

Journaux et Procès-verbaux
(Section française)
Le Sénat



JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

Depuis le lundi 30 septembre 1974, jusqu'au mardi 12 octobre 1976
inclusivement, durant les vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième
années du règne de notre Souveraine Dame la Reine Elizabeth II

PREMIÈRE SESSION DU TRENTIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'HONORABLE JAMES JEROME, ORATEUR

SESSION DE 1974-1975-1976

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1976

VOLUME CXXI

121^e VOLUME

28304-A

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Proclamations	v
Journaux de la Chambre des communes	1
Liste des appendices aux Journaux	1441
Procès-verbaux et témoignages des comités permanents, mixtes permanents et mixtes spéciaux non rapportés ou réputés rapportés à la Chambre des communes	1457
Le Ministère et les secrétaires parlementaires	1461
Les hauts fonctionnaires de la Chambre des communes	1463
Liste alphabétique des comités permanents, mixtes permanents, spéciaux et mixtes spéciaux	1465
Liste alphabétique des députés et de leur circonscription électorale ..	1467
Liste alphabétique des circonscriptions électorales et de leur député ..	1471
Index	1475



JULES LÉGER
Gouverneur général
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Tous Ceux à qui par les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner,

Salut:

PROCLAMATION

*Le sous-procureur
général du Canada*
D. S. THORSON
son avis au Parlement;

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de Nous reconstruire aussitôt que faite se pourra avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir

Nous faisons connaître Notre volonté et plaisir royal de convoquer un parlement et Nous déclarons en outre que, sur et suivant l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons aujourd'hui même donné ordres en vue de l'émission de Nos Brefs d'élection en due forme et conformément à la loi, lesquels Brefs porteront la date du neuvième jour de mai 1974, arrêteront comme jour de scrutin le huitième jour de juillet 1974 et seront rapportables le trente et unième jour de juillet 1974.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour de mai en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-troisième de Notre Règne.

Par ordre

Le sous-registraire général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE



JULES LÉGER
Gouverneur général
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Tous Ceux à qui par les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner,

Salut:

PROCLAMATION

*Le sous-procureur
général du Canada*
D. S. THORSON } **S**ACHEZ QUE, désireux et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de Nous rencontrer avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir son avis au Parlement, Nous, sur et suivant l'avis de Notre Premier Ministre du Canada, par les présentes convoquons la Chambre des communes du Canada, et la sommons de se réunir en Notre Cité d'Ottawa, le mercredi, trente et unième jour de juillet prochain pour, là et alors, entrer en conférence et traiter avec le Sénat du Canada.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour de mai en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-troisième de Notre Règne.

Par ordre

Le sous-registraire général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE



R. G. B. DICKSON
Suppléant de l'administrateur
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À Nos bien-aimés et fidèles sénateurs du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, et à tous ceux que les présentes pourront de quelque manière concerner,

Salut:

PROCLAMATION

Sous-procureur général
D. S. THORSON } **A**TTENDU que, sur et suivant l'avis de Notre Premier ministre du Canada, Nous avons, par Notre proclamation, convoqué la Chambre des communes du Canada et l'avons sommée de se réunir en Notre ville d'Ottawa, le mercredi, trente et unième jour de juillet 1974 pour, là et alors, entrer en conférence et traiter avec le Sénat du Canada.

Sachez néanmoins que, pour certaines causes et considérations, Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés.

Sachez en outre que, sur et suivant l'avis de Notre Premier ministre du Canada, Nous vous commandons et par les présentes vous enjoignons, et à chacun de vous à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre ville d'Ottawa, susdite, le lundi, trentième jour de septembre 1974, à dix heures et demie du matin, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y étudier, délibérer et décider les questions qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: L'honorable R. G. Brian Dickson, juge puîné de la Cour suprême du Canada et suppléant du très honorable Bora Laskin, juge en chef du Canada, Administrateur du Gouvernement du Canada.

A OTTAWA, ce dix-septième jour de juillet en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-troisième de Notre Règne.

Par ordre

Sous-registraire général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE

N° 178

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 24 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, de correspondance et de télégrammes relativement à la taxe d'accise de dix pour cent sur les embarcations et les moteurs de plus de 20 c.-v. (Document parlementaire n° 301-7/26).

M. Loiseau (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 juillet 1975, votre Comité a étudié la pétition de la Légion royale canadienne, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le douzième rapport du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le jeudi 17 juillet 1975.

L'agent parlementaire a fait valoir que le délai, au delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté de la pétitionnaire. Néanmoins, il a déclaré qu'il est important que le projet de loi soit considéré au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, votre Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Il recommande de plus que les frais impossibles, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, ne soient pas réclamés, étant donné le caractère bénévole de la Légion royale canadienne.

La pétition susmentionnée et le douzième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 4*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 111 aux Journaux*)

M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. McKinley, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-411, Loi divisant l'année civile en trois trimestres parlementaires, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 716—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Finances a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) de nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/716).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les Bills C-213, C-222, C-232, C-279, C-287, C-290, C-292, C-304, C-307, C-336, C-362, C-389 et C-404 soient retirés, les ordres révoqués et l'objet déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, sur motion de M. Loiselle (Saint-Henri), appuyé par M. Comtois, le cinquième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, est agréé.

(*Bills privés*)

Le Bill S-26, Loi concernant l'Alliance Sécurité et Investigation, Ltée, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, est agréé tel que modifié à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement du Bill S-28, Loi concernant la Légion royale canadienne.

M. Francis, appuyé par M. Reid, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Loiselle (Saint-Henri), propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en retranchant tous les mots suivant le mot «déferé» et en les remplaçant par ce qui suit: «à un Comité plénier».

Cette proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée.

Après débat sur la motion, telle que modifiée, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Francis, appuyé par M. Loiselle (Saint-Henri), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 64)

POUR

Messieurs

Allmand	Danson	Lajoie
Andras	De Bané	Lalonde
(Port Arthur)	Duclos	Lang
Appolloni (M ^{me})	Dupras	Laniel
Baker	Duquet	Lapointe
(Gander-Twillingate)	Ethier	Leblanc
Basford	Faulkner	(Laurier)
Béchar	Fleming	LeBlanc
Bégin (M ^{le})	Foster	(Westmorland-Kent)
Blais	Fox	Lefebvre
Blaker	Francis	Loiselle
Blouin	Gauthier	(Chambly)
Boulanger	(Ottawa-Vanier)	Loiselle
Breau	Gendron	(Saint-Henri)
Buchanan	Gillespie	Lumley
Cafik	Goyer	Macdonald
Campagnolo (M ^{me})	Guilbault	(Rosedale)
Caron	Haidasz	MacEachen
Chrétien	Herbert	MacFarlane
Clermont	Holt (M ^{me})	MacGuigan
Collenette	Hopkins	Mackasey
Comtois	Isabelle	Marceau
Corriveau	Jamieson	Marchand
Côté	Joyal	(Langelier)
Cullen	Kaplan	Marchand
Cyr	Lachance	(Kamloops-Cariboo)

Messieurs

McIsaac	Philbrook	Sharp
McRae	Pinard	Smith
Milne	Portelance	(Saint-Jean)
Morin (M ^{me})	Poulin	Stanbury
Munro	Prud'homme	Stewart
(Hamilton-Est)	Railton	(Cochrane)
Nicholson (M ^{lle})	Reid	Tessier
O'Connell	Richardson	Turner
Ouellet	Robinson	(London-Est)
Parent	Rompkey	Turner
Pelletier	Roy	(Ottawa-Carleton)
(Hochelega)	(Laval)	Yanakis
Penner	Sauvé (M ^{me})	Young-100.

CONTRE

Messieurs

Alexander	Kempling	Nowlan
Alkenbrack	Knowles	Orlikow
Andre	(Winnipeg-	O'Sullivan
(Calgary-Centre)	Nord-Centre)	Paproski
Baker	Knowles	Patterson
(Grenville-Carleton)	(Norfolk-Haldimand)	Peters
Baldwin	Korchinski	Ritchie
Beatty	Lambert	Rodriguez
Beaudoin	(Edmonton-Ouest)	Rondeau
Benjamin	Lawrence	Saltsman
Broadbent	MacDonald	Schellenberger
Clarke	(Egmont)	Schumacher
(Vancouver Quadra)	MacDonald (M ^{lle})	Smith
Coates	(Kingston et les	(Churchill)
Crouse	Îles)	Stanfield
Darling	MacKay	Stevens
Dick	MacLean	Stewart
Dinsdale	Marshall	(Marquette)
Epp	Matte	Symes
Friesen	Mazankowski	Towers
Gilbert	McCain	Wagner
Grafftey	McGrath	Wenman
Halliday	McKenzie	Whiteway
Huntington	McKinley	Whittaker
Hurlburt	McKinnon	Woolliams-65.
Johnston	Muir	

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-1001, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 09 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Wenman en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Young, Francis, Alkenbrack, Halliday et Gilbert en remplacement de MM. Bussièrès, Abbott, Brisco, Scott et Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Ritchie, Elzinga et Schumacher en remplacement de MM. Balfour, Wise et Patterson sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Collenette en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

M. Fleming en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de mars 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/324A).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les accords conclus en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 7 de cette Loi, chapitre A-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/53).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés, —Sixième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

La Légion royale canadienne, de la cité d'Ottawa (Ontario), demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour lui permettre de prévoir l'abrogation et l'abandon des chartes des directions et des filiales, de régir la disposition des biens des directions et des filiales et de faire des modifications accessoires à certaines dispositions exigeant une clarification ou étant désuètes.

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 179

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 25 JUILLET 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Pinard, appuyé par M. Wagner, il est résolu,—Que le gouvernement fédéral mette immédiatement tout en œuvre pour venir en aide aux sinistrés de Saint-Bonaventure et leur assurer la coopération de tous les ministères concernés.

Du consentement unanime, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Smith (Churchill), appuyé par M. Darling, il est résolu,—Que la Chambre adresse des messages de félicitations aux bandes d'Indiens qui se sont soumises au Traité et qui célébreront au début d'août le centième anniversaire de la signature du Traité numéro cinq des Indiens du Lac Winnipeg.

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du quatrième rapport du Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la Fonction publique, en date du mois d'avril 1975. (Document parlementaire n° 301-1/75).

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie de la traduction anglaise de «*The Agreement between the International Atomic Energy and the Government of the Republic of Argentina for the Application of Safeguards to the Embalse Power Reactor Facility*». (Document parlementaire n° 301-6/208A).

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que l'ordre numéro (9) sous la rubrique intitulée «Affaires émanant du gouvernement» soit révoqué; et

Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à étudier le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique.—*Le président du Conseil privé.*

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, en conformité des dispositions de l'article 75A du Règlement, il est ordonné,—Que, relativement au Bill C-2, Loi

modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, deux jours de séance seront désignés pour l'étude à l'étape du rapport, la troisième lecture et l'adoption de ce bill;

Qu'après avoir disposé de l'étape du rapport de ce bill, la Chambre abordera sur-le-champ l'étude de l'étape de la troisième lecture et de l'adoption de ce bill; et

Que, le deuxième de ces jours, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement lors de cette séance, toutes délibérations relatives au bill dont la Chambre est alors saisie seront interrompues et, si nécessaire, toute question nécessaire à l'expédition de l'étape du rapport, la troisième lecture et l'adoption de ce bill, sera mise aux voix, sur-le-champ, sans plus ample débat ni amendement.

Une question de privilège ayant été soulevée le mercredi 24 juillet 1975, relativement à un article de presse au sujet de la conduite de l'honorable député de Kenora-Rainy River.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Pour ce qui est de la question fondamentale, je dois décider qu'à mon avis, il n'est pas nécessaire de poursuivre davantage. Les motions proposées par le député de York-Simcoe (M. Stevens) et le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) ont deux points très fondamentaux en commun. Elles ont toutes les deux trait à une enquête du comité permanent des privilèges et élections concernant les conflits d'intérêts en général.

Je rappellerais aux députés que, s'ils veulent faire étudier une question générale de ce genre, rien ne les empêche de présenter une motion de fond lorsqu'ils le désirent et de demander à la Chambre d'envisager l'opportunité d'examiner cette question de conflit d'intérêts ou même les éléments d'un cas donné ou ce qui pourrait servir d'exemple. Je vois une différence dans le fait que le but d'une question de privilège, si elle se rapporte à la conduite d'un député, est d'accuser précisément ce député d'avoir enfreint, par ses actes, les privilèges de la Chambre et le député qui présente une telle motion est chargé de faire valoir son point de vue devant le comité.

Cela ne veut pas dire qu'un député, dans une situation semblable—et je tiens à le répéter et bien insister sur ce point—n'a pas le pouvoir de dire qu'en raison de cet examen ou à cause de la possibilité qui existe, nous devrions pouvoir étudier la question de conflit d'intérêts ou de la fuite de renseignements budgétaires ou tout autre sujet général. Tout député qui veut en saisir la Chambre peut le faire en présentant une motion de fond.

Voici ce qui je dois décider du point de vue de la procédure: une telle demande d'enquête générale motive-t-elle une motion de privilège particulière qui lui donne préséance sur d'autres motions générales. Mon opinion générale, sans entrer dans les détails, pour des raisons que j'exposerai plus loin, est que je ne me prononcerai probablement pas en faveur d'une demande de tenue d'une enquête générale sur l'affaire par le comité, autrement dit, que le comité découvre les faits et détermine si l'on a vraiment enfreint les pratiques de la Chambre. Je pense que pour être une motion de privilège, une motion doit donner des faits beaucoup plus précis quant à la conduite d'un député. Je pense que c'est un précédent bien établi à la Chambre et que nous devons nous y tenir.

D'autre part, on m'évite la difficulté que la décision supposerait à mon avis, étant donné que ce n'est pas un autre député qui cherche à accuser le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) d'avoir mal agi, mais en l'occurrence c'est le député de Kenora-Rainy River lui-même qui, dans sa motion de privilège, demande qu'un comité examine l'attitude de la *Gazette* de Montréal et d'un autre journal et qui veut que l'on procède à un examen de la véracité de leurs déclarations et, par conséquent, de sa propre conduite en tant que député.

Selon ce qui a été dit à la Chambre, l'article accuse un député d'avoir enfreint la Loi sur les secrets officiels ainsi que ses droits et privilèges ou d'en avoir abusé en tant que député de la Chambre des communes. Le député a nié la véracité de cet article. C'est pourquoi la question en cause est l'emploi d'un journal national pour accuser à tort un député d'avoir abusé de ses privilèges de député de la Chambre.

Assurément, tous les partis admettront que si l'on allègue qu'une telle chose a eu lieu, c'est une atteinte grave au droit de chaque député des Communes d'agir librement et de remplir librement ses fonctions. Si la question a quelque fondement—et étant donné les circonstances que l'on m'a exposées, je peux difficilement en décider autrement—je ne crois pas que la présidence doive intervenir en invoquant la procédure pour empêcher la Chambre de trancher elle-même la question. J'insiste bien sur le fait qu'en dernier ressort, c'est à la Chambre qu'il appartient de décider de renvoyer ou non la question au comité des privilèges et des élections et que nous pourrions en arriver aux conclusions qui ont été débattues et évoquées par presque tous les députés qui ont pris part au débat.

Je n'hésite donc pas à dire qu'en l'occurrence, à mon avis, la question de privilège du député de Kenora-Rainy River paraît effectivement fondée de prime abord, et qu'il appartient maintenant à la Chambre de se prononcer sur cette question de privilège telle qu'elle est formulée dans la motion suivante qu'a présentée le député.

Sur ce, M. Reid, appuyé par M. Ethier, propose,—Que tous les articles parus dans les numéros du 24 juillet et du 25 juillet de la *Gazette* de Montréal et portant sur la conduite du député de Kenora-Rainy River au sujet du budget du 18 novembre, notamment les allégations que le député a obtenu à l'avance des renseignements sur le budget et qu'il en a fait part à des hommes d'affaires et l'écart entre la prétendue reproduction des délibérations de la Chambre publiée dans la *Gazette* et le compte rendu donné dans les *Débats* de la Chambre des communes, soient déferés au Comité permanent des privilèges et élections.

Plus ample étude de la question de privilège est différée à deux heures cet après-midi.

Le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

L'étude reprend sur la motion de M. Reid, appuyé par M. Éthier,—Que tous les articles parus dans les numéros du 24 juillet et du 25 juillet de la *Gazette* de Montréal et portant sur la conduite du député de Kenora-Rainy River au sujet du budget du 18 novembre, notamment les allégations que le député a obtenu à l'avance des renseignements sur le budget et qu'il en a fait part à des hommes d'affaires et l'écart entre la prétendue reproduction des délibérations de la Chambre publiée dans la *Gazette* et le compte rendu donné dans les *Débats* de la Chambre des communes, soient déferés au Comité permanent des privilèges et élections.

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en remplaçant le mot «notamment» par «y compris» et en insérant, immédiatement après les mots «hommes d'affaires», les mots qui suivent: «et que ce député a été informé à l'avance, de sources officielles, d'amendements que l'on projetait d'apporter à un bill découlant du budget et qu'il en a prévenu des hommes d'affaires».

Après débat, la proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée.

La motion principale, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée ainsi qu'il suit:

Que tous les articles parus dans les numéros du 24 juillet et du 25 juillet de la *Gazette* de Montréal et portant sur la conduite du député de Kenora-Rainy River au sujet du budget du 18 novembre, y compris les allégations que le député a obtenu à l'avance des renseignements sur le budget et qu'il en a fait part à des hommes d'affaires et que ce député a été informé à l'avance, de sources officielles, d'amendements que l'on projetait d'apporter à un bill découlant du budget et qu'il en a prévenu des hommes d'affaires et l'écart entre la prétendue reproduction des délibérations de la Chambre publiée dans la

Gazette et le compte rendu donné dans les *Débats* de la Chambre des communes, soient déferés au Comité permanent des privilèges et élections.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19, 20, 34 et 37 sont réservées à la demande du gouvernement.

M. Beaudoin, appuyé par M. Matte, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, une étude devrait être faite concernant les producteurs de lait industriel afin que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour garantir à ces producteurs, des prix qui tiendront compte du coût de production, dans le but précis d'arrêter la diminution de producteurs de lait industriel.—(Avis de motion n° 40).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a agréé l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill S-26, Loi concernant l'Alliance Sécurité et Investigation, Ltée, sans amendement.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Robichaud a été substitué à celui de l'honorable sénateur McElman sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial de la région de la Capitale nationale.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Beatty, McGrath, Kempling, Stevens et Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de MM. Halliday,

McCleave, McKinnon, Ritchie et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Poulin et Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de MM. Duclos et Young sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société de développement du Cap-Breton, y compris les états

financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 33 de la Loi sur la société de développement du Cap-Breton, chapitre C-13, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/106A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des ports nationaux, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, chapitre N-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/154B).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 180

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 28 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1753—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

1. Par année, province et programme, depuis l'entrée en vigueur du régime, combien d'argent a été affecté aux programmes d'échange d'étudiants au Canada?

2. A-t-on refusé carrément les demandes de certaines provinces?

3. a) Par année et province, combien d'étudiants ont visité d'autres provinces, b) quelle a été la durée moyenne de séjour dans les provinces visitées, c) quels arrangements d'accueil sont ordinairement prévus dans (i) les auberges (ii) les maisons privées (iii) les résidences universitaires et, dans chaque cas, quels en sont le nombre et le nom?

4. Depuis sa création, combien d'argent a été affecté annuellement au Programme «Canada Jeunesse-Monde»?

5. Par année et province, combien de jeunes ont été amenés à participer à ce programme?

6. Par année et depuis l'adoption du programme, a) combien de pays ont été visités, b) combien de jeunes y ont pris part, c) quelles étaient les provinces d'origine de ces visites?

7. Par année et province, quelles ont été les contributions a) provinciales, b) privées aux échanges d'étudiants et au programme «Canada Jeunesse-Monde»?

8. Quel est le nom des sociétés ayant contribué à ces programmes? (Document parlementaire n° 301-2/1753).

M. Cullen, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Sur motion de *M. Sharp*, appuyé par *M. Turner* (Ottawa-Carleton), il est ordonné,—Que l'ordre numéro (9) sous la rubrique intitulée «Affaires émanant du gouvernement» soit révoqué; et

Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à étudier le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique.

Le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gillies en remplacement de M. Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Malone en remplacement de M. Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Ethier en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Brewin en remplacement de M. Peters sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Kaplan en remplacement de M. Collette sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

M. Laprise en remplacement de M. Fortin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Relevé relatif au passif-dépôts des banques à charte du Canada au 30 avril 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/70A).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 181

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 29 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est étudié de nouveau en Comité plénier, rapporté avec des amendements et agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après débat, cette proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 65)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Baldwin	Caouette
Allard	Balfour	(Villeneuve)
Andre	Beatty	Clark
(Calgary-Centre)	Beaudoin	(Rocky Mountain)
Baker	Benjamin	Clarke
(Grenville-Carleton)	Broadbent	(Vancouver Quadra)

Coates
Crouse
Darling
Dionne
(Kamouraska)
Elzinga
Epp
Gauthier
(Roberval)
Gillies
Halliday
Hargrave
Huntington
Johnston
Jones
Kempling

Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
Lawrence
MacKay
Malone
Matte
McCain
McGrath
McKenzie

McKinley
McKinnon
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Nowlan
O'Sullivan
Paproski
Peters
Rodriguez
Saltman
Scott
Stevens
Symes
Towers
Whiteway
Wise
Yewchuk—56.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Anderson
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blouin
Breau
Buchanan
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Clermont
Comtois
Condon
Corriveau

Côté
Cullen
Danson
Demers
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupras
Duquet
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goyer

Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)

Lefebvre
Loiselle
(Saint-Henri)
MacDonald
(Cardigan)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McRae
Milne
Morin (M^{me})

Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
Parent
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Robinson
Rompkey
Roy
(Timmins)

Roy
(Laval)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Turner
(London-Est)
Watson
Whelan
Yanakis
Young—91.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp.—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois est adopté.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 66)

POUR

Messieurs

Allmand
Anderson
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blouin
Breau
Buchanan
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Clermont
Comtois
Condon
Corriveau
Côté
Cullen
Danson
Demers
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupras
Duquet
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)

Gendron
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Lapointe
LeBlanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Loiselle
(Saint-Henri)
MacDonald
(Cardigan)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McRae

Milne
Morin (M^{me})
Nicholson (M^{lle})
Parent
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Robinson
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Turner
(London-Est)
Watson
Whelan
Young—87.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack
Allard
Andre
(Calgary Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Broadbent
Caouette
(Villeneuve)
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dionne
(Kamouraska)

Elzinga
Epp
Gauthier
(Roberval)
Gillies
Halliday
Hargrave
Huntington
Johnston
Jones
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacKay

Malone
Matte
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Nowlan
O'Sullivan
Paproski
Peters
Rodriguez
Saltsman
Scott
Stevens
Towers
Whiteway
Wise
Yewchuk—54.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 52 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Maine en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

A 11 h. 13 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 182

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 30 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1204—*M. Korchinski*

1. Au cours des trois dernières années, quel était l'effectif de chaque cabinet ministériel?

2. A combien s'élèvent au total les traitements du personnel de chaque cabinet ministériel? (Document parlementaire n° 301-2/1204).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

M. Sharp, appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, demeure ajournée jusqu'à une heure fixée par M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, heure à laquelle la Chambre peut se réunir pour toute procédure subséquente ou la sanction royale afférentes à un ou plusieurs bills qui au moment de cet ajournement, ont été lus pour la troisième fois dans cette Chambre mais qui n'ont pas encore reçu la sanction royale.

Que, après la sanction royale de ce bill ou de ces bills ou si la Chambre ne se réunit pas à cette fin, la Chambre s'ajourne ou demeure ajournée, selon le cas, jusqu'au 14 octobre 1975. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 30 JUILLET 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wilfred Judson, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 30 juillet à 4 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Secrétaire adjoint du Gouverneur général,
R. de C. NANTEL

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu de l'honorable Wilfred Judson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles—Chapitre n° 61.

Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.—Chapitre n° 62.

Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.—Chapitre n° 63.

Bill C-53, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (N° 2).—Chapitre n° 64.

Bill C-57, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.—Chapitre n° 65.

Bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin.—Chapitre n° 66.

Bill C-70, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.—Chapitre n° 67.

Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976.—Chapitre n° 68.

Bill S-25, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales.—Chapitre n° 69.

Bill C-67, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 3).—Chapitre n° 70.

Bill C-1001, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass.

Bill S-24, Loi constituant en corporation la Banque Commerciale et Industrielle du Canada.

Bill S-26, Loi concernant l'Alliance Sécurité et Investigation, Ltée.

Bill S-28, Loi concernant la Légion royale canadienne.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Marchand (Langelier).—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, demeure ajournée jusqu'à une heure fixée par M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, heure à laquelle la Chambre peut se réunir pour tout procédure subséquente ou la sanction royale afférentes à un ou plusieurs bills qui au moment de cet ajournement, ont été lus pour la troisième fois dans cette Chambre mais qui n'ont pas encore reçu la sanction royale.

Que, après la sanction royale de ce bill ou de ces bills ou si la Chambre ne se réunit pas à cette fin, la Chambre s'ajourne ou demeure ajournée, selon le cas, jusqu'au 14 octobre 1975. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des télécommunications transmarines, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administra-

tion financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/102A).

A 5 h. 33 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, le mardi 14 octobre 1975, en conformité des dispositions de l'ordre adopté aujourd'hui.

N° 183

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 14 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une communication l'informant qu'une vacance s'est produite dans la députation, savoir:

L'honorable Gérard Pelletier, député de la circonscription électorale d'Hochelaga, démissionnaire.

En conséquence, il a adressé son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
D'HOCHELAGA
CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes

Je, Gérard Pelletier, député à la Chambre des communes, pour la circonscription électorale d'Hochelaga, vous informe par les présentes que je démissionne de mon poste à la Chambre des communes relativement à cette circonscription à compter de minuit le 29 août 1975.

Donné sous mes seing et sceau à Ottawa, ce 29^e jour d'août 1975.

GÉRARD PELLETIER (L.S.)

Témoin: James A. Coutts
Témoin: Lucile Matteau

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une communication l'informant qu'une vacance s'est produite dans la députation, savoir:

M. Walter C. Carter, député de la circonscription électorale de Saint-Jean-Ouest, démissionnaire.

En conséquence, il a adressé son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE
SAINT-JEAN-OUEST
CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes

Je, Walter C. Carter, député à la Chambre des communes, pour la circonscription électorale de Saint-Jean-Ouest, vous informe par les présentes que je démissionne de mon poste à la Chambre des communes relativement à cette circonscription à compter de minuit le 3 septembre 1975.

Donné sous mes seing et sceau à Ottawa, ce 3^e jour de septembre 1975.

WALTER C. CARTER (L.S.)

Témoin: Josephine Kuzmick
Témoin: Gail Lafrenière

M. l'Orateur informe la Chambre que M. Keith Penner, député de la circonscription électorale de Thunder Bay, a démissionné en tant que vice-président des Comités pléniers.

M. l'Orateur informe la Chambre que le gouverneur en conseil a nommé M. Beverley Koester, D.C., M.A., D. Ph., au poste de greffier adjoint de la Chambre des communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que M. R. E. Thomas a été nommé au poste de Directeur des Services législatifs.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'aujourd'hui, à l'appel de l'ordre du jour, un ministre de la Couronne propose l'ajournement de la Chambre pour discuter du Livre blanc intitulé: «Offensive contre l'inflation», et que ladite motion soit réputée avoir été adoptée à dix heures du soir.

Du consentement unanime, M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Livre blanc intitulé «Offensive contre l'inflation—un engagement national». (Document parlementaire n° 301-4/150).

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard, 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/427).

M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1975-2429, en date du 14 octobre 1975, nommant l'honorable Jean-Luc Pepin et M^{me} Beryl Plumptre commissaires de la Commission provisoire anti-inflationniste, en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes. (Document parlementaire n° 301-4/151).

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué, en date du 14 octobre 1975, concernant les décisions gouvernementales pour solutionner le problème de la contamination par le mercure. (Document parlementaire n° 301-7/27).

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, M. Charles Turner, député de la circonscription électorale de London-Est, est nommé vice-président des Comités pléniers.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trente-huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 710—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/710).

N° 1215—*M. Benjamin*

Pour chacun des exercices financiers de 1971-1972 à 1974-1975 à ce jour, le gouvernement, une direction, une société d'État ou une agence quelconque (y compris la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains, le Conseil canadien des céréales ou tout comité ou groupe de ceux-ci) ont-ils versé ou approuvé des versements pour quelque raison que ce soit a) à l'Association des producteurs de blé de Palliser, b) à une société, ou bien à un ou plusieurs particuliers agissant comme conseillers auprès ou au nom de l'Association des producteurs de blé de Palliser ou à tout individu, groupe ou comité agissant au nom de cette association ou la représentant, c) à tout individu, organisation, société chargée de la recherche ou d'études de rentabilité sur les terrains intérieurs du grain, d) à Ron Bryden, Patrick Foody ou Pechtrol Ltd. et, dans l'affirmative (i) quelle somme a-t-on versée et à qui (ii) à quelle date l'a-t-on versée ou en a-t-on autorisé le paiement (iii) à quelle fin? (Document parlementaire n° 301-2/1215).

N° 1455—*M. Jones*

Combien le gouvernement a-t-il dépensé en matière de a) recherches sur le cancer, b) recherches sur les maladies cardiaques, c) recherches médicales et quel a été le montant des dépenses dans chacun de ces domaines? (Documents parlementaire n° 301-2/1455).

N° 1562—*M. McKenzie*

1. Combien d'enquêtes sur le logement financées par le gouvernement ont été menées depuis le 1^{er} juillet 1968?

2. Quels en étaient a) le titre, b) le coût, c) le but?

3. Combien d'enquêtes sur le logement ont été menées par Statistique Canada ou tout autre organisme gouvernemental, depuis le 1^{er} juillet 1968, et combien a coûté chacune d'entre elles? (Document parlementaire n° 301-2/1562).

N° 1742—*M. Clark* (Rocky Mountain)

De 1969-1970 jusqu'à maintenant, combien de contrats le ministère des Travaux publics a-t-il consentis au total à des sociétés et corporations ayant obtenu un contrat d'au moins \$250,000? (Document parlementaire n° 301-2/1742).

N° 1878—*M. Mazankowski*

1. A chacun des points de livraison du CN *a)* Gibbons, *b)* Coronado, *c)* Redwater, *d)* Kerensky, *e)* Radway, *f)* Waskatenau, *g)* Warspite, *h)* Smoky Lake, *i)* Edward, *j)* Bellis, *k)* Vilna, *l)* Spedden, *m)* Ashmont, *n)* Mallaig, *o)* Therien, *p)* Glendon, *q)* Franchere, *r)* Bonnyville, *s)* Fort Kent, *t)* Beaver River, *u)* Grand Centre, *v)* Abilene, *w)* Owlseye, *x)* St. Paul, *y)* Elk Point, *z)* Lingbergh, *aa)* Heinsberg *(i)* combien y a-t-il d'élévateurs *(ii)* d'exploitants d'élévateurs?

2. Quelle est la capacité totale en élévateurs à chacun des points?

3. Pour chaque année, de 1970 à 1974 et à chacun des points de livraison, combien *a)* de boisseaux de blé, d'orge, d'avoine, de colza, de lin, y compris de durum, ont été expédiés, *b)* combien de wagons cela représente-t-il?

4. Pour ces mêmes années et ces mêmes points de livraison, combien *a)* de tonnes de fret, par catégorie, mises à part les céréales, ont été expédiées vers ces points et à partir de ces points, *b)* combien de wagons cela représente-t-il?

5. Pour ces mêmes années et ces mêmes points, *a)* quel a été le revenu total, *b)* le revenu moyen par tonne-mille, *c)* le revenu moyen par tonne-mille, mises à part les tonnes expédiées à des tarifs statutaires? (Document parlementaire n° 301-2/1878).

N° 2207—*M. Marshall*

Quels sont les frais d'exploitation de chacun des services d'information énumérés dans la réponse à la question n° 2082? (Document parlementaire n° 301-2/2207).

N° 2240—*M. Reynolds*

1. Depuis 1968, *a)* combien a-t-on versé pour la conception de timbres spéciaux, *b)* combien de dessins différents y a-t-il eu?

2. Quels sont les nom et adresse des dessinateurs et combien reçoivent-ils pour chaque dessin?

3. Organise-t-on des concours? (Document parlementaire n° 301-2/2240).

N° 2289—*M. Jones*

1. A quels conseillers a-t-on confié l'étude des diverses utilisations possibles de l'énergie solaire?

2. *a)* Quelles sont les clauses de chaque contrat, *b)* à combien chacun se chiffre-t-il?

3. *a)* Quelles autres étapes sont prévues dans l'étude de l'énergie solaire, *b)* qui en sera chargé, *c)* quelles en seront les conditions, *d)* combien en coûtera-t-il?

4. Des rapports de ces études seront-ils disponibles et, dans l'affirmative, quand?

5. Quelles études a-t-on faites sur *a)* le chauffage, *b)* le chauffage de l'eau des édifices du gouvernement et des édifices des agences gouvernementales à partir de systè-

mes économiques fonctionnant au moyen d'un simple collecteur d'énergie solaire?

6. Quel serait le délai nécessaire à l'élaboration de systèmes fonctionnant au moyen d'un simple collecteur d'énergie solaire pour le chauffage ou le chauffage de l'eau des édifices du Parlement?

7. *a)* Quelle aide financière est accordée pour encourager l'entreprise privée à effectuer des recherches et des études dans le domaine de l'énergie solaire, *b)* une telle aide a-t-elle été accordée et, dans l'affirmative, *(i)* à qui *(ii)* de quel montant?

8. Quelle aide financière ou subvention le gouvernement pourrait-il accorder aux particuliers et aux sociétés en vue de l'installation de systèmes fonctionnant à l'énergie solaire pour le chauffage des maisons, des immeubles et de l'eau, et ce, à des fins résidentielles, commerciales et industrielles?

9. Qu'a-t-on prévu afin de restreindre, régir ou interdire, en certaines circonstances, l'installation ou l'utilisation de l'air conditionné ainsi que d'autres dépenses superflues d'énergie, jusqu'à ce que d'autres sources d'énergie soient disponibles ou que la crise de l'énergie soit résolue? (Document parlementaire n° 301-2/2289).

N° 2293—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

1. Quels ont été les frais, par province, de l'insertion d'une page de publicité dans les journaux du 15 mars par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour annoncer aux lecteurs que le Ministère économisait \$900 d'électricité par semaine en éteignant les lumières de son immeuble du 580, rue Booth à Ottawa?

2. Dans quels journaux l'annonce a-t-elle paru?

3. Le Ministère a-t-il réussi à persuader le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale d'éteindre les lumières tous les soirs et, dans l'affirmative, quelle sera le montant de l'économie hebdomadaire résultant de cette mesure?

4. Fait-on des économies semblables dans tous les immeubles gouvernementaux d'Ottawa et de l'ensemble du pays? (Document parlementaire n° 301-2/2293).

N° 2358—*M. Beaudoin*

A quelles agences le gouvernement confie-t-il les contrats de publicité pour tout le territoire du Québec? (Document parlementaire n° 301-2/2358).

N° 2401—*M. Beatty*

1. Le gouvernement a-t-il pour politique d'approuver les études sur l'évolution du comportement menées au sein du système pénitentiaire fédéral et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a)* quel en est le but, *b)* qui en est chargé, *c)* sur combien de sujets portent-elles, *d)* en quoi consiste le traitement?

2. Dans le cas où des ministères, des agences, des comités, des commissions ou des sociétés de la Couronne participeraient directement ou indirectement à des programmes portant sur l'évolution du comportement, dans chaque cas, *a)* en quoi consiste la participation du gouvernement, *b)* quel est le but des programmes, *c)* sur combien de sujets portent-ils, *d)* qui assume la responsabilité de la participation du gouvernement, *e)* qui est chargé de l'exécution des programmes, *f)* en quoi consiste le traitement? (Document parlementaire n° 301-2/2401).

N° 2438—*M. Stanbury*

Le 30 avril 1975 a) à combien se chiffraient les arrérages de chaque pays dans le cadre de l'évaluation spéciale de l'ONU pour le maintien de la Force d'urgence des Nations Unies et le Groupe d'observateurs du désengagement militaire de l'ONU au Moyen-Orient, b) quelle somme le Canada a-t-il reçue pour sa contribution à ces forces, c) quelle somme doit-on au Canada pour sa participation? (Document parlementaire n° 301-2/2438).

N° 2473—*M. Cossitt*

Depuis le 8 juillet 1974, quels sont les détails de tous les contrats de publicité de plus de \$1,000 octroyés par le gouvernement aux journaux, aux revues, à la radio et à la télévision et, dans chaque cas, a) à combien s'élève le contrat, b) quel est le nom de l'agence de publicité et le montant de sa commission ou de son tarif, c) quel est l'objet de la publicité, d) y a-t-il eu appels d'offres ou soumissions, c) quels sont le nom et le poste du fonctionnaire qui a autorisé le contrat? (Document parlementaire n° 301-2/2473).

N° 2496—*M. Herbert*

D'après le budget pour l'année financière 1975-1976, de combien, par ministère, les dépenses prévues pour 1974-1975 ont-elles été inférieures aux prévisions totales du budget pour l'année financière 1974-1975, plus les budgets supplémentaires (A), (B), (C) et (D) pour l'année financière 1974-1975? (Document parlementaire n° 301-2/2496).

N° 2536—*M. Gauthier (Ottawa-Vanier)*

1. Au sujet des programmes d'extension de la main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, quels sont, par région, a) le nombre, b) l'emplacement, c) le nom, d) l'effectif, e) le budget pour 1974-1975 de chaque projet?

2. Quelle augmentation budgétaire a été permise à chaque projet pour l'année financière 1975-1976?

3. Certains projets sont-ils terminés et, dans l'affirmative, a) combien, b) pourquoi?

4. Quels sont les critères d'évaluation a) des projets, b) du programme en général?

5. Quelles démarches sont prévues pour le prolongement ou la permanence des projets ayant réalisé ou dépassé les objectifs du Ministère énoncés dans un communiqué du 10 octobre 1974? (Document parlementaire n° 301-2/2536).

N° 2634—*M. Mazankowski*

1. Quels sont a) le nom, b) la brève définition des activités de chaque syndicat qui s'occupe directement ou indirectement du transport des céréales au Canada?

2. Quels sont a) le nom, b) la brève définition des activités de chaque société qui participe directement ou indirectement au transport des céréales au Canada? (Document parlementaire n° 301-2/2634).

N° 2641—*M. Beatty*

Pour chaque ministère, organisme, office, commission et société de la Couronne pourvu d'un système informatique de renseignement, quels sont a) le nom du système, b) la nature et le but du système, c) la catégorie et le nombre de personnes sur lesquelles des données sont (seront) stockées, d) la catégorie de données qui sont ou seront stockées, en indiquant quelle catégorie est (sera) stockée dans les dossiers accessibles par ordinateur, e) la politique et les pratiques concernant (i) le stockage des données (ii) la durée de la conservation des données et leur destruction, f) la catégorie des sources des données, g) une description de tous les types d'usage des données, en indiquant ceux mettant en jeu des dossiers accessibles par ordinateur, et notamment les catégories d'usagers et leurs rapports sur le plan de l'organisation, h) les modalités par lesquelles un particulier peut (i) être avisé que des données à son sujet sont stockées dans le système (ii) avoir accès à ces données (iii) contester leur exactitude, leur pertinence et leur utilité, i) le titre, le nom et l'adresse du responsable immédiat du système? (Document parlementaire n° 301-2/2641).

N° 2664—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. Dans la région de la Capitale nationale, dans quels édifices le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social loue-t-il des bureaux selon un bail à court ou à long terme?

2. Dans chaque cas, quel est le loyer mensuel versé?

3. Quelle est la durée de chaque bail?

4. Quelles sont les dates de signature et d'entrée en vigueur de chaque bail?

5. Quand la direction ministérielle intéressée a-t-elle vraiment occupé ces locaux? (Document parlementaire n° 301-2/2664).

N° 2670—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. Dans la région de la Capitale nationale, dans quels édifices le ministère des Approvisionnements et Services loue-t-il des bureaux selon un bail à court ou à long terme?

2. Dans chaque cas, quel est le loyer mensuel versé?

3. Quelle est la durée de chaque bail?

4. Quelles sont les dates de signature et d'entrée en vigueur de chaque bail?

5. Quand la direction ministérielle intéressée a-t-elle vraiment occupé ces locaux? (Document parlementaire n° 301-2/2670).

N° 2687—*M. Forrestall*

1. Quels ministères ont utilisé, dans le cadre de l'application de leurs programmes, des avions des flottes aériennes gérées par les ministères de la Défense nationale et des Transports, au cours de l'année financière 1974-1975?

2. Pour chacun de ces ministères, a) combien d'heures ou de jours de vol réels ont ainsi été obtenus pour chaque type d'avion fourni, b) à combien s'élevait l'in-

dernisation versée à chacun d'eux? (Document parlementaire n° 301-2/2687).

N° 2696—*M. Caouette* (Témiscamisque)

Quels sont le nom et l'adresse des agences de publicité employées par chaque ministère? (Document parlementaire n° 301-2/2696).

N° 2761—*M. Francis*

La Commission de contrôle de l'énergie atomique est-elle en mesure de fournir une convention standard à propos des permis et, dans l'affirmative, le gouvernement en déposera-t-il copie à la Chambre? (Document parlementaire n° 301-2/2761).

N° 2811—*M. Lambert* (Edmonton-Ouest)

1. Des ministères ont-ils créé ou envisagent-ils de créer des bureaux d'enseignement du français et de l'anglais distincts de l'école de la Commission de la Fonction publique et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) quand cette décision a-t-elle été prise, par qui et pourquoi?

2. Combien d'heures-hommes représentent les besoins estimatifs de chaque ministère, tels que décrits à la partie 1?

3. Quels sont la classification à la Fonction publique et le traitement de tous ceux qui dirigent un bureau ou un groupe de ce genre?

4. Ces bureaux, en dispensant directement des cours, remplaceront-ils l'école des langues et, dans l'affirmative, comment?

5. Y aura-t-il double emploi au sein du personnel enseignant à l'école des langues et, dans l'affirmative, dans combien de cas, ou y aura-t-il mutation dans des ministères d'une partie ou de la plupart du personnel enseignant de l'école des langues?

6. Quel est le coût estimatif par ministère d'une telle réorganisation? (Document parlementaire n° 301-2/2811).

N° 2845—*M. Laprise*

1. En vertu de l'accord d'aide juridique entre le gouvernement fédéral et celui des provinces, quelles sommes le gouvernement a-t-il versées à chaque province en 1973 et en 1974?

2. Dans chaque province, combien de personnes ont été aidées à chacune de ces années et pour quels crimes? (Document parlementaire n° 301-2/2845).

N° 2882—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)

1. Pour les années fiscales 1970 à 1974 inclusivement, combien de contribuables ont déduit de leur revenu personnel des contributions au Régime enregistré d'épargne retraite et quel montant ont-ils déduit au total?

2. Pour le Canada et chacune des provinces, combien de contribuables se sont prévalus des déductions fiscales et quel montant ont-ils déduit au total, selon a) la tranche de revenu (i) moins de \$5,000 (ii) de \$5,000 à \$9,999 (iii) \$10,000 à \$14,999 (iv) de \$15,000 à \$19,999 (v) de \$20,000 à \$24,999 (vi) de \$25,000 à \$49,999 (vii) de plus de \$50,000, b) le groupe d'âge (i) de moins de 20 ans (ii) de 20 à 30 ans (iii) de 31 à 40 ans (iv) de 41 à 50 ans (v) de 51 à 60 ans (vi) de plus de 60 ans?

3. Combien de contribuables se sont prévalus des déductions fiscales et quel montant ont-ils déduit au total, selon le genre d'institution financière avec laquelle ils faisaient affaires (banque à charte, sociétés d'assurance-vie, de fiducie ou d'hypothèques)? (Document parlementaire n° 301-2/2882).

N° 2917—*M. Schumacher*

1. Par type et par emplacement, combien y a-t-il actuellement en Alberta d'installations du ministère des Postes dans le a) nord-est, b) nord-ouest, c) sud-est, d) sud-ouest de Calgary?

2. Dans chaque cas, quels étaient, au 1^{er} juin, les chiffres comparatifs pour a) 1974, b) 1973, c) 1972, d) 1971, e) 1970?

3. Dans chaque cas, des services sont-ils actuellement offerts au public en ce qui concerne: a) la livraison des colis, b) le paiement à la livraison, c) le courrier recommandé, d) l'achat de mandats-postes, e) les expéditions de courrier en vrac?

4. Quand a été effectuée la dernière enquête sur les installations postales de chacun des secteurs mentionnés dans la partie I et quel est le volume d'affaires total établi pour l'ensemble de ces installations?

5. Dans chaque secteur, quels chiffres ou statistiques ont été employés par le ministère des Postes depuis 1960 pour déterminer la croissance du nombre a) de foyers, b) d'appartements, d) d'entreprises? (Document parlementaire n° 301-2/2917).

N° 2928—*M. Friesen*

1. Quels postes canadiens des douanes et de l'immigration sont situés le long de la frontière américaine et ne disposent pas d'une liaison téléphonique directe ou d'un autre système de communication avec leurs homologues américains?

2. Combien de personnes étaient annuellement employées comme agents d'immigration et des douanes au port d'entrée de Port Douglas en Colombie-Britannique, entre 1965 et 1975?

3. Quelle formation spéciale le personnel des douanes reçoit-il en vue de la détection des drogues douces et dures? (Document parlementaire n° 301-2/2928).

N° 2945—*M. Huntington*

1. Depuis 1968, combien de commission de services consultatifs et d'études de rentabilité le ministère des Transports a-t-il créées pour l'aéroport de Mirabel?

2. Dans chaque cas, quel est le nom des a) sociétés, b) corporations, d) associations ou personnes (i) qui ont présenté une offre et de quelle somme s'agissait-il dans chaque cas (ii) qui se sont vues adjuger le contrat?

3. a) Dans chaque cas, quelle somme finale a été versée aux termes du contrat et b) quel était la catégorie précise ou l'aspect de la conception du projet à l'égard desquels le contrat a été adjugé: (i) pistes (ii) aérogares (iii) accès (iv) environnement (v) autres? (Document parlementaire n° 301-2/2945).

N° 2969—*M. Herbert*

1. Quelles personnes siègent au conseil d'administration d'agences et de sociétés propriétaires ministérielles et tou-

chent, en échange de services rendus à leur société, une rémunération autre que les émoluments d'administrateur?

2. Quelle en est la rémunération annuelle dans tous les cas où le montant n'a pas été approuvé par une loi du Parlement? (Document parlementaire n° 301-2/2969).

N° 2970—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Pendant l'année financière 1974-1975, combien de véhicules ont été loués par ou pour les Parcs nationaux pour être utilisés dans a) le parc national de Jasper, b) le parc national de Banff, c) le parc national du lac Waterton?

2. Dans chaque cas a) quels en étaient (i) les conditions (ii) le coût de location, b) de quelle sorte de véhicules s'agissait-il, c) chez quels concessionnaires ont-ils été loués, d) à quelles fins ont-ils servi? (Document parlementaire n° 301-2/2970).

N° 2971—*M. Robinson*

Combien d'automobiles de marque Chrysler ont été rappelées annuellement depuis 1970 jusqu'à ce jour et pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/2971).

N° 3006—*M. Marshall*

1. Au sujet des 7000 cadets de l'air en camp d'été, a) combien ont fait une demande, b) dans quelle proportion les demandes ont-elles été acceptées, c) quel était le contingentement de répartition (i) par province (ii) par unité de cadet, d) quelles unités de cadets vont aux camps d'été, e) combien de jeunes filles, cadets de l'air, y vont également?

2. Quelles subventions sont accordées aux trois ligues de cadets?

3. Au sujet de chaque unité de cadets au Canada sous les commandements de l'air, de terre et de mer, quels sont a) le contingent autorisé, b) la force actuelle, c) l'organisme parrain?

4. Les services de cadets du Canada ont-ils demandé une hausse de subventions par suite de l'inflation et, dans l'affirmative, qu'a décidé le gouvernement?

5. Le gouvernement a-t-il haussé les subventions et, dans l'affirmative, de quel montant, b) dans la négative, pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/3006).

N° 3007—*M. Marshall*

Quels étaient a) le titre du projet, b) le parrain, c) le lieu de résidence de chaque récipiendaire des 72 subventions accordées dans le cadre du Programme de l'année internationale de la femme? (Document parlementaire n° 301-2/3007).

N° 3045—*M. Huntington*

1. Au cours des cinq dernières années, combien de contrats a-t-on adjudgés annuellement en vue de la construction, de l'acquisition ou du radoub de navires par le ministère de la Défense nationale, y compris ceux qui ont été adjudgés par l'entremise d'un autre ministère et, dans chaque cas, a) qui a été l'adjudicataire et quelle somme était en cause, b) quelle somme finale a-t-on payée aux termes du contrat, c) quelles autres soumissions a-t-on reçues (i) de qui (ii) quelle somme était en cause?

2. Pendant la même période, combien de contrats a-t-on adjudgés, sans appel d'offres, en vue de l'acquisition, de la construction ou du radoub de navires et, dans chaque cas, a) quelles sommes étaient en cause, b) pourquoi?

3. Quels sont les nom et adresse des sociétés inscrites auprès du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère ayant exprimé le désir de présenter des offres en vue de la construction, de la vente, du radoub ou de travaux connexes? (Document parlementaire n° 301-2/3045).

N° 3060—*M. Huntington*

1. Certains projets de la *Campeau Corporation Ltd.* ont-ils été financés par la SCHL et, dans l'affirmative, pour chaque transaction depuis le 1^{er} juillet 1973, quels en étaient a) les projets, b) le montant, c) les conditions, d) le taux d'intérêt?

2. Dans quels immeubles appartenant à la *Campeau Corporation Ltd.* ou à ses filiales, le gouvernement loue-t-il actuellement des bureaux et, dans chaque cas, quels en sont a) la superficie en pieds carrés, b) le coût en dollars, c) le taux au pied carré?

3. Pour chaque année depuis 1968, quels sont la superficie en pieds carrés et le coût en dollars des bureaux loués au gouvernement par la *Campeau Corporation Ltd.*? (Document parlementaire n° 301-2/3060).

N° 3062—*M. Jones*

1. Combien d'employés du gouvernement ou d'agences et sociétés de la Couronne ont utilisé le service ADAC entre Ottawa et Montréal, du 1^{er} janvier 1975 à ce jour?

2. Quel en a été le coût?

3. Pourquoi ont-ils préféré ADAC aux transporteurs habituels? (Document parlementaire n° 301-2/3062).

N° 3082—*M. Alexander*

1. Parmi ceux qui ont reçu des prestations d'assurance-chômage en a) 1974, b) 1975 jusqu'à ce jour, combien, par mois, avaient fait partie de la main-d'œuvre active pendant (i) huit (ii) neuf (iii) dix (iv) onze (v) douze (vi) treize (vii) quatorze (viii) quinze (ix) seize (x) dix-sept (xi) dix-huit (xii) dix-neuf (xiii) vingt semaines avant de présenter une demande de prestations?

2. Pour chaque catégorie, quel pourcentage de l'ensemble des prestataires ces demandes représentent-elles?

3. Du nombre total des prestataires d'assurance-chômage, quel pourcentage, par mois, en a) 1974, b) 1975 jusqu'à ce jour a reçu des prestations de 75 p. 100 parce qu'ils (i) étaient considérés comme des prestataires à faible revenu en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage (ii) avaient droit à une prolongation de la période d'admissibilité en vertu de l'article 34 de la loi?

4. En a) 1974, b) 1975 jusqu'à ce jour, quel montant brut a été versé aux prestataires dont les prestations étaient fixées à 75 p. 100 conformément à l'article 34 de la loi? (Document parlementaire n° 301-2/3082).

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose la réponse aux ordres susdits.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Il s'élève un débat;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Cullen en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Francis, Fleming, M^{me} Campagnolo, MM. Clermont, Anderson et Goodale en remplacement de MM. Collenette, Robinson, Blais, Poulin, Baker (Gander-Twillington) et Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Robinson en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Bawden, Ellis, Neil et Huntington en remplacement de MM. Malone, Bawden, Elzinga et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Oberle en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Prud'homme en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Murta en remplacement de M. Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. MacFarlane en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Landers, Kaplan et Gray en remplacement de M^{me} Nicholson, MM. Cullen et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Leblanc (Laurier), Roy (Laval) et Anderson en remplacement de MM. Anderson, M^{me} Campagnolo et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M^{me} Campagnolo en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), Gillies, Bawden et Elzinga en remplacement de MM. Firth, Murta, Huntington et Neil sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Malone en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de mars 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/353).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'avril 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/354).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de mai 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/355).

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu du paragraphe (1) de l'article 65 de la Loi sur l'immigration au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (6) de l'article 65 de cette Loi, chapitre I-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/159A).

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de réforme du droit du Canada, pour l'année terminée le 31 mai 1975, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C. 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/409A).

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 24 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, chapitre N-21, S.R.C., 1970, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/196A).

Par M. Buchanan,—Exemplaire de l'Ordonnance, chapitre 1, sanctionnée le 2 mai 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 16 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1975-1417, en date du 17 juin 1975, approuvant cette ordonnance. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/200).

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget révisé d'établissement de la Société centrale

d'hypothèques et de logement, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1975-2138, en date du 11 septembre 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/109C).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 10 de cette Loi, chapitre E-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/131A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application du Régime d'assistance publique du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 19 du Régime d'assistance publique du Canada, chapitre C-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/77A).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies des relevés des recettes de quaiage, et des droits portuaires pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 14 de la Loi sur les ports et jetées de l'État, chapitre G-9, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/261A).

Par M. Lang,—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/415A).

Par M. Lang,—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage des Laurentides, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/416A).

Par M. Lang,—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/417A).

Par M. Lang,—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage du Pacifique, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/418A).

Par M. LeBlanc (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office des prix des produits de la pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformé-

ment à l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre F-23, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/148A).

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'avril 1975, conformément à l'article 16 de cette loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/325A).

Par M. Lessard,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de mai 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/333A).

Par M. Lessard,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juin 1975, conformément à l'article 16 de cette loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/326A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'administration de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants pour l'année terminée le 30 juin 1974, conformément à l'article 18 de cette Loi, chapitre S-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/245A).

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais), sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada au cours de la période terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 36 de cette Loi, chapitre 5, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/363A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1975, (Question n° 606), demandant: 1. Le gouvernement publiera-t-il la liste des conférences nationales ou internationales prévues pour 1975 et auxquelles il a été invité à envoyer des délégations?

2. Des groupes intéressés auront-ils la possibilité de recommander la présence de femmes compétentes au sein de ces délégations?

3. Étudie-t-on la possibilité de désigner comme membres de ces délégations canadiennes, un certain nombre de citoyens compétents très renseignés et dans les cas appropriés? (Document parlementaire n° 301-2/606C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975, (Question n° 1453) demandant: 1. En a) 1968, b) 1970, c) 1972, d) 1974, combien de fonctionnaires étaient des (i) employés à temps plein (ii) employés à temps partiel (iii) experts-conseils?

2. Au cours de chacune de ces années, quels étaient les barèmes de salaires maximal, minimal et moyen des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

3. Au cours de chacune de ces années, combien de fonctionnaires, par ministère, étaient des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

4. Au cours de chacune de ces années, quels étaient les barèmes de salaires maximal, minimal et moyen, par ministère, des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

5. Quelles sommes le gouvernement a-t-il versées en tout pour retenir les services d'experts-conseils en 1968, 1970, 1972 et 1974? (Document parlementaire n° 301-2/1453A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975, (Question n° 2082) demandant: 1. Quelles sont les fonctions des services d'information suivants: a) Agriculture (directeur de l'Information), b) Airtransit Canada, c) Énergie atomique du Canada, d) Conseil des Arts du Canada, e) Conseil canadien des relations de travail, f) Office de tourisme du Canada, g) Agence canadienne de développement international, h) CRTC, i) Société centrale d'hypothèques et de logement, j) Communications, k) Consommation et Corporations, l) Mesures d'urgence du Canada, m) Énergie, Mines et Ressources, n) Environnement, o) Société pour l'expansion des exportations, p) Affaires extérieures, q) Société du crédit agricole, r) Finances, s) Affaires indiennes et Nord canadien, t) Banque d'expansion industrielle, u) Industrie et Commerce, v) Justice, w) Travail, x) Main-d'œuvre et Immigration, y) Commission du système métrique, z) Centre national des arts, aa) Commission de la Capitale nationale, bb) Défense nationale, cc) Office national du film, dd) Galerie nationale du Canada, ee) Conseil des ports nationaux, ff) Santé nationale et Bien-être social, gg) Bibliothèque nationale, hh) Musées nationaux du Canada, ii) Musée national de l'Homme, jj) Musée national des sciences naturelles, kk) Musée national des sciences et de la technologie, ll) Conseil national de recherches, mm) Revenu national—Douanes et accise, nn) Revenu national—Impôt, oo) Postes, pp) Conseil privé, qq) Archives publiques, rr) Commission de la Fonction publique, ss) Affaires des anciens combattants, tt) Travaux publics, uu) Expansion économique régionale, vv) Gendarmerie royale du Canada, ww) Conseil des Sciences du Canada, xx) Sciences et Technologie, yy) Secrétariat d'État, zz) Solliciteur général, aaa) Statistique Canada, bbb) Approvisionnements et Services, ccc) Transports, ddd) Commission canadienne des transports, eee) Conseil du Trésor, fff) Commission d'assurance-chômage ggg) Affaires urbaines?

2. Quelles différences y a-t-il entre ces fonctions et celles que doit remplir Information Canada? (Document parlementaire n° 301-2/2082A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975, (Question n° 2373) demandant: Au sujet de la réponse à la question n° 456 de la deuxième session du 29^e Parlement, indiquant en partie que 526 fonctionnaires ont suivi des cours de français, et 21, des cours d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa, au cours des trois dernières années, pour un montant de \$793,994, quels sont leur nom, leur poste et le ministère auquel ils sont affectés? (Document parlementaire n° 301-2/2373A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975, (Question n° 2373) demandant: Au sujet de la réponse à la question

n° 456 de la deuxième session du 29^e Parlement, indiquant en partie que 526 fonctionnaires ont suivi des cours de français, et 21, des cours d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa, au cours des trois dernières années, pour un montant de \$793,994, quels sont leur nom, leur poste et le ministère auquel ils sont affectés? (Document parlementaire n° 301-2/2373B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975, (Question n° 2374) demandant: Depuis que l'on a préparé la réponse à la question n° 456 de la deuxième session du 29^e Parlement a) combien d'autres fonctionnaires ont suivi ou suivent actuellement, aux frais du public, des cours (i) de français (ii) d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa, b) à combien s'élève à cet égard la dépense, c) quels sont le nom et le poste de ces fonctionnaires ainsi que les ministères en cause? (Document parlementaire n° 301-2/2374A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975, (Question n° 2374) demandant: Depuis que l'on a préparé la réponse à la question n° 456 de la deuxième session du 29^e Parlement a) combien d'autres fonctionnaires ont suivi ou suivent actuellement, aux frais du public, des cours (i) de français (ii) d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa, b) à combien s'élève à cet égard la dépense, c) quels sont le nom et le poste de ces fonctionnaires ainsi que les ministères en cause? (Document parlementaire n° 301-2/2374B).

Par M. Sharp,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 4 juin 1975, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le Premier ministre ou tout autre ministre du gouvernement et le maire Drapeau ou tout représentant de la ville de Montréal, à propos des Jeux Olympiques de 1976, en particulier les lettres traitant de l'aide fédérale à la ville de Montréal ou au Comité d'organisation des Jeux olympiques.—(Avis de motion portant production de documents n° 23). (Document parlementaire n° 301-3/23).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne du lait, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 22 de la Loi sur la Commission canadienne du lait, chapitre C-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/90A).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) sur l'activité sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1974, conformément à l'article 12 de cette Loi, chapitre P-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/210A).

A 10 h. 21 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 184

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 15 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, du mandat du Comité d'étude sur les dispositions législatives en matière d'avortement ainsi qu'un communiqué, en date du 26 septembre 1975, à ce sujet. (Document parlementaire n° 301-7/28).

En conformité des dispositions, du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3059—*M. Beatty*

1. Quels sont les nom et adresse des avocats, en Ontario, dont la Société du crédit agricole a retenu les services au cours de l'année financière a) 1973-1974, b) 1974-1975?

2. Combien de causes chaque avocat a-t-il plaidées?

3. Dans chaque cas, quel a été le total des honoraires versés à chaque avocat au cours de chaque année financière? (Document parlementaire n° 301-2/3059).

N° 3061—*M. Reynolds*

1. a) Quel est le nom de tous les directeurs des opérations de sécurité des pénitenciers fédéraux, b) en quelle

année sont-ils entrés en fonction, c) quels étaient leurs antécédents professionnels dans le domaine de la sécurité?

2. a) Combien de personnes sous les ordres du Commissaire sont chargées des opérations de sécurité, b) quels sont leurs nom et titres, c) quand sont-ils entrés au service du système pénitentiaire, d) quels étaient leurs antécédents professionnels en sécurité pénitentiaire?

3. a) Quel est le nom de tous les directeurs des services pénitentiaires, b) quand sont-ils entrés au service du système pénitentiaire, c) quels postes avaient-ils occupés auparavant? (Document parlementaire n° 301-2/3061).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les requêtes présentées par des gouvernements provinciaux et des groupes de producteurs relativement au CP 1975-873 en vue d'instituer une enquête destinée à obtenir des données précises sur les coûts et revenus ayant trait au mouvement des grains.—(*Avis de motion portant production de documents n° 48—M. Mazankowski*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des procès-verbaux des réunions tenues le 30 avril et le 1^{er} mai 1975 dans le cadre de la Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé et du Bien-être social et copie des conditions de l'accord conclu entre le gouvernement et les gouvernements provinciaux participants. —(Avis de motion portant production de documents n° 50—M. Alexander).

Le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Ouellet, appuyé par M. Lang,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 38 à 41 inclusivement, à la page 27 et en les remplaçant par ce qui suit:

«et passible, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement de cinq ans.»

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (8) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «suit» et en les remplaçant par:

«et passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine.»

Après débat, ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 20 à 23 inclusivement, à la page 28, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sible, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement de cinq ans.»

Il s'élève un débat,

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (9) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «suit» et en les remplaçant par ce qui suit:

«sible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine.»

Après débat, ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 24 à 30 inclusivement, à la page 32, et en les remplaçant par ce qui suit:

«emprisonnement de cinq ans; ou

b) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces peines.»

Il s'élève un débat;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (12) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 23 à 30 inclusivement, à la page 32 et en les remplaçant par ce qui suit:

la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 20 à 26 inclusivement, à la page 33 et en les remplaçant par ce qui suit:

«emprisonnement de cinq ans; ou

b) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces peines.»

Il s'élève un débat;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (13) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 19 à 26 inclusivement, à la page 33 et en les remplaçant par ce qui suit:

la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 9 à 15 inclusivement, à la page 35 et en les remplaçant par ce qui suit:

«emprisonnement de cinq ans; ou

b) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces peines.»

Il s'élève un débat;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Mac-Lean, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (14) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 8 à 15 inclusivement, à la page 35 et en les remplaçant par ce qui suit:

la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 43 et 44, à la page 35 et les lignes 1 à 5 inclusivement, à la page 36 et en les remplaçant par ce qui suit:

«emprisonnement de cinq ans; ou

b) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces peines.»

Il s'élève un débat;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Mac-Lean, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (15) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 42 à 44, à la page 35 et les lignes 1 à 5 inclusivement, à la page 36 et en les remplaçant par ce qui suit:

la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 16 à 19 inclusivement, à la page 37, et en les remplaçant par ce qui suit:

«culpabilité, d'une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces peines.»

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 29 à 32 inclusivement, à la page 37 et en les remplaçant par ce qui suit:

«culpabilité, d'une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces peines.»

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 40 à 46 inclusivement, à la page 38 et en les remplaçant par ce qui suit:

«emprisonnement de cinq ans; ou

b) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces peines.»

Il s'élève un débat;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Mac-Lean, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (19) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 39 à 46 inclusivement, à la page 38 et en les remplaçant par ce qui suit:

la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Danson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 8 et 9, à la page 42 et en les remplaçant par ce qui suit:

«culpabilité, d'un emprisonnement de cinq ans.»

Il s'élève un débat;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (22) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «suit» et en les remplaçant par ce qui suit:

«culpabilité d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou l'une et l'autre peine.»

Ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Jamieson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 7 à 13 inclusivement, à la page 48 et en les remplaçant par ce qui suit:

«emprisonnement de cinq ans; ou

b) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces peines.»

Il s'élève un débat;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Oberle, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (25) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 6 à 13 inclusivement, à la page 48 et en les remplaçant par ce qui suit:

la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ces motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Rodriguez, appuyé par M. Symes, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et

abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en

a) remplaçant les lignes 19 à 25 inclusivement, à la page 29, par «qu'elle exige ailleurs au Canada;»,

b) remplaçant la ligne 32, à la page 29, par «destinée à avoir un semblable effet; ou»,

c) ajoutant, immédiatement après la ligne 32, à la page 29, l'alinéa qui suit:

«d) se livre à une politique de vente de produits comme articles spécialement sacrifiés, c'est-à-dire non pour en tirer un bénéfice mais pour la publicité ou afin d'attirer les clients à son magasin, dans l'espoir de leur vendre d'autres produits.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Rodriguez, appuyé par M. Symes, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel,

a) en retranchant le mot «où» à la ligne 43, de la page 30;

b) en remplaçant le point (.) à la ligne 13, de la page 31, pour un point-virgule(;); et

c) en ajoutant, immédiatement après la ligne 13, de la page 31, les alinéas qui suivent:

«e) donner au public des indications de nature générale contenant des assertions exagérées au sujet du prix, à moins que ces assertions ne soient pleinement étayées de preuves suffisantes;

f) donner au public des indications qui, de façon implicite ou explicite, font naître ou ont tendance à faire naître des espoirs injustifiés au sujet de l'efficacité du produit;

g) donner au public des indications contenant, au sujet de l'efficacité du produit, des assertions qui ne sont pas pleinement étayées de preuves suffisantes;

h) donner au public des indications contenant des suggestions implicites ou explicites au sujet de l'efficacité du produit dans des domaines autres que ceux où le produit est principalement destiné à servir;

i) donner au public des indications en y employant les mots «nouveau» ou «nouvelle», ou des mots comparables, pour décrire un produit, à moins qu'il ne s'agisse d'un nouveau produit ou d'un produit dont l'un ou plusieurs des ingrédients ou éléments actifs ont subi une modification qualitative, auquel cas l'emploi des mots «nouveau» ou «nouvelle» est restreint à une période de six mois au plus;

j) donner au public des indications en y employant le mot «amélioré», ou des mots comparables, à moins de pouvoir prouver que la modification subie par un produit existant est avantageuse pour l'utilisateur, auquel

cas l'emploi du mot «amélioré» est restreint à une période de six mois au plus;

k) donner au public des indications qui passent sous silence, ou ne décrivent pas complètement, tout effet secondaire indésirable pouvant résulter de l'utilisation du produit;

l) et, dans tous les cas, les produits doivent être vendus, autant que possible, sur la base de qualités définissables».

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Marchand (Kamloops-Cariboo), Pelletier, Daudlin et Corbin en remplacement de MM. Smith (Saint-Jean), Lessard, Baker (Gander-Twillingate) et McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Blaker en remplacement de M. Blouin sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^{lle} Bégin et M. Dionne (Northumberland-Miramichi) en remplacement de MM. Francis et Pelletier sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M^{me} Holt et M. Trudel en remplacement de MM. Gauthier (Ottawa-Vanier) et Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Landers et Rooney en remplacement de MM. Milne et Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Kaplan et M^{me} Holt en remplacement de MM. MacFarlane et Lee sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Anderson et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. MacFarlane et Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Prud'homme et Landers en remplacement de MM. Maine et Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. O'Connell et Maine en remplacement de MM. Leblanc (Laurier) et Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), Blais et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Poulin, Roy (Laval) et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Lefebvre en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

M. Cyr en remplacement de M. Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Blais et Olivier en remplacement de MM. Maine et Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Gauthier (Ottawa-Vanier), McIsaac, Penner et Condon en remplacement de MM. Pelletier, Guay (Saint-Boniface), Lessard et Goodale sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Goodale et McIsaac en remplacement de MM. Turner (London-Est) et De Bané sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Robison en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Guay (Saint-Boniface) en remplacement de M. Lefebvre sur la liste des membres du Comité de sélection.

M. Portelance en remplacement de M. Rompkey sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Lajoie en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai 1975, demandant copie de la lettre, de la note de service ou d'autres documents que le Solliciteur général a fait parvenir au commissaire de la GRC lui précisant le mandat relatif à une enquête menée par la GRC sur certaines accusations dirigées contre le Syndicat international des marins canadiens.—(Avis de motion portant production de documents n° 47). (Document parlementaire n° 301-3/47).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 185

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 16 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, du Comité consultatif du Régime de pensions du Canada, en date du mois de juin 1975, intitulé «Le taux de rendement du fonds de placement du Régime de pensions du Canada». (Document parlementaire n° 301-1/83B).

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant la restriction des marges bénéficiaires, des prix, des dividendes et des rémunérations au Canada; la création d'une Commission de lutte contre l'inflation composée de membres nommés par le gouverneur en conseil, ainsi que le traitement et les frais des membres, le personnel de la Commis-

sion, les frais occasionnés par le concours d'experts et la rémunération de ces derniers; prévoyant que les membres de la Commission et les experts dont les services sont retenus sont réputés être des employés de la Fonction publique pour l'application de la Loi sur la pension de la Fonction publique; prévoyant également la nomination d'un directeur ou d'un ou de plusieurs sous-directeurs chargés de l'application de la mesure, ainsi que le personnel du bureau du directeur, les frais occasionnés par le concours d'experts et la rémunération de ces derniers; prévoyant que les experts dont les services sont retenus sont réputés être des employés de la Fonction publique pour l'application de la Loi sur la pension de la Fonction publique; prévoyant en outre la mise sur pied d'un tribunal d'appel en matière d'inflation composé d'un président et d'autres membres nommés par le gouverneur en conseil, ainsi que le traitement et les frais du président, les honoraires, la rémunération et les frais des autres membres, le personnel du tribunal, les frais occasionnés par le concours d'experts et la rémunération de ces derniers; prévoyant que les experts dont les services sont retenus sont des employés de la Fonction publique pour l'application de la Loi sur la pension de la Fonction publique; prévoyant le versement d'un intérêt à un taux prescrit par règlement sur toute somme retenue en attendant la décision du tribunal sur un appel; prévoyant enfin l'expiration de la mesure le 31 décembre 1978.

En conformité des dispositions, du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2885—*M. Hnatyshyn*

Quels sont a) l'emplacement, b) la superficie de chacun des 96 pâturages communautaires exploités par ARAP ainsi que, c) pour les années 1972, 1973 et 1974, (i) leur revenu (ii) leur coût? (Document parlementaire n° 301-2/2885).

N° 3094—*M. Beatty*

Au cours de chacune des cinq dernières années, combien le gouvernement a-t-il payé pour la consommation d'énergie électrique? (Document parlementaire n° 301-2/3094).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Symes,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel,

a) en retranchant le mot «où» à la ligne 43, de la page 30;

b) en remplaçant le point (.) à la ligne 13, de la page 31, pour un point-virgule(;); et

c) en ajoutant, immédiatement après la ligne 13, de la page 31, les alinéas qui suivent:

«e) donner au public des indications de nature générale contenant des assertions exagérées au sujet du prix, à moins que ces assertions ne soient pleinement étayées de preuves suffisantes;

f) donner au public des indications qui, de façon implicite ou explicite, font naître ou ont tendance à faire naître des espoirs injustifiés au sujet de l'efficacité du produit;

g) donner au public des indications contenant, au sujet de l'efficacité du produit, des assertions qui ne sont pas pleinement étayées de preuves suffisantes;

h) donner au public des indications contenant des suggestions implicites ou explicites au sujet de l'efficacité du produit dans des domaines autres que ceux où le produit est principalement destiné à servir;

i) donner au public des indications en y employant les mots «nouveau» ou «nouvelle», ou des mots comparables, pour décrire un produit, à moins qu'il ne s'agisse d'un nouveau produit ou d'un produit dont l'un ou

plusieurs des ingrédients ou éléments actifs ont subi une modification qualitative, auquel cas l'emploi des mots «nouveau» ou «nouvelle» est restreint à une période de six mois au plus;

j) donner au public des indications en y employant le mot «amélioré», ou des mots comparables, à moins de pouvoir prouver que la modification subie par un produit existant est avantageuse pour l'utilisateur, auquel cas l'emploi du mot «amélioré» est restreint à une période de six mois au plus;

k) donner au public des indications qui passent sous silence, ou ne décrivent pas complètement, tout effet secondaire indésirable pouvant résulter de l'utilisation du produit;

l) et, dans tous les cas, les produits doivent être vendus, autant que possible, sur la base de qualités définissables.

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

Du consentement unanime, la motion numéro (5) inscrite au nom de l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens) se lit comme suit:

Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 18, ce qui suit:

«c) Les compagnies, les sociétés, les entreprises unipersonnelles et les personnes sont affiliées si elles ont passé, une période déterminée ou indéterminée, un contrat par lequel l'une concède à une autre le droit d'utiliser une marque ou un nom de commerce pour identifier les affaires des concessionnaires qui ont trait à la vente ou à la distribution de denrées ou de services conformément à un programme ou un système de commercialisation prescrit par le concédant»,

et en retranchant le mot «et» de la ligne 30, à la page 18 et en ajoutant le mot «et» à la ligne 35, de la page 18.

Et cette motion, dont le scrutin par appel nominal avait été différé le 10 juin 1975, est retirée et remplacée par la motion du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) comme suit:

Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 18, ce qui suit:

«c) une compagnie, société ou entreprise unipersonnelle est affiliée à une autre compagnie, société ou entreprise unipersonnelle en ce qui concerne tout accord entre elles par lequel l'une concède à l'autre le droit

d'utiliser une marque ou un nom de commerce pour identifier les affaires du concessionnaire, à la condition

(i) que ces affaires soient liées à la vente ou la distribution, conformément à un programme ou système de commercialisation prescrit en substance par le concédant, d'une multiplicité de produits obtenus de sources d'approvisionnement qui sont en concurrence et d'une multiplicité de fournisseurs; et

(ii) qu'aucun produit ne soit primordial dans ces affaires.»

et en retranchant le mot «et» à la fin de la ligne 30, en remplaçant par un point-virgule le point à la fin de la ligne 35 et en ajoutant, immédiatement après ce point-virgule, le mot «et».

M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en remplaçant les lignes 18 à 34 inclusivement, de la page 38, par «deux sous quelque forme que ce soit.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Rodriguez, appuyé par M. Leggatt, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 46, de la page 38, l'article qui suit:

«37.2A (1) Il est interdit à quiconque d'offrir un produit en vente au public dans des conditions qui rehaussent, ou visent à rehausser l'aspect, la couleur ou une autre caractéristique du produit d'une manière artificielle ou par des moyens artificiels, ou visent de quelque façon à tromper le public sur l'aspect et la qualité véritables du produit.

(2) Il est interdit à quiconque fournit des produits au public d'empêcher de bien voir les cadrans des caisses enregistreuses ou, de quelque autre façon de cacher, à dessein ou non, le prix réellement exigé d'un consommateur.

(3) Il est interdit à quiconque d'offrir en vente au public un produit dont le prix unitaire n'est pas clairement indiqué sur l'emballage ou de quelque autre façon.

(4) Il est interdit à une personne d'offrir un produit en vente au public à un prix unitaire supérieur à celui auquel elle offre de plus petites quantités du même produit.

(5) Il est interdit à quiconque d'offrir un produit en vente au public à un prix qui ne reflète pas entièrement les conséquences recherchées par un programme de subventions du gouvernement appliqué à ce moment-là à l'égard de ce produit.

(6) Il est interdit à quiconque offre un produit en vente au public de distribuer ou d'offrir de distribuer des coupons ou des timbres de tout genre remboursables en espèces, en cadeaux ou contre toute autre considération.

(7) Quiconque contrevient aux paragraphes (1) à (6) est coupable d'une infraction et passible

a) sur déclaration de culpabilité à la suite d'une mise en accusation, d'un emprisonnement n'excédant pas cinq ans; ou

b) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Rodriguez, appuyé par M. Leggatt, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant le paragraphe 38(5) proposé, lignes 13 à 16 inclusivement, de la page 41 et en renumérotant en conséquence les paragraphes qui suivent.

Après débat, cette motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Ouellet, appuyé par M. Whelan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 23 et 24, à la page 43 et en les remplaçant par ce qui suit:

«tion sommaire de culpabilité se prescrivent par deux ans.»

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Ouellet, appuyé par M. Whelan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 18, ce qui suit:

«c) une compagnie, société ou entreprise unipersonnelle est affiliée à une autre compagnie, société ou entreprise unipersonnelle en ce qui concerne tout accord entre elles par lequel l'une concède à l'autre le droit d'utiliser une marque ou un nom de commerce pour identifier les affaires du concessionnaire, à la condition

(i) que ces affaires soient liées à la vente ou la distribution, conformément à un programme ou sys-

tème de commercialisation prescrit en substance par le concédant, d'une multiplicité de produits obtenus de sources d'approvisionnement qui sont en concurrence et d'une multiplicité de fournisseurs; et

(ii) qu'aucun produit ne soit primordial dans ces affaires.»

et en retranchant le mot «et» à la fin de la ligne 30, en remplaçant par un point-virgule le point à la fin de la ligne 35 et en ajoutant, immédiatement après ce point-virgule, le mot «et».

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions (documents))

M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. McKinley, propose.—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des résumés des programmes régionaux pour les années 1972-1973, 1973-1974 et 1974-1975, couvrant les régions telles que l'Afrique du Commonwealth, l'Amérique du Sud, l'Afrique francophone, ainsi que toutes les autres régions pour lesquelles des programmes régionaux ont été préparés.—(Avis de motion portant production de documents n° 30).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La motion numéro (6) inscrite au nom de l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 23, à la page 23, ce qui suit:

«(2) Nonobstant les dispositions de l'article 31 de la présente loi,

a) dès que la présente loi est sanctionnée au nom de Sa Majesté, le gouverneur en conseil doit, d'une façon autre que celle prévue par l'article 55 de la Loi sur la Cour suprême, soumettre à la Cour suprême toutes les questions de droit et de fait relatives à la constitutionnalité de l'article 31.1, de la Partie IV.1 et de chacune de leurs dispositions;

b) tant que la Cour suprême n'a pas transmis au gouverneur en conseil son opinion certifiée sur chacune de ces questions, aucune disposition dudit article ni de ladite partie n'entre en vigueur à la date prévue par la présente loi ou la Loi d'interprétation; et une telle disposition n'entre ensuite en vigueur que dans la mesure où, de l'avis de la Cour, elle relève de la compétence législative du Parlement du Canada;

c) le procureur général de chaque province doit être avisé de l'audition tenue en vertu du présent paragraphe afin qu'il puisse être entendu s'il le juge à propos.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Si aucun autre député ne désire participer à cette très intéressante discussion, la présidence ne peut que s'en tenir à la conclusion à laquelle elle avait abouti au début de la discussion.

Je remercie aussi l'honorable député d'Edmonton-Ouest, (M. Lambert), de sa chaleureuse intervention en faveur de son collègue et de la régularité procédurale de cette motion. En réalité, et cela semble inéluctable, la motion dépasserait la portée du bill à plusieurs points de vue pertinents, notamment en ce qu'elle emploie en fait les mots «nonobstant l'article 31 de la Loi», alors qu'en fait la loi à l'étude ne propose pas de modifier l'article 31. En outre, la motion proposée emploie de nouveau les mots «nonobstant l'article 55 de la Loi sur la Cour suprême» qui ne nous est pas non plus soumise. En tout cas, elle propose d'insérer dans cette loi même un article qui renvoie, pour interprétation, un article de la loi qui nous est soumise pour interprétation par la Cour Suprême avant que cet article ne puisse entrer en vigueur. Elle ajoute en outre, à l'alinéa b) quelque chose qui pourrait très bien être une condition purement hypothétique, puis, à l'alinéa c) elle énonce la condition que le procureur général de chaque province doit être avisé d'une audition en vertu de ce paragraphe afin de pouvoir être entendu s'il l'estime approprié. En fait, elle semble ajouter une condition indéfinie de nouveau à l'alinéa c).

Cependant la principale difficulté demeure fondamentalement la même: à savoir que la loi ou cet article particulier de la loi soumise à la Chambre des communes soit déferée à la Cour suprême du Canada pour interprétation et ensuite, selon l'interprétation donnée par cette Cour, cette partie de la loi serait peut-être mise en vigueur. Il semble à la présidence que même si l'article était proposé au sujet d'une mesure fondamentale présentée à la Chambre et non d'une simple loi modificative, il serait néanmoins offensant et dépasserait la portée de tout bill que cette Chambre pourrait adopter. Il me semble qu'il est contraire à l'esprit d'une loi du Parlement d'y insérer une condition exigeant qu'une partie ou un passage de cette loi soit déferé à une autre institution pour interprétation avant qu'elle puisse entrer en vigueur. En effet, tout citoyen qui veut contester la constitutionnalité d'un bill peut le soumettre à la Cour Suprême du Canada. Mais le fait d'insérer dans une loi une condition selon laquelle une disposition d'une loi du Parlement n'entrerait pas en vigueur avant que cela n'ait été fait me semble dépasser la portée de toute loi

soumise au Parlement. Cela dépasse certainement la portée du bill qui nous est soumis et dont le seul objet est de modifier certaines dispositions d'une autre loi.

En conséquence, la Présidence en a conclu que la motion n'est pas recevable en procédure.

La motion numéro (24) inscrite au nom de l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant, immédiatement après la ligne 37, de la page 46, le nouvel article suivant:

«45.4(1) En cas de déclaration de culpabilité pour une infraction prévue à la Partie V, ou à l'article 46.1, si la cour est convaincue que la personne déclarée coupable a, du fait de l'infraction, obtenu un revenu supérieur à celui qu'elle aurait sans cela obtenu, la cour peut

a) rendre l'ordonnance qu'elle juge appropriée pour exiger de cette personne qu'elle rembourse à celles dont elle a obtenu l'excédent de revenu, si ces dernières peuvent raisonnablement être identifiées, ou, dans tout autre cas, d'une façon générale aux personnes qui, par la suite, lui achèteront le produit, une somme égale à tout ou partie de cet excédent de revenu, selon l'évaluation de la cour, ou

b) lorsque, à son avis, le résultat désiré ne peut s'obtenir au moyen d'une ordonnance prise en vertu de l'alinéa a), rendre une ordonnance enjoignant à cette personne de verser à Sa Majesté du chef du Canada, à titre de peine pécuniaire, une somme indiquée dans l'ordonnance et égale à tout ou partie de cet excédent de revenu, selon l'évaluation de la cour.

(2) Une somme dont le versement à Sa Majesté du chef du Canada, à titre de peine pécuniaire, a été ordonné conformément à l'alinéa 1b) est une dette due à Sa Majesté et est recouvrable en tant que telle devant tout tribunal compétent».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Il semble qu'il n'y ait aucun autre député désirant discuter ce point intéressant. Le texte de la motion N° 24 propose de modifier l'article 22 du bill. Le fait est que cet article 22 du bill traite de la collecte de statistiques et de divers aspects de la communication des faits et des chiffres. Il ne traite en aucune façon des peines. Cette motion non seulement introduit une peine qui ne correspond pas, loin s'en faut, à l'article 22, mais elle introduit également un nouveau concept dans les dispositions concernant les peines.

Vu que l'amendement propose de modifier l'article 22 et dépasse la portée de cet article, je suis obligé de décider que l'amendement est irrecevable en procédure.

Je veux tout simplement ajouter que quand cette question a été soulevée pour la première fois il y a plusieurs mois, j'ai fait la remarque suivante. Je ne vais pas la citer en détail, mais j'ai mentionné la difficulté de procédure présentée par les motions 6 et 24 de façon générale. La façon dont je m'étais exprimé en ce qui concerne la motion N° 24 a peut-être prêté à confusion du fait que j'ai à son propos parlé de certains aspects de la motion N° 6. Cependant, j'ai ensuite dit ceci. Je ne puis en ce moment vous donner la date de mes remarques, mais il y a quelque temps de cela, c'était certainement longtemps avant l'ajournement, lorsque le bill a été examiné pour la première fois à l'étape du rapport. A ce moment-là, j'ai indiqué que la motion N° 24 proposait des peines qui, de l'avis de la présidence, ne correspondaient absolument pas à l'article 22 du bill qu'elle visait à modifier. Ayant parlé de cela à cette époque, j'ai pensé que l'avertissement aurait été largement suffisant, que s'il s'agissait simplement d'une rectification de l'emplacement de la motion, il pourrait avoir été rectifié dans l'intervalle. De toute façon, la question est soumise à la présidence en ce moment. La motion propose de modifier l'article 22. De toute évidence, elle dépasse largement la portée de l'article 22; en conséquence j'ai le regret de la déclarer inadmissible.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin,—Qu'on modifie la motion numéro (8) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «suit» et en les remplaçant par:

«et passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine.»

Cette proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 67)

POUR

Messieurs

Abbott	Breau	Danson
Alexander	Buchanan	Darling
Allard	Bussièrès	Daudlin
Anderson	Caccia	Demers
Andras	Cadiou	Dick
(Port Arthur)	Campagnolo (M ^{me})	Dinsdale
Andres	Campbell (M ^{lle})	Dionne
(Lincoln)	(South Western Nova)	(Kamouraska)
Appolloni (M ^{me})	Campbell	Dionne
Baker	(LaSalle-Émard-Côte	(Northumberland-
(Grenville-Carleton)	Saint-Paul)	Miramichi)
Baldwin	Caron	Douglas
Balfour	Chrétien	(Bruce-Grey)
Basford	Clarke	Dupont
Beatty	(Vancouver Quadra)	Dupras
Beaudoin	Clermont	Duquet
Bécharde	Coates	Elzinga
Bégin (M ^{lle})	Collenette	Fairweather
Blais	Comtois	Faulkner
Blaker	Condon	Fleming
Blouin	Corbin	Foster
Boulanger	Cyr	Fox

Francis	Laprise	Nowlan
Fraser	La Salle	Oberle
Friesen	Lawrence	O'Connell
Gauthier	Leblanc	Olivier
(Roberval)	(Laurier)	Ouellet
Gauthier	LeBlanc	Paproski
(Ottawa-Vanier)	(Westmorland-Kent)	Parent
Gendron	Lee	Patterson
Gillespie	Lefebvre	Pearsall
Goodale	Lessard	Pelletier
Goyer	Loiselle	Penner
Grafftey	(Saint-Henri)	Philbrook
Gray	MacDonald	Pinard
Guay	(Cardigan)	Portelance
(Saint-Boniface)	MacDonald	Prud'homme
Guay	(Egmont)	Railton
(Lévis)	Macdonald	Raines
Guilbault	(Rosedale)	Reid
Haidasz	MacDonald (M ^{lle})	Reynolds
Halliday	(Kingston et les	Richardson
Hamilton	Îles)	Ritchie
(Qu'Appelle-Moose	MacEachen	Roberts
Mountain)	MacFarlane	Robinson
Hargrave	MacGuigan	Roche
Herbert	MacKay	Rompkey
Hnatyshyn	MacLean	Roy
Holmes	Macquarrie	(Timmins)
Holt (M ^{me})	Malone	Roy
Howie	Marceau	(Laval)
Huntington	Marchand	Scott
Isabelle	(Kamloops-Cariboo)	Sharp
Jarvis	Marshall	Skoreyko
Jelinek	Martin	Smith
Johnston	Masniuk	(Saint-Jean)
Joyal	Mazankowski	Stanfield
Kaplan	McCain	Stewart
Kempling	McGrath	(Marquette)
Knowles	McIsaac	Stewart
(Norfolk-Haldimand)	McKenzie	(Cochrane)
Lachance	McKinley	Tessier
Lajoie	McKinnon	Towers
Lalonde	McRae	Trudeau
Lambert	Milne	Trudel
(Bellechasse)	Mitges	Turner
Lambert	Morin (M ^{me})	(London-Est)
(Edmonton-Ouest)	Muir	Wagner
Landers	Munro	Watson
Lang	(Esquimalt-Saanich)	Whittaker
Langlois	Murta	Wise
Laniel	Neil	Yewchuk
Lapointe	Nicholson (M ^{lle})	Young—183.

CONTRE
Messieurs

Benjamin	Firth	Nystrom
Blackburn	Knowles	Peters
Brewin	(Winnipeg)	Rodriguez
Broadbent	(Nord-Centre)	Symes—12.
Douglas	Leggatt	
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)		

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Lang,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 38 à 41 inclusivement, à la page 27 et en les remplaçant par ce qui suit:

«et passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée.

Et la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean,—Qu'on modifie la motion numéro (9) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «suit» et en les remplaçant par:

«sible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Danson,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 20 à 23 inclusivement, à la page 28, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean,—Qu'on modifie la motion numéro (12) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 23 à 30 inclusivement, à la page 32 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Danson,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 23 à 30 inclusivement, à la page 32 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean,—Qu'on modifie la motion numéro (13) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 19 à 26 inclusivement, à la page 33 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Danson,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 19 à 26 inclusivement, à la page 33 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean,—Qu'on modifie la motion numéro (14) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 8 à 15 inclusivement, à la page 35 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Danson,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 8 à 15 inclusivement, à la page 25 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean,—Qu'on modifie la motion numéro (15) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 42 à 44, à la page 35 et les lignes 1 à 5 inclusivement, à la page 36 et en les remplaçant par ce qui suit: «la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Danson,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 42 à 44, à la page 35 et les lignes 1 à 5 inclusivement, à la page 36 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean,—Qu'on modifie la motion numéro (19) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 39 à 46 inclusivement, à la page 38 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Danson,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 39 à 46 inclusivement, à la page 38 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. MacLean,—Qu'on modifie la motion numéro (22) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «suit» et en les remplaçant par ce qui suit:

«culpabilité d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Danson,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la

modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 8 et 9, à la page 42 et en les remplaçant par ce qui suit:

«culpabilité d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Oberle,—Qu'on modifie la motion numéro (25) en retranchant tous les mots qui suivent le mot «criminel» et en les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 6 à 13 inclusivement, à la page 48 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

Et la motion, telle que modifiée, de M. Ouellet, appuyé par M. Jamieson,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 6 à 13 inclusivement, à la page 48 et en les remplaçant par ce qui suit:

«la suite d'une mise en accusation, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement de cinq ans, ou de l'une et l'autre peine; ou

b) après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de vingt-cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une et l'autre peine.»

mise aux voix, est agréée sur division.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Symes,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en

a) remplaçant les lignes 19 à 25 inclusivement, à la page 29, par «qu'elle exige ailleurs au Canada;»,

b) remplaçant la ligne 32, à la page 29, par «destinée à avoir un semblable effet; ou»,

c) ajoutant, immédiatement après la ligne 32, à la page 29, l'alinéa qui suit:

d) se livre à une politique de vente de produits comme articles spécialement sacrifiés, c'est-à-dire non pour en tirer un bénéfice mais pour la publicité ou afin d'attirer les clients à son magasin, dans l'espoir de leur vendre d'autres produits.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 68)

POUR
Messieurs

Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Douglas
Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)

Firth
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lambert
(Bellechasse)

Leggatt
Nystrom
Peters
Rodriguez
Symes—13.

CONTRE
Messieurs

Abbott
Alexander
Allard
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Basford
Beatty
Beaudoin
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cadieu
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Énard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Cyr
Danson
Darling
Dauidin
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Dupont
Dupras
Duquet
Elzinga
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)

Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Graftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hargrave
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Holt (M^{me})
Howie
Huntington
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lachance
LaJoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Laprise
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Saint-Henri)
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)

Marshall
Martin
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Mitges
Morin (M^{me})
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nicholson (M^{lle})
Nowlan
Oberle
O'Connell
Olivier
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Roche
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Tessier
Towers
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Wagner
Watson
Whittaker
Wise
Yewchuk
Young—182.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Symes,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel,

a) en retranchant le mot «ou» à la ligne 43, de la page 30;

b) en remplaçant le point (.) à la ligne 13, de la page 31, par un point-virgule (;); et

c) en ajoutant, immédiatement après la ligne 13, de la page 31, les alinéas qui suivent:

«e) donner au public des indications de nature générale contenant des assertions exagérées au sujet du prix, à moins que ces assertions ne soient pleinement étayées de preuves suffisantes;

f) donner au public des indications qui, de façon implicite ou explicite, font naître ou ont tendance à faire naître des espoirs injustifiés au sujet de l'efficacité du produit;

g) donner au public des indications contenant, au sujet de l'efficacité du produit, des assertions qui ne sont pas pleinement étayées de preuves suffisantes;

h) donner au public des indications contenant des suggestions implicites ou explicites au sujet de l'efficacité du produit dans des domaines autres que ceux où le produit est principalement destiné à servir;

i) donner au public des indications en y employant les mots «nouveau» ou «nouvelle», ou des mots comparables, pour décrire un produit, à moins qu'il ne s'agisse d'un nouveau produit ou d'un produit dont l'un ou plusieurs des ingrédients ou éléments actifs ont subi une modification qualitative, auquel cas l'emploi des mots «nouveau» ou «nouvelle» est restreint à une période de six mois au plus;

j) donner au public des indications en y employant le mot «amélioré», ou des mots comparables, à moins de pouvoir prouver que la modification subie par un produit existant est avantageuse pour l'utilisateur, auquel cas l'emploi du mot «amélioré» est restreint à une période de six mois au plus;

k) donner au public des indications qui passent sous silence, ou ne décrivent pas complètement, tout effet secondaire indésirable pouvant résulter de l'utilisation du produit;

l) et, dans tous les cas, les produits doivent être vendus, autant que possible, sur la base de qualités définissables».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 69)

POUR
Messieurs

Benjamin Blackburn Brewin	Broadbent Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Firth Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)
---------------------------------	---	--

Leggatt
Nystrom

Peters
Rodriguez

Symes—12.

CONTRE
Messieurs

Abbott Alexander Allard Anderson Andras (Port Arthur) Andres (Lincoln) Appolloni (M ^{me}) Baker (Grenville-Carleton) Baldwin Balfour Basford Beatty Beaudoin Bécharde Bégin (M ^{lle}) Blais Blaker Blouin Boullanger Breau Buchanan Bussières Caccia Cadieu Campagnolo (M ^{me}) Campbell (M ^{lle}) (South Western Nova) Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul) Caron Chrétien Clarke (Vancouver Quadra) Clermont Coates Collenette Comtois Condon Corbin Cyr Danson Darling Daudlin Demers Dick Dinsdale Dionne (Kamouraska) Dionne (Northumberland- Miramichi) Douglas (Bruce-Grey) Dupont Dupras Duquet Elzinga Fairweather Faulkner Fleming Foster Fox Francis Fraser Friesen Gauthier (Roberval) Gauthier (Ottawa-Vanier)	Gendron Gillespie Goodale Goyer Grafftey Gray Guay (Saint-Boniface) Guay (Lévis) Guilbault Haidasz Halliday Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) Hargrave Herbert Hnatyshyn Holmes Holt (M ^{me}) Howie Huntington Isabelle Jarvis Jelinek Johnston Joyal Kaplan Kempling Knowles (Norfolk-Haldimand) Lachance Lajoie Lalonde Lambert (Bellechasse) Lambert (Edmonton-Ouest) Landers Lang Langlois Laniel Lapointe Laprise La Salle Lawrence Leblanc (Laurier) LeBlanc (Westmorland-Kent) Lee Lefebvre Lessard Loiselle (Saint-Henri) MacDonald (Cardigan) MacDonald (Egmont) Macdonald (Rosedale) MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles) MacEachen MacFarlane MacGuigan MacKay MacLean Macquarrie Malone Marceau	Marchand (Kamloops-Cariboo) Marshall Martin Masniuk Mazankowski McCain McGrath McIsaac McKenzie McKinley McKinnon McRae Milne Mitges Morin (M ^{me}) Muir Munro (Esquimalt-Saanich) Murta Neil Nicholson (M ^{lle}) Nowlan Oberle O'Connell Olivier Ouellet Paproiski Parent Patterson Pearsall Pelletier Penner Philbrook Pinard Portelance Prud'homme Railton Raines Reid Reynolds Richardson Ritchie Roberts Robinson Roche Rompkey Roy (Timmins) Roy (Laval) Scott Sharp Skorpyko Smith (Saint-Jean) Stanfield Stewart (Marquette) Stewart (Cochrane) Tessier Towers Trudeau Trudel Turner (London-Est) Wagner Watson Whittaker Wise Yewchuk Young—183.
---	--	---

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative

aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en remplaçant les lignes 18 à 34 inclusivement, de la page 38, par «deux sous quelque forme que ce soit.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 70)

POUR
Messieurs

Benjamin	Firth	Nystrom
Blackburn	Knowles	Peters
Brewin	(Winnipeg- Nord-Centre)	Rodriguez
Broadbent	Leggatt	Symes—12.
Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Îles)		

CONTRE
Messieurs

Abbott	Fox	MacDonald (Egmont)
Alexander	Francis	Macdonald (Rosedale)
Allard	Fraser	MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles)
Anderson	Friesen	MacEachen
Andras	Gauthier	MacFarlane
(Port Arthur)	(Roberval)	MacGuigan
Andres	Gauthier	MacKay
(Lincoln)	(Ottawa-Vanier)	MacLean
Appoloni (M ^{me})	Gendron	Macquarrie
Baker	Gillespie	Maine
(Grenville-Carleton)	Goodale	Malone
Baldwin	Goyer	Marceau
Balfour	Grafftey	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Basford	Gray	Marshall
Beatty	Guay	Martin
Beaudoin	(Saint-Boniface)	Masniuk
Béchar	Guay	Mazankowski
Bégin (M ^{lle})	(Lévis)	McCain
Blais	Guilbault	McGrath
Blaker	Haidasz	McIsaac
Blouin	Halliday	McKenzie
Boulangier	Hamilton	McKinnon
Breau	(Qu'Appelle-Moo- Mountain)	McRae
Buchanan	Hargrave	Milne
Bussièrès	Herbert	Mitges
Caccia	Hnatyshyn	Morin (M ^{me})
Cadieu	Holmes	Muir
Campagnolo (M ^{me})	Holt (M ^{me})	Munro (Esquimalt-Saanich)
Campbell (M ^{le})	Howie	Murta
(South Western Nova)	Huntington	Neil
Campbell	Isabelle	Nicholson (M ^{lle})
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Jarvis	Nowlan
Caron	Jelinek	Oberle
Chrétien	Johnston	O'Connell
Clarke	Joyal	Olivier
(Vancouver Quadra)	Kaplan	Paproski
Clermont	Kempling	Parent
Coates	Knowles	Patterson
Collenette	(Norfolk-Haldimand)	Pearsall
Comtois	Lachance	Pelletier
Condon	Lajoie	Penner
Corbin	Lalonde	Philbrook
Cyr	Lambert	Pinard
Danson	(Bellechasse)	Portelance
Darling	Lambert	Prud'homme
Daudlin	(Edmonton-Ouest)	Railton
Demers	Landers	Raines
Dick	Lang	Reid
Dinsdale	Langlois	Reynolds
Dionne	Laniel	Richardson
(Kamouraska)	Lapointe	Ritchie
Dionne	Laprise	Roberts
(Northumberland- Miramichi)	La Salle	Robinson
Douglas	Lawrence	Roche
(Bruce-Grey)	Leblanc	Rompkey
Dupont	(Laurier)	Roy (Timmins)
Dupras	LeBlanc (Westmorland-Kent)	
Duquet	Lee	
Elzinga	Lefebvre	
Fairweather	Lessard	
Faulkner	Loiselle	
Fleming	(Saint-Henri)	
Foster	MacDonald (Cardigan)	

Roy (Laval)	Stewart (Marquette)	Turner (London-Est)
Scott	Stewart (Cochrane)	Wagner
Sharp	Tessier	Watson
Skoreyko	Towers	Whittaker
Smith (Saint-Jean)	Trudeau	Wise
Stanfield	Trudel	Yewchuk Young—183.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Leggatt,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 46, de la page 38, l'article qui suit:

•37.2A (1) Il est interdit à quiconque d'offrir un produit en vente au public dans des conditions qui rehaussent, ou visent à rehausser l'aspect, la couleur ou une autre caractéristique du produit d'une manière artificielle ou par des moyens artificiels, ou visent de quelque façon à tromper le public sur l'aspect et la qualité véritables du produit.

(2) Il est interdit à quiconque fournit des produits au public d'empêcher de bien voir les cadrans des caisses enregistreuses ou, de quelque autre façon de cacher, à dessein ou non, le prix réellement exigé d'un consommateur.

(3) Il est interdit à quiconque d'offrir en vente au public un produit dont le prix unitaire n'est pas clairement indiqué sur l'emballage ou de quelque autre façon.

(4) Il est interdit à une personne d'offrir un produit en vente au public à un prix unitaire supérieur à celui auquel elle offre de plus petites quantités du même produit.

(5) Il est interdit à quiconque d'offrir un produit en vente au public à un prix qui ne reflète pas entièrement les conséquences recherchées par un programme de subventions du gouvernement appliqué à ce moment-là à l'égard de ce produit.

(6) Il est interdit à quiconque offre un produit en vente au public de distribuer ou d'offrir de distribuer des coupons ou des timbres de tout genre remboursables en espèces, en cadeaux ou contre toute autre considération.

(7) Quiconque contrevient aux paragraphes (1) à (6) est coupable d'une infraction et passible

a) sur déclaration de culpabilité à la suite d'une mise en accusation, d'un emprisonnement n'excédant pas cinq ans; ou

b) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 71)

POUR

Messieurs

Benjamin	Firth	Nystrom
Blackburn	Knowles	Peters
Brewin	(Winnipeg-	Rodriguez
Broadbent	Nord-Centre)	Symes—12.
Douglas	Leggatt	
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)		

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fraser	MacDonald (M ^{lle})
Alexander	Friesen	(Kingston et les
Allard	Gauthier	Îles)
Anderson	(Roberval)	MacEachen
Andras	Gauthier	MacFarlane
(Port Arthur)	(Ottawa-Vanier)	MacGuigan
Andres	Gendron	MacKay
(Lincoln)	Gillespie	MacLean
Appolloni (M ^{me})	Goodale	Macquarrie
Baker	Goyer	Malone
(Grenville-Carleton)	Graffey	Marceau
Baldwin	Gray	Marchand
Balfour	Guay	(Kamloops-Cariboo)
Basford	(Saint-Boniface)	Marshall
Beatty	Guay	Martin
Beaudoin	(Lévis)	Masniuk
Béchar	Guilbault	Mazankowski
Bégin (M ^{lle})	Haidasz	McCain
Blais	Halliday	McGrath
Blaker	Hamilton	McIsaac
Blouin	(Qu'Appelle-Moose	McKenzie
Boulanger	Mountain)	McKinley
Breau	Hargrave	McKinnon
Buchanan	Herbert	McRae
Bussièr	Hnatyshyn	Milne
Caccia	Holmes	Mitges
Cadieu	Holt (M ^{me})	Morin (M ^{me})
Campagnolo (M ^{me})	Howie	Muir
Campbell (M ^{lle})	Huntington	Munro
(South Western Nova)	Isabelle	(Esquimalt-Saanich)
Campbell	Jarvis	Murta
(LaSalle-Émard-Côte	Jelinek	Neil
Saint-Paul)	Johnston	Nicholson (M ^{lle})
Caron	Joyal	Nowlan
Chrétien	Kaplan	Oberle
Clarke	Kempling	O'Connell
(Vancouver Quadra)	Knowles	Ouellet
Clermont	(Norfolk-Haldimand)	Paproski
Coates	Lachance	Parent
Collenette	Lajoie	Patterson
Comtois	Lalonde	Pearsall
Condon	Lambert	Pelletier
Corbin	(Bellechasse)	Penner
Cyr	Lambert	Philbrook
Danson	(Edmonton-Ouest)	Pinard
Darling	Landers	Portelance
Daudlin	Lang	Prud'homme
Demers	Langlois	Railton
Dick	Laniel	Raines
Dinsdale	Lapointe	Reid
Dionne	Laprise	Reynolds
(Kamouraska)	La Salle	Richardson
Dionne	Lawrence	Ritchie
(Northumberland-	Leblanc	Roberts
Miramichi)	(Laurier)	Robinson
Douglas	(Westmorland-Kent)	Roche
(Bruce-Grey)	Lee	Rompkey
Dupont	Lefebvre	Roy
Dupras	Lessard	(Timmins)
Duquet	Loiselle	Roy
Elzinga	(Saint-Henri)	(Laval)
Fairweather	MacDonald	Scott
Faulkner	(Cardigan)	Sharp
Fleming	MacDonald	Skoreyko
Foster	(Egmont)	Smith
Fox	Macdonald	(Saint-Jean)
Francis	(Rosedale)	

Stanfield	Towers	Watson
Stewart	Trudeau	Whittaker
(Marquette)	Trudel	Wise
Stewart	Turner	Yewchuk
(Cochrane)	(London-Est)	Young—183.
Tessier	Wagner	

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Leggatt,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant le paragraphe 38(5) proposé, lignes 13 à 16 inclusivement, de la page 41 et en renumérotant en conséquence les paragraphes qui suivent.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 72)

POUR
Messieurs

Benjamin	Firth	Nystrom
Blackburn	Knowles	Peters
Brewin	(Winnipeg-	Rodriguez
Broadbent	Nord-Centre)	Symes—12.
Douglas	Leggatt	
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)		

CONTRE
Messieurs

Abbott	Demers	Howie
Alexander	Dick	Huntington
Allard	Dinsdale	Isabelle
Anderson	Dionne	Jarvis
Andras	(Kamouraska)	Jelinek
(Port Arthur)	Dionne	Johnston
Andres	(Northumberland-	Joyal
(Lincoln)	Miramichi)	Kaplan
Appolloni (M ^{me})	Douglas	Kempling
Baker	(Bruce-Grey)	Knowles
(Grenville-Carleton)	Dupont	(Norfolk-Haldimand)
Baldwin	Dupras	Lachance
Balfour	Duquet	Lajoie
Basford	Elzinga	Lalonde
Beatty	Fairweather	Lambert
Beaudoin	Faulkner	(Bellechasse)
Béchar	Fleming	Lambert
Bégin (M ^{lle})	Foster	(Edmonton-Ouest)
Blais	Fox	Landers
Blaker	Francis	Lang
Blouin	Fraser	Langlois
Boulanger	Friesen	Laniel
Breau	Gauthier	Lapointe
Buchanan	(Roberval)	Laprise
Bussièr	Gauthier	La Salle
Caccia	(Ottawa-Vanier)	Lawrence
Cadieu	Gendron	Leblanc
Campagnolo (M ^{me})	Gillespie	(Laurier)
Campbell (M ^{lle})	Goodale	LeBlanc
(South Western Nova)	Goyer	(Westmorland-Kent)
Campbell	Graffey	Lee
(LaSalle-Émard-Côte	Gray	Lefebvre
Saint-Paul)	Guay	Lessard
Caron	(Saint-Boniface)	Loiselle
Chrétien	Guay	(Saint-Henri)
Clarke	(Lévis)	MacDonald
(Vancouver Quadra)	Guilbault	(Cardigan)
Clermont	Haidasz	MacDonald
Coates	Halliday	(Egmont)
Collenette	Hamilton	Macdonald
Comtois	(Qu'Appelle-Moose	(Rosedale)
Condon	Mountain)	MacDonald (M ^{lle})
Corbin	Hargrave	(Kingston et les
Cyr	Herbert	Îles)
Danson	Hnatyshyn	MacEachen
Darling	Holmes	MacFarlane
Daudlin	Holt (M ^{me})	MacGuigan

MacKay	Nicholson (M ^{lle})	Roy
MacLean	Nowlan	(Timmins)
Macquarrie	Oberle	Roy
Malone	O'Connell	(Laval)
Marceau	Olivier	Scott
Marchand	Ouellet	Sharp
(Kamloops-Cariboo)	Paproski	Skoreyko
Marshall	Parent	Smith
Martin	Patterson	(Saint-Jean)
Masniuk	Pearsall	Stanfield
Mazankowski	Pelletier	Stewart
McCain	Penner	(Marquette)
McGrath	Philbrook	Stewart
McIsaac	Pinard	(Cochrane)
McKenzie	Portelance	Tessier
McKinley	Prud'homme	Towers
McKinnon	Railton	Trudeau
McRae	Raines	Trudel
Milne	Reid	Turner
Mitges	Reynolds	(London-Est)
Morin (M ^{me})	Richardson	Wagner
Muir	Ritchie	Watson
Munro	Roberts	Whittaker
(Esquimalt-Saanich)	Robinson	Wise
Murta	Roche	Yewchuk
Neil	Rompkey	Young—183.

Sur motion de M. Ouellet, appuyé par M. Chrétien, ce bill est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Rompkey en remplacement de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^{me} Holt en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M^{lle} Nicholson en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Brewin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Marceau en remplacement de M. Isabelle sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Pearsall en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Stollery en remplacement de M^{lle} Bégin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Les volumes I, II et III des Comptes publics du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 55 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/214B).

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 octobre 1975, demandant copie des procès-verbaux des réunions tenues le 30 avril et le 1^{er} mai 1975 dans le cadre de la Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé et du Bien-être social et copie des conditions de l'accord conclu entre le gouvernement et les gouvernements provinciaux participants. —(Avis de motion portant production de documents n° 50).—(Document parlementaire n° 301-3/50).

A dix heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 186

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 17 OCTOBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité a étudié son Ordre de renvoi du vendredi 25 juillet 1975, qui se lit comme suit:

Que tous les articles parus dans les numéros du 24 juillet et du 25 juillet de la *Gazette de Montréal* et portant sur la conduite du député de Kenora-Rainy River au sujet du budget du 18 novembre, y compris les allégations que le député a obtenu à l'avance des renseignements sur le budget et qu'il en a fait part à des hommes d'affaires et que ce député a été informé à l'avance, de sources officielles, d'amendements que l'on projetait d'apporter à un bill découlant du budget et qu'il en a prévenu des hommes d'affaires et l'écart entre la prétendue reproduction des délibérations de la Chambre publiée dans la *Gazette* et le compte rendu donné dans les *Débats de la Chambre des communes*, soient déférés au Comité permanent des privilèges et élections.

Votre Comité a tenu dix réunions et obtenu les témoignages de treize personnes; il a convenu de faire les observations qui suivent:

1. Votre Comité réaffirme le principe selon lequel il faut continuer de préserver la réputation de chaque dé-

puté, parce que toute insinuation à l'égard d'un député constitue une critique de la Chambre elle-même. Il sait très bien, toutefois, qu'il faut maintenir l'équilibre entre le principe voulant que le Parlement soit protégé de toute obstruction induite dans l'exercice de ses fonctions et le principe de la liberté de parole, qui permet au citoyen de critiquer le Parlement et les parlementaires.

2. Votre Comité conclut qu'il n'a obtenu aucune preuve indiquant que l'honorable député de Kenora-Rainy River savait d'avance ce que contenait le budget présenté le 18 novembre dernier, comme l'a admis la *Gazette de Montréal* dans sa rétractation publiée dans le numéro du 25 juillet, pas plus qu'il n'a obtenu de preuve indiquant que l'honorable député de Kenora-Rainy River avait été informé d'avance, de sources officielles, des modifications que l'on projetait d'apporter à un bill découlant dudit budget.

3. Votre Comité conclut également qu'il n'a obtenu aucune preuve indiquant que la *Gazette de Montréal*, dans son article du 24 juillet, a agi avec mauvaise intention et il prend note des excuses présentées à l'honorable député de Kenora-Rainy River dans le numéro de la *Gazette* du 25 juillet en ce qui concerne uniquement les

dates entre lesquelles se sont produits les événements allégués. En considérant, dans leur ensemble, les deux articles et les dépositions faites devant lui, votre Comité conclut cependant que la Gazette de Montréal s'est montrée au-dessous de ce que l'on peut attendre d'un journal.

4. Votre Comité n'oublie pas non plus la question des renseignements budgétaires, soulevée au cours de ses délibérations, et, bien qu'il n'y ait aucune preuve de divulgation de ces renseignements, il souligne l'importance des traditions relatives au caractère confidentiel des renseignements concernant le budget, les autres mesures financières dont la divulgation prématurée pourrait permettre à certains de faire des profits et la gravité des conséquences d'une violation de ces traditions.

5. Votre Comité conclut également que la «reproduction commentée et non revue des délibérations de la Chambre des communes», publiée dans la Gazette de Montréal du 25 juillet dernier, comporte de graves omissions et aurait dû être désignée sous le nom d'«extraits». Votre Comité s'estime obligé de le signaler pour insister, à l'intention des médias, sur la nécessité de faire des reportages justes et impartiaux.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant, (*fascicules n° 25 à 32*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 112 aux Journaux*)

M^{me} Appollini, appuyée par M. Douglas (Bruce-Grey), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-412, Loi concernant la semaine nationale d'embauchage des handicapés, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24, 37, 38, 41 à 48 inclusivement et 50 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts du Bill C-251, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement (pêches).

M. McGrath, appuyé par M. Marshall, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Dupont en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Blais, Collenette, Abbott, Duclos et Duquet en remplacement de MM. Dionne (Northumberland-Miramichi), Clermont, Fleming, Kaplan et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Joyal en remplacement de M. Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Lajoie en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de juin 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/356).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement d'Air Canada pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copies de l'arrêté en conseil C.P. 1975-2412, en date du 9 octobre 1975, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/56A).

Par M. Lang.—Budgets d'investissement et d'exploitation des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10 du paragraphe (2) de l'article 70 sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-2411 en date du 9 octobre 1975, approuvant ces budgets. (Textes français et anglais).—(Document parlementaire n° 301-1/98A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 octobre 1975, demandant copie de toutes les requêtes présentées par des gouvernements

provinciaux et des groupes de producteurs relativement au C.P. 1975-873 en vue d'instituer une enquête destinée à obtenir des données précises sur les coûts et revenus ayant trait au mouvement des grains.—(*Avis de motion portant production de documents n° 48*).—(Document parlementaire n° 301-3/48).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 187

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 20 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de document, savoir:

N° 1583—*M. Jones*

1. En vertu du protocole, le président de l'ACDI a-t-il préséance sur le Premier ministre ou les ministres du Cabinet, dans certains pays étrangers?

2. Fait-on croire aux citoyens de certains pays que le président de l'ACDI a le pouvoir suprême, par rapport au Premier ministre ou aux ministres de Cabinet?

3. a) Quelles sont les attributions et les fonctions du président de l'ACDI, b) combien d'employés composent son personnel particulier, c) combien de personnes compte l'effectif de l'ACDI?

4. a) Quel est le nom du président, b) à quelle date expire sa nomination, c) quel traitement touche-t-il?

5. Quels sont a) le nom des employés de l'ACDI, b) leur traitement?

6. A quels organismes, personnes, entreprises et sociétés, l'ACDI a-t-elle accordé de l'argent ou des contrats, et quels sont leur nom, le montant des contrats, leurs dirigeants, leurs actionnaires ou leurs propriétaires?

7. a) Par l'entremise de quel ministre l'ACDI fait-elle rapport de ses activités au Parlement, b) quand a été

déposé le dernier rapport, c) quand sera présenté le prochain? (Document parlementaire n° 301-2/1583).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Kempling en remplacement de M. Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M¹¹° Bégin en remplacement de M. Stollery sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Mazankowski en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux

dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 138 de la Loi sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972 et à l'article 16 de la Loi relative aux rentes de l'État, chapitre G-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/253A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume I—Précis des États des Compagnies d'assurance au Canada —pour l'année civile 1974, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/165).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 188

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 21 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une question de privilège ayant été soulevée par l'honorable député de Scarborough-Est (M. O'Connell) relativement au projet de rapport du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration;

M. l'Orateur réserve sa décision.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{me} Appolloni, MM. Cafik, Joyal, Schumacher et Hees en remplacement de MM. Joyal, Lajoie, Martin, Towers et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément à l'article 20 de la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, chapitre C-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/91A).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation du Centre national des Arts, y compris les états financiers et le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Centre national des Arts, chapitre N-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/179A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport concernant les états des recettes et des dépenses aux termes de la Partie V (Marins malades) de

la Loi sur la marine marchande du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 306 de cette Loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/238A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 189

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 22 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M^{lle} Bégin, au nom de M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies d'instruments diplomatiques, ainsi qu'il suit:

(1) Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. Faite à Londres, Moscou et Washington le 29 mars 1972. En vigueur le 1^{er} septembre 1972. L'instrument du Canada déposé le 20 février 1975. En vigueur pour le Canada le 20 février 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/25).

(2) Convention douanière relative au transport international de marchandises sur le couvert de carnets tir (avec protocole de signature) (texte amendé). Faite à Genève le 15 janvier 1959. Entrée en vigueur le 7 janvier 1960. L'instrument d'adhésion déposé par le Canada le 26 novembre 1974. Entrée en vigueur pour le Canada le 24 février 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/26).

(3) Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Faite à Londres, Moscou et Washington le 10 avril 1972. Les instruments de Ratification du Canada déposés à Londres, Moscou et Washington le 18 septembre 1972. En vigueur le 26 mars 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/27).

(4) Protocole relatif aux marins réfugiés. Fait à La Haye, le 12 juin 1973. L'instrument d'acceptation du Canada déposé le 9 janvier 1975. En vigueur pour le Canada le 10 février 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/28).

(5) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant l'accord du 10 novembre 1970 concernant la participation commune au projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire. Ottawa, le 5 décembre 1974 et le 24 mars 1975. En vigueur le 24 mars 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/136B).

(6) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique prolongeant jusqu'au 30 juin 1976 l'accord concernant le Projet Skylab. Ottawa, le 30 septembre et le 26 novembre 1974. En vigueur le 26 novembre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/136C).

(7) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique visant à assurer la sécurité sur les Grands-Lacs par la radio. Fait à Ottawa, le 26 février 1973. Les instruments de ratification échangés à Washington, le 6 mai 1974. En vigueur le

- 6 mai 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/137).
- (8) Traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Signé à Washington, le 3 décembre 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/141).
- (9) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prolongeant jusqu'au 30 juin 1977 l'accord relatif au fonctionnement d'observatoires sismographiques mobiles (Projet Vela Uniform). Ottawa, les 14 août et 19 décembre 1974. En vigueur le 19 décembre 1974. A compter du 1^{er} juillet 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/141A).
- (10) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogant au 24 avril 1976 l'accord relatif aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes. Signé le 15 juin 1973. Ottawa, le 24 avril 1975. En vigueur le 24 avril 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/141B).
- (11) Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'échange de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps. Washington, le 26 mars 1975. En vigueur le 26 mars 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/141C).
- (12) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et de l'URSS prolongeant et modifiant l'accord sur la coopération en matière de pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada. Fait à Moscou le 22 janvier 1971, comme modifié. Moscou, le 24 janvier 1975. En vigueur le 19 février 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/147).
- (13) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et de l'URSS prolongeant l'accord sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada. Signé le 22 janvier 1971. Moscou, le 24 janvier 1975. En vigueur le 15 avril 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/147A).
- (14) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Barbade constituant un accord intérimaire de transport aérien. Bridgetown, le 20 novembre 1974. En vigueur le 20 novembre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/158).
- (15) Accord général de coopération technique entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie. Fait à Bogota, le 17 novembre 1972. En vigueur le 12 décembre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/164).
- (16) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement révolutionnaire de la République de Cuba établissant une ligne de crédit pour Cuba (avec un protocole d'entente). Fait à La Havane, le 18 mars 1975. En vigueur le 18 mars 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/166A).
- (17) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'entraînement des unités de la Bundeswehr au Canada (CFB SHILO). Ottawa, le 23 janvier 1974. En vigueur le 23 janvier 1974. A compter du 1^{er} janvier 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/169).
- (18) Accord relatif aux transports aériens entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne. Ottawa, le 26 mars 1973. En vigueur provisoirement le 26 mars 1973. En vigueur définitivement le 18 février 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/169A).
- (19) Accord de coopération au développement entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Jamaïque. Fait à Kingston, Jamaïque, le 5 mai 1975. En vigueur le 5 mai 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/172).
- (20) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume du Danemark relatif à la délimitation du plateau continental entre le Groenland et le Canada. Ottawa, le 17 décembre 1973. Les instruments de ratification échangés à Copenhague, le 13 mars 1974. En vigueur le 13 mars 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/181).
- (21) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume de Suède concernant la coopération en recherche, en développement et en production de défense (avec protocole d'entente). Fait à Ottawa, le 3 février 1975. (En vigueur le 3 février 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/182).
- (22) Accord sur les relations cinématographiques entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la France. Ottawa, le 8 mai 1974. En vigueur le 7 juin 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/187).
- (23) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Norvège amendant l'accord du 15 juillet 1971 concernant la conservation des réserves de phoque dans l'Atlantique Nord-Ouest. Ottawa, les 18 et 23 avril 1975. En vigueur le 23 avril 1975. Avec effet du 15 mars 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/198).
- (24) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Sénégal constituant un accord relatif à la participation du Canada au GARP et au protocole d'exécution connexe. Dakar, le 3 mai et le 18 juin 1974. En vigueur le 18 juin 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/209).
- (25) Accord relatif à l'expérience tropicale du GARP dans l'Atlantique (ETGA) entre l'organisation météorolo-

gique mondiale, le gouvernement de la République du Sénégal et les autres États membres de l'OMN participant à l'expérience avec protocole d'exécution connexe. Accord fait à Genève, le 27 juin 1973. Protocole fait à Genève, le 28 décembre 1973. Accord entré en vigueur le 27 juin 1973. Protocole entré en vigueur le 28 décembre 1973. Accord et Protocole entrés en vigueur pour le Canada le 18 juin 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/209A).

(26) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Trinité et Tobago constituant un accord d'assurance-investissement à l'étranger entre le Canada et la Trinité et Tobago. Port of Spain, le 8 février 1974. En vigueur le 8 février 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/210).

(27) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et du Honduras constituant un accord réciproque de l'opération des radioamateurs. San José, Costa Rica et Tegucigalpa, Honduras le 20 novembre 1973 et le 27 février 1974. En vigueur le 14 mars, 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/211).

(28) Accord de coopération au développement entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Honduras. Fait à Tegucigalpa, D.C., le 3 septembre 1974. Les Instruments de Ratification échangés à Tegucigalpa, le 18 février 1975. En vigueur le 18 février 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/211A).

(29) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et de la République du Nicaragua afin de permettre aux stations radio d'amateur du Canada et du Nicaragua d'échanger des messages émanant de tierces parties. San José, Costa Rica et Managua, Nicaragua le 29 août et le 20 décembre 1973. En vigueur le 19 janvier 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/212).

(30) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et de la Guyane constituant un accord afin de permettre aux stations radio d'amateur du Canada et de la Guyane d'échanger des messages ou d'autres communications émanant de tierces parties ou destinés à des tierces parties. Georgetown, le 11 décembre 1973 et le 26 février 1974. En vigueur le 28 mars 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/213).

(31) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et de la République Unie de Tanzanie au sujet de la responsabilité pour dommages en rapport avec le programme d'entraînement des pilotes de la force de défense populaire de Tanzanie. Ottawa, le 19 décembre 1974 et le 2 janvier 1975. En vigueur le 2 janvier 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/214).

(32) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Ghana concernant l'instruction au Canada de membres du personnel des

forces armées de la République du Ghana. Accra, le 13 mai 1975. En vigueur le 13 mai 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/217).

(33) Accord de commerce entre les gouvernements du Canada et la République d'Afghanistan. Kabul, le 27 novembre 1974. En vigueur le 27 décembre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/218).

M. Whittaker, appuyé par M. McKinley, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-413, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (bureaux de scrutin accessibles aux automobiles), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de document, savoir:

N° 2400—M. Beatty

1. Le gouvernement finance-t-il, ou appuie-t-il d'une façon quelconque, les recherches effectuées sur les fœtus vivants ou morts et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) en quoi consiste le projet, b) qui a autorisé la participation du gouvernement, c) qui en assume la responsabilité?

2. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui a trait aux recherches scientifiques sur les fœtus vivants, dans la mesure où celles-ci pourraient influer sur la vie ou la santé du fœtus? (Document parlementaire n° 301-2/2400).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Hier, l'honorable député de Scarborough-Est (M. O'Connell) a soulevé la question de privilège au sujet de la publication du projet de rapport du comité mixte spécial sur la politique de l'immigration. Je tiens d'abord à répéter ce que j'ai dit hier et qui a été mentionné par tous les participants au débat: à cette étape des délibérations d'un comité, la Chambre préserve le caractère confidentiel des projets de rapport et la publication d'un tel rapport donnerait tout lieu de croire qu'on a porté atteinte aux privilèges de la Chambre.

Ce qui rend la question difficile, ce n'est pas que la motion ne porte pas sur une question de privilège couramment acceptée, c'est plutôt qu'elle manque de précision. Je parle de l'absence, dans la motion, de toute allégation d'inconduite donnant lieu à une plainte pour infraction aux privilèges de la Chambre. L'éditeur du journal en cause ou la chaîne de radio ou de télévision ont-ils fait quelque chose qui constitue une infraction? La motion ne le dit pas. Y a-t-il eu une initiative de la part d'un député ou d'un membre de l'autre endroit? La motion ne le laisse pas supposer. Y aurait-il eu une ini-

tiative d'un membre du personnel d'ici ou de l'autre endroit? Cela non plus, la motion ne le laisse pas entendre. Autrement dit, la motion me semble demander non pas une enquête sur une question de privilège qui, de prime abord, paraît fondée, mais plutôt une enquête pour déterminer s'il s'agit effectivement d'une question de privilège qui paraît fondée ou si une motion de fond serait recevable.

Il y a une deuxième difficulté. Si la motion était acceptée, elle amènerait un comité des Communes à enquêter sur les activités et les travaux d'un autre comité, ce qui a été soigneusement évité par le passé, pour de bonnes raisons. En outre, dans le cas qui nous occupe, un comité des Communes enquêterait sur les travaux et les activités d'un comité mixte, ce qui accroît encore la difficulté et, du point de vue des compétences, est encore plus maladroite. Si cette affaire ne constitue pas une question de privilège, on peut se demander si la Chambre est sans recours dans de telles circonstances. Tous les honorables députés, je pense, conviendraient vite que tel n'est pas le cas. D'abord, on peut présenter une motion de fond demandant une enquête probablement par initiative conjointe de cette Chambre et de l'autre endroit. Comme, dans les circonstances, la motion ne serait pas soumise à restriction comme l'est une question de privilège, on aurait probablement plus de latitude du point de vue de la procédure. De plus, je ne crois pas que le comité lui-même ait beaucoup de difficultés, car il peut, s'il le veut, enquêter sur cet incident, puisqu'il s'agit d'un comité mixte des deux endroits, et il le fera peut-être. Bien sûr, je parle de circonstances hypothétiques; si le mandat de ce comité mixte spécial posait quelque difficulté, il me semble d'après l'attitude affichée des deux côtés de la Chambre hier, qu'il ne serait guère difficile de l'élargir, si c'était réellement nécessaire. A mon avis, il n'est pas du tout certain que le comité devrait avoir un mandat plus large s'il voulait enquêter sur les circonstances entourant la divulgation d'un rapport confidentiel. Toutefois, je n'avance cela qu'à titre de suggestion soumise à l'examen des honorables députés. Je le répète, du fait que la motion est imprécise et ne contient aucun détail particulier alléguant une conduite qui constitue une atteinte aux privilèges de cette Chambre du point de vue procédural, bien qu'elle traite d'une question qui, dans l'abstrait, ou en termes généraux, touche certainement les privilèges de la Chambre, j'estime qu'elle est trop vague pour permettre à la Présidence de recevoir la question de privilège.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Jarvis en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Marceau et Lefebvre en remplacement de MM. Cyr et Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Abbott et Martin en remplacement de M. Trudel et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général concernant l'examen des comptes et l'état financier de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (4) de l'article 55 de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/232A).

Par M. Cullen, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère du Revenu national, douanes, accise et impôt, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère du Revenu national, chapitre N-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/19A).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Organisation de l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, chapitre F-26, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-6/3A).

Par M. MacEachen,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, y compris l'état financier pour l'année civile 1974 ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément à l'article 7 de la Loi sur la Com-

mission du parc international Roosevelt de Campobello, chapitre 19, Statuts du Canada, 1964-1965. (Document parlementaire n° 301-1/229).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, —Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 avril 1975 (Question n° 271), demandant:

1. A quel titre le personnel «exclu» est-il embauché?
2. En vertu de quel poste du budget le personnel exclu est-il rémunéré?
3. De quoi ce personnel est-il exclu?
4. Le personnel exclu est-il entièrement affecté à Ottawa ou bien l'est-il aussi parfois à d'autres régions du Canada ou à des postes outre-mer?
5. Combien de membres de ce personnel exclu émarginent actuellement au budget et quelle en est la répartition a) par ministère, b) par ville ou région d'affectation?

6. Combien d'anciens candidats libéraux aux élections générales de 1972 sont présentement titulaires de postes exclus? (Document parlementaire n° 301-2/271A).

Par M. Sharp, —Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1975 (Question n° 401), demandant: 1. Depuis l'année financière 1968 jusqu'à présent, a) combien d'experts-conseils de toutes les sociétés de la Couronne ont été engagés, b) quels étaient leur mandat et la durée de leur contrat de travail, c) quels honoraires ont-ils reçus, d) quel était leur nom?

2. Quels sont le nom, le poste, le traitement et le nombre des fonctionnaires de toutes les sociétés de la Couronne qui assumaient des fonctions semblables à celles des experts-conseils de l'extérieur engagés par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/401C).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 190

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 23 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat d'élection de M. Jacques Lavoie, député de la circonscription électorale d'Hochelaga.

M. Jacques Lavoie, député de la circonscription électorale d'Hochelaga, ayant prêté et souscrit le serment d'office prescrit par la loi, prend son siège à la Chambre.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes,

Les présentes attestent que, conformément à un bref, en date du vingt-neuvième jour d'août 1975, adressé à M. Gérard Provost de Montréal, dans la province de Québec, en vue de l'élection d'un député de la Chambre des communes du Canada pour la circonscription électorale d'Hochelaga, en remplacement de M. Gérard Pelletier, qui a démissionné, M. Jacques Lavoie, 3167 est, rue Ontario, Montréal (P.Q.), assistant-technicien en radiologie, a été proclamé élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-troisième jour d'octobre 1975.

Le directeur général des élections
J.-M. Hamel (L.S.)

A l'appel de l'avis inscrit au nom de l'honorable député de New Westminster (M. Leggatt) sous la rubrique *Dépôt de bills*, aux *Affaires courantes ordinaires*, demandant la permission de présenter le bill intitulé: Loi concernant la libération conditionnelle du D^r Henry Morgentaler;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie les deux députés de leur intervention. Comme le secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Blais) a fourni la référence du passage, je n'ai pas besoin de le faire. La situation me semble tout à fait claire.

La référence de l'honorable député de New Westminster (M. Leggatt) à l'affaire Steven Truscott défie certainement l'imagination de ceux qui étudient la procédure parlementaire. Heureusement, peut-être, certains de ces miracles peuvent se produire sans que l'argumentation soit expliquée à fond. Encore une fois, tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a là une autre indication de l'habi-

leté du promoteur de ce bill, qui semble, à l'humble avis de la Présidence, aller totalement à l'encontre des procédures si clairement établies dans le passage mentionné par l'honorable secrétaire parlementaire.

Le fait est que le bill qui nous est soumis a pour objet de soustraire une personne, le D^r Henry Morgentaler, à l'application de la loi. Aucun effort d'imagination n'arrive à me convaincre que cela fait l'objet d'un bill public ou qu'il s'agit d'une modification de la loi générale. Il s'agit de la modification, ou de l'exception pour une personne, de l'application de la loi; pour moi, il me semble tout à fait clair que cela fait l'objet d'un bill privé d'initiative parlementaire et non d'un bill public.

L'honorable député fait valoir des arguments très solides au sujet de l'urgence et de l'importance de l'affaire, arguments qu'on doit certainement mettre à l'actif du bill et qui contribueraient à le faire appuyer par les autres députés. Du point de vue procédural, j'estime que, même après avoir attentivement étudié les arguments très intéressants de l'honorable député, nous sommes obligés de décider que la question peut très bien faire l'objet d'un bill privé mais non d'un bill public.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de document, savoir:

N° 2089—M. Howie

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1974, a) combien de conseillers ont été engagés par le ministère de l'Expansion économique régionale, b) quelles étaient leurs attributions, l'époque et la durée des tâches accomplies, c) quel montant chacun d'entre eux a-t-il reçu? (Document parlementaire n° 301-2/2089).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Les motions numéros 36, 34, 37 et 39 sont réservées à la demande du gouvernement.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les motions numéros 15 et 30 soient débattues successivement et qu'à 5 h. 30 cet après-midi, ces motions soient mises aux voix.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Justice, les procureurs généraux et les ministres provinciaux de la Santé, sur l'avortement et l'article 251 du Code criminel. (Avis de motion portant production de documents n° 15).

Et sur la motion de M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. McKinley,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des résumés des programmes régionaux pour les années 1972-1973, 1973-1974 et 1974-1975, couvrant les régions telles que l'Afrique du Commonwealth, l'Amérique du Sud, l'Afrique francophone, ainsi que toutes les autres régions pour lesquelles des programmes régionaux ont été préparés. (Avis de motion portant production de documents n° 30).

Après plus ample débat, à 5 h. 30 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt.

La motion numéro 15, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 73)

POUR

Messieurs

Alexander	Grafftey	McCain
Alkenbrack	Halliday	McCleave
Allard	Hamilton	McGrath
Andre	(Qu'Appelle-Moose	McKenzie
(Calgary-Centre)	Mountain)	McKinley
Baker	Hamilton	McKinnon
(Grenville-Carleton)	(Swift Current-	Mitges
Baldwin	Maple Creek)	Muir
Balfour	Hargrave	Munro
Bawden	Hnatyshyn	(Esquimalt-Saanich)
Beatty	Huntington	Murta
Beaudoin	Jarvis	Neil
Brewin	Johnston	Nystrom
Brisco	Kempling	Oberle
Clark	Knowles	Orlikow
(Rocky Mountain)	(Winnipeg-	Paproski
Clarke	Nord-Centre)	Patterson
(Vancouver Quadra)	Knowles	Peters
Cossitt	(Norfolk-Haldimand)	Roche
Crouse	Lambert	Saltsman
Darling	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Dinsdale	Laprise	Scott
Dionne	La Salle	Smith
(Kamouraska)	Lavoie	(Churchill)
Ellis	Leggatt	Stanfield
Epp	MacDonald	Stevens
Fairweather	(Egmont)	Symes
Firth	MacDonald (M ^{lle})	Towers
Fortin	(Kingston et les	Wagner
Fraser	Îles)	Wenman
Friesen	MacKay	Whiteway
Gauthier	MacLean	Whittaker
(Roberval)	Macquarrie	Wise
Gilbert	Malone	Woolliams
	Masnuk	Yewchuk—85.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fleming	MacFarlane
Allmand	Foster	MacGuigan
Anderson	Fox	Maine
Andras	Francis	Marceau
(Port Arthur)	Gauthier	Marchand
Andres	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
(Lincoln)	Gendron	Martin
Appolloni (M ^{me})	Gillespie	McIsaac
Baker	Goodale	McRae
(Gander-Twillingate)	Goyer	Morin (M ^{me})
Béchar	Gray	Nicholson (M ^{lle})
Bégin (M ^{lle})	Guay	O'Connell
Blais	(Saint-Boniface)	Olivier
Blouin	Guilbault	Ouellet
Boulanger	Haidasz	Parent
Breau	Herbert	Pearsall
Bussièrès	Hopkins	Penner
Cafik	Isabelle	Philbrook
Campagnolo (Mme)	Jamieson	Portelance
Campbell (M ^{lle})	Joyal	Poulin
(South Western Nova)	Kaplan	Prud'homme
Chrétien	Lachance	Railton
Clermont	Lajoie	Raines
Collenette	Landers	Richardson
Comtois	Lang	Roberts
Condon	Langlois	Robinson
Corbin	Laniel	Rompkey
Corriveau	Lapointe	Rooney
Cullen	Leblanc	Roy
Cyr	(Laurier)	(Laval)
Danson	LeBlanc	Sauvé (M ^{me})
Daudlin	(Westmorland-Kent)	Smith
De Bané	Lee	(Saint-Jean)
Demers	Lessard	Tessier
Dionne	Loiselle	Trudeau
(Northumberland-	(Chambly)	Trudel
Miramichi)	Loiselle	Turner
Douglas	(Saint-Henri)	(London-Est)
(Bruce-Grey)	Lumley	Turner
Drury	MacDonald	(Ottawa-Carleton)
Dupont	(Cardigan)	Watson
Dupras	Macdonald	Yanakis
Duquet	(Rosedale)	Young—109.

La motion numéro 30, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 74)

POUR

Messieurs

Alexander	Fortin	Laprise
Alkenbrack	Fraser	La Salle
Allard	Friesen	Lavoie
Andre	Gauthier	Leggatt
(Calgary-Centre)	(Roberval)	MacDonald
Baker	Gilbert	(Egmont)
(Grenville-Carleton)	Grafftey	MacDonald (M ^{lle})
Baldwin	Halliday	(Kingston et les
Balfour	Hamilton	Îles)
Bawden	(Qu'Appelle-Moose	MacKay
Beatty	Mountain)	MacLean
Beaudoin	Hamilton	Macquarrie
Brewin	(Swift Current-	Malone
Brisco	Maple Creek)	Masniuk
Clark	Hargrave	McCain
(Rocky Mountain)	Hnatyshyn	McCleave
Clarke	Huntington	McGrath
(Vancouver Quadra)	Jarvis	McKenzie
Cossitt	Johnston	McKinley
Crouse	Kemping	McKinnon
Darling	Knowles	Mitges
Dinsdale	(Winnipeg-	Muir
Dionne	Nord-Centre)	Munro
(Kamouraska)	Knowles	(Esquimalt-Saanich)
Epp	(Norfolk-Haldimand)	Murta
Fairweather	Lambert	Neil
Firth	(Edmonton-Ouest)	Nystrom

Oberle
Orlikow
Paproski
Patterson
Peters
Roche
Saltsman

Schellenberger
Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Symes

Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—84.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fleming	MacFarlane
Allmand	Foster	MacGuigan
Anderson	Fox	Maine
Andras	Francis	Marceau
(Port Arthur)	Gauthier	Marchand
Andres	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
(Lincoln)	Gendron	Martin
Appolloni (M ^{me})	Gillespie	McIsaac
Baker	Goodale	McRae
(Gander-Twillingate)	Goyer	Morin (M ^{me})
Béchar	Gray	Nicholson (M ^{lle})
Bégin (M ^{lle})	Guay	O'Connell
Blais	(Saint-Boniface)	Olivier
Blouin	Guilbault	Ouellet
Boulanger	Haidasz	Parent
Breau	Herbert	Pearsall
Bussièrès	Hopkins	Penner
Cafik	Isabelle	Philbrook
Campagnolo (M ^{me})	Jamieson	Portelance
Campbell (M ^{lle})	Joyal	Poulin
(South Western Nova)	Kaplan	Prud'homme
Chrétien	Lachance	Railton
Clermont	Lajoie	Raines
Collenette	Landers	Richardson
Comtois	Lang	Roberts
Condon	Langlois	Robinson
Corbin	Laniel	Rompkey
Corriveau	Lapointe	Rooney
Cullen	Leblanc	Roy
Cyr	(Laurier)	(Laval)
Danson	LeBlanc	Sauvé (M ^{me})
Daudlin	(Westmorland-Kent)	Smith
De Bané	Lee	(Saint-Jean)
Demers	Lessard	Tessier
Dionne	Loiselle	Trudeau
(Northumberland-	(Chambly)	Trudel
Miramichi)	Loiselle	Turner
Douglas	(Saint-Henri)	(London-Est)
(Bruce-Grey)	Lumley	Turner
Drury	MacDonald	(Ottawa-Carleton)
Dupont	(Cardigan)	Watson
Dupras	Macdonald	Yanakis
Duquet	(Rosedale)	Young—109.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lachance en remplacement de M. Daudlin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Brisco en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M¹¹° Campbell (South Western Nova) en remplacement de M¹¹° Bégin sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^m° Appolloni en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Daudlin en remplacement de M. Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Centre de recherches pour le développement international, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 22 de la Loi sur le Centre de recherches pour le développement international, chapitre 21, S.R.C., 1970, (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/365A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 octobre 1975 (Question n° 2358), demandant: A quelles agences le gouvernement confie-t-il les contrats de publicité pour tout le territoire du Québec? (Document parlementaire n° 301-2/2358A).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 191

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 24 OCTOBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat d'élection de M. Maurice Harquail, député de la circonscription électorale de Restigouche.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes,

Les présentes attestent que, conformément à un bref, en date du vingt-neuvième jour d'août 1975, adressé à M. Ronald Daigle de Dalhousie, dans la province du Nouveau-Brunswick, en vue de l'élection d'un député de la Chambre des communes du Canada pour la circonscription électorale de Restigouche, en remplacement de M. Jean-Eudes Dubé, qui a démissionné, M. Maurice Harquail, 14 Bayview Avenue, Campbellton, (N.-B.), ajusteur de réclamations, a été proclamé élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-quatrième jour d'octobre 1975.

Le directeur général des élections
J.-M. Hamel (L.S.)

M. Maurice Harquail, député de la circonscription électorale de Restigouche, ayant prêté et souscrit le serment d'office prescrit par la loi, prend son siège à la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1779—M. Nystrom

1. a) Depuis le 1^{er} janvier 1972, quels contrats le ministère des Travaux publics a-t-il accordés et à quelles sociétés, pour des services d'entretien dans les villes suivantes: (i) Halifax (ii) Québec (iii) Montréal (iv) Ottawa (v) Toronto (vi) Hamilton (vii) Winnipeg (viii) Regina (ix) Saskatoon (x) Calgary (xi) Edmonton (xii) Vancouver et (xiii) Victoria, b) quelle était la valeur et la durée de chaque contrat ainsi que les salaires versés?

2. Quels sont les principaux propriétaires de chacune de ces sociétés?

3. a) Quelles sociétés ont déjà reçu ou reçoivent actuellement des subventions de la part du gouvernement, sous une forme ou une autre, b) à combien s'élève chacune de ces subventions et c) pourquoi les a-t-on accordées?

4. A combien s'élèvent en tout les frais de publicité et d'adjudication du ministère des Travaux publics pour tous les contrats de services d'entretien au Canada, pour les années financières: a) 1969-1970, b) 1970-1971, c) 1971-1972, d) 1972-1973 et e) jusqu'au 1^{er} octobre 1973? (Document parlementaire n° 301-2/1779).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, la motion étant mise aux voix, il est ordonné, que le vote par appel nominal soit différé à huit heures du soir, le lundi 27 octobre 1975.

Le Bill S-27, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Le Bill C-23, Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Cullen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des pêches et des forêts.

La motion numéro (1) inscrite au nom de l'honorable député de Churchill (M. Smith) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 4, ce qui suit:

«(5) Tout comité constitué en vertu du paragraphe (4) doit comprendre des personnes individuellement représentatives des intérêts de l'industrie, de la main-d'œuvre, des autorités locales concernées et du public.

(6) Un comité constitué en vertu du paragraphe (4) doit rendre publics ses enquêtes, rapports et recommandations.»

et en renumérotant en conséquence les paragraphes qui suivent,

est retirée.

Du consentement unanime, M^{me} Sauvé, appuyée par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 4, ce qui suit:

«(5) Un comité constitué en vertu du paragraphe (4) doit rendre publics ses rapports et recommandations et les raisons qui les motivent.»

et en renumérotant en conséquence les paragraphes qui suivent.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

La motion numéro (2) inscrite au nom de l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 16, à la page 5, par ce qui suit:

«ronnement, le Ministre doit prendre les»,

est retirée.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19, 20, 34, 37, 5 et 1 sont réservées à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allard, appuyé par M. Beaudoin,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'instituer une enquête royale sur la déficience notoire des services des Chemins de fer Nationaux, et spécialement du Canadien National, dans le but primordial de mieux protéger le public et les employés et d'éliminer les possibilités d'accidents et de déraillements des trains de fret et de voyageurs. (Avis de motion n° 8).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Herbert en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—
Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la

Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 17 de cette Loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/164A).

—————
A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 192

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 27 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Pour manifester leur respect et leur chagrin, les membres de la Chambre se lèvent et observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. J. Gordon Dubroy, ex-greffier adjoint de la Chambre des communes.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration du Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Après débat, sur motion de M^{me} Campagnolo, appuyée par M. Smith (Saint-Jean), ce débat est ajourné.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 24 octobre 1975, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 75)

POUR

Messieurs

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Grenville-Carleton)

Baldwin
Bawden
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussièras
Caccia
Cadieu

Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Collenette
Comtois

Condon	Jarvis	McKinnon
Corbin	Jelinek	McRae
Corriveau	Johnston	Milne
Crouse	Joyal	Morin (M ^{me})
Cullen	Kempling	Munro
Danson	Knowles	(Esquimalt-Saanich)
Darling	(Norfolk-Haldimand)	Murta
Daudlin	Korchinski	Neil
Demers	Lajoie	Nicholson (M ^{lle})
Dionne	Lalonde	Nielsen
(Northumberland-	Lambert	Oberle
Miramichi)	(Edmonton-Ouest)	O'Connell
Douglas	Landers	Ouellet
(Bruce-Grey)	Lang	Paproski
Dupont	Langlois	Parent
Duquet	Laniel	Pearsall
Ellis	Lapointe	Pelletier
Elzinga	Lavoie	Penner
Epp	Lawrence	Philbrook
Fairweather	Leblanc	Pinard
Forrestall	(Laurier)	Portelance
Foster	LeBlanc	Poulin
Fox	(Westmorland-Kent)	Prud'homme
Francis	Lee	Raines
Gauthier	Lefebvre	Reid
(Ottawa-Vanier)	Lessard	Richardson
Gendron	Loiselle	Roberts
Gillies	(Saint-Henri)	Rompkey
Goodale	Lumley	Sauvé (M ^{me})
Goyer	MacDonald	Sharp
Gray	(Cardigan)	Smith
Guay	Macdonald	(Churchill)
(Saint-Boniface)	(Rosedale)	Smith
Guay	MacEachen	(Saint-Jean)
(Lévis)	MacFarlane	Stanfield
Guilbault	MacGuigan	Stevens
Haidasz	MacKay	Stewart
Hamilton	MacLean	(Cochrane)
(Swift Current-	Malone	Stollery
Maple Creek)	Marceau	Tessier
Hargrave	Marchand	Trudel
Harquail	(Langelier)	Turner
Hees	Marchand	(London-Est)
Herbert	(Kamloops-Cariboo)	Watson
Hnatyshyn	Marshall	Whelan
Holmes	Masniuk	Whittaker
Holt (M ^{me})	McGrath	Woolliams
Hopkins	McIsaac	Yanakis
Howie	McKenzie	Yewchuk—161.
Huntington	McKinley	
Isabelle		

CONTRE

Messieurs

Allard	Gilbert	Laprise
Beaudoin	Hamilton	Leggatt
Benjamin	(Qu'Appelle-Moose	Nystrom
Broadbent	Mountain)	Orlikow
Cossitt	Hogan	Peters
Firth	Jones	Rodriguez
Fortin	Knowles	Symes—20.
Gauthier	(Winnipeg-	
(Roberval)	Nord-Centre)	

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au

Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Stevens et McGrath en remplacement de MM. Ritchie et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Stollery en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de juillet 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/357).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 30 de cette Loi, chapitre 46, Statuts du Canada 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/89).

Quatorzième rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants dont les noms suivent, déposée le vendredi 24 octobre 1975, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

Ronald Thomas Curtis, Henry George De Cuypere, Donald Victor Larson et Alan William Scarth, tous de la cité de Winnipeg (Manitoba); Richard Earl Foster et Gordon Maxwell Sinclair, de la cité de Saskatoon (Saskatchewan); Philip Duncan Sampson, de la cité de Regina (Saskatchewan); George Robert Viereck, de la cité de Prince Rupert (Colombie Britannique); Robert Alan Willson et Hugh Malcolm Wilson, de la cité de Calgary

(Alberta), demandant l'adoption d'une loi constituant en société «Norbanque» et, en anglais, «*Northland Bank*».—
M. Guay (Saint-Boniface).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 193

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 28 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. O'Connell, du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Les 3 et 5 mars 1975, la Chambre des communes et le Sénat ont adopté une résolution conjointe qui autorisait votre Comité à

«...examiner le Livre Vert sur la politique de l'immigration, déposé à la Chambre des communes le 3 février 1975 par le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration;»

Votre Comité est d'avis qu'il ne pourra pas terminer son étude dans les délais prescrits par l'Ordre de renvoi tel que modifié le 5 juin 1975. Votre Comité recommande donc que la présentation du rapport soit différée au 14 novembre 1975.

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué relatif à la Conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux tenue à Halifax les 23 et 24 octobre 1975. (Document parlementaire n° 301-5/25).

Sur motion de M. Loiselle (Saint-Henri), appuyé par M. Clermont, il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition demandant l'incorporation de Norbanque et, en anglais, «*Northland Bank*», déposée après le délai spécifié à l'article 90 du

Règlement, soit déferée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le quatorzième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le lundi 27 octobre 1975, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2909—*M. Stanbury*

Le 30 juin 1975, a) à combien se chiffraient les arrérages de chaque pays dans le cadre de l'évaluation spéciale de l'ONU pour le maintien de la Force d'urgence des Nations Unies et le Groupe d'observateurs du désengagement militaire de l'ONU au Moyen-Orient, b) quelle somme le Canada a-t-il reçue pour sa contribution à ces forces, c) quelle somme doit-on au Canada pour sa participation? (Document parlementaire n° 301-2/2909).

N° 3004—*M. Friesen*

1. Quels sont les frais d'exploitation de la Commission nationale des libérations conditionnelles?
2. Combien de personnes siègent à la Commission?
3. Quelle somme est versée à chaque membre?

4. Quels sont les titres de compétence scolaires, professionnels et autres de chacun des agents? (Document parlementaire n° 301-2/3004).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Ritchie et Trudel en remplacement de MM. MacKay et Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre.

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des musées nationaux du Canada, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 22 de la Loi sur les musées nationaux du Canada, chapitre N-12, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/300A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 octobre 1975, (Question n° 3094) demandant: Au cours de chacune des cinq dernières années, combien le gouvernement a-t-il payé pour la consommation d'énergie électrique. (Document parlementaire n° 301-2/3094A).

A 10 h 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 194

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 29 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2432—*M. Jones*

1. Dans chaque province et au cours de chacune des dix dernières années, combien a-t-on rapporté de cas de a) tuberculose, b) diphtérie, c) maladies vénériennes, d) maladies parasitaires?

2. Dans combien de cas a-t-on pu constater chacune de ces maladies chez un nouvel immigrant depuis moins de cinq ans au Canada?

3. Quelles mesures prend-on afin de s'assurer que ceux qui manipulent la nourriture ou qui accomplissent un travail semblable et sont en contact avec le public, ne présentent pas des symptômes de maladies infectieuses ou contagieuses?

4. Y a-t-il une coordination, au plan national, entre les médecins s'occupant de l'hygiène publique, les infirmières et d'autres organismes de santé publique afin de prévenir un laisser-aller en ce qui concerne les maladies infectieuses ou contagieuses?

5. a) Combien a-t-on constaté de nouveaux cas de lèpre au Canada en 1973 et 1974, b) quelle en était l'origine, c) d'où venaient les malades, d) avec qui sont-ils entrés en contact pour avoir pu contracter la maladie?

6. Existe-t-il au Canada une école spécialisée dans les maladies tropicales?

7. a) Quelles maladies sont considérées comme contagieuses, b) quelles maladies nécessitent (i) une déclaration aux ministères de la Santé publique (ii) l'isolement des patients, c) dans ce cas, met-on en quarantaine (i) les parents (ii) les personnes qui ont été en contact ou les agents porteurs, d) quelles autres précautions sont prises contre chacune de ces maladies, e) qui a la responsabilité d'appliquer les règlements concernant de telles maladies?

8. Quelles est la part de responsabilité des ministères quant aux différentes maladies contagieuses et infectieuses? (Document parlementaire n° 301-2/2432).

N° 2541—*M. Beatty*

1. Depuis le 1^{er} janvier 1970, combien de cadeaux d'une valeur supérieure à \$50 pour les contribuables, ont été offerts par le gouvernement ou ses agents à des représentants de gouvernements étrangers pour leur usage personnel ou pour celui de leur famille?

2. Dans chaque cas, a) combien a coûté le cadeau aux contribuables, b) à qui a-t-il été offert, c) quand, d) par qui, e) pourquoi?

3. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne les cadeaux payés par le gouvernement et offerts à des représentants de gouvernements étrangers et comment informe-t-on les fonctionnaires canadiens de cette politique? (Document parlementaire n° 301-2/2541).

N° 2985—M. Beatty

1. Depuis 1968, date d'accession au pouvoir du Premier ministre actuel, combien de personnes chargées des relations publiques par le gouvernement ont travaillé chaque année auprès de chaque a) ministère, b) conseil, c) organisme, d) société d'État et, dans chaque cas, quel en a été le coût?

2. Pour la même période, combien a-t-on dépensé en frais de publicité ou pour d'autres programmes d'information qui ne font pas l'objet de la Partie 1 et quelle est la ventilation de ces coûts? (Document parlementaire n° 301-2/2985).

N° 3092—M. Beatty

1. Pour chaque a) ministère, b) organisme, quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur a) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, b) les coûts requis pour fournir ces renseignements, c) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant a) la conservation, b) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une étude effectuée pour le compte de la *National Academy of Science*, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement a) possède-t-il, b) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés a) sur ordinateur, b) dans des dossiers classiques, c) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, a) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, b) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il? (Document parlementaire n° 301-2/3092).

N° 3093—M. Beatty

1. Pour chaque ministère ou organisme, quels sont a) les lois, b) les directives, c) les règlements régissant (i) la consignation (ii) l'utilisation de renseignements concernant des particuliers et des organisations?

2. Dans chaque cas, a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis? (Document parlementaire n° 301-2/3093).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. MacKay en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Brewin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Neil en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rompkey en remplacement de M. Portelance sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Steinbach (Manitoba), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie

royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-1/270).

20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/272B).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Neguac (Nouveau-Brunswick), conformément au paragraphe (3) de l'article

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 195

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 30 OCTOBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Baldwin, il est ordonné,—Que, lorsque la Chambre reprendra l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, tous les discours soient limités à une durée de trente minutes au cours du débat portant deuxième lecture.

Sur motion de M. O'Connell, appuyé par M. Alexander, le deuxième rapport du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, présenté à la Chambre le mardi 28 octobre 1975, est agréé.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stanfield, appuyé par M. MacLean, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait donner l'exemple aux autres Canadiens en indiquant immédiatement la nature et l'importance des restrictions des dépenses gouvernementales et adopter sans plus attendre des mesures d'application du Rapport Wilson sur le bureau de l'auditeur général, pour montrer sa volonté de mettre fin au gaspillage.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Portelance, Guay (Saint-Boniface) et M^{lle} Bégin en remplacement de M. Rompkey, M^{lle} Bégin et M. Guay

(Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Wise en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Bussièrès et Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de MM. Prud'homme et Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Masniuk en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Howie et Nielsen en remplacement de MM. Mackay et Towers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. La Salle et Masniuk en remplacement de MM. Horner et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Smith (Saint-Jean) et Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de MM. Maine et Murta sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Lee en remplacement de M. Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 196

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 31 OCTOBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-28, Loi modifiant la Loi sur les épizooties.

M. Whelan, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles.

M. Whelan, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des pêches et des forêts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

La motion numéro (3) inscrite au nom de l'honorable député de Rocky Mountain (M. Clark) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 3, à la page 7, par ce qui suit:

«portée; et si elle a des raisons de croire que ce composé ou cette quantité de composé met en danger la santé ou l'environnement, elle doit communiquer au Ministre la nature de ce danger».

est retirée.

Du consentement unanime, M. Baker (Gander-Twilligate), appuyé par M^{lle} Nicholson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant les lignes 2 et 3, à la page 7, par ce qui suit:

«la quantité fabriquée ou importée pendant l'année et tout renseignement qu'il possède concernant le danger que constitue le composé pour la santé ou l'environnement.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Neil, au nom de M. Brisco, appuyé par M. Woolliams, propose,—Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant les lignes 16 et 17, à la page 7, par ce qui suit:

«les meilleurs délais raisonnables, mais au plus tard quinze jours après en avoir été convaincus, de consulter».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Clark (Rocky Mountain), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 19, à la page 8, par ce qui suit:

«(3) Toute personne sauf s'il est démontré que son motif d'opposition est déraisonnable, frivole ou vexatoire, peut, dans les soixante».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Clark (Rocky Mountain), au nom de M. Wenman, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 35, à la page 8, par ce qui suit:

«composée d'au moins trois personnes représentatives des intérêts industriels et autres, dont le président ne doit pas faire partie de la Fonction publique du Canada, et».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Neil, au nom de M. Brisco, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 4, à la page 10, par ce qui suit:

«du Canada, il peut, par décret motivé, publié dans la Gazette du Canada, ajouter à».

M. Neil, au nom de M. Brisco, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 16, à la page 11, par ce qui suit:

«figure sur la liste, il peut, par décret motivé, public dans la Gazette du Canada, re».

Après débat, ces motions, mises aux voix, sont rejetées, sur division.

La motion numéro (9) inscrite au nom de l'honorable député de Rocky Mountain (M. Clark) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 28, à la page 14, par ce qui suit:

«contravention a été commise; et le Ministre peut prendre un décret interdisant de continuer à utiliser cette substance ou ce produit d'une façon que l'on soupçonne de mettre en danger la santé ou l'environnement.».

est retirée.

Sur motion de M. Cullen, au nom de M^{me} Sauvé, appuyé par M. Buchanan, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape

du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24, 37, 38, 41 à 48 inclusivement, 50 et 52 sont appelés et réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts du Bill C-253, Loi créant l'Office de la conservation des côtes canadiennes.

M. Watson, appuyé par M. Béchard, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lambert (Bellechasse) en remplacement de M. Allard sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Howie, Alexander, Lambert (Bellechasse), Trudel et Gray en remplacement de M. MacKay, Clarke (Vancouver Quadra), Rondeau, Gray et Lee sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dionne (Kamouraska) en remplacement de M. Beaudoin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Prud'homme, Lachance et Caouette (Villeneuve) en remplacement de MM. Bussièrès, Douglas (Bruce-Grey) et Rondeau sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Caouette (Villeneuve) en remplacement de M. Dionne (Kamouraska) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Beaudoin en remplacement de M. Fortin sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Caouette (Villeneuve) en remplacement de M. Allard sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Howie, Alexander, Lambert (Bellechasse), Trudel et Gray en remplacement de M. MacKay, Clarke (Vancouver Quadra), Rondeau, Gray et Lee sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dionne (Kamouraska) en remplacement de M. Beaudoin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Prud'homme, Lachance et Caouette (Villeneuve) en remplacement de MM. Bussières, Douglas (Bruce-Grey) et Rondeau sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Caouette (Villeneuve) en remplacement de M. Dionne (Kamouraska) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Beaudoin en remplacement de M. Fortin sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Caouette (Villeneuve) en remplacement de M. Allard sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Goodale en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Beaudoin en remplacement de M. Laprise sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Beaudoin en remplacement de M. Fortin sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Fortin en remplacement de M. Caouette (Villeneuve) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Beaudoin en remplacement de M. Fortin sur la liste des membres du Comité de sélection.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1975, demandant copie des communiqués de presse relatifs aux projets suivants: *a)* un programme de cadastre au Maroc, *b)* une bibliothèque nationale en Côte d'Ivoire, *c)* une télévision éducative en Côte d'Ivoire, *d)* une boulangerie automatisée en Tanzanie, *e)* onze avions ADAC *Twin Otter* pour l'Indonésie, *f)* un système de micro-ondes pour le Zaïre, *g)* une raffinerie de sucre dans les hautes terres à la Barbade, *h)* des études hydrographiques à Salto Grande, en Argentine, *i)* le réseau de distribution de l'énergie électrique *Electrobras* au nord-est du Brésil, *j)* la station terrestre de satellite au Pakistan, *k)* le Centre de recherches Cimmyt en matière de développement international du Mexique, *l)* le Centre de recherches Cyat en matière de développement international en Colombie, *m)* le projet de Derro Tetouan au Maroc.—(*Avis de motion portant production de documents n° 29*). (Document parlementaire n° 301-3/29).

Quinzième rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérantes dont les noms suivent, déposée le jeudi 30 octobre 1975, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

The Eastern Canada Savings and Loan Company et la Trust Central et Nouvelle-Écosse, toutes deux de la ville d'Halifax (Nouvelle-Écosse), demandant l'adoption d'une loi leur permettant de fusionner pour constituer une seule et même corporation.—*M. Breau*.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 197

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 3 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-414, Loi modifiant le Code criminel (appel de l'acquittement d'un jury), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable député de Central Nova (M. MacKay) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1847—M. Schumacher

1. Combien de ministères ont contribué d'une façon quelconque au Festival international de la jeunesse franco-phonie tenu à Québec, en août 1974?

2. Par ministère, quelle aide a-t-on apportée a) en argent et quelle est la liste détaillée de ces déboursés, b) en services et, dans chaque cas, (i) quelle a été la nature de ces services (ii) quels ont été leurs coûts détaillés?

3. Par ministère, combien d'employés ont apporté une aide quelconque et, dans chaque cas, quels étaient a) leur poste au sein du ministère, b) leur échelle de traitement, c) la nature de leur participation, d) le moment de leur participation?

4. Par ministère et par personne, a-t-on versé, en plus du traitement habituel, une allocation pour régler les frais a) de voyage, b) de logement, c) de repas, d) de déplacement local, e) de séjour et, dans chaque cas, quel en a été le montant? (Document parlementaire n° 301-2/1847).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. MacKay, Clarke (Vancouver Quadra), Lee, Loisel (Chambly) et Hogan en remplacement de MM. Howie, Alexander, Abbott, M^{me} Appolloni et M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lachance en remplacement de M. Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Harquail en remplacement de M. O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Holmes et Howie en remplacement de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Orlikow en remplacement de M. Hogan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M^{me} Appolloni, MM. Leblanc (Laurier) et Gray en remplacement de MM. Lee, Gray et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Howie en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Hogan et MacKay en remplacement de MM. Orlikow et Howie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Seizième rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante dont le nom suit, déposée le vendredi 31 octobre 1975, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

IAC Limitée, de la cité de Toronto (Ontario), demandant l'adoption d'une loi constituant en société la «Banque Continentale du Canada» et, en anglais, «Continental Bank of Canada».—M. Reid.

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 198

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 4 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-septième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait au bail accordé pour l'exploitation d'un magasin d'articles en franchise de droits à l'aéroport International de Montréal, présentée par l'honorable député de Central Nova (M. MacKay), le lundi 3 novembre 1975, et constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'une entente, en date du 17 octobre 1975, portant sur l'échange de renseignements, le recrutement et la sélection des ressortissants étrangers qui demeurent à l'extérieur du Canada et qui désirent résider de façon permanente dans la province de Québec ou être admis à titre temporaire pour y exercer un emploi. (Document parlementaire n° 301-5/182).

Sur motion de M. Loiselle (Saint-Henri), appuyé par M. Loiselle (Chambly), il est ordonné.—Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition de *The Eastern Canada Savings and Loan Company* et la Trust Central et Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi leur permettant de fusionner pour constituer une seule et même corporation, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au Comité permanent des

bills privés en général et du Règlement, avec le quinzième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 31 octobre 1975, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Sur motion de M. Loiselle (Saint-Henri), appuyé par M. Loiselle (Chambly), il est ordonné.—Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition de IAC Limitée, demandant l'adoption d'une loi constituant en société la «Banque Continentale du Canada», et, en anglais «*Continental Bank of Canada*», déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le seizième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le lundi 3 novembre 1975, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Smith (Colchester) a été ajouté à la liste des sénateurs qui font partie du Comité mixte permanent des impressions du Parlement.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Abbott et Orlikow en remplacement de MM. Loisselle (Chambly) et Hogan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Guay (Saint-Boniface) et Beaudoin en remplacement de MM. Stollery et Dionne (Kamouraska) sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Stollery et Lachance en remplacement de M^{lles} Nicholson et Bégin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. McCleave en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Pinard, Robinson, Condon et Yewchuk en remplacement de M^{lle} Nicholson, M. Roy (Laval), M^{me} Holt et M. Marshall sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Allard et Guay (Saint-Boniface) en remplacement de MM. Beaudoin et Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul) sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M^{lles} Nicholson et Bégin en remplacement de MM. Stollery et Lachance sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Blais en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère du secrétariat d'État du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 6 de la Loi sur le secrétariat d'État, chapitre S-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/24B).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,— Copies (en français et en anglais) d'un document relatif à l'adjonction à la liste de marchandises d'importation contrôlée des espèces de la faune et flore sauvages menacées d'extinction, conformément à l'article 3 de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, chapitre 29, S.R.C., 1970 (2^e supplément). (Document parlementaire n° 301-1/175).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur les allocations familiales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 14 de cette Loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/141A).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la sécurité de la vieillesse comprenant un compte des recettes et déboursés, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 26 de cette Loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/204A).

A 10 h 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 199

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 5 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Loïselle (Chambly), au nom de M. Loïselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le sixième rapport de ce Comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 28 octobre 1975, votre Comité a étudié la pétition demandant l'incorporation de «Norbanque» et, en anglais «Northland Bank», déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le quatorzième rapport du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le lundi 27 octobre 1975.

L'agent parlementaire a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté des pétitionnaires. Néanmoins, il a déclaré qu'il est important que le projet de loi soit considéré au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, votre Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le quatorzième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 5*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 113 aux Journaux*)

M. Lessard, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-74, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les subventions au développement régional de manière à reporter au 31 décembre 1981 la date limite à laquelle les établissements doivent être mis en exploitation commerciale pour pouvoir bénéficier de subventions au développement et d'une garantie de prêt en vertu de la loi, prolonger

la durée d'application de la condition relative à l'emploi des services de main-d'œuvre et reporter la date limite à laquelle les établissements commerciaux doivent être mis en exploitation commerciale pour pouvoir bénéficier d'une garantie de prêt en vertu de la loi.

M. Brewin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-415, Loi concernant le divorce, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), il est ordonné,—Que la Chambre ne siège pas le 10 novembre 1975; et

Que les dix (10) premiers jours de séance, à compter du 12 novembre 1975, sauf les vendredis et les jours prévus conformément à l'article 58 du Règlement, la Chambre ne s'ajourne au lendemain ou au soir, selon le cas, qu'à 6 h. 30 du soir et que, chaque jeudi touché par le présent ordre, les mesures d'initiative parlementaire soient débattues de 5 h. 30 de l'après-midi à 6 h. 30 du soir.

Du consentement unanime, sur motion de M. Loisel (Chambly), appuyé par M. Guay (Saint-Boniface), le sixième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre aujourd'hui, est agréé.

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de cartes prototypes de la région de Brown's Bank, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, établies par le Service hydrographique canadien.—(Avis de motion portant production de documents n° 55—M. Marshall).

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents concernant la mise sur pied d'un Conseil consultatif national de la formation maritime (C.C.N.F.M.) qui ferait office d'organisme de surveillance destiné à conseiller le gouvernement, les cadres et la main-d'œuvre quant aux lignes de conduite, aux projets et aux méthodes à adopter pour améliorer le recrutement du personnel maritime de même que la formation maritime nationale et fournir une liste des représentants désignés par le gouvernement fédéral et les provinces.—(Avis de motion portant production de documents n° 57—M. Marshall).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le septième rapport de l'examineur des pétitions introductives de bills privés ainsi qu'il suit:

Conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, l'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

Ronald Thomas Curtis, Henry George De Cuypere, Donald Victor Larson et Alan William Scarth, tous de la cité de Winnipeg (Manitoba); Richard Earl Foster et Gordon Maxwell Sinclair, de la cité de Saskatoon (Saskatchewan); Philip Duncan Sampson, de la cité de Regina (Saskatchewan); George Robert Viereck, de la cité de Prince Rupert (Colombie-Britannique); Robert Alan Willson et Hugh Malcolm Wilson, de la cité de Calgary (Alberta), demandant l'adoption d'une loi constituant en société «Norbanque» et, en anglais, «Northland Bank».

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:

Bill C-1002, Loi constituant Norbanque en corporation.—M. Guay (Saint-Boniface).

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, conformément au paragraphe (1) de l'article 100 du Règlement.

L'étude reprend sur la motion de M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 76)

POUR

Messieurs

Abbott	Fox	McIsaac
Anderson	Francis	McRae
Andras	Gauthier	Milne
(Port Arthur)	(Ottawa-Vanier)	Morin (M ^{me})
Andres	Gendron	Munro
(Lincoln)	Gillespie	(Hamilton-Est)
Appoloni (M ^{me})	Guay	O'Connell
Baker	(Saint-Boniface)	Olivier
(Gander-Twilligate)	Guay	Ouellet
Basford	(Lévis)	Parent
Béchar	Guilbault	Pearsall
Blais	Haidasz	Pelletier
Boulangier	Harquail	Penner
Breau	Herbert	Philbrook
Caccia	Holt (M ^{me})	Pinard
Cafik	Hopkins	Portelance
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Poulin
(South Western Nova)	Joyal	Prud'homme
Campbell	Lachance	Railton
(LaSalle-Émard-Côte	Lajoie	Raines
Saint-Paul)	Lalonde	Reid
Caron	Lang	Richardson
Chrétien	Langlois	Roberts
Clermont	Laniel	Robinson
Collenette	Leblanc	Rompkey
Comtois	(Laurier)	Roy
Condon	Lee	(Timmins)
Lefebvre	Corriveau	Sharp
Cullen	Lessard	Smith
Cyr	Lumley	(Saint-Jean)
De Bané	MacDonald	Stewart
Demers	(Cardigan)	Dionne
Dionne	Macdonald	Stollery
(Northumberland-	(Rosedale)	Tessier
Miramichi)	MacEachen	Trudeau
Douglas	MacFarlane	Trudel
(Bruce-Grey)	MacGuigan	Turner
Drury	Maine	(London-Est)
Dupont	Marceau	Watson
Duquet	Marchand	Whelan
Faulkner	(Langelier)	Young—105.
Fleming	Marchand	
Foster	(Kamloops-Cariboo)	

CONTRE

Messieurs

Allard
 Baker
 (Grenville-Carleton)
 Balfour
 Bawden
 Beatty
 Beaudoin
 Benjamin
 Blackburn
 Brewin
 Brisco
 Broadbent
 Caouette
 (Villeneuve)
 Clark
 (Rocky Mountain)
 Clarke
 (Vancouver Quadra)
 Coates
 Crouse
 Darling
 Dick

Dionne
 (Kamouraska)
 Douglas
 (Nanaimo-Cowichan-
 Les Iles)
 Forrestall
 Fortin
 Friesen
 Gauthier
 (Roberval)
 Gilbert
 Grafftey
 Halliday
 Hargrave
 Hees
 Hnatyshyn
 Hogan
 Horner
 Hurlburt
 Johnston
 Jones
 Kempling

Knowles
 (Winnipeg-
 Nord-Centre)
 Knowles
 (Norfolk-Haldimand)
 Korchinski
 Lambert
 (Bellechasse)
 Lambert
 (Edmonton-Ouest)
 Laprise
 La Salle
 Lawrence
 Leggatt
 MacDonald
 (Egmont)
 MacKay
 MacLean
 Macquarrie
 Marshall
 Masniuk
 Matte

Mazankowski
 McCain
 McCleave
 McGrath
 McKenzie
 McKinley
 McKinnon
 Muir
 Munro
 (Esquimalt-Saanich)
 Murta
 Neil

Oberle
 Orlikow
 O'Sullivan
 Paproski
 Patterson
 Peters
 Ritchie
 Roche
 Rodriguez
 Saltsman
 Schellenberger
 Schumacher

Skoreyko
 Stanfield
 Stewart
 (Marquette)
 Symes
 Towers
 Wagner
 Whiteway
 Whittaker
 Wise
 Woolliams
 Yewchuk—86.

En conséquence ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

A 6 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 200

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 6 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. O'Connell, du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, présente le troisième rapport de ce Comité dont voici le texte:

2. Conformément au mandat que lui ont confié la Chambre des communes, le lundi 3 mars 1975, et le Sénat, le mercredi 5 mars 1975, le Comité a entendu des témoignages et examiné la politique d'immigration canadienne.

3. Le Comité a estimé que sa tâche consisterait à faciliter et à mettre en lumière un débat national sur l'avenir de l'immigration au Canada. Habilité par son mandat à «inviter le public à faire connaître son opinion» sur les questions soulevées dans le Livre vert sur l'immigration déposé à la Chambre en février, le Comité a tenu des réunions publiques à Ottawa et à travers le Canada. Organismes et particuliers étaient invités à présenter des mémoires lors des réunions ou à les envoyer par le courrier.

4. Au cours de 35 semaines d'activité, le Comité a tenu près de 50 réunions publiques dans 21 villes choisies réparties dans les cinq grandes régions du Canada, y compris les Territoires du Nord-Ouest. Plus de 400 témoins ont présenté des mémoires lors de ces réunions. En outre, le Comité a reçu plus de 1,200 lettres et mémoires de particuliers, et plus de 200 mémoires d'organismes qui n'ont pu se

faire représenter. En tout, plus de 1,800 particuliers et organismes ont exposé leurs points de vue. Une analyse détaillée des attitudes et des inquiétudes des témoins, des auteurs des mémoires et des lettres a été préparée et constitue l'Annexe A. Ont pris une part active aux discussions: le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; des organismes portant un intérêt particulier à l'immigration; des experts universitaires et autres, y compris de nombreux groupes et particuliers ayant la compétence voulue pour se prononcer sur la loi de l'immigration et de nombreux représentants du grand public intéressés aux problèmes touchant la politique de l'immigration. Des représentants de certains gouvernements provinciaux ont aussi utilement contribué aux travaux du Comité lors de réunions et de consultations.

5. En plus de participer aux réunions, des groupes de membres du Comité ont aussi visité des centres d'accueil et d'acheminement des immigrants à Toronto, Montréal, Vancouver, Fort Érié, Winnipeg et Londres (Angleterre). Certains sont même allés à Washington, D.C., consulter de hauts fonctionnaires américains et voir sur place la politique d'immigration des États-Unis.

6. La création du Comité a suscité de nombreuses réactions du public. Bon nombre d'organismes intéressés ont manifesté le désir de participer aux réunions tout en objec-

tant que le désir du Parlement de voir le Comité remettre son rapport le 31 juillet ne leur donnait pas suffisamment de temps pour rédiger leurs mémoires. Vu le grand nombre de mémoires attendus, le Comité lui-même était d'avis qu'il lui faudrait plus de temps pour mener sa tâche à bien. A la demande du Comité, le Parlement a accordé une prolongation de trois mois, fixant au 31 octobre la date de présentation du rapport. La date limite pour la présentation des mémoires fut alors fixée au 15 septembre. La plupart des organismes ont pu respecter ce délai, mais les mémoires reçus par la suite ont été étudiés. Au dernier moment, le Comité a estimé nécessaire de demander une autre prolongation de deux semaines pour la traduction et l'impression de ce rapport.

7. Dans quelle mesure les opinions recueillies par le Comité étaient-elles représentatives? Jusqu'à quel point les réunions publiques furent-elles un bon miroir de l'opinion de la population du pays? Il est vrai que certains petits groupes d'extrémistes ont tenté de noyauter des réunions et ont souvent essayé d'empêcher l'expression de points de vue différents des leurs. Mais ils n'ont jamais réussi pleinement à atteindre leur but. Même aux réunions les plus tapageuses, le Comité a été saisi de nouveaux problèmes et a entendu de nouveaux points de vue. Après chaque réunion publique, le courrier se gonflait de l'afflux de nouveaux mémoires.

8. Le nombre et la portée des réponses reçues, oralement ou par écrit, sont la preuve que le Comité a eu la possibilité d'examiner à fond toute la gamme des vues nationales sur chacun des aspects de la politique. Chaque point de vue avait son partisan. Le vif intérêt du public, les comptes rendus des média et la publicité payée par le Comité ont concouru à attirer une assistance nombreuse à la plupart des réunions publiques. Le Comité a fait face au problème épineux d'une surabondance plutôt que d'une pénurie de témoins durant les périodes prévues.

9. En général, le Comité est satisfait de la méthode utilisée pour sonder l'opinion publique et il est d'avis qu'elle offrait d'importants avantages:

- (1) Elle a sensibilisé le Comité aux diverses façons dont les différentes régions envisagent l'immigration;
- (2) Elle a permis au Comité de dépasser le cadre conceptuel et géographique d'Ottawa pour entrer en contact avec des vues qui auraient pu autrement lui échapper;
- (3) Elle a fourni aux membres du Comité et au public canadien l'occasion de dialoguer et de s'exprimer librement sur une importante question de politique.

Toutefois, certains membres du Comité estiment que la méthode a eu pour inconvénient d'inciter certaines personnes non représentatives et excessivement émotives à exposer leur point de vue.

10. Le présent rapport décrit la réaction du Comité à la gamme de renseignements et d'opinions qui lui ont été présentés au cours du dialogue. Vous remarquerez que les questions soulevées dans le Livre vert du gouvernement sur la politique de l'immigration et les données qu'il contient ont souvent servi de point de départ au débat national dans lequel le Comité s'est lancé. En fait, le rapport ne traduit pas uniquement l'opinion du Comité sur le Livre vert. Il cherche à déterminer les préoccupations générales qui ressortent de ses rencontres avec le public et de ses enquêtes; il vise à exprimer les vues du Comité sur la

plupart de ces questions et recommande de conserver ou de modifier certaines politiques ou modalités précises d'immigration; finalement, il propose les grandes lignes de la prochaine politique canadienne d'immigration.

Le Canada a besoin des immigrants

11. Le Comité est d'avis que le Canada doit continuer à être un pays d'immigration. Cette conclusion est surtout le fruit d'arguments démographiques et économiques qui ont fortement impressionné le Comité de même que la nécessité de tenir compte de considérations familiales et humanitaires pour des raisons décrites ci-après.

Facteurs démographiques

12. La chute extraordinaire de la natalité au Canada depuis 1960 donne à l'immigration un rôle de plus en plus important dans notre croissance démographique. En 1974, notre population de 22,3 millions s'est accrue de 348,000 habitants dont la moitié était due à l'immigration, comme le montre le graphique 1 (Appendice B). Que l'immigration compte pour une large part dans sa croissance démographique est une chose que le Canada n'avait pas vue depuis les années 20. Cette tendance va probablement se poursuivre. Le Comité a été impressionné par le fait que si la natalité cesse de baisser et qu'on extrapole le taux actuel de fertilité de 1,8 par femme, on s'aperçoit que le Canada aura besoin d'une importation *nette* de plus de 50,000 immigrants par année pour empêcher une baisse de sa population après l'an 2,000. Le graphique 2 (Appendice B) illustre les conséquences des différents niveaux d'immigration nette.

13. Il faut noter en outre qu'il s'agit ici de chiffres nets, tenant compte d'une estimation de l'émigration. Il n'existe à l'heure qu'il est aucune statistique sur l'émigration annuelle et les méthodes actuelles de calcul ne nous permettent pas d'obtenir des chiffres sûrs. Toutefois, d'après des estimations sérieuses, l'émigration pourrait s'élever au tiers environ du nombre brut des immigrants, de sorte qu'il serait raisonnable d'ajouter 50% aux chiffres nets du graphique n° 2 pour calculer le chiffre brut de l'immigration. D'après ces calculs, il faudrait, si le taux de fécondité se maintient, un chiffre annuel de 75,000 immigrants pour conserver pendant la première moitié du 21^e siècle un niveau démographique de 28 millions. Même alors, on peut s'attendre que la population baisse de deux millions vers l'an 2,071. Pour stabiliser la population pendant le prochain siècle, il faudrait un taux brut d'immigration de 150,000 personnes par an.

14. Le Comité admet que ces chiffres se fondent sur plusieurs hypothèses et que la situation pourrait changer considérablement avec le temps. Mais ils nous indiquent qu'il faut s'y prendre longtemps à l'avance pour modifier l'évolution démographique. Le Comité estime qu'un pays aussi vaste et aussi peu habité que le Canada ne peut pas se permettre une baisse démographique; tous ses membres considèrent donc que le Canada doit continuer à accueillir un minimum de 100,000 immigrants par an aussi longtemps que le taux actuel de fécondité se maintiendra. Le Comité est divisé quant à proposer un plafond maximum chiffré ou procentuel de la population canadienne. Mais il est d'accord pour que le gouvernement, en fixant l'objectif annuel mentionné plus loin, ne considère pas le chiffre minimum de 100,000 comme plafond.

15. Par conséquent, le Comité rejette l'opinion de certains de ceux qui ont présenté des mémoires, voulant que

le Canada ferme ses portes à l'immigration. D'autre part, à une époque de mobilité considérablement accrue, le Comité pense que le Canada ne peut pas se permettre d'adopter une politique de la «porte ouverte» et doit continuer à réglementer le total annuel des immigrants au Canada. Le Comité est en faveur d'une politique de modération entre ces deux extrêmes.

16. Pour mettre en œuvre une telle politique, le Comité est tout à fait d'accord avec le gouvernement de Terre-Neuve qui a soutenu que *«en cette période de croissance démographique galopante, d'épuisement rapide des ressources et d'inquiétude économique, il faut réussir à contrôler et à orienter (l'immigration) . . . pour servir au mieux les intérêts des Canadiens»*. (30:80) Pour ce faire, on devrait tenir compte des besoins à long terme autant que des pressions à court terme. Le Comité se rend bien compte qu'en période de chômage élevé, il est possible que les chômeurs, en particulier, considèrent que les nouveaux immigrants leur font concurrence sur un marché restreint de l'emploi. Les membres du Comité se rendent également compte que le Canada continue à avoir chaque année un taux exceptionnellement élevé de débutants sur le marché du travail. Par exemple, en 1972, 320,000 personnes sont entrées sur le marché du travail qui atteint un total de 9,086,000 travailleurs. André Raynauld, président du Conseil économique du Canada, a averti qu'au milieu des années 1980, le Canada aura un taux réduit de nouveaux venus dans la population active, ce qui pourrait signifier que, sans l'immigration, l'expansion économique future risque d'être entravée par des pénuries de main-d'œuvre. (15:14). Le Comité a accepté la déclaration de Harvey Lithwick qu'il *«est désastreux»* pour un pays de lier l'immigration au développement économique à court terme. L'immigration est *«un investissement à long terme dans des ressources humaines»*. (48:22) La conclusion qu'il a tirée de cet ensemble de témoignages a été que, pour des motifs démographiques, il est important de continuer de régulièrement admettre un nombre modéré d'immigrants.

Facteurs économiques

17. Le Comité a entendu un grand nombre de témoignages contradictoires au sujet des coûts et des avantages économiques de l'immigration. Il a reconnu que les témoignages permettant de porter des jugements précis étaient loin d'être satisfaisants. Comme Louis Parai l'avait observé dans l'étude préparatoire au Livre vert, *L'incidence économique de l'immigration*,

«Les résultats des travaux antérieurs n'indiquent pas clairement les incidences économiques de l'immigration au Canada dans l'après-guerre . . . Dans la plupart des cas, l'effet n'a pas été considérable. Il est probable que les incidences les plus importantes consistent à augmenter légèrement les revenus par habitant et l'expansion économique . . . et à rendre la main-d'œuvre plus adaptable . . .» (p. 81)

18. Le Comité a entendu des déclarations contradictoires sur la contribution d'une politique d'immigration expansionniste aux économies d'échelle. Dans l'ensemble, les membres du Comité ont convenu avec M. Raynauld que l'argument selon lequel une immigration permanente contribue aux économies d'échelle *«était très faible»*. (15:16) Le Comité estime que les avantages de l'immigration sont évidents, pourvu qu'il y ait des perspectives raisonnables d'emploi. Bien entendu, l'immigration entraîne directement des coûts spéciaux, comme l'a signalé le mémoire de la Commission économique des provinces de l'Atlantique,

particulièrement dans les domaines de l'enseignement, de la formation et des services d'adaptation. Mais, en contrepartie, les immigrants arrivent au Canada avec une formation et une expérience professionnelle qui n'ont pas été acquises aux frais du Canada. Tous ces facteurs ont conduit le Comité à conclure que le Canada contribuerait mieux à sa propre prospérité économique en continuant à accueillir un nombre modéré d'immigrants.

19. Pour toutes ces raisons, le Comité recommande qu'à l'avenir l'immigration soit considérée comme un élément centre d'une politique démographique nationale, et qu'on réalise cet objectif en fixant un nombre d'immigrants qu'on rajusterait de temps à autre pour aboutir à un accroissement démographique équilibré, compte tenu de l'évolution des conditions et des besoins économiques, ce qui signifie un nouvel engagement des pouvoirs publics à planifier la formulation des objectifs en matière d'immigration, et également l'acceptation d'un argument présenté énergiquement par M. Raynauld, à savoir que *«Une modification du rythme de la croissance démographique peut avoir des conséquences capitales sur l'économie, que ce rythme soit plus lent ou plus rapide»*. (15:5) Ultérieurement, durant l'interrogatoire M. Raynauld a exprimé son opinion plus explicitement.

«Il serait peu souhaitable que l'immigration fluctue trop, pas plus que le revenu et les investissements, parce que cette situation provoque une instabilité de l'économie qui est très coûteuse pour le Canada». (15:39)

Préjugés à l'égard des immigrants

20. L'opinion selon laquelle les immigrants s'entassent dans les villes, aggravent la pénurie de logement, contribuent à la hausse de la criminalité, transportent des maladies infectieuses et sont un fardeau pour le bien-être social et les services gouvernementaux est un thème persistant dans les mémoires hostiles à l'immigration. Le même argument a été formulé en termes précis par le maire de Vancouver: *«(A Vancouver), l'immigration a exercé une forte pression sur les prix des terrains et par conséquent, des logements . . . Les immigrants nous ont apporté talents, argent et culture, mais ils n'ont pas apporté de terres . . . il s'agit principalement d'une question d'espace et non d'une question de race»*. (26:6-7) Le Comité reconnaît que ce sont tous là des problèmes auxquels se heurtent les villes à croissance rapide, mais conclut que le dynamisme économique, social et culturel des villes et leur attrait pour les Canadiens et les immigrants également, sont à l'origine de ces problèmes. En fait, la migration des Canadiens à l'intérieur du Canada, de la campagne vers les villes et d'une province à l'autre, représente le principal stimulant du développement urbain. Le graphique 3 (appendice B) illustre la migration inter-provinciale de 1966 à 1971 et montre comment les Canadiens ont tendance à se déplacer. Et le graphique en question n'indique même pas les déplacements importants à l'intérieur des provinces, du pays du Caribou à Vancouver ou de Labelle à Montréal, par exemple.

21. Le Comité est convaincu que, même sans l'immigration, les grandes villes du Canada se heurteraient aux problèmes inhérents au développement urbain. Les immigrants ne représentent qu'un affluent qui se jette dans le grand fleuve des Canadiens qui sont allés s'établir dans les villes en nombres toujours croissants au cours du siècle. Ce qui ne signifie pas que le Comité ne reconnaît pas les besoins de planifications des villes. Il pense simplement qu'on ne devrait pas reprocher aux immigrants un problè-

me dont ils sont peu responsables, bien qu'ils y soient pour quelque chose. Les Canadiens qui s'inquiètent de la qualité de la vie dans nos villes devraient chercher une autre solution que la réduction brutale de l'immigration, s'ils veulent améliorer la vie urbaine.

22. Pareilles fausses idées abondent également en ce qui concerne l'incidence de l'immigration sur les prestations et les services sociaux, et sur les services de santé. Aucun des témoignages n'a étayé par des faits la notion populaire voulant que les nouveaux venus utilisent ces services plus que les Canadiens de naissance. Bien au contraire, le Comité a l'impression que l'utilisation de ces services par les immigrants est inférieure à la moyenne nationale, pour la raison évidente qu'un grand nombre d'entre eux sont originaires de pays où de tels services sont traditionnellement assurés par la famille. En fait, il semblerait que les migrants interprovinciaux et les migrants «campagnes-vers-villes» aient beaucoup plus recours à l'aide qu'offrent les gouvernements que les personnes venues de l'étranger.

23. La contribution des immigrants au sein de la population active n'est pas moins productive que celles des Canadiens de longue date. Les critères de sélection sont conçus de manière à assurer que les nouveaux venus soient en mesure d'obtenir des emplois sans entraîner le licenciement des travailleurs canadiens. L'Association sikh indo-canadienne de Prince Rupert a déclaré:

«... Les Indiens d'Asie ont réussi à trouver des emplois, à obtenir un revenu familial élevé, à acheter leur propre domicile, et à se sentir chez eux au Canada.» (09)

D'autres personnes ont tenté d'expliquer les difficultés initiales que connaissent certains immigrants dans la recherche d'emplois satisfaisants. Un économiste, lui-même immigrant, a déclaré au Comité que: «... la mobilité (en matière de profession) est inhérente à la structure des professions» (47:38); il faisait ainsi allusion à un ensemble de facteurs tels que l'ancienneté professionnelle dans les syndicats, les différences techniques entre les pays dans l'exercice d'un métier et d'autres éléments. Il est possible que ces facteurs compliquent la tâche d'un immigrant à la recherche d'un emploi stable.

24. Certains mémoires alléguaient que les immigrants, particulièrement ceux qui ne sont pas de race blanche, contribuent considérablement à la hausse de la criminalité. Les témoignages d'experts n'ont pas corroboré cette accusation. M. Frederick Zemans, d'Osgoode Hall, a déclaré:

«... la plupart des immigrants qui viennent au Canada ont peur du système judiciaire... et ils ont très peur d'avoir des problèmes de nature légale pendant qu'ils sont au Canada.» (10.5)

En outre, d'après une étude effectuée par le ministère du Solliciteur général en 1974, les statistiques indiquent que le taux de criminalité des immigrants est environ moitié moindre que celui des Canadiens (rapport 6/74).

Objectifs généraux

25. Le Comité convient que la politique d'immigration canadienne devrait répondre à certains besoins humanitaires et également servir les intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada. En conséquence, il est favorable à ce que l'on continue à poursuivre les buts consistant à réunir les familles et à offrir un asile aux réfugiés; il recommande que ces deux groupes soient traités différemment des

autres immigrants: il faudrait continuer à exempter les membres de la famille immédiate de l'évaluation par le système des points et accorder à la venue des réfugiés une attention compatissante convenant à la nature et aux circonstances de chaque cas.

26. Le Comité reconnaît que c'est grâce à l'apport et aux efforts de générations successives d'immigrants, que le Canada s'est développé, devenant ainsi un pays où la vie est relativement sûre, riche, libre et satisfaisante. Environ quatre millions d'immigrants sont venus s'établir au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Leur compétence, leur énergie et leur enthousiasme ont considérablement ajouté à chaque facette de la vie canadienne, et ont créé une vibrante mosaïque culturelle. Le Comité croit fermement que l'établissement des immigrants de l'après-guerre aux côtés de nos deux cultures fondatrices représente l'un des chapitres les plus positifs de l'histoire du Canada depuis 1945. Il espère que l'immigration continuera à contribuer au bien-être économique, culturel et social du pays.

27. Si ces objectifs restent immuables, il est évident que le système actuel d'immigration a besoin d'être modifié et modernisé. On a présumé que l'immigration se réglait essentiellement d'elle-même, c'est-à-dire que moins de personnes désirent immigrer au Canada lorsque le chômage y est élevé ou l'économie mauvaise et qu'ainsi il y aurait toujours *automatiquement* un équilibre entre le nombre de candidats à l'immigration et la capacité économique du Canada de les intégrer. L'expérience a prouvé que cette supposition est fautive. Il est déjà manifeste que quoi qu'il arrive au Canada, la migration mondiale, motivée par un désir d'amélioration économique, s'accroît considérablement. En raison du petit nombre de pays prêts à recevoir des immigrants, la poussée exercée sur le Canada va dépasser sa capacité d'assimiler la nouvelle population.

28. La manière de voir des Canadiens au sujet de la valeur intrinsèque de la croissance a aussi énormément changé. La croissance n'est plus considérée comme synonyme de progrès mais comme l'un des facteurs contribuant à la congestion urbaine, la pollution de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables menaçant ainsi la qualité de la vie en général.

29. Pour ces raisons, le Comité recommande que le système actuel d'immigration qui permet l'entrée en tant qu'immigrant de tous ceux qui répondent à certains critères quel qu'en soit le nombre, fasse place à un système plus élaboré, capable de régulariser le courant total. Cependant, ce système proposé tout en restreignant les nombres, doit le faire de façon juste, non discriminatoire, efficace et pratique.

L'aide au développement et l'exode des cerveaux

30. Le Comité a étudié les arguments de certains mémoires voulant que le Canada considère l'immigration comme une méthode permettant d'atténuer les problèmes de surpopulation d'autres pays ou tout au moins comme une façon de soulager les souffrances de quelques-uns des nécessiteux de la terre.

31. Tout en affirmant que le Canada a l'obligation et le devoir de travailler à l'amélioration de la condition humaine à l'échelle internationale, le Comité, pour un certain nombre de raisons, est d'accord avec la plupart des mémoires pour rejeter l'idée que l'immigration au Canada pourrait ou devrait être un élément ayant quelque impor-

tance dans cette entreprise. Il est impossible que le Canada accueille suffisamment d'immigrants pour que cela ait un effet sensible dans les pays pauvres aux prises avec une explosion démographique.

32. Le Comité croit que la meilleure façon pour le Canada d'aider à améliorer les conditions de vie dans les pays pauvres, serait en concentrant ses efforts sur l'aide au développement et en cherchant à améliorer les modalités du commerce international. Dans la mesure où ce qui est entrepris par le Canada et les autres pays développés sera couronné de succès, les pays moins nantis n'auront plus à croire que l'immigration est une solution à leurs problèmes. Le Comité est d'accord avec la déclaration du projet inter-église sur la population selon laquelle «*au lieu de simplement offrir une façon d'échapper à la pauvreté, il serait plus réaliste que le Canada aide à mettre fin à la pauvreté elle-même dans le Tiers-Monde.*» (33:98)

33. En étudiant la nature et l'étendue des responsabilités internationales du Canada en formulant sa politique d'immigration, le Comité a également discuté de ce qu'on appelle «*l'exode des cerveaux*», question souvent abordée. De nombreux mémoires sont d'accord avec l'Union nationale des étudiants pour dire qu'en acceptant les personnes qualifiées, instruites, jeunes et énergiques venant des pays en voie de développement, le Canada continue à «*arracher des personnes de pays où leurs compétences et leur formation sont beaucoup plus importantes.*» (0110). On a dit que par là le Canada se dérobaît à ses responsabilités internationales et que c'était en contradiction directe avec nos politiques d'aide au développement. Cependant, quelques mémoires, particulièrement ceux d'immigrants de l'Inde et de la Chine ont indiqué que l'anxiété devant l'exode des cerveaux des pays en voie de développement est exagérée car, dans quelques-uns de ces pays, le nombre de ceux qui reçoivent une instruction supérieure dépasse les possibilités d'emplois appropriés qui s'offrent à eux. (30:73-5)

34. Le Comité admet qu'il s'agit là d'une question complexe et que ces deux arguments ont une part de vérité. Si certains pays cherchent à se protéger de l'émigration de ressortissants possédant des talents et des qualifications essentiels à leur développement, le Canada se doit de respecter la libre circulation des idées et des personnes. Le Comité estime qu'il incombe au pays d'émigration de faire le nécessaire pour se protéger contre «*l'exode des cerveaux*» et au Canada de ne pas encourager activement l'immigration. L'acceptation par le Canada d'immigrants ne doit témoigner d'aucune discrimination quant au pays d'origine.

Non-discrimination

35. Le Comité a reçu de nombreux mémoires concernant la composition raciale et ethnique de la population canadienne et son rythme d'évolution. Certains d'entre eux, que ce soit de Canadiens ou d'immigrants, témoignent d'inquiétudes au sujet de l'augmentation récente et assez rapide de l'immigration de non-blancs particulièrement dans les grandes villes. Certains préconisent des restrictions sévères ou l'interdiction totale de l'immigration en provenance de pays à population de couleur. Le Comité a également reçu des témoignages d'intolérance dans certaines collectivités canadiennes à l'égard de non-blancs.

36. Le Comité s'est efforcé d'identifier l'origine des préjugés raciaux que reflétaient ces mémoires dont beaucoup préconisent des restrictions sévères ou l'interdiction totale

de l'immigration non blanche. Certaines personnes ont avoué que les valeurs et coutumes des nouveaux arrivants les inquiètent; cette inquiétude tend à s'accroître dans la mesure où les croyances et modes de vie des immigrants diffèrent de ceux des collectivités traditionnelles canadiennes. D'autres ont fait preuve d'une aversion irrationnelle pour une couleur de peau et une apparence physique différente des leurs.

37. Le Comité admet qu'étant donné la récession économique mondiale et le fort chômage chez nous au cours des dernières années, les Canadiens puissent se sentir moins en sécurité et veuillent davantage protéger un pays vers lequel on veut émigrer des quatre coins du monde. La discrimination raciale et l'hostilité envers les groupes minoritaires sont des phénomènes mondiaux qui tendent à s'accroître en période de crise économique. Cette intolérance devrait s'atténuer en fonction de l'amélioration des conditions économiques.

38. D'après un point de vue exposé au Comité, toute décision de limiter quantitativement des groupes ethniques ou raciaux quelconques provoquerait l'anxiété et l'instabilité au sein de ces mêmes groupes résidant déjà au Canada. De l'avis d'un immigré indien, cela reviendrait à dire «*qu'il y a déjà ici beaucoup trop d'Indiens d'Asie.*» (41:27). Un porte-parole du Congrès arménien se fait l'écho d'un sentiment partagé par maints immigrants:

«(une politique restrictive serait) une insulte à la dignité humaine en général et pour les milliers d'Asiatiques et d'Africains qui ont adopté la citoyenneté canadienne et travaillent à la construction d'un Canada et d'un monde meilleur...Les Canadiens d'origine asiatique et africaine se sentiront de plus en plus rejetés par les autres Canadiens...» (16:43 & 44).

39. On risque de créer une catégorie de citoyens de deuxième classe groupant de nombreux étrangers qui ont établi leur foyer au Canada. Il est évident que la facilité d'adaptation des nouveaux arrivants à la vie canadienne dépend largement de l'estime dans laquelle les tient leur communauté d'accueil et d'un traitement non discriminatoire au niveau de l'emploi, du logement et des services. En affirmant cela, le Comité est convaincu que la majorité des Canadiens font preuve de tolérance et de générosité et condamnent toute espèce d'hostilité et de discrimination raciale envers ceux qui ne sont pas comme eux.

40. Le Canada est devenu dans une large mesure une société multiculturelle et multi-raciale. Le Comité exhorte les Canadiens à prévoir le fait que beaucoup de futurs immigrants viendront d'ailleurs que d'Europe et que beaucoup ne seront pas de race blanche. Les statistiques corroborent cette nouvelle tendance. Jusqu'à 1967, près de 80 p. 100 des immigrants venaient d'Europe mais, en 1974, ils ne représentaient qu'un peu moins de 40 p. 100. Ce déclin de la migration européenne a résulté en grande partie de l'amélioration du niveau de vie européen, ce qui fait que le Canada exerce moins d'attrait qu'auparavant. Il est significatif qu'en 1974, à l'exclusion de la forte immigration à partir de la Grande-Bretagne, conséquence des difficultés économiques de ce pays, les gros contingents d'immigrants venaient de pays pauvres de l'Europe avec le Portugal en tête, suivi par l'Italie, la Grèce et la Yougoslavie. Il est peu vraisemblable que ces tendances se renversent. Il faut que les Canadiens acceptent le fait que la capacité du pays à attirer les immigrants européens a décliné et que si nous voulons des immigrants, il nous faut regarder ailleurs.

41. Le Comité recommande donc unanimement que la politique de l'immigration continue de reposer sur les principes de justice et de non-discrimination en raison de la race, de la croyance, de la nationalité, de l'origine ethnique et du sexe, et que ces principes soient formellement stipulés dans la prochaine loi. Il s'ensuit donc qu'il est nécessaire d'exclure de toute loi ultérieure les dispositions du paragraphe 57 (9) de la loi actuelle qui servent de fondement légal à une politique discriminatoire même si on ne les a pas invoquées depuis très longtemps.

42. En vue de favoriser la bonne entente intercommunautaire, le Comité recommande en outre d'instituer un programme éducatif pour les écoles et pour le public et de prendre les mesures législatives voulues pour protéger aussi bien les Canadiens que les immigrants contre toute discrimination raciale et ethnique. Comme le Conseil administratif des étudiants de l'université de Toronto l'a dit:

«Citoyens canadiens individuels, il nous fait...modifier nos propres attitudes et notre compréhension pour faciliter le processus d'intégration. Une fois qu'un immigrant a mis le pied dans ce pays, il ou elle est un des nôtres. Nous-mêmes en tant que pays, et les immigrants en tant qu'individus, avons conclu un contrat». (34:103).

Des lois qui sauvegardent efficacement les droits de l'homme, l'information du public et des programmes d'initiation communautaires facilitent l'adaptation des groupes entre eux. La Grande-Bretagne qui, au cours des années 1960, a subi de graves tensions raciales, a obtenu des résultats extrêmement favorables de ses mesures législatives et programmes sur les droits de l'homme.

Gestion des mouvements d'immigration

43. Le Comité reconnaît que le système actuel de points servant à évaluer les immigrants éventuels s'est révélé précieux en tant que mode de sélection équitable. Cependant, il n'a jamais été conçu de manière à régler le nombre d'immigrants qualifiés acceptés; pour ce qui est du taux d'immigration, on s'en remettait à la conjoncture de l'économie canadienne. Il en a résulté de sérieuses fluctuations de taux, comme l'indique le graphique n° 4 (appendice B). (Signalons cependant qu'un des sommets de cette courbe correspond à l'arrivée de réfugiés hongrois). Par ailleurs, le Comité constate qu'il est en partie illusoire de penser que l'immigration serait apparemment liée à la demande sur le marché canadien du travail. Ces fortes fluctuations prouvent moins l'efficacité de régulateurs automatiques comme le marché du travail qu'elles démontrent qu'on peut efficacement augmenter ou restreindre l'immigration par des mesures qui n'émanent pas de l'administration publique. Le plus souvent, on modifie les critères de sélection par règlements ministériels dont les plus récents, qui remontent à octobre 1974, favorisent un candidat détenant une offre d'emploi ou exerçant un métier qui entre dans la catégorie des quelques «emplois désignés».

44. De l'avis du Comité, ces méthodes sont nettement insuffisantes, vu les besoins actuels ou futurs du Canada. Les statistiques montrent l'intérêt croissant que présente l'immigration au Canada à travers le monde. Les agents canadiens d'immigration ont reçu en 1974 plus de 750,000 demandes de renseignements sur la possibilité d'immigrer au Canada. Pour faire face au volume des nouvelles candidatures auxquelles on s'attend et pour que le Canada bénéficie d'une croissance démographique équilibrée, le

Comité estime que l'administration actuelle de l'immigration doit être considérablement modifiée.

45. Il faudrait que l'un des principaux objectifs de la nouvelle politique soit la régularisation du flot d'immigrants pour assurer une croissance démographique équilibrée. Le Comité propose qu'on fixe un objectif annuel et au point une méthode permettant de déterminer cet objectif et de s'y conformer. Les principaux indicateurs servant à fixer les objectifs devraient être d'ordre (1) démographique et tenir compte du taux de natalité, de l'évolution numérique de la population totale et de la pyramide des âges ainsi que des entrées et des sorties sur le marché du travail; (2) on devrait également tenir compte d'indicateurs économiques comme le niveau d'activité économique, le chômage et l'emploi qui fluctuent en général sur de plus courtes périodes.

46. Une planification judicieuse de la population et de l'immigration dépend de statistiques fidèles; l'absence de chiffres précis sur l'émigration à partir du Canada constitue une sérieuse lacune. Toutefois, après en avoir débattu, le Comité a rejeté la possibilité de recourir à des visas de sortie mais il espère qu'on pourra exercer un contrôle de l'émigration par d'autres moyens.

47. Les membres du Comité ont parlé des plafonds annuels possibles qu'on pourrait imposer à l'immigration. (En l'absence de statistiques sur l'émigration, l'objectif devrait être exprimé par un ordre de grandeur plutôt qu'en chiffres absolus.) Tenant compte de sa proposition antérieure voulant que, dans les circonstances actuelles, le Canada continue d'accueillir au moins 100,000 immigrants chaque année et que ce nombre ne devrait aucunement constituer un plafond, le Comité recommande que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, après consultation des provinces, propose un objectif annuel.

48. Il est nécessaire que la proposition gouvernementale puisse faire l'objet d'un examen de la part du Parlement, ce qui pourrait se faire si le ministre de l'Immigration proposait un «objectif» au Parlement, sous la forme d'une résolution. Le Comité suggère que cette résolution soit renvoyée, sans débat, au Comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration à qui le ministre fournirait des explications quant à la détermination de l'objectif, fournirait un compte rendu des résultats de l'année précédente ainsi qu'une projection des niveaux d'immigration proposés portant sur une période de trois à cinq ans.

49. Une fois l'objectif annuel déterminé, on calculerait le nombre probable de candidats parrainés pour une période donnée (le Comité a tout lieu de croire qu'on peut le faire assez précisément) et l'on soustrairait ce nombre du total à atteindre. On obtiendrait ainsi le chiffre maximal des candidats indépendants admissibles dans l'année. Le Comité estime que le nombre de réfugiés étant imprévisible, ces derniers ne devraient pas entrer en ligne de compte.

50. Le Comité croit que ce système d'objectif et de plafond se révélerait souple et maniable. En limitant le nombre d'immigrants indépendants reçus chaque année, on créerait inévitablement une liste d'attente de candidats admissibles. Chacun se verrait désigner une place sur cette liste et connaîtrait approximativement sa date d'entrée au Canada; chaque trimestre, on accueillerait un quart du nombre total de ces immigrants afin d'en répartir l'entrée. Après consultation avec les responsables américains, les membres du Comité ont appris que les listes d'attente

constituaient une méthode très satisfaisante pour régulariser le flot de l'immigration, tant du point de vue du pays d'accueil que des immigrants.

51. L'objectif prévu pour une année constitue un ordre de grandeur, un but à atteindre; mais comme il est difficile de connaître le nombre exact d'immigrants parrainés au cours d'une année donnée, l'objectif pourrait être dépassé ou n'être pas atteint. Tandis que, d'une part, le nombre des immigrants parrainés ne serait pas limité, un plafond serait fixé et respecté à l'égard des immigrants indépendants. Toute personne admissible aurait le droit d'entrer immédiatement. De même, le nombre des réfugiés acceptés au cours d'une année donnée dépendrait du gouvernement au pouvoir dont la décision serait fonction de la situation dans le pays en cause et de la capacité d'absorption du Canada à ce moment-là. Ainsi, chaque année, on pourrait observer des écarts entre l'objectif et le nombre réel d'immigrants entrés au Canada.

52. De l'avis du Comité, le fait de fixer des objectifs et des plafonds présente plusieurs avantages par rapport au système actuel, à savoir:

—Atténuer le caractère erratique de l'immigration d'après-guerre au Canada tout en laissant au système assez de souplesse pour qu'il s'adapte aux changements économiques.

—Offrir les moyens d'administrer efficacement la politique de l'immigration pour qu'elle corresponde aux priorités canadiennes.

—Aider à faire face équitablement aux problèmes profondément humains qui sont liés au contrôle de l'immigration en fondant sur des critères susceptibles d'examen par le public.

—Contribuer à la planification, car on pourrait supposer que tous les immigrants indépendants autorisés à entrer au cours d'une année, se présenteront.

53. Le Comité s'est aussi longuement penché sur la question de l'attribution des places aux immigrants indépendants dans ce plafond. Plusieurs suggestions ont été faites à cet effet:

—attribution de places selon l'ordre des demandes reçues;

—plafonds régionaux (un tiers pour l'Europe, un tiers pour les Amériques et un tiers pour l'Afrique, l'Asie et l'Australie);

—un plafond égal par pays à l'instar de ce que font les États-Unis;

—un plafond différent par pays selon sa population;

—l'attribution de priorités selon le nombre de points reçus.

54. En réfléchissant à ces solutions, le Comité a conclu qu'il faudrait admettre les immigrants selon le principe «premier arrivé, premier servi» tout en laissant aux autorités compétentes le soin de s'assurer qu'on n'accorde pas une préférence indue aux ressortissants d'un pays donné. Parallèlement, on s'est plaint à lui de la répartition inégale des bureaux d'immigration dans le monde et le Comité

désire exprimer son inquiétude que cette répartition ne soit pas telle qu'elle crée une discrimination de facto.

Critères de sélection

Parents parrainés

55. Le Comité réaffirme sa conviction que la réunion des familles doit être un principe de la politique canadienne d'immigration. En effet, la famille assure des liens d'affection et de soutien moral et aide ses membres à faire face aux besoins matériels de la vie. C'est pourquoi, le Comité préconise le maintien du système actuel qui prévoit l'admission automatique au Canada des proches parents à charge, sous réserve qu'ils satisfassent à des normes minimales de santé et ne tombent pas dans le nombre restreint de catégories interdites.

56. Par ailleurs, le Comité attache de l'importance à un autre objectif de la politique d'immigration—que les qualifications et talents contribuent à notre économie—et il reconnaît que de nombreux immigrants considèrent surtout le Canada comme un pays offrant de grandes possibilités sociales et économiques. Le Comité est d'avis que le Canada a tout à gagner à admettre les personnes qui s'établissent comme immigrants indépendants dans le seul but de faire partie de la population active et de participer à la vie de la collectivité et qui font preuve de suffisamment d'initiative pour tenter cet effort, même s'ils ne peuvent compter sur le soutien d'un parent au Canada. Le Comité craint qu'avec le temps les catégories actuelles d'immigrants parrainés et désignés étant donné qu'ils jouissent du grand avantage d'avoir des parents au Canada, se voient attribuer une part grandissante du nombre total des places disponibles annuellement au Canada. Pour éviter cette possibilité et s'assurer que les immigrants indépendants puissent continuer à être admis, le Comité, à l'exception d'un de ses membres, recommande la suppression de la catégorie d'immigrants désignés et que les liens unissent les membres éloignés mais non dépendants d'une famille soient reconnus différemment. La catégorie des immigrants désignés, instituée pour la première fois en 1967, a avantage indûment les parents qui ne sont pas à charge. Dans leurs demandes d'admission, ceux-ci ont reçu jusqu'à 30 points, soit plus de la moitié des 50 points nécessaires pour l'admission au Canada, pour la seule raison qu'un de leurs parents résidait au Canada. Bien sûr, ils pourraient toujours venir au Canada mais seraient «évalués» selon des normes correspondant davantage avec celles des candidats indépendants.

57. Par contre le Comité admet que des parents peuvent être utiles aux nouveaux arrivants dans leur adaptation à un nouvel environnement. Il propose donc que les 5 points que peut actuellement obtenir un immigrant indépendant ayant un parent au Canada soient doublés à 10 si le parent est citoyen canadien. Il recommande d'autre part que les catégories de parents admissibles à titre d'immigrants parrainés soient légèrement étendues.

58. Actuellement, les Canadiens et les immigrants reçus peuvent parrainer des parents âgés de plus de 60 ans. Cette limite d'âge se fonde sur le principe voulant que les parents peuvent généralement être considérés comme des personnes à charge qui ne sont pas susceptibles de faire immédiatement partie de la population active. Le Comité propose d'étendre légèrement ces catégories. Les citoyens canadiens (mais non les immigrants reçus) âgés de plus de 21 ans devraient pouvoir parrainer leurs parents, quel que soit leur âge. Bien que dans certains cas les parents puis-

sent certainement être assez jeunes pour faire partie de la population active et donc ne plus être à charge, il faut qu'il soit possible de réunir tout parent de ce genre désirant l'être. Le Comité recommande toutefois que seuls les citoyens canadiens puissent exercer ce droit pour éviter l'abus possible qui consisterait, pour les aînés de familles nombreuses venus s'établir au Canada, à parrainer aussitôt leurs parents, lesquels à leur tour pourraient parrainer leurs autres enfants âgés de moins de 21 ans.

Immigrants indépendants

59. Le Comité recommande le maintien du système de points pour l'évaluation de tous les immigrants indépendants. Dans l'ensemble, le système s'est montré impartial et équitable, les candidats à l'immigration étant jugés selon leurs possibilités d'intégration socio-économique.

60. Le Comité préconise plusieurs modifications dans l'attribution des points. Toutefois, il n'a pas cherché à mettre au point un nouveau système complet de points estimant que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration chargé d'élaborer la nouvelle loi et ses règlements est mieux placé pour le faire. Le Comité n'attribue aucune valeur spéciale au chiffre de 100 points actuellement nécessaires pas plus qu'au minimum de 50 points requis pour l'admission au Canada. Les remarques du Comité visent plutôt à souligner les objectifs qui devraient être étudiés et aussi indiquer un ordre d'importance.

a) Éducation et formation

61. Le Comité est d'avis que le fait d'attribuer 20 points pour l'éducation et la formation, un point par année d'étude, donne trop d'importance à l'éducation. Le président du Conseil économique du Canada a fait remarquer «*qu'entre 1961 et 1971, le niveau général de l'éducation de la population active canadienne ayant augmenté de plus d'une année en moyenne, il se pourrait que nous ayons besoin de moins de personnes qualifiées à l'avenir*». (15:18). De plus, le Comité estime que l'actuelle attribution des points favorise les personnes riches et instruites, ce qui fait perdre à de nombreux pays des sujets hautement qualifiés dont ils ont grandement besoin. Enfin, il a appris que les 10 points actuellement attribués pour la «formation professionnelle» tiennent également compte de l'instruction, si bien que ce facteur est comptabilisé deux fois.

62. Pour ces raisons, le Comité est d'avis de réduire de 20 à 12 les points accordés pour l'instruction, un point pour chaque année d'études réussies. Ainsi, les candidats qui ont terminé l'école secondaire continueraient à être avantagés. Les candidats possédant une formation plus poussée pourraient toujours être évalués selon d'autres critères. Par contre, la réduction proposée diminuerait l'avantage dont jouissent maintenant les personnes très instruites mais qui n'ont pas d'expérience pratique tout en aidant celles dont l'instruction est moindre, mais qui possèdent de précieux talents professionnels.

63. Le Comité souligne en outre qu'il n'est possible de bien évaluer l'instruction acquise, pour l'attribution de points, que s'il existe des équivalences entre les diplômes accordés au Canada et dans le pays d'origine des immigrés. En outre, l'évaluation qualitative actuelle des diplômes ne tenant pas compte des équivalences, les nouveaux venus ont souvent du mal, à leur arrivée au Canada, à se trouver un emploi dans leur domaine de compétence. Par conséquent, il faudrait élaborer des mécanismes de consultation en vue d'établir des équivalences canadiennes pour les

diplômes et la formation acquis à l'étranger. Les agents de l'immigration à l'étranger seraient ainsi mieux en mesure d'évaluer et de conseiller les candidats sur les différences qui existent entre les normes et les exigences aux niveaux scolaire et professionnel. Le nouveau venu pourrait alors faire son entrée dans le monde du travail avec le moins de frustration et de retard possible; on obtiendrait aussi un traitement plus équitable de candidats de différentes parties du monde.

b) Compétence professionnelle

64. Le Comité estime que l'expérience pratique dans un domaine est aussi importante que l'instruction et la formation théoriques. En vertu du présent système, un candidat reçoit jusqu'à dix points pour ses qualifications professionnelles. Le nombre de points alloués se calcule à partir d'une grille complexe qui accorde une valeur différente au nombre d'années de formation exigées pour être en mesure de pratiquer une profession ou un métier et les connaissances nécessaires. Il est possible à l'agent d'immigration de faire varier le total obtenu selon ce critère d'un point en plus ou en moins, selon qu'il estime que le candidat a ou non maîtrisé les connaissances nécessaires.

65. Étant donné, par exemple, qu'un soudeur qui compte cinq ans d'expérience à son actif doit être plus compétent que celui qui vient tout juste de terminer son cours, le Comité propose que des points supplémentaires—jusqu'à huit—puissent être alloués dans l'évaluation des qualifications. Les points alloués dépendraient du nombre d'années d'expérience pratique et, si possible, de la valeur des qualifications démontrées par le candidat. Cela signifie qu'on conserverait les dix points actuellement alloués lors de l'évaluation de la formation et des qualifications nécessaires à une profession; mais au lieu de n'allouer qu'un point pour mesurer les compétences plus l'expérience d'une personne lorsque cette expérience contribue à de meilleures compétences.

c) Âge

66. Des projections démographiques indiquent une tendance constante qu'aurait la population canadienne à vieillir, alliée à des taux de dépendance accrus. De même, il est habituellement plus facile pour des jeunes de s'adapter à un nouveau pays et de trouver un emploi qui leur convient. Pour ces deux raisons, le système des points devrait toujours favoriser les jeunes candidats et le Comité recommande donc de n'apporter aucun changement au mode d'attribution actuel des points selon ce critère.

d) Langue

67. Il faut maintenir les cinq points accordés pour la maîtrise de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Le fait de parler l'une de ces langues permet aux nouveaux venus de s'intégrer plus rapidement et plus facilement et de jouir d'une plus grande mobilité professionnelle et sociale.

68. Il faut également maintenir les 10 points accordés aux candidats qui parlent les deux langues officielles afin de renforcer le fait que le Canada est un pays bilingue.

e) Parents au Canada

69. En conséquence de sa proposition de suppression de la catégorie des personnes désignées, le Comité recom-

mande que les candidats qui ont au Canada un parent reçoivent dix points, si ce parent est citoyen canadien, et cinq points, s'il est immigrant reçu. Les parents sont habituellement d'une grande aide aux nouveaux immigrants; ils les épaulent généralement tant émotivement que matériellement dans leur installation et leur intégration dans une culture étrangère. La présence des parents est généralement utile aux immigrants qui en tirent un bienfait psychologique et matériel durant la période initiale de leur installation et de leur intégration à une culture étrangère. Les cinq points supplémentaires accordés lorsqu'un parent du candidat à l'immigration est de nationalité canadienne, témoignent du fait que les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne ont, dans l'ensemble, vécu assez longtemps au Canada et peuvent utilement aider le nouvel arrivant.

70. Le Comité serait en faveur d'allouer, selon le cas, 5 ou 10 points aux candidats qui ont, au Canada, un parent tel que: un fils ou une fille, un frère ou une sœur, un parent ou un grand-parent, une nièce ou un neveu, un oncle ou une tante, un petit-fils ou une petite-fille.

f) Le marché du travail:

71. La vaste majorité des immigrants indépendants, même ceux qui ont un parent au Canada, viennent ici pour travailler et améliorer leur niveau de vie. Si un immigrant n'a pas de chances raisonnables de trouver un emploi correspondant à sa formation et à ses qualifications, ni lui ni les Canadiens ne bénéficient de sa présence au Canada. Le Comité estime donc essentiel que les critères de sélection reflètent les besoins du pays en main-d'œuvre. Il a donc soigneusement étudié les trois critères en rapport direct avec l'emploi et l'attribution de points.

72. Le Comité ne croit pas nécessaire d'apporter des changements aux points accordés pour la demande sur le marché du travail. Un très grand nombre de catégories d'emplois reçoivent de 0 à 15 points selon la demande nationale; cette évaluation est fondée sur des études effectuées par Statistique Canada. Les chiffres sont rajustés tous les mois et imprimés dans le guide d'emploi du Ministère. Si l'on pouvait inclure dans les statistiques d'autres renseignements sur les emplois disponibles, peut-être de sources provinciales ou privées, le Comité croit que les calculs du Ministère s'en trouveraient quelque peu améliorés mais il estime néanmoins que ce critère est un indicateur important du tableau de l'emploi au Canada.

73. Quelques membres du Comité ont déploré que le guide en question ne soit mis à la disposition que des agents du Ministère; nombre de personnes sont compétentes dans plus d'un domaine et peuvent ne pas être évaluées à leur juste valeur si elles ignorent l'évolution des besoins dans leurs différentes spécialités. Ces renseignements finissent par atteindre la population, mais ils sont embrouillés. C'est pourquoi ces membres du Comité ont conclu que ce guide doit être accessible à tous les candidats.

74. Par ailleurs, on a fait valoir que cette pratique pourrait entraîner des abus. Les écoles qui s'occupent de recruter des candidats à l'immigration pourraient décerner des diplômes aux professions recevant le plus grand nombre de points ou encore il se pourrait que les candidats fassent de fausses représentations quant à leurs qualifications pour obtenir des points supplémentaires. S'il fallait vérifier ces renseignements, la charge de travail des bureaux d'immi-

gration augmenterait considérablement. C'est pourquoi une faible majorité des membres du Comité en ont conclu qu'il serait préférable que le guide de classement ne soit pas mis à la disposition du public.

75. Cependant, le Comité a convenu que si le guide n'était pas à la disposition du public, il conviendrait d'expliquer à l'immigrant éventuel les modalités du système canadien de points et, sur la formule de demande, lui permettre d'inscrire toutes les professions pour lesquelles il a des aptitudes et des compétences. De plus, à l'entrevue, on devrait exiger de l'agent examinateur qu'il pose toutes les questions pertinentes sur les antécédents professionnels du candidat.

g) Emploi réservé et profession désignée

76. Parce que l'emploi réservé est avantageux et pour l'immigrant et pour l'employeur, le Comité recommande qu'on accorde toujours dix points au candidat qui a un emploi réservé avant son départ. Cependant, il importe, afin de prévenir les abus, que les fonctionnaires continuent de s'assurer que l'offre d'emploi a toujours cours, et que les employeurs éventuels offrent le salaire courant pour le poste réservé ainsi que des conditions de travail et des avantages sociaux satisfaisants. Comme mesure supplémentaire de protection, il faudrait renseigner l'immigrant sur ses droits avant même son départ pour le Canada, et lui dire où il pourrait trouver, au besoin, de l'aide.

77. Le Comité se rend compte que l'octroi de ces points favorise les immigrants éventuels qui se trouvent près du marché du travail canadien ou qui ont des parents au Canada qui peuvent solliciter un emploi en leur nom. Le Comité a été impressionné par l'expérience qu'a faite le Ministère des récents critères touchant les «professions désignées» comme technique valable pour aider l'immigrant indépendant qui n'a pas de relations au Canada et pour répondre aux besoins en main-d'œuvre de notre économie. Il s'agit tout simplement de trouver des postes où la demande est très forte dans certaines régions et, par le truchement des centres de main-d'œuvre du Canada, d'obtenir tous les détails concernant ces postes (salaires, conditions de travail) et ensuite de trouver un candidat parmi les postulants. Évidemment, aucune des deux parties n'est liée à quoi que ce soit en vertu de ce programme, mais il est plus que probable que tous les intéressés y trouvent leur compte. Le Comité encourage le Ministère à améliorer ce service et à l'étendre et de continuer à allouer dix points au candidat heureux.

78. Le Comité recommande en outre qu'en période de fort chômage, il soit automatiquement obligatoire pour l'immigrant indépendant d'avoir soit un emploi réservé, soit les compétences requises dans une profession désignée.

h) Demande par région:

79. En vertu du système de points actuellement en usage, on accorde un maximum de cinq points en fonction de la région où l'immigrant éventuel entend s'établir. Le nombre précis de points accordés est calculé en se fondant sur les niveaux d'emploi dans les différentes régions du pays. On n'y tient pas compte des besoins précis en main-d'œuvre d'une localité en particulier, la nécessité d'encourager l'immigrant à s'établir ailleurs que dans les grands centres.

80. Au lieu d'accorder des points aux immigrants qui veulent se fixer dans des villes surpeuplées comme Toron-

to—en octobre 1975, on accordait trois points à tout immigrant qui choisissait de se fixer à Toronto—le Comité propose que la demande régionale soit substantiellement modifiée et utilisée à titre expérimental pour encourager les candidats à se fixer là où la croissance démographique est souhaitable et compatible avec les programmes de développement régional. Il importerait de travailler en étroite collaboration avec les autorités provinciales, afin d'obtenir d'eux l'assurance que les immigrants sont désirés et que les emplois sont disponibles dans les régions désignées, et que les services dont les immigrants ont besoin seront fournis.

81. Dans ces circonstances, le Comité croit qu'il faudrait parler des communautés désignées au candidat admissible, et lui accorder la possibilité d'émigrer immédiatement (en fait, d'avoir éventuellement la priorité sur d'autres personnes en instance d'immigration) s'il est prêt à accepter un emploi disponible et à s'engager, par contrat écrit, à demeurer dans la région désignée pendant au moins deux ans.

82. S'il ne pouvait pas, durant la période où son contrat est en vigueur, trouver de travail dans la région en question, ou si entraient en jeu d'autres facteurs atténuants comme des considérations médicales, les fonctionnaires à l'immigration pourraient le libérer de cette obligation. Dans les autres cas, on devrait encourager le candidat à honorer son contrat en ne lui décernant le statut d'immigrant reçu que lorsqu'il aura trouvé du travail dans la région désignée et en aura fourni la preuve au Centre de main-d'œuvre du Canada de la région. Tout immigrant qui n'a pas honoré son contrat, d'une manière qui indique qu'il a recelé ses intentions au moment où il y a consenti, devrait tomber sous le coup d'une «demande de départ» du Canada, procédure nouvelle et moins rigoureuse que l'expulsion, et dont nous discuterons plus loin.

83. Le Comité a envisagé d'accorder peut-être jusqu'à dix points au candidat qui serait prêt à s'établir dans une région désignée, pour encourager cette pratique. Il a cependant décidé de ne pas recommander qu'on accorde des points à l'égard de la demande régionale tel que proposé, de crainte qu'on ne permette par là l'admission d'immigrants marginaux qui pourraient ne pas réussir à s'adapter à une collectivité où les conditions risqueraient d'être particulièrement difficiles pour un certain nombre de raisons.

84. Selon le mode proposé à l'heure actuelle, le seul encouragement à s'établir dans une région désignée qu'on offre à l'immigrant consiste à lui donner l'occasion d'émigrer immédiatement. Cette proposition ne serait intéressante que dans les cas où se formeraient des listes d'attente. Dans ces circonstances, l'immigrant déciderait tout à fait librement de s'établir dans une région désignée, car il serait de toute manière admissible s'il était prêt à attendre. Le Comité recommande fortement qu'on aborde cette proposition avec un esprit ouvert et créateur, et qu'on entreprenne des consultations avec les provinces sur les diverses manières d'appliquer le principe que le Comité désire mettre de l'avant, soit que le développement régional est l'un des objectifs que l'immigration peut contribuer à réaliser.

85. Le Comité ne nourrit pas l'illusion que cette proposition résoudra les problèmes du développement régional ou de la congestion des grands centres. Il reconnaît qu'il faut

encourager tant les Canadiens que les immigrants à se rendre dans les régions qui ont besoin d'être peuplées. D'autre part, une proposition de cet ordre pourrait constituer un pas vers la réalisation de ces objectifs, et le Comité recommande fortement qu'on mette cette modification en œuvre à titre expérimental, et qu'on en surveille l'application de près.

i) Évaluation personnelle et pouvoirs discrétionnaires:

86. Selon le mode actuel d'administration du système de points, l'immigrant peut accumuler jusqu'à quinze points lors de l'évaluation personnelle, effectuée au cours d'une entrevue par le fonctionnaire à l'immigration selon un ensemble détaillé de directives. En outre, le fonctionnaire a le pouvoir discrétionnaire général de recommander que le candidat qui n'a pas obtenu le nombre de points requis soit admis, ou que celui qui a obtenu un nombre de points requis soit admis, ou que celui qui a obtenu un nombre de points suffisants soit refusé, s'il estime que le nombre de points accordés n'est pas le reflet fidèle des chances du candidat de s'établir avec succès au Canada. L'une ou l'autre de ces recommandations est sujette à être réexaminée, et confirmée ou infirmée par le responsable du Bureau de l'immigration.

87. Le Comité considère qu'il existe une certaine confusion entre les deux procédures et que l'évaluation personnelle fait entrer en jeu un élément subjectif. Néanmoins, l'examineur doit juger de la faculté du candidat à bien s'adapter au style de vie canadien. Ainsi, le Comité reconnaît qu'il est nécessaire d'accorder des points pour l'évaluation personnelle, mais propose qu'on en réduise le maximum d'au moins le tiers.

88. En ce qui a trait au pouvoir discrétionnaire général, le Comité a noté que dans la grande majorité des cas, il a été utilisé pour faire admettre des immigrants qui n'avaient pas le nombre de points requis. En 1974, ce pouvoir a servi dans 5,300 cas: dans près de 500 cas, les candidats avaient le nombre de points suffisants, mais avaient été rejetés; dans les 4,800 cas restants, des candidats qui n'avaient pas le nombre de points suffisants ont été admis.

89. Le Comité applaudit à cette pratique et invite le Ministère à continuer de faire en sorte que ses agents fassent appel à leur bon jugement lorsque vient le moment d'accepter des candidats qui, tout en démontrant des qualités d'adaptation, de détermination et de débrouillardise, peuvent être déficients au chapitre de la formation scolaire et professionnelle. Il reconnaît en outre qu'occasionnellement, certaines indications peuvent démontrer que le candidat ne convient pas ou est indésirable, sans qu'en témoigne aucun critère quantitatif précis.

90. Le Comité estime que somme toute, il est inévitable et opportun que des fonctionnaires à l'immigration bien formés et leurs supérieurs, connaissant bien le milieu social et culturel des candidats qu'ils évaluent, soient munis du pouvoir discrétionnaire de rendre des jugements qui sont nécessaires, mais qu'il est impossible de justifier par un système de points administré selon un mode purement mécanique.

Les réfugiés

91. Aucune disposition de la loi ou des règlements sur l'immigration ne vise les réfugiés d'une façon qui les diffé-

rencie de tous les autres immigrants. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, par le biais des directives administratives normales ou de programmes spéciaux, approuvés par le gouvernement, visant à faire face à des situations exceptionnelles, a agi aux termes de la Convention des Nations Unies sur le statut des réfugiés (1951) et du protocole subséquent (1967). Il a même souvent consenti à aller au-delà de la définition des Nations Unies. Ce manque de directives clairement établies a pu faire dire à Freda Hawkins, au sujet de la politique canadienne, touchant les réfugiés, qu'elle était «*improvisée, sans suite et cachée*». (33:22)

92. Le Comité estime qu'un énoncé de politiques bien précis à l'égard des réfugiés est essentiel pour leur assurer un traitement juste et équitable. Parallèlement, toute disposition de la loi doit être assez souple pour qu'il soit possible de continuer de faire face aux problèmes nombreux et, surtout, variés des réfugiés.

93. Le Comité juge que la définition que les Nations Unies donnent au terme «réfugié» est trop étroite et ne permet pas de tenir compte des circonstances et des urgences auxquelles doivent faire face de nos jours les citoyens d'un bon nombre de pays étrangers. Une des difficultés tient au fait que la personne doit se trouver à l'extérieur de son pays pour avoir droit au statut de réfugié. Le Canada a passé outre à ce critère dans le cas des Chiliens et des Ougandais, mais le Comité est d'avis qu'il faut le redéfinir pour tenir compte du contexte des mouvements contemporains de réfugiés, qui fait que des personnes doivent quitter leur pays parce qu'elles ont été privées de leur citoyenneté et expulsées. La définition doit permettre d'inclure les personnes qui sont soumises à des persécutions et à des sanctions politiques dans leur pays, à condition que leur gouvernement leur permette de partir.

94. En résumé, la définition du mot «réfugié» ne doit pas être étendue au point de saper les principes humanitaires auxquels le Canada souscrit, ni être étroite au point d'empêcher le gouvernement d'agir aux termes de la loi au moment où surgissent des urgences qui exigent une action rapide et efficace.

95. Le Comité a envisagé la possibilité d'étendre cette définition de façon à inclure les personnes qui souffrent de la pauvreté et de la faim par suite d'un désastre naturel, d'une famine ou d'une guerre. Un tel concept serait difficilement applicable puisqu'il pourrait s'étendre à la moitié de la population du globe.

96. En essayant de concilier ces conclusions et les propositions de politique générale qui visent à établir un objectif annuel pour l'immigration, le Comité reconnaît que le nombre de réfugiés acceptés chaque année peut varier considérablement selon les conditions mondiales et la conjoncture économique au Canada. Pourtant, il signale qu'une limite annuelle du nombre de réfugiés admis au Canada introduirait un élément inacceptable et arbitraire dans l'action humanitaire du pays. Il recommande donc que le nombre de réfugiés ne soit pas normalement inclus dans l'objectif annuel du gouvernement.

97. A cause du nombre toujours croissant et du genre des situations mettant en cause de réfugiés, le Comité reconnaît que les «craintes fondées de persécution» sont toujours

difficiles à prouver. Aussi recommande-t-il que les ministres responsables fassent rapport au Comité chargé de ces questions, des situations internationales impliquant des réfugiés et de la réaction du gouvernement.

98. Comme les situations qui mettent en cause des réfugiés nécessitent souvent une action immédiate et l'octroi du droit d'asile, sans que le Canada ou le réfugié (ou celui qui se réclame de ce statut) soient sûrs de pouvoir s'accepter l'un l'autre, le Comité a étudié soigneusement la recommandation de certains témoins que le pays mette sur pied un programme d'accueil provisoire comme l'a fait la Suède.

99. Le Comité a pris connaissance du fait que la Suède a fixé une limite de 1,000 personnes par année et que même là, chacun des cas est approuvé individuellement. Le Canada est en mesure d'accorder par autorisation ministérielle un droit officieux de premier asile qui, s'il était officiellement consacré causerait à la longue des difficultés. Bien que les usages internationaux actuels permettent de recourir à l'expulsion d'un réfugié indésirable, il se pourrait fort bien qu'aucun pays outre son pays d'origine ne consente à le recevoir. Le Comité recommande donc qu'on n'établisse pas de catégorie spéciale de premier asile.

Catégories interdites

100. Toute personne qui tombe dans les catégories interdites en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'immigration n'est pas admissible comme immigrant au Canada. Le Comité a reçu un grand nombre de mémoires concernant la révision de cet article.

101. Le Comité a étudié les catégories interdites, et il recommande que certains paragraphes de l'article 5, énumérés ci-dessous, soient modifiés dans la nouvelle loi; il suggère en outre que tous les paragraphes soient réétudiés avec soin pour s'assurer que ces dispositions soient à jour. Étant donné que ces interdictions s'appliquent à quiconque entre au Canada—candidats à l'immigration, travailleurs temporaires, étudiants et visiteurs—il faut que la loi stipule clairement quand elles s'appliquent principalement ou uniquement aux candidats à l'immigration et quand elles s'appliquent à tous.

Retardés

102. Le sous-alinéa 5 a) (i) interdit l'entrée des «*idiots, imbéciles ou faibles d'esprit*». Le *London Council of Women* a fait valoir qu'un «*enfant retardé mentalement, quel que soit son âge, devrait avoir la permission d'immigrer avec ses parents*». (37:10). Le Comité admet qu'on ne devrait pas séparer les membres proches d'une même famille parce que l'un d'entre eux est retardé, et recommande donc que les personnes à charge parrainées qui sont mentalement retardées soient admissibles.

Malades mentaux et épileptiques

103. Les sous-alinéas 5 a) (ii) et (iv) interdisent l'entrée de personnes qui sont aliénées ou atteintes d'épilepsie. Un des témoins a soutenu que:

«les personnes souffrant de troubles mentaux ne devraient pas se voir frappées d'interdiction, si elles peuvent mener une vie normale, surtout les victimes de dépressions nerveuses, qui sont dues seulement à des circonstances temporaires et que bon nombre de gens subissent». (1-878)

Etant donné que bon nombre de formes de troubles mentaux ou d'épilepsie peuvent être traitées ou maîtrisées, avec succès, la plupart des membres du Comité estiment qu'une personne ayant déjà souffert d'une maladie de cet ordre devrait être admise au Canada si elle peut mener une vie normale et utile. Quelques membres souhaitaient qu'on élimine entièrement des catégories interdites les troubles mentaux et l'épilepsie.

Maladies contagieuses

104. L'alinéa b) exclut «*Les personnes atteintes de tuberculose sous quelque forme que ce soit, de trachome ou d'une maladie contagieuse ou infectieuse*», en vue surtout d'en protéger les Canadiens et de leur éviter des traitements coûteux. Le Comité est d'accord pour reconnaître qu'avec les progrès actuels de la médecine, toute interdiction de ce genre est vite désuète et il recommande que la disposition en cause se limite à énoncer un principe général sans faire mention d'une affection quelconque.

Crimes impliquant turpitude morale

105. L'alinéa 5 d), interdit l'admission des personnes qui ont été déclarées coupables de quelque crime impliquant turpitude morale, ou qui admettent avoir commis un tel crime. Bien que d'accord avec le principe, le Comité croit que l'expression «*turpitude morale*» est vague et laisse à désirer. Une meilleure définition énumérerait les délits graves comme le meurtre, le viol, les voies de fait, la fraude, le vol, la piraterie aérienne, l'enlèvement, le parjure et la contrebande, et il conviendrait d'émettre des directives qui permettraient d'identifier d'autres crimes graves impliquant turpitude morale.

Homosexuels

106. Beaucoup d'organismes et de particuliers ont demandé la suppression de la catégorie des homosexuels à l'alinéa 5 e), soutenant que l'homosexualité entre des adultes consentants ne constitue plus un crime aux termes du code criminel et que, par conséquent, la loi sur l'immigration devrait traduire le changement d'attitude survenu chez les Canadiens depuis la dernière formulation de loi. Quelques membres du Comité tenaient à ce que l'interdiction frappant les homosexuels soit maintenue, mais la majorité estime qu'elle devrait être éliminée.

Prostituées

107. L'alinéa 5 e) interdit également l'admission des «*prostituées . . . ou des personnes qui vivent des fruits de la prostitution*». Le Comité estime que cette interdiction doit être maintenue, et suggère en outre qu'on remplace le terme «*prostituée*» par l'expression «*prostitué, homme ou femme*».

Mendiants et vagabonds

108. L'alinéa 5 g) interdit l'admission des «*mendiants ou vagabonds de profession*». Le Comité recommande que toute référence à «*vagabonds*» et «*vagabondage*» soit supprimée de cet alinéa.

Personnes à la charge du public

109. L'alinéa 5 h) interdit l'entrée des personnes qui «*sont à la charge du public, ou qui, de l'avis d'un enquêteur spécial, deviendront vraisemblablement à la charge du public*». Alors que certains membres du Comité ont plaidé en faveur de la suppression de cet alinéa parce qu'ils estimaient qu'il est vague et confère des pouvoirs discrétionnaires inaccepta-

bles à l'enquêteur spécial, la majorité s'est dite en faveur de son maintien pour ne pas surcharger les services sociaux du Canada.

Alcooliques chroniques

110. L'alinéa 5 i) refuse l'entrée aux personnes qui sont des «*alcooliques chroniques*». L'Association du Barreau canadien a recommandé que l'expression soit redéfinie en fonction de l'article 4 (1)b) de la Loi canadienne sur le divorce. Le Comité est d'accord et considère que la définition «*d'alcoolique chronique*» devrait se lire comme suit: «*Une personne qui s'adonne de façon excessive à l'alcool et pour laquelle il n'y a pas d'espoir raisonnable de réhabilitation dans un délai raisonnablement prévisible*».

Narcomanes

111. L'alinéa 5 j) interdit l'entrée aux personnes adonnées à l'usage de toute substance qui est un stupéfiant au sens de la Loi sur les stupéfiants, mais les barbituriques, les amphétamines et les hallucinogènes ne sont pas inclus dans cette définition. Le Comité recommande que cet alinéa soit rédigé à nouveau de manière à tenir compte des dernières découvertes dans le domaine des drogues et, surtout, pour y inclure les drogues toxicomanogènes, stupéfiants et autres.

Personnes adonnées à la subversion

112. Les alinéas 5 l) à 5 r) de la Loi sur l'immigration interdisent l'entrée des personnes adonnées à la subversion. Le Comité croit qu'il est nécessaire de définir ce groupe avec soin, de façon à ne pas en exclure celles qui défendent les opinions radicales tout en respectant la Loi, et il approuve ainsi la définition de la Loi sur les secrets officiels concernant les activités subversives:

- a) espionnage ou sabotage;
- b) activités en faveur de l'étranger dans le dessein de recueillir des renseignements ou de l'information concernant le Canada;
- c) activité tendant à changer le gouvernement au Canada ou ailleurs par la force, la violence ou tout autre moyen criminel;
- d) activités de la part d'une puissance étrangère en vue d'une attaque réelle ou éventuelle ou autres actes hostiles contre le Canada; ou
- e) activités de la part d'un groupe terroriste étranger visant à commettre des actes terroristes à l'intérieur du Canada ou contre le Canada,

Le Comité suggère qu'on ajoute à cette liste le terrorisme international.

Immigrants ou non-immigrants authentiques

113. L'alinéa 5 p) interdit l'entrée aux «*personnes qui, suivant l'opinion d'un enquêteur spécial, ne sont pas des immigrants ou non-immigrants authentiques*». L'Association du Barreau canadien estime que cet alinéa «*devrait être soit supprimé entièrement, soit modifié pour prévoir à l'intention des enquêteurs spéciaux des directives ou critères sur la signification du terme authentique*» (067). Le Comité recommande que cette interdiction soit maintenue, mais qu'on émette des directives précises sur son application à l'intention des enquêteurs spéciaux.

Contrôles et application

Contrôles d'entrée et de sortie

114. Le Comité a été convaincu de la nécessité d'améliorer les mécanismes de contrôle sur l'entrée et le séjour au Canada de personnes qui, arrivant en qualité de visiteurs, ont l'intention de résider dans le pays et d'y travailler illégalement. On connaît mal l'ampleur du problème, mais un grand nombre de Canadiens craignent que «l'immigration illégale» ne soit hors de contrôle. Cette crainte peut sans doute provoquer des réactions négatives à l'égard des immigrants en général. De plus, on s'inquiète du sort d'un grand nombre d'immigrants illégaux qui sont vulnérables à diverses formes d'intimidation, d'exploitation et de chantage.

115. Le Comité a étudié les méthodes qui permettent actuellement de dépister les visiteurs non authentiques qui se présentent aux ports d'entrée. Si, pour certaines raisons précises, on soupçonne quelqu'un de vouloir rester au Canada sous le couvert d'une visite, on peut lui refuser l'entrée. Cette situation peut devenir non seulement embarrassante, mais également catastrophique pour des individus qui sont venus de très loin croyant qu'il suffisait, pour entrer au Canada, d'être en possession d'un billet de retour. Certains visiteurs authentiques peuvent se voir refuser l'entrée faute de pouvoir prouver leur bonne foi. D'autres, aux termes de la procédure d'enquête spéciale, obtiendront de visiter le Canada—on a informé le Comité qu'ils représentent près de 30 p. 100 des cas—mais leur séjour sera assombri par l'expérience désagréable qu'ils auront connue au port d'entrée. Par ailleurs, il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'*illégaux* réussissent à passer et disparaissent sans laisser la moindre trace de leur entrée.

116. Pour ces raisons, le Comité a pesé les avantages et les inconvénients d'un système global de visas pour visiteurs qui dispenserait peut-être les seuls Américains d'obtenir un visa temporaire pour entrer au Canada, vu qu'on en reçoit quelque 30 millions par an. Il importerait alors de donner aux futurs visiteurs, avant leur départ, une information précise sur les règlements canadiens et une documentation suffisante pour leur éviter un voyage inutile. En outre, l'inspection aux ports d'entrée en serait facilitée. Pourtant, on peut se demander si les agents postés à l'étranger, tout en disposant de plus de temps que leurs collègues des ports d'entrée, seront tellement mieux placés pour juger des intentions de chacun. Or, la mise en place du système et d'un nombre suffisant d'agents à l'étranger suppose un personnel et des frais considérables. Une fois de plus, à moins que le système de visas pour visiteurs ne se double d'un système de vérification des sorties, il est impossible de savoir si les visiteurs ont quitté le Canada.

117. Par conséquent, le Comité fait des réserves quant à la valeur pratique et à l'efficacité d'un système de visas pour visiteurs et recommande qu'on étudie d'abord la possibilité d'un système mixte de cartes d'entrée et de sortie. Si l'expérience de ce système se révèle inefficace, il conviendrait de réexaminer la possibilité du système de visas pour visiteurs.

118. Avec un système de cartes d'entrée et de sortie, quiconque entre au Canada, à l'exception des citoyens et immigrants reçus du Canada et des citoyens américains,

serait requis de remplir une carte en deux exemplaires et d'y inscrire son nom, son numéro de passeport, sa citoyenneté et le lieu où il entend séjourner au Canada. L'agent d'immigration vérifierait avec le passeport l'exactitude, l'authenticité et la clarté des renseignements; il apposerait ensuite sur les deux exemplaires un tampon portant la date et le code ou un numéro. Le double de la carte, qu'il serait peut-être bon d'attacher au passeport pour éviter qu'il ne soit perdu, serait repris par l'agent d'immigration au moment du départ. Une simple opération d'ordinateur suffirait alors pour retrouver les visiteurs qui n'auraient pas quitté le pays. Cette méthode nous donnerait seulement un point de départ pour retrouver ceux qu'on soupçonne de n'avoir pas quitté le pays, mais elle permettrait de savoir qui il faut rechercher et nous donnerait pour la première fois une idée assez précise de l'ampleur de l'immigration illégale. Les visiteurs, sachant que les autorités possèdent ces dossiers, hésiteraient à prolonger leur séjour.

119. Il y a plusieurs années, on a fait l'expérience, sur une échelle limitée, d'un système de cartes d'entrée et de sortie qui fut abandonné par la suite. Ce système ne prévoyait aucune inspection à la sortie du pays, et on invitait simplement les visiteurs qui quittaient le Canada à déposer leur formule dans une boîte. Le Comité ne voit pas en cette expérience une épreuve probante du système plus élaboré auquel il songe.

120. Pour que ce système soit efficace, les agents de l'immigration auraient à s'assurer que les personnes qui affirment être citoyens canadiens ou américains aux ports d'entrée et de sortie disent bien la vérité. On pourrait, à cette fin, exiger des voyageurs qu'ils présentent leur passeport. Cependant, il conviendrait d'accepter d'autres moyens d'identification dans le cas des 70 millions de ressortissants du Canada et des États-Unis qui voyagent entre les deux pays et qui n'ont jamais eu à exhiber leurs passeports.

121. Les visiteurs continueraient d'être interrogés aux ports d'entrée. L'examen n'en serait guère accéléré, mais les agents de la première ligne d'inspection se sentiraient moins débordés sachant qu'un système de cartes d'entrée et de sortie existe. À cet égard, le Comité recommande vivement l'installation de comptoirs d'inspection distincts dans les aéroports nationaux pour les résidents canadiens et pour les visiteurs et les aspirants immigrants. Cela accélérerait les choses pour les Canadiens de retour au pays à qui l'on inflige souvent des retards, en cette époque où les avions sont de plus en plus gigantesques. Une fois apporté ce changement minime il serait possible de placer des agents d'immigration expérimentés en première ligne, où leur expérience serait précieuse, pour vérifier les documents des visiteurs et des immigrants.

122. La surveillance des entrées et des sorties exigerait l'affectation d'agents aux ports de sortie pour vérifier les passeports et retirer la carte de contrôle de sortie et un personnel supplémentaire pour traiter les cartes, mais le coût en serait certainement moins élevé que celui de l'institution d'un système de visa pour les visiteurs, nécessitant l'envoi d'un important personnel à l'étranger.

123. Le Comité recommande qu'un système de contrôle des entrées et des sorties s'accompagne de modalités efficaces de surveillance, contrôle et exécution au Canada à l'endroit des personnes soupçonnées de résider illégalement dans le pays. Dans ce but, il faudrait qu'un certain nombre de mesures précises soient prises, à savoir:

—Que les employeurs soient tenus de vérifier que leurs employés ont le droit de travailler au Canada, et soient passibles de poursuites s'ils emploient quiconque n'est ni Canadien, ni immigrant reçu, ou n'est pas en possession d'un permis de travail valide.

—Que les visiteurs ne soient pas autorisés à demander le statut d'immigrant reçu, d'étudiant ou de travailleur alors qu'ils sont au Canada (une autorisation ministérielle devant régler les cas d'exception).

—Qu'on envisage des méthodes permettant de détecter et de contrecarrer les mariages de convenance par lesquels des étrangers acquièrent frauduleusement le droit de résidence au Canada.

—Que les immigrants reçus qui quittent le Canada pour une période de temps appréciable soient tenus de demander une autorisation de retour auprès d'un agent d'immigration canadien dans le pays où ils séjournent, lequel agent déterminera si oui ou non l'absence était de nature temporaire avec intention de retourner au Canada. À l'heure actuelle, l'agent du port d'entrée au Canada doit prendre une décision hâtive à cet égard.

—Que toute personne au Canada autre qu'un citoyen canadien qui encourage, aide, ou incite d'autres à entrer ou à rester illégalement au Canada soit passible d'expulsion.

Enquête spéciale, procédures d'appel et d'expulsion

124. Les procédures d'enquête, d'appel et d'expulsion comprennent certains des mécanismes qui permettent de contrôler de façon équitable l'entrée ou le séjour au Canada de personnes qui n'y ont pas droit ou sont indésirables. Outre les mémoires de juristes, de groupes pour la défense des libertés civiles et d'autres groupements intéressés, le Comité a entendu le témoignage du président de la Commission d'appel de l'immigration et des fonctionnaires de l'immigration. De plus, le Comité a visité les ports d'entrée et les Centres de main-d'œuvre et d'immigration pour observer directement les procédures mises en œuvre.

125. Le Comité n'entend pas recommander de modifications essentielles, il se pose deux questions. Tout d'abord, il convient de déterminer s'il vaut mieux dans l'intérêt de la justice individuelle, avoir un système procédurier et rigoureusement juridique, avec des règles de procédures, de preuves et de priorités précises, ou bien chercher de façon moins formelle et plus directe à s'adapter et à réagir de façon appropriée aux circonstances dans chaque cas. Deuxième lieu, les tribunaux au Canada ne poussent pas les immigrants à éviter de demander le statut d'immigrant reçu à partir de l'étranger. Il ne faut pas que le simple fait d'entrer au Canada en tant que visiteurs, pour ensuite tenter leur chance, facilite aux immigrants éventuels la réalisation de leurs objectifs.

126. Le Comité a remarqué qu'un grand nombre de mémoires recommandaient la mise en place de mesures de sauvegarde qui existent déjà: par exemple, dans le cas

d'une enquête spéciale, l'intéressé est actuellement informé de son droit de se faire représenter par un avocat, peut demander gratuitement la présence d'un interprète et de témoins si nécessaire, se voit communiquer le rapport contenant les accusations à son endroit et est informé de l'objet et des conséquences possibles de l'enquête. Le Comité rejette la proposition visant à rendre les enquêteurs spéciaux indépendants du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et recommande en outre, qu'aucun changement ne soit apporté à la pratique voulant que, lorsque l'enquête porte sur une personne cherchant à entrer au Canada, le fardeau de la preuve incombe à cette personne, tandis que lorsqu'il s'agit d'une personne déjà établie au Canada, ce fardeau de la preuve pour faire expulser cette personne incombe au ministre. Le Comité partage le point de vue de l'Association du Barreau canadien (et appuie la pratique ministérielle actuelle): *«il ne devrait pas y avoir d'examen ultérieur»* (par un enquêteur spécial) *pouvant conduire à l'expulsion sans que soit tenue une audience formelle d'enquête spéciale»* (067).

127. On a soutenu devant le Comité que les pouvoirs de recherche, d'arrestation, de détention et de mise en liberté provisoire conférés par la Loi sur l'immigration sont exercés d'une façon qui respecte étroitement les dispositions du Code criminel et de la Loi sur la réforme du cautionnement. Le Comité convient, avec l'Association canadienne des libertés civiles, que «ce n'est pas manquer de respect que d'affirmer que les assurances d'un ministère ne peuvent pas remplacer des garanties législatives», et recommande que les mêmes garanties prescrites par le Code criminel et la Loi sur la réforme du cautionnement soient appliquées à la détention préalable des immigrants suspects ayant été admis au Canada ou qui ont interjeté appel (34.42). En même temps, le Comité recommande qu'un personnel plus important soit chargé d'enquêter et de faire respecter les règlements et que des locaux et des moyens de communication plus appropriés soient mis en place aux postes frontières entre le Canada et les États-Unis où cela est nécessaire, et que la Gendarmerie royale contribue de son aide.

128. La Commission d'appel de l'immigration a le pouvoir à l'heure actuelle d'examiner les appels interjetés contre le rejet des demandes de parrainage présentées par des citoyens canadiens, et contre les ordonnances d'expulsion frappant les immigrants reçus, les personnes en possession de visas canadiens valides émis à l'étranger, les personnes revendiquant le statut de réfugié et dont la Commission a autorisé l'appel et les personnes qui revendiquent la citoyenneté canadienne et dont l'appel a été autorisé par la Commission. Dans le cas d'appels contre des ordonnances d'expulsion, la Commission doit tout d'abord juger de la légalité de cette ordonnance, si elle est jugée conforme à la loi, la Commission décide alors si la personne doit être autorisée néanmoins à séjourner au Canada pour des raisons d'humanité ou de bienveillance.

129. Le Comité a étudié attentivement les arguments que le président de la Commission d'appel de l'immigration a exposés devant le Comité, voulant que *tous* les étrangers jouissent du droit d'interjeter un appel auprès de la Commission contre une ordonnance d'expulsion ou autre, fondé sur des points de droit, de fait ou les deux à la fois, ainsi que sur des raisons d'humanité ou de bienveillance. La Commission a également le pouvoir exceptionnel d'accorder des exemptions spéciales, de modifier les lois du Parlement dans les cas où celles-ci s'appliqueraient avec trop de rigueur dans certains cas individuels, ce que son président

considère comme la véritable raison d'être de la Commission et comme la justification pour donner accès à la Commission à toutes les personnes frappées d'une ordonnance d'expulsion. Une minorité de membres du Comité s'est déclarée en faveur de cette recommandation de la Commission d'appel de l'immigration. Selon cette minorité, la justice exige que celui qui est frappé d'expulsion par un agent du ministère ait le droit d'obtenir que cette décision soit reconsidérée par le tribunal. Elle estime en outre que l'on devrait tenir compte de l'expérience de la Commission, accepter son jugement, tant pour accorder le droit d'appel, comme on l'a proposé, que pour le caractère pratique de la proposition, c'est-à-dire qu'elle n'entraînera pas trop de retard.

130. La majorité des membres du Comité ont cependant rejeté la recommandation de la Commission d'appel pour diverses raisons. Ils estiment que le pouvoir exceptionnel de la Commission de contourner les lois du Parlement ne doit pas être étendu aux visiteurs sans visa frappés d'expulsion. Même si on ne leur accordait que le droit de demander l'autorisation d'interjeter appel, cela exigerait le dépôt d'une demande, la production du dossier de l'enquête spéciale, des requêtes écrites des deux parties et leur étude par la Commission. On craint que cette procédure ne soit inévitablement longue et coûteuse (non seulement à cause du temps requis pour entendre l'appel, mais aussi parce que les frais de détention et de subsistance du sujet seraient puisés à même les deniers publics; elle créerait un surcroît de travail et serait grandement injustifiable vu que les enquêtes spéciales sont censées remplir ce rôle. C'est dans ce cas, précisément, que les membres du Comité se refusent à ce qu'une personne ait plus de chances d'obtenir le statut d'immigrant en évitant de se soumettre au processus de sélection qu'en s'y prêtant. De plus, la décision du Comité recommandant que les étudiants et étudiantes qui veulent suivre des cours au Canada soient obligés de faire une demande de visa à l'étranger élargirait quelque peu la compétence actuelle de la Commission d'appel. Si dans l'avenir on décidait d'adopter le système de visas pour les visiteurs, la compétence de la Commission serait accrue bien au-delà de ce que cette dernière essaie d'obtenir actuellement.

131. Le Comité partage l'avis de l'Association canadienne pour la défense des libertés civiles, selon laquelle il est inutile et injuste d'utiliser une ordonnance d'expulsion dans un but d'extradition: inutile parce qu'un pays qui désire qu'une personne soit extradée peut en faire la demande; injuste parce que l'extradition assure la tenue d'un procès criminel, ce qui n'est pas le cas pour l'expulsion. Le Comité recommande donc qu'une personne qui doit être expulsée ait le droit de l'être vers le pays de son choix, si le pays en question est disposé à la recevoir. (34:43).

132. L'expulsion est infamante et a pour conséquence qu'une fois expulsée, une personne ne peut légalement revenir au Canada qu'après avoir obtenu un permis du Ministre. Le Comité a considéré que les arguments de l'Association du Barreau canadien et ceux des Associations pour les libertés civiles du Canada et de la Colombie-Britannique, étaient fondés en demandant qu'il y ait un autre mécanisme moins draconien de renvoyer des personnes du Canada (067, 047, 34:48-9 respectivement). Il est injuste qu'une personne qui a le droit d'être entendue par un enquêteur spécial y renonce pour s'en aller plutôt volontairement, simplement parce que le seul résultat possible, si l'inadmissibilité soupçonnée s'avère réelle, est le processus

brutal de l'expulsion. Aussi, le Comité recommande l'introduction d'une procédure «doit repartir» pour les cas d'infractions mineures à la Loi sur l'immigration ou à ses règlements.

133. Une ordonnance «doit repartir» devrait comprendre les mêmes dispositions d'enquête spéciale et d'appel que l'ordonnance d'expulsion. Le rejet d'un appel concernant l'injonction «doit repartir» devrait être définitif. Quiconque désobéirait à cette injonction non sujette à appel, ou maintenue en appel, devrait être expulsé sans autre appel.

134. Le Comité a étudié diverses suggestions visant à ajouter ou à supprimer des motifs d'expulsion touchant des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens. Comme on l'a déjà vu, il recommande également d'interdire l'entrée et le séjour au Canada à quiconque encourage, aide ou incite d'autres à entrer ou à rester illégalement au Canada. Le Comité rejette l'adoption de dispositions supplémentaires qui seraient indûment rigoureuses ou discriminatoires contre les immigrants reçus qui deviennent des assistés sociaux ou qui font une demande d'assurance-chômage moins de dix ans après leur arrivée, ou contre des immigrants radicaux. Le Comité est d'accord avec les suggestions visant à supprimer la mention de deux catégories: les homosexuels, pour des raisons expliquées dans la discussion précédente concernant les catégories interdites, et les personnes qui ont été hospitalisées pour maladie mentale, puisque la menace d'expulsion a incité les immigrants à ne pas se prévaloir des services de santé mentale. De plus, la disposition actuelle qui stipule que tout détenu d'une pénitencier, d'une institution de redressement ou d'une prison peut être frappé d'expulsion devrait être modifiée de sorte que ledit immigrant reçu ne soit frappé d'expulsion que s'il a été condamné pour un délit qui relève de la catégorie de crimes qui aurait interdit son entrée au Canada, comme on le recommande plus haut.

135. La Loi sur l'immigration prévoit qu'une personne est réputée domiciliée au Canada après y avoir résidé pendant au moins cinq ans comme immigrant reçu. L'importance du domicile est liée à celle de l'expulsion. Les immigrants reçus peuvent être expulsés pour un certain nombre de raisons: parce qu'ils ont commis un crime ou sont entrés au Canada de façon illégale ou frauduleuse par exemple. Les immigrants reçus ayant un domicile ne peuvent pas l'être, non plus que, bien entendu, les immigrants reçus ayant demandé et obtenu la citoyenneté. Tout en ne voulant pas voir des immigrants admissibles demander la citoyenneté canadienne uniquement pour se protéger contre une possibilité d'expulsion, le Comité ne voit aucune raison valable pour que l'idée de domicile canadien soit maintenue. Il croit bon d'encourager les immigrants reçus à acquérir la citoyenneté canadienne. Le Comité est d'avis que les immigrants reçus doivent jouir du droit de rester au Canada, y compris la protection contre l'expulsion que lui accorde la Commission d'appel de l'immigration qui peut faire preuve à son égard d'une bienveillance spéciale, pour des motifs humanitaires. Mais ce droit n'est pas inaliénable comme pour les citoyens canadiens. Il recommande donc de supprimer la notion de domicile canadien de la Loi sur l'immigration.

Travailleurs temporaires

136. Le Canada peut accorder des visas de travail (appelés généralement «permis de travail») aux personnes qui désirent occuper temporairement des emplois pour lesquels on ne peut trouver de Canadiens ou d'immigrants reçus qui

ont les compétences nécessaires. Les visas de travail ont été instaurés à la fois pour garantir l'emploi des citoyens canadiens et des immigrants reçus et pour permettre aux employeurs de combler des postes qui ne peuvent l'être que par le travail temporaire. Les 87,341 permis de travail délivrés en 1974, couvraient de nombreuses catégories de travailleurs-directeurs, surveillants, personnel technique en stage de formation au sein de sociétés multinationales, gens du spectacle, travailleurs agricoles saisonniers, ouvriers, personnel domestique, visiteurs occupant toutes sortes d'emplois temporaires et bien d'autres.

137. Le comité a été impressionné par des mémoires où l'on a exprimé la crainte que certaines catégories de travailleurs temporaires soient exploités en étant relégués à des emplois offrant peu d'attraits et mal rémunérés, ou bien travaillant dans de mauvaises conditions et n'ayant pas droit aux avantages sociaux. Des témoins ont soutenu que les travailleurs temporaires pouvaient subir les effets psychologiques de l'éloignement de leur famille, du fait qu'ils sont peut-être incapables de parler la langue ou de comprendre quels sont leurs droits, et aussi de la déception d'avoir à retrouver chez eux les difficultés économiques après avoir connu le niveau de vie du Canada.

138. Par ailleurs, le Comité a remarqué que des mesures de protection et de sauvegarde avaient été prévues en vue d'assurer que les salaires et les conditions de travail correspondent pour le moins à des normes jugées acceptables pour les Canadiens. De plus, comme le fait remarquer une étude de la Commission de réforme du droit, rien n'oblige les travailleurs étrangers à venir au Canada et ils sont, la plupart du temps, satisfaits des arrangements car les niveaux de salaires canadiens sont très alléchants pour eux. (0240) Le Comité reconnaît que même en périodes de fort chômage au Canada, on aura toujours besoin de travailleurs temporaires et surtout saisonniers. Il s'est donc attaché à identifier le problème.

139. Douze pour cent des travailleurs temporaires viennent maintenant au Canada par suite de programmes spéciaux mis sur pied en collaboration avec leurs gouvernements. Le Mexique et la Jamaïque sont les principaux pays concernés et d'après les contacts que les membres du Comité ont eus avec ces gouvernements, il semblerait que ces arrangements satisfont tous les intéressés.

140. Mis à part un petit nombre d'employés d'hôtels, la plupart sont des travailleurs agricoles saisonniers qui retournent dans leurs familles et n'envisagent pas de s'installer au Canada. Étant donné qu'ils viennent dans le cadre d'un accord intergouvernemental, les conditions de travail et de rémunération sont fixées en détail, la surveillance est beaucoup plus étendue que pour les travailleurs canadiens migrants, et le travailleur peut recourir à l'aide des autorités de son pays au Canada si le contrat n'est pas pleinement respecté. Le Comité est d'avis que ce sont les ententes les plus satisfaisantes en vertu desquelles des travailleurs viennent au Canada.

141. Certaines critiques exprimées dans les témoignages semblent se fonder sur la fausse hypothèse que le Canada a un programme pour les «travailleurs invités», comme c'est le cas dans différents pays d'Europe de l'Ouest. Bien qu'il puisse y avoir des cas où, dans des situations particulières, plusieurs prolongations de permis de travail sont accordées, le Comité croit comprendre que la plupart des travailleurs temporaires sont demeurés au Canada moins de 200 jours et qu'en 1974, la durée du séjour au Canada a été

inférieure à 90 jours pour plus d'un tiers d'entre eux. La situation est assez différente pour les «travailleurs invités» et le Comité s'oppose énergiquement à ce que le Canada entreprenne des démarches en vue d'adopter un tel programme. A ce propos, certains témoins, dont le Congrès du travail du Canada, ont plaidé en faveur de l'adhésion totale du Canada aux dispositions de la Convention 97 de l'OIT*. Le Comité ne désapprouve pas, mais tient à faire remarquer que la Convention a en réalité pour but de protéger les «travailleurs invités» qui travaillent de façon régulière et continue dans un pays autre que celui de leur citoyenneté. Le but de la Convention n'est pas de protéger les travailleurs temporaires, mais on devrait en observer les dispositions pertinentes chaque fois qu'on le peut.

142. De sérieuses plaintes ont été formulées au sujet des fausses représentations parfois faites par des employeurs canadiens sur les perspectives d'emploi au Canada. On a fourni au Comité les détails de la situation déplorable dans laquelle se sont retrouvés des travailleurs du textile venus de la Colombie où certains d'entre eux avaient laissé des emplois stables pour venir travailler dans une usine à Louiseville (Québec). Le marché de la Société en cause a connu une baisse et les travailleurs colombiens ont été mis à pied après un séjour relativement bref au Canada. Le Comité croit qu'un tel cas illustre les dangers que l'on court en faisant venir au Canada des travailleurs en vertu de permis de travail temporaires, afin de combler les postes qui ne sont pas vraiment temporaires et qui devraient être remplis par des Canadiens ou par des immigrants reçus. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit insister pour que les permis de travail ne soient délivrés que lorsque les besoins sont vraiment de nature temporaire.

143. De cette position découle un corollaire: lorsque se manifeste un besoin persistant de main-d'œuvre dans une localité donnée et qu'il est évident que les Canadiens ne veulent pas le combler, il devrait être possible de concert avec les autorités provinciales, d'identifier ce besoin, d'allouer des points pour les postes désignés et la demande régionale et de trouver à l'étranger des immigrants qui consentiraient à effectuer ce travail, à condition que les salaires offerts soient comparables à la rémunération accordée pour le même type d'emploi dans les autres collectivités canadiennes.

144. L'Association canadienne pour la protection des libertés civiles a suggéré qu'on accorde au travailleur temporaire qui vient de perdre son emploi une période de grâce avant d'exiger qu'il ne quitte le pays, afin de lui permettre de régler ses affaires ou de trouver un autre emploi que les représentants de la Main-d'œuvre jugeraient acceptable (34:40). Le Comité admet qu'il convient d'accorder à un employé temporaire un délai raisonnable pour préparer son départ. Il considère cependant que même si le travailleur saisonnier devrait pouvoir détenir un emploi saisonnier équivalent dans la même région, avec l'approbation des autorités de la Main-d'œuvre, le fait de permettre à une personne de se chercher un autre emploi serait incompatible avec le principe même du permis de travail temporaire.

145. Le Comité a conclu qu'on devrait surtout s'en remettre aux immigrants pour combler les postes qui ne peuvent pas être occupés par des Canadiens ou ne pourront pas l'être dans un avenir raisonnable. Il recommande:

* Convention sur la migration pour l'emploi entrée en vigueur en janvier 1952 et qui assure une protection aux travailleurs migrants mais non temporaires.

—Qu'on recrute des travailleurs étrangers uniquement pour combler des postes qui sont, par définition, temporaires, soit en raison de la nature du travail, soit parce que les Canadiens qui reçoivent une formation pour occuper ces emplois ne sont pas prêts à entrer en fonctions:

—Qu'on délivre aux employés temporaires des cartes de sécurité sociale distinctives;

—Qu'on ne prolonge pas la période de validité des permis de travail, sauf dans des circonstances exceptionnelles précisées;

—Qu'on procède de façon plus régulière et approfondie à la vérification des conditions de travail et des conditions salariales dans les domaines qui relèvent du gouvernement fédéral et qu'on exerce des pressions pour que les gouvernements provinciaux fassent de même, dans les limites de leur juridiction;

—Qu'on fasse des efforts plus soutenus pour convaincre les autorités provinciales ou locales, ou les syndicats, d'accorder plus librement des certificats de compétence professionnelle;

—Qu'on nomme un conseil consultatif représentant le gouvernement fédéral et toutes les provinces où des travailleurs étrangers sont employés afin de protéger les droits de ces derniers;

—Qu'on ne force pas les employés temporaires à payer des cotisations d'assurance-chômage puisqu'ils ne peuvent pas recevoir de prestations.

146. Pour ce qui est des visiteurs, le Comité considère à l'instar de l'étude faite pour le compte de la Commission de réforme du droit, que les «visiteurs sont ici pour visiter, et non pas travailler» (0240) et recommande en outre qu'on leur interdise de demander des permis de travail au Canada. Cela découragerait les visiteurs qui viennent dans l'espoir de trouver du travail et de demeurer ici.

147. Le Comité est d'avis qu'il faudrait réviser la «liste des dispenses» des catégories de travailleurs étrangers qui sont autorisés à occuper des postes, indépendamment du fait qu'ils sont citoyens canadiens ou immigrants reçus. Plus précisément, il recommande que la catégorie des enseignants du primaire et du secondaire soit rayée de la liste et que les autres catégories soient étudiées pour que cette liste continue de servir les objectifs pour lesquels elle a été conçue. Il approuve également l'intention du gouvernement de rayer certaines dispositions visant les exemptions fiscales consenties aux enseignants, lorsqu'il renégociera les ententes concernant les impôts avec les pays qui font actuellement l'objet de telles dispositions.

148. On a également fait remarquer au Comité que nombre de travailleurs temporaires acquièrent de l'expérience et se familiarisent avec la société canadienne pendant leur séjour au pays, et de ce fait, sont particulièrement aptes à poser leur candidature comme immigrants. Pour les employés temporaires qui veulent obtenir le statut d'immigrant reçu, le Comité recommande que lorsque leur cas est étudié à l'étranger, on reconnaisse leurs antécédents professionnels au Canada et qu'on leur accorde des points dans la catégorie de «l'évaluation personnelle». Toutefois, il

s'oppose à ce qu'on autorise les travailleurs temporaires à demander le statut d'immigrant reçu pendant leur séjour au Canada.

Étudiants étrangers

149. Le Comité est entièrement d'accord pour que le Canada continue à recevoir des étudiants étrangers. Il approuve l'opinion de l'Association nationale des étudiants qui considère que la diversité des cultures que les étudiants étrangers représentent dans les universités canadiennes enrichit le milieu culturel (0110). Un séjour d'études au Canada est compatible avec la position canadienne en matière de libre circulation des personnes et des idées, et nous permet de faire profiter les autres de nos connaissances. Le Comité reconnaît en outre que le nombre des étudiants canadiens qui suivent des cours à l'étranger dépasse celui des étudiants étrangers au Canada. Il considère que le séjour au Canada de jeunes étrangers leur permet de se faire une opinion positive du Canada.

150. Toutefois, si cette pratique se poursuit, le Comité considère qu'il faut prendre des mesures énergiques pour éviter les abus et il recommande à cette fin, que tous les étudiants soient tenus de demander des visas d'étudiant avant leur arrivée au Canada. Cependant, de l'avis du Comité, la loi actuelle devrait être plus souple sur un point: le visa devrait être valide pour toute la période pendant laquelle l'étudiant prévoit suivre des cours au Canada, à condition que ce dernier se présente chaque année à un Centre canadien de l'immigration et qu'il fournisse la preuve qu'il s'est inscrit au programme de l'année suivante.

151. Le Comité a pris note de l'inquiétude générale des parents et des étudiants devant le fait que les étudiants étrangers, à cause de leur nombre, puissent prendre la place de Canadiens compétents dans beaucoup d'universités et d'écoles de formation professionnelle. En fait, les quelque 32,000 étrangers qui étudiaient au Canada en 1974 représentaient moins de 6 p. 100 des 560,000 étudiants qui fréquentaient les universités et collèges canadiens. Toutefois, aussi surprenant que cela puisse paraître, à l'heure actuelle ni le gouvernement fédéral, ni les gouvernements provinciaux ne connaissent à l'avance le nombre d'étudiants acceptés par les établissements d'enseignement au Canada car il n'existe aucune sorte de contrôle.

152. Le Comité est d'avis qu'on devrait surveiller plus étroitement les collèges et les écoles qui acceptent des étudiants étrangers, puisqu'il est démontré que certains établissements peuvent être utilisés simplement comme moyen d'accès au Canada. Le Comité soupçonne également que l'attrait de certaines écoles réside moins dans la formation spécialisée qu'elles offrent—(les écoles de coiffure en sont un exemple)—que dans la possibilité légale ou illégale de travailler au Canada. Le gouvernement fédéral devrait donc proposer aux autorités provinciales d'envisager l'instauration d'un système d'inspection, d'octroi de permis ou d'accréditation et s'offrir à ordonner aux agents de l'immigration à l'étranger de délivrer des visas aux seuls étudiants inscrits dans des institutions agréées.

153. Dans son mémoire au Comité, le gouvernement du Québec s'est plaint qu'il ne connaissait pas le nombre d'étudiants étrangers qui s'inscrivaient dans des établissements d'enseignement qu'il subventionnait. Un système d'accréditation, joint à un exercice plus poussé du pouvoir actuel des provinces de limiter le nombre d'étudiants étrangers dans une institution, permettrait mieux à ces

dernières et aux institutions de répondre tant aux besoins des étudiants canadiens qu'étrangers.

154. Le Comité a accueilli favorablement la thèse voulant que tous les étudiants universitaires étrangers, après avoir terminé avec succès une année d'étude, puissent postuler un emploi pendant les congés au même titre que les étudiants canadiens. Il n'a pas été facile pour le Comité d'en arriver à une décision. En vertu des règlements actuels, les étudiants sont autorisés à travailler uniquement si un Centre de main-d'œuvre du Canada atteste qu'il n'y a pas de Canadien pour occuper l'emploi. Les seules exceptions à cette règle sont les étudiants dont l'emploi correspond intégralement au domaine d'études de la personne.

155. Le Comité reconnaît que les étudiants étrangers doivent souvent travailler pour financer leurs cours tout comme les Canadiens, que le Canada ne désire pas accueillir seulement les étudiants étrangers fortunés et qu'il est dévalorisant pour un étudiant d'être inactif pendant les vacances. Quelques membres du Comité ont estimé que vu le nombre restreint des étudiants étrangers qui cherchent un emploi par rapport à celui des étudiants canadiens, le fait d'accorder aux étudiants étrangers le droit à l'égalité des chances sur le marché du travail ne nuirait pas outre mesure aux étudiants canadiens et entraînerait d'autres avantages. Toutefois, la majorité des membres du Comité a conclu qu'en cette période où les étudiants canadiens ont peine à se trouver un emploi, le règlement actuel devrait être maintenu.

156. On a soulevé que les demandes d'emploi des étudiants étrangers étaient presque toujours rejetées d'office. Le Comité exhorte le gouvernement à demander aux fonctionnaires des Centres de main-d'œuvre du Canada d'être plus ouverts et plus bienveillants à l'égard des étudiants étrangers qui cherchent un emploi durant les vacances.

157. Un étudiant étranger a soutenu devant le Comité que les conjoints des étudiants devraient être admis à travailler. Le comité reconnaît qu'une séparation forcée d'étudiants mariés est pénible et il ne voit aucune objection à ce qu'un conjoint accompagne un étudiant étranger.

158. Plusieurs mémoires ont proposé que les étudiants étrangers puissent demander le statut d'immigrant reçu pendant qu'ils sont au Canada. Le Comité a pris position en faveur d'une interdiction générale aux étrangers de changer de statut pendant qu'ils sont au Canada. Sa position à cet égard est particulièrement ferme. Il préconise comme moyen d'assistance internationale, de laisser librement les étudiants étrangers fréquenter les institutions financées par l'État, ce qui n'aurait de poids que si ces mêmes étudiants sont incités à retourner dans leur pays natal.

159. L'Union nationale des étudiants et un étudiant sud-africain de race noire ont évoqué un problème spécial devant le Comité. Si les étudiants étrangers ne peuvent pas chercher à obtenir le statut d'immigrants reçus, peuvent-ils retourner dans leur pays d'origine s'il s'est produit un changement de gouvernement ou s'ils sont menacés d'emprisonnement ou d'autres peines, à leur retour? Le Comité estime que les arrangements existants ou les propositions discutées ailleurs dans le présent rapport suffisent à régler ce problème. Il attire l'attention sur le fait que l'article 15 de la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration permet au détenteur d'un visa d'étudiant d'interjeter appel précisément pour ce motif contre une ordonnance d'expulsion.

Services aux immigrants

160. Au cours de ses audiences, le Comité a entendu un nombre considérable de témoignages sur les services aux immigrants et l'insuffisance des dispositions actuelles. La plupart des services dont les immigrants ont besoin relèvent de la compétence des provinces et des villes ou sont assurés par des organismes bénévoles. Toutefois, le Comité souscrit partiellement à la déclaration suivante d'un immigrant italien établi à Montréal: «*Si le Canada décide d'accueillir des immigrants, il a l'obligation morale de pourvoir à leurs besoins et de s'assurer qu'ils ne seront pas isolés et que leurs droits ne seront pas aliénés.*» (16:49)

161. Attendu qu'un nombre infime de services assurés aux immigrants relèvent directement de la compétence du gouvernement fédéral et que, de toute façon, ils ne seront pas touchés par la nouvelle mesure législative, le Comité traitera de ce sujet brièvement. Toutefois, il ne voudrait pas donner l'impression que ces problèmes ne sont pas graves ni urgents.

162. Heureusement, les groupes déjà établis au Canada ont réglé la plus grande partie des problèmes d'orientation et d'aide et des organismes privés et publics s'efforcent de répondre aux besoins nouveaux. Mais de sérieuses difficultés de coordination se posent. Comme l'a déclaré la Société d'assistance aux immigrants juifs: «*le système qui existe présentement est foncièrement fragmentaire... il faut élaborer une politique qui favorise une collaboration plus étroite entre les services gouvernementaux et les organismes bénévoles en vue d'aider les immigrants*». (33:45) Par conséquent, le Comité prie instamment le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'accorder une plus grande attention à la planification, l'élaboration et la coordination des services aux immigrants et propose que le gouvernement organise des consultations à trois niveaux avec les autorités provinciales et municipales appropriées, en adoptant comme modèle les récentes réunions tripartites sur les problèmes urbains.

163. La première prise de contact de l'immigrant avec le Canada s'effectue normalement par l'entremise du bureau d'immigration à l'étranger. Un grand nombre de mémoires faisaient état de la difficulté qu'éprouvent les immigrants éventuels à obtenir des renseignements suffisants et pertinents. Tandis que certains témoins ont proposé une diversité de services préalables à l'arrivée des immigrants, allant des cours de langue à l'orientation, le Comité pense qu'une orientation efficace et précise est tout ce qu'il faut pour veiller à ce qu'un candidat fasse un bon choix en décidant d'émigrer au Canada. Toute autre préparation est d'une valeur douteuse, puisque seules les personnes particulièrement remarquables se souviendront encore des renseignements reçus au moment où elles auront effectivement besoin de les utiliser.

164. Le Comité n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance du service d'orientation à l'étranger, mais certains membres ont pu observer le fonctionnement des services d'orientation après l'arrivée dans les centres d'immigration canadiens. La Direction de l'établissement a surtout pour but d'aider le chef de famille à trouver un emploi et dispense une formation linguistique, aide l'immigrant à se trouver un logement et consent, au besoin, des petits prêts. Ces services semblent bien organisés et efficaces au moins dans les grands centres.

165. Certains immigrants et les membres de leurs familles ont besoin de services supplémentaires pour s'adapter à la vie canadienne et pour participer pleinement au travail et à la vie communautaire. Des fonds suffisants sont absolument nécessaires au succès de l'établissement des immigrants et des organismes de services. Même si c'est le gouvernement fédéral qui attire les immigrants au pays, les provinces, qui profitent également des talents et des compétences des nouveaux arrivants, partagent avec le fédéral la juridiction sur l'immigration. De nombreux témoins qui travaillent pour les organismes de services aux immigrants ont plaidé pour que le gouvernement fédéral verse des fonds pour accueillir les immigrants, les aider à s'établir, et venir en aide aux programmes et organismes de services sociaux. En effet, le YWCA de la région métropolitaine de Toronto a dit: «*Des fonds s'imposent) particulièrement pour aider à coordonner les activités des instituteurs, des infirmières des services sanitaires, des centres de main-d'œuvre et de tous les autres groupes qui viennent en aide aux immigrants, mais travaillent indépendamment les uns des autres et ignorent les services dont leurs clients ont besoin et ceux qui sont à la disposition*» (0114). Le Comité conseille au gouvernement fédéral de réexaminer son programme de soutien aux organismes bénévoles et de lui donner plus d'ampleur.

166. Le comité identifie trois domaines où les services aux immigrants devraient retenir tout spécialement l'attention.

—Comme l'a fait observer la Commission scolaire de Toronto qui est la Commission scolaire où il y a le nombre le plus imposant d'enfants immigrants: 40% de tous les immigrants sont des enfants et beaucoup d'entre eux ont été éduqués dans des cultures et des langues différentes de celles que l'on retrouve au Canada. Il existe déjà des programmes de langue à frais partagés pour les adultes. Compte tenu des besoins spéciaux d'un grand nombre d'enfants immigrants, le Comité soutient le principe selon lequel le fédéral doit contribuer à partager les coûts supplémentaires qu'entraîne l'éducation des enfants immigrants qui ont besoin d'une formation spéciale en anglais ou en français, ou d'autres programmes de rattrapage, à condition qu'il soit bien clair que ces fonds sont affectés aux systèmes scolaires.

—Une attention particulière a été également accordée à la condition des immigrantes, et surtout à celle des épouses et des mères. Lorsqu'elles ne font pas partie de la main-d'œuvre active, elles ont très peu d'occasion d'apprendre la langue et d'établir des contacts personnels; ce sont là des avantages dont jouissent leurs époux et leurs enfants, qu'ils soient d'âge scolaire ou qu'ils soient travailleurs. Isolées par ces différences linguistiques, beaucoup de ces femmes demeurent au foyer et peuvent se détacher totalement de la collectivité et même de leur propre famille. On a souligné que la formation linguistique était le besoin fondamental le plus important de ces femmes. Le Comité sait que des fonds fédéraux sont mis à la disposition des provinces afin de financer les cours qui sont organisés par l'entremise de la division de l'éducation aux adultes dans les écoles. Les membres du Comité ont toutefois l'impression que les autorités responsables n'avaient pas accordé assez d'attention à ce programme et ils recommandent que l'on procède à une révision.

—L'un des problèmes précis dont a été saisi le Comité est la difficulté avec laquelle les immigrants provenant de diverses cultures s'adaptent au système juridique canadien. Le professeur Frederick Zemans du Osgoode Hall qui est également directeur des services juridiques de la collectivité de Parkdale a soutenu que les immigrants ont besoin d'une aide spéciale relativement aux droits du consommateur et aux droits du locataire; il faudrait également informer les femmes des droits que leur reconnaît la loi en cas de bris de mariage. Le Comité est d'accord avec un avocat de Toronto qui a suggéré que l'on forme des experts parajuridiques dans les collectivités d'immigrants parce que les «experts en immigration» qui travaillent aujourd'hui dans ces secteurs sont très souvent des agents de voyages n'ayant aucune formation spécialisée qui donnent de mauvais conseils, exigent des honoraires excessifs et s'occupent de cas désespérés. (10:5-6). Le Comité s'inquiète de ces pratiques et propose que le gouvernement fédéral consulte les provinces en vue de présenter un règlement dans ce domaine. Le Comité croit de plus en la nécessité d'un programme concerté pour organiser des services d'information, de consultation et de présentation à l'employeur, dans les principales communautés d'immigrants.

167. Les droits humains des immigrants sont un problème connexe. De nombreux mémoires reçus par le Comité laissent entendre que pour que la réputation du Canada au chapitre de l'adaptation multiculturelle réussisse soit maintenue, il faut considérer de plus près l'élaboration de programmes axés sur la compréhension entre les cultures et entre les races. Le gouvernement de Terre-Neuve (30:81) et le docteur André Raynauld, Président du Conseil économique du Canada (15:11) par exemple, croient qu'il est maintenant nécessaire d'évaluer la nature et l'étendue des tensions entre les groupes et d'examiner les répercussions probables de l'immigration future sur les relations communautaires. Le Comité en convient. Si une évaluation démontrait le besoin d'intensifier considérablement les programmes nationaux, communautaires et scolaires pour promouvoir l'harmonie inter-culturelle, le Comité croit que le gouvernement fédéral devrait étudier avec les provinces des façons de susciter et de mettre en œuvre de tels programmes.

168. Le Comité considère également qu'une commission fédérale des droits de l'homme, dotée de programmes de conciliation et d'éducation et d'une loi ferme, aiderait à assurer un traitement juste et équitable aux minorités raciales et ethniques. Les droits de l'homme, ainsi que l'éducation multiculturelle, sont nécessaires pour que l'harmonie et la compréhension règnent entre les groupes.

Restructuration du ministère

169. Le Comité a reçu diverses propositions visant à détacher l'immigration de la main-d'œuvre, pour la greffer à d'autres fonctions connexes du gouvernement. L'Association canadienne des travailleurs sociaux, notamment, a proposé ce qui suit:

«Il conviendrait qu'un ministère de l'immigration soit créé... ce ministère pourrait mettre l'accent sur les aspects culturels et sociaux de l'immigration, tels les services d'établissement, les programmes ayant trait au multiculturalisme et à la citoyenneté» (0208).

Selon d'autres, il faut maintenir les liens actuels entre l'immigration et la main-d'œuvre.

170. Les membres du Comité différaient d'opinion à certains égards. Tous reconnaissaient que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit actuellement porter une lourde charge, mais tandis que certains estimaient qu'il fallait, pour cette raison, scinder le ministère en deux organismes distincts, d'autres prétendaient que l'immigration serait ainsi moins importante et confiée à un ministre moins expérimenté, et donc moins influent. D'autres encore trouvaient que ce lien avec la main-d'œuvre suscitait une importance exagérée à l'égard de l'emploi, à quoi d'autres rétorquaient que les immigrants viennent surtout ici pour améliorer leurs occasions d'emploi et que ce lien leur assurait précisément l'étroite collaboration des deux Directions concernées. Il a aussi été proposé de mettre sur pied un nouveau ministère de l'Immigration et de la Population, ou de lier étroitement l'immigration au développement régional pour que l'accent soit mis sur l'établissement des immigrants.

171. Des différentes propositions soumises au Comité celle qui s'est acquise le plus fort appui est celle demandant qu'on sépare l'Immigration de la Main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage et qu'on la rattache à la citoyenneté, au multiculturalisme et à la population pour former un nouveau portefeuille. On estime que ce serait regrouper rationnellement les responsabilités fédérales et qu'un ministre investi de ce portefeuille aurait une influence considérable sur le Cabinet. De même, on considère généralement nécessaire de consacrer des efforts sérieux en vue de renforcer les services d'établissement de la Direction de l'immigration.

Coopération fédérale-provinciale

172. La coopération fédérale-provinciale est un domaine où le Comité pense qu'il faut apporter des changements importants. Des efforts vigoureux sont nécessaires, croit le Comité, pour assurer une participation plus active des provinces dans la conception des politiques, en vue d'accroître l'utilité de l'immigration comme moyen de répondre à des besoins régionaux variés. Le ministre a affirmé au Comité qu'il s'est engagé à apporter ces changements et il semble faire de sérieux efforts pour accroître leur participation. Le Québec, seule province ayant une loi sur l'immigration et un ministère de l'immigration, a beaucoup d'avance sur les autres provinces étant donné l'effort qu'elle a fait pour évaluer ses besoins et les faire connaître au niveau fédéral. Le Comité sait que le gouvernement fédéral voit d'un bon œil l'intensification de la collaboration avec les autres provinces qui suivront l'exemple québécois et il aimerait qu'on accorde une attention particulière aux domaines suivants:

—comprendre un comité fédéral-provincial permanent devant coordonner la conception et l'application de la politique d'immigration, ainsi qu'un mécanisme consultatif chargé d'identifier les «collectivités désignées» et d'élaborer les procédures d'expulsion et de «demande de départ»;

—une présence provinciale dans le recrutement et la sélection des immigrants, ce qui pourrait comprendre l'affectation à l'étranger d'agents qui s'occuperaient de recrutement et d'orientation, d'après des modalités semblables à celles qui ont résulté des ententes Lang-Cloutier et Andras-Bienvenue intervenues entre Ottawa et Québec;

—les questions de l'éducation et de l'inscription des étudiants étrangers. Le Comité a déjà recommandé que les provinces accréditent des établissements d'en-

seignement et avisent, peut-être, le gouvernement fédéral du nombre d'étudiants étrangers devant être acceptés par les collèges ou écoles. La collaboration du fédéral est essentielle;

—la coopération dans les services aux immigrants: on pourrait commencer par une évaluation commune des besoins, comme l'a demandé un comité spécial constitué par le maire de Toronto, David Crombie (41).

173. Le Comité a accordé une attention spéciale aux problèmes politiques que rencontre le Québec, suite à la chute décisive du taux de fécondité de ces 15 dernières années. Par le passé, le taux élevé de fécondité des Canadiens français compensait au taux d'immigration toujours faible des Français au Canada. Mais, la revanche des berceaux ayant touché à sa fin, le Québec s'est finalement mis à faire activement appel à l'étranger pour avoir des immigrants francophones ou des immigrants ayant peu de difficultés à s'intégrer à la collectivité canadienne-française.

174. Le Comité a reçu des mémoires émanant de divers groupes à ce sujet. On l'a aussi informé de communications du gouvernement du Québec au gouvernement du Canada, et il a aussi entendu à huis clos deux hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration du Québec.

175. Le fait français est un élément essentiel à la vie culturelle et politique du Canada. C'est pourquoi le Comité accepte d'ajouter aux autres considérations économiques et sociales qui entrent normalement dans le cadre de l'élaboration et de l'application d'une politique d'immigration, le caractère prioritaire du maintien du fait canadien-français dans des conditions de développement saines. Le Comité se rend compte qu'on ne peut atteindre cet objectif en se basant principalement sur une politique d'immigration. Mais il considère que le gouvernement du Canada ne devrait pas se refuser à entreprendre des efforts raisonnables, dans le cadre de sa juridiction, qui pourraient aider à la réalisation de cet objectif. Par exemple le Comité approuverait des efforts accrus en vue d'encourager l'immigration en provenance des pays de l'Amérique latine car, habituellement, les personnes de culture latine s'intègrent aisément aux collectivités francophones du Canada.

La loi et les règlements

176. En vertu du système actuel, la loi sur l'immigration comprend principalement des statuts adoptés par le Parlement et des règlements que le gouvernement présente de temps à autre, conformément à l'autorité que lui octroie la loi sur l'Immigration. Le Comité ne voit d'autre choix que de maintenir un équilibre entre une loi de base qui établit le cadre du principe et des règlements qui fixent les procédures d'application de ce principe.

177. Cependant, comme le Livre vert l'a admis, «les critères essentiels régissant l'admission au Canada sont dispersés (d'une façon quelque peu fortuite) dans la loi et le Règlement (actuels), ce qui complique inutilement la tâche de toute personne qui lit simplement la loi pour en saisir les principes fondamentaux et les conditions mises à l'admission des immigrants et des non-immigrants» (Livre vert I, p. 75). Le Comité recommande donc qu'une nouvelle loi sur l'immigration, dans ses dispositions initiales, fasse clairement une déclaration de principes et des objectifs, y compris ceux qui touchent l'admission, le parrainage non discriminatoire des parents, les réfugiés, et l'interdiction de certaines catégories de personnes. Les détails opérationnels de même que les procédures devraient figurer aux

règlements. On devrait en poursuivre la publication dans la *Gazette du Canada*, et sous une forme plus aisément accessible au public et aux candidats à l'immigration. De plus, on devrait justifier toute modification importante des règlements devant un Comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration; dans la mesure du possible, on devrait le faire avant qu'elles ne prennent effet. Le Comité s'oppose à la pratique qui consiste à édicter des règlements sous forme de directives ministérielles confidentielles.

178. Le Comité a constaté que les autorisations ministérielles ont été utilisées dans plus de 16,000 cas en 1974, dans l'intention de contourner, dans des circonstances spéciales et le plus souvent pour des réfugiés, certaines dispositions de la Loi et des règlements: avec une nouvelle loi, on aurait probablement beaucoup moins recours aux autorisations du ministre. Néanmoins, le Comité estime que l'utilisation discrétionnaire de ces autorisations doit être préservée, à cause de sa souplesse caractéristique qu'il convient de maintenir si l'on veut conserver une dimension humaine à notre politique de l'immigration.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 1 à 53*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 114 aux Journaux*)

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de lettres du Premier ministre du Canada aux premiers ministres provinciaux relativement à la propriété étrangère du sol. (Document parlementaire n^o 301-5/62).

M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un projet de texte d'une convention entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la baie James, la Société de développement de la baie James, la Commission hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec), le *Grand Council of the Crees (of Quebec)* et la *Northern Quebec Inuit Association*. (Volumes I et II). (Document parlementaire n^o 301-5/180B).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-65, Loi modifiant le droit fiscal (n^o 2).

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Buchanan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-29, Loi autorisant la société The Eastern Canada Savings and Loan Company et la société Trust Central et Nouvelle-Écosse à fusionner.—*M. Breau*.

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement.

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-1002, Loi constituant Norbanque en corporation.

M. Guay (Saint-Boniface), appuyé par M. Ritchie, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Buchanan,—Que le Bill C-65, Loi modifiant le droit fiscal (n^o 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté avec des amendements, agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

M. Drury, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Lesard, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-23, Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité

des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Peters en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Dionne (Kamouraska) en remplacement de M. Caouette (Villeneuve) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. McIsaac, Stewart (Cochrane) et Hopkins en remplacement de MM. Fleming, Lefebvre et Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

MM. Lee et Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Gray et Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul) en remplacement de M. Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. McCain, Schellenberger, Towers et Korchinski en remplacement de MM. Cadieu, Elzinga, Malone et Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. McIsaac en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Hnatyshyn et Ritchie en remplacement de MM. MacKay et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Reid et Breau en remplacement de MM. Smith (Saint-Jean) et Young sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Reid en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Demers en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Hargrave et Gray en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Lee sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,— Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'août 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/358).

A 10 h. 21 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 201

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 7 NOVEMBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Loïselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le septième rapport de ce Comité, dont il est donné lecture, ainsi qu'il suit:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 4 novembre 1975, votre Comité a étudié la pétition de *The Eastern Canada Savings and Loan Company* et de la *Trust Central et Nouvelle-Écosse* demandant à se fusionner pour constituer une seule et même corporation, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le quinzième rapport du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le vendredi 31 octobre 1975.

L'agent parlementaire a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté des pétitionnaires. Néanmoins, il a déclaré qu'il est important que le projet de loi soit considéré au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, votre Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux ali-

nées a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le quinzième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 6*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 115 aux Journaux*)

Du consentement unanime, sur motion de M. Loïselle (Saint-Henri), appuyé par M. Comtois, ce rapport est agréé.

M. Loïselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le huitième rapport de ce Comité, dont il est donné lecture, ainsi qu'il suit:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 4 novembre 1975, votre Comité a étudié la pétition de IAC Limitée demandant l'incorporation de la «Banque Continentale du Canada» et, en anglais «*Continental Bank of Canada*», déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi

que le seizième rapport du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le lundi 3 novembre 1975.

L'agent parlementaire a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté des pétitionnaires. Néanmoins, il a déclaré qu'il est important que le projet de loi soit considéré au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, votre Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le seizième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 6*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 116 aux Journaux)

Du consentement unanime, sur motion de M. Loisel (Saint-Henri), appuyé par M. Comtois, ce rapport est agréé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Lessard,—Que le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la motion soit modifiée en retranchant tous les mots suivant le mot «déferé» et en les remplaçant par ce qui suit:

«au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique».

Le débat reprend sur la motion, telle que modifiée, de M. Drury, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Lessard,—Que le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la

Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

Après plus ample débat, la motion mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

Le Bill C-65, Loi modifiant le droit fiscal (n° 2), est lu une troisième fois, sur division, et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'expansion économique régionale du Bill C-74, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional.

M. Lessard, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'expansion économique régionale.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'expansion économique régionale.

(Du consentement unanime, à 3 h. 25 de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19, 20, 34, 37, 5, 1, 6, 42 et 4 ayant été appelées, sont réservées à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant reprise du débat sur la motion de M. Reynolds, appuyé par M. McKinley,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en vue d'accorder des déductions pour services bénévoles assurés par un contribuable au profit soit d'une société de bienfaisance soit d'un organisme fédéral, provincial ou municipal.—*(Avis de motion n° 3)*.

Du consentement unanime, cette motion est réservée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lee en remplacement de M. Demers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Anderson en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du rapport du ministère des Affaires extérieures, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre E-20, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/10A).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Huitième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

«*The Eastern Canada Savings and Loan Company*» et la Trust Central et Nouvelle-Écosse, toutes deux de la cité d'Halifax (Nouvelle-Écosse), demandant l'adoption d'une loi leur permettant de fusionner pour constituer une seule et même corporation.

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Neuvième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

IAC Limitée, de la cité de Toronto (Ontario), demandant l'adoption d'une loi constituant en société la «Banque Continentale du Canada» et, en anglais, «*Continental Bank of Canada*».

Du consentement unanime, à 3 h. 28 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à mercredi, le 12 novembre 1975, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 5 novembre 1975.

N° 202

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 12 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Wagner, il est résolu,—Que le ralliement, aux Nations Unies, de pays de diverses parties du monde et notamment de l'Afrique, pour faire adopter par l'O.N.U. des résolutions contraires aux principes inhérents à la Charte et injustes envers les nations qu'elles visent, met en danger la permanence, voire même la survivance des Nations Unies;

Et en outre, que la résolution inique adoptée par l'Assemblée des Nations Unies la semaine dernière (et contre laquelle le Canada a voté), qui dénonçait l'État d'Israël comme pays raciste, est, de l'avis de la Chambre, imméritée et fautive, et doit être condamnée sans réserve par la Chambre et tous les peuples qui croient en la liberté et la paix mondiale.

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

JULES LÉGER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recom-

mande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ce Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132F.

En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 59 du Règlement, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Ouellet, il est ordonné,—Que les prévisions budgétaires supplémentaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, déposées plus tôt aujourd'hui, soient déferées aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 15a, 20a, 25a, 40a, 45a et 50a

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 10a, L15a, L16a, L17a, L18a, 30a et L36a

Défense nationale, crédits 1a, 10a et 15a

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 5a, 10a, 15a, L21a, 25a et 30a

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1a, 10a, 15a et 35a

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1a, 15a, 25a, 40a, 45a et 50a

Affaires urbaines, crédits 1a, 10a, 15a, 30a, L35a et 40a

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1a, 5a, L21a, L22a, L23a, 25a, 35a, L61a et 75a

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Solliciteur général, crédits 5a, 15a, 20a et 25a

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 5a, 20a, 25a, L51a, L52a, 65a et 70a

Travaux publics, crédits 1a, L3a, 5a, 10a, 20a, 35a, 45a et 50a

Au Comité permanent de l'Expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 31a et L40a

Au Comité permanent des transports et des communications

Postes, crédit 5a

Transports, crédits 1a, 10a, L17a, 20a, 25a, 30a, L35a, 50a, 60a, L76a, 85a, 91a et 105a

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1a, 5a, 15a, 20a et L21a

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Communications, crédit L6a

Finances, crédits 11a, 12a, L13a et 15a

Industrie et Commerce, crédits 1a, L36a, 47a et 65a

Travail, crédits 1a et 10a

Main-d'œuvre et Immigration, crédits 1a, 5a, 10a et 15a

Revenu national, crédits 1a et 5a

Parlement, crédit 5a

Conseil privé, crédits 1a, 5a et 15a

Science et Technologie, crédits 5a, 10a et 25a

Secrétariat d'État, crédits 1a, 5a, 10a, 15a, 20a, 25a, 40a, 62a, 65a, 75a, L80a, 90a, 100a, L105a et 115a

Approvisionnements et Services, crédits 1a, L10a, 15a et 20a

Conseil du Trésor, crédits 5a et 10a

L'honorable député de Provencher (M. Epp) présente une pétition.

Il est résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents pertinents concernant les réunions des 6 et 7 août 1975 sur les pêches, relativement aux domaines suivants: a) la coordination des efforts entre les inspecteurs des pêches canadiens et espagnols, b) les systèmes de communications rapides en cas de violation, c) le nom et l'adresse de l'autorité espagnole désignée, d) l'entente sur le rejet des prises illégales et les façons de traiter le problème, e) la date d'une nouvelle réunion pour formuler une entente bilatérale et définir les conditions régissant la pêche par la flotte espagnole au large des côtes canadiennes.—(*Avis de motion portant production de documents n° 56—M. Marshall.*)

Il est résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les dossiers, procès-verbaux des réunions et documents se rapportant aux réunions des délégations canadiennes et soviétiques tenues entre les 25 et 27 août 1975 et portant sur des questions d'intérêt réciproque, et particulièrement les suivantes: a) l'application des mesures convenues avec la C.I.P.A.N. quant à la conservation du cheptel piscicole et à son repeuplement, b) la création d'une commission consultative mixte des pêches.—(*Avis de motion portant production de documents n° 58—M. Marshall.*)

Il est résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'accord intervenu entre le Canada et l'URSS à la suite des pourparlers sur les pêcheries qui se sont déroulés du 25 au 27 août 1975.—(*Avis de motion portant production de documents n° 60—M. Marshall.*)

Il est résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la convention bilatérale provisoire de pêche intervenue entre le Canada et l'URSS.—(*Avis de motion portant production de documents n° 61—M. Marshall.*)

Il est ordonné.—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents pertinents, notamment les lettres, télégrammes et procès-

verbaux de réunions tenues avec des organismes d'anciens combattants intéressés au transfert de l'hôpital Westminster à London (Ont.).—(Avis de motion portant production de documents n° 62—M. Marshall).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

De son siège à la Chambre, M. Sharp, membre du Conseil privé de la reine, déclare qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions de l'article 75A ou 75B du Règlement, relativement à l'attribution d'une période de temps à l'étape de la deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, et donne avis de son intention de proposer, à la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe c de l'article 75 du Règlement, une motion attribuant pas plus de cinq heures supplémentaires aux délibérations à cette étape.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Corbin en remplacement de M. McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Clermont en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Epp et Rodriguez en remplacement de MM. Clarke (Vancouver Quadra) et Hogan sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Halliday, Whittaker et McIsaac en remplacement de MM. Neil, Wise et Côté sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de septembre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/359A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 octobre 1975, (Question n° 2811) demandant: 1. Des ministères ont-ils créé ou envisagent-ils de créer des bureaux d'enseignement du français et de l'anglais distincts de l'école de la Commission de la Fonction publique et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) quand cette décision a-t-elle été prise, par qui et pourquoi?

2. Combien d'heures-hommes représentent les besoins estimatifs de chaque ministère, tels que décrits à la partie 1?

3. Quels sont la classification à la Fonction publique et le traitement de tous ceux qui dirigent un bureau ou un groupe de ce genre?

4. Ces bureaux, en dispensant directement des cours, remplaceront-ils l'école des langues et, dans l'affirmative, comment?

5. Y aura-t-il double emploi au sein du personnel enseignant à l'école des langues et, dans l'affirmative, dans combien de cas, ou y aura-t-il mutation dans des ministères d'une partie ou de la plupart du personnel enseignant de l'école des langues?

6. Quel est le coût estimatif par ministère d'une telle réorganisation? (Document parlementaire n° 301-2/2811A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975, (Question n° 3092) demandant: 1. Pour chaque a) ministère, b) organisme, quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur a) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, b) les coûts requis pour fournir ces renseignements, c) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant a) la conservation, b) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une étude effectuée pour le compte de la *National Academy of Science*, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient

probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement *a*) possède-t-il, *b*) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés *a*) sur ordinateur, *b*) dans des dossiers classiques, *c*) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, *a*) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, *b*) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il? (Document parlementaire n° 301-2/3092A).

Par M. Sharp,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 novembre 1975, demandant copie de cartes prototypes de la région de Brown's Bank, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, établies par le Service hydrographique canadien.—(*Avis de motion portant production de documents n° 55*). (Document parlementaire n° 301-3/55).

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 5 novembre 1975, à 6 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 203

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 13 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-huitième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition concernant les lignes directrices du gouvernement en matière de salaires et de prix, présentée par l'honorable député de Provencher (M. Epp), le mercredi 12 novembre 1975, et constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 77)

POUR

Messieurs

Avis ayant été donné à une séance antérieure, en conformité des dispositions de l'article 75c du Règlement, M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose,—Que, relativement au Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, cinq heures soient attribuées pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Qu'à l'expiration de la cinquième heure, M. l'Orateur interrompe toute délibération dont la Chambre est saisie, s'il y a lieu, aux fins de ce règlement, et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce bill.

Après débat, à 5 h. 08 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations;

Abbott	Cyr	Hopkins
Anderson	Danson	Isabelle
Andras	Daudlin	Jamieson
(Port Arthur)	De Bané	Joyal
Andres	Demers	Kaplan
(Lincoln)	Douglas	Lachance
Béchar	(Bruce-Grey)	Lajoie
Bégin (M ^{lle})	Drury	Lalonde
Blais	Dupont	Landers
Breau	Duquet	Lang
Buchanan	Faulkner	Langlois
Bussières	Fleming	Laniel
Caccia	Flynn	Lapointe
Cafik	Foster	Leblanc
Campagnolo (M ^{me})	Fox	(Laurier)
Campbell (M ^{lle})	Francis	LeBlanc
(South Western Nova)	Gauthier	(Westmorland-Kent)
Campbell	(Ottawa-Vanier)	Lee
(LaSalle-Émard-Côte	Goodale	Lefebvre
Saint-Paul)	Goyer	Lessard
Caron	Gray	Loiselle
Chrétien	Guay	(Chambly)
Clermont	(Saint-Boniface)	MacDonald
Collenette	Guay	(Cardigan)
Comtois	(Lévis)	Macdonald
Corbin	Guilbault	(Rosedale)
Corriveau	Haidasz	MacFarlane
Cullen	Herbert	MacGuigan

Mackasey	Philbrook	Sharp
McIsaac	Pinard	Smith
McRae	Portelance	(Saint-Jean)
Milne	Poulin	Stewart
Munro	Prud'homme	(Cochrane)
(Hamilton-Est)	Railton	Stollery
Nicholson (M ^{lle})	Raines	Tessier
O'Connell	Richardson	Trudel
Olivier	Robinson	Turner
Quellet	Rompkey	(London-Est)
Parent	Rooney	Turner
Pearsall	Roy	(Ottawa-Carleton)
Pelletier	(Laval)	Watson
Penner	Sauvé (M ^{me})	Young—106.

CONTRE

Messieurs

Alexander	Hees	McCain
Alkenbrack	Hogan	McCleave
Allard	Holmes	McGrath
Baker	Horner	McKenzie
(Grenville-Carleton)	Howie	McKinley
Baldwin	Huntington	Mitges
Beaudoin	Jarvis	Murta
Broadbent	Jelinek	Orlikow
Clark	Johnston	O'Sullivan
(Rocky Mountain)	Kempling	Paproski
Clarke	Knowles	Patterson
(Vancouver Quadra)	(Winnipeg-	Peters
Dick	Nord-Centre)	Ritchie
Diefenbaker	Lambert	Rondeau
Dionne	(Edmonton-Ouest)	Rynard
(Kamouraska)	Laprise	Saltsman
Douglas	La Salle	Schumacher
(Nanaimo-Cowichan-	Lawrence	Smith
Les Îles)	Leggatt	(Churhill)
Elzinga	MacKay	Stanfield
Epp	MacLean	Symes
Fairweather	Macquarrie	Towers
Firth	Malone	Wagner
Friesen	Marshall	Whittaker
Gilbert	Matte	Wise
Halliday	Mazankowski	Yewchuk—68.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions du paragraphe (9)a) de l'article 58 du Règlement, à cinq heures de l'après-midi, le vendredi 14 novembre 1975, le vote par appel nominal, si nécessaire, soit différé à 9 h. 45 du soir, le lundi 17 novembre 1975.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-30, Loi constituant en corporation Banque Continentale du Canada.—*M. Reid.*

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement.

(A 5 h. 43 de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

M. Mazankowski, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée et des accords conclus entre *Sunset Crest Ltd.* actuellement filiale de la *Barbados Shipping and Trading*

Co. et tout employé d'Air Canada ou de ses filiales.—(Avis de motion portant production de documents n° 36).

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la motion conserve son rang au *Feuilleton.*

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McCain, Lee et Trudel en remplacement de MM. Hargrave, Clermont et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Hnatyshyn et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Olivier en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Clermont et Herbert en remplacement de MM. Kaplan et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Abbott en remplacement de M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Peters en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Marshall, Wise, Elzinga et Horner en remplacement de MM. Schellenberger, Hurlburt, Hargrave et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Schumacher en remplacement de M. Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Hogan en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Bussièrès et Philbrook en remplacement de MM. Olivier et Lee sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Mitges en remplacement de M. Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Orlikow en remplacement de M. Peters sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lee et Kaplan en remplacement de MM. Bussièrès et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Breau en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Abbott en remplacement de M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Abbott en remplacement de M. Corriveau sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,— Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Buctouche (Nouveau-Brunswick), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/272C).

Par M. LeBlanc (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien du poisson salé, y compris les comptes et les états financiers, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 32 de la Loi sur le poisson salé, chapitre 37, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/368B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 octobre 1975, (Question n° 2473) demandant: Depuis le 8 juillet 1974, quels sont les détails de tous les contrats de publicité de plus de \$1,000 octroyés par le gouvernement aux journaux, aux revues, à la radio et à la télévision et, dans chaque cas, a) à combien s'élève le contrat, b) quel est le nom de l'agence de publicité et le montant de sa commission ou de son tarif, c) quel est l'objet de la publicité, d) y a-t-il eu appels d'offres ou soumissions, e) quels sont le nom et le poste du fonctionnaire qui a autorisé le contrat? (Document parlementaire n° 301-2/2473A).

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 204

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 14 NOVEMBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-75, Loi prévoyant l'aménagement et la cessation du régime des rentes sur l'État et l'augmentation du rendement des contrats de rente existants, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant l'augmentation, de la manière prescrite, de toutes les rentes sur l'État payables à compter du 1^{er} avril 1975; le calcul de la valeur d'une rente avant son échéance au taux d'intérêt de sept pour cent pour la période commençant le 1^{er} avril 1975; l'inscription de crédits au Compte des rentes sur l'État dans les circonstances prescrites; et les aménagements des rentes de la manière prescrite.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Avant de mettre la motion aux voix, je note que jusqu'ici du moins, elle n'a fait l'objet d'aucun appel au Règlement. La pratique actuelle du jour réservé à l'opposition assez récente. Sauf erreur, elle n'offre donc aucun précédent relatif à une motion présentée un jour désigné et qui pourrait entrer en conflit avec les affaires courantes de la Chambre ou s'y rapporter. Il existe, bien sûr, des précédents selon lesquels on ne peut présenter à la Chambre de motion qui anticipe sur d'autres questions dont la Chambre est déjà saisie et la Chambre ne doit pas se prononcer deux fois sur la même question.

Il existe un rapport évident avec le programme actuel, car le bill C-73 vient d'être adopté en deuxième lecture et a été renvoyé au comité permanent. Il y a donc lieu de se demander, selon moi, si, en adoptant le bill en deuxième lecture, la Chambre s'est déjà prononcée sur la question.

Évidemment, il y a aussi l'argument contraire selon lequel la motion est d'une portée plus vaste que le bill. C'est possible. Il y a en outre le contre-pied de cette proposition: une fois que la Chambre se sera prononcée sur cette motion à la fin de la journée ou à 9 h. 45 lundi soir prochain au moment du vote, on pourrait alors se demander si, s'étant prononcée ainsi, la Chambre n'est pas dans l'impossibilité de procéder à quelque vote que ce soit sur le

bill C-73. La question revêt encore plus d'importance si l'on songe que cette motion a une portée plus vaste que le bill.

Il n'empêche que l'opposition — tous les députés en conviendront, je pense — a la plus grande latitude un jour désigné, latitude qu'il n'y a pas lieu d'entamer. La présidence n'en a sûrement pas l'intention, sauf pour des raisons de procédure des plus évidentes et des plus impérieuses.

Il n'est que juste de dire que, selon moi, on ne devrait souligner la forte ressemblance entre le sujet de cette motion et le bill qu'après la mise en garde suivante de la présidence: sous aucun prétexte l'étude de cette motion ou le vote pris sur cette motion à 9 h. 45 lundi soir ne pourra en aucun cas entraver la marche du bill C-73.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre rejette le programme anti-inflation du gouvernement parce que le contrôle des prix qu'il propose est absolument irréalisable, parce qu'il n'assure aucun contrôle réel des profits ou des revenus des professionnels et parce qu'il est tout à fait injuste envers les salariés du Canada.

Après débat, à cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations;

La motion étant mise aux voix, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le jeudi 13 novembre 1975, le vote par appel nominal est différé à 9 h. 45 du soir, le lundi 17 novembre 1975.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Corriveau en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Francis en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 5 h. 02 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 205

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 17 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Jelinek, appuyé par M. Reynolds, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-416, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et le Code canadien du travail et prévoyant la suspension des grèves dans les services essentiels, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable député de Vancouver Quadra (M. Clarke), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, l'absence prolongée de service postal qui est une épreuve pour tous les Canadiens.

La permission ayant été accordée de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vue de débattre cette question, la motion reste en suspens jusqu'à huit heures du soir, en conformité des dispositions du paragraphe (9) de l'article 26 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, il est ordonné—Que tout vote par appel nominal requis sur la motion de deuxième lecture et de renvoi du Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit différé jusqu'à 9 h. 30 ce soir; et

Que le vote par appel nominal différé le vendredi 14 novembre 1975, sur la motion de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présentée conformément aux dispositions du paragraphe (9)a) de l'article 58 du Règlement, ait lieu immédiatement après; et

Que la Chambre reprenne alors le débat sur la motion de M. Clarke (Vancouver Quadra), appuyé par M. Reynolds,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Après plus ample débat, la motion étant mise aux voix, le vote par appel nominal est différé, en conformité des dispositions de l'ordre adopté ce jour.

En conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, à huit heures du soir, M. Clarke (Vancouver Quadra), appuyé par M. McKinley, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Il s'élève un débat;

A 9 h. 30 du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté ce jour, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Sharp, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 78)

POUR

Messieurs

Allmand	Dupont	MacDonald
Anderson	Dupras	(Egmont)
Andras	Duquet	MacDonald (M ^{lle})
(Port Arthur)	Faulkner	(Kingston et les
Andres	Fleming	Îles)
(Lincoln)	Foster	MacEachen
Appolloni (M ^{me})	Fox	MacFarlane
Basford	Francis	MacGuigan
Beaudoin	Gauthier	Mackasey
Béchar	(Ottawa-Vanier)	Marceau
Bégin (M ^{lle})	Gendron	Marchand
Benjamin	Gilbert	(Kamloops-Cariboo)
Blais	Gillespie	Martin
Blaker	Goodale	McRae
Blouin	Goyer	Milne
Boulanger	Guay	Morin (M ^{me})
Breau	(Saint-Boniface)	Nicholson (M ^{lle})
Brewin	Guay	Nystrom
Broadbent	(Lévis)	O'Connell
Buchanan	Guilbault	Olivier
Bussièrès	Harquail	Orlikow
Caccia	Herbert	Ouellet
Cafik	Hogan	Parent
Campagnolo (M ^{me})	Hopkins	Penner
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Peters
(South Western Nova)	Jamieson	Philbrook
Campbell	Joyal	Portelance
(LaSalle-Émard-Côte	Kaplan	Poulin
Saint-Paul)	Knowles	Prud'homme
Caron	(Winnipeg-	Railton
Chrétien	Nord-Centre)	Reid
Clermont	Lachance	Richardson
Collenette	Lajoie	Robinson
Comtois	Lalonde	Rompkey
Condon	Landers	Rooney
Corbin	Lang	Roy
Corriveau	Langlois	(Laval)
Côté	Laniel	Sauvé (M ^{me})
Cyr	Leblanc	Sharp
Danson	(Laurier)	Smith
Daudlin	Lee	(Saint-Jean)
Demers	Lefebvre	Stollery
Douglas	Leggatt	Symes
(Bruce-Grey)	Lessard	Tessier
Douglas	Loiselle	Trudeau
(Nanaïmo-Cowichan-	(Saint-Henri)	Turner
Les Îles)	Lumley	(London-Est)
Drury	MacDonald	Watson
	(Cardigan)	Young—123.

CONTRE

Messieurs

Alexander	Baldwin	Cossitt
Alkenbrack	Bawden	Crouse
Allard	Beatty	Darling
Andre	Brisco	Diefenbaker
(Calgary-Centre)	Cadieu	Elzinga
Baker	Clarke	Epp
(Grenville-Carleton)	(Vancouver Quadra)	Fairweather

Flynn	Lambert
Friesen	(Bellechasse)
Gauthier	Laprise
(Roberval)	LaSalle
Gillies	Lavoie
Grafftey	Lawrence
Hamilton	MacKay
(Qu'Appelle-Moose	MacLean
Mountain)	Macquarrie
Hargrave	Marshall
Hees	Masniuk
Hnatyshyn	Matte
Holmes	McCain
Howie	McGrath
Huntington	McKinley
Hurlburt	McKinnon
Jarvis	Mitges
Jelinek	Muir
Johnston	Munro
Jones	(Esquimalt-Saanich)
Kemping	Murta
Knowles	Neil
(Norfolk-Haldimand)	Oberle
Korchinski	

O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Towers
Trudel
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Wooliams—80.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), suivant les dispositions du paragraphe (9)a) de l'article 58 du Règlement,—Que la Chambre rejette le programme anti-inflation du gouvernement parce que le contrôle des prix qu'il propose est absolument irréalisable, parce qu'il n'assure aucun contrôle réel des profits ou des revenus des professionnels et parce qu'il est tout à fait injuste envers les salariés du Canada.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 79)

POUR

Messieurs

Allard	Gauthier	Lambert
Beaudoin	(Roberval)	(Bellechasse)
Benjamin	Gilbert	Laprise
Brewin	Hogan	Leggatt
Broadbent	Jones	Matte
Douglas	Knowles	Nystrom
(Nanaïmo-Cowichan-	(Winnipeg-	Orlikow
Les Îles)	Nord-Centre)	Peters
		Symes—19.

CONTRE

Messieurs

Alexander	Bawden	Campagnolo (M ^{me})
Alkenbrack	Beatty	Campbell (M ^{lle})
Allmand	Béchar	(South Western Nova)
Anderson	Bégin (M ^{lle})	Campbell
Andras	Blais	(LaSalle-Émard-Côte
(Port Arthur)	Blaker	Saint-Paul)
Andre	Blouin	Caron
(Calgary-Centre)	Boulanger	Chrétien
Andres	Breau	Clarke
(Lincoln)	Brisco	(Vancouver Quadra)
Appolloni (M ^{me})	Buchanan	Clermont
Baker	Bussièrès	Collenette
(Grenville-Carleton)	Caccia	Comtois
Baldwin	Cadieu	Condon
Basford	Cafik	Corbin

Corriveau	Johnston	Nicholson (M ^{lle})
Cossitt	Joyal	Oberle
Côté	Kaplan	O'Connell
Crouse	Kempling	Olivier
Cyr	Knowles	O'Sullivan
Danson	(Norfolk-Haldimand)	Ouellet
Darling	Korchinski	Paproski
Daudlin	Lachance	Parent
Demers	Lajoie	Patterson
Diefenbaker	Lalonde	Penner
Douglas	Landers	Philbrook
(Bruce-Grey)	Lang	Portelance
Drury	Langlois	Poulin
Dupont	Laniel	Prud'homme
Dupras	La Salle	Railton
Duquet	Lavoie	Reid
Elzinga	Lawrence	Reynolds
Epp	Leblanc	Richardson
Fairweather	(Laurier)	Robinson
Faulkner	Lee	Roche
Fleming	Lefebvre	Rompkey
Flynn	Lessard	Rooney
Foster	Loiselle	Roy
Fox	(Saint-Henri)	(Timmins)
Francis	Lumley	Roy
Friesen	MacDonald	(Laval)
Gauthier	(Cardigan)	Rynard
(Ottawa-Vanier)	MacDonald (M ^{lle})	Sauvé (M ^{me})
Gendron	(Kingston et les	Schellenberger
Gillespie	Îles)	Scott
Gillies	MacEachen	Sharp
Goodale	MacFarlane	Skoreyko
Goyer	MacGuigan	Smith
Grafftey	Mackasey	(Churchill)
Guay	MacKay	Smith
(Saint-Boniface)	MacLean	(Saint-Jean)
Guay	Macquarrie	Stanfield
(Lévis)	Marceau	Stewart
Guilbault	Marchand	(Marquette)
Hamilton	(Kamloops-Cariboo)	Stewart
(Qu'Appelle-Moose	Marshall	(Cochrane)
Mountain)	Martin	Stollery
Hargrave	Masniuk	Tessier
Harquail	McCain	Towers
Hees	McGrath	Trudeau
Herbert	McKinley	Trudel
Hnatyshyn	McKinnon	Turner
Holmes	McRae	(London-Est)
Hopkins	Milne	Watson
Howie	Mitges	Wenman
Huntington	Morin (M ^{me})	Whiteway
Hurlburt	Muir	Whittaker
Isabelle	Munro	Wise
Jamieson	(Esquimalt-Saanich)	
Jarvis	Murta	
Jelinek	Neil	Woolliams
		Young—183.

Le débat reprend sur la motion de M. Clarke (Vancouver Quadra), appuyé par M. McKinley, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement.—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après plus ample débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Rodriguez en remplacement de M. Hogan sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Roche en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^{me} Appolloni et M. Towers en remplacement de MM. Clermont et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Nystrom en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Philbrook et MacKay en remplacement de MM. Anderson et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 juillet 1975, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et a) d'autres paliers de gouvernement, b) des associations d'anciens combattants, au sujet du projet de transfert de l'hôpital Westminster à London (Ontario).—(Avis de motion portant production de documents n° 49). (Document parlementaire n° 301-3/49).

Par M. Sharp,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 novembre 1975, demandant copie de tous les documents concernant la mise sur pied d'un Conseil consultatif national de la formation maritime (C.C.N.F.M.) qui ferait office d'organisme de surveillance destiné à conseiller le gouvernement, les cadres et la main-d'œuvre quant aux lignes de conduite, aux projets et aux méthodes à adopter pour améliorer le recrutement du personnel maritime de même que la formation maritime nationale et fournir une liste des représentants désignés par le gouvernement fédéral et les provinces.—(Avis de motion portant production de documents n° 57). (Document parlementaire n° 301-3/57).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975 (Question n° 1453), demandant: 1. En a) 1968, b) 1970, c) 1972, d) 1974, combien de fonctionnaires étaient des (i) employés à temps plein (ii) employés à temps partiel (iii) experts-conseils?

2. Au cours de chacune de ces années, quels étaient les barèmes de salaires maximal, minimal et moyen des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

3. Au cours de chacune de ces années, combien de fonctionnaires, par ministère, étaient des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

4. Au cours de chacune de ces années, quels étaient les barèmes de salaires maximal, minimal et moyen, par ministère, des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

5. Quelles sommes le gouvernement a-t-il versées en tout pour retenir les services d'experts-conseils en 1968, 1970, 1972 et 1974? (Document parlementaire n° 301-2/1453B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975 (Question n° 1577), demandant: 1. Quels ministères ont des publications spéciales traitant de leurs activités?

2. Quels sont a) le nom, b) le coût, c) la distribution de chaque publication?

3. Lesquelles sont préparées par a) des employés du ministère, b) sous contrat et, dans chaque cas, qui obtient le contrat et à quel prix?

4. Quelles publications sont imprimées par a) l'Imprimeur de la reine, b) des imprimeurs privés, de quel imprimeur s'agit-il et combien coûte chaque édition? (Document parlementaire n° 301-2/1577A).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975 (Question n° 2969), demandant: 1. Quelles personnes siègent au conseil d'administration d'agences et de sociétés propriétaires ministérielles et touchent, en échange de services rendus à leur société, une rémunération autre que les émoluments d'administrateur?

2. Quelle en est la rémunération annuelle dans tous les cas où le montant n'a pas été approuvé par une loi du Parlement? (Document parlementaire n° 301-2/2969A).

A 3 h. 22 du matin, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 206

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 18 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Neil, appuyé par M. Hargrave, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-417, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupont) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3143—*M. Elzinga*

1. Combien de projets ont été présentés pour la circonscription électorale de Pembina dans le cadre du Programme des initiatives locales, en a) 1972-1973, b) 1973-1974, c) 1974-1975, d) 1975-1976?

2. Quels organismes ont présenté des demandes de subvention et quel montant ont-ils demandé en a) 1972-1973, b) 1973-1974, c) 1974-1975, d) 1975-1976?

3. Quels organismes ont reçu des subventions en a) 1972-1973, b) 1973-1974, c) 1974-1975, d) 1975-1976 et de quel montant? (Document parlementaire n° 301-2/3143).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-75, Loi prévoyant l'aménagement et la cessation du régime des rentes sur l'État et l'augmentation du rendement des contrats de rente existants.

M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-71, Loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

M. Basford, appuyé par M. Buchanan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Clarke (Vancouver Quadra), Orlikow, Anderson, Martin et Harquail en remplacement de MM. MacKay, McCain, Nystrom, Philbrook, Trudel et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Bussièrès et Brisco en remplacement de MM. Maine et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Fairweather en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Landers, Oberle, Côté, Demers et Bussièrès en remplacement de MM. Rooney, McCain, Stewart (Cochrane), Condon et Lee sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Gray en remplacement de M. Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Maine en remplacement de M. Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Lefebvre, Stewart (Cochrane), Condon et Lee en remplacement de MM. Gauthier (Ottawa-Vanier), Côté, Demers et Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Hargrave en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Masniuk, Cadieu, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Côté en remplacement de MM. Hnatyshyn, Halliday, Marshall et Corbin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Clermont, Trudel, Philbrook et Stevens en remplacement de MM. Lee, Martin, Kaplan et Towers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Fortin en remplacement de M. Dionne (Kamouraska) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Corbin en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. McKinnon en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Towers en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Dionne (Kamouraska) et Friesen en remplacement de MM. Fortin et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Martin en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Kaplan en remplacement de M. Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine—Copies (en anglais) d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Yarmouth (Nouvelle-Écosse), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/275B).

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 207

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Daudlin, du Comité permanent de l'agriculture, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 31 octobre 1975, votre Comité a étudié le Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 1

Retrancher les lignes 29 et 30, à la page 1, et les remplacer par ce qui suit:

«c) en vue d'empêcher ou de corriger des désordres nutritifs chez les animaux de ferme;»

Article 3

Retrancher la ligne 6, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«10. (1) Toute personne qui»

Retrancher les lignes 18 à 29, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«(1.1) Si une corporation commet une infraction à la présente loi ou aux règlements, tout administrateur ou cadre de la corporation qui autorise l'infraction, y acquiesce ou néglige de prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher commet une infraction et encourt la peine prévue au paragraphe (1).»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill S-10, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 60 à 63*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 117 aux Journaux)

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition concernant le Dr Henry Morgentaler, présentée par l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupont), le mardi 18 novembre 1975, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Buchanan,—Que le Bill C-71, Loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la libération condi-

tionnelle de détenus, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Brisco en remplacement de M. Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Anderson en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Gray et Hargrave en remplacement de MM. Philbrook et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. MacDonald (Egmont), Johnston, Beatty et Epp en remplacement de MM. Stevens, Kempling, Ritchie et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rodriguez en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du directeur des enquêtes et recherches concernant les procédures prises sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 49 de cette Loi, chapitre C-23, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/112A).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1975-2599, en date du 7 novembre 1975, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160L).

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 5 novembre 1975, à 6 h. 35 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 208

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 20 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de l'Office national de l'énergie, en date du mois de septembre 1975, intitulé «L'huile au Canada—Besoins et Approvisionnements». (Document parlementaire n° 301-1/188B).

L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3502—M. Fortin

1. Lors des élections générales de 1972 et de 1974, quelles ont été, dans chaque circonscription électorale, les dépenses totales et ventilées de l'État, au chapitre a) de l'impression, b) des bureaux de scrutin, c) de l'énumération, d) des dépenses et services des directeurs de scrutin, e) divers?

2. Quelles ont été les dépenses de l'État pour le vote militaire?

3. Quelles ont été les dépenses totales et ventilées du directeur général des élections pour a) le matériel électoral, b) les télégrammes, c) les messageries, d) le téléphone, e) la poste, f) divers?

4. Combien l'État a-t-il dépensé au total lors de cette élection?

5. Quel était le nombre total a) d'électeurs, b) de votants? (Document parlementaire n° 301-2/3502).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. MacKay, appuyé par M. Wagner, propose,—Que la Chambre constatant l'inquiétude du public devant les récentes révélations d'incorrections dans la conduite des affaires publiques, comme en font foi les événements qui ont abouti à des poursuites pénales au sujet des contrats de dragage du gouvernement, l'enquête Estey sur Air Canada et des rapports troublants sur des concessions à bail, accordées par le gouvernement à des boutiques d'articles en franchise dans un aéroport, presse le gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour redonner au public confiance dans ses efforts pour mettre fin aux conflits d'intérêts et autres incorrections des fonctionnaires publics, plus particulièrement en ce qui a trait à la façon de procéder du gouvernement en matière de baux et de contrats.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Côté en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Lee en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Philbrook en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Towers, Whittaker et Demers en remplacement de MM. Kempling, Hargrave et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Bussièrès en remplacement de M. Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Carter sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Marchand (Kamloops-Cariboo), Tessier et Andres (Lincoln) en remplacement de MM. Stewart (Cochrane), Raines et Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Breau sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. McKinnon en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Marshall en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Martin et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Gray et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dick en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Muir en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Gray et Herbert en remplacement de MM. Demers et Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bussièrès en remplacement de M. Lefebvre sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Langlois en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 209

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 21 NOVEMBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Comtois, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 27 octobre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher les lignes 24 et 25, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«(iii) des fournisseurs de services professionnels désignés par règlement,»

Retrancher les lignes 5 et 6, à la page 5, et les remplacer par ce qui suit:

«des sous-alinéas a)(i), (ii), (iv) ou (v),

(ii) des personnes qui exercent une profession libérale pour le compte d'un employeur dont les prix et les marges bénéficiaires sont assujettis aux indicateurs établis en vertu du sous-alinéa a)(iii), et

(iii) des employés du secteur public non»

Ajouter immédiatement après le paragraphe 3(3), à la page 5, le nouveau paragraphe suivant:

«(3.1) L'application des indicateurs établis par règlement en vertu du paragraphe (2) peut être étendue

a) aux fournisseurs, personnes et employés visés aux alinéas (2)a) et b) et à tous les dividendes, ou

b) aux catégories particulières de fournisseurs, de personnes ou d'employés ou de dividendes précisées par l'indicateur ou pour son application.»

Ajouter immédiatement avant la ligne 22, à la page 5, le paragraphe suivant:

«(3.2) Le décret du gouverneur en conseil pris en vertu du sous-alinéa 3(2)a)(v) peut s'appliquer

a) à compter de l'ordre donné à la Commission en vertu du paragraphe 12(2) au sujet des fournisseurs ou des catégories de fournisseurs d'articles ou de services du secteur privé visés, ou

b) à compter d'une date ultérieure mais antérieure à celle du décret,

à la condition qu'un membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada en donne, à la même date, préavis à la Chambre des communes.»

Article 4

Retrancher la rubrique qui précède l'article 4, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«APPLICATION»

Retrancher la ligne 22, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«ment pour les fins d'une province.»

Retrancher les lignes 34 à 36 inclusivement, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit:

«la présente loi s'applique, dès la conclusion de l'accord, conformément aux conditions qu'il stipule et les indicateurs s'appliquent, aux mêmes conditions, à compter de la date à laquelle les indicateurs s'appliquent à Sa Majesté du chef du Canada par l'effet de la présente loi.»

Ajouter immédiatement après la ligne 36, à la page 7, les articles suivants:

«4.1 (1) Tout organisme qui, en vertu d'une autre loi ou règle de droit, établit ou approuve les prix ou les marges bénéficiaires d'un fournisseur ou d'une personne assujettie à toutes dispositions des indicateurs ou qui établit ou approuve une ou plusieurs bases de calcul de ces prix ou de ces marges bénéficiaires doit, dans l'exercice de ses pouvoirs ou l'exécution de ses fonctions, appliquer les indicateurs applicables en y apportant, le cas échéant, les modifications qu'il juge nécessaires dans les circonstances; les dispositions des indicateurs l'emportent sur toute autre loi ou règle de droit qui régit l'organisme.

(2) Les prix et les marges bénéficiaires visés par le paragraphe (1) échappent aux pouvoirs que les articles 12 et 13 confèrent à la Commission.

4.2 Nonobstant toute autre loi ou toute autre disposition de la présente loi, aucune augmentation de rémunération ne peut être versée à quiconque en vertu de la *Loi sur le Sénat et la Chambre des communes*, de la *Loi sur les traitements* ou de la *Loi sur les secrétaires parlementaires* dans les cas où le montant global ou le taux de l'augmentation constitueraient une contravention aux indicateurs.»

Retrancher le paragraphe 4(5), à la page 7, et renuméroter le paragraphe actuel 4(6), 4(5).

Ajouter immédiatement après l'article 4.2, à la page 7, la rubrique et le paragraphe suivants:

**«ACCORDS VISANT À FAVORISER LA
COOPÉRATION AVEC LES PROVINCES POUR
L'APPLICATION DE LA LOI:**

LIVRES ET DOSSIERS

5. (1) Le Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec le gouvernement d'une province un accord

visant à favoriser, directement ou par l'application d'une loi provinciale, la coopération entre le Canada et la province pour ce qui concerne l'application des indicateurs dans cette province.»

Renommer l'article 5, à la page 7, qui deviendra l'article 5(2).

Article 12

Retrancher la ligne 33, à la page 10, et la remplacer par ce qui suit:

«à un échec et où elle est convaincue que les circonstances particulières du cas ne justifient pas ces mouvements; et»

Ajouter immédiatement après la ligne 47, à la page 10, le paragraphe suivant:

«(1.1) Nonobstant l'alinéa (1)c), la Commission peut exercer les pouvoirs prévus par cet alinéa et par l'alinéa (1)d) dans le cas d'un mouvement réel ou envisagé

a) d'un prix ou d'une marge bénéficiaire d'un fournisseur ou d'une personne visée aux sous-alinéas 3(2)a)(iii) ou (iv),

b) d'un prix ou d'une marge bénéficiaire d'un fournisseur déclaré, par un décret du gouverneur en conseil pris en vertu du sous-alinéa 3(2)a)(v), être d'une importance fondamentale pour la réduction et l'endiguement de l'inflation au Canada; ou

c) de la rémunération d'un employé, visé au sous-alinéa 3(2)b)(ii), d'une personne qui exploite, dans l'industrie de la construction, une entreprise dont le nombre d'employés au Canada atteint au moins vingt ou d'un fournisseur visé à l'alinéa b),

quel que soit son avis sur l'importance des conséquences que ce mouvement aura sur l'économie canadienne.»

Retrancher les lignes 8 à 11 inclusivement, à la page 11, et les remplacer par ce qui suit:

«a) pour le motif que

(i) l'un ou plusieurs d'entre eux s'associent, directement ou par l'intermédiaire d'associations d'employeurs, à d'autres fournisseurs pour négocier collectivement avec leurs employés ou une partie de leurs employés, ou

(ii) leurs employés ou une partie de leurs employés s'associent, pour leurs négociations collectives, aux employés d'un ou de plusieurs de ces fournisseurs, ou»

Retrancher la ligne 16, à la page 11, et la remplacer par ce qui suit:

«sous-alinéa 3(2)a)(v); la Commission doit en»

Article 13

Retrancher la ligne 4, à la page 12, et la remplacer par ce qui suit:

«de lui communiquer, en respectant les modalités de présentation prescrites par l'avis, les renseignements y pré»

Article 17

Retrancher les lignes 26 et 27, à la page 14, et les remplacer par ce qui suit:

«17. (1) Dans les cas où la Commission ou le gouverneur en conseil l'informent qu'ils ont des»

Retrancher les lignes 35 à 37 inclusivement, à la page 14, et les remplacer par ce qui suit:

«juge nécessaires pour établir ces faits.»

Retrancher les lignes 1 et 2, à la page 15, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) La Commission doit faire rapport au gouverneur en conseil dès qu'elle communique ses motifs au Directeur dans les circonstances envisagées au paragraphe (1); une copie de chaque rapport et des avis communiqués au Directeur par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe (1) doit être déposée devant le Parlement dès l'établissement du rapport ou la communication de l'avis, ou le cas échéant, dans les dix premiers jours de la séance suivante.

(3) Le Directeur doit faire rapport au Ministre sur chaque enquête effectuée en vertu du paragraphe (1) et, d'une manière générale, sur l'exercice des fonctions et pouvoirs que»

Article 19

Retrancher la ligne 30, à la page 15, et la remplacer par ce qui suit:

«les accords de rémunération, ainsi que tous»

Retrancher la ligne 36, à la page 15, et la remplacer par ce qui suit:

«les accords de rémunération;»

Retrancher la ligne 24, à la page 16, et la remplacer par ce qui suit:

«par écrit toute personne qui concourt à»

Retrancher la ligne 32, à la page 16, et la remplacer par ce qui suit:

«registres, accords de rémunération, pièces ou élé-»

Article 20

Retrancher les lignes 15 à 17 inclusivement, à la page 17, et les remplacer par ce qui suit:

«vraisemblablement aux indicateurs, rendre l'ordon-»

Retrancher les lignes 26 à 28 inclusivement, à la page 17, et les remplacer par ce qui suit:

«autrement, peut rendre l'ordonnance qu'il juge indiquée»

Retrancher les lignes 9 à 11 inclusivement, à la page 18, et les remplacer par ce qui suit:

«ou créditant, à titre de rémunération ou de dividende, une somme supérieure aux»

Retrancher les lignes 12 à 14 inclusivement, à la page 18, et les remplacer par ce qui suit:

«indicateurs peut rendre l'ordonnance qu'il juge indiquée»

Retrancher les lignes 37 à 39 inclusivement, à la page 18, et les remplacer par ce qui suit:

«venu aux indicateurs peut rendre l'ordonnance qu'il juge»

Retrancher les lignes 17 à 19 inclusivement, à la page 19, et les remplacer par ce qui suit:

«contrevenir, il peut en outre lui ordon-»

Retrancher les lignes 27 à 29 inclusivement, à la page 19, et les remplacer par ce qui suit:

«sciemment contrevenu aux indicateurs, le Direct-»

Article 26

Retrancher la ligne 29, à la page 21, et la remplacer par ce qui suit:

«trois ans au maximum et le gouverneur en»

Retrancher la ligne 33, à la page 21, et la remplacer par ce qui suit:

«de trois ans au maximum»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-73, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 62 à 73 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 118 aux Journaux*)

M. Lumley, du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 12 novembre 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Expansion économique régionale du Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 9*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 119 aux Journaux*)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport, en date du 1^{er} octobre 1975, du Conseil consultatif des districts bilingues (M. Paul Fox, président). (Document parlementaire n° 301-1/285).

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport,

en date du mois de novembre 1975, du Comité consultatif d'évaluation de la salubrité des aliments. (Document parlementaire n° 301-4/74).

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingtième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition concernant les armes dangereuses, présentée par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser), le jeudi 20 novembre 1975, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3124—M. Cossitt

1. Le 1^{er} janvier 1974, combien d'employés du ministère des Approvisionnements et Services gagnaient a) \$30,000 ou plus, b) entre \$20,000 et \$30,000 et, dans chaque cas, quels étaient leurs nom et fonctions?

2. Depuis le 1^{er} janvier 1974, combien d'employés supplémentaires engagés au Ministère gagnaient a) \$30,000 ou plus, b) entre \$20,000 et \$30,000 et, dans chaque cas, quels sont leurs nom et fonctions? (Document parlementaire n° 301-2/3124).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 34, 37, 5, 1, 6, 42 et 4 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Reynolds, appuyé par M. McKinley,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en vue d'accorder des déductions pour services bénévoles assurés par un contribuable au profit soit d'une société de bienfaisance soit d'un organisme fédéral, provincial ou municipal.—(Avis de motion n° 3).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Reynolds en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Philbrook en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Langlois en remplacement de M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Côté et McCain en remplacement de MM. Joyal et Towers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Friesen en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Roche en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Towers en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Hargrave en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Dionne (Northumberland Miramichi) en remplacement de M. Lefebvre sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 novembre 1975, demandant: copie de tous les documents pertinents, notamment les lettres, télégrammes et procès-verbaux de réunions tenues avec des organismes d'anciens combat-

tants intéressés au transfert de l'hôpital Westminster à London (Ont.).—(*Avis de motion portant production de documents n° 62*). (Document parlementaire n° 301-3/62).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 210

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 24 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lalonde, appuyé par M. Danson, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-76, Loi portant liquidation de la Fondation canadienne du cancer, créée pour les vingt-cinq ans de règne de George V, et autorisation de vendre les titres et avoirs de la Fondation et de transférer le produit de la vente et le solde des liquidités à l'Institut national du cancer du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant, de la manière prescrite, la liquidation de la Fondation canadienne du cancer créée pour les vingt-cinq ans de règne de George V et le transfert du produit net de cette liquidation à l'Institut national du cancer du Canada.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Gillies, appuyé par M. Stanfield, propose,—Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas mis en oeuvre un programme efficace de conservation de l'énergie

et, notamment, le somme de répondre aux critiques de l'Agence internationale de l'énergie, selon laquelle «il semble y avoir un écart considérable entre le principe et la pratique ... le Cabinet (du Canada) semble avoir accepté l'objectif de la conservation sans reconnaître la nécessité de réaliser cet objectif par des mesures précises.»

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de M. Bussiè-res sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Joyal, Philbrook et Nystrom en remplacement de MM. Côté, Langlois et Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lee et Lefebvre en remplacement de MM. Langlois et Bussiè-res sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Friesen en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Patterson en remplacement de M. Malone sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Saltsman, Lachance, Raines et Marceau en rempla-cement de MM. Symes, Blaker, Andres (Lincoln) et Tessier sur la liste des membres du Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A 10 h. 19 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 211

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 25 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du mandat d'enquête, en date du 25 novembre 1975, sur l'écrasement de l'avion de la *Panarctic Oil Ltd.*, à Rea Point (Territoires du Nord-Ouest) le 30 octobre 1974 (le juge William Alexander Stevenson, commissaire-enquêteur). (Document parlementaire n° 301-4/120).

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La motion numéro (1) inscrite au nom de l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens), ayant été appelée ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, en remplaçant au paragraphe 4(1), la ligne 32, page 6, par ce qui suit:

«territoires du Nord-Ouest et leurs mandataires; et en particulier, mais sans restreindre la portée générale de ce qui précède, toutes les estimations de dépenses soumises au Parlement pour des services à payer au cours de l'année financière 1975-1976 ne doivent pas dépasser en dépenses budgétaires totales la somme de

\$30,000,000,000.00 et en dépenses de Comptes nationaux la somme de \$35,500,000,000.00, et toutes les estimations de dépenses ainsi soumises pour des services à payer au cours de l'année financière 1976-1977 ne doivent pas dépasser la somme totale des dépenses budgétaires et des dépenses des Comptes nationaux de l'année financière 1975-1976, ainsi limitées et restreintes, d'un montant supérieur dans chaque cas à 8 pour cent desdites dépenses budgétaires et dépenses des Comptes nationaux de l'année financière 1975-1976: l'expression «dépenses budgétaires totales», s'entend, au présent paragraphe, comme ne comprenant pas les montants dont les dépenses budgétaires d'une année financière sont augmentées en raison de dispositions d'indexation des pensions, prestations ou allocations publiques.»

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à l'acceptabilité de la motion, M. l'Orateur déclare la motion irrecevable à l'effet qu'elle dépasse la portée du bill.

M. Stevens, appuyé par M. Baldwin, propose,—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, à l'alinéa 12(1)e), en remplaçant la ligne 24, page 12, par ce qui suit:

«d'employés et, notamment, fait clairement ressortir les conséquences du manque de coopération du gouvernement fédéral, dans la lutte contre l'inflation en surveillant les prévisions de dépenses du budget principal et des budgets supplémentaires de ce gouvernement pour chaque année financière et en commen-

tant publiquement, dans les 21 jours suivant la publication de ces prévisions budgétaires, tout défaut de ce gouvernement, dévoilé par ces prévisions budgétaires, en ce qui concerne la lutte contre l'inflation.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Stanfield, appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest), propose,—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, en remplaçant au paragraphe 26(2),

a) les lignes 31 et 32, page 23, par ce qui suit:

«nommé à titre inamovible pour un mandat se terminant au plus tard le 30 avril 1977 et le gouverneur en»

b) la ligne 36, page 23, par ce qui suit:

«se terminant au plus tard le 30 avril 1977.»

M. Stanfield, appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest), propose,—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, à l'article 46, en remplaçant les paragraphes (2), (3), (4) et (5), page 33, par ce qui suit:

«(2) La présente loi cesse d'avoir effet le 30 avril 1977 ou à une date antérieure fixée par proclamation.»

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, à l'article 46,

a) en remplaçant la ligne 6, page 33, par ce qui suit:

«date fixée par proclamation ou par une motion d'examen de la Chambre des communes approuvée par elle en vertu des paragraphes (6) et (7) ou, au plus tard,»

b) en ajoutant immédiatement après la ligne 28, page 33, les paragraphes suivants:

Procédure lors qu'une motion est remise à l'Orateur : «(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 mars 1977, mais antérieur au 1^{er} juillet 1977, une motion, signée par au moins 50 députés et portant que la présente loi cesse de s'appliquer à la date, antérieure au 31 décembre 1978, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion et, si elle approuve celle-ci avec ou sans modifications, la présente loi cesse de s'appliquer à la date prévue par la motion.

Délai de décision (7) Toutes questions relatives à toute motion dont la Chambre des communes procède à l'examen en application du paragraphe (6) doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.»

Il s'élève un débat;

Il est ordonné,—Que tout vote par appel nominal concernant le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, différé en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, soit abordé le jour où la Chambre reprendra l'étude de ce bill.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Stanfield, appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest),—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, en remplaçant au paragraphe 26(2),

a) les lignes 31 et 32, page 23, par ce qui suit:.

«nommé à titre inamovible pour un mandat se terminant au plus tard le 30 avril 1977 et le gouverneur en»

b) la ligne 36, page 23, par ce qui suit:

«se terminant au plus tard le 30 avril 1977.»

Et sur la motion de M. Stanfield, appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest),—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, à l'article 46, en remplaçant les paragraphes (2), (3), (4) et (5), page 33, par ce qui suit:

«(2) La présente loi cesse d'avoir effet le 30 avril 1977 ou à une date antérieure fixée par proclamation.»

Et sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, à l'article 46,

a) en remplaçant la ligne 6, page 33, par ce qui suit:

«date fixée par proclamation ou par une motion d'examen de la Chambre des communes approuvée par elle en vertu des paragraphes (6) et (7) ou, au plus tard,»

b) en ajoutant immédiatement après la ligne 28, page 33, les paragraphes suivants:

Procédure lorsqu'une motion est remise à l'Orateur

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 mars 1977, mais antérieur au 1^{er} juillet 1977, une motion, signée par au moins 50 députés et portant que la présente loi cesse de s'appliquer à la date, antérieure au 31 décembre 1978, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion et, si elle approuve celle-ci avec ou sans modifications, la présente loi cesse de s'appliquer à la date prévue par la motion.

Délai de décision

(7) Toutes questions relatives à toute motion dont la Chambre des communes procède à l'examen en application du paragraphe (6) doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.»

Le débat se poursuit;

M. Benjamin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (5) en y remplaçant les mots «50 députés» par les mots «20 députés».

Il s'élève un débat;

Les motions numéros (3) et (4) sont mises aux voix successivement et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

Et l'amendement à la motion numéro (5) étant mis aux voix, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, en ajoutant immédiatement après l'article 46, à la page 33, l'article suivant:

Dispositions transitoires

«47. L'expiration de la présente loi en vertu de l'article 46 est sans effet sur les enquêtes, recherches, vérifications, perquisitions ou procédures, soit devant le Tribunal d'appel, soit devant un tribunal judiciaire, commencées avant l'expiration de la présente loi, ni sur celles qui en découlent; le président et les membres de la Commission, le Directeur, le président et les membres du Tribunal d'appel peuvent continuer à exercer leurs fonctions après l'expiration de la présente loi dans la mesure nécessaire pour mener à terme ces enquêtes, recherches, vérifications, perquisitions et procédures.»

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié en ajoutant immédiatement après l'article 46, à la page 33, l'article suivant:

«47. L'expiration de la présente loi en vertu de l'article 46 est sans effet sur les enquêtes, recherches, vérifications, perquisitions ou procédures, soit devant le Tribunal d'appel, soit devant un tribunal judiciaire, commencées avant l'expiration de la présente loi, ni sur celles qui en découlent; le président et les membres de la Commission, le Directeur, le président et les membres du Tribunal d'appel peuvent continuer à exercer leurs fonctions après l'expiration de la présente loi dans la mesure nécessaire pour mener à terme ces enquêtes, recherches, vérifications, perquisitions et procédures.»

Il s'élève un débat et, du consentement unanime, ce débat est ajourné.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

Du consentement unanime, à 9 h. 48 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Wenman, Ritchie, Darling et Stollery en remplacement de MM. Macdonald (Egmont), McKenzie, Johnston, Fairweather et Haidasz sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Scott en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Ritchie en remplacement de M. Beatty sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Gilbert en remplacement de M. Hogan sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Abbott, Howie et Philbrook en remplacement de MM. Stanbury, Ritchie et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Symes en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Stollery, Blaker, Harquail et Epp en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova), MM. Lachance, Marchand (Kamloops-Cariboo) et Patterson sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Flynn, Gendron et Lachance en remplacement de MM. Stollery, Caccia et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Francis en remplacement de M. Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Anderson en remplacement de M. Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. MacKay en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Whiteway en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Pinard en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Darling, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de MM. Brisco, Oberle et Condon sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Harquail en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

A 10 h. 16 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 212

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. LeBlanc (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, pour l'année civile 1974. (Document parlementaire n° 301-1/149A).

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport aux Premiers ministres, en date du 12 septembre 1975, du Comité fédéral-provincial de la propriété étrangère du sol. (Document parlementaire n° 301-4/75).

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la décision du Conseil du Trésor en date du 10 décembre 1974 environ, ayant trait aux demandes en réparation de préjudices résultant de locations d'immeubles par la Couronne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 63—M. Reid*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-76, Loi portant liquidation de la Fondation canadienne du cancer, créée pour les vingt-cinq ans de règne de George V, et autorisation de vendre les titres et avoirs de la Fondation et de transférer le produit de la vente et le solde des liquidités à l'Institut national du cancer du Canada.

M. Jamieson, au nom de M. Lalonde, appuyé par M^{me} Sauvé, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

M. Whelan, appuyé par M. Jamieson, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-65, Loi modifiant le droit fiscal (n° 2).

Le Sénat transmet un message informant la Chambre que le nom de l'honorable sénateur McIlraith a été rayé de la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent de la bibliothèque du Parlement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Huntington en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rodriguez en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Halliday et M^{lle} Campbell (South Western Nova) en remplacement de MM. Fairweather et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. McKenzie en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Schumacher en remplacement de M. Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Boulanger en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Neil en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Lavoie en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Neil en remplacement de M. Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Hurlburt et Schellenberger en remplacement de MM. Elzinga et Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Pearsall en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Gendron sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Marceau en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. Pearsall sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Gilbert en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Blackburn en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rynard en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Classification des prêts en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 septembre 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/66A).

Du consentement unanime, à 6 h. 02 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 213

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 27 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 12 novembre 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires des anciens combattants du Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 20*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 120 aux Journaux*)

M. Martin, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 12 novembre 1975, votre Comité a étudié les Crédits sous la rubrique Travaux publics dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 40 et 42*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 121 aux Journaux*)

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Résumé de la procédure de sélection d'un soumissionnaire dans la boutique hors taxe de Mirabel. (Document parlementaire n° 301-7/29).

Le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Une recommandation révisée de Son Excellence le gouverneur général, relative au Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, est présentée, ainsi qu'il suit:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant la restriction des marges bénéficiaires, des prix, des dividendes et

des rémunérations au Canada; la création d'une Commission de lutte contre l'inflation composée de membres nommés par le gouverneur en conseil, ainsi que le traitement et les frais des membres, le personnel de la Commission, les frais occasionnés par le concours d'experts et la rémunération de ces derniers; prévoyant que les membres de la Commission et les experts dont les services sont retenus sont réputés être des employés de la Fonction publique pour l'application de la Loi sur la pension de la Fonction publique; prévoyant également la nomination d'un directeur ou d'un ou de plusieurs sous-directeurs chargés de l'application de la mesure, ainsi que le personnel du bureau du directeur, les frais occasionnés par le concours d'experts et la rémunération de ces derniers; prévoyant que les experts dont les services sont retenus sont réputés être des employés de la Fonction publique pour l'application de la Loi sur la pension de la Fonction publique; prévoyant en outre la mise sur pied d'un tribunal d'appel en matière d'inflation composé d'un président et d'autres membres nommés par le gouverneur en conseil, ainsi que le traitement et les frais du président, les honoraires, la rémunération et les frais des autres membres, le personnel du tribunal, les frais occasionnés par le concours d'experts et la rémunération de ces derniers; prévoyant que les experts dont les services sont retenus sont des employés de la Fonction publique pour l'application de la Loi sur la pension de la Fonction publique; prévoyant le versement d'un intérêt à un taux prescrit par règlement sur toute somme retenue en attendant la décision du tribunal sur un appel; prévoyant enfin l'expiration de la mesure le 31 décembre 1978 ou tel que prévu dans ladite mesure. (26 novembre 1975)

Sur ce, la Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, en ajoutant immédiatement après l'article 46, à la page 33, l'article suivant:

**Dispositions
transitoires**

«47. L'expiration de la présente loi en vertu de l'article 46 est sans effet sur les enquêtes, recherches, vérifications, perquisitions ou procédures, soit devant le Tribunal d'appel, soit devant un tribunal judiciaire, commencées avant l'expiration de la présente loi, ni sur celles qui en découlent; le président et les membres de la Commission, le Directeur, le président et les membres du Tribunal d'appel peuvent continuer à exercer leurs fonctions après l'expiration de la présente loi dans la mesure nécessaire pour mener à terme ces enquêtes, recherches, vérifications, perquisitions et procédures.»

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Stevens, appuyé par M. Baldwin.—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémuné-

rations au Canada, à l'alinéa 12(1)e), en remplaçant la ligne 24, page 12, par ce qui suit:

«d'employés et, notamment, fait clairement ressortir les conséquences du manque de coopération du gouvernement fédéral, dans la lutte contre l'inflation en surveillant les prévisions de dépenses du budget principal et des budgets supplémentaires de ce gouvernement pour chaque année financière et en commentant publiquement, dans les 21 jours suivant la publication de ces prévisions budgétaires, tout défaut de ce gouvernement, dévoilé par ces prévisions budgétaires, en ce qui concerne la lutte contre l'inflation.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 80)

POUR

Messieurs

Alexander	Hamilton	McKenzie
Alkenbrack	(Swift Current-	McKinley
Allard	Maple Creek)	Mitges
Andre	Hees	Muir
(Calgary-Centre)	Hnatyshyn	Munro
Baker	Horne	(Esquimalt-Saanich)
(Grenville-Carleton)	Howie	Murta
Balfour	Huntington	Neil
Bawden	Hurlburt	Nielsen
Beatty	Jarvis	O'Sullivan
Beaudoin	Johnston	Paproski
Cadieu	Kemping	Patterson
Caouette	Lambert	Ritchie
(Villeneuve)	(Bellechasse)	Roche
Clarke	Lambert	Rondeau
(Vancouver Quadra)	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Cossitt	La Salle	Schumacher
Crouse	Lavoie	Scott
Darling	MacDonald	Skoreyko
Dionne	(Egmont)	Stanfield
(Kamouraska)	MacKay	Stewart
Epp	MacLean	(Marquette)
Fairweather	Masniuk	Towers
Forrestall	Mazankowski	Whittaker
Friesen	McCleave	Wise
Halliday	McGrath	Woolliams—67.
Hamilton		
(Qu'Appelle-Moose Mountain)		

CONTRE

Messieurs

Abbott	Clermont	Flynn
Anderson	Collenette	Foster
Andras	Condon	Fox
(Port Arthur)	Corbin	Francis
Baker	Corriveau	Gauthier
(Gander-Twillingate)	Côté	(Ottawa-Vanier)
Basford	Cyr	Gendron
Bécharde	Danson	Gilbert
Bégin (M ^{lle})	Daudlin	Gillespie
Benjamin	De Bané	Goodale
Blackburn	Demers	Goyer
Blais	Dionne	Gray
Blouin	(Northumberland-	Guay
Boulanger	Miramichi)	(Saint-Boniface)
Broadbent	Douglas	Guilbault
Buchanan	(Bruce-Grey)	Haidasz
Bussièras	Douglas	Harquail
Caccia	(Nanaimo-Cowichan-	Herbert
Campagnolo (M ^{me})	Les Îles)	Holt (M ^{me})
Campbell (M ^{lle})	Drury	Hopkins
(South Western Nova)	Dupont	Isabelle
Campbell	Dupras	Jamieson
(LaSalle-Émard-Côte	Duquet	Joyal
Saint-Paul)	Faulkner	Knowles
Caron	Firth	(Winnipeg-
Chrétien	Fleming	Nord-Centre)

Lachance	Marceau	Roberts	Blouin	Gilbert	Marchand
Lalonde	Marchand	Robinson	Boulanger	Gillespie	(Langelier)
Landers	(Langelier)	Rodriguez	Broadbent	Goodale	Marchand
Lang	Marchand	Rompkey	Buchanan	Goyer	(Kamloops-Cariboo)
Langlois	(Kamloops-Cariboo)	Rooney	Bussi�eres	Gray	Martin
Laniel	Martin	Roy	Caccia	Guay	McIsaac
Lapointe	McIsaac	(Timmins)	(Saint-Boniface)	(Saint-Boniface)	McRae
Leblanc	McRae	Roy	Guilbault	Guilbault	Milne
(Laurier)	Milne	(Laval)	Haidasz	Harquail	Morin (M ^{me})
LeBlanc	Morin (M ^{me})	Saltsman	Herbert	Herbert	Nicholson (M ^{lle})
(Westmorland-Kent)	Nicholson (M ^{lle})	Sauv�e (M ^{me})	Holt (M ^{me})	Holt (M ^{me})	Nystrom
Lee	Nystrom	Sharp	Hopkins	Hopkins	Olivier
Lefebvre	Olivier	Smith	Isabelle	Isabelle	Orlikow
Lessard	Orlikow	(Saint-Jean)	Isabelle	Jamieson	Ouellet
Loiselle	Ouellet	Stollery	Joyal	Joyal	Pearsall
(Chambly)	Pearsall	Symes	Knowles	Knowles	Penner
Loiselle	Penner	Tessier	(Winnipeg- Nord-Centre)	(Winnipeg- Nord-Centre)	Peters
(Saint-Henri)	Peters	Trudeau	Corbin	Corbin	Pinard
MacDonald	Pinard	Trudel	Corriveau	Corriveau	Portelance
(Cardigan)	Portelance	Turner	C�ot�e	C�ot�e	Prud'homme
Macdonald	Prud'homme	(London-Est)	Cyr	Cyr	Railton
(Rosedale)	Railton	Whelan	Danson	Danson	Raines
MacEachen	Raines	Yanakis	Daudlin	Daudlin	Reid
MacFarlane	Reid	Young—127.	De Ban�e	De Ban�e	Richardson
MacGuigan	Richardson		Demers	Demers	Roberts
Mackasey			Dionne	Dionne	Robinson
			(Northumberland- Miramichi)	(Laurier)	Rodriguez
			Douglas	LeBlanc	Rompkey
			(Bruce-Grey)	(Westmorland-Kent)	Rooney
			Douglas	Lee	Roy
			(Nanaimo-Cowichan- Les �iles)	Lefebvre	(Timmins)
			Drury	Lessard	Roy
			Dupont	Loiselle	(Laval)
			Dupras	(Chambly)	Saltsman
			Duquet	Loiselle	Sauv�e (M ^{me})
			Faulkner	(Saint-Henri)	Sharp
			Firth	MacDonald	Smith
			Fleming	(Cardigan)	(Saint-Jean)
			Flynn	Macdonald	Stollery
			Foster	(Rosedale)	Symes
			Fox	MacEachen	Tessier
			Francis	MacFarlane	Trudeau
			Gauthier	MacGuigan	Trudel
			(Ottawa-Vanier)	Mackasey	Turner
			Gendron	Marceau	(London-Est)
					Whelan
					Yanakis
					Young—127.

La Chambre aborde la mise aux voix diff er e de la motion de M. Stanfield, appuy e par M. Lambert (Edmonton-Ouest),—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges b en eficiaires, les prix, les dividendes et les r emun erations au Canada,   l'article 46, en rempla ant les paragraphes (2), (3), (4) et (5), page 33, par ce qui suit:

«(2) La pr esente loi cesse d'avoir effet le 30 avril 1977 ou   une date ant erieure fix e par proclamation.»

Cette motion, mise aux voix, est rejet e par le vote suivant:

(Vote n o 81)

POUR

Messieurs

Alexander	Hamilton	McGrath
Alkenbrack	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKenzie
Allard	Hamilton	McKinley
Andre	(Swift Current- Maple Creek)	Mitges
(Calgary-Centre)	Hees	Muir
Baker	Hnatyshyn	Munro
(Grenville-Carleton)	Hornor	(Esquimalt-Saanich)
Balfour	Howie	Murta
Bawden	Huntington	Neil
Beatty	Hurlburt	Nielsen
Beaudoin	Jarvis	O'Sullivan
Cadieu	Johnston	Paproski
Caouette	Kempling	Patterson
(Villeneuve)	Lambert	Ritchie
Clarke	(Bellechasse)	Roche
(Vancouver Quadra)	Lambert	Rondeau
Cossitt	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Crouse	La Salle	Schumacher
Darling	Lavoie	Scott
Dionne	MacDonald	Skoreyko
(Kamouraska)	(Egmont)	Stanfield
Epp	MacKay	Stewart
Fairweather	MacLean	(Marquette)
Forrestall	Masniuk	Towers
Friesen	Mazankowski	Whittaker
Halliday	McCleave	Wise
		Woolliams—67.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Baker	B�egin (M ^{lle})
Anderson	(Gander-Twillingate)	Benjamin
Andras	Basford	Blackburn
(Port Arthur)	B�echard	Blais

La Chambre aborde la mise aux voix diff er e de la motion de M. Stanfield, appuy e par M. Lambert (Edmonton-Ouest),—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges b en eficiaires, les prix, les dividendes et les r emun erations au Canada, en rempla ant au paragraphe 26(2),

a) les lignes 31 et 32, page 23, par ce qui suit:

«nomm e   titre inamovible pour un mandat se terminant au plus tard le 30 avril 1977 et le gouverneur en»

b) la ligne 36, page 23, par ce qui suit:

«se terminant au plus tard le 30 avril 1977.»

Cette motion, mise aux voix, est rejet e, sur division.

La Chambre aborde la mise aux voix diff er e de la proposition d'amendement de M. Benjamin, appuy e par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie la motion num ero (5) en y rempla ant les mots «5 d epu t es» par les mots «20 d epu t es».

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 82)

POUR

Messieurs

Alexander	Hamilton	McKenzie
Alkenbrack	(Qu'Appelle-Moose	McKinley
Allard	Mountain)	Mitges
Andre	Hamilton	Muir
(Calgary-Centre)	(Swift Current-	Munro
Baker	Maple Creek)	(Esquimalt-Saanich)
(Grenville-Carleton)	Hees	Murta
Balfour	Hnatyshyn	Neil
Bawden	Horner	Nielsen
Beatty	Howie	Nystrom
Beaudoin	Huntington	Orlikow
Benjamin	Hurlburt	O'Sullivan
Blackburn	Jarvis	Paproski
Broadbent	Johnston	Patterson
Cadieu	Kempling	Peters
Clarke	Knowles	Ritchie
(Vancouver Quadra)	(Winnipeg-	Roche
Cossitt	Nord-Centre)	Rodriguez
Crouse	Lambert	Rondeau
Darling	(Bellechasse)	Saltsman
Dionne	Lambert	Schellenberger
(Kamouraska)	(Edmonton-Ouest)	Schumacher
Douglas	La Salle	Scott
(Nanaimo-Cowichan-	Lavoie	Skoreyko
Les Îles)	MacDonald	Stanfield
Epp	(Egmont)	Stewart
Fairweather	MacKay	(Marquette)
Firth	MacLean	Symes
Forrestall	Masniuk	Towers
Friesen	Mazankowski	Whittaker
Gilbert	McCleave	Wise
Halliday	McGrath	Wooliams—79.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Drury	Lee
Anderson	Dupont	Lefebvre
Andras	Dupras	Lessard
(Port Arthur)	Duquet	Loiselle
Baker	Faulkner	(Chambly)
(Gander-Twillingate)	Fleming	Loiselle
Basford	Flynn	(Saint-Henri)
Béchar	Foster	MacDonald
Bégin (M ^{lle})	Fox	(Cardigan)
Blais	Francis	Macdonald
Blouin	Gauthier	(Rosedale)
Boulanger	(Ottawa-Vanier)	MacEachen
Buchanan	Gendron	MacFarlane
Bussièrès	Gillespie	MacGuigan
Caccia	Goodale	Mackasey
Campagnolo (M ^{me})	Goyer	Marceau
Campbell (M ^{lle})	Gray	Marchand
(South Western Nova)	Guay	(Langelier)
Campbell	(Saint-Boniface)	Marchand
(LaSalle-Émard-Côte	Guilbault	(Kamloops-Cariboo)
Saint-Paul)	Haidasz	Martin
Caron	Harquail	McIsaac
Chrétien	Herbert	McRae
Clermont	Holt (M ^{me})	Milne
Collenette	Hopkins	Morin (M ^{me})
Condon	Isabelle	Nicholson (M ^{lle})
Corbin	Jamieson	Olivier
Corriveau	Joyal	Ouellet
Côté	Lachance	Pearsall
Cyr	Lalonde	Penner
Danson	Landers	Pinard
Daudlin	Lang	Portelance
De Bané	Langlois	Prud'homme
Demers	Laniel	Railton
Dionne	Lapointe	Raines
(Northumberland-	Leblanc	Reid
Miramichi)	(Laurier)	Richardson
Douglas	LeBlanc	Roberts
(Bruce-Grey)	(Westmorland-Kent)	Robinson

Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})

Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudeau

Trudel
Turner
(London-Est)
Whelan
Yanakis
Young—114.

La motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp.—Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, à l'article 46,

a) en remplaçant la ligne 6, page 33, par ce qui suit:

«date fixée par proclamation ou par une motion d'examen de la Chambre des communes approuvée par elle en vertu des paragraphes (6) et (7) ou, au plus tard,»

b) en ajoutant immédiatement après la ligne 28, page 33, les paragraphes suivants:

Procédure lorsqu'une motion est remise à l'Orateur

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 mars 1977, mais antérieur au 1^{er} juillet 1977, une motion, signée par au moins 50 députés et portant que la présente loi cesse de s'appliquer à la date, antérieure au 31 décembre 1978, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion et, si elle approuve celle-ci avec ou sans modifications, la présente loi cesse de s'appliquer à la date prévue par la motion.

Délai de décision

Délai de décision

(7) Toutes questions relatives à toute motion dont la Chambre des communes procède à l'examen en application du paragraphe (6) doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.»

mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture.

M. Benjamin, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en retranchant, à l'article 5, les lignes 33 à 45 inclusivement, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«part entière peut, par avis écrit remis au Minis».

M. Benjamin, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en retranchant, à l'article 5, les lignes 14 à 16 inclusivement, page 5, et en renumérotant les autres paragraphes en conséquence.

Il s'élève un débat;

(En conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 5 novembre 1975, à 5 h. 30 de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Mazankowski, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée et des accords conclus entre *Sunset Crest Ltd.* actuellement filiale de la *Barbados Shipping and Trading Co.* et tout employé d'Air Canada ou de ses filiales.—(Avis de motion portant production de documents n° 36).

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 83)

POUR

Messieurs

Alexander	Hamilton	McKinley
Alkenbrack	(Qu'Appelle-Moose	Mitges
Andre	Mountain)	Muir
(Calgary-Centre)	Hamilton	Munro
Baker	(Swift Current-	(Esquimalt-Saanich)
(Grenville-Carleton)	Maple Creek)	Murta
Balfour	Hees	Neil
Bawden	Hnatyshyn	Nielsen
Beatty	Howie	Nystrom
Beaudoin	Huntington	Orlikow
Benjamin	Hurlburt	O'Sullivan
Blackburn	Jarvis	Paproski
Brisco	Johnston	Patterson
Cadieu	Kempling	Peters
Clarke	Knowles	Ritchie
(Vancouver Quadra)	(Winnipeg-	Roche
Coates	Nord-Centre)	Rodriguez
Crouse	Lambert	Rondeau
Darling	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Douglas	La Salle	Schumacher
(Nanaimo-Cowichan-	Lavoie	Scott
Les Iles)	MacDonald	Skoreyko
Epp	(Egmont)	Stanfield
Fairweather	MacLean	Stewart
Forrestall	Masniuk	(Marquette)
Friesen	Mazankowski	Towers
Gilbert	McCleave	Whittaker
Halliday	McGrath	Wise
	McKenzie	Woolliams—71.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Flynn	MacGuigan
Anderson	Foster	Mackasey
Andras	Fox	Marceau
(Port Arthur)	Francis	Marchand
Baker	Gauthier	(Langelier)
(Gander-Twillingate)	(Ottawa-Vanier)	Marchand
Basford	Gendron	(Kamloops-Cariboo)
Béchar	Gillespie	McIsaac
Blais	Goodale	McRae
Blouin	Goyer	Milne
Boulanger	Guay	Nicholson (M ^{lle})
Buchanan	(Saint-Boniface)	Olivier
Bussièrès	Guilbault	Ouellet
Caccia	Haidasz	Parent
Campagnolo (M ^{me})	Harquail	Pearsall
Campbell (M ^{lle})	Herbert	Penner
(South Western Nova)	Holt (M ^{me})	Pinard
Campbell	Hopkins	Portelance
(LaSalle-Énard-Côte	Isabelle	Prud'homme
Saint-Paul)	Jamieson	Railton
Caron	Joyal	Raines
Chrétien	Lachance	Reid
Clermont	Lalonde	Richardson
Collenette	Landers	Roberts
Condon	Lang	Robinson
Corbin	Langlois	Rompkey
Corriveau	Laniel	Rooney
Côté	Lapointe	Roy
Cullen	Leblanc	(Timmins)
Cyr	(Laurier)	Roy
Danson	LeBlanc	(Laval)
Daudlin	(Westmorland-Kent)	Sauvé (M ^{me})
De Bané	Lee	Sharp
Demers	Lefebvre	Smith
Dionne	Lessard	(Saint-Jean)
(Northumberland-	Loiselle	Stollery
Miramichi)	(Chambly)	Tessier
Douglas	Loiselle	Trudeau
(Bruce-Grey)	(Saint-Henri)	Trudel
Drury	MacDonald	Turner
Dupont	(Cardigan)	(London-Est)
Dupras	Macdonald	Whelan
Duquet	(Rosedale)	Yanakis
Faulkner	MacEachen	Young—112.
Fleming	MacFarlane	

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture.

Le débat reprend sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en retranchant, à l'article 5, les lignes 33 à 45 inclusivement, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«part entière peut, par avis écrit remis au Minis».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en retranchant, à l'article 5, les lignes 14 à 16 inclusivement, page 5, et en renumérotant les autres paragraphes en conséquence.

Après plus ample débat, ces motions, mises aux voix, sont rejetées, sur division.

M. Cullen, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 6, la ligne 34, page 6, par ce qui suit:

«31 décembre 1976, conserver la qualité de».

M. Cullen, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 16, la ligne 45, page 20, par ce qui suit:

«nombre d'une année postérieure à 1976».

M. Cullen, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 49, la ligne 30, page 43, par ce qui suit:

«en 1976 après le 1^{er} janvier et que le Minis».

M. Cullen, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 49, les lignes 4 à 6 inclusivement, page 44, par ce qui suit:

«était en vigueur au 1^{er} janvier 1976, le Ministre, sur demande à lui présentée par le participant avant le 15 janvier 1977 et».

M. Cullen, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 49, la ligne 17, page 44, par ce qui suit:

«1976.»

M. Cullen, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 49, la ligne 20, page 44, par ce qui suit:

«avant le 1^{er} août 1976, à l'exclusion de».

M. Cullen, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 49, la ligne 28, page 44, par ce qui suit:

«tion a été retenue pour 1976 et elles ne don».

Après débat, du consentement unanime, ces motions, mises aux voix, sont agréées.

M. Cullen, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain

de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en ajoutant, à l'article 6, après la ligne 4, page 7, ce qui suit:

Fin de la présumée participation (2.1) Le paragraphe (2) cesse de s'appliquer au participant qui est réputé, aux termes de ce paragraphe, conserver cette qualité, mais qui choisit de participer à nouveau au régime instauré par la présente loi en remettant l'avis écrit mentionné au paragraphe 5(2).»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Benjamin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, à l'article 8,

a) en retranchant le mot «et» à la fin de la ligne 21, page 11;

b) en remplaçant le point à la ligne 24, page 11, par un point-virgule; et

c) en ajoutant, immédiatement après la ligne 24, page 11, ce qui suit:

«i) la dépréciation de la machinerie et du matériel agricoles servant à la production du grain ou utilisés dans l'entreprise agricole à l'occasion de la production et du transport du grain;

j) les intérêts imputables à la production ou à la vente du grain; et

k) les contributions des producteurs prévues dans la présente loi.»

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Anderson, Fleming, Fairweather et Raines en remplacement de MM. Harquail, Raines, Halliday et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Orlikow en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Foster en remplacement de M. Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Rynard en remplacement de M. Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Rynard, Hees et Ritchie en remplacement de MM. Ritchie, Epp et Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Whittaker en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Rodriguez en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Epp en remplacement de M. Rynard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Fairweather en remplacement de M. Wagner sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Côté, Corriveau, Harquail, Abbott et Ritchie en remplacement de M. Trudel, M^{me} Appolloni, MM. Philbrook, Gray et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M^{me} Holt et M. Johnston en remplacement de MM. Pinard et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Lambert (Bellechasse) en remplacement de M. Dionne (Kamouraska) sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. McGrath en remplacement de M. Rynard sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Stollery en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Trudel, Robinson, Guay (Saint-Boniface), Hnatyshyn et Lee en remplacement de MM. Martin, Leblanc (Laurier), Corriveau, Stevens et Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rodriguez en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Leblanc (Laurier) et Collenette en remplacement de MM. Lachance et Dupont sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Johnston en remplacement de M. Epp sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Gendron en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. MacGuigan, Daudlin et Langlois en remplacement de MM. Goodale, Railton et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Transports, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 34 de la Loi sur le ministère des Transports, chapitre T-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/26A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) relatif à la Loi concernant les Jeux olympiques de 1976—Pièces olympiques—pour la période terminée le 30 septembre 1975, conformément aux paragraphes (1) et (3) de l'article 13, de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60F).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 214

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 28 NOVEMBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Herbert, au nom de M. Comtois, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 6 novembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-1002, Loi constituant Norbanque en corporation, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 74*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 122 aux Journaux)

M. Martin, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 12 novembre 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Énergie, Mines et Ressources dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 41, 42, 43 et 44*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 123 aux Journaux)

M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 8 juillet 1975, sur une enquête relative aux tissus larges de filaments de rayonne. (Document parlementaire n° 301-4/36).

M. Goodale, au nom de M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la correspondance échangée les 26 et 27 novembre 1975 entre M. Yves Pratte, président du Conseil d'administration et directeur général d'Air Canada et le ministre des Transports, au sujet de la démission de M. Pratte. (Document parlementaire n° 301-7/30).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3477—M. Allard

1. Depuis l'entrée en vigueur du Programme des initiatives locales, a-t-on consacré de l'argent dans la circonscription électorale de Rimouski et, dans l'affirmative, combien?

2. Pour chacun des projets acceptés dans cette circonscription, quels en sont a) le titre, b) le montant alloué, c) l'année d'acceptation, d) le nom de la municipalité en cause, e) le nombre d'emplois créés? (Document parlementaire n° 301-2/3477).

M. McIsaac, secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, à l'article 8,

a) en retranchant le mot «et» à la fin de la ligne 21, page 11;

b) en remplaçant le point à la ligne 24, page 11, par un point-virgule; et

c) en ajoutant, immédiatement après la ligne 24, page 11, ce qui suit:

- i) la dépréciation de la machinerie et du matériel agricoles servant à la production du grain ou utilisés dans l'entreprise agricole à l'occasion de la production et du transport du grain;
- j) les intérêts imputables à la production ou à la vente du grain; et
- k) les contributions des producteurs prévues dans la présente loi.»

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 84)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Coates	Forrestall
Allard	Crouse	Friesen
Andre	Darling	Gilbert
(Calgary-Centre)	Diefenbaker	Halliday
Baker	Dionne	Hamilton
(Grenville-Carleton)	(Kamouraska)	(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Beatty	Douglas	Hees
Benjamin	(Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Hnatyshyn
Blackburn	Ellis	Howie
Brewin	Epp	Huntington
Brisco	Fairweather	Hurlburt
Clarke	Firth	Jarvis
(Vancouver Quadra)		

Jelinek	McGrath
Johnston	McKenzie
Knowles	McKinley
(Winnipeg-Nord-Centre)	Munro
Lambert	(Esquimalt-Saanich)
(Edmonton-Ouest)	Neil
La Salle	Orlikow
Mazankowski	Paproski
	Patterson

Peters
Ritchie
Roche
Rodriguez
Scott
Stanfield
Symes
Towers
Whittaker
Yewchuk—55.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Francis	Marceau
Andras	Gauthier	Marchand
(Port Arthur)	(Ottawa-Vanier)	(Langelier)
Appolloni (M ^{me})	Goodale	Marchand
Basford	Goyer	(Kamloops-Cariboo)
Béchar	Gray	McIsaac
Blouin	Guay	McRae
Boulanger	(Saint-Boniface)	Morin (M ^{me})
Buchanan	Guilbault	Nicholson (M ^{lle})
Caccia	Harquail	Olivier
Campagnolo (M ^{me})	Herbert	Ouellet
Campbell (M ^{lle})	Holt (M ^{me})	Pearsall
(South Western Nova)	Hopkins	Penner
Campbell	Isabelle	Portelance
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Jamieson	Prud'homme
Chrétien	Joyal	Railton
Clermont	Kaplan	Raines
Corbin	Lachance	Robinson
Côté	Lalonde	Rompkey
Cullen	Landers	Rooney
Cyr	Langlois	Sharp
De Bané	Laniel	Smith
Dionne	LeBlanc	(Saint-Jean)
(Northumberland-Miramichi)	(Westmorland-Kent)	Stollery
Douglas	Lee	Tessier
(Bruce-Grey)	Lefebvre	Trudeau
Drury	MacDonald	Trudel
Dupras	(Cardigan)	Turner
Fleming	Macdonald	(London-Est)
Fox	(Rosedale)	Watson
	MacFarlane	Whelan
	MacGuigan	Young—80.

M. Benjamin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en retranchant, à l'article 10, les lignes 1 à 31 inclusivement, page 15.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 11,

a) la ligne 44, page 15, par ce qui suit:

«été remboursées pendant ces trois années; et»;

b) les lignes 1 à 4 inclusivement, page 16, par ce qui suit:

«b) pour chaque participant, multiplie le total des paiements de»; et

c) les lignes 8 à 46 inclusivement, page 16, par ce qui suit:

«à l'alinéa a) du présent paragraphe.»

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié en remplaçant

- a) la ligne 44, page 15, par ce qui suit:
«été remboursées pendant ces trois années; et»;
- b) les lignes 1 à 4, page 16, par ce qui suit:
«b) pour chaque participant, multiplie le total des paiements de»; et
- c) les lignes 8 à 46, page 16, par ce qui suit:
«à l'alinéa a) du présent paragraphe.»

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en remplaçant, à l'article 11, la ligne 14, page 17, par ce qui suit:

«l'alinéa (1)b); ce montant lui est versé, sur».

Après débat, ces motions, mises aux voix, sont agréées.

M. Benjamin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, à l'article 16,

a) en retranchant les lignes 38 et 39, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit: «16. La contribution est égale à deux pour cent»; et

b) en retranchant les lignes 44 à 48 inclusivement, page 20, les lignes 1 à 51 inclusivement, page 21, et les lignes 1 à 14 inclusivement, page 22.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Benjamin, au nom de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en retranchant, à l'article 17, la ligne 39, page 24, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qui est fixé au paragraphe (6), dans le but d'inclure 90 p. 100 du produit admissible de la vente du grain dans le régime.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Benjamin, au nom de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, en ajoutant, immédiatement après la ligne 8, page 42, le nouvel article suivant:

«45.1 Le Ministre doit, dans les trois ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, faire une étude approfondie du fonctionnement de la loi et de ses répercussions sur les producteurs du grain de l'Ouest et doit soumettre sans délai un rapport au Parlement.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Ouellet, ce bill est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24, 37, 38 et 41 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-242, Loi concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas.

M. Robinson, appuyé par M. Francis, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est épriée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Johnston, M^{lle} Campbell (South Western Nova) et M^{me} Campagnolo en remplacement de MM. Rynard, Baker (Gander-Twillington) et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Hnatyshyn et Lee, M^{lle} Nicholson et M. Brisco en remplacement de MM. McGrath, Kaplan, Gauthier (Ottawa-Vanier) et Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Friesen, Halliday et Abbott en remplacement de MM. Wenman, Jarvis et Roberts sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Trudel, Smith (Saint-Jean) et Herbert en remplacement de MM. Demers, Corbin et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Brisco en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et Yewchuk en remplacement de MM. Rodrigue et Lavoie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Ordonnances sanctionnées par le commissaire en conseil du Yukon au cours de la deuxième session, 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre Y-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/263A).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministre de l'Industrie et du Commerce aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers—Partie II—Syndicats ouvriers, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (1) de l'article 18 de cette Loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/115B).

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi sur les Jeux olympiques de 1976—Programme de la monnaie olympique—pour la période terminée le 30 septembre 1975, conformément aux paragraphes (2) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60G).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 215

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, de la transcription d'une interview du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable Marc Lalonde, par M. Eric Malling de *CTV News*, en date du 27 novembre 1975. (Document parlementaire n° 301-7/31).

M. Caouette (Témiscamingue), appuyé par M. Beaudoin, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-418, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (statut de parti), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Danson, appuyé par M. Whelan, dépose, avec la permission de la Chambre le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi nationale sur l'habitation de manière à porter de douze

milliards à quatorze milliards et demi de dollars le capital de la Société pour lui permettre de consentir des prêts en vertu de la Partie II, de la Partie IV.2, de la Partie VI, de la Partie VI.1 et des articles 58 et 59; à modifier de la manière prévue le programme des projets d'habitations à loyer afin d'accroître les bénéfices pour encourager la construction; à rembourser la Société, sur les fonds affectés par le Parlement, des versements qu'elle a effectués à titre de contributions en vertu des articles 34.19, 56.1 et 56.2 et lui payer ses frais et dépenses entraînés par l'application de l'article 56.2; à modifier le programme d'aide à l'achat d'une maison de la manière prévue pour autoriser les prêts pour l'acquisition d'une maison, et les remboursements et garanties; à autoriser une aide accrue aux associations coopératives de la manière prévue; à autoriser la Société à accorder des prêts et des subventions aux municipalités au sujet des régies d'approvisionnement en eau potable et à renoncer au paiement de la dette par l'emprunteur de la manière prévue; à prévoir les frais et dépenses d'octroi des subventions ou de versement des contributions sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu de la Partie VIII; à autoriser de la manière prévue le versement de contributions compensatoires aux emprunteurs admissibles; à autoriser de la manière prévue le versement de contributions d'encouragement aux municipalités pour favoriser la construction d'habitations à densité moyenne approuvée pendant la période décrite.

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que, si la Chambre termine aujourd'hui le débat relatif à la troisième lecture du Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, le vote par appel nominal, s'il est requis, soit tenu demain dès l'appel des Ordres émanant du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Roberts, M^{lle} Bégin, MM. Blaker et Malone en remplacement de M. Abbott, M^{me} Campagnolo, MM. Stollery et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Philbrook, Martin et Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Guay (Saint-Boniface), Côté et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Kaplan en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Guay (Lévis) en remplacement de M. Prud'homme sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. MacGuigan et Dupont en remplacement de MM. Collenette et Boulanger sur la liste des membres du

Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Demers et Corbin en remplacement de MM. Trudel et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Breau sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Railton, Maine et Goodale en remplacement de MM. Daudlin, Langlois et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Condon et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. Douglas (Bruce-Grey) et Pinard sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Nowlan en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M^{me} Appolloni en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. MacKay en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Neil en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Allard et Anderson en remplacement de M. Matte et M^{lle} Bégin sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Baker (Gander-Twillingate) et Lee en remplacement de MM. Blaker et Roberts sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Collenette et Stanbury en remplacement de M^{lle} Bégin et M. Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office national du film, y compris les états financiers et le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le

31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 20 de la Loi nationale sur le film, chapitre N-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/189A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 2985), demandant: 1. Depuis 1968, date d'accession au pouvoir du Premier ministre actuel, combien de personnes chargées des relations publiques par le gouvernement ont travaillé chaque année auprès de chaque a) ministère, b) conseil, c) organisme, d) société d'État et, dans chaque cas, quel en a été le coût?

2. Pour la même période, combien a-t-on dépensé en frais de publicité ou pour d'autres programmes d'information qui ne font pas l'objet de la Partie 1 et quelle est la ventilation de ces coûts? (Document parlementaire n° 301-2/2985A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 216

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 2 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 2 décembre 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 2 décembre, à huit heures du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

M. Lumley, du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 novembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-74, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 9, 10 et 11*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 124 aux Journaux.)

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 24 octobre 1975, votre Comité a étudié le Bill S-27, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 27*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 125 aux Journaux)

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 12 novembre 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Postes et sous la rubrique Transports dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 27*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 126 aux Journaux)

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Signé à Helsinki, le 1^{er} août 1975. (Document parlementaire n° 301-6/56).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

Un message est reçu du très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-65, Loi modifiant le droit fiscal (n° 2).—Chapitre n° 71;

Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants.—Chapitre n° 72;

Bill C-23, Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs.—Chapitre n° 73.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. McCleave, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

En ce qui a trait aux ordres de renvoi du jeudi 19 décembre 1974, à savoir: «L'exposé de la politique gouvernementale au sujet des avis de motions portant production de documents» et «l'objet du bill C-225, Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques», votre Comité recommande que les membres du Comité, accompagnés du personnel de soutien nécessaire, soient autorisés de se rendre à l'étranger, et plus précisément à Washington, D.C., États-Unis.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 45*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 127 aux Journaux)

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Blaker en remplacement de M. Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Brisco en remplacement de M. Crouse sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Alexander en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Wenman en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Bussières en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Masniuk en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Kempling en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Fairweather en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Maine, Haidasz et Lawrence en remplacement de MM. Stanbury, Dionne (Northumberland-Miramichi) et

Darling sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Lavoie en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Boulanger en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Roy (Laval) et Côté en remplacement de M. Leblanc (Laurier) et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Langlois en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 217

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Dupras, du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 12 novembre 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires extérieures et sous la rubrique Défense nationale du Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 29, 30, 31 et 32*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 128 aux Journaux.*)

Du consentement unanime, sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Robinson, le sixième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 2 décembre 1975, est agréé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 85)

POUR

Messieurs

Abbott	Collenette	Goyer
Anderson	Comtois	Gray
Andras	Corbin	Guay
(Port Arthur)	Corriveau	(Saint-Boniface)
Andres	Côté	Guilbault
(Lincoln)	Cullen	Haidasz
Baker	Cyr	Harquail
(Gander-Twillingate)	Daudlin	Hees
Basford	De Bané	Herbert
Béchar	Demers	Holt (M ^{me})
Blais	Douglas	Hopkins
Blaker	(Bruce-Grey)	Joyal
Boulangier	Drury	Kaplan
Breau	Dupont	Lachance
Buchanan	Dupras	Lajoie
Bussières	Faulkner	Lang
Caccia	Fleming	Langlois
Cafik	Flynn	Laniel
Campbell (M ^{lle})	Foster	Lapointe
(South Western Nova)	Fox	Leblanc
Campbell	Francis	(Laurier)
(LaSalle-Émard-Côte	Gauthier	LeBlanc
Saint-Paul)	(Ottawa-Vanier)	(Westmorland-Kent)
Caron	Gendron	Lefebvre
Chrétien	Gillespie	Lessard
Clermont	Goodale	Loiselle
		(Chambly)

Loiselle (Saint-Henri)	Nicholson (M ^{lle}) Olivier	Roy (Laval)
Lumley	Parent	Sauvé (M ^{me})
Macdonald (Rosedale)	Pearsall	Sharp
MacFarlane	Penner	Smith (Saint-Jean)
MacGuigan	Philbrook	Stewart (Cochrane)
Mackasey	Portelance	Stollery
Maine	Poulin	Tessier
Marceau	Prud'homme	Trudeau
Marchand (Kamloops-Cariboo)	Railton	Turner (London-Est)
Martin	Raines	Watson
McIsaac	Reid	Whelan
McRae	Richardson	Yanakis
Milne	Roberts	Young—111.
Munro (Hamilton-Est)	Robinson	
	Rooney	
	Roy (Timmins)	

CONTRE

Messieurs

Alexander	Hamilton	McKenzie
Alkenbrack	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKinley
Allard	Hamilton	McKinney
Andre (Calgary-Centre)	(Swift Current- Maple Creek)	Muir
Baker (Grenville-Carleton)	Hnatyshyn	Munro (Esquimalt-Saanich)
Baldwin	Hogan	Murta
Balfour	Horner	Neil
Beatty	Howie	Nystrom
Beaudoin	Huntington	Oberle
Benjamin	Hurlburt	Orlikow
Blackburn	Jelinek	Paproski
Brewin	Johnston	Patterson
Brisco	Kempling	Peters
Broadbent	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Ritchie
Caouette (Témiscamingue)	Knowles (Norfolk-Haldimand)	Roche
Clarke (Vancouver Quadra)	Korchinski	Rodriguez
Crouse	Lambert	Rondeau
Darling	(Bellechasse)	Rynard
Dick	Lambert (Edmonton-Ouest)	Saltsman
Diefenbaker	La Salle	Schellenberger
Dionne (Kamouraska)	Lawrence	Schumacher
Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Leggatt	Scott
Elzinga	MacDonald (Egmont)	Skoreyko
Epp	MacKay	Smith (Churchill)
Fairweather	MacLean	Stanfield
Forrestall	Macquarrie	Stevens
Friesen	Malone	Stewart (Marquette)
Gauthier	Marshall	Symes
(Roberval)	Masniuk	Towers
Gilbert	Matte	Wagner
Halliday	Mazankowski	Wenman
	McCain	Whiteway
	McCleave	Whittaker
		Wise
		Woolliams
		Yewchuk—96.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Sharp, au nom de M. Danson, appuyé par M. Chrétien, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-76, Loi portant liquidation de la Fondation canadienne du cancer, créée pour les vingt-cinq ans de règne de George V, et autorisation de vendre les titres et avoirs de la Fondation et de transférer le produit de la vente et le solde des liquidités à l'Institut national du cancer du Canada.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Firth sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Friesen en remplacement de M. Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Leggatt en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Woolliams en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Stollery en remplacement de M. Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 218

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 4 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Daudlin, du Comité permanent de l'agriculture, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 12 novembre 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Agriculture du Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 66 et 67*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 129 aux Journaux*)

M^{lle} Nicholson, au nom de M. Rompkey, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 5 novembre 1975, le Comité a étudié le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 1

Retrancher les lignes 9 à 11 à la page 1 et les remplacer par ce qui suit:

«e) l'emploi d'un particulier au Canada à titre de promoteur d'un projet en vertu d'un programme conçu principalement pour créer des emplois et appliqué par le gouverne-»

Ajouter immédiatement après la ligne 17 à la page 1 le nouveau paragraphe suivant:

«(3) Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion, après le paragraphe 3(2), du paragraphe suivant:

(3) Pour l'application de la présente loi et des règlements, le particulier promoteur d'un projet, visé à l'alinéa e) du paragraphe (1), est considéré comme un employeur du point de vue de la rémunération qu'il en tire.»

Article 9

Retrancher les lignes 14 à 18 à la page 4 de la version française et les remplacer par ce qui suit:

«au service des prestations pour tout jour au titre duquel il touche, sur une base temporaire, l'indemnité maximale prévue pour un accident du travail ou une maladie professionnelle.»

Article 10

Retrancher les lignes 30 à 43 à la page 5 et les remplacer par ce qui suit:

«(4) Une période de prestations établie au profit d'un prestataire en vertu de la présente Partie se termine à la fin de la semaine où il atteint l'âge de soixante-cinq ans, ou à une date antérieure si la présente Partie le prévoit.

(5) Si le total des prestations versées à un prestataire de la première catégorie au cours d'une période de prestations prenant fin en vertu du paragraphe (4) est inférieur au produit obtenu en multipliant par trois le taux des prestations hebdomadaires qui lui est applicable pendant cette période de prestations, le prestataire a droit, sous réserve des articles 48 et 49 mais nonobstant toute autre disposition de la Partie II, à des prestations calculées au taux hebdomadaire qui lui est applicable pendant cette période de prestations pendant le nombre de semaines nécessaire pour que le total des prestations qui lui sont versées pendant cette période de prestations soit au moins égal à ce produit.»

Article 13

Retrancher les lignes 17 et 18 à la page 6 de la version française et les remplacer par ce qui suit:

«l'article 20 s'appliquent *mutatis mutandis* à une période de prolongation des»

Article 16

Retrancher la ligne 21 à la page 8 et la remplacer par ce qui suit:

«tataire, si depuis la date de l'événement à l'origine de l'exclu-»

Article 32

Retrancher la ligne 34 à la page 17 et la remplacer par ce qui suit:

«32. L'article 90 de ladite loi est modi-»

Retrancher le paragraphe 32(2) à la page 18.

Article 38

Retrancher la ligne 33 à la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

«(3) Les paragraphes 1(1) et (3) entrent»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-69, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 21 à 28 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 130 aux Journaux*)

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-78, Loi portant abrogation de la Loi concernant la Commission de secours d'Halifax et autorisation de prise en charge des pensions, subventions ou allocations versées par ladite Commission.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure autorisant, de la manière prescrite, la Commission canadienne des pensions à continuer de payer les pensions, subventions ou allocations versées par la Commission de secours d'Halifax et à verser une allocation à toute personne qu'elle juge admissible; de prévoir, de la manière prescrite, le transfert de l'actif et du passif de la Commission de secours d'Halifax au ministre des Finances; d'établir, de la manière prescrite, dans le Fonds du revenu consolidé, le Compte de pension Halifax 1917 et de créditer ce Compte selon le taux d'intérêt déterminé par le gouverneur en conseil; de prévoir le transfert ultérieur du solde du Compte à un organisme provincial ou municipal de la Nouvelle-Écosse; et de prévoir le transfert et le crédit au Fonds de pension de la Fonction publique, de la Caisse établie par la Commission de secours d'Halifax, et le paiement par le Fonds de pension de la Fonction publique de toute prestation payable par la Caisse constituée par la Commission de secours d'Halifax.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp au nom de M. Danson, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Le Bill C-1002, Loi constituant Norbanque en corporation, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est agréé à l'étape du rapport.

M. Guay (Saint-Boniface), appuyé par M. Nystrom, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp au nom de M. Danson, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le vendredi 5 décembre 1975 ne soit pas un jour désigné, conformément aux dispositions de l'article 58 du Règlement et qu'un jour supplémentaire soit ajouté à la prochaine période des subsides.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Yuzyk a été substitué à celui de l'honorable sénateur Phillips sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

—————

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Jarvis en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Roberts en remplacement de M. Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Abbott, Stollery et Matte en remplacement de MM. Stollery, Fleming et Allard sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Nystrom en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Benjamin en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Lapointe en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Fleming en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Whittaker en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M^{me} Appolloni et M. Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Trudel et Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. McGrath en remplacement de M. Malone sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Johnston et Halliday en remplacement de MM. Howie et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Abbott en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Marchand (Kamloops-Cariboo), Lapointe et Langlois en remplacement de MM. Francis, Gauthier (Ottawa-Vanier) et O'Connell sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Malone en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Jarvis en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Schellenberger en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Baker (Grenville-Carleton) et Francis en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Daudlin sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Fairweather en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Leblanc (Laurier), Haidasz, Philbrook, McRae, Flynn, Caccia et McCleave en remplacement de MM. Pinard, Loiselle (Chambly), Guay (Lévis), M^{me} Holt, MM. Landers, Marceau et Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Flynn, Fleming et Johnston en remplacement de MM. Raines, Roberts et Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Halliday, Boulanger et Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de MM. Masniuk, Marchand (Kamloops-Cariboo) et Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Côté, Boulanger, Caron, Tessier et McKinley en remplacement de MM. Leblanc (Laurier), Haidasz, Philbrook, McRae et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Bussières en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^{me} Holt en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 octobre 1975 (Question n° 2687), demandant: 1. Quels ministères ont utilisé, dans le cadre de l'application de leurs programmes, des avions des flottes aériennes gérées par les ministères de la Défense nationale et des Transports, au cours de l'année financière 1974-1975?

2. Pour chacun de ces ministères, a) combien d'heures ou de jours de vol réels ont ainsi été obtenus pour chaque type d'avion fourni, b) à combien s'élevait l'indemnisation versée à chacun d'eux? (Document parlementaire n° 301-2/2687A).

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 219

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la correspondance échangée entre le Premier ministre du Canada et le Premier ministre de la Saskatchewan au sujet de l'aide fédérale au développement économique de la province. (Document parlementaire n° 301-5/190).

M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport, en date du 22 juillet 1975, de la Commission d'enquête industrielle en vertu du Code canadien du travail dans l'industrie de la manutention du grain dans le secteur du port de Vancouver. (Le juge E. D. Bayda, commissaire). (Document parlementaire n° 301-4/46).

M. Leblanc (Laurier), appuyé par M. Joyal, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-419, Loi modifiant le Code criminel (paris mutuels urbains), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, au nom de M. Danson, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le Bill C-74, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional, rapporté sans amendement par le Comité permanent de l'expansion économique régionale, est agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, au nom de M. Lessard, appuyé par M. Whelan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-27, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, rapporté sans amendement par le Comité permanent des transports et des communications, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 34, 37, 5, 1, 6, 42, 4, 43 et 45 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Balfour, appuyé par M. Crouse.—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure en vue de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à prévoir que dans le calcul des revenus tirés de son travail, un mécanicien peut, outre toutes les autres déductions auxquelles il a droit, déduire le coût des outils ou d'autres instruments ou machines nécessaires à son travail.—(Avis de motion n° 7).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Raines et Halliday en remplacement de MM. Bussiè-res et Epp sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Côté en remplacement de M^{lle} Campbell (South West-ern Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité per-manent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Cham-bre, sont déposés sur la Table, conformément aux disposi-tions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 20 de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre A-19, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/61A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 novembre 1975, demandant copie de tous les documents pertinents concernant les réunions des 6 et 7 août 1975 sur les pêches, relativement aux domaines suivants: a) la coordination des efforts entre les inspec-teurs des pêches canadiens et espagnols, b) les systèmes de communications rapides en cas de violation, c) le nom et l'adresse de l'autorité espagnole désignée, d) l'entente sur le rejet des prises illégales et les façons de traiter le problème, e) la date d'une nouvelle réunion pour formuler une entente bilatérale et définir les conditions régissant la pêche par la flotte espagnole au large des côtes canadien-nes.—(Avis de motion portant production de documents n° 56). (Document parlementaire n° 301-3/56).

Par M. Sharp,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 novembre 1975, demandant copie de tous les dossiers, procès-verbaux des réunions et documents se rapportant aux réunions des délégations canadiennes et soviétiques tenues entre les 25 et 27 août 1975 et portant sur des questions d'intérêt réci-proque, et particulièrement les suivantes: a) l'application des mesures convenues avec la C.I.P.A.N. quant à la con-servation du cheptel piscicole et à son repeuplement, b) la création d'une commission consultative mixte des pêches.—(Avis de motion portant production de documents n° 58). (Document parlementaire n° 301-3/58).

Par M. Sharp,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 novembre 1975, demandant copie de l'accord intervenu entre le Canada et l'URSS à la suite des pourparlers sur les pêcheries qui se sont déroulés du 25 au 27 août 1975.—(Avis de motion portant production de documents n° 60). (Document parle-mentaire n° 301-3/60).

Par M. Sharp,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 novembre 1975, demandant copie de la convention bilatérale provisoire de pêche intervenue entre le Canada et l'URSS.—(Avis de motion portant production de documents n° 61). (Document parlementaire n° 301-3/61).

Par M. Sharp,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 novembre 1975, demandant copie de la décision du Conseil du Trésor en date du 10 décembre 1974 environ, ayant trait aux demandes en réparation de préjudices résultant de locations d'immeubles par la Couronne.—(Avis de motion portant production de documents n° 63). (Document parlementaire n° 301-3/63).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 220

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Herbert, du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 novembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 9

Retrancher la ligne 17, à la page 11, et la remplacer par ce qui suit:

«(i) si le contributeur a désigné sa succession comme bénéficiaire ou un autre»

Retrancher la ligne 24, à la page 12, et la remplacer par ce qui suit:

«teur.

(5.1) Par dérogation à toute directive prévue au paragraphe (5), qui est alors réputée révoquée, le conseil du Trésor peut ordonner la répartition de l'allocation annuelle payable à une veuve entre plusieurs postulants.

(5.2) Les directives prévues au paragraphe (5.1) peuvent être révisées.»

Article 11

Retrancher la ligne 3, à la page 14, et la remplacer par ce qui suit:

«c) si le contributeur a désigné sa succession comme bénéficiaire ou un autre bé-»

Article 23

Retrancher les lignes 11 à 25, à la page 23, et les remplacer par ce qui suit:

«(4) Afin de déterminer, en vertu de la Partie II, l'admissibilité à la prestation payable à la veuve d'un participant, le conseil du Trésor peut ordonner qu'une femme soit réputée être la veuve du participant ou que la veuve d'un participant soit réputée être décédée avant celui-ci, chaque fois qu'il peut le faire pour les fins de la Partie I; il peut également répartir cette prestation chaque fois qu'il peut ordonner la répartition, pour l'application de la Partie I, de l'allocation annuelle payable à une veuve.»

Article 24

Retrancher la ligne 34, à la page 23, et la remplacer par ce qui suit:

«désigné sa succession comme bénéficiaire ou un autre bénéficiaire qui peut être»

Retrancher les lignes 11 à 16, à la page 24, et les remplacer par ce qui suit:

«son décès, à son conjoint, à moins que

- a) celui-ci ne lui survive pas;
- b) le participant ne désigne sa succession comme bénéficiaire en vertu des règlements d'application des alinéas 50(1)e.1) et e.2); ou
- c) le participant ne désigne un autre bénéficiaire en vertu des règlements d'application des alinéas 50(1)e.1) et e.2).»

Article 25

Retrancher la ligne 23, à la page 24, et la remplacer par ce qui suit:

«e.2) autorisant un contributeur à désigner sa succession comme bénéficiaire et prescrivant les catégories de per-»

Article 28

Retrancher la ligne 19, à la page 26, et la remplacer par ce qui suit:

«Canada.

(3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, permettre aux employés de l'Institut ou de la Société de compter comme service ouvrant droit à pension, pour l'application de la Partie I de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, dans la mesure, au niveau de rémunération et aux conditions prescrites par règlement, les périodes pour lesquelles des contributions ont été faites en prévision de l'insertion de l'Institut ou de la Société à la Partie II de l'annexe A de cette loi.»

Article 36

Retrancher la ligne 15, à la page 32, et la remplacer par ce qui suit:

«36. (1) Le paragraphe 9(1) de ladite loi est modifié par l'addition du mot «ou» à la fin de l'alinéa b) et de l'alinéa suivant:

«c) par la solde annuelle moyenne reçue par le contributeur, qui compte à son crédit moins de six ans de service ouvrant droit à pension, au cours de cette période de service.»

(2) La partie du paragraphe 9(2)»

Article 39

Retrancher la ligne 23, à la page 37, et la remplacer par ce qui suit:

«(i) si le contributeur a désigné sa succession comme bénéficiaire ou un autre»

Retrancher la ligne 49, à la page 38, et la remplacer par ce qui suit:

«teur.

(5.1) Par dérogation à toute directive prévue au paragraphe (5), qui est alors réputée révoquée, le conseil du Trésor peut

ordonner la répartition de l'allocation annuelle payable à une veuve entre plusieurs postulants.

(5.2) Les directives prévues au paragraphe (5.1) peuvent être révisées.»

Article 42

Retrancher la ligne 8, à la page 41, et la remplacer par ce qui suit:

«c) si le contributeur a désigné sa succession comme bénéficiaire ou un autre bé-»

Article 43

Retrancher la ligne 9, à la page 43, et la remplacer par ce qui suit:

«du présent sous-alinéa.»

(3) L'alinéa 20(1)b) de ladite loi est modifié par la suppression du terme «plus» à la fin du sous-alinéa (i) et l'addition, après le sous-alinéa (i), du sous-alinéa suivant:

«(i.1) de tout montant qu'il a reçu à titre de remboursement de contributions en vertu de la présente loi à l'égard de ladite période, plus»»

Article 45

Retrancher les lignes 21 à 39, à la page 44, et les remplacer par ce qui suit:

«45. Le paragraphe 31(3) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(3) Afin de déterminer, en vertu de la Partie II, l'admissibilité à la prestation payable à la veuve d'un participant, le conseil du Trésor peut ordonner qu'une femme soit réputée être la veuve du participant ou que la veuve d'un participant soit réputée être décédée avant celui-ci, chaque fois qu'il peut le faire pour les fins de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense* ou de la Partie I de la présente loi; il peut également répartir cette prestation chaque fois qu'il peut ordonner la répartition, pour l'application de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense* ou de la Partie I de la présente loi, des pensions ou allocations annuelles payables à une veuve.»

Article 46

Retrancher la ligne 9, à la page 45, et la remplacer par ce qui suit:

«42(1), désigné sa succession comme bénéficiaire ou un autre bénéficiaire qui peut»

Retrancher les lignes 24 à 28, à la page 45, et les remplacer par ce qui suit:

«que

- a) celle-ci ne lui survive pas;
- b) il désigne sa succession comme bénéficiaire en vertu des règlements d'application des alinéas 42(1)d.1) et d.2); ou
- c) il désigne un autre bénéficiaire en vertu des règlements d'application des alinéas 42(1)d.1) et d.2).»

Article 47

Retrancher la ligne 35, à la page 45, et la remplacer par ce qui suit:

«d.2) autorisant un contributeur à désigner sa succession comme bénéficiaire et prescrivant les catégories de per-»

Article 51

Retrancher la ligne 4, à la page 49, et la remplacer par ce qui suit:

«réputée décédée avant l'officier.

(3) Par dérogation à toute directive prévue au paragraphe (2), qui est alors réputée révoquée, le conseil du Trésor peut ordonner la répartition de l'allocation annuelle payable à une veuve entre plusieurs postulants.

(4) Les directives prévues au paragraphe (3) peuvent être révisées.»

Article 57

Retrancher la ligne 5, à la page 53, et la remplacer par ce qui suit:

«57. (1) Le paragraphe 9(1) de ladite loi est modifié par l'addition du mot «ou» à la fin de l'alinéa b) et de l'alinéa suivant:

«c) par la solde annuelle moyenne reçue par le contributeur, qui compte à son crédit moins de six ans de service ouvrant droit à pension, au cours de cette période de service.»

(2) La partie du paragraphe 9(2).»

Article 60

Retrancher la ligne 3, à la page 60, et la remplacer par ce qui suit:

«du paragraphe 22(1), désigné sa succession comme bénéficiaire ou un autre»

Retrancher les lignes 12 à 36, à la page 60, et les remplacer par ce qui suit:

«(3) Les paragraphes 13(4) et (5) de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«(4) Aux fins de la présente partie, la femme qui établit, à la satisfaction du conseil du Trésor, avoir été publiquement présentée par le contributeur avec qui elle résidait comme son épouse pendant une période précédant le décès de ce dernier d'au moins

a) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

b) un an, en cas d'inexistence d'un mariage de l'un et de l'autre au moment de ce décès,

est réputée, sur directive à cet effet du conseil du Trésor, être la veuve de ce contributeur et être mariée avec lui depuis qu'elle est

présentée comme telle, indépendamment de leur mariage éventuel.

(5) Quand, au décès d'un contribu-

Retrancher la ligne 4, à la page 61, et la remplacer par ce qui suit:

«contributeur.

(5.1) Par dérogation à toute directive prévue au paragraphe (5), qui est alors réputée révoquée, le conseil du Trésor peut ordonner la répartition de l'allocation annuelle payable à une veuve entre plusieurs postulants.

(5.2) Les directives prévues au paragraphe (5.1) peuvent être révisées.»

Article 63

Retrancher la ligne 43, à la page 62, et la remplacer par ce qui suit:

«ragraphe 22(1), désigné sa succession comme bénéficiaire ou un autre bénéficiaire»

Article 65

Retrancher la ligne 36, à la page 64, et la remplacer par ce qui suit:

«i.2) autorisant un contributeur à désigner sa succession comme bénéficiaire et prescrivant les catégories de per-»

Article 73

Retrancher les lignes 30 et 31, à la page 68, et les remplacer par ce qui suit:

«de la Gendarmerie, payable jusqu'à la fin du mois où il cesse d'être un enfant, l'annuité étant de»

Article 89

Retrancher la ligne 22, à la page 76, et la remplacer par ce qui suit:

«89. (1) Les alinéas 24(2)c), d) et e) de la-»

Retrancher la ligne 3, à la page 77, et la remplacer par ce qui suit:

«paragraphe 18(3).

(2) L'article 24 de ladite loi est en outre modifié par l'addition du paragraphe suivant:

«(3) Pour l'application de l'alinéa 24(1)a), une personne est réputée avoir à son crédit, pour le calcul de sa durée de service ouvrant droit à pension, toute période pendant laquelle, tout en étant membre, elle n'a pas versé, conformément à l'alinéa 22(1)c), de contribution sur son indemnité de session.»

Article 98

Retrancher la ligne 1, à la page 82, et la remplacer par ce qui suit:

«98. (1) Le paragraphe 25(3) de la *Loi sur les*»

Retrancher les lignes 7 à 10, à la page 82, et les remplacer par ce qui suit:

«veuve d'un juge, est suspendu en cas de remariage de cette dernière.

(3.1) Lorsque le paiement de la pension à l'épouse ou à la veuve d'un juge a été suspendu en cas de remariage de cette dernière, conformément au paragraphe (3), ou a pris fin conformément au paragraphe 25(3) du chapitre J-1 des Statuts révisés du Canada de 1970 ou à une disposition semblable de l'une des lois mentionnées à l'alinéa (1)b), le paiement de la pension à la première épouse ou veuve du juge est rétabli dès la dissolution ou l'annulation du remariage de celle-ci ou du décès de son mari»

Retrancher la ligne 25, à la page 82, et la remplacer par ce qui suit:

«la présente loi.

(2) Toute pension payable en vertu de la *Loi sur les juges*, modifiée par le présent article à une personne qui n'y était pas admissible avant l'entrée en vigueur de celui-ci, ne le devient qu'à partir de la date de cette entrée en vigueur.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-52, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 42, 43, 44, 45 et 46*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 131 aux Journaux*)

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de l'enquête sur Air Canada, en date du 23 octobre 1975. (L'honorable juge Willard Z. Estey, commissaire). (Document parlementaire n° 301-4/116).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Faulkner, appuyé par M. Andras (Port Arthur),—Que le Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

(*Modifications de la composition des comités*)

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Friesen et Roche en remplacement de MM. Halliday et Wenman sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Dionne (Northumberland-Miramichi) et Gray en remplacement de MM. Collenette et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Gray en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gilbert en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Landers, Leblanc (Laurier), Philbrook, Loiselle (Chambly) et Guay (Lévis) en remplacement de MM. Flynn, Côté, Caron, Boulanger et Tessier sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Fraser en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Martin en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. McCleave en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M^{me} Campbell (South Western Nova) en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Roberts, Epp et Caccia en remplacement de MM. Flynn, Friesen et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Harquail, Cadieu, Côté et Loiselle (Chambly) en remplacement de M^{me} Holt, MM. Mazankowski, Fleming et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Stollery en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Friesen en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Orlikow en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,—
Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Expansion économique régionale, pour l'année financière ter-

minée le 31 mars 1975, conformément à l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, chapitre R-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/28A).

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 221

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 9 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Daudlin, du Comité permanent de l'agriculture, présente le douzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 31 octobre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-28, Loi modifiant la Loi sur les épizooties, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher les lignes 20 et 21, à la page 1 de la version française seulement, et les remplacer par ce qui suit:

«abeille, d'un œuf ou d'un ovule fécondés, d'une volaille vivante et d'un»

Ajouter après la ligne 8, à la page 2, les paragraphes suivants:

«(3) L'article 2 de ladite loi est en outre modifié par l'insertion, immédiatement avant la définition d'«animal», de la définition suivante:

« «aire de réception des animaux morts» désigne un endroit où

a) sont conduits des animaux infirmes ou malades et les carcasses d'animaux morts ainsi que les sous-produits animaux qui en ont été retirés ou

b) sont apportés les sous-produits animaux;»

(4) L'article 2 de ladite loi est en outre modifié par l'insertion, immédiatement après la définition «d'aire de réception des animaux morts», de la définition suivante:

« «aliment pour animal» désigne tout article ou toute chose destiné à la nourriture des animaux et comprend tout élément constitutif d'une ration pour animal;»

(5) L'article 2 de ladite loi est en outre modifié par l'insertion, après la définition de «sous-produit animal», de la définition suivante:

« «usine d'aliment pour animaux» désigne un endroit où sont préparés ou fabriqués des aliments pour animaux;»

Retrancher la ligne 11, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«avant la définition de «produit vétérinaire» »

Renommer les paragraphes 3(3) à (7), à la page 2, qui deviennent respectivement les paragraphes 3(6) à (10).

Ajouter après la ligne 41, à la page 2, le paragraphe suivant:

«(11) L'article 2 de ladite loi est en outre modifié par l'insertion, après la définition d'«usine d'aliments pour animaux», de la définition suivante:

« usine d'équarissage » désigne un endroit

- a) où les sous-produits animaux sont
 - (i) préparés,
 - (ii) traités, ou
 - (iii) transformés en graisses, huiles, engrais ou aliments pour animaux par procédé thermique,
- b) où toute substance résultant d'un processus mentionné à l'alinéa a) est entreposée, emballée ou marquée, ou
- c) à partir duquel est expédiée toute substance résultant d'un des processus visés à l'alinéa a);»

Retrancher la ligne 3, à la page 3 de la version anglaise seulement, et la remplacer par ce qui suit:

«after the definition "rendering plant", the fol-»

Retrancher la ligne 7, à la page 3 de la version française seulement, et la remplacer par ce qui suit:

«fièvre charbonneuse, pneumoencéphalite aviaire»

Renommer les paragraphes 3(8) à (11), à la page 3, qui deviennent respectivement les paragraphes 3(12) à (15).

Article 4

Retrancher les lignes 41 à 45, à la page 6, et les lignes 1 et 2, à la page 7, et les remplacer par ce qui suit:

«p) pour réglementer

- (i) la construction, l'exploitation et l'entretien des aires de réception des animaux morts, des usines d'équarissage et des usines d'aliments pour animaux, et
- (ii) l'importation, la préparation, la fabrication, la conservation, l'emballage, l'étiquetage, l'entreposage, la distribution, la vente, les techniques publicitaires et les conditions de vente des produits des aires de réception des animaux morts, des usines d'équarissage et des usines d'aliments pour animaux;»

Article 16

Remplacer la ligne 18, à la page 15, par ce qui suit:

«ces fins;»

Remplacer la ligne 24, à la page 15, par ce qui suit:

«port d'animaux; et

j) concernant les registres que doivent tenir et fournir les personnes qui s'adonnent au transport des animaux.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-28, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 64, 65 et 68*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 132 aux Journaux*)

M. Guilbault, du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 17 novembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 23 à 33 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 133 aux Journaux*)

M^{lle} Nicholson, au nom de M. Rompkey, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 18 novembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-75, Loi prévoyant l'aménagement et la cessation du régime des rentes sur l'État et l'augmentation du rendement des contrats de rente existants, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 6

Retrancher les lignes 18 à 21 inclusivement à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

«6. (1) Par dérogation au paragraphe 8(1) de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, le montant total payable en rente ou rentes à un rentier ou à des corentiers peut dépasser douze cents dollars par année dans la mesure où cet excédent est dû à l'application des articles 3 et 5.

(2) Le gouverneur en conseil peut par règlement permettre que le montant total payable en rente ou rentes à un rentier ou à des corentiers soit supérieur au maximum prévu au paragraphe (1).»

Article 19

Retrancher l'article 19.

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-75, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 29*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 134 aux Journaux*)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Rapport, en français et en anglais, de l'auditeur général du Canada à la Chambre des communes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975.

(2) Supplément, en français et en anglais, au rapport de l'auditeur général du Canada à la Chambre des communes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975. (Document parlementaire n° 301-1/64B).

M. Macdonald (Rosedale), dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un projet de protocole d'entente

entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, en vertu du Bill C-73, Loi anti-inflation, ainsi que copie, en anglais, de notes explicatives à ce sujet. (Document parlementaire n° 301-7/32).

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, il est ordonné,—Que les comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, soient déferés au Comité permanent des comptes publics.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Beaudoin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose,—Que la Chambre considère que le gouvernement a manqué de prévoyance et de leadership dans la conduite des affaires de l'État, et qu'il doit être blâmé pour n'avoir pas tenu sa promesse d'une société juste et équitable et pour n'avoir pas empêché la détérioration du climat social, en négligeant d'arrêter la croissance alarmante du chômage, de présenter une législation autre que le contrôle des prix et des salaires, de prévenir le taux actuel d'inflation et de mettre à la disposition des provinces des prêts dont le taux d'intérêt ne dépasse pas les frais d'administration.

Il s'élève un débat;

Ce jour étant le cinquième et dernier jour désigné pour la période des subsides se terminant le 10 décembre 1975, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 86)

POUR

Messieurs

Alexander	Friesen	Lambert
Alkenbrack	Gauthier	(Edmonton-Ouest)
Allard	(Roberval)	Lawrence
Andre	Gilbert	MacDonald
(Calgary-Centre)	Grafftey	(Egmont)
Baker	Halliday	MacKay
(Grenville-Carleton)	Hamilton	MacLean
Bawden	(Qu'Appelle-Moose)	Malone
Beaudoin	Mountain)	Matte
Benjamin	Hamilton	McCain
Blackburn	(Swift Current-	McKenzie
Brisco	Maple Creek)	McKinley
Cadieu	Hargrave	McKinnon
Clark	Hees	Mitges
(Rocky Mountain)	Horner	Muir
Clarke	Huntington	Neil
(Vancouver Quadra)	Hurlburt	Nowlan
Coates	Jelinek	Nystrom
Crouse	Jones	Oberle
Darling	Kempling	Orlikow
Dick	Knowles	O'Sullivan
Dionne	(Winnipeg-	Paproski
(Kamouraska)	Nord-Centre)	Peters
Ellis	Knowles	Ritchie
Elzinga	(Norfolk-Haldimand)	Rodriguez
Epp	Korchinski	Rondeau
Fairweather	Lambert	Rynard
Forrestall	(Bellechasse)	Saltsman
Fortin		Schellenberger

Messieurs

Scott	Symes	Whittaker
Stanfield	Towers	Wise
Stewart	Wenman	Yewchuk—79.
(Marquette)		

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fleming	Macdonald
Allmand	Flynn	(Rosedale)
Andres	Foster	MacFarlane
(Lincoln)	Fox	Mackasey
Appolloni (M ^{me})	Francis	Marceau
Baker	Gauthier	Marchand
(Gander-Twillingate)	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
Béchar	Gendron	Martin
Bégin (M ^{lle})	Gillespie	McIsaac
Blais	Goodale	McRae
Blaker	Gray	Milne
Blouin	Guay	Nicholson (M ^{lle})
Boulanger	(Saint-Boniface)	O'Connell
Breau	Guay	Olivier
Bussièrès	(Lévis)	Ouellet
Caccia	Guilbault	Parent
Cafik	Haidasz	Pearsall
Campagnolo (M ^{me})	Harquail	Penner
Campbell (M ^{lle})	Herbert	Portelance
(South Western Nova)	Holt (M ^{me})	Poulin
Chrétien	Hopkins	Prud'homme
Clermont	Isabelle	Railton
Collenette	Joyal	Raines
Comtois	Kaplan	Roberts
Condon	Lachance	Rompkey
Corbin	Lajoie	Rooney
Corriveau	Lalonde	Roy
Côté	Landers	(Laval)
Cullen	Lang	Sharp
Cyr	Langlois	Smith
Daudin	Laniel	(Saint-Jean)
De Bané	Lapointe	Stewart
Demers	LeBlanc	(Cochrane)
Dionne	(Westmorland-Kent)	Stollery
(Northumberland-	Lefebvre	Tessier
Miramichi)	Lessard	Trudel
Douglas	Loiselle	Turner
(Bruce-Grey)	(Chambly)	(London-Est)
Dupont	Loiselle	Watson
Dupras	(Saint-Henri)	Whelan
Duquet	Lumley	Yanakis
Faulkner	MacDonald	Young—108.
	(Cardigan)	

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Budget supplémentaire (A), 1975-1976, déposé sur la Table le mercredi 12 novembre 1975, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Bill C-79, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, demande à proposer,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) quant à l'acceptabilité de ce bill.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Il n'y a, semble-t-il, pas d'autre député à ma droite qui désire prendre la parole sur ce point très intéressant. Plusieurs députés à ma gauche en ont manifesté le désir, mais je me suis abstenu d'y acquiescer, ce qui peut, à mon avis, donner un indice de la décision que je me propose de rendre.

La pratique qui consiste dans l'examen par le Parlement des subsides accordés au gouvernement a subi quelques changements depuis quelques années. Cependant, nous nous retrouvons encore dans la même situation ce soir, la Chambre ayant dû faire franchir sans débat et sans amendement toutes les étapes requises à un bill de subsides.

Il faut donc, comme l'ont admis, je crois, tous les députés qui ont participé au débat, s'en tenir à l'interprétation la plus stricte du Règlement en ce qui concerne tous les articles du bill qu'étudie la Chambre.

On a défendu ce soir la pratique qui consiste à inclure dans un bill de subsides un article habilitant le gouvernement à emprunter en s'appuyant presque exclusivement sur le fait que cette pratique a cours à la Chambre depuis bien des années. Il reste qu'en ce qui concerne le budget supplémentaire, cette pratique n'a cours que depuis très peu de temps. Les députés me permettront de préciser que depuis 1955, cet article n'a été présenté qu'en ce qui concerne le budget principal ou, dans certains cas, les crédits provisoires. La présence de cet article dans un bill qui, comme celui dont nous sommes saisis, se rapporte à un budget supplémentaire est des plus récentes.

Le fait de manifester mon désaccord n'aurait probablement pas beaucoup d'importance. Je dois revenir un an en arrière, soit au désaccord sur ce que le président du Conseil privé avait proposé à la Chambre dans des termes sans équivoque. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a déjà cité ces paroles, qu'il vaut la peine de répéter et qui ont été prononcées par le président du Conseil privé il y a presque exactement un an:

«Je conviens avec le député que ce procédé était tout à fait inhabituel. En fait, certains d'entre nous n'en savaient rien au moment où le bill fut présenté.»

Il faisait allusion à la présence, dans le bill se rapportant au budget supplémentaire, d'un article portant sur le pouvoir d'emprunter du gouvernement. Il poursuivait en ces termes:

«...ce procédé était tout à fait inhabituel. En fait, certains d'entre nous n'en savaient rien au moment où le bill fut présenté. Je tiens à dire, toutefois, qu'une question a été soulevée par le biais d'un rappel au Règlement, une explication, donnée et un scrutin tenu. Certains s'y sont opposés. Mais, monsieur l'Orateur, je veux qu'on comprenne que je ne défends pas la procédure qui a été suivie. J'espère qu'à l'avenir nous pourrons éviter ce genre de chose.»

L'inclusion dans un bill de subsides se rapportant au budget principal et même dans un bill de subsides se rapportant à des crédits provisoires, d'un article qui a trait au pouvoir d'emprunter du gouvernement peut se défendre par certaines raisons historiques ou certaines justifications.

L'inclusion d'un tel article dans un bill se rapportant au budget supplémentaire comme celui dont la Chambre est saisie ce soir me semble totalement injustifiée si je comprends bien les remarques et la position du président du Conseil privé il y a presque exactement un an.

A ce stade-ci, au moment où le bill de subsides est sur le point de franchir toutes les étapes sans débat et sans amendement, il ne peut le faire que si l'article 5 en est éliminé.

Permettez-moi d'ajouter que comme le Règlement ne prévoit ni débat ni amendement, il ne peut donc y avoir aucune discussion. On a invoqué le Règlement, tout comme on l'a fait il y a un an. Ce rappel au Règlement est justifié et j'ordonne donc que l'article 5 soit rayé du bill et que l'on procède à l'étude de celui-ci.

Il serait très grave d'interrompre à ce stade-ci la procédure des subsides et je n'en ai nullement l'intention. L'article relatif au pouvoir d'emprunter est l'article 5, et j'ai ordonné qu'il soit rayé du bill et que l'on fasse franchir toutes les étapes à celui-ci. Toutefois, cette décision ne permet pas de débattre ou de modifier les autres articles du bill. Le bill doit être étudié rapidement et sans discussion, et franchir toutes les étapes.

Lorsqu'on a proposé la deuxième lecture du bill à la Chambre, le député d'Edmonton-Ouest a invoqué le Règlement. Ce rappel au Règlement a été entendu et tranché. J'ai ordonné que l'article 5 soit rayé du bill et je mets aux voix la motion portant deuxième lecture.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport, sur division.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Roche et Oberle en remplacement de MM. Orlikow et Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de M. Lapointe sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Côté en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Condon, Cadieu et McCain en remplacement de MM. Lapointe, La Salle et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Caccia et Hargrave en remplacement de MM. Boulanger et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. McKinley et Oberle en remplacement de MM. Huntington et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de M. Boulanger sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Watson, Breau et Young en remplacement de MM. Flynn, Leblanc (Laurier) et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Loiselle (Saint-Henri), Gendron et Abbott en remplacement de MM. Leblanc (Laurier), Comtois et Dupras sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M^{lle} Bégin et M. Ritchie en remplacement de MM. Stolerly et Roche sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Guay (Lévis), Béchard, Flynn et Haidasz en remplacement de MM. Blaker, Olivier, Francis et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Alexander en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Blaker, Olivier, Francis et O'Connell en remplacement de MM. Guay (Lévis), Béchard, Flynn et Haidasz sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Hargrave en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Flynn, Guay (Lévis) et Dionne (Northumberland-Miramichi) en remplacement de MM. Corriveau, Smith (Saint-Jean) et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Clermont en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Herbert en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 20 de cette Loi, chapitre 26, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/370B).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, volume II, États annuels—compagnies d'assurances biens et risques divers—pour l'année civile 1974, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/166A).

A onze heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 222

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 21 février 1975, votre Comité recommande que l'article provisoire n° 15 du Règlement de la Chambre devienne, aux termes de la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Comité daté du 14 mars 1975 et adopté le 24 mars 1975, un article permanent du Règlement de la Chambre des communes.

Votre Comité recommande également que les articles provisoires du Règlement de la Chambre qui concernent les travaux des subsides soient, conformément à la recommandation dudit deuxième rapport, maintenus au cours de la deuxième session de la présente législature.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 9 et 10*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 135 aux Journaux)

M. Daudlin, du Comité permanent de l'agriculture, présente le treizième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 31 octobre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 69*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 136 aux Journaux)

M. Goodale, au nom de M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'ordre en conseil C.P. 1975-2780, en date du 25 novembre 1975, approuvant le budget d'administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année terminée le 31 décembre 1975, pour la période supplémentaire allant du 1^{er} janvier 1976 au 31 mars 1976. (Document parlementaire n° 301-1/243C).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Faulkner, appuyé par M. Andras (Port Arthur),—Que le Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Rodriguez en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Fairweather en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 223

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 11 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Forrestall, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-420, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Knowles (Norfolk-Haldimand), propose,—Que le septième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présenté à la Chambre le jeudi 12 juin 1975, soit agréé.

Il s'élève un débat;

M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. Hargrave, propose,—Que l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), soit maintenant entendu.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 87)

POUR

Messieurs

Alexander	Friesen	Lavoie
Alkenbrack	Gilbert	Lawrence
Allard	Grafftey	MacDonald
Baker	Halliday	(Egmont)
(Grenville-Carleton)	Hamilton	MacLean
Bawden	(Qu'Appelle-Moose	Malone
Benjamin	Mountain)	Marshall
Brisco	Hamilton	Matte
Broadbent	(Swift Current-	Mazankowski
Cadieu	Maple Creek)	McCain
Caouette	Hargrave	McGrath
(Villeneuve)	Hees	McKenzie
Clarke	Howie	McKinley
(Vancouver Quadra)	Jarvis	Mitges
Coates	Jelinek	Muir
Cossitt	Johnston	Murta
Crouse	Kempling	Neil
Darling	Knowles	Nystrom
Dick	(Winnipeg-	Oberle
Diefenbaker	Nord-Centre)	Orlikow
Dionne	Knowles	O'Sullivan
(Kamouraska)	(Norfolk-Haldimand)	Paproski
Ellis	Lambert	Patterson
Epp	(Bellechasse)	Peters
Fairweather	Lambert	Ritchie
Forrestall	(Edmonton-Ouest)	Rynard
Fortin	La Salle	Schellenberger

Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield

Stewart
(Marquette)
Symes
Towers

Whiteway
Wise
Yewchuk—76.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Andras
(Port Arthur)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blouin
Boulangier
Buchanan
Bussièras
Caccia
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Dupras

Duquet
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Joyal
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Lapointe
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane

Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Ouellet
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Roberts
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan
Yanakis
Young—103.

merce et des questions économiques du Bill S-29, Loi autorisant la compagnie The Eastern Canada Savings and Loan Company et la compagnie Trust Central et Nouvelle-Écosse à fusionner.

M. Blais, au nom de M. Breau, appuyé par M. Forrestall, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Knowles (Norfolk-Haldimand),—Que le septième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présenté à la Chambre le jeudi 12 juin 1975, soit agréé.

Le débat se poursuit;

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Sharp, propose,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 88)

POUR

Messieurs

Abbott	De Bané	Lang
Allmand	Demers	Langlois
Andras	Dionne	Lapointe
(Port Arthur)	(Northumberland- Miramichi)	LeBlanc
Appolloni (M ^{me})	(Bruce-Grey)	(Westmorland-Kent)
Baker	Douglas	Lefebvre
(Gander-Twillingate)	(Bruce-Grey)	Lessard
Basford	Drury	Loiselle
Béchar	Dupras	(Chambly)
Bégin (M ^{lle})	Duquet	Loiselle
Blais	Faulkner	(Saint-Henri)
Blouin	Fleming	Lumley
Boulangier	Flynn	MacDonald
Buchanan	Foster	(Cardigan)
Bussièras	Fox	MacFarlane
Caccia	Francis	Maine
Campagnolo (M ^{me})	Gauthier	Marchand
Campbell (M ^{lle})	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
(South Western Nova)	Gendron	Martin
Campbell	Goodale	McIsaac
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Guay	McRae
Caron	(Saint-Boniface)	Milne
Chrétien	Guilbault	Munro
Clermont	Haidasz	(Hamilton-Est)
Collenette	Harquail	Nicholson (M ^{lle})
Corbin	Herbert	O'Connell
Corriveau	Hopkins	Ouellet
Côté	Isabelle	Pearsall
Cullen	Joyal	Pelletier
Cyr	Lachance	Penner
Danson	Lajoie	Philbrook
Daudlin	Lalonde	Portelance
	Landers	Poulin

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, les avis de motions (documents) numéros 34, 37, 39, 35, 41 et 42 sont réservés à la demande du gouvernement.

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du com-

Raines	Sauvé (M ^{me})	Trudel
Roberts	Sharp	Turner
Rompkey	Smith	(London-Est)
Roy	(Saint-Jean)	Watson
(Timmins)	Stollery	Whelan
Roy	Tessier	Young—99.
(Laval)	Trudeau	

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack	Hamilton	McCain
Allard	(Qu'Appelle-Moose	McGrath
Baker	Mountain)	McKinley
(Grenville-Carleton)	Hamilton	Muir
Benjamin	(Swift Current-	Murta
Brisco	Maple Creek)	Neil
Broadbent	Hargrave	Nystrom
Cadiou	Hees	Oberle
Caouette	Jarvis	Orlikow
(Villeneuve)	Jelinek	O'Sullivan
Clarke	Johnston	Paproski
(Vancouver Quadra)	Kempling	Patterson
Cossitt	Knowles	Peters
Crouse	(Winnipeg-	Ritchie
Darling	Nord-Centre)	Schellenberger
Dick	Knowles	Scott
Dionne	(Norfolk-Haldimand)	Smith
(Kamouraska)	Lambert	(Churchill)
Ellis	(Edmonton-Ouest)	Stanfield
Epp	La Salle	Stewart
Fairweather	MacDonald	(Marquette)
Forrestall	(Egmont)	Towers
Friesen	MacLean	Whiteway
Gilbert	Marshall	Wise
Halliday	Mazankowski	Yewchuk—60.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois.

M. Lang, appuyé par M. Chrétien, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada.

Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-79, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*) a été substitué à celui de l'honorable sénateur Cook sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Gauthier (Ottawa-Vanier) et Loiselle (Chambly) en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova) et M. Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Fleming et McCain en remplacement de MM. Loiselle (Chambly) et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. Poulin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

M. Whiteway en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Lawrence en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Landers, Bussièrès, Lapointe et Demers en remplacement de MM. Lee, Kaplan, M^{me} Holt et M. Loiselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Caron, Daudlin, Douglas (Bruce-Grey), Guilbault et Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. Guay (Lévis), M^{me} Holt, MM. Leblanc (Laurier), Robinson et Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Watson et Maine en remplacement de MM. Landers et Demers sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 224

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1975

Onze heures de l'avant-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Nouveau-Brunswick, 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/423).

M. Corbin, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 5 décembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*Fascicule n° 30*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 137 aux Journaux*)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué énonçant la décision du Gouverneur en conseil ayant trait à la convention collective envisagée entre le

Conseil du Trésor et l'Union canadienne des postiers. (Document parlementaire n° 301-7/33).

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, le quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le mercredi 10 décembre 1975, est agréé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, sur motion de M. Blais, appuyé par M. Guay (Saint-Boniface), le débat est ajourné.

Le Bill C-75, Loi prévoyant l'aménagement et la cessation du régime des rentes sur l'État et l'augmentation du rendement des contrats de rente existants, rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-78, Loi portant abrogation de la Loi concernant la Commission de secours d'Halifax et autorisation de prise en charge des pensions, subventions ou allocations versées par ladite Commission.

M. Drury, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le Bill S-28, Loi modifiant la Loi sur les épizooties, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

M. Drury, au nom de M. Whelan, appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, rapporté sans amendement par le Comité permanent de l'agriculture, est agréé à l'étape du rapport.

M. Drury, au nom de M. Whelan, appuyé par M^{me} Sauvé, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(Appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des *Bills privés*.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada.

M. Reid, appuyé par M. Loiseau (Chambly), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Alexander, Harquail et Friesen en remplacement de MM. Alkenbrack, Caron et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Flynn, Blais, Cyr, Clermont et Lefebvre en remplacement de MM. Daudlin, Landers, Guilbault, Poulin et Baker (Gander-Twilligate) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A 4 h. 35 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 225

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-80, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour des travaux publics et à des fins générales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: La présidence a étudié un certain nombre des motions qui ont été déposées à l'étape du rapport. Apparemment, deux des 22 motions dont la Chambre est saisie sont irrecevables, et peut-être que les questions de procédure qu'elles soulèvent ne devraient être examinées qu'au moment d'aborder ces motions. Je veux parler des motions numéros 4 et 6. La présidence estime que ces deux motions introduisent dans le bill un concept plus vaste que celui que prévoyait d'abord la recommandation royale, en ce qu'elles prolongeraient la période de référence dans le cas de ceux qui sont en grève légalement ou qui refusent un emploi parce qu'ils cherchent à s'établir à leur compte. Ces deux motions visent, semble-t-il, à accroître les presta-

tions du fait qu'elles prolongent la période de référence. Lorsque ces motions seront mises en discussion, les députés pourraient peut-être présenter des arguments du point de vue de la procédure.

La présidence fait en outre des réserves à propos de la motion n° 13, car celle-ci semble vouloir faire supprimer par voie d'amendement un article dont le bill ne propose pas la suppression. Il ne faut pas oublier toutefois que l'article 11 propose la modification d'un paragraphe tout à fait semblable du bill concernant la période initiale de prestations, et l'amendement supprimerait un deuxième article portant sur un type semblable d'interdiction relatif à la période prolongée de prestations. Il se peut que l'on puisse démontrer et expliquer que la motion est effectivement recevable. Je tiens simplement à rappeler que lorsqu'on mettra en discussion la motion n° 13, il faudra tenir compte des deux côtés de la question de la procédure. A tout prendre, il semble à la présidence qu'il faille probablement reporter la motion, mais on pourrait se demander si elle dépasse ou non le cadre du bill. Les deux dispositions me semblent être reliées de telle sorte que la motion devrait probablement être reportée, mais je voudrais simplement faire remarquer que lorsque la motion n° 4 sera mise en discussion, il faudrait examiner la régularité du point de vue de la procédure des motions numéros 4 et 6. Il faudra en faire autant dans le cas de la motion n° 13.

Les autres motions semblent recevables. Même si les motions numéros 1 et 2 pourraient être discutées ensemble, elles devront être mises aux voix séparément. Nous mettrons la motion n° 1 aux voix en premier lieu, car elle propose la suppression d'un article; si elle n'était pas adoptée, nous mettrions aux voix la motion n° 2, car elle propose la suppression d'une partie de l'article. Les motions numéros 9, 10, 16, 21 et 22 devraient faire l'objet de discussions et de mises aux voix distinctes. Nous pourrions, je pense, grouper les motions numéros 7, 8, 14 et 15 aux fins du débat et nous pourrions peut-être en disposer en mettant aux voix la motion n° 7. Apparemment, nous devrions grouper aux fins du débat les motions numéros 11 et 12 à part, puis les motions numéros 17, 18, 19 et 20, et en disposer au moyen d'un seul vote. Alors que la motion n° 1 est à l'étude, les députés pourraient peut-être réfléchir à cette proposition et communiquer à la Chambre le fruit de leurs réflexions dans le courant de la journée.

M. Alexander, appuyé par M. Paproski, propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 1.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters, propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 1, en retranchant le paragraphe (2), page 1 et en renumérotant le paragraphe (3) qui devient le paragraphe (2).

Il s'élève un débat;

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 15 décembre 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 15 décembre, à huit heures du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, rap-

porté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat reprend sur la motion de M. Alexander, appuyé par M. Paproski.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 1.

Et sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 1, en retranchant le paragraphe (2), page 1 et en renumérotant le paragraphe (3) qui devient le paragraphe (2).

Les motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

M. Alexander, appuyé par M. Baldwin, propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 4, en retranchant les lignes 24 à 26 inclusivement, à la page 2.

M. Alexander, appuyé par M. Baldwin, propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 5, en retranchant les lignes 20 à 22 inclusivement, à la page 3.

Après débat, ces motions, mises aux voix, sont rejetées sur division.

La motion numéro (4) inscrite au nom de l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 4, en remplaçant les lignes 29 à 32 inclusivement, page 2, par ce qui suit:

«gner la Commission,

d) était indemnisée pour invalidité totale temporaire par suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle,

e) était en grève légale, ou

f) travaillait à la mise sur pied d'une entreprise en vue de s'établir à son compte.»

Et la motion numéro (6) inscrite au nom de l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 5, en remplaçant les lignes 22 à 25 inclusivement, page 3, par ce qui suit:

«autre lieu de détention,

b) était indemnisée pour invalidité totale temporaire par suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle,

c) était en grève légale, ou

d) travaillait à la mise sur pied d'une entreprise en vue de s'établir à son compte.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Selon moi, le ministre a parfaitement exposé la procédure. Le commentaire n° 246 de Beauchesne est clair à cet égard, et si le député veut en appeler à une autre autorité, qu'il consulte Erskine May, 18^e édition, page 508, où il est dit qu'un amendement est irrecevable s'il est étranger à la question en cause ou s'il dépasse la portée du bill.

Le député sait que, conformément à notre pratique, toute proposition de dépense doit être accompagnée de la recommandation royale. A l'examen du bill, on constate que la recommandation royale ne précise pas la qualité des personnes à inclure ou à exclure, mais qu'elle accompagne une mesure renfermant des dispositions incluant ou ajoutant certaines personnes, et les deux vont ensemble. Aussi, même si le député est tenté de faire valoir que la recommandation royale est suffisamment large pour englober les personnes qu'il désire inclure par son amendement, la recommandation royale va, à mon avis, avec le bill; la proposition du député dépasserait la portée du bill et créerait une charge additionnelle pour les finances du pays.

Je prie également le député de se reporter à la page 510 de la 18^e édition de May, où il est dit, au paragraphe 12, qu'on ne peut proposer un amendement ou un nouvel article entraînant des dépenses de fonds publics.

Pour toutes ces raisons, la présidence doit rejeter les motions proposées par le député. Aussi les motions n^{os} 4 et 6 sont-elles irrecevables.

M. Alexander, appuyé par M. Baldwin, propose,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 6.

M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 6.

M. Alexander, appuyé par M. Baldwin, propose,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 12.

M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 12.

Il s'élève un débat;

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur géné-

ral, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada.—Chapitre n° 75.

Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.—Chapitre n° 76.

Bill S-27, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.—Chapitre n° 77.

Bill C-76, Loi portant liquidation de la Fondation canadienne du cancer, créée pour les vingt-cinq ans de règne de George V, et autorisation de vendre les titres et avoirs de la Fondation et de transférer le produit de la vente et le solde des liquidités à l'Institut national du cancer du Canada.—Chapitre n° 78.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député du Gouverneur général dans les termes suivants:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976;

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général s'est exprimé ainsi:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Bill C-79, Loi n° 4 de 1975 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 74.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat reprend sur la motion M. Alexander, appuyé par M. Baldwin.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 6.

Et sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 6.

Et sur la motion de M. Alexander, appuyé par M. Baldwin.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 12.

Et sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 12.

Après débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 8.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-1002, Loi constituant Norbanque en corporation.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Marceau, Kaplan, M^{me} Holt et M^{lle} Campbell (South Western Nova) en remplacement de MM. Maine, Bussièrès, Lapointe et Watson sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Poulin, Robinson, Leblanc (Laurier), Prud'homme et M^{me} Holt en remplacement de MM. Douglas (Bruce-Grey), Flynn, Blais, Harquail et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Poulin en remplacement de M. Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Towers en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Douglas (Bruce-Grey) et Landers en remplacement de MM. Prud'homme et Cyr sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Bussièrès et Guay (Lévis) en remplacement de MM. Lefebvre et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 226

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 16 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lachance, au nom de M. MacGuigan, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le quinzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 19 novembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-71, Loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 40, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«berta, du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard, un juge»

Article 7

Retrancher la ligne 10, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«dans lequel le greffier ou un juge de la cour ou la»

Article 13

Retrancher les lignes 36 à 41 inclusivement, à la page 11, et les remplacer par ce qui suit:

«Articles 52 (sabotage), 76 (actes de piraterie), 76.1 (détournement d'aéronef), 132 ou au paragraphe 133(1) ou aux articles 134 à 136 (évasion ou délivrance d'une garde légale), 143 ou 145 (viol ou tentative de viol), 149 ou 156 (attentat à la pudeur, au paragraphe 246(2) (résistance à une arrestation légale), aux articles 247 (enlèvement et séquestration), 302 (vol qualifié), 306 (introduction par effraction) ou 389 ou 390 (crime d'incendie), qu'elle ait ou non l'intention de»

Article 16

Retrancher la ligne 42, à la page 13, et la remplacer par ce qui suit:

«l'article 234 ou 236, peut, par sommation, exiger»

Article 17

Retrancher la ligne 16, à la page 15, et la remplacer par ce qui suit:

«quant *mutatis mutandis*.

236.1 La personne déclarée coupable d'une infraction aux articles 234, 234.1, 235 ou 236 après avoir été condamnée en vertu de l'un quelconque de ces articles, est réputée, pour l'établissement des

peines dont ces articles la rendent passible, avoir commis une première ou une deuxième infraction, selon le cas.»

Article 18

Dans la version française, retrancher la ligne 13, à la page 16, et la remplacer par ce qui suit:

«alléguée avoir été commise, ce taux cor-»

Dans la version française, retrancher les lignes 18 à 21 inclusivement, à la page 16, et les remplacer par ce qui suit:

«c.1) lorsqu'un échantillon de sang du prévenu a été prélevé, le plus tôt possible après le moment de la perpétration de l'infraction alléguée et en tous les cas au»

Dans la version française, retrancher les lignes 34 et 35, à la page 16, et les remplacer par ce qui suit:

«d'un technicien énonçant

(i) que chaque analyse chimique des»

Dans la version française, retrancher la ligne 43, à la page 16, et la remplacer par ce qui suit:

«(ii) que les résultats des analyses chimi-»

Article 22

Ajouter immédiatement après la ligne 34, à la page 19, l'article suivant:

«22.1 L'alinéa a) de la définition de «ministre de la Santé», énoncé au paragraphe 251(6) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

a) dans la province d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre de la Santé,

a.1) dans la province d'Alberta, le ministre de la Santé (hôpitaux et assurance-maladie),»

Article 24

Dans la version française, retrancher la ligne 15, à la page 20, et la remplacer par ce qui suit:

«possède, vend ou offre en vente ou écoule»

Article 27

Retrancher la ligne 22, à la page 22, et la remplacer par ce qui suit:

«annulé.»

Article 29

Dans la version française, retrancher les lignes 2 et 3, à la page 24, et les remplacer par ce qui suit:

«dessein de le distinguer des véhicules semblables.»

Article 37

Retrancher les lignes 34 et 35, à la page 26, et les remplacer par ce qui suit:

«commettre une infraction mentionnée aux sous-alinéas a)(i) à (vii), ou»

Article 41

Dans la version française, retrancher la ligne 34, à la page 29, et la remplacer par ce qui suit:

«où l'infraction est alléguée avoir été»

Dans la version française, retrancher les lignes 48 et 49, à la page 29, et les remplacer par ce qui suit:

«être remis en détention et traité conformément à la loi.»

Article 42

Retrancher les lignes 4 à 13 inclusivement, à la page 30, et les remplacer par ce qui suit:

«(1.1) Toute cour de juridiction criminelle d'une province qui n'est pas une cour visée au paragraphe (1), peut, sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, établir des règles de cour compatibles avec la présente loi et les autres lois du Parlement et les règles ainsi établies,»

Article 43

Retrancher les lignes 26 à 34 inclusivement, à la page 30, et les remplacer par ce qui suit:

«altérée du fait d'un défaut de se conformer aux dispositions de la présente loi en matière d'ajournement ou de renvoi et si en cas d'une telle faute, le»

Retrancher la ligne 46, à la page 30, et la remplacer par ce qui suit:

«au paragraphe (1), ils peuvent ajourner»

Retrancher la ligne 4, à la page 31, et la remplacer par ce qui suit:

«conformément au paragraphe (1)»

Article 47

Retrancher les lignes 29 à 31 inclusivement, à la page 33, et les remplacer par ce qui suit:

«ticle 457.7 qui ne réside pas habituellement au Canada,»

Retrancher la ligne 37, à la page 33, et la remplacer par ce qui suit:

«457.7, ou

d) d'une infraction aux articles 4 ou 5 de la *Loi sur les stupéfiants* ou d'avoir comploté en vue de commettre une infraction auxdits articles,»

Retrancher les lignes 2 et 3, à la page 34, et les remplacer par ce qui suit:

«liberté du prévenu visé aux alinéas (5.1)a), c) ou d), qui fait valoir l'absence de fonde-»

Article 53

Retrancher les lignes 10 à 24 inclusivement, à la page 37, et les remplacer par ce qui suit:

«(1), à l'exclusion d'un meurtre,

b) d'une fraction visée au paragraphe (1), à l'exclusion d'un meurtre, et alléguée commise alors qu'il était en liberté et attendait son procès pour un autre acte criminel,

c) d'un acte criminel visé au paragraphe (1), à l'exclusion d'un meurtre, alors qu'il ne réside pas habituellement au Canada,

d) d'une infraction tombant sous le coup de l'un quelconque des paragraphes 133(2) à (5) présumée commise alors qu'il était en liberté et attendait son procès pour une infraction visée au paragraphe (1), ou

d.1) d'un meurtre ou d'avoir comploté en vue de commettre un meurtre,»

Retrancher la ligne 36, à la page 37, et la remplacer par ce qui suit:

«ou l'autre des alinéas b), c), d) ou d.1),»

Article 59

Dans la version française, retrancher les lignes 16 et 17, à la page 44, et les remplacer par ce qui suit:

«(i) peut la poursuivre et, quand toute la preuve a été recueillie,»

Ajouter immédiatement après la ligne 15, à la page 45, l'article suivant:

«59.1 L'article 474 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«474. Le juge peut ajourner l'enquête et renvoyer le prévenu en détention ou lui accorder une liberté provisoire en vertu de la Partie XIV dans les cas où il estime que les irrégularités, défauts ou divergences visés à l'article 473 ont trompé le prévenu ou l'ont induit en erreur.»

Article 64

Retrancher les lignes 43 à 45 inclusivement, à la page 46, et les lignes 1 à 5 inclusivement, à la page 47, et les remplacer par ce qui suit:

«507.1 (1) Après le dépôt de l'acte d'accusation, le juge peut, dans les cas où il l'estime nécessaire,

a) sommer le prévenu de comparaître devant lui, ou

b) lancer un mandat d'arrestation contre le pré-»

Ajouter immédiatement après la ligne 12, à la page 47, l'article suivant:

«64.1 L'article 526 de ladite loi est modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

«(3) Un juge de la cour qui lance le mandat d'arrestation prévu au paragraphe (1) peut ordonner la remise en liberté du prévenu qui s'engage à se conformer à l'ordre de la cour lui enjoignant d'accomplir un ou plusieurs des actes suivants:

a) se présenter, aux moments indiqués dans l'ordonnance, à un agent de la paix ou à une autre personne désignés dans l'ordonnance;

b) rester dans la juridiction territoriale spécifiée dans l'ordonnance;

c) notifier à l'agent de la paix ou autre personne désignés en vertu de l'alinéa a) tout changement d'adresse, d'emploi ou d'occupation;

d) s'abstenir de communiquer avec quelque témoin ou autre personne expressément nommés dans l'ordonnance si ce n'est en conformité de telles conditions spécifiées dans l'ordonnance que le juge estime nécessaires;

e) lorsque le prévenu est détenteur d'un passeport, déposer son passeport ainsi que le spécifie l'ordonnance; et

f) observer telles autres conditions raisonnables, spécifiées dans l'ordonnance, que le juge estime opportunes.»

Article 76

Dans la version française, retrancher la ligne 34, à la page 53, et la remplacer par ce qui suit:

«cle lorsque la preuve a été recueillie»

Article 91

Retrancher les lignes 12 à 26 inclusivement, à la page 59, et les remplacer par ce qui suit:

«91. (1) L'article 752 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«752. (1) Une personne qui était le défendeur dans des procédures devant une cour des poursuites sommaires et qui interjette appel en

vertu de l'article 748 doit, si elle est sous garde, y demeurer à moins que la cour d'appel qui doit entendre l'appel n'ordonne sa mise en liberté

a) pourvu qu'il remette à la cour d'appel une promesse, sans condition ou aux conditions que la cour d'appel fixe, de se livrer en conformité de l'ordonnance,

b) pourvu qu'il contracte, sans caution, un engagement dont le montant et les conditions, s'il en est, sont fixés par la cour d'appel, mais sans dépôt d'argent ni d'autre valeur, ou

c) pourvu qu'il contracte, avec ou sans cautions, un engagement dont le montant et les conditions, s'il en est, sont fixés par la cour d'appel et qu'il dépose auprès de la cour d'appel la somme d'argent ou autre valeur que la cour d'appel fixe,

et la personne ayant la garde de l'appelant doit, lorsque l'appelant se conforme à l'ordonnance, le mettre immédiatement en liberté.

(2) Les dispositions des paragraphes 459(5), (6) et (7) s'appliquent *mutatis mutandis* à quiconque a été mis en liberté conformément au paragraphe (1).»

Ajouter immédiatement après la ligne 26, à la page 59, l'article suivant:

«91.1 Le paragraphe 752.2(1) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«752.2(1) Lorsqu'un juge de paix rend une ordonnance en vertu de l'article 752.1, l'appelant ou l'intimé peuvent, avant l'audition de l'appel ou à tout moment au cours de celle-ci, demander à la cour d'appel la révision de l'ordonnance rendue par le juge.»

Article 94

Retrancher les lignes 1 et 2, à la page 61, et les remplacer par ce qui suit:

«610 à 616, à l'exception des paragraphes 610(3) et 613(5), s'appliquent *mutatis mutandis*.»

Retrancher les lignes 18 et 19, à la page 61, et les remplacer par ce qui suit:

«XIV s'appliquent à l'ordonnance *mutatis mutandis*.

(4) Par dérogation aux paragraphes (1) à (3), lorsque, dans le cas d'un appel interjeté en vertu de l'article 748, en raison de l'état du dossier de l'affaire établi par la cour des poursuites sommaires, ou pour toute autre raison, la cour d'appel, sur demande faite en ce sens par le défendeur, le dénonciateur, le procureur-général ou son représentant, estime que l'intérêt de la justice serait mieux servi par la tenue d'un appel sous forme de procès *de novo*, cette cour d'appel peut ordonner que l'appel soit entendu sous forme de procès *de novo*, conformément aux règles de cour qui peuvent être établies en vertu du paragraphe 438(1.1) et, à cette fin, les dispositions des articles 729 à 744 s'appliquent *mutatis mutandis*.

5) La cour d'appel peut, pour audition et décision d'un appel conformément au paragraphe (4), autoriser que soient lus devant elle les témoignages recueillis par la cour des poursuites sommaires pourvu qu'ils aient été validés conformément à l'article 468 et, si

a) l'appelant et l'intimé sont consentants,

b) la cour d'appel est convaincue que la présence du témoin ne peut vraisemblablement être obtenue, ou

c) la cour d'appel est convaincue, en raison de la nature formelle de la preuve, ou pour toute autre raison, que la partie adverse n'en subit aucun préjudice,

toute déposition ainsi lue, en vertu du présent paragraphe, a la même force probante et le même effet que si le témoin avait personnellement déposé devant la cour d'appel.

(6) S'il est interjeté appel d'une sentence en la manière prévue au paragraphe (4), la cour d'appel doit, à moins que la sentence n'en soit une que détermine la loi, considérer la justesse de la sentence dont appel est interjeté et peut, d'après la preuve, le cas échéant, qu'elle croit utile d'exiger ou de recevoir, par ordonnance,

a) rejeter l'appel, ou

b) modifier la sentence dans les limites prescrites par la loi pour l'infraction dont l'accusé a été déclaré coupable;

et, en rendant une ordonnance en vertu de l'alinéa b), la cour d'appel peut tenir compte de toute période que le défendeur a passée sous garde par suite de l'infraction.

(7) Les dispositions suivantes s'appliquent aux appels interjetés conformément au paragraphe (4):

a) jugement sur un appel fondé sur une objection à une dénonciation, ou autre acte judiciaire, ne doit pas être rendu en faveur de l'appelant dans les cas suivants:

(i) tous les cas où est imputée une irrégularité de fond ou de forme, ou

(ii) tous les cas de divergence entre la dénonciation, ou autre acte judiciaire, et la preuve présentée au procès,

à moins que ne soit démontré ce qui suit:

(iii) l'objection a été présentée au procès, et

(iv) il y a eu refus d'ajourner le procès bien que la divergence mentionnée au sous-alinéa (ii) ait trompé ou induit l'appelant en erreur; et

b) jugement sur un appel fondé sur une irrégularité dans une déclaration de culpabilité ou dans une ordonnance ne doit pas être rendu en faveur de l'appelant; la cour rend alors une ordonnance pour remédier à cette irrégularité.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-71, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 29, 32 à 35 inclusivement*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 138 aux Journaux)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-80, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour des travaux publics et à des fins générales.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois, et, du consentement unanime, déféré à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, déféré à un Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel de *Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux*.

M. Comtois, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 11 décembre 1975, votre Comité a étudié le Bill S-29, Loi autorisant la compagnie The Eastern Canada Savings and Loan Company et la compagnie Trust Central et Nouvelle-Écosse à fusionner, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 79*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 139 aux Journaux*)

M. McCleave, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité approuve en principe le concept de la Loi concernant la liberté de l'information et recommande par conséquent que:

(1) le mandat qui lui a été confié par la Chambre le 19 décembre 1974, soit que l'objet du Bill C-225 (*M. Baldwin*), Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques, et l'exposé de la politique gouvernementale au sujet des avis de motions portant production de documents qui a été également déposé le 19 décembre 1974 par le président du Conseil privé, soit à nouveau déféré au Comité lors de la prochaine session de la présente législature ainsi que les renseignements connexes qu'on a recueillis;

(2) la Chambre considère l'opportunité d'étendre ce mandat afin d'y inclure l'examen de la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la statisti-

que, les brefs de prérogative et les autres lois qui sont reliées à la question de la liberté de l'information et à la protection de la vie privée;

(3) la Chambre considère de plus l'opportunité de demander au Comité d'étudier la question du traitement automatique de l'information, compte tenu du contexte mentionné ci-dessus et d'une protection adéquate de la vie privée des personnes.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 13, 15, 17, 19, 22, 32, 40, 41, 45, 47, 48, 50, 52 et 53*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 140 aux Journaux*)

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que, à 9 h 15 ce soir, toutes délibérations alors en cours soient interrompues et que tout vote par appel nominal, différé en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, concernant le Bill C-69, Loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit abordé et ce, après que la sonnerie d'appel aura fonctionné pendant quinze minutes tout au plus.

Le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 8.

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion numéro (10) inscrite au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 9, en retranchant la ligne 40, page 4 et en la remplaçant par ce qui suit:

«tions ou de son complément et de la période de prolongation des prestations (décrite à l'article 34) ne doit pas».

La motion numéro (13) inscrite au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 11, en remplaçant les lignes 11 et 12, page 6, par ce qui suit:

«11. Les paragraphes 33(2) et 36(1) de ladite loi sont abrogés.»

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à l'acceptabilité de ces motions, M. l'Orateur suppléant déclare les motions irrecevables.

M. Alexander, appuyé par M. Paproski, propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 10.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Broadbent, propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 10.

Il s'élève un débat;

A 9 h. 15 du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, M. l'Orateur interrompt les délibérations;

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Alexander, appuyé par M. Paproski.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 1.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 89)

POUR

Messieurs

Alexander	Halliday
Alkenbrack	Hamilton
Allard	(Swift Current-
Baker	Maple Creek)
(Grenville-Carleton)	Hargrave
Baldwin	Hees
Balfour	Hnatyshyn
Bawden	Howie
Beatty	Huntington
Beaudoin	Hurlburt
Brisco	Jarvis
Cadieu	Jelinek
Caouette	Kemping
(Villeneuve)	Knowles
Caouette	(Norfolk-Haldimand)
(Témiscamingue)	Lambert
Clarke	(Bellechasse)
(Vancouver Quadra)	Lambert
Cossitt	(Edmonton-Ouest)
Crouse	La Salle
Darling	MacDonald
Dick	(Egmont)
Dionne	MacLean
(Kamouraska)	Malone
Epp	Marshall
Fairweather	McCain
Forrestall	McGrath
Fortin	McKenzie
Friesen	McKinley

CONTRE

Messieurs

Abbott	Andres	Bégin (M ^{lle})
Allmand	(I Incoln)	Benjamin
Anderson	Appolloni (M ^{me})	Blackburn
Andras	Basford	Blais
(Port Arthur)	Bécharde	Blaker

Blouin	Gendron
Boulanger	Gilbert
Breau	Goodale
Brewin	Goyer
Broadbent	Guay
Buchanan	(Saint-Boniface)
Bussièrès	Guay
Cafik	(Lévis)
Campagnolo (M ^{me})	Guilbault
Campbell (M ^{lle})	Harquail
(South Western Nova)	Herbert
Campbell	Holt (M ^{me})
(LaSalle-Émard-Côte	Hopkins
Saint-Paul)	Isabelle
Caron	Joyal
Chrétien	Kaplan
Clermont	Knowles
Collenette	(Winnipeg-
Comtois	Nord-Centre)
Condon	Lachance
Corbin	Lajoie
Corriveau	Lalonde
Côté	Landers
Cullen	Lang
Cyr	Langlois
Danson	Laniel
Daudlin	Lapointe
Demers	Leblanc
Dionne	(Laurier)
(Northumberland-	LeBlanc
Miramichi)	(Westmorland-Kent)
Douglas	Lee
(Bruce-Grey)	Lefebvre
Douglas	Leggatt
(Nanaimo-Cowichan-	Loiselle
Les Îles)	(Chambly)
Dupont	Loiselle
Dupras	(Saint-Henri)
Duquet	Lumley
Fleming	MacDonald
Flynn	(Cardigan)
Foster	Macdonald
Fox	(Rosedale)
Francis	MacFarlane
Gauthier	Mackasey
(Ottawa-Vanier)	Marceau

Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M ^{lle})
Nystrom
O'Connell
Olivier
Orlikow
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M ^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Symes
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Watson
Yanakis
Young—127.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à l'article 1, en retranchant le paragraphe (2), page 1 et en renumérant le paragraphe (3) qui devient le paragraphe (2).

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 90)

POUR

Messieurs

Alexander	Balfour	Breau
Alkenbrack	Bawden	Brewin
Allard	Beatty	Brisco
Baker	Beaudoin	Broadbent
(Grenville-Carleton)	Benjamin	Cadieu
Baldwin	Blackburn	Caouette
		(Villeneuve)

Clarke
(Vancouver Quadra)
Cossitt
Crouse
Darling
Dick
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Friesen
Gilbert
Halliday
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis

Jelinek
Kemping
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Leggatt
MacDonald
(Egmont)
MacLean
Malone
Marshall
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta

Neil
Nielsen
Nystrom
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Whiteway
Wise
Wooliams—86.

Robinson
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)

Saltsman
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Tessier

Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Watson
Yanakis
Young—115.

Et la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Alexander, appuyé par M. Baldwin,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 6.

Et de la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 6.

Et de la motion de M. Alexander, appuyé par M. Baldwin,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 12.

Et de la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 12.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Basford
Bécharde
Bégin (M^{le})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Buchanan
Bussièrès
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{le})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Demers

Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Dupont
Dupras
Duquet
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)

LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
Mackasey
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{le})
O'Connell
Olivier
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Raitlon
Raines
Reid
Richardson
Roberts

Ces motions, mises aux voix, sont rejetées, par le vote suivant:

(Vote n° 91)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Bawden
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Breau
Brewin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cossitt
Crouse
Darling
Dick

Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Friesen
Gilbert
Halliday
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kemping
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Leggatt
MacDonald
(Egmont)
MacLean
Marshall
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Nystrom
Orlikow

O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Roche
Rodriguez
Rondeau

Rynard
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield

Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Whiteway
Wise
Woolliams—86

(Vote n° 92)

POUR

Messieurs

CONTRE

Messieurs

Allard
Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)

Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Fortin
Gilbert
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Lambert
(Bellechasse)
Leggatt
Nystrom
Orlikow
Peters
Rodriguez
Rondeau
Symes—21.

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Buchanan
Bussièrès
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Dupont
Dupras
Duquet

Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)

MacFarlane
Mackasey
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Watson
Yanakakis
Young—113.

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Basford
Bawden
Beatty
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breaux
Brisco
Buchanan
Bussièrès
Cadieu
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
Demers

Dick
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Dupont
Dupras
Duquet
Epp
Fairweather
Fleming
Flynn
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Friesen
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Halliday
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)

Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
La Salle
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
Mackasey
MacLean
Malone
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Martin
McCain
McGrath
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta

CONTRE

Messieurs

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 8.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

Neil	Reynolds	Smith
Nicholson (M ^{lle})	Richardson	(Saint-Jean)
Nielsen	Roberts	Stanfield
O'Connell	Robinson	Stewart
Olivier	Roche	(Marquette)
O'Sullivan	Rompkey	Tessier
Paproski	Roy	Towers
Parent	(Timmins)	Trudeau
Patterson	Roy	Trudel
Pearsall	(Laval)	Turner
Pelletier	Rynard	(London-Est)
Penner	Saltsman	Wagner
Philbrook	Sauvé (M ^{me})	Watson
Portance	Schellenberger	Whiteway
Poulin	Scott	Wise
Prud'homme	Sharp	Woolliams
Railton	Skoreyko	Yanakis
Raines	Smith	Young—178.
Reid	(Churchill)	

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Fairweather en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Malone en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Loiselle (Chambly) en remplacement de M. McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. McCleave, Côté, Trudel, Breau et Dionne (Northumberland-Miramichi) en remplacement de MM. Whitaker, Gray, Martin, Herbert et Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Roche en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 14 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

A 10 h. 45 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 227

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Comtois, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 12 décembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-78, Loi portant abrogation de la Loi concernant la Commission de secours d'Halifax et autorisation de prise en charge des pensions, subventions ou allocations versées par ladite Commission, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 79*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 141 aux Journaux*)

M. Comtois, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le douzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 28 juillet 1975, votre Comité a étudié le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique et fait rapport à la Chambre à cet égard.

Votre Comité a tenu neuf séances et a été assisté dans ses délibérations par les témoignages et les télégrammes, lettres et mémoires que lui ont soumis divers organismes. En outre, votre Comité a entendu l'honorable Donald C. Jamieson, ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que les témoins suivants:

De la Commission du système métrique:

M. S. M. Gossage, président.

De l'Association des manufacturiers canadiens:

M. Lyle Doering, président, Comité du système métrique de l'AMC et vice-président, Steel Company of Canada Ltd., Toronto;

M. Alex Gray, vice-président, Comité du système métrique de l'AMC et président, Gray Forgings and Stampings Limited, Bramalea;

M. Roy Phillips, directeur général;

M. Graeme Hughes, directeur du Groupe de la législation, de l'impôt et des affaires techniques;

M. John Bramsen, coordonnateur, Centre des ressources du système métrique;

M. Don Jupp, représentant à Ottawa.

Du Conseil canadien des normes:

M. Jean-Paul Carrière, président;

M. G. H. Spencer, directeur, Conversion au système métrique.

Du Conseil canadien du commerce de détail:

M. Alasdair J. McKichan, président;

M. Robert Berilla, président, Institut canadien de la distribution alimentaire;

M. Arthur Southwood, co-président du groupe d'études sur les balances utilisées par l'industrie alimentaire de détail.

De Metric Steel (Groupe d'étude sur la conversion au système métrique dans l'industrie canadienne du fer et de l'acier):

M. P. M. McCooey, administrateur.

De l'Association des consommateurs du Canada:

M^{me} M. Lister, présidente, Comité consultatif sur le système métrique.

De la Fédération canadienne des entreprises indépendantes:

M. John F. Bullock, président;

M. James R. Conrad, directeur, Politique et recherche.

De l'Association canadienne des manufacturiers de moulées:

M. Curtis L. Friend, secrétaire exécutif.

Du Conseil national du système métrique des États-Unis:

M. Adrian G. Weaver, président;

M. M. O'Hagan, directeur exécutif.

Du Congrès du travail du Canada:

M. J. Morris, président;

M. Ron W. Lang, directeur, division de la législation.

Au cours de ses délibérations, votre Comité a pu bénéficier de la compétence de M. Paul C. Boire, directeur exécutif de la Commission du système métrique, qui assistait aux audiences en qualité de conseiller technique du Comité.

L'étude des mémoires qui lui ont été soumis et le témoignage éloquent des témoins ont permis au Comité de constater qu'on approuvait généralement le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique.

Votre Comité confirme l'appui qu'il porte aux politiques et aux principes énoncés dans le Livre blanc sur la conversion au système métrique présenté à la Chambre des communes en janvier 1970.

Votre Comité appuie et recommande l'adoption volontaire du Système international d'unités (SI) comme seul système d'unités de mesure à utiliser au Canada.

Votre Comité reconnaît que la conversion volontaire et ordonnée au système métrique exige qu'on établisse des échéances et estime que la mise en œuvre d'un programme de cette nature serait grandement facilitée par l'appui du Parlement et de tous les échelons de gouvernement.

Votre Comité reconnaît que la diffusion au public de l'information relative à la conversion au système métrique est une condition essentielle du succès d'un programme volontaire et recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'accorder à la Commission du système métrique des fonds suffisants pour lui permettre de dispenser une information appropriée quant aux étapes futu-

res de la planification et de la mise en œuvre du programme.

Votre Comité reconnaît que des difficultés financières pourraient surgir par suite de la conversion au système métrique, et recommande que le gouvernement étudie l'opportunité de prendre les mesures suivantes relativement à l'achat de pièces et de l'outillage nécessaire:

- a) exemption de la taxe de vente et des droits de douane;
- b) dépréciation accélérée; et
- c) prêts à terme suffisant et à des taux d'intérêt raisonnables;
- d) mise en œuvre d'un système de crédits d'impôts à l'intention des employés qui doivent acheter des outils métriques.

Votre Comité estime qu'il est essentiel que la Commission du système métrique fasse rapport à la Chambre tous les ans de l'évolution de la mise en œuvre du programme et recommande que la Commission du système métrique présente un rapport annuel à cet égard, et que ses hauts fonctionnaires comparaissent devant le Comité tous les ans.

Votre Comité recommande à la Chambre d'étudier l'opportunité d'adopter le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique.

Votre Comité recommande d'autre part que le gouvernement étudie la possibilité de présenter de nouvelles mesures législatives afin de donner une base supplémentaire à la conversion au système métrique.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 59, 60, 61, 75, 76, 77, 78 et 79*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 142 aux Journaux)

L'honorable député de New Westminster (M. Leggatt) présente une pétition.

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la correspondance, en date des 11 et 12 décembre 1975, échangée entre M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles et M. Sylvain Cloutier, sous-ministre des Transports, relativement à la suspension de trois contrôleurs de l'air, d'expression française, à l'aéroport de Dorval. (Document parlementaire n° 301-7/34).

Le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Alexander, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 10.

Et sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Broadbent,—Qu'on modifie le Bill C-69,

Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 10.

Après plus ample débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 16.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. O'Connell en remplacement de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Uranium Canada, Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/407A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 228

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 18 DÉCEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt et unième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition relativement à la construction d'une base pour sous-marins et de missiles nucléaires Trident, à Bangor dans l'État de Washington, É.-U., présentée par l'honorable député de New Westminster (M. Leggatt), le mercredi 17 décembre 1975, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

M. Crouse, du Comité permanent des comptes publics, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément aux Ordres de renvoi du lundi 21 octobre 1974,—Que les comptes publics pour les années terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973 et les rapports de l'Auditeur général ainsi que les témoignages recueillis par le Comité au cours du vingt-neuvième Parlement soient déférés au Comité permanent des comptes publics,—et du jeudi 28 novembre 1974,—Que le rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, soit déféré au Comité permanent des comptes publics,—votre Comité, après avoir étudié les différents articles et après avoir entendu les témoins et examiné les témoignages ainsi recueillis sur le Bill, présente le rapport suivant:

Votre Comité a reçu, au cours de ses délibérations, l'aide des témoins suivants:

Du bureau de l'Auditeur général:

- M. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada;
- M. R. Chatelain, Sous-auditeur général;
- M. J. R. Douglas, Auditeur général adjoint;
- M. C. F. Gilhooly, Directeur général, Vérifications des ministères;
- M. A. G. Cross, Directeur général, Méthodes professionnelles et perfectionnement.

Du ministère des Postes:

- M. J. A. H. Mackay, Sous-ministre des Postes;
- M. A. C. Boughner, Sous-ministre adjoint des Postes, Finances et administration.

Du ministère des Affaires des anciens combattants:

- M. D. M. Thompson, Président, Commission des allocations aux anciens combattants;
- M. J. P. Gagné, Directeur exécutif des opérations.

Du ministère de la Justice:

- M. J. A. Shields, Services juridiques aux ministères (Finances et Conseil du Trésor).

Revenu Canada (Impôt):

- M. J. S. Hodgson, Sous-ministre
- M. S. F. Hobart, Sous-ministre adjoint (Opérations).

Du ministère de la Défense nationale:

M. T. C. Greig, Sous-ministre adjoint, Finance;
 Brigadier général T. M. Simpson, Juge-avocat général;
 M. C. J. S. Duncan, Directeur, Programmes et budget (effectifs);
 M. K. A. McLeod, Directeur général, Immeubles et services publics;
 Colonel Darlington, Directeur, Obtention et approvisionnement (Matériel d'usage collectif).

Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:

M. A. E. Gotlieb, Sous-ministre;
 M. J. C. Manion, Premier sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre);
 M. J. A. Hunter, Directeur général, Direction de la coordination de la main-d'œuvre.

De l'Office canadien des Provinces:

M. R. Perreault, Président de l'Office.

Du ministère des Approvisionnements et Services:

M. D. R. Yeomans, Sous-ministre adjoint, Services opérationnels.

Du ministère des Travaux publics:

M. A. J. Perrier, Sous-ministre adjoint, Planification;
 M. J. W. Charron, Directeur adjoint, Gestion des immeubles.

De la Commission de la Fonction publique:

M. J. J. Carson, président.

Représentants de Sociétés de comptabilité publique ayant participé au Programme de permutation des cadres:

M. Robert B. Dale-Harris, Associé, Coopers & Lybrand, Toronto;
 M. John B. Cole, Associé, Coopers & Lybrand, Toronto;
 M. Patrick B. Lafferty, Directeur, Coopers & Lybrand, Montréal;
 M. D. G. Ward, Coopers & Lybrand, Toronto;
 M. Raymond M. Dubois, Associé, Peat, Martwick, Mitchell & Co., Montréal;
 M. Jack E. Zittler, Associé, Zittler, Siblin, Stein, Levin & Co., Montréal.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. W. H. Hopper, Sous-ministre adjoint (Exploitation de l'énergie);
 M. R. Priddle, Conseiller principal, Pétrole et gaz.

De l'Office de Répartition des Approvisionnements en Énergie:

M. N. J. Stewart, président.

Secrétariat du Conseil du Trésor:

M. G. F. Osbaldeston, Secrétaire du Conseil du Trésor;
 M. S. Mensforth, secrétaire adjoint, Division de l'Administration financière;
 M. L. M. McGimpsey, Directeur, Évaluation des politiques.

MINISTÈRE DES POSTES

PARAGRAPHE 46—Transport local subventionné par le ministère des Postes. (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n^{os} 22 et 24, les 17 et 29 avril 1975*).

Au paragraphe 62 du rapport de l'Auditeur général de 1973 ainsi qu'au paragraphe 46 de son rapport de 1974, on signale ce cas de transport local subventionné par le ministère des Postes, ce qui constitue une infraction évidente à l'article 61(1)c) de la Loi sur l'administration financière,— toute affectation de crédit qui excède ce qui a été autorisé par le Parlement ou qui a été utilisé à une fin non autorisée par le Parlement doit être signalée.

Il a été recommandé que l'on procède à une révision des accords et contrats conclus pour le transport du courrier entre Kenora et Fort Frances, afin d'épargner annuellement \$11,500 au ministère des Postes; toutefois, si on avait retiré ce contrat de transport à la société de transport par autobus qui en est actuellement bénéficiaire, cela aurait eu des conséquences néfastes sur les services de transport en commun fournis aux résidents de la région.

Le Comité a été informé que si le ministère des Postes ne faisait pas appel à cette société de transport par autobus, celle-ci serait forcée de se retirer des affaires.

On a continué à respecter ce contrat, même si une étude préliminaire effectuée par le ministère des Postes proposait l'annulation du contrat et le recours à un autre mode de transport alors disponible.

Le Comité recommande que le ministère des Postes respecte intégralement le système d'appel d'offres ouvert lors de l'adjudication des contrats pour le transport du courrier, et à ce propos, qu'il se conforme aux exigences de l'article 61(1)c) de la Loi sur l'administration financière en vertu desquelles les affectations doivent être utilisées à des fins autorisées par le Parlement.

PARAGRAPHE 47—Imputation irrégulière à un crédit de 1973-1974. (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n^{os} 22 et 24, les 17 et 29 avril 1975*).

A la fin de mars 1974, un représentant du ministère des Postes a rendu visite à des fournisseurs de véhicules automobiles avec lesquels le ministère était déjà entré en contact.

Le premier avril 1974, le ministère des Postes envoyait des messages par Téléx aux agents de transport du ministère dans toutes les régions les informant des véhicules acceptés en leur nom avant le 31 mars 1974. Le ministère a alors imputé au crédit 5 des Postes la somme de \$748,000.00 pour les véhicules livrés après le 1^{er} avril 1974. Cela est contraire aux dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière.

Le Comité a conclu que l'acceptation et le paiement après le 1^{er} avril 1974 étaient totalement illégaux.

Le Comité croit que tous les ministères devraient savoir que le Parlement, en vertu des dispositions de la Loi sur l'administration financière, se voit confier le mandat très sérieux de contrôler les dépenses des deniers publics; insister pour que les fonds soient utilisés selon les buts autorisés par le Parlement et s'assurer que les paiements pour des biens reçus ou des services effectués avant la fin d'une année financière soient portés aux comptes appropriés de l'année financière en cause.

PARAGRAPHE 53—Perte de biens publics au cours d'une exposition philatélique internationale. (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicules nos 22 et 24 du 17 et 29 avril 1975*).

En mai 1973, le ministère des Postes participait à une exposition philatélique à Munich en Allemagne de l'Ouest. Après l'exposition, on a découvert que des articles évalués à \$62,000 et du matériel de projection prêté par Information Canada et coûtant \$1,000, avaient disparu.

Le rapport d'un comité d'examen créé par le ministère des Postes a révélé qu'il y avait eu négligence et manque de soin de la part des employés en cause.

Après avoir examiné cette perte, le ministère des Postes a recommandé qu'aucune poursuite juridique ne soit entreprise par le gouvernement canadien contre la direction de l'exposition ou contre le ministère des Postes allemand; que l'on donne suite à la poursuite juridique concernant le matériel de projection; et que la direction du ministère des Postes définisse clairement le rôle et les responsabilités des divers services qui participent à des expositions internationales.

Le Comité souscrit vivement à ces recommandations et souligne la nécessité de n'envoyer à ces expositions que des employés compétents et expérimentés, ayant une bonne formation.

PARAGRAPHE 62—Commerce de détail des Postes. (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule no 24 du 29 avril 1975*).

Dans son cinquième rapport à la Chambre le 13 octobre 1966, le Comité des comptes publics avait dit:

Aucun ministère du gouvernement ne devrait instaurer ou prendre une mesure qui n'a été autorisée par le Parlement, même si le ministère prévoit que le Parlement pourra éventuellement statuer de façon à accorder cette autorisation. Il considère que les mesures prises par les ministères du gouvernement devraient en tout temps être conformes à l'autorisation accordée par la Loi au moment où ces mesures sont prises.

Le ministère des Postes a continué à vendre et parfois a accru la vente au public de divers articles non postaux même s'il n'a pas encore reçu l'autorité du Parlement de le faire. En outre, un système convenable de comptabilité pour déterminer le bénéfice de ces articles n'avait pas été établi bien qu'il est dit qu'un tel système est en cours de création.

Le Comité conclut que le ministère des Postes a agi de façon illégale en maintenant la vente de ces marchandises sans avoir l'autorisation nécessaire du Parlement.

Le Comité recommande que le ministère des Postes obtienne l'autorité nécessaire pour poursuivre ce genre d'activité.

PARAGRAPHE 63—Accroissement de coûts causé par les retards d'adjudication de contrat. (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule no 24 du 29 avril 1975*).

En février 1973, le ministère des Postes a fait un appel d'offres pour 271 unités de cases et de tables spéciales servant au tri du courrier. Par suite de retards dans l'octroi des contrats et parce qu'il n'a pas respecté les procédures normales d'adjudication, le ministère des Postes a dû assumer un accroissement des coûts de l'ordre de \$21,950.00.

Le plus bas soumissionnaire a retiré sa soumission après que le ministère eut déterminé qu'il serait dans l'impossibilité de respecter les délais de livraison impartis.

Le second plus bas soumissionnaire avait d'abord fait une première soumission à \$168.00 l'unité. Toutefois, comme il avait été stipulé que cette offre n'était valable que 60 jours, cette seconde compagnie a augmenté le prix, portant celui-ci à \$200 l'unité en juin 1973 et à \$230 l'unité en septembre 1973. Le ministère a jugé cette dernière augmentation inacceptable et a mis fin aux négociations.

Un nouvel appel d'offres a été lancé aux autres fournisseurs éventuels et le contrat final a été adjugé en janvier 1974, presque un an après, pour 271 unités à un coût unitaire de \$249. Conséquemment, la hausse des coûts s'est chiffrée à \$21,950.

Le Comité a conclu que:

1. On n'avait exigé aucun dépôt de la part des compagnies faisant des offres.

2. Aucune enquête préalable n'a été faite afin de s'assurer que les compagnies soumettant leurs offres étaient capables de faire face à leurs engagements.

3. Le deuxième plus bas soumissionnaire avait stipulé que son prix n'était valable que pour 60 jours.

4. Bien que ce second plus bas soumissionnaire ait augmenté une fois ses prix, le ministère n'avait pas officiellement accepté ce prix et devait obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour conclure le contrat mais, en raison de la succession des délais et de l'accroissement du coût des matériaux et de la main-d'œuvre, cette compagnie a indiqué une autre augmentation de 15% dans son offre et à ce moment, les négociations furent rompues.

Le Comité pense que le ministère des Postes doit accélérer ses procédures en vue de l'approbation de contrats, tenir à jour les listes de fournisseurs éventuels de façon à savoir quelles compagnies peuvent faire face aux exigences du contrat. Des retards dus à l'attente de l'approbation du Conseil du Trésor peuvent résulter en un accroissement des coûts.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

PARAGRAPHE 68—Radiation des dettes provenant des paiements en trop des allocations aux anciens combattants. (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule no 23 du 24 avril 1975*).

Jusqu'à ce qu'une modification entrée en vigueur le 1^{er} avril 1973 ne l'ait supprimée, une disposition de la Loi sur les allocations aux anciens combattants prévoyait l'établis-

sement de certaines limites quant aux biens que pouvait posséder un ancien combattant, relativement à l'admissibilité à une allocation.

Parce que beaucoup d'anciens combattants ont intentionnellement ou par inadvertance négligé de dévoiler des biens mobiliers, beaucoup de paiements en trop ont été effectués.

Sur la foi d'un avis écrit du ministère de la Justice, la Commission des allocations aux anciens combattants a annulé le solde du trop-payé de 1134 allocations s'élevant à \$790,000.00; il y avait entre autres 27 comptes pour lesquels des hypothèques sur des immeubles étaient détenus en garantie.

L'Auditeur général ayant mis en doute ce jugement, le ministère de la Justice a par la suite fait parvenir à la Commission une décision qui était en contradiction avec la première et selon laquelle la modification n'avait aucun effet rétroactif et les dettes demeuraient exigibles.

Le Conseil du Trésor a par la suite eu recours à d'autres méthodes et règlements pour radier les dettes.

Le Comité recommande que le ministère de la Justice soit plus prudent lorsqu'il rend des jugements.

PARAGRAPHE 69—Arrêt du recouvrement des montants payés en trop relativement aux allocations versées aux anciens combattants. (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 23, du 24 avril 1975*).

Avant le 1^{er} novembre 1973, la Commission des allocations aux anciens combattants recouvrait, grâce à des déductions mensuelles prélevées sur les allocations aux anciens combattants versées à 2700 bénéficiaires, des montants payés en trop du fait que le revenu annuel dans chaque cas avait dépassé le maximum prévu par la Loi.

Le 1^{er} novembre 1973, après avoir entrepris une longue étude visant à déterminer si le recouvrement des paiements en trop entraînait des difficultés, la Commission a suspendu ses tentatives de recouvrement.

Le Comité se préoccupe du fait qu'il n'existe aucune autorité permettant la suspension de ces tentatives de recouvrement et recommande qu'une telle autorité soit établie avant que l'on entreprenne semblable action.

REVENU CANADA (IMPÔT)

PARAGRAPHE 61—Retards à communiquer les cotisations d'impôt et insuffisance des liaisons entre les divisions du ministère du Revenu national (Impôt) causant une perte de recettes à la Couronne. (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 25 du 1^{er} mai 1975*).

L'échec des tentatives visant à recouvrer des cotisations d'impôt et des intérêts s'élevant à \$3.6 millions a été attribué à une enquête d'une durée beaucoup trop longue et à un manque de liaison entre deux divisions de Revenu Canada—Impôt, soit la division des enquêtes spéciales et la division des recouvrements.

Au cours de cette enquête qui a duré 16 mois, le contribuable a systématiquement fait le transfert de la majeure partie de ses actifs en Suisse. En février 1971, lorsqu'on a émis les cotisations relatives aux années d'imposition de 1966 à 1969, on n'a pu saisir ni bloquer aucun actif de valeur appréciable.

Le Comité recommande que Revenu Canada prenne immédiatement des mesures visant à réviser ces procédures afin d'empêcher que pareille éventualité ne se reproduise et que, si cela s'avère nécessaire, le ministre des Finances agisse rapidement afin de présenter une nouvelle loi.

Le Comité recommande également que si on le juge approprié, dans les cas d'abandon de procédure, l'on procède à la publication des noms et des faits.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

PARAGRAPHE 51—Paiements à titre gratuit aux membres des Forces canadiennes. (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 26 et 27, 6 et 8 mai 1975*).

En février 1972, plus de 400 membres des Forces canadiennes ont subi des pertes ou des dommages à leur propriété privée au cours de deux incendies à la base de Saint-Jean (Québec). Des réclamations se chiffrent à \$163,000 ont été déposées au ministère de la Défense nationale. Bien que le ministère de la Justice ait émis l'opinion que le ministère de la Défense nationale n'était pas responsable, ce dernier a payé \$139,500. Cependant, l'Auditeur général a noté que ces paiements n'avaient pas été identifiés comme des paiements à titre gratuit par le Ministère et que ceux de plus de \$100 n'avaient pas été inscrits aux Comptes publics comme l'avait demandé le Comité des Comptes publics dans son deuxième rapport à la Chambre en avril 1961 (*adopté par la Chambre des communes le 26 avril 1961*).

L'Auditeur général a affirmé que le Ministère avait pris des mesures pour que cette omission ne se reproduise pas.

La question de savoir qui a l'autorité de prescrire des paiements à titre gratuit n'est pas claire.

L'Auditeur général soutient que l'autorité de faire des paiements à titre gratuit est dévolue au Gouverneur en conseil, et ne peut pas être déléguée.

Les agents du ministère de la Défense nationale citent les ordonnances et règlements royaux:

210.05—Dédommagement dans certains cas spéciaux

En cas de perte ou de détérioration pour laquelle un dédommagement n'est pas autrement payable en vertu des ORFC, le Ministre peut, par dérogation aux prescriptions de la présente section, autoriser le paiement de tout dédommagement raisonnable qu'il juge approprié, compte tenu des circonstances. (G)

Les conseillers juridiques du ministère de la Défense nationale soutiennent que l'article 210.05 émis en vertu de l'autorité du Gouverneur en conseil donne au Ministère la liberté presque sans limite d'accorder un dédommagement et qu'une telle liberté équivaut à une délégation de pouvoir

par le Gouverneur en conseil au Ministre pour accorder des paiements à titre gratuit dans le contexte des Règlements.

Le Comité a convenu qu'il était difficile pour le ministre de la Justice de conseiller l'Auditeur général, tout en agissant au nom du ministère de la Défense nationale.

Le Comité recommande par conséquent que l'Auditeur général obtienne un avis juridique de l'extérieur sur cette question et qu'il fasse par la suite rapport au Comité sur cette question.

PARAGRAPHE 45—La base des Forces canadiennes de Summerside (Î.-P.-É.). (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicules n^{os} 26 et 27, datés du 6 et 8 mai 1975*).

L'Auditeur général doit faire connaître au Parlement, en conformité de l'article 61 de la Loi sur l'administration financière, qu'un crédit budgétaire a été dépassé ou a été affecté à une fin ou d'une manière non autorisée par le Parlement.

A la fin de 1969, le ministère de la Défense nationale était arrivé à la conclusion qu'il convenait de transférer à d'autres bases des Forces canadiennes qui se trouvent sous le commandement maritime le reste des activités opérationnelles de la base des Forces canadiennes de Summerside, étant donné le retrait graduel des avions de patrouille navale neptune, et de fermer la base en 1970, ce qui épargnerait annuellement plus de \$6 millions. En décembre 1969, le gouvernement a annoncé que, pour des raisons d'ordre économique, la base ne serait pas fermée avant le 31 mars 1973. Le 23 mars 1972, la Chambre a été informée que la base serait maintenue dans son rôle actuel.

Pour faire face aux frais supplémentaires engagés pour maintenir la base, le Conseil du Trésor approuva au début un relèvement de \$6.7 millions du plafond budgétaire du ministère pour 1971-1972 et 1972-1973. Le plafond a été relevé à \$7.5 millions pour 1973-1974.

L'Auditeur général soutient fermement que les frais supplémentaires engagés pour maintenir la base ont dépassé de beaucoup ceux qui découlent de l'exécution des fonctions du ministère de la Défense nationale dans la région. Il observe en outre que les crédits du ministère de la Défense nationale ont été affectés à des fins non autorisées par le Parlement.

Le Ministère est d'avis que la dépense pour le fonctionnement et le maintien de la base des Forces canadiennes de Summerside est une imputation appropriée de ses crédits budgétaires, étant donné qu'elle a été approuvée par le Parlement au moyen de ce crédit budgétaire, crédit autorisé dans le budget principal et le budget supplémentaire.

L'Auditeur général a concédé qu'il existait d'autres crédits au Parlement qui auraient pu justifié cette somme.

Le Comité est entièrement d'accord avec le principe voulant que tout crédit voté par le Parlement doit être dépensé pour les fins pour lesquelles il a été voté, et recommande qu'on se prévale de l'autorisation appropriée pour les dépenses de cet ordre à l'avenir.

PARAGRAPHE 56—Rétributions excessives versées à des fonctionnaires retraités et à des pensionnés des Forces canadiennes au service du ministère de la Défense nationale aux termes de contrats de services personnels. (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n^o 27, 8 mai 1975*).

L'Auditeur général a attiré l'attention sur le cas de fonctionnaires retraités ou de membres retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada qui ont effectué des travaux sous contrat pour le compte de ministères et organismes du gouvernement.

Il a noté qu'il s'était produit plusieurs cas où les traitements prévus par les lignes directrices du Conseil du Trésor avaient été dépassées. Il s'est produit des cas où les traitements versés à des retraités par le ministère de la Défense nationale dépassaient de beaucoup la rémunération courante correspondant à la classification à laquelle ils appartenaient au moment de prendre leur retraite.

L'Auditeur général a aussi révélé qu'il existait un manque de contrôle central du Ministère sur les marchés de services personnels conclus avec le ministère. Le Comité a été avisé que des procédures de contrôle adéquates ont été par la suite appliquées par le Ministère.

Le Comité s'inquiète du fait que la pratique de laquelle on s'est plaint est généralisée et continue de s'étendre.

Le Comité recommande que le Conseil du Trésor envisage de faire une étude sur l'utilisation des contrats de services personnels, et qu'une directive soit émise à l'intention de tous les ministères qui emploient à contrat des employés à la retraite.

Le Comité recommande en outre qu'on prenne des mesures de recouvrement des montants excédentaires payés.

PARAGRAPHE 57—Coût d'installations inoccupées par suite de la fermeture de la base des Forces canadiennes de Gimli (Man.). (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicules n^{os} 27 et 28, 8 et 13 mai 1975*).

Dans son rapport de 1972, l'Auditeur général mentionnait qu'en 1965, le ministère de la Défense nationale avait conclu un accord avec une société d'expansion qui stipulait que pour une période de vingt ans, le ministère garantirait à cette société un loyer mensuel brut de \$14,200 en échange de la location de 150 unités domiciliaires à être construites à Gimli (Man.), surtout pour loger les militaires mariés affectés à la base. Puis, sans aucune raison apparente que l'Auditeur général ait pu déterminer, le ministère a conclu un deuxième accord avec la même société en 1967 portant sur la location des unités domiciliaires de cette société de 1968 à 1977 à un loyer mensuel de \$19,000, sujet à révision et à rajustements rétroactifs tous les deux ans pour refléter la modification des frais d'exploitation. Cet accord annulait l'accord original et faisait passer le loyer mensuel à \$22,000 en janvier 1970 et le réduisait légèrement à \$21,500 en janvier 1972.

A la suite de la fermeture de la base en septembre 1971, le Ministère n'a pas accepté l'offre que lui a faite la société d'expansion de mettre fin aux deux accords moyennant la somme de \$2,000,000. Le loyer mensuel continuait d'être

versé aux termes du bail, et pour l'année se terminant le 31 mars 1972, \$220,000 ont été versés pour des logements vacants.

Les années fiscales suivantes, les loyers des logements vacants continuaient d'être payés, et se sont élevés à \$255,000 en 1972-1973 et à \$235,000 en 1973-1974.

Ces logements sont demeurés vacants même si les hommes d'affaires de l'endroit et les représentants élus de la municipalité ont demandé au ministère de mettre les logements à la disposition des civils à cause de l'amélioration des conditions locales.

Le 27 février 1974, le ministère de la Défense nationale a conclu des accords avec le principal créancier hypothécaire de l'ensemble résidentiel en vertu duquel moyennant une somme de \$1,661,000, le ministère était complètement libéré de ses obligations.

Le Comité conclut que bien qu'il soit inévitable de fermer des bases et de déplacer les militaires, il est nécessaire que le ministère de la Défense nationale exerce un contrôle administratif plus serré sur les accords de location afin d'éviter d'autres dépenses non productives de cette nature.

PARAGRAPHE 59—Rations supplémentaires. (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 28, 13 mai 1975*).

Le Contingent canadien obtient des rations, payées par l'Organisation des Nations Unies, d'un dépôt local d'approvisionnement de l'armée britannique. L'ONU absorbe les frais en fonction du barème en vigueur dans l'armée britannique. Toutefois, étant donné que ce barème est inférieur à la consommation effective des Forces canadiennes, le ministère de la Défense nationale a autorisé le Contingent à toucher des rations supplémentaires du dépôt jusqu'à équivalence avec le barème de rationnement canadien. Le Canada rembourse à l'Organisation des Nations Unies les frais supplémentaires encourus.

On rapporte que le Contingent canadien des forces de l'ONU à Chypre a touché entre novembre 1972 et mai 1973 des rations d'une valeur de \$60,000 au-delà des quantités autorisées. L'ONU a présenté au Canada un état de compte portant sur les rations supplémentaires fournies pendant cette période.

Après qu'on eut attiré l'attention des responsables du ministère de la Défense nationale sur la question, ces derniers ont pris des mesures pour enquêter immédiatement. Un rapport provisoire du ministère a révélé qu'une partie de ces rations supplémentaires était causée par le fait que des membres d'autres Contingents venaient manger au mess du Contingent canadien en raison de la qualité supérieure des repas.

Votre Comité note que le Ministère a mis fin à cette pratique qui consiste à fournir des repas gratuits aux membres d'autres contingents.

PARAGRAPHE 60—Frais supplémentaires occasionnés par des erreurs dans les spécifications des casquettes d'hiver

achetées pour les Forces canadiennes. (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 28, 13 mai 1975*).

Un contrat a été accordé à un fabricant en 1971 pour qu'il fournisse 100,000 casquettes de fourrure pour homme au ministère de la Défense nationale. On s'est aperçu que par suite d'une erreur dans les spécifications, 75,000 casquettes de deux pointures trop petites avaient été acceptées par le Ministère.

Les spécifications ont été modifiées. Toutefois, pour satisfaire aux besoins, il a fallu acheter en 1973, 32,550 autres casquettes plus grandes au coût de 102,000 dollars.

Le ministère de la Défense nationale considérait ce montant comme une dépense au titre de besoins futurs et prétendait que la durée d'une de ces casquettes est de six ans. Si l'on présume que 10,000 casquettes seront utilisées annuellement pour les nouvelles recrues et les remplacements, l'Auditeur général a estimé qu'il y avait suffisamment de ces petites casquettes d'hiver pour les trente prochaines années.

Votre Comité recommande que le ministère de la Défense nationale exerce un contrôle plus sévère sur les modes d'allocation de contrat et les spécifications.

PARAGRAPHE 55—Programme d'initiatives locales. (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 29 et 31, 15 et 27 mai 1975*).

Depuis son second rapport à la Chambre, le 6 mars 1975, votre Comité a étudié de nouveau les progrès du Programme d'initiatives locales sous la direction du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et a observé que certains changements ont été apportés aux critères et que des mesures de correction avaient été prises afin de réduire les lacunes du programme dans certains domaines.

Toutefois, votre Comité estimait que les représentants du ministère doivent assurer que les lignes directrices du programme sont bien respectées; que des registres comptables simplifiés mais suffisants sont tenus pour toutes les subventions; que des procédures de vérification appropriées sont suivies; que des mesures de contrôle sont adoptées afin d'éviter que l'on accorde des subventions en double au même projet; et que des contrôles plus sévères soient exercés sur les projets visant l'amélioration et l'accroissement de la valeur des propriétés privées.

PARAGRAPHE 38—Imputation irrégulière au Compte de l'Office canadien des provendes (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 30 et 34, du 22 mai et 17 juin 1975*).

Au cours de l'année financière 1973-1974, l'Office canadien des provendes a autorisé des versements d'aide spéciale aux prix, totalisant \$822,000 afin de compenser l'augmentation des coûts subie par les éleveurs d'animaux de ferme qui devaient acheter des provendes à un prix supérieur en raison de l'interruption des services de transport ferroviaire qui les privait ainsi de leur source d'approvisionnement habituel.

L'Auditeur général a rapporté que la somme de \$822,000 n'aurait pas dû être imputée au Compte de l'Office canadien des provendes, puisqu'il ne s'agissait pas des provenances achetées par l'Office dans le cadre de son programme de mise en marché de grains de provendes canadiens.

Le président de l'Office a informé le Comité que lors des grèves ferroviaires, l'Office était soumis à des pressions considérables afin de fournir une aide aux éleveurs de la Colombie-Britannique, et avait obtenu de la Commission canadienne du blé qu'il lui cède 300,000 boisseaux par semaine, au prix d'exportation, provenant des stocks entreposés à Vancouver et destinés à l'exportation.

Votre Comité en a conclu que l'Office canadien des provendes n'avait pas, en vertu de la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, l'autorité voulue pour effectuer ces paiements et, en conséquence, qu'elle n'avait pas utilisé de façon appropriée, les deniers publics en les affectant à des fins non prévues par le Parlement.

PARAGRAPHE 78—Erreurs dans le calcul des pensions du Compte de pension de retraite de la Fonction publique (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicules nos 30 et 35, du 22 mai et du 26 juin 1975*).

Depuis 1962, l'Auditeur général a régulièrement fait rapport sur le taux élevé d'erreurs dans le calcul des pensions de retraite de la Fonction publique. Les problèmes découlent de la nature complexe de la Loi sur la pension de la Fonction publique et des règlements y afférant qui changent périodiquement de la multiplicité des registres de paye dans les ministères gouvernementaux à travers le Canada et des longs états de service des prestataires.

Votre Comité a été informé par le ministère des Approvisionnement et Services que, pour des raisons de coût et d'exactitude, des systèmes automatisés n'étaient pas la solution appropriée à ces problèmes. La Division des pensions de retraite et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont plutôt pris des mesures afin de simplifier l'obligation de faire rapport imposée par la Loi et les Règlements.

Votre Comité recommande donc que le Secrétariat du Conseil du Trésor revoie les dispositions de la Loi sur la pension de la Fonction publique et les règlements y afférents, qui concernent l'exigence faite à l'employeur de faire rapport sur la pension; et d'établir des méthodes normalisées de rapport auxquelles tous les ministères et organismes gouvernementaux se conformeront.

PARAGRAPHE 64—Coût de locaux inutilisés. (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule no 31, le 27 mai 1975*).

Votre Comité s'inquiète de ce que les ministères gouvernementaux aient à payer le loyer de locaux inutilisés, problème qui se répète souvent.

Dans ce cas particulier, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration était en cause. Le ministère ayant révisé ses prévisions initiales en matière d'espace et reporté l'approbation des plans d'aménagement, l'occupation des locaux a été retardée de 5 mois. Il en est donc résulté des coûts de location de \$61,000 pour des locaux inutilisés.

Votre Comité, dans des rapports antérieurs à la Chambre, a recommandé que ces dépenses de location soient imputées au ministère occupant les locaux et non au ministère des travaux publics. Les ministères devraient donc être plus attentifs à éviter ces paiements non productifs.

PARAGRAPHE 50—Paiements en trop de l'aide à l'adaptation des réfugiés ougandais. (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule no 31, 27 mai 1975*).

En 1972, le Centre de la Main-d'oeuvre du Canada à Vancouver a effectué des paiements en trop de l'ordre de \$188,500 à un groupe de réfugiés ougandais dans le cadre du programme d'aide à l'adaptation.

L'Auditeur général a indiqué de graves lacunes dans les activités de ce Centre dans un certain nombre de domaines précis.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a reconnu que ce Centre de Main-d'oeuvre particulier n'était nettement pas préparé pour s'occuper de cette situation anormale. On a fait un usage extensif d'employés occasionnels non formés et les ressources en main-d'oeuvre du Centre de la rue Howe à Vancouver ont été entièrement utilisées.

Le sous-ministre a rapporté qu'il y avait eu incompetence de la part du personnel régulier et qu'on avait par la suite procédé à des transferts et des licenciements.

Le sous-ministre a aussi rapporté que des mesures en vue de récupérer les paiements en trop avaient été prises pour ce qui est de 23 cas, et que 299 autres étaient en attente.

Votre Comité est d'avis que le ministère doit activer vigoureusement les mesures de récupération.

PARAGRAPHE 72—Programme sur les indemnités d'importation du pétrole et des produits pétroliers (Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule no 34, le 17 juin 1975*).

Votre Comité a interrogé l'Auditeur général et les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de même que ceux de l'Office de répartition des approvisionnements en énergie, à propos de ce programme mis en œuvre en 1974 pour protéger l'économie des effets de l'augmentation rapide du coût du pétrole brut étranger importé au Canada. Le programme accorde des indemnités aux importateurs de pétrole pour des augmentations de certains coûts du pétrole et de produits pétroliers; les principales augmentations ont eut lieu le premier décembre 1973 ou plus tard, lorsque les gouvernements des pays membre de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) ont décrété l'imposition de taxes supplémentaires. En retour, les importateurs acceptent de fixer le prix de vente au détail selon les directives gouvernementales.

Il s'agit d'un programme d'envergure comportant des dépenses énormes, \$1.3 milliard à même les fonds publics, et votre Comité tient à ce que l'exécution du programme et les dépenses qu'il comporte soient bien administrées et vérifiées.

L'Auditeur général a avisé votre Comité qu'il avait été invité au départ à rencontrer des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour collaborer avec eux à la mise en œuvre d'un programme efficace pour fixer les modalités des paiements d'indemnité de même que les directives concernant les prix.

Votre Comité a reçu l'assurance que les indemnités n'étaient payées que pour le pétrole étranger et que le règlement précisait au départ que les indemnités ne seraient pas versées pour le carburant fourni à des navires ou aéronefs qui ne sont pas enregistrés au Canada et qui font du transport international.

Pour l'aider à surveiller ce programme et lui fournir le personnel nécessaire à cette fin, l'Auditeur général a retenu les services d'experts en comptes publics ayant l'expérience nécessaire pour cette tâche unique en son genre.

Votre Comité attendra le prochain rapport de l'Auditeur général concernant ce vaste programme pour juger de l'efficacité des mesures de contrôle.

PARAGRAPHE 70—Création de la Direction des vérifications spéciales et des enquêtes.

PARAGRAPHE 71—Étude de la gestion et du contrôle financiers (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 33, 12 juin 1975*).

Au cours de cette audience, votre Comité a accueilli des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et du Comité permanent des prévisions budgétaires en général. On a présenté à vos membres un rapport provisoire de l'Auditeur général et de ses associés, du Président de la Commission de la Fonction publique et des représentants de sociétés expertes en comptes publics; ce rapport portait sur des échanges de cadres et sur la façon dont le Programme Échange Canada aide l'Auditeur général à évaluer de façon précise les systèmes de contrôle et de gestion financiers de tous les ministères et organismes du gouvernement et sociétés de la Couronne dont l'Auditeur général est chargé de vérifier les comptes.

Ces représentants des services publics et du secteur privé des affaires ont exposé très clairement au Comité comment le Programme de Permutation des Cadres permettait de s'assurer les services de cadres de 16 sociétés importantes d'experts comptables au Canada pour faire l'étude de la gestion et du contrôle financiers. En tout, 34 personnes ont joint le Bureau de l'Auditeur général dans le cadre du Programme Échange Canada.

En 1975-1976, le Bureau de l'Auditeur général enverra certains professionnels qui obtiendront de l'expérience en travaillant pour des sociétés participantes d'experts comptables.

Le Président de la Commission de la Fonction publique a souligné le rôle de la Commission dans la mise en œuvre de ce programme qui prévoit la participation temporaire de cadres de la Fonction publique aux activités du secteur

privé, d'universités et d'autres niveaux du gouvernement et d'organismes internationaux.

Votre Comité a également entendu les témoignages de certains membres de sociétés de comptabilité qui ont offert leur expérience et leurs services au Programme de permutation des cadres.

Ces représentants de sociétés de comptabilité, dont les services ont été prêtés par l'entremise du programme de permutation ont donné à votre Comité une vue d'ensemble de leurs projets et réalisations.

Un groupe central est chargé de diriger les équipes d'étude, d'assurer la liaison avec les ministères, de vérifier les comptes des organismes centraux et d'étudier les conclusions et recommandations soumises par les équipes d'étude.

Il existe en tout 14 équipes d'étude composées d'un associé et un directeur d'une société participante ainsi qu'un vérificateur supérieur du Bureau de vérification.

Ces équipes ont été très actives et on peut évaluer l'étendue de leur programme de 1974-1975 en constatant qu'au 31 août 1975, les comptes de 28 ministères et organismes avaient été vérifiés.

Voici, à l'intention de la Chambre, la liste de ces multiples sujets d'étude:

Les évaluations et comptes publics: la valeur de ces documents comme mécanismes de contrôle par le Parlement et les normes régissant la divulgation de renseignements financiers qui y sont contenus.

Préparation et contrôle budgétaires: la valeur des systèmes régissant l'octroi de fonds et la gestion de ces sommes au cours de l'année.

Systèmes de rapport financier: l'exactitude des renseignements financiers fournis à tous les niveaux de direction et la valeur des systèmes centraux et ministériels utilisés pour recueillir ces renseignements.

Contrôle financier des dépenses, des revenus, de l'actif et du passif. La valeur des mécanismes de contrôle destinés à empêcher les dépenses non autorisées ou inappropriées, une perception inadéquate de revenus ou l'utilisation ou la disposition appropriée de capitaux.

Vérification interne: l'efficacité de ce service dans les ministères et organismes.

Dotation en personnel: la valeur des systèmes destinés à assurer que les personnes qui occupent des fonctions de nature financière ont l'expérience, les ressources, les qualifications et la bonne volonté nécessaires pour s'acquitter efficacement de ces tâches.

Organisation: la répartition des responsabilités en matière de gestion et de contrôle financier au sein des organismes centraux et des ministères de même qu'à ces derniers.

Les résultats de ces études seront rassemblés dans un rapport fourni au sous-chef et seront colligés sous les

rubriques situation d'ensemble, analyses et recommandations en plus des observations des équipes d'étude sur les faiblesses du système de gestion et de contrôle financiers de leur ministère respectif. On demande au sous-chef d'informer l'Auditeur général des mesures prises pour remédier à ces faiblesses.

Le Parlement pourra prendre connaissance de ces résultats dans le rapport annuel de 1975 de l'Auditeur général. Dans un volume supplémentaire paraîtra un rapport des conclusions et recommandations à l'égard de toute la machine gouvernementale suivi d'un résumé des résultats des études menées dans chaque ministère et organisme de même que des mesures prises par le sous-chef.

Votre Comité approuve l'application de ce programme d'ensemble et reçoit l'assurance de l'Auditeur général que selon le rapport du Comité d'étude indépendant du bureau de l'Auditeur général, déposé à la Chambre le 14 avril 1975, son Bureau entreprendra avec succès en 1978 son deuxième siècle d'existence et continuera à servir le Bureau de même que le Parlement dans les années à venir.

Le Comité a terminé son étude du rapport annuel de 1974 de l'Auditeur général et il a émis ses commentaires sur les paragraphes où ont été notées des lacunes relatives à l'administration ou aux contrôles financiers qui obligeront les ministères ou organismes concernés à prendre de nouvelles mesures.

Le Comité s'attend à recevoir au cours des six prochains mois une réponse officielle du Secrétaire du Conseil du Trésor en ce qui a trait aux questions soulevées dans le présent rapport.

Dans le cadre de la présente étude, le Comité a été incapable de procéder à un examen plus approfondi des questions qui ont soulevé des problèmes, parce que les Comptes publics du Canada pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 1974 ne lui avaient pas été référés par la Chambre.

Le Comité recommande donc que l'on envisage la possibilité de modifier le Règlement de la Chambre des communes de façon que les Comptes publics du Canada et le rapport annuel de l'Auditeur général s'y rapportant soient automatiquement référés au Comité et que, si ledit Comité n'a pas encore été organisé, il soit mis sur pied dans un délai raisonnable après ce renvoi.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 22 à 36 inclusivement, première session, trentième législature*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 143 aux Journaux)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/308C).

Il est ordonné,—Que le document intitulé «Sommaire de la surtaxe proposée», présenté à la Chambre par l'honora-

ble ministre des Finances, soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Il est ordonné,—Que copie de la correspondance en date des 11 et 12 décembre 1975, échangée entre M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles et M. Sylvain Cloutier, sous-ministre des Transports, relativement à la suspension de trois contrôleurs de l'air, d'expression française, à l'aéroport de Dorval, déposée sur la Table le 17 décembre 1975, par l'honorable ministre des Transports (M. Lang), soit imprimée en appendice aux *Débats* de ce jour.

Il est ordonné,—Qu'à huit heures ce soir, la Chambre revienne à l'appel des *Affaires courantes ordinaires*.

Il est ordonné,—Que tout ordre du gouvernement interrompu aujourd'hui conserve son rang au *Feuilleton*.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3073—M. Rodriguez

1. Pour chaque contrat ou chaque transaction d'une valeur supérieure à un million de dollars, conclu dans le cadre du Programme national des installations des Postes canadiennes, quels étaient *a*) la valeur du contrat ou de la transaction, *b*) les principales données de la transaction (c'est-à-dire la superficie et la description du terrain, les dimensions de l'édifice, la quantité de matériel, etc.), *c*) le nom des sociétés en cause, *d*) le nom des principaux propriétaires et directeurs de la société, *e*) la procédure d'octroi du contrat, *f*) y a-t-il eu appel d'offres et, dans la négative, pourquoi, *g*) le contrat a-t-il été accordé au moins offrant et, dans le cas contraire, pourquoi, *h*) où est situé le bureau de poste en cause?

2. Quel est le coût de base *a*) d'une machine à trier les lettres (MTL), *b*) d'une machine à séparer, à redresser et à oblitérer, *c*) d'un lecteur optique de caractères (LOC) et pourquoi existe-t-il des différences si importantes entre les coûts d'installation prévus des MTL (à Winnipeg, 3 MTL valant \$4.7 millions à Scarborough, 3 MTL de \$4 millions et à Vancouver, 7 unités pour un montant total de \$6.6 millions etc.)?

3. Le prix des terrains est-il exclu de la majorité des projets à Toronto et à Montréal et, dans l'affirmative, pourquoi?

4. Quel est le nombre *a*) maximum et *b*) minimum de (i) MTL (ii) machines à séparer, à redresser et à oblitérer (iii) LOC qui sont censées être en opération en 1980 et, dans chaque cas, quels seront les centres en cause?

5. Par rapport aux besoins actuels de dotation en personnel, quelles sont, sous ce rapport, les prévisions du UPC (Union des postiers du Canada) en ce qui concerne chacune des prévisions contenues dans la Partie 4?

6. Quelle est la ventilation du personnel, selon la classification et la fonction principale du poste, pour chacun des grands centres?

7. Afin de satisfaire aux prévisions établies dans la Partie 4, combien de déplacements d'employés entraînant

également le déplacement d'une famille seront nécessaires pour assurer une sécurité d'emploi totale aux membres actuels du UPC? (Document parlementaire n° 301-2/3073).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 16.

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Alexander, appuyé par M. Kempling, propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 22.

M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 22.

M. Alexander, appuyé par M. Kempling, propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 36.

M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 36.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Le Bill S-29, Loi autorisant la compagnie The Eastern Canada Savings and Loan Company et la compagnie Trust Central et Nouvelle-Écosse à fusionner, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est agréé à l'étape du rapport.

M. Breau, appuyé par M. Demers, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, les avis de motions (documents) numéros 34, 37, 39, 35, 41 et 42 sont réservés à la demande du gouvernement.

En conformité de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Affaires courantes ordinaires*.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Avis de motion des voies et moyens prévoyant la perception de certains droits dans le cadre de la lutte contre l'inflation. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/316).

M. Macdonald (Rosedale) dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, du Règlement prescrivant des indicateurs en vertu de la Loi anti-inflation. (Document parlementaire n° 301-1/134).

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué, en date du 18 décembre 1975, sur les réductions de dépenses du gouvernement. (Document parlementaire n° 301-7/35).

Il est ordonné.—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-80, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour des travaux publics et à des fins générales.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Halliday et Jarvis en remplacement de MM. Baldwin et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Anderson, Herbert, Reid, Joyal et Rondeau en remplacement de MM. Côté, Clermont, Breau, Roy (Laval) et Lambert (Bellechasse) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rondeau en remplacement de M. Matte sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Fairweather en remplacement de MM. Ellis et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 229

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a acquiescé aux premier et deuxième amendements apportés par la Chambre au Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, mais a modifié le troisième amendement comme suit:

Remplacer le troisième amendement par ce qui suit:

«3. Page 3, lignes 7 à 29. Retrancher les lignes 7 à 29 et les remplacer par ce qui suit:

«contrevient à la présente loi ou aux règlements commet une infraction et,

a) s'il s'agit d'une personne physique, encourt,

(i) sur déclaration sommaire de culpabilité, une amende d'au plus cinquante dollars ou un emprisonnement d'au plus six mois, ou ces deux peines à la fois, ou

(ii) sur déclaration de culpabilité à la suite d'une mise en accusation, une amende d'au plus deux mille dollars ou un emprisonnement d'au plus un an, ou ces deux peines à la fois,

b) s'il s'agit d'une corporation, encourt,

(i) sur déclaration sommaire de culpabilité, une amende d'au plus mille dollars, ou

(ii) sur déclaration de culpabilité à la suite d'une mise en accusation, une amende à la discrétion du tribunal.

(1.1) Si une corporation commet une infraction à la présente loi ou aux règlements, tout administrateur ou cadre de la corporation qui autorise l'infraction, y acquiesce ou néglige de prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher, commet une infraction et encourt la peine prévue au paragraphe (1).»

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé «La preuve», en date du mois de décembre 1975, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/410).

M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 27 novembre 1975, sur une enquête relative aux chaussettes. (Document parlementaire n° 301-4/37).

M. Jamieson dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 8 août 1975, sur une enquête relative aux gants de travail. (Document parlementaire n° 301-4/38).

M. Leblanc (Laurier), appuyé par M. Joyal, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-421, Loi modifiant le Code criminel (paris sur les compétitions sportives), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Hnatyshyn, appuyé par M. Kempling, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-422, Loi prévoyant le

contrôle des formulaires dans la Fonction publique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Chrétien, appuyé par M. Marchand (Langelier), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-81, Loi visant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes ainsi que la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires relativement à l'augmentation de certains paiements, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3605—M. Matte

1. Depuis l'entrée en vigueur du Programme des initiatives locales, a-t-on consacré de l'argent dans la circonscription électorale de Champlain et, dans l'affirmative, combien?

2. Pour chacun des projets acceptés dans cette circonscription, quels en sont a) le titre, b) le montant alloué, c) l'année d'acceptation, d) le nom de la municipalité en cause, e) le nombre d'emplois créés? (Document parlementaire n° 301-2/3605).

N° 3645—M. Cyr

1. Depuis l'entrée en vigueur du Programme des initiatives locales, a-t-on consacré de l'argent dans la circonscription électorale de Gaspé et, dans l'affirmative, combien?

2. Pour chacun des projets acceptés dans cette circonscription, quels en sont a) le titre, b) le montant alloué, c) l'année d'acceptation, d) le nom de la municipalité en cause, e) le nombre d'emplois créés? (Document parlementaire n° 301-2/3645).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, à l'article 1, en remplaçant les lignes 3, 4 et 5, page 2, par ce qui suit:

«a) les loyers qui seront fixés par le propriétaire d'un projet d'habitation à loyer seront établis et révisés par la Société eu égard au revenu familial probable des locataires de chaque unité d'habitation familiale;».

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, à trois heures cet après-midi, toutes délibérations alors en cours

soient interrompues et que tout vote par appel nominal, différé en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, concernant le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement et le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit abordé.

Le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Alexander, appuyé par M. Kempling,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 22.

Et sur la motion de M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 22.

Et sur la motion de M. Alexander, appuyé par M. Kempling,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 36.

Et sur la motion de M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 36.

Après plus ample débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, la motion numéro (21) inscrite au nom de l'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 38,

est retirée.

À trois heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, M. l'Orateur interromp les délibérations;

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, à l'article 1, en remplaçant les lignes 3, 4 et 5, page 2, par ce qui suit:

«a) les loyers qui seront fixés par le propriétaire d'un projet d'habitation à loyer seront établis et révisés par la Société eu égard au revenu familial probable des locataires de chaque unité d'habitation familiale;».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 93)

POUR

Messieurs

Blackburn	Firth	Nystrom
Broadbent	Gilbert	Orlikow
Dionne	Knowles	Peters
(Kamouraska)	(Winnipeg-	Rodriguez
Douglas	Nord-Centre)	Saltsman
(Nanaimo-Cowichan-	Lambert	Symes—14.
Les Îles)	(Bellechasse)	

Stollery	Turner	Watson
Tessier	(London-Est)	Whiteway
Trudeau	Turner	Whittaker
Trudel	(Ottawa-Carleton)	Wooliams
		Young—164.

Sur motion de M. Danson, appuyé par M. Chrétien, le bill est agréé à l'étape du rapport, et, du consentement unanime, la troisième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Alexander, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 10.

Et sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Broadbent,—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 10.

Ces motions, mises aux voix, sont rejetées, par le vote suivant:

(Vote n° 94)

POUR

Messieurs

Alexander	Fairweather	Macdonald
Alkenbrack	Faulkner	(Rosedale)
Allmand	Fleming	MacFarlane
Anderson	Flynn	MacKay
Andras	Forrestall	MacLean
(Port Arthur)	Foster	Macquarrie
Andres	Fox	Maine
(Lincoln)	Francis	Malone
Appolloni (M ^{me})	Friesen	Marceau
Baker	Gauthier	Marchand
(Gander-Twillingate)	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
Baker	Gendron	Martin
(Grenville-Carleton)	Goodale	Mazankowski
Basford	Guay	McCleave
Béchar	(Saint-Boniface)	McGrath
Bégin (M ^{lle})	Guilbault	Mclsaac
Blais	Halliday	McKinley
Blaker	Hamilton	McKinnon
Blouin	(Qu'Appelle-Moose	McRae
Boulangier	Mountain)	Milne
Breau	Hamilton	Muir
Brisco	(Swift Current-	Munro
Buchanan	Maple Creek)	(Esquimalt-Saanich)
Bussièrès	Hargrave	Munro
Cafik	Harquail	(Hamilton-Est)
Campagnolo (M ^{me})	Hees	Neil
Campbell (M ^{lle})	Herbert	Nicholson (M ^{lle})
(South Western Nova)	Holt (M ^{me})	Nielsen
Campbell	Hopkins	Oberle
(LaSalle-Énard-Côte	Howie	O'Connell
Saint-Paul)	Huntington	Olivier
Caron	Isabelle	O'Sullivan
Clarke	Jarvis	Ouellet
(Vancouver Quadra)	Jelinek	Douglas
Clermont	Johnston	(Nanaimo-Cowichan-
Collenette	Joyal	Les Îles)
Comtois	Kempling	Parent
Condon	Korchinski	Patterson
Corbin	Lachance	Pearsall
Corriveau	Lajoie	Philbrook
Côté	Lalonde	Portelance
Crouse	Lalonde	Poulin
Cyr	Landers	Prud'homme
Danson	Lang	Railton
Darling	Langlois	Raines
Daudlin	Lapointe	Reid
De Bané	La Salle	Ritchie
Demers	Lawrence	Roberts
Dick	Leblanc	Robinson
Dionne	(Laurier)	Rompkey
(Northumberland-	LeBlanc	Rooney
Miramichi)	(Westmorland-Kent)	Roy
Douglas	Lee	(Timmins)
(Bruce-Grey)	Lefebvre	Roy
Drury	Loiselle	(Laval)
Duclos	(Chambly)	Sauvé (M ^{me})
Dupont	Loiselle	Schumacher
Dupras	(Saint-Henri)	Scott
Duquet	Lumley	Sharp
Ellis	MacDonald	Stanfield
Epp	(Cardigan)	Stewart
	MacDonald	(Cochrane)
	(Egmont)	

Alexander	Hamilton	Malone
Alkenbrack	(Qu'Appelle-Moose	Mazankowski
Baker	Mountain)	McCleave
(Grenville-Carleton)	Hamilton	McGrath
Beatty	(Swift Current-	McKinley
Blackburn	Maple Creek)	McKinnon
Breau	Hargrave	Muir
Brisco	Hees	Munro
Broadbent	Howie	(Esquimalt-Saanich)
Clarke	Huntington	Neil
(Vancouver Quadra)	Jarvis	Nielsen
Crouse	Jelinek	Nystrom
Darling	Johnston	Oberle
Dick	Kempling	Orlikow
Dionne	Knowles	O'Sullivan
(Kamouraska)	(Winnipeg-	Paproski
Douglas	Nord-Centre)	Patterson
(Nanaimo-Cowichan-	Korchinski	Peters
Les Îles)	Lambert	Ritchie
Ellis	(Bellechasse)	Rodriguez
Epp	La Salle	Saltsman
Fairweather	Lawrence	Schumacher
Firth	MacDonald	Scott
(Egmont)	MacKay	Stanfield
Forrestall	MacLean	Symes
Friesen	Macquarrie	Whiteway
Gilbert		Whittaker
Halliday		Wooliams—68.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Andres	Basford
Anderson	(Lincoln)	Béchar
Andras	Appolloni (M ^{me})	Bégin (M ^{lle})
(Port Arthur)	Baker	Blais
	(Gander-Twillingate)	Blaker

Blouin	Francis	Marceau	Baker	Gauthier	Marceau
Boulanger	Gauthier	Marchand	(Gander-Twillingate)	(Ottawa-Vanier)	Marchand
Buchanan	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)	Baker	Gendron	(Kamloops-Cariboo)
Bussièrès	Gendron	Martin	(Grenville-Carleton)	Goodale	Martin
Cafik	Goodale	McIsaac	Basford	Guay	Mazankowski
Campagnolo (M ^{me})	Guay	McRae	Beatty	(Saint-Boniface)	McCleave
Campbell (M ^{lle})	(Saint-Boniface)	Milne	Bécharde	Guilbault	McGrath
(South Western Nova)	Harquail	Munro	Bégin (M ^{lle})	Halliday	McIsaac
Campbell	(LaSalle-Émard-Côte	(Hamilton-Est)	Blais	Hamilton	McKinley
Saint-Paul)	Herbert	Nicholson (M ^{lle})	Blaker	(Qu'Appelle-Moose	McKinnon
Caron	Holt (M ^{me})	O'Connell	Blouin	Mountain)	McRae
Chrétien	Hopkins	Olivier	Boulanger	Hamilton	Milne
Clermont	Isabelle	Ouellet	Breaux	(Swift Current-	Muir
Collenette	Joyal	Parent	Brisco	Maple Creek)	Munro
Comtois	Lachance	Pearsall	Buchanan	Hargrave	(Esquimalt-Saanich)
Condon	Lajoie	Philbrook	Bussièrès	Harquail	Munro
Corbin	Lalonde	Portelance	Cafik	Hees	(Hamilton-Est)
Corriveau	Landers	Poulin	Campagnolo (M ^{me})	Herbert	Neil
Côté	Lang	Prud'homme	Campbell (M ^{lle})	Holt (M ^{me})	Nicholson (M ^{lle})
Cyr	Langlois	Railton	(South Western Nova)	Hopkins	Nielsen
Danson	Laniel	Raines	Campbell	Howie	Oberle
Daudlin	Lapointe	Reid	(LaSalle-Émard-Côte	Huntington	O'Connell
De Bané	Leblanc	Roberts	Saint-Paul)	Isabelle	Olivier
Demers	(Laurier)	Robinson	Caron	Jarvis	O'Sullivan
Dionne	LeBlanc	Rompkey	Chrétien	Jelinek	Ouellet
(Northumberland-	(Westmorland-Kent)	Rooney	Clarke	Johnston	Paproski
Miramichi)	Lee	Roy	(Vancouver Quadra)	Joyal	Parent
Douglas	Lefebvre	(Timmins)	Clermont	Kempling	Patterson
(Bruce-Grey)	Lessard	Roy	Collenette	Korchinski	Pearsall
Drury	Loiselle	(Laval)	Comtois	Lachance	Philbrook
Duclos	(Chambly)	Sauvé (M ^{me})	Condon	Lajoie	Portelance
Dupont	Loiselle	Sharp	Corbin	Lalonde	Poulin
Dupras	(Saint-Henri)	Stewart	Corriveau	Landers	Prud'homme
Duquet	Lumley	(Cochrane)	Côté	Lang	Railton
Faulkner	MacDonald	Tessier	Crouse	Langlois	Raines
Fleming	(Cardigan)	Trudeau	Cyr	Laniel	Reid
Flynn	Macdonald	Trudel	Danson	Lapointe	Ritchie
Foster	(Rosedale)	Turner	Darling	La Salle	Roberts
Fox	MacFarlane	(Ottawa-Carleton)	Daudlin	Lawrence	Robinson
	Maine	Watson	De Bané	Leblanc	Rompkey
		Young—112.	Demers	(Laurier)	Rooney
			Dick	LeBlanc	Roy
			Dionne	(Westmorland-Kent)	(Timmins)
			(Northumberland-	Lee	Roy
			Miramichi)	Lefebvre	(Laval)
			Douglas	Lessard	Sauvé (M ^{me})
			(Bruce-Grey)	Loiselle	Schumacher
			Drury	(Chambly)	Scott
			Duclos	Loiselle	Sharp
			Dupont	(Saint-Henri)	Stanfield
			Dupras	Lumley	Stewart
			Duquet	MacDonald	(Cochrane)
			Ellis	(Cardigan)	Tessier
			Epp	MacDonald	Trudeau
			Fairweather	(Egmont)	Trudel
			Faulkner	Macdonald	Turner
			Fleming	(Rosedale)	(Ottawa-Carleton)
			Flynn	MacFarlane	Watson
			Forrestall	MacKay	Whiteway
			Foster	MacLean	Whittaker
			Fox	Macquarrie	Woolliams
			Francis	Maine	Young—166.
			Friesen	Malone	

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 16.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 95)

POUR

Messieurs

Blackburn	Firth	Lambert
Broadbent	Gilbert	(Bellechasse)
Dionne	Knowles	Nystrom
(Kamouraska)	(Winnipeg-	Orlikow
Douglas	Nord-Centre)	Peters
(Nanaïmo-Cowichan-		Rodriguez
Les Îles)		Symes—13.

CONTRE

Messieurs

Alexander	Anderson	Andres
Alkenbrack	Andras	(Lincoln)
Ållmand	(Port Arthur)	Appoloni (M ^{me})

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Alexander, appuyé par M. Kempling.—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 22.

Et de la motion de M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—Qu'on modifie le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en retranchant l'article 22.

Cafik	Hamilton	McCleave
Campagnolo (M ^{me})	(Swift Current- Maple Creek)	McGrath
Campbell	Hargrave	Melsaac
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Harquail	McKinley
Caron	Hees	McKinnon
Chrétien	Herbert	McRae
Clarke	Holt (M ^{me})	Milne
(Vancouver Quadra)	Hopkins	Muir
Clermont	Huntington	Munro
Collenette	Isabelle	(Esquimalt-Saanich)
Comtois	Jarvis	Munro
Condon	Jelinek	(Hamilton-Est)
Corbin	Johnston	Neil
Corriveau	Joyal	Nicholson (M ^{lle})
Côté	Kempling	Nielsen
Crouse	Knowles	Oberle
Cyr	(Norfolk-Haldimand)	O'Connell
Danson	Korchinski	Olivier
Darling	Lachance	O'Sullivan
Daudlin	Lajoie	Ouellet
De Bané	Lalonde	Paproski
Demers	Landers	Parent
Dick	Lang	Patterson
Dionne	Laniel	Pearsall
(Northumberland- Miramichi)	Lapointe	Philbrook
Douglas	La Salle	Portelance
(Bruce-Grey)	Lawrence	Poulin
Drury	Leblanc	Prud'homme
Duclos	(Laurier)	Railton
Dupont	LeBlanc	Raines
Dupras	(Westmorland-Kent)	Reid
Duquet	Lee	Richardson
Ellis	Lefebvre	Roberts
Epp	Lessard	Robinson
Fairweather	Loiselle	Rompkey
Faulkner	(Chambly)	Rooney
Fleming	Loiselle	Roy
Flynn	(Saint-Henri)	(Timmins)
Forrestall	Lumley	Roy
Foster	MacDonald	(Laval)
Fox	(Cardigan)	Sauvé (M ^{me})
Francis	MacDonald	Schumacher
Fraser	(Egmont)	Scott
Friesen	Macdonald	Sharp
Gauthier	(Rosedale)	Smith
(Ottawa-Vanier)	Mackasey	(Saint-Jean)
Gendron	MacKay	Stanfield
Goodale	MacLean	Stewart
Guay	Macquarrie	(Cochrane)
(Saint-Boniface)	Maine	Tessier
Guilbault	Malone	Trudeau
Halliday	Marceau	Trudel
Hamilton	Marchand	Watson
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	(Kamloops-Cariboo)	Whiteway
	Martin	Whittaker
	Mazankowski	Wooliams
		Young—167.

Sur motion de M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), ce bill est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport, sur division, et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, est lu une troisième fois et adopté.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que la Chambre siège le samedi 20 décembre 1975; et

Que, en ce qui concerne les articles 2, 6 et 15 du Règlement, les heures de la séance seront celles d'un vendredi, sauf qu'il n'y aura pas d'heure réservée aux affaires émanant des députés.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-74, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional;

Bill C-28, Loi modifiant la Loi sur les épizooties.

Du consentement unanime, à 4 h. 35 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté ce jour.

N° 230

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la Chambre revienne à l'appel des *Motions* plus tard aujourd'hui.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 98)

POUR

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)

Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Blais

Blaker
Blouin
Boulangier
Buchanan
Bussières

Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Clermont
Collenette
Corbin
Corriveau
Cullen
Danson
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Fleming
Flynn
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron

Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Isabelle
Lachance
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacFarlane
Mackasey
Maine
Marceau

Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
Milne
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Ouellet
Pearsall
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Rompkey
Roy
(Laval)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Watson
Young—89.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack	Hamilton	Macquarrie
Baker	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Malone
(Grenville-Carleton)		Mazankowski
Balfour	Hargrave	McGrath
Beatty	Hees	McKinley
Broadbent	Huntington	McKinnon
Cossitt	Jarvis	Muir
Crouse	Johnston	Munro
Dionne	Kempling	(Esquimalt-Saanich)
(Kamouraska)	Knowles	Nystrom
Douglas	(Winnipeg-Nord-Centre)	Oberle
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	Lambert	O'Sullivan
Ellis	(Bellechasse)	Paproski
Fairweather	La Salle	Patterson
Firth	MacDonald	Peters
Forrestall	(Egmont)	Stanfield
Gillies	MacKay	Symes
Halliday	MacLean	Whittaker—45.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, rapporté avec des amendements par le Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

La motion numéro (6) inscrite au nom de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, par l'insertion, immédiatement après la ligne 22, page 67, de ce qui suit:

«88.1 L'article 19 de ladite loi est modifié par l'addition du paragraphe suivant:

«(5) Nonobstant les paragraphes (1) à (3), les membres peuvent durant leur mandat faire le choix prévu au présent article, sous réserve cependant des paragraphes 20(3) et 24(3).»

88.2 L'article 20 de ladite loi est modifié par l'addition du paragraphe suivant:

(3) La contribution à verser pour les sessions antérieures par le membre qui a fait le choix prévu au paragraphe 19(5) se fait au taux applicable à la session au cours de laquelle ce choix est effectué.»

La motion numéro (7) inscrite au nom de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, à l'article 89, en ajoutant immédiatement après la ligne 9 à la page 68, ce qui suit:

«(4) Aux fins du présent article un membre peut choisir de contribuer au régime de pension de la Partie III en tout temps avant qu'il ne cesse d'être un membre.»

La motion numéro (8) inscrite au nom de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, à l'article 89, page 68, en ajoutant, immédiatement après la ligne 9, ce qui suit:

«(4) Pour l'application du paragraphe (1), la personne qui a fait un choix conformément au paragraphe 19(5) est réputée, au moment où elle cesse d'être membre, avoir à son crédit une année de service ouvrant droit à pension pour tout montant, tiré de la somme ou du pourcentage des indemnités reçues pour les sessions antérieures à celles du choix, correspondant à celui provenant de l'indemnité de session recevable par elle au moment où le choix est effectué.»

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à l'acceptabilité de ces motions, M. l'Orateur déclare les motions irrecevables.

Du consentement unanime, M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, par l'insertion, immédiatement après la ligne 11, page 2, de l'article suivant:

«2.1 La définition de «traitement» au paragraphe «(1) de ladite loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«traitement» désigne

a) la rémunération de base versée pour l'accomplissement des fonctions normales d'un poste dans la Fonction publique, ainsi que les indemnités, notamment les allocations, les rétributions spéciales ou la rémunération d'heures supplémentaires, ou les gratifications réputées en faire partie conformément aux règlements établis en vertu de l'alinéa 32(1)b.2),

b) la solde, ainsi que les allocations, payables dans le cadre de la force régulière ou de la Gendarmerie en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié par l'addition, après la ligne 11, page 2, de l'article suivant:

«2.1 La définition de «traitement» au paragraphe 2(1) de ladite loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«traitement» désigne

a) la rémunération de base versée pour l'accomplissement des fonctions normales d'un poste dans la Fonction publique, ainsi que les indemnités, notamment les allocations, les rétributions spéciales ou la rémunération d'heures supplémentaires, ou les gratifications réputées en faire partie conformément aux règlements établis en vertu de l'alinéa 32(1)b.2).

b) la solde, ainsi que les allocations, payables dans le cadre de la force régulière ou de la Gendarmerie en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*».

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, à l'article 21 en remplaçant la ligne 31, page 17, par ce qui suit:

«absence;

b.2) désignant, pour l'application de la définition de «traitement» au paragraphe 2(1), les allocations, la rémunération spéciale ou pour temps supplémentaire ou les autres indemnités ou gratifications annuelles qui peuvent être incluses dans le taux de base du traitement d'une personne;».

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié, au paragraphe 21(1) du bill, en remplaçant la ligne 31, page 17, par ce qui suit:

«absence;

b.2) désignant, pour l'application de la définition de «traitement» au paragraphe 2(1), les allocations, la rémunération spéciale ou pour temps supplémentaire ou les autres indemnités ou gratifications annuelles qui peuvent être incluses dans le taux de base du traitement d'une personne;».

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, à l'article 28, en remplaçant les lignes 41 à 48 inclusivement, page 22 et les lignes 1 à 4 inclusivement, page 23, par ce qui suit:

«dans la fonction publique du Canada.

(3) Le gouverneur en conseil peut ajouter à la Partie II de l'annexe A à la *Loi sur la pension de la Fonction publique* les membres du personnel du Centre Parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur—Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade (appelé ci-après «le Centre»), et, immédiatement après cette addition,

a) le Centre doit être réputé une corporation de la Fonction publique aux fins de l'article 25 de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*;

b) la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État* doit s'appliquer aux membres du personnel du Centre et, aux fins de ladite loi, ces personnes doivent être réputées des employés au service de Sa Majesté; et

c) aux fins de tout règlement établi en application de l'article 7 de la *Loi sur l'aéronautique*, les membres du personnel du Centre doivent être réputés des employés dans la fonction publique du Canada.

(4) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, permettre aux employés de l'institut, de la Société ou du Centre de compter comme service ouvrant droit à pension, pour l'application de la Partie I de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, dans la mesure, au niveau de rémunération et aux conditions prescrites par règlement, les périodes pour lesquelles des contributions ont été faites en prévision de l'insertion de l'Institut, de la Société ou du Centre à la Partie II de l'annexe A de cette loi.»

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié, à l'article 28 du bill, en remplaçant les lignes 41 à 48 inclusivement, page 22 et les lignes 1 à 4 inclusivement, page 23, par ce qui suit:

«dans la fonction publique du Canada.

(3) Le gouverneur en conseil peut ajouter à la Partie II de l'annexe A à la Loi sur la pension de la Fonction publique les membres du personnel du Centre Parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur—Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade (appelé ci-après «le Centre»), et, immédiatement après cette addition,

a) le Centre doit être réputé une corporation de la Fonction publique aux fins de l'article 25 de la Loi sur la pension de la Fonction publique;

b) la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État doit s'appliquer aux membres du personnel du Centre et, aux fins de ladite loi, ces personnes doivent être réputées des employés au service de Sa Majesté; et

c) aux fins de tout règlement établi en application de l'article 7 de la Loi sur l'aéronautique, les membres du personnel du Centre doivent être réputés des employés dans la fonction publique du Canada.

(4) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, permettre aux employés de l'Institut, de la Société ou du Centre de compter comme service ouvrant droit à pension, pour l'application de la Partie I de la Loi sur la pension de la Fonction publique, dans la mesure, au niveau de rémunération et aux conditions prescrites par règlement, des périodes pour lesquelles des contributions ont été faites en prévision de l'insertion de l'Institut, de la Société ou du Centre à la Partie II de l'annexe A de cette loi.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, à l'article 45, en remplaçant la ligne 41, page 38, par ce qui suit:

«45. (1) La définition de «participant» au paragraphe 31(1) de ladite loi est modifiée par l'adjonction, immédiatement après l'alinéa a), de l'alinéa suivant:

«a.1) un membre à plein temps de la force de réserve qui, avec l'approbation du chef de l'état-major de la défense, occupe un poste inscrit au tableau de dotation de la force régulière ou est en sus du nombre de postes fixé par ce même tableau;»

(2) La partie de l'alinéa a) de la définition de «traitement», au paragraphe 31(1) de ladite loi, précédant le sous-alinéa (i), est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«a) dans le cas d'un participant qui est un membre de la force régulière ou un membre de la force de réserve visé à l'alinéa a.1) de la définition de «participant» contenue dans ce paragraphe, le plus élevé des montants suivants:»

(3) Le paragraphe 31(3) de ladite loi est*.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié, à l'article 45 du bill, en remplaçant la ligne 41, page 38, par ce qui suit:

«45. (1) La définition de «participant» au paragraphe 31(1) de ladite loi est modifiée par l'adjonction, immédiatement après l'alinéa a), de l'alinéa suivant:

«a.1) un membre à plein temps de la force de réserve qui, avec l'approbation du chef de l'état-major de la défense, occupe un poste inscrit au tableau de dotation de la force régulière ou est en sus du nombre de postes fixé par ce même tableau;»

(2) La partie de l'alinéa a) de la définition de «traitement», au paragraphe 31(1) de ladite loi, précédant le sous-alinéa (i), est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«a) dans le cas d'un participant qui est un membre de la force régulière ou un membre de la force de réserve visé à l'alinéa a.1) de la définition de «participant» contenue dans ce paragraphe, le plus élevé des montants suivants:»

(3) Le paragraphe 31(3) de ladite loi est*.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, à l'article 46, en remplaçant la ligne 45, page 39, par ce qui suit:

«néas 42(1)d.1) et d.2).»

46.1 L'alinéa 37(1)b) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

b) un sixième de la prestation payée à l'égard de chaque participant qui, au moment de son décès, était membre de la force régulière ou de la force de réserve, prestation pour laquelle des contributions étaient payables par lui aux termes de la présente Partie à ce moment-là;».

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-52, Loi modifiant la

Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié, à l'article 46 du bill, en remplaçant la ligne 45, page 39, par ce qui suit:

«néas 42(1)d.1) et d.2).»

46.1 L'alinéa 37(1)b) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

b) un sixième de la prestation payée à l'égard de chaque participant qui, au moment de son décès, était membre de la force régulière ou de la force de réserve, prestation pour laquelle des contributions étaient payables par lui aux termes de la présente Partie à ce moment-là.»

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, à l'article 104,

a) en remplaçant les lignes 12 à 14 inclusivement, page 76, par ce qui suit:

«104. L'article 4 de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* est modifié par l'addition du paragraphe suivant:

(5) Nonobstant les paragraphes (1) et (4) mais sous réserve de l'article 5, la prestation de retraite supplémentaire payable, pour un mois quelconque, au bénéficiaire dont l'année de retraite tombe, en application du paragraphe (3), après 1975 ne doit pas être inférieure à la différence entre la pension qui lui est payable pour ce mois et le total de prestation de retraite supplémentaire et de la pension maximale qui lui auraient été payables pour ce mois autrement qu'en vertu du présent paragraphe si son année de retraite postérieure à 1974, avait été toute année antérieure déterminée comme telle

a) par le gouverneur en conseil dans le cas de toute personne qui, ayant droit à la pension, quitte les fonctions auxquelles il l'avait nommée;

b) par le conseil du Trésor, dans le cas de toute personne non visée à l'alinéa a).

105. L'article 6 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:»

b) en renumérotant les articles 105 et 106 du bill, page 78, 106 et 107 respectivement.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la

pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, dont la Chambre est maintenant saisie, à l'article 104,

a) en remplaçant les lignes 12 à 14 inclusivement, page 76, par ce qui suit:

«104. L'article 4 de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* est modifié par l'addition du paragraphe suivant:

(5) Nonobstant les paragraphes (1) et (4) mais sous réserve de l'article 5, la prestation de retraite supplémentaire payable, pour un mois quelconque, au bénéficiaire dont l'année de retraite tombe, en application du paragraphe (3), après 1975 ne doit pas être inférieure à la différence entre la pension qui lui est payable pour ce mois et le total de prestation de retraite supplémentaire et de la pension maximale qui lui auraient été payables pour ce mois autrement qu'en vertu du présent paragraphe si son année de retraite postérieure à 1974, avait été toute année antérieure déterminée comme telle

a) par le gouverneur en conseil dans le cas de toute personne qui, ayant droit à la pension, quitte les fonctions auxquelles il l'avait nommée;

b) par le conseil du Trésor, dans le cas de toute personne non visée à l'alinéa a).

105. L'article 6 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:»

b) en renumérotant les articles 105 et 106 du bill, page 78, 106 et 107 respectivement.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, le bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 99)

POUR

Messieurs

Abbott
Alkenbrack
Allmand
Anderson
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twilligate)

Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Basford
Beatty
Bécharde
Blaker

Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Cafik
Campagnolo (M^{me})

Campbell (M ^{lle}) (South Western Nova)	Goodale Guay (Saint-Boniface)	Malone Marchand (Kamloops-Cariboo)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Halliday Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)	Mazankowski McGrath McIsaac McKinley McKinnon Milne Muir Munro (Esquimalt-Saanich)
Caron Clermont Collenette Corbin Corriveau Crouse Cullen Danson De Bané Dionne (Northumberland- Miramichi)	Hargrave Harquail Hees Herbert Holt (M ^{me}) Huntington Isabelle Jarvis Kempling Landers Lang Laniel Leblanc (Laurier) LeBlanc (Westmorland-Kent)	Nicholson (M ^{lle}) O'Sullivan Ouellet Paproski Patterson Pearsall Philbrook Poulin Prud'homme Railton Reid Rompkey Sharp Smith (Saint-Jean) Stanfield Stewart (Cochrane) Trudeau Trudel Watson Young—105.
Douglas (Bruce-Grey)	Lefebvre Lumley Macdonald (Cardigan) Macdonald (Rosedale) MacFarlane Mackasey MacKay MacLean Macquarrie Maine	
Drury Duclos Dupras Duquet Ellis Fairweather Fleming Flynn Forrestall Fox Francis Gauthier (Ottawa-Vanier)		
Gendron Gillespie Gillies		

CONTRE

Messieurs

Broadbent Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Nystrom Peters Symes—6.
---	---------------------------------------	-------------------------------

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté ce jour, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera après la sanction royale du Bill C-75, Loi prévoyant l'aménagement et la cessation du régime des rentes sur l'État et l'augmentation du rendement des contrats de rente existants, demeure ajournée jusqu'au lundi 26 janvier 1976. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Il est ordonné,—Que la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la sonnerie.

A 8 h. 18 du soir, la Chambre reprend la séance.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement;

Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage;

Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires;

Bill C-75, Loi prévoyant l'aménagement et la cessation du régime des rentes sur l'État et l'augmentation du rendement des contrats de rente existants.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 20 décembre 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 20 décembre, à huit heures du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-80, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour des travaux publics et à des fins générales.—Chapitre n° 79.

Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.—Chapitre n° 80.

Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.—Chapitre n° 81.

Bill C-77, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.—Chapitre n° 82.

Bill C-75, Loi prévoyant l'aménagement et la cessation du régime des rentes sur l'État et l'augmentation du rendement des contrats de rente existants.—Chapitre n° 83.

Bill C-74, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional.—Chapitre n° 84.

Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles.—Chapitre n° 85.

Bill C-28, Loi modifiant la Loi sur les épizooties.—Chapitre n° 86.

Bill S-29, Loi autorisant la compagnie The Eastern Canada Savings and Loan Company et la compagnie Trust Central et Nouvelle-Écosse à fusionner.

Bill C-1002, Loi constituant Norbanque en corporation.

A 8 h. 34 du soir, la Chambre s'ajourne au lundi 26 janvier 1976, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté ce jour.

N° 231

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 26 JANVIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Nouvelle-Écosse, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/425).

M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, de la Commission d'enquête relative au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration à Montréal. (Claire l'Heureux-Dubé, juge de la Cour Supérieure du Québec, Commissaire). (Document parlementaire n° 301-4/117).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, du 22 décembre 1975, sur la concentration en radon à l'école St. Mary, Port Hope, Ontario. (Document parlementaire n° 301-7/36).

L'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2607—*M. Schumacher*

1. Combien de prisonniers, par institution, ont été libérés au cours de chaque mois, du 1^{er} janvier 1974 à aujourd'hui?

2. Dans chaque cas, quelles étaient a) la durée de la peine au moment de l'incarcération, b) la nature du crime qui avait donné lieu à cette peine, c) la durée de la peine purgée?

3. Combien de prisonniers relâchés depuis le 1^{er} janvier 1974 a) recevaient des soins psychiatriques au cours de leur détention, b) ont continué de recevoir de tels soins après leur libération, c) étaient considérés comme sains d'esprit au moment de leur libération?

4. a) Combien de détenus libérés depuis le 1^{er} janvier 1974 ont récidivé et combien purgent des peines dans des institutions à sécurité (i) minimale (ii) moyenne (iii) maximale, b) combien ont été libérés sous condition, c) dans chaque cas, quelles ont été la nature de la récidive et la durée de la peine infligée?

5. Combien de prisonniers, par institution, ont été incarcérés pour a) meurtre, b) voies de fait à main armée, c) voies de fait sans arme, d) viol? (Document parlementaire n° 301-2/2607).

N° 3114—*M. Schumacher*

1. Au cours de chaque année depuis 1970, combien de personnes étaient à l'emploi de la société Radio-Canada a) à plein temps, b) à temps partiel, c) à contrat, d) comme pigistes, dans chacune des villes suivantes: (i) Halifax (ii) Montréal (iii) Toronto (iv) Ottawa (v) Winnipeg (vi) Edmonton (vii) Calgary (viii) Vancouver (ix) Victoria?

2. Dans chaque cas, combien d'employés s'occupant a) d'exécution, b) d'administration, c) de planification étaient (i) unilingues anglophones (ii) unilingues francophones (iii) bilingues d'origine française (iv) bilingues d'origine anglaise?

3. Dans chaque cas, quels montants annuels représentaient a) les salaires, b) les dépenses? (Document parlementaire n° 301-2/3114).

N° 3217—*M. Stanbury*

Le 30 septembre 1975, a) à combien se chiffraient les arrérages de chaque pays dans le cadre de l'évaluation spéciale de l'ONU pour le maintien de la Force d'urgence des Nations Unies et le Groupe d'observateurs du désengagement militaire de l'ONU au Moyen-Orient, b) quelle somme le Canada a-t-il reçue pour sa contribution à ces forces, c) quelle somme doit-on au Canada pour sa participation? (Document parlementaire n° 301-2/3217).

N° 3318—*M. Jones*

1. Quelles politiques et règles ont été adoptées en matière d'embauchage, de nomination et de promotion, par a) le Canadien National, y compris les Messageries du Canadien National, b) Information Canada, c) la Société Radio-Canada, (i) dans les provinces de l'Atlantique (ii) dans la région de Moncton?

2. Dans chaque cas, d'après quels facteurs et critères ces politiques ont-elles été élaborées?

3. Bon nombre de bulletins précisent-ils la connaissance courante du français et, dans l'affirmative, pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/3318).

N° 3552—*M. Marshall*

1. Depuis l'adoption de directives nationales relatives au contrôle des déchets des usines de traitement du poisson a) quel est le nom de ces usines, b) lesquelles ont participé à l'élaboration du programme de mise en application de ces directives, c) combien de nouvelles usines a-t-on créées depuis?

2. Ces nouvelles usines se sont-elles conformées aux normes de traitement et, dans la négative, lesquelles? (Document parlementaire n° 301-2/3552).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-78, Loi portant abrogation de la Loi concernant la Commission de secours d'Halifax et autorisation de prise en charge des pensions, subventions ou allocations versées par ladite Commission, rapporté sans amendement par le

Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

M. Blackburn, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de l'agriculture afin d'en reconsidérer les articles 8, 9, 10 et 11.

Après débat, l'amendement étant mis aux voix, du consentement unanime, il est ordonné que le vote par appel nominal soit différé au mercredi 28 janvier 1976, immédiatement après l'appel de l'Ordre du jour.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Yewchuk en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux disposi-

tions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour l'année civile 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1975-3069, en date du 30 décembre 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/109D).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Arts du Canada, y compris le rapport de l'auditeur général concernant les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre C-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/80A).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en anglais) du rapport annuel de la Commission permanente d'ingénieurs aux gouvernements des États-Unis et du Canada, pour la période du 1^{er} octobre 1974 au 30 septembre 1975, relatif au traité sur le fleuve Columbia. (Document parlementaire n° 301-1/264A).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de Statistique Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 4 de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/122A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration des allocations aux aveugles du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 12 de la Loi sur les aveugles, chapitre B-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/73B).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration des allocations aux invalides du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 12 de la Loi sur les invalides, chapitre D-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/121B).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre H-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/156A).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'assistance-vieillesse, chapitre 0-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/203B).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) relatif à la Loi sur la réadaptation professionnelle des

invalides, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 8 de cette Loi, chapitre V-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/257A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada sur les compagnies de fiducie et de prêt, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/170A).

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Postes sur l'activité de l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 80 de la Loi sur les postes, chapitre P-14, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/20A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Environnement, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Environnement, chapitre 14, S.R.C., 1970 (2^e supplément). (Document parlementaire n° 301-1/14A).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 41 de cette Loi, chapitre 47, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/15A).

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les mesures prises en vertu du Code canadien du travail—Partie V (Relations industrielles), pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 170 de cette loi, chapitre L-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/81).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 10 de la Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, chapitre C-27, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/7A).

Par M. Ouellet,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations du Registraire général du Canada, comme registraire aux termes de la Loi sur les syndicats ouvriers, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 30 de cette Loi, chapitre T-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/411A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 232

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 27 JANVIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait à l'adoption d'un projet de loi limitant la disponibilité d'armes à feu, présentée par l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), le lundi 26 janvier 1976, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

Le Bill C-71, Loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

M. Basford, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Faulkner, appuyé par M. Andras (Port Arthur),—Que le Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté, soit maintenant lu une

deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Sharp, appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Loiselle (Saint-Henri) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Darling, Collette, Foster, Maine et Lee en remplacement de MM. McCleave, Reid, Abbott, M^{me} Appolloni et M. Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Clermont en remplacement de M. Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 7 de la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, chapitre I-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/13A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du président de la Banque d'expansion industrielle, ainsi que le relevé des comptes, pour l'année terminée le 30 septembre 1975, conformément au paragraphe (4) de l'article 30 de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre I-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/162A).

A 5 h. 57 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 233

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 28 JANVIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Fairweather, appuyé par M. Hees, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-423, Loi codifiant le droit de la preuve, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Joyal, appuyé par M. Douglas (Bruce-Grey), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-424, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques (autorisation), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3360—M. Munro (Esquimalt-Saanich)

1. Quels projets ont été financés, en Afghanistan, grâce au budget de l'ACDI (ou de l'Aide à l'étranger), a) lesquels sont terminés ou sur le point de l'être, b) quels sont la nature, le but et le coût estimatif de chaque projet, c) combien de Canadiens ou de sociétés canadiennes, en les nommant, participent à ces projets?

2. Quels crédits la Société pour l'expansion des exportations a-t-elle affectés aux projets de développement de ce

pays, a) à quel taux d'intérêt, b) quel est le délai de grâce, c) pour combien de temps, d) quelles sont les sociétés canadiennes concernées?

3. Quels projets du SUCO, du SACO ou des autres organisations non gouvernementales sont financés, ne serait-ce qu'en partie, par l'ACDI et pour quel montant?

4. Combien d'étudiants de ce pays sont, ou ont été, a) au Canada pour étudier, b) dans un troisième pays pour étudier et dans quels pays?

5. Dans ce pays, combien de projets sont dirigés par des universités canadiennes, a) combien en coûte-t-il à l'ACDI, b) quelles sont ces universités?

6. Quels autres fonds le Canada met-il à la disposition de ce pays pour des projets de développement négociés bilatéralement et quels sont ces projets?

7. Ce pays reçoit-il de l'aide pour un projet régional quelconque dans le cadre d'un programme de l'ACDI et, dans l'affirmative, a) quels autres pays participent à chaque projet, b) quel montant l'ACDI accorde-t-elle pour ces projets, c) combien de Canadiens ou de sociétés canadiennes, en les nommant, participent à ces projets? (Document parlementaire n° 301-2/3360).

N° 3498—M. Fortin

1. Quelle est, à l'égard de chaque société de la Couronne dite propriétaire, la mise de fonds de l'État, sous forme de a) capital-actions, b) prêts à long terme, c) prêts à moyen terme, d) prêts à court terme?

2. Quel est le taux d'intérêt pour chaque catégorie de prêts?

3. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a-t-il consenti des prêts en vertu de l'article 82 de la Loi sur l'administration financière et, dans l'affirmative, a) à qui, b) pour combien de temps, c) à quel taux d'intérêt? (Document parlementaire n° 301-2/3498).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant suite du débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Chrétien.—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 26 janvier 1976, la Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Blackburn, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de l'agriculture afin d'en reconsidérer les articles 8, 9, 10 et 11.

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 100)

POUR

Messieurs

Alexander	Douglas
Allard	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)
Andre	Ellis
(Calgary-Centre)	Elzinga
Baker	Epp
(Grenville-Carleton)	Fairweather
Baldwin	Firth
Balfour	Fortin
Bawden	Gauthier
Beatty	(Roberval)
Benjamin	Gilbert
Blackburn	Halliday
Brewin	Hamilton
Brisco	(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Broadbent	Hamilton
Cadieu	(Swift Current- Maple Creek)
Caouette	Hargrave
(Villeneuve)	Hees
Clarke	(Vancouver Quadra)
Coates	Cossitt
Cossitt	Howie
Crouse	Hurlburt
Darling	Jarvis
Dick	Jelinek
Dinsdale	Johnston
Dionne	Jones
(Kamouraska)	

Kempling
Knowles
(Winnipeg- Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacKay
MacLean
Malone
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Murta

Neil
Nielsen
Nystrom
Oberle
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds

Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Saltsman
Schellenberger
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield

Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Whittaker
Wise
Wooliams
Yewchuk—95.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Bégin (M ^{lle})
Blais
Blaker
Boulanger
Breau
Bussièr
Caccia
Cafik
Campagnolo (M ^{me})
Campbell (M ^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
Demers
Dionne
(Northumberland- Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster

Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Harquail
Herbert
Holt (M ^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane

MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Martin
McIsaac
McRae
Morin (M ^{me})
Nicholson (M ^{lle})
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M ^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Tessier
Trudel
Turner
(London-Est)
Watson
Whelan
Yanakis
Young—120.

La motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux.

M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Leblanc (Laurier), Francis et Lambert (Bellechasse) en remplacement de MM. Anderson, Lee et Rondeau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Elzinga en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances sur l'application de la Loi sur les

sociétés d'investissement, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 27 de cette Loi, chapitre 33, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/435A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet 1975 (Question n° 1752), demandant: 1. Combien d'agents d'information sont à l'emploi des ministères, b) quels sont leurs (i) nom (ii) titre (iii) traitement?

2. a) Combien d'agents d'information adjoints sont à l'emploi des ministères, b) quels sont leurs (i) nom (ii) titre (iii) traitement?

3. a) Combien d'agents d'information sont à l'emploi de sociétés de la Couronne, b) quels sont leurs (i) nom (ii) titre (iii) traitement?

4. Combien a-t-on versé au total aux agences de publicité, agences de relations publiques et rédacteurs de discours à la pige, au cours de la dernière année financière pour laquelle on dispose des données? (Document parlementaire n° 301-2/1752A).

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 234

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 29 JANVIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, 1. d'une directive destinée à servir de guide à la Commission canadienne des transports en ce qui concerne les services voyageurs des chemins de fer du Canada;

2. du Rapport sur les services voyageurs des chemins de fer du Canada;

3. d'un rapport intitulé «Technologie et productivité du transport des passagers»;

4. d'un document intitulé «Un programme de services voyageurs des chemins de fer du Canada». (Document parlementaire n° 301-7/37).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3141—M. Landers

1. Combien y a-t-il eu de détenus au centre de correction Paratown, situé dans l'immeuble du YMCA de Saint-Jean (N.-B.), depuis son ouverture?

2. a) De quels crimes étaient-ils accusés, b) quelle était la durée de la peine dans chaque cas?

3. Combien de détenus n'ont pas été condamnés à Saint-Jean (N.-B.) et de ce nombre, combien ont obtenu la libération conditionnelle dans la région de Saint-Jean?

4. De tous les détenus, combien a) avaient déjà été condamnés, b) avaient déjà purgé des peines au pénitencier?

5. Combien ont été condamnés pour des délits criminels ou relatifs aux stupéfiants a) pendant leur incarcération, b) après avoir été libérés de ce pénitencier à sécurité minimale?

6. Combien de détenus ont été a) illégalement hors de cette institution, b) signalés à la police, c) accusés par le tribunal d'être sortis illégalement?

7. De ceux qui, selon le Code criminel du Canada, se trouvaient illégalement hors de l'institution mais n'ont pas été accusés, combien ont été renvoyés au pénitencier Dorchester ou à l'institution à sécurité moyenne de Springhill et en vertu de quelles dispositions législatives?

8. Quelle fraction de sa peine chacun d'eux avait-il purgée avant d'être transféré au centre de correction Paratown?

9. Certains a) détenus, b) membres du personnel de l'institution, ont-ils dû être traités pour coupures ou contusions? (Document parlementaire n° 301-2/3141).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, les avis de motions (documents) numéros 34, 37, 39, 35, 41 et 42 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24, 37, 38, 41, 43 à 48 inclusivement, 50, 52 et 54 à 64 inclusivement ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-265, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

M. Coates, appuyé par M. McKinley, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité

des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. McCain et M^{me} Campagnolo en remplacement de MM. Ellis et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Balfour en remplacement de M. Baldwin sur la liste des membres du Comité permanent des règlements et autres textes réglementaires.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, chapitre M-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/17A).

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juillet 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/327A).

Par M. Lessard,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'août 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/328A).

A 10 h. 18 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 235

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 30 JANVIER 1976

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de lutte contre l'inflation soumettant au Directeur de la Loi anti-inflation la possibilité d'une contravention aux indicateurs de la part de la société *Irving Pulp and Paper Ltée*. (Document parlementaire n° 301-1/134A).

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, du Rapport sur l'Étude des comptes du Canada, en date du 7 octobre 1975. (Document parlementaire n° 301-4/76).

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, 1) de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République argentine concernant le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Signé à Buenos Aires le 30 janvier 1976. En vigueur le 30 janvier 1976. (Document parlementaire n° 301-6/208B);

2) de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Corée concernant le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Signé à Séoul le 26 janvier 1976. En vigueur le 26 janvier 1976. (Document parlementaire n° 301-6/175A);

3) d'un Document de base sur les Garanties nucléaires et la politique canadienne les concernant. (Document parlementaire n° 301-7/38);

4) d'Extraits de «Garanties». Document publié par l'Agence internationale de l'énergie atomique. (Document parlementaire n° 301-7/39).

M. Reynolds, appuyé par M. Crouse, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-425, Loi concernant l'annulation d'achats effectués à l'aide de cartes de crédit, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Rapport sur l'Étude des comptes du Canada, déposé plus tôt aujourd'hui, soit déféré au Comité permanent des comptes publics.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24, 37, 38, 41, 43 à 48 inclusivement, 50, 52, 54 à 56 inclusivement ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la procédure et de l'organisation du Bill C-257, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles), propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Kaplan, Gray et Joyal en remplacement de MM. Collette, Foster et Maine sur la liste des membres du

Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Abbott et Martin en remplacement de MM. Francis et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du département d'État chargé des Affaires urbaines, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 22 de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement, chapitre 14, S.R.C., 1970 (2^e supplément). (Document parlementaire n° 301-1/31A).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Approvisionnement et Services, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 12 de la Loi sur le ministère des Approvisionnement et Services, chapitre S-18, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/29A).

A 5 h. 01 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 236

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 2 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, d'un Extrait, en date du 30 janvier 1976, d'un rapport rédigé à la suite de deux manœuvres de l'Armée canadienne à Port Hope en 1951 et 1953. (Document parlementaire n° 301-7/40).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. MacEachen, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-82, Loi concernant le pont des Mille-Îles, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure concernant le pont des Mille-Îles et prévoyant que le ministre des Finances peut, sur dévolution du pont à Sa Majesté du chef du Canada, prélever sur le Fonds du revenu consolidé les sommes nécessaires au paiement des arrérages des taxes municipales, ainsi que des intérêts et pénalités y afférents.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2391—M. Epp

1. Combien d'immigrants ont obtenu le statut d'immigrant reçu par décret en conseil (permis ministériel) au cours de chacune des dix dernières années?

2. Quelles caractéristiques présentaient, chaque année, ces immigrants, du point de vue a) du pays de leur dernière résidence permanente, b) de l'emploi, c) du sexe, d) de l'âge (i) moins de 19 ans (ii) de 20 à 29 ans (iii) de 30 à 39 ans (iv) de 40 à 64 ans (v) de 65 ans et plus?

3. Quelles ont été, chaque année, les raisons générales de l'admission de ces immigrants grâce à cette procédure spéciale?

4. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il pour politique de révéler au public l'identité des personnes qui entament cette procédure spéciale, que ce soit des avocats, des conseillers touchant des honoraires ou des individus agissant pour des raisons autres que pécuniaires et, dans la négative, pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/2391).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Huntington et Lachance en remplacement de MM. McKinley et Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Stanbury en remplacement de M. Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Stanbury et Pinard en remplacement de MM. Bussièrès et Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 237

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 3 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, 1) du communiqué conjoint émis par le Président Echeverria et le Premier ministre Trudeau le 25 janvier 1976, à Mexico. (Document parlementaire n° 301-6/196A);

2) du communiqué conjoint signé par le Premier ministre Castro et le Premier ministre Trudeau le 29 janvier 1976, à la Havane. (Document parlementaire n° 301-6/166B);

3) du communiqué conjoint émis par le Président Perez et le Premier ministre Trudeau à la suite de la visite du Premier ministre du Canada au Venezuela du 29 janvier au 2 février 1976. (Document parlementaire n° 301-6/219).

M. Woolliams, appuyé par M. Alexander, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-426, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Fairweather, appuyé par M. Coates, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 13, page 1, par ce qui suit:

publie après le 31 décembre 1976, d'an.

M. Fairweather, appuyé par M. Coates, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 4(1), en remplaçant la ligne 36, page 2, par ce qui suit:

en vigueur le 1^{er} janvier 1977.

Il s'élève un débat;

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/422).

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans

amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat reprend sur la motion de M. Fairweather, appuyé par M. Coates.—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 13, page 1, par ce qui suit:

«publie après le 31 décembre 1976, d'an».

Et sur la motion de M. Fairweather, appuyé par M. Coates.—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 4(1), en remplaçant la ligne 36, page 2, par ce qui suit:

«en vigueur le 1^{er} janvier 1977.»

Après plus ample débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Paproski, au nom de M. Fairweather, appuyé par M. Friesen, propose.—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien où plus de la moitié du contenu de ce numéro à l'exception des annonces publicitaires, est sensiblement, le même, que le contenu d'un numéro qui a été imprimé, rédigé ou publié à l'extérieur du Canada.»

M. Roy (Timmins), appuyé par M. Hopkins, propose.—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien, sauf s'il s'agit d'un journal ou d'un périodique traitant en général de questions scientifiques ou médicales et publié à l'intention et dans l'intérêt de professionnels.»

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message informant la Chambre que le nom de l'honorable sénateur Cook a été substitué à celui de l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne) sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité

des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Saltsman en remplacement de M. Blackburn sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Railton en remplacement de M. Robinson sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapports (en français et en anglais) du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 8 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre V-1 et au paragraphe (2) de l'article 4 de la Loi sur les pensions, chapitre P-7, S.R.C., 1970, y compris, pour la même année financière, les rapports du Conseil de révision des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants et du Bureau de services juridiques des pensions. (Document parlementaire n° 301-1/27A).

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 238

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 4 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de York-Sud (M^{me} Appolloni) présente une pétition.

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Paproski, au nom de M. Fairweather, appuyé par M. Friesen.—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien ou plus de la moitié du contenu de ce numéro à l'exception des annonces publicitaires, est sensiblement, le même, que le contenu d'un numéro qui a été imprimé, rédigé ou publié à l'extérieur du Canada.»

Et sur la motion de M. Roy (Timmins), appuyé par M. Hopkins.—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien, sauf s'il s'agit d'un journal ou d'un périodique traitant en général de questions scientifiques ou médicales et publié à l'intention et dans l'intérêt de professionnels.»

Le débat se poursuit;

M. Towers, appuyé par M. McCain, propose l'amendement suivant.—Qu'on modifie la motion numéro (3) en

retranchant les mots «questions scientifiques ou médicales» et en les remplaçant par les mots «questions scientifiques, agricoles ou médicales».

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Elzinga et Hopkins en remplacement de MM. Malone et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Blackburn en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Comtois en remplacement de M. Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. McIsaac en remplacement de M. Loïselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Baldwin en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

MM. Mazankowski et Hnatyshyn en remplacement de MM. Murta et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

M. Schumacher en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Abbott en remplacement de M. Lumley sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux disposi-

tions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine.—Copies (en anglais) d'accords entre le gouvernement du Canada et les municipalités de Parkdale et Sherwood (Île-du-Prince-Édouard), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/273A).

Par M. LeBlanc (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, y compris les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 30 avril 1975, conformément à l'article 33 de la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, chapitre F-13, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/294A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 239

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 5 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait à l'adoption d'un projet de loi interdisant le piégeage au moyen de pièges retenant l'animal par une patte, présentée par l'honorable député de York-Sud (M^{me} Appolloni), le mercredi 4 février 1976, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Paproski, au nom de M. Fairweather, appuyé par M. Friesen,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi sur l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien où plus de la moitié du contenu de ce numéro à l'exception des annonces publicitaires, est sensiblement, le même, que le contenu d'un numéro qui a été imprimé, rédigé ou publié à l'extérieur du Canada.»

Et sur la motion de M. Roy (Timmins), appuyé par M. Hopkins,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi

de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien, sauf s'il s'agit d'un journal ou d'un périodique traitant en général de questions scientifiques ou médicales et publié à l'intention et dans l'intérêt de professionnels.»

Et sur l'amendement de M. Towers, appuyé par M. McCain,—Qu'on modifie la motion numéro (3) en retranchant les mots «questions scientifiques ou médicales» et en les remplaçant par les mots «questions scientifiques, agricoles ou médicales».

Après plus ample débat, l'amendement, mis aux voix, est agréé, sur division.

Le débat reprend sur la motion de M. Paproski, au nom de M. Fairweather, appuyé par M. Friesen,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien où plus de la moitié du contenu de ce numéro à l'exception des annonces publicitaires, est sensiblement, le même, que le contenu d'un numéro qui a été imprimé, rédigé ou publié à l'extérieur du Canada.»

Et sur la motion, telle que modifiée, de M. Roy (Timmins), appuyé par M. Hopkins,—Qu'on modifie le Bill C-58,

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien, sauf s'il s'agit d'un journal ou d'un périodique traitant en général de questions scientifiques, agricoles ou médicales et publié à l'intention et dans l'intérêt de professionnels.»

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, les avis de motions (documents) numéros 34, 37, 39, 35, 41 et 42 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24, 37, 38, 41, 43 à 48 inclusivement, 50, 52, 54 à 56 inclusivement, 58 à 64 inclusivement et 66 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-267, Loi concernant les emplois au gouvernement du Canada qui ne sont pas du ressort de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat reprend sur la motion de M. Paproski, au nom de M. Fairweather, appuyé par M. Friesen,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien ou plus de la moitié du contenu de ce numéro à l'exception des annonces publicitaires, est sensiblement, le même, que le contenu d'un numéro qui a été imprimé, rédigé ou publié à l'extérieur du Canada.»

Et sur la motion, telle que modifiée, de M. Roy (Timmins), appuyé par M. Hopkins,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien, sauf s'il s'agit d'un journal ou d'un périodique traitant en général de questions scientifiques, agricoles ou médicales et publié à l'intention et dans l'intérêt de professionnels.»

Après plus ample débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

M. Cafik, appuyé par M. Martin, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, page 1, en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 15:

«(2) Nonobstant les dispositions de la présente loi et de ses règlements, un périodique est réputé être un numéro d'un périodique canadien si 75% de ses directeurs et propriétaires sont canadiens, si ses opérations de rédaction et de publication sont effectuées et contrôlées au Canada et si au plus 40% de son contenu, hormis la publicité, ont d'abord été publiés dans un seul périodique à l'extérieur du Canada.

(3) Un périodique qui était réputé ne pas être un numéro d'un périodique non canadien avant l'entrée en vigueur de la présente loi continue d'être réputé être un numéro d'un périodique canadien pendant deux ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, pourvu qu'un avis de l'intention de le publier conformément à la présente loi ait été remis au ministre dans le mois de l'entrée en vigueur de la présente loi».

Il s'élève un débat;

M^{me} Holt, appuyée par M. Roy (Timmins), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant, au paragraphe (2), tous les mots après «contrôlées au Canada».

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-78, Loi portant abrogation de la Loi concernant la Commission de secours d'Halifax et autorisation de prise en charge des pensions, subventions ou allocations versées par ladite Commission.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Forrestal sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Wise, Scott et Rynard en remplacement de MM. Towers, Ritchie et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Francis en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. McCain en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Robinson et Côté en remplacement de MM. Railton et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Saltsman et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Nystrom et Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M^{me} Appolloni en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 240

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 6 FÉVRIER 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé «Sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal—Principes directeurs», en date du mois de janvier 1976, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/410A).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2984—M. Clark (Rocky Mountain)

Pour les années financières 1974-1975 et 1975-1976, quels sont les a) fonction, b) traitement, c) nom des membres du personnel (i) du cabinet du Premier ministre (ii) du bureau du Conseil privé et quelle est la description de tâches de chacun de ces emplois? (Document parlementaire n° 301-2/2984).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité perma-

nent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Cafik, appuyé par M. Martin.—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, page 1, en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 15:

«(2) Nonobstant les dispositions de la présente loi et de ses règlements, un périodique est réputé être un numéro d'un périodique canadien si 75% de ses directeurs et propriétaires sont canadiens, si ses opérations de rédaction et de publication sont effectuées et contrôlées au Canada et si au plus 40% de son contenu, hormis la publicité, ont d'abord été publiés dans un seul périodique à l'extérieur du Canada.

(3) Un périodique qui était réputé ne pas être un numéro d'un périodique non canadien avant l'entrée en vigueur de la présente loi continue d'être réputé être un numéro d'un périodique canadien pendant deux ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, pourvu qu'un avis de l'intention de le publier conformément à la présente loi ait été remis au ministre dans le mois de l'entrée en vigueur de la présente loi».

Et sur l'amendement de M^{me} Holt, appuyée par M. Roy (Timmins),—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant, au paragraphe (2), tous les mots après «contrôlées au Canada».

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéro 2, 15, 19, 20, 34, 37, 5 et 1 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Fortin, appuyé par M. Gauthier (Roberval),—Que, de l'avis de la Chambre, un Comité spécial d'étude sur les sociétés de la Couronne exerçant une activité financière, commerciale ou industrielle, soit formé afin d'étudier les diverses lois établissant les sociétés de la Couronne s'adonnant à une activité financière, commerciale ou industrielle, la Loi sur le fonctionnement des sociétés de l'État, les articles 76 à 88 de la Loi sur l'administration financière et de toute autre Loi relative aux sociétés de la Couronne et de conseiller à la Chambre l'adoption d'une loi-cadre sur les entreprises publiques fédérales; de plus, ce Comité devrait examiner, mais non limitativement les sujets suivants: a) le régime juridique des employés de ces sociétés, b) leur structure financière, c) leur mode de financement, d) le contrôle gouvernemental sur ces sociétés, e) le régime financier (taxes municipales, scolaires, provinciales, fédérales), f) le statut des administrateurs, g) les privilèges de ces sociétés résultant de leur qualité de «mandataire de Sa Majesté», h) le statut des filiales de ces entreprises, i) leur politique d'achat, j) le problème de la vérification financière par l'Auditeur général du Canada ou des vérificateurs privés, k) l'opportunité de l'intervention de l'État dans le domaine économique sous forme d'entreprises et toutes autres matières.—(Avis de motion n° 6).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McKenzie et Woolliams en remplacement de MM. Wise et Rynard sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Crouse en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Gilbert en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Kempling, Towers, Ritchie et Hnatyshyn en remplacement de MM. Scott, McKenzie, Woolliams et Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Macquarrie et Hnatyshyn en remplacement de MM. Kempling et Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) d'amendements à l'annexe 1 de la Loi sur les grains du Canada ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1976-139, en date du 27 janvier 1976, approuvant ces amendements, conformément au paragraphe 6 de l'article 15 de cette Loi, chapitre 7, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/95).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 241

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 9 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Macquarrie, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), il est résolu,—Que la Chambre considère avec inquiétude et appréhension la prolongation du conflit armé en Angola et déplore l'engagement militaire de puissances étrangères dans ce pays.

Que la Chambre, en outre, réclame le retrait de tous les combattants et techniciens militaires étrangers engagés dans la guerre, demande la cessation des expéditions d'armes à tous les belligérants et incite les trois principales forces politiques de l'Angola—MPLA, FNLA, et UNITA—à renoncer à la lutte armée et à essayer de s'entendre sur un accord de paix.

Enfin qu'il soit demandé au gouvernement de communiquer ces sentiments de la Chambre au secrétaire général des Nations Unies.

M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, d'une lettre, en date du 15 septembre 1975, du président de *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie, adressée au ministre de la Défense nationale, au sujet d'un contrat pour l'achat d'avions patrouilleurs à long rayon d'action. (Document parlementaire n° 301-7/42).

M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé: «Programme des initiatives locales 1975-1976—Le processus de l'attribution des fonds». (Document parlementaire n° 301-7/41).

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Cafik, appuyé par M. Martin,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, page 1, en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 15:

«(2) Nonobstant les dispositions de la présente loi et de ses règlements, un périodique est réputé être un numéro d'un périodique canadien si 75% de ses directeurs et propriétaires sont canadiens, si ses opérations de rédaction et de publication sont effectuées et contrôlées au Canada et si au plus 40% de son contenu, hormis la publicité, ont d'abord été publiés dans un seul périodique à l'extérieur du Canada.

(3) Un périodique qui était réputé ne pas être un numéro d'un périodique non canadien avant l'entrée en vigueur de la présente loi continue d'être réputé être un numéro d'un périodique canadien pendant deux ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, pourvu qu'un avis de l'intention de le publier conformément à la présente loi ait été remis au ministre dans le mois de l'entrée en vigueur de la présente loi».

Et sur l'amendement de M^{me} Holt, appuyée par M. Roy (Timmins),—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant, au paragraphe (2), tous les mots après «contrôlées au Canada».

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Francis en remplacement de M. Comtois sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Brisco en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada, pour l'année financière terminée le 31 octobre 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/67A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 242

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 10 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport du Directeur général des élections du Canada, en date du mois de décembre 1975, intitulé «Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection.» (Document parlementaire n° 301-1/5).

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport, en date du 24 décembre 1975, du Groupe de travail sur la dissociation (M. James A. Vantour, président). (Document parlementaire n° 301-4/77).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3796—*M. Orlikow*

Pour chaque ministère, quelle a été l'augmentation annuelle du nombre de hauts fonctionnaires a) SX1, b) SX2, c) SX3, d) SX4, entre 1969 et 1974 ou pour les nouveaux ministères, commissions, organismes et autres, depuis le moment de leur création jusqu'en 1974? (Document parlementaire n° 301-2/3796).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Cafik, appuyé par M. Martin,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, page 1, en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 15:

«(2) Nonobstant les dispositions de la présente loi et de ses règlements, un périodique est réputé être un numéro d'un périodique canadien si 75% de ses directeurs et propriétaires sont canadiens, si ses opérations de rédaction et de publication sont effectuées et contrôlées au Canada et si au plus 40% de son contenu, hormis la publicité, ont d'abord été publiés dans un seul périodique à l'extérieur du Canada.

(3) Un périodique qui était réputé ne pas être un numéro d'un périodique non canadien avant l'entrée en vigueur de la présente loi continue d'être réputé être un numéro d'un périodique canadien pendant deux ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, pourvu qu'un avis de l'intention de le publier conformément à la présente loi ait été remis au ministre dans le mois de l'entrée en vigueur de la présente loi».

Et sur l'amendement de M^{me} Holt, appuyée par M. Roy (Timmins),—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant, au paragraphe (2), tous les mots après «contrôlées au Canada».

Après plus ample débat, l'amendement est mis aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, la motion numéro (5) inscrite au nom de l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en ajoutant immédiatement après la ligne 15, page 1, ce qui suit:

"(2) Nonobstant les dispositions de la présente loi ou des règlements, un périodique est réputé être un numéro canadien d'un périodique canadien si 75% de ses administrateurs sont canadiens, s'il appartient à des Canadiens dans une proportion de 75%, et si ses opérations de rédaction et de publication sont effectuées et contrôlées au Canada.",

est réservée.

Du consentement unanime, la motion numéro (6) inscrite au nom de l'honorable député de Surrey-White Rock (M. Friesen), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, en retranchant l'article 2.,

est réservée.

M. Friesen, appuyé par M. Alexander, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

"renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et le ministre du Revenu national ont approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de télévision canadien, au développement des talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, la Commission peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel contrat, qu'un certain pourcentage, qu'elle stipulera elle-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartienne à des bénéficiaires canadiens."

M. Friesen, appuyé par M. Alexander, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

"renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si au moins soixante-quinze pour cent des actions donnant droit de vote de ladite filiale appartiennent à des bénéficiaires canadiens et si un pourcentage des revenus bruts de ladite filiale canadienne, dont conviendront la filiale et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, est directement affecté à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, cette affectation devant suivre un plan établi par la Commission et approuvé par le ministre du Revenu national."

M. Friesen, appuyé par M. Alexander, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le

revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

"renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si vingt-cinq pour cent des revenus bruts de ladite filiale, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, servent à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens, à la télévision éducative ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, le mode d'utilisation de cette somme devant être déterminé par la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et approuvé par le ministre du Revenu national."

M. Friesen, appuyé par M. Alexander, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 26, page 2, par ce qui suit:

"Canada et qui n'observe pas les lignes directrices relatives à cette entreprise étrangère de radiodiffusion établies conjointement par le ministre du Revenu national et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne."

M. Friesen, au nom de M. Wenman, appuyé par M. Alexander, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, en retranchant l'article 3.

Il s'élève un débat et, du consentement unanime, le débat est interrompu.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Fairweather, appuyé par M. Coates,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 13, page 1, par ce qui suit:

"publie après le 31 décembre 1976, d'an-".

Et de la motion de M. Fairweather, appuyé par M. Coates,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 4(1), en remplaçant la ligne 36, page 2, par ce qui suit:

"en vigueur le 1^{er} janvier 1977."

Les motions, mises aux voix, sont rejetées, par le vote suivant:

(Vote n° 101)

POUR

Messieurs

Alexander	Darling	Howie
Allard	Dick	Huntington
Andre	Diefenbaker	Hurlburt
(Calgary-Centre)	Dionne	Jarvis
Baker	(Kamouraska)	Kempling
(Grenville-Carleton)	Elzinga	Knowles
Baldwin	Epp	(Norfolk-Haldimand)
Balfour	Fairweather	Korchinski
Bawden	Forrestall	Lambert
Beatty	Fortin	(Bellechasse)
Beaudoin	Friesen	Lambert
Brisco	Gauthier	(Edmonton-Ouest)
Cadieu	(Roberval)	Lavoie
Caouette	Hamilton	Lawrence
(Villeneuve)	(Swift Current-	MacDonald
Clarke	Maple Creek)	(Egmont)
(Vancouver Quadra)	Hargrave	MacKay
Cossitt	Hnatyshyn	MacLean
Crouse	Holt (M ^{me})	Macquarrie

Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)

Murta
Neil
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Ritchie
Roche
Rynard
Schumacher

Scott
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Yewchuk—73.

Baldwin
Balfour
Bawden
Beatty
Beaudoin
Brisco
Cadieu
Caouette
(Villeneuve)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cossitt
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Dionne
(Kamouraska)
Elzinga
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)

Hargrave
Hnatyshyn
Holt (M^{me})
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lavoie
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marshall
Martin
Masniuk
Matte
Mazankowski

McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Ritchie
Roche
Rynard
Schumacher
Scott
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Yewchuk—74.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blackburn
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Bussièr
Caccia
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert

Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lajoie
Lalonde
Landers
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
Lefebvre
Leggatt
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)

Martin
McIsaac
McRae
Morin (M^{me})
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
Nystrom
O'Connell
Orlikow
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Peters
Philbrook
Pinard
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Symes
Tessier
Turner
(London-Est)
Watson
Yanakis
Young—111.

Abbott
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blackburn
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Bussièr
Caccia
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)

CONTRE

Messieurs

Gendron
Gilbert
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lajoie
Lalonde
Landers
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
Lefebvre
Leggatt
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey

Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McIsaac
McRae
Morin (M^{me})
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
Nystrom
O'Connell
Orlikow
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Peters
Philbrook
Pinard
Poulin
Prud'homme
Railton
Richardson
Roberts
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Symes
Tessier
Turner
(London-Est)
Watson
Yanakis
Young—111.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Fairweather, appuyé par M. Friesen,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien où plus de la moitié du contenu de ce numéro à l'exception des annonces publicitaires, est sensiblement, le même, que le contenu d'un numéro qui a été imprimé, rédigé ou publié à l'extérieur du Canada.».

La motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 102)

POUR

Messieurs

Alexander
Allard

Andre
(Calgary-Centre)

Baker
(Grenville-Carleton)

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion, telle que modifiée, de M. Roy (Timmins), appuyé par M. Hopkins,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant

la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en remplaçant la ligne 15, page 1, par ce qui suit:

«canadien, sauf s'il s'agit d'un journal ou d'un périodique traitant en général de questions scientifiques, agricoles ou médicales et publié à l'intention et dans l'intérêt de professionnels.»

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 103)

POUR

Messieurs

Alexander	Gauthier	Masniuk
Allard	(Roberval)	Matte
Andre	Hamilton	Mazankowski
(Calgary-Centre)	(Swift Current-	McGrath
Baker	Maple Creek)	McKenzie
(Grenville-Carleton)	Hargrave	McKinley
Baldwin	Hnatyshyn	McKinnon
Balfour	Holt (M ^{me})	Mitges
Bawden	Hopkins	Munro
Beatty	Howie	(Esquimalt-Saanich)
Beaudoin	Huntington	Murtā
Brisco	Hurlburt	Neil
Cadieu	Jarvis	O'Sullivan
Caouette	Kempling	Paproski
(Villeneuve)	Knowles	Patterson
Clarke	(Norfolk-Haldimand)	Ritchie
(Vancouver Quadra)	Korchinski	Roche
Cossitt	Lambert	Roy
Crouse	(Bellechasse)	(Timmins)
Darling	Lambert	Rynard
Dick	(Edmonton-Ouest)	Schumacher
Diefenbaker	Lavoie	Scott
Dionne	Lawrence	Stanfield
(Kamouraska)	MacDonald	Stewart
Elzinga	(Egmont)	(Marquette)
Epp	MacKay	Towers
Fairweather	MacLean	Wenman
Forrestall	Macquarrie	Whiteway
Fortin	Marshall	Whittaker
Friesen	Martin	Wise
		Yewchuk—76

CONTRE

Messieurs

Abbott	Douglas	Landers
Andres	(Bruce-Grey)	Langlois
(Lincoln)	Duclos	Laniel
Appolloni (M ^{me})	Duquet	Lapointe
Baker	Ethier	Leblanc
(Gander-Twillingate)	Faulkner	(Laurier)
Bécharde	Fleming	Lefebvre
Bégin (M ^{lle})	Fox	Leggatt
Blackburn	Gauthier	Loiselle
Blais	(Ottawa-Vanier)	(Chambly)
Blouin	Gendron	Loiselle
Boulanger	Gilbert	(Saint-Henri)
Breau	Goodale	Lumley
Brewin	Goyer	MacDonald
Broadbent	Gray	(Cardigan)
Bussières	Guay	Macdonald
Caccia	(Saint-Boniface)	(Rosedale)
Campbell (M ^{lle})	Guay	MacEachen
(South Western Nova)	(Lévis)	MacFarlane
Caron	Guilbault	MacGuigan
Chrétien	Haidasz	Mackasey
Clermont	Harquail	Marceau
Collenette	Herbert	Marchand
Condon	Isabelle	(Kamloops-Cariboo)
Corbin	Jamieson	Mélsaac
Corriveau	Joyal	McRae
Daudlin	Kaplan	Morin (M ^{me})
De Bané	Knowles	Munro
Demers	(Winnipeg-	(Hamilton-Est)
Dionne	Nord-Centre)	Nicholson (M ^{lle})
(Northumberland-	Lajoie	Nystrom
Miramichi)	Lalonde	O'Connell

Orlikow
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Peters
Philbrook
Pinard
Poulin
Prud'homme
Railton

Richardson
Roberts
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M^{me})

Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Symes
Tessier
Turner
(London-Est)
Watson
Yanakis
Young—107

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 25 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Reid, Clarke (Vancouver Quadra) et Kaplan en remplacement de MM. Herbert, McCain et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 2985), demandant: 1. Depuis 1968, date d'accession au pouvoir du Premier ministre actuel, combien de personnes chargées des relations publiques par le gouvernement ont travaillé chaque année auprès de chaque a) ministère, b) conseil, c) organisme, d) société d'État et, dans chaque cas, quel en a été le coût?

2. Pour la même période, combien a-t-on dépensé en frais de publicité ou pour d'autres programmes d'information qui ne font pas l'objet de la Partie 1 et quelle est la ventilation de ces coûts? (Document parlementaire n° 301-2/2985B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3992), demandant: 1. Pour chaque a) ministère, b) organisme,

quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas *a*) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, *b*) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur *a*) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, *b*) les coûts requis pour fournir ces renseignements, *c*) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant *a*) la conservation, *b*) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une étude effectuée pour le compte de la *National Academy of Science*, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement *a*) possède-t-il, *b*) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés *a*) sur ordinateur, *b*) dans des dossiers classiques, *c*) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, *a*) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, *b*) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il? (Document parlementaire n° 301-2/3092B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3093), demandant: 1. Pour chaque ministère ou organisme, quels sont *a*) les lois, *b*) les directives, *c*) les règlements régissant (i) la consignation (ii) l'utilisation de renseignements concernant des particuliers et des organisations?

2. Dans chaque cas, *a*) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, *b*) par qui ont-ils été formulés ou émis? (Document parlementaire n° 301-2/3093A).

A 10 h. 55 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 243

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 11 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/421).

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/424).

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les exigences de formulation des soumissions grâce auxquelles le ministère des Approvisionnement et Services a accordé à *Canadian Laboratory Supplies Ltd.*, le contrat de fourniture de matériel et d'accessoires de laboratoire depuis 1972.—(Avis de motion portant production de documents n° 85—M. Fleming).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la motion qui doit être prise en considération par la Chambre, le jeudi 12 février 1976, soit une motion proposée par

l'honorable député de Halifax-East Hants (M. McCleave) ainsi qu'il suit:

Que le septième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1975, soit agréé et que le Comité soit autorisé à étudier les questions mentionnées aux paragraphes (1), (2) et (3) de ce rapport pendant le reste de la présente session.

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

*renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et le ministre du Revenu national ont approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de

télévision canadien, au développement des talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, la Commission peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel contrat, qu'un certain pourcentage, qu'elle stipulera elle-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartienne à des bénéficiaires canadiens.

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

*renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si au moins soixante-quinze pour cent des actions donnant droit de vote de ladite filiale appartiennent à des bénéficiaires canadiens et si un pourcentage des revenus bruts de ladite filiale canadienne, dont conviendront la filiale et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, est directement affecté à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, cette affectation devant suivre un plan établi par la Commission et approuvé par le ministre du Revenu national.»

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

*renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si vingt-cinq pour cent des revenus bruts de ladite filiale, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, servent à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens, à la télévision éducative ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, le mode d'utilisation de cette somme devant être déterminé par la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et approuvé par le ministre du Revenu national.»

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 26, page 2, par ce qui suit:

«Canada et qui n'observe pas les lignes directrices relatives à cette entreprise étrangère de radiodiffusion établies conjointement par le ministre du Revenu national et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne.»

Et sur la motion de M. Friesen, au nom de M. Wenman, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, en retranchant l'article 3.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message informant la Chambre que le nom de l'honorable sénateur Riley a été substitué à celui de l'honorable sénateur Robichaud sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Balfour en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 2985), demandant: 1. Depuis 1968, date d'accession au pouvoir du Premier ministre actuel, combien de personnes chargées des relations publiques par le gouvernement ont travaillé chaque année auprès de chaque a) ministère, b) conseil, c) organisme, d) société d'État et, dans chaque cas, quel en a été le coût?

2. Pour la même période, combien a-t-on dépensé en frais de publicité ou pour d'autres programmes d'information qui ne font pas l'objet de la Partie 1 et quelle est la ventilation de ces coûts? (Document parlementaire n° 301-2/2985C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3092), demandant: 1. Pour chaque a) ministère, b) organisme, quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur a) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, b) les coûts requis pour fournir ces renseignements, c) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant a) la conservation, b) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une étude effectuée pour le compte de la *National Academy of Science*, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement a) possède-t-il, b) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés a) sur ordinateur, b) dans des dossiers classiques, c) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, a) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, b) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il? (Document parlementaire n° 301-2/3092C).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 244

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 12 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3255—*M. Orlikow*

1. Pour chaque ministère et organisme, quel a été a) le budget total alloué, b) le nombre (i) d'employés occasionnels (ii) d'employés occasionnels embauchés pour une période fixe (iii) d'employés temporaires qui restent, pour l'année financière 1975-1976 jusqu'au 1^{er} octobre 1975?

2. Dans chaque cas, quelle fraction de ce budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3255).

N° 3257—*M. Orlikow*

1. Le 1^{er} octobre 1975, quel budget global avait été affecté aux employés sous contrat de chaque ministère ou organisme, pour l'exercice financier de 1975-1976?

2. Dans chaque cas, quelle partie du budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975?

3. Pour chaque ministère et organisme, combien de personnes étaient employées sous contrat le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3257).

N° 3258—*M. Orlikow*

1. Pour chaque ministère et organisme, a) quand a-t-on terminé la dernière réorganisation, b) quels contrats y ont été accordés, c) de quel montant?

2. Dans chaque cas, a) quels sont les contrats actuellement en vigueur relativement à toute réorganisation éventuelle ou prévue, b) quel en est le montant? (Document parlementaire n° 301-2/3258).

N° 3260—*M. Orlikow*

Pour chaque année financière de 1970-1971 jusqu'à ce jour, a) combien de personnes ont été nommées aux divers ministères et organismes dans le cadre du Programme de rémunération d'affectation spéciale, b) combien ont été affectées aux unités francophones, c) quel a été le coût total de ce programme? (Document parlementaire n° 301-2/3260).

N° 3596—*M. Reynolds*

1. Le Solliciteur général dira-t-il pourquoi les détenus suivants, reconnus dans le Rapport du Service canadien des pénitenciers sur les congés temporaires comme criminels dangereux condamnés pour délit sexuel, ont été temporairement libérés a) de l'Institution Ferndale (i) détenu n° 3201, nombre de laissez-passer: 21 (ii) détenu n° 5838, nombre de laissez-passer: 32, b) de l'Institution de correction d'Agassiz, détenu n° 6751, nombre de laissez-passer: 40, c) de la Prison Mountain (i) détenu n° 7009, nombre de laissez-passer: 82 (ii) détenu n° 4374, nombre de laissez-passer: 4 (iii) détenu n° 9581, nombre de laissez-passer: 1 (iv) détenu n° 2697, nombre de laissez-passer: 10 (v) détenu n° 8474, nombre de laissez-passer: 1 (vi) détenu n° 7928, nombre de laissez-passer: 5 (vii) détenu n° 3172, nombre de laissez-passer: 3 (viii) détenu n° 9768, nombre de laissez-

passer: 10 (ix) détenu n° 3012, nombre de laissez-passer: 8 (x) détenu n° 6244, nombre de laissez-passer: 50 (xi) détenu n° 7929, nombre de laissez-passer: 3 (xii) détenu n° 4947, nombre de laissez-passer: 9 (xiii) détenu n° 2664, nombre de laissez-passer: 13 (xiv) détenu n° 3794, nombre de laissez-passer: 17, d) du Centre psychiatrique de l'Ouest, détenu n° 4737, nombre de laissez-passer: 2, e) du Pénitencier à sécurité moyenne de Matsqui, détenu n° 2712, nombre de laissez-passer: 6, f) de l'Institution William Head (i) détenu n° 5922, nombre de laissez-passer: 30 (ii) détenu n° 5918, nombre de laissez-passer: 2, g) de l'Annexe agricole de la Saskatchewan, détenu n° 3997, nombre de laissez-passer: 5, h) du Pénitencier de la Saskatchewan, détenu n° 3141, nombre de laissez-passer: 2, i) de l'Annexe agricole de Stony Mountain (i) détenu n° 1979, nombre de laissez-passer: 27 (ii) détenu n° 1880, nombre de laissez-passer: 42 (iii) détenu n° 1258, nombre de laissez-passer: 9, j) de l'Institution Warkworth (i) détenu n° 9043, nombre de laissez-passer: 5 (ii) détenu n° 8762, nombre de laissez-passer: 2 (iii) détenu n° 0460, nombre de laissez-passer: 4 (iv) détenu n° 0415, nombre de laissez-passer: 7 (v) détenu n° 9091, nombre de laissez-passer: 17, k) de l'Institution Joyceville (i) détenu n° 9127, nombre de laissez-passer: 1 (ii) détenu n° 9036, nombre de laissez-passer: 8, l) de l'Institution Frontenac, détenu n° 4111, nombre de laissez-passer: 4, m) de Collins Bay (i) détenu n° 1179, nombre de laissez-passer: 5 (ii) détenu n° 7976, nombre de laissez-passer: 2 (iii) détenu n° 8167, nombre de laissez-passer: 2 (iv) détenu n° 5386, nombre de laissez-passer: 2, n) de l'Institution Millhaven, détenu n° 9988, nombre de laissez-passer: 5, o) du Centre régional d'accueil, détenu n° 7345, nombre de laissez-passer: 3, p) du Centre psychiatrique de l'Ontario (i) détenu n° 6916, nombre de laissez-passer: 6 (ii) détenu n° 9514, nombre de laissez-passer: 1 (iii) détenu n° 8038, nombre de laissez-passer: 2, q) de l'Institution Leclerc (i) détenu n° 3650, nombre de laissez-passer: 6 (ii) détenu n° 9257, nombre de laissez-passer: 14, r) de l'Institution Laval (i) détenu n° 0012, nombre de laissez-passer: 3 (ii) détenu n° 0044, nombre de laissez-passer: 2, s) du Centre psychiatrique du Québec, détenu n° 9299, nombre de laissez-passer: 11, t) de la Montée Saint-François, détenu n° 9697, nombre de laissez-passer: 2, u) de l'Institution Westmorland (i) détenu n° 7139, nombre de laissez-passer: 11 (ii) détenu n° 2506, nombre de laissez-passer: 4 (iii) détenu n° 2639, nombre de laissez-passer: 2 (iv) détenu n° 5457, nombre de laissez-passer: 14, v) de l'Institution Springhill, détenu n° 2142, nombre de laissez-passer: 17?

2. Le ministre expliquera-t-il si ces libérations allaient à l'encontre de la directive n° 228 du commissaire du Service canadien des pénitenciers?

3. Quand a été condamné chaque détenu et à quelle peine? (Document parlementaire n° 301-2/3596).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le mercredi 11 février 1976, M. McCleave, appuyé par M. Robinson, propose,—Que le septième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1975, soit agréé et que le Comité soit autorisé à étudier les

questions mentionnées aux paragraphes (1), (2) et (3) de ce rapport pendant le reste de la présente session.

Il s'élève un débat;

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une communication l'informant qu'une vacance s'est produite dans la députation, savoir:

L'honorable John N. Turner, député de la circonscription électorale d'Ottawa-Carleton, démissionnaire.

En conséquence, il a adressé son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'OTTAWA-CARLETON CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes,

Je, John N. Turner, député à la Chambre des communes, pour la circonscription électorale d'Ottawa-Carleton, vous informe par les présentes que je démissionne immédiatement de mon poste à la Chambre des communes relativement à cette circonscription.

Donné sous mes seing et sceau à Ottawa, ce 12^e jour de février 1976.

John N. Turner (L.S.)

Témoin: Pauline Sauvé

Témoin: Ann G. Esdaille

Le débat reprend sur la motion de M. McCleave, appuyé par M. Robinson,—Que le septième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1975, soit agréé et que le Comité soit autorisé à étudier les questions mentionnées aux paragraphes (1), (2) et (3) de ce rapport pendant le reste de la présente session.

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Fairweather en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Duclos et Ritchie en remplacement de MM. Roberts et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Loiseau (Chambly), McRae et Murta en remplacement de MM. Marchand (Kamloops-Cariboo), Lumley et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Flynn en remplacement de M. Langlois sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Caccia en remplacement de M. Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A 9 h. 47 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 245

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 13 FÉVRIER 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, relativement aux mandats émis en vertu de la Loi sur les secrets officiels, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (5) de l'article 16 de cette Loi, telle que modifiée par le chapitre 50, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/126A).

M. Allmand, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, concernant les autorisations et les interceptions en vertu du Code criminel pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (4) de l'article 178.22 du Code, tel que modifié par le chapitre 50, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/127A).

M. Cullen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Directeur en vertu de la Loi anti-inflation concernant l'affaire *Irving Pulp and Paper Limited*, en date du 12 février 1976. (Document parlementaire n° 301-1/134B).

M. Roy (Laval), au nom de M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des Principes directeurs ayant trait à l'acquisition de participations à des droits d'exploitation relatifs au pétrole et au gaz, en date du 5 janvier 1976. (Document parlementaire n° 301-7/9B).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les neuf questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3280—*M. Coates*

Au cours des deux dernières années, quels sont les membres du Cabinet actuel dont le bureau à la Chambre des communes ou celui de leur ministère a été rénové ou meublé à neuf et, dans chaque cas, combien a coûté *a*) la rénovation, *b*) chaque article du nouvel ameublement? (Document parlementaire n° 301-2/3280).

N° 3281—*M. Coates*

1. Combien d'actuels sous-ministres ont, au cours des deux dernières années, fait rénover leur bureau et, dans chaque cas, *a*) combien de temps après avoir été nommés officiellement à leur nouveau poste ont-ils fait faire des travaux de rénovation et *b*) à quand remontaient les dernières rénovations de ces bureaux?

2. Dans chaque cas, *a*) quel a été le coût des rénovations, *b*) en quoi consistaient-elles, *c*) si elles ne sont pas terminées, quel est le coût total prévu, *d*) combien a-t-on dépensé pour le nouveau mobilier de ces bureaux?

3. Dans le cas des bureaux non rénovés, combien ont coûté *a*) l'ameublement, *b*) chaque article? (Document parlementaire n° 301-2/3281).

N° 3282—*M. Coates*

1. Combien d'actuels sous-ministres adjoints ont, au cours des deux dernières années, fait rénover leur bureau et, dans chaque cas, a) combien de temps après avoir été nommés officiellement à leur nouveau poste ont-ils fait faire des travaux de rénovation et b) à quand remontaient les dernières rénovations de ces bureaux?

2. Dans chaque cas, a) quel a été le coût des rénovations, b) en quoi consistaient-elles, c) si elles ne sont pas terminées, quel est le coût total prévu, d) combien a-t-on dépensé pour le nouveau mobilier de ces bureaux?

3. Dans le cas des bureaux non rénovés, combien ont coûté a) l'ameublement, b) chaque article? (Document parlementaire n° 301-2/3282).

N° 3321—*M. Cossitt*

1. Quels sont tous les détails des contrats que le gouvernement a accordés depuis le 20 avril 1968 aux sociétés a) *Canus Equipment Ltd.*, b) *Cadillac Plastics*, y compris, dans chaque cas, a) le montant, b) la date d'octroi, c) les objectifs du contrat ainsi que d) l'endroit où le travail a été effectué?

2. Dans chaque cas, y a-t-il eu des appels d'offre et, a) dans la négative, pourquoi, b) dans l'affirmative, quels sont (i) le nom des soumissionnaires (ii) le montant de chaque soumission? (Document parlementaire n° 301-2/3321).

N° 3340—*M. Coates*

1. Combien a) d'employés permanents et à temps plein, b) d'employés non permanents, mais à temps plein, c) d'employés occasionnels ou saisonniers comptent les sociétés de la Couronne?

2. De ce nombre, combien sont a) unilingues anglais, b) unilingues français, c) bilingues? (Document parlementaire n° 301-2/3340).

N° 3348—*M. Coates*

1. Quels sont les a) nom, b) poste, c) fonctions, d) traitement des membres du personnel du (i) cabinet du Premier ministre (ii) du cabinet de chacun des ministres (iii) de chacun des secrétaires parlementaires?

2. A quelles restrictions est assujettie l'embauche du personnel par a) le Premier ministre, b) les ministres du Cabinet, c) les secrétaires parlementaires? (Document parlementaire n° 301-2/3348).

N° 3349—*M. Coates*

Combien de personnes travaillent sous contrat pour des sociétés d'État et touchent \$30,000 ou davantage par année en guise de traitement et de compte de dépenses, et dans chaque cas, a) à quel montant s'élève le contrat, b) quelle en est la durée, c) quelles sont les fonctions particulières et la langue maternelle des personnes en cause? (Document parlementaire n° 301-2/3349).

N° 3350—*M. Coates*

1. a) Combien chaque ministère emploie-t-il de fonctionnaires qui touchent \$30,000 ou davantage en traitements et

allocations de dépenses et quels sont b) le nom de ces fonctionnaires, c) leur langue maternelle, d) les services spéciaux qu'ils rendent, ainsi que e) le montant qu'ils reçoivent exactement?

2. Quel est la durée du contrat de chacun? (Document parlementaire n° 301-2/3350).

N° 3485—*M. Hnatyshyn*

1. Quel est le nom des avocats engagés par le gouvernement ou une société de la couronne dans la province de la Saskatchewan, a) en 1974, b) au cours des six premiers mois de 1975?

2. Dans chaque cas, quels honoraires a-t-on versés à chacun?

3. Dans chaque cas, certains de ces avocats ou certaines de ces sociétés ont-ils touché des honoraires excédant \$5,000 et, dans l'affirmative, quels sont le nom de ces avocats ou sociétés ainsi que le montant des honoraires versés à chacun? (Document parlementaire n° 301-2/3485).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Du consentement unanime, l'avis de motion inscrit au nom de l'honorable député de Halifax-East Hants (M. McCleave) portant adoption du septième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1975, est retiré.

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

*renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et le ministre du Revenu national ont approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de télévision canadien, au développement de talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, la Commission peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel contrat, qu'un certain pourcentage, qu'elle stipulera elle-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartienne à des bénéficiaires canadiens.*

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

*renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si au moins soixante-quinze pour cent des actions donnant droit de vote de ladite filiale appartiennent à des bénéficiaires canadiens et si un pourcentage des revenus bruts de ladite

filiale canadienne, dont conviendront la filiale et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, est directement affecté à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, cette affectation devant suivre un plan établi par la Commission et approuvé par le ministre du Revenu national.»

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

«renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si vingt-cinq pour cent des revenus bruts de ladite filiale, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, servent à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens, à la télévision éducative ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, le mode d'utilisation de cette somme devant être déterminé par la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et approuvé par le ministre du Revenu national.»

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 26, page 2, par ce qui suit:

«Canada et qui n'observe pas les lignes directrices relatives à cette entreprise étrangère de radiodiffusion établies conjointement par le ministre du Revenu national et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne.»

Et sur la motion de M. Friesen, au nom de M. Wenman, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, en retranchant l'article 3.

Le débat se poursuit;

M. McKenzie, appuyé par M. McKinley, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (7) en remplaçant l'alinéa c) proposé par ce qui suit:

«c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si le ministre du Revenu national a approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de télévision canadien, au développement des talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, le ministre peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel contrat, qu'un certain pourcentage, qu'il stipulera lui-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartienne à des bénéficiaires canadiens.»

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-208, Loi concernant le jour du Patrimoine national (Ancien titre: Loi concernant le jour du Patrimoine canadien).

M. MacGuigan, appuyé par M. Prud'homme, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (5) de l'article 6 du Règlement, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Orlikow, propose,—Que la séance de ce jour soit prolongée au-delà de cinq heures et ce jusqu'à ce que les délibérations relativement à la troisième lecture du Bill C-208, Loi concernant le jour du Patrimoine national, présentement devant la Chambre aient pris fin.

Et plus de dix députés s'étant levés pour s'y opposer, cette motion est réputée retirée en conformité des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (5) de l'article 6 du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. MacGuigan, appuyé par M. Prud'homme,—Que le Bill C-208, Loi concernant le jour du Patrimoine national (Ancien titre: Loi concernant le jour du Patrimoine canadien), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Guay (Lévis) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine, — Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de septembre 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/329A).

Par M. Lessard,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'octobre 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/330A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 246

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 16 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Roy (Timmins), appuyé par M. Herbert, il est résolu,—Que la Chambre exprime à M^{lle} Kathy Kreiner, de Timmins (Ont.), par l'intermédiaire de M. l'Orateur, sa grande admiration pour sa capacité, son courage et sa persévérance lors de son extraordinaire performance aux Jeux olympiques d'hiver et que la Chambre honore Kathy pour son remarquable succès en soulignant sa contribution à la gloire du Canada et de ses athlètes.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les seize questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3496—*M. Fortin*

Depuis 1970, des dépenses ou contributions ont-elles été effectuées par un ministère, à l'occasion des expositions de a) Toronto et b) Vancouver et, dans l'affirmative, de combien chaque année? (Document parlementaire n° 301-2/3496).

N° 3504—*M. Fortin*

1. Depuis 1968, quel a été le rendement annuel sur le capital investi de chacune des sociétés de la Couronne dites propriétaires?

2. En cas de rendement inférieur à 7 p. 100, quelle mesure la société envisage-t-elle de prendre pour remédier à la situation? (Document parlementaire n° 301-2/3504).

N° 3525—*M. Brisco*

De 1963 à 1975, quel a été le montant annuel des dépenses dans la circonscription électorale a) de Restigouche, b) de Kootenay-Ouest, effectuées par (i) le ministère des Transports (ii) le Secrétariat d'État (iii) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (iv) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (v) le ministère de l'Expansion économique régionale (vi) la Société centrale d'hypothèques et de logement (vii) la Banque d'expansion industrielle (viii) le ministère de l'Industrie et du Commerce? (Document parlementaire n° 301-2/3525).

N° 3569—*M. Friesen*

1. En 1972 et 1974, à combien se sont établies les dépenses totales des ministères suivants: a) Agriculture, b) Main-d'œuvre et Immigration, c) Industrie et Commerce, d) Travail, e) Secrétariat d'État, f) Transports, g) Énergie, Mines et Ressources, h) Affaires indiennes et Nord canadien, i) Affaires extérieures, j) Consommation et Corporations, au chapitre des (i) publications (ii) présentations audio-visuelles, à l'exception des films (iii) présentations cinématographiques?

2. Quels ministères possèdent des installations de a) télédiffusion, b) cinématographie et c) radiodiffusion et,

dans chaque cas, quelles sont (i) la nature (ii) la valeur monétaire de ces installations? (Document parlementaire n° 301-2/3569).

N° 3579—*M. Oberle*

Quels contrats ont été accordés par a) le gouvernement, b) au nom de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la société *Canada Consulting* de Toronto, au cours des années (i) 1973 (ii) 1974 (iii) 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3579).

N° 3642—*M. Clarke* (Vancouver Quadra)

1. Quels services de remplacement les ministères et organismes emploient-ils pour la livraison des communications écrites au Canada, pendant la grève des postes actuelle et combien d'argent chacun réserve-t-il mensuellement à cet effet?

2. Pour chacun des cas de recours aux services d'une société commerciale de livraison, a) quels sont (i) le nom de la société (ii) le tarif ou le coût du service, b) de quelle manière la société a-t-elle été choisie? (Document parlementaire n° 301-2/3642).

N° 3693—*M. Matte*

1. Le gouvernement a-t-il octroyé de l'argent aux universités canadiennes en 1973, 1974 et 1975 et, dans l'affirmative, combien?

2. Quels sont a) le nom des universités, b) le montant octroyé? (Document parlementaire n° 301-2/3693).

N° 3721—*M. Cossitt*

1. Quel est le montant global des frais, pour lesquels il est possible d'obtenir des données, payés l'an dernier aux frais des contribuables, pour offrir des moyens de transport aux sous-ministres et en particulier pour a) les services de chauffeurs, b) le salaire des chauffeurs, c) les allocations pour le millage, d) les indemnités de repas, e) le montant global des salaires, y compris le surtemps et autres?

2. Quelle fraction est imputable à chaque ministère? (Document parlementaire n° 301-2/3721).

N° 3765—*M. Matte*

1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression a) anglaise, b) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765).

N° 3792—*M. Orlikow*

1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classifica-

tion, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792).

N° 3793—*M. Orlikow*

1. Les 1^{er} janvier 1974 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre a) d'agents d'information, b) d'employés du personnel de soutien embauchés, selon (i) la classification (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque ministère, combien de postes d'agent d'information étaient vacants selon a) la classification, b) l'échelle de traitement?

3. Dans chaque ministère, quelles fonctions et responsabilités étaient assumées par chacun des agents d'information, le 1^{er} janvier 1975?

4. Dans chaque ministère, quel montant sera consacré en 1975-1976 aux services d'information, y compris les traitements et salaires? (Document parlementaire n° 301-2/3793).

N° 3795—*M. Orlikow*

1. Pour chaque ministère, corporation, organisme d'État et société propriétaire, combien d'employés dont le bureau principal se trouvait au Canada ont voyagé à l'étranger et soumis des notes de frais de voyage, pour les exercices financiers de a) 1970-1971, b) 1971-1972, c) 1972-1973, d) 1973-1974, e) 1974-1975?

2. Pour chaque exercice financier et pour chaque ministère ou organisme, quelle somme totale a été allouée en frais de voyage à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/3795).

N° 3797—*M. Orlikow*

1. Par ministère, commission et société de la Couronne, combien de fonctionnaires touchant un traitement supérieur à \$18,000, ont été payés l'an dernier pour des heures supplémentaires?

2. Combien de fonctionnaires ont reçu en heures supplémentaires a) jusqu'à \$1,000, b) entre \$1,000 et \$2,000, c) entre \$2,000 et \$3,000, d) entre \$3,000 et \$4,000, e) entre \$4,000 et \$5,000, f) \$5,000 et davantage? (Document parlementaire n° 301-2/3797).

N° 3857—*M. Bawden*

1. Au cours de la présente année financière, combien d'anciens sous-ministres étaient inscrits sur la feuille de paye à titre de consultants?

2. a) Quel était leur nom, b) en quoi consistaient leurs fonctions de consultation, c) quelle somme totale a été versée à chacun d'eux et quelle en est la ventilation? (Document parlementaire n° 301-2/3857).

N° 3860—*M. Beatty*

1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 a) pour rénover, b) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on a) des

voitures officielles, b) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860).

N° 3862—M. Halliday

1. Quel est le nom des programmes en vertu desquels le gouvernement a accordé des subventions à des particuliers, groupes, organismes ou sociétés et, pour chaque programme, quels montants a-t-il accordés en a) 1972, b) 1973, c) 1974?

2. Dans chaque cas, existe-t-il un répertoire ou une brochure qui fasse état des détails de chaque subvention? (Document parlementaire n° 301-2/3862).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que la Chambre s'ajourne à cinq heures de l'après-midi le jeudi 19 février 1976 et demeure ajournée jusqu'à deux heures de l'après-midi le lundi 23 février 1976.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

«renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et le ministre du Revenu national ont approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de télévision canadien, au développement des talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, la Commission peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel contrat, qu'un certain pourcentage, qu'elle stipulera elle-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartienne à des bénéficiaires canadiens.»

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

«renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si au moins soixante-quinze pour cent des actions donnant droit de vote de ladite filiale appartiennent à des bénéficiaires canadiens et si un pourcentage des revenus bruts de ladite filiale canadienne, dont conviendront la filiale et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, est directement affecté à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, cette affectation devant suivre un plan établi par la Commission et approuvé par le ministre du Revenu national.»

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de

l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

«renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si vingt-cinq pour cent des revenus bruts de ladite filiale, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, servent à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens, à la télévision éducative ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, le mode d'utilisation de cette somme devant être déterminé par la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et approuvé par le ministre du Revenu national.»

Et sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 26, page 2, par ce qui suit:

«Canada et qui n'observe pas les lignes directives relatives à cette entreprise étrangère de radiodiffusion établies conjointement par le ministre du Revenu national et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne.»

Et sur la motion de M. Friesen, au nom de M. Wenman, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, en retranchant l'article 3.

Et sur l'amendement de M. McKenzie, appuyé par M. McKinley,—Qu'on modifie la motion numéro (7) en remplaçant l'alinéa c) proposé par ce qui suit:

«c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si le ministre du Revenu national a approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de télévision canadien, au développement des talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, le ministre peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel contrat, qu'un certain pourcentage, qu'il stipulera lui-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartienne à des bénéficiaires canadiens.»

Après plus ample débat, l'amendement est mis aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Les motions numéros (8), (9) et (11) sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

Du consentement unanime, la motion numéro (10), inscrite au nom de l'honorable député de Surrey-White Rock (M. Friesen), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 26, page 2, par ce qui suit:

«Canada et qui n'observe pas les lignes directives relatives à cette entreprise étrangère de radiodiffusion établies conjointement par le ministre du Revenu national et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne.»

est réservée.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M^{me} Holt, appuyée par M. Roy (Timmins),—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant, au

paragraphe (2), tous les mots après «contrôlées au Canada».

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 104)

POUR

Messieurs

Alexander	Hamilton	McGrath
Baker	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKenzie
(Grenville-Carleton)	Hamilton	McKinley
Baldwin	(Swift Current-Mitges)	McKinnon
Balfour	Maple Creek)	Mitges
Beatty	Hnatyshyn	Muir
Beaudoin	Holt (M ^{me})	Munro
Cadieu	Hurlburt	(Esquimalt-Saanich)
Caouette	Jarvis	Murta
(Villeneuve)	Johnston	Neil
Clarke	Jones	Nielsen
(Vancouver Quadra)	Kempling	Oberle
Coates	Knowles	O'Sullivan
Cossitt	(Norfolk-Haldimand)	Paproski
Crouse	Korchinski	Roche
Dinsdale	Lambert	Rynard
Elzinga	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Epp	Lawrence	Scott
Fairweather	MacDonald	Stanfield
Flynn	(Egmont)	Stewart
Forrestall	MacLean	(Marquette)
Friesen	Malone	Towers
Gauthier	Masniuk	Wenman
(Roberval)	Mazankowski	Whittaker
	McCleave	Woolliams
		Yewchuk—63.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Foster	Maine
Anderson	Fox	Marchand
Andras	Gauthier	(Langelier)
(Port Arthur)	(Ottawa-Vanier)	Marchand
Basford	Gillespie	(Kamloops-Cariboo)
Béchar	Goodale	Martin
Bégin (M ^{le})	Gray	Mclsaac
Benjamin	Guay	McRae
Blackburn	(Saint-Boniface)	Milne
Blais	Guilbault	Munro
Blouin	Harquail	(Hamilton-Est)
Boulanger	Herbert	Nicholson (M ^{le})
Bussièrès	Isabelle	Nystrom
Caccia	Knowles	Orlikow
Cafik	(Winnipeg-Nord-Centre)	Pearsall
Campagnolo (M ^{me})	Lachance	Pelletier
Campbell (M ^{le})	Lajoie	Penner
(South Western Nova)	Lalonde	Peters
Campbell	Lang	Philbrook
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Langlois	Poulin
Clermont	Lapointe	Prud'homme
Collenette	Leblanc	Railton
Comtois	(Laurier)	Reid
Condon	LeBlanc	Richardson
Cullen	(Westmorland-Kent)	Rodriguez
Cyr	Lefebvre	Roy
Danson	Leggatt	(Laval)
Demers	Lessard	Sauvé (M ^{me})
Douglas	Lumley	Sharp
(Bruce-Grey)	MacDonald	Smith
Douglas	(Cardigan)	(Saint-Jean)
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	Macdonald	Symes
Drury	(Rosedale)	Trudeau
Dupras	MacEachen	Turner
Ethier	MacFarlane	Whelan
Faulkner	MacGuigan	Yanakis
	Mackasey	Young—93.

Et la motion de M. Cafik, appuyé par M. Martin,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, page 1, en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 15:

«(2) Nonobstant les dispositions de la présente loi et de ses règlements, un périodique est réputé être un numéro d'un périodique canadien si 75% de ses directeurs et propriétaires sont canadiens, si ses opérations de rédaction et de publication sont effectuées et contrôlées au Canada et si au plus 40% de son contenu, hormis la publicité, ont d'abord été publiés dans un seul périodique à l'extérieur du Canada.

(3) Un périodique qui était réputé ne pas être un numéro d'un périodique non canadien avant l'entrée en vigueur de la présente loi continue d'être réputé être un numéro d'un périodique canadien pendant deux ans, après l'entrée en vigueur de la présente loi, pourvu qu'un avis de l'intention de le publier conformément à la présente loi ait été remis au ministre dans le mois de l'entrée en vigueur de la présente loi».

mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 105)

POUR

Messieurs

Alexander	Hamilton	McGrath
Baker	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKenzie
(Grenville-Carleton)	Hamilton	McKinley
Baldwin	(Swift Current-Mitges)	McKinnon
Balfour	Maple Creek)	Mitges
Beatty	Hnatyshyn	Muir
Beaudoin	Holt (M ^{me})	Munro
Cadieu	Hurlburt	(Esquimalt-Saanich)
Cafik	Jarvis	Murta
Campbell	Johnston	Neil
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Jones	Nielsen
Caouette	Kempling	Oberle
(Villeneuve)	Knowles	O'Sullivan
Clarke	(Norfolk-Haldimand)	Paproski
(Vancouver Quadra)	Korchinski	Roche
Coates	Lambert	Rynard
Cossitt	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Crouse	Lawrence	Scott
Dinsdale	MacDonald	Smith
Elzinga	(Egmont)	(Churchill)
Epp	MacLean	Stanfield
Fairweather	Malone	Stewart
Forrestall	Martin	(Marquette)
Friesen	Masniuk	Towers
Gauthier	Mazankowski	Wenman
(Roberval)	McCleave	Whittaker
		Woolliams
		Yewchuk—66.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Douglas	Langlois
Anderson	(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	Lapointe
Andras	Drury	Leblanc
(Port Arthur)	Dupras	(Laurier)
Basford	Ethier	LeBlanc
Béchar	Faulkner	(Westmorland-Kent)
Bégin (M ^{le})	Foster	Lefebvre
Benjamin	Fox	Leggatt
Blackburn	Gauthier	Lessard
Blais	(Ottawa-Vanier)	Lumley
Blouin	Gillespie	MacDonald
Boulanger	Goodale	(Cardigan)
Bussièrès	Gray	Macdonald
Caccia	Guay	(Rosedale)
Campagnolo (M ^{me})	(Saint-Boniface)	MacEachen
Campbell (M ^{le})	Guilbault	MacFarlane
(South Western Nova)	Harquail	MacGuigan
Clermont	Herbert	Mackasey
Collenette	Isabelle	Maine
Comtois	Knowles	Marchand
Condon	(Winnipeg-Nord-Centre)	(Langelier)
Cullen	Lachance	Marchand
Cyr	Lalonde	(Kamloops-Cariboo)
Danson	Lang	Mclsaac
Demers		McRae
Douglas		Milne
(Bruce-Grey)		Munro
		(Hamilton-Est)

Nicholson (M^{lle})
Nystrom
Orlikow
Pearsall
Pelletier
Penner
Peters
Philbrook
Poulin

Prud'homme
Raitlon
Reid
Richardson
Rodriguez
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp

Smith
(Saint-Jean)
Symes
Trudeau
Turner
Whelan
Yanakis
Young—90.

Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine

Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
Nystrom
Orlikow
Pearsall
Pelletier
Penner
Peters
Philbrook

Poulin
Prud'homme
Raitlon
Reid
Richardson
Rodriguez
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Symes
Trudeau
Turner
Whelan
Yanakis
Young—97.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. McKenzie, appuyé par M. McKinley.—Qu'on modifie la motion numéro (7) en remplaçant l'alinéa c) proposé par ce qui suit:

«c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si le ministre du Revenu national a approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de télévision canadien, au développement des talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, le ministre peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel contrat, qu'un certain pourcentage, qu'il stipulera lui-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartienne à des bénéficiaires canadiens.»

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 106)

POUR

Messieurs

Alexander
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Cadieu
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Dinsdale
Elzinga
Epp
Fairweather
Forrestall
Friesen
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)

Hnatyshyn
Holt (M^{me})
Hurlburt
Jarvis
Johnston
Jones
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacLean
Malone
Masniuk
Mazankowski
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir

Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Roche
Rynard
Schellenberger
Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Towers
Wenman
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—59.

CONTRE

Messieurs

Anderson
Andras
(Port Arthur)
Basford
Beaudoin
Béchar
Bégin (M^{lle})
Benjamin
Blackburn
Blais
Blouin
Boulanger
Bussièr
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)

Caouette
(Villeneuve)
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Cullen
Cyr
Demers
Douglas
(Bruce-Grey)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-Les Iles)
Drury
Dupras
Ethier
Faulkner
Flynn
Foster
Fox
Gauthier
(Roberval)

Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gillespie
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Harquail
Herbert
Isabelle
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe

Anderson
Andras
(Port Arthur)
Basford
Beaudoin
Béchar
Bégin (M^{lle})
Benjamin

Blackburn
Blais
Blouin
Boulanger
Bussièr
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})

Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)
Caouette
(Villeneuve)
Clermont

Et la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

«renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et le ministre du Revenu national ont approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de télévision canadien, au développement des talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, la Commission peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel contrat, qu'un certain pourcentage, qu'elle stipulera elle-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartienne à des bénéficiaires canadiens.»

mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 107)

POUR

Messieurs

Alexander
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Cadieu
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Dinsdale
Elzinga
Epp
Fairweather
Forrestall
Friesen
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)

Hnatyshyn
Holt (M^{me})
Hurlburt
Jarvis
Johnston
Jones
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacLean
Malone
Masniuk
Mazankowski
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges

Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Roche
Rynard
Schellenberger
Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Towers
Wenman
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—59.

CONTRE

Messieurs

Anderson
Andras
(Port Arthur)
Basford
Beaudoin
Béchar
Bégin (M^{lle})
Benjamin

Blackburn
Blais
Blouin
Boulanger
Bussièr
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})

Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)
Caouette
(Villeneuve)
Clermont

Collenette
Comtois
Condon
Cullen
Cyr
Demers
Douglas
Douglas
(Bruce-Grey)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Drury
Dupras
Ethier
Faulkner
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gillespie
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Harquail
Herbert
Isabelle

Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)

Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
Nystrom
Orlikow
Pearsall
Pelletier
Penner
Peters
Philbrook
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Symes
Trudeau
Turner
Whelan
Yanakis
Young—98.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Friesen, appuyé par M. Wenman, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, en retranchant l'article 3.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 108)

POUR

Messieurs

Alexander	Hnatyshyn	Munro
Baker	Holt (M ^{me})	(Esquimalt-Saanich)
(Grenville-Carleton)	Hurlburt	Murta
Baldwin	Jarvis	Neil
Balfour	Johnston	Nielsen
Beatty	Jones	Oberle
Cadieu	Kempling	O'Sullivan
Clarke	Knowles	Paproski
(Vancouver Quadra)	(Norfolk-Haldimand)	Roche
Coates	Korchinski	Rynard
Cossitt	Lambert	Schellenberger
Crouse	(Edmonton-Ouest)	Scott
Dinsdale	Lawrence	Smith
Elzinga	MacLean	(Churchill)
Epp	Malone	Stanfield
Forrestall	Masniuk	Stewart
Friesen	Mazankowski	(Marquette)
Hamilton	McCleave	Towers
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McGrath	Wenman
Hamilton	McKenzie	Whittaker
(Swift Current- Maple Creek)	McKinley	Wooliams
	McKinnon	Yewchuk—58.
	Mitges	
	Muir	

CONTRE

Messieurs

Anderson	Flynn	MacEachen
Andras	Foster	MacFarlane
(Port Arthur)	Fox	MacGuigan
Basford	Francis	Mackasey
Beaudoin	Gauthier	Maine
Béchar	(Roberval)	Marchand
Bégin (M ^{lle})	Gauthier	(Langelier)
Benjamin	(Ottawa-Vanier)	Marchand
Blackburn	Gillespie	(Kamloops-Cariboo)
Blais	Goodale	Martin
Blouin	Gray	McIsaac
Boulanger	Guay	McRae
Bussièrès	(Saint-Boniface)	Milne
Caccia	Guilbault	Munro
Cafik	Harquail	(Hamilton-Est)
Campagnolo (M ^{me})	Herbert	Nicholson (M ^{lle})
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Nystrom
(South Western Nova)	Knowles	Orlikow
Campbell	(Winnipeg- Nord-Centre)	Pearsall
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Lachance	Pelletier
Caouette	Lajoie	Penner
(Villeneuve)	Lalonde	Peters
Caron	Lang	Philbrook
Clermont	Langlois	Poulin
Collenette	Laniel	Prud'homme
Comtois	Lapointe	Railton
Condon	Leblanc	Reid
Cullen	(Laurier)	Richardson
Cyr	LeBlanc	Rodriguez
Demers	(Westmorland-Kent)	Roy
Douglas	Lefebvre	(Laval)
(Bruce-Grey)	Leggatt	Sauvé (M ^{me})
Douglas	Lessard	Sharp
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Lumley	Smith
Drury	MacDonald	(Saint-Jean)
Dupras	(Cardigan)	Symes
Duquet	MacDonald	Trudeau
Ethier	(Egmont)	Turner
Faulkner	Macdonald	Whelan
	(Rosedale)	Yanakis
		Young—100.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

*renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si au moins soixante-quinze pour cent des actions donnant droit de vote de ladite filiale appartiennent à des bénéficiaires canadiens et si un pourcentage des revenus bruts de ladite filiale canadienne, dont conviendront la filiale et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, est directement affecté à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, cette affectation devant suivre un plan établi par la Commission et approuvé par le ministre du Revenu national.».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Friesen, appuyé par M. Alexander,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 11, page 2, par ce qui suit:

*renouvelé; ou

c) après l'entrée en vigueur du présent article, avec la filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si vingt-cinq pour cent des revenus bruts de ladite filiale, moins les commissions normales aux agences de publicité et de vente seulement, servent à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension des services de télévision canadiens, à la télévision éducative ou à d'autres objectifs de radiodiffusion dans l'intérêt du Canada, le mode d'utilisation de cette somme devant être déterminé par la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne et approuvé par le ministre du Revenu national.».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

Du consentement unanime, la motion numéro (10), inscrite au nom de l'honorable député de Surrey-White Rock (M. Friesen), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 3, en remplaçant la ligne 26, page 2, par ce qui suit:

"Canada et qui n'observe pas les lignes directives relatives à cette entreprise étrangère de radiodiffusion établies conjointement par le ministre du Revenu national et la Commission de la Radio et de la Télévision canadienne."

est supprimée.

Du consentement unanime, la motion numéro (5) inscrite au nom de l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1, en ajoutant immédiatement après la ligne 15, page 1, ce qui suit:

"(2) Nonobstant les dispositions de la présente loi ou des règlements, un périodique est réputé être un numéro canadien d'un périodique canadien si 75% de ses administrateurs sont canadiens, s'il appartient à des Canadiens dans une proportion de 75%, et si ses opérations de rédaction et de publication sont effectuées et contrôlées au Canada."

est supprimée.

M. Friesen, appuyé par M. McKinley, propose,—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, en retranchant l'article 2.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Benjamin en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Peters, Pearsall, Anderson et Lumley en remplacement de MM. Benjamin, Loïselle (Chambly), Watson et Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Condon en remplacement de M. McRae sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport supplémentaire (en français et en anglais) du directeur général des élections, en date du 13 février 1976, conformément au paragraphe (3) de l'article 59 de la Loi électorale du Canada, chapitre 14, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/4B).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 10 de cette Loi, chapitre I-22, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/168A).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 247

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 17 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Cafik, au nom de M. Comtois, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le treizième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 12 décembre 1975, votre Comité a étudié le Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 7

Retrancher les lignes 14 à 18 inclusivement, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«terminant à la date où la Banque demande au gouverneur en conseil, conformément à l'article 13 de la *Loi sur les Banques*, de permettre à la banque de commencer ses opérations bancaires, une»

Article 12

Retrancher la ligne 40, à la page 8, et la remplacer par ce qui suit:

«actions ordinaires libérées du capital social de IAC»

Retrancher les lignes 44 à 47 inclusivement, à la page 8 et les lignes 1 à 4 inclusivement, à la page 9, et les remplacer par ce qui suit:

«c) les actions ordinaires sans valeur au pair du capital social de IAC Limitée sont réputées avoir une valeur au pair de vingt dollars ou de tout autre montant que le Ministre des finances peut exiger.»

Article 15

Retrancher les lignes 25 à 29 inclusivement, à la page 10, et les remplacer par ce qui suit:

«se terminant à la date, où la Banque demande au gouverneur en conseil, conformément à l'article 13 de la *Loi sur les Banques*, de permettre à la banque de commencer ses opérations bancaires, une»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill S-30, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 80, 81, 82, 83, 84 et 85*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 144 aux Journaux*)

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3858—M. Bawden

1. Combien le gouvernement consacrera-t-il aux cours de langue durant l'exercice financier actuel?

2. Combien de fonctionnaires y participeront?

3. A combien de jours-hommes peut-on évaluer la participation des fonctionnaires aux cours de langue?

4. Combien de fonctionnaires qui sont à deux ans de leur retraite, ont suivi des cours de langue pendant la présente année financière?

5. Comment a-t-on expliqué la perte des \$36,000 investis par Statistique Canada dans un contrat de cours de langue qui n'a jamais été exécuté?

6. Combien fallait-il d'employés de Statistique Canada pour répondre au minimum exigé et combien ont effectivement participé à un cours de langue?

7. Quels sont les critères pour évaluer la réussite d'un cours de langue?

8. Suivant les critères faisant l'objet de la partie 7, quelle proportion des fonctionnaires a terminé avec succès chaque niveau de cours de langue et a acquis une connaissance acceptable de la langue étudiée? (Document parlementaire n° 301-2/3858).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Friesen, appuyé par M. McKinley.—Qu'on modifie le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, en retranchant l'article 2.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 109)

POUR

Messieurs

Alexander	Dionne	Hurlburt
Alkenbrack	(Kamouraska)	Jarvis
Andre	Ellis	Jelinek
(Calgary-Centre)	Elzinga	Johnston
Baker	Epp	Jones
(Grenville-Carleton)	Forrestall	Kempling
Balfour	Friesen	Knowles
Beatty	Gauthier	(Norfolk-Haldimand)
Beaudoin	(Roberval)	Korchinski
Brisco	Hamilton	Lambert
Cadieu	(Qu'Appelle-Moose	(Edmonton-Ouest)
Caouette	Mountain)	Lawrence
(Villeneuve)	Hamilton	MacKay
Clarke	(Swift Current-	MacLean
(Vancouver Quadra)	Maple Creek)	Macquarrie
Coates	Hargrave	Malone
Cossitt	Hees	Masniuk
Crouse	Hnatyshyn	Matte
Darling	Holt (M ^{me})	Mazankowski
Diefenbaker	Howie	McCain
Dinsdale	Huntington	McCleave

McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Oberle

O'Sullivan
Paproski
Patterson
Ritchie
Roche
Roy
(Timmins)
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko

Smith
(Churchill)
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Towers
Wenman
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—82.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Brewin
Buchanan
Bussièr
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corriveau
Cullen
Cyr
Danson
Demers
Douglas
(Bruce-Grey)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Drury
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Flynn
Foster
Fox

Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gilbert
Gillespie
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Harquail
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Lanlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Léggett
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane

MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
Nystrom
O'Connell
Orlikow
Ouellet
Pearsall
Pelletier
Penner
Peters
Philbrook
Pinard
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Robinson
Rodriguez
Rooney
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Symes
Tessier
Trudeau
Turner
Whelan
Young—123.

Sur motion de M. Faulkner, appuyé par M. Lalonde, ce bill est agréé à l'étape du rapport, sur division, et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien.—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois.

—————
(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————
Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Ritchie en remplacement de M. Malone sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. McCain en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Reid en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Fleming en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. McRae en remplacement de M. Lumley sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

—————
États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur l'aide aux améliorations municipales pour l'année civile 1975, conformément à l'article 11 de cette Loi, chapitre M-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/178A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 2985), demandant: 1. Depuis 1968, date d'accession au pouvoir du Premier minis-

tre actuel, combien de personnes chargées des relations publiques par le gouvernement ont travaillé chaque année auprès de chaque a) ministère, b) conseil, c) organisme, d) société d'État et, dans chaque cas, quel en a été le coût?

2. Pour la même période, combien a-t-on dépensé en frais de publicité ou pour d'autres programmes d'information qui ne font pas l'objet de la Partie 1 et quelle est la ventilation de ces coûts? (Document parlementaire n° 301-2/2985D).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3093), demandant: 1. Pour chaque ministère ou organisme, quels sont a) les lois, b) les directives, c) les règlements régissant (i) la consignation (ii) l'utilisation de renseignements concernant des particuliers et des organisations?

2. Dans chaque cas, a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis? (Document parlementaire n° 301-2/3093B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3255), demandant: 1. Pour chaque ministère et organisme, quel a été a) le budget total alloué, b) le nombre (i) d'employés occasionnels (ii) d'employés occasionnels embauchés pour une période fixe (iii) d'employés temporaires qui restent, pour l'année financière 1975-1976 jusqu'au 1^{er} octobre 1975?

2. Dans chaque cas, quelle fraction de ce budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3255A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3257), demandant: 1. Le 1^{er} octobre 1975, quel budget global avait été affecté aux employés sous contrat de chaque ministère ou organisme, pour l'exercice financier de 1975-1976?

2. Dans chaque cas, quelle partie du budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975?

3. Pour chaque ministère et organisme, combien de personnes étaient employées sous contrat le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3257A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3280), demandant: Au cours des deux dernières années, quels sont les membres du Cabinet actuel dont le bureau à la Chambre des communes ou celui de leur ministère a été rénové ou meublé à neuf et, dans chaque cas, combien a coûté a) la rénovation, b) chaque article du nouvel ameublement? (Document parlementaire n° 301-2/3280A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3282), demandant: 1. Combien d'actuels sous-ministres adjoints ont, au cours des deux dernières années, fait rénover leur bureau et, dans chaque cas, a) combien de temps après avoir été nommés officiellement à leur nouveau poste ont-ils fait faire des travaux de rénovation et b) à quand remontaient les dernières rénovations de ces bureaux?

2. Dans chaque cas, a) quel a été le coût des rénovations, b) en quoi consistaient-elles, c) si elles ne sont pas terminées, quel est le coût total prévu, d) combien a-t-on dépensé pour le nouveau mobilier de ces bureaux?

3. Dans le cas des bureaux non rénovés, combien ont coûté *a*) l'ameublement, *b*) chaque article? (Document parlementaire n° 301-2/3282A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3348), demandant: 1. Quels sont les *a*) nom, *b*) poste, *c*) fonctions, *d*) traitement des membres du personnel du (i) cabinet du Premier ministre (ii) du cabinet de chacun des ministres (iii) de chacun des secrétaires parlementaires?

2. A quelles restrictions est assujettie l'embauche du personnel par *a*) le Premier ministre, *b*) les ministres du Cabinet, *c*) les secrétaires parlementaires? (Document parlementaire n° 301-2/3348A).

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 248

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 18 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/430).

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

JULES LÉGER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des dépenses requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recommande ledit Budget à la Chambre des communes.

Ce Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132G.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Marchand (Langelier), il est ordonné,—Que le rapport du Directeur général des élections du Canada, en

date du mois de décembre 1975, intitulé: «Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection», déposé sur la Table, le mardi 10 février 1976, soit déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Transports et la société *Sky Shops Export Limited* de Montréal au sujet de la prolongation et du renouvellement du bail d'une boutique hors-taxe à l'aéroport international de Dorval ainsi que de l'attribution d'un bail pour l'exploitation d'une boutique hors-taxe à l'aéroport international de Mirabel.—(*Avis de motion portant production de documents n° 65—M. MacKay*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, procès-verbaux, télégrammes, lettres et autres, échangés entre le gouvernement plus particulièrement la Direction des affaires publiques du ministère fédéral des Transports, et le ministère des Transports et des Communications de Terre-Neuve ou l'université Memorial, en ce qui a trait au Programme de bourses d'études universitaires de 1976-1977 du Centre de développement des transports, qui offre des bourses d'étude de \$4,650 chacune, outre les frais d'inscription, aux diplômés universitaires du pays qui entreprennent des études de maîtrise et de doctorat.—(*Avis de motion portant production de documents n° 76—M. Marshall*).

L'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, la révélation faite aujourd'hui de l'intention annoncée par l'exécutif du Congrès du travail du Canada d'abandonner toute collaboration avec le gouvernement fédéral.

En conséquence, la permission ayant été accordée de débattre cette question, M. l'Orateur, en conformité des dispositions du paragraphe (10) de l'article 26 du Règlement, ordonne que cette question reste en suspens jusqu'à huit heures ce soir.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Chrétien, au nom de M. Faulkner, appuyé par M. Richardson, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Questions inscrites au Feuilleton*.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3577—M. Beatty

1. En ce qui a trait aux contrats décrits dans les vingt-huit bulletins de Recherches et Développement publiés jusqu'à maintenant, y compris le numéro de juillet 1975 et adjugés par le ministère des Approvisionnements et Services, par ministère, a) quelle est la valeur totale des contrats, b) combien d'entre eux ont été annoncés publiquement avant d'être adjugés, c) quels en étaient le numéro et la description, d) quelle était leur valeur totale?

2. Parmi les contrats annoncés avant d'être accordés a) combien d'entre eux avaient reçu plus d'une offre, b) quels en étaient le numéro et la description, c) quelle était leur valeur totale?

3. Parmi les contrats qui ont fait l'objet de plus d'une offre a) quels contrats ont été accordés à d'autres qu'au moins offrant, b) dans chaque cas (i) quelles offres avaient été soumises (ii) par qui (iii) pourquoi, le contrat n'a-t-il pas été accordé au plus bas soumissionnaire?

4. Parmi les personnes et les associations auxquelles des contrats ont été accordés a) quel est le nom de ceux qui avaient travaillé pour le gouvernement auparavant, b) quand et pour qui avaient-ils travaillé, c) quels travaux avaient-ils effectués auparavant sous contrat pour le gouvernement, d) combien ces contrats avaient-ils coûté aux contribuables?

5. Quel est le nom des entrepreneurs ou des principaux candidats qui ont obtenu plus d'un contrat et, dans chaque cas, quels étaient a) le numéro, b) la description, c) la

valeur du contrat, d) les ministères clients? (Document parlementaire n° 301-2/3577).

N° 3654—M. Cossitt

1. Depuis le 20 avril 1968, combien en a-t-il coûté aux contribuables pour les meubles, l'équipement, les installations fixes, les moquettes et autres du bureau de chaque ministre, a) au Ministère, b) à la Chambre des communes?

2. Pour la même période de temps, quel a été le total des dépenses de tous les ministères? (Document parlementaire n° 301-2/3654).

N° 3778—M. Matte

1. Depuis 1970, le ministère des Travaux publics a-t-il consacré de l'argent à certains travaux dans la circonscription électorale de Champlain et, dans l'affirmative, combien?

2. Dans chaque cas, quels sont a) le genre de travaux effectués, b) le montant accordé, c) l'année (i) du début (ii) de la fin des travaux? (Document parlementaire n° 301-2/3778).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Broadbent, appuyé par M. Symes, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-187, en date du 3 février 1976, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160M).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 3 novembre 1975 (Question n° 1847), demandant: 1. Combien de ministères ont contribué d'une façon quelconque au Festival international de la jeunesse francophone tenu à Québec, en août 1974?

2. Par ministère, quelle aide a-t-on apportée a) en argent et quelle est la liste détaillée de ces déboursés, b) en services et, dans chaque cas (i) quelle a été la nature de ces services (ii) quels ont été leurs coûts détaillés?

3. Par ministère, combien d'employés ont apporté une aide quelconque et, dans chaque cas, quels étaient a) leur poste au sein du ministère, b) leur échelle de traitement, c)

la nature de leur participation, d) le moment de leur participation?

4. Par ministère et par personne, a-t-on versé, en plus du traitement habituel, une allocation pour régler les frais a) de voyage, b) de logement, c) de repas, d) de déplacement local, e) de séjour et, dans chaque cas, quel en a été le montant? (Document parlementaire n° 301-2/1847A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3255), demandant: 1. Pour chaque ministère et organisme, quel a été a) le budget total alloué, b) le nombre (i) d'employés occasionnels (ii) d'employés occasionnels embauchés pour une période fixe (iii) d'employés temporaires qui restent, pour l'année financière 1975-1976 jusqu'au 1^{er} octobre 1975?

2. Dans chaque cas, quelle fraction de ce budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3255B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3257), demandant: 1. Le 1^{er} octobre 1975, quel budget global avait été affecté aux employés sous contrat de chaque ministère ou organisme, pour l'exercice financier de 1975-1976?

2. Dans chaque cas, quelle partie du budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975?

3. Pour chaque ministère et organisme, combien de personnes étaient employées sous contrat le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3257B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3258), demandant: 1. Pour chaque ministère et organisme, a) quand a-t-on terminé la dernière réorganisation, b) quels contrats y ont été accordés, c) de quel montant?

2. Dans chaque cas, a) quels sont les contrats actuellement en vigueur relativement à toute réorganisation éventuelle ou prévue, b) quel en est le montant? (Document parlementaire n° 301-2/3258A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3569), demandant: 1. En 1972 et 1974, à combien se sont établies les dépenses totales des ministères suivants: a) Agriculture, b) Main-d'œuvre et Immigration, c) Industrie et Commerce, d) Travail, e) Secrétariat d'État, f) Transports, g) Énergie, Mines et Ressources, h) Affaires indiennes et Nord canadien, i) Affaires extérieures, j) Consommation et Corporations, au chapitre des (i) publications (ii) présentations audio-visuelles, à l'exception des films (iii) présentations cinématographiques?

2. Quels ministères possèdent des installations de a) télédiffusion, b) cinématographie et c) radiodiffusion et, dans chaque cas, quelles sont (i) la nature (ii) la valeur monétaire de ces installations? (Document parlementaire n° 301-2/3569A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3693), demandant: 1. Le gouvernement a-t-il octroyé de l'argent aux universités canadiennes en 1973, 1974 et 1975 et, dans l'affirmative, combien?

2. Quels sont a) le nom des universités, b) le montant octroyé? (Document parlementaire n° 301-2/3693A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3721), demandant: 1. Quel est le montant global des frais, pour lesquels il est possible d'obtenir des données, payés l'an dernier aux frais des contribuables, pour offrir des moyens de transport aux sous-ministres et en particulier pour a) les services de chauffeurs, b) le salaire des chauffeurs, c) les allocations pour le millage, d) les indemnités de repas, e) le montant global des salaires, y compris le surtemps et autres?

2. Quelle fraction est imputable à chaque ministère? (Document parlementaire n° 301-2/3721A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765), demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression a) anglaise, b) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3793), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1974 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre a) d'agents d'information, b) d'employés du personnel de soutien embauchés, selon (i) la classification (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque ministère, combien de postes d'agent d'information étaient vacants selon a) la classification, b) l'échelle de traitement?

3. Dans chaque ministère, quelles fonctions et responsabilités étaient assumées par chacun des agents d'information, le 1^{er} janvier 1975?

4. Dans chaque ministère, quel montant sera consacré en 1975-1976 aux services d'information, y compris les traitements et salaires? (Document parlementaire n° 301-2/3793A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3795), demandant: 1. Pour chaque ministère, corporation, organisme d'État et société propriétaire, combien d'employés dont le bureau principal se trouvait au Canada ont voyagé à l'étranger et soumis des notes de frais de voyage, pour les exercices financiers de a) 1970-1971, b) 1971-1972, c) 1972-1973, d) 1973-1974, e) 1974-1975?

2. Pour chaque exercice financier et pour chaque ministère ou organisme, quelle somme totale a été allouée en frais de voyage à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/3795A).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3862), demandant: 1. Quel est le nom des programmes en vertu desquels le gouvernement a accordé des subventions à des particuliers, groupes, organismes ou sociétés et, pour chaque programme, quels montants a-t-il accordés en a) 1972, b) 1973, c) 1974?

2. Dans chaque cas, existe-t-il un répertoire ou une brochure qui fasse état des détails de chaque subvention? (Document parlementaire n° 301-2/3862A).

A 12 h. 47 du matin, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 249

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 19 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Baldwin, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), il est ordonné,—Qu'un Comité spécial de la Chambre, formé de M. l'Orateur et de sept autres députés, soit chargé d'étudier les droits et immunités des députés, d'examiner les procédures suivies par la Chambre pour traiter ces questions et de signaler tout changement souhaitable; et

Que ledit comité spécial ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents par le Règlement.

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) d'un rapport provisoire, en date du 19 février 1976, de l'enquête sur les déchets radioactifs à Port Hope, Ontario. (Document parlementaire n° 301-7/43);

(2) d'un rapport, en date du 19 février 1976, sur les zones de déchets radioactifs au Canada. (Document parlementaire n° 301-7/44).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, au nom de M. Faulkner, appuyé par M. Richardson,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

M. Friesen, appuyé par M. McKinnon, propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, ne soit pas lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts pour lui permettre d'entendre des témoignages sur les dispositions prises après qu'il a rapporté le bill à la Chambre et qui permettront au *Reader's Digest* d'être admis comme périodique canadien.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Corriveau, Goodale et Maine en remplacement de MM. Flynn, McIsaac et Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Blaker, M^{lle} Bégin, MM. Marceau et Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Caccia, M^{lle} Campbell (South Western Nova), MM. Stollery et Abbott sur la liste

des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Daudlin en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Bussièrès, Roberts et Cyr en remplacement de MM. Philbrook, Marceau et Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Gray et Herbert en remplacement de M^{me} Appolloni et M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Landers en remplacement de M. Foster sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^{me} Campbell (South Western Nova) en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Marceau en remplacement de M. Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Leblanc (Laurier), MacGuigan et Stollery en remplacement de MM. Breaux, Young et Watson sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Martin et O'Connell en remplacement de MM. Leblanc (Laurier) et Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Young en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Lumley et Blais en remplacement de M. Hopkins et M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Duquet en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de M. Lefebvre sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Lumley et Watson en remplacement de MM. Condon et Pearsall sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Pinard en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M^{me} Appolloni en remplacement de M^{me} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M^{me} Campagnolo en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de la Société pour l'expansion des exportations, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/289D).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3092), demandant: 1. Pour chaque a) ministère, b) organisme, quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur a) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, b) les coûts requis pour fournir ces renseignements, c) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant a) la conservation, b) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une étude effectuée pour le compte de la *National Academy of Science*, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement a) possède-t-il, b) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés a) sur ordinateur, b) dans des dossiers classiques, c) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, a) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, b) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il? (Document parlementaire n° 301-2/3092D).

Par M. Sharp,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3093), demandant: 1. Pour chaque ministère ou organisme, quels sont a) les lois, b) les directives, c) les règlements régissant (i) la consignation (ii) l'utilisation de renseignements concernant des particuliers et des organisations?

2. Dans chaque cas, a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis? (Document parlementaire n° 301-2/3093C).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3257), demandant: 1. Le 1^{er} octobre 1975, quel budget global avait été affecté aux employés sous contrat de chaque ministère ou organisme, pour l'exercice financier de 1975-1976?

2. Dans chaque cas, quelle partie du budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975?

3. Pour chaque ministère et organisme, combien de personnes étaient employées sous contrat le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3257C).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3349), demandant: Combien de personnes travaillent sous contrat pour des sociétés d'État et touchent \$30,000 ou davantage par année en guise de traitement et de compte de dépenses, et dans chaque cas, a) à quel montant s'élève le contrat, b) quelle en est la durée, c) quelles sont les fonctions particulières et la langue maternelle des personnes en cause? (Document parlementaire n° 301-2/3349A).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3693), demandant: 1. Le gouvernement a-t-il octroyé de l'argent aux universités canadiennes en 1973, 1974 et 1975 et, dans l'affirmative, combien?

2. Quels sont a) le nom des universités, b) le montant octroyé? (Document parlementaire n° 301-2/3693B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3721), demandant: 1. Quel est le montant global des frais, pour lesquels il est possible d'obtenir des données, payés l'an dernier aux frais des contribuables, pour offrir des moyens de transport aux sous-ministres et en particulier pour a) les services de chauffeurs, b) le salaire des chauffeurs, c) les allocations pour le millage, d) les indemnités de repas, e) le montant global des salaires, y compris le surtemps et autres?

2. Quelle fraction est imputable à chaque ministère? (Document parlementaire n° 301-2/3721B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765), demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression a) anglaise, b) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3793), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1974 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre a) d'agents d'information, b) d'employés du personnel de soutien embauchés, selon (i) la classification (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque ministère, combien de postes d'agent d'information étaient vacants selon a) la classification, b) l'échelle de traitement?

3. Dans chaque ministère, quelles fonctions et responsabilités étaient assumées par chacun des agents d'information, le 1^{er} janvier 1975?

4. Dans chaque ministère, quel montant sera consacré en 1975-1976 aux services d'information, y compris les traitements et salaires? (Document parlementaire n° 301-2/3793B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3795), demandant: 1. Pour chaque ministère, corporation, organisme d'État et société propriétaire, combien d'employés dont le bureau principal se trouvait au Canada ont voyagé à l'étranger et soumis des notes de frais de voyage, pour les exercices financiers de a) 1970-1971, b) 1971-1972, c) 1972-1973, d) 1973-1974, e) 1974-1975?

2. Pour chaque exercice financier et pour chaque ministère ou organisme, quelle somme totale a été allouée en frais de voyage à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/3795B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3797), demandant: 1. Par ministère, commission et société de la Couronne, combien de fonctionnaires touchant un traitement supérieur à \$18,000, ont été payés l'an dernier pour des heures supplémentaires?

2. Combien de fonctionnaires ont reçu en heures supplémentaires a) jusqu'à \$1,000, b) entre \$1,000 et \$2,000, c) entre \$2,000 et \$3,000, d) entre \$3,000 et \$4,000, e) entre \$4,000 et \$5,000, f) \$5,000 et davantage? (Document parlementaire n° 301-2/3797A).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3860), demandant: 1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 a) pour rénover, b) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on a) des voitures officielles, b) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le lundi 16 février 1976.

N° 250

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 23 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'honorable juge N. T. Nemetz, juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et de l'honorable juge E. D. Fulton, juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, tous deux chargés de l'instruction d'une pétition conformément à la Loi sur les élections fédérales contestées, le certificat de la décision rendue au sujet d'une élection tenue dans le district électoral de Vancouver-Est, ainsi qu'il suit:

COUR SUPRÊME DE LA
COLOMBIE-BRITANNIQUE

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, S.R.C., 1970, CH. C-28 ET DANS L'AFFAIRE D'UNE ÉLECTION FÉDÉRALE TENUE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VANCOUVER-EST LE 8 JUILLET 1974

ENTRE

PADDY NEALE

ET

ARTHUR J. LEE ET
MARY GERTRUDE GIBSON

PÉTITIONNAIRE

DÉFENDEURS

A l'honorable l'Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa, Canada.

Monsieur,

En conformité des dispositions de l'article 57(1) de la Loi sur les élections fédérales contestées, S.R.C., 1970, ch. C-28, les soussignés, qui étaient les juges désignés en vertu de ladite loi pour instruire la pétition d'élection dans l'affaire mentionnée, ont l'honneur de vous certifier qu'ils ont jugé que l'élection tenue le 8 juillet 1974 dans la circonscription électorale de Vancouver-Est pour l'élection d'un député à la Chambre des communes était une élection valable et qu'Arthur J. Lee a dûment été élu député de cette circonscription lors de cette élection.

Comme ladite pétition ne portait aucune accusation de corruption ou de pratique illégale lors de ladite élection et comme les témoignages présentés ne laissaient supposer aucune pratique de ce genre, nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Nous annexons aux présentes un exemplaire des motifs de notre jugement.

EN FOI DE QUOI NOUS AVONS APPOSÉ NOTRE SIGNATURE LE 12 FÉVRIER 1976.

N. T. Nemetz, C.J.

E. D. Fulton, J.

Vancouver, C.-B.

Le 12 février 1976

Motifs de jugement enregistrés comme document parlementaire n° 301-1/296. (Texte anglais).

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, des Règles sur les appels interjetés devant le Tribunal d'appel en matière d'inflation, en vertu de la Loi anti-inflation. (Document parlementaire n° 301-1/135).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3256—*M. Orlikow*

1. Le 15 octobre 1975, quels étaient a) l'échelle de traitement, b) le nombre d'employés de la Fonction publique dans les catégories (i) DM 3 (ii) DM 2 (iii) DM 1 (iv) SX 4 (v) SX 3 (vi) SX 2 (vii) SX 1?

2. Pour chaque ministère et organisme, quel est le nom des personnes employées dans chacune de ces catégories et a) quand le Cabinet a-t-il approuvé leur dernière augmentation de traitement, b) quand a-t-on signé l'ordonnance autorisant l'augmentation de salaire, c) quelle est la date de rétroactivité de l'augmentation? (Document parlementaire n° 301-2/3256).

N° 3945—*M. Matte*

1. Depuis l'entrée en vigueur du Programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il consenti des subventions et, dans l'affirmative, de quel montant au total?

2. Dans chaque cas, quels en sont a) l'objet, b) le montant, c) l'année, d) la région visée? (Document parlementaire n° 301-2/3945).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

M. l'Orateur dépose sur la Table.—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Saskatchewan, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/429).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, au nom de M. Faulkner, appuyé par M. Richardson,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et sur l'amendement de M. Friesen, appuyé par M. McKinnon,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, ne soit pas lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts pour lui permettre d'entendre des témoignages sur les dispositions prises après qu'il a rapporté le bill à la Chambre et qui permettront au *Reader's Digest* d'être admis comme périodique canadien.

Après plus ample débat, l'amendement étant mis aux voix, du consentement unanime, il est ordonné que le vote par appel nominal soit différé au mercredi 25 février 1976, immédiatement après l'appel de l'Ordre du jour, et que la motion portant troisième lecture du bill soit mise aux voix sans plus ample débat.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

(*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*)

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1976, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Transports et la société *Sky Shops Export Limited* de Montréal au sujet de la prolongation et du renouvellement du bail d'une boutique hors-taxe à l'aéroport international de Dorval ainsi que de l'attribution d'un bail pour l'exploitation d'une boutique hors-taxe à l'aéroport international de Mirabel.—(*Avis de motion portant production de documents n° 65*).—(*Document parlementaire n° 301-3/65*).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 251

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 24 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Basford, appuyé par M. Allmand, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure visant à mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, portant à vingt-six au moins le nombre de membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles et prévoyant de la manière prescrite le paiement des frais des membres supplémentaires de la Commission.

M. Allmand, appuyé par M. Basford, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/431).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés d'Annapolis Valley, Brandon-Souris, Grenville-Carleton, Edmonton-Ouest, Central Nova, Norfolk-Haldimand, Fundy-Royal, Malpègue, Regina-Est et Selkirk, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Nouvelle-Écosse.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le rapport supplémentaire du directeur général des élections fait en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 59 de la Loi électorale du Canada, en date du 13 février 1976,

et déposé par M. l'Orateur le 16 février 1976, soit déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom, propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{lle} Campbell (South Western Nova) en remplacement de M^{lle} Bégin sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Reid en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Caccia et Stollery en remplacement de MM. Joyal et Fleming sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Lawrence en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Condon en remplacement de M. Watson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Loiselle (Chambly) en remplacement de M. McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Collenette et Marceau en remplacement de MM. Blais et Francis sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3280), demandant: Au cours des deux dernières années, quels sont les membres du Cabinet actuel dont le bureau à la Chambre des communes ou celui de leur ministère a été rénové ou meublé à neuf et, dans chaque cas, combien a coûté a) la rénovation, b) chaque article du nouvel ameublement? (Document parlementaire n° 301-2/3280B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3525), demandant: De 1963 à 1975, quel a été le montant annuel des dépenses dans la circonscription électorale a) de Restigouche, b) de Kootenay-Ouest, effectuées par (i) le ministère des Transports (ii) le Secrétariat d'État (iii) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (iv) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (v) le ministère de l'Expansion économique régionale (vi) la Société centrale d'hypothèques et de logement (vii) la Banque d'expansion industrielle (viii) le ministère de l'Industrie et du Commerce? (Document parlementaire n° 301-2/3525A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3642), demandant: 1. Quels services de remplacement les ministères et organismes emploient-ils pour la livraison des communications écrites au Canada, pendant la grève des postes actuelle et combien d'argent chacun réserve-t-il mensuellement à cet effet?

2. Pour chacun des cas de recours aux services d'une société commerciale de livraison, a) quels sont (i) le nom de la société (ii) le tarif ou le coût du service, b) de quelle manière la société a-t-elle été choisie? (Document parlementaire n° 301-2/3642A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765), demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression a) anglaise, b) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792C).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3795), demandant: 1. Pour chaque ministère, corporation, organisme d'État et société propriétaire, combien d'employés dont le bureau principal se trouvait au Canada ont voyagé à l'étranger et soumis des notes de frais de voyage, pour les exercices financiers de a) 1970-1971, b) 1971-1972, c) 1972-1973, d) 1973-1974, e) 1974-1975?

2. Pour chaque exercice financier et pour chaque ministère ou organisme, quelle somme totale a été allouée en frais de voyage à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/3795C).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3857), demandant: 1. Au cours de la présente année financière, combien d'anciens sous-ministres étaient inscrits sur la feuille de paye à titre de consultants?

2. a) Quel était leur nom, b) en quoi consistaient leurs fonctions de consultation, c) quelle somme totale a été versée à chacun d'eux et quelle en est la ventilation? (Document parlementaire n° 301-2/3857A).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3860), demandant: 1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 a) pour rénover, b) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on a) des voitures officielles, b) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le

présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860B).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3862), demandant: 1. Quel est le nom des programmes en vertu desquels le gouvernement a accordé des subventions à des particuliers, groupes, organismes ou sociétés et, pour chaque programme, quels montants a-t-il accordés en a) 1972, b) 1973, c) 1974?

2. Dans chaque cas, existe-t-il un répertoire ou une brochure qui fasse état des détails de chaque subvention? (Document parlementaire n° 301-2/3862B).

Par M. Sharp.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 février 1976, demandant copie de tous les documents, procès-verbaux, télégrammes, lettres et autres, échangés entre le gouvernement plus particulièrement la Direction des affaires publiques du ministère fédéral des Transports, et le gouvernement de Terre-Neuve ou le ministère des Transports et des Communications de Terre-Neuve ou l'université Memorial, en ce qui a trait au Programme de bourses d'études universitaires de 1976-1977 du Centre de développement des transports, qui offre des bourses d'étude de \$4,650 chacune, outre les frais d'inscription, aux diplômés universitaires du pays qui entreprennent des études de maîtrise et de doctorat.— (Avis de motion portant production de documents n° 76). (Document parlementaire n° 301-3/76).

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 252

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 25 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 25 février 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jean Beetz, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 25 février, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

M. Leblanc (Laurier), au nom de M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, d'Information Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975. (Document parlementaire n° 301-1/304A).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document, en date du 25 février 1976, intitulé «Nouvelles mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie—Données concrètes». (Document parlementaire n° 301-7/9C).

L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 59 du Règlement, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que les prévisions budgétaires des sommes requises pour l'administration du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, soient déferées aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60

Au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Communications, crédits 1, 5, 10 et L15

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, L75, 80, 85, 90, 95 et L100

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, L35, L40 et 45

Défense nationale, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Consommation et Corporations, crédit 30

Finances, crédits 1, 5, 10, 20 et 25

Industrie et Commerce, crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, L30, L35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70 et 75

Revenu national, crédits 1 et 5

Conseil privé, crédit 20

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60 et 65

Affaires urbaines, crédits 1, 5, 10, 15, 20, L25, 30, 35 et L40

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, L40, L45, L50, L55, L60, L65, 70, 75, 80 et L85

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Travail, crédits 1 et 5

Main-d'œuvre et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédits 5 et 10

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances, crédit 15

Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, crédit 1
Parlement, crédit 1

Conseil privé, crédits 1, 5, 15 et 25

Sciences et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Secrétariat d'État, crédit 105

Approvisionnements et Services, crédits 1, 5, L10, 15, 20 et 25

Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, 40, L45, L50, L55, L60, 65, 70 et 75

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45 et 50

Au Comité permanent des privilèges et élections

Conseil privé, crédit 10

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30 et L35

Au Comité permanent des transports et des communications

Postes, crédits 1 et 5

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, 40, 45, 50, 55, L60, 65, L70, L75, 80, 85, 90, 95, 100, L105, 110, 115 et 120

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55

Il est donné lecture de l'ordre portant suite de l'étude de la motion de M. Chrétien, au nom de M. Faulkner, appuyé par M. Richardson,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 23 février 1976, la Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Friesen, appuyé par M. McKinnon,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, ne soit pas lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts pour lui permettre d'entendre des témoignages sur les dispositions prises après qu'il a rapporté le bill à la Chambre et qui permettront au *Reader's Digest* d'être admis comme périodique canadien.

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté, par le vote suivant:

(Vote n° 110)

POUR

Messieurs

Alexander	Gillies	McCleave
Alkenbrack	Grafey	McGrath
Allard	Halliday	McKenzie
Andre	Hamilton	McKinley
(Calgary-Centre)	(Swift Current-	McKinnon
Baker	Maple Creek)	Mitges
(Grenville-Carleton)	Hargrave	Muir
Balfour	Hees	Munro
Bawden	Hnatyshyn	(Esquimalt-Saanich)
Beatty	Holmes	Murta
Beaudoin	Holt (M ^{me})	Neil
Brisco	Howie	Nielsen
Cadieu	Huntington	Nowlan
Caouette	Hurlburt	Oberle
(Villeneuve)	Jarvis	O'Sullivan
Caouette	Jelinek	Paproski
(Témiscamingue)	Johnston	Patterson
Clark	Kempling	Ritchie
(Rocky Mountain)	Knowles	Roche
Clarke	(Norfolk-Haldimand)	Rondeau
(Vancouver Quadra)	Lambert	Rooney
Coates	(Bellechasse)	Schellenberger
Crouse	Lambert	Schumacher
Darling	(Edmonton-Ouest)	Scott
Dinsdale	La Salle	Smith
Dionne	MacDonald	(Churchill)
(Kamouraska)	(Egmont)	Stanfield
Elzinga	MacKay	Stewart
Epp	MacLean	(Marquette)
Fairweather	Macquarrie	Towers
Forrestall	Malone	Wenman
Fortin	Marshall	Whiteway
Fraser	Masniuk	Whittaker
Friesen	Matte	Wise
Gauthier	Mazankowski	Wooliams
(Roberval)	McCain	Yewchuk—91.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Dionne	Lajoie
Allmand	(Northumberland-	Lalonde
Anderson	Miramichi)	Landers
Andras	Douglas	Lang
(Port Arthur)	(Nanaimo-Cowichan-	Laniel
Andres	Les Îles)	Lapointe
(Lincoln)	Drury	Leblanc
Appolloni (M ^{me})	Duclos	(Laurier)
Baker	Dupont	LeBlanc
(Gander-Twillingate)	Dupras	(Westmorland-Kent)
Basford	Duquet	Lee
Béchar	Ethier	Lefebvre
Bégin (M ^{lle})	Faulkner	Leggatt
Benjamin	Firth	Loiselle
Blackburn	Fleming	(Chambly)
Blais	Flynn	Loiselle
Blaker	Foster	(Saint-Henri)
Blouin	Fox	Lumley
Boulanger	Francis	MacDonald
Breau	Gauthier	(Cardigan)
Brewin	(Ottawa-Vanier)	MacEachen
Broadbent	Gendron	MacFarlane
Buchanan	Gilbert	MacGuigan
Bussières	Gillespie	Marceau
Caccia	Goodale	Marchand
Cafik	Gray	(Langelier)
Campagnolo (M ^{me})	Guay	Marchand
Campbell (M ^{lle})	(Saint-Boniface)	(Kamloops-Cariboo)
(South Western Nova)	Guay	Martin
Campbell	(Lévis)	McIsaac
(LaSalle-Énard-Côte	Guilbault	McRae
Saint-Paul)	Haidasz	Milne
Caron	Harquail	Morin (M ^{me})
Clermont	Herbert	Munro
Collenette	Hogan	(Hamilton-Est)
Comtois	Hopkins	Nicholson (M ^{lle})
Condon	Isabelle	Nystrom
Corbin	Jamieson	Olivier
Corriveau	Joyal	Orlikow
Cullen	Kaplan	Ouellet
Cyr	Knowles	Pearsall
Daudlin	(Winnipeg-	Pelletier
De Bané	Nord-Centre)	Penner
Demers	Lachance	Peters

Philbrook
Pinard
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Rodriguez

Rompkey
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M ^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)

Stollery
Symes
Tessier
Trudeau
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—136.

La motion principale, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 111)

POUR

Messieurs

Abbott	Ethier	MacGuigan
Allmand	Faulkner	Marceau
Anderson	Firth	Marchand
Andras	Fleming	(Langelier)
(Port Arthur)	Flynn	Marchand
Andres	Foster	(Kamloops-Cariboo)
(Lincoln)	Fox	McIsaac
Appolloni (M ^{me})	Gauthier	McRae
Baker	(Ottawa-Vanier)	Milne
(Gander-Twillingate)	Gendron	Morin (M ^{me})
Towers	Gilbert	Munro
Basford	Gillespie	(Hamilton-Est)
Béchar	Goodale	Nicholson (M ^{lle})
Bégin (M ^{lle})	Gray	Nystrom
Benjamin	Guay	Olivier
Blackburn	(Saint-Boniface)	Orlikow
Blais	Guay	Ouellet
Blaker	(Lévis)	Parent
Blouin	Guilbault	Pearsall
Boulanger	Haidasz	Pelletier
Breau	Harquail	Penner
Brewin	Herbert	Peters
Broadbent	Hogan	Philbrook
Buchanan	Hopkins	Pinard
Bussières	Isabelle	Poulin
Caccia	Jamieson	Prud'homme
Cafik	Joyal	Railton
Campagnolo (M ^{me})	Kaplan	Raines
Campbell (M ^{lle})	Knowles	Reid
(South Western Nova)	(Winnipeg-	Richardson
Campbell	Nord-Centre)	Roberts
(LaSalle-Énard-Côte	Lachance	Rodriguez
Saint-Paul)	Lajoie	Rompkey
Caron	Lalonde	Roy
Clermont	Landers	(Laval)
Collenette	Lang	Saltsman
Comtois	Laniel	Sauvé (M ^{me})
Condon	Lapointe	Sharp
Corbin	Leblanc	Smith
Corriveau	(Laurier)	(Saint-Jean)
Cullen	LeBlanc	Stanbury
Cyr	(Westmorland-Kent)	Stewart
Daudlin	Lee	(Cochrane)
De Bané	Lefebvre	Stollery
Demers	Leggatt	Symes
Dionne	Loiselle	Tessier
(Northumberland-	(Chambly)	Trudeau
Miramichi)	Loiselle	Turner
Douglas	(Saint-Henri)	Watson
(Nanaimo-Cowichan-	Lumley	Whelan
Les Îles)	MacDonald	Yanakis
Drury	(Cardigan)	Young—134.
Duclos	MacEachen	
Dupont	MacFarlane	
Dupras		
Duquet		

CONTRE

Messieurs

Alexander	Bawden	Caouette
Alkenbrack	Beatty	(Témiscamingue)
Allard	Beaudoin	Clark
Andre	Brisco	(Rocky Mountain)
(Calgary-Centre)	Cadieu	Clarke
Baker	Cafik	(Vancouver Quadra)
(Grenville-Carleton)	Caouette	Coates
Balfour	(Villeneuve)	Crouse

Darling	Kempling	Nowlan
Dinsdale	Knowles	Oberle
Dionne	(Norfolk-Haldimand)	O'Sullivan
(Kamouraska)	Lambert	Paproski
Elzinga	(Bellechasse)	Patterson
Epp	Lambert	Ritchie
Fairweather	(Edmonton-Ouest)	Roche
Forrestall	La Salle	Rondeau
Fortin	MacKay	Rooney
Fraser	MacLean	Roy
Friesen	Macquarrie	(Timmins)
Gauthier	Malone	Schellenberger
(Roberval)	Marshall	Schumacher
Gillies	Martin	Scott
Graftey	Masnuk	Smith
Halliday	Matte	(Churchill)
Hamilton	Mazankowski	Stanfield
(Swift Current-	McCain	Stevens
Maple Creek)	McCleave	Stewart
Hargrave	McGrath	(Marquette)
Hees	McKenzie	Towers
Hnatyshyn	McKinley	Trudel
Holmes	McKinnon	Wenman
Holt (M ^{me})	Mitges	Whiteway
Howie	Muir	Whittaker
Huntington	Munro	Wise
Hurlburt	(Esquimalt-Saanich)	Wooliams
Jarvis	Murta	Yewchuk—95.
Jelinek	Neil	
Johnston	Nielsen	

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique «*Dépôt de bills*».

M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Jamieson, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-85, Loi concernant la sécurité à l'immigration, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

Un message est reçu de l'honorable Jean Beetz, Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui

exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois.—Chapitre n° 87.

Bill C-78, Loi portant abrogation de la Loi concernant la Commission de secours d'Halifax et autorisation de prise en charge des pensions, subventions ou allocations versées par ladite Commission.—Chapitre n° 88.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Joyal en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Blais et Francis en remplacement de MM. Collette et Marceau sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. McIsaac en remplacement de M. Loïselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Abbott en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 6 h. 04 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 253

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 26 FÉVRIER 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Haidasz, appuyé par M^{me} Appolloni, il est résolu,—Que la Chambre appuie la position du gouvernement canadien, exposée en cette enceinte le 2 décembre 1975 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et selon laquelle l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signé à Helsinki ne confirme en rien le statu quo territorial en Europe, et selon laquelle, notamment, les statuts de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lithuanie tels qu'ils sont actuellement reconnus par le Canada ne s'en trouvent en rien modifiés.

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait à l'adoption d'une loi interdisant la remise d'information sur les citoyens canadiens à certains pays, par l'intermédiaire de l'Interpol, présentée par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), le mercredi 25 février 1976, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 26 novembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-61, Loi

établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher la ligne 24, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«eaux intérieures du Canada» comprend*

Retrancher les lignes 34 à 39, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

* «jauge» désigne, sauf disposition contraire, la jauge brute d'un navire portée au certificat d'immatriculation de ce navire ou, en l'absence d'un tel certificat ou d'une telle mention sur ledit certificat, la jauge brute déterminée»

Ajouter après la ligne 41, à la page 3, ce qui suit:

* «jauge nette» désigne la jauge nette d'un navire portée au certificat d'immatriculation ou, en l'absence d'un tel certificat ou d'une telle mention sur ledit certificat, la jauge nette déterminée conformément aux règlements établis en vertu de l'article BII-49 du *Code maritime*»

Retrancher les lignes 34 à 37, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

* «navire immatriculé à l'étranger» désigne un navire immatriculé ou autrement inscrit à l'extérieur du Canada.»

Retrancher la ligne 14, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«visiteur» désigne la personne nommée ou désignée à ce»

Article 6

Retrancher les lignes 16 à 20, à la page 11, et les remplacer par ce qui suit:

«navires dépassant dix mètres de longueur, demander l'immatriculation du navire; aucun droit n'étant exigible pour cette demande.»

Article 8

Retrancher la ligne 26, à la page 12, et la remplacer par ce qui suit:

«plet de tous les droits de douanes applicables.»

Retrancher les lignes 31 à 34, à la page 12, et les remplacer par ce qui suit:

«a) le transport par eau, ou par eau et voie de surface, des marchandises ou des passagers, ainsi que le remorquage.»

Retrancher les lignes 1 et 2, à la page 13, et les remplacer par ce qui suit:

«b) les opérations de dragage, de sauvetage et d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles dans les eaux canadiennes; et»

Retrancher la ligne 6, à la page 13, et la remplacer par ce qui suit:

«(4) Par dérogation au paragraphe (3), le»

Ajouter immédiatement après la ligne 22, à la page 13, le paragraphe suivant:

«(6) Sur demande du propriétaire d'un navire canadien, la Commission canadienne des transports doit délivrer gratuitement un certificat identifiant ce navire comme navire canadien aux fins du présent article et des articles 9 à 14.»

Article 9

Retrancher la ligne 31, à la page 13, et la remplacer par ce qui suit:

«importées au Canada; aux fins de la *Loi sur les douanes*, les personnes qui livrent ainsi les marchandises doivent

a) soumettre un rapport de livraison, à la date et de la manière prescrites par les règlements d'application du présent article établis par le gouverneur en conseil, à un fonctionnaire des douanes de l'un quelconque des ports que désignent ces règlements; et

b) comptabiliser ces marchandises.»

Article 12

Retrancher la ligne 13, à la page 16, et la remplacer par ce qui suit:

«conformément aux articles 8, 10 et 11, ainsi»

Retrancher la ligne 27, à la page 16, et la remplacer par ce qui suit:

«Cour d'appel fédérale, prévu à l'article»

Article 14

Retrancher la ligne 17, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit:

«a) deux dollars par tonneau de jauge nette du»

Retrancher la ligne 28, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit:

«a) deux dollars par tonneau de jauge nette du»

Ajouter immédiatement après la ligne 2, à la page 18, le paragraphe suivant:

«(5) Lorsqu'une infraction prévue aux paragraphes (1) ou (2) se répète à des jours différents ou se poursuit durant plus d'un jour, elle est réputée constituer une infraction distincte chaque jour pendant lequel elle dure ou se répète.»

Nouvel article 15

Ajouter immédiatement après l'article 14, à la page 18, le nouvel article 15 suivant:

«15. (1) La Commission canadienne des transports doit voir à ce que soient publiés dans la *Gazette du Canada*

a) un avis de la disposition de chaque demande de permis qui lui est présentée en vertu du paragraphe 10(1), de chaque demande de renouvellement de permis qui lui est présentée en vertu du paragraphe 10(3) et de chaque demande de licence qui lui est présentée en vertu du paragraphe 11(1);

b) un avis de chaque ordonnance qu'elle rend pour suspendre, annuler ou modifier les modalités d'un permis ou d'une licence; et

c) les détails de chaque licence qu'elle délivre en vertu du paragraphe 11(4).

(2) Les avis ou les détails dont il est fait mention au paragraphe (1) doivent être publiés dans la *Gazette du Canada* dès que la Commission canadienne des transports a décidé des cas auxquels ces avis ou ces détails se rapportent.»

Nouvel article 16

Ajouter immédiatement après le nouvel article 15, le nouvel article 16 suivant:

«16. La Commission canadienne des transports doit, dans les trois premiers mois de chaque année et, en sus, à chaque fois que le Ministre en fait la demande par écrit, lui remettre un rapport rédigé en la forme et contenant les renseignements qu'il exige au sujet des mesures qu'elle a prises en vertu des articles 10 et 11 durant l'année ou depuis le dernier rapport; le Ministre voit à ce que chacun de ces rapports, accompagné de son propre rapport sur les mesures prises par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 11(4) et d'un abrégé des avis et détails publiés dans la *Gazette du Canada* en vertu de l'article 15 durant la période visée par le rapport, soit déposé devant le Parlement dans les quinze jours de sa réception, ou, le cas échéant, dans les quinze premiers jours de la séance suivante.»

Renommer l'ancien article 15 qui devient l'article 17.

Annexe I

Retrancher l'item 1, à la page 19.

Annexe II

Retrancher à l'item 10, à la page 25, les chiffres «284(1)» et les remplacer par les chiffres «284(3)».

Article BI-2 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 7 à 11, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

«BI-2. (1) Sauf disposition contraire et par dérogation à l'article BI-1, ce Code ne s'applique pas aux navires de guerre au service du Canada.»

(2) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, exempter des navires, autres que ceux visés au paragraphe (1), ou toute catégorie de navire, au service du Canada ou d'une province des dispositions du présent Code que précisent les règlements.»

Article BI-4 de l'Annexe III

Retrancher la ligne 9, à la page 28, et la remplacer par ce qui suit:

«territoriale du»

Article BI-6 de l'Annexe III

Ajouter après la ligne 13, à la page 29, le paragraphe suivant:

«(2.1) Par dérogation au paragraphe (1), une disposition du présent Code ne s'applique pas à un navire canadien se trouvant dans les eaux d'un État étranger lorsque, pour s'y conformer, une personne est obligée d'enfreindre une loi de cet État étranger qui s'applique tant à ses navires qu'à ceux se trouvant dans ses eaux.»

Article BI-9 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 3 à 15, à la page 30, et les remplacer par ce qui suit:

«BI-9. (1) Lorsque des procédures sont intentées, en vertu du présent Code ou de toute autre loi du Parlement, contre un navire immatriculé à l'étranger ou contre le capitaine ou le propriétaire d'un tel navire en cette qualité de capitaine ou de propriétaire, un avis écrit de ces procédures doit être immédiatement donné au fonctionnaire consulaire représentant l'État dans lequel le navire est immatriculé ou autrement inscrit, au port ou à l'endroit le plus proche du port où se trouve alors le navire, et cet avis doit préciser les motifs pour lesquels elles ont été intentées.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas dans les cas où, avant que l'avis prévu à ce paragraphe ne soit donné, une garantie a été donnée au sujet des procédures prises en vertu du présent Code ou de toute autre loi du Parlement et le navire visé par ces procédures a été libéré.»

Article BI-20 de l'Annexe III

Ajouter après la ligne 28, à la page 37, le paragraphe suivant:

«(1.1) Quiconque sait ou doit raisonnablement savoir qu'un navire a été saisi conformément au paragraphe (1) ne doit lui donner congé à moins d'avoir des motifs raisonnables de croire qu'il a été libéré.»

Retrancher la ligne 32, à la page 37, et la remplacer par ce qui suit:

«sion et l'usage d'un»

Article BI-25 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 8 et 9, à la page 43, et les remplacer par ce qui suit:

«du document qui doit lui être signifié ou, si on ne»

Dans la version anglaise, retrancher la ligne 26, à la page 43, et la remplacer par ce qui suit:

«be found by fixing a copy thereof to a»

Article BII-9 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 32 à 35, à la page 53, et les remplacer par ce qui suit:

«ble ses nom, échelle de tirant d'eau, numéro officiel et nom de port d'attache, conformément aux règlements établis en vertu du paragraphe BII-10.»

Retrancher les lignes 43 et 44, à la page 53, et les remplacer par ce qui suit:

«règlements établis en vertu de l'article BII-10.»

Article BII-24 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 39 à 41, à la page 59, et les remplacer par ce qui suit:

«BII-24. (1) Il est créé, dans un lieu du Canada désigné par le Ministre, un bureau»

Article BII-27 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 22 à 46, à la page 60, et les remplacer par ce qui suit:

«BII-27. (1) Un document dont le dépôt auprès du conservateur est exigé ou autorisé peut être déposé en remettant l'original et un double au bureau d'enregistrement ou au bureau d'un sous-conservateur dans un port ou lieu quelconque au Canada.

(2) Les documents déposés conformément au paragraphe (1) doivent être marqués d'un timbre d'identification indiquant la date et l'heure de leur réception au bureau d'enregistrement ou au bureau d'un sous-conservateur et, sous réserve de l'article BII-32, le conservateur doit les enregistrer dans l'ordre de leur réception ainsi indiqué.

(3) Un original déposé en vertu du paragraphe (1) doit, immédiatement après avoir été marqué conformément au paragraphe (2), être retourné à la personne qui l'a remis pour dépôt.»

Nouvel article BII-28 de l'Annexe III

Ajouter après l'article BII-27, à la page 60, le nouvel article BII-28:

«BII-28. Lorsqu'un document est déposé auprès du conservateur par la remise de son original et de son double au bureau d'un sous-conservateur, ce dernier doit immédiatement

a) informer le conservateur de l'heure et de la date de dépôt du document et lui en fournir un résumé; et

b) transmettre au bureau d'enregistrement le double du document marqué conformément au paragraphe BII-27(2).»

Renommer l'article BII-28, à la page 61, qui devient l'article BII-29.

Retrancher les lignes 13 à 25, à la page 61.

Article BII-32 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 19 à 25, à la page 63.

Renommer le paragraphe BII-32(4), à la page 63, qui devient BII-32(3).

Article BII-70 de l'Annexe III

Retrancher la ligne 10, à la page 83, et la remplacer par ce qui suit:

«(4) Lorsque le conservateur est d'avis qu'il existe des circonstances en vertu desquelles l'immatriculation d'un navire devrait être radiée mais

a) que le certificat d'immatriculation du navire ne lui a pas été retourné, conformément au paragraphe (1), ou

b) qu'une personne figurant sur le registre comme ayant un intérêt dans le navire refuse de consentir par écrit à sa radiation, comme l'exige le paragraphe (3),

le procureur général du Canada peut, au nom du conservateur, demander à la Cour d'Amirauté une ordonnance enjoignant le conservateur de radier l'immatriculation de ce navire, et la Cour d'Amirauté peut rendre une telle ordonnance lorsqu'elle est convaincue que le navire est effectivement perdu ou présumé tel ou qu'il a cessé d'être un navire qui peut être immatriculé comme navire canadien, en raison de sa destruction ou de sa modification.

(5) Nonobstant toute autre disposition du présent Code, le conservateur doit se conformer à une ordonnance rendue en vertu du paragraphe (4).

(6) Quiconque, ayant en sa possession ou»

Article BII-71 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 33 à 35, à la page 83, et les remplacer par ce qui suit:

«thèque en déposant la mainlevée.»

Article BII-73 de l'Annexe III

Retrancher les lignes 27 à 39, à la page 84, et les remplacer par ce qui suit:

«BII-73. Lorsque, relativement à une petite embarcation immatriculée sous pavillon canadien, une hypothèque ou un document empêchant la cession du titre sont déposés ou enregistrés conformément à la législation d'une province, avis de cette hypothèque ou de ce document doit être déposé en la forme réglementaire et avec les détails prescrits auprès du conservateur par la personne ayant procédé au dépôt ou à l'enregistrement.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-61, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36 et 37*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 145 aux Journaux)

M. Herbert, du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 22 octobre 1974 et du Sénat du 23 octobre 1974, un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes a étudié les parties I, II et III des documents intitulés *Relations de travail dans la Fonction publique du Canada*, rédigés par M. Jacob Finkelman, c.r., président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Ce Comité mixte a été dûment constitué le mercredi 13 novembre 1974 et a tenu 40 séances publiques entre cette date et le jeudi 19 juin 1975. Il a reçu et examiné 31 mémoires dont 2 rapports de M. Finkelman intitulés *Observations et recommandations supplémentaires*. Diverses parties intéressées ont apporté leur concours, notamment des agents négociateurs représentant des employés de la Fonction publique du Canada; des syndicats qui ont présenté l'opinion de secteurs privés indépendants de la Fonction publique du Canada; le Secrétariat du Conseil du Trésor, représentant le gouvernement à titre d'employeur; des groupes d'employeurs du secteur privé; le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique et le président de la Commission de la Fonction publique; des spécialistes des relations en personnel et des relations du travail; des professeurs d'université et des particuliers qui s'intéressent à ce problème.

LE RAPPORT PROVISOIRE

Au cours de ses audiences, le Comité a acquis la conviction, par suite des témoignages de plusieurs personnes, et surtout grâce à ceux de M. Finkelman, que la Commission

des relations de travail dans la Fonction publique ne possédait pas les structures appropriées pour supporter le fardeau des diverses responsabilités qui lui sont conférées par la loi et que la capacité de la Commission d'assumer sa charge de travail de façon efficace et rapide était sérieusement limitée par le fait qu'elle doit compter sur des membres à temps partiel. En vue d'atténuer ces problèmes pressants d'ordre administratif et opérationnel, le Comité a préparé un rapport provisoire qui recommandait la consolidation des nombreuses tâches de la Commission. Il a aussi recommandé que les membres de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique puissent se réunir en groupes de travail et que le nombre des membres à plein temps soit porté à un niveau suffisant pour permettre à la Commission de régler avec célérité les questions qui lui sont soumises. Le Rapport a été déposé au Sénat et à la Chambre des communes le 29 mai 1975.

Un projet de loi (Bill C-70) a reçu la première lecture le 14 juillet et a été renvoyé au Comité. Des amendements techniques mineurs, approuvés à l'unanimité par le Comité mixte spécial, ont été apportés au Bill C-70 et celui-ci a été adopté par le Parlement le 21 juillet 1975.

Le Comité a poursuivi ses audiences jusqu'au 16 juillet 1975 et a ensuite entrepris l'évaluation finale des témoignages entendus.

Au total, 31 personnes ou organisations ont présenté des mémoires et 49 personnes ont comparu devant le Comité et ont été interrogées par ses membres. L'appendice A contient la liste des personnes qui ont comparu devant le Comité ainsi que celle des personnes et des organisations qui ont présenté des mémoires.

PORTÉE ET LIMITES DE L'ENQUÊTE DU COMITÉ

La tâche du Comité était énorme. Les relations entre employeur et employés dans la Fonction publique du Canada relèvent de différentes lois: la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi sur l'administration financière. Ces lois chargent deux organismes indépendants, investis de pouvoirs de réglementation, des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique: la Commission de la Fonction publique, qui détient ses pouvoirs et ses responsabilités de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, qui détient ses pouvoirs de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Bien que ces organismes s'occupent tous deux des droits des employés en tant qu'individus, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique est, de plus, chargée des relations entre les agents négociateurs et l'employeur lors de la négociation des conventions collectives. La plupart des employés de la Fonction publique ont pour employeur le Conseil du Trésor (qui détient ses pouvoirs de la Loi sur l'administration financière), qui agit de concert avec les sous-ministres et par leur intermédiaire pour les questions relatives à l'administration du personnel. Les autres employés ont pour employeur statutaire l'organisme pour lequel ils travaillent, qui est considéré comme un «employeur séparé» ayant aussi le statut d'employeur et dont les responsabilités sont prévues par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Du point de vue des employés et, jusqu'à un certain point, des agents négociateurs, cette division statutaire des pouvoirs et des responsabilités fait obstacle au mécanisme logique de l'administration du personnel dans la Fonction publique et à la solution des différents problèmes auxquels font face les particuliers et les groupes d'employés. En dépit de la portée limitée de l'enquête du Comité, dont l'étendue est fixée par son mandat, de nombreux témoins, et en particulier ceux qui représentaient les intérêts des employés, nous ont expressément demandé de nous pencher sur tous les aspects du système actuel qui ont besoin d'être modifiés et améliorés.

On pourra peut-être percevoir la nature du problème en remontant un peu en arrière. De 1918 à 1967, l'administration du personnel dans la Fonction publique s'appuyait sur la Loi sur le service civil et était confiée à un organisme indépendant, la Commission du Service civil. En 1967, à la suite d'une étude approfondie et d'un rapport rédigé par le Comité préparatoire des négociations collectives, et de l'étude détaillée d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, le Parlement a adopté une nouvelle loi, la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, afin de tenir compte des nouvelles dimensions prises par les conventions collectives. La Loi sur le service civil (devenue la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique) a fait l'objet de modifications importantes et des changements marqués ont également été apportés à la Loi sur l'administration financière. Les responsabilités qui incombaient à la Commission du Service civil depuis cinquante ans relèvent dorénavant du Conseil du Trésor, que l'on devait appeler «le directeur général» de la Fonction publique et «l'employeur» lors de la négociation des conventions collectives. L'objectif majeur de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique devenait «la dotation en personnel» (recrutement, sélection, nominations et appels), et était confié à la Commission de la Fonction publique. Cette nouvelle répartition des tâches représentait alors un juste milieu acceptable et réaliste entre les concepts et les systèmes qui avaient prouvé leur efficacité depuis des dizaines d'années et les attitudes nouvelles qui avaient peu à peu vu le jour au Canada, depuis la dernière guerre, dans le domaine des relations entre employeur et employés.

Dans le *Rapport du Comité préparatoire des négociations collectives*, publié en juillet 1965, il est déclaré:

«Lors de l'adoption, en 1948, de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, les associations regroupant des fonctionnaires n'ont nullement manifesté le désir que leurs relations avec le gouvernement soient réglementées par la loi adoptée. Quelques années plus tard, certaines associations prétendaient que la Fonction publique devrait être subordonnée à la Loi et d'autres qu'un système de négociations collectives et d'arbitrage spécial devrait s'appliquer dans le cas de la Fonction publique. Cette dernière position était nettement l'opinion dominante vers 1960.»

La formule qui établit un moyen terme entre l'ancien et le nouveau système, élaborée en 1965 par le Comité préparatoire et qui a donné lieu au texte législatif actuel, revêt une importance capitale pour le caractère et la qualité des relations employeur-employés dans la Fonction publique. Le Comité s'est demandé s'il devait ou non accéder à la demande de réévaluation du rapport existant entre la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique actuelles. Dans notre conclusion à cet égard, nous avons tenu compte du

mandat confié à M. Finkelman pour son étude et de celui que nous avons reçu du Sénat et de la Chambre. Ils se trouvent tous deux à l'appendice B du présent rapport.

Guidé par ces mandats, le Comité a entendu l'opinion de groupes et de personnes concernés sur les recommandations de M. Finkelman. Ce rapport contient les jugements, les conclusions et les recommandations que nous ont inspirés les principaux mémoires qui nous ont été présentés.

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Au cours de sa première comparution devant le Comité, le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, M. Finkelman, déclarait:

«Bien qu'un certain nombre d'agents négociateurs m'aient prié de recommander une expansion importante de leurs fonctions de réglementation des nominations dans la Fonction publique, j'ai décidé qu'indépendamment des avantages possibles de tels changements, mon mandat ne me permettait pas de prendre des initiatives de politique générale qui modifieraient de façon sensible les responsabilités traditionnelles de la Commission de la Fonction publique quant à la réglementation du principe du mérite. Si, un jour, de telles modifications devaient être apportées, elles exigeraient une préparation beaucoup plus approfondie que ne le sont mes travaux puisqu'il s'agirait d'un changement d'orientation majeure de la politique publique.»

Des agents négociateurs ont demandé au Comité qu'on étende la portée de la négociation collective à des domaines actuellement administrés par la Commission de la Fonction publique. Le 4 décembre 1974, M. Carson, président de la Commission de la Fonction publique, a exhorté le Comité spécial mixte à revoir l'ensemble de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et non pas seulement les articles se rapportant aux recommandations de M. Finkelman. Au cours des audiences du Comité, l'attitude des agents négociateurs, conscients de la portée et des implications de leur demande, s'est modifiée. L'Alliance de la Fonction publique du Canada, lors de sa comparution devant le Comité spécial mixte, a demandé que le gouvernement crée un comité chargé d'étudier la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et de faire des recommandations d'ici deux ans.

En mai 1975, la Commission a de nouveau comparu devant le Comité et a appuyé la nouvelle position de l'Alliance. La Commission de la Fonction publique avait modifié son point de vue et recommandait dans son second mémoire au Comité:

(a) Qu'un groupe d'étude spécial revoit complètement la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et le rôle de la Commission; et

(b) qu'entre-temps, on limite les amendements immédiats à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique aux modifications techniques nécessaires.

Le Comité a estimé que la réévaluation globale de la gestion du personnel dans la Fonction publique du Canada qu'entraînerait une réforme de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, dépassait la portée de son mandat et ses possibilités.

Compte tenu des opinions exprimées et du consensus qui s'en dégage sur la nécessité d'une révision globale des questions et des solutions qui exigent une étude approfondie

die avant que le Parlement puisse examiner la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, le Comité recommande:

1. *Qu'un groupe d'étude spécial soit constitué et soit chargé de revoir la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et le rôle de la Commission dans la gestion du personnel et les relations employeur-employés dans la Fonction publique; et*

2. *Que cette étude comprenne un examen du rôle assigné à la Commission de la Fonction publique et de ses relations avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.*

3. *Que cette étude englobe également les relations de la Commission de la Fonction publique avec les divers ministères et organismes et envisage l'institution d'un système de vérification des responsabilités d'exécution des tâches déléguées aux ministères et organismes par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.*

Nous sommes convaincus de la nécessité pour le Parlement de résoudre, dès que possible, certains problèmes que la Commission de la Fonction publique dit rencontrer dans l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique actuelle.

Le Comité recommande par conséquent:

4. *Étant donné que deux ou trois ans sont susceptibles de s'écouler avant que la révision susmentionnée n'entraîne des modifications législatives; il est donc nécessaire que certaines modifications soient apportées immédiatement à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique pour permettre à la Commission de la Fonction publique de fonctionner efficacement dans le cadre de la loi actuelle et, que la Commission de la Fonction publique, après consultation avec les agents négociateurs et l'employeur, fasse des propositions de modifications.*

5. *Que le Parlement étudie aussitôt que possible les modifications proposées à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique compte tenu des changements recommandés pour la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.*

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE: FAITS ET CHIFFRES

Le gouvernement du Canada est le plus important employeur du pays. Bien que tous les employés du gouvernement ne soient pas des fonctionnaires, près de 250,000 fonctionnaires étaient représentés, en avril 1975, aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique par 14 agents négociateurs différents dans 104 unités de négociation.

Suivant des témoignages reçus par le Comité, entre 1967, année où la négociation collective a été introduite dans la Fonction publique, et le 30 novembre 1975, 449 conventions collectives ont été signées: 73.9 p. 100 (soit 332) par consentement volontaire; 15.1 p. 100 (68) à la suite d'un arbitrage; 8.6 p. 100 (39) après conciliation et 2.4 p. 100 (11) après recours à une grève légale.

Bien qu'à plusieurs reprises, le Parlement ait adopté une loi forçant le retour au travail à la suite de conflits relevant du Code canadien du travail, de telles interventions n'ont jamais été nécessaires pour les 11 grèves légales relevant de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Cinquante grèves illégales ont cependant été déclenchées depuis l'introduction de la négociation collective dans la Fonction publique du Canada en

1967 et des moyens plus appropriés semblent nécessaires pour mettre un frein à ces activités illégales. S'il en avait été autrement, nous aurions pu en conclure que les principes sur lesquels se fonde la négociation collective dans la Fonction publique nécessitaient des modifications.

L'Alliance de la Fonction publique, qui représente quelque 165,000 employés, est le syndicat le plus important de la Fonction publique. Elle est suivie du Syndicat des postiers canadiens qui représente 23,000 employés. L'Institut professionnel de la Fonction publique peut négocier au nom d'environ 17,000 employés. Parmi les autres agents négociateurs autorisés notons: l'Union des facteurs du Canada, 16,500 employés; l'Association canadienne des maîtres de poste, 8,200 employés; l'Association des officiers des postes du Canada, 3,600 employés; le local 2,228 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, 2,700 employés; le Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement, 2,600 employés; l'Association des économistes, des sociologues et des statisticiens, 2,300 employés; l'Association des employés du Conseil de recherche, 2,200 employés; l'Association canadienne de contrôle de la circulation aérienne, 2,150 employés; le Conseil des syndicats des arts graphiques de la Fonction publique du Canada, 1,250 employés; la Guilde de la marine marchande du Canada, 1,000 employés; l'Association professionnelle des agents du service extérieur, 1,000 employés; et le Syndicat général du cinéma et de la télévision, 400 employés. A l'appendice C, des tableaux statistiques font état des modifications importantes survenues dans les structures et le processus de la négociation collective de 1968 à 1975.

INTÉRÊT PUBLIC ET NÉGOCIATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le but des négociations collectives est de concilier les intérêts de l'employé, en améliorant ses conditions d'emploi, avec les objectifs d'efficacité de l'employeur.

Dans la Fonction publique, il est important de réaliser cette compatibilité en veillant à ce que les services ayant donné lieu au versement d'impôts ne soient pas interrompus. C'est l'interruption de plus en plus fréquente de ces services, qui va parfois jusqu'à menacer l'intérêt public, qui soulève maintenant de graves inquiétudes.

D'après certains témoins qui ont comparu devant le Comité, il est inadmissible que des services publics soient interrompus et le gouvernement a donc tort de permettre ces interruptions en donnant aux fonctionnaires le droit de faire grève, quelles que soient les circonstances. Selon d'autres, ce n'est qu'en jouissant du droit à des négociations collectives libres, et notamment du droit de grève, que les fonctionnaires peuvent obtenir des conditions d'emploi satisfaisantes.

Néanmoins, le droit de grève n'est pas une question qui se pose seulement dans la Fonction publique fédérale. Le Comité estime qu'au Canada un chiffre très supérieur à 2 millions de personnes sont employées par des services publics. Sur ce nombre, 250,000 employés du gouvernement fédéral relèvent de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Les autres sont employés par des sociétés fédérales de la Couronne, par des sociétés de la Couronne et des gouvernements provinciaux, par des municipalités, par des commissions scolaires et des hôpitaux. A des degrés divers et sous réserve de certaines

exceptions importantes, ces employés ont également le droit de grève comme dans le cas de ceux qui relèvent de la législation du travail fédérale et provinciale dans le secteur privé et assurent des services que le public peut estimer essentiels. On peut donc présumer qu'une forte proportion de la population active assurant des services qui touchent l'intérêt public désire conserver son droit de les interrompre.

Certains de ceux qui préconisent la suppression du droit de grève dans la Fonction publique du Canada ont tendance à ne pas tenir compte des réalisations des parties en cause depuis 1967. Mis à part les gestes récents de certains dirigeants syndicaux, les syndicats de fonctionnaires reconnus comme agents négociateurs aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique méritent, à quelques exceptions près, la reconnaissance du public à plusieurs égards.

Ils ont eu raison de leur fragmentation administrative et de la dispersion géographique inévitable de leurs membres qu'ils ont groupés en unités nationales de négociation collectives stables et durables.

Ils se sont dotés, pour l'administration de leurs affaires internes, de constitutions durables qui respectent et entretiennent nos traditions démocratiques au sein de leurs organisations. Malgré le climat immédiat qui règne dans les rapports entre parties dans des négociations collectives et malgré les tensions qu'engendrent les différends, leurs dirigeants ont généralement respecté la loi et se sont efforcés de contenir les éléments qui préconisaient de l'enfreindre. Les syndicats de fonctionnaires ont fait preuve, à la table des négociations, d'un respect pour les arguments et les méthodes rationnels et pour des modes de règlement des conflits, qui mérite la considération de bien d'autres instances.

Il faut également reconnaître le mérite de ceux qui représentaient l'employeur, tant dans la mise en place de la structure des relations recommandée dans le *Rapport du Comité préparatoire chargé d'étudier la question des négociations collectives*, que dans le maintien des relations courantes au sein des ministères et organismes où les conventions collectives sont interprétées et appliquées.

Étant donné son mandat, l'urgence des changements, les témoignages des parties intéressées et l'histoire des négociations collectives dans la Fonction publique du Canada, le Comité en est arrivé à la conclusion que le système créé à la suite de l'adoption de la loi de 1967 est particulièrement valable. Après tous les témoignages entendus et étudiés, le Parlement a ajouté de nouvelles dimensions aux négociations collectives au Canada. Il se peut que les postulats qui servent de base aux négociations collectives évoluent, mais en raison de son mandat et de son orientation, le Comité s'est attaché à trouver des solutions aux problèmes actuels. Notre objectif a donc été de renforcer et d'améliorer dans la mesure du possible le processus des négociations collectives dans la Fonction publique du Canada.

Il fut peut-être profitable que l'étude du Comité ait coïncidé avec la plus longue grève qu'ait connue le Canada depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les négociations collectives dans la Fonction publique. Nous avons été obligés d'examiner très attentivement si, en 1967, le Parlement, dans son souci de ne pas nier aux fonctionnaires des droits consentis à d'autres, n'était pas allé trop loin. L'expérience

acquise au cours des huit dernières années nous a permis d'examiner les conséquences de l'octroi du droit de grève aux fonctionnaires. Le Comité décida de déterminer où se trouve la ligne de démarcation entre les droits des fonctionnaires et ceux du public, c'est-à-dire à quel point la population, par l'entremise du gouvernement et ensuite du Parlement, doit pouvoir intervenir dans le processus de négociations collectives et, quand il y a lieu d'intervenir, si cette intervention doit se faire en vertu d'une disposition statutaire permanente ou d'une mesure spéciale adaptée à chaque cas.

Le Comité en est arrivé à la conclusion que lorsque les activités des parties en cause dans une négociation collective ne nuisent pas à l'intérêt public, les négociations doivent poursuivre librement leur cours normal sans intervention gouvernementale, mais que le gouvernement et le Parlement doivent pouvoir intervenir lorsque ces activités vont à l'encontre de l'intérêt public.

En accordant, en 1967, le droit de grève aux fonctionnaires fédéraux, le Parlement s'est appuyé sur l'hypothèse que la population admettrait l'interruption de services publics dans la mesure où seraient assurés les services nécessaires à sa protection ou à sa sécurité. Le refus du droit de grève à certains «employés désignés» a permis au Parlement d'accorder ce droit à la plupart des fonctionnaires dont les services n'étaient pas essentiels à la protection ou à la sécurité du public.

L'obligation de veiller à ce que les services affectant la protection ou la sécurité de la population continuent d'être assurés, demeure incontestable. Aucun des agents négociateurs qui ont comparu devant le Comité n'a contesté la notion d'«employés désignés», c'est-à-dire que certaines personnes exerçant des fonctions liées à la protection ou à la sécurité du public soient privées du droit de grève.

Le Comité conclut donc:

6. *Que le principe général de la loi sur les négociations collectives régissant la Fonction publique du Canada est sain et qu'il ne convient pas de supprimer des droits accordés par simple souci d'éviter des inconvénients.*

7. *Que les agents négociateurs, sous réserve des dispositions de la loi et des recommandations ci-après, continuent à avoir le choix entre l'arbitrage ou la conciliation-grève comme modes de règlement des conflits.*

8. *Qu'il est nécessaire de prévoir, en matière de procédure, des modifications supplémentaires dans la loi régissant les relations lors de négociations collectives et des sanctions plus appropriées contre les activités illégales.*

Quant aux répercussions sociales ou économiques nationales d'une grève de fonctionnaires ou, en fait, de tout autre groupe d'employés, le Comité est convaincu que le droit de grève n'est plus sacré lorsque le bien-être de la collectivité dans son ensemble est menacé, et qu'il incombe au gouvernement et au Parlement, ou à la Législature intéressée, de le suspendre.

La protection permanente des intérêts sociaux ou économiques du pays peut être assurée par la loi au prix du retrait total de certains droits dont jouissent présentement ceux qui fournissent des services à la population; elle peut par ailleurs être assurée par l'octroi d'un droit de grève statutaire assorti de la faculté, pour le gouvernement et le Parlement, de décider de suspendre ce droit lorsqu'une grève devient préjudiciable à l'intérêt public.

Le Comité admet donc que la protection de l'intérêt public peut être suffisamment assurée si le gouvernement et le Parlement ont le pouvoir de déterminer où et quand l'intérêt public est menacé. Le gouverneur en conseil devrait jouir du même pouvoir lorsque le Parlement est dissout.

Le Comité recommande donc:

9. *Que lorsque le Parlement est dissout, le gouverneur en conseil ait le pouvoir de suspendre le droit de grève quand il estime qu'une grève est préjudiciable à l'intérêt public.*

Désireux de trouver d'autres moyens de faciliter le règlement des différends, le Comité a examiné les méthodes prévues par le Code canadien du travail et approuve la disposition permettant la création de commissions d'enquête. Il recommande donc:

10. *Que le président du Conseil privé, sur recommandation de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, de sa propre initiative ou sur demande, puisse saisir d'un conflit ou d'un différend en cours ou prévu, entre employeur et employés, une commission d'enquête qui en fera l'examen et lui fera ensuite rapport.*

LES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS

Tant M. Finkelman, dans son rapport, que le Conseil du Trésor, dans son témoignage devant le Comité, ont proposé d'élargir la définition de services désignés. Certains organismes étrangers à la Fonction publique ont, dans leur témoignage, proposé d'englober les «services essentiels» dans cette définition. Le Comité estime que l'expression «services essentiels» est trop difficile à définir et risquerait de faire tomber la plupart des fonctionnaires dans cette catégorie. En d'autres termes, on leur accorderait le droit de grève d'une façon pour le leur refuser d'une autre. En dernière analyse, nous croyons nécessaire d'élargir dans une certaine mesure la définition des services désignés pour y inclure, outre la sécurité, la santé publique et, nouvelle dimension, la protection des biens publics.

Le Comité ne pense pas que les employés ou les agents négociateurs envisagent ou estiment dans leur intérêt d'endommager ou de détruire indirectement la propriété publique, de mettre en danger des trésors nationaux ou de risquer de compromettre des expériences importantes en interrompant leurs services. De tels dommages auraient pour effet, dans certains cas, d'empêcher le retour au travail malgré le règlement d'un conflit. Nous acceptons l'assurance que des représentants d'agents négociateurs nous ont donnée que des ententes spéciales peuvent être et seront toujours prises pour assurer cette protection. Nous ne mettons pas en doute leur bonne foi, mais nous estimons que la population doit jouir d'une garantie statutaire et que ce minimum de protection doit dorénavant échapper à toute négociation. Le Comité recommande donc de modifier la loi de façon qu'elle stipule la désignation d'employés:

11. *Pour protéger la population contre la menace imminente à sa santé que présenterait une interruption des services.*

12. *Pour assurer la poursuite d'expériences importantes, et notamment d'expériences ou de recherches à long terme,*

lorsqu'une interruption des services risquerait de les compromettre.

13. *Pour conserver l'environnement physique nécessaire à la sécurité des trésors nationaux.*

14. *Pour veiller à ce que la température dans les édifices publics ne tombe pas à moins de 50 Celsius. (Le maintien de la température à 50 Celsius ne saurait avoir d'effet préjudiciable sur la grève des employés ni aider en rien l'employeur à poursuivre ses opérations.)*

Bien que tous les agents négociateurs aient reconnu que le principe de la désignation de certains employés était valable, ils ont critiqué le nombre et le choix des personnes désignées de même que le mode de désignation. On a proposé que la compilation de la liste des employés désignés fasse l'objet de négociations entre les parties. Cette formule sous-entend que la préoccupation première des parties est de protéger l'intérêt public. Les faits ne corroborent pas nécessairement ce point de vue. En fait ils semblent plutôt indiquer que l'intérêt public ait tendance à passer après les conditions de négociation et d'emploi. Huit années d'expérience démontrent que le procédé de désignation fait partie intégrante des négociations en ce qui concerne toutes les questions de stratégie, d'avantages, d'échéance, de concessions et de compromis. Dans certains cas, l'employeur gonfle sa liste, en présumant que certaines désignations allaient être supprimées lors de négociations ultérieures. D'autre part, l'expérience nous a également appris que trop souvent, la première réaction des agents négociateurs est de s'opposer à tous les postes d'employés désignés proposés par l'employeur, alors que dans d'autres cas, à des fins stratégiques, ils acceptent des propositions de désignation injustifiées.

Le Comité déplore ces techniques qui ont fait perdre aux employés la confiance qu'ils avaient envers l'intégrité du système. En conséquence, nous concluons que le mode de désignation des employés en vertu de la Loi n'est pas satisfaisant.

En vertu de la loi actuelle, le processus de désignation ne prend effet que si l'unité de négociation a choisi la voie conciliation-grève comme mécanisme de règlement du conflit et le processus de désignation ne s'applique et n'est en vigueur que lorsqu'une grève légale se déclenche au cours de ce cycle de négociations. D'après le Comité, on ne devrait désigner des employés que parce qu'ils remplissent des fonctions d'intérêt public et non pas en fonction du mode de règlement du conflit et, en outre, il est d'avis que si l'on désigne les fonctions d'un poste, le titulaire devrait être tenu de les assumer jusqu'à ce que la suppression de ce statut de «désignation» soit justifiée.

Un peu plus loin dans ce rapport, nous décrivons les sanctions recommandées en cas d'activités illégales de même que les distinctions entre employés désignés et non désignés. Il convient d'imposer aux employés désignés, ou à ceux qui les empêchent d'assumer leurs services, des sanctions appropriées s'ils refusent illégalement d'exercer leurs fonctions.

Après avoir appliqué ce système pendant huit ans, on aurait pu raisonnablement s'attendre à ce que le processus de désignation soit au point et se stabilise. Au contraire, on constate qu'il ne présente aucun signe de stabilité ou de continuité. Afin d'améliorer ce système et d'assurer la protection de l'intérêt public lors de négociations collectives, le Comité recommande:

15. *Qu'on modifie la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique afin qu'elle prévoit la désignation de tous les employés dont les fonctions impliquent d'assurer des services qui, en vertu de la loi ne doivent pas être interrompus.*

16. *Que les agents négociateurs et les employeurs soient tenus de continuer à déterminer, par accord, les employés des unités de négociation qui seront désignés.*

17. *Que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique conserve le pouvoir de décider du bien-fondé d'une «désignation» en cas de désaccord entre les parties.*

18. *Qu'on mette en oeuvre, au besoin, des mécanismes d'examen, de médiation et de référence à des précédents établis pour régler les désaccords portant sur la désignation d'employés et pour faciliter l'accomplissement d'une tâche qui sera, au début, considérable.*

19. *Que l'on dépose, pour chaque unité de négociation, des listes permanentes d'employés désignés, auprès de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. (CRTFP)*

20. *Que la CRTFP prenne les dispositions appropriées pour s'assurer que les listes des postes et des titulaires soient à jour et pour pouvoir faire le nécessaire quant aux modifications que l'employeur ou les agents négociateurs intéressés proposent d'apporter aux listes.*

21. *Que la CRTFP informe les titulaires de postes désignés de leurs obligations légales, et surtout des amendes susceptibles de leur être imposées en cas d'activités illégales.*

22. *Que les dispositions mentionnées dans la recommandation 20 ci-dessus établissent une distinction entre les décisions qui concernent un changement de titulaire, un nouveau poste comparable à celui précédemment désigné, ou un poste à l'égard duquel l'employeur ne peut s'appuyer sur aucun précédent.*

POURSUITES, INFRACTIONS À LA LOI

Au cours des audiences et des délibérations du Comité, on a assisté au déclenchement du plus grand nombre de grèves illégales survenu au cours des 8 ans d'application de la loi. D'octobre 1974 à septembre 1975, le Conseil du Trésor chercha à obtenir de la CRTFP l'autorisation, conformément à l'article 106 de la Loi, de poursuivre quelque 2,300 employés faisant partie de 6 unités de négociation, pour débrayage illégal. Environ 940 de ces employés étaient censés être désignés. Dans la mesure où nous avons pu le déterminer, l'employeur a engagé des poursuites judiciaires dans la plupart des cas où il y a été autorisé. Le processus judiciaire s'est révélé lourd et onéreux, et les décisions des tribunaux ont manqué d'uniformité.

Le processus actuel en deux étapes, caractérisé par des dépenses importantes, des retards, une administration fragmentée, l'absence de précédents et des sanctions contradictoires a amené toutes les parties à penser que la formule actuelle visant les activités illégales fonctionne mal et est inadaptée aux besoins.

Tout d'abord, on a suggéré que toutes les poursuites soient engagées directement devant les tribunaux, augmentant par là le nombre de causes et d'audiences simultanées. Ceux qui s'opposent à cette méthode ont fait ressortir que les juges ne connaissent pas bien la Fonction publique et les lois qui la régissent, que les avocats ne disposent pas du temps suffisant pour se préparer à plaider un si grand nombre de causes distinctes, qu'il est impossible de grouper les défendeurs ou d'en arriver à des accords de procédure à l'échelle nationale, et, enfin, qu'il y a absence de précédents ou de moyens de dissuasion.

Dans le contexte de cette analyse, M. Finkelman proposait que la Commission entende les procès pour activités illégales d'employés désignés et que les tribunaux entendent, après autorisation, ceux se rapportant à des employés non désignés.

Cela a motivé la présentation au Comité d'une suggestion que ce dernier a soigneusement examiné mais rejeté, c'est-à-dire que, dans le cas d'activités illégales de la part d'employés désignés, l'employeur dispose de trois options:

a) imposer des mesures disciplinaires pouvant faire l'objet d'un examen de la Commission quant à leur bien-fondé ou leur sévérité, par la voie des procédures de grief;

b) tenter un recours auprès de la Commission qui aurait le pouvoir d'imposer une amende en espèces ou d'ordonner que des mesures disciplinaires soient prises contre l'employé;

c) demander l'autorisation de poursuivre un employé devant les tribunaux, la Commission étant habilitée à remplacer l'autorisation, de sa propre initiative ou à la demande de l'employé, par l'amende ou les mesures disciplinaires prévues en b) ci-dessus.

En vertu de cette proposition, l'employeur n'aurait le droit de recourir qu'à l'une des options à l'égard d'un employé ayant commis une infraction quelconque. De prime abord, ce modèle semble donner à l'employeur toute latitude dans le choix d'une option, c'est-à-dire qu'en théorie, toute infraction pourrait encore donner lieu à une autorisation d'engager des poursuites et entraîner des jugements par les tribunaux.

Actuellement, l'autorisation d'engager des poursuites est l'une des principales caractéristiques de la méthode en vigueur et elle s'est révélée incommode.

Le Comité est d'avis qu'il est nécessaire d'établir une procédure permettant de réduire le recours à la «procédure d'autorisation» et aux tribunaux. Pour atteindre cet objectif, le Comité conclut qu'il faut que la loi stipule trois options quant à la procédure à suivre dans les cas d'activités illégales:

(i) Prise de mesures disciplinaires par l'employeur, pouvant faire l'objet d'un réexamen par voie de grief et de jugement.

(ii) Poursuites pour infraction devant la CRTFP qui tranchera.

(iii) Poursuites pour infraction devant les tribunaux qui trancheront.

Le Comité est convaincu que l'employeur doit traiter directement les infractions mineures à la loi, c'est-à-dire en

ayant recours à son droit traditionnel en matière de mauvaise conduite de la part d'employés. S'il impose des sanctions justes, l'objectif fondamental qui est de prévenir d'éventuelles activités illégales sera atteint. De l'avis du Comité, il convient de conférer à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique les pouvoirs nécessaires, dans les autres cas d'activités illégales, pour punir toute infraction à la loi. Les tribunaux ne devraient être saisis que des infractions graves.

En ce qui a trait aux catégories d'activités qui, à notre avis, doivent continuer d'être passibles de poursuites devant les tribunaux, on peut se demander s'il convient d'assujettir les poursuites au consentement de la CRTFP. A ce sujet, nous nous sommes laissés convaincre par le président de la Commission, M. Finkelman, qui, outre son expérience de l'application de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, fut à la fois l'auteur et l'administrateur de dispositions similaires de la Loi des relations de travail de l'Ontario. Dans le mémoire qu'il nous présentait le 15 juin 1975, M. Finkelman faisait état de sa réticence à recommander la suppression des dispositions de la Loi exigeant l'autorisation d'engager des poursuites.

«L'une des raisons de mon hésitation est que cette approche s'écarterait radicalement du système prévu par la législation applicable au secteur privé dans la plupart des juridictions du Canada. S'il fallait conclure que cette exigence a perdu toute utilité dans les relations industrielles en général, je crois que sa suppression, en ce qui regarde les employés de la Fonction publique fédérale, nous attirerait le reproche de faire preuve d'injustice à l'égard de ces employés, étant donné que dans le secteur public, l'employeur et le gouvernement sont une seule et même chose.»

Pour atteindre l'objectif général qui est de limiter le recours aux tribunaux et de confier davantage cette tâche aux parties concernées et à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, le Comité recommande:

23. *Que trois solutions puissent s'offrir pour régler les cas d'activités illégales.*

(i) *Mesures disciplinaires par l'employeur, pouvant faire l'objet d'un réexamen par voie de grief et de jugement.*

(ii) *Poursuites pour infraction devant la Commission des relations de travail dans la Fonction publique qui tranchera.*

(iii) *Poursuite pour infraction, après en avoir obtenu l'autorisation de la CRTFP, devant les tribunaux qui trancheront.*

24. *Que la loi prévoit une liste d'infractions et de sanctions applicables à la catégorie d'infractions.*

SANCTIONS MAXIMALES POUR ACTIVITÉS ILLÉGALES

Le Comité a identifié les catégories suivantes d'activités qui, en vertu de la Loi actuelle, sont illégales. Ce sont:

a) La déclaration, l'autorisation ou l'incitation à une grève illégale.

b) La discrimination contre des employés ou des associations d'employés, interdite par la Loi.

c) La participation d'employés à une grève illégale.

d) L'intimidation d'employés.

e) Autres agissements interdits de la part de syndicats, d'employeurs ou de représentants de ceux-ci.

Ayant déterminé la nature des infractions, nous avons établi un barème de sanctions appropriées à chacune. Le Comité a en outre décidé que si l'infraction met en cause des employés désignés, il faut la considérer, quelle que soit la catégorie dont elle relève, comme plus grave et, en conséquence, entraînant une sanction plus sévère qu'une infraction similaire par des employés non désignés.

Nos recommandations, en ce qui concerne les catégories d'infractions que doit stipuler la Loi, le choix des procédures qui doivent être à la disposition de la partie lésée dans des poursuites relatives à une infraction présumée, et les peines maximales que la Loi doit prescrire pour chaque infraction, sont indiquées plus loin. En déterminant l'échelle des sanctions maximales, nous avons examiné et utilisé celle de l'article 190 de la partie V du Code canadien du travail (qui, bien entendu, ne fait pas mention des employés désignés). Quant aux infractions ne mettant pas en cause des employés désignés, nos recommandations s'alignent généralement sur les dispositions du Code. Toutefois, nous recommandons que les sanctions maximales, lorsqu'il s'agit d'infractions commises par des employés désignés ou qui entravent l'exécution des fonctions d'employés désignés, soient au moins deux fois plus sévères que celles imposées à des employés non désignés.

Afin de sévir plus efficacement contre toute activité illégale, le Comité recommande:

25. *Qu'on identifie, en ce qui a trait aux activités illégales prévues par la Loi, la partie en cause, la nature de l'activité illégale, l'option possible et la juridiction chargée d'entendre l'affaire, ainsi que les sanctions maximales pour toute activité illégale. (Voir annexe 1)*

On a fait état devant le Comité de la pratique qui consiste à mettre fin à une grève illégale contre la renonciation à des poursuites ou à des mesures disciplinaires. Néanmoins le Comité déplore ce genre d'entente lorsque des services touchant la sécurité ou la sûreté du public ont été interrompus par une grève ou d'un lockout illégal et recommande donc:

26. *Que, lorsque des «employés désignés» ont interrompu ou gêné des services par une grève ou qu'un lockout illégal a eu lieu et qu'aucune mesure n'a été prise par l'employeur ou l'agent négociateur contre les contrevenants, l'on délègue à un commissaire spécial et indépendant le pouvoir d'entreprendre des poursuites judiciaires.*

27. *Que le pouvoir du commissaire spécial d'entreprendre des poursuites soit limité à une période commençant 15 jours après la date de l'infraction présumée, et prenne fin 45 jours plus tard.*

28. *Que le commissaire spécial n'ait pas le droit d'entreprendre des poursuites contre quiconque si d'autres poursuites sont déjà entamées relativement à cette infraction.*

Dans son examen de l'effet de dissuasion des amendes sur les activités illégales, le Comité a reconnu qu'il est difficile d'imposer une amende au gouvernement à titre d'employeur. Pour dissuader, l'amende doit pénaliser le contrevenant. Lorsque le gouvernement est l'employeur, les effets financiers d'une amende seraient négligeables. En outre, comme il est le gardien du Fonds du Revenu consolidé, l'argent passerait tout simplement d'une poche à l'autre. De l'avis du Comité, la solution à ce problème serait de convertir l'amende nominale en une sanction vraiment politique par l'application de la technique actuellement prévue par la loi (article 21), au sujet de l'application d'une ordonnance de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, soit le dépôt devant le Parlement d'un rapport de la Commission.

Le Comité estime également que, dans le cas d'activités illégales, il pourrait être utile, le cas échéant, de rendre public le nom du ministre ou de l'organisme employeur fautif et, s'il s'agit de la partie syndicale, celui de la section locale impliquée.

Par conséquent, le Comité recommande:

29. *Que les amendes infligées par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique à des employés, ou à des représentants de l'employeur, ou à un agent de négociation, soient recouvrables, s'il y a lieu, par voie d'ordonnance d'un tribunal.*

30. *Que, lorsque l'employeur est en faute, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique soit tenue de fournir au ministre par l'entremise duquel elle est comptable au Parlement, une description de l'infraction, et que le ministre soit tenu de déposer le rapport de la Commission devant le Parlement dans un délai prescrit.*

31. *Que lorsque ces mesures ont été prises dans le cas de l'employeur, par un ministre ou un organisme, ou dans le cas d'un agent de négociation, par une unité composante, une division ou section locale de cet agent, le ministre, l'organisme, l'unité composante, la division ou la section locale soit identifiée.*

Le Comité conclut également que la déclaration de grève illégale prévue à l'article 103 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique devrait être assortie d'une autre solution, soit l'émission d'une ordonnance de cessation et de désistement. La Commission des relations de travail dans la Fonction publique a actuellement le droit de déclarer, sur demande, que certaines activités constituent une grève illégale. D'après une recommandation de M. Finkelman, il conviendrait d'appliquer également ce principe à un lockout illégal. Vu que la procédure actuelle, purement déclaratoire, n'apporte aucune solution, le Comité recommande:

32. *Que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique soit habilitée, sur demande et lorsqu'elle constate qu'il y a grève ou lockout illégal, à émettre une ordonnance de cessation ou de désistement, chaque fois qu'il y a infraction à la loi.*

33. *Que l'ordonnance soit déposée devant un tribunal et qu'elle soit considérée comme un jugement et applicable comme tel.*

CLASSIFICATION

Aux termes de la loi actuelle, l'employeur établit unilatéralement des normes de classification bien qu'ordinaire-

ment il consulte l'agent de négociation intéressé avant d'appliquer et d'entreprendre des modifications. Les témoignages présentés au Comité par le Conseil du Trésor et des agents négociateurs diffèrent quant à l'efficacité du processus de consultation. Dans ses recommandations initiales, M. Finkelman concluait qu'actuellement, il n'est pas possible de rendre la classification négociable. Il recommandait plutôt une méthode officielle de consultation et de médiation comme première étape en vue de négociations ultérieures. Toutefois, après examen des témoignages présentés au Comité qui indiquaient que les syndicats étaient disposés à négocier les normes de classification en dehors du processus normal de négociation collective, M. Finkelman, dans d'autres observations présentées au Comité, proposait que la classification soit négociable comme suit:

a) dans le contexte d'un cycle distinct de négociations correspondant au cycle de consultations prévu et, également

b) dans une série ordinaire de négociations, lorsque des propositions de révision des normes de classification pertinentes figurent au nombre des demandes de l'agent de négociation.

Il serait interdit aux commissions de conciliation d'étudier toute question portant sur la révision d'une norme de classification. Toutefois, tout différend en matière de classification pourrait être renvoyé à l'arbitrage, qu'il ait été provoqué dans le contexte de négociations ordinaires ou «d'un cycle distinct» de négociations. Le recours à la grève ou au lockout pour le règlement de différends en matière de classification serait interdit. M. Finkelman a également approuvé l'Alliance de la Fonction publique qui proposait l'arbitrage «séquentiel» des différends résultant de la négociation ou de la révision d'une norme de classification, c'est-à-dire en indiquant l'ordre chronologique d'élaboration ou de révision d'une norme, en indiquant l'ordre des décisions prises au cours de ce processus, et en prévoyant le renvoi à l'arbitrage des différends soulevés par celles-ci.

Tout en admettant le point de vue des agents négociateurs qui préconisent de modifier la loi de manière à prévoir la négociation des normes de classification «à l'heure actuelle», M. Finkelman tient à ce qu'une période «de rodage» et de «consultations systématiques», avec recours à la médiation, soit imposée par la loi. Les parties, y compris la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, ont demandé ce délai afin de se familiariser avec la procédure, avant de s'engager dans la négociation et l'arbitrage des normes de classification.

Au cours de son examen de l'extension du champ des négociations en vue d'y inclure les normes de classification, et de son évaluation des recommandations de M. Finkelman et des observations qui lui ont été présentées sur ce sujet par différents agents de négociation et le Conseil du Trésor, le Comité a participé à l'élaboration d'un «modèle» inspiré de nombreuses sources. A notre avis, il est possible que l'approche élaborée en vue de résoudre le problème ait, dans une certaine mesure, réduit les appréhensions de l'employeur d'une part et ait reçu, d'autre part, l'approbation générale des agents négociateurs qui, dans leurs propositions initiales, n'avaient pas saisi pleinement la complexité du projet.

Le Comité est d'avis qu'il est nécessaire que la loi prévoie l'élargissement des négociations en vue d'y inclure les normes de classification et recommande ce qui suit:

34. *Que, compte tenu de la juridiction reconnue des agents négociateurs dans la Fonction publique, l'on considère la négociation des normes de classification comme une façon de déterminer la valeur relative des emplois au sein d'un groupe professionnel.*

35. *Que la loi prévoie la négociation des normes de classification trois ans après sa promulgation.*

36. *Que les conventions collectives comportant des normes de classification soient considérées comme des «conventions spéciales ayant leur durée propre».*

37. *Qu'en vertu des règlements établis par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, les différends surgissant au cours de négociations à propos de l'élaboration ou de la révision d'une norme de classification, soient soumis à la Commission pour étude et arbitrage.*

38. *Que les dispositions de la loi prévoyant la nomination d'une commission de conciliation ou de conciliateurs ne s'appliquent pas aux différends surgissant au cours de la négociation de normes de classification, mais que la Commission soit autorisée à nommer un médiateur.*

39. *Que l'on interdise le recours à la grève ou au lockout pour régler les différends de classification.*

40. *Que l'arbitrage d'un régime de rémunération se rapportant à une norme de classification ne soit confié à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique qu'avec l'accord des deux parties.*

Tous les agents négociateurs ont approuvé l'idée d'élargir l'adjudication de façon à englober les griefs de classification. Les représentants du Conseil du Trésor ont souscrit à cette proposition. Le Comité recommande donc:

41. *Qu'on ait recours à l'adjudication lorsque la procédure de grief n'a pas permis de trancher un grief de classification.*

CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE ET LICENCIEMENT À LONG TERME

La modernisation, les changements technologiques et l'adaptation de l'économie au marché ou, en fait, toute modification importante intervenant dans le mode de production et de distribution de marchandises ou dans celui de la prestation de services peuvent gravement toucher les conditions d'emploi et la sécurité des employés. La révolution provoquée par l'informatique, les progrès réalisés dans les techniques de transport, dans l'agriculture et dans l'hygiène en sont autant d'exemples patents. Dans la Fonction publique, l'automatisation du tri postal est actuellement l'exemple du changement technologique le plus important et le plus manifeste, capable d'avoir sur les employés concernés des répercussions sérieuses.

En avril 1974, les changements technologiques ont provoqué aux Postes une grève illégale qui a été réglée par un accord non officiel. Le Comité a entendu plusieurs agents négociateurs, surtout des syndicats de postiers, demandant

que les répercussions des changements technologiques sur les conditions d'emploi soient négociables.

C'est un droit traditionnel des employeurs que celui de licencier un travailleur, à titre temporaire ou permanent, ou de l'affecter à un poste moins intéressant. Le *groupe de travail sur les relations de travail* (1968), dont les études et le rapport ont précédé la révision de la Loi fédérale du travail en 1971, utilisait l'expression «conversion industrielle» pour illustrer comment toute modification ou modernisation de l'industrie peut menacer la sécurité d'emploi. Ce groupe de travail écrivait dans son rapport:

«l'expression «conversion industrielle» s'applique à tous les grands changements susceptibles de bouleverser les relations de travail de façon permanente. Elle va bien au-delà de l'évolution technologique ou de l'automatisation qui, en somme, ne constitue qu'une partie des forces qui contribuent à ces bouleversements...

La conversion industrielle a un rôle essentiel à jouer dans une économie en expansion. Le changement est essentiel tant à la société qu'aux entreprises. Pour la société, le changement est la clé d'une productivité accrue sans laquelle les besoins et désirs latents du public ne sauraient être comblés...

Mais la conversion industrielle ne va pas sans coûter à ceux qu'elle atteint au passage. Rien n'indique que le changement en général réduise l'emploi; mais il est la cause du déplacement de travailleurs et de la désorganisation du travail. Il peut coûter cher à ses victimes, et c'est, pour celles-ci, une piètre consolation que de savoir que la société en général, leur employeur et même leurs camarades de travail en profiteront peut-être. Elles veulent également savoir ce qu'on fera pour les protéger.»

Le Code fédéral du travail modifié en 1971 oblige les employeurs à négocier les conditions, ou la sécurité d'emploi lorsqu'un nombre important d'employés sont touchés par des «changements technologiques».

Dans ses *Recommandations et observations complémentaires*, M. Finkelman écrivait:

«Dans une Fonction publique où les unités s'étendent à des services entiers et sont très importantes, il convient de se demander ce qu'est un nombre important d'employés dans toute circonstance précise. Selon le Code, le pouvoir d'édicter des règlements spécifiant le nombre d'employés ou la façon de déterminer le nombre d'employés qui doit être considéré comme «important» aux termes des dispositions du Code concernant la technologie, est conféré au gouverneur en conseil sur recommandation du Conseil canadien des relations ouvrières. En résumé, la Loi reconnaît qu'un élément «politique» est en jeu. Si la même formule était appliquée dans le secteur public, faudrait-il laisser cette décision politique au gouverneur en conseil, c'est-à-dire à l'employeur, ou exclusivement à la nouvelle Commission des relations de travail dans la Fonction publique?»

A propos des dispositions du Code du travail qui concernent le droit des employés de faire grève lorsque leurs intérêts sont menacés par des changements technologiques, M. Finkelman écrit:

...les dispositions du Code prévoient qu'une convention collective peut être renégociée pendant la période où elle

est en vigueur et que le syndicat peut avoir recours à la grève si une entente satisfaisante se révèle impossible après négociation avec l'employeur. Quels que soient les avantages ou les inconvénients des dispositions du Code pour le secteur privé, elles y accentueraient les possibilités de grève légale aggravant ainsi le risque d'une interruption de services publics.

A l'époque où M. Finkelman comparaisait à ce sujet devant le Comité, le secrétariat du Conseil du Trésor et le Syndicat des postiers du Canada étaient en conflit au sujet des changements technologiques. Les parties sont finalement convenues que tout litige découlant des répercussions de changements technologiques sur les employés de l'unité de négociation pendant la durée de la convention collective serait renvoyé à un tribunal spécial d'arbitrage nommé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. La décision du tribunal serait sans appel et exécutoire. Seule une période de préavis est imposée à l'employeur qui veut faire des changements. De fait, les événements ont été plus vite que les dispositions en vigueur et que le Comité dans son travail.

Nous en concluons donc qu'à moins qu'il ne soit possible de fixer une période d'application raisonnable compte tenu de la question à négocier, il se pourrait que les accords ou décisions deviennent inutiles puisqu'ils pourraient être périmés avant d'avoir atteint leurs objectifs. Par exemple, nous avons appris qu'il faudra cinq ans pour effectuer l'automatisation des phares actuellement avec gardien. Bien qu'il soit peut-être souhaitable qu'aux termes de la loi ces accords spéciaux soient interprétés dans le contexte de la convention collective en vigueur, sauf quand leurs dispositions sont incompatibles avec une disposition de la convention collective ordinaire ou l'annulent, les parties ou l'arbitre doivent pouvoir fixer une période d'application convenable. Cependant, nous recommandons également que, si la loi doit prévoir des «accords spéciaux» de longue durée lorsqu'ils semblent indiqués, il serait probablement nécessaire de prévoir aussi un dispositif permettant à l'une des parties de demander à la Commission d'ordonner une renégociation après un délai prévu quand les circonstances le justifient.

Le Comité a eu à faire face à un autre problème qui était de déterminer si l'employeur pouvait s'abstenir de donner préavis quand, d'après lui, les dispositions de la convention collective offrent déjà une protection suffisante. Nous avons décidé négativement. Il y a lieu de donner préavis pour chaque changement technologique défini conformément à nos recommandations. Si un préavis suffisant a été donné avant ou pendant les négociations ou si l'employeur garantit, d'accord avec le syndicat, qu'aucune forme nouvelle ou différente de protection ne s'impose, l'affaire peut être réglée sans négociations. Toutefois, faute d'accord initial sur la question, les négociations doivent avoir lieu et être suivies, en temps voulu, d'une entente spéciale ou, en cas d'impasse, d'une décision arbitrale. A notre avis, cette façon de procéder établira une liaison procédurale pratique entre les protections assurées par une convention collective ordinaire et les protections supplémentaires ou spéciales nécessaires lors de changements déterminés.

Quant au rôle joué actuellement par la Commission de la Fonction publique dans le domaine des changements technologiques et à sa compétence en ce qui concerne les mises à pied, les rappels et les mutations, M. Finkelman propose de transférer de la Commission au Conseil du Trésor le pouvoir de mise à pied qui pourrait faire l'objet de négociations et d'une décision arbitrale. Cependant les rappels, (c'est-à-dire l'affectation de personnes mises à pied à des postes vacants) seraient laissés à la Commission, sous réserve de toute priorité que pourrait stipuler une loi. La relation entre la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique dans ce contexte sera examinée dans l'étude envisagée aux recommandations 1, 2 et 3.

En ce qui concerne les mises à pied de longue durée, les recommandations de M. Finkelman sont compatibles avec les nôtres et en font partie intégrante. Ces recommandations ne s'appliquent pas aux mises en disponibilité temporaires qui n'entraînent pas la perte de la sécurité d'emploi ni la nécessité d'une réaffectation. Le Comité appuie le principe du «droit à la rémunération pour services rendus» qui est d'ailleurs reconnu par toutes les parties aux diverses conventions collectives.

Le Comité recommande:

42. *Que les modifications technologiques, d'exploitation, d'organisation ou de tout autre aspect de la structure ou de la nature des ressources de l'employeur pour fournir un service au public soient considérées une prérogative de l'employeur.*

43. *Que l'employeur soit tenu de négocier les répercussions sur les employés de changements décidés par lui (dont il est question dans la recommandation 42 ci-dessus), y compris le préavis relatif à ces changements et les détails qui doivent accompagner ce préavis.*

44. *Que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique ait le pouvoir et la responsabilité de fournir un médiateur pour aider les parties en cas de différend.*

45. *Que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique ait le pouvoir d'arbitrer ou de nommer un tribunal d'arbitrage chargé de juger les différends non réglés surgissant lors de négociations entreprises au sujet de changements technologiques.*

46. *Que le recours à la grève ou au lockout pour régler les différends en matière de changement technologique soit interdit.*

47. *Que la loi interdise à l'employeur de mettre un employé à pied au cours de la période de préavis recommandée dans la recommandation 43 ci-dessus et que les parties aient le droit de négocier ou, selon le cas, que l'arbitre puisse déterminer l'indemnité qui sera versée aux employés qui, par suite des changements ont subi, ou subiront, des préjudices sur le plan de la sécurité d'emploi.*

48. *Que toute entente conclue ou toute décision arbitrale découlant de négociations portant sur des changements technologiques soit considérée par la loi comme une «entente spéciale» (ou décision) annulant les dispositions de la convention collective ordinaire conclue entre les parties et qu'elle reste en vigueur pendant la durée prescrite par cette entente spéciale ou cette décision.*

RÔLE DU BUREAU DE RECHERCHE SUR LES TRAITEMENTS DANS LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

La nécessité de réunir et de pouvoir consulter des données précises et de source indépendante sur la rémunération et autres conditions de travail, à l'extérieur de la Fonction publique, données dont on peut se servir à la table des négociations, est acceptée par tous. Néanmoins, il demeure nécessaire de faire la distinction entre l'application générale et l'application particulière de ce concept dans le contexte des négociations et de l'arbitrage. La plupart des témoins ont reconnu l'excellent travail effectué par le Bureau, mais ont également soulevé de nombreuses questions:

- a) Faut-il que le Bureau de recherches sur les traitements soit détaché de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique?
- b) Peut-on mettre les rapports existants du Bureau à la disposition des agents négociateurs d'autres services publics, ou du secteur privé, étant donné qu'ils sont généralement accessibles aux employeurs de ces secteurs?
- c) Faut-il que le Bureau étende ses enquêtes à des secteurs professionnels sur lesquels la Fonction publique fédérale ne nécessite pas de renseignements?
- d) Le Bureau, ou tout autre organisme, doit-il entreprendre des recherches sur les critères énoncés à l'article 68 de la LRTFP?

Tant le directeur du Bureau que M. Finkelman ont rejeté l'idée de séparer, pour le moment, le Bureau de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. L'un et l'autre prévoient une évolution et une expansion du rôle «national» du Bureau, mais ils soulignent également qu'il lui faut le temps de s'adapter à ce nouveau rôle et que les parties concernées, au sein et à l'extérieur de la Fonction publique, ont également besoin de temps pour mettre au point les détails nécessaires. Le témoignage du directeur du Bureau laisse entendre que la plupart des employeurs participants ne s'opposeraient pas à la distribution des rapports du Bureau de recherche sur les traitements aux agents négociateurs du secteur public. Dans sa lettre au Comité, l'Association des manufacturiers canadiens ne s'oppose nullement à ce qu'on communique au secteur public les rapports du Bureau de recherche sur les traitements.

L'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre canadienne de commerce et le *Board of Trade* de Toronto, le Congrès du travail du Canada et l'Alliance de la Fonction publique, ont tous approuvé les enquêtes actuelles du Bureau et ses rapports ainsi que l'expansion de ses recherches et la diffusion de ses rapports, pour fournir des données à tous les secteurs de la négociation collective où des litiges sont réglés par arbitrage (surtout dans le secteur public).

Des témoins ont fortement insisté pour que des mesures viennent consacrer le principe de la «juste comparaison» et obliger légalement l'employeur, et la Commission des relations de travail dans la Fonction publique dans son rôle d'arbitre, à établir des conditions d'emploi comparables à celles accordées par les «bons employeurs». Certains témoins voyaient dans ce genre d'engagement légal une garantie accordée aux employés de la Fonction publique en échange du retrait du droit de grève.

Le principe de la juste comparaison avec de bons employeurs du secteur privé offrirait aux fonctionnaires un revenu global des avantages sociaux et des conditions de travail similaires à ceux offerts par une sélection mixte de bons employeurs.

Dans son étude, le Comité a établi que si ce principe a un avantage c'est peut-être celui d'atténuer la lutte pour le pouvoir inhérente aux méthodes de juridiction contentieuse. Il a rejeté l'idée d'employer ce principe comme modèle d'arbitrage obligatoire et de retrait du droit de grève.

Après mûre réflexion, le Comité pense que le principe de la juste comparaison conduirait la lutte pour le pouvoir à se déplacer de questions salariales précises pour se concentrer sur les différends que soulèverait la sélection conjointe des «bons employeurs». L'intérêt des syndicats serait de sélectionner le «meilleur employeur», alors que le gouvernement s'intéresserait plutôt à l'employeur moyen. On a argumenté que le gouvernement, en tant qu'employeur, estimerait qu'agir autrement serait à la fois inflationniste et injuste envers les contribuables. On a aussi noté qu'en tant qu'employeur il juge sa politique salariale actuelle équitable en matière de barème des traitements, d'avantages sociaux et de sécurité d'emploi. Son argumentation est basée sur son aptitude à attirer et à conserver le personnel dont il a besoin. Ces facteurs ainsi que la productivité, la rentabilité et les disparités régionales devraient faire partie de toute définition de bon employeur.

Le Comité conclut que, bien que des positions opposées soient inhérentes à un modèle de comparaison équitable, ce modèle pourrait être utile et contribuer à un meilleur esprit de collaboration entre les parties sur la base d'un traitement et de modes de communications équitables. Bien qu'il soit impossible de légiférer sur les modalités de négociations collectives, le Comité conclut qu'il est nécessaire d'améliorer des mécanismes tels que les techniques de communication et d'étude des traitements qui facilitent souvent le règlement de différends.

L'établissement d'un climat de confiance exige des efforts, du temps, des renseignements et la volonté de communiquer. Nous applaudissons aux efforts de la Fonction publique visant à créer des comités mixtes employeur-employés et à leur faciliter la tâche et nous recommandons que les deux parties prévoient des ressources plus considérables pour étendre le champ d'activité de ces comités et les rendre plus efficaces. Nous approuvons également le travail constant du Conseil national mixte et le nombre impressionnant de ses réalisations sur les questions intéressantes toute la Fonction publique. Nous sommes encouragés par le travail accompli par le Comité consultatif de recherches sur les traitements, mais découragés d'apprendre que certains négociateurs de la Fonction publique ont refusé de collaborer avec ce comité et, de la sorte, n'ont pas contribué aux recherches du Bureau et n'en ont pas profité. D'après le témoignage du directeur général du Bureau, le Comité consultatif, composé de représentants de l'employeur et de négociateurs, constitue un organisme satisfaisant qui permet d'élaborer le programme du Bureau et d'en équilibrer les priorités. Les problèmes techniques que posent les études se rapportant à des négociations déterminées sont examinés par des sous-comités dont les membres sont choisis en fonction de l'activité étudiée. Nous exhortons toutes les parties à des négociations collectives à participer à la planification du programme de recherche du Bureau et à utiliser les données qui en découlent.

Le Bureau de recherches sur les traitements, et le Comité consultatif qui l'aide à planifier ses programmes et à déterminer les priorités de ses rapports, sont des éléments très importants dans le mode de communication établi par l'employeur et les négociateurs de la Fonction publique et peuvent jouer un rôle capital dans la réduction du nombre des motifs de litige. Nous préconisons le renforcement du Comité consultatif et incitons les parties à y recourir plus fréquemment.

Ces caractéristiques positives des relations employeur-employés dans la Fonction publique, qui servent à atténuer plutôt qu'à augmenter les tensions, n'ont pas été soulignées comme elles auraient dû l'être. Nous invitons donc la Commission des relations de travail dans la Fonction publique à user de son influence et de son prestige pour faire connaître ce qui a été fait et pour favoriser et mettre au point de meilleurs modes de communication entre les parties, afin d'arrondir autant que possible les angles dans les conflits entre parties.

Si l'on optait pour cette approche, les prises de position en matière de demandes et de contre-offres initiales, trompeuses tant pour les employés que pour le grand public, seraient moins exagérées et les négociations de bonne foi en seraient facilitées d'autant. Il y aurait une plus grande modération et des négociations de bonne foi seraient plus faciles si on tenait davantage compte des données du Bureau de recherches sur les traitements. En conséquence, nous recommandons:

49. *Que l'objet du Bureau de recherches sur les traitements demeure le suivant, soit d'appuyer le processus des négociations collectives, d'aider à trouver une solution aux litiges entre employeur et employés dans la Fonction publique du Canada et, le cas échéant, de fournir des données en vue de faciliter les négociations collectives dans le secteur public.*

50. *Que l'indépendance du Bureau de recherches sur les traitements qui a toujours fonctionné indépendamment du gouvernement, de l'employeur et des agents négociateurs de la Fonction publique du Canada continue d'être assurée sous le contrôle administratif de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.*

51. *Que le Comité consultatif de recherches sur les traitements qui a été créé pour aider le Bureau de recherches sur les traitements à déterminer les priorités et les méthodes du programme, continue de jouer ce rôle et que la Commission encourage tous les agents négociateurs et responsables patronaux de la Fonction publique à participer au travail du Comité afin d'étendre l'appui qu'apporte le Bureau au processus des négociations collectives.*

52. *Que les activités, la méthodologie et la documentation du Bureau de recherches sur les traitements fassent l'objet d'une plus grande publicité afin que leur valeur et leur importance soient mieux reconnues par les employés de la Fonction publique et par le grand public, et, ainsi, qu'elles influent sur le processus des négociations collectives et contribuent, par là, à trouver une solution aux litiges entre employeur et employés.*

53. *Que, chaque fois que cela lui est possible sans s'écarter de son objet principal, le Bureau de recherches sur les traitements soit encouragé à publier ses rapports.*

54. *Que l'on autorise le Bureau de recherches sur les traitements à collaborer avec des organismes semblables*

relevant d'autres compétences au Canada pour rassembler, présenter et distribuer le plus efficacement possible des données sur l'emploi. (Cette recommandation reconnaît la nécessité d'une collaboration étroite avec d'autres compétences afin de garantir que les besoins réciproques soient satisfaisants, que les méthodes soient uniformes et que le coût des activités et (ou) ressources supplémentaires accordées soient récupérables ou payables. Le Comité espère que ces activités élargies pourraient avoir lieu avec le temps si c'est bien ce que les gouvernements, les employeurs et les agents négociateurs désirent.)

55. *Que, pour appliquer les recommandations ci-dessus, la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique prévoit que le Bureau de recherches sur les traitements, conformément aux directives et aux règlements de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, recueille, analyse, présente et publie des données relatives aux conditions d'emploi dans les secteurs public et privé.*

56. *Que, vu la complexité des questions à résoudre par la Commission dans l'exercice de ses attributions, et notamment dans l'élaboration des décisions arbitrales qu'elle est appelée à rendre dans le cadre du mandat établi par l'article 68 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, on l'encourage à améliorer le processus d'arbitrage.*

EXCLUSION DES PERSONNES PRÉPOSÉES À LA GESTION OU À DES FONCTIONS CONFIDENTIELLES

Les représentants de l'employeur et des associations d'employés ne s'entendent pas sur cette question. Le Comité a entendu deux principaux arguments contradictoires:

a) que beaucoup d'exclusions étaient inutiles et visaient à affaiblir le pouvoir des agents négociateurs; et

b) que le nombre limité des membres de son «équipe de gestion» nuisait sérieusement à la capacité de l'employeur de diriger la Fonction publique de façon efficace.

Le Comité juge essentiel pour que la négociation collective fonctionne, que chaque partie concernée soit bien représentée et que la loi et ceux qui l'appliquent s'efforcent d'éviter des situations qui risquent de donner lieu à de graves conflits d'intérêts.

Le Comité conclut que les personnes qui exercent une autorité effective sur des employés, surtout sur des membres d'une unité de négociation, devraient être reconnues comme membres de la direction et exclues des unités de négociation et des syndicats qui représentent des employés en tant qu'agents négociateurs.

Le Comité a formulé ses conclusions sur la question principale de savoir où établir une démarcation entre «employé» et «direction» (gestion) dans les domaines extrêmement variés de la Fonction publique, en recommandant:

57. *Que l'alinéa de la loi qui définit «personne préposée à la gestion ou à des fonctions confidentielles» soit ainsi modifié:*

«personne préposée à la gestion ou à des fonctions confidentielles» désigne toute personne qui:

a) *occupe un poste de confiance auprès du gouverneur général, d'un ministre de la Couronne, d'un juge de la*

Cour suprême ou de la Cour fédérale du Canada, les sous-ministres ou les fonctionnaires administratifs en chef de tout autre élément de la Fonction publique;

b) est employée en qualité de conseiller juridique au ministère de la Justice;

c) est employée en qualité d'agent ou employé figurant à la liste du personnel du Conseil du Trésor;

d) s'occupe directement, pour le compte de la Commission de la Fonction publique, du processus officiel de

(i) nomination

(ii) consultation

(iii) redressement

prévu par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique;

e) participe activement à l'établissement de politiques et programmes gouvernementaux ou à l'approbation de programmes d'organisation;

f) exerce une autorité réelle sur des employés;

g) (i) s'occupe directement, pour le compte de l'employeur, du processus de négociation collective ou de consultation prévu par la loi ou exerce des pouvoirs de nomination pour le compte de l'employeur; ou

(ii) s'occupe principalement de l'application de politiques et de programmes concernant le personnel mais dont les fonctions ne comprennent pas des travaux courants ou d'écritures;

h) à qui les personnes mentionnées aux sous-alinéas c), d), e), f) ou g) sont directement comptables en ce qui a trait aux fonctions décriées auxdits sous-alinéas; ou

i) exerce des fonctions confidentielles sous la direction et la surveillance exclusives d'une ou de plusieurs personnes mentionnées aux sous-alinéas b), c), d), e), f), g) ou h), autre qu'une personne occupant un poste de soutien dont les fonctions confidentielles ne concernent que les griefs à la première étape de la procédure de grief établie aux termes de la loi,

et désigne toute autre personne qui, de l'avis de la Commission, ne doit pas faire partie d'une unité de négociation en raison d'un conflit entre ses fonctions et ses responsabilités envers l'employeur et tout intérêt qu'il peut avoir comme membre d'une unité de négociation.

INCOMPÉTENCE, INCAPACITÉ ET MESURES DISCIPLINAIRES

Les témoignages présentés au Comité ont fait ressortir la difficulté d'établir une démarcation entre un comportement nécessitant des mesures disciplinaires et des infractions involontaires attribuables à l'incompétence ou à l'incapacité. La loi de 1967 répartit la participation du tiers dans ces questions entre la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Les pouvoirs conférés à la Commission de la Fonction publique par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique concernent les cas où l'employeur a l'intention de licencier ou de rétrograder un employé en raison de son incompétence ou de son incapacité. Les pouvoirs conférés aux arbitres en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique concernent les mesures disciplinaires.

Ce chevauchement a donné lieu à divers arguments d'ordre juridique concernant la juridiction de la Loi sur l'em-

ploi dans la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique dans un cas d'espèce. En outre, la procédure à suivre par la direction est encore imprécise. Lors de leur comparution devant le Comité, les agents négociateurs ont demandé qu'on supprime ce partage des pouvoirs en conférant à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique le pouvoir de congédier des employés pour incompétence ou incapacité.

Le Comité a étudié le problème et est en faveur de la suppression de ce partage des pouvoirs, mais il reconnaît que cette centralisation ne doit pas nuire au pouvoir de nomination de la Commission de la Fonction publique.

En conséquence, nous faisons les recommandations suivantes:

58. *Que, lorsque les mesures prises par l'employeur entraînent ou entraîneront le congédiement d'un employé de la Fonction publique et que les motifs invoqués par l'employeur sont la mauvaise conduite, l'abandon de poste, l'incompétence ou l'incapacité, l'employé ait le droit de déposer un grief.*

59. *Que, lorsque l'employé n'est pas satisfait de la décision finale relative à son grief, il puisse en référer à l'arbitrage de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.*

60. *Que l'arbitre ait le pouvoir de révoquer le congédiement s'il donne raison à l'employé, ou de prendre des mesures différentes si la décision de l'employeur était injustifiée, mais qu'il ne soit pas autorisé à recommander ou à procéder à une nomination à un autre poste.*

61. *Que la Commission de la Fonction publique soit tenue de procéder à la réévaluation de tout employé dont l'emploi dans la Fonction publique a pris fin contre son gré, afin de déterminer si cet employé est apte à remplir un autre poste.*

62. *Qu'un employé jugé apte à la suite d'une nouvelle évaluation à remplir un autre poste, ait le droit de faire inscrire son nom sur toute liste d'admissibilité et, pendant un certain temps (par exemple, un an), de participer à des concours restreints.*

63. *Que, lorsque l'employé est nommé dans le délai indiqué dans la recommandation 62 ci-dessus, les règles habituelles de continuité d'emploi lui soient appliquées.*

64. *Qu'aucune des procédures mentionnées ci-dessus, comportant le redressement d'un grief et la possibilité d'un réengagement, ne s'applique à un employé qui se voit offrir et qui accepte un autre poste au lieu d'être congédié.*

PROCÉDURES DE VOTE DES SYNDICATS

Les procédures de vote au sein du syndicat ont beaucoup retenu l'attention, surtout en ce qui concerne les votes de grève et de ratification. La Loi actuelle sur les relations de travail dans la Fonction publique ne traite pas du mode de scrutin adopté par les agents négociateurs.

L'article 63 de la Loi sur les relations de travail de l'Ontario oblige les syndicats qui décident de tenir un vote de grève ou de ratification de s'assurer qu'on procède de façon que personne ne puisse être reconnu d'après le choix

qu'il a exprimé. La Loi de l'Ontario ne protège pas le droit de vote de tous les membres de l'unité de négociation.

Le Comité recommande:

65. *Que, lorsqu'un agent négociateur procède à un vote de grève, ou soumet à l'approbation des membres du syndicat un projet de convention collective,*

a) *le vote ait lieu au scrutin secret conformément aux procédures prévues par le règlement de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique; et que*

b) *toute dérogation au règlement de la Commission à cet égard constitue une violation de la loi, et que le syndicat ou les personnes en cause soient passibles des peines prévues.*

66. *Que, lorsqu'un agent négociateur procède à un vote de grève ou propose aux membres de l'unité une convention collective pour ratification, chaque membre de l'unité ait le droit de vote, et que toute tentative d'un syndicat ou d'un représentant de celui-ci, ou de toute autre personne, pour empêcher un membre de l'unité de négociation de voter constitue une infraction à la loi.*

De récents événements ont également suscité de vives inquiétudes dans la population en ce qui concerne le rôle des commissions de conciliation et les rapports qu'elles fournissent dans le but de régler les grèves dans la Fonction publique. Nous avons étudié en détail les moyens à adopter pour accroître la contribution d'une commission de conciliation. Qu'il soit unanime, qu'il ait l'appui de la majorité des membres de la commission ou qu'il émane de son président, un rapport de conciliation contribue à un règlement.

Le Comité reconnaît qu'à la suite de la publication des conclusions d'une commission de conciliation, il arrive que l'employeur fasse une offre supérieure à celle du rapport.

Dans le cadre de cette question, le Comité était aux prises avec un problème: déterminer si la loi devait exiger qu'un rapport de conciliation soit soumis à l'approbation des membres d'un groupe de négociation et, dans l'affirmative quand. Il admet qu'il s'agit d'un problème mais n'a pu se mettre d'accord sur une solution acceptable.

EMPLOYÉS OCCASIONNELS

Les ministères et organismes gouvernementaux engagent des employés occasionnels pour faire face aux variations de leur charge de travail, pour des projets spéciaux de courte durée, pour remplacer des employés en congé ou qui suivent des cours de formation, pour des travaux saisonniers ou à d'autres fins similaires. A l'heure actuelle, les employés occasionnels sont nommés par la Commission de la Fonction publique et relèvent de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique après six mois d'emploi. Tant qu'ils n'ont pas fait six mois, leurs conditions d'emploi sont régies par le règlement d'application de la Loi sur l'administration financière. Dans l'ensemble, la protection et les avantages offerts par ce règlement ne sont pas aussi généreux que ceux des conventions collectives.

En 1969, le Conseil du Trésor ordonnait aux ministères de faire bénéficier les employés occasionnels des avantages prévus par les conventions collectives à compter du premier jour lorsqu'on sait que la période d'emploi dépassera six mois.

Devant le Comité, les agents négociateurs se sont opposés à ce que les employés occasionnels soient obligés d'attendre six mois avant d'être visés par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. M. Finkelman proposait au départ de réduire la période d'exclusion à 120 jours pour toute période de travail continue de douze mois et d'exclure des négociations collectives les étudiants embauchés pendant leurs vacances scolaires. Après avoir entendu les instances de la Commission de la Fonction publique à l'égard de la nomination des employés occasionnels, M. Finkelman a réduit cette période de 120 à 60 jours.

Le Comité conclut que la Fonction publique a continuellement besoin d'employés pour remplir des fonctions temporaires d'une durée indéterminée. Il reste à établir quels doivent être le statut, les modalités de cessation d'emploi et les conditions d'emploi des employés occasionnels.

Le Comité recommande:

67. *Que les étudiants embauchés pendant leurs vacances scolaires soient exclus des négociations collectives.*

68. *Que la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique soit révisée selon les recommandations 1, 2 et 3 afin d'établir la marche à suivre pour la nomination des employés occasionnels.*

69. *Que, dans le cadre de la révision préconisée dans les recommandations 1, 2 et 3, l'on définisse également la durée des emplois occasionnels par rapport aux emplois permanents ou de durée indéterminée.*

70. *Que l'employeur puisse congédier un employé occasionnel sans préavis et sans recours possible.*

71. *Qu'après 60 jours de travail au cours d'une période continue de 6 mois, un employé occasionnel soit assujéti aux conditions de la convention collective correspondante.*

72. *Qu'après 60 jours de travail au cours d'une période continue de 6 mois, un employé occasionnel puisse bénéficier d'un salaire rétroactif pour les jours de travail qu'il a effectués au cours de la période de rétroactivité.*

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapport (fascicules n^{os} 1 à 40 inclusivement, 42 et 47) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 146 aux Journaux)

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Andras (Port Arthur), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-86, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants et la Loi de l'assurance des soldats de retour au pays, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants et la Loi de l'assu-

rance des soldats de retour au pays, permettant, de la manière prescrite, aux assurés et aux bénéficiaires de choisir entre diverses modalités de paiement conformément aux contrats d'assurance et considérant comme bénéficiaire désigné, dans des circonstances prescrites, le conjoint survivant de l'assuré.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-85, Loi concernant la sécurité à l'immigration.

M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Gillespie, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déféré à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, les avis de motions (documents) numéros 34, 37, 39, 35, 41 et 42 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Sur ce, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) soulève un rappel au Règlement.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a présenté un argument fort intéressant sur la validité d'assujettir les bills privés au principe de l'étape du rapport.

Si l'article 116 du Règlement n'établissait pas l'analogie, elle serait probablement comprise de toute façon, mais afin de rendre les choses parfaitement claires, l'article 116 du Règlement, qui est souvent cité, stipule que, sauf disposition contraire, les articles du Règlement qui régissent les bills publics s'appliquent aux bills privés. Si cet article du Règlement n'existait pas, il serait intéressant de signaler qu'il n'y aurait, je suppose, aucune disposition stipulant qu'un bill privé doit subir la première, la deuxième et la troisième lectures, qu'il existe des restrictions quant à la présentation d'amendements à l'étape de la deuxième lecture, que seul le comité permanent peut modifier un bill en détail et qu'un bill ne peut franchir les diverses étapes le même jour sans consentement, et ainsi de suite.

En d'autres termes, il reste que d'après mes recherches dans les documents concernant les bills privés, il n'existe aucune disposition particulière exposant la procédure à suivre dans l'étude des bills privés. Tous les règlements qui s'appliquent aux bills publics valent aussi pour les bills privés. Comme ces règlements établissent la marche à suivre pour la première, la deuxième et la troisième lectures du bill, il me semblerait inacceptable de soutenir qu'ils ne s'appliquent pas de la même manière à l'étape du rapport du bill.

Par conséquent, si, par analogie, les différentes étapes s'appliquent aux bills privés en vertu de l'article 116 du Règlement, qui stipule que les dispositions relatives aux bills publics s'appliquent aussi aux bills privés, cela doit certainement s'appliquer à l'étape du rapport à moins, bien entendu, qu'une autre disposition n'indique que le député ne peut se prévaloir de cette étape.

Je pense que tout est là. Il ne s'agit pas de savoir si l'étape suit automatiquement. La question est de savoir si les députés devraient, aux termes de l'article 75 du Règlement, qui traite des amendements apportés à l'étape du rapport, jouir des mêmes privilèges dans le cas des bills privés que dans celui des bills publics. Il s'agit du droit du député. L'article 116 du Règlement donne à tout député, il me semble, le droit de donner préavis pour exiger une étape du rapport, pour exiger un délai de 48 heures entre l'inscription du bill au *Feuilleton* et le début de l'étape du rapport et un préavis de 24 heures de tout amendement. Pour que les députés puissent être privés de ce droit, il faudrait qu'il existe quelque part une autorisation claire et nette.

L'honorable député prétend que l'article 116 s'applique seulement sauf disposition contraire, et il se reporte à l'article 109 du Règlement qui prévoit un préavis de 24 heures pour tout amendement. Le fait est que je dois en tenir compte uniquement comme une exigence quant au préavis et non quant au fond. Par ailleurs, la règle est exactement identique à celle qui exige un préavis de 24 heures pour présenter un amendement à l'étape du rapport. En conséquence, on peut difficilement prétendre qu'il s'agit d'une dérogation au Règlement, en ce qui a trait aux amendements proposés à l'étape du rapport.

Je dois donc conclure que, étant donné que l'article 116 du Règlement est en réalité la seule autorisation établissant toutes les autres étapes et prescrivant la manière dont il faut traiter les bills privés, je dois accepter que le même article du Règlement renferme les mêmes dispositions pour l'étape du rapport des bills privés comme des bills publics.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique des «*Affaires courantes ordinaires*».

Du consentement unanime, l'avis de motion des voies et moyens prévoyant la perception de certains droits dans le cadre de la lutte contre l'inflation, déposé sur la Table, le jeudi 18 décembre 1975, est retiré.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Holmes en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lee en remplacement de M^{me} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Dick en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Hnatyshyn et Benjamin en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Peters sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Caccia en remplacement de M. Joyal sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Stevens en remplacement de M. Scott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 254

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 27 FÉVRIER 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/426).

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 19 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/428).

M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'à compter du 1^{er} mars 1976 et pour la durée de la présente session, l'application du paragraphe (6) de l'article 15 du Règlement soit suspendue.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 112)

POUR

Messieurs

Abbott
Alkenbrack
Andras
(Port Arthur)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Beatty
Bégin (M^{lle})
Blaker
Blouin
Breau
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Chrétien
Clermont
Corbin
Côté
Cullen
De Bané
Dick
Dinsdale

Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Drury
Duclos
Dupras
Ellis
Ethier
Fairweather
Faulkner
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault

Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hees
Herbert
Holt (M^{me})
Howie
Huntington
Isabelle
Jarvis
Johnston
Kaplan
Kempling
Lang
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
MacGuigan

Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mazankowski
McGrath
McIsaac
McRae
Morin (M^{me})
Munro
(Esquimalt-Saanich)

Nicholson (M^{lle})
Oberle
Paproski
Patterson
Philbrook
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Rompkey
Rooney
Scott

Sharp
Skoreyko
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudel
Turner
Watson
Wenman
Whelan
Woolliams—92

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. McKinley en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

CONTRE

Messieurs

Brewin
Broadbent
Dionne
(Kamouraska)
Firth

Gauthier
(Roberval)
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Nystrom
Peters
Saltsman—9

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien.—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom.—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 34, 4, 10, 24, 37, 38, 41, 43 à 48 inclusivement, 50, 52, 54 à 56 inclusivement et 58 à 63 inclusivement ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-264, Loi prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska).

M. Oberle, appuyé par M. Paproski, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine.—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume III, États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuels, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/167A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 octobre 1975 (Question n° 2641), demandant: Pour chaque ministère, organisme, office, commission et société de la Couronne pourvu d'un système informatique de renseignement, quels sont a) le nom du système, b) la nature et le but du système, c) la catégorie et le nombre de personnes sur lesquelles des données sont (seront) stockées, d) la catégorie de données qui sont ou seront stockées, en indiquant quelle catégorie est (sera) stockée dans les dossiers accessibles par ordinateur, e) la politique et les pratiques concernant (i) le stockage des données (ii) la durée de la conservation des données et leur destruction, f) la catégorie des sources des données, g) une description de tous les types d'usage des données, en indiquant ceux mettant en jeu des dossiers accessibles par ordinateur, et notamment les catégories d'usagers et leurs rapports sur le plan de l'organisation, h) les modalités par lesquelles un particulier peut (i) être avisé que des données à son sujet sont stockées dans le système (ii) avoir accès à ces données (iii) contester leur exactitude, leur pertinence et leur utilité, i) le titre, le nom et l'adresse du responsable immédiat du système? (Document parlementaire n° 301-2/2641A).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3280), demandant: Au cours des deux dernières années, quels sont les membres du Cabinet actuel dont le bureau à la Chambre des communes ou celui de leur ministère a été rénové ou meublé à neuf et, dans chaque cas, combien a coûté a) la rénovation, b) chaque article du nouvel ameublement? (Document parlementaire n° 301-2/3280C).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3281),

demandant: 1. Combien d'actuels sous-ministres ont, au cours des deux dernières années, fait rénover leur bureau et, dans chaque cas, a) combien de temps après avoir été nommés officiellement à leur nouveau poste ont-ils fait faire des travaux de rénovation et b) à quand remontaient les dernières rénovations de ces bureaux?

2. Dans chaque cas, a) quel a été le coût des rénovations, b) en quoi consistaient-elles, c) si elles ne sont pas terminées, quel est le coût total prévu, d) combien a-t-on dépensé pour le nouveau mobilier de ces bureaux?

3. Dans le cas des bureaux non rénovés, combien ont coûté a) l'ameublement, b) chaque article? (Document parlementaire n° 301-2/3281A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3569), demandant: 1. En 1972 et 1974, à combien se sont établies les dépenses totales des ministères suivants: a) Agriculture, b) Main-d'œuvre et Immigration, c) Industrie et Commerce, d) Travail, e) Secrétariat d'État, f) Transports, g) Énergie, Mines et Ressources, h) Affaires indiennes et Nord canadien, i) Affaires extérieures, j) Consommation et Corporations, au chapitre des (i) publications (ii) présentations audio-visuelles, à l'exception des films (iii) présentations cinématographiques?

2. Quels ministères possèdent des installations de a) télédiffusion, b) cinématographie et c) radiodiffusion et, dans chaque cas, quelles sont (i) la nature (ii) la valeur monétaire de ces installations? (Document parlementaire n° 301-2/3569B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3642), demandant: 1. Quels services de remplacement les ministères et organismes emploient-ils pour la livraison des communications écrites au Canada, pendant la grève des postes actuelle et combien d'argent chacun réserve-t-il mensuellement à cet effet?

2. Pour chacun des cas de recours aux services d'une société commerciale de livraison, a) quels sont (i) le nom de la société (ii) le tarif ou le coût du service, b) de quelle manière la société a-t-elle été choisie? (Document parlementaire n° 301-2/3642B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765), demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression a) anglaise, b) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765D).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3793), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1974 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre a) d'agents d'information, b) d'employés du personnel de soutien embauchés, selon (i) la classification (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque ministère, combien de postes d'agent d'information étaient vacants selon a) la classification, b) l'échelle de traitement?

3. Dans chaque ministère, quelles fonctions et responsabilités étaient assumées par chacun des agents d'information, le 1^{er} janvier 1975?

4. Dans chaque ministère, quel montant sera consacré en 1975-1976 aux services d'information, y compris les traitements et salaires? (Document parlementaire n° 301-2/3793C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3795), demandant: 1. Pour chaque ministère, corporation, organisme d'État et société propriétaire, combien d'employés dont le bureau principal se trouvait au Canada ont voyagé à l'étranger et soumis des notes de frais de voyage, pour les exercices financiers de a) 1970-1971, b) 1971-1972, c) 1972-1973, d) 1973-1974, e) 1974-1975?

2. Pour chaque exercice financier et pour chaque ministère ou organisme, quelle somme totale a été allouée en frais de voyage à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/3795D).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3857), demandant: 1. Au cours de la présente année financière, combien d'anciens sous-ministres étaient inscrits sur la feuille de paye à titre de consultants?

2. a) Quel était leur nom, b) en quoi consistaient leurs fonctions de consultation, c) quelle somme totale a été versée à chacun d'eux et quelle en est la ventilation? (Document parlementaire n° 301-2/3857B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3860), demandant: 1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 a) pour rénover, b) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on a) des voitures officielles, b) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3862), demandant: 1. Quel est le nom des programmes en vertu desquels le gouvernement a accordé des subventions à des particuliers, groupes, organismes ou sociétés et, pour chaque programme, quels montants a-t-il accordés en a) 1972, b) 1973, c) 1974?

2. Dans chaque cas, existe-t-il un répertoire ou une brochure qui fasse état des détails de chaque subvention? (Document parlementaire n° 301-2/3862C).

A 5 h. 01 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 255

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 1^{er} MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3531—*M. MacDonald (Egmont)*

Au sujet du plan de développement de l'Île-du-Prince-Édouard et pour chaque programme et projet en cause, a) quelles ont été les dépenses réelles pendant chaque année de la phase 1, b) quelles sont les dépenses prévues pour les deux premières années de la phase 2? (Document parlementaire n° 301-2/3531).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stevens, appuyé par M. Paproski, propose.—Que cette Chambre déplore l'absence de politique gouvernementale efficace pour freiner la détérioration de l'activité commerciale et notamment, le fait que le gouvernement n'a pas fourni d'encouragement valable pour augmenter la productivité et renforcer ainsi la position des produits finis et manufacturés du Canada sur les marchés de l'exportation.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Joyal en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Caccia en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M^{lle} Campbell (South Western Nova) en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Listes des actionnaires des banques à charte des banques du Canada, à la fin de l'année financière terminée le 31 octobre 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/68A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3350), demandant: 1. *a*) Combien chaque ministère emploie-t-il de fonctionnaires qui touchent \$30,000 ou davantage en traitements et allocations de dépenses et quels sont *b*) le nom de ces fonctionnaires, *c*) leur langue maternelle, *d*) les services spéciaux qu'ils rendent, ainsi que *e*) le montant qu'ils reçoivent exactement?

2. Quel est la durée du contrat de chacun? (Document parlementaire n° 301-2/3350A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1976 (Question n° 3654), demandant: 1. Depuis le 20 avril 1968, combien en a-t-il coûté aux contribuables pour les meubles, l'équipement, les installations fixes, les moquettes et autres du bureau de chaque ministre, *a*) au ministère, *b*) à la Chambre des communes?

2. Pour la même période de temps, quel a été le total des dépenses de tous les ministères? (Document parlementaire n° 301-2/3654A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3721), demandant: 1. Quel est le montant global des frais, pour

lesquels il est possible d'obtenir des données, payés l'an dernier aux frais des contribuables, pour offrir des moyens de transport aux sous-ministres et en particulier pour *a*) les services de chauffeurs, *b*) le salaire des chauffeurs, *c*) les allocations pour le millage, *d*) les indemnités de repas, *e*) le montant global des salaires, y compris le surtemps et autres?

2. Quelle fraction est imputable à chaque ministère? (Document parlementaire n° 301-2/3721C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765), demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression *a*) anglaise, *b*) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765E).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3860), demandant: 1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 *a*) pour rénover, *b*) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on *a*) des voitures officielles, *b*) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860D).

A 10 h. 21 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 256

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 2 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

JULES LÉGER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (B) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ce Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132H.

En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 59 du Règlement, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Allmand, il est ordonné,—Que les prévisions budgétaires supplémentaires (B) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soient déferées aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 5b, 15b, 20b, 40b et 50b

Au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Communications, crédits 1b et 15b

Secrétariat d'État, crédits 15b, 20b, L21b, 40b, 65b, 75b et 90b

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1b, 10b, 20b, 25b et 30b

Défense nationale, crédits 5b et L20b

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Consommation et Corporations, crédit 35b

Finances, crédits 5b, 14b, L31b et L17b

Industrie et Commerce, crédits 1b, 10b, L37b, 65b et 70b

Revenu national, crédits 1b, 5b et 10b

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 1b, 5b, 15b, L23b, 25b, 35b et L40b

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédit 25b

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1b, 25b, 46b et 50b

Affaires urbaines, crédits 1b, 15b, 25b et 40b

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 5b, 10b, L23b, 25b, 35b, L62b et L80b

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1b, 15b et 25b

Solliciteur général, crédits 1b, 5b et 15b

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Travail, crédits 1b et 5b

Main-d'œuvre et Immigration, crédits 1b, 5b et 20b

Au Comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédit 5b

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances, crédit 15b

Conseil privé, crédit 25b

Approvisionnements et Services, crédits 5b et 20b

Conseil du Trésor, crédits 10b et 20b

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1b, 5b, L16b, 20b, 25b et 70b

Travaux publics, crédits 5b, 10b, 20b, 40b et 45b

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 25b et 31b

Au Comité permanent des transports et des communications

Transports, crédits 1b, L3b, 10b, 30b, L56b, 62b, 63b, 85b, 86b, 88b, 92b, 99b, L101b et 102b

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 5b, 10b, 30b et 45b

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 4074—*M. Gauthier* (Roberval)

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il consenti de l'argent dans la circonscription électorale de Roberval, dans le cadre des a) Programme des initiatives locales, b) Perspectives Jeunesse, c) PACLE et, dans l'affirmative, quels ont été jusqu'en 1975, (i) le montant de chaque projet (ii) sa nature (iii) la municipalité visée? (Document parlementaire n° 301-2/4074).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Bills publics)

Les ordres numéros 34, 4, 10, 24, 37, 38, 41, 43 à 48 inclusivement, 50, 52, 54 à 56 inclusivement, 58 à 63 inclusivement, 66, 68 à 71 inclusivement ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale du Bill C-272, Loi prévoyant la création d'une commission des corridors Canada-Alaska et Canada-Maine.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Avant de procéder à l'étude du Bill C-272, j'estime devoir informer les députés que la présidence n'est pas sûre que ce bill soit recevable du point de vue de la procédure.

Le parrain du bill, le député de Laprairie (M. Watson), pourra prétendre que la proposition laisse la liberté de choix et n'oblige en rien, mais je trouve qu'une proposition de cet ordre devrait prendre la forme d'un avis de motion

plutôt que celle d'un bill. De l'avis de la présidence, si le Bill C-272 réalisait pleinement son objectif, qui est de créer une administration chargée de conseiller au gouvernement d'en arriver à une entente avec le gouvernement américain, l'entente, si elle intervenait, entraînerait une dépense de millions de dollars. Donc le bill, quoi qu'il ne le fasse pas directement, pourrait indirectement faire dépenser à l'État une somme considérable et, partant, imposer une charge à la Couronne. Les députés s'étant entendus pour étudier ce bill et des bills semblables ayant été débattus à la Chambre, je suis maintenant disposé à permettre à la Chambre de procéder à l'examen de ce bill, mais non sans faire une mise en garde contre des bills de cette sorte, qui sont des cas limite et qui, à mon avis, devraient prendre la forme d'un avis de motion.

Je ne veux pas que les députés voient là un précédent et en profitent pour présenter un bill semblable. Je pense que la présidence doit étudier les bills pareils plus minutieusement, surtout ceux qui permettraient au gouvernement de conseiller, d'autoriser ou de suggérer, mais qui, par ailleurs, entraîneraient indirectement des dépenses. Cela dit, je vais mettre la motion en discussion.

M. Watson, appuyé par M. Dupras, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hees en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Condon en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Abbott en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Firth en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Caccia en remplacement de M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Scott en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Caccia en remplacement de M. Joyal sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. MacGuigan en remplacement de M. Raines sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Maine et Martin en remplacement de MM. Dionne (Northumberland-Miramichi) et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. McKinley en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 257

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 3 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie d'une lettre de l'honorable Jean Chrétien au très honorable Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, en date du 2 mars 1976, au sujet d'une allégation du juge Kenneth MacKay. (Document parlementaire n° 301-7/45).

M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) de la correspondance, en date du 24 février 1976, échangée entre la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et *Famous Players Limited* au sujet du Programme d'investissement et de contingentement;

(2) du rapport de *Famous Players* pour les mois d'août, septembre et octobre 1975;

(3) de la lettre, en date du 19 février 1976, de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne à *Odeon Theatres (Canada) Limited* au sujet du Programme d'investissement et de contingentement. (Document parlementaire n° 301-7/46).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Wetaskiwin, Edmonton-Strathcona, Medicine Hat, Pembina, Edmonton-Centre,

Battle River, Edmonton-Ouest, Red Deer, Peace River et Edmonton-Est, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Johnston et Raines en remplacement de MM. McKinley et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Dionne (Northumberland-Miramichi) et Côté en remplacement de MM. Maine et Martin sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Friesen en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M^{me} Campagnolo en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Flynn en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Loiseau (Chambly) en remplacement de M. McRae sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 258

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 4 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1976-507, en date du 4 mars 1976, ordonnant l'émission d'un bref d'élection partielle pour la circonscription électorale de Saint-Jean-Ouest (Terre-Neuve). (Document parlementaire n° 301-7/47).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat aux amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail.

M. Whelan, appuyé par M. Sharp, propose,—Que l'amendement apporté aux amendements soit maintenant lu une deuxième fois et agréé.

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé par l'honorable député de Red Deer (M. Towers), M. l'Orateur réserve sa décision.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, au nom de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Ouellet,—Que le Bill S-8, Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre, soit maintenant lu une

deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants du Bill C-86, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants et la Loi de l'assurance des soldats de retour au pays.

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Lang, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déferé à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill S-30, Loi constituant en corporation la

Banque Continentale du Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Sur ce, l'honorable député de Kenora-Rainy River (M. Reid) soulève un rappel au Règlement.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'en reviens à la difficulté initiale, au fait que, selon le député de Kenora-Rainy River, ces motions devraient toutes être rejetées, en même temps car, ensemble, elles auraient l'effet d'une négation amplifiée à cette étape du bill. Je ne suis pas convaincu que le député ait raison, après avoir entendu son argumentation. Si ces motions sont adoptées, la loi et la banque existeront-elles toujours? Les avis divergent considérablement à cet égard, et c'est là la question. Il s'agit d'établir si la banque va survivre sous la forme que souhaitent les promoteurs du bill ou sous une autre forme. Il faut que je sois absolument convaincu qu'ensemble, ces motions auraient pour effet de faire disparaître la banque.

Évidemment, il faudrait examiner chaque motion en tant que telle. Toutefois, ce n'est pas parce qu'il faudrait les étudier toutes une à une que je vais les accepter en bloc. Loin de là. Certaines motions peuvent aller clairement à l'encontre de notre procédure en étant des négations amplifiées des articles auxquels elles se rapportent. Il se peut que ce soit le cas. Mais parce qu'une, deux ou trois motions peuvent tomber dans cette catégorie, cela ne me permet pas de penser que je suis autorisé pour le moment à les déclarer toutes irrecevables.

Pour pousser le raisonnement plus loin, si trois ou quatre motions sont irrecevables pour les raisons mentionnées, la présidence les mettra sans doute de côté pour qu'on puisse en discuter. Cela veut dire que les motions restantes sont recevables et conformes à notre procédure.

Si cela a pour effet de rayer du *Feuilleton* les motions irrecevables, car il y en a un certain nombre, la Chambre a certainement raison de procéder ainsi.

Par exemple, si l'on prend la motion n° 1, je puis difficilement admettre que le bill s'effondrera ou que la banque n'aura plus rien à voir avec ce que prévoyait le parrain du bill si la motion n° 1 était adoptée.

La motion supprime effectivement une disposition d'acceptation. Puisque c'est le cas d'une des motions, il est évident que chaque motion devrait être discutée séparément. Bien entendu, des arguments concernant la procédure pourront être invoqués au fur et à mesure.

J'aimerais signaler en même temps qu'on a laissé entendre qu'on invoquerait le Règlement à l'appui de la thèse contraire. Cela découle d'un certain Règlement concernant le bill par opposition à un bill-type concernant la constitution de banques en corporation. J'aimerais donner un avertissement à la Chambre. Je laisserai les députés présenter des arguments et discuter la question, mais même si leur thèse est valable, et je n'en ai pas examiné les détails pour m'en rendre compte, elle semble poser une difficulté fondamentale, car ce n'est pas la bonne étape de l'étude du bill pour la faire valoir.

Le bill a franchi toutes les étapes à l'autre endroit et toutes les étapes, sauf les deux dernières, à la Chambre. La présidence estime qu'il est tout à fait irrégulier de s'opposer maintenant d'une façon générale à la forme du bill. Si quelqu'un avait des raisons valables de s'y opposer plus tôt, il aurait dû le faire à une autre étape plutôt qu'à l'étape du rapport. Il faudrait certes me prouver qu'il existe une raison valable pour arrêter la marche du bill à cette étape-ci, puisqu'on ne l'a pas fait à une étape antérieure quand on aurait dû le faire.

Maintenant, si quelqu'un a autre chose à dire à propos de ce rappel au Règlement ou de quelque autre, je l'écouterai volontiers. Autrement, la Chambre devrait passer à l'étude des motions dans l'ordre.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-86, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants et la Loi de l'assurance des soldats de retour au pays, soit maintenant lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport sur division, lu une troisième fois, sur division, et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des transports et des communications.

M. Marchand (Langelier), au nom de M. Lang, appuyé par M. MacEachen, propose,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 8, en retranchant les lignes 16 à 18 inclusivement, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«a) le transport par eau, ou par eau et par voie de surface, des marchandises ou des passagers, ainsi que le remorquage, directement ou avec escale à l'étranger.»

M. Marchand (Langelier), au nom de M. Lang, appuyé par M. MacEachen, propose,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 11, en remplaçant le paragraphe (2), pages 14 et 15, par ce qui suit:

«(2) La Commission canadienne des transports ne peut délivrer la licence prévue au paragraphe (1) que si le requérant la convainc

a) qu'il est dans l'intérêt public d'utiliser un navire autre qu'un navire canadien compte tenu de l'usage particulier auquel le navire visé par la demande est destiné;

b) que le navire visé par la demande présente les caractéristiques nécessaires à cet usage.»

Après débat, ces motions, mises aux voix, sont agréées, sur division.

M. Forrestall, appuyé par M. Crouse, propose.—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 8, en retranchant la ligne 19, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(i) entre des ports ou lieux du Canada: et, pour mieux assurer ladite application, tout port ou lieu des îles Saint-Pierre et Miquelon est réputé être un port ou lieu du Canada et le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner que tout autre port ou lieu situé hors du Canada soit réputé se trouver au Canada.»

M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose.—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 8, en ajoutant immédiatement après la ligne 28, page 12, ce qui suit:

«direct ou avec escale dans un port ou lieu étranger et, en cas de transport de passagers, que ceux-ci quittent ou non le navire à un port ou lieu du Canada et, s'ils le quittent à un port ou lieu du Canada, que ce soit définitivement ou seulement temporairement;».

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Alexander et MacGuigan en remplacement de MM. Fairweather et Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Fairweather en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Caccia en remplacement de M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Marceau en remplacement de M. Roberts sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Stanbury, Philbrook et Maine en remplacement de M^{me} Bégin, MM. Bussièrès et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Guay (Saint-Boniface) en remplacement de M. McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3255), demandant: 1. Pour chaque ministère et organisme, quel a été a) le budget total alloué, b) le nombre (i) d'employés occasionnels (ii) d'employés occasionnels embauchés pour une période fixe (iii) d'employés temporaires qui restent, pour l'année financière 1975-1976 jusqu'au 1^{er} octobre 1975?

2. Dans chaque cas, quelle fraction de ce budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3255C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3258), demandant: 1. Pour chaque ministère et organisme, a) quand a-t-on terminé la dernière réorganisation, b) quels contrats y ont été accordés, c) de quel montant?

2. Dans chaque cas, a) quels sont les contrats actuellement en vigueur relativement à toute réorganisation éventuelle ou prévue, b) quel en est le montant? (Document parlementaire n° 301-2/3258B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3280), demandant: Au cours des deux dernières années, quels sont les membres du Cabinet actuel dont le bureau à la Chambre des communes ou celui de leur ministère a été rénové ou meublé à neuf et, dans chaque cas, combien a coûté a) la rénovation, b) chaque article du nouvel ameublement? (Document parlementaire n° 301-2/3280D).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1976 (Question n° 3654), demandant: 1. Depuis le 20 avril 1968, combien en a-t-il coûté aux contribuables pour les meubles, l'équipement, les installations fixes, les moquettes et autres du bureau de chaque ministre, a) au ministère, b) à la Chambre des communes?

2. Pour la même période de temps, quel a été le total des dépenses de tous les ministères? (Document parlementaire n° 301-2/3654B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792),

demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792D).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3795), demandant: 1. Pour chaque ministère, corporation, organisme d'État et société propriétaire, combien d'employés dont le bureau principal se trouvait au Canada ont voyagé à l'étranger et soumis des notes de frais de voyage, pour les exercices financiers de a) 1970-1971, b) 1971-1972, c) 1972-1973, d) 1973-1974, e) 1974-1975?

2. Pour chaque exercice financier et pour chaque ministère ou organisme, quelle somme totale a été allouée en frais de voyage à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/3795E).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3797), demandant: 1. Par ministère, commission et société de la Couronne, combien de fonctionnaires touchant un traitement supérieur à \$18,000, ont été payés l'an dernier pour des heures supplémentaires?

2. Combien de fonctionnaires ont reçu en heures supplémentaires a) jusqu'à \$1,000, b) entre \$1,000 et \$2,000, c) entre \$2,000 et \$3,000, d) entre \$3,000 et \$4,000, e) entre \$4,000 et \$5,000, f) \$5,000 et davantage? (Document parlementaire n° 301-2/3797B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3860), demandant: 1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 a) pour rénover, b) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on a) des voitures officielles, b) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860E).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 259

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 5 MARS 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, de la bibliographie des sources documentaires se rapportant aux projets de loi C-83 et C-84. (Document parlementaire n° 301-7/48).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés des Territoires du Nord-Ouest, Cape Breton-East Richmond, Regina-Lake Centre, Greenwood, Yorkton-Melville, Nickel Belt, Sault-Sainte-Marie, Winnipeg-Nord, Timiskaming et Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest.

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

Le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des transports et des communications, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Forrestall, appuyé par M. Crouse.—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 8, en retranchant la ligne 19, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(i) entre des ports ou lieux du Canada: et, pour mieux assurer ladite application, tout port ou lieu des îles Saint-Pierre et Miquelon est réputé être un port ou lieu du Canada et le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner que tout autre port ou lieu situé hors du Canada soit réputé se trouver au Canada.»

Et sur la motion de M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton).—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 8, en ajoutant immédiatement après la ligne 28, page 12, ce qui suit:

«direct ou avec escale dans un port ou lieu étranger et, en cas de transport de passagers, que ceux-ci quittent ou non le navire à un port ou lieu du Canada et, s'ils le quittent à un port ou lieu du Canada, que ce soit définitivement ou seulement temporairement;».

Après plus ample débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Forrestall, appuyé par M. McGrath, propose,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 10, en retranchant la ligne 13, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«plus tard le 24 septembre 1978, le permis délivré».

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Forrestall, appuyé par M. McGrath, propose,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 11,

a) en retranchant les lignes 1 et 2, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«a) est destiné à être utilisé pour faire du cabotage au Canada dans l'intérêt public,

b) en retranchant les lignes 3 à 5 inclusivement, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

b) présente les caractéristiques nécessaires pour faire du cabotage au Canada, et

c) pendant qu'il sera exploité en vertu de la licence, aura un équipage composé de Canadiens ou d'immigrants reçus et un exploitant qui se conformera au Code canadien du travail, à la Loi sur l'immigration, à la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et, de façon générale, aux lois, règlements et normes applicables à une entreprise exploitée au Canada conformément à la juridiction fédérale».

M. Forrestall, appuyé par M. McGrath, propose,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 11, en ajoutant immédiatement après la ligne 40, page 15, ce qui suit:

«(6) Quiconque y a intérêt peut présenter à la Commission canadienne des transports des observations orales ou écrites concernant la délivrance, la suspension, l'annulation ou le renouvellement d'une licence demandée ou délivrée en vertu du présent article.»

Après débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

La motion numéro (8) inscrite au nom de l'honorable député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), ayant été appelée ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'Annexe I, page 19,

a) en insérant sous la rubrique Item: «1»

b) en insérant sous la rubrique Loi visée:

«Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
S.R., c. 2 (1^{er} supp.)»

c) en insérant sous la rubrique Modification:

«L'article suivant est inséré immédiatement après l'article 13:

«13.1. En cas de prospection, de mise en valeur ou d'exploitation des ressources naturelles dans une zone de l'Arctique canadien ou sur toute terre

contiguë aux eaux arctiques, aucun navire non immatriculé sous pavillon canadien ne doit être utilisé dans les eaux arctiques pour la prospection, la mise en valeur, l'exploitation ni le transport d'aucune de ces ressources naturelles; toutefois le gouverneur en conseil peut, par décret soumis à une résolution affirmative du Parlement, soustraire à l'application du présent article un navire non immatriculé sous pavillon canadien.»

et par le renumérotage de tous les Items suivants.

M. l'Orateur suppléant déclare la motion irrecevable à l'effet qu'elle dépasse la portée du bill.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 34 et 37 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacLean, appuyé par M. McKinley,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier, en collaboration avec les provinces, la création d'un Institut des études humaines de l'environnement, afin de déterminer, entre autres choses, a) le degré de pollution de l'air, du sol, de l'eau et de pollution par le bruit que peut tolérer l'espèce humaine sans conséquences graves pour sa santé physique et mentale, b) le genre d'environnement propre à améliorer l'état physique et mental de l'espèce humaine, c) le genre de développement national qui procurerait un bon environnement au plus grand nombre possible de Canadiens, d) le minimum de modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la croissance aveugle et généralement non planifiée de nos régions métropolitaines pour mettre à la portée des habitants de ces régions une qualité d'environnement qui leur procurerait (i) des habitations en nombre suffisant (ii) des services de récréation voulus, y compris des parcs d'amusement (iii) une infrastructure sociale appropriée, tels que les moyens de transports, et les services éducatifs, hospitaliers et récréatifs.—(Avis de motion n° 5).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Schellenberger et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de MM. Malone et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Oberle et Malone en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Kempling en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. McGrath en remplacement de M. Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Lachance et Maine en remplacement de MM. Blais et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Boulanger en remplacement de M. Portelance sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. LeBlanc, (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des travaux effectués en vertu de la Loi sur le développement de la pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 10 de cette Loi, chapitre F-21, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/292A).

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre,

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 260

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 8 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, d'une lettre du juge Kenneth C. MacKay à MM. Guy, Vaillancourt, Bertrand, Bourgeois et Laurent, avocats, Montréal (Qué.), en date du 3 mars 1976. (Document parlementaire n° 301-7/45A).

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des recommandations de la Commission de lutte contre l'inflation, en date du 26 février 1976, concernant les fournisseurs des industries de la construction, de la manutention des grains, du débardage, du transport maritime (côte ouest, Grands lacs et fleuve Saint-Laurent) et du camionnage, qui s'associent à d'autres fournisseurs pour négocier collectivement, ainsi qu'un rapport intitulé «Application des indicateurs aux fournisseurs membres d'associations négociatrices». (Document parlementaire n° 301-1/134C).

M. Chrétien, appuyé par M. Lalonde, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-87, Loi modifiant ou abrogeant certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant ou abrogeant certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement et prévoyant, pour les allocations de formation prévues par la Loi sur la formation professionnelle des adultes, des taux déterminés de la façon prévue par règlement.

M. Lang, appuyé par M. Basford, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé de façon à payer, de la manière prévue, des allocations et des frais aux membres du comité consultatif.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Gillespie, il est ordonné,—Que les membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., du 10 au 12 mars 1976 relativement à l'ordre de renvoi du Comité ayant trait au développement internatio-

nal et que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes.

M. Basford, appuyé par M. Allmand, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

M. Woolliams, appuyé par M. Hees, soumet l'amendement suivant,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques pour qu'on y étudie sa subdivision sous une forme plus convenable du point de vue législatif.»

M. l'Orateur suppléant réserve sa décision quant à l'acceptabilité de l'amendement.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

M. l'Orateur suppléant informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Norfolk-Haldimand, Kootenay-Ouest, Victoria-Haliburton, Perth-Wilmot, Oxford, Elgin, Huron-Middlesex, York-Simcoe, Lambton-Kent, Grey-Simcoe, Winnipeg-Sud-Centre, Dauphin et Palliser, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 34, 37, 1, 42 et 4 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Du consentement unanime, M. Kaplan, appuyé par M. Lachance, propose,—Que de l'avis de la Chambre, le gou-

vernement devrait étudier l'opportunité de prendre des mesures immédiates pour créer une distinction honorifique pour services rendus par les membres anciens et actuels des Forces armées canadiennes dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, semblable à celles qui existent pour les membres des Forces armées canadiennes faisant partie des brigades du maintien de la paix des Nations Unies, reconnaissant ainsi que les militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord méritent la même considération.—(Avis de motion n° 43).

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Epp en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Gillies en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Maine, Leblanc (Laurier), Francis et Whittaker en remplacement de MM. Côté, O'Connell, Corbin et Alexander sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministre de l'Industrie et du Commerce aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers—Partie I—

Corporations, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (1) de l'article 18 de cette Loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/115C).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,— Arrêté en conseil C.P. 1976-302, en date du 17 février 1976, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1954-1976 du 15 décembre 1954, dans sa forme modifiée, conformément au paragraphe (2) de l'article 180 de la Loi sur la faillite, chapitre B-3,

S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/284).

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 261

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 9 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Crouse, du Comité permanent des comptes publics, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 30 janvier 1976: que le Rapport sur l'Étude des comptes du Canada soit renvoyé au Comité permanent des comptes publics, le Comité a étudié le rapport et, après avoir entendu les témoins et examiné les témoignages fournis, fait le présent rapport à la Chambre:

Le Comité a pu compter sur l'aide des témoins suivants:

Du Bureau de l'Auditeur général:

- M. J. J. Macdonell, auditeur général du Canada;
- M. J. R. Douglas, auditeur général adjoint;
- M. L. Denis Desautels, directeur général, comptes publics et vérifications internationales.

D'Approvisionnements et Services Canada:

- M. J. L. Fry, sous-ministre des Services et sous-receveur général du Canada.

Du comité interministériel:

- M. N. Glenn Ross, F.C.S.—Coopers & Lybrand, Ottawa;
- M. S. J. Handfield-Jones, sous-ministre adjoint, Direction de la politique fiscale et de l'analyse économique des Finances;

M. A. G. Irvine, directeur général, Direction des comptes du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada;

M. L. M. McGimpsey, directeur, évaluation de la politique financière, Division de l'administration financière, Conseil du Trésor.

Du Bureau du Secrétaire du Conseil du Trésor:

- M. G. F. Osbaldeston, secrétaire;
- M. S. Mensforth, secrétaire adjoint, Division de la politique financière.

Le Comité a remarqué que l'Étude des comptes du Canada, la première du genre depuis 1920, a donné d'excellents résultats en ce qui a trait à l'examen des objectifs, principes et pratiques qui gouverne la forme que revêtent les comptes du Canada. Bon nombre des recommandations contenues dans l'Étude répondent à des préoccupations soulevées dans les rapports antérieurs présentés respectivement par le Comité et l'Auditeur général du Canada à la Chambre.

Beaucoup d'anomalies et d'incohérences en ce qui a trait aux méthodes comptables ont été portées à la connaissance du Comité. Par le passé, ces lacunes ont fait du budget et des comptes du Canada des documents difficiles à comprendre pour les parlementaires et autres personnes intéressées. Le Comité en est arrivé à la conclusion que les recommandations de l'Étude des comptes du Canada four-

niraient des solutions acceptables si elles étaient appliquées.

Après un examen soigneux de l'Étude et après avoir reçu de l'Auditeur général l'assurance que les mesures proposées sont sensées et conformes aux pratiques courantes de comptabilité, le Comité endosse les 41 recommandations contenues dans l'Étude des comptes du Canada.

Le Comité, en conséquence, recommande que le Conseil du Trésor applique ces recommandations le plus tôt possible.

Le Comité recommande, en outre, que les principes et les pratiques de comptabilité contenues dans l'Étude soient officiellement définies dans les notes d'introduction du volume 1 des comptes publics du Canada, pour coïncider avec la mise en application des recommandations. Ainsi, les recommandations seraient incorporées dans les notes qui forment partie intégrante du résumé des déclarations financières du gouvernement du Canada.

Il existe, cependant, certaines questions précises auxquelles, d'après le Comité, on n'a pas accordé suffisamment d'attention et sur lesquelles les autorités concernées devraient au besoin se pencher à nouveau. Il s'agit des questions suivantes:

opérations comptables afférentes aux prêts courants et futurs consentis à d'autres gouvernements;

opérations comptables afférentes aux prêts courants et futurs consentis à des organismes contrôlés par l'État dont le mode de financement à des fins de remboursement peut être jugé irréaliste;

la classification des sociétés de la Couronne dans les annexes C et D de la Loi sur l'administration financière conformément aux principes mentionnés dans l'Étude; et l'utilisation de principes inacceptables ou inappropriés en matière de comptabilité par les sociétés de la Couronne.

Le Comité, à l'avenir, étudiera minutieusement les cas démontrant que les dépenses enregistrées ont excédé les crédits votés, puisqu'il y va de l'efficacité du contrôle parlementaire. En conséquence, le Comité recommande que l'Auditeur général identifie clairement dans son rapport annuel à la Chambre des communes tous les cas démontrant que des dépenses excessives ont été engagées.

En raison de la grande importance qu'il a attaché à cette Étude très technique et poussée, le Comité recommande que l'on étudie la possibilité de demander au Conseil du Trésor d'autoriser la publication du Rapport sur l'Étude des comptes du Canada et en fournisse des exemplaires au prix coûtant à tous les gouvernements, aux maisons d'enseignement et aux institutions professionnelles, ainsi qu'à tous les groupes et citoyens intéressés, de manière que le plus grand nombre puisse profiter de cette mine de renseignements.

Le Comité apprécie les rapports périodiques que lui fait parvenir le secrétariat du Conseil du Trésor. Ces rapports ont permis au Comité des comptes publics de gagner du temps au cours de ses délibérations ultérieures. Le Comité

aimerait recevoir des rapports similaires concernant la mise en œuvre des recommandations de l'Étude.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 37, 39 à 45 inclusivement, première session, trentième législature*), est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 147 aux Journaux)

Le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des transports et des communications, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

M. Lang, appuyé par M. Basford, propose,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'Annexe III, en remplaçant les lignes 28 et 29, page 59, par ce qui suit:

«(2) Le ministre doit fournir au conservateur des».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Forrestall, appuyé par M. Crouse,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 8, en retranchant la ligne 19, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(i) entre des ports ou lieux du Canada: et, pour mieux assurer ladite application, tout port ou lieu des îles Saint-Pierre et Miquelon est réputé être un port ou lieu du Canada et le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner que tout autre port ou lieu situé hors du Canada soit réputé se trouver au Canada.».

Et de la motion de M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 8, en ajoutant immédiatement après la ligne 28, page 12, ce qui suit:

«direct ou avec escale dans un port ou lieu étranger et, en cas de transport de passagers, que ceux-ci quittent ou non le navire à un port ou lieu du Canada et, s'ils le quittent à un port ou lieu du Canada, que ce soit définitivement ou seulement temporairement;».

Ces motions, mises aux voix, sont rejetées, par le vote suivant:

(Vote n° 113)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)

Baker
(Grenville-Carleton)
Benjamin
Brisco

Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)

Clark (Rocky Mountain)	Hees	McKinley
Clarke (Vancouver Quadra)	Hnatyshyn	McKinnon
Coates	Hogan	Muir
Crouse	Holmes	Neil
Darling	Howie	Nowlan
Dick	Jarvis	Paproski
Dionne (Kamouraska)	Johnston	Peters
Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Kempling	Reynolds
Ellis	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Ritchie
Epp	Knowles (Norfolk-Haldimand)	Roche
Fairweather	Korchinski	Rondeau
Forrestall	La Salle	Rynard
Fortin	Lawrence	Saltsman
Gauthier (Roberval)	Leggatt	Schellenberger
Gilbert	MacDonald	Schumacher
Gillies	(Egmont)	Scott
Grafftey	MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles)	Skoreyko
Halliday	MacKay	Smith (Churchill)
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)	MacLean	Stanfield
Hamilton (Swift Current- Maple Creek)	Marshall	Stevens
Hargrave	Masniuk	Stewart
	Matte	(Marquette)
	Mazankowski	Symes
	McCain	Towers
	McCleave	Wenman
	McKenzie	Whiteway
		Whittaker
		Wise
		Wooliams—82.

Stollery
Tessier
Trudeau

Trudel
Turner
Watson

Yanakis
Young—112.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Forrestall, appuyé par M. McGrath,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 10, en retranchant la ligne 13, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«plus tard le 24 septembre 1978, le permis délivré».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 114)

POUR

Messieurs

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fleming	MacDonald (Cardigan)
Allmand	Flynn	Macdonald
Anderson	Foster	(Rosedale)
Andres (Lincoln)	Fox	MacEachen
Appolloni (M ^{me})	Francis	MacFarlane
Baker (Gander-Twillingate)	Gauthier (Ottawa-Vanier)	MacGuigan
Basford	Gendron	Maine
Bécharde	Gillespie	Marceau
Bégin (M ^{lle})	Goodale	Marchand (Langelier)
Blais	Goyer	Martin
Blaker	Guay (Saint-Boniface)	McIsaac
Boulangier	Guay (Lévis)	McRae
Breau	Guilbault	Munro (Hamilton-Est)
Buchanan	Harquail	Nicholson (M ^{lle})
Bussièrès	Herbert	O'Connell
Caccia	Holt (M ^{me})	Olivier
Cafik	Hopkins	Ouellet
Campagnolo (M ^{me})	Isabelle	Parent
Campbell (M ^{lle}) (South Western Nova)	Joyal	Pearsall
Chrétien	Kaplan	Penner
Clermont	Lachance	Philbrook
Comtois	Lajoie	Pinard
Condon	Lalonde	Poulin
Corriveau	Landers	Railton
Cyr	Lang	Raines
Daudlin	Langlois	Reid
De Bané	Laniel	Roberts
Demers	Lapointe	Robinson
Dionne (Northumberland- Miramichi)	Leblanc (Laurier)	Rooney
Douglas (Bruce-Grey)	LeBlanc (Westmorland-Kent)	Roy (Timmins)
Drury	Lee (Laval)	Roy (Laval)
Dupont	Lefebvre	Sauvé (M ^{me})
Dupras	Lessard	Sharp
Duquet	Loiselle (Saint-Henri)	Smith
Ethier	Lumley	(Saint-Jean)
		Stanbury

Alexander
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Benjamin
Brisco
Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dick
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Gillies
Grafftey

Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Howie
Jarvis
Johnston
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacKay
MacLean
Marshall
Masniuk
Matte

Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Neil
Nowlan
Paproski
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Wooliams—82.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson

Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})

Baker
(Gander-Twillingate)
Basford

Béchar	Goodale	Marchand	Clark	Hees	McKinley
Bégin (M ^{lle})	Goyer	(Langelier)	(Rocky Mountain)	Hnatyshyn	McKinnon
Blais	Guay	Martin	Clarke	Hogan	Muir
Blaker	(Saint-Boniface)	Mclsaac	(Vancouver Quadra)	Holmes	Neil
Boulangier	Guay	McRae	Coates	Howie	Nowlan
Breau	(Lévis)	Munro	Crouse	Jarvis	Paproski
Buchanan	Guilbault	(Hamilton-Est)	Darling	Johnston	Peters
Bussièrès	Harquail	Nicholson (M ^{lle})	Dick	Kempling	Reynolds
Caccia	Herbert	O'Connell	Dionne	Knowles	Ritchie
Cafik	Holt (M ^{me})	Olivier	(Kamouraska)	(Winnipeg- Nord-Centre)	Roche
Campagnolo (M ^{me})	Hopkins	Ouellet	Douglas	Knowles	Rondeau
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Parent	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Norfolk-Haldimand)	Rynard
(South Western Nova)	Joyal	Pearsall	Ellis	Korchinski	Saltsman
Chrétien	Kaplan	Penner	Epp	La Salle	Schellenberger
Clermont	Lachance	Philbrook	Fairweather	Lawrence	Schumacher
Comtois	Lajoie	Pinard	Forrestall	Leggatt	Scott
Condon	Lalonde	Poulin	Fortin	MacDonald	Skoreyko
Corriveau	Landers	Railton	Gauthier	(Egmont)	Smith
Cyr	Lang	Raines	(Roberval)	MacDonald (M ^{lle})	(Churchill)
Daudlin	Langlois	Reid	Gilbert	(Kingston et les Îles)	Stanfield
De Bané	Laniel	Roberts	Gillies	MacKay	Stevens
Demers	Lapointe	Robinson	Grafftey	MacLean	Stewart
Dionne	Leblanc	Rooney	Halliday	Marshall	(Marquette)
(Northumberland- Miramichi)	(Laurier)	Roy	Hamilton	Masniuk	Symes
Douglas	LeBlanc	(Timmins)	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Matte	Towers
(Bruce-Grey)	(Westmorland-Kent)	Roy	Hamilton	Mazankowski	Whiteway
Drury	Lee	(Laval)	(Swift Current- Maple Creek)	McCain	Whittaker
Dupont	Lefebvre	Sauvé (M ^{me})	Hargrave	McCleave	Wise
Dupras	Lessard	Sharp		McKenzie	Williams—82.
Duquet	Loiselle	Smith			
Ethier	(Saint-Henri)	Stanbury			
Fleming	Lumley	Stollery			
Flynn	MacDonald	Tessier			
Foster	(Cardigan)	Trudeau			
Fox	Macdonald	Trudel			
Francis	(Rosedale)	Turner			
Gauthier	MacEachen	Watson			
(Ottawa-Vanier)	MacFarlane	Yanakis			
Gendron	MacGuigan	Yound—112.			
Gillespie	Maine				
	Marceau				

CONTRE

Messieurs

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Forrestall, appuyé par M. McGrath,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 11,

a) en retranchant les lignes 1 et 2, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

"a) est destiné à être utilisé pour faire du cabotage au Canada dans l'intérêt public."

b) en retranchant les lignes 3 à 5 inclusivement, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

"b) présente les caractéristiques nécessaires pour faire du cabotage au Canada, et

c) pendant qu'il sera exploité en vertu de la licence, aura un équipage composé de Canadiens ou d'immigrants reçus et un exploitant qui se conformera au Code canadien du travail, à la Loi sur l'immigration, à la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et, de façon générale, aux lois, règlements et normes applicables à une entreprise exploitée au Canada conformément à la juridiction fédérale."

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 115)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)

Baker
(Grenville-Carleton)
Benjamin
Brisco

Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)

Abbott
Allmand
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Boulangier
Breau
Buchanan
Bussièrès
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Chrétien
Clermont
Comtois
Condon
Corriveau
Cyr
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Fleming
Flynn
Foster

Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane

MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Martin
Mclsaac
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Penner
Philbrook
Pinard
Poulin
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Yanakis
Young—112.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Forrestall, appuyé par M. McGrath,—Qu'on modifie le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, à l'article 11, en ajoutant immédiatement après la ligne 40, page 15, ce qui suit:

«(6) Quiconque y a intérêt peut présenter à la Commission canadienne des transports des observations orales ou écrites concernant la délivrance, la suspension, l'annulation ou le renouvellement d'une licence demandée ou délivrée en vertu du présent article.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. Basford, ce bill est agréé à l'étape du rapport, tel que modifié, sur division, et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'étude reprend sur la proposition d'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. Hees,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques pour qu'on y étudie sa subdivision sous une forme plus convenable du point de vue législatif.»

Du consentement unanime, la proposition d'amendement est modifiée pour se lire ainsi qu'il suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

(A 5 h. 39 de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Bills publics)

Les ordres numéros 34, 4, 10, 24, 37 et 38, ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-241, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

M. Robinson, appuyé par M. Dupras, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

De son siège à la Chambre, M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, déclare qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions de l'article 75A ou 75B du Règlement, relativement à l'attribution d'une période de temps à l'étape de la deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, et donne avis de son intention de proposer, à la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 75c du Règlement, une motion n'attribuant pas plus de cinq heures aux délibérations à cette étape du bill et aux décisions requises pour disposer de cette étape.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Woolliams, appuyé par M. MacLean, propose l'amendement suivant,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Schellenberger et Masniuk en remplacement de MM. Malone et Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Reynolds en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Condon en remplacement de M. Milne sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Roberts en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Roberts sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Milne en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Ellis en remplacement de M. Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

M. Ethier en remplacement de M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M^{me} Campagnolo en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Kempling en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Corriveau en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Langlois et Gendron en remplacement de MM. Abbott et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lee en remplacement de M. Boulanger sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de novembre 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/331A).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 262

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 10 MARS 1976

Deux heures de l'après midi

PRIÈRE

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre le Groenland et le Canada dans le détroit de Davis. (*Avis de motion portant production de document n° 69—M. Marshall*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre l'État du Maine et la province de la Nouvelle-Écosse.—(*Avis de motion portant production de documents n° 71—M. Marshall*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des états financiers vérifiés de la Commission de l'énergie du Nord canadien pour les années 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975.—(*Avis de motion portant production de documents n° 93—M. Firth*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du plus récent exemplaire de tout journal, revue ou bulletin

publié par chaque ministère, organisme ou société de la Couronne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 94—M. Orlikow*).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés d'Okanagan Boundary, Moose Jaw, Annapolis-Valley, Fraser Valley-Ouest, New Westminster, Vancouver Quadra, Kootenay-Ouest, Edmonton-Est, Okanagan-Kootenay et Winnipeg-Sud-Centre, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

Avis ayant été donné à une séance antérieure, en conformité des dispositions de l'article 75c du Règlement, M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose,—Que, relativement au Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, cinq heures soient attribuées pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Qu'à l'expiration de la cinquième heure, M. l'Orateur interrompe toute délibération dont la Chambre est saisie, s'il y a lieu, aux fins de ce règlement, et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toute ques-

tion nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce bill.

Après débat, à 5 h. 31 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations;

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 116)

POUR

Messieurs

Abbott	Duquet	Marceau
Allmand	Ethier	Marchand
Andres	Faulkner	(Langelier)
(Lincoln)	Fleming	Marchand
Appoloni (M ^{me})	Flynn	(Kamloops-Cariboo)
Baker	Foster	Martin
(Gander-Twilligate)	Fox	McIsaac
Basford	Francis	McRae
Béchar	Gauthier	Munro
Bégin (M ^{lle})	(Ottawa-Vanier)	(Hamilton-Est)
Blais	Gendron	Nicholson (M ^{lle})
Blaker	Goyer	O'Connell
Blouin	Guay	Olivier
Breau	(Saint-Boniface)	Ouellet
Buchanan	Guay	Parent
Bussières	(Lévis)	Pearsall
Caccia	Guilbault	Penner
Cafik	Haidasz	Pinard
Campagnolo (M ^{me})	Harquail	Poulin
Campbell (M ^{lle})	Herbert	Railton
(South Western Nova)	Holt (M ^{me})	Raines
Campbell	Isabelle	Reid
(LaSalle-Émard-Côte	Joyal	Roberts
Saint-Paul)	Lachance	Robinson
Chrétien	Lajoie	Rooney
Clermont	Lalonde	Roy
Comtois	Lang	(Timmins)
Condon	Langlois	Roy
Corriveau	Leblanc	(Laval)
Cyr	(Laurier)	Sharp
Danson	LeBlanc	Smith
Daudlin	(Westmorland-Kent)	(Saint-Jean)
De Bané	Lee	Stanbury
Demers	Lefebvre	Stollery
Dionne	Lessard	Tessier
(Northumberland-	Loiselle	Trudeau
Miramichi)	(Saint-Henri)	Trudel
Douglas	Lumley	Turner
(Bruce-Gray)	MacEachen	Whelan
Drury	MacFarlane	Yanakis
Duclos	MacGuigan	Young—105
Dupont	Maine	

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack	Douglas	Holmes
Andre	(Nanaimo-Cowichan-	Jarvis
(Calgary-Centre)	Les Îles)	Johnston
Baker	Ellis	Jones
(Grenville-Carleton)	Fairweather	Kempling
Bawden	Forrestall	Knowles
Benjamin	Fortin	(Winnipeg-
Brisco	Gauthier	Nord-Centre)
Broadbent	(Roberval)	Knowles
Caouette	Gilbert	(Norfolk-Haldimand)
(Villeneuve)	Hamilton	Korchinski
Clark	(Qu'Appelle-Moose	La Salle
(Rocky Mountain)	Mountain)	Lawrence
Clarke	Hamilton	Leggatt
(Vancouver Quadra)	(Swift Current-	MacDonald (M ^{lle})
Crouse	Maple Creek)	(Kingston
Darling	Hargrave	et les Îles)
Dick	Hees	MacKay
Dionne	Hnatyshyn	MacLean
(Kamouraska)	Hogan	Malone

Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges

Muir
Neil
Orlikow
Paproski
Reynolds
Ritchie
Rondeau
Saltsman
Schellenberger
Scott

Smith
(Churchill)
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Whittaker
Wise
Woolliams—72

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Villeneuve, Roberval, Shefford, Kamouraska et Champlain, Lotbinière, Témiscamingue, Cape Breton-East Richmond, Brome-Missisquoi et Moncton, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de New Westminster, Winnipeg-Nord-Centre, Sault-Sainte-Marie, Broadview, Nanaimo-Cowichan-Les Îles, Regina—Lake Centre, Cape Breton-East Richmond, Winnipeg-Nord, Oshawa-Whitby et Halton-Wentworth, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Wenman en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

M. Roberts en remplacement de M. MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Kaplan, Abbott et Gray en remplacement de MM. Corriveau, Langlois et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Leggatt en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Orlikow en remplacement de M. Firth sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Martin et Rooney en remplacement de MM. Côté et Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, chapitre E-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/9A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 263

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 11 MARS 1976

Deux heures de l'après midi

PRIÈRE

M. Langlois, du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié le crédit 15b sous la rubrique Finances, le crédit 25b sous la rubrique Conseil Privé, les crédits 5b et 20b sous la rubrique Approvisionnements et Services, et les crédits 10b et 20b sous la rubrique Conseil du Trésor dans le Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 48 et 49*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 148 aux Journaux*)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un protocole d'accord fait le 10 mars 1976, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec relatif au programme anti-inflation. (Document parlementaire n° 301-5/183).

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-89, Loi modi-

fiant la Loi anti-inflation, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Qu'à huit heures ce soir, la Chambre étudie les oppositions au rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales de la Nouvelle-Écosse;

Qu'après avoir terminé l'étude de ce rapport, la Chambre étudie les oppositions au rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales de la Colombie-Britannique, mais que, si l'étude du rapport sur la Nouvelle-Écosse n'est pas terminée à 8 h. 40, elle soit ajournée et que la Chambre passe immédiatement à l'étude du rapport sur la Colombie-Britannique; et

Qu'après avoir terminé l'étude du rapport sur la Colombie-Britannique, la Chambre entreprenne l'étude des oppositions au rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales de l'Alberta, mais que, si l'étude du rapport sur la Colombie-Britannique n'est pas terminée à 9 h. 20, elle soit ajournée et que la Chambre passe immédiatement à l'étude du rapport sur l'Alberta.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour

mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«Le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Les avis de motions (documents) numéros 34, 37, 39, 35, 41 et 42 sont réservés à la demande du gouvernement.

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, à l'article 2, en retranchant les lignes 23 à 30 inclusivement, page 1 et les lignes 1 à 4 inclusivement, page 2.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-32, Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgique et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.—M. Macdonald (Rosedale).

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre aborde maintenant l'étude d'oppositions aux rapports des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

La Chambre aborde l'étude d'une opposition au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Nouvelle-Écosse, présentée à M. l'Orateur le mardi 24 février 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de la Nouvelle-Écosse déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le lundi 26 janvier 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas dûment considéré la cohésion physique, sociale ou économique dans un grand nombre des nouvelles circonscriptions électorales établies et a paru ignorer, et en fait a ignoré la question de l'unité ou de la communauté des intérêts, rendant ainsi plus difficile la juste représentation de la population au Parlement.

2. La Commission n'a pas conservé les noms historiques et traditionnels dans certains des changements proposés.

3. Les soussignés y ajoutent toutes autres oppositions qu'ils considèrent pertinentes pour l'application de l'esprit et des dispositions de ladite loi.

Signature des députés:

P. Nowlan (Annapolis-Valley),
W. Dinsdale (Brandon-Souris),
W. Baker (Grenville-Carleton),
M. Lambert (Edmonton-Ouest),
E. MacKay (Central Nova),
Wm. D. Knowles (Norfolk-Haldimand),
G. Fairweather (Fundy-Royal),
J. A. MacLean (Malpègue),
J. Balfour (Regina-Est),
D. Whiteway (Selkirk)

L'étude de cette opposition est ajournée.

La Chambre aborde l'étude des oppositions au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique, présentées à M. l'Orateur le mercredi 10 mars 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de la Colombie-Britannique déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mercredi 11 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux facteurs géographiques, politiques et démographiques, quand elle a planifié le remaniement de la circonscription de Kootenay-Ouest, facteurs qui sont spécifiés aux paragraphes 13(i) et (ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales devant faire partie des attributions de la Commission.

2. La Commission n'a pas suffisamment considéré les difficultés d'ordre matériel que présente la représentation de la nouvelle circonscription proposée.

3. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux sentiments exprimés au sujet du remaniement par la population locale dont elle risque ainsi de diminuer les possibilités de bénéficier au maximum du système de représentation du pays.

4. La Commission n'a pas tenu suffisamment compte de la façon dont la combinaison particulière de la croissance démographique et du développement économique dans le

sud-est de la Colombie-Britannique influe sur le remaniement de la circonscription.

Signature des députés:

P. Nowlan (Annapolis Valley),
D. Neil (Moose Jaw),
G. Whittaker (Okanagan Boundary),
R. Wenman (Fraser Valley-Ouest),
S. Leggatt (New Westminster),
W. Clarke (Vancouver Quadra),
R. Brisco (Kootenay-Ouest),
W. Skoreyko (Edmonton-Est),
H. Johnston (Okanagan-Kootenay),
D. McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Colombie-Britannique déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mercredi 11 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux facteurs géographiques, politiques et démographiques, quand elle a planifié le remaniement de la circonscription électorale de New Westminster, ainsi que les autres facteurs qui sont spécifiés aux paragraphes 13c(i) et 13c(ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales devant faire partie des attributions de la Commission.

Signatures des députés:

S. Leggatt (New Westminster),
S. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),
R. C. Symes (Sault-Sainte-Marie),
J. Gilbert (Broadview),
T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles),
L. Benjamin (Regina-Lake Centre),
A. Hogan (Cape Breton-East Richmond),
D. Orlikow (Winnipeg-Nord),
E. Broadbent (Oshawa-Whitby),
W. Kempling (Halton-Wentworth)

L'étude de ces oppositions est ajournée.

La Chambre aborde l'étude d'une opposition au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta, présentée à M. l'Orateur le mardi 3 mars 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Alberta déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mercredi 18 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Dans certaines régions de l'Alberta, la Commission n'a pas accordé d'attention particulière à des considérations d'ordre géographique, à la faible ou la forte densité de la population, et elle a ignoré ou négligé les problèmes particuliers de communication et de transport, quand elle a divisé ladite province en vingt et une (21) nouvelles circonscriptions électorales.

2. Dans certaines régions de l'Alberta, la Commission n'a pas considéré ni évalué avec une attention particulière l'accessibilité d'une région à une autre, dans de nombreuses circonscriptions rurales quand elle a délimité ces circonscriptions.

3. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion physique, sociale ou économique, dans beaucoup de nouvelles circonscriptions créées; elle semble avoir ignoré, et a effectivement ignoré, la question de l'unité ou de la communauté d'intérêt, rendant ainsi pratiquement, impossible une représentation adéquate de la population au Parlement.

4. La Commission a commis une erreur en n'appliquant pas, de façon à obtenir le meilleur résultat possible, les dispositions de l'article 13(i) et (ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

5. La Commission n'a pas tenu compte de la dimension de certaines circonscriptions rurales qu'elle a créées ni de la difficulté de représenter de si vastes régions. Le nombre de députés de l'Alberta est passé de dix-neuf (19) à vingt et un (21), mais comme il y en a trois de plus pour Edmonton et Calgary, l'Alberta rurale perd un siège.

6. La Commission n'a pas fourni de motifs ou, dans d'autres cas, n'a pas expliqué suffisamment les motifs des changements proposés aux limites des circonscriptions électorales ou de la suppression de circonscriptions existantes.

7. La Commission n'a pas expliqué pourquoi elle avait décidé de limiter les circonscriptions urbaines aux limites territoriales des cités d'Edmonton et de Calgary, de façon à empêcher une domination possible de la ville sur les populations rurales adjacentes, et avait immédiatement changé de principe en désignant des circonscriptions adjacentes où les populations rurales sont totalement dominées par celles des localités de banlieue dont les intérêts démographiques sont entièrement orientés vers la ville.

8. La Commission n'a pas tenu compte du fait que la population d'Edmonton métropolitain dépasse considérablement celle de Calgary, car elle propose d'accorder un nombre égal de circonscriptions aux deux régions métropolitaines.

9. Et toutes autres oppositions que les députés soussignés peuvent juger valables pour respecter l'esprit et les dispositions de la Loi en question.

Signature des députés:

S. Schellenberger (Wetaskiwin),
D. Roche (Edmonton-Strathcona),
B. Hargrave (Medicine Hat),
P. Elzinga (Pembina),
S. Paproski (Edmonton-Centre),
W. Skoreyko (Edmonton-Est),
A. Malone (Battle River),
M. Lambert (Edmonton-Ouest),
G. Towers (Red Deer),
G. Baldwin (Peace River)

L'étude de cette opposition est ajournée.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Mazankowski, Schellenberger et Robinson en remplacement de MM. Cadieu, Knowles (Norfolk-Haldimand) et Côté sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Orlikow en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

MM. O'Connell, Smith (Saint-Jean), Harquail et Demers en remplacement de MM. Demers, Martin, Smith (Saint-Jean) et Maine sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Orlikow en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. MacGuigan en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Bussières et Joyal en remplacement de MM. Blaker et Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Boissevain (Manitoba), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-1/270A).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-387, en date du 26 février 1976, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160N).

Par M. Ouellet,—Rapport, (en français et en anglais), du Bureau de la Propriété intellectuelle pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, ainsi que le rapport du Commissaire intérimaire des brevets pour la même année, conformément à l'article 27 de la Loi sur les brevets, chapitre P-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/302).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3282), demandant: 1. Combien d'actuels sous-ministres adjoints ont, au cours des deux dernières années, fait rénover leur bureau et, dans chaque cas, a) combien de temps après avoir été nommés officiellement à leur nouveau poste ont-ils fait faire des travaux de rénovation et b) à quand remontaient les dernières rénovations de ces bureaux?

2. Dans chaque cas, a) quel a été le coût des rénovations, b) en quoi consistaient-elles, c) si elles ne sont pas terminées, quel est le coût total prévu, d) combien a-t-on dépensé pour le nouveau mobilier de ces bureaux?

3. Dans le cas des bureaux non rénovés, combien ont coûté a) l'ameublement, b) chaque article? (Document parlementaire n° 301-2/3282B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3504), demandant: 1. Depuis 1968, quel a été le rendement annuel sur le capital investi de chacune des sociétés de la Couronne dites propriétaires?

2. En cas de rendement inférieur à 7 p. 100, quelle mesure la société envisage-t-elle de prendre pour remédier à la situation? (Document parlementaire n° 301-2/3504A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3642), demandant: 1. Quels services de remplacement les ministères et organismes emploient-ils pour la livraison des communications écrites au Canada, pendant la grève des postes actuelle et combien d'argent chacun réserve-t-il mensuellement à cet effet?

2. Pour chacun des cas de recours aux services d'une société commerciale de livraison, a) quels sont (i) le nom de la société (ii) le tarif ou le coût du service, b) de quelle manière la société a-t-elle été choisie? (Document parlementaire n° 301-2/3642C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1976 (Question n° 3654), demandant: 1. Depuis le 20 avril 1968, combien en a-t-il coûté aux contribuables pour les meubles, l'équipement, les installations fixes, les moquettes et autres du bureau de chaque ministre, a) au Ministère, b) à la Chambre des communes?

2. Pour la même période de temps, quel a été le total des dépenses de tous les ministères? (Document parlementaire n° 301-2/3654C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1976 (Question n° 3654), demandant: 1. Depuis le 20 avril 1968, combien en a-t-il coûté aux contribuables pour les meubles, l'équipement, les installations fixes, les moquettes et autres du bureau de chaque ministre, a) au Ministère, b) à la Chambre des communes?

2. Pour la même période de temps, quel a été le total des dépenses de tous les ministères? (Document parlementaire n° 301-2/3654D).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3693), demandant: 1. Le gouvernement a-t-il octroyé de l'argent aux universités canadiennes en 1973, 1974 et 1975 et, dans l'affirmative, combien?

2. Quels sont *a*) le nom des universités, *b*) le montant octroyé? (Document parlementaire n° 301-2/3693C).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765), demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression *a*) anglaise, *b*) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765F).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, *a*) pour une période limitée, *b*) par contrat, *c*) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon *a*) leur classification, *b*) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792E).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3860), demandant: 1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 *a*) pour rénover, *b*) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on *a*) des voitures officielles, *b*) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860F).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3862), demandant: 1. Quel est le nom des programmes en vertu desquels le gouvernement a accordé des subventions à des particuliers, groupes, organismes ou sociétés et, pour chaque programme, quels montants a-t-il accordés en *a*) 1972, *b*) 1973, *c*) 1974?

2. Dans chaque cas, existe-t-il un répertoire ou une brochure qui fasse état des détails de chaque subvention? (Document parlementaire n° 301-2/3862D).

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 264

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 12 MARS 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies de lettres échangées entre l'honorable ministre de la Justice et le Juge en chef de la Cour supérieure du Québec, en date des 4 et 10 mars 1976 respectivement, ainsi qu'une traduction de ces lettres. (Document parlementaire n° 301-7/45B).

Il est ordonné,—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'à quatre heures cet après-midi la Chambre revienne à l'appel de «Déclarations de ministres».

M. Dick, appuyé par M. MacKay, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-427, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes et la Loi électorale du Canada (élections partielles), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant émanant du Sénat est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-32, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgi-

que et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.—M. Macdonald (Rosedale).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Marshall, appuyé par M. Paproski, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement doit proclamer unilatéralement sa juridiction exclusive sur une zone de pêches côtières de 200 milles, pour mettre un terme au dangereux épuisement des ressources de pêche du Canada.

Il s'élève un débat;

M. l'Orateur suppléant informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Bruce-Grey, Kent-Essex, York-Est, York-Sud, Lincoln, Stormont-Dundas, Ottawa-Vanier, Welland, York-Ouest et Perth-Wilmot, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

Le débat reprend sur la motion de M. Marshall, appuyé par M. Paproski,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement doit proclamer unilatéralement sa juridiction exclusive sur une zone de pêches côtières de 200 milles, pour mettre un terme au dangereux épuisement des ressources de pêche du Canada.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à cette motion sont interrompues.

A quatre heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel de «Déclarations de ministres».

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Brewin, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. O'Connell en remplacement de M. Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. McRae en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Flynn en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Firth en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Benjamin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Railton et Watson en remplacement de MM. Harquail et Condon sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Masniuk, Horner et Ellis en remplacement de MM. Cadieu, Huntington et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 4 h. 33 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 265

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 15 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. McGrath, appuyé par M. Balfour, il est résolu,—Que la Chambre félicite Terre-Neuve d'avoir gagné le trophée *Canadian Brier* et lui ordonne de rapporter de Duluth la coupe mondiale.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Flynn, appuyé par M. Lachance, il est résolu,—Que la Chambre, par le biais de M. l'Orateur, félicite chaleureusement Egon Beiler, de Kitchener, d'être le premier Canadien à remporter une médaille d'or aux championnats mondiaux de lutte.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Brewin, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 117)

POUR

Messieurs

Alexander
AlkenbrackAndre
(Calgary-Centre)Baker
(Grenville-Carleton)Baldwin
Balfour
Benjamin
Brewin
Broadbent
Clark
(Rocky Mountain)
Coates
Crouse
Ellis
Epp
Fairweather
Firth
Friesen
Gilbert
Graffley
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)Hnatyshyn
Hogan
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lavoie
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacLean
MarshallMcCain
McGrath
McKinnon
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Nystrom
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Ritchie
Rynard
Scott
Stanfield
Stevens
Wagner
Wenman
Woolliams
Yewchuk—56.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allard
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
BeaudoinBéchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Boulanger
Breau

Buchanan	Goyer	Milne
Caccia	Gray	Munro
Cafik	Guay	(Hamilton-Est)
Campagnolo (M ^{me})	(Saint-Boniface)	O'Connell
Caouette	Harquail	Ouellet
(Témiscamingue)	Herbert	Parent
Clermont	Hopkins	Penner
Comtois	Isabelle	Portelance
Condon	Jamieson	Poulin
Cyr	Kaplan	Railton
Danson	Lachance	Raines
De Bané	Lajoie	Reid
Demers	Lalonde	Richardson
Dionne	Lang	Rooney
(Northumberland- Miramichi)	Langlois	Roy
Douglas	Laniel	(Timmins)
(Bruce-Grey)	Lapointe	Roy
Drury	Leblanc	(Laval)
Duclos	(Laurier)	Sauvé (M ^{me})
Dupras	Lessard	Sharp
Faulkner	Dumpley	Smith
Fleming	Macdonald	(Saint-Jean)
Flynn	(Rosedale)	Stollery
Francis	MacEachen	Tessier
Gauthier	Marchand	Trudeau
(Roberval)	(Langelier)	Trudel
Gauthier	Marchand	Turner
(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)	Watson
Gendron	Martin	Whelan
Gillespie	Matte	Yanakis
Goodale	MelSaac	Young—95.
	McRae	

somme qu'ils consacrent à leur défense.—(*Avis de motion n° 1*).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Blaker, Marceau et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. O'Connell, Joyal et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Côté en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Maine, Martin et Corbin en remplacement de MM. Leblanc (Laurier), Harquail et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Harquail, Condon et Fleming en remplacement de MM. Railton, Watson et Loisele (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Stanbury en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Abbott en remplacement de M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M^{me} Campagnolo et M. Anderson en remplacement de MM. McRae et Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 34 et 37 sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre l'initiative d'instituer une Commission mondiale des aliments et des ressources, sous les auspices des Nations Unies, afin de dresser périodiquement un inventaire complet des denrées alimentaires mondiales et des ressources indispensables à la vie; chaque pays serait tenu de présenter un rapport annuel (modifié trimestriellement) sur son niveau d'indépendance et sur ses possibilités d'exportation de denrées alimentaires et de ressources de base vers des pays ayant des besoins plus urgents; la Commission serait autorisée à céder les denrées et ressources désignées des états membres pour une valeur égale à la

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports, aux termes des articles 109, 110, 132 et 133 de la Loi sur la marine marchande du Canada, dans les cas où l'on n'a pu obtenir les services d'un capitaine, d'un lieutenant ou d'un mécanicien possédant le certificat et l'expérience exigés, au cours de l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 134 de cette Loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/239A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre F-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/144A).

Par M. Macdonald (Rosedale),—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 12 de cette Loi, chapitre F-22, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/147A).

Par M. Macdonald (Rosedale),—Rapport (en français et en anglais) concernant l'administration de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 11 de cette Loi, chapitre S-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/240A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3642), demandant: 1. Quels services de remplacement les ministères et organismes emploient-ils pour la livraison des communications écrites au Canada, pendant la grève des postes actuelle et combien d'argent chacun réserve-t-il mensuellement à cet effet?

2. Pour chacun des cas de recours aux services d'une société commerciale de livraison, a) quels sont (i) le nom de la société (ii) le tarif ou le coût du service, b) de quelle manière la société a-t-elle été choisie? (Document parlementaire n° 301-2/3642D).

Par M. Sharp,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mars 1976, demandant copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre le Groenland et le Canada dans le détroit de Davis.—(Avis de motion portant production de documents n° 69). (Document parlementaire n° 301-3/69).

Par M. Sharp,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mars 1976, demandant copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre l'État du Maine et la province de la Nouvelle-Écosse.—(Avis de motion portant production de documents n° 71). (Document parlementaire n° 301-3/71).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 266

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 16 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Robinson, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Santé nationale et Bien-être social et les crédits sous la rubrique Affaires urbaines dans le Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 39 et 40*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 149 aux Journaux)

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le douzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Transports du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 41 et 42*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 150 aux Journaux)

Du consentement unanime, M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies de la correspondance échangée le 16 mars 1976 entre le Premier ministre du Canada et le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet de la démission de ce dernier. (Document parlementaire n° 301-1/190).

L'honorable député de Comox-Alberni (M. Anderson) présente une pétition.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—En raison du grave préjudice que le Premier ministre a porté à la démocratie canadienne en refusant la démission du ministre des Travaux publics, en n'obligeant pas le ministre de la Consommation et des Corporations à faire à la Chambre une déclaration complète et en n'ordonnant pas la tenue d'une enquête indépendante sur l'ingérence alléguée de ministres du Cabinet

dans le cours de la justice, la Chambre déclare que le gouvernement actuel n'a pas sa confiance ni celle du pays.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies (en français et en anglais) d'une lettre de l'honorable ministre de la Justice au très honorable Premier ministre, datée du 12 mars 1976, concernant une lettre du Juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec. (Document parlementaire n° 301-7/45C).

Le débat reprend sur la motion de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—En raison du grave préjudice que le Premier ministre a porté à la démocratie canadienne en refusant la démission du ministre des Travaux publics, en n'obligeant pas le ministre de la Consommation et des Corporations à faire à la Chambre une déclaration complète et en n'ordonnant pas la tenue d'une enquête indépendante sur l'ingérence alléguée de ministres du Cabinet dans le cours de la justice, la Chambre déclare que le gouvernement actuel n'a pas sa confiance ni celle du pays.

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9)a) de l'article 58 du Règlement.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 118)

POUR

Messieurs

Alexander	Gauthier	MacKay
Alkenbrack	(Roberval)	MacLean
Andre	Gilbert	Malone
(Calgary-Centre)	Gillies	Masniuk
Baker	Grafftey	Matte
(Grenville-Carleton)	Halliday	Mazankowski
Baldwin	Hamilton	McCain
Balfour	(Qu'Appelle-Moose	McCleave
Bawden	Mountain)	McGrath
Beaudoin	Hargrave	McKenzie
Benjamin	Hees	McKinnon
Brewin	Hnatyshyn	Mitges
Brisco	Hogan	Muir
Broadbent	Holmes	Munro
Cadieu	Horner	(Esquimalt-Saanich)
Caouette	Howie	Murta
(Villeneuve)	Huntington	Neil
Clark	Hurlburt	Nielsen
(Rocky Mountain)	Jarvis	Nystrom
Clarke	Jelinek	Oberle
(Vancouver Quadra)	Johnston	Orlikow
Coates	Jones	O'Sullivan
Crouse	Kempling	Paproski
Darling	Knowles	Patterson
Dick	(Winnipeg-	Peters
Dinsdale	Nord-Centre)	Reynolds
Dionne	Knowles	Ritchie
(Kamouraska)	(Norfolk-Haldimand)	Roche
Douglas	Lambert	Rynard
(Nanaimo-Cowichan-	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Les Îles)	La Salle	Scott
Ellis	Lavoie	Skoreyko
Elzinga	Lawrence	Smith
Epp	Leggatt	(Churchill)
Fairweather	MacDonald	Stanfield
Forrestall	(Egmont)	Stevens
Fortin	MacDonald (M ^{lle})	Stewart
Fraser	(Kingston	(Marquette)
Friesen	et les Îles)	Symes

Towers
Wagner

Wenman
Whiteway

Wise
Woolliams—102.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Duquet	MacGuigan
Allmand	Ethier	Mackasey
Anderson	Faulkner	Maine
Andras	Fleming	Marceau
(Port Arthur)	Flynn	Marchand
Andres	Francis	(Langelier)
(Lincoln)	Gauthier	Marchand
Appoloni (M ^{me})	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
Baker	Gendron	Martin
(Gander-Twillingate)	Gillespie	Mclsaac
Basford	Goodale	McRae
Béchar	Goyer	Milne
Bégin (M ^{lle})	Gray	Munro
Blais	Guay	(Hamilton-Est)
Blaker	(Saint-Boniface)	Nicholson (M ^{lle})
Blouin	Guay	O'Connell
Boulanger	(Lévis)	Olivier
Breau	Guilbault	Parent
Buchanan	Haidasz	Penner
Bussièrès	Harquail	Philbrook
Caccia	Herbert	Pinard
Cafik	Holt (M ^{me})	Portelance
Campagnolo (M ^{me})	Hopkins	Poulin
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Railton
(South Western Nova)	Jamieson	Raines
Campbell	Joyal	Reid
(LaSalle-Énard-Côte	Kaplan	Richardson
Saint-Paul)	Lachance	Roberts
Caron	Lajoie	Robinson
Chrétien	Lalonde	Rompkey
Clermont	Landers	Rooney
Collenette	Lang	Roy
Comtois	Langlois	(Timmins)
Condon	Laniel	Roy
Corbin	Lapointe	(Laval)
Corriveau	Leblanc	Sauvé (M ^{me})
Côté	(Laurier)	Sharp
Cyr	Lee	Smith
Danson	Lefebvre	(Saint-Jean)
Daudlin	Lessard	Stanbury
De Bané	Loiselle	Stollery
Demers	(Chambly)	Tessier
Dionne	Loiselle	Trudeau
(Northumberland-	(Saint-Henri)	Trudel
Miramichi)	Lumley	Turner
Douglas	MacDonald	Watson
(Bruce-Grey)	(Cardigan)	Whelan
Drury	Macdonald	Yanakis
Duclos	(Rosedale)	Young—128.
Dupont	MacEachen	
Dupras	MacFarlane	

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-85, Loi concernant la sécurité à l'immigration.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Roy (Timmins) et Harquail en remplacement de M. Philbrook et M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Oberle et Darling en remplacement de MM. Macquarrie et Bawden sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

M. McKenzie en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Harquail et Alkenbrack en remplacement de MM. Gray et Towers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Clermont, Guay (Lévis), Cadieu et McIsaac en remplacement de MM. Corbin, Marchand (Kamloops-Cariboo), Schellenberger et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Friesen et Ritchie en remplacement de MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et Muir sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Lapointe, Herbert et Ellis en remplacement de MM. Foster, Ethier et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Halliday et Friesen en remplacement de MM. Oberle et Darling sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M^{me} Nicholson en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Hopkins en remplacement de M^{me} Nicholson sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Nystrom en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Corbin, Marchand (Kamloops-Cariboo) et Robinson en remplacement de MM. Clermont, Guay (Lévis) et McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Gray en remplacement de M. Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Brisco en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Philbrook et M^{me} Holt en remplacement de MM. Roy (Timmins) et Harquail sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Foster et Ethier en remplacement de MM. Lapointe et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. MacKay en remplacement de M. Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Nielsen et Reynolds en remplacement de MM. Towers et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Young et Dupont en remplacement de MM. Stewart (Cochrane) et Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^{me} Holt en remplacement de M. Fox sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Anderson en remplacement de M. Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Hogan en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) relativement à l'application de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 12 de cette Loi, chapitre 39, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/367A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3693), demandant: 1. Le gouvernement a-t-il octroyé de l'argent aux universités canadiennes en 1973, 1974 et 1975 et, dans l'affirmative, combien?

2. Quels sont a) le nom des universités, b) le montant octroyé? (Document parlementaire n° 301-2/3693D).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792F).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3862), demandant: 1. Quel est le nom des programmes en vertu desquels le gouvernement a accordé des subventions à des particuliers, groupes, organismes ou sociétés et, pour chaque programme, quels montants a-t-il accordés en a) 1972, b) 1973, c) 1974?

2. Dans chaque cas, existe-t-il un répertoire ou une brochure qui fasse état des détails de chaque subvention? (Document parlementaire n° 301-2/3862E).

A 10 h. 18 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 267

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 17 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Daudlin, du Comité permanent de l'agriculture, présente le quatorzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Agriculture du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 70 et 71*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 151 aux Journaux*)

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait à l'interdiction de la pêche à la senne du saumon dans les pêcheries du saumon sockeye à Barkley Sound, présentée par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Anderson), le mardi 16 mars 1976, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-31, Loi modifiant la Loi sur la quarantaine.—M. Lalonde.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles), propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 119)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Bawden
Benjamin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Clark
(Rocky Mountain)

Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth

Forrestall
Fortin
Fraser
Friesen
Gilbert
Gillies
Grafty
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Holmes

Horner
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)

MacLean
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
O'Sullivan

Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stevens
Stewart
Neil
(Marquette)
Symes
Towers
Whiteway
Wise
Woollians—92.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allard
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Beaudoin
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussièrès
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
Demers
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)

Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Fleming
Flynn
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Jones
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Laprise
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)

MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
Matte
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Parent
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rondeau
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—127.

L'avis de motion portant production de documents n° 70, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre la France et le Canada autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 72, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre le Canada et les États-Unis dans le détroit de Juan de Fuca,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 73, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre l'Alaska et la province de la Colombie-Britannique dans l'entrée Dixon,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 74, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre l'Alaska et le Canada dans la mer de Beaufort,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions*

(documents), conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-71, Loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, avec les amendements suivants:

Page 21: Remplacer les lignes 31 à 34 de la version française par ce qui suit:

«301.1(1) Quiconque

a) vole une carte de crédit,»

Page 21: Remplacer la ligne 36 de la version française par ce qui suit:

«que une fausse,»

Page 22: Remplacer la ligne 2 de la version française par ce qui suit:

«mise, ou»

Page 22: Remplacer la ligne 4 par ce qui suit:

«annulée

est coupable

e) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de dix ans; ou

f) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.»

Page 27: Remplacer les lignes 11 à 13 de la version française par ce qui suit:

«431.1(1) Nonobstant la présente loi, lorsqu'un prévenu, inculpé conjointement ou non, s'esquive au cours de son procès,»

Page 27: Remplacer la ligne 31 de la version française par ce qui suit:

«prévenu du fait qu'il s'est esquivé.»

Page 27: Remplacer les lignes 39 et 40 de la version française par ce qui suit:

«(4) Lorsque le prévenu qui s'est esquivé au cours de son procès ne comparait pas, alors que son procès se poursuit, son avocat»

Page 42: Remplacer la rubrique qui suit immédiatement la ligne 22 de la version française par ce qui suit:

«Prévenu qui s'esquive»

Page 42: Remplacer les lignes 23 à 26 de la version française par ce qui suit:

«471.1(1) Nonobstant la présente loi, lorsqu'un prévenu, inculpé conjointement ou non, s'esquive au cours de l'enquête préliminaire,»

Page 43: Remplacer la ligne 4 de la version française par ce qui suit:

«prévenu du fait qu'il s'est esquivé.»

Page 46: Remplacer la ligne 28 de la version anglaise par ce qui suit:

«that there was a legitimate excuse for his»

Page 63: Remplacer la ligne 23 de la version française par ce qui suit:

«sent article, la présente loi ou tout article de la présente loi entre en vigueur à»

Le Sénat transmet un message pour informer la Chambre que le nom de l'honorable sénateur Bélisle a été substitué à celui de l'honorable sénateur O'Leary sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent du restaurant du Parlement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Benjamin et Peters en remplacement de MM. Peters et Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Nielsen en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. O'Connell en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Murta en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Côté en remplacement de M. Pelletier sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Marceau, Blaker et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. Dupont, Anderson et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Fox en remplacement de M. Loiseau (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. McRae et Harquail en remplacement de M^{me} Campagnolo et M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. McIsaac en remplacement de M. Hopkins sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3260), demandant: Pour chaque année financière de 1970-1971 jusqu'à ce jour, a) combien de personnes ont été nommées aux divers ministères et organismes dans le cadre du Programme de rémunération d'affectation spéciale, b) combien ont été affectées aux unités francophones, c) quel a été le coût total de ce programme? (Document parlementaire n° 301-2/3260A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3340), demandant: 1. Combien a) d'employés permanents et à temps plein, b) d'employés non permanents, mais à temps plein, c) d'employés occasionnels ou saisonniers comptent les sociétés de la Couronne?

2. De ce nombre, combien sont a) unilingues anglais, b) unilingues français, c) bilingues? (Document parlementaire n° 301-2/3340A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3349), demandant: Combien de personnes travaillent sous contrat pour des sociétés d'État et touchent \$30,000 ou davantage par année en guise de traitement et de compte de dépenses, et dans chaque cas, a) à quel montant s'élève le contrat, b) quelle en est la durée, c) quelles sont les fonctions particulières et la langue maternelle des personnes en cause? (Document parlementaire n° 301-2/3349B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3642), demandant: 1. Quels services de remplacement les ministères et organismes emploient-ils pour la livraison des communications écrites au Canada, pendant la grève des postes actuelle et combien d'argent chacun réserve-t-il mensuellement à cet effet?

2. Pour chacun des cas de recours aux services d'une société commerciale de livraison, a) quels sont (i) le nom de la société (ii) le tarif ou le coût du service, b) de quelle manière la société a-t-elle été choisie? (Document parlementaire n° 301-2/3642E).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classifica-

tion, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792G).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3793), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1974 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre a) d'agents d'information, b) d'employés du personnel de soutien embauchés, selon (i) la classification (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque ministère, combien de postes d'agent d'information étaient vacants selon a) la classification, b) l'échelle de traitement?

3. Dans chaque ministère, quelles fonctions et responsabilités étaient assumées par chacun des agents d'information, le 1^{er} janvier 1975?

4. Dans chaque ministère, quel montant sera consacré en 1975-1976 aux services d'information, y compris les traitements et salaires? (Document parlementaire n° 301-2/3793D).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3797), demandant: 1. Par ministère, commission et société de la Couronne, combien de fonctionnaires touchant un traitement supérieur à \$18,000, ont été payés l'an dernier pour des heures supplémentaires?

2. Combien de fonctionnaires ont reçu en heures supplémentaires a) jusqu'à \$1,000, b) entre \$1,000 et \$2,000, c) entre \$2,000 et \$3,000, d) entre \$3,000 et \$4,000, e) entre \$4,000 et \$5,000, f) \$5,000 et davantage? (Document parlementaire n° 301-2/3797C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3797), demandant: 1. Par ministère, commission et société de la Couronne, combien de fonctionnaires touchant un traitement supérieur à \$18,000, ont été payés l'an dernier pour des heures supplémentaires?

2. Combien de fonctionnaires ont reçu en heures supplémentaires a) jusqu'à \$1,000, b) entre \$1,000 et \$2,000, c) entre \$2,000 et \$3,000, d) entre \$3,000 et \$4,000, e) entre \$4,000 et \$5,000, f) \$5,000 et davantage? (Document parlementaire n° 301-2/3797D).

Par M. Sharp,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1976, demandant copie des états financiers vérifiés de la Commission de l'énergie du Nord canadien pour les années 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975.—(Avis de motion portant production de documents n° 93). (Document parlementaire n° 301-3/93).

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 268

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 18 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires des anciens combattants du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 21*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 152 aux Journaux*)

M. Gauthier (Ottawa-Vanier), au nom de M. Stewart (Cochrane), du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Au sujet de son Ordre de renvoi du lundi 23 juin 1975, votre Comité recommande qu'il soit habilité à retenir les services de conseillers et de personnel professionnel et de soutien nécessaire pour l'aider dans son travail pendant l'étude des questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 21*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 153 aux Journaux*)

M. Lumley, du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Expansion économique régionale du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 12*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 154 aux Journaux*)

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-31, Loi modifiant la Loi sur la quarantaine.—*M. Lalonde.*

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Lincoln, York-Sud, London-Est, Middlesex-London-Lambton, Kent-Essex, Bruce-Grey, Wellington, London-Ouest, Hamilton-Est et Niagara Falls, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3977—M. Matte

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il déjà consenti des subventions en vue de favoriser le développement et l'efficacité des services de bien-être social au Canada et, dans l'affirmative, de quel montant au total?

2. Dans chaque cas, quels en sont a) la liste, b) l'objet, c) le montant, d) l'année? (Document parlementaire n° 301-2/3977).

N° 4061—M. Marshall

1. Du total des sommes consenties par la *Newfoundland and Labrador Development Corporation*, pour chacune des années suivantes: a) 1971-1972, b) 1972-1973, c) 1973-1974, d) 1974-1975, e) 1975-1976, quels sont (i) la ventilation par catégorie d'industrie (ii) la ventilation en pourcentage par industrie (iii) le nombre de projets (iv) la répartition par circonscription électorale?

2. Pour les mêmes années, par circonscription électorale, combien de a) requêtes ont été reçues, b) demandes ont été (i) approuvées (ii) rejetées?

3. Quelle est, pour chaque année depuis sa création, la répartition des frais d'exploitation de la Société? (Document parlementaire n° 301-2/4061).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien.—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom.—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après plus ample débat, à 3 h. 35 de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'article 75c du Règlement, M. l'Orateur interrompt les délibérations.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté, par le vote suivant:

(Vote n° 120)

POUR

Messieurs

Alexander	Graffey	McCain
Alkenbrack	Halliday	McCleave
Allard	Hamilton	McGrath
Andre	(Swift Current- Maple Creek)	McKenzie
(Calgary-Centre)	Hargrave	McKinnon
Baker	Hees	Muir
(Grenville-Carleton)	Hnatyshyn	Munro
Balfour	Holmes	(Esquimalt-Saanich)
Benjamin	Horner	Murta
Brewin	Huntington	Neil
Brisco	Hurlburt	Nielsen
Broadbent	Jarvis	Nystrom
Cadieu	Jelinek	Oberle
Caouette	Johnston	Orlikow
(Villeneuve)	Kempling	O'Sullivan
Clark	Knowles	Paproski
(Rocky Mountain)	(Winnipeg- Nord-Centre)	Patterson
Clarke	Knowles	Peters
(Vancouver Quadra)	(Norfolk-Haldimand)	Reynolds
Darling	Korchinski	Ritchie
Dick	La Salle	Roche
Dinsdale	Lavoie	Rondeau
Dionne	Lawrence	Saltsman
(Kamouraska)	Leggatt	Schellenberger
Douglas	MacDonald	Scott
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Egmont)	Skoreyko
Elzinga	MacDonald (M ^{lle})	Stanfield
Epp	(Kingston et les Îles)	Stevens
Fairweather	MacKay	Stewart
Firth	MacLean	(Marquette)
Forrestall	Malone	Symes
Fortin	Masniuk	Towers
Fraser	Matte	Wagner
Friesen	Mazankowski	Wenman
Gilbert		Whiteway
Gillies		Wise
		Woolliams—93.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Corbin	Herbert
Allmand	Corriveau	Holt (M ^{me})
Anderson	Cyr	Hopkins
Andras	Danson	Isabelle
(Port Arthur)	Daudlin	Jamieson
Andres	De Bané	Joyal
(Lincoln)	Demers	Kaplan
Appolloni (M ^{me})	Dionne	Lachance
Baker	(Northumberland- Miramichi)	Lajoie
(Gander-Twillingate)	Douglas	Lalonde
Basford	(Bruce-Grey)	Landers
Béchar	Drury	Lang
Bégin (M ^{lle})	Duclos	Laniel
Blais	Dupont	Lapointe
Blaker	Dupras	Leblanc
Blouin	Duquet	(Laurier)
Boulanger	Ethier	Lee
Breau	Fleming	Lessard
Buchanan	Flynn	Loiselle
Bussièrès	Foster	(Chambly)
Caccia	Francis	Loiselle
Cafik	Gauthier	(Saint-Henri)
Campagnolo (M ^{me})	(Ottawa-Vanier)	Lumley
Campbell (M ^{lle})	Gendron	MacDonald
(South Western Nova)	Gillespie	(Cardigan)
Campbell	Goodale	Macdonald
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Guay	(Rosedale)
Caron	(Saint-Boniface)	MacFarlane
Chrétien	Guay	MacGuigan
Clermont	(Lévis)	Mackasey
Collenette	Guilbault	Maine
Comtois	Haidasz	Marceau
Condon	Harquail	Marchand
		(Langelier)

Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Parent
Penner
Philbrook

Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)

Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—121.

Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Fortin
Fraser
Friesen
Gilbert
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Holmes
Horner

Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
La Salle
Lavoie
Lawrence
Leggatt
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacKay
MacLean
Malone
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinnon

Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Nystrom
Oberle
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Saltsman
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Wise
Woolliams—93.

La motion principale, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 121)

POUR

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos

Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidas
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane

MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Parent
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—121.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Le Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, à l'article 2, en retranchant les lignes 23 à 30 inclusivement, page 1 et les lignes 1 à 4 inclusivement, page 2.

Le débat se poursuit;

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
(Calgary-Centre)

Baker
(Greenville-Carleton)
Balfour
Benjamin
Brewin

Brisco
Broadbent
Cadiou
Caouette
(Villeneuve)

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rose-dale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-86, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants et la Loi de l'assurance des soldats de retour au pays.

—————

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Fleming et MacGuigan en remplacement de MM. Stewart (Cochrane) et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Kempling, Cadieu et M^{me} Holt en remplacement de MM. Ellis, Masniuk et Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Young et MacGuigan en remplacement de MM. Lajoie et Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Kaplan en remplacement de M. Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Leggatt et Woolliams en remplacement de MM. Gilbert et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Young en remplacement de M. Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Lawrence en remplacement de M. Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Portelance en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Peters en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Nystrom en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Gillies en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Watson en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Reynolds en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Loisel (Chambly) en remplacement de M. Fox sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M^{me} MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Hopkins en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des services aux députés.

M^{me} Holt et M. Young en remplacement de MM. Watson et Gauthier (Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Blouin et Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Maine et Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—————

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministre du Solliciteur général du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministre du Solliciteur général, chapitre S-12, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/25A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Gouverneur de la Banque du Canada et relevé des comptes,

pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 26 de la Loi sur la Banque du Canada, chapitre B-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/65A).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 269

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 19 MARS 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une question de privilège ayant été soulevée par l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp) concernant certains mots non parlementaires prononcés au cours d'un débat par l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens);

M. l'Orateur réserve sa décision.

M. Martin, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Énergie, Mines et Ressources et les crédits sous la rubrique Travaux publics du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 56, 58, 59 et 60*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 155 aux Journaux*)

M. MacGuigan, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le seizième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Justice et les crédits sous la rubrique Solliciteur général du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 37 et 38*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 156 aux Journaux*)

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Rapport de la Commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du Canada. (Document parlementaire n° 301-4/112).

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des documents: (1) Questions et réponses se rapportant à la peine capitale. (Document parlementaire n° 301-7/48A);

(2) Recueil statistique—aspects choisis de la justice pénale. (Document parlementaire n° 301-7/48C);

(3) Statistiques relatives au contrôle des armes à feu. (Document parlementaire n° 301-7/48B).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Fortin, appuyé par M. Matte, propose,—Que la Chambre déplore que le présent Gouvernement, a) n'assure pas une politique laitière à long terme, contrairement à son engagement formel d'avril 1975; b) n'assure pas une sécurité du revenu du producteur laitier; c) continue d'encourager l'importation de produits laitiers, permettant ainsi une concurrence induue avec la production canadienne; d) ne reconnaisse pas dans l'établissement du montant du subside, le coût sans cesse à la hausse des intrants, et en particulier, que ce Gouvernement ne porte pas attention à mettre sur pied un vaste programme de mise en marché et de distribution des produits et sous-produits laitiers, par une législation adéquate, afin que la production serve véritablement les intérêts et les besoins de la consommation.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions du paragraphe (5)a de l'article 6 du Règlement, M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. Wise, propose,—Que la Chambre continue de siéger jusqu'à six heures ce soir afin de poursuivre l'étude de la motion d'opposition dont la Chambre est maintenant saisie et qui déplore le fait que le gouvernement prend ou ne prend pas de mesures relativement à l'industrie laitière.

Et aucun député ne s'étant levé pour s'y opposer, cette motion est adoptée, en conformité des dispositions du paragraphe (5)b de l'article 6 du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Fortin, appuyé par M. Matte,—Que la Chambre déplore que le présent Gouvernement, a) n'assure pas une politique laitière à long terme, contrairement à son engagement formel d'avril 1975; b) n'assure pas une sécurité du revenu du producteur laitier; c) continue d'encourager l'importation de produits laitiers, permettant ainsi une concurrence induue avec la production canadienne; d) ne reconnaisse pas dans l'établissement du montant du subside, le coût sans cesse à la hausse des intrants, et en particulier, que ce Gouvernement ne porte pas attention à mettre sur pied un vaste programme de

mise en marché et de distribution des produits et sous-produits laitiers, par une législation adéquate, afin que la production serve véritablement les intérêts et les besoins de la consommation.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Nielsen et MacFarlane en remplacement de MM. Alkenbrack et Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Oberle en remplacement de M. Crouse sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792H).

A six heures du soir, conformément aux dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 270

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 22 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: En réponse à la question de privilège soulevée par le président du Conseil privé (M. Sharp), j'ai indiqué que je préférerais y réfléchir. Cette question concernait certains propos qui ont été tenus dans le cours du débat de jeudi soir dernier. Je vais m'efforcer de la régler le plus brièvement possible. Mais vu son extrême importance, elle va demander une analyse peut-être assez longue.

La règle fondamentale de la Chambre qui régit à cet égard la procédure et les usages se trouve au commentaire 140 de Beauchesne, que tous les députés connaissent probablement. Le voici:

«La règle visant les personnalités faites au cours d'un débat peut s'énoncer ainsi qu'il suit: il est doublement irrégulier pour un député, en parlant, de s'écarter de la question dont la Chambre est saisie et d'attaquer un autre député en employant un langage injurieux envers sa personne et sa réputation, ou à l'égard de sa conduite, soit en général, soit dans un cas particulier, et tendant à en faire la cible du ridicule, du mépris ou de la haine de ses collègues de la Chambre, ou à créer de l'animosité à la Chambre.»

Il y a d'autre part, une précaution supplémentaire que la Chambre a toujours prise. Je pense à l'article 35 du Règlement, que tous les députés connaissent aussi certainement.

Il dit en substance qu'aucun député ne doit tenir de propos irrévérencieux à l'endroit d'un autre député. La justification des usages qui se sont établis à cet égard figure dans un autre commentaire de Beauchesne, le commentaire 136, qui fait mention de l'affaire Bruce, en 1944. Je mentionne aussi l'affaire Lacombe, en 1943—la décision figure en page 565 des *Journaux* de l'année mentionnée. La solution adoptée dans ces deux affaires illustre clairement la coutume qui s'est établie à la Chambre dans les cas où une imputation quelconque, à l'endroit d'un député ou d'un groupe de députés, est relevée.

Les raisons de cet usage se comprennent aisément. Le député qui tient à la Chambre des propos irrespectueux à l'égard d'un tiers, député ou non député, échappe aux poursuites; son immunité le met à l'abri des procès en diffamation. Mais il ne faut pas en conclure pour autant qu'à la Chambre des communes, les droits ne bénéficient plus de la protection assurée dans les circonstances ordinaires par les tribunaux civils. La Chambre a élaboré elle-même un régime, un usage, qui protège ses membres lorsqu'ils s'estiment lésés par une imputation. Cette protection est mise en œuvre en demandant que l'imputation soit ou bien prouvée, ou expliquée, ou atténuée suffisamment, ou bien retirée.

La question se résume donc à savoir si les termes employés jeudi soir par le député de York-Simcoe (M.

Stevens) violaient l'article 35 du Règlement c'est-à-dire, en d'autres termes, s'ils doivent être considérés comme non parlementaires ou si, compte tenu des précédents, ils constituent une imputation qui, ayant été relevée par la question de privilège de vendredi dernier, doit être retirée, atténuée ou maintenue par une motion de fond. Dans son intervention, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a bien insisté sur le fait que par le passé, dans les deux cas les plus notoires où j'ai dû rendre une décision à ce sujet, j'ai eu tendance à permettre l'échange de paroles vives et énergiques à la Chambre. En examinant certains précédents pendant la fin de semaine, je constate que la plupart des propos jugés antiréglementaires par le passé et qui risqueraient de blesser les députés plutôt chatouilleux étaient non seulement appropriés, mais aussi plutôt stimulants.

En outre, le député de Grenville-Carleton a relevé l'expression «enfreindre la loi», qui fait l'objet de la controverse actuelle, en faisant valoir l'argument que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a appuyé plus tard et qui avait trait à un cas qui s'est présenté il y a quelques années, alors que l'opposition avait accusé le gouvernement d'outrepasser ses pouvoirs statutaires en se servant de droits de tirage, si j'ai bonne mémoire, pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de certains producteurs céréaliers en vertu d'une loi quelconque. Non seulement avait-on utilisé le mot «illégal» constamment pendant ce débat, mais il me semble qu'il ne pouvait être considéré comme non parlementaire cette fois-là, car tout le débat portait sur l'allégation selon laquelle le bill visait à justifier ou à légaliser rétroactivement des actes illégaux commis par le gouvernement. C'était uniquement là-dessus que portait l'argument et, à mon avis, il était non seulement réglementaire, mais aussi essentiel d'utiliser le mot «illégal» à ce moment-là.

Cependant, la question qu'il faut se poser maintenant est la suivante: la même expression doit-elle être considérée comme antiréglementaire lorsqu'elle est utilisée dans une situation différente, comme on l'a fait jeudi soir? Personne ne peut nier que le député de York-Simcoe a utilisé l'expression dans une situation bien différente, et dans un cadre très restreint, puisque le député parlait expressément des actes de certains ministres dans l'affaire des juges. Étant donné que ces actes retiennent l'attention et sont la cible d'attaques constantes à la Chambre depuis huit jours de séance consécutifs, il ne peut subsister aucun doute quant à la situation ou aux actes en cause; à mon avis, il ne servirait pas à grand-chose d'essayer de préciser toutes les significations ou les contextes qu'on pourrait attribuer à cette expression en d'autres circonstances. Mais dans les circonstances où le député de York-Simcoe a prononcé ces mots jeudi soir, après ces huit jours de débat centré autour de la même question, il ne pouvait subsister aucun doute. Par conséquent, j'estime que le contexte portant sur les ministres concernés et leurs actes, était très étroit.

Au cours de ces huit jours, les mots «illégal» ou «illégalité» sont revenus sans cesse dans ces débats. Le gouvernement a jugé que les actes des ministres n'étaient pas illégaux et a insisté sur le fait que les tribunaux ne les

avaient pas jugés tels. De son côté, l'opposition a fait ressortir, si je puis résumer la question brièvement, qu'elle n'avait pas les renseignements permettant de juger de la situation mais qu'elle pourrait émettre un jugement si elle avait les renseignements pour le faire; par ailleurs, faute de cette information, elle estimait que la différence entre «acte illégal» et «acte irrégulier» n'était pas aussi importante que le gouvernement l'estimait. Dans un cas comme dans l'autre, il était urgent et important dans le contexte de ce débat de définir le mot «illégal». Les opinions différaient là-dessus, bien entendu. Personne ne prétend qu'on puisse empêcher un député ou lui enlever le droit, en l'occurrence, il s'agit du droit du député de York-Simcoe, d'être d'avis contraire. Ceci n'a jamais été mis en doute. Nous ne parlons que du droit d'exprimer cette opinion et si, en vertu de l'article 35 du Règlement et des usages qui se sont établis à la Chambre, le droit d'expression ou celui d'émettre une telle opinion, dans ce contexte donné, peut être restreint.

Pour tenter de conclure, j'avoue qu'il est utile à cet égard, d'examiner les propos utilisés par ceux qui ont su, très habilement à mon avis, venir à la défense du député de York-Simcoe. Pour commencer, reportons-nous à la page 11952 du *hansard* de vendredi dernier, où le député de Grenville-Carleton, faisant allusion au débat que j'ai mentionné au début concernant l'usage de mandats, a déclaré que le terme «illégal» utilisé au cours de ce débat était de mise. Je suis d'accord sur ce point. Mais il faut tout de même signaler l'intervention durant le débat, par le député de Peace River (M. Baldwin), laquelle intervention a été citée par le député de Grenville-Carleton comme suit:

«J'ajouterais à ce sujet que, si la façon d'agir du ministre des Finances—qui, aux termes de la loi doit assumer cette responsabilité—constitue une initiative collective du gouvernement et du cabinet, ils sont tous alors coupables de la même infraction et il s'agirait effectivement d'une entente concertée pour enfreindre la loi, c'est-à-dire une conspiration quelconque.»

Il vaut également la peine de citer ce passage suivant d'une autre intervention, celle du député de Yukon (M. Nielsen), qui a dit notamment:

«En ce qui concerne le mot «illégal» comment le premier ministre (M. Trudeau) ou n'importe quel autre ministre peuvent-ils décider si un comportement quelconque est légal ou illégal, régulier ou irrégulier? Cela n'est pas de leur ressort. Je puis porter une accusation et exprimer une opinion tout autant que le premier ministre. Le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre ont décidé que la conduite du ministre des Travaux publics (M. Drury) n'était pas illégale, mais irrégulière. Je puis tout aussi bien être de l'avis contraire. Selon l'article 27 du Code criminel, j'estime qu'il y a suffisamment de preuves pour constituer à première vue un cas d'obstruction... Il ne m'appartient pas de décider si une telle conduite est légale ou illégale, régulière ou irrégulière. Cela doit être déterminé par les tribunaux ou lors d'une enquête spéciale.»

Enfin, comme en fait foi la page 11959 du *hansard*, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a déclaré ce qui suit:

«Monsieur l'Orateur, puis-je traiter d'une question qu'a soulevée l'honorable député? Il dit à la Chambre comment elle devrait interpréter le mot «illégalement». Je lui ferai remarquer que c'est une question d'opinion. Le premier ministre est d'avis que, d'après les déclarations de ses ministres, il n'y a pas eu d'acte illégal ou irrégulier. Nous n'avons pas eu la chance d'entendre les conversations que le premier ministre a eues avec ses ministres. Je crois que nous avons le droit de dire, qu'à notre avis, des démarches ont été faites qui, jusqu'à plus ample informé, pourraient être à la fois illégales et irrégulières.»

Les députés s'en rendent probablement compte, je veux dire par là que ceux qui ont pris fort habilement la défense du député de York-Simcoe ont insisté auprès de la présidence et de la Chambre sur le fait que le député avait le droit de dire, en fait, ce qu'il a dit. Je suis tout à fait d'accord avec leurs interventions et leurs conclusions quant à ce que le député de York-Simcoe avait le droit de dire. Malheureusement, je n'accepte pas leur interprétation de ce que le député de York-Simcoe a vraiment dit.

Le député n'a pas dit que si l'on obtenait d'autres renseignements—comme les autres l'ont prétendu—qu'on pourrait conclure à des actes illégaux. Il n'a pas dit qu'il serait possible d'en venir à cette conclusion. Pour être plus précis, je devrais revenir à ce qu'il a dit exactement comme on peut le lire à la page 11926 du *hansard* de ce jour-là et plus tard, bien sûr, à plusieurs autres endroits. Voici:

«Faites ce que je vous dis, non pas ce que je fais». Cela se voit dans l'affaire des juges actuellement à l'étude, monsieur l'Orateur. Quel autre gouvernement que notre gouvernement actuel permettrait à des ministres du cabinet qui ont enfreint la loi de rester en place?»

A ma connaissance, c'était la première fois depuis le début du débat qui, je le répète, se prolonge depuis près de deux semaines, qu'on a porté une accusation directe. Il y en a eu d'autres exprimées en d'autres termes, mais cette allégation se distinguait de celles qui avaient été faites jusque-là. Autrement dit, après qu'on eut passé plusieurs jours à étudier à la loupe les actes des ministres, que ces actes puissent être jugés illégaux ou non, je dois conclure que dans ce contexte assez étroit, les propos tenus par le député de York-Simcoe jeudi soir dernier constituent le type même de jugement que les collègues qui se sont portés à sa défense ont considéré comme ne pouvant être rendu par un député. En outre, dans l'expression utilisée par le député de York-Simcoe, ils ne constituent pas un argument nouveau mais plutôt une déclaration qui, à mon avis, va à l'encontre des dispositions de l'article 35 du Règlement. Elle est donc non parlementaire et doit être retirée.

Il se pourrait qu'en réfléchissant à cette décision et aux précédents sur lesquels je me suis appuyé, le député de York-Simcoe désire disposer d'un certain temps pour réviser sa position, avant de faire une autre déclaration à la Chambre. Il décidera peut-être de retirer ou de modifier cette déclaration, comme l'ont fait d'autres députés, ou, au contraire, le député souhaitera peut-être poursuivre cette

question, maintenir son allégation et dire qu'elle fait partie d'une motion de fond, comme cela s'est produit par le passé. Quoi qu'il en soit, je pense que le député de York-Simcoe voudra réfléchir à cette décision, et il devrait à mon avis disposer d'au moins 24 heures pour ce faire. J'ai donc l'intention de donner la parole au député de York-Simcoe demain à 3 heures de l'après-midi, à moins qu'il ne préfère le faire maintenant.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Port Arthur, Nipissing, Timmins, Algoma, Timiskaming, Thunder Bay, Kenora-Rainy River, Fort William, Parry Sound-Muskoka et Cochrane, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19 et 20 sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de nommer un Comité spécial de la Chambre autorisé à entendre des témoignages dans diverses parties du Canada et à retenir les services de spécialistes avec l'ordre de renvoi suivant: examiner le rôle du Sénat au sein du Parlement et ses fonctions constitutionnelles en général, formuler des propositions relatives à l'importance de conserver le Sénat sous sa forme actuelle et antérieure ou de l'abolir (et, dans l'affirmative, comment), ou de l'améliorer (le cas échéant, quelles réformes conviendrait-il d'y apporter).—(Avis de motion n° 34).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. Béchar, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 2 mars 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Environnement du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 48, 49, 50, 51 et 52*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 157 aux Journaux*)

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Crouse en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent de pêches et des forêts.

M. Harquail en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Skoreyko en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine.—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 35 de cette Loi, chapitre 25, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/173A).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 271

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 23 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, des listes des Commissaires au recensement nommés pour le recensement du Canada de 1976 telles que compilées le 17 mars 1976. (Document parlementaire n° 301-7/49).

M^{me} Holt, appuyée par M. Gauthier (Ottawa-Vanier), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-428, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Terrebonne, Laval, Beauce, Lévis, Gatineau, Portneuf, Saint-Jean, Mercier, Lapointe et Québec-Est, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Broadview, Winnipeg-Nord-Centre, Yorkton-Melville, Waterloo-Cambridge, Winnipeg-

Nord, les Territoires du Nord-Ouest, Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, Cape Breton-East Richmond, Timiskaming, Regina-Lake Centre et Oshawa-Whitby, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

Sur motion de M. Stewart (Cochrane), appuyé par M. Dionne (Northumberland-Miramichi), le deuxième rapport du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale, présenté à la Chambre le jeudi 18 mars 1976, est agréé.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3259—M. Orlikow

1. Le 31 décembre 1974, combien de fonctionnaires faisaient partie de chacun des programmes temporaires de formation suivants: a) Formation linguistique, b) Pro-

gramme de rémunération d'affectation spéciale (PRAS), c) Programme d'affectation des cadres (PAC), d) Programme d'orientation professionnelle?

2. Le 31 décembre 1974, combien de fonctionnaires de chaque groupe des catégories administratives et du service extérieur et de la catégorie du soutien administratif faisaient partie de chacun de ces programmes?

3. Combien de temps environ les fonctionnaires inscrits avant le 31 décembre 1974 devaient-ils participer à chacun de ces programmes? (Document parlementaire n° 301-2/3259).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Lawrence, appuyé par M. Stanfield, propose,—Que cette Chambre condamne le gouvernement parce qu'il augmente la menace que constitue pour l'humanité la prolifération des armes nucléaires, notamment par ses négociations actuelles pour reprendre l'assistance nucléaire à l'Inde.

Il s'élève un débat;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de London-Ouest, Middlesex-London-Lambton, Bruce-Grey, Kitchener, London-Est, Lincoln, Windsor-Walkerville, Burnaby-Seymour, Niagara Falls, Hamilton Mountain et Halton, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

Le débat reprend sur la motion de M. Lawrence, appuyé par M. Stanfield,—Que cette Chambre condamne le gouvernement parce qu'il augmente la menace que constitue pour l'humanité la prolifération des armes nucléaires, notamment par ses négociations actuelles pour reprendre l'assistance nucléaire à l'Inde.

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9)a) de l'article 58 du Règlement.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 122)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard

Andre
(Calgary-Centre)

Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour

Bawden
Beatty
Benjamin
Brewin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Dick
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Elzinga
Epp
Fairweather
Forrestall
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Gillies
Graffey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hees
Hnatyshyn

Holmes
Honer
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Jones
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lavoie
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacLean
Malone
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley

McKinnon
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nielsen
Nystrom
Oberle
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—98.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appoloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Demers

Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidas
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lalonde
Landers
Lang

Langlois
Lanier
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Penner
Philbrook

Pinard	Rompkey	Smith
Portelance	Rooney	(Saint-Jean)
Poulin	Roy	Stollery
Prud'homme	(Timmins)	Tessier
Railton	Roy	Trudeau
Reid	(Laval)	Turner
Richardson	Sauvé (M ^{me})	Whelan
Roberts	Sharp	Yanakis
Robinson		Young—125.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Kaplan en remplacement de M. MacFarlane sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Cadieu en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Dick en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

MM. Lefebvre et MacDonald (Egmont) en remplacement de MM. Condon et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Roy (Timmins) et M^{me} Nicholson en remplacement de MM. Abbott et Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Stollery en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^{me} Bégin en remplacement de M. Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Patterson et Dinsdale en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Hnatyshyn, Horner, Stewart (Marquette) et Watson, M^{me} Holt et M. Loïselle (Chambly) en remplacement de MM. Murta, Skoreyko, McCain, Condon, Douglas (Bruce-Grey) et Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Forrestall en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. McCain en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Goodale et Loïselle (Chambly) en remplacement de MM. Loïselle (Chambly) et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Rynard en remplacement de M. Malone sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Hurlburt en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Whiteway en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Abbott, Caccia et Duclos en remplacement de M. Roy (Timmins), M^{me} Nicholson et M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Harquail en remplacement de M. O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Ethier et Maine en remplacement de MM. Leblanc (Laurier) et Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Joyal en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Langlois en remplacement de M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du département d'État chargé de la Science et de la Technologie, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 22 de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement, chapitre 14, S.R.C., 1970 (2^e supplément). (Document parlementaire n° 301-1/30A).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne des transports, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 28 de la Loi nationale sur les transports, chapitre N-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/105A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3092), demandant: 1. Pour chaque a) ministère, b) organisme, quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur a) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, b) les coûts requis pour fournir ces renseignements, c) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant a) la conservation, b) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une

étude effectuée pour le compte de la *National Academy of Science*, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement a) possède-t-il, b) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés a) sur ordinateur, b) dans des dossiers classiques, c) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, a) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, b) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il? (Document parlementaire n° 301-2/3092E).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3579), demandant: Quels contrats ont été accordés par a) le gouvernement, b) au nom de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la société *Canada Consulting* de Toronto, au cours des années (i) 1973 (ii) 1974 (iii) 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3579A).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3642), demandant: 1. Quels services de remplacement les ministères et organismes emploient-ils pour la livraison des communications écrites au Canada, pendant la grève des postes actuelle et combien d'argent chacun réserve-t-il mensuellement à cet effet?

2. Pour chacun des cas de recours aux services d'une société commerciale de livraison, a) quels sont (i) le nom de la société (ii) le tarif ou le coût du service, b) de quelle manière la société a-t-elle été choisie? (Document parlementaire n° 301-2/3642F).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3793), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1974 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre a) d'agents d'information, b) d'employés du personnel de soutien embauchés, selon (i) la classification (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque ministère, combien de postes d'agent d'information étaient vacants selon a) la classification, b) l'échelle de traitement?

3. Dans chaque ministère, quelles fonctions et responsabilités étaient assumées par chacun des agents d'information, le 1^{er} janvier 1975?

4. Dans chaque ministère, quel montant sera consacré en 1975-1976 aux services d'information, y compris les traitements et salaires? (Document parlementaire n° 301-2/3793E).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3795), demandant: 1. Pour chaque ministère, corporation, organisme d'État et société propriétaire, combien d'employés dont le bureau principal se trouvait au Canada ont voyagé à l'étranger et soumis des notes de frais de voyage, pour les exercices financiers de a) 1970-1971, b) 1971-1972, c) 1972-1973, d) 1973-1974, e) 1974-1975?

2. Pour chaque exercice financier et pour chaque ministère ou organisme, quelle somme totale a été allouée en frais de voyage à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/3795F).

A 10 h. 18 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 272

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 24 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Matane, Papineau, Argenteuil-Deux-Montagnes, Charlevoix, Lafontaine-Rosemont, Drummond, Maisonneuve-Rosemont, Compton, Saint-Jean et Richelieu, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Bellechasse, Roberval, Rimouski, Champlain, Kamouraska, Shefford, Manicouagan, Mercier, Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine et Joliette, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-sixième rapport du

greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait aux personnes âgées du Canada, présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le mardi 23 mars 1976, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), il est ordonné,—Que, nonobstant toute disposition du Règlement, l'avant-dernier jour prévu de la période des subsides actuelle, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, les délibérations alors en cours seront interrompues et toutes les questions requises par l'article 58(9) du Règlement seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement;

Qu'immédiatement après, toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative à tout poste du budget supplémentaire, au rétablissement de tout poste du budget supplémentaire ou à tout poste du budget supplémentaire auquel on s'oppose et à l'adoption de tout bill fondé sur le budget seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans amendement ni débat;

Qu'immédiatement après, les questions portant sur une motion relative à l'octroi de crédits provisoires et sur la première lecture d'un bill fondé sur ces crédits seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement; et

Que le dernier jour prévu de la période des subsides actuelle, les affaires entreprises seront la deuxième lecture, l'étude en comité plénier, l'étape du rapport et la troisième lecture du bill fondé sur la motion relative aux crédits provisoires et que, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, ledit jour, les délibérations alors en cours seront interrompues et toutes les questions nécessaires à l'expédition dudit bill seront mises aux voix sur-le-champ et successivement sans amendement ni débat;

Il est entendu que, les deux jours susmentionnés, la Chambre ne s'ajournera pas avant l'expédition de toutes les affaires indiquées dans le présent ordre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3685—*M. Jones*

1. Combien d'argent l'ACDI a-t-elle prêté annuellement a) à des pays francophones, b) à des colonies françaises, de 1971 à 1975, (i) dans quel but (ii) à quel taux d'intérêt (iii) à quels pays?

2. Combien d'argent l'ACDI a-t-elle versé annuellement en subventions a) à des pays francophones, b) à des colonies françaises, de 1971 à 1975, (i) dans quel but (ii) à quels pays?

3. Sur quels critères s'est-on fondé pour consentir les prêts et subventions mentionnés aux parties 1 et 2?

4. Combien d'argent l'ACDI a-t-elle prêté annuellement a) à des pays anglophones, b) à des pays qui ne sont ni francophones ni anglophones, de 1971 à 1975, (i) dans quel but (ii) à quel taux d'intérêt (iii) à quels pays?

5. Combien d'argent l'ACDI a-t-elle versé annuellement en subventions a) à des pays anglophones, b) à des pays qui ne sont ni francophones ni anglophones, de 1971 à 1975, (i) dans quel but (ii) à quels pays?

6. a) Le président de l'ACDI est-il anglophone ou francophone, b) quelles sont (i) ses origines ethniques (ii) sa langue maternelle?

7. Quels sont a) les origines ethniques, b) la langue maternelle, c) le traitement de chacun des cadres de l'ACDI? (Document parlementaire n° 301-2/3685).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la lettre de démission du Cabinet, remise le ou vers le 12 mars 1976, par le ministre des Travaux publics et copie de la réponse du Premier ministre à celle-ci.—(*Avis de motion portant production de documents n° 96—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)*).

L'avis de motion portant production de documents n° 79, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux des réunions entre le gouvernement et la

province de Terre-Neuve, ainsi que des lettres et télégrammes échangés entre eux quant au partage par le gouvernement des frais relatifs à l'actuel programme de construction de centres de service maritime,

est appelé et, à la demande de l'honorable député de *Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe* (M. Marshall), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stevens, appuyé par M. Baker (*Grenville-Carleton*), propose,—Que cette Chambre déplore les politiques économiques contradictoires de l'administration actuelle, qui n'a pas su améliorer la croissance et la stabilité de l'emploi et de la production industrielle au Canada, qui n'a pas encouragé l'investissement dans l'industrie et qui a laissé notre position concurrentielle sur les marchés internationaux se détériorer gravement.

Après débat, à 5 h. 45 de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, les délibérations relatives à cette motion sont interrompues.

La motion inscrite au nom de l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Que le crédit 10b, au montant de \$298,000 du ministère du Revenu national, Impôt—Bureau du Directeur (Anti-inflation)—Dépenses du programme, Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soit agréé.

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé par l'honorable député d'*Edmonton-Ouest* (M. Lambert);

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'hésite à interrompre le député, mais il faudrait bien nous entendre sur les termes utilisés. Je permettrai au député de poursuivre dans un instant. La motion à laquelle il fait allusion, inscrite au nom du président du Conseil du Trésor, ne vise pas à rétablir un crédit. Cela supposerait que la Chambre ait pris des dispositions pour le réduire. La motion inscrite au nom du président du Conseil du Trésor tend à l'adoption du crédit et se trouve là parce que le président du Conseil du Trésor a présenté une motion générale portant adoption de tous les crédits du budget supplémentaire. Ils ne sont pas énumérés un à un, car, depuis des années, la Chambre ne juge pas nécessaire de le faire à moins qu'il n'y ait un avis d'opposition. Donc, s'il y a un avis d'opposition, le crédit est isolé et la motion est divisée—et c'est uniquement une question d'habitude—afin qu'on puisse faire figurer au *Feuilleton* l'avis d'opposition du député en même temps que la motion générale d'adoption. Mais ce n'est pas une motion en vue de rétablir le crédit, c'est une motion d'adoption. S'il y avait des avis d'opposition pour chaque poste du budget supplémentaire, la Chambre devrait sans doute énumérer dans la motion générale d'adoption du président du Conseil du Trésor

chaque crédit un à un, afin que l'avis d'opposition figure en regard. Mais ce n'est pas une motion tendant à rétablir le crédit. Une motion tendant à rétablir le crédit ne pourrait vraisemblablement être présentée qu'une fois que la Chambre aurait examiné un avis d'objection et l'aurait adopté.

Si le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) me le permet, je lui dirai que le député de Halton-Wentworth (M. Kempling) a donné un avis d'opposition conformément au Règlement. Il ne s'agit pas d'une motion. La Chambre ne peut donc pas examiner cette question. Il s'agit, en fait, d'un avis d'opposition qui, conformément au Règlement, signalait à la Chambre que le député insiste pour que le poste en question fasse l'objet d'un vote distinct. Il faut que la Chambre soit saisie d'une question, et l'avis d'opposition donné par le député n'est pas une question. La Chambre n'a donc rien à discuter. Pour cette raison, il est nécessaire d'inscrire au *Feuilleton* une question quelconque définissant le point sur lequel porte l'opposition, et sur laquelle la Chambre puisse se prononcer par un vote. La lecture de l'avis d'opposition donné par le député de Halton-Wentworth démontre bien qu'il n'y a pas là pour la Chambre matière à discussion dans le cadre de notre Règlement actuel. Il en aurait été autrement si le député avait déposé une motion tendant à faire ordonner quelque chose par la Chambre à l'égard de ce crédit. Mais tel n'a pas été le cas. Il semble donc que ce soit là la seule procédure possible. S'il y en a une meilleure, nous recevrons avec plaisir toute suggestion permettant de tirer la question au clair. Mais pour l'instant, il ne semble pas y avoir d'autre solution possible.

Le député de Halton-Wentworth a procédé de la bonne façon. Il a été bien conseillé. L'initiative qu'il a prise et la méthode qu'il a suivie vont effectivement provoquer un vote à la Chambre sur ce poste distinct. Mais il s'agira non pas d'un vote sur une motion déposée par le député de Halton-Wentworth pour modifier le crédit, mais sur une motion du président du Conseil du Trésor tendant à l'adoption du crédit. Mais c'est là tout ce que la Chambre peut faire selon la procédure actuelle. L'objection est parfaitement justifiée, selon moi, la présidence s'est déjà penchée sur la question bien des fois. S'il existe un moyen plus approprié et plus direct pour atteindre l'objectif visé, la Chambre serait certainement heureuse de le savoir. Cependant, sauf votre respect, je ne trouve pas le moment bien choisi pour résoudre le problème. La façon de procéder aujourd'hui est exactement la même que celle que la Chambre a adoptée lors des derniers travaux des subsides.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le crédit 10b, au montant de \$298,000 du ministère du Revenu national, Impôt—Bureau du Directeur (Anti-inflation)—Dépenses du programme, Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 123)

POUR

Messieurs

Abbott	Ethier	MacGuigan
Allmand	Faulkner	Mackasey
Anderson	Fleming	Maine
Andras	Flynn	Marceau
(Port Arthur)	Foster	Marchand
Andres	Fox	(Langelier)
(Lincoln)	Francis	Marchand
Appolloni (M ^{me})	Gauthier	(Kamloops-Cariboo)
Baker	(Ottawa-Vanier)	Martin
(Gander-Twillingate)	Gendron	McIsaac
Basford	Gillespie	McRae
Béchar	Goodale	Milne
Bégin (M ^{lle})	Guay	Munro
Blais	(Saint-Boniface)	(Hamilton-Est)
Blaker	Guay	Nicholson (M ^{lle})
Blouin	(Lévis)	O'Connell
Boulanger	Guilbault	Olivier
Breau	Haidasz	Ouellet
Buchanan	Harquail	Parent
Bussièrès	Herbert	Pearsall
Cafik	Holt (M ^{me})	Penner
Campagnolo (M ^{me})	Hopkins	Philbrook
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Pinard
(South Western Nova)	Jamieson	Portelance
Campbell	Joyal	Poulin
(LaSalle-Émard-Côte	Kaplan	Prud'homme
Saint-Paul)	Lachance	Railton
Caron	Lalonde	Raines
Chrétien	Landers	Reid
Clermont	Lang	Richardson
Collenette	Langlois	Roberts
Comtois	Laniel	Robinson
Corbin	Lapointe	Rompkey
Corriveau	Leblanc	Rooney
Côté	(Laurier)	Roy
Cullen	LeBlanc	(Timmins)
Cyr	(Westmorland-Kent)	Roy
Danson	Lee	(Laval)
De Bané	Lefebvre	Sauvé (M ^{me})
Demers	Lessard	Sharp
Dionne	Loiselle	Smith
(Northumberland-	(Chambly)	(Saint-Jean)
Miramichi)	Loiselle	Stollery
Douglas	(Saint-Henri)	Trudeau
(Bruce-Grey)	Lumley	Watson
Drury	MacDonald	Whelan
Duclos	(Cardigan)	Yanakis
Dupont	Macdonald	Young—124.
Dupras	(Rosedale)	
Duquet	MacFarlane	

CONTRE

Messieurs

Alexander	Crouse	Hnatyshyn
Alkenbrack	Dick	Holmes
Allard	Dinsdale	Howie
Andre	Dionne	Huntington
(Calgary-Centre)	(Kamouraska)	Hurlburt
Baker	Douglas	Jarvis
(Grenville-Carleton)	(Nanaimo-Cowichan-	Jelinek
Balfour	Les Îles)	Johnston
Bawden	Elzinga	Jones
Beatty	Epp	Kempling
Benjamin	Fairweather	Knowles
Brisco	Forrestall	(Winnipeg-
Broadbent	Friesen	Nord-Centre)
Cadieu	Gauthier	Knowles
Caouette	(Roberval)	(Norfolk-Haldimand)
(Villeneuve)	Gilbert	Lambert
Clark	Gillies	(Bellechasse)
(Rocky Mountain)	Halliday	Lambert
Clarke	Hamilton	(Edmonton-Ouest)
(Vancouver Quadra)	(Qu'Appelle-Moose	La Salle
Coates	Mountain)	Lawrence

MacDonald (Egmont)	Neil	Skoreyko
MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles)	Nowlan	Smith (Churchill)
MacLean	Nystrom	Stanfield
Malone	Oberle	Stevens
Masniuk	O'Riikow	Stewart
Mazankowski	O'Sullivan	(Marquette)
McCain	Paproski	Towers
McCleave	Patterson	Wagner
McKenzie	Peters	Wenman
McKinnon	Ritchie	Whiteway
Munro (Esquimalt-Saanich)	Roche	Whittaker
	Rondeau	Wise
	Rynard	Woolliams—85.
	Schellenberger	
	Scott	

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Budget supplémentaire (B), 1975-1976, déposé sur la Table le mardi 2 mars 1976, à l'exception du crédit dont on a déjà disposé, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Bill C-90, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que les crédits provisoires soient adoptés, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas \$4,970,732,370.57, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1977, déposé à la Chambre des communes le 18 février 1976, \$4,424,625,940.25;

b) des huit douzièmes supplémentaires du total des montants des postes L50 et L55 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 20 des Finances, du poste 25 de l'Expansion économique régionale, du poste 110 des Transports, du poste 20 des Affaires urbaines (Annexe A) dudit budget, \$8,407,333.33;

c) des six douzièmes supplémentaires du montant total du poste 10 des Affaires urbaines (Annexe B) dudit budget, \$3,315,906.00;

d) des quatre douzièmes supplémentaires du total des montants du poste 55 de l'Industrie et du Commerce et du poste 15 des Affaires urbaines (Annexe C) dudit budget, \$150,479,333.33;

e) des trois douzièmes supplémentaires du total des montants du poste L45 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste L35 de l'Expansion économique régionale, du poste 90 du Secrétariat d'État, des postes 40, 50 et 90 des Transports et des postes 5 et 10 du Conseil du Trésor (Annexe D) dudit budget, \$133,618,375.00;

f) des deux douzièmes supplémentaires du total des montants du poste 5 des Finances, du poste L65 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 75 de l'Industrie et du Commerce, des postes 65 et L75 des Transports (Annexe E) dudit budget, \$51,615,199.33;

g) du douzième supplémentaire du total des montants des postes 1 et 70 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 15 de l'Environnement, des postes 5, L60 et L85 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 10 de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, du poste 5 des Postes, du poste 25 du Conseil privé, du poste 15 du Secrétariat d'État, du poste 1 du Solliciteur général, des postes 1 et 15 des Approvisionnements et Services (Annexe F) dudit budget, \$198,670,283.33;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Bill C-91, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés d'Essex-Windsor, Hamilton Mountain, Nipissing, Thunder Bay, Welland, Stormont-Dundas, St. Catharines, Kitchener, Scarborough-Ouest, Peel-Dufferin-Simcoe et Glengarry-Prescott-Russell, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Schellenberger en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Oberle en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Direction des rentes sur l'État, y compris les comptes et les

états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 16 de la Loi relative aux rentes sur l'État, chapitre G-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/57A).

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que les états financiers, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 33 de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, chapitre C-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/108A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3255), demandant: 1. Pour chaque ministère et organisme, quel a été a) le budget total alloué, b) le nombre (i) d'employés occasionnels (ii) d'employés occasionnels embauchés pour une période fixe (iii) d'employés temporaires qui restent, pour l'année financière 1975-1976 jusqu'au 1^{er} octobre 1975?

2. Dans chaque cas, quelle fraction de ce budget, exprimée en dollars, avait été dépensée le 1^{er} octobre 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3255D).

A 6 h. 39 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 273

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 25 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission de lutte contre l'inflation, en date du 19 mars 1976, relativement aux assureurs de biens et de responsabilités. (Document parlementaire n° 301-1/134D).

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé: «Notre droit pénal», en date du mois de mars 1976, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/410B).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Spadina, London-Ouest, Rosedale, Halton, York-Centre, Windsor-Ouest, York-Est, Sarnia-Lambton, Trinity, Hamilton Mountain, Welland, St. Catharines et Scarborough-Ouest, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Lanark-Renfrew-Carleton, Northumberland-Durham, Grenville-Carleton, Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, Prince Edward-Hastings, Oxford, Lambton-Kent, Halton-Wentworth, Victoria-Haliburton et Simcoe-Nord, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Chambly, Sainte-Marie, Lévis, Beauce, Longueuil, Argenteuil-Deux-Montagnes, Saint-Michel, Gaspé, Compton, Saint-Boniface et Duvernay, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 24 mars 1976, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-91, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés d'Ottawa-Centre, Ontario, Thunder Bay, York-Ouest, Hamilton Mountain, Mississauga, St. Catharines, Trinity, Fort William et Glengarry-Prescott-Russell, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Pontiac, Mercier, Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, Papineau, Rivière-du-Loup-Témiscouata, Lévis, Frontenac, Labelle, Lapointe et Longueuil, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-91, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977, qui est rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Brewin en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Demers en remplacement de M. Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Holmes en remplacement de M. Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. McKenzie en remplacement de M. Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la pension de la Fonction publique, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 11 de cette Loi, chapitre P-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/220A).

Par M. Chrétien,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 11 de cette Loi, chapitre 43, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/366A).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Séquestre des biens ennemis, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 3 de la Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires), chapitre 24, Statuts du Canada 1947. (Document parlementaire n° 301-1/118A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3321), demandant: 1. Quels sont tous les détails des contrats que le gouvernement a accordés depuis le 20 avril 1968 aux sociétés a) *Canus Equipment Ltd.*, b) *Cadillac Plastics*, y compris, dans chaque cas, i) le montant, ii) la date d'octroi, iii) les objectifs du contrat ainsi que iv) l'endroit où le travail a été effectué?

2. Dans chaque cas, y a-t-il eu des appels d'offre et, a) dans la négative, pourquoi, b) dans l'affirmative, quels sont (i) le nom des soumissionnaires (ii) le montant de chaque soumission? (Document parlementaire n° 301-2/3321A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1976 (Question n° 3654), demandant: 1. Depuis le 20 avril 1968, combien en a-t-il coûté aux contribuables pour les meubles, l'équipement, les installations fixes, les moquettes et autres du bureau de chaque ministre, a) au Ministère, b) à la Chambre des communes?

2. Pour la même période de temps, quel a été le total des dépenses de tous les ministères? (Document parlementaire n° 301-2/3654E).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3793), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1974 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre a) d'agents d'information, b)

d'employés du personnel de soutien embauchés, selon (i) la classification (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque ministère, combien de postes d'agent d'information étaient vacants selon a) la classification, b) l'échelle de traitement?

3. Dans chaque ministère, quelles fonctions et responsabilités étaient assumées par chacun des agents d'information, le 1^{er} janvier 1975?

4. Dans chaque ministère, quel montant sera consacré en 1975-1976 aux services d'information, y compris les traitements et salaires? (Document parlementaire n° 301-2/3793F).

A dix heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 274

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 26 MARS 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel pour l'année 1974-1975. (Document parlementaire n° 301-1/72A).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés d'Ontario, Bruce-Grey, Glengarry-Prescott-Russell, Welland, Scarborough-Ouest, Ottawa-Centre, Renfrew-Nord-Nipissing-Est, Trinity, York-Centre et Essex-Windsor, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Glengarry-Prescott-Russell, Ottawa-Centre, Trinity, Scarborough-Ouest, Bruce-Grey,

Fort William, Renfrew-Nord-Nipissing-Est, Nipissing, Welland et Ontario, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Scarborough-Ouest, York-Sud, York-Centre, Trinity, Welland, York-Scarborough, Ontario, Toronto-Lakeshore, Mississauga et York-Ouest, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Thunder Bay, Ontario, Nipissing, Welland, Scarborough-Ouest, Port Arthur, Lincoln, Fort William, Essex-Windsor et Algoma, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Laval, Charlevoix, Lévis, Matane, Portneuf, Chambly, LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul, Labelle, Hamilton Mountain et Lincoln, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Westmount, Lachine-Bord-du-Lac, Verdun, Maisonneuve-Rosemont, LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul, Laval, Dollard, Saint-Jean, Saint-Michel et Portneuf, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Charlevoix, Portneuf, Laval, Matane, Lévis, Chambly, Ottawa-Vanier, Argenteuil-Deux-Montagnes, York-Ouest et Glengarry-Prescott-Russell, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Berthier-Maskinongé, Beauharnois-Salaberry, Saint-Boniface, Nipissing, LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul, Saint-Jacques, Maisonneuve-

Rosemont, Matane, Chambly, Charlevoix et Labelle, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 34, 4, 10, 24, 37, 38, 43 à 48 inclusivement et 50 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-252, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.

M. Robinson, appuyé par M. Guay (Saint-Boniface), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Ritchie en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de novembre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/361A).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de décembre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/362A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1976 (Question n° 3260), demandant: Pour chaque année financière de 1970-1971 jusqu'à ce jour, a) combien de personnes ont été nommées aux divers ministères et organismes dans le cadre du Programme de rémunération d'affectation spéciale, b) combien ont été affectées aux unités francophones, c) quel a été le coût total de ce programme? (Document parlementaire n° 301-2/3260B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3496),

demandant: Depuis 1970, des dépenses ou contributions ont-elles été effectuées par un ministère, à l'occasion des expositions de a) Toronto et b) Vancouver et, dans l'affirmative, de combien chaque année? (Document parlementaire n° 301-2/3496A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 275

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 29 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Guilbault, du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 janvier 1976, votre Comité a étudié le Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher les lignes 30 à 39 inclusivement à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

«c) une personne demeure sous le coup d'une ordonnance d'expulsion rendue contre elle jusqu'à

(i) ce que toutes les voies de recours ou d'appel possibles devant la Commission d'appel de l'immigration, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada soient épuisées et que le résultat final soit que cette ordonnance est sans effet, ou

(ii) son exécution.»

Article 3

Retrancher les lignes 23 à 25 inclusivement à la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

«Canada d'un gouvernement étranger;

b) un employé au service d'une personne mentionnée à l'alinéa a); ou

c) un fonctionnaire ou un employé, au Canada, d'une organisation internationale, notamment d'une institution spécialisée des Nations Unies, auquel une

loi du Parlement du Canada reconnaît des privilèges et immunités diplomatiques dont l'équivalence avec ceux accordés aux personnes mentionnées à l'alinéa a) est certifiée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.»

Article 5

Retrancher les lignes 32 à 38 inclusivement à la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Le Ministre doit accorder la citoyenneté

a) à l'enfant mineur d'un citoyen lorsque cet enfant a été légalement admis au Canada à titre de résident permanent et que la demande de citoyenneté est présentée au Ministre par la personne que les règlements autorisent à agir pour l'enfant; ou

b) à la personne

(i) née à l'extérieur du Canada avant l'entrée en vigueur de la présente loi, d'une mère qui était citoyenne à l'époque de la naissance, et

(ii) qui n'avait pas droit, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, de se voir accorder la citoyenneté aux termes du sous-alinéa 5(1)b)(i) de l'ancienne loi

si une demande de citoyenneté est présentée au Ministre dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, à moins que le Ministre ne prolonge ce délai, par la personne que les règlements autorisent à agir.»

Retrancher les lignes 45 à 47 inclusivement à la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

«quée à l'alinéa (1)a), de la condition relative à la durée de la résidence au Canada indiquée à l'alinéa (1)b) ou de la condition relative à la prestation du serment de citoyenneté.»

Article 8

Retrancher les lignes 37 à 41 inclusivement à la page 5.

Renommer les paragraphes 8(2), (3) et (4) aux pages 5 et 6 qui deviendront les paragraphes 8(1), (2) et (3).

Retrancher la ligne 13 à la page 6 et la remplacer par ce qui suit:

«(1)c) ou d).»

Article 13

Retrancher la ligne 21 à la page 8 et la remplacer par ce qui suit:

«vertu du paragraphe 8(1), ou»

Article 14

Retrancher la ligne 23 à la page 9 et la remplacer par ce qui suit:

«ou 8(2), selon le cas.»

Article 20

Retrancher le mot «ou» à la ligne 39 à la page 11.

Retrancher les lignes 41 à 44 inclusivement à la page 11 et les remplacer par ce qui suit:

«sation portant sur une infraction au paragraphe 28(1) ou (2) ou sur un acte criminel prévu par une loi du Parlement, pen-»

Retrancher la ligne 49 à la page 11 et la remplacer par ce qui suit:

«jeté de ce jugement; ou

c) s'il n'a pas obtenu, dans le cas où il le faut, le consentement du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration prévu à l'article 35 de la *Loi sur l'immigration* pour être admis au Canada et y demeurer à titre de résident permanent.»

Retrancher les lignes 8 à 10 inclusivement à la page 12 et les remplacer par ce qui suit:

«paragraphe 28(1) ou (2) ou d'un acte criminel prévu par une loi du Parlement.»

Article 21

Retrancher à la ligne 13 à la page 12 de la version anglaise seulement, les mots «without proof of authorization» et les remplacer par ce qui suit:

«without proof of the authenticity of the authorization»

Article 32

Retrancher la ligne 26 à la page 16 et la remplacer par ce qui suit:

«citoyen de l'Irlande qui n'est»

Article 33

Retrancher les lignes 30 à 42 inclusivement à la page 16 et les remplacer par ce qui suit:

«33. (1) Sous réserve du présent article,

a) une personne qui n'est pas citoyen canadien peut prendre possession de biens immobiliers et mobiliers de toute nature et les acquérir, détenir et aliéner, de la même manière, à tous égards, qu'un citoyen canadien; et

b) le titre afférent à des biens immobiliers et mobiliers de toute nature peut s'acquérir d'une personne qui n'est pas citoyen canadien soit par cession

directe ou intermédiaire, soit par voie de succession, de la même manière, à tous égards, que si cette personne était citoyen canadien.

(2) Le lieutenant-gouverneur en conseil d'une province, ou toute autre personne ou autorité qu'il désigne, peut, sous réserve du paragraphe (6), interdire, annuler ou limiter la prise de possession ou l'acquisition, par quelque mode que ce soit, notamment par dévolution successorale d'intérêts dans des biens immobiliers situés dans la province par des personnes qui ne sont pas citoyens canadiens ou par des corporations ou associations qui, de l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil ou de la personne ou autorité désignée, sont contrôlées en fait par des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens.

(3) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement,

a) désigner les opérations qui constituent une prise de possession ou une acquisition d'intérêts dans des biens immobiliers situés dans la province;

b) définir la notion de contrôle de fait d'une corporation ou association par des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens; et

c) définir la notion d'association.

(4) Quiconque ne se conforme pas à une interdiction, annulation ou limitation formulée conformément au paragraphe (2), est coupable d'une infraction et passible sur déclaration sommaire de culpabilité d'une amende maximale de dix mille dollars et d'un emprisonnement maximal d'un an ou de l'une de ces peines.

(5) Les dirigeants, administrateurs et mandataires d'une corporation qui ordonnent ou autorisent celle-ci à commettre une infraction au paragraphe (4), ou qui y ont participé, consenti ou acquiescé, sont parties à cette infraction; ils en sont coupables et ils sont passibles, sur déclaration de culpabilité, de la peine prévue pour cette infraction qu'il y ait eu ou non poursuite ou déclaration de culpabilité de la corporation.

(6) Les paragraphes (2) et (3) n'ont pas, pour effet de permettre au lieutenant-gouverneur en conseil d'une province, ou à toute autre personne ou autorité qu'il désigne, de décider ou d'agir de manière à

a) interdire et annuler ou limiter la prise de possession ou l'acquisition, par quelque mode que ce soit, y compris par voie de succession, par un immigrant reçu résidant habituellement au Canada, des droits afférents à des biens immobiliers situés dans une province;

b) entrer en conflit avec toute obligation juridique du Canada découlant, sur le plan international, du droit, de la coutume ou d'une convention;

c) créer des discriminations entre les personnes qui ne sont pas citoyens canadiens en fonction de leur nationalité, à moins que, sur le plan international, le droit, la coutume ou une convention ne requièrent à leur égard, de la part du Canada, un traitement privilégié;

d) empêcher tout état tiers de prendre possession ou d'acquérir des biens immobiliers situés dans une province à des fins diplomatiques ou consulaires; ou

e) interdire et annuler ou limiter la prise de possession ou l'acquisition, par quelque mode que ce soit, par toute personne, de droits afférents à des biens immobiliers situés dans une province, à l'occasion ou à la suite d'un investissement étudié et autorisé par le gouverneur en conseil aux termes de la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger*.

(7) Les paragraphes (2) à (6) entrent en vigueur dans une province à la date fixée par proclamation du gouverneur en conseil à cet effet.

(8) Le présent article n'a pas pour effet»

Article 39

Retrancher l'article 39 à la page 18.

Article 40

Retrancher la ligne 43 à la page 18 et la remplacer par ce qui suit:

«que, 1867, et la *Loi sur la citoyenneté*, doit se faire déferer et prêter le»

Nouvel article 43

Ajouter immédiatement après la ligne 28, à la page 19 le nouvel article suivant:

«43. L'alinéa 14(4)d) de la *Loi électorale du Canada* ne s'applique pas au juge de la citoyenneté.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-20, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 34 à 42 inclusivement et 44, 45*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 158 aux Journaux*)

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M^{me} Sauvé, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-92, Loi prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge et apportant des modifications corrélatives à certaines autres lois, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant l'indemnisation de certains anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge, selon les circonstances et de la manière et suivant les montants prescrits.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Hastings, Huron-Middlesex, Oxford, Regina-Est, Okanagan Boundary, Hamilton-Wentworth, Battle River, Halton-Wentworth, Grenville-Carleton et High Park-Humber Valley, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N^o 3794—M. Orlikow

1. Les 1^{er} janvier 1973 et 1975, quel était le total de l'effectif de chaque ministère, corporation ou organisme d'État?

2. Aux mêmes dates, combien d'employés travaillaient dans la région d'Ottawa-Hull dans chaque ministère ou corporation?

3. Aux mêmes dates et par ministère ou corporation, combien d'employés travaillaient en dehors de la région d'Ottawa-Hull et à quel endroit? (Document parlementaire n^o 301-2/3794).

N^o 3903—M. Marshall

1. Combien de demandes de prêts la Société du crédit agricole a-t-elle reçues pour la province de Terre-Neuve en

a) 1970, b) 1971, c) 1972, d) 1973, e) 1974, f) 1975 et, dans chaque cas, combien y en a-t-on (i) acceptées (ii) rejetées (iii) reçues de personnes âgées de moins de 35 ans?

2. Pour chacun des districts fédéraux de Terre-Neuve, combien de personnes sont à l'emploi du ministère de l'Agriculture?

3. Quelles installations, immeubles et autres, du gouvernement sont utilisés par le ministère de l'Agriculture dans cette province?

4. Quel est l'état détaillé des fonds accordés par le ministère de l'Agriculture, ses organismes et le MEER, dans la province de Terre-Neuve pour les années a) 1970, b) 1971, c) 1972, d) 1973, e) 1974, f) 1975?

5. Quelles sont, par produit, les statistiques de la production agricole à Terre-Neuve pour les années a) 1970, b) 1971, c) 1972, d) 1973, e) 1974, f) 1975?

6. Quand le bureau de Terre-Neuve de la Société du crédit agricole a-t-il ouvert ses portes et quel personnel y est rattaché?

7. Depuis l'ouverture du bureau, combien de demandes ont été reçues en 1975 par rapport aux mêmes mois en 1974?

8. Quand les représentants de la Société du crédit agricole se sont-ils rendus sur la côte ouest de Terre-Neuve? (Document parlementaire n^o 301-2/3903).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill S-31, Loi modifiant la Loi sur la quarantaine.

M. Lalonde, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976*)

(*Avis de motions*)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19 et 20 sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Roche, appuyé par M. Holmes, propose,—Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'élaboration d'un plan général de décentralisation semblable à celui du Comité mixte spécial sur la Constitution du Canada, en mettant particulièrement l'accent sur a) la séparation constitutionnelle des pouvoirs, b) la décentralisation du processus décisionnel au sein des ministères fédéraux, c) l'amélioration des relations intergouvernementales.—(*Avis de motion n° 37*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Macdonald (Rosedale),—Que le Bill S-31, Loi modifiant la Loi sur la quarantaine, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des amendements apportés par le Sénat au Bill C-71, Loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

M. Mackasey, au nom de M. Basford, appuyé par M. Andras, propose,—Que ces amendements soient maintenant lus une deuxième fois et agréés.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ces amendements sont lus une deuxième fois et agréés.

La Chambre reprend l'étude sur la motion de M. Whelan, appuyé par M. Sharp,—Que l'amendement apporté par le Sénat aux amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, soit maintenant lu une deuxième fois et agréé.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, cet amendement est lu une deuxième fois et agréé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une

deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hopkins en remplacement de M. Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Vingt-septième rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante dont le nom suit, déposée le vendredi 26 mars 1976, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement:

United Grain Growers Limited, de la cité de Winnipeg (Manitoba), demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour augmenter son capital-actions, et à d'autres fins.—*M. McIsaac*.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 276

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 30 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Friesen, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), il est ordonné,—Que la Chambre adresse de chaleureuses félicitations à M. Budge Crawley de *Crawley Films of Ottawa* qui, pour son succès marquant en remportant l'Oscar du cinéma, a tant rehaussé la réputation du Canada dans les arts créateurs.

Du consentement unanime, M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) d'un contrat de louage d'ouvrage, en date du 1^{er} avril 1975, entre l'Auditeur général du Canada et M. J. F. Grandy;

(2) d'un accord, en date du 1^{er} avril 1975, entre le ministre de l'Industrie et du Commerce et M. J. F. Grandy;

(3) d'un accord, en date du 1^{er} avril 1975, entre le ministre des Finances et M. S. S. Reisman. (Document parlementaire n° 301-7/50).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'à cinq heures cet après-midi, l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue, afin de permettre l'étude de l'ordre numéro 92 inscrit au nom du Gouvernement.

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais,

d'une lettre, en date du 22 décembre 1975, adressée à M. Charles Boulva, président de la Société Canadif ainsi qu'un document intitulé «L'enrichissement de l'uranium au Canada». (Document parlementaire n° 301-5/186).

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Rapport et déclaration du Comité consultatif national sur les agents immunisants, suite à sa réunion tenue à Ottawa le 23 mars 1976. (Document parlementaire n° 301-7/51).

M. Stollery, appuyé par M. Roberts, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-429, Loi concernant l'acquisition de biens fonds par des non-Canadiens, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 4919—M. Caouette (Témiscamingue)

1. Depuis l'entrée en vigueur du Programme des initiatives locales, a-t-on consacré de l'argent dans la circonscription électorale de Témiscamingue et, dans l'affirmative, combien?

2. Pour chacun des projets acceptés, quels en sont a) le titre, b) le montant, c) l'année d'acceptation, d) le nombre d'emplois créés, e) le nom de la municipalité en cause? (Document parlementaire n° 301-2/4919).

M. Penner, secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre des Travaux publics, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Après plus ample débat, ce débat est interrompu, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants du Bill C-92, Loi prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge et apportant des modifications corrélatives à certaines autres lois.

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Basford, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Il s'élève un débat;

A six heures du soir, le débat est interrompu, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants:

Bill C-90, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

Bill C-91, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 30 mars 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jean Beetz, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de

député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 30 mars, à 9 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

Un message est reçu de l'honorable Jean Beetz, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-85, Loi concernant la sécurité à l'immigration.—Chapitre n° 91;

Bill C-86, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants et la Loi de l'assurance des soldats de retour au pays.—Chapitre n° 92;

Bill C-71, Loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.—Chapitre n° 93;

Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail.—Chapitre n° 94.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député du Gouverneur général dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976;

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977;

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général s'est exprimé ainsi:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Bill C-90, Loi n° 1 de 1976 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 89;

Bill C-91, Loi n° 2 de 1976 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 90.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 09 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. MacDonald (Egmont) et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de MM. Johnston et Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.»

M. Trudel en remplacement de M. Demers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Oberle en remplacement de M. Lavoie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Malone en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Elzinga en remplacement de M. Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Hargrave, Pelletier et McIsaac en remplacement de MM. Murta, Côté et Maine sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Ritchie en remplacement de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Cafik en remplacement de M. Demers sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Korchinski en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Darling en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

M. Hees en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Hargrave et Korchinski en remplacement de MM. Oberle et Muir sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. O'Connell en remplacement de M. Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Condon en remplacement de M. Watson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'octobre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/360A).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de janvier 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/351A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et de la Loi sur l'Association internationale de développement, pour l'année civile 1975, conformément aux articles 7 et 5 des Lois susmentionnées, chapitre B-9 et I-21 respectivement, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/74A).

Vingt-septième rapport (révisé) du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante dont le nom suit, déposée le vendredi 26 mars 1976, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

United Grain Growers Limited, de la cité de Winnipeg (Manitoba), demandant l'adoption d'une loi modifiant la

loi la constituant en société pour augmenter son capital-actions, et à d'autres fins.—*M. McIsaac*.

A 10 h. 43 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 277

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 31 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, du Commissaire aux langues officielles, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 34 de la Loi sur les langues officielles, chapitre 0-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/301A).

M. Joyal, appuyé par M. Lachance, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-430, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (renvoi des rapports), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, sur motion de M. Loiseau (Saint-Henri), appuyé par M. Guilbault, il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition de *United Grain Growers Limited* demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour augmenter son capital-actions, et à d'autres fins, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le vingt-septième rapport (*révisé*) du greffier des pétitions présenté à la Chambre le mardi 30 mars 1976, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3704—M. Forrester

1. Depuis 1968, combien de fois des flottes de pêche étrangères sont-elles venues dans des ports de l'Est du Canada, selon a) la nationalité, b) le port?

2. Dans chaque cas, a) combien estime-t-on que le Canada en a retiré, b) quelles recettes ont été réalisées par les ports et les entreprises locales? (Document parlementaire n° 301-2/3704).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

L'avis de motion portant production de documents n° 84, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études ou enquêtes concernant les radiations dans le voisinage de Port Hope (Ont.), menées par ou pour la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Eldorado Nucléaire, Limitée ou tout autre organisme ou direction du gouvernement, démontrant que le niveau des radiations excède les niveaux jugés acceptables pour la sécurité publique et indiquant les endroits précis où il a été démontré que le niveau des radiations était excessif,

est appelé et, à la demande de l'honorable député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*,

conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 97, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du projet de contrat entre la *Lockheed Corporation* de Burbank (Californie) et le gouvernement du Canada, pour l'achat par le Canada de dix-huit avions patrouilleurs à long rayon d'action, y compris la formule décrite à la page 11617 des *Débats* du 9 mars 1976,

est appelé et, à la demande de l'honorable député de Victoria (M. McKinnon), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

De son siège à la Chambre, M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, déclare qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions de l'article 75A ou 75B du Règlement, relativement à l'attribution d'une période de temps à l'étape de la deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, et donne avis de son intention de proposer, à la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 75C du Règlement, une motion n'attribuant pas plus de quatre jours aux délibérations à cette étape du Bill et aux décisions requises pour disposer de cette étape.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois,

mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Rondeau en remplacement de M. Laprise sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. McCain en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Macquarrie en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Demers en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de Statistique Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 4 de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/122B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 115 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, chapitre P-35, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/219A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765), demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression a) anglaise, b) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765G).

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 278

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 1^{er} AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Poulin, appuyé par M. Francis, il est résolu,—Que la Chambre donne mandat au gouvernement d'entrer en négociation avec les autorités ontariennes concernées pour assurer le maintien des cours d'immersion de français au choix de chacune des quatre commissions scolaires de la région d'Ottawa-Carleton.

Du consentement unanime, M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copie, en anglais, d'une lettre du vice-président exécutif des programmes gouvernementaux à la *Lockheed-California Company*, M. R. R. Heppe, en date du 12 juin 1975, adressée au directeur adjoint de la gestion du projet d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, M. L. H. Stopforth, au sujet de la conséquence de la diminution du budget consacré au programme LRPA pour l'année financière 1975-1976. (Document parlementaire n° 301-7/42A).

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-33, Loi concernant la United Grain Growers Limited.—*M. McIsaac*.

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement.

M. Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le treizième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 4 mars 1976, votre Comité a étudié le Bill S-8, Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 9, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«commerce consiste à vendre, dans plusieurs provinces ou pays, à des reven»

Article 4

Retrancher les lignes 2 et 3, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«aux pneus et, sans restreindre la portée géné»

Retrancher la ligne 38, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«prescrire»

Retrancher les lignes 41 à 47, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«relative aux pneus, qu'il établisse un système d'enregistrement permettant d'identifier, lorsqu'elle le désire, toute personne qui a acheté un pneu de véhicule automobile qu'il a fabriqué; et

f) prescrire le système d'enregistrement à établir aux fins de l'alinéa e) et la manière de le maintenir.»

Article 5

Retrancher la ligne 5, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«5. Nul fabricant ne doit»

Article 7

Retrancher la ligne 3, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit:

«voir être importés au Canada.»

Retrancher les lignes 27 à 33, à la page 5, et les remplacer par ce qui suit:

«(ii) si l'importateur établit un système d'enregistrement permettant d'identifier, lorsqu'elle le désire, toute personne qui a acheté un pneu de véhicule automobile qu'il a importé; et

(c) prescrivant le système d'enregistrement à établir aux fins du sous-alinéa b)(ii) et la manière de le maintenir.»

Article 8

Retrancher la ligne 39, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit:

«sonne qui, étant fabricant ou»

Retrancher les lignes 5 à 9, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit:

a) à tout vendeur ou revendeur d'un pneu qu'elle a fabriqué ou importé;

b) à tout acheteur de ce pneu dont le nom figure dans les dossiers du fabricant ou de l'importateur du pneu; et»

Retrancher la ligne 13, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«a) être donné par courrier certifié»

Article 10

Retrancher les lignes 36 et 37, à la page 6, et les lignes 1 à 3, à la page 7, et les remplacer par ce qui suit:

«10. (1) Pour l'application de la présente loi, le Ministre peut nommer les inspecteurs parmi les inspecteurs nommés en vertu de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*.»

Article 11

Retrancher la ligne 16, à la page 7, et la remplacer par ce qui suit:

«l'article 4 ou de l'article 7 qui est destiné à la vente et qui appartient»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill S-8, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 44, 45, 46 et 47*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 159 aux Journaux)

M. Trudel, au nom de M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, de la déclaration du ministre des Finances à la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances, en date du jeudi 1^{er} avril 1976, intitulée «Revue et réforme—Les arrangements fiscaux qui nous conduiront dans les années 80». (Document parlementaire n^o 301-5/16).

M. Forrestall, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-431, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Avis ayant été donné à une séance antérieure, en conformité des dispositions de l'article 75c du Règlement, M. Sharp, appuyé par M. Basford, propose,—Que, relativement au Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, quatre jours de séance soient attribués pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, le quatrième desdits jours, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu, à cette séance, pour les affaires émanant du gouvernement, M. l'Orateur interrompe toute délibération alors en cours, si l'objet du présent ordre le requiert, et mette immédiatement aux voix, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires en vue de disposer de l'étape de la deuxième lecture dudit bill.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Le Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill S-30, Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, à l'article 2, en retranchant les lignes 23 à 30 inclusivement, page 1 et les lignes 1 à 4 inclusivement, page 2.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Basford,—Que, relativement au Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, quatre jours de séance soient attribués pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, le quatrième desdits jours, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu, à cette séance, pour les affai-

res émanant du gouvernement, M. l'Orateur interrompe toute délibération alors en cours, si l'objet du présent ordre le requiert, et mette immédiatement aux voix, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires en vue de disposer de l'étape de la deuxième lecture dudit bill.

Après plus ample débat, à 9 h. 02 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations;

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 124)

POUR

Messieurs

Allmand	Dupras	MacFarlane
Andras (Port Arthur)	Ethier	MacGuigan
Andres (Lincoln)	Faulkner	Marceau
Appoloni (M ^{me})	Flynn	Marchand
Baker (Gander-Twilligate)	Foster	(Langelier)
Basford	Fox	Marchand
Béchar	Francis	(Kamloops-Cariboo)
Bégin (M ^{lle})	Gauthier	Martin
Blais	(Ottawa-Vanier)	Mclsaac
Blaker	Gendron	McRae
Boulanger	Gillespie	Munro
Breau	Goodale	(Hamilton-Est)
Buchanan	Goyer	Nicholson (M ^{lle})
Bussières	Guay	O'Connell
Caccia	(Saint-Boniface)	Olivier
Cafik	Guay	Ouellet
Campagnolo (M ^{me})	(Lévis)	Parent
Campbell (M ^{lle})	Guilbault	pearsall
(South Western Nova)	Haidasz	Pelletier
Campbell	Harquail	Penner
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Herbert	Philbrook
Caron	Hopkins	Pinard
Clermont	Jamieson	Portelance
Collenette	Joyal	Poulin
Comtois	Lachance	Prud'homme
Condon	Lajoie	Railton
Corbin	Lalonde	Raines
Corriveau	Landers	Reid
Côté	Lang	Richardson
Cullen	Langlois	Roberts
Cyr	Lapointe	Robinson
Danson	Leblanc	Roy
Daudlin	(Laurier)	(Timmins)
De Bané	LeBlanc	Roy
Demers	(Westmorland-Kent)	(Laval)
Dionne	Lee	Sauvé (M ^{me})
(Northumberland- Miramichi)	Lefebvre	Sharp
Douglas	Lessard	Smith
(Bruce-Grey)	Loiselle	(Saint-Jean)
Duclos	(Chambly)	Tessier
Dupont	Loiselle	Trudel
	(Saint-Henri)	Turner
	Lumley	Watson
	MacDonald	Whelan
	(Cardigan)	Yanakis
	MacEachen	Young—115.

CONTRE

Messieurs

Alexander	Douglas	Kempling
Alkenbrack	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Knowles
Allard	Ellis	(Winnipeg- Nord-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)	Epp	Korchinski
Baldwin	Forrestall	Lambert
Bawden	Fortin	(Edmonton-Ouest)
Beatty	Fraser	La Salle
Beaudoin	Friesen	Leggatt
Cadieu	Gilbert	MacDonald
Clarke	Gillies	(Egmont)
(Vancouver Quadra)	Hargrave	MacDonald (M ^{lle})
Coates	Hees	(Kingston et les Îles)
Crouse	Hogan	MacLean
Darling	Holmes	Malone
Dick	Huntington	Marshall
Dindsdale	Hurlburt	Masniuk
Dionne	Jelinek	Matte
(Kamouraska)	Johnston	

Mazankowski	O'Sullivan	Stanfield
McCain	Paproski	Stevens
McCleave	Patterson	Stewart
McGrath	Peters	(Marquette)
McKenzie	Reynolds	Symes
McKinnon	Ritchie	Towers
Mitges	Roche	Wenman
Muir	Rodriguez	Whiteway
Munro	Rondeau	Whittaker
(Esquimalt-Saanich)	Saltsman	Wise
Murta	Scott	Wooliams
Neil	Smith	Yewchuk—81.
Nowlan	(Churchill)	

Du consentement unanime, la Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Basford,—Que le Bill C-92, Loi prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge et apportant des modifications corrélatives à certaines autres lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Francis, Leblanc (Laurier), O'Connell et Forrestall en remplacement de MM. Corbin, Maine, Martin et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Goodale en remplacement de M. Lumley sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Rodriguez en remplacement de M. Hogan sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Paproski en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

M. Whiteway en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Young, Dionne (Northumberland-Miramichi) et MacGuigan en remplacement de MM. Duclos, Abbott et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Darling, Loiselle (Chambly) et Muir en remplacement de MM. MacKay, Gauthier (Ottawa-Vanier) et La Salle sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Darling en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Patterson en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Paproski en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du Comité de sélection.

M. Côté en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M^{me} Campagnolo en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,— Copie (en anglais) d'un accord entre le gouvernement du

Canada et la municipalité de St-Quentin (Nouveau-Brunswick), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/272D).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de l'Office national de l'énergie, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, chapitre N-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/188C).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Industrie et du Commerce, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 8 de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, chapitre I-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/12A).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien des provenances, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1975, conformément à l'article 22 de la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, chapitre L-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/94A).

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 279

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 2 AVRIL 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 1^{er} avril 1976, votre Comité a étudié le Bill C-92, Loi prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge et apportant des modifications corrélatives à certaines autres lois, et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

Article 15

Remplacer les lignes 25 et 26, page 6, par ce qui suit:

«15. La présente loi est réputée être entrée en vigueur le 1^{er} avril 1976.»

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 22*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 160 aux Journaux*)

M. l'Orateur, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de l'Économie interne tenue le lundi 29 mars 1976, concernant la révision des traitements des employés de la Chambre des communes. (Document parlementaire n° 301-1/1A).

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Andras (Port Arthur), il est ordonné,—Que, le lundi 5 avril 1976, la Chambre continue de siéger entre six heures et huit heures du soir;

Que, le mardi 6 avril 1976, la Chambre ne s'ajourne pas avant d'avoir terminé les affaires prévues dans le présent ordre;

Qu'aux jours susmentionnés aucune affaire émanant des députés ne soit abordée;

Qu'aux jours susmentionnés les affaires étudiées soient les oppositions aux rapports des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales;

Que toutes les oppositions à un rapport donné soient considérées en même temps;

Que les oppositions ou groupes d'oppositions, selon le cas, soient étudiés dans l'ordre du dépôt de l'opposition ou de la première opposition du groupe, selon le cas; et

Que, pendant l'étude de toute opposition ou de tout groupe d'oppositions, selon le cas, chaque député n'ait la parole qu'une seule fois et que pendant vingt minutes au plus.

Il est ordonné,—Que lorsque la Chambre abordera l'étude des oppositions aux rapports des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales, les oppositions ou groupes d'oppositions soient étudiées dans l'ordre suivant: Territoires du Nord-Ouest, Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Alberta et Colombie-Britannique.

Il est ordonné,—Qu'à l'étape de la troisième lecture du Bill C-92, Loi prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge et apportant des modifications corrélatives à certaines autres lois, le débat soit limité à un représentant de chaque parti, dont la durée du discours ne devra pas dépasser cinq minutes.

Du consentement unanime, le Bill C-92, Loi prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge et apportant des modifications corrélatives à certaines autres lois, rapporté avec un amendement par le Comité permanent des affaires des anciens combattants, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill S-32, Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgique et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.

M. Buchanan, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Cullen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19 et 20 sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Smith (Churchill), appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le Règlement de la Chambre devrait être modifié de façon à prévoir un Comité permanent des pêches en eaux douces et intérieures, distinct du Comité permanent des pêches et des forêts, auquel seront exclusivement déferées toutes les questions concernant la pêche en eaux douces et intérieures du Canada.—*(Avis de motion n° 42)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Johnston en remplacement de M. Crouse sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Lajoie en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Flynn et Marshall en remplacement de MM. MacGuigan et Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Stevens en remplacement de M. Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1976, demandant copie de la lettre de démission du Cabinet, remise le ou vers le 12 mars 1976, par le ministre des Travaux publics et copie de la réponse du Premier ministre à celle-ci.—*(Avis de motion portant production de documents n° 96)*. (Document parlementaire n° 301-3/96).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 280

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 5 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3683—*M. Jones*

1. A combien s'établit le coût total du bilinguisme *a*) au chapitre des cours de langues, *b*) au chapitre du perfectionnement et de la promotion, *c*) à tous les autres chapitres, y compris le remplacement des fonctionnaires absents de leur poste pour suivre des cours de langue?

2. Dans chaque cas, quels coûts précis ont été imputés annuellement *a*) au gouvernement, *b*) à chacun des gouvernements provinciaux, de 1971 à 1975? (Document parlementaire n° 301-2/3683).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

En conformité de l'ordre adopté le vendredi 2 avril 1976, la Chambre aborde l'étude d'oppositions aux Rapports des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

La Chambre aborde l'étude d'une opposition au Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest, présentée à *M. l'Orateur* le vendredi 5 mars 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2,

S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour les Territoires du Nord-Ouest déposé par *M. l'Orateur* devant cette Chambre le mardi 24 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la Commission n'a pas accordé assez d'attention aux noms des nouvelles circonscriptions électorales et elle a ignoré ou négligé l'importance d'un choix de noms facilement reconnaissables, quand elle a divisé lesdits territoires en deux circonscriptions.

2. Et toute autre opposition que les députés soussignés peuvent juger valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

W. Firth (Territoires du Nord-Ouest),
A. Hogan (Cape Breton-East Richmond),
L. Benjamin (Regina-Lake Centre),
A. Brewin (Greenwood),
L. Nystrom (Yorkton-Melville),
J. Rodriguez (Nickel Belt),
C. Symes (Sault-Sainte-Marie),
D. Orlikow (Winnipeg-Nord),
A. Peters (Timiskaming),
T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)

La Chambre aborde l'étude des oppositions au Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions élec-

torales pour la province de l'Ontario, présentées à M. l'Orateur les lundi 8 mars 1976, vendredi 12 mars 1976, jeudi 18 mars 1976, lundi 22 mars 1976, mardi 23 mars 1976, mercredi 24 mars 1976, jeudi 25 mars 1976, vendredi 26 mars 1976 et lundi 29 mars 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La ville de Dunnville a été exclue de la circonscription électorale de Haldimand-Norfolk, bien qu'elle compte parmi les municipalités formant la nouvelle région de Haldimand-Norfolk.

2. Les fonctionnaires municipaux de la ville de Dunnville ont recommandé à la Commission, lors de ses audiences à Welland, Ontario, l'inclusion de leur ville dans la circonscription électorale de Haldimand-Norfolk. Leurs instances ont été totalement ignorées.

3. La Commission a aussi oublié le fait qu'historiquement et géographiquement, la ville de Dunnville a toujours fait partie de l'ancien comté de Haldimand.

4. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

Wm. D. Knowles (Norfolk-Haldimand),
R. Brisco (Kootenay-Ouest),
W. Scott (Victoria-Haliburton),
W. Jarvis (Perth-Wilmot),
B. Halliday (Oxford),
J. Wise (Elgin),
R. E. McKinley (Huron-Middlesex),
S. Stevens (York-Simcoe),
J. R. Holmes (Lambton-Kent),
G. Mitges (Grey-Simcoe),
D. McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre),
G. Ritchie (Dauphin),
S. Schumacher (Palliser)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La circonscription de Bruce-Grey comprend plus de cantons du comté de Bruce que du comté de Grey; il semblerait donc plus logique que le nom de la circonscription demeure Bruce-Grey, au lieu de devenir Grey-Bruce, comme l'indique le rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales de l'Ontario en 1976.

2. Le Bill C-228, qui change le nom de la circonscription de Bruce en celui de Bruce-Grey, a reçu la sanction royale le 13 mars 1975.

3. Si le nom de la circonscription fédérale devient Grey-Bruce au lieu de demeurer Bruce-Grey, il y aura confusion parce qu'il existe déjà une circonscription provinciale du nom de Grey-Bruce.

4. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

C. Douglas (Bruce-Grey),
R. Daudlin (Kent-Essex),
D. Collenette (York-Est),
U. Appolloni (York-Sud),
W. Andres (Lincoln),
E. Lumley (Stormont-Dundas),
J.-R. Gauthier (Ottawa-Vanier),
V. Railton (Welland),
J. Fleming (York-Ouest),
W. Jarvis (Perth-Wilmot)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

L'autorité sur laquelle je voudrais fonder mon opposition est l'article 13c(ii) de la «Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales», qui prévoit que

«la Commission peut s'écarter de l'application rigoureuse des règles visées aux alinéas a) et b) chaque fois

(ii) qu'une communauté ou une diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions de la province rend, de l'avis de la Commission, un tel écart nécessaire ou opportun.»

Cet article laissant une certaine souplesse dans la délimitation des circonscriptions électorales se retrouve à l'annexe B du rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales de l'Ontario (1976):

«... la Commission peut s'écarter de cette égalité pour l'une des raisons suivantes:

(2) communauté ou diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions.»

J'allège que la présentation de la circonscription fédérale de Lincoln dans le rapport (voir pp. 20-21) ne respecte pas la communauté particulière d'intérêts qui découle de l'association économique, sociale, historique, politique et traditionnelle des terres fruitières du Niagara. Les limites actuelles de Lincoln, englobant Niagara-sur-le-lac, Lincoln, Pelham, Grimsby et Lincoln-Ouest, respectent et traduisent une communauté d'intérêts de longue date, fondée sur les caractéristiques de la région: rurale, agricole et fruitière.

Le rapport de 1973 de la Commission sur les circonscriptions électorales de l'Ontario (suspendue le 19 juillet 1973) préservait encore ces intérêts (lorsqu'il délimitait la circonscription de Lincoln en y incluant la partie de la municipalité régionale du Niagara comprise dans les cantons de

Wainfleet et Lincoln-ouest, les villes de Grimsby, Lincoln et Niagara-sur-le-lac et une petite partie de St. Catharines. Un point à noter ici, et qui sera développé plus loin, c'est que c'est la cité de St. Catharines qui a toujours servi de centre urbain et de centre de services pour la ceinture fruitière du Niagara s'étendant de Niagara-sur-le-lac jusqu'à Grimsby.

Le rapport de 1976, qui délimite la circonscription de Lincoln en y incluant la partie de la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth comprise dans la ville de Stoney Creek et la partie est de la cité de Hamilton, et la partie de la municipalité régionale de Niagara comprise dans les villes de Grimsby et Lincoln, propose maintenant de s'éloigner considérablement des liens communautaires traditionnels définis par les limites actuelles de la circonscription fédérale de Lincoln.

Le passage de Niagara-sur-le-lac, Pelham et Lincoln-Ouest à trois autres circonscriptions fragmente complètement les intérêts agricoles communs, qui constituent la note dominante de la composition socio-économique de Lincoln et met fin au partage de nombreux liens historiques et traditionnels formés depuis longtemps à Lincoln.

Le 9 avril 1974, dans une déclaration au comité permanent des privilèges et élections, l'honorable Allan J. MacEachen remarquait que:

«l'histoire du rajustement de la représentation au Canada apparaît comme une suite d'efforts en vue de trouver un compromis équitable entre l'affirmation du principe de la représentation proportionnelle et la reconnaissance, sur le plan pratique, de la nature particulière de nos caractéristiques politiques, sociales, culturelles et géographiques.»

L'idée que le nombre d'habitants ne doit pas être le seul critère de répartition des sièges entre les provinces se retrouve tout au long de l'histoire du Canada.

Or, l'objectif absolu de la représentation proportionnelle n'a jamais été atteint à cause des diverses circonstances qui découlent de notre régime fédéral ainsi que de la géographie physique de notre pays et de la composition de notre société, notamment l'interdiction d'étendre le territoire d'une circonscription électorale au delà des limites d'une province, la communauté des intérêts, la densité démographique, etc.

Les Parlements passés ont jugé à propos d'accepter, en plus du principe de la représentation proportionnelle, d'autres principes également valables se rapportant aux caractères géographiques, constitutionnels, historiques et ethniques particuliers au Canada.»

Ces principes, tels qu'ils sont exposés par l'honorable Allan MacEachen, s'appliquent tout particulièrement au cas de Lincoln. Du point de vue des intérêts historiques, traditionnels, culturels, sociaux, économiques et communautaires, la circonscription de Lincoln comprenant Niagara-sur-le-lac, Lincoln, Grimsby, Pelham et Lincoln-Ouest est et a toujours été considérée et traitée comme une unité communautaire bien délimitée.

On peut considérer cet aspect du point de vue économique: les terres fruitières de la péninsule du Niagara constituent un secteur agronomique industriel essentiel et unique au Canada. A part la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse qui ont une certaine production fruitière,

la région du Niagara est la seule à offrir aux Canadiens la possibilité d'une culture fruitière aussi variée. L'industrie fruitière dans cette région a des intérêts particuliers et beaucoup de problèmes; son morcellement entre cinq circonscriptions fédérales différentes ne l'avantagerait pas, car son importance deviendrait alors insignifiante dans chacune d'elles. Le gouvernement et le public s'accordent à dire qu'il faut préserver et soutenir l'industrie fruitière de cette région—qu'un seul député doit lui assurer une représentation forte et homogène au gouvernement fédéral. Il serait dans l'intérêt de tous les gens en cause et, en fait, de tous les Canadiens de laisser ces terres fruitières rurales ensemble dans une circonscription fédérale pour permettre de leur assurer une représentation forte et homogène.

Les limites fixées par la Commission dans son rapport de 1976 s'écartent aussi des limites des circonscriptions provinciales et des frontières municipales et régionales. A la page 4 du rapport, la Commission énonce le principe suivant:

«Compte tenu de la densité de la population et des intérêts de la communauté, la Commission a délimité les principales cités... de façon à respecter, dans la mesure du possible, les frontières municipales.»

Ce principe a été ignoré dans le cas de Lincoln, car on a réuni des sections de la municipalité régionale de Niagara et de Hamilton-Wentworth—qui ont des services différents, des intérêts historiques, sociaux, commerciaux et généraux divergents et représentent et reflètent des liens communautaires et des préoccupations de nature différente.

L'empiètement urbain est déjà un grave problème, notamment pour la péninsule du Niagara. Il serait encore aggravé par l'union de régions rurales avec des centres fortement industrialisés comme Hamilton. Dans le cinquième rapport et revue du Conseil canadien de développement rural (1973), on peut lire ceci:

«Les problèmes qui se posent dans les régions rurales, surtout à proximité de grands centres urbains sont tels qu'ils mettent en danger non seulement les rôles traditionnels, mais aussi les nouveaux rôles des régions rurales. L'expansion incontrôlée de la ville... aboutit à l'aliénation de bonnes terres agricoles et à la destruction du caractère rural d'une région beaucoup plus vaste que la superficie directement utilisée à des fins urbaines.»

(p. 15—note au bas de la page: «Urban Shadow, Urban Theory and Regional Planning»—L. O. Gertler)

L'étalement urbain, poursuit le rapport, aboutit aussi à un usage inefficace des terres agricoles: rien n'encourage à continuer de les cultiver, car il n'y a pas de services de soutien de l'agriculture dans ces régions. (p. 16)

La plupart des gens sont d'avis qu'il faut s'engager résolument à développer et vivifier l'économie rurale—dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ce développement et cet appui doivent s'insérer dans une politique et des programmes efficaces, grâce à une représentation politique homogène. La politique agricole porte en grande partie sur les programmes de stabilisation, le contrôle des importations et des exportations, le commerce et les tarifs, etc.—tous des domaines de juridiction fédérale.

L'industrie fruitière telle qu'elle existe dans la circonscription rurale de Lincoln, constituée de Niagara-sur-le-

lac, Lincoln, Grimsby, Lincoln-Ouest et Pelham, est une industrie importante et viable dans l'économie canadienne, et parce qu'elle est unique et située dans une petite région désignée de la péninsule, je maintiens fermement que les terres fruitières devraient continuer de former une seule circonscription fédérale et d'être représentées par un seul député.

Les «statistiques agricoles de l'Ontario» estiment à 76,371 acres la superficie totale des terres fruitières en 1973 et à \$46,852.4 (\$'000) la valeur totale des exploitations. Outre la production commerciale de fruits, l'industrie doit également être considérée dans une perspective plus vaste englobant le traitement, l'industrie vinicole, les services agricoles, d'autres industries secondaires connexes et les emplois créés par toutes ces entreprises. Si l'agriculture est une activité primordiale dans une région, les principaux intérêts et préoccupations des électeurs se rapportent directement ou indirectement à cette activité, que ce soit par un revenu direct, un emploi, une industrie secondaire, l'approvisionnement ou la prestation de services.

Donc, l'industrie fruitière telle qu'elle est située dans la circonscription de Lincoln est importante pour tous les électeurs et a une incidence directe sur la constitution de la région en une circonscription fédérale distincte.

Il ne serait pas dans l'intérêt des habitants de relier brusquement une partie du secteur rural de la circonscription de Lincoln à une région fortement industrialisée comme Hamilton. D'ailleurs, Hamilton ne pourrait pas être le centre de service de Lincoln—car c'est St. Catharines, centre des terres fruitières, qui a toujours assumé ce rôle très important.

Si les changements proposés par la Commission pour Lincoln en 1976 sont effectués, l'unité économique de la région sera morcelée et la considération accordée à l'industrie fruitière déclinera et deviendra insignifiante. Les intérêts de l'industrie fruitière seront éclipsés et se perdront parmi les divers intérêts et préoccupations industriels. Le déclin de la représentation véritable de la région fruitière accentuerait considérablement les difficultés déjà rencontrées par l'agriculture de la région et les pertes qui s'ensuivraient seraient irrémédiables.

Il est hors de doute que cette région aux racines historiques et rurales fermement ancrées représente une communauté d'intérêts bien définie et, de ce fait, devrait être considérée comme une communauté spéciale, aux frontières électorales délimitées en conséquence.

Enfin, on a présenté et noté bien des oppositions à la délimitation de la circonscription de Lincoln dans le rapport de la Commission. Vingt-quatre représentations de la part de la péninsule ont été faites à la séance publique tenue à Welland le 28 octobre 1975. Et cependant, sauf pour la circonscription d'Érié, dans laquelle on a inclus Dunnville, et pour celle de Niagara, qu'on a rebaptisée Niagara Falls, aucun changement n'a été apporté aux circonscriptions de la péninsule, notamment dans le cas de Lincoln (voir annexe C).

Il est donc important de noter les arguments avancés par diverses parties. L'Association fédérale de Lincoln a fait ressortir les points suivants:

—on n'a pas accordé assez d'attention à la communauté d'intérêts ou aux liens sociaux et politiques des habitants de la région de Niagara

—ces terres ont été depuis longtemps politiquement associées d'abord sous le nom de comté de Lincoln, puis sous celui de municipalité régionale du Niagara

—tous les services fédéraux, provinciaux, municipaux et régionaux sont situés à St. Catharines et non à Hamilton

—la région fruitière serait morcelée en cinq (5) circonscriptions

—l'industrie fruitière a besoin d'une forte représentation pour demeurer viable

—l'intérêt de la majorité est rural et agricole.

La ville de Grimsby a fait remarquer que les limites régionales ne correspondraient pas, que Grimsby se trouve dans la circonscription provinciale de Lincoln, que Lincoln est une région fruitière tandis qu'Hamilton est industrialisée et qu'elles ont très peu en commun, et que Grimsby ayant un long passé en tant que partie de la circonscription de Lincoln, il faudrait conserver leur relation.

L'Association libérale de la circonscription de Niagara Falls a signalé qu'il n'y a aucune communauté d'intérêt entre Niagara Falls et Niagara-sur-le-lac, que c'est avec St. Catharines que Niagara-sur-le-lac a toujours eu des liens et qu'il n'existe pas de système routier satisfaisant entre Niagara-Falls et Niagara-sur-le-lac. A titre de région fruitière, Niagara-sur-le-lac présente une identité communautaire avec Lincoln et orientée vers les services de St. Catharines, non de Niagara Falls.

L'Association libérale de Port Colborne et l'Association libérale provinciale d'Érié ont toutes deux convenu qu'il n'y a absolument aucun lien entre Lincoln-Ouest et Port Colborne ou Érié.

Un article sur le sujet, publié dans le St. Catharines Standard du 19 août 1975, affirmait que Niagara-sur-le-lac a historiquement fait partie du comté de Lincoln et a toujours eu un penchant pour St. Catharines. On s'est beaucoup étonné que la Commission place Grimsby et Lincoln dans la même circonscription que la partie est de la ville de Hamilton et l'on a trouvé que le remaniement allait à l'encontre des méthodes traditionnelles de révision de la carte électorale.

En résumé, j'estime que la Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion économique, traditionnelle et sociale dans la nouvelle circonscription électorale de Lincoln, qu'elle a semblé ignorer la question de l'unité et de la communauté d'intérêts, rendant ainsi inadéquate la représentation de la population au Parlement.

Signature des députés:

Wm. Andres (Lincoln),
U. Appolloni (York-Sud),
C. Turner (London-Est),
J. Condon (Middlesex-London-Lambton),
R. Daudlin (Kent-Essex),
C. Douglas (Bruce-Grey),
F. Maine (Wellington),
J. Buchanan (London-Ouest),
J. Munro (Hamilton-Est),
R. Young (Niagara Falls)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Quand elle a considéré qu'il fallait porter de 88 à 95 le nombre total des circonscriptions électorales de ladite province, la Commission n'a pas accordé suffisamment d'importance aux instances présentées aux audiences publiques par les citoyens résidents de la région géographique définie comme le Nord de l'Ontario et selon lesquelles leur représentation locale au Parlement ne devrait pas être réduite de 12 à 11 circonscriptions.

2. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion physique, sociale ou économique dans nombre de nouvelles circonscriptions créées, et semble avoir et a effectivement ignoré la question de l'unité ou de la communauté d'intérêts, rendant ainsi pratiquement impossible une représentation adéquate de la population au Parlement.

3. La Commission n'a pas tenu compte des dimensions de certaines circonscriptions rurales qu'elle a créées et de la difficulté de représenter les résidents de régions aussi vastes.

4. La Commission n'a pas apprécié à leur juste valeur et a en fait ignoré les questions de l'unité et de la communauté d'intérêts en donnant, dans les changements proposés, de nouveaux noms ou des noms existant déjà à certaines circonscriptions.

Signature des députés:

R. Andras (Port Arthur),
 J.-J. Blais (Nipissing),
 J.-R. Roy (Timmins),
 M. Foster (Algoma),
 A. Peters (Timiskaming),
 K. Penner (Thunder Bay),
 J. Reid (Kenora-Rainy River),
 P. McRae (Fort William),
 S. Darling (Parry Sound-Muskoka),
 R. Stewart (Cochrane)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Que, dans la révision des limites de Broadview, la Commission n'a pas dûment considéré les aspects géographiques, historiques, culturels et municipaux qui constituent la circonscription.

2. Que la révision contenue dans le rapport de la Commission de révision des circonscriptions électorales de l'Ontario, 1973, a considéré mieux et de façon plus précise les aspects géographiques, historiques, culturels et municipaux qui constituent la circonscription.

3. Qu'une partie de la circonscription proposée de Rosedale au sud de la rue Queen et qui s'étend de l'avenue Broadview-Est jusqu'à la rue Leslie est une partie inté-

grante et composite de la zone de la circonscription de Broadview immédiatement au nord de la zone délimitée ci-dessus et qui s'étend de la rue Queen à la rue Gerrard et de Broadview à l'avenue Greenwood. Ces zones géographiques combinées constituent une communauté d'intérêts des points de vue géographique, culturel, social, religieux et commerçant.

4. Qu'on pourrait faire la révision en incluant la zone proposée pour Rosedale, délimitée au paragraphe (3), dans la circonscription de Broadview-Greenwood et en la remplaçant, dans la circonscription proposée de Rosedale, par la zone qui commence sur le côté nord des avenues Broadview et Mortimer et s'étend vers l'est sur le côté nord de l'avenue Mortimer jusqu'à l'avenue Pape et vers le nord sur le côté ouest de l'avenue Pape jusqu'à la route de Millwood dans la municipalité de East York.

Cette recommandation est presque la même que celle faite par la Commission dans son rapport de 1973 et porte sur une zone géographique, culturelle et municipale de la partie nord-est de la circonscription proposée de Rosedale qui présente une communauté d'intérêts avec elle.

5. Que la partie de la circonscription proposée de Beaches qui commence à l'avenue Jones et la rue Queen et s'étend au nord sur le côté est de l'avenue Jones jusqu'à la rue Gerrard et à l'est sur le côté sud de la rue Gerrard jusqu'à la rue Greenwood et au sud sur le côté ouest de Greenwood jusqu'à la rue Queen constitue une zone présentant une communauté d'intérêts et qui fait partie intégrante de la zone générale qui s'étend de Greenwood et la rue Gerrard à l'est, jusqu'à l'avenue Broadview et la rue Gerrard à l'ouest et au sud de la rue Gerrard au boulevard Lakeshore-Est.

6. Que la révision pourrait se faire en incluant la partie de la circonscription proposée de Beaches délimitée au paragraphe (5) dans la circonscription de Broadview-Greenwood, et en lui substituant, comme partie de la circonscription proposée de Beaches, la zone qui commence sur le côté sud des avenues Mortimer et Greenwood et qui s'étend à l'est sur le côté sud de l'avenue Mortimer jusqu'à l'avenue Woodbine.

Cette recommandation est presque la même que celle faite par la Commission dans son rapport de 1973 et fait de l'avenue Mortimer la limite nord commune des circonscriptions proposées de Broadview-Greenwood et de Beaches.

7. Que la partie de la circonscription proposée de Broadview-Greenwood au nord des limites de la cité de Toronto et qui s'étend jusqu'à la rivière Don au nord et jusqu'à Greenwood à l'est et Broadview à l'ouest ne tient pas dûment compte des aspects municipaux, géographiques, historiques, culturels ni de la communauté d'intérêts de la zone.

8. Outre la révision recommandée au paragraphe (4) ci-dessus, on pourrait faire une révision supplémentaire en incluant, comme partie de la circonscription proposée de York-Est, la partie de la zone proposée pour Broadview-Greenwood délimitée au paragraphe (7), qui commence sur le côté nord des avenues Pape et Mortimer et s'étend vers l'est sur le côté nord de l'avenue Mortimer jusqu'à l'avenue Greenwood et de là vers le nord sur le côté ouest de l'avenue Greenwood jusqu'aux avenues Donlands et Pape et de là vers le sud sur le côté est de l'avenue Pape jusqu'à l'avenue Mortimer.

Cette recommandation est presque la même que celle faite par la Commission dans son rapport de 1973 et porte sur une zone municipale et culturelle qui présente une

communauté d'intérêts avec une partie de la circonscription proposée de York-Est.

9. Que les trois recommandations faites dans la présente opposition proposent, pour la zone générale, une meilleure intégration du point de vue géographique, municipal, culturel et de la communauté d'intérêts, qu'elles réduisent au minimum le déplacement des gens des anciennes circonscriptions aux circonscriptions nouvellement proposées et qu'elles correspondent aux quota électoraux pour la province d'Ontario.

10. Qu'on donne à la circonscription proposée de Broadview-Greenwood le nom de Broadview qui correspond plus précisément à la circonscription et permet d'éviter la confusion.

11. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

J. Gilbert (Broadview),
S. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),
L. Nystrom (Yorkton-Melville),
M. Saltsman (Waterloo-Cambridge),
D. Orlikow (Winnipeg-Nord),
W. Firth (Territoires du Nord-Ouest),
T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles),
A. Hogan (Cape Breton-East Richmond),
A. Peters (Timiskaming),
L. G. Benjamin (Regina-Lake Centre),
J. E. Broadbent (Oshawa-Whitby)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

J'aimerais m'opposer au récent rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales déposé à la Chambre en février en ce qui concerne la circonscription de London-Ouest.

Le 14 octobre 1975, j'ai comparu devant la Commission de délimitation des circonscriptions fédérales et ma préoccupation, alors et maintenant, est de provoquer le moins de bouleversements possibles.

Pour assurer l'équilibre de la population dans London-Ouest et London-Est, je propose de reculer légèrement les limites vers l'Ouest dans la section nord, sans modifier la section sud.

Je tiens à ajouter que ces remaniements n'auront aucune répercussion sur les limites des circonscriptions avoisinantes.

M. Turner, député de London-Est, et moi-même considérons cette modification à la proposition de la Commission comme conforme aux critères de la Commission.

Signature des députés:

J. Buchanan (London-Ouest),
L. Condon (Middlesex-London-Lambton),

C. Douglas (Bruce-Grey),
J. Flynn (Kitchener),
C. Turner (London-Est),
F. Philbrook (Halton),
Wm. Andres (Lincoln),
M. MacGuigan (Windsor-Walkerville),
M. Raines (Burnaby-Seymour),
R. Young (Niagara Falls),
G. MacFarlane (Hamilton Mountain)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux facteurs géographiques, politiques et démographiques quand elle a planifié le remaniement de la circonscription de Essex-Windsor et Essex-Kent, facteurs dont elle doit tenir compte, aux termes des dispositions expresses des paragraphes 13c(i) et 13c(ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

2. La ville de Harrow et les municipalités de Colchester Nord et Sud ont traditionnellement été associées aux municipalités situées à l'Ouest, c'est-à-dire Amherstburg, Anderdon et Malden, ainsi qu'avec la cité de Windsor, et n'ont guère eu de liens avec les municipalités situées à l'Est.

3. En opérant ce changement, la Commission n'a pas donné aux résidents des municipalités de Harrow, Colchester Nord et Colchester Sud la possibilité de donner leur avis sur la proposition et on nous a fait part de plusieurs remarques déplorant cette omission.

4. La Commission n'a pas accordé assez d'importance à la dimension géographique de la circonscription d'Essex-Kent proposée, lui donnant ainsi une configuration qui rendra difficile une représentation adéquate des résidents des municipalités de Harrow, Colchester Nord et Colchester Sud.

5. Et pour tout autre motif que les députés soussignés peuvent juger valable pour faire respecter l'esprit et les conditions ci-dessus mentionnés:

Signature des députés:

E. F. Whelan (Essex-Windsor),
G. MacFarlane (Hamilton Mountain),
J.-J. Blais (Nipissing),
K. Penner (Thunder Bay),
V. Railton (Welland),
G. Parent (St. Catharines),
E. Lumley (Stormont-Dundas),
J. Flynn (Kitchener),
A. Martin (Scarborough-Ouest),
R. Milne (Peel-Dufferin-Simcoe),
D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électo-

rales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas apprécié à leur juste valeur les instances présentées aux audiences publiques par les citoyens résidant dans la région géographique définie.

2. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux liens physiques, sociaux et économiques dans beaucoup des nouvelles circonscriptions créées; elle semble avoir ignoré, et a effectivement ignoré, la question de l'unité et de la communauté d'intérêts, rendant ainsi pratiquement impossible la représentation adéquate de la population au Parlement.

3. La Commission n'a pas apprécié à leur juste valeur et a, en fait, ignoré les questions de l'unité et de la communauté d'intérêts.

Signature des députés:

P. Stollery (Spadina),
J. Buchanan (London-Ouest),
D. Macdonald (Rosedale),
F. A. Philbrook (Halton),
R. Kaplan (York-Centre),
H. Gray (Windsor-Ouest),
A. Martin (Scarborough-Ouest),
D. Collenette (York-Est),
B. Cullen (Sarnia-Lambton),
A. Nicholson (Trinity),
G. MacFarlane (Hamilton Mountain),
V. Railton (Welland),
G. Parent (St. Catharines)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Le nom de la circonscription marquée du n° 40 sur la carte déposée le 27 février 1976 et appelée Lanark-Carleton devrait être changé en celui de Lanark-Renfrew-Carleton, puisqu'un certain nombre des résidents du comté de Renfrew habiteront aussi dans cette circonscription.

2. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réexaminer les limites des circonscriptions connues sous les noms de Sault-Sainte-Marie et Algoma, portant respectivement les numéros 70 et 1 sur la carte déposée le 27 février 1976, de façon à mieux déterminer quels groupes ont le plus d'intérêts en commun et le caractère le plus urbain et devraient être inscrits dans la circonscription urbaine de Sault-Sainte-Marie.

3. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier la limite entre les circonscriptions connues sous les noms de Nipissing et de Renfrew-Nipissing-Pembroke de façon à réduire le nombre de gens inscrits dans la vaste circonscription rurale de Renfrew-Nipissing-Pembroke et augmenter le nombre de gens inscrits dans la circonscription centrée sur la localité de North Bay, de façon à y inclure plus de gens du district judiciaire de Nipissing.

4. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier la limite entre les circonscriptions de Stormont-Dundas et Glengarry-

Prescott pour ce qui touche la relation avec le canton de Charlottenburgh et sa relation historique avec le reste du comté de Glengarry.

5. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier la limite entre les circonscriptions de Hastings-Frontenac et Victoria-Haliburton en ce qui concerne les cantons de McClure, Wicklow, Bangor, Herschel, Montegale, Carlow, Faraday, Dungannon, Mayo, Wollaston, Limerick et Cashel.

6. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier la limite entre les circonscriptions de Victoria-Haliburton et York-Peel en ce qui touche le canton de Georgina.

7. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier l'inclusion du canton de Dunnville dans la circonscription d'Érié plutôt que dans celle de Haldimand-Norfolk.

8. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à considérer le passage du canton de Rawdon de la circonscription de Hastings-Frontenac à celle de Northumberland et le passage des cantons de Huntingdon et Hungerford de la circonscription de Hastings-Frontenac à celle de Prince Edward.

9. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réexaminer les limites de la circonscription de Saint-Paul, dans le Toronto métropolitain, en tenant compte de certaines régions actuellement divisées mais ayant une certaine «communauté d'intérêts» et de façon à rendre les limites de ladite circonscription plus conformes aux lignes de démarcation électorales existant aux niveaux provincial et municipal.

10. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

P. Dick (Lanark-Renfrew-Carleton),
A. Lawrence (Northumberland-Durham),
W. Baker (Grenville-Carleton),
P. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo),
G. Hees (Prince Edward-Hastings),
B. Halliday (Oxford),
J. R. Holmes (Lambton-Kent),
Wm. Kempling (Halton-Wentworth),
Wm. Scott (Victoria-Haliburton),
P. B. Rynard (Simcoe-Nord)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux facteurs géographique, politique et démographique quand elle a planifié le remaniement de la circonscription d'Ottawa-Centre; elle semble avoir, et a effectivement, ignoré la question de l'unité ou de la communauté d'intérêts.

2. Le rapport de la Commission exclut de la circonscription d'Ottawa-Centre une partie de chacune des localités connues sous les noms d'Ottawa-Est et de Mechanicsville.

3. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

H. Poulin (Ottawa-Centre),
N. A. Cafik (Ontario),
K. Penner (Thunder Bay),
J. Fleming (York-Ouest),
G. MacFarlane (Hamilton Mountain),
A. C. Abbott (Mississauga),
G. Parent (St. Catharines),
A. Nicholson (Trinity),
P. McRae (Fort William),
D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas retenu les noms traditionnels et historiques dans certaines modifications proposées.

2. La Commission n'a pas justifié du tout ou, dans d'autres cas, n'a pas justifié suffisamment les modifications proposées dans les limites des circonscriptions ni la suppression de certaines circonscriptions.

3. Le village de Lancaster devrait demeurer dans le comté historique de Glengarry-Prescott-Russell et cette circonscription historique devrait continuer à s'appeler Glengarry-Prescott-Russell.

4. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

N. A. Cafik (Ontario),
C. Douglas (Bruce-Grey),
D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell),
V. Railton (Welland),
A. Martin (Scarborough-Ouest),
H. Poulin (Ottawa-Centre),
L. Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est),
A. Nicholson (Trinity),
R. Kaplan (York-Centre),
E. Whelan (Essex-Windsor)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas observé les dispositions de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario en ne justifiant pas sa recommandation, comme l'exige le paragraphe (1) de l'article 2 de la Loi.

2. La Commission n'a pas accordé d'attention particulière aux considérations géographiques et sociales et à la communauté d'intérêts concernant le canton de Georgina quand elle a proposé de l'inclure dans la circonscription de Victoria-Haliburton, avec laquelle il n'a guère de liens.

3. La Commission n'a pas accordé d'attention particulière aux considérations géographiques et sociales et à la communauté d'intérêts quand elle a proposé d'inclure le canton de Scugog dans la circonscription de Cobourg-Newcastle, avec laquelle il n'a guère de points communs.

4. La Commission n'a pas fait assez attention quand elle a proposé le nom de Durham-Ouest pour une circonscription, nom qui sèmera la confusion chez les électeurs.

5. La Commission n'a pas profité de la dispersion démographique existante, créant des circonscriptions non urbaines plus vastes que ne le demande la loi et privant ainsi les circonscriptions rurales d'une représentation appropriée.

6. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Signature des députés:

D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell),
H. Poulin (Ottawa-Centre),
A. Nicholson (Trinity),
A. Martin (Scarborough-Ouest),
C. Douglas (Bruce-Grey),
P. McRae (Fort William),
L. Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est),
J.-J. Blais (Nipissing),
V. Railton (Welland),
N. Cafik (Ontario)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Selon les modifications apportées aux limites proposées pour la nouvelle circonscription de Scarborough-Sud, suite aux instances présentées à la Commission à l'automne 1975, on estime que cette circonscription correspond maintenant à l'actuelle circonscription de Scarborough-Ouest pour 90% de la population se trouvant à la fois dans les limites de l'actuelle circonscription de Scarborough-Ouest et de la circonscription proposée de Scarborough-Sud.

On propose donc de ne pas changer le nom de l'actuelle circonscription de Scarborough-Ouest et de le substituer à celui de Scarborough-Sud.

2. Compte tenu du paragraphe 1, il faudrait changer le nom de la circonscription proposée de Scarborough-Ouest, puisqu'elle ne contiendra que 10% de l'actuelle circonscription de Scarborough-Ouest.

3. Vu la longue histoire de la circonscription de York-Scarborough, on propose de conserver ce nom au lieu de le remplacer par celui de Scarborough-Nord. Les limites proposées pour la circonscription englobent toujours une partie du district de York-Nord, justifiant ainsi le maintien de l'association des deux noms.

4. On propose également de délimiter cette circonscription à l'ouest par l'avenue Woodbine et Don Valley Parkway, limite beaucoup plus naturelle et évidente que celle du chemin Don Mills actuellement proposée.

Signature des députés:

A. Martin (Scarborough-Ouest),
U. Appolloni (York-Sud),
R. Kaplan (York-Centre),
A. Nicholson (Trinity),
V. Railton (Welland),
R. Stanbury (York-Scarborough),
N. Cafik (Ontario),
K. Robinson (Toronto-Lakeshore),
A. C. Abbott (Mississauga),
J. Fleming (York-Ouest)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

La Commission ne s'est pas conformée aux dispositions de la loi en n'indiquant pas les motifs de ses recommandations, comme l'exige ladite loi.

Signature des députés:

K. Penner (Thunder Bay),
N. A. Cafik (Ontario),
J.-J. Blais (Nipissing),
V. Railton (Welland),
A. Martin (Scarborough-Ouest),
R. Andras (Port Arthur),
Wm. Andres (Lincoln),
P. McRae (Fort William),
E. Whelan (Essex-Windsor),
M. Foster (Algoma)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

L'autorité sur laquelle je veux fonder mon opposition est l'article 13c(ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, selon lequel

«la Commission peut s'écarter de l'application rigoureuse des règles visées aux alinéas a) et b) (chaque fois)

(ii) qu'une communauté ou une diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions de la province rend, de l'avis de la Commission, un tel écart nécessaire ou opportun.»

La souplesse que permet cet article est renforcée par le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario (1976), qui prévoit à l'annexe B que

«... la Commission peut s'écarter de cette égalité pour l'une ou l'autre des raisons suivantes:

(2) communauté ou diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions.»

Je prétends que la description qu'on fait dans le rapport de la circonscription fédérale de Prince Edward (n° 64, page 27) ne tient pas compte de la communauté particulière d'intérêts découlant d'une association économique, sociale, politique et traditionnelle des cantons du Sud (Thurlow, Tyendinaga, Hungerford, Huntingdon) du comté de Hastings. Les limites proposées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ont placé Thurlow et Tyendinaga dans la nouvelle circonscription de Prince Edward, sans égard aux associations traditionnelles de ces cantons avec ceux de Hungerford et Huntingdon et à la communauté particulière d'intérêts des habitants de ces cantons avec la cité de Belleville.

Cette dernière a toujours été le centre économique, social et politique des sections du sud du comté de Hastings. Les habitants de ces cantons ont toujours considéré la cité de Belleville comme le centre urbain leur assurant services, information et liaison et comme le siège de leurs activités sociales et commerciales.

On ne peut envisager les cantons de Hungerford, Huntingdon, Thurlow et Tyendinaga sans considérer la cité de Belleville comme en faisant partie intégrante, comme c'est effectivement le cas. Les activités économiques essentielles de ces cantons se concentrent à Belleville, qui est le siège des services offerts à la population des régions avoisinantes. Comme ancien maire de Belleville, j'ai appris que les activités économiques de ces cantons sont intimement liées à Belleville, qu'elles en dépendent presque. Au fil des ans, le développement de ces régions rurales a suivi celui de Belleville. La structure économique de la région est essentiellement celle d'une unité ayant pour centre Belleville, siège des services (vente au détail, service public, etc.), de l'information (radio, télévision, journaux) et des activités financières (banque et services connexes), entourée des cantons ruraux, qui fournissent les produits agricoles et la main-d'œuvre pour une industrie touristique saisonnière florissante et pour le développement de centres industriels à Belleville.

Les régions urbaine et rurale ont depuis toujours travaillé en parfaite harmonie. Leurs attaches traditionnelles remontent à la colonisation de la région. Depuis toujours, des liens sociaux étroits et des liens politiques historiques unissent les habitants de ces régions. Ce sont les sentiments qu'ont exprimés les associations conservatrices de ces cantons, dans l'espoir de ne pas voir les liens traditionnels établis de longue date rompus, comme c'est possible, par la nouvelle circonscription de Prince Edward que propose la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

Ce qui les inquiète, c'est que les nouvelles limites empêchent les autorités des cantons et la cité de Belleville de maintenir leur étroite collaboration et que leurs activités sociales, économiques et politiques traditionnellement associées risquent de souffrir de cette séparation politique de cantons qui par leur passé, ont toujours formé un tout.

En résumé, j'estime que la Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion économique, sociale et

traditionnelle dans la nouvelle circonscription de Prince Edward et n'a pas considéré la question de l'unité et de la communauté d'intérêts, qui font partie intégrante de la tradition des habitants de la région.

Signature des députés:

J. R. Ellis (Hastings),
 R. E. McKinley (Huron-Middlesex),
 B. Halliday (Oxford),
 J. Balfour (Regina-Est),
 G. H. Whittaker (Okanagan Boundary),
 S. O'Sullivan (Hamilton-Wentworth),
 A. Malone (Battle River),
 B. Kempling (Halton-Wentworth),
 W. Baker (Grenville-Carleton),
 O. Jelinek (High Park-Humber Valley)

L'étude se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Wenman en remplacement de M. Patterson sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Lawrence en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Blais et Corbin en remplacement de MM. Francis et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Tribunal antidumping pour l'année civile 1975, conformément à l'article 32 de la Loi antidumping, chapitre A-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/282A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 2985), demandant: 1. Depuis 1968, date d'accession au pouvoir du Premier ministre actuel, combien de personnes chargées des relations publiques par le gouvernement ont travaillé chaque année auprès de chaque a) ministère, b) conseil, c) organisme, d) société d'État et, dans chaque cas, quel en a été le coût?

2. Pour la même période, combien a-t-on dépensé en frais de publicité ou pour d'autres programmes d'information qui ne font pas l'objet de la Partie 1 et quelle est la ventilation de ces coûts? (Document parlementaire n° 301-2/2985E).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792I).

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 281

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 6 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Grafftey, appuyé par M. McGrath, il est résolu,—Que la Chambre exprime la gratitude du peuple canadien pour la vie et l'œuvre de Wilder Graves Penfield et offre ses sincères condoléances à M^{me} Penfield et à sa famille.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), il est résolu,—Que la Chambre exprime son profond mécontentement à la Société Radio-Canada parce que, à *National News*, elle a accordé beaucoup plus d'attention à la mort d'un multimillionnaire américain qu'à celle du distingué docteur canadien Wilder Graves Penfield.

Du consentement unanime, M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copie, en anglais, d'une lettre du directeur adjoint de la gestion du projet d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, M. L. H. Stopworth, en date du 5 juin 1975, adressée au vice-président exécutif des programmes gouvernementaux à la *Lockheed Aircraft Corporation*, M. R. R. Heppe, concernant la conséquence de la diminution du budget consacré au programme LRPA pour l'année financière 1975-1976. (Document parlementaire n° 301-7/42B).

L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) soulève un rappel au Règlement quant au rôle des secrétaires parlementaires dans les comités.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je tiens d'abord à préciser que je n'ai pas l'intention d'empêcher quiconque de participer à la discussion. Je devrais toutefois signaler que j'ai des idées bien arrêtées sur deux points.

Le premier a trait, à mon avis, au sujet du rôle des secrétaires parlementaires, qui ont des tâches spéciales à accomplir, et, par conséquent, aux restrictions que j'entends imposer aux séances de la Chambre, au cours de la période des questions notamment. Je n'ai aucune raison de changer d'avis à ce sujet. J'ai pris cette décision après y avoir mûrement réfléchi et tenu compte des instances qui m'ont été présentées. C'est là mon opinion et je m'y tiendrai pour donner ou non la parole à un secrétaire parlementaire désireux de poser des questions pendant la période des questions.

Le deuxième point a été largement démontré ici et il me paraît fondé. Une autre décision est à l'étude à la suite d'une plainte concernant les délibérations des comités permanents, plus précisément, la présidence a à se prononcer sur une décision de procédure faisant suite à une plainte d'un membre d'un comité permanent à propos d'observa-

tions ou de remarques faites par un autre membre du même comité permanent. Ma deuxième observation à cet égard est que la présidence n'a pas la haute main sur la procédure des comités permanents. Je tiens à réaffirmer qu'à mon avis, les comités permanents sont et doivent demeurer les maîtres de leur procédure.

A moins d'un changement dans le Règlement de la Chambre, je n'ai aucune intention ni aucun désir, qu'il s'agisse d'appel ou de réexamen, de me mêler de quelque façon que ce soit des décisions qui doivent être rendues ou respectées par un comité permanent. Que l'on ne compte pas sur moi pour regarder par-dessus l'épaule du président d'un comité ou pour me prononcer sur une question de procédure.

La Chambre est saisie d'une question de privilège et je n'ai aucunement l'intention de restreindre les observations là-dessus. Le député d'Athabasca (M. Yewchuk) a soulevé la question de privilège l'autre jour. J'ai entendu un certain nombre d'interventions sur le sujet. J'ai l'intention d'écouter tous les arguments invoqués chaque fois qu'on soulèvera la question de privilège, mais cela ne m'incitera pas à contrôler la procédure des comités au moyen de suggestions ou d'appels.

Pour présenter la question sous son vrai jour, il conviendrait mieux de dire que j'ai certains pouvoirs d'autorisation ou d'interdiction à la Chambre, mais il n'en est pas de même aux comités permanents.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a soulevé ce que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) tient pour la question de privilège. Je voudrais lui signaler qu'il n'a pas soulevé la question de privilège mais qu'il a plutôt invoqué le Règlement. Selon moi, c'est tout à fait régulier. Il s'agit des travaux des comités permanents, des délibérations et, en fait, d'une question de procédure pure et simple, d'un rappel au Règlement concernant les privilèges des députés. Comme d'autres députés l'ont déjà dit, si ce n'est pas un rappel au Règlement, ils soulèveraient volontiers la question de privilège pour en modifier ainsi la nature. Il n'en serait rien, à mon sens.

Des députés ont prétendu qu'un secrétaire parlementaire qui pose des questions à son propre ministre au comité permanent empiète effectivement sur le droit des députés de l'opposition de poser des questions. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que le résultat serait exactement le même si quelque autre député ministériel prenait le temps du comité pour poser précisément les mêmes questions au ministre. Je n'essaie pas en disant cela de prendre parti d'une façon ou d'une autre dans cette affaire. Je ne veux qu'illustrer la situation impossible dans laquelle les députés cherchent à mettre la présidence en lui demandant de se prononcer sur un exposé de seconde main d'incidents qui se sont produits au comité permanent, exposé sur lequel on est loin de s'entendre, de l'argumentation et de la nature des délibérations.

Depuis bien des années à la Chambre, la présidence s'est abstenue de juger en appel des décisions rendues en matière de procédure aux comités permanents. Les députés sollicitent mon opinion sur les décisions que je rendrais si

j'étais président du comité permanent en cause. Les députés sont sans doute assez intelligents pour comprendre le raisonnement que j'ai exposé à la suite d'une discussion assez vive pour justifier mon attitude à l'égard des secrétaires parlementaires au cours des délibérations auxquelles je préside. Cependant, en toute déférence envers les députés qui ont pris part à ce débat, qu'on me permette de dire que là s'arrêtent mes pouvoirs et qu'à moins que des changements ne soient apportés à la procédure, ils en resteront toujours là, et je n'ai pas l'intention de tenter d'exercer un pouvoir que je n'ai pas pour juger en appel des décisions des comités permanents en matière de procédure.

Je le répète, mon raisonnement est clair et net dans les situations où un député pose des questions un jour et répond aux questions à un autre jour. J'ai déjà exprimé mon opinion là-dessus, et on ne peut que spéculer sur l'attitude que j'adopterais si j'étais président du comité permanent concerné. Je n'ai pas l'intention d'aller jusque-là, à moins que les députés ne jugent bon dans leur sagesse de modifier la procédure suivie avec tant de soin et qui exclut la présidence des questions de Règlement—et celle qui nous occupe est une question de Règlement très grave et très importante—dans les comités permanents. Il s'agit bel et bien d'une question de Règlement et la présidence ne jugera pas en appel des questions de Règlement soulevées aux comités permanents.

Le député de Crowfoot (M. Horner) a fait un rappel au Règlement à propos d'un précédent. Il n'empêche que la présidence s'est abstenue d'intervenir dans les délibérations du comité permanent, conformément au commentaire de Beauchesne, avant que le comité ait fait rapport à la Chambre. Une fois que le comité a fait rapport à la Chambre, celle-ci a le pouvoir d'examiner ce qui s'est passé au comité permanent. La distinction est claire. Disons qu'un comité permanent doit étudier un projet de loi, la question est renvoyée à la Chambre à l'étape du rapport si des amendements ont été apportés par le comité permanent. Il n'y a, en réalité, aucune possibilité d'en appeler des décisions de procédure rendues au comité permanent, mais un amendement qui a déjà été rejeté au comité pour des raisons de procédure est souvent présenté à la Chambre à l'étape du rapport. La Chambre doit donc se prononcer sur précisément la même décision qui a été rendue au comité permanent.

Lorsque les délibérations d'un comité permanent, comme celui dont a parlé le député de Crowfoot, font l'objet d'un rapport à la Chambre, un certain nombre d'arguments peuvent être invoqués relativement aux délibérations du comité qui ont donné lieu au rapport; ensuite, la Chambre est saisie des délibérations tenues à la Chambre selon la procédure régulière. C'est une tout autre affaire que de demander à la présidence de rendre une décision sur un exposé de seconde main d'une décision rendue à un comité permanent.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3319—*M. Jones*

1. Quels ministères ou bureaux fédéraux sont situés à Hull (Qué.)?
2. Ces ministères ou bureaux ont-ils des succursales à l'extérieur d'Ottawa (Ont.) ou de Hull?
3. Quelle surface ou quel espace occupe chacun des ministères ou bureaux visés en 1 et 2?
4. Quelle proportion de la surface ou de l'espace visé en 3 appartient au secteur a) privé, b) public?
5. a) Combien d'employés travaillent à Hull, b) quel est le total de leur salaire annuel, c) combien sont (i) unilingues francophones (ii) unilingues anglophones (iii) bilingues?
6. Quels sont les détails notamment le loyer et le taux à l'unité de chacun des baux de la surface ou de l'espace loué ou occupé par ces ministères à Hull?
7. Combien de ministères ou d'employés envisage-t-on encore de placer à Hull a) l'an prochain, b) dans deux ans, c) dans trois ans, d) dans quatre ans, e) dans cinq ans?
8. A-t-on, à Ottawa, l'espace voulu pour loger ces employés, ou encore, peut-on le trouver? (Document parlementaire n° 301-2/3319).

N° 3490—*M. Beaudoin*

1. Outre les subventions des programmes des Initiatives locales, Perspectives-Jeunesse et Nouveaux Horizons, combien d'argent la circonscription électorale de Richmond a-t-elle reçu en subventions, de 1968 au 1^{er} novembre 1975?
2. Pour chacune des subventions accordées, quels en sont a) la date d'approbation, b) le montant alloué, c) le nom de la municipalité en cause et d) la nature du projet? (Document parlementaire n° 301-2/3490).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 2 avril 1976, la Chambre reprend l'étude d'oppositions aux Rapports des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

La Chambre aborde de nouveau l'étude des oppositions au Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario, présentées à M. l'Orateur les lundi 8 mars 1976, vendredi 12 mars 1976, jeudi 18 mars 1976, lundi 22 mars 1976, mardi 23 mars 1976, mercredi 24 mars 1976, jeudi 25 mars 1976, vendredi 26 mars 1976 et lundi 29 mars 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La ville de Dunnville a été exclue de la circonscription électorale de Haldimand-Norfolk, bien qu'elle compte parmi les municipalités formant la nouvelle région de Haldimand-Norfolk.
2. Les fonctionnaires municipaux de la ville de Dunnville ont recommandé à la Commission, lors de ses audiences à

Welland, Ontario, l'inclusion de leur ville dans la circonscription électorale de Haldimand-Norfolk. Leurs instances ont été totalement ignorées.

3. La Commission a aussi oublié le fait qu'historiquement et géographiquement, la ville de Dunnville a toujours fait partie de l'ancien comté de Haldimand.

4. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

Wm. D. Knowles (Norfolk-Haldimand)
 R. Brisco (Kootenay-Ouest)
 W. Scott (Victoria-Haliburton)
 Wm. Jarvis (Perth-Wilmot)
 B. Halliday (Oxford)
 J. Wise (Elgin)
 R. E. McKinley (Huron-Middlesex)
 S. Stevens (York-Simcoe)
 J. R. Holmes (Lambton-Kent)
 G. Mitges (Grey-Simcoe)
 D. McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre)
 G. Ritchie (Dauphin)
 S. Schumacher (Palliser)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La circonscription de Bruce-Grey comprend plus de cantons du comté de Bruce que du comté de Grey; il semblerait donc plus logique que le nom de la circonscription demeure Bruce-Grey, au lieu de devenir Grey-Bruce, comme l'indique le rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales de l'Ontario en 1976.

2. Le Bill C-228, qui change le nom de la circonscription de Bruce en celui de Bruce-Grey, a reçu la sanction royale le 13 mars 1975.

3. Si le nom de la circonscription fédérale devient Grey-Bruce au lieu de demeurer Bruce-Grey, il y aura confusion parce qu'il existe déjà une circonscription provinciale du nom de Grey-Bruce.

4. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

C. Douglas (Bruce-Grey)
 R. Daudlin (Kent-Essex)
 D. Collette (York-Est)
 U. Appolloni (York-Sud)
 Wm. Andres (Lincoln)
 E. Lumley (Stormont-Dundas)
 J.-R. Gauthier (Ottawa-Vanier)
 V. Railton (Welland)
 J. Fleming (York-Ouest)
 Wm. Jarvis (Perth-Wilmot)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2,

S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

L'autorité sur laquelle je voudrais fonder mon opposition est l'article 13c(ii) de la «Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales», qui prévoit que

«la Commission peut s'écarter de l'application rigoureuse des règles visées aux alinéas a) et b) chaque fois

(ii) qu'une communauté ou une diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions de la province rend, de l'avis de la Commission, un tel écart nécessaire ou opportun.»

Cet article laisse une certaine souplesse dans la délimitation des circonscriptions électorales se retrouve à l'annexe B du rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales de l'Ontario (1976):

«... la Commission peut s'écarter de cette égalité pour l'une des raisons suivantes:

(2) communauté ou diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions.»

J'allègue que la présentation de la circonscription fédérale de Lincoln dans le rapport (voir pp. 20-21) ne respecte pas la communauté particulière d'intérêts qui découle de l'association économique, sociale, historique, politique et traditionnelle des terres fruitières du Niagara. Les limites actuelles de Lincoln, englobant Niagara-sur-le-lac, Lincoln, Pelham, Grimsby et Lincoln-Ouest, respectent et traduisent une communauté d'intérêts de longue date, fondée sur les caractéristiques de la région: rurale, agricole et fruitière.

Le rapport de 1973 de la Commission sur les circonscriptions électorales de l'Ontario (suspendue le 19 juillet 1973) préservait encore ces intérêts (lorsqu'il délimitait la circonscription de Lincoln en y incluant la partie de la municipalité régionale du Niagara comprise dans les cantons de Wainfleet et Lincoln-Ouest, les villes de Grimsby, Lincoln et Niagara-sur-le-lac et une petite partie de St. Catharines. Un point à noter ici, et qui sera développé plus loin, c'est que c'est la cité de St. Catharines qui a toujours servi de centre urbain et de centre de services pour la ceinture fruitière du Niagara s'étendant de Niagara-sur-le-lac jusqu'à Grimsby.

Le rapport de 1976, qui délimite la circonscription de Lincoln en y incluant la partie de la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth comprise dans la ville de Stoney Creek et la partie est de la cité de Hamilton, et la partie de la municipalité régionale de Niagara comprise dans les villes de Grimsby et Lincoln, propose maintenant de s'éloigner considérablement des liens communautaires traditionnels définis par les limites actuelles de la circonscription fédérale de Lincoln.

Le passage de Niagara-sur-le-lac, Pelham et Lincoln-Ouest à trois autres circonscriptions fragmente complètement les intérêts agricoles communs, qui constituent la note dominante de la composition socio-économique de Lincoln et met fin au partage de nombreux liens historiques et traditionnels formés depuis longtemps à Lincoln.

Le 9 avril 1974, dans une déclaration au comité permanent des privilèges et élections, l'honorable Allan J. MacEachen remarquait que:

«l'histoire du rajustement de la représentation au Canada apparaît comme une suite d'efforts en vue de trouver un compromis équitable entre l'affirmation du principe de la représentation proportionnelle et la reconnaissance, sur le plan pratique, de la nature particulière de nos caractéristiques politiques, sociales, culturelles et géographiques.

L'idée que le nombre d'habitants ne doit pas être le seul critère de répartition des sièges entre les provinces se retrouve tout au long de l'histoire du Canada.

Or, l'objectif absolu de la représentation proportionnelle n'a jamais été atteint à cause des diverses circonstances qui découlent de notre régime fédéral ainsi que de la géographie physique de notre pays et de la composition de notre société, notamment l'interdiction d'étendre le territoire d'une circonscription électorale au delà des limites d'une province, la communauté des intérêts, la densité démographique, etc.

Les Parlements passés ont jugé à propos d'accepter, en plus du principe de la représentation proportionnelle, d'autres principes également valables se rapportant aux caractères géographiques, constitutionnels, historiques et ethniques particuliers au Canada.»

Ces principes, tels qu'ils sont exposés par l'honorable Allan MacEachen, s'appliquent tout particulièrement au cas de Lincoln. Du point de vue des intérêts historiques, traditionnels, culturels, sociaux, économiques et communautaires, la circonscription de Lincoln comprenant Niagara-sur-le-lac, Lincoln, Grimsby, Pelham et Lincoln-Ouest est et a toujours été considérée et traitée comme une unité communautaire bien délimitée.

On peut considérer cet aspect du point de vue économique: les terres fruitières de la péninsule du Niagara constituent un secteur agricole industriel essentiel et unique au Canada. A part la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse qui ont une certaine production fruitière, la région du Niagara est la seule à offrir aux Canadiens la possibilité d'une culture fruitière aussi variée. L'industrie fruitière dans cette région a des intérêts particuliers et beaucoup de problèmes; son morcellement entre cinq circonscriptions fédérales différentes ne l'avantagerait pas, car son importance deviendrait alors insignifiante dans chacune d'elles. Le gouvernement et le public s'accordent à dire qu'il faut préserver et soutenir l'industrie fruitière de cette région—qu'un seul député doit lui assurer une représentation forte et homogène au gouvernement fédéral. Il serait dans l'intérêt de tous les gens en cause et, en fait, de tous les Canadiens de laisser ces terres fruitières rurales ensemble dans une circonscription fédérale pour permettre de leur assurer une représentation forte et homogène.

Les limites fixées par la Commission dans son rapport de 1976 s'écarteraient aussi des limites des circonscriptions provinciales et des frontières municipales et régionales. A la page 4 du rapport, la Commission énonce le principe suivant:

«Compte tenu de la densité de la population et des intérêts de la communauté, la Commission a délimité les principales cités... de façon à respecter, dans la mesure du possible, les frontières municipales.»

Ce principe a été ignoré dans le cas de Lincoln, car on a réuni des sections de la municipalité régionale de Niagara et de Hamilton-Wentworth—qui ont des services différents, des intérêts historiques, sociaux, commerciaux et généraux divergents et représentent et reflètent des liens communautaires et des préoccupations de nature différente.

L'empiètement urbain est déjà un grave problème, notamment pour la péninsule du Niagara. Il serait encore aggravé par l'union de régions rurales avec des centres fortement industrialisés comme Hamilton. Dans le cinquième rapport et revue du Conseil canadien de développement rural (1973), on peut lire ceci:

«Les problèmes qui se posent dans les régions rurales, surtout à proximité de grands centres urbains sont tels qu'ils mettent en danger non seulement les rôles traditionnels, mais aussi les nouveaux rôles des régions rurales. L'expansion incontrôlée de la ville... aboutit à l'aliénation de bonnes terres agricoles et à la destruction du caractère rural d'une région beaucoup plus vaste que la superficie directement utilisée à des fins urbaines».

(p. 15—note au bas de la page: «Urban Shadow, Urban Theory and Regional Planning»—L. O. Gertler)

L'étalement urbain, poursuit le rapport, aboutit aussi à un usage inefficace des terres agricoles: rien n'encourage à continuer de les cultiver, car il n'y a pas de services de soutien de l'agriculture dans ces régions. (p. 16)

La plupart des gens sont d'avis qu'il faut s'engager résolument à développer et vivifier l'économie rurale—dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ce développement et cet appui doivent s'insérer dans une politique et des programmes efficaces, grâce à une représentation politique homogène. La politique agricole porte en grande partie sur les programmes de stabilisation, le contrôle des importations et des exportations, le commerce et les tarifs, etc.—tous des domaines de juridiction fédérale.

L'industrie fruitière telle qu'elle existe dans la circonscription rurale de Lincoln, constituée de Niagara-sur-le-lac, Lincoln, Grimsby, Lincoln-Ouest et Pelham, est une industrie importante et viable dans l'économie canadienne, et parce qu'elle est unique et située dans une petite région désignée de la péninsule, je maintiens fermement que les terres fruitières devraient continuer de former une seule circonscription fédérale et d'être représentées par un seul député.

Les «statistiques agricoles de l'Ontario» estiment à 76,371 acres la superficie totale des terres fruitières en 1973 et à \$46,852.4 (\$'000) la valeur totale des exploitations. Outre la production commerciale de fruits, l'industrie doit également être considérée dans une perspective plus vaste englobant le traitement, l'industrie vinicole, les services agricoles, d'autres industries secondaires connexes et les emplois créés par toutes ces entreprises. Si l'agriculture est une activité primordiale dans une région, les principaux intérêts et préoccupations des électeurs se rapportent directement ou indirectement à cette activité, que ce soit par un revenu direct, un emploi, une industrie secondaire, l'approvisionnement ou la prestation de services.

Donc, l'industrie fruitière telle qu'elle est située dans la circonscription de Lincoln est importante pour tous les

électeurs et a une incidence directe sur la constitution de la région en une circonscription fédérale distincte.

Il ne serait pas dans l'intérêt des habitants de relier brusquement une partie du secteur rural de la circonscription de Lincoln à une région fortement industrialisée comme Hamilton. D'ailleurs, Hamilton ne pourrait pas être le centre de service de Lincoln—car c'est St. Catharines, centre des terres fruitières, qui a toujours assumé ce rôle très important.

Si les changements proposés par la Commission pour Lincoln en 1976 sont effectués, l'unité économique de la région sera morcelée et la considération accordée à l'industrie fruitière déclinera et deviendra insignifiante. Les intérêts de l'industrie fruitière seront éclipsés et se perdront parmi les divers intérêts et préoccupations industriels. Le déclin de la représentation véritable de la région fruitière accentuerait considérablement les difficultés déjà rencontrées par l'agriculture de la région et les pertes qui s'ensuivraient seraient irrémédiables.

Il est hors de doute que cette région aux racines historiques et rurales fermement ancrées représente une communauté d'intérêts bien définie et, de ce fait, devrait être considérée comme une communauté spéciale, aux frontières électorales délimitées en conséquence.

Enfin, on a présenté et noté bien des oppositions à la délimitation de la circonscription de Lincoln dans le rapport de la Commission. Vingt-quatre représentations de la part de la péninsule ont été faites à la séance publique tenue à Welland le 28 octobre 1975. Et cependant, sauf pour la circonscription d'Érié, dans laquelle on a inclus Dunnville, et pour celle de Niagara, qu'on a rebaptisée Niagara Falls, aucun changement n'a été apporté aux circonscriptions de la péninsule, notamment dans le cas de Lincoln (voir annexe C).

Il est donc important de noter les arguments avancés par diverses parties. L'Association fédérale de Lincoln a fait ressortir les points suivants:

—on n'a pas accordé assez d'attention à la communauté d'intérêts ou aux liens sociaux et politiques des habitants de la région de Niagara

—ces terres ont été depuis longtemps politiquement associées d'abord sous le nom de comté de Lincoln, puis sous celui de municipalité régionale du Niagara

—tous les services fédéraux, provinciaux, municipaux et régionaux sont situés à St. Catharines et non à Hamilton

—la région fruitière serait morcelée en cinq (5) circonscriptions

—l'industrie fruitière a besoin d'une forte représentation pour demeurer viable

—l'intérêt de la majorité est rural et agricole.

La ville de Grimsby a fait remarquer que les limites régionales ne correspondraient pas, que Grimsby se trouve dans la circonscription provinciale de Lincoln, que Lincoln est une région fruitière tandis qu'Hamilton est industrialisée et qu'elles ont très peu en commun, et que Grimsby ayant un long passé en tant que partie de la circonscription de Lincoln, il faudrait conserver leur relation.

L'Association libérale de la circonscription de Niagara Falls a signalé qu'il n'y a aucune communauté d'intérêt entre Niagara Falls et Niagara-sur-le-lac, que c'est avec St. Catharines que Niagara-sur-le-lac a toujours eu des liens et qu'il n'existe pas de système routier satisfaisant entre Niagara-Falls et Niagara-sur-le-lac. A titre de région fruitière, Niagara-sur-le-lac présente une identité communautaire avec Lincoln et orientée vers les services de St. Catharines, non de Niagara Falls.

L'Association libérale de Port Colborne et l'Association libérale provinciale d'Érié ont toutes deux convenu qu'il n'y a absolument aucun lien entre Lincoln-Ouest et Port Colborne ou Érié.

Un article sur le sujet, publié dans le St. Catharines Standard du 19 août 1975, affirmait que Niagara-sur-le-lac a historiquement fait partie du comté de Lincoln et a toujours eu un penchant pour St. Catharines. On s'est beaucoup étonné que la Commission place Grimsby et Lincoln dans la même circonscription que la partie est de la ville de Hamilton et l'on a trouvé que le remaniement allait à l'encontre des méthodes traditionnelles de révision de la carte électorale.

En résumé, j'estime que la Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion économique, traditionnelle et sociale dans la nouvelle circonscription électorale de Lincoln, qu'elle a semblé ignorer la question de l'unité et de la communauté d'intérêts, rendant ainsi inadéquate la représentation de la population au Parlement.

Signature des députés

Wm. Andres (Lincoln)
 U. Appolloni (York-Sud)
 C. Turner (London-Est)
 J. Condon (Middlesex-London-Lambton)
 R. Daudlin (Kent-Essex)
 C. Douglas (Bruce-Grey)
 F. Maine (Wellington)
 J. Buchanan (London-Ouest)
 J. Munro (Hamilton-Est)
 R. Young (Niagara Falls)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Quand elle a considéré qu'il fallait porter de 88 à 95 le nombre total des circonscriptions électorales de ladite province, la Commission n'a pas accordé suffisamment d'importance aux instances présentées aux audiences publiques par les citoyens résidents de la région géographique définie comme le Nord de l'Ontario et selon lesquelles leur représentation locale au Parlement ne devrait pas être réduite de 12 à 11 circonscriptions.

2. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion physique, sociale ou économique dans nombre de nouvelles circonscriptions créées, et semble avoir et a effectivement ignoré la question de l'unité ou de la communauté d'intérêts, rendant ainsi pratiquement impossible

une représentation adéquate de la population au Parlement.

3. La Commission n'a pas tenu compte des dimensions de certaines circonscriptions rurales qu'elle a créées et de la difficulté de représenter les résidents de régions aussi vastes.

4. La Commission n'a pas apprécié à leur juste valeur et a en fait ignoré les questions de l'unité et de la communauté d'intérêts en donnant, dans les changements proposés, de nouveaux noms ou des noms existant déjà à certaines circonscriptions.

Signature des députés:

R. Andras (Port Arthur)
 J.-J. Blais (Nipissing)
 J.-R. Roy (Timmins)
 M. Foster (Algoma)
 A. Peters (Timiskaming)
 K. Penner (Thunder Bay)
 J. A. Reid (Kenora-Rainy River)
 P. McRae (Fort William)
 S. Darling (Parry Sound-Muskoka)
 R. Stewart (Cochrane)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Que, dans la révision des limites de Broadview, la Commission n'a pas dûment considéré les aspects géographiques, historiques, culturels et municipaux qui constituent la circonscription.

2. Que la révision contenue dans le rapport de la Commission de révision des circonscriptions électorales de l'Ontario, 1973, a considéré mieux et de façon plus précise les aspects géographiques, historiques, culturels et municipaux qui constituent la circonscription.

3. Qu'une partie de la circonscription proposée de Rosedale au sud de la rue Queen et qui s'étend de l'avenue Broadview-Est jusqu'à la rue Leslie est une partie intégrante et composite de la zone de la circonscription de Broadview immédiatement au nord de la zone délimitée ci-dessus et qui s'étend de la rue Queen à la rue Gerrard et de Broadview à l'avenue Greenwood. Ces zones géographiques combinées constituent une communauté d'intérêts des points de vue géographique, culturel, social, religieux et commerçant.

4. Qu'on pourrait faire la révision en incluant la zone proposée pour Rosedale, délimitée au paragraphe (3), dans la circonscription de Broadview-Greenwood et en la remplaçant, dans la circonscription proposée de Rosedale, par la zone qui commence sur le côté nord des avenues Broadview et Mortimer et s'étend vers l'est sur le côté nord de l'avenue Mortimer jusqu'à l'avenue Pape et vers le nord sur le côté ouest de l'avenue Pape jusqu'à la route de Millwood dans la municipalité de East York.

Cette recommandation est presque la même que celle faite par la Commission dans son rapport de 1973 et porte sur une zone géographique, culturelle et municipale de la

partie nord-est de la circonscription proposée de Rosedale qui présente une communauté d'intérêts avec elle.

5. Que la partie de la circonscription proposée de Beaches qui commence à l'avenue Jones et la rue Queen et s'étend au nord sur le côté est de l'avenue Jones jusqu'à la rue Gerrard et à l'est sur le côté sud de la rue Gerrard jusqu'à la rue Greenwood et au sud sur le côté ouest de Greenwood jusqu'à la rue Queen constitue une zone présentant une communauté d'intérêts et qui fait partie intégrante de la zone générale qui s'étend de Greenwood et la rue Gerrard à l'est, jusqu'à l'avenue Broadview et la rue Gerrard à l'ouest et au sud de la rue Gerrard au boulevard Lakeshore-Est.

6. Que la révision pourrait se faire en incluant la partie de la circonscription proposée de Beaches délimitée au paragraphe (5) dans la circonscription de Broadview-Greenwood, et en lui substituant, comme partie de la circonscription proposée de Beaches, la zone qui commence sur le côté sud des avenues Mortimer et Greenwood et qui s'étend à l'est sur le côté sud de l'avenue Mortimer jusqu'à l'avenue Woodbine.

Cette recommandation est presque la même que celle faite par la Commission dans son rapport de 1973 et fait de l'avenue Mortimer la limite nord commune des circonscriptions proposées de Broadview-Greenwood et de Beaches.

7. Que la partie de la circonscription proposée de Broadview-Greenwood au nord des limites de la cité de Toronto et qui s'étend jusqu'à la rivière Don au nord et jusqu'à Greenwood à l'est et Broadview à l'ouest ne tient pas dûment compte des aspects municipaux, géographiques, historiques, culturels ni de la communauté d'intérêts de la zone.

8. Outre la révision recommandée au paragraphe (4) ci-dessus, on pourrait faire une révision supplémentaire en incluant, comme partie de la circonscription proposée de York-Est, la partie de la zone proposée pour Broadview-Greenwood délimitée au paragraphe (7), qui commence sur le côté nord des avenues Pape et Mortimer et s'étend vers l'est sur le côté nord de l'avenue Mortimer jusqu'à l'avenue Greenwood et de là vers le nord sur le côté ouest de l'avenue Greenwood jusqu'aux avenues Donlands et Pape et de là vers le sud sur le côté est de l'avenue Pape jusqu'à l'avenue Mortimer.

Cette recommandation est presque la même que celle faite par la Commission dans son rapport de 1973 et porte sur une zone municipale et culturelle qui présente une communauté d'intérêts avec une partie de la circonscription proposée de York-Est.

9. Que les trois recommandations faites dans la présente opposition proposent, pour la zone générale, une meilleure intégration du point de vue géographique, municipal, culturel et de la communauté d'intérêts, qu'elles réduisent au minimum le déplacement des gens des anciennes circonscriptions aux circonscriptions nouvellement proposées et qu'elles correspondent aux quotas électoraux pour la province d'Ontario.

10. Qu'on donne à la circonscription proposée de Broadview-Greenwood le nom de Broadview qui correspond plus précisément à la circonscription et permet d'éviter la confusion.

11. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

J. Gilbert (Broadview)
S. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
L. Nystrom (Yorkton-Melville)
M. Saltsman (Waterloo-Cambridge)
D. Orlikow (Winnipeg-Nord)
W. Firth (Territoires du Nord-Ouest)
T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
A. Hogan (Cape Breton-East Richmond)
A. Peters (Timiskaming)
L. G. Benjamin (Regina-Lake Centre)
J. E. Broadbent (Oshawa-Whitby)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

J'aimerais m'opposer au récent rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales déposé à la Chambre en février en ce qui concerne la circonscription de London-Ouest.

Le 14 octobre 1975, j'ai comparu devant la Commission de délimitation des circonscriptions fédérales et ma préoccupation, alors et maintenant, est de provoquer le moins de bouleversements possibles.

Pour assurer l'équilibre de la population dans London-Ouest et London-Est, je propose de reculer légèrement les limites vers l'Ouest dans la section nord, sans modifier la section sud.

Je tiens à ajouter que ces remaniements n'auront aucune répercussion sur les limites des circonscriptions avoisinantes.

M. Turner, député de London-Est, et moi-même considérons cette modification à la proposition de la Commission comme conforme aux critères de la Commission.

Signature des députés:

J. Buchanan (London-Ouest)
L. Condon (Middlesex-London-Lambton)
C. Douglas (Bruce-Grey)
J. Flynn (Kitchener)
C. Turner (London-Est)
F. Philbrook (Halton)
Wm. Andres (Lincoln)
M. MacGuigan (Windsor-Walkerville)
M. Raines (Burnaby-Seymour)
R. Young (Niagara Falls)
G. MacFarlane (Hamilton Mountain)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M.

l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux facteurs géographiques, politiques et démographiques quand elle a planifié le remaniement de la circonscription de Essex-Windsor et Essex-Kent, facteurs dont elle doit tenir compte, aux termes des dispositions expresses des paragraphes 13c(i) et 13c(ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

2. La ville de Harrow et les municipalités de Colchester Nord et Sud ont traditionnellement été associées aux municipalités situées à l'Ouest, c'est-à-dire Amherstburg, Anderdon et Malden, ainsi qu'avec la cité de Windsor, et n'ont guère eu de liens avec les municipalités situées à l'Est.

3. En opérant ce changement, la Commission n'a pas donné aux résidents des municipalités de Harrow, Colchester Nord et Colchester Sud la possibilité de donner leur avis sur la proposition et on nous a fait part de plusieurs remarques déplorant cette omission.

4. La Commission n'a pas accordé assez d'importance à la dimension géographique de la circonscription d'Essex-Kent proposée, lui donnant ainsi une configuration qui rendra difficile une représentation adéquate des résidents des municipalités de Harrow, Colchester Nord et Colchester Sud.

5. Et pour tout autre motif que les députés soussignés peuvent juger valable pour faire respecter l'esprit et les conditions ci-dessus mentionnés:

Signature des députés

E. F. Whelan (Essex-Windsor)
 G. MacFarlane (Hamilton Mountain)
 J.-J. Blais (Nipissing)
 K. Penner (Thunder Bay)
 V. Railton (Welland)
 G. Parent (St. Catharines)
 E. Lumley (Stormont-Dundas)
 J. Flynn (Kitchener)
 A. Martin (Scarborough-Ouest)
 R. Milne (Peel-Dufferin-Simcoe)
 D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas apprécié à leur juste valeur les instances présentées aux audiences publiques par les citoyens résidant dans la région géographique définie.

2. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux liens physiques, sociaux et économiques dans beaucoup des nouvelles circonscriptions créées; elle semble avoir ignoré, et a effectivement ignoré, la question de l'unité et de la communauté d'intérêts, rendant ainsi pratiquement impossible la représentation adéquate de la population au Parlement.

3. La Commission n'a pas apprécié à leur juste valeur et a, en fait, ignoré les questions de l'unité et de la communauté d'intérêts.

Signature des députés:

P. Stollery (Spadina)
 J. Buchanan (London-Ouest)
 D. Macdonald (Rosedale)
 F. A. Philbrook (Halton)
 R. Kaplan (York-Centre)
 H. Gray (Windsor-Ouest)
 A. Martin (Scarborough-Ouest,
 D. Collette (York-Est)
 B. Cullen (Sarnia-Lambton)
 A. Nicholson (Trinity)
 G. MacFarlane (Hamilton Mountain)
 V. Railton (Welland)
 G. Parent (St. Catharines)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Le nom de la circonscription marquée du n° 40 sur la carte déposée le 27 février 1976 et appelée Lanark-Carleton devrait être changé en celui de Lanark-Renfrew-Carleton, puisqu'un certain nombre des résidents du comté de Renfrew habiteront aussi dans cette circonscription.

2. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réexaminer les limites des circonscriptions connues sous les noms de Sault-Sainte-Marie et Algoma, portant respectivement les numéros 70 et 1 sur la carte déposée le 27 février 1976, de façon à mieux déterminer quels groupes ont le plus d'intérêts en commun et le caractère le plus urbain et devraient être inscrits dans la circonscription urbaine de Sault-Sainte-Marie.

3. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier la limite entre les circonscriptions connues sous les noms de Nipissing et de Renfrew-Nipissing-Pembroke de façon à réduire le nombre de gens inscrits dans la vaste circonscription rurale de Renfrew-Nipissing-Pembroke et augmenter le nombre de gens inscrits dans la circonscription centrée sur la localité de North Bay, de façon à y inclure plus de gens du district judiciaire de Nipissing.

4. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier la limite entre les circonscriptions de Stormont-Dundas et Glengarry-Prescott pour ce qui touche la relation avec le canton de Charlottenburgh et sa relation historique avec le reste du comté de Glengarry.

5. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier la limite entre les circonscriptions de Hastings-Frontenac et Victoria-Haliburton en ce qui concerne les cantons de McClure, Wicklow, Bangor, Herschel, Monteagle, Carlow, Faraday, Dungannon, Mayo, Wollaston, Limerick et Cashel.

6. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier la limite entre les circonscriptions de Victoria-Haliburton et York-Peel en ce qui touche le canton de Georgina.

7. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réétudier l'inclusion du

canton de Dunnville dans la circonscription d'Érié plutôt que dans celle de Haldimand-Norfolk.

8. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à considérer le passage du canton de Rawdon de la circonscription de Hastings-Frontenac à celle de Northumberland et le passage des cantons de Huntingdon et Hungerford de la circonscription de Hastings-Frontenac à celle de Prince Edward.

9. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales devrait être invitée à réexaminer les limites de la circonscription de Saint-Paul, dans le Toronto métropolitain, en tenant compte de certaines régions actuellement divisées mais ayant une certaine «communauté d'intérêts» et de façon à rendre les limites de ladite circonscription plus conformes aux lignes de démarcation électorales existant aux niveaux provincial et municipal.

10. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

P. Dick (Lanark-Renfrew-Carleton)
A. Lawrence (Northumberland-Durham)
W. Baker (Grenville-Carleton)
P. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
G. Hees (Prince Edward-Hastings)
B. Halliday (Oxford)
J. R. Holmes (Lambton-Kent)
Wm. Kempling (Halton-Wentworth)
Wm. Scott (Victoria-Haliburton)
P. B. Rynard (Simcoe-Nord)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux facteurs géographique, politique et démographique quand elle a planifié le remaniement de la circonscription d'Ottawa-Centre; elle semble avoir, et a effectivement, ignoré la question de l'unité ou de la communauté d'intérêts.

2. Le rapport de la Commission exclut de la circonscription d'Ottawa-Centre une partie de chacune des localités connues sous les noms d'Ottawa-Est et de Mechanicsville.

3. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

H. Poulin (Ottawa-Centre)
N. A. Cafik (Ontario)
K. Penner (Thunder Bay)
J. Fleming (York-Ouest)
G. MacFarlane (Hamilton Mountain)
A. C. Abbott (Mississauga)
G. Parent (St. Catharines)
A. Nicholson (Trinity)
P. McRae (Fort William)
D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas retenu les noms traditionnels et historiques dans certaines modifications proposées.

2. La Commission n'a pas justifié du tout ou, dans d'autres cas, n'a pas justifié suffisamment les modifications proposées dans les limites des circonscriptions ni la suppression de certaines circonscriptions.

3. Le village de Lancaster devrait demeurer dans le comté historique de Glengarry-Prescott-Russell et cette circonscription historique devrait continuer à s'appeler Glengarry-Prescott-Russell.

4. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

N. A. Cafik (Ontario)
C. Douglas (Bruce-Grey)
D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell)
V. Railton (Welland)
A. Martin (Scarborough-Ouest)
H. Poulin (Ottawa-Centre)
L. Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est)
A. Nicholson (Trinity)
R. Kaplan (York-Centre)
E. Whelan (Essex-Windsor)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas observé les dispositions de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario en ne justifiant pas sa recommandation, comme l'exige le paragraphe (1) de l'article 2 de la Loi.

2. La Commission n'a pas accordé d'attention particulière aux considérations géographiques et sociales et à la communauté d'intérêts concernant le canton de Georgina quand elle a proposé de l'inclure dans la circonscription de Victoria-Haliburton, avec laquelle il n'a guère de liens.

3. La Commission n'a pas accordé d'attention particulière aux considérations géographiques et sociales et à la communauté d'intérêts quand elle a proposé d'inclure le canton de Scugog dans la circonscription de Cobourg-Newcastle, avec laquelle il n'a guère de points communs.

4. La Commission n'a pas fait assez attention quand elle a proposé le nom de Durham-Ouest pour une circonscription, nom qui sèmera la confusion chez les électeurs.

5. La Commission n'a pas profité de la dispersion démographique existante, créant des circonscriptions non urbaines plus vastes que ne le demande la loi et privant ainsi les circonscriptions rurales d'une représentation appropriée.

6. Et tout autre motif que les députés soussignés jugent valable pour assurer le respect de l'esprit et des dispositions de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Signature des députés:

D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell)
H. Poulin (Ottawa-Centre)
A. Nicholson (Trinity)
A. Martin (Scarborough-Ouest)
C. Douglas (Bruce-Grey)
P. McRae (Fort William)
L. Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est)
J.-J. Blais (Nipissing)
V. Railton (Welland)
N. Cafik (Ontario)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Selon les modifications apportées aux limites proposées pour la nouvelle circonscription de Scarborough-Sud, suite aux instances présentées à la Commission à l'automne 1975, on estime que cette circonscription correspond maintenant à l'actuelle circonscription de Scarborough-Ouest pour 90% de la population se trouvant à la fois dans les limites de l'actuelle circonscription de Scarborough-Ouest et de la circonscription proposée de Scarborough-Sud.

On propose donc de ne pas changer le nom de l'actuelle circonscription de Scarborough-Ouest et de le substituer à celui de Scarborough-Sud.

2. Compte tenu du paragraphe 1, il faudrait changer le nom de la circonscription proposée de Scarborough-Ouest, puisqu'elle ne contiendra que 10% de l'actuelle circonscription de Scarborough-Ouest.

3. Vu la longue histoire de la circonscription de York-Scarborough, on propose de conserver ce nom au lieu de le remplacer par celui de Scarborough-Nord. Les limites proposées pour la circonscription englobent toujours une partie du district de York-Nord, justifiant ainsi le maintien de l'association des deux noms.

4. On propose également de délimiter cette circonscription à l'ouest par l'avenue Woodbine et Don Valley Parkway, limite beaucoup plus naturelle et évidente que celle du chemin Don Mills actuellement proposée.

Signature des députés:

A. Martin (Scarborough-Ouest)
U. Appolloni (York-Sud)
R. Kaplan (York-Centre)
A. Nicholson (Trinity)
V. Railton (Welland)
R. Stanbury (York-Scarborough)
N. Cafik (Ontario)
K. Robinson (Toronto-Lakeshore)
A. C. Abbott (Mississauga)
J. Fleming (York-Ouest)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

La Commission ne s'est pas conformée aux dispositions de la loi en n'indiquant pas les motifs de ses recommandations, comme l'exige ladite loi.

Signature des députés:

K. Penner (Thunder Bay)
N. A. Cafik (Ontario)
J.-J. Blais (Nipissing)
V. Railton (Welland)
A. Martin (Scarborough-Ouest)
R. Andras (Port Arthur)
Wm. Andres (Lincoln)
P. McRae (Fort William)
E. Whelan (Essex-Windsor)
M. Foster (Algonia)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Ontario déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

L'autorité sur laquelle je veux fonder mon opposition est l'article 13c(ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, selon lequel

«la Commission peut s'écarter de l'application rigoureuse des règles visées aux alinéas a) et b) (chaque fois)

(ii) qu'une communauté ou une diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions de la province rend, de l'avis de la Commission, un tel écart nécessaire ou opportun.»

La souplesse que permet cet article est renforcée par le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario (1976), qui prévoit à l'annexe B que

«... la Commission peut s'écarter de cette égalité pour l'une ou l'autre des raisons suivantes:

(2) communauté ou diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions.»

Je prétends que la description qu'on fait dans le rapport de la circonscription fédérale de Prince Edward (n° 64, page 27) ne tient pas compte de la communauté particulière d'intérêts découlant d'une association économique, sociale, politique et traditionnelle des cantons du Sud (Thurlow, Tyendinaga, Hungerford, Huntingdon) du comté de Hastings. Les limites proposées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ont placé Thurlow et Tyendinaga dans la nouvelle circonscription de Prince Edward, sans égard aux associations traditionnelles de ces cantons avec ceux de Hungerford et Hun-

tingdon et à la communauté particulière d'intérêts des habitants de ces cantons avec la cité de Belleville.

Cette dernière a toujours été le centre économique, social et politique des sections du sud du comté de Hastings. Les habitants de ces cantons ont toujours considéré la cité de Belleville comme le centre urbain leur assurant services, information et liaison et comme le siège de leurs activités sociales et commerciales.

On ne peut envisager les cantons de Hungerford, Huntingdon, Thurlow et Tyendinaga sans considérer la cité de Belleville comme en faisant partie intégrante, comme c'est effectivement le cas. Les activités économiques essentielles de ces cantons se concentrent à Belleville, qui est le siège des services offerts à la population des régions avoisinantes. Comme ancien maire de Belleville, j'ai appris que les activités économiques de ces cantons sont intimement liées à Belleville, qu'elles en dépendent presque. Au fil des ans, le développement de ces régions rurales a suivi celui de Belleville. La structure économique de la région est essentiellement celle d'une unité ayant pour centre Belleville, siège des services (vente au détail, service public, etc.), de l'information (radio, télévision, journaux) et des activités financières (banque et services connexes), entourée des cantons ruraux, qui fournissent les produits agricoles et la main-d'œuvre pour une industrie touristique saisonnière florissante et pour le développement de centres industriels à Belleville.

Les régions urbaine et rurale ont depuis toujours travaillé en parfaite harmonie. Leurs attaches traditionnelles remontent à la colonisation de la région. Depuis toujours, des liens sociaux étroits et des liens politiques historiques unissent les habitants de ces régions. Ce sont les sentiments qu'ont exprimés les associations conservatrices de ces cantons, dans l'espoir de ne pas voir les liens traditionnels établis de longue date rompus, comme c'est possible, par la nouvelle circonscription de Prince Edward que propose la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

Ce qui les inquiète, c'est que les nouvelles limites empêchent les autorités des cantons et la cité de Belleville de maintenir leur étroite collaboration et que leurs activités sociales, économiques et politiques traditionnellement associées risquent de souffrir de cette séparation politique de cantons qui par leur passé, ont toujours formé un tout.

En résumé, j'estime que la Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion économique, sociale et traditionnelle dans la nouvelle circonscription de Prince Edward et n'a pas considéré la question de l'unité et de la communauté d'intérêts, qui font partie intégrante de la tradition des habitants de la région.

Signature des députés:

J. R. Ellis (Hastings)
 R. E. McKinley (Huron-Middlesex)
 B. Halliday (Oxford)
 J. Balfour (Regina-Est)
 G. H. Whittaker (Okanagan Boundary)
 S. O'Sullivan (Hamilton-Wentworth)
 A. Malone (Battle River)
 B. Kempling (Halton-Wentworth)

W. Baker (Grenville-Carleton)
 O. Jelinek (High Park-Humber Valley)

La Chambre aborde l'étude des oppositions aux Rapports de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, présentées à M. l'Orateur les mercredi 10 mars 1976, mardi 23 mars 1976, mercredi 24 mars 1976, jeudi 25 mars 1976 et vendredi 26 mars 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Dans certaines régions du Québec, la Commission n'a pas daigné appliquer les principes énoncés dans ses propres objectifs.

2. La Commission n'a pas tenu compte de la dimension de certaines circonscriptions mi-urbaines, mi-rurales en leur concédant des populations exorbitantes.

3. La Commission n'a pas toujours appliqué le principe qu'un comté exclusivement ou presque exclusivement urbain devait avoir une plus forte population.

4. Et toutes autres objections que les députés soussignés peuvent juger valables pour respecter l'esprit et les dispositions de la Loi en question.

Signature des députés:

A. Caouette (Villeneuve)
 C. A. Gauthier (Roberval),
 G. Rondeau (Shefford)
 C.-E. Dionne (Kamouraska)
 R. Matte (Champlain)
 A. Fortin (Lotbinière)
 R. Caouette (Témiscamingue)
 A. Hogan (Cape Breton-East Richmond)
 H. Grafftey (Brome-Missisquoi)
 L. C. Jones (Moncton)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux sentiments d'appartenance à une région dans le choix du nom donné à une circonscription en particulier, soit celle de Deux-Montagnes.

2. Dans le choix du nom de cette circonscription, la Commission n'a pas suffisamment tenu compte de l'importance du nombre de citoyens identifiés à une région pour des considérations géographiques, politiques et historiques, notamment la région de Blainville.

3. En conséquence, il est demandé à la Commission de changer le nom de la circonscription électorale de «DEUX-MONTAGNES» en celui de «BLAINVILLE—DEUX-MONTAGNES».

Signature des députés:

J.-R. Comtois (Terrebonne)
 M. Roy (Laval)
 Y. Caron (Beauce)
 R. Guay (Lévis)
 G. Clermont (Gatineau)
 P. Bussièrès (Portneuf)
 W. Smith (Saint-Jean)
 P. Boulanger (Mercier)
 G. Marceau (Lapointe)
 G. Duquet (Québec-Est)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission a inclus dans les limites du comté de Matane certaines municipalités qui devaient appartenir au comté fédéral de Rimouski.

2. Certaines municipalités incluses dans les comtés de Bonaventure et Gaspé auraient avantage à appartenir au comté de Matane.

3. Les soussignés y ajoutent toute autre opposition qu'ils considèrent pertinente pour l'application de l'esprit et des dispositions de ladite loi.

Signature des députés:

P. De Bané (Matane)
 A. Ouellet (Papineau)
 F. Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes)
 C. Lapointe (Charlevoix)
 C.-A. Lachance (Lafontaine-Rosemont)
 Y. Pinard (Drummond)
 S. Joyal (Maisonnette-Rosemont)
 C. Tessier (Compton)
 W. Smith (Saint-Jean)
 F. Côté (Richelieu)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas tenu suffisamment compte du fait que les comtés ruraux doivent nécessairement contenir une population moindre que les comtés urbains.

2. La Commission n'a pas non plus tenu compte du fait qu'il est important de conserver aux régions rurales un nombre au moins égal de comtés à celui actuel, ce qui est injuste à l'endroit de ces populations.

3. Et autres considérations que les députés soussignés soumettront au moment opportun.

Signature des députés:

A. Lambert (Bellechasse)
 C.-A. Gauthier (Roberval)
 E. Allard (Rimouski)
 R. Matte (Champlain)
 C.-E. Dionne (Kamouraska)

G. Rondeau (Shefford)
 G. Blouin (Manicouagan)
 P. Boulanger (Mercier)
 A. Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
 R. La Salle (Joliette)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission a inclus dans les limites de la circonscription électorale de Chambly deux municipalités qui devraient appartenir à la circonscription électorale de Verchères.

2. La Commission n'a pas accordé l'attention nécessaire aux divergences économiques existant entre certaines régions, aux considérations géographiques, de même qu'à la croissance de la population.

3. Et toutes autres objections que les députés soussignés considèrent pertinentes pour l'application de l'esprit et des dispositions de ladite loi.

Signature des députés:

B. Loiselle (Chambly)
 R. Dupont (Sainte-Marie)
 R. Guay (Lévis)
 Y. Caron (Beauce)
 J. Olivier (Longueuil)
 Y. Demers (Duvernay)
 F. Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes)
 M. Bégin (Saint-Michel)
 A. Cyr (Gaspé)
 C. Tessier (Compton)
 J.-P. Guay (Saint-Boniface)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission a inclus dans les limites du comté de Témiscamingue certaines villes et municipalités qui devaient appartenir au comté fédéral d'Abitibi;

2. Certaines villes et municipalités incluses dans les comtés d'Abitibi auraient avantage à appartenir au comté de Témiscamingue;

3. Les soussignés y ajoutent toute autre opposition qu'ils considèrent pertinente pour l'application de l'esprit et des dispositions de ladite loi.

Signature des députés:

T. H. Lefebvre (Pontiac)
 P. Boulanger (Mercier)
 A. Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
 A. Ouellet (Papineau)
 R. Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata),
 R. Guay (Lévis)
 L. Corriveau (Frontenac)

M. Dupras (Labelle)
G. Marceau (Lapointe)
J. Olivier (Longueuil)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Qu'en remaniant les limites de la circonscription fédérale de Laval, la commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion physique, sociale ou économique, dans beaucoup de nouvelles circonscriptions créées. Elle semble avoir ignoré, et a effectivement ignoré, la question de l'unité ou de la communauté d'intérêt, tel que spécifié dans le mémoire soumis par la Chambre de Commerce de Laval, rendant ainsi plus difficile une représentation adéquate de la population au Parlement.

2. Qu'en remaniant les limites de la circonscription fédérale de Laval, la Commission n'a pas fourni de motifs, ou dans d'autres cas, n'a pas expliqué suffisamment les motifs de changements proposés aux limites des circonscriptions électorales ou de la suppression de circonscriptions électorales.

3. Et toutes autres oppositions que les députés soussignés peuvent juger valables pour respecter l'esprit et les dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

M. Roy (Laval)
C. Lapointe (Charlevoix)
R. Guay (Lévis)
P. De Bané (Matane)
P. Bussièrès (Portneuf)
B. Loisel (Chambly)
J. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
M. Dupras (Labelle)
G. MacFarlane (Hamilton Mountain)
Wm. Andres (Lincoln)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Qu'en remaniant les limites de la circonscription fédérale de Westmount, la Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion physique, sociale ou économique, dans beaucoup de nouvelles circonscriptions créées; elle semble avoir ignoré, et a effectivement ignoré, la question de l'unité ou de la communauté d'intérêt, rendant ainsi plus difficile une représentation adéquate de la population au Parlement.

2. Qu'en remaniant les limites de la circonscription fédérale de Westmount, la Commission n'a pas fourni de motifs, ou dans d'autres cas, n'a pas expliqué suffisamment les motifs des changements proposés aux limites des circonscriptions électorales ou de la suppression de circonscriptions électorales.

3. Et toutes autres oppositions que les députés soussignés peuvent juger valables pour respecter l'esprit et les dispositions de la loi en question.

Signature des députés:

C. M. Drury (Westmount)
R. Blaker (Lachine-Bord-du-Lac)
B. S. Mackasey (Verdun)
S. Joyal (Maisonneuve-Rosemont)
J. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
M. Roy (Laval)
J.-P. Goyer (Dollard)
W. Smith (Saint-Jean)
M. Bégin (Saint-Michel)
P. Bussièrès (Portneuf)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux sentiments d'appartenance à une région dans le choix du nom donné à une circonscription en particulier, soit celle de Charlevoix.

2. Dans le choix du nom de cette circonscription, la Commission n'a pas suffisamment tenu compte de l'importance du nombre de citoyens identifiés à une région pour des considérations géographiques, politiques et historiques, notamment la région de Saguenay.

3. En conséquence, il est demandé à la Commission de changer le nom de la circonscription électorale de «Charlevoix» en celui de «Charlevoix-Saguenay».

Signature des députés:

C. Lapointe (Charlevoix)
P. Bussièrès (Portneuf)
M. Roy (Laval)
P. De Bané (Matane)
R. Guay (Lévis)
B. Loisel (Chambly)
J.-R. Gauthier (Ottawa-Vanier)
F. Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes)
J. Fleming (York-Ouest)
D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le vendredi 27 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Le nom de la circonscription de Berthier-Maskinongé a été changé en celui de Berthier uniquement.

2. Certaines municipalités concédées aux circonscriptions de Joliette, Trois-Rivières et Saint-Maurice, devraient pour des considérations géographiques et économiques, être rattachées à la circonscription de Berthier-Maskinongé.

3. Certaines municipalités concédées à la circonscription de Berthier-Maskinongé devraient, pour considération géographique, appartenir à d'autres circonscriptions voisines.

4. Et toutes autres oppositions que les députés soussignés considèrent pertinentes pour l'application de l'esprit et des dispositions de ladite loi.

Signature des députés:

A. Yanakis (Berthier-Maskinongé)
 G. Laniel (Beauharnois-Salaberry)
 J.-P. Guay (Saint-Boniface)
 J.-J. Blais (Nipissing)
 J. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
 M. Dupras (Labelle)
 J. Guilbault (Saint-Jacques)
 S. Joyal (Maisonneuve-Rosemont)
 P. De Bané (Matane)
 B. Loiselle (Chambly)
 C. Lapointe (Charlevoix)

La Chambre aborde de nouveau l'étude d'une opposition au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Nouvelle-Écosse, présentée à M. l'Orateur le mardi 24 février 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de la Nouvelle-Écosse déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le lundi 26 janvier 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas dûment considéré la cohésion physique, sociale ou économique dans un grand nombre des nouvelles circonscriptions électorales établies et a paru ignorer, et en fait a ignoré la question de l'unité ou de la communauté des intérêts, rendant ainsi plus difficile la juste représentation de la population au Parlement.

2. La Commission n'a pas conservé les noms historiques et traditionnels dans certains des changements proposés.

3. Les soussignés y ajoutent toutes autres oppositions qu'ils considèrent pertinentes pour l'application de l'esprit et des dispositions de ladite loi.

Signature des députés:

P. Nowlan (Annapolis-Valley)
 W. Dinsdale (Brandon-Souris)
 W. Baker (Grenville-Carleton)
 M. Lambert (Edmonton-Ouest)
 E. MacKay (Central Nova)
 Wm. D. Knowles (Norfolk-Haldimand)
 G. Fairweather (Fundy-Royal)
 J. A. MacLean (Malpèque)
 J. Balfour (Regina-Est)
 D. Whiteway (Selkirk)

La Chambre aborde de nouveau l'étude d'une opposition au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta, présentée à M. l'Orateur le mercredi 3 mars 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2,

S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Alberta déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mercredi 18 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Dans certaines régions de l'Alberta, la Commission n'a pas accordé d'attention particulière à des considérations d'ordre géographique, à la faible ou la forte densité de la population, et elle a ignoré ou négligé les problèmes particuliers de communication et de transport, quand elle a divisé ladite province en vingt et une (21) nouvelles circonscriptions électorales.

2. Dans certaines régions de l'Alberta, la Commission n'a pas considéré ni évalué avec une attention particulière l'accessibilité d'une région à une autre, dans de nombreuses circonscriptions rurales quand elle a délimité ces circonscriptions.

3. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue à la cohésion physique, sociale ou économique, dans beaucoup de nouvelles circonscriptions créées; elle semble avoir ignoré, et a effectivement ignoré, la question de l'unité ou de la communauté d'intérêt, rendant ainsi pratiquement, impossible une représentation adéquate de la population au Parlement.

4. La Commission a commis une erreur en n'appliquant pas, de façon à obtenir le meilleur résultat possible, les dispositions de l'article 13 (i) et (ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

5. La Commission n'a pas tenu compte de la dimension de certaines circonscriptions rurales qu'elle a créées ni de la difficulté de représenter de si vastes régions. Le nombre de députés de l'Alberta est passé de dix-neuf (19) à vingt et un (21), mais comme il y en a trois de plus pour Edmonton et Calgary, l'Alberta rurale perd un siège.

6. La Commission n'a pas fourni de motifs ou, dans d'autres cas, n'a pas expliqué suffisamment les motifs des changements proposés aux limites des circonscriptions électorales ou de la suppression de circonscriptions existantes.

7. La Commission n'a pas expliqué pourquoi elle avait décidé de limiter les circonscriptions urbaines aux limites territoriales des cités d'Edmonton et de Calgary, de façon à empêcher une domination possible de la ville sur les populations rurales adjacentes, et avait immédiatement changé de principe en désignant des circonscriptions adjacentes où les populations rurales sont totalement dominées par celles des localités de banlieue dont les intérêts démographiques sont entièrement orientés vers la ville.

8. La Commission n'a pas tenu compte du fait que la population d'Edmonton métropolitain dépasse considérablement celle de Calgary, car elle propose d'accorder un nombre égal de circonscriptions aux deux régions métropolitaines.

9. Et toutes autres oppositions que les députés soussignés peuvent juger valables pour respecter l'esprit et les dispositions de la Loi en question.

Signature des députés:

S. Schellenberger (Wetaskiwin)
 D. Roche (Edmonton-Strathcona)
 B. Hargrave (Medicine Hat)
 P. Elzinga (Pembina)

S. Paproski (Edmonton-Centre)
 W. Skoreyko (Edmonton-Est)
 A. Malone (Battle River)
 M. Lambert (Edmonton-Ouest)
 G. Towers (Red Deer)
 G. Baldwin (Peace River)

La Chambre aborde de nouveau l'étude des oppositions au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique, présentées à M. l'Orateur le mercredi 10 mars 1976, ainsi qu'il suit:

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de la Colombie-Britannique déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mercredi 11 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

1. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux facteurs géographiques, politiques et démographiques, quand elle a planifié le remaniement de la circonscription de Kootenay-Ouest, facteurs qui sont spécifiés aux paragraphes 13(i) et (ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales devant faire partie des attributions de la Commission.

2. La Commission n'a pas suffisamment considéré les difficultés d'ordre matériel que présente la représentation de la nouvelle circonscription proposée.

3. La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux sentiments exprimés au sujet du remaniement par la population locale dont elle risque ainsi de diminuer les possibilités de bénéficier au maximum du système de représentation du pays.

4. La Commission n'a pas tenu suffisamment compte de la façon dont la combinaison particulière de la croissance démographique et du développement économique dans le sud-est de la Colombie-Britannique influe sur le remaniement de la circonscription.

Signature des députés:

P. Nowlan (Annapolis Valley)
 D. Neil (Moose Jaw)
 G. Whittaker (Okanagan Boundary)
 R. Wenman (Fraser Valley-Ouest)
 S. Leggatt (New Westminster)
 W. Clarke (Vancouver Quadra)
 R. Brisco (Kootenay-Ouest)
 W. Skoreyko (Edmonton-Est)
 H. Johnston (Okanagan-Kootenay)
 D. McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre)

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de la Colombie-Britannique déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mercredi 11 février 1976, pour les motifs ci-après énoncés:

La Commission n'a pas accordé l'attention voulue aux facteurs géographiques, politiques et démographiques,

quand elle a planifié le remaniement de la circonscription électorale de New Westminster, ainsi que les autres, facteurs qui sont spécifiés aux paragraphes 13c)(i) et 13c)(ii) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales devant faire partie des attributions de la Commission.

Signature des députés:

S. Leggatt (New Westminster)
 S. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
 R. C. Symes (Sault-Sainte-Marie)
 J. Gilbert (Broadview)
 T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
 L. Benjamin (Regina-Lake Centre)
 A. Hogan (Cape Breton-East Richmond)
 D. Orlikow (Winnipeg-Nord)
 E. Broadbent (Oshawa-Whitby)
 W. Kempling (Halton-Wentworth)

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. O'Connell en remplacement de M. Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Caccia, McGrath, Murta et M^{me} Holt en remplacement de MM. Fleming, Stewart (Marquette), Kempling et Loiselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Fraser en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Rodriguez en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Béchard, McIssac, Gendron, Blouin et Lajoie en remplacement de MM. Blais, Campbell (LaSalle-Emard-Côte Saint-Paul), Duquet, Smith (Saint-Jean) et Young sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Fox en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Railton en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Abbott en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,— États financiers du Conseil des ports nationaux pour l'année civile 1975, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/154C).

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère des Communications, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Communications, chapitre C-24, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/22A).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,— Budget d'établissement de la Société du crédit agricole, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1976-724, en date du 30 mars 1976, approuvant ce budget. (Textes français et anglais) (Document parlementaire n° 301-1/143B).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien de commercialisation du dindon, y compris les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 31 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/434A).

A 2 h. 11 du matin, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 282

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 7 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Prud'homme, appuyé par M. Cullen, il est résolu,—Que la Chambre affirme son appui à l'Ordre du Canada comme reconnaissance publique et expression de gratitude envers ces distingués Canadiens qui font bien plus que leur part à leur propre travail ou dans des organismes publics et de charité.

M. Robinson, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 29 mars 1976, votre Comité a étudié le Bill S-31, Loi modifiant la Loi sur la quarantaine et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 47, 48 et 49*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 161 aux Journaux*)

M. Loisel (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 31 mars 1976, votre Comité a étudié la pétition de *United Grain Growers Limited*, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour augmenter son capital actions, et à d'autres fins, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le vingt-septième rapport (*révisé*) du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le mardi 30 mars 1976.

L'agent parlementaire a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté des pétitionnaires. Néanmoins, il a déclaré qu'il est important que le projet de loi soit considéré au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, votre Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le vingt-septième rapport (*révisé*) du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 7*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 162 aux Journaux)

M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-432, Loi sur l'enregistrement des démarcheurs parlementaires, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3261—M. Baker (Grenville-Carleton)

1. Quand a été promulguée la circulaire n° 1973-88 du Conseil du Trésor?

2. A combien de concours les dispositions de la clause 32 de cette circulaire ont-elles été appliquées depuis cette date?

3. A combien de concours la clause 32 a-t-elle été appliquée a) dans la région de la Capitale nationale, b) au Québec, c) dans le reste du Canada, d) pour les postes offrant un traitement annuel (i) de \$10,000 ou moins (ii) situé entre \$10,000 et \$20,000 (iii) de plus de \$20,000?

4. Qui a le pouvoir de décider de l'application des dispositions de la clause 32 à un concours pour le recrutement d'employés?

5. Quelles dispositions, s'il y en a, sont en vigueur pour: a) la révision interne de toute décision de ce genre, b) l'appel contre toute décision de ce genre par des employés? (Document parlementaire n° 301-2/3261).

N° 4927—M. Caouette (Témiscamingue)

1. Au cours de chacune des années depuis le 1^{er} janvier 1970, combien de nouveaux immigrants ont été a) employés à des postes professionnels, b) employés à des postes non professionnels, c) employés à des postes non spécialisés, d) sans emploi, dans des régions (i) rurales (ii) semi-rurales, et quelle était leur origine ethnique?

2. Quel pourcentage d'immigrants a choisi d'habiter des régions rurales et semi-rurales a) au Canada, b) dans chacune des provinces? (Document parlementaire n° 301-2/4927).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 68, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent à la réclamation de 11 millions de dollars du Canada au gouvernement de la France, par suite du retrait de la France de l'alliance militaire de l'OTAN et de l'éviction des unités participantes en 1966,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de

crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-92, Loi prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge et apportant des modifications corrélatives à certaines autres lois.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Goodale en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Darling en remplacement de M. Paproski sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

M. MacKay en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. De Bané et Tessier en remplacement de MM. Lee et McRae sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Fleming en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi) en remplacement de M. O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. La Salle en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Stanfield en remplacement de M. Muir sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société d'assurance-dépôts du Canada, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 46 de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du

Canada, chapitre C-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/78A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 283

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 8 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est ordonné—Que tout vote par appel nominal requis sur la motion de deuxième lecture et de renvoi du Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit différé jusqu'à 4 h. 30 de l'après-midi, le mardi 13 avril 1976.

M. MacLean, du Comité permanent de la gestion et des services aux députés, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits 5 et 10 sous la rubrique Parlement, dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 2 et 3*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 163 aux Journaux*)

M. McCleave, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Au sujet de son Ordre de renvoi du jeudi 12 février 1976 portant sur: l'objet du Bill C-225, (M. Baldwin), Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement

aux affaires publiques; l'exposé de la politique gouvernementale au sujet des avis de motions portant production de documents déposé le 19 décembre 1974 par le président du Conseil privé; la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la statistique, les brefs de prérogative et les autres lois qui sont reliées à la question de la liberté de l'information et à la protection de la vie privée; le traitement automatique de l'information, compte tenu du contexte mentionné ci-dessus et d'une protection adéquate de la vie privée des personnes;

Votre Comité recommande qu'un de ses membres soit autorisé à voyager hors du Canada, précisément en Angleterre, pour assister à Londres à un symposium sur la liberté de l'information, qui se tiendra le 29 avril 1976 sous l'égide du «*All-Party Committee on Freedom of Information*» (Comité inter-partis sur la liberté de l'information) de la Chambre des communes britannique.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 67*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 164 aux Journaux*)

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé «*L'expropriation*» en date du mois de mars 1976, conformément à l'article 18 de la Loi sur la

Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/410C).

M. McKenzie, appuyé par M. Alexander, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-433, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, prévoyant la normalisation de garanties et en définissant les conditions minimales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Les avis de motions (documents) numéros 34, 37, 39, 35, 41, 42, 70, 72, 73, 74, 79 et 84 sont réservés à la demande du gouvernement.

M. McKinnon, appuyé par M. Paproski, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du projet de contrat entre la *Lockheed Corporation* de Burbank (Californie) et le gouvernement du Canada, pour l'achat par le Canada de dix-huit avions patrouilleurs à long rayon d'action, y compris la formule décrite à la page 11617 des *Débats* du 9 mars 1976.—*(Avis de motion portant production de documents n° 97)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Gray, Prud'homme et Gendron en remplacement de M^{me} Appolloni, MM. Dupont et Olivier sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Martin en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Muir en remplacement de M. Stanfield sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Leggatt en remplacement de M. Peters sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Nystrom en remplacement de M. Blackburn sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Côté en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de M. Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Schumacher en remplacement de M. Patterson sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Fairweather, Beatty et Malone en remplacement de MM. Crouse, Marshall et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Ellis en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Young en remplacement de M. Tessier sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Patterson en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Joyal, Nystrom et Jarvis en remplacement de MM. Goodale, Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Whittaker, Marshall et Rodriguez en remplacement de MM. Horner, Mazankowski et Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Côté, Bussières, Leblanc (Laurier) et Abbott en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova), MM. O'Connell, Landers et Pearsall sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Olivier, Dupont et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Gendron, Prud'homme et Gray sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Isabelle en remplacement de M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Pearsall, M^{lle} Campbell (South Western Nova), MM. Landers et Rooney en remplacement de MM. Abbott, Côté, Leblanc (Laurier) et Bussières sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Gray en remplacement de M. Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dupont et M^{lle} Campbell (South Western Nova) en remplacement de MM. Railton et Young sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

ment aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de février 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/352A).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de mars 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/353A).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'avril 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/354A).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de mai 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/355A).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de juin 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/356A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 13 de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, chapitre N-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/18A).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne du blé, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1975, ainsi que le rapport des vérificateurs concernant les comptes et les états financiers, conformément au paragraphe (2) de l'article 7 de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre C-12, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/259A).

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformé-

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 284

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 9 AVRIL 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'à quatre heures cet après-midi, la Chambre revienne à l'appel des «Affaires courantes ordinaires».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'ai dit hier que j'avais l'intention de régler aujourd'hui une question de privilège relativement importante, soulevée il y a quelques jours par le député d'Athabasca (M. Yewchuk). Plusieurs autres députés sont intervenus à ce sujet, et en particulier le député de Lambton-Kent (M. Holmes). Puis le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt) est intervenu, pour répondre à certaines allégations concernant des remarques qu'elle aurait faites.

La question de privilège pose deux graves problèmes: le premier concerne le déroulement des travaux dans nos comités permanents. Bien qu'ayant signalé à plusieurs reprises que je ne tenais guère à m'écarter de la pratique qui veut que la présidence s'abstienne de revenir sur les décisions rendues aux comités permanents, sauf dans le cadre des délibérations normales de la Chambre, je tiens à faire bien comprendre que les questions de privilège, lorsqu'elles sont réelles, ne sont absolument pas limitées aux incidents qui se déroulent à la Chambre.

Il est évident que des questions de privilège peuvent découler d'événements qui se déroulent en dehors de la

Chambre et, partant, aux comités permanents. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Si un problème suscite réellement la question de privilège, conformément à nos précédents et à nos usages, peu importe que cela se soit produit à l'extérieur de la Chambre ou, donc, dans un comité permanent. Toutefois, dans le cas qui nous intéresse, je pense qu'il s'agit non seulement d'un désaccord sur une question de fond, mais peut-être également sur une question de procédure. Il s'agit peut-être même d'une question de Règlement au sein du comité. Je dis peut-être mais, en fait, toutes ces questions relèvent de la compétence du comité permanent, qui les a abordées d'une façon ou d'une autre. Quelle que soit la solution à laquelle en est venu le comité permanent, il me semble bien qu'il s'est posé des questions de Règlement, de procédure ou de fond et que la présidence ne devrait pas s'en mêler.

A mon sens, ce raisonnement est tout à fait logique. Dans le passé, à l'occasion de différends graves sur la façon d'interpréter des propos, des événements ainsi que la façon dont ils s'étaient produits et les motifs des personnes en cause, la Chambre a aussi pris bien soin d'éviter les énormes difficultés qui ne manqueraient pas de se poser si elle se constituait en un comité permanent pour faire enquête sur des délibérations qui se sont déroulées à un autre comité permanent. Par conséquent, j'écarte—sauf dans le cadre des définitions clairement établies et restreintes auxquelles nous nous sommes reportés dans le passé—la question de privilège dans ce cas, car, à cet égard, il

faudrait presque qu'il n'y ait entrave à l'action parlementaire d'un député. En ce qui concerne les événements qui ont eu lieu au comité permanent et les différends entre ses membres, j'estime donc que même si ces questions sont peut-être très importantes, elles ne donnent pas matière à la question de privilège. Je n'examinerai donc pas ce qui s'est passé au comité.

Cependant, il y a un autre aspect à cette question, soit celui des observations d'un journaliste, M. Eric Malling, que le député d'Athabasca, en soulevant la question de privilège a décrit comme un employé de la chaîne CTV. Il a attribué à ce journaliste les propos suivants au sujet du comportement de certains membres de l'opposition officielle au comité:

«Les progressistes-conservateurs étaient représentés au comité par quatre médecins et c'est la défense de témoins la plus éhontée que j'ai jamais vue. A voir ces docteurs se tenir les coudes, on jurerait qu'ils ont laissé un bistouri dans le ventre d'un patient, tous autant qu'ils sont.»

Je réserverai peut-être pour plus tard mes observations sur le ton de ces propos et la qualité du reportage. Je ne me préoccupe pas autant de cet aspect de la question que du problème très difficile et très réel que fait ressortir la question de privilège soulevée par le député d'Athabasca, et c'est qu'il importe de maintenir l'équilibre, entre, d'une part, le droit des députés, individuellement ou collectivement, de punir les outrages contre la Chambre ou les députés, les diffamations contre les députés ou les calomnies à l'égard de leur comportement et, d'autre part, le droit d'un journaliste ou de tout citoyen de faire des observations en public, de formuler des critiques et d'exprimer des opinions qui ne sont pas nécessairement des faits, mais de simples points de vue quant au travail des députés. Il y a eu très peu de cas dans l'histoire de la Chambre des communes où des journalistes ont été condamnés pour un comportement semblable pour la bonne raison—qu'on a toujours décidé en pareils cas, et à juste titre—selon moi, que lorsqu'il subsistait un doute sur la question de savoir lequel des deux droits doit primer, il faudrait toujours pencher en faveur du public, qui a non seulement le droit de nous critiquer mais, en fait d'exprimer son attitude politique à notre égard. De temps à autre, on semble dire que les privilèges dont nous jouissons en tant que députés à la Chambre nous accordent une sorte de protection spéciale par rapport aux citoyens ordinaires. Je crois nécessaire de bien préciser qu'il n'en est rien. Aucun antécédent ne confirme pareille chose. Je ne vois pas non plus pourquoi il devrait en être ainsi.

La protection dont jouit chaque citoyen à l'égard des commentaires faits publiquement par un citoyen ou un journaliste devrait largement suffire aux députés. Au lieu d'essayer de décrire la situation moi-même, je me reporte au rapport récemment déposé par le comité spécial des privilèges parlementaires au Royaume-Uni, qui renferme des commentaires très intéressants et des plus pertinents. Je vous citerai un extrait des pages 15 et 16 de ce rapport, et je crois que cela éclairera beaucoup les députés.

Sans oublier que ce document parlementaire ne fait pas autorité et qu'il est seulement l'aboutissement d'une étude très sérieuse et très approfondie sur la question des privilèges—et dans un instant, je parlerai de l'étude que nous allons lancer ici sur la demande du député de Peace River (M. Baldwin)—je citerai donc un extrait du paragraphe (43) que je trouve intéressant:

«La proposition faite au paragraphe (42) est tout à fait conforme au principe auquel souscrit votre comité, à savoir que la Chambre devrait hésiter à recourir à son pouvoir de pénalisation pour étouffer les critiques ou même les abus à l'égard des mécanismes de la Chambre, d'un député ou d'un groupe identifiable de députés, même si les critiques sont exprimées vigoureusement et semblent injustifiées. Votre comité considère ces critiques comme l'essence même de la démocratie. A son avis, l'homme politique sensé doit s'attendre à ce genre de critiques et doit même les considérer comme salutaires. Néanmoins, cela peut aller jusqu'au point où il ne s'agit plus de critiques excessives et de simples abus, mais risque d'entraver véritablement l'action parlementaire. En prévision de pareils cas, si rares soient-ils, la Chambre doit conserver son pouvoir de pénalisation et doit être prête à l'exercer.»

La seconde citation est tirée de la page suivante, paragraphe (46):

«Votre comité estime qu'il y aurait abus de pouvoir injustifiable si un député pouvait éluder une telle défense en invoquant la compétence pénale de la Chambre. A priori, le citoyen a le droit de faire des observations équitables sur l'activité publique du député; il a encore plus nettement celui de dire et de publier la vérité sur la conduite d'un député. En circonstances normales, il ne faut pas recourir à la compétence pénale de la Chambre pour empiéter sur ces droits. Ce principe général ne souffre que de rares exceptions. Mais le fait que la défense de ces droits relève des tribunaux ne peut faire obstacle au pouvoir qu'a la Chambre d'empêcher un citoyen d'en abuser, en entravant injustement un député dans l'exercice de ses fonctions parlementaires.»

J'adopte ce raisonnement. Je dirai donc simplement que, malgré le caractère tout à fait répréhensible et insultant des termes utilisés par le chroniqueur ou journaliste visé par le député, et aussi peu nécessaire qu'il soit de s'abaisser à de pareils termes et à de pareils propos pour rendre compte des travaux de la Chambre, je ne puis voir là d'atteinte suffisante à nos droits collectifs ou individuels pour justifier la mise en œuvre de la procédure du privilège afin de censurer le journaliste.

Et puisqu'il y a doute, je préfère en réserver le bénéfice au public dans le droit qu'il a de nous critiquer. Je dirai donc de nouveau qu'il n'y a pas là matière à la question de privilège. Cela ne veut pas dire que les préoccupations du député d'Athabasca ne soient pas justifiées. Car, malgré les précédents et les usages relatifs aux privilèges tels que nous les connaissons, malgré l'application tout à fait littérale qu'ils reçoivent, malgré encore une fois qu'ils n'ou-

vrent pas de recours dans la situation actuelle, ils n'en paraissent pas moins offrir la seule issue possible au député qui veut répondre à de pareils abus publics de langage.

C'est pourquoi je dis que, comme d'autres députés l'ont fait par le passé, le député d'Athabasca a soulevé une question fort préoccupante à bon droit. Cela arrive, soit dit en passant, quand un député prend la mauvaise habitude de s'éloigner du sujet du débat pour faire des remarques personnelles de toutes sortes à l'endroit de députés. Cela se produit parfois dans la chaleur de la discussion, et nous en avons tous fait l'expérience. Un député a tôt fait d'apprendre que s'il est infailliblement rappelé à l'ordre en pareil cas, c'est pour la simple raison qu'il est nettement sorti du sujet. Si les députés peuvent éviter de s'écarter du sujet du débat et de faire des remarques personnelles ou autres, au sujet des députés ou de leurs réalisations personnelles, alors la difficulté sera en grande partie résolue.

Toutefois, je voudrais préciser au député d'Athabasca et au député de Lambton-Kent ainsi qu'aux autres députés qui sont intervenus, que tous ces problèmes ne sont pas isolés et qu'ils sont très sérieux. Je pense m'être bien fait comprendre au sujet de certains aspects des problèmes en cause. Je tiens toutefois à assurer aux députés qu'en amorçant l'étude que je dirigerai sur les droits et l'immunité des membres de la Chambre des communes, essentiellement, je le répète, sur l'initiative du député de Peace River, non seulement le rapport du comité spécial du Royaume-Uni constituera pour nous un important document de travail, mais nous nous attacherons également à étudier très soigneusement tous les travaux de ce comité dans l'espoir d'établir des directives très claires pour assurer la protection des députés dans des situations pareilles, et permettre une meilleure compréhension de ce que sont les privilèges en ce qu'ils ont trait à ce genre de situations.

M. Robinson, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 18 mars 1976, votre Comité a étudié le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 1

Retrancher les lignes 31 à 33 à la page 1 et les lignes 1 à 18 à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

"b) 110 1/2% du montant déterminé conformément au paragraphe (2.1) à l'égard de l'année se terminant le 31 mars 1977."

Retrancher les lignes 31 à 49 à la page 2 et les lignes 1 à 6 à la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

"b) tout montant fixé, conformément au décret du gouverneur en conseil, pour les services assurés à l'égard de l'année pour laquelle doit être faite la détermination."

Retrancher les lignes 10 à 49 à la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

"(5) Le présent article ne s'applique pas à la détermination du montant payable par le Canada à une province, pour une année, à l'égard des nouveaux services assurés fournis en conformité du régime d'assurance de soins médicaux de la province; au présent article, l'expression «services assurés» n'inclut pas les nouveaux services assurés.

(6) Aux fins du paragraphe (5) et de l'article 5.1, l'expression «nouveaux services assurés» désigne les services de santé prescrits après le 23 juin 1975 par le Ministre, conformément au paragraphe 4(3) et l'expression «catégorie de nouveaux services assurés» désigne l'ensemble de ces nouveaux services assurés ainsi prescrits par le Ministre dans une ordonnance spéciale rendue par lui conformément à ce paragraphe."

Nouvel article 2

Ajouter immédiatement après l'article 1 à la page 3 ce qui suit:

2. Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article 5, de l'article suivant:

«5.1 (1) Le montant de la contribution payable par le Canada à une province, pour une année, relativement à une catégorie de nouveaux services assurés par cette province est un montant, déterminé par le Ministre en se fondant sur des renseignements fournis selon la présente loi, égal à 50%

a) du coût par tête, pour l'année, de tous les nouveaux services assurés de cette catégorie fournis en conformité des régimes d'assurance de soins médicaux des provinces participantes

multiplié par

b) la moyenne, pour l'année, du nombre des personnes assurées dans la province à la fin de chaque mois de l'année.

(2) Les paragraphes 5(2), (3) et (4) s'appliquent pour déterminer le montant de la contribution payable par le Canada à une province, pour une année, à l'égard d'une catégorie de nouveaux services assurés par cette province comme si les renvois, contenus dans ces paragraphes, aux «services assurés» étaient des renvois aux «nouveaux services assurés» d'une catégorie particulière.

(3) Par dérogation au paragraphe 5(2), le coût par tête, à l'égard de l'année pour laquelle doit être faite la détermination, de tous les nouveaux services assurés d'une catégorie particulière fournis en conformité des régimes d'assurance de soins médicaux des provinces participantes, correspond, sous réserve du paragraphe (4),

a) pour l'année se terminant le 31 mars, au moins trente-six mois mais, au maximum, quarante-huit mois après l'entrée en vigueur du décret prévoyant les nouveaux services assurés dont la catégorie des nouveaux services assurés fait partie, et

b) pour chaque année subséquente,

à un montant égal au moins élevé des montants suivants:

c) le montant déterminé conformément au paragraphe 5(2), ou

d) tout montant fixé, conformément au décret du gouverneur en conseil, pour les nouveaux services assurés de la catégorie particulière.

(4) Le paragraphe (3) ne s'applique pas à l'établissement du coût par tête d'une catégorie de nouveaux services assurés fournis en vertu des régimes d'assurance de soins médicaux des provinces participantes pour la fraction de l'année visée à l'alinéa (3a) comprise dans les trente-six mois qui suivent l'entrée en vigueur du décret du gouverneur en conseil qui crée les nouveaux services assurés qui comprennent la catégorie, à moins qu'elle ne tombe le 1er avril."

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-68, tel qu'il a été modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 42, 43, 44, 45, 46, 49 et 50*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 165 aux Journaux)

M. Rompkey, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Travail dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 32 et 33*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 166 aux Journaux*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

A quatre heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des «Affaires courantes ordinaires».

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, de lettres du Premier ministre du Canada

aux premiers ministres provinciaux, en date du 19 avril 1975 et du 31 mars 1976, au sujet du rapatriement de l'AANB et documents annexés. (Document parlementaire n° 301-5/63).

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Huntington, Watson, Loisselle (Chambly) et McRae en remplacement de MM. Murta, Douglas (Bruce-Grey), Goodale et Condon sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Smith (Saint-Jean) et Blais en remplacement de MM. Lajoie et Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. McCain, Crouse et Marshall en remplacement de MM. Malone, Patterson et Beatty sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Blackburn en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 285

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 12 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. Paproski, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-434, Loi concernant les conditions auxquelles les fonctionnaires publics peuvent accepter un emploi après avoir quitté la fonction publique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires émanant des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, en conformité des dispositions de l'article 75c du Règlement, M. l'Orateur interrompt les délibérations.

L'amendement étant mis aux voix, un vote par appel nominal est différé jusqu'à demain, à 4 h. 30 de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le jeudi 8 avril 1976.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Blackburn sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Blackburn en remplacement de M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Joyal en remplacement de M. MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Penner en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rynard en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. McCain, McKenzie, Lee et Condon en remplacement de MM. Huntington, Marshall, McRae et Watson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Caccia en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Blais en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de M. Loisselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3797), demandant: 1. Par ministère, commission et société de la Couronne, combien de fonctionnaires touchant un traitement supérieur à \$18,000, ont été payés l'an dernier pour des heures supplémentaires?

2. Combien de fonctionnaires ont reçu en heures supplémentaires a) jusqu'à \$1,000, b) entre \$1,000 et \$2,000, c) entre \$2,000 et \$3,000, d) entre \$3,000 et \$4,000, e) entre \$4,000 et \$5,000, f) \$5,000 et davantage? (Document parlementaire n° 301-2/3797E).

A 10 h. 35 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 286

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 13 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Cafik, au nom de M. Comtois, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le quatorzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 29 mars 1976, votre Comité a étudié le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 14, à la page 2, dans la version française seulement, et la remplacer par ce qui suit:

«de tels employés visés par les décrets du»

Article 4

Retrancher la ligne 12, à la page 3, dans la version française seulement, et la remplacer par ce qui suit:

«a) des prix ou des profits, le fournisseur»

Retrancher la ligne 26, à la page 3, dans la version française seulement, et la remplacer par ce qui suit:

«déclaré ou payé le dividende ou qui se»

Article 11

Retrancher la ligne 1, à la page 8, et la remplacer par ce qui suit:

«(9) Le Sénat doit, dans les quinze premiers jours de séance qui suivent la réception de la demande prévue au paragraphe (8), procéder, conformément à son règlement, à l'examen de la motion de la Chambre des communes visée par la demande et toutes les questions relatives à cette motion doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de la séance suivant celui du début de l'examen de la motion.

(10) Au cas où le Sénat, conformément à la»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-89, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 97, 98 et 99*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 167 aux Journaux*)

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé «Désordre mental dans le processus pénal» en date du mois de mars 1976, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/410D).

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du Rapport d'enquête sur les circonstances entourant l'invasion par l'eau du navire de pêche côtier «San Juan» au large de la côte est de la presqu'île Avalon, à Terre-Neuve, le 23 février 1976. (Document parlementaire n° 301-4/78).

Messieurs

Rondeau
Rynard
Schellenberger
Scott
Smith
(Churchill)

Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)

Watson
Whiteway
Wise
Woolliams
Yewchuk—90

Sur motion de M. Loiseau (Saint-Henri), appuyé par M. Guay (Lévis), le neuvième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mercredi 7 avril 1976, est agréé.

CONTRE

Messieurs

Sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Johnston, le huitième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le jeudi 8 avril 1976, est agréé.

A 4 h. 30 de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le jeudi 8 avril 1976, la Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. MacLean,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté, par le vote suivant:

(Vote n° 125)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Bawden
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Brisco
Cadiou
Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather

Firth
Forrestall
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Graffley
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Holmes
Howie
Huntington
Jelinek
Johnston
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lavoie
Lawrence
MacDonald
(Egmont)

MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche

Abbott
Allmand
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulangier
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Bussièrès
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras

Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Kowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)

MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
Nystrom
O'Connell
Olivier
Orlikow
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Raiton
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Tessier
Trudeau
Turner
Yanakis
Young—129

La motion de M. Basford, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques,

mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Bills publics)

Les ordres numéros 34, 4, 10, 24, 37, 38, 43 à 48, 50, 54 à 56, 58 à 63, 66, 68 à 71, 73 à 78, 80 à 86, 88, 89, 91, 93 à 103, 105, 106 et 108 à 110 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-311, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le Bill S-31, Loi modifiant la Loi sur la quarantaine, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport.

M. Lang, au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Cullen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Friesen, au nom de M. Jarvis, appuyé par M. McKinnon, propose,—Qu'on modifie le Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté, à l'article 5,

a) en retranchant le mot «et» de la ligne 37, page 4,

b) en retranchant la ligne 41, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«application de l'article 18; et

f) de l'avis d'un juge de la citoyenneté, n'a contre elle aucune preuve indiquant qu'elle n'a pas bonne réputation.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Symes, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-20, Loi concernant

la citoyenneté, en remplaçant les paragraphes (2), (3) et (4) de l'article 18 par ce qui suit:

«(2) Le Ministre doit nommer un tribunal formé d'un ou de plusieurs juges de la Cour supérieure qui peut réviser toute déclaration faite par le gouverneur en conseil conformément au paragraphe (1) du présent article.

(3) Sur demande de révision, le Ministre doit exposer en détail au requérant les motifs pour lesquels le gouverneur en conseil a déclaré que l'acceptation de la demande de citoyenneté ou la délivrance d'un certificat de répudiation porterait atteinte à la sécurité de l'État ou serait contraire à l'ordre public, sans révéler les noms des témoins ou les sources d'information.

(4) Le tribunal doit tenir une audience à laquelle le requérant et le Ministre auront le droit d'assister ou de se faire représenter par avocat.

(5) Le tribunal doit recommander au Ministre l'application ou le retrait de la déclaration du gouverneur en conseil et donner par écrit au requérant et au Ministre les motifs de sa recommandation.

(6) Une déclaration faite en vertu du paragraphe (1) cesse d'avoir effet deux ans après la date à laquelle elle a été faite.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Symes, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté, en supprimant l'alinéa 6(e) de l'article 33.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Sur motion de M. Faulkner, appuyé par M. Gillespie, ce bill est agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Balfour et Martin en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Demers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Mitges et Railton en remplacement de MM. Holmes et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Stevens, Whiteway, Stewart (Marquette) et Korchinski en remplacement de MM. Forrestall, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), MacDonald (Egmont) et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. McKinley en remplacement de M. Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Forrestall, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Roche et Ritchie en remplacement de MM. Stevens, White-way, Stewart (Marquette) et Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Flynn en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Forrestall en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Demers en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Duquet en remplacement de M. Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Ethier en remplacement de M. Isabelle sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Lachance en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Cadieu en remplacement de M. Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Demers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Holmes et Kaplan en remplacement de MM. Wenman et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792J).

A 10 h. 18 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 287

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 14 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Dupras, du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 17 juin 1975, votre Comité a délégué à un sous-comité du développement international, composé de 14 membres la responsabilité d'effectuer une étude détaillée du développement international.

Le sous-comité sur le développement international a soumis son rapport à votre Comité qui l'a adopté en y apportant des modifications. Le texte modifié se lit comme suit:

Le sous-comité sur le développement international a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'autorité dont il a été investi le 3 juillet 1975, le sous-comité a étudié son Ordre de renvoi concernant le développement international.

Le sous-comité a tenu 30 séances sur ce sujet, du 22 juillet 1975 au 6 avril 1976, et a entendu les témoins suivants:

1. *Du comité interministériel des relations économiques avec les pays en voie de développement:*

M. H. B. Robinson, président et sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

M. Michel Dupuy, sous-secrétaire d'État adjoint, ministère des Affaires extérieures

M^{lle} P. A. McDougall, directeur général, Bureau des affaires économiques et scientifiques, ministère des Affaires extérieures

M. E. Bergbusch, directeur de la division de l'aide et du développement, ministère des Affaires extérieures

M. A. L. Halliday, directeur général adjoint, Bureau des relations générales, ministère de l'Industrie et du Commerce

M. V. Lotto, directeur, Division de l'établissement des politiques, Agence canadienne de développement international

2. *De l'Agence canadienne de développement international:*

M. Paul Gérin-Lajoie, président

M. Bruce M. Williams, vice-président exécutif

3. M. Alister McIntyre, secrétaire général de la communauté des Caraïbes et président du groupe d'experts du Commonwealth

4. Le professeur Gerald Helleiner de l'Université de Toronto

5. M^{me} Caroline Pestieau, économiste, Institut de recherche
C. D. Howe
6. *Du Centre de recherches pour le développement international:*
M. W. D. Hopper, président
7. Le professeur Steven Langdon, de l'Université Carleton
8. Le professeur Louis Sabourin, de l'Université d'Ottawa
9. Le professeur Irving Brecher, de l'Université McGill
10. L'honorable John Turner, député d'Ottawa-Carleton
11. Le professeur Grant Reuber, de l'Université de Western Ontario
12. *Du Congrès du travail du Canada:*
M. Joe Morris, président
13. M. Maurice Strong, ancien directeur exécutif, Programme des Nations Unies sur l'environnement
14. M. Guy Erb, Senior Fellow, Overseas Development Council, Washington, D.C.
15. M. Donald Mills, ambassadeur de la Jamaïque aux Nations Unies
16. *Du Service universitaire canadien outre-mer:*
M. Murray Thomson, secrétaire exécutif
M. Hugh Nangle, directeur des affaires publiques
17. *Du Service universitaire canadien outre-mer:*
M. Yvon Madore, secrétaire général
18. *Du Conseil canadien de la coopération internationale:*
M. Richard Harmston, directeur exécutif
19. *D'OXFAM-Canada:*
M. Meyer Brownstone, président du Conseil national d'administration
20. *De GATTFLY:*
Le révérend Geoffrey Johnston, de l'Église presbytérienne du Canada
M. John Dillon, coordonnateur
21. *De l'Association des manufacturiers canadiens:*
M. W. H. Wigthman, directeur des relations industrielles et des affaires sociales
M. D. H. Jupp, représentant d'Ottawa
- Le sous-comité a entendu des déclarations du ministre des Affaires extérieures, l'honorable Allan MacEachen, et celui de l'ancien secrétaire parlementaire aux Affaires extérieures, M. Herb Breau, député.

TABLE DES MATIÈRES

I INTRODUCTION

Le rôle permanent du sous-comité

II TRANSFERTS D'AIDE SUFFISANTS ET EFFICACES

L'aide: un besoin constant et croissant

Objectifs internationaux d'aide

Nouvelles priorités en matière d'aide

Contrôle de la gestion et de l'efficacité

«L'automatisme» des transferts de l'aide

Le problème des dettes

III PRODUITS DE BASE

L'importance du commerce des produits de base

Les objectifs des accords internationaux sur les produits de base

Attitudes envers les accords sur les produits de base

Participation aux accords sur les produits de base

Techniques applicables aux problèmes liés aux produits de base

IV COMMERCE: PERSPECTIVES NOUVELLES POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Réduction des barrières commerciales

Négociations commerciales multilatérales

Réformes du système de restrictions «volontaires»

Libéralisation immédiate par le Canada

Aide à la transition

V TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

L'intérêt général

Approches bilatérales possibles

Efforts multilatéraux

VI RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

VII ORGANISMES ET PARTICULIERS QUI ONT SOUMIS DES MÉMOIRES ET DES LETTRES

Abréviations

ACDI Agence canadienne de développement international

CEE Communauté économique européenne

GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

PNB Produit national brut

RGTP Régime général des tarifs préférentiels

CRDI Centre de recherche pour le développement international

FMI Fonds monétaire international

AOD Aide officielle au développement

OCDE Organisation pour la coopération et le développement économique

OPEP Organisation des pays exportateurs de pétrole

DTS Droits de tirage spéciaux

NU Nations Unies

CNUCED Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (en tant qu'institution)

IV CNUCED Quatrième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (en tant que conférence)

Introduction

Des représentants de tous les pays du monde, riches et pauvres, se réuniront du 3 au 28 mai 1976 à Nairobi, au Kenya, pour participer à la quatrième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en vue de négocier une fois de plus les changements qu'il y a lieu d'apporter au système économique international. Les questions à débattre, qu'il s'agisse de produits de base, du commerce, des investissements, du transfert technologique, de l'aide et de l'allègement des dettes, sont les composantes essentielles d'une économie internationale qui a apporté à certains une prospérité sans précédent, mais qui a maintenu, étendu et, dans certains cas, accentué la pauvreté que connaissent de longue date des centaines de millions d'autres. La question est de savoir si les bénéficiaires et les victimes de ce système pourront élaborer et accepter un programme en vue d'atténuer cette injustice fondamentale.

Il a fallu en premier lieu établir un ordre du jour groupant un ensemble précis de questions primordiales sur lesquelles on négocierait sérieusement. Au cours de la dernière décennie, grâce surtout à la solidarité croissante entre les pays en voie de développement, cet ordre du jour a pu être établi. Les pays en voie de développement réclament une stabilité accrue, l'amélioration à long terme du prix des produits de base, un accès plus facile aux marchés des pays développés, une prise en main de leur destinée économique face aux pays puissants et aux intérêts économiques privés, de même que des méthodes financières internationales largement améliorées et étendues. Ce ne sont là que les principales exigences de ce qu'on appelle maintenant le Nouvel ordre économique international qui fait partie d'un plan de restructuration général du système mondial.

Maintenant qu'un programme est établi, la deuxième nécessité immédiate serait d'entreprendre des négociations continues et dynamiques et de construire, d'année en année, ce sentiment fragile d'intérêt commun entre les pays riches et pauvres. En fait, il s'est manifesté pour la première fois lors de la confrontation qui a eu lieu à la Sixième session spéciale des Nations Unies; ce fut une confrontation utile, en ce sens qu'elle a mis au jour l'aspect global et l'urgence de la réforme à réaliser. Au cours de la Septième session spéciale, le sentiment d'un défi mondial était plus largement partagé, mais les éléments essentiels restaient à négocier ailleurs. Le sous-comité est d'avis que le moment est venu de négocier sérieusement et qu'il nous reste fort peu de temps. Si les pays développés ne manifestent pas, dans l'année qui vient, le désir sincère de réformer le système économique international et que les négociations à cette fin n'aboutissent pas à des résultats concrets et appréciables, les relations entre les pays pau-

vres et les pays nantis risqueraient fort de dégénérer en un état de confrontation permanente et de récrimination.

La Quatrième CNUCED est la prochaine étape importante. Bien qu'il reconnaisse la contribution que peut apporter la Conférence sur la coopération économique internationale, le sous-comité est nettement d'avis que la CNUCED, en particulier, et les Nations Unies, en général restent toujours les principales tribunes où les pays en voie de développement peuvent exposer et négocier leurs exigences. Les pays développés, et spécialement des puissances moyennes comme le Canada, doivent faire tout leur possible pour assurer la réussite de la CNUCED. C'est pourquoi, le sous-comité publie ce rapport provisoire pour souligner l'importance de la prochaine réunion et présenter des propositions visant à ce que le Canada joue un rôle actif et efficace. A cet égard, nous attirons plus particulièrement l'attention sur la question des produits de base qui est d'une importance immédiate et urgente pour les pays en voie de développement et qui ne peut être plus longtemps différée par des arguties.

La tâche immédiate est claire et l'on ne saurait trop insister sur l'importance de négociations tangibles, mais le processus ne réussira que si toutes les nations sont conscientes de la crise mondiale. Il faut à tout prix, au départ, reconnaître que les efforts de développement ne répondent pas aux besoins. Des centaines de millions d'habitants de ce qu'on appelle le «Quart monde» vivent dans des conditions de pauvreté et de privation absolues. Ils forment un genre de ghetto qui les enserre tout en exerçant une pression toujours plus accentuée sur le reste du monde. Et dans de nombreux pays en voie de développement à «revenu moyen» qui ont connu une croissance économique impressionnante, les avantages de cet essor n'ont pas atteint les plus pauvres.

Pour remonter cette pente raide qui déboucherait progressivement sur de plus grandes calamités, il faudra faire plus que rafistoler nos méthodes et attitudes actuelles. En parlant du programme du Nouvel ordre économique international, le premier ministre Trudeau a fait observer dans son discours à Mansion House à Londres, «que ces pays ne veulent pas des rajustements fragmentaires, mais une restructuration globale de tous les éléments... La réponse des pays industrialisés doit être à la hauteur de cette tâche et globale dans sa portée».

Il est vrai que cette distinction entre le «rafistolage» et la «réforme complète» peut dégénérer en un débat stérile sur les mots, selon qu'on veut améliorer le système actuel ou adopter un système complètement différent, et il est vrai que quel que soit l'objectif, il faut commencer avec la situation qu'on a. Malheureusement, il est impossible d'arrêter le monde en attendant de trouver un nouveau modèle. Néanmoins, il y a une importante distinction à faire entre les propositions qui ne font que remédier aux symptômes et celles qui s'attaquent aux causes. Par exemple, dans le domaine des produits de base, il est impératif que la productivité financière des pays en voie de développement augmente et qu'on ne cherche pas uniquement à compenser les manques à gagner périodiques. Ou bien, en matière d'allègement des dettes, il ne faut pas simplement maintenir l'état précaire de certains pays en voie de développement toujours au bord de la faillite.

Il serait illusoire de prétendre que le principe de justice globale une fois admis, sera facilement atteint dans la pratique, car d'importants conflits d'intérêt existent non seulement entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, mais aussi entre les pays en voie de développement eux-mêmes. Le sous-comité est cependant d'avis qu'il y a lieu de consacrer bien plus de réflexion et d'efforts pour identifier les éléments d'intérêt commun entre les pays développés et en voie de développement. A part le fait que tous les États ont un intérêt primordial à créer un monde où règnent la justice et la paix, les possibilités de coopération sont vastes et précises. Ainsi, rien qu'en matière de libéralisation du commerce, le sous-comité souligne qu'il serait très intéressant que le Canada s'éloigne des secteurs de production où il est désavantagé par la concurrence pour se consacrer à d'autres formes d'activité dont les Canadiens aussi bien que les pays en voie de développement tireraient un bien meilleur parti. Nous ne sous-estimons les difficultés que comporte un tel changement. Pour prendre un autre exemple, le Canada partage beaucoup d'intérêts avec les pays qui dépendent largement de leurs exportations de matières premières et qui cherchent à accroître leur capacité de transformation de ces ressources. Ces deux exemples illustrent simplement le principe général qui nous commande de chercher par tous les moyens à réduire autant que possible la dangereuse scission du monde en deux camps, c'est-à-dire « nous et eux ».

Même lorsqu'il y a communauté d'intérêts, comme dans l'accroissement de la production agricole du Tiers-Monde, il faut reconnaître que les moyens de parvenir à cette fin ne sont pas faciles à trouver. Il y a un manque de ressources, des complications techniques et d'immenses obstacles de structure à surmonter. Néanmoins, il est très facile d'exagérer cette complexité. Les difficultés nous semblent insurmontables parce que nos préoccupations et priorités sont gravement déformées. La tâche de trouver \$5 milliards pour des investissements agricoles au cours des quelques prochaines années nous paraît énorme jusqu'à ce que nous songions que *chaque année*, le monde consacre plus de \$300 milliards à l'achat d'armes.

La question des priorités est au cœur même du développement international et dans bien des parties du monde, on essaie de trier ces priorités, de distinguer, par exemple entre des objectifs abstraits comme la croissance du PNB ou la façon de « combler le fossé » et les nécessités essentielles de la vie, ce que Maurice Strong a appelé « les limites intérieures » qui sont l'alimentation, le logement et l'habillement. De l'avis du sous-comité, c'est au développement international qu'il revient, dans un avenir prévisible, de garantir ce niveau de vie minimum global. Un tel objectif a des conséquences très nettes pour toutes les nations, riches ou pauvres. Pour les pays en voie de développement, il signifie un reclassement des objectifs nationaux afin de répondre en premier lieu, et non en dernier, aux besoins de leurs habitants les plus pauvres. Pour les pays industrialisés, dont le Canada, cela équivaut à abandonner la course incessante à la consommation effrénée.

Ces changements de direction de la société mondiale seront *négociés* par les gouvernements, mais il est clair qu'ils ne seront pas l'œuvre des seuls gouvernements. A notre avis, des pays comme le Canada ont des occasions de prendre les devants de façon ingénieuse et active, occa-

sions qu'on n'a pas encore totalement saisies et que nous décrivons en partie dans nos recommandations.

Nous nous rendons compte qu'il faut faire preuve de réalisme et que c'est à long terme que le Canada pourra jouer un rôle dans le règlement global de ces problèmes épineux. Il ne faut pas surestimer l'influence du Canada, ni la sous-estimer non plus. Les intérêts du Canada et son influence économique lui confèrent souvent une position de choix dans un certain nombre de ces débats, sans compter qu'il jouit d'une crédibilité satisfaisante aux yeux de la plupart des groupes de pays. On reconnaît souvent au Canada beaucoup de possibilités sur le plan de la médiation. Des efforts soutenus, sensés et pratiques constitueraient aujourd'hui une initiative constructive de médiation qui aiderait dans une grande mesure à sortir des impasses, contribuant ainsi, au progrès de la communauté mondiale. Une telle attitude risque, bien sûr, de déranger au moins temporairement certains pays, ceux qui seraient peut-être les moins portés à modifier vraiment le statu quo. D'autre part, il est aussi évident que l'autre style de médiation plus passif qui se borne à chercher le plus petit dénominateur commun acceptable pour tous, demande trop de temps et d'étapes successives pour répondre aux besoins actuels.

Un sentiment d'engagement et d'urgence doit imprégner les décisions du gouvernement. Mais toutes ces questions touchent, finalement, l'ensemble des citoyens des pays riches et pauvres. Si la lenteur des négociations inter-gouvernementales nous afflige, il faut reconnaître qu'elle est due en partie au fait que le développement international n'a été jusqu'à ce jour qu'une vue de l'esprit, une idée comprise et activement appuyée par de petites minorités dont la voix n'a pas été suffisamment entendue par les grandes sociétés qui les englobent.

De l'avis du sous-comité, le Nouvel ordre économique international et ses répercussions sur notre mode de vie doivent forcer une prise de conscience quotidienne chez tous les Canadiens. Le gouvernement ne peut accomplir, tout seul cette tâche éducatrice bien qu'il puisse et doive déployer beaucoup plus d'efforts qu'il n'en fait aujourd'hui pour lancer les discussions, les négociations et le débat. A défaut, il y a peu d'espoir que les changements qui s'imposent soient compris et appuyés par les Canadiens.

Un autre moyen, qui se répand de plus en plus, d'éveiller la conscience du public dans beaucoup de pays, se trouve dans le second palier d'institutions et de relations de travail mis sur pied par des groupes privés et des individus dont les mandats et les opinions ne sont pas limités par l'intérêt national. Le sous-comité y voit un élément extrêmement positif qui offre de nouvelles promesses à la communauté internationale.

Bien que le sous-comité ne se fasse pas d'illusions sur les difficultés qu'il faut vaincre pour amener une prise de conscience globale, il n'est pas non plus persuadé que le public soit indifférent à la nécessité de procéder à des changements. Le scepticisme est grand, d'abord parce que la population doute de l'efficacité des efforts actuellement déployés et ensuite parce qu'on l'a portée à croire que le développement était un besoin passager auquel on aurait tôt fait de subvenir. Le sous-comité est d'avis que tout programme d'éducation doit reposer sur deux principes essentiels: le premier étant qu'une justice économique globale intéresse forcément, tous les pays. Un tel objectif

n'irait pas sans contraintes pour les Canadiens, mais il faut bien souligner que nous en profiterions à tous égards. On croyait, au dix-neuvième siècle, que la montée des classes ouvrières était incompatible avec la prospérité et la sécurité du reste de la population. Notre histoire a prouvé combien cette allégation était fallacieuse. Également, l'essor des pays pauvres du tiers et du quart monde, loin de constituer une menace pour nous, est une condition préalable qui s'impose à quiconque, d'entre nous, cherche à se réaliser ici-bas.

L'éducation du public doit également s'appuyer sur la reconnaissance du fait que l'éradication de la pauvreté partout dans le monde n'est pas simplement une tâche pour les années 70 ou 80, mais plutôt un immense défi historique que notre génération et celles de nos enfants et petits-enfants doivent relever. Mais à une époque marquée par une absence de motivation avec sa séquelle d'incertitudes et de désespoir, il nous faut assumer cette responsabilité et non la fuir.

Le rôle permanent du sous-comité

Le sous-comité sur le développement international a commencé ses travaux en juillet 1975 en vertu de l'Ordre de renvoi suivant de la Chambre des communes: «Que le sous-comité du développement international soit autorisé à étudier et à faire rapport sur l'ensemble des politiques ayant trait au développement international, et en particulier, aux relations économiques entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement.» Le présent rapport provisoire a été rédigé à cause de l'urgence et de l'importance de la Quatrième CNUCED, mais il est évident que nos travaux ne sont qu'à leur début. Pour les domaines que nous étudions dans le rapport, c'est-à-dire les produits de base, la libéralisation du commerce, le transfert technologique et l'aide financière, nous sommes conscients d'avoir soulevé des questions dont la complexité nécessite une étude plus approfondie. Il y en a d'autres qui sont cruciales pour les pays en voie de développement mais que le sous-comité n'a pas encore étudiées en détail. Pour citer l'une des plus importantes, qui est la production agricole et les produits alimentaires, nous nous trouvons dans une situation où deux pays seulement, les États-Unis et le Canada, sont des exportateurs nets de produits alimentaires. Attendu que l'accroissement démographique mondial atteindra très probablement le chiffre de 3 milliards au cours des vingt-cinq prochaines années, les politiques élaborées dans notre «grenier» nord-américain en vue de garantir des approvisionnements d'urgence de produits alimentaires, et d'influencer son offre et les prix des produits agricoles seront cruciales pour tous les pays. Il est évident que cette question nécessite d'urgence une étude approfondie.

L'efficacité des programmes canadiens d'aide est une autre question que le public doit étudier attentivement. Bien que les témoignages indiquent que l'ACDI a été l'organisme de développement économique qui a connu le plus de succès, il y a toujours place à des améliorations. En outre, il semble évident qu'une assez grande partie du public doute de l'efficacité de l'aide en général. Il est important, surtout au moment où nous entrons dans une ère nouvelle de coopération en matière de développement économique, d'étudier et de débattre les questions de volume, de conditions, de critères et d'évaluation de l'aide.

De l'avis du sous-comité, il est essentiel que les questions de développement fassent à l'avenir, l'objet d'un dialogue plus soutenu entre les Canadiens et leur gouvernement. Le Parlement aussi bien que le Comité permanent des affaires extérieures peuvent jouer, à cet égard, un rôle de premier plan. La grande question de savoir quels seraient les moyens de développer, le mieux possible, la formation et la compréhension du public, doit elle-même faire l'objet de travaux ultérieurs.

Compte tenu des travaux à effectuer, le sous-comité espère qu'on donnera priorité, au cours des prochaines sessions, à un nouvel Ordre de renvoi portant sur le développement international.

TRANSFERTS D'AIDE SUFFISANTS ET EFFICACES

L'aide: un besoin constant et croissant

L'apport «d'aide», ou de ressources financières réelles aux pays en voie de développement demeure plus que jamais important et urgent et reste le moyen le plus concret de mesurer l'engagement des pays riches à venir en aide aux pays du Tiers-Monde. Il est important de souligner le caractère permanent de l'aide, puisque le débat consacré au «Nouvel ordre économique international» a souvent porté sur d'autres aspects de la coopération que sur ceux de l'aide proprement dite.

Il est remarquable que dans ce débat, les pays en voie de développement se sont toujours unanimement déclarés en faveur de transferts financiers continus. Comme l'a déclaré au sous-comité le président du groupe d'experts du Commonwealth: «L'abandon de l'aide au profit d'autres mécanismes ne se justifie que pour en accentuer davantage l'importance». Les modifications de structure qu'on cherche actuellement à réaliser dans les relations économiques internationales visent à accroître les possibilités des pays en voie de développement de s'aider par leurs propres efforts. Cependant, il est bon de se souvenir que beaucoup de pays habituellement les plus pauvres, ont très peu d'espoir de profiter avant longtemps de ces possibilités. Leurs ressources sont peut-être très maigres et il leur manque les bases et compétences industrielles nécessaires à la production d'autres biens exportables. Et pourtant, le défi qu'ils ont à relever, est celui d'une explosion démographique accompagnée d'un état de privation indescriptible.

Le sous-comité a pris connaissance de nombreux documents prouvant que le besoin global d'aide ou d'assistance officielle au développement (AOD) de la part des pays industrialisés, augmente sans cesse au lieu de diminuer. Les données actuelles montrent que les balances des paiements des pays non producteurs de pétrole marquent toujours un déficit qui s'est élevé en 1975 à près de \$35 milliards (comparé à une moyenne de \$10 milliards entre 1962 et 1972) et il faut s'attendre à des déséquilibres du même ordre, sinon supérieurs, au cours des deux prochaines années. Pourtant, les institutions financières ne disposent chaque année que de \$6 milliards pour faire face à ce déficit, laissant ainsi aux organismes officiels d'aide et autres le soin de combler le reliquat de \$29 milliards.

Le sous-comité estime essentiel d'admettre une fois pour toutes que les pays en voie de développement auront toujours besoin d'une aide considérable consentie à des conditions de faveur. Il est important de souligner que si l'aide

reste essentielle, cela ne signifie pas que les efforts consacrés par le passé au développement ont échoué, bien qu'on puisse en conclure que la nature et l'importance réelles du défi que pose le développement ont été grandement sous-estimées. Il faut que les Canadiens reconnaissent que les problèmes de pauvreté et les disparités qui persistent au Canada même sont de loin plus considérables et plus difficiles à résoudre dans le Tiers-Monde. Pour cette raison, le sous-comité rappelle qu'il est nécessaire que le gouvernement et le public comprennent la nécessité d'une participation appréciable et à long terme au développement international.

Objectifs internationaux d'aide

L'aide actuelle au développement est loin de suffire aux besoins prouvés des pays en voie de développement. Les objectifs de l'aide officielle au développement sur lesquels la communauté internationale s'est entendue, n'ont été atteints par pratiquement aucun des pays industrialisés, aujourd'hui par suite des restrictions imputables à la récession et à l'inflation, leurs efforts risquent de marquer encore plus de retard. Des objectifs d'aide précis font, depuis vingt ans, l'objet de discussions. En 1969, la Commission internationale présidée par feu le très honorable Lester Pearson a exhorté les pays industrialisés à consacrer, à partir de 1975, une proportion de 0.7% de leur PNB à l'aide officielle au développement. La communauté internationale a souscrit par la suite à cet objectif dans le cadre de la Deuxième décennie du développement des Nations Unies. Cependant, les dernières statistiques publiées, celles de 1974, indiquent que la contribution moyenne ne s'est chiffrée qu'à 0.33%, et il semble bien que l'aide se maintiendra à ce niveau ou même déclinera. Les pays membres de l'OPEP, ayant bénéficié de l'augmentation spectaculaire des prix du pétrole au cours des dernières années, ont grandement aidé certains pays en voie de développement si l'on considère leur contribution par habitant, mais leur apport total est loin de combler le fossé.

Le sous-comité estime que les objectifs internationaux d'aide constituent un moyen légitime et important qui permettra de mobiliser le minimum d'efforts requis pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté mondiale et du sous-développement. Bien sûr, des mesures quantitatives aussi grossières sont imparfaites, puisqu'elles ne tiennent pas compte des importantes différences qualitatives qui peuvent exister entre les diverses dépenses consacrées à l'aide. Elles ne reflètent pas, en outre, les conséquences des fluctuations des marchés des changes sur le pouvoir d'achat des pays bénéficiaires de l'aide sur les marchés internationaux. Lorsque la devise d'un pays donateur est élevée (comme l'est aujourd'hui le dollar canadien), la part contributive à l'aide internationale est plus importante que si le taux de change était plus bas (ce qui arrivera certainement).

Ces distinctions qualitatives comprennent des éléments tels que la générosité des conditions de l'aide (proportion des subventions et prêts à faibles taux d'intérêt), les restrictions sur les achats, ainsi que l'efficacité globale de la planification et de la gestion des divers projets et programmes (dont il sera question plus loin). Le sous-comité estime que notre préoccupation principale doit tendre à améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses d'aide; toutefois, une telle attitude n'est aucunement incompatible avec de nouvelles affectations à ce titre. En fait, il faudrait

considérer que le «volume» et la «qualité» de l'aide sont des facteurs réciproquement complémentaires.

Les contributions du Canada à l'aide officielle au développement, que ce soit en chiffres absolus ou en pourcentage du PNB, se sont régulièrement accrues au cours des dernières années, conformément à la politique avouée du gouvernement de se rapprocher des objectifs internationaux convenus. En 1975-1976, la contribution du Canada à l'aide officielle au développement s'est chiffrée à 0.53% du PNB, ce qui place l'effort relatif du Canada au septième rang des pays donateurs de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). Toutefois, le sous-comité s'inquiète beaucoup de ce que l'accroissement des affectations canadiennes se ralentisse aujourd'hui et craint sérieusement que l'aide canadienne ne diminue en tant que pourcentage du PNB, par suite de l'imposition des mesures actuelles de restrictions.

Le sous-comité n'ignore pas que des pressions intenses s'exercent en vue d'étendre la réduction des dépenses à tous les secteurs gouvernementaux, y compris le budget de l'aide au développement international. Mais ces affectations sont aussi prioritaires que d'autres besoins urgents de dépenses publiques, qui, souvent, intéressent directement de grosses circonscriptions du Canada. Toutefois, le sous-comité est convaincu de l'importance exceptionnelle et prépondérante des besoins des pays en voie de développement, et invite instamment qui de droit à ne pas ralentir les efforts du Canada pour atteindre les objectifs fixés en matière d'aide internationale. Rappelant le ferme engagement du gouvernement, dans sa stratégie pour 1975-1980, de s'efforcer d'atteindre ces objectifs «par des augmentations annuelles de l'aide officielle au développement en tant que pourcentage du PNB», le sous-comité doit constater que les réductions de l'accroissement régulier de l'AOD d'une année à l'autre, peuvent sensiblement réduire les possibilités d'atteindre ces objectifs dans un délai acceptable, puisque des augmentations plus grandes seront nécessaires à l'avenir pour récupérer le terrain perdu.

Tenant compte de ces facteurs, le sous-comité estime qu'un engagement ferme et fixe à la fois est actuellement crucial en tant que preuve d'un désir sincère de coopération avec les pays en voie de développement. C'est pourquoi, nous recommandons que le gouvernement accepte l'objectif précis de 0.7% du PNB canadien qu'il consacrerait à l'aide officielle au développement d'ici 1980.

Nous avons également étudié la proposition du groupe des experts du Commonwealth demandant que les pays industrialisés se fixent, pour cette date, comme objectif d'aide officielle au développement, une proportion de 1% de leur PNB et le sous-comité, favorablement impressionné par leurs arguments invite le gouvernement à adopter, à long terme, cet objectif.

Étant donné qu'il faut toujours considérer les objectifs quantitatifs dans le contexte des considérations de qualité, il importe de faire deux observations supplémentaires à l'égard du programme du Canada. En premier lieu, il faut reconnaître que les antécédents du Canada sont excellents en ce qui a trait à l'aspect financier de l'aide (faibles taux d'intérêt, longs termes et délais de remboursement). C'est en ce sens que l'aide du Canada vaut réellement bien plus que celle qui est accordée quelquefois à des conditions

beaucoup plus onéreuses. C'est aussi pour cette raison que l'aide du Canada, n'a généralement pas contribué à augmenter le fardeau déjà si lourd, que le service de la dette impose à un si grand nombre de pays en voie de développement.

Quant aux conditions de prestations de fournitures et de services, c'est-à-dire à l'aide conditionnelle, le dossier du Canada est moins reluisant. Le sous-comité a noté qu'avec sa stratégie pour les années 1975-1980, le Canada s'est maintenant rallié à la plupart des autres pays de l'OCDE qui délient leur aide au développement à l'égard de la prestation de fournitures et de services aux pays en voie de développement autres que le pays bénéficiaire. Il va sans dire que l'application de cette politique d'une manière qui avantage vraiment les pays-fournisseurs en voie de développement risque de causer de nombreuses difficultés. *Étant donné que les possibilités de fournir des biens et des services pour les projets financés grâce à l'aide du Canada, peuvent contribuer à l'essor de la production et de l'emploi dans les pays en voie de développement, le sous-comité recommande que le gouvernement leur accorde une haute priorité pour qu'elles se concrétisent pleinement le plus rapidement possible.* Puisqu'à long terme, toute aide conditionnelle peut grandement réduire la valeur réelle de l'aide aux pays en voie de développement, il faudrait multiplier les efforts en vue d'en arriver à un accord multilatéral acceptable qui tiennent compte de ces objectifs, et le Canada devrait appuyer activement toute initiative dans ce sens.

Nouvelles priorités en matière d'aide

Après quelque trente ans d'effort d'aide au développement international, les pays industrialisés sont bien placés pour avoir une meilleure connaissance des avantages et des lacunes des diverses attitudes envers l'aide. Le gouvernement du Canada, comme tous les autres pays donateurs et toutes les organisations internationales, a nettement décidé (dans sa stratégie de la coopération au développement international pour 1975-1980), de concentrer de plus en plus son aide aux pays les plus pauvres et de répondre aux besoins essentiels des populations les plus démunies de ces pays. *Le sous-comité souscrit à cette orientation du programme du Canada et désire particulièrement encourager les projets et programmes visant à améliorer la situation des populations rurales et à accroître l'autarcie des pays en voie de développement en matière de production alimentaire.* On espère que, toutes les fois que ce sera possible, ce développement se réalisera de manière à assurer un emploi rémunérateur au plus grand nombre possible de chômeurs et de personnes sous-employées, et qu'il contribuera ainsi à réduire le dépeuplement des campagnes en faveur des villes, qui aggrave les problèmes d'un si grand nombre de pays.

Les témoignages entendus par le sous-comité ont mis en lumière un autre aspect de la nouvelle stratégie d'aide du Canada, à savoir *l'intention de mettre l'accent sur des projets et programmes moins étendus qui ont un effet direct au niveau local.* Cette tendance devrait contribuer, en outre, à faire en sorte que l'aide du Canada ait bien les répercussions bénéfiques prévues et qu'elle soit moins vulnérable à un fardeau administratif exagéré ou à d'autres facteurs d'entrave. Surtout par l'entremise de sa contribution aux institutions multilatérales de développement, le Canada

peut encore contribuer à fournir l'infrastructure importante requise, et à mettre en œuvre d'autres projets à grande échelle.

Dans le cadre de cet objectif voulant que le programme d'aide du Canada atteigne les personnes les plus démunies, le sous-comité a entendu un nombre considérable de témoignages sur la nécessité de canaliser l'aide canadienne vers les pays qui en feront le meilleur emploi. Parmi les critères discutés notons ceux-ci: un «engagement au développement» de la part du gouvernement bénéficiaire de l'aide, l'élaboration, dans ce pays de politiques qui assureront une répartition équitable des avantages du développement parmi l'ensemble de la population, et l'efficacité générale du gouvernement bénéficiaire à contrôler les dépenses et l'exécution des programmes de développement. On a indiqué au sous-comité que ces critères sont déjà étudiés en général au moment de répartir l'aide entre les divers pays et qu'on fait des efforts, au Canada et sur le plan international, pour les améliorer. On a également parlé des possibilités d'influencer les politiques générales des gouvernements, par la persuasion, dans le contexte d'une coopération de longue date.

Le sous-comité en a conclu que *la concentration de la coopération canadienne sur les pays dont les gouvernements se sont officiellement déclarés pour le développement et la répartition efficace et équitable des avantages qu'ils comportent parmi leurs populations, sont deux objectifs hautement prioritaires.* Nous ne sous-estimons pas ce problème à la fois complexe et délicat; nous croyons cependant qu'il faut l'aborder si l'on veut que l'aide au développement donne des résultats durables et que le gouvernement continue de s'assurer l'appui du public à un programme croissant et continu.

Le Canada ne doit évidemment pas envisager d'imposer ses propres normes aux autres pays; le sous-comité croit qu'à toutes fins utiles, un tel effort aurait probablement des conséquences négatives. Toutefois, un témoin éminent a soutenu qu'il serait possible d'établir des «paramètres d'objectifs» qui serviraient à comparer les «progrès réalisés par un pays pour satisfaire aux besoins humains fondamentaux». Il a laissé entendre que ces normes devraient être définies internationalement et de commun accord et servir ensuite à déterminer l'aide financière à accorder à certains pays.

Le sous-comité voit dans ce type de système multilatéral un objectif à atteindre, *étant donné qu'il serait équilibré par une répartition plus «automatique» des ressources entre les pays qui ont enregistré de bons résultats.* Entre-temps, il serait quand même nécessaire que le gouvernement canadien élabore et applique les meilleures normes possibles qui orienteront ses décisions de répartir l'aide. Il est important que ces normes n'empiètent pas sur la souveraineté des pays intéressés et qu'elles ne soient pas une source de conflits entre leurs dirigeants et le gouvernement canadien. Pour que l'aide soit judicieusement utilisée dans le cadre du plan de développement à long terme, il faut être en mesure d'en prévoir un peu l'ampleur et les conditions. Le Canada doit par conséquent être prêt à souscrire à «des programmes d'aide» s'échelonnant sur plusieurs années, tout en précisant qu'en dehors de ces engagements, aucun niveau précis d'aide financière n'est fixé pour les divers pays, mais que les affectations seraient fonction d'une

évaluation constante du rendement relatif des dépenses consacrées à améliorer la situation des indigents.

Le sous-comité n'ignore pas que les incidences de l'aide accordée aux pays où l'on viole constamment les droits fondamentaux de l'homme font l'objet d'un débat international et préoccupent un bon nombre de Canadiens. Ces problèmes ne sont pas l'apanage d'un système idéologique donné, ni de pays déterminés. *Le sous-comité approuve la politique canadienne qui consiste à coopérer avec les gouvernements qui se sont déclarés pour le développement et le bien-être de leurs peuples quelle que soit leur idéologie.* Le sous-comité n'a pas étudié en détail cette question difficile et controversée qui touche d'on ne peut plus près la politique extérieure du Canada. C'est pourtant un sujet qui, dans ce large contexte mérite d'être approfondi par le Comité permanent.

Contrôle de la gestion et de l'efficacité

Le sous-comité voit dans l'évaluation continue des programmes, et partant, dans le rajustement global périodique des allocations d'aide aux divers pays, un système à la fois logique et pratique du contrôle de la gestion des dépenses découlant de la coopération canadienne. De toute évidence, il n'est ni souhaitable ni possible d'exercer une surveillance de tous les instants sur les projets qui sont en cours d'exécution dans le monde entier avec la participation canadienne, et les gouvernements intéressés seraient sans doute profondément irrités d'une telle ingérence. Il est toutefois normal et possible de faire une évaluation globale du rendement et de la gestion d'un projet ou d'un programme au moment de son achèvement, ou à quelque autre moment opportun. Même si ces évaluations doivent tenir compte de la complexité des efforts de développement et des conditions difficiles de gestion dans bon nombre de pays en voie de développement, elles permettraient de déceler les lacunes graves et d'y remédier ou, s'il y a lieu, de mettre fin à la collaboration canadienne. Le sous-comité est d'avis qu'une telle méthode serait satisfaisante pour les pays en voie de développement et rassurerait les contribuables canadiens quant à l'utilisation efficace des deniers publics. En matière de développement international, aucun système pratique de contrôle ne peut offrir une garantie totale contre les échecs, les erreurs ou les abus occasionnels; tous se produisent, même dans le secteur bien connu des programmes et des projets au Canada. Le système de contrôle envisagé ici permettrait de réduire au minimum ces problèmes et, s'ils se produisent, à éviter qu'ils se répètent.

Les Canadiens s'intéressent aux questions de contrôle de la gestion et d'efficacité de l'aide. Le sous-comité expose dans le présent rapport les grandes lignes d'une méthode permettant d'aborder ces difficultés, mais il vaudra probablement approfondir plus tard l'analyse de ces questions.

«L'automatisme» des transferts de l'aide

L'un des aspects les plus importants de la nouvelle façon d'aborder les relations entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement est la reconnaissance du fait que la «collaboration n'est plus désormais une question de charité de la part des riches mais un impératif de paix, d'interdépendance, voire même d'un minimum de justice humaine dans le monde.» Cette prise de conscience, alliée à l'insuffi-

sance et au caractère imprévisible des transferts financiers actuels, a suscité des discussions considérables sur la possibilité que les transferts d'aide internationaux soient beaucoup plus «automatisés». Plusieurs témoins ont comparé ce processus à l'évolution de la société canadienne qui a accepté l'obligation permanente de pourvoir au moins aux besoins minimaux des régions moins développées du pays et des citoyens les plus nécessiteux. Les programmes actuels de coopération impliquent essentiellement qu'on accepte d'étendre ce principe au niveau international, mais ces programmes sont encore très limités et n'ont pas encore accédé au statut de systèmes réels de redistribution des revenus.

L'expansion des «programmes d'aide» mentionnés plus tôt, constituerait un pas vers une plus grande «automatisme», le Canada s'engageant à fournir des fonds durant une période déterminée, sous réserve de directives générales et d'examen périodiques, mais en accordant aux pays intéressés une liberté d'action suffisante leur permettant de gérer leurs dépenses.

Plusieurs témoins ont vivement préconisé qu'on prenne dès maintenant d'autres mesures en vue d'assurer des transferts beaucoup plus automatiques, et l'un d'entre eux a proposé un ensemble de moyens qui permettraient d'atteindre ce but: «lier» les droits de tirage spéciaux (DTS) au financement du développement; et «diverses méthodes de fiscalité internationale, telles que des redevances, des droits de péage ou des frais imposés à ceux qui utilisent les océans et l'atmosphère que tous les pays possèdent en commun, ou des droits sur l'utilisation ou le commerce de certaines richesses naturelles essentielles telles que les combustibles fossiles ou les produits de luxe.»

D'autres témoins ont appuyé la proposition consistant à «lier» les DTS à l'aide financière, et d'autres l'ont contestée. On a signalé que, dans l'immédiat, on n'envisageait pas d'émettre d'autres DTS et, par conséquent, qu'il n'en coûterait actuellement rien au Canada d'appuyer le principe de ce lien. Cela signifierait que l'appui du Canada serait interprété comme une fausse apparence ou encore un engagement important de principe comportant pour plus tard une contribution tangible. Le sous-comité a également étudié l'argument lancé contre le «lien» sous prétexte qu'il pourrait d'une certaine façon «diluer» ou saper la confiance dans les droits de tirage spéciaux, en tant que réserves internationales d'actifs. Bien qu'il soit possible que ce point de vue ait été particulièrement valable au tout début de l'introduction des DTS, l'usage de ces derniers semble actuellement assez répandu pour dissiper une telle inquiétude.

On a déclaré au sous-comité qu'auparavant l'attitude du Canada à l'égard du «lien» était «neutre», mais d'aucuns ont soutenu cependant qu'en appuyant ce lien, l'initiative du Canada pourrait être extrêmement utile, et ferait bien ressortir l'importance que notre pays attache au développement économique (on a observé qu'un certain nombre d'autres pays industrialisés ont approuvé cette suggestion).

Le sous-comité reconnaît la grande complexité et l'importance des accords institutionnels et des structures nécessaires à la stabilité économique internationale. Après étude des témoignages et exposés qu'on lui a soumis, le sous-comité presse le gouvernement à étudier, avec d'autres pays, des méthodes visant à lier l'attribution de DTS

au financement du développement en vue de répondre aux besoins urgents des pays en voie de développement et de donner plus de stabilité à la structure des échanges internationaux. La Quatrième CNUCED fournit une excellente occasion de travailler dans ce sens.

Les autres propositions de transferts plus «automatiques» au moyen de diverses «mesures fiscales internationales» sont certes très ambitieuses, et le sous-comité ne les a pas encore étudiées en détail. L'un des programmes qu'on a souvent proposé, est celui du partage, au niveau international, des revenus tirés des richesses naturelles du lit de la mer. Le Canada a souscrit à ce principe comme à la mise en place d'une instance internationale dotée de pouvoirs étendus sur les ressources du lit de la mer. *Le sous-comité invite instamment le gouvernement à adopter, dans les négociations à venir, l'attitude la plus généreuse possible sur les points qui intéressent les pays en voie de développement et d'insister pour qu'on adopte des dispositions internationales visant à accorder à ces pays une part appréciable des ressources du lit de la mer. Cette position équivaudrait à reconnaître l'importance cruciale de ce pas en tant que précédent pour le partage des richesses internationales dans l'intérêt des pays en voie de développement.*

Le Canada pourrait également étudier concrètement et attentivement d'autres possibilités de transfert plus automatique des richesses naturelles aux pays en voie de développement, ce qui constituerait une initiative internationale nouvelle et fructueuse.

Le problème des dettes

Une crise due à l'accumulation des dettes, se prépare depuis des années dans de nombreux pays en voie de développement, et les graves problèmes que posent ces dernières années les déficits de la balance des paiements, ont déjà mené un certain nombre de ces pays au bord de la faillite et freiné encore plus l'élan du développement. On a signalé que le remboursement du principal et des intérêts des dettes anciennes, accapare actuellement jusqu'à 50% du montant total de l'aide financière reçue par les pays en voie de développement.

Le sous-comité n'a pas entendu de témoignages approfondis sur le problème des dettes et les différents moyens possibles de le résoudre, mais la question est déjà d'une importance vitale pour les pays en voie de développement et viendra en tête de l'ordre du jour de la Quatrième CNUCED. Certaines propositions envisagent des mesures radicales sur tous les plans pour alléger le fardeau de la dette des pays en voie de développement, mais les intérêts des différents pays et groupes de pays sont trop divers pour qu'on puisse appliquer un traitement uniforme. Ainsi, les pays en voie de développement très solvables ne seront pas en faveur de règles générales régissant un traitement de faveur étant donné qu'elles pourraient réduire leurs possibilités d'emprunt sur les marchés internationaux.

En même temps, il est aussi clair que les pratiques dont on s'est servi autrefois pour régler un à un les problèmes de dette ne répondent plus à la situation actuelle, particulièrement celle des pays les plus pauvres. Pour la plupart de ceux-ci, leur solvabilité future ne constitue pas un obstacle réel à l'allègement des anciennes dettes pas plus que les préoccupations normales touchant le maintien d'une disci-

pline appropriée entre prêteurs et emprunteurs, en s'assurant que les obligations sont honorées.

Trois des plus importants débiteurs parmi les pays les plus pauvres participent déjà à des consortiums internationaux qui servent régulièrement de cadre à des discussions et à des mesures visant à régler leurs problèmes de dette. Néanmoins, rien ne sert que ce groupe de pays soit toujours maintenu au bord de l'insolvabilité sans parler de l'énorme perte de temps et d'énergie que leurs gouvernements (ceux des pays créanciers, et le personnel des organismes multilatéraux) consacrent à tenir une comptabilité complexe et des négociations sur les anciennes dettes.

La politique canadienne touchant les «conditions» de l'aide, surtout envers les pays les plus pauvres, a fait que les prêts consentis par le Canada ont relativement peu contribué à résoudre le problème des dettes accumulées. C'est pourquoi l'allègement de ces dettes coûtera moins cher au Canada qu'aux grands créanciers. C'est pourquoi aussi, le Canada doit s'efforcer lorsqu'il proposera des solutions à ce problème, de comprendre la situation des principaux créanciers, pour qui le coût de l'allègement des dettes sera beaucoup plus élevé.

Après étude de ces éléments, le sous-comité recommande que le Canada insiste pour qu'un accord international fixe les moyens permettant, dans les cas appropriés, de convertir en subventions, les dettes liées à l'aide officielle au développement dans les pays les plus pauvres. Ce groupe devrait probablement comprendre les pays les plus gravement touchés par le déficit de leurs balances des paiements, les catégories de pays à revenu très bas ou qui ont des besoins spéciaux.

Ce mode d'allègement des dettes devrait fournir aux pays les plus pauvres une nouvelle occasion de s'assurer plus de devises étrangères pour appuyer les initiatives de développement à long terme.

Outre ces pays qui ont besoin d'un allègement immédiat et général de leurs dettes, il y en a beaucoup d'autres qui éprouvent de graves difficultés (quelques-unes à court terme et d'autres plus chroniques) à faire face au service de leurs dettes. Étant donné que les problèmes et les perspectives de ces pays diffèrent beaucoup de l'un à l'autre, le sous-comité estime qu'il vaudrait mieux étudier leurs cas séparément. Néanmoins, il est aussi important d'avoir des mécanismes plus souples et plus généreux pour aider ces pays. Le Fonds monétaire international en consultation avec la Banque mondiale devrait être disposé à convoquer une réunion des créanciers, à la demande de tout pays débiteur, pour aider à résoudre ses problèmes de dette. Il faudrait aussi voir d'un bon œil la possibilité d'étendre les conditions multilatérales actuelles de crédit pour aider à résoudre les problèmes de paiement à court et à moyen termes, y compris les frais de service des dettes privées. Une autre proposition qui a cours réclame la convocation d'une conférence internationale qui appellerait l'attention du monde sur ce problème tout en lui cherchant des solutions d'ensemble. Le sous-comité n'est pas d'avis qu'il faille différer les mesures décrites ci-dessus jusqu'à ce qu'une telle conférence se réunisse, mais il s'attend néanmoins à ce que le Canada y contribue de façon constructive, le cas échéant.

PRODUITS DE BASE

L'importance du commerce des produits de base

Le sous-comité recommande instamment au gouvernement dans le cadre des efforts qu'il déploie pour accroître les revenus d'exportation des pays en voie de développement, de donner préséance dans les négociations internationales, à la conclusion d'accords qui amélioreront substantiellement les conditions du commerce international des produits de base, surtout ceux qui touchent plus particulièrement les pays en voie de développement. Le Canada, à la fois importateur et exportateur important de matières premières, devrait jouer un rôle prépondérant dans la recherche de solutions créatrices aux problèmes du commerce des produits de base, solutions qui satisferont les producteurs et consommateurs des pays développés aussi bien que ceux des pays en voie de développement.

Toutes les fois que les pays en voie de développement se sont rencontrés au cours des dernières années pour définir leur stratégie à l'égard de la recherche d'un Nouvel ordre économique international, ils ont exprimé le vœu qu'une action internationale porte en premier lieu sur les problèmes des produits de base. L'exportation des produits de base représente plus de 80% des recettes totales d'exportation des pays en voie de développement et bon nombre d'entre eux, y compris quelques-uns des plus pauvres, dépendent tellement d'un seul produit ou de quelques produits, que des fluctuations temporaires dans les prix peuvent immédiatement et irrémédiablement bouleverser leurs programmes globaux de développement. Par contre, une augmentation du prix des produits de base, dans bon nombre de cas, aurait des répercussions immédiates et substantiellement bénéfiques pour de nombreux P.M.D. dont, à nouveau, quelques-uns des plus pauvres. Or les pays en voie de développement ne sont pas les seuls, ni même nécessairement les premiers intéressés à l'amélioration globale des conditions du commerce mondial des produits de base. Les pays industrialisés de l'Est et de l'Ouest justifient de 60% de l'exportation mondiale de matières premières, et le phénomène d'essor et d'affaissement subséquent qui est si caractéristique du commerce mondial des produits de base est un problème important pour les producteurs et les consommateurs de tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement.

Il ne faut cependant pas que cette communauté d'intérêts masque le caractère urgent qu'attachent les pays en voie de développement à la nécessité d'une action internationale visant à augmenter leurs recettes d'exportation de matières premières. A la Septième session spéciale de l'Assemblée générale de l'O.N.U., on a donné une impulsion première au processus de négociation d'un ordre économique international plus juste et rationnel. *Le sous-comité est cependant convaincu que cette impulsion ne se maintiendra que si l'on enregistre des progrès sensibles en matière de produits de base à la Quatrième CNUCED.*

Les objectifs des accords internationaux sur les produits de base

Les principaux problèmes économiques internationaux touchant les produits de base proviennent des fluctuations extrêmes de prix qui ont toujours caractérisé les matières premières. *Par conséquent, la stabilisation doit constituer un*

objectif principal d'action internationale à l'égard de la plupart des produits de base, ainsi qu'un «strict minimum» débouchant sur d'autres mesures. Pour les pays producteurs en voie de développement, la stabilisation signifierait que leurs recettes d'exportation seraient plus constantes et prévisibles; ce sont là deux conditions primordiales à l'efficacité de la planification du développement. Un programme de stabilisation bien dirigé faciliterait aussi la planification des investissements et contribuerait dans une grande mesure, à assurer un approvisionnement continu de produits.

Si la nécessité de prendre des mesures de stabilisation semble recueillir l'assentiment général, il existe cependant un grave désaccord de principe sur les niveaux entre lesquels les prix pourraient fluctuer. Pour certains pays industrialisés qui voudraient que le prix des produits de base reste bas et qui insistent sur l'importance des forces du marché, l'objectif consiste uniquement à réduire les fluctuations excessives. Les pays en voie de développement, d'autre part, accordent une grande priorité à la hausse du prix des produits de base en vue d'augmenter leurs recettes d'exportation. On affirme souvent que les désaccords à cet égard proviennent du fait qu'on invoque l'efficacité économique d'un côté, et le «principe d'aide» de l'autre, mais le sous-comité est persuadé qu'on a trop simplifié la question et qu'une certaine amélioration et une stabilité du prix des produits de base serviraient l'intérêt général. M. MacEachen l'a fait remarquer à la Septième session spéciale, en disant que si les prix des produits de base doivent refléter les forces du marché, personne ne profitera d'une situation où les prix seront si bas que toute production en sera découragée. Pour un grand nombre de produits de base, la nécessité de maintenir l'investissement et la production à des niveaux qui permettent d'assurer un approvisionnement constant à des prix acceptables à long terme, justifierait tout à fait que les prix soient légèrement plus élevés que s'ils étaient livrés à la seule influence des forces du marché à court terme. *Le sous-comité ne recommande pas au gouvernement lors de discussions entre pays consommateurs et producteurs, d'accepter le principe d'une augmentation globale du prix des produits de base, ou de considérer les accords sur les produits de base comme des mécanismes primordiaux de transfert de revenus. Cependant, une augmentation raisonnable du prix de certains produits de base précis exportés surtout par les pays en voie de développement assurerait à ces pays des recettes appréciablement plus élevées qu'ils consacraient à leur développement sans imposer aux consommateurs un fardeau excessif ou provoquer le recours massif à des succédanés ou à des produits synthétiques.*

Le sous-comité estime que les pays industrialisés devraient faire le premier pas à cet égard et il faudra qu'ils le fassent s'ils veulent que des progrès soient réalisés à la Quatrième CNUCED ou dans d'autres assemblées du même ordre. Le redressement du prix des produits de base constitue l'exigence la plus fondamentale et persistante des pays en voie de développement. En faisant cette recommandation, le sous-comité veut souligner l'importance qu'il y a à ce que les pays exportateurs en voie de développement soient réellement les principaux bénéficiaires de l'augmentation des prix, et qu'en revanche, ceux d'entre eux qui sont pauvres en ressources ne fassent pas les frais de cette augmentation.

Attitudes envers les accords sur les produits de base

Le sous-comité invite le gouvernement à essayer de trouver un compromis à la Quatrième CNUCED entre l'attitude «intégrée» et l'attitude «produit par produit» envers les problèmes des produits de base. Pour contribuer d'une manière positive aux négociations qui se dérouleront à cette conférence où il est essentiel qu'on enregistre des progrès sur la question, le gouvernement devrait envisager de proposer une attitude coordonnée par étapes à l'égard des accords sur les produits de base.

Le sous-comité a étudié avec une attention et une minutie toutes spéciales les exigences persistantes des pays en voie de développement portant sur un programme intégré des produits de base d'après les principes énoncés par le secrétariat de la CNUCED. Ce dernier propose que soit conclu un accord international qui, par l'application de divers instruments de politique à un certain nombre de produits de base, permettrait de stabiliser, accroître et protéger les recettes d'exportation des pays en voie de développement, de favoriser une transformation plus poussée des matières premières avant leur exportation et de donner aux pays en voie de développement la possibilité de partager les éléments «invisibles» du commerce international des produits de base, tels que la commercialisation et l'expédition. Les instruments de politique les plus souvent mentionnés comme partie intégrante du programme du secrétariat sont les stocks régulateurs, des mécanismes améliorés de financement compensatoire, des engagements d'achat et de fourniture de produits à long terme, et une forme quelconque d'indexation. Adoptant les stocks régulateurs comme pierre angulaire du programme, la CNUCED a tout d'abord suggéré que dix-huit produits de base soient inclus dans l'accord. Depuis, on a choisi le café, le thé, le caoutchouc, le cuivre, l'étain, le cacao, le sucre, le coton, la jute et les fibres dures comme produits fondamentaux qui nécessitaient une action immédiate et l'on a décidé d'accorder la priorité aux cinq premiers d'entre eux. Parallèlement, cependant, les pays en voie de développement continuent de croire qu'un programme intégré qui leur soit acceptable, devrait aussi améliorer leur situation commerciale à l'endroit d'un nombre beaucoup plus considérable de produits de base, comprenant la plupart de ceux dont l'exportation est d'un intérêt fondamental pour eux.

Le plan de la CNUCED est le plus global et le plus poussé des ensembles de propositions qui aient jamais été énoncées dans ce domaine. En regroupant un grand nombre de produits et divers instruments de politique dans un ensemble unifié, le secrétariat a établi une fois pour toutes le caractère d'interdépendance qui existe entre les divers problèmes reliés aux produits de base et l'urgence d'une solution plus globale. Cependant, si le programme intégré était considéré comme un ensemble fixe de propositions d'action, il engendrerait de graves problèmes. Aucun de ses éléments constitutifs, y compris les stocks régulateurs, ne pourrait s'appliquer à tous les produits de base, ou même à la plupart d'entre eux qui nécessitent de toute urgence une attention internationale. Les problèmes du commerce des produits de base varient énormément selon les produits par suite de leur nature physique, l'état de leur production, de leur consommation et de leur propriété, leurs caractéristiques de commercialisation, la possibilité de les remplacer par un substitut et ainsi de suite. Il est impossible de déterminer quelles sont les modalités les plus appropriées pour améliorer les conditions commerciales de certains produits et il est impossible de parvenir à

un accord sur un mécanisme qui serait internationalement acceptable, sinon qu'en examinant avec soin chacun des produits et en entamant des négociations détaillées produit par produit. Si des mécanismes communs peuvent être utiles pour des ensembles de produits de base ou s'il existe des groupes de produits de base à l'égard desquels des programmes intégrés seraient avantageux, ces faits ne ressortiraient clairement qu'après un examen minutieux et une négociation internationale réalisée produit par produit.

Parallèlement à ce fait, le sous-comité est sensible à la frustration que peuvent éprouver les pays en voie de développement envers l'attitude adoptée par la plupart des pays industrialisés consistant à étudier chaque produit séparément. Il est vrai que, jusqu'à ce jour, cette attitude s'est distinguée par ses maigres résultats puisqu'elle n'a pu réduire les effets souvent désastreux que la dépendance envers l'exportation des produits de base a entraînés pour bon nombre de pays en voie de développement. Dans cette perspective, l'une des grandes contributions du programme de la CNUCED serait qu'en établissant les rapports entre les divers problèmes et les modalités possibles, il aurait définitivement infirmé l'attitude fragmentaire, et fait ressortir la nécessité d'apporter des transformations structurelles plutôt que de simples palliatifs, doublés d'une «aide» accrue.

Le sous-comité estime que dans les circonstances actuelles, un compromis entre ces deux attitudes est à la fois réalisable et nécessaire. Certains pays industrialisés ont déjà démontré qu'ils reconnaissent la nécessité de livrer une lutte plus soutenue aux problèmes des produits de base et qu'une attention spéciale doit être accordée aux produits de base exportés par les pays exportateurs en voie de développement. En septembre dernier, M. MacEachen s'est fait l'écho du désir du Canada d'entamer des négociations sur une gamme de produits «dans le cadre de l'attitude intégrée de la CNUCED», et cette heureuse déclaration de principe devrait à présent être suivie par des propositions concrètes. Quant aux pays en voie de développement, une lecture attentive des documents dans lesquels ils posent leurs exigences démontre qu'ils souhaitent moins voir adopter une formule «intégrée» rigide, qu'obtenir l'assurance que des mesures efficaces seront prises dans un proche avenir, surtout à l'égard des produits de base qui les touchent plus particulièrement.

C'est à la lumière de ces considérations que le sous-comité presse le gouvernement de chercher une façon d'aborder les problèmes des produits de base qui serait mutuellement acceptable. Un accord cadre prévoyant des mesures successives et coordonnées, grâce auxquelles l'équilibre entre les besoins et les intérêts légitimes des pays producteurs et consommateurs serait maintenu avec soin, serait une mesure judicieuse à proposer à la Quatrième CNUCED. Les principaux pays producteurs et consommateurs, développés et en voie de développement, devraient être en mesure d'établir une liste préliminaire de produits de base qui pourrait, d'ores et déjà, faire l'objet de négociations soutenues sur chaque produit. Il faudrait accorder la priorité aux matières premières que les pays en voie de développement ont intérêt à exporter. Il serait également souhaitable d'établir un échéancier souple et réaliste, mais qui comporterait des limites et fixerait des échéances pour le début et la fin des négociations sur les produits de base les plus importants de la liste. La sincérité des pays industrialisés sera mise sérieusement à l'épreuve, dans la mesure où ils reconnaîtront, par leur contribution à l'établissement de cet échéan-

cier, l'urgence des mesures immédiates qu'il y a lieu de prendre au sujet des produits les plus importants. Il faudra accorder une attention toute particulière au problème du financement, compte tenu du fait que les frais des accords qui bénéficieront à tous les pays ne devraient pas être assumés uniquement par les producteurs. Même si c'est au cours des négociations portant sur chaque produit qu'on déterminera les objectifs et techniques les plus appropriés à chaque cas, l'accord initial pourra énoncer les objectifs et mécanismes que les pays producteurs et consommateurs seraient disposés à étudier. Il faudrait insister sur la possibilité d'établir des liens, entre ou parmi les accords portant sur les produits de base, de façon à pouvoir constituer des fonds intégrés pour le financement de plusieurs stocks de ces produits. A mesure que les négociations portant sur chaque produit évolueront et que les pays producteurs et consommateurs se familiariseront avec les accords conclus pour chaque produit, il se peut qu'on retienne le projet de la CNUCED d'établir un fonds commun de stocks régulateurs comme un modèle à suivre pour atteindre encore de meilleurs résultats.

Le débat entre les adeptes d'une attitude intégrée et ceux d'une attitude produit par produit est à présent devenu stérile, mais la nécessité de prendre des mesures immédiates n'en a pas pour autant diminuée. Le sous-comité insiste donc sur sa recommandation voulant que le Canada favorise activement la recherche d'un compromis à la Quatrième CNUCED. L'énonciation d'une attitude coordonnée par étapes, selon les principes établis plus haut, serait être une contribution précieuse à la recherche d'une solution.

Participation aux accords sur les produits de base

Il est tout à fait évident que les chances de succès des accords visant à régler les problèmes que posent les produits de base seront meilleures, si ces accords font appel à la participation des consommateurs. Le sous-comité approuve donc la politique du gouvernement préconisant qu'on fasse appel à la fois aux pays producteurs et aux pays consommateurs dans les négociations des accords sur les produits de base. Toutefois, il considère aussi que le gouvernement devrait étroitement collaborer avec les associations de producteurs dans des cas où il est impossible de faire appel à la participation des consommateurs. Le Canada ne voudrait certainement pas faire partie d'une organisation qui serait en quête d'affrontements avec des pays consommateurs. Mais les associations de producteurs ne sont pas toutes de ce type et rares sont celles qui peuvent prendre des initiatives unilatérales comme l'OPEP. Là où le Canada fait figure de producteur important, la participation canadienne peut être essentielle au succès d'efforts de collaboration même aussi minimes que le partage de l'information. De plus, la participation du Canada au sein d'associations précises de consommateurs pourrait faciliter l'ouverture de négociations avec des pays consommateurs industrialisés et en assurer leur succès.

Le sous-comité approuve également la politique du gouvernement qui préconise la contribution obligatoire des consommateurs au financement de stocks régulateurs établis à des fins de stabilisation dans l'intérêt à la fois des consommateurs et des producteurs. Étant donné qu'en dépit des efforts du Canada, il a été impossible d'imposer des contributions dans le cadre des récentes négociations sur l'étain, le Canada étudie actuellement la possibilité de contribuer de

façon volontaire au stock régulateur d'étain comme l'ont déjà fait d'autres pays consommateurs. Le sous-comité recommande que le Canada fasse cette contribution comme preuve tangible de son attachement à ce principe et il serait extrêmement avantageux que le gouvernement annonce des mesures à ce sujet à la Quatrième CNUCED.

Techniques applicables aux problèmes liés aux produits de base

Une foule de techniques et de mécanismes existent déjà ou ont été proposés à différentes fins dans les accords sur les produits de base. Comme on l'indique dans la section précédente, le sous-comité considère que les possibilités d'application de la plupart de ces techniques et mécanismes, comme les stocks régulateurs, le contrôle de la production et les engagements à long terme concernant des achats et des approvisionnements, ne peuvent être évalués que par un examen attentif des conditions particulières au commerce de chaque produit. Toutefois, le sous-comité a recueilli de nombreux témoignages portant sur deux mécanismes: le financement compensatoire et l'indexation qui, selon certains milieux, pourraient être largement appliqués.

L'amélioration des mécanismes de financement compensatoire de manière à contrebalancer les déficits cycliques des recettes d'exportation a été vue par quelques pays industrialisés comme l'instrument fondamental à utiliser dans les problèmes de produits de base des pays en voie de développement, en dépit de l'avis contraire formulé par les P.M.D. eux-mêmes. D'autres, comme le Canada, reconnaissent cependant que même le meilleur mécanisme de financement compensatoire possible ne modifierait en rien les conditions fondamentales, et que des transformations plus profondes sont requises si l'on veut restructurer le commerce international des produits de base.

Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de pays semblent être d'avis que le financement compensatoire continuera de jouer un rôle important. Le sous-comité est heureux de constater que le Canada a récemment approuvé le recours aux services de financement compensatoire du Fonds monétaire international. Toutefois, les pays en voie de développement ne considèrent pas que les réformes sur lesquelles on s'est récemment entendu au FMI suffisent aux besoins qu'ils ont exprimés. Sans préjuger du bien-fondé de leurs griefs ou des possibilités d'application de leurs suggestions, le sous-comité invite instamment le gouvernement à étudier de façon objective, et possiblement d'approuver, les projets des P.M.D. visant à étendre et à libéraliser les services offerts par le FMI. Entre autres, citons les projets qui visent à assouplir le critère de balance des paiements pour l'aide aux P.M.D., à permettre l'évaluation des pertes en fonction de la valeur réelle des revenus d'exportation, à établir des conditions de remboursement plus faciles et à donner plus d'importance aux subventions d'aide offertes en particulier aux pays en voie de développement les plus pauvres. Le gouvernement devrait aussi examiner attentivement d'autres possibilités, ainsi que les variantes possibles, comme le programme «Stabex», qui a été institué par la Convention de Lomé entre la CEE et quarante-six pays en voie de développement d'Afrique, des Antilles et du Pacifique.

Les projets d'indexation du prix des produits de base à celui que les P.M.D. doivent payer pour les produits manufacturés qu'ils importent de pays industrialisés pour les

protéger contre l'inflation, ont donné lieu à un débat intense au niveau international. Un grand nombre de témoins ont commenté ces projets et plusieurs les ont approuvés sous une forme ou sous une autre. Des représentants de gouvernements et d'autres témoins se sont dit d'avis que l'indexation directe hausserait considérablement les prix alors que d'autres ont soutenu qu'elle produirait l'effet contraire par le fait qu'elle forcerait les pays industrialisés à contrôler leur propre inflation pour éviter de payer des prix toujours plus élevés pour leurs importations de matières premières. Quoi qu'il en soit, l'application de mesures d'indexation causerait des problèmes extrêmement difficiles en matière d'établissement des listes de produits de base et manufacturés, de surveillance, etc.

Il est fort probable que les résultats soient arbitraires et injustes, mais il est possible de conclure d'autres arrangements. M. MacEachen a déclaré à la Septième session spéciale qu'il faudrait étudier, dans les accords portant sur les produits de base de nouvelles formules qui tiendraient compte de l'inflation internationale et des modifications des taux d'échange. Comme solution possible, le sous-comité considère que les accords portant sur chaque produit de base devraient prévoir la négociation périodique de diverses clauses, y compris, au besoin, les limites de fluctuation des prix. Dans l'établissement et la renégociation des prix, il faudra se souvenir de la mise en garde du ministre selon laquelle personne n'a intérêt à ce qu'on fixe des prix si bas aux produits de base qu'ils décourageraient la production. De même, les producteurs voudront s'assurer que les prix ne seront pas élevés au point de décourager la consommation ou d'inciter à recourir à des succédanés ou à des produits synthétiques.

COMMERCE: PERSPECTIVES NOUVELLES POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Réduction des barrières commerciales

Des mesures énergiques s'imposent au niveau international si l'on veut laisser aux pays en voie de développement une partie équitable de l'activité industrielle mondiale et renverser ainsi la tendance inacceptable voulant que leur part du commerce mondial des produits manufacturés diminue sans cesse. Les barrières auxquelles se butent leurs produits sur les marchés prospères des pays industriels sont une des causes principales de cette situation et l'on doit accorder une très haute priorité à la réduction et à la suppression de ces barrières. Les pays industrialisés doivent prendre des mesures à cet effet sur le plan intérieur ainsi qu'au niveau bilatéral et multilatéral et le sous-comité a identifié dans chaque secteur un certain nombre de points où les interventions canadiennes seraient opportunes et utiles.

L'expansion des horizons commerciaux des pays en voie de développement au chapitre des produits manufacturés et semi-finis avantagera beaucoup les consommateurs canadiens qui paieront moins cher une foule de produits. Elle exigera, cependant, des ajustements importants au Canada et ailleurs. Ce processus, s'il est convenablement mené, viendra appuyer et compléter la réorientation économique à laquelle le Canada doit de toute façon se soumettre comme l'a prétendu le récent rapport du Conseil économique du Canada. Cette sorte de transition profitera à la

longue aux travailleurs canadiens comme aux millions de chômeurs et de sous-employés des pays en voie de développement. Bien que les témoignages entendus par le sous-comité indiquent qu'un nombre relativement restreint de pays en voie de développement soient en mesure de tirer immédiatement profit de cette ouverture des marchés à leurs exportations, beaucoup d'autres pays auront bientôt cette possibilité.

L'un des principaux points qui est ressorti des travaux du sous-comité, est le besoin qu'ont les pays producteurs en voie de développement de savoir qu'ils pourront compter sur des marchés mondiaux stables et y avoir accès. Si les exportateurs qui réussissent à pénétrer de nouveaux marchés risquent sans cesse de se heurter soudain à de nouveaux obstacles sous forme de barrières tarifaires, non tarifaires ou contingentements, la motivation des pays en voie de développement à déployer les efforts et consentir les investissements considérables que nécessite la mise en place de nouvelles industries d'exportations en sera compromise.

Est-il nécessaire d'ajouter que de nouvelles barrières imposées aux produits provenant des pays en voie de développement, constitueraient une mesure vraiment rétrograde; et pourtant, certains témoins y voient un danger réel. Toute mesure visant à protéger davantage le Canada contre les importations provenant des pays en voie de développement mettrait sérieusement en doute l'engagement du Canada envers le développement international. Le sous-comité émet le vœu qu'une pareille mesure soit rejetée à moins que l'industrie canadienne ne coure un danger grave et immédiat qui en justifierait l'adoption ou que la transition ne soit pas encore possible. Comme de telles mesures de protection peuvent être le résultat de recommandations d'organismes tels que la Commission du textile et du vêtement, et le Tribunal anti-dumping, le gouvernement et le public devront avoir la possibilité d'examiner soigneusement leurs différentes études et applications. Il y a lieu d'envisager une révision approfondie de leurs fonctions et de prévoir une modification des lois qui régissent leurs activités, dans le cadre des programmes étendus d'aide à la transition que le sous-comité recommande ci-après. Étant donné l'importance des textiles et du vêtement pour les importations canadiennes en provenance des pays moins développés, il y a lieu d'accorder une attention particulière à la commission qui en est chargée. Son efficacité est aujourd'hui sérieusement limitée, non seulement à cause de l'insuffisance de ses programmes d'aide à la transition, mais aussi parce qu'elle manque de pouvoir pour exiger, comme condition de protection provisoire, que toutes les entreprises visées dans certains cas, présentent, modifient et appliquent les programmes de transition.

Négociations commerciales multilatérales

Des efforts multilatéraux concertés en vue de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires actuellement en vigueur constituent un moyen essentiel d'élargir les horizons commerciaux des pays en voie de développement. Malheureusement le processus des négociations commerciales multilatérales est lent et compliqué et les préoccupations commerciales particulières des pays en voie de développement ne semblent pas jouer d'une priorité suffisante, surtout si l'on songe que le système tarifaire actuel désavantage les pays en voie de développement à deux égards:

en premier lieu, le genre de produits pour lesquels les tarifs demeurent caractéristiquement plus élevés sont ceux auxquels les pays en voie de développement accordent une importance primordiale; et deuxièmement, on assiste à une «escalade» marquée des tarifs qui s'appliquent aux produits transformés ou fabriqués, par opposition aux tarifs relativement bas qui frappent les matières premières qui entrent dans leur fabrication. Il est clair que le Canada est aussi intéressé que les pays en voie de développement à l'élimination de cette escalade des tarifs, et l'attitude «sectorielle» du Canada aux négociations commerciales vise à s'attaquer de front à ce problème d'escalade. *Le sous-comité estime que le Canada devrait profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes pour soutenir le droit des pays producteurs de ressources au «relèvement» de leurs produits sans que leur accès aux marchés en soit entravé. Il importe de souligner qu'il s'agit là d'un principe général qui ne se limite pas aux produits d'exportation auxquels le Canada s'intéresse. L'attitude du Canada envers les négociations commerciales multilatérales devrait se traduire par des initiatives énergiques visant à réduire les barrières douanières de tout genre sur les produits d'importance spéciale pour les pays en voie de développement (à tous les stades de la transformation).*

Réforme du système de restrictions «volontaires»

Il existe un autre domaine de discussions multilatérales où une initiative du Canada semblerait appropriée et bénéfique: il s'agit des efforts visant à limiter la prolifération des accords internationaux en vertu desquels les pays en voie de développement sont requis de restreindre «volontairement» leurs exportations. Les témoignages entendus par le sous-comité indiquent que le Canada n'est pas l'un des grands coupables sur ce point, mais il est clair qu'on ne se conforme plus à l'intention originale de ces restrictions qui sont devenues plus globales, protectrices et permanentes.

La disponibilité de mécanismes plus sérieux d'aide à la transition (voir plus loin) peut contribuer à restaurer son rôle initial à ce genre de programme de «restrictions», mais il est évident en outre, qu'il faut imposer des limites internationales plus strictes à ces programmes de «restrictions» pour empêcher qu'on en abuse encore. L'une des solutions possibles pourrait consister à réaliser une réforme des parties pertinentes de l'article 19 de l'accord GATT. Un article modifié pourrait beaucoup mieux préciser la nature du «préjudice» causé à l'industrie nationale par les importations, et la manière dont il conviendrait d'y faire face, peut-être sous forme d'une surveillance internationale efficace de l'application de l'article. On pourrait en outre y prévoir un traitement préférentiel à l'endroit des pays en voie de développement pour réduire les risques de préjudice grave causé à leurs jeunes industries attribuable à des mesures protectrices à court terme. Si, comme l'indiquent les témoignages devant le Comité, le Canada a essayé de respecter plus que tout autre pays industrialisé l'intention originale des mesures déjà prises, il est bien sûr tout à fait justifié que le Canada lance la campagne en faveur d'un régime plus strict.

Libéralisation immédiate par le Canada

La libéralisation multilatérale procurera des avantages considérables aux pays en voie de développement, mais il faudra un certain temps avant qu'elle se réalise, et dans

certain cas, elle réduira effectivement la marge spéciale des préférences dont jouissent actuellement les pays en voie de développement à l'égard de certains produits en vertu du Régime général des tarifs préférentiels (RGTP). Voilà un grave problème, et bien qu'il convienne de ne pas entraver la libéralisation globale du commerce, il n'en est pas moins d'une importance cruciale pour les pays en voie de développement que soit institué un traitement préférentiel généreux durant le temps que prendra la réduction générale des barrières tarifaires. Il conviendrait, à ce propos, que le Canada envisage de reconduire son RGTP, lorsqu'il viendra à expiration en 1984. S'il devient évident que les réductions tarifaires générales comporteront un grave risque pour les jeunes industries d'exportation qui prennent déjà leur essor dans les pays en voie de développement, grâce au RGTP, les pays industrialisés devraient alors examiner avec un esprit ouvert toutes les manières possibles de maintenir l'aide dont ces industries ont absolument besoin pour s'établir fermement.

Ces préoccupations font qu'il est encore plus essentiel de prendre des mesures immédiates partout où cela est possible, pour améliorer les débouchés commerciaux des pays en voie de développement.

Il est impossible que ces changements attendent la solution de tous les problèmes économiques propres au Canada, mais il faudra, en les faisant intervenir, tenir compte de difficultés internes telles que le déficit de la balance commerciale, le chômage aigu et les disparités régionales.

Le Canada n'était pas l'un des premiers pays industrialisés à adopter un régime général de tarifs préférentiels pour les pays en voie de développement, et il s'est avéré que le système canadien, comme les autres, avait vraiment besoin d'être amélioré. A la Septième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre a souligné qu'on revoyait le RGTP du Canada à la lumière des propositions d'amélioration qu'avaient formulées les pays en voie de développement.

Le sous-comité n'a pas recueilli beaucoup de témoignages détaillés sur ces aspects, mais on a formulé certaines critiques à l'égard de l'ensemble des régimes généralisés de tarifs préférentiels.

Ils présentent tous une même lacune, celle d'être des régimes de «concessions» plutôt qu'un processus automatique, de sorte que c'est aux États qui accordent ces tarifs qu'il revient de choisir les pays en voie de développement qui en profiteront. Ainsi, ce système peut devenir un moyen de pression. Les pays en voie de développement considèrent comme inacceptable la façon dont les pays d'Europe de l'est utilisent le régime général de tarifs préférentiels, c'est-à-dire comme une contrepartie pour conclure des contrats et des ententes à long terme. Parallèlement, ils s'inquiètent du fait que les autres pays pourraient s'en servir comme instrument de coercition politique ou économique (ou de représailles), et plus particulièrement dans les litiges portant sur les ressources. Le sous-comité n'a reçu aucune indication voulant que le Canada se soit servi du régime à cette fin, et nous recommandons que le gouvernement canadien insiste auprès des milieux internationaux pour éliminer cet usage abusif possible de la part de tous les pays, en accordant au RGTP, un statut stable et impartial dans le cadre des lois, politiques et pratiques de tous les pays industrialisés.

Voici certains autres aspects touchant l'amélioration du RGTP dont n'a pas discuté le sous-comité, mais qui mériteraient qu'on les étudie: ajuster les produits au «règles d'origine» pour les harmoniser et les simplifier, et considérer les pays en voie de développement comme une région globale, pour ce qui est des tarifs préférentiels.

Une autre critique importante dont le RGTP a fait l'objet, et qui semble s'appliquer davantage au système canadien, se rapporte aux produits qui bénéficient actuellement du régime de tarifs préférentiels. Un témoin a déclaré que 25% à 30% seulement des exportations impossibles des pays en voie de développement étaient admissibles au RGTP, parce que les pays accordant ces tarifs, y compris le Canada, excluaient expressément certains produits, qui sont probablement essentiels pour les exportateurs des pays en voie de développement.

Dans le cas du Canada, on a souligné que certains produits textiles, de même que l'industrie de la chaussure et celle de l'électronique ont été exclus, et l'on craignait que les pièces automobiles et l'équipement électronique ne le soient à leur tour. Ainsi, notre témoin a conclu: «Nous n'avons vraiment accordé aux pays en voie de développement aucune garantie certaine qu'ils pourraient se construire un marché ici grâce au RGTP».

La valeur réelle de ce système que le gouvernement a décrit comme «l'outil principal» du développement international, à part l'aide directe, semble grandement réduite du fait que le régime général de tarifs préférentiels accorde une garantie limitée et instable. *C'est pourquoi le sous-comité recommande vivement que le RGTP canadien soit libéralisé dans la mesure du possible et que le gouvernement s'engage à faire en sorte que l'accès au marché canadien en vertu de ces tarifs préférentiels ne sera ni entravé ni interrompu. Pour garantir que, par ces mesures, les exportations des pays en voie de développement ne causeront pas aux producteurs canadiens des préjudices imprévus et graves du fait que d'autres pays industrialisés adoptent une politique plus restrictive (et imposent par le fait même au marché canadien un fardeau additionnel), le sous-comité presse le gouvernement canadien de prendre des mesures immédiates pour tenter de libéraliser à l'échelle mondiale les régimes généraux des tarifs préférentiels de tous les pays.*

Aide à la transition

Il ne faudrait pas que les avantages que retireront les pays en voie de développement et, à long terme, l'économie canadienne, de la libéralisation des échanges commerciaux, fassent oublier le fait que cette libéralisation entraînera une concurrence accrue pour certaines industries canadiennes. L'industrie canadienne est déjà, bien sûr, hautement compétitive dans beaucoup de secteurs et pourrait l'être dans d'autres. Là où il ne peut soutenir avantageusement la concurrence, le Canada aurait des raisons valables de maintenir quand même une certaine capacité résiduaire. Il faut admettre cependant que quelques industries canadiennes devront être complètement réorganisées et d'autres, fermer leurs portes. Il serait injuste de sous-estimer les difficultés que représentent ces changements pour les travailleurs, les industries et les régions les plus touchées et il serait irréaliste de croire que ces changements se produiront un jour si l'on n'offre pas aux Canadiens mis en cause les moyens d'effectuer la transition.

Les Canadiens accepteront plus facilement cette concurrence et s'y adapteront mieux s'ils savent que l'avantage de leurs concurrents en matière de coûts n'est pas le fruit de l'exploitation des travailleurs. Le sous-comité est vivement intéressé à ce que l'un des objectifs essentiels de l'expansion commerciale des pays en voie de développement soit l'amélioration des conditions de vie de leur population active.

Des programmes d'aide à la transition existent déjà au Canada; quelques-uns ont atteint leurs objectifs mais la plupart n'étaient pas conçus pour répondre aux problèmes de concurrence dus aux importations à bon marché.

D'après l'expérience acquise par le Canada et d'autres pays en matière de développement régional et industriel, nous sommes également conscients qu'il existe des problèmes extrêmement complexes et qu'il est souvent difficile d'identifier et de lancer de nouvelles activités. Nous sommes convaincus, néanmoins, que ces raisons ne justifient pas qu'on retarde les efforts dont il est ici question.

L'un des principaux thèmes des témoignages entendus par le sous-comité, a donc été *le besoin d'instaurer des programmes plus efficaces et plus étendus d'aide à la transition afin d'aider les travailleurs, les industries et les localités les plus touchés par la concurrence des exportations à bon marché des pays en voie de développement, à effectuer la transition vers de nouvelles activités plus productives.*

Jusqu'ici, ces programmes avaient une portée plutôt limitée et se voulaient une réaction à une situation précise. N'ayant pas réussi à régler les problèmes dus aux importations à bon marché, ils pourront encore moins faire face à l'intensification des pressions qu'on peut prévoir pour l'avenir. Les témoins ont souligné qu'il faudrait un ensemble plus complet de mesures de transition parce que même aujourd'hui, la protection est le seul moyen réaliste de contrer la menace que représentent les importations à bon marché.

On peut prétendre que la portée et la nature du défi que présente la transition ne seront pas claires tant que la série actuelle de négociations commerciales multilatérales n'aura pas pris fin. Toutefois, le sous-comité n'a aucun doute qu'on a déjà un besoin urgent de meilleurs programmes de transition et qu'il faudra en concevoir d'autres encore pour faire face aux pressions qu'exercent les importations à bon marché, même en l'absence d'une nouvelle libéralisation des échanges commerciaux.

Pour ces raisons et parce que les programmes de transition généraux seront complexes, difficiles et coûteux à court terme, le sous-comité considère que *dans certains secteurs, il faut commencer dès maintenant à appliquer des programmes réfléchis et étendus et à effectuer une planification sérieuse en prévision des défis plus généraux qui découleront sans doute des négociations commerciales multilatérales.* Dans les témoignages présentés au sous-comité, on a fait état de l'expérience d'autres pays en ce domaine, notamment les Pays-Bas, la Suède, la Grande-Bretagne, le Japon, la Norvège et la C.E.E. Une étude approfondie de cet ensemble d'expériences profiterait sans doute, à plusieurs égards à la politique canadienne. Il faut avant tout procéder à une étude sérieuse et réaliste des industries menacées qui peuvent (et devraient) se spécialiser dans des activités

plus concurrentielles, et qui n'ont pas de véritables chances de survivre sans une protection massive.

Étant donné que les intérêts des travailleurs, de l'administration, des consommateurs et des gouvernements sont tous directement menacés, il est logique et intéressant de proposer la création d'un Comité tripartite de niveau supérieur qui se pencherait immédiatement sur ces problèmes (c'est le mouvement ouvrier qui a soumis cette proposition au sous-comité.) «Le sous-comité estime qu'il est essentiel de constituer d'ores et déjà un organisme pourvu d'un solide mandat et d'autorité, qui aurait pour tâche de faciliter toujours plus, l'accès du marché canadien aux produits manufacturés des pays en voie de développement». Son attention portera surtout sur des questions comme l'identification des industries qui seraient les plus vulnérables et, notamment, sur les mesures d'aide à la transition qui s'imposeront. Il serait possible d'adapter des organismes œuvrant dans ce domaine pour leur confier ces fonctions ou de créer tout simplement un nouveau comité. Un tel organisme pourrait également entreprendre la tâche extrêmement délicate d'informer le public canadien de ces questions et de la nécessité de prendre des mesures à cet égard.

Lorsque l'on constate que des secteurs de production ou des industries entières doivent être complètement abandonnées, il faudra appliquer toute une gamme de mesures, qui peuvent comprendre: une indemnité d'abandon pour les personnes et les entreprises; le recyclage ou des prestations de retraite anticipée; l'encouragement de nouvelles activités industrielles, lorsqu'un nouveau développement industriel ne semble pas réalisable, la décentralisation de services gouvernementaux et connexes afin de contrebalancer les pertes d'emplois, etc.

Il est évident que dans l'immédiat, des plans d'adaptation complets coûteront très cher aux trésors publics. Ces coûts devront être assujettis à un examen minutieux et il faudra peut-être adopter une approche progressive. L'aide à la transition a été considérée ailleurs comme un emploi tout à fait légitime des fonds pour le développement international et les «coûts» assumés par le Trésor doivent être calculés en fonction des recettes relativement élevées provenant des tarifs qui frappent au Canada, les importations des pays en voie de développement. Plus important encore, ces coûts immédiats doivent être calculés en tenant compte des bénéfices à long terme (documentés par le Conseil économique) tirés d'une économie canadienne beaucoup plus efficace et compétitive, de même que des avantages directs qu'offrent aux Canadiens les importations à meilleur marché. Comme le dit le Conseil économique: «Le libre échange multilatéral contribuera plus que toute autre mesure gouvernementale à l'amélioration la plus remarquable du bien-être économique des Canadiens depuis la grande dépression.»

TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

L'intérêt général

Une condition principale du développement consiste à industrialiser davantage les pays en voie de développement et à améliorer leur productivité. On estime qu'en ce moment soixante-dix pour cent de la population du monde qui vit dans les pays moins développés produit seulement sept

pour cent de la production industrielle mondiale. Les pays en voie de développement cherchent à porter ce chiffre à vingt-cinq pour cent d'ici l'an 2000. Dans l'agriculture, on convient généralement que la productivité doit être considérablement accrue si l'on veut éviter que la malnutrition ne se répande davantage.

Pour atteindre ces objectifs, ou même tenter de les réaliser, il faudrait que les pays moins développés augmentent radicalement leur capacité technique. La responsabilité principale à cet égard incombe à ces pays-mêmes et ils l'acceptent. Cependant, ce programme requiert également la coopération efficace des pays industrialisés.

Bien que les possibilités de coopération soient très grandes, elles ont été réduites dans une certaine mesure par de véritables conflits entre les intérêts des pays industrialisés et ceux des pays en voie de développement. Une bonne partie des connaissances techniques et des possibilités d'investissement des pays industrialisés est entre les mains du secteur privé et surtout les sociétés transnationales dont les intérêts semblent parfois incompatibles avec ceux des pays moins développés. De plus, la technologie que transfèrent les pays industrialisés semble parfois inappropriée aux conditions de développement.

Le Canada, en tant que pays hôte de nombreuses transnationales, et siège de quelques autres, occupe une position de choix pour que ces relations soient plus sensibles aux besoins des pays en voie de développement. Les politiques du Canada sur l'examen et la sélection des investissements étrangers sont clairement liées aux mêmes objectifs. Bien que les sociétés transnationales établies au Canada n'aient pas joué jusqu'ici un rôle prépondérant dans les pays en voie de développement, et que les propres besoins du Canada en capitaux puissent être un facteur limitant les possibilités d'investissement outre-mer, les sociétés domiciliées au Canada ont pris de l'importance dans certaines régions comme les Antilles, et seront vraisemblablement de plus en plus actives dans d'autres régions; de plus, elles demeureront dans tous les cas les dépositaires de la technique et des investissements canadiens. Par conséquent, pour reprendre les termes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à la Septième session spéciale des Nations Unies, *il est urgent de concilier les besoins légitimes des pays en voie de développement ... leurs besoins en capitaux, leur droit à la souveraineté sur leurs ressources naturelles, le contrôle de leur destinée économique—avec le rôle du secteur privé, source de capital et de technique.*

A cette fin, il faut absolument faire preuve de réalisme quant à la société transnationale et son hôte, le gouvernement du pays en voie de développement. Dans cette relation, les parties veulent toujours maximiser leurs propres intérêts, mais leur pouvoir relatif de négociation et le milieu politique changent constamment. Nul doute que ces relations nécessiteront toujours des négociations difficiles et provoqueront des conflits périodiques entre les parties qui, en définitive, auront le soin de les résoudre.

Le Canada a intérêt à créer des conditions permettant aux États de s'assurer que les activités des entreprises transnationales seront compatibles avec les politiques et les objectifs à long terme du gouvernement hôte. Des considérations d'efficacité générale, aussi bien que d'équité, soulignent également la nécessité de normaliser et de stabiliser les conditions d'investissement et de trans-

fert technologique au moyen de règlements convenus et d'une nouvelle éthique commerciale de la part des sociétés transnationales. Lorsque les pays en voie de développement manquent de pouvoirs suffisants et d'aptitudes pour négocier avec les investisseurs éventuels, il y a diverses façons dont un pays comme le Canada peut les aider et, ce faisant, réduire les possibilités de conflits ultérieurs. Lorsque des conflits inévitables se produisent toutefois, il est important que des pays comme le Canada soient très bien renseignés sur la situation, s'abstiennent de toute intervention inacceptable et appuient la recherche de moyens internationalement admis pour résoudre le conflit.

Évidemment, le sous-comité n'a fait qu'amorcer une étude de ces sujets compliqués et controversés et il recommande de plus amples travaux que lui-même ou d'autres comités devraient entreprendre dans ce domaine.

Approches bilatérales possibles

Le gouvernement s'est vivement intéressé à conclure des accords bilatéraux de coopération industrielle avec les pays en voie de développement, qui comprendraient des éléments tels que l'aide technique, la formation et l'orientation administrative et le partage des renseignements ainsi qu'un cadre juridique dans lequel le secteur privé peut fonctionner à l'avantage des deux parties en cause. On a vu dans cette proposition une initiative canadienne appréciable et il sera très intéressant de voir la tournure que prendront ces accords. Alors que les points ci-dessous sont de caractère nettement plus général, ils s'appliquent également à n'importe quel accord.

Il nous faut des renseignements plus objectifs sur les activités des sociétés transnationales, y compris celles qui ont leur siège au Canada. Certains soupçons et conflits sont liés à cet égard, au manque de connaissances sur lesquelles devraient s'appuyer des négociations équilibrées. Il est essentiel, pour le Canada, d'évaluer avec précision les coûts et les bénéfices de ces relations pour toutes les parties et d'élaborer des politiques en conséquence.

Alors qu'un bon nombre de pays en voie de développement ont une expérience plus longue ou plus vaste que le Canada en matière de politique d'investissements étrangers (et que la propre expérience du Canada ne serait pas directement pertinente à de nombreux pays en voie de développement), *il y aurait grand avantage à favoriser un échange de renseignements sur le sujet.* L'initiative récente du Canada qui a mis sur pied l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE) peut se révéler d'un intérêt particulier. C'est là où le Canada partage un certain nombre de points communs avec les pays en voie de développement et, avec l'aide de quelques autres pays industrialisés, il peut démontrer qu'il ne s'agit pas toujours d'une source de conflits entre les blocs de pays.

Tout en reconnaissant que le secteur privé continuera de fournir une grande partie du capital et de la technologie au Canada, *le gouvernement devrait activement encourager de nouvelles possibilités de transfert.* Pour la technologie, le Centre de recherches pour le développement international fournit certaines orientations constructives. C'est un organisme financé par le Canada mais qui fonctionne surtout dans les pays en voie de développement avec un personnel local de chercheurs. Le CRDI s'occupe également beau-

coup de la comptabilité de la technologie avec le développement. D'autres institutions internationales comparables et des organismes du même ordre dans les pays en voie de développement méritent aussi d'être appuyés. Le gouvernement pourrait de plus envisager de consacrer une partie des recherches entreprises par des ministères comme celui de l'Agriculture, de la Santé et du Bien-être social, à des problèmes d'intérêt commun au Canada et aux pays moins développés.

Il faut que le gouvernement fasse toujours part de ses objectifs de développement au milieu canadien des affaires. Lorsque le gouvernement est directement en cause, comme c'est le cas pour l'assurance des investissements de la Société pour l'expansion des exportations ou les investissements de l'ACDI, ces critères pourraient être établis avec assez de précision en tant que partie des règles de base pour une participation gouvernementale. Lorsque le gouvernement n'est pas directement mêlé, une telle communication prendrait plutôt la forme d'une information, d'un dialogue ou de persuasion. Une telle méthode consiste simplement à étendre au domaine international, la communication qui existe entre le gouvernement et le monde des affaires pour des problèmes comme la pollution, l'emploi et autres. En faisant cette recommandation, le sous-comité n'ignore pas la difficulté qu'il y a à formuler des critères précis pour le développement précis, ni le danger de tout simplement transférer les normes canadiennes à l'étranger. Le Canada devrait étroitement collaborer avec les pays hôtes pour déterminer leurs aspirations et objectifs nationaux et y répondre.

Il faudrait insister davantage sur la nécessité d'encourager les investissements privés et les transferts de technologie qui sont à l'avantage des habitants les plus pauvres des pays en voie de développement. Une récente politique du gouvernement établit une distinction entre les pays les moins développés, qui seront les principaux bénéficiaires de l'aide canadienne et les pays en voie de développement appelés «à revenu moyen» qui attirent, probablement plus, les investissements privés canadiens. Quelque importance que revête cette distinction, il ne faut pas oublier que certains de ces pays à revenu moyen présentent de très grandes disparités internes de richesses. *Le gouvernement devrait dans la mesure où il est possible de faire intervenir ce facteur dans les décisions d'investissement, d'encourager les formes d'investissement et de technologie qui s'adressent directement aux populations les plus pauvres.*

Efforts multilatéraux

Les programmes bilatéraux canadiens de coopération industrielle devraient aller de pair avec les efforts internationaux dans ce domaine et dans le même contexte. Le sous-comité est persuadé que des accords bilatéraux ne fourniront pas à eux seuls la structure appropriée et comme le disait l'un de nos témoins, ce qu'il faut, ce sont «de meilleures méthodes et des accords plus solides au niveau institutionnel et sur une base internationale.» Nos recommandations, à cet égard, sont les suivantes.

(1) Peu importe le nom qu'on lui donnera—code, structure ou autre—*il nous faut un accord international et général à la fois auquel souscriront le pays siège et le pays hôte permettant de définir et de régler le transfert technologique et les droits et devoirs des sociétés transnationales.* Le

sous-comité s'est inquiété de l'apparente attitude négative du gouvernement envers la possibilité de négocier un pareil accord et les bénéfices qui résulteraient pour les pays en voie de développement d'un code international qui répondrait à leurs aspirations. Bien que les problèmes de négociation ne doivent pas être sous-estimés, les pays en voie de développement eux-mêmes, ainsi que de nombreux experts indépendants accordent assez d'importance à cette nécessité pour qu'on l'écarte d'emblée. *De plus, le fait que la négociation de tout «code» constituera un processus, ou une série de processus, lent et laborieux, loin de diminuer son importance souligne simplement la nécessité d'agir avec grande détermination afin d'identifier les domaines précis où un accord rapide est possible.*

Sans essayer de suggérer la forme précise d'un tel accord, le sous-comité recommande que son élaboration s'appuie sur les considérations suivantes.

(a) *L'objectif final devrait être un accord international obligatoire, doublé de sanctions convenues et efficaces. Selon l'un de nos témoins, il devrait exister «une sorte de GATT pour les investissements privés».*

(b) *Ce mécanisme devrait d'abord porter sur les domaines qui sont déjà susceptibles d'amélioration, comme celui de la diffusion de l'information. Le Canada devrait consentir à partager ses renseignements. Bien que le sous-comité n'ait pas été en mesure de déterminer les autres domaines sur lesquels on pourrait facilement s'entendre, nous remarquons que les pays développés et ceux en voie de développement s'intéressent, en général, à réglementer, par exemple, les questions d'ingérence politique, de corruption (le code de l'OCDE en cours d'élaboration présente ici un grand intérêt), les pratiques restrictives, le prix des transferts et les évasions fiscales. Le gouvernement du Canada devrait, par exemple, accorder des crédits aux ministères de la Justice, de la Consommation et des Corporations et du Revenu national, afin qu'ils trouvent des débouchés utiles dans ces domaines et dans certains autres.*

(c) *Il faudrait développer ce procédé dans de nombreux secteurs, en y faisant participer les pays développés et ceux en voie de développement. Le Canada devrait encore contribuer activement à ces efforts dans le cadre de l'OCDE, de divers organismes des Nations Unies comme la CNUCED, de la Commission des transnationales, et collaborer avec les représentants du pacte des Andes, un organisme régional dont les efforts sont très prometteurs. Il faut également répéter que la négociation d'accords multilatéraux ne doit pas servir à ce que chaque pays évite de prendre des mesures sérieuses pour veiller à ce que les investissements étrangers s'harmonisent avec leurs propres objectifs nationaux.*

(d) *Dans ce domaine, le Canada devrait appuyer les pays en voie de développement qui souhaitent prendre davantage en main leur destinée économique. Le sous-comité appuie la politique équitable de non-ingérence qu'a adoptée le Canada dans des questions comme celle des expropriations qui soulèvent de grandes divergences de vue.*

(2) *Le Canada devrait poursuivre et accroître sa participation aux efforts internationaux pour créer de nouveaux centres de recherche et de technologie. Le sous-comité a constaté que les pays en voie de développement accordent une très grande importance à de telles initiatives. Il faudrait*

étudier sérieusement la suggestion des États-Unis visant à créer un Centre international d'échange des informations technologiques. La Conférence proposée par les Nations Unies pour 1978 ou 1979, portant sur la science et la technologie devrait être l'occasion idéale de souligner l'importance de cette question et de mobiliser les efforts en vue d'accroître le potentiel technologique des pays en voie de développement. A cet égard, nous recommandons que le Canada constitue le plus tôt possible un groupe d'étude pour élaborer des propositions et des suggestions pour cette conférence.

(3) *Quant à savoir s'il convient de déployer des efforts conjoints mettant en cause les gouvernements et l'entreprise privée, (comme les accords «tripartites» possibles, qui ont été parfois mentionnés), le sous-comité a pris acte de l'argument des témoins, voulant que de telles tentatives pourraient mieux être organisées à l'échelle internationale, sous les auspices d'organismes comme l'«International Finance Corporation». Nous recommandons que le gouvernement approfondisse davantage cette suggestion, et qu'il étudie avec circonspection la question des interventions directes dans les investissements étrangers qui risquent de compromettre sérieusement le sens important de la mesure en cas de conflit entre l'entreprise et le pays hôte.*

I RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Introduction

Le sous-comité sur le développement international a rédigé ce rapport provisoire pour concentrer l'attention sur l'importance de la Quatrième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Quatrième CNUCED) et présenter des propositions visant à faire jouer au Canada un rôle actif et efficace. Tout en reconnaissant que les négociations sur la réforme du système économique international prendront de nombreuses années et auront lieu dans beaucoup d'autres instances, il est évident que la Quatrième CNUCED est une étape cruciale de ce processus, à la fois parce que la question revêt un grand intérêt pour les pays en voie de développement et que la CNUCED donne pour la première fois, aux Nations Unies l'occasion de donner suite à la promesse faite à la Septième session spéciale de l'assemblée générale des Nations Unies.

Pour que ces négociations et celles qui les suivront puissent déboucher sur la réforme globale nécessaire et non pas tout simplement perpétuer l'injustice actuelle, les pays industrialisés doivent, comme l'a fait observer le premier ministre, être disposés à faire plus que «des ajustements fragmentaires». Le sous-comité estime également que ces négociations doivent revêtir dès le début un caractère urgent et qu'elles s'attaquent aux problèmes tels qu'ils sont. Nous devons reconnaître que les efforts de développement ne répondent pas aux besoins de centaines de millions d'habitants du tiers et quart monde et qu'il faut un nouvel ordre de priorités afin que le principal objectif des efforts de développement soit de répondre vraiment aux besoins humains essentiels. Nous devons chercher, avec plus d'effort qu'auparavant, les éléments d'intérêt commun chez les nations riches et pauvres. Enfin, et peut-être avant tout ces besoins et les changements fondamentaux qu'ils entraînent, doivent faire partie des préoccupations quoti-

diennes des citoyens ordinaires. Le Canada ne pourra jouer un rôle actif en faveur d'une justice mondiale, qu'avec la compréhension et l'appui des Canadiens.

Habituellement, l'examen de la coopération au développement a principalement porté sur l'assistance publique au développement, ou «aide». Cependant, tout en reconnaissant la nécessité toujours urgente d'accroître les transferts de ressources, les pays en voie de développement ont récemment insisté plutôt sur les aspects de la coopération au développement qui ne sont pas de l'aide, par exemple le commerce des produits de base. Le présent résumé s'écarte de l'ordre suivi dans le rapport lui-même afin de refléter cette nouvelle orientation.

Le présent rapport n'est que le début de la tâche assignée dans l'Ordre de renvoi. Bon nombre des questions complexes nécessitent une étude plus approfondie, et il y en a d'autres cruciales, que le sous-comité n'a pas encore étudiées en détail. Le sous-comité sur le développement international doit également continuer de jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'un dialogue soutenu entre les Canadiens et le gouvernement, et déterminer également les moyens de développer le mieux possible, la formation et la compréhension du public.

II PRODUITS DE BASE

Le sous-comité est convaincu que cette impulsion, qui se manifeste dans le dialogue et les négociations entre pays développés et en voie de développement, ne se maintiendra que si la Quatrième CNUCED donne lieu à des progrès sensibles dans le domaine des produits de base qui est essentiel pour les pays en voie de développement. Le sous-comité recommande instamment au gouvernement dans le cadre des efforts qu'il déploie pour accroître les revenus d'exportation des pays en voie de développement, de donner préséance dans les négociations internationales, à la conclusion d'accords qui amélioreront substantiellement les conditions du commerce international des produits de base, surtout ceux qui touchent plus particulièrement les pays en voie de développement. Le Canada, à la fois importateur et exportateur important de matières premières, devrait jouer un rôle prépondérant dans la recherche de solutions créatrices aux problèmes du commerce des produits de base, solutions qui satisferont les producteurs et consommateurs des pays développés aussi bien que ceux des pays en voie de développement.

Le principal objectif des mesures internationales en ce domaine, et une étape fondamentale de presque toutes les négociations en matière de produits de base, est d'obtenir une stabilisation des prix, des revenus et de l'offre. Toutefois, les pays industrialisés devraient se prononcer dans les débats sur les niveaux de prix, débats que les deux parties ont souvent considérés de façon trop simpliste. Le sous-comité ne recommande pas au gouvernement d'accepter le principe d'une augmentation globale des prix des produits de base, ou de considérer les accords sur les produits de base comme les principaux mécanismes de transfert de revenus. Cependant, une augmentation raisonnable du prix de certains produits de base précis exportés surtout par les pays en voie de développement, assurerait à ces pays des recettes sensiblement plus élevées qu'ils consacraient à leur développement sans imposer aux consommateurs un

fardeau excessif ou provoquer le recours massif à des succédanés ou à des produits synthétiques.

La discussion entre les tenants de la méthode «intégrée», et de la méthode «produit par produit» pour régler les problèmes des produits de base, est maintenant stérile. Aucune de ces deux méthodes n'est vraiment applicable ou satisfaisante, mais chacune d'elles comporte des éléments indispensables. Par conséquent, le sous-comité exhorte le gouvernement à tenter de trouver un compromis lors de la Quatrième CNUCED, où il est essentiel d'effectuer des progrès à cet égard. Le Canada pourrait proposer une méthode coordonnée et progressive qui assurerait un équilibre étudié entre les besoins et les intérêts légitimes des pays tant producteurs que consommateurs. Une telle méthode consisterait à sélectionner une liste acceptée de produits de base qui feraient l'objet de mesures, à établir un calendrier pour les négociations, à s'entendre sur au moins un certain nombre d'objectifs et de mécanismes à étudier en mettant l'accent sur les possibilités de lier entre elles sur les produits de base, par exemple le financement de stocks régulateurs intégrés ou communs.

Le sous-comité approuve donc la politique du gouvernement insistant pour que les pays producteurs et les pays consommateurs participent tous deux aux négociations des accords sur les produits de base, et pour que les consommateurs soient tenus de contribuer au financement de stocks régulateurs à des fins de stabilisation, dans l'intérêt à la fois des consommateurs et des producteurs. Dans le cas particulier du stock régulateur d'étain, le sous-comité recommande que le gouvernement fasse cette contribution volontaire qu'il est à étudier. Il serait extrêmement avantageux que le gouvernement puisse annoncer des mesures à ce sujet à la Quatrième CNUCED. Dans les secteurs où la participation du consommateur ne s'est pas encore avérée possible, le sous-comité estime que le Canada devrait coopérer avec les associations de producteurs qui ne cherchent pas une confrontation avec les consommateurs.

Les possibilités d'application de la plupart des techniques actuelles proposées pour traiter des problèmes de produits de base ne peuvent être évaluées que par un examen attentif des conditions particulières au commerce de chaque produit. Toutefois, le sous-comité a recueilli de nombreux témoignages portant sur deux mécanismes: le financement compensatoire et l'indexation qui, selon certains milieux, seraient largement appliqués.

Le meilleur instrument pour assurer un financement compensatoire et compenser les déficits cycliques des recettes d'exportation des pays en voie de développement laisserait inchangées les conditions fondamentales du commerce des produits de base. Néanmoins, le financement compensatoire est important et le sous-comité est heureux de constater que le gouvernement a approuvé la récente libéralisation du service de financement du Fonds monétaire international. Le gouvernement devrait examiner objectivement les projets des pays en voie de développement visant à étendre et à libéraliser les services offerts par le FMI.

Les projets d'indexation du prix des produits de base aux prix que les pays en voie de développement doivent payer pour les produits manufacturés qu'ils importent de pays industrialisés ont donné lieu à un débat intense au niveau international. La mise en oeuvre d'une «indexation directe»

pourrait fort bien entraîner des résultats arbitraires et injustes. Toutefois, d'autres accords visant à protéger les recettes réalisées sur les produits de base par les pays en voie de développement contre l'inflation pourraient être possibles. Comme solution possible, le sous-comité considère que les accords portant sur chaque produit de base devrait prévoir la négociation périodique de diverses clauses, y compris, au besoin, les limites de fluctuation des prix.

III COMMERCE

Les pays industrialisés devront prendre des mesures énergiques sur le plan intérieur ainsi qu'au niveau bilatéral et multilatéral pour laisser aux pays en voie de développement une part équitable des activités industrielles mondiales et renverser ainsi la tendance inacceptable qu'a leur part du commerce mondial des produits manufacturés à diminuer sans cesse. A long terme, une libéralisation multilatérale sera un élément essentiel, mais les négociations commerciales multilatérales sont lentes et n'accordent pas une priorité suffisante aux problèmes des pays en voie de développement au sein d'un système tarifaire mondial qui les désavantage.

L'attitude du Canada à l'égard des négociations commerciales multilatérales devrait surtout se traduire par des initiatives énergiques visant à réduire les barrières douanières de tout genre sur des produits particulièrement importants pour les pays en voie de développement. Il faut continuer à défendre le droit des pays producteurs de ressources à donner une plus-value à leurs produits sans que leur accès au marché soit entravé par une escalade des tarifs.

Le Canada doit donner l'exemple et demander un régime international plus stricte de contrôle des restrictions «volontaires» à l'égard des importations à bon marché des pays en voie de développement.

Il importe que les pays en voie de développement continuent à bénéficier d'un traitement préférentiel et que les barrières tarifaires soient réduites multilatéralement. Il faut donc que le Canada libéralise autant que possible son propre Régime général des tarifs préférentiels et insiste auprès des milieux internationaux afin que des mesures soient prises accordant au RGTP un statut stable et impartial dans tous les pays industrialisés.

Si les pays en voie de développement réussissent à améliorer l'accès au marché pour leurs produits manufacturés, les consommateurs canadiens en profiteront appréciablement à la longue puisque le prix d'une foule de produits sera moins élevé. Cependant, cette libéralisation entraînera une dure concurrence pour certaines industries canadiennes qui, dans certains cas, seront complètement réorganisées, voire abandonnées. Pour faciliter ce processus, il faut instaurer des programmes plus efficaces et plus étendus d'aide de transition afin d'aider les travailleurs, les industries et les localités les plus touchés à se convertir à de nouvelles activités plus productrices. Nous ne sous-estimons ni les complexités ni les difficultés de ce processus; elles ne justifient pas, néanmoins, un retard quelconque.

Il faut dès maintenant commencer à appliquer des programmes de rajustement dans certains secteurs tout en effectuant une planification sérieuse en prévision des défis

plus généraux qui découleront d'une libéralisation multilatérale. Pour identifier les industries vulnérables et planifier les programmes nécessaires de transition, il est essentiel de créer un organisme national, pourvu d'un solide mandat, qui aurait pour tâche de faciliter l'accès du marché canadien aux produits des pays en voie de développement. S'il est impossible de modifier les organismes existants afin de leur permettre d'assumer ces fonctions, il faut créer une nouvelle agence d'après le modèle des comités «tripartites» au sommet, constituée de représentants syndicaux, de l'industrie et du gouvernement.

IV TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Un accroissement radical de la capacité technique des pays en voie de développement est nécessaire pour leur permettre de s'industrialiser et d'améliorer leur productivité. Les pays en voie de développement dont la population représente 70% de celle du monde, cherchent à porter leur pourcentage de la production industrielle mondiale, qui est actuellement de 7%, à 25% d'ici l'an 2000.

Les possibilités de coopération internationale nécessaire en vue d'effectuer ce changement important, ont été partiellement compromises par de véritables conflits d'intérêts entre les pays industrialisés et ceux des pays en voie de développement. Par conséquent, il est urgent de concilier ces intérêts, surtout en ce qui concerne les activités des sociétés transnationales qui sont les principaux dépositaires de la technique et des investissements dans le monde. Le Canada, en tant que pays hôte de nombreuses transnationales, et siège de quelques autres, occupe une position de choix pour contribuer à cette conciliation.

En s'attaquant à cette question, le Canada doit faire preuve de réalisme en reconnaissant que les relations entre une société transnationale et son hôte, le gouvernement du pays en voie de développement, nécessiteront toujours des négociations difficiles et provoqueront des conflits périodiques. En général, l'objectif devrait consister à créer des conditions permettant que les activités des entreprises transnationales soient compatibles avec les politiques et les objectifs à long terme du gouvernement. Lorsque des conflits se produisent tout de même, comme dans certains cas d'expropriation, les pays industrialisés devraient contribuer à la recherche de solutions, mais éviter toute ingérence inacceptable. Le Canada devrait appuyer les efforts des pays en voie de développement en vue de prendre en main leur propre destinée économique.

En matière de coopération bilatérale, le sous-comité est arrivé à plusieurs conclusions et a formulé des recommandations, qui, en dépit de leur caractère général, s'appliquent aux accords bilatéraux de coopération industrielle proposés par le gouvernement. Des mesures en vue de fournir des renseignements plus objectifs sur les activités des sociétés, et d'échanger des renseignements touchant les politiques d'investissements étrangers, par exemple, seraient avantageuses.

Le sous-comité est persuadé que des accords bilatéraux n'offriront pas à eux seuls la structure appropriée à la coopération dans ce domaine. Le gouvernement devrait adopter une attitude plus positive en vue d'élaborer une forme d'accord international général et obligatoire à la fois

auquel souscriront le pays siège et le pays hôte, et qui définiront et réglementeront le transfert technologique, de même que les droits et devoirs des sociétés transnationales. Les pays industrialisés et les pays en voie de développement devraient déployer leurs efforts en vue de l'élaboration d'un tel accord en se concentrant initialement sur les domaines qui sont déjà susceptibles d'amélioration comme celui du partage de l'information.

Au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale, le Canada devrait accroître sa participation à la recherche d'autres moyens de transfert technologique, même si le secteur privé continue à être la principale source de technologie. Il est possible que l'expérience du Centre de recherches pour le développement international, offre une orientation utile. Le Canada devrait constituer le plus tôt possible un groupe d'étude qui serait chargé de l'élaboration de suggestions concrètes pour la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie qui doit avoir lieu en 1979.

Il faut que le gouvernement fasse toujours part de ses objectifs de développement aux sociétés établies au Canada. Ces objectifs peuvent servir de critères très précis pour la participation directe du gouvernement, par exemple, au moyen d'encouragements aux investissements ou d'assurance. Le gouvernement devrait étudier avec circonspection toute intervention directe dans les investissements étrangers qui risquent de compromettre son objectivité et sa retenue en cas de désaccords fondamentaux. Par contre, il devrait explorer d'autres possibilités d'efforts conjoints au niveau international, peut-être sous les auspices de l'*International Finance Corporation*.

V TRANSFERTS D'AIDE SUFFISANTS ET EFFICACES

L'aide: un besoin constant et croissant

L'apport «d'aide» ou de ressources financières réelles aux pays en voie de développement demeurent plus que jamais important et urgent, même si le débat consacré au Nouvel ordre économique international a souvent porté sur d'autres aspects de la coopération que sur ceux de l'aide proprement dite. Les pays en voie de développement eux-mêmes ne laissent aucun doute que l'abandon de l'aide au profit d'autres mécanismes ne se justifie que pour en accentuer davantage l'importance.

Loin de diminuer leur besoin d'une aide en provenance des pays industrialisés augmente. Pour 1975, on estime à \$35 milliards le déficit de la balance des paiements des pays en voie de développement non producteurs de pétrole, par rapport à une moyenne d'environ \$10 milliards pour la décennie allant de 1962 à 1972. La filière institutionnelle ne peut contribuer plus de \$6 milliards environ pour combler ce déficit, laissant la somme impressionnante de \$29 milliards à combler avec l'aide officielle au développement et d'autres contributions.

Objectifs internationaux d'aide

Le sous-comité estime que les objectifs internationaux d'aide constituent un moyen légitime et important de mobiliser le minimum d'efforts requis pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté mondiale et du sous-développement. Le principal objectif d'aide officielle au développe-

ment sur lequel la communauté internationale s'est entendue, correspond à .7% du PNB; pourtant en 1974, l'aide canadienne s'élevait à .5% et la contribution moyenne des pays industrialisés n'était que de .33%. C'est pourquoi nous recommandons fortement que le gouvernement fasse connaître sa ferme intention d'augmenter son aide officielle au développement à .7% du PNB d'ici 1980. Le sous-comité estime que le Canada devrait même accepter, comme objectif d'aide ultérieur, le taux de 1% proposé par le groupe des experts du Commonwealth.

Le sous-comité n'ignore pas que des pressions intenses s'exercent en vue d'étendre la réduction des dépenses à tous les secteurs gouvernementaux, mais il est convaincu de l'importance exceptionnelle et prépondérante des besoins des pays en voie de développement. Dans sa stratégie pour les années 1975-1980 le gouvernement s'est engagé fermement à atteindre ces objectifs «par des augmentations annuelles de l'aide officielle au développement en tant que pourcentage du PNB». C'est pourquoi le sous-comité s'oppose vigoureusement à toute perte de vitesse de la part du Canada dans la poursuite de ces objectifs, et il fait remarquer que les réductions de l'accroissement régulier d'une année à l'autre, peuvent sensiblement réduire les possibilités d'atteindre ces objectifs dans un délai acceptable.

Il faudrait considérer que le volume et la qualité de l'aide sont des facteurs réciproquement complémentaires. Les antécédents du Canada sont excellents en ce qui a trait à l'aspect financier de l'aide. Le dossier du Canada est moins reluisant quant aux conditions de prestations de fournitures et de services, c'est-à-dire à l'aide conditionnelle. Le Canada s'est maintenant rallié à la plupart des autres pays de l'OCDE qui délient leur aide au développement pour la prestation de fournitures et de services aux pays en voie de développement, et le sous-comité recommande que le gouvernement veuille prioritairement à concrétiser le plus largement et le plus rapidement possible sa contribution à l'essor de la production et de l'emploi dans les pays en voie de développement. Il faudrait multiplier les efforts en vue d'en arriver à un accord multilatéral acceptable qui mettrait fin à toute «aide conditionnelle».

Nouvelles priorités en matière d'aide

Le sous-comité souscrit à l'orientation donnée du programme canadien d'aide dans la stratégie de l'ACDI: 1975-1980 qui vise les pays les plus pauvres et veut répondre aux besoins essentiels des populations les plus démunies. Le sous-comité en a conclu que la concentration de la coopération canadienne sur les pays dont les gouvernements se sont officiellement déclarés pour le développement et la répartition efficace et équitable des avantages du développement parmi l'ensemble de la population constitue un objectif hautement prioritaire. Ce problème étant très délicat, un système multilatéral de critères objectifs destiné à déterminer les fonds alloués à chaque pays devrait constituer un autre objectif et serait compensé par un transfert plus automatique des ressources aux pays qui ont obtenu de bons résultats.

Contrôle de la gestion et de l'efficacité

Le sous-comité voit dans l'évaluation continue des programmes et, partant, dans le rajustement global et périodi-

que des allocations d'aide aux divers pays, un système à la fois logique et pratique du contrôle de la gestion des dépenses découlant de la coopération canadienne. Il est impossible d'exercer une surveillance de tous les instants sur les projets et, de toute façon, les pays en voie de développement en question en seraient profondément irrités. Il est toutefois normal et possible de faire une évaluation globale du rendement à un moment opportun pour réduire au minimum les échecs, les erreurs ou les abus occasionnels qui ne peuvent jamais être éliminés complètement.

Automaticité

L'insuffisance et le caractère imprévisible des transferts financiers actuels de même que la reconnaissance du fait que l'aide au développement n'est pas une question de charité, mais un impératif constant de vie entre les peuples, sont des raisons valables pour «automatiser» davantage les transferts d'aide internationaux. Un pas dans cette direction serait d'étendre les «programmes d'aide» le Canada s'engageant à fournir des fonds durant une période déterminée en laissant aux pays intéressés une liberté d'action suffisante pour gérer leurs dépenses, sous réserve de directives générales et d'examen périodiques.

Le sous-comité reconnaît la grande complexité et l'importance des accords institutionnels et des structures nécessaires à la stabilité économique internationale. Après étude des témoignages et exposés qu'on lui a soumis, le sous-comité presse le gouvernement à étudier, avec d'autres pays des méthodes visant à lier l'attribution de DTS au financement du développement en vue de répondre aux besoins urgents des pays en voie de développement et de donner plus de stabilité à la structure des échanges internationaux. La Quatrième CNUCED fournit une excellente occasion de travailler dans ce sens.

Le sous-comité n'a pas encore étudié en détail les autres propositions ambitieuses visant une plus grande automaticité au moyen de diverses mesures fiscales internationales. Cependant, à propos des programmes souvent proposés dans les négociations sur le Droit de la mer, le sous-comité invite instamment le gouvernement à insister pour qu'on adopte des dispositions internationales visant à accorder aux pays en voie de développement une part appréciable des recettes tirées des ressources du lit de la mer. Le Canada pourrait également étudier concrètement et attentivement d'autres possibilités de transferts plus automatisés des richesses naturelles aux pays en voie de développement, ce qui constituerait une initiative internationale nouvelle et fructueuse.

Dettes

Une crise due à l'accumulation des dettes se prépare depuis des années dans de nombreux pays en voie de développement et les graves problèmes que posent ces dernières années les déficits de la balance des paiements ont déjà conduit un certain nombre de ces pays au bord de la faillite. Après avoir étudié divers facteurs, notamment les effets plus sérieux que l'allègement de ces dettes aurait sur les créanciers plus importants que le Canada, le sous-comité recommande que le Canada insiste pour qu'un accord international fixe les moyens permettant, dans les

cas appropriés, de convertir en subventions les dettes liées à l'aide officielle dans les pays les plus pauvres. Des mesures devraient également être prises pour garantir qu'à l'avenir, l'aide à ces pays se traduira par des subventions ou des prêts aux conditions les plus avantageuses possibles. Nombre d'autres pays connaissent de graves difficultés mais elles ne requièrent pas un allègement immédiat et général et il vaudrait mieux étudier chaque cas séparément. Le Fonds monétaire international en consultation avec la Banque mondiale, devrait établir des mécanismes plus souples et plus généreux pour venir en aide à ces pays.

Personnes et organismes qui ont présenté des mémoires ou des lettres:

Alberta Committee of International Agencies, «Respecting the Canadian Position at UNCTAD IV»

The Committee for Justice and Liberty (Comité pour la justice et la liberté), Christian Action Foundation

M. E. Loevinsohn, Montréal

M. Michael Levinson, Montréal

Susan Ross, Montréal

Linda Freeman, Toronto

L'Organisation catholique canadienne du développement et de la paix

Le Service administratif canadien outre-mer

M. P. F. M. McLoughlin

L'Union des coopératives du Canada

L'International Caucus of Labour Committees, North American Labour Party, «How the International Development Bank Will Work»

Le professeur G. K. Helleiner, de l'Université de Toronto, «The New International Economic Order, Canadian Responses to the Issues». «The New State of Mind of Less Developed Countries». «Produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement et transition industrielle au Canada»

Caroline Pestieau, Institut de recherche C. D. Howe, «Le problème de l'accès au marché des produits fabriqués des pays en voie de développement—Options de politique possibles pour le Canada d'après l'expérience du Canada dans le domaine des importations de textile et de vêtement»

M. W. D. Hopper, président, Centre de recherche pour le développement international, «Research Policy: Eleven Issues» «To conquer Hunger: Opportunity and Political Will» «New Directions in Development»

Agence canadienne de développement international, «Stratégie canadienne dans le domaine de la coopération au développement international, pour les années 1975-1980»

Le professeur Steven Langdon, de l'Université Carleton, «Multinational Corporations, Taste Transfer and Underdevelopment; A case Study from Kenya»

Le professeur Louis Sabourin, de l'Université d'Ottawa, «Contrôle parlementaire et politique canadienne de développement international, une analyse de cas»

Le professeur Irving Brecher, de l'Université McGill, «A Continuing Challenge of International Development: A Canadian Perspective»

Le professeur Grant Reuber, de l'Université de Western Ontario, «Some Aspects of Private Direct Investment in Developing Countries»

Le Congrès du travail du Canada «Mémoire présenté au gouvernement du Canada par le Congrès du travail du Canada sur le commerce international et la réforme monétaire pour 1971-1975.» «Le nouvel ordre économique international: sécurité économique et justice sociale, (CISL) de la confédération internationale des syndicats libres politiques, pour 1975-1978»

M. Maurice Strong, ancien directeur exécutif, Programme des Nations Unies sur l'environnement, «Société technologique et la nécessité d'un nouvel ordre social—implications canadiennes»

M. Guy Erb, *Senior Fellow, Overseas Development Council, Washington, D.C.*, «Commodity, Trade and Investment Issues»

M. A. E. D. MacKenzie, secrétaire exécutif, *Office of International Education, London (Ontario)*

M. Shanthi Radcliffe, secrétaire exécutif adjoint, *Office of International Education, London (Ontario)*

Conseil canadien de coopération internationale
Canadian University Services Overseas

Service universitaire canadien outre-mer

OXFAM-Canada, «Perspective des relations économiques du Canada avec le Tiers-monde»

Association des manufacturiers canadiens, «L'attitude des besoins fondamentaux sur le plan international mondial sur l'emploi, Conférence, Genève, 1976»

Peter Dimitrov, Nelson (C.-B.), «*Canada's Role in World Development: An Examination*»

Kathy Murphy, Cheryl Vanzandwyk, Frank Vanzandwyk, Nelson (C.-B.), «*The New International Economic Order and Personal Lifestyle a Commitment to Change*»

Le révérend père Bud Gooderis, Castlegar (C.-B.), «*A Matter of Political Will*» «*A Global Strategy Towards Food Production: Canada's Role and Responsibility*»

L'Aide canadienne pour les civils du Vietnam, «Aide du Canada au Vietnam»

The Community Group, Cranbrook (C.-B.)

Betti Erb, Colleen Ferrier, Gay Gibson, Peter Schonherr, John Schildroth, Linda Schildroth, Anne Taylor, «*World Development*»

Nanaimo International Development Education Association, «Canadian International Development Co-operation»

Canadian Crossroads International (C.-B.)

British Columbia Peace Council

British Columbia UNICEF Committee

Service universitaire canadien outre-mer, Comité exécutif régional de la Colombie-Britannique

Dominic A. Watson, Kelowna-Est, «*The Third World and Us*»

Anne Holden, Blueberry Creek, «*Canada's Role in Technological Change in the Developing World*»

L'Institut agricole du Canada, «Le programme de développement international du Canada de l'agriculture et de l'alimentation»

Southern Africa Action Coalition, «Preferential Tariffs accorded to the Republic of South Africa under the Canada South Africa Trade Agreements of 1932»

Penticton District Interfaith World Development Committee, «World Development»

Frank D. Coffey, Kelowna (C.-B.)

Association canadienne des Nations Unies, section de Vancouver

M. E. Iglesias, président, Forum du Tiers-Monde, Santiago, Chili

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages du sous-comité sur le développement international s'y rapportant (*fascicules nos 1 à 19*) et un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale s'y rapportant (*fascicules nos 28 et 34*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 168 aux Journaux*)

M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 11 février 1976, sur une enquête relative aux vêtements de dessus. (Document parlementaire n° 301-4/39).

M. Jamieson dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 11 février 1976, concernant les chemises pour hommes et pour garçons. (Document parlementaire n° 301-4/24A).

M. Jamieson dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 11 février 1976, concernant les filés acryliques. (Document parlementaire n° 301-4/25A).

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un document, en date d'avril 1976, intitulé «Amendements proposés à la Loi sur la sécurité de vieillesse». (Document parlementaire n° 301-7/52).

M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-435, Loi concernant l'anniversaire de la Grande Charte, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable député de Provencher (M. Epp) présente une pétition.

M. Basford, au nom de M. Sharp, appuyé par M. Lalonde, propose,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 14 avril 1976, demeure ajournée jusqu'au lundi 26 avril 1976. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la

Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions du paragraphe (5)a) de l'article 6 du Règlement, M. Elzinga, appuyé par M. McKinley, propose,—Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien.

Et moins de dix députés s'étant levés pour s'y opposer, cette motion est adoptée, en conformité des dispositions du paragraphe (5)b) de l'article 6 du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, au nom de M. Sharp, appuyé par M. Lalonde,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 14 avril 1976, demeure ajournée jusqu'au lundi 26 avril 1976. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient vaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Jarvis en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Demers en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Goodale en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 26 de cette Loi, chapitre E-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/137A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les soins médicaux, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 9 de cette Loi, chapitre M-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/298A).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Dixième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

United Grain Growers Limited, de la cité de Winnipeg (Manitoba), demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour augmenter son capital actions, et à d'autres fins.

A 6 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne au lundi 26 avril 1976, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté ce jour.

N° 288

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 26 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-huitième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait au plafond imposé aux fonds affectés à la recherche médicale, présentée par l'honorable député de Provencher (M. Epp), le mercredi 14 avril 1976, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

M. Lang, appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 4 et 45 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Condon, appuyé par M. Caccia, propose,—Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'apporter des modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin d'accorder au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le pouvoir discrétionnaire de faire des paiements rétroactifs, en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, à la date où une personne a atteint l'âge de 65 ans, sans tenir compte de la date de réception de la demande, lorsqu'il est démontré que le requérant n'a pas fait sa demande en temps voulu pour des raisons de maladie, d'ignorance justifiable, d'absence ou pour toute autre raison sérieuse et semblable.—*(Avis de motion n° 46)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Lalonde,—Que le Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le Bill S-8, Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des transports et des communications, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

M. Drury, au nom de M. Lang, appuyé par M. Cullen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

—————

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Wenman en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. MacKay en remplacement de M. Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Kempling en remplacement de MM. Balfour et Rynard sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. McKenzie en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Joyal en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Horner en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Alkenbrack en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Young, Milne et Rompkey en remplacement de M^{me} Holt, MM. Loïselle (Saint-Henri) et Lumley sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

—————

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine,—Ordonnance générale des juges de la Cour suprême du Canada, en date du 1^{er} avril 1976, modifiant les règles de la Cour suprême du Canada, conformément au paragraphe (4) de l'article 103 de la Loi sur la Cour suprême, chapitre S-19, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/246).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société des Transports du nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/201B).

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de janvier 1976, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/322).

Par M. Lessard,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de décembre 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/332A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 27 de cette Loi, chapitre 105, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 301-1/139A).

—————

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 289

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 27 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport et d'un résumé intitulés: «Une stratégie de l'énergie pour le Canada—Politique d'autonomie». (Document parlementaire n° 301-7/9D).

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Stevens, appuyé par M. Paproski, propose,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 7 à 14, page 7, par ce qui suit:

«(2) La présente loi expire à la date fixée par proclamation ou par une motion d'examen de la Chambre des communes adoptée par elle et approuvée par le Sénat en vertu des paragraphes (8) et (9) ou, au plus tard, le 1^{er} mai 1977, sauf signature, avant cette date, d'un décret prévoyant sa prorogation pour le terme y indiqué.»

M. Stevens, appuyé par M. Paproski, propose,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 17 à 28, page 7, par ce qui suit:

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 août 1976, mais antérieur au 1^{er} janvier 1977, une motion, signée par au moins cinquante députés et portant

que la présente loi expire à la date, antérieure au 1^{er} mai 1977, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion.»

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Bills publics)

Les ordres numéros 34, 4, 10, 24, 37, 38, 43 à 46 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-247, Loi relative aux bruits industriels.

M. Robinson, appuyé par M. Caccia, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 7 à 14, page 7, par ce qui suit:

«(2) La présente loi expire à la date fixée par proclamation ou par une motion d'examen de la Chambre des communes adoptée par elle et approuvée par le Sénat en vertu des paragraphes (8) et (9) ou, au plus tard, le 1^{er} mai 1977, sauf signature, avant cette date, d'un décret prévoyant sa prorogation pour le terme y indiqué.»

Et sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 17 à 28, page 7, par ce qui suit:

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 août 1976, mais antérieur au 1^{er} janvier 1977, une motion, signée par au moins cinquante députés et portant que la présente loi expire à la date, antérieure au 1^{er} mai 1977, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion.»

Le débat se poursuit;

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (1) en retranchant tous les mots après «expire» à la ligne 1 du sous-paragraph (2) et en les remplaçant par «le 1^{er} mai 1976».

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Caccia et Balfour en remplacement de MM. Martin et Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Marshall en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^{me} Holt, MM. Loiselle (Saint-Henri) et Lumley en remplacement de MM. Young, Milne et Rompkey sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Côté en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. McKenzie en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Goodale en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Brisco, McGrath et Fraser en remplacement de MM. Fairweather, Lawrence et McCleave sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Dick, Condon, Joyal et Towers en remplacement de MM. MacKay, Lachance, Fox et Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Schellenberger en remplacement de M. Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Hopkins, Guilbault, Baker (Gander-Twillingate) et De Bané en remplacement de M^{me} Holt, MM. Guay (Lévis), Stanbury et Joyal sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Daudlin en remplacement de M. Guilbault sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. MacKay et Olivier en remplacement de MM. Dick et Hopkins sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M^{me} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Paterson en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Hopkins en remplacement de M. De Bané sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) du Bibliothécaire parlementaire, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975 conformément à l'article 2 du Règlement, concernant la Bibliothèque du Parlement. (Document parlementaire n° 301-1/3A).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique du Canada, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/216B).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) sur les postes ou les personnes soustraits en totalité ou en partie à l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique pour l'année civile 1975, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/217B).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour l'année civile 1975, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/218B).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de la Direction générale de la santé et du sport amateur pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 13 de la Loi sur la santé et le sport amateur, chapitre F-25, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/150A).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien de commercialisation des œufs, y compris les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs à ce sujet, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 31 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/433A).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 290

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 28 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, des recommandations de la Commission de lutte contre l'inflation, en date du 14 avril 1976, relativement aux fournisseurs d'articles ou de services du secteur privé qui s'associent à d'autres fournisseurs pour négocier collectivement, ainsi qu'une Annexe. (Document parlementaire n° 301-1/134E).

Le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 7 à 14, page 7, par ce qui suit:

«(2) La présente loi expire à la date fixée par proclamation ou par une motion d'examen de la Chambre des communes adoptée par elle et approuvée par le Sénat en vertu des paragraphes (8) et (9) ou, au plus tard, le 1^{er} mai 1977, sauf signature, avant cette date, d'un décret prévoyant sa prorogation pour le terme y indiqué.»

Et sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi

modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 17 à 28, page 7, par ce qui suit:

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 août 1976, mais antérieur au 1^{er} janvier 1977, une motion, signée par au moins cinquante députés et portant que la présente loi expire à la date, antérieure au 1^{er} mai 1977, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion.»

Et sur l'amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie la motion numéro (1) en retranchant tous les mots après «expire» à la ligne 1 du sous-paragraphes (2) et en les remplaçant par «le 1^{er} mai 1976».

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-8, Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre, sans amendement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McCleave, Friesen et Towers en remplacement de MM. Fraser, Towers et MacKay sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Anderson en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Guay (Lévis) et Fox en remplacement de MM. Hopkins et Poulin sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Watson en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Orlikow en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

MM. Milne et Stanbury en remplacement de MM. Daudlin et Condon sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Côté en remplacement de M. Milne sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Dick en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Halliday en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 291

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 29 AVRIL 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Collenette, au nom de M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 18 février 1976, votre Comité a étudié le rapport du Directeur général des élections du Canada, en date du mois de décembre 1975, intitulé: «Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection», et a convenu de faire la recommandation suivante:

Votre Comité recommande que le gouvernement examine l'opportunité de préparer des modifications à la Loi électorale du Canada, en vue de réduire de 13 jours la période requise pour des élections générales, la portant ainsi à 47 jours.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant à ce rapport (*fascicules n^{os} 33, 34, 35, 41, 42, 44 et 45*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 169 aux Journaux)

M. Collenette, au nom de M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 18 février 1976, votre Comité a étudié le rapport du Directeur général des élections du Canada, en date du mois de décembre 1975, intitulé: «Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection», et a convenu d'en faire rapport avec les recommandations suivantes:

Votre Comité recommande que le gouvernement, qu'il raccourcisse ou non la période électorale, pour la porter de 60 jours à 47 jours, examine l'opportunité d'éliminer au moins l'impression de la liste électorale préliminaire, ce qui permettrait d'épargner environ \$2 millions.

Votre Comité recommande que le gouvernement examine l'opportunité d'allouer des fonds en vue d'étudier en détail le système de recensement lors des prochaines élections générales fédérales.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant à ce rapport (*fascicules n^{os} 33, 34, 35, 41, 42, 44 et 45*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 170 aux Journaux)

M. Collenette, au nom de M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 24 février 1976, votre Comité a étudié le rapport supplémentaire du Directeur général des élections du Canada, rédigé conformément au paragraphe 59(1) de la Loi électorale du Canada, et a convenu d'en faire rapport avec les recommandations suivantes:

Si le gouvernement décide de présenter une loi visant à ramener la période électorale à 47 jours, votre Comité lui recommande d'étudier la possibilité d'avancer de deux jours le délai de présentation de la liste des énumérateurs. Par contre, si l'on décide de maintenir la période électorale à 60 jours, le Comité recommande alors de conserver le délai en vigueur actuellement pour la présentation de la liste des énumérateurs.

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie la possibilité de poursuivre la pratique qui consiste à afficher les listes préliminaires d'électeurs en un endroit bien en évidence.

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité de permettre au candidat d'obtenir, sur demande, jusqu'à 10 copies des listes préliminaires imprimées des électeurs.

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité de retirer aux candidats parrainés par un parti qui n'est plus enregistré, le droit de choisir d'être inscrits sur les listes comme candidats indépendants.

Votre Comité recommande que les dimensions du bulletin de vote restent telles que définies dans la Loi, et ce jusqu'à l'entrée en vigueur d'une autre loi inspirée du système métrique et que les dimensions du bulletin de vote soient modifiées conformément au système métrique dès l'application de la Loi sur le système métrique.

Votre Comité a chargé un sous-comité composé de trois membres—MM. Hopkins, Dick et Benjamin—d'étudier la procédure électorale touchant le personnel de la Défense nationale et des Affaires extérieures à l'étranger.

Le sous-comité a présenté son rapport au Comité qui l'a adopté avec amendement. Le texte du rapport modifié se lit comme suit:

Le sous-comité sur la procédure électorale touchant le personnel du ministère de la Défense nationale et des Affaires extérieures à l'étranger a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat qui lui a été confié le jeudi 18 mars 1976, le sous-comité croit devoir faire les recommandations suivantes:

- (a) Dans les 15 jours suivant l'émission de brefs d'élections générales, une liste des électeurs des Forces canadiennes ainsi qu'une liste des électeurs de la Fonction publique seront remises à un candidat officiellement désigné. La définition «d'électeur de la Fonction publique» et «d'électeur des Forces armées canadiennes» est précisée aux règles électorales spéciales.

Le sous-comité est d'avis que cette solution est tout à fait applicable et qu'elle ne présente aucune difficulté.

- (b) Une disposition prévoyant la distribution à chaque député d'une liste annuelle des électeurs des Forces armées canadiennes et une autre des électeurs de la Fonction publique où ne seraient mentionnés que les électeurs qui relèvent de la circonscription de ce député.

Le sous-comité recommande que ces listes soient établies vers le 1^{er} octobre de chaque année pour être distribuées aux députés.

- (c) Déterminer si chaque député pourrait faire parvenir quatre envois par session aux électeurs des Forces canadiennes et de la Fonction publique de sa circonscription, c'est-à-dire à chacun de ses propres électeurs.

Étant d'avis que cette solution est possible, le Comité recommande qu'on la mette en application.

Les paragraphes (a), (b) et (c) ne s'appliquent qu'en temps de paix.

- (d) Que chaque année, chaque bureau central de parti fasse parvenir un envoi aux électeurs susmentionnés, pourvu que le parti compte dans ses rangs des députés siégeant à la Chambre des communes. Chaque bureau central devra cependant assumer le coût de cet envoi.

Le sous-comité est d'avis que cette solution est applicable et recommande qu'on y donne suite.

De plus, le sous-comité recommande que l'on fournisse une telle liste pour chaque circonscription, au bureau central de chaque parti officiellement enregistré et représenté à la Chambre des communes. Seuls sont visés les partis officiels représentés à la Chambre qui ne devront utiliser ces listes qu'à des fins politiques officielles. Les députés, ainsi que les partis politiques devront enfin s'assurer que ces listes ne sont pas utilisées à toute fin non politique ou commerciale.

Ces listes seront valides environ 60 jours, et advenant des élections générales fédérales à la fin de l'été, seule la liste régulière mentionnée au paragraphe (a) devra être utilisée.

Les noms des personnes à charge des électeurs de la Fonction publique et des Forces armées canadiennes ne figureront pas sur ces listes.

Le sous-comité est d'avis que les envois des députés aux électeurs des Forces armées canadiennes et aux électeurs de la Fonction publique devraient être conformes au règlement qui régit actuellement les envois en provenance de la Chambre des communes. En cas d'abus, le bureau central concerné sera immédiatement averti afin de prendre des mesures appropriées. Le Directeur général des élections pourrait assumer le coût de ces listes, conformément à l'article 94 des règles électorales spéciales.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant à ce rapport (*fascicules nos 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 44 et 45*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 171 aux Journaux*)

M. Collenette, au nom de M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 24 juillet 1975, votre Comité a étudié l'objet des bills suivants:

Bill C-213, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats des sondages électoraux);

Bill C-222, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (prisonniers habilités à voter);

Bill C-232, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration);

Bill C-279, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente);

Bill C-287, Loi modifiant la Loi électorale du Canada;

Bill C-290, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente);

Bill C-292, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (bureau spécial de scrutin pour les handicapés);

Bill C-304, Loi modifiant la Loi électorale du Canada;

Bill C-307, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (congrès);

Bill C-336, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (bureaux de scrutin mobiles);

Bill C-362, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (emploi des contributions);

Bill C-389, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (appartenance politique); et

Bill C-404, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication des sondages),

et a convenu de faire les recommandations suivantes:

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie l'avantage qu'il y aurait à s'assurer que le directeur général des élections tienne à la disposition des députés les listes des électeurs militaires, conformément à l'objet du Bill C-287.

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'établir des bureaux spéciaux de scrutin afin de faciliter la votation des invalides conformément aux dispositions du Bill C-292.

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité que ces bureaux spéciaux de scrutin soient ouverts durant trois jours, les jeudis, samedis et lundis, de 12 à 20 heures, les 11^e, 9^e et 7^e jours qui précèdent le jour des élections afin de respecter en partie, l'objet du Bill C-304.

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie la possibilité de présenter des amendements visant à restreindre les dépenses prévues en vertu de la Loi électorale du Canada, aux activités fédérales des partis comme le prévoit le Bill C-362.

Votre Comité tient à souligner la précieuse contribution des parrains de ces bills, et en particulier M. Sean O'Sullivan, député, M. James Fleming, député et secrétaire parlementaire du ministre des Communications, l'honorable Martin O'Connell, député, ainsi que M. Mark MacGuigan, député.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant à ce sujet (*fascicules nos 33, 34, 38, 41, 42, 43, 44 et 45*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 172 aux Journaux*)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Rapport, en français et en anglais, de la Commission du tarif sur l'enquête au sujet de bateaux de plaisance—Renvoi n° 149 ainsi qu'un exemplaire, en anglais, des délibérations de l'audience publique conformément à l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre T-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-4/2).

Le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 7 à 14, page 7, par ce qui suit:

«(2) La présente loi expire à la date fixée par proclamation ou par une motion d'examen de la Chambre des communes adoptée par elle et approuvée par le Sénat en vertu des paragraphes (8) et (9) ou, au plus tard, le 1^{er} mai 1977, sauf signature, avant cette date, d'un décret prévoyant sa prorogation pour le terme y indiqué.»

Et sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 17 à 28, page 7, par ce qui suit:

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 août 1976, mais antérieur au 1^{er} janvier 1977, une motion, signée par au moins cinquante députés et portant que la présente loi expire à la date, antérieure au 1^{er} mai 1977, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion.»

Et sur l'amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie la motion numéro (1) en retranchant tous les mots après «expire» à la ligne 1 du sous-paragraph (2) et en les remplaçant par «le 1^{er} mai 1976».

Après plus ample débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté, par le vote suivant:

(Vote n° 126)

POUR

Messieurs

Allard
Benjamin
Blackburn
Brewin
Caouette
(Villeneuve)
Dionne
(Kamouraska)

Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Firth
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Hogan

Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Leggatt
Nystrom
Orlikow
Peters
Symes—17

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fox	McCleave
Alexander	Francis	McGrath
Allmand	Friesen	Mclsaac
Andre	Gauthier	McKenzie
(Calgary-Centre)	(Ottawa-Vanier)	McKinnon
Appolloni (M ^{me})	Gendron	McRae
Baker	Goodale	Milne
(Gander-Twillingate)	Goyer	Munro
Baker	Gray	(Esquimalt-Saanich)
(Grenville-Carleton)	Guay	Munro
Balfour	(Saint-Boniface)	(Hamilton-Est)
Bawden	Guay	Murta
Beatty	(Lévis)	Neil
Béchar	Guilbault	Nicholson (M ^{lle})
Bégin (M ^{lle})	Haidasz	Nowlan
Blaker	Halliday	Oberle
Blouin	Harquail	O'Connell
Breau	Herbert	Olivier
Buchanan	Hnatyshyn	Ouellet
Bussièrès	Hopkins	Paproski
Caccia	Horner	Parent
Cafik	Isabelle	Patterson
Campbell (M ^{lle})	Jamieson	Pearsall
(South Western Nova)	Jarvis	Pelletier
Caron	Jelinek	Penner
Chrétien	Johnston	Pinard
Clark	Kaplan	Portelance
(Rocky Mountain)	Lajoie	Railton
Clermont	Lalonde	Raines
Coates	Lambert	Reid
Collenette	(Edmonton-Ouest)	Richardson
Comtois	Lang	Roberts
Corriveau	Langlois	Robinson
Côté	Laniel	Roche
Crouse	Lapointe	Rompkey
Cullen	LeBlanc	Roy
Cyr	(Westmorland-Kent)	(Laval)
Danson	Lefebvre	Sauvé (M ^{me})
Darling	Lessard	Schellenberger
Daudlin	Loiselle	Sharp
De Bané	(Chambly)	Smith
Demers	Lumley	(Saint-Jean)
Dick	MacDonald	Stanbury
Dinsdale	(Cardigan)	Stanfield
Dionne	Macdonald	Stevens
(Northumberland- Miramichi)	(Rosedale)	Stewart
Douglas	MacDonald (M ^{lle})	(Cochrane)
(Bruce-Grey)	(Kingston et les Îles)	Stollery
Duclos	MacFarlane	Tessier
Dupont	MacGuigan	Towers
Dupras	Mackasey	Trudeau
Duquet	MacLean	Trudel
Ellis	Macquarrie	Turner
Elzinga	Marceau	Watson
Epp	Marchand	Wenman
Fairweather	(Langelier)	Whelan
Faulkner	Marchand	Whittaker
Fleming	(Kamloops-Cariboo)	Wise
Flynn	Marshall	Woolliams
Forrestall	Mazankowski	Yanakis
Foster	McCain	Yewchuk
		Young—161

La motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—
Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi
anti-inflation, en remplaçant les lignes 7 à 14, page 7, par ce
qui suit:

«(2) La présente loi expire à la date fixée par proclamation ou par une motion
d'examen de la Chambre des communes adoptée par elle et approuvée par le
Sénat en vertu des paragraphes (8) et (9) ou, au plus tard, le 1^{er} mai 1977, sauf
signature, avant cette date, d'un décret prévoyant sa prorogation pour le terme y
indiqué.»

Et la motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—
Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi

anti-inflation, en remplaçant les lignes 17 à 28, page 7, par
ce qui suit:

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 août 1976, mais antérieur au
1^{er} janvier 1977, une motion, signée par au moins cinquante députés et portant
que la présente loi expire à la date, antérieure au 1^{er} mai 1977, qu'elle précise,
est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette
dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours
desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen
de cette motion.»

prises aux voix, sont rejetées, par le vote suivant:

(Vote n° 127)

POUR

Messieurs

Alexander	Elzinga	Mazankowski
Allard	Epp	McCain
Andre	Fairweather	McCleave
(Calgary-Centre)	Firth	McGrath
Baker	Forrestall	McKenzie
(Grenville-Carleton)	Friesen	McKinnon
Baldwin	Gauthier	Munro
Balfour	(Roberval)	(Esquimalt-Saanich)
Bawden	Gilbert	Murta
Beatty	Halliday	Neil
Benjamin	Hnatyshyn	Nowlan
Blackburn	Hogan	Nystrom
Brewin	Horner	Oberle
Caouette	Jarvis	Orlikov
(Villeneuve)	Jelinek	Paproski
Clark	Johnston	Patterson
(Rocky Mountain)	Knowles	Peters
Coates	(Winnipeg- Nord-Centre)	Roche
Crouse	Lambert	Schellenberger
Darling	(Edmonton-Ouest)	Stanfield
Dick	Leggatt	Stevens
Dinsdale	MacDonald (M ^{lle})	Symes
Dionne	(Kingston et les Îles)	Towers
(Kamouraska)	MacLean	Wenman
Douglas	Macquarrie	Whittaker
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Marshall	Wise
Ellis		Woolliams
		Yewchuk—70

CONTRE

Messieurs

Abbott	Douglas	Langlois
Allmand	(Bruce-Grey)	Laniel
Appolloni (M ^{me})	Duclos	Lapointe
Baker	Dupont	LeBlanc
(Gander-Twillingate)	Dupras	(Westmorland-Kent)
Béchar	Duquet	Lefebvre
Bégin (M ^{lle})	Faulkner	Lessard
Blaker	Fleming	Loiselle
Blouin	Flynn	(Chambly)
Breau	Foster	Lumley
Buchanan	Fox	MacDonald
Bussièrès	Francis	(Cardigan)
Caccia	Gauthier	Macdonald
Cafik	(Ottawa-Vanier)	(Rosedale)
Campbell (M ^{lle})	Gendron	MacFarlane
(South Western Nova)	Goodale	MacGuigan
Caron	Goyer	Mackasey
Chrétien	Gray	Marceau
Clermont	Guay	Marchand
Collenette	(Saint-Boniface)	(Langelier)
Comtois	Guay	Marchand
Corriveau	(Lévis)	(Kamloops-Cariboo)
Côté	Guilbault	Mclsaac
Cullen	Haidasz	McRae
Cyr	Herbert	Milne
Danson	Hopkins	Munro
Daudlin	Isabelle	(Hamilton-Est)
De Bané	Jamieson	Nicholson (M ^{lle})
Demers	Kaplan	O'Connell
Dionne	Lajoie	Olivier
(Northumberland- Miramichi)	Lalonde	Ouellet
	Lang	Pearsall

Messieurs

Pelletier	Rompkey	Stollery
Penner	Roy	Tessier
Pinard	(Laval)	Trudeau
Portelance	Sauvé (M ^{me})	Trudel
Railton	Sharp	Turner
Raines	Smith	Watson
Reid	(Saint-Jean)	Whelan
Richardson	Stanbury	Yanakis
Roberts	Stewart	Young—107
Robinson	(Cochrane)	

M. Stevens, appuyé par M. Paproski, propose.—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 17 à 28, page 7, par ce qui suit:

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 août 1976, mais antérieur au 1^{er} juillet 1978, une motion, signée par au moins cinquante députés et portant que la présente loi expire à la date, antérieure au 31 décembre 1978, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion.»

Il s'élève un débat;

M. Benjamin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant.—Qu'on modifie la motion numéro (3) en y retranchant les mots «cinquante députés» et en les remplaçant par «dix députés».

L'amendement, mis aux voix, est rejeté, par le vote suivant:

(Vote n° 128)

POUR

Messieurs

Allard	Douglas	Knowles
Baldwin	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Winnipeg- Nord-Centre)
Benjamin	Firth	Leggatt
Blackburn	Gauthier	McCleave
Brewin	(Roberval)	Orlikow
Caouette	Gilbert	Peters
(Villeneuve)	Hogan	Symes—19
Dionne	Johnston	
(Kamouraska)		

CONTRE

Messieurs

Abbott	Campbell (M ^{le})	Dionne
Alexander	(South Western Nova)	(Northumberland- Miramichi)
Allmand	Caron	Douglas
Andre	Chrétien	(Bruce-Grey)
(Calgary-Centre)	Clark	Duclos
Appolloni (M ^{me})	(Rocky Mountain)	Dupont
Baker	Clermont	Dupras
(Gander-Twillingate)	Coates	Duquet
Baker	Collenette	Ellis
(Grenville-Carleton)	Comtois	Elzinga
Balfour	Corriveau	Epp
Bawden	Côté	Fairweather
Beatty	Crouse	Faulkner
Bécharde	Cullen	Fleming
Bégin (M ^{le})	Cyr	Flynn
Blaker	Danson	Forrestall
Blouin	Darling	Foster
Breau	Daudlin	Fox
Buchanan	De Bané	Francis
Bussièrès	Demers	Friesen
Caccia	Dick	Gauthier
Cafik	Dinsdale	(Ottawa-Vanier)

Messieurs

Gendron	MacDonald (M ^{le})	Penner
Goodale	(Kingston et les Îles)	Pinard
Goyer	MacFarlane	Portelance
Gray	MacGuigan	Railton
Guay	Mackasey	Raines
(Saint-Boniface)	MacLean	Reid
Guay	Macquarrie	Richardson
(Lévis)	Marceau	Roberts
Guilbault	Marchand	Robinson
Halliday	(Langelier)	Roche
Herbert	Marchand	Rompkey
Hnatyshyn	(Kamloops-Cariboo)	Roy
Hopkins	Marshall	(Laval)
Horner	Mazankowski	Sauvé (M ^{me})
Isabelle	McCain	Schellenberger
Jamieson	McGrath	Sharp
Jarvis	McIsaac	Smith
Jelinek	McKenzie	(Saint-Jean)
Kaplan	McKinnon	Stanbury
Lajoie	McRae	Stanfield
Lalonde	Milne	Stevens
Lambert	Munro	Stewart
(Edmonton-Ouest)	(Esquimalt-Saanich)	(Cochrane)
Lang	Munro	Tessier
Langlois	(Hamilton-Est)	Towers
Laniel	Murta	Trudeau
Lapointe	Neil	Trudel
LeBlanc	Nicholson (M ^{le})	Turner
(Westmorland-Kent)	Nowlan	Watson
Lefebvre	Oberle	Wenman
Lessard	O'Connell	Whelan
Loiselle	Olivier	Whittaker
(Chambly)	Ouellet	Wise
Lumley	Paproski	Woolliams
MacDonald	Patterson	Yanakis
(Cardigan)	Pearsall	Yewchuk
Macdonald	Pelletier	Young—155
(Rosedale)		

La motion de M. Stevens, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie l'article 11 du Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation, en remplaçant les lignes 17 à 28, page 7, par ce qui suit:

«(6) Lorsque, à quelque moment postérieur au 31 août 1976, mais antérieur au 1^{er} juillet 1978, une motion, signée par au moins cinquante députés et portant que la présente loi expire à la date, antérieure au 31 décembre 1978, qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion.»

mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 129)

POUR

Messieurs

Alexander	Douglas	Knowles
Andre	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Winnipeg- Nord-Centre)
(Calgary-Centre)	Ellis	Lambert
Baker	Elzinga	(Edmonton-Ouest)
(Grenville-Carleton)	Epp	Leggatt
Baldwin	Fairweather	MacDonald (M ^{le})
Balfour	Firth	(Kingston et les Îles)
Bawden	Forrestall	MacLean
Beatty	Friesen	Macquarrie
Benjamin	Gilbert	Marshall
Blackburn	Halliday	Mazankowski
Brewin	Hnatyshyn	McCain
Clark	Hogan	McCleave
(Rocky Mountain)	Horner	McGrath
Coates	Jarvis	McKenzie
Crouse	Jelinek	McKinnon
Darling	Johnston	
Dick		
Dinsdale		

Messieurs

Munro (Esquimalt-Saanich)	Paproski	Symes
Murta	Patterson	Towers
Neil	Peters	Wenman
Nowlan	Roche	Whittaker
Oberle	Schellenberger	Wise
Orlikow	Stanfield	Wooliams
	Stevens	Yewchuk—65

CONTRE

Messieurs

Abbott	Foster	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Allmand	Fox	McIsaac
Appolloni (M ^{me})	Francis	McRae
Baker (Gander-Twillingate)	Gauthier (Ottawa-Vanier)	Milne
Béchar	Gendron	Munro (Hamilton-Est)
Bégin (M ^{lle})	Goodale	Nicholson (M ^{lle})
Blaker	Goyer	O'Connell
Blouin	Gray	Olivier
Breau	Guay (Saint-Boniface)	Ouellet
Buchanan	Guay	Pearsall
Bussières	Guay (Lévis)	Pelletier
Caccia	Guilbault	Penner
Cafik	Herbert (Ottawa-Vanier)	Pinar
Campbell (M ^{lle}) (South Western Nova)	Hopkins	Portelance
Caron	Isabelle	Railton
Chrétien	Jamieson	Raines
Clermont	Kaplan	Reid
Collenette	Lajoie	Richardson
Comtois	Lalonde	Roberts
Corriveau	Lang	Robinson
Côté	Langlois	Rompkey
Cullen	Laniel	Roy (Laval)
Cyr	Lapointe	Sauvé (M ^{me})
Danson	LeBlanc (Westmorland-Kent)	Sharp
Daudlin	Lefebvre	Smith (Saint-Jean)
De Bané	Lessard	Stanbury
Demers	Loiselle	Stewart (Cochrane)
Dionne (Northumberland- Miramichi)	Lumley	Tessier
Douglas (Bruce-Grey)	MacDonald (Cardigan)	Trudeau
Duclos	Macdonald (Rosedale)	Trudel
Dupont	MacFarlane	Turner
Dupras	MacGuigan	Watson
Duquet	Mackasey	Whelan
Faulkner	Marceau	Yanakis
Fleming	Marchand (Langelier)	Young—105
Flynn	Marchand (Langelier)	

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport, sur division.

Du consentement unanime, M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 130)

POUR

Messieurs

Abbott	Blaker	Caouette (Villeneuve)
Allard	Blouin	Caron
Allmand	Breau	Chrétien
Appolloni (M ^{me})	Brewin	Clermont
Baker (Gander-Twillingate)	Buchanan	Collenette
Béchar	Bussières	Comtois
Bégin (M ^{lle})	Caccia	Corriveau
Benjamin	Cafik	Côté
Blackburn	Campbell (M ^{lle}) (South Western Nova)	Cullen

Messieurs

Cyr	Guay (Lévis)	McRae
Danson	Guilbault	Munro (Hamilton-Est)
Daudlin	Herbert	Nicholson (M ^{lle})
De Bané	Hogan	O'Connell
Demers	Hopkins	Olivier
Dick	Isabelle	Orlikow
Dionne (Kamouraska)	Jamieson	Ouellet
Dionne (Northumberland- Miramichi)	Kaplan	Pearsall
Douglas (Bruce-Grey)	Knowles	Pelletier
Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Winnipeg- Nord-Centre)	Penner
Duclos	Lajoie	Peters
Dupont	Lalonde	Pinar
Dupras	Lang	Portelance
Duquet	Langlois	Railton
Faulkner	Laniel	Raines
Firth	Lapointe	Reid
Fleming	LeBlanc (Westmorland-Kent)	Richardson
Flynn	Lefebvre	Roberts
Foster	Leggatt	Robinson
Fox	Lessard	Rompkey
Francis	Loiselle (Chambly)	Roy (Laval)
Gauthier (Roberval)	Lumley	Sauvé (M ^{me})
Gauthier (Ottawa-Vanier)	MacDonald (Cardigan)	Sharp
Gendron	Macdonald (Rosedale)	Smith (Saint-Jean)
Gilbert	MacFarlane	Stanbury
Goodale	MacGuigan	Stewart (Cochrane)
Goyer	Marceau	Symes
Gray	Marchand (Langelier)	Tessier
Guay (Saint-Boniface)	Marchand (Kamloops-Cariboo)	Trudel
	McIsaac	Turner
		Watson
		Whelan
		Yanakis
		Young—119

CONTRE

Messieurs

Alexander	Friesen	McKinnon
Andre (Calgary-Centre)	Halliday	Munro (Esquimalt-Saanich)
Baker (Grenville-Carleton)	Hnatyshyn	Murta
Baldwin	Horne	Neil
Balfour	Jarvis	Nowlan
Bawden	Jelinek	Oberle
Beatty (Edmonton-Ouest)	Johnston	Paproski
Clark (Rocky Mountain)	Lambert	Patterson
Coates	(Edmonton-Ouest)	Roche
Crouse	MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles)	Schellenberger
Darling	MacLean	Stanfield
Dinsdale	Macquarrie	Stevens
Ellis	Marshall	Towers
Elzinga	Mazankowski	Wenman
Epp	McCain	Whittaker
Fairweather	McCleave	Wise
Forrestal	McGrath	Wooliams
	McKenzie	Yewchuk—52

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(Appel des affaires émanant
des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de
l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement du Bill S-33, Loi concernant la United Grain Growers Limited.

M. McIsaac, appuyé par M. Trudel, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Yewchuk, appuyé par M. Patterson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, à l'article 1, en retranchant les lignes 1 à 16 inclusivement, page 2.

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que tous les votes par appel nominal concernant le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, soient abordés, sur-le-champ, dès l'appel des Ordres émanant du gouvernement, le mercredi 5 mai 1976.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Hogan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, en retranchant l'article 1.

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Yewchuk, au nom de M. Brisco, appuyé par M. Paproski, propose,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, en remplaçant la ligne 14, page 2, par ce qui suit:

«décret du gouverneur en conseil, sous réserve d'une résolution affirmative du Parlement, pour les».

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Lalonde, appuyé par M^{me} Sauvé, propose,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, en ajoutant l'article suivant, à la page 4:

*3. Ladite loi est en outre modifiée par l'adjonction, après l'article 9, de la rubrique et de l'article suivant:

«ENTRÉE EN VIGUEUR DES DÉCRETS

10. (1) Les décrets pris par le gouverneur en conseil en application des alinéas 5(2.3b) ou 5.1(3d) doivent être déposés devant la Chambre des communes dans les quinze jours de leur signature ou, le cas échéant, dans les quinze premiers jours de la séance suivante.

(2) Un avis de motion réclamant l'abrogation d'un décret du gouverneur en conseil pris conformément au paragraphe (1) doit être signé par cinquante députés au moins et établi conformément à son règlement; il doit être présenté dans les sept jours du dépôt du décret devant la Chambre et y être examiné et

débatu à la première occasion raisonnable dans les quatre jours de séance suivant sa présentation.

(3) L'Orateur de la Chambre des communes doit, le deuxième jour de séance consacré à l'examen de la motion visée par l'avis prévu au paragraphe (2), quinze minutes avant la fin de la période réservée aux affaires du gouvernement, arrêter les débats et mettre la question aux voix, à moins que la Chambre ne soit disposée à le faire plus tôt.

(4) Le Sénat doit être informé de l'adoption d'une motion, amendée ou non, en vertu du présent article par la transmission d'un message lui demandant son approbation.

(5) Le Sénat doit, dans les quatre premiers jours de séance qui suivent la réception du message visé au paragraphe (4), procéder, conformément à son règlement, à l'examen de la motion de la Chambre des communes visée par le message et toutes questions relatives à cette motion doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.

(6) Sur approbation par le Sénat, conformément à la requête de la Chambre des communes, de la motion qu'elle a adoptée conformément au présent article, le décret du gouverneur en conseil que vise cette motion est *ipso facto* abrogé rétroactivement au jour où il a été pris.».

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{lle} Campbell (South Western Nova) et M. MacDonald (Egmont) en remplacement de MM. Baker (Gander-Twillingate) et Malone sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. McCain, Wenman et Jarvis en remplacement de MM. Brisco, Munro (Esquimalt-Saanich) et McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Francis, Munro (Esquimalt-Saanich), Mazankowski et Martin en remplacement de MM. Penner, Huntington, Lawrence et Lachance sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Marshall en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Loiselle (Chambly) en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Schellenberger en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Towers et M^{lle} Campbell (South Western Nova) en remplacement de MM. Hnatyshyn et Milne sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Dinsdale en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Holmes en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Darling en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Air

Canada, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 27 de la Loi constituant Air Canada, chapitre A-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/54B).

Par M. Lang,—Budgets d'investissement et d'exploitation des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10 et du paragraphe (2) de l'article 70 de Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1976-891 en date du 13 avril 1976, approuvant ces budgets. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/98B).

Par M. Lang,—État financier sur l'exploitation ferroviaire ainsi qu'un état montrant les immobilisations nettes, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 9 de la Loi concernant la construction d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'un point situé à ou près de Grimshaw, province de l'Alberta, vers le nord, dans les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 56, Statuts du Canada 1960-1961. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/99A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 292

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 30 AVRIL 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Jarvis, appuyé par M. Douglas (Bruce-Grey), il est ordonné,—Que la question de la diffusion d'émissions agricoles par Radio-Canada soit renvoyée au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Revue économique», en date d'avril 1976. (Document parlementaire n° 301-1/315A).

Du consentement unanime, sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, il est ordonné,—Que le document intitulé «Revue économique», en date d'avril 1976, soit déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dick, appuyé par M. Darling, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-436, Loi concernant la préservation et la remise des dossiers de circonscription, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M^{me} Sauvé,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, en ajoutant l'article suivant, à la page 4:

«3. Ladite loi est en outre modifiée par l'adjonction, après l'article 9, de la rubrique et de l'article suivant:

«ENTRÉE EN VIGUEUR DES DÉCRETS

10. (1) Les décrets pris par le gouverneur en conseil en application des alinéas 5(2.3)b) ou 5.1(3)d) doivent être déposés devant la Chambre des communes dans les quinze jours de leur signature ou, le cas échéant, dans les quinze premiers jours de la séance suivante.

(2) Un avis de motion réclamant l'abrogation d'un décret du gouverneur en conseil pris conformément au paragraphe (1) doit être signé par cinquante députés au moins et établi conformément à son règlement; il doit être présenté dans les sept jours du dépôt du décret devant la Chambre et y être examiné et débattu à la première occasion raisonnable dans les quatre jours de séance suivant sa présentation.

(3) L'Orateur de la Chambre des communes doit, le deuxième jour de séance consacré à l'examen de la motion visée par l'avis prévu au paragraphe (2), quinze minutes avant la fin de la période réservée aux affaires du gouvernement, arrêter les débats et mettre la question aux voix, à moins que la Chambre ne soit disposée à le faire plus tôt.

(4) Le Sénat doit être informé de l'adoption d'une motion, amendée ou non, en vertu du présent article par la transmission d'un message lui demandant son approbation.

(5) Le Sénat doit, dans les quatre premiers jours de séance qui suivent la réception du message visé au paragraphe (4), procéder, conformément à son règlement, à l'examen de la motion de la Chambre des communes visée par le message et toutes questions relatives à cette motion doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.

(6) Sur approbation par le Sénat, conformément à la requête de la Chambre des communes, de la motion qu'elle a adoptée conformément au présent article, le décret du gouverneur en conseil que vise cette motion est *ipso facto* abrogé rétroactivement au jour où il a été pris.»

Le débat se poursuit;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Orlikow, propose l'amendement suivant.—Qu'on modifie la motion numéro (4) au paragraphe 2 du nouvel article 10 proposé, en y retranchant les mots «cinquante députés» et en les remplaçant par les mots «dix députés».

Après débat, l'amendement est mis aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que, nonobstant les dispositions de l'ordre adopté le jeudi 29 avril 1976, les votes par appel nominal concernant le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, différés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, soient abordés, sur-le-champ, dès l'appel des Ordres émanant du gouvernement, le jeudi 6 mai 1976.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosendale), appuyé par M. Cullen.—Que le Bill S-32, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgique et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(Appel des affaires émanant
des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de
l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 4, 45, 9, 47, 10 et 48 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Schellenberger, appuyé par M^{le} MacDonald (Kingston et Les Îles).—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'apporter des modifications à la Loi sur le crédit agricole, afin d'encourager les jeunes cultivateurs à s'adonner à l'industrie agricole, à continuer à travailler dans ce secteur et, à cette fin, envisager d'accorder des stimulants financiers tels que des prêts remboursables en partie, lorsque les jeunes cultivateurs satisfont aux normes de rendement établies, un taux maximal d'intérêt de 5 pour cent, des paiements d'intérêt échelonnés sur une période initiale et des prêts à montants indéterminés permettant des emprunts supplémentaires sans autres frais de refinancement.—(Avis de motion n° 12).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Trudel en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Brewin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A 3 h. 31 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 293

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 3 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Dick, appuyé par M. Darling, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-437, Loi modifiant la Loi sur la Banque fédérale de développement (objets de la Corporation), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-81, Loi visant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes ainsi que la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires relativement à l'augmentation de certains paiements.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 131)

POUR

Messieurs

Alexander
AllmandAndras
(Port Arthur)Andre
(Calgary-Centre)

Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blouin
Breau
Brewin
Buchanan
Bussièrès
Cafik
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Collenette
Condon
Crouse
Cyr
Darling
Demers
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)

Messieurs

Drury
Duclos
Ellis
Elzinga
Epp
Flynn
Forrestall
Foster
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gillespie
Goodale
Goyer
Grafftey
Guay
(Saint-Boniface)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Harquail
Herbert
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Holt (M^{me})
Hopkins
Howie
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Joyal
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Lajoie
Lapointe
La Salle
Lavoie
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacFarlane
MacGuigan
MacKasey
MacLean
Maine
Malone
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
McCain
McIsaac
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges

Messieurs

Munro (Esquimalt-Saanich)	Railton	Stanfield
Munro (Hamilton-Est)	Reid	Stewart
Nicholson (M ^{lle})	Ritchie	(Marquette)
Nielsen	Roy	Tessier
Oberle	(Laval)	Towers
O'Connell	Saltsman	Trudeau
Ouellet	Sauvé (M ^{me})	Trudel
Paproski	Schumacher	Watson
Pelletier	Sharp	Whelan
Peters	Smith	Wise
Philbrook	(Churchill)	Wooliams—125
Poulin	Smith (Saint-Jean)	
	Stanbury	

CONTRE

Messieurs

Allard	Gauthier	Lambert
Caouette (Villeneuve)	(Roberval)	(Edmonton-Ouest)
		Rooney—5

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

(Appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 4, 45, 9, 47, 10, 48 et 49 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Nielsen, appuyé par M. Stanfield.—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter dans le plus bref délai une mesure législative pour donner suite aux résolutions du Conseil territorial du Yukon et du Conseil des territoires du Nord-Ouest demandant que le gouvernement applique les principes constitutionnels et démocratiques permettant l'établissement d'un régime de gouvernement entièrement représentatif et responsable au Territoire du Yukon et aux territoires du Nord-Ouest respectivement.—*(Avis de motion n° 13)*.

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que l'avis de motion n° 13 conserve son rang et soit étudié lors du prochain appel des *Avis de motions*.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves).

M. Allmand, appuyé par M. Cullen, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lachance en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Allard en remplacement de M. Lambert (Bellechasse) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Condon en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. McCain en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur le rétablissement agricole des Prairies et les opérations s'y rattachant, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 10 de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, chapitre P-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/211A).

A 10 h. 21 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 294

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 4 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé «Droit de la famille», en date du mois de mars 1976, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/410E).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 4083—*M. Baker* (Grenville-Carleton)

1. Combien de citoyens vietnamiens résident dans la région de la Capitale nationale du côté a) ontarien, b) québécois?

2. Qu'offre le gouvernement à ceux qui viennent au Canada à titre d'immigrants du Vietnam, dans le cadre des programmes spéciaux, a) aide financière directe, b) aide alimentaire sous forme de produits indigènes, c) logement, d) vêtement, e) ameublement, f) services médicaux de base, g) services dentaires de base, h) cours d'anglais, i) bourses d'études, j) formation professionnelle, k) service de garderie, l) autres services sociaux?

3. Parmi les services mentionnés à la partie 2, quels sont ceux qui sont offerts par le gouvernement ou la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton? (Document parlementaire n° 301-2/4083).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Gillies, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que cette Chambre regrette l'incapacité du gouvernement de mettre au point une stratégie efficace en matière d'énergie pour les Maritimes et déplore notamment la dureté du gouvernement devant la situation pénible de centaines de familles des provinces maritimes qui, dans bien des cas, n'ont plus les moyens de se chauffer.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. McGrath en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Epp en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Nielsen en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Poulin et M^{me} Holt en remplacement de MM. Stanbury et Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Alexander en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Ritchie en remplacement de M. Epp sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Corbin en remplacement de M. Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Stanbury, Marceau, Nielsen et Gilbert en remplacement de MM. Marceau, Olivier, Brisco et Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Elzinga en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Towers et Hargrave en remplacement de MM. Schellenberger et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Lee en remplacement de M. Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. La Salle en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Towers en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Flynn, M^{me} Holt, MM. Alkenbrack et Côté en remplacement de MM. Gray, Demers, Ritchie et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 1976, sous le régime de la Partie IV de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 56 de cette Loi, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/230B).

Par M. Macdonald (Rosedale),—Extrait (en français et en anglais) du procès-verbal d'une réunion du Conseil du Trésor, en date du 15 avril 1976 (C.T. 742727), concernant la Caisse des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), conformément au paragraphe (3) de l'article 57 de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, Partie IV, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/230C).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3525), demandant: De 1963 à 1975, quel a été le montant annuel des dépenses dans la circonscription électorale a) de Restigouche, b) de Kootenay-Ouest, effectuées par (i) le ministère des Transports (ii) le Secrétariat d'État (iii) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (iv) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (v) le ministère de l'Expansion économique régionale (vi) la Société centrale d'hypothèques et de logement (vii) la Banque d'expansion industrielle (viii) le ministère de l'Industrie et du Commerce? (Document parlementaire n° 301-2/3525B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792K).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3793), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1974 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre a) d'agents d'information, b) d'employés du personnel de soutien embauchés, selon (i) la classification (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque ministère, combien de postes d'agent d'information étaient vacants selon a) la classification, b) l'échelle de traitement?

3. Dans chaque ministère, quelles fonctions et responsabilités étaient assumées par chacun des agents d'information, le 1^{er} janvier 1975?

4. Dans chaque ministère, quel montant sera consacré en 1975-1976 aux services d'information, y compris les traitements et salaires? (Document parlementaire n° 301-2/3793G).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3795), demandant: 1. Pour chaque ministère, corporation, organisme d'État et société propriétaire, combien d'employés dont le bureau principal se trouvait au Canada ont voyagé à l'étranger et soumis des notes de frais de voyage, pour les exercices financiers de a) 1970-1971, b) 1971-1972, c) 1972-1973, d) 1973-1974, e) 1974-1975?

2. Pour chaque exercice financier et pour chaque ministère ou organisme, quelle somme totale a été allouée en

frais de voyage à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/3795G).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Agriculture, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre A-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/6B)

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 295

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 5 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 5 mai 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 5 mai, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infrac-

tions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Un message est reçu du très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-92, Loi prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge et apportant des modifications corrélatives à certaines autres lois.—Chapitre n° 95;

Bill S-8, Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre.—Chapitre n° 96;

Bill S-31, Loi modifiant la Loi sur la quarantaine.—Chapitre n° 97.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Marshall en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Horner en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Wise, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Neil en remplacement de MM. McKenzie, Alkenbrack et McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Joyal, Gray, Demers et Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Lee et Flynn, M^{me} Holt et M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Goodale en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Ritchie en remplacement de M. La Salle sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Anderson en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Pinard et Ouellet en remplacement de MM. Olivier et Boulanger sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Young et Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de MM. Rooney et Watson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Ritchie en remplacement de M. Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Milne en remplacement de M. Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Olivier en remplacement de M. Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Robinson en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Neil en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Eldorado Nucléaire Limitée et de l'Eldorado Aviation Limitée, y compris leurs comptes et leurs états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/129B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3280), demandant: Au cours des deux dernières années, quels sont les membres du Cabinet actuel dont le bureau à la Chambre des communes ou celui de leur ministère a été rénové ou meublé à neuf et, dans chaque cas, combien a coûté a) la rénovation, b) chaque article du nouvel ameublement? (Document parlementaire n° 301-2/3280E).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3281), demandant: 1. Combien d'actuels sous-ministres ont, au cours des deux dernières années, fait rénover leur bureau et, dans chaque cas, a) combien de temps après avoir été nommés officiellement à leur nouveau poste ont-ils fait faire des travaux de rénovation et b) à quand remontaient les dernières rénovations de ces bureaux?

2. Dans chaque cas, a) quel a été le coût des rénovations, b) en quoi consistaient-elles, c) si elles ne sont pas terminées, quel est le coût total prévu, d) combien a-t-on dépensé pour le nouveau mobilier de ces bureaux?

3. Dans le cas des bureaux non rénovés, combien ont coûté a) l'ameublement, b) chaque article? (Document parlementaire n° 301-2/3281B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1976 (Question n° 3282), demandant: 1. Combien d'actuels sous-ministres adjoints ont, au cours des deux dernières années, fait rénover leur bureau et, dans chaque cas, a) combien de temps après avoir été nommés officiellement à leur nouveau poste ont-ils fait faire des travaux de rénovation et b) à quand remontaient les dernières rénovations de ces bureaux?

2. Dans chaque cas, a) quel a été le coût des rénovations, b) en quoi consistaient-elles, c) si elles ne sont pas terminées, quel est le coût total prévu, d) combien a-t-on dépensé pour le nouveau mobilier de ces bureaux?

3. Dans le cas des bureaux non rénovés, combien ont coûté a) l'ameublement, b) chaque article? (Document parlementaire n° 301-2/3282C).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3642), demandant: 1. Quels services de remplacement les ministères et organismes emploient-ils pour la livraison des communications écrites au Canada, pendant la grève des postes actuelle et combien d'argent chacun réserve-t-il mensuellement à cet effet?

2. Pour chacun des cas de recours aux services d'une société commerciale de livraison, a) quels sont (i) le nom de la société (ii) le tarif ou le coût du service, b) de quelle manière la société a-t-elle été choisie? (Document parlementaire n° 301-2/3642G).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765),

demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression a) anglaise, b) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765H).

A 6 h. 02 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 296

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 6 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Loïselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 29 avril 1976, votre Comité a étudié le Bill S-33, Loi concernant la United Grain Growers Limited, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 8*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 173 aux Journaux*).

L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) présente une pétition.

L'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) présente une pétition.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 30 avril 1976, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Brisco, appuyé par M. Paproski,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi

sur les soins médicaux, en remplaçant la ligne 14, page 2, par ce qui suit:

«décret du gouverneur en conseil, sous réserve d'une résolution affirmative du Parlement, pour les».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 132)

POUR

Messieurs

Alexander	Dick	Hamilton
Allard	Dinsdale	(Swift Current-
Andre	Dionne	Maple Creek)
(Calgary-Centre)	(Kamouraska)	Hargrave
Baker	Douglas	Hnatyshyn
(Grenville-Carleton)	(Nanaimo-Cowichan-	Holmes
Balfour	Les Îles)	Horner
Beatty	Elzinga	Howie
Beaudoin	Epp	Hurlburt
Benjamin	Fairweather	Jarvis
Blackburn	Firth	Jelinek
Brewin	Forrestall	Johnston
Brisco	Friesen	Jones
Broadbent	Gauthier	Kempling
Caouette	(Roberval)	Knowles
(Villeneuve)	Gilbert	(Winnipeg-
Clark	Halliday	Nord-Centre)
(Rocky Mountain)	Hamilton	Knowles
Crouse	(Qu'Appelle-Moose	(Norfolk-Haldimand)
Darling	Mountain)	Korchinski

Messieurs

Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk

Matte
McCain
McGrath
McKinley
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Orlikow
Paproski
Peters

Ritchie
Roche
Rodriguez
Rynard
Scott
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Whiteway
Woolliams
Yewchuk—80

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Breau
Buchanan
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Daudlin
Demers
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Faulkner
Fleming
Foster

Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau

Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Tessier
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—113

Messieurs

Brisco
Broadbent
Caouette
(Villeneuve)
Clark
(Rocky Mountain)
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)

Hargrave
Hnatyshyn
Holmes
Horner
Howie
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Jones
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall

Masniuk
Matte
McCain
McCleave
McGrath
McKinley
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Orlikow
Paproski
Peters
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rynard
Scott
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Whiteway
Woolliams
Yewchuk—81

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Breau
Buchanan
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Daudlin
Demers
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Faulkner

Fleming
Foster
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey

Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Tessier
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—113

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Yewchuk, appuyé par M. Patterson,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, à l'article 1, en retranchant les lignes 1 à 16 inclusivement, page 2.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 133)

POUR

Messieurs

Alexander
Allard
Andre
(Calgary-Centre)

Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Beatty

Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Brewin

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé

par M. Hogan,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, en retranchant l'article 1.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 134)

POUR

Messieurs

Alexander	Gauthier	MacKay
Allard	(Roberval)	MacLean
Andre	Gilbert	Macquarrie
(Calgary-Centre)	Halliday	Malone
Baker	Hamilton	Marshall
(Grenville-Carleton)	(Qu'Appelle-Moose	Masiuk
Balfour	Mountain)	Matte
Beatty	Hamilton	McCain
Beaudoin	(Swift Current-	McCleave
Benjamin	Maple Creek)	McGrath
Blackburn	Hargrave	McKinley
Brewin	Hnatyshyn	McKinnon
Brisco	Holmes	Munro
Broadbent	Hornier	(Esquimalt-Saanich)
Caouette	Howie	Murta
(Villeneuve)	Hurlburt	Neil
Clark	Jarvis	Nowlan
(Rocky Mountain)	Jelinek	Orlikow
Crouse	Johnston	Paproski
Darling	Jones	Peters
Dick	Kempling	Ritchie
Dinsdale	Knowles	Roche
Dionne	(Winnipeg-	Rodriguez
(Kamouraska)	Nord-Centre)	Rynard
Dionne	Knowles	Scott
(Northumberland-	(Norfolk-Halldimand)	Stanfield
Miramichi)	Korchinski	Stevens
Ellis	Lambert	Stewart
Elzinga	(Edmonton-Ouest)	(Marquette)
Epp	La Salle	Symes
Fairweather	Lawrence	Towers
Firth	MacDonald (M ^{lle})	Whiteway
Forrestall	(Kingston	Woolliams
Friesen	et les Iles)	Yewchuk—82

CONTRE

Messieurs

Abbott	Daudlin	Langlois
Allmand	Demers	Laniel
Anderson	Douglas	Lapointe
Andras	(Bruce-Grey)	Leblanc
(Port Arthur)	Drury	(Laurier)
Andres	Duclos	LeBlanc
(Lincoln)	Dupont	(Westmorland-Kent)
Appolloni (M ^{me})	Dupras	Lee
Baker	Duquet	Lefebvre
(Gander-Twillingate)	Faulkner	Lessard
Basford	Fleming	Loiselle
Béchar	Foster	(Chambly)
Bégin (M ^{lle})	Francis	Loiselle
Blais	Gauthier	(Saint-Henri)
Blaker	(Ottawa-Vanier)	Lumley
Blouin	Gendron	MacDonald
Breau	Gillespie	(Cardigan)
Buchanan	Goodale	MacFarlane
Cafik	Goyer	MacGuigan
Campagnolo (M ^{me})	Gray	Mackasey
Campbell (M ^{lle})	Guay	Maine
(South Western Nova)	(Saint-Boniface)	Marceau
Campbell	Guay	Marchand
(LaSalle-Émard-Côte	(Lévis)	(Langelier)
Saint-Paul)	Guilbault	Marchand
Caron	Haidasz	(Kamloops-Cariboo)
Chrétien	Harquail	McIsaac
Clermont	Herbert	McRae
Collenette	Holt (M ^{me})	Milne
Comtois	Hopkins	Munro
Corbin	Isabelle	(Hamilton-Est)
Corriveau	Lachance	Nicholson (M ^{lle})
Côté	Lajoie	O'Connell
Cullen	Lalonde	Olivier
Cyr	Landers	Parent

Messieurs

Pearsall	Roberts	Stewart
Pelletier	Rooney	(Cochrane)
Penner	Roy	Tessier
Philbrook	(Timmins)	Trudel
Pinard	Roy	Turner
Portelance	(Laval)	Watson
Poulin	Sauvé (M ^{me})	Whelan
Prud'homme	Sharp	Yanakis
Railton	Smith	Young—113
Raines	(Saint-Jean)	
Reid		

La Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Orlikow,—Qu'on modifie la motion numéro (4) au paragraphe (2) du nouvel article 10 proposé en y remplaçant les mots «cinquante députés» par les mots «dix députés».

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté, par le vote suivant:

(Vote n° 135)

POUR

Messieurs

Allard	Dionne	Knowles
Beaudoin	(Kamouraska)	(Winnipeg-
Benjamin	Douglas	Nord-Centre)
Blackburn	(Nanaimo-Cowichan-	Matte
Brewin	Les Îles)	Orlikow
Broadbent	Firth	Peters
Caouette	Gauthier	Rodriguez
(Villeneuve)	(Roberval)	Symes—18
	Gilbert	

CONTRE

Messieurs

Abbott	Corbin	Haidasz
Alexander	Corriveau	Halliday
Allmand	Côté	Hamilton
Anderson	Crouse	(Qu'Appelle-Moose
Andras	Cullen	Mountain)
(Port Arthur)	Cyr	Hamilton
Andre	Darling	(Swift Current-
(Calgary-Centre)	Daudlin	Maple Creek)
Andres	Demers	Hargrave
(Lincoln)	Dick	Harquail
Appolloni (M ^{me})	Dinsdale	Herbert
Baker	Douglas	Hnatyshyn
(Gander-Twillingate)	(Bruce-Grey)	Holmes
Baker	Drury	Holt (M ^{me})
(Grenville-Carleton)	Duclos	Hopkins
Balfour	Dupont	Hornier
Basford	Dupras	Howie
Beatty	Duquet	Hurlburt
Béchar	Ellis	Isabelle
Bégin (M ^{lle})	Elzinga	Jarvis
Blais	Epp	Jelinek
Blaker	Fairweather	Johnston
Blouin	Faulkner	Jones
Breau	Fleming	Kempling
Brisco	Forrestall	Knowles
Buchanan	Foster	(Norfolk-Halldimand)
Cafik	Francis	Korchinski
Campagnolo (M ^{me})	Friesen	Lachance
Campbell (M ^{lle})	Gauthier	Lajoie
(South Western Nova)	(Ottawa-Vanier)	Lalonde
Campbell	Gendron	Lambert
(LaSalle-Émard-Côte	Gillespie	(Edmonton-Ouest)
Saint-Paul)	Goodale	Landers
Caron	Goyer	Langlois
Chrétien	Gray	Laniel
Clark	Guay	Lapointe
(Rocky Mountain)	(Saint-Boniface)	La Salle
Clermont	Guay	Lawrence
Collenette	(Lévis)	Leblanc
Comtois	Guilbault	(Laurier)

Messieurs

LeBlanc (Westmorland-Kent)	McGrath	Roche
Lee	McIsaac	Rooney
Lefebvre	McKinley	Roy
Lessard	McKinnon	(Timmins)
Loiselle (Chambly)	McRae	Roy (Laval)
Loiselle (Saint-Henri)	Milne	Rynard
Lumley	Munro (Esquimalt-Saanich)	Sauvé (M ^{me})
MacDonald (Cardigan)	Munro (Hamilton-Est)	Scott
MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles)	Murta	Sharp
MacFarlane	Neil	Smith (Saint-Jean)
MacGuigan	Nicholson (M ^{lle})	Stanfield
Mackasey	Nowlan	Stevens
MacKay	O'Connell	Stewart
MacLean	Olivier	(Marquette)
Macquarrie	Paproski	Stewart (Cochrane)
Maine	Parent	Tessier
Malone	Pearsall	Towers
Marceau	Pelletier	Tudel
Marchand (Langelier)	Penner	Turner
Marchand (Kamloops-Cariboo)	Philbrook	Watson
Marshall	Pinard	Whelan
Masniuk	Portelance	Whiteway
McCain	Poulin	Woolliams
	Prud'homme	Yanakis
	Railton	Yewchuk
	Raines	Young—176
	Reid	
	Ritchie	
	Roberts	

La motion de M. Lalonde, appuyé par M^{me} Sauvé,—Qu'on modifie le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, en ajoutant l'article suivant, à la page 4:

«3. Ladite loi est en outre modifiée par l'adjonction, après l'article 9, de la rubrique et de l'article suivant:

«ENTRÉE EN VIGUEUR DES DÉCRETS

10. (1) Les décrets pris par le gouverneur en conseil en application des alinéas 5(2.3)b) ou 5.1(3)d) doivent être déposés devant la Chambre des communes dans les quinze jours de leur signature ou, le cas échéant, dans les quinze premiers jours de la séance suivante.

(2) Un avis de motion réclamant l'abrogation d'un décret du gouverneur en conseil pris conformément au paragraphe (1) doit être signé par cinquante députés au moins et établi conformément à son règlement; il doit être présenté dans les sept jours du dépôt du décret devant la Chambre et y être examiné et débattu à la première occasion raisonnable dans les quatre jours de séance suivant sa présentation.

(3) L'Orateur de la Chambre des communes doit, le deuxième jour de séance consacré à l'examen de la motion visée par l'avis prévu au paragraphe (2), quinze minutes avant la fin de la période réservée aux affaires du gouvernement, arrêter les débats et mettre la question aux voix, à moins que la Chambre ne soit disposée à le faire plus tôt.

(4) Le Sénat doit être informé de l'adoption d'une motion, amendée ou non, en vertu du présent article par la transmission d'un message lui demandant son approbation.

(5) Le Sénat doit, dans les quatre premiers jours de séance qui suivent la réception du message visé au paragraphe (4), procéder, conformément à son règle-

ment, à l'examen de la motion de la Chambre des communes visée par le message et toutes questions relatives à cette motion doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.

(6) Sur approbation par le Sénat, conformément à la requête de la Chambre des communes, de la motion qu'elle a adoptée conformément au présent article, le décret du gouverneur en conseil que vise cette motion est *ipso facto* abrogé rétroactivement au jour où il a été pris. »

mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Lalonde, appuyé par M^{me} Sauvé, ce bill est agréé à l'étape du rapport, tel que modifié, et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Les avis de motions (documents) numéros 34, 37, 39, 35, 41 et 42 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Marshall, appuyé par M. Jarvis, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre la France et le Canada autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon.—(Avis de motion portant production de documents n^o 70).

Du consentement unanime, cette motion est modifiée pour se lire ainsi qu'il suit:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et la France, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre la

France et le Canada autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Ritchie en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Wenman en remplacement de M. Epp sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Holmes et Gendron en remplacement de M. Elzinga et M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des

membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M^{me} Holt, MM. Stanbury, Fairweather, Friesen, Johnston et Lachance en remplacement de MM. Milne, Robinson, McCleave, Hnatyshyn, Horner et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Orlikow et Malone en remplacement de MM. Brewin et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Ellis en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M^{me} Campagnolo, MM. Maine et Schumacher en remplacement de MM. Joyal, Ethier et McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. McCleave en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Brisco, Hnatyshyn et Horner en remplacement de MM. Nielsen, Friesen et Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Stollery sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A 10 h. 13 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 297

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 7 MAI 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une question de privilège ayant été soulevée par l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker) relativement à une certaine accusation alléguée en dehors de la Chambre par Me Auguste Choquette, M. l'Orateur déclare que la question de privilège paraît effectivement fondée de prime abord.

Sur ce, sur motion de M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. Blais, il est résolu,—Que l'accusation alléguée par Me Auguste Choquette qu'une forte proportion de députés de la Chambre des communes ont reçu des pots-de-vin soit déferée au Comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau de la Chambre le vingneuvième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par des citoyens canadiens, résidant dans la province de Terre-Neuve, ayant trait aux équipes de recherche et de sauvetage, présentée par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), le jeudi 6 mai 1976, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau de la Chambre le trentième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par des citoyens canadiens, résidant dans la province de Terre-Neuve, ayant

trait aux équipes de recherche et de sauvetage, présentée par l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), le jeudi 6 mai 1976, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

Du consentement unanime, sur motion de M. Anderson, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement soit autorisé à étudier et à faire des recommandations au sujet des frais payés par la British Columbia Telephone Company relativement au Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:
N° 3720—M. Rondeau

1. De 1970 à 1975, quelles ont été a) la valeur et la quantité, b) le nombre de poulets de gril (i) importés (ii) exportés?

2. a) Quelles sociétés ont effectué ces importations et exportations, b) en quelle quantité, dans chaque cas?

3. Quelle est la durée des permis d'importation dans ce domaine?

4. En 1975, combien de sociétés détenaient un permis a) d'importation, b) d'exportation de poulets de grill?

5. Au cours des cinq dernières années, à combien se sont élevées les importations et les exportations, s'il y a lieu, de la société Jos Friedman de Saint-Lin (Qué.)?

6. Quelle subvention le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il accordée à la société Jos Friedman de Saint-Lin (Qué.)?

7. Au cours des cinq dernières années, a) quelle a été la valeur des achats de poulets de grill de la société Air Canada, du Canadien National, du Conseil des ports nationaux et des autres sociétés de la Couronne de même que du ministère des Approvisionnements et Services et du Service canadien des pénitenciers, b) quelle proportion provenait d'importations?

8. a) En moyenne, à quel prix ces poulets de grill ont-ils été a) importés et b) écoulés et, dans ce dernier cas, comment? (Document parlementaire n° 301-2/3720).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Holmes, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose.—Que cette Chambre déplore l'insensibilité et le manque d'action du gouvernement face au grave problème des polluants, notamment celui qui cause l'hydrargyrisme, qui a eu un effet destructeur sur la santé et la situation sociale et économique des autochtones.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. O'Sullivan, Halliday et Macquarrie en remplacement de MM. Hnatyshyn, McCain et McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Baker (Gander-Twillingate) et McCain en remplacement de MM. O'Sullivan, Condon et Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Rodriguez en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 298

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 10 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Caccia, appuyé par M^{lle} Bégin, il est résolu,—Que cette Chambre exprime publiquement sa profonde sympathie aux familles des survivants devant la catastrophe survenue la semaine dernière dans le nord de l'Italie et que le gouvernement considère souhaitable a) d'accroître son aide par le biais des Forces armées canadiennes en Europe, b) de participer à l'assistance financière et c) de se tenir en étroite liaison avec les autorités italiennes afin d'intensifier au maximum ses efforts pour alléger les souffrances des sinistrés.

M. Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le quatorzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Transports du Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 48 à 58 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 174 aux Journaux.*)

M. Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le quinzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que l'autorisation lui soit accordée de voyager au Canada et à Seattle, Washington, É.-U. avant le prochain ajournement au cours de son étude du document intitulé «Politique des transports—Un cadre d'ensemble pour les transports au Canada—Rapport sommaire», et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un document d'information sur Loto Canada, en date du 10 mai 1976. (Document parlementaire n° 301-7/53).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3838—M. MacDonald (Egmont)

1. Au sujet du secteur des pêches du Programme général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, pour chacune des années depuis 1965, quels ont été a) le nombre d'usines de transformation du poisson dans cette province, b) le nombre de livres de poissons transformés (i) dans

toutes les usines (ii) en moyenne par usine, c) le pourcentage du nombre total de poissons pris par les pêcheurs de l'île et transformés (i) à l'Île-du-Prince-Édouard (ii) à l'extérieur de l'Île-du-Prince-Édouard, d) la valeur marchande totale des produits de pêche transformés dans cette province en dollars (i) réels (ii) constants, e) la valeur marchande moyenne des produits de pêche transformés par usine en dollars (i) réels (ii) constants, f) la différence procentuelle par rapport aux années précédentes de la valeur marchande des produits de pêche transformés (i) dans toutes les usines (ii) en moyenne par usine, g) le nombre de semaines de fonctionnement (i) de toutes les usines (ii) en moyenne par usine, h) le nombre de travailleurs (i) dans toutes les usines (ii) en moyenne par usine, i) le nombre d'heures-hommes (i) pour toutes les usines (ii) en moyenne par usine, j) le revenu total des travailleurs des usines de transformation en dollars (i) réels (ii) constants, k) le revenu moyen des travailleurs en dollars (i) réels (ii) constants, l) le nombre de pêcheurs ayant travaillé à temps partiel dans les usines de transformation, m) le pourcentage du revenu familial des pêcheurs provenant de leur emploi dans les usines de transformation?

2. Des usines de transformation du poisson de l'Île-du-Prince-Édouard ont-elles bénéficié de l'aide financière du gouvernement depuis 1969 et, dans l'affirmative, a) quelles étaient les sources de cette aide, b) pour chaque source, quelles étaient (i) les montants en cause (ii) la nature de l'aide (iii) l'objectif visé, c) quel pourcentage de l'aide financière a été affecté à (i) la consolidation des usines de transformation (ii) la création de nouvelles usines de transformation?

3. Pour chaque nouvelle usine de transformation qui, depuis 1969, a reçu de l'aide selon les termes de la Loi sur les subventions au développement régional, a) quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer que la décision d'apporter de l'aide contribuait à la réalisation de la stratégie d'ensemble et des objectifs du secteur des pêches, b) avant d'accorder l'aide, a-t-on tenu compte des répercussions négatives possibles sur les usines de transformation déjà existantes et, dans l'affirmative, (i) desquelles (ii) quels avantages retirés par la nouvelle usine compensaient ces effets négatifs (iii) les effets négatifs réels ont-ils été plus ou moins graves que ceux qui avaient été prévus au début? (Document parlementaire n° 301-2/3838).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 4, 45, 9, 47, 10, 48 et 49 ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Nielsen, appuyé par M. Stanfield,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter dans le plus bref délai une mesure législative pour donner suite aux résolutions du Conseil territorial du Yukon et du Conseil des territoires du Nord-Ouest demandant que le gouvernement applique les principes constitutionnels et démocratiques permettant l'établissement d'un régime de gouvernement entièrement représentatif et responsable au Territoire du Yukon et aux territoires du Nord-Ouest respectivement.—(Avis de motion n° 13).

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Turner) déclare irrecevable l'amendement proposé par M. Symes, le 3 février 1975, parce qu'il soulève une nouvelle question qui doit être précédée d'un avis.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Bawden en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. De Bané en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,— Copies (en français et en anglais) d'une modification au Règlement n° 1 de la Société pour l'expansion des exportations, conformément au paragraphe (3) de l'article 16 de la Loi sur l'expansion des exportations, chapitre E-18, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/291B).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,— Budget d'établissement révisé du Conseil des ports nationaux, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1976-987, en date du 27 avril 1976, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/155B).

Par M. Lang,—Budget d'établissement de la Société des Transports du Nord Limitée, pour l'année civile 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1976-989, en date du 27 avril 1976, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/202B).

A 10 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 299

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 11 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur le Bureau de la Chambre, en conformité des dispositions des articles 19 et 21 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970,—Exemplaires certifiés, en français et en anglais, des Rapports des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales reçus aujourd'hui du Commissaire à la représentation:

(1) Alberta, avec amendements. (Document parlementaire n° 301-1/430A);

(2) Colombie-Britannique, avec amendements (Document parlementaire n° 301-1/421A);

(3) Territoires du Nord-Ouest, avec amendements. (Document parlementaire n° 301-1/431A);

(4) Nouvelle-Écosse, sans amendement. (Document parlementaire n° 301-1/425A);

(5) Québec, avec amendements. (Texte français). (Document parlementaire n° 301-1/428A).

M. Comtois, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le quinzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 30 avril 1976, votre Comité a étudié le Bill S-32, Loi de mise en

œuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgique et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 10

Retrancher la ligne 34 à la page 3 et la remplacer par ce qui suit:

«en conseil publiée dans la *Gazette du Canada* avec le texte de l'accord complémentaire.»

Article 11

Retrancher les lignes 4 à 15 à la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Le décret visé au paragraphe (1) entre en vigueur le trentième jour de séance suivant son dépôt devant le Parlement conformément audit paragraphe, à moins qu'avant le vingtième jour de séance, une motion d'examen présentée devant l'une ou l'autre Chambre tendant à annuler le décret et signée par au moins cinquante députés ou par au moins vingt sénateurs, n'ait été remise à l'Orateur de la Chambre des communes ou au Président du Sénat.

(3) Au cas de dépôt, comme prévu au paragraphe (2), d'une motion d'examen devant l'une ou l'autre Chambre, concernant un décret visé au paragraphe (1), la Chambre saisie doit, dans les six jours de séance suivant le dépôt, examiner la motion conformément à ses Règles, à moins que l'autre Chambre n'ait déjà examiné une motion visant la même fin.

(4) Toute motion présentée et examinée conformément au paragraphe (3), sera débattue sans interruption pendant cinq heures au maximum; à l'issue du débat ou à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur de la Chambre des communes ou le Président du Sénat, selon le cas, doit immédiatement soumettre au vote toute question nécessaire pour liquider la motion.

(5) Après examen conformément au paragraphe (3), la Chambre qui adopte une motion, avec ou sans modification, adresse un message à l'autre Chambre pour l'en informer et lui demander d'approuver la motion.

(6) La Chambre qui a reçu une requête conformément au paragraphe (5) doit, dans les quinze jours de séance après cette réception, examiner conformément à ses Règles, la motion visée dans la requête et toute question y relative est débattue sans interruption pendant cinq heures au maximum; à l'issue du débat ou à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur de la Chambre des communes ou le Président du Sénat, selon le cas, doit immédiatement soumettre au vote, toute question nécessaire pour décider si la motion est approuvée.

(7) Au cas où une motion, adoptée par une Chambre après examen conformément au présent article, est approuvée par l'autre Chambre, le décret visé par la motion est annulé sans préjudice de l'établissement d'un décret analogue rendant exécutoire un accord complémentaire ultérieur entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française, la Belgique ou l'État d'Iraël.

(8) Pour l'application du paragraphe (2), tout jour où l'une des Chambres du Parlement siège est un jour de séance.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill S-32, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 104 et 105*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 175 aux Journaux)

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un Accord *ad referendum* entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les pipe-lines de transit. Parafé le 28 janvier 1976. (Document parlementaire n° 301-6/141D).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3240—M. Cossitt

1. a) Combien de fois le ministre de l'Agriculture a-t-il emmené son épouse ou des membres de sa famille dans des avions de l'État, b) quand, c) vers quelles destinations, d) dans quel but?

2. A combien estime-t-on la réparation de l'avion de l'État qui est sorti de la piste en dérapant avec, à son bord, le ministre, son épouse et ses trois enfants à titre de passagers privés, a) quels étaient l'itinéraire complet et la durée de ce voyage, b) quel en était le coût total, y compris le coût horaire de vol et d'attente au sol, c) combien de carburant a-t-on consommé et pour quel prix?

3. Quelle est la nature des transactions effectuées par le ministre au nom du gouvernement au cours du voyage où s'est produit cet accident?

4. Le ministre paiera-t-il au gouvernement le coût de transport de sa famille sur un avion gouvernemental et pourquoi ne pouvait-il pas emprunter une ligne aérienne commerciale? (Document parlementaire n° 301-2/3240).

N° 3785—M. Crouse

1. Combien de conseillers le ministère de l'Environnement a-t-il engagés, au cours des deux dernières années, dans les Directions générales suivantes: a) Politique, planification et évaluation, b) Liaison et coordination, c) Informatique et statistique appliquée, d) Finances et installations, e) Personnel, f) Services d'information, g) Pêches internationales et mer, h) Opérations, i) Recherche et développement, j) Lutte contre la pollution atmosphérique, k) Lutte contre la pollution des eaux, l) Conservation de l'environnement, m) Élaboration de la politique et des programmes, n) Eaux intérieures, o) Terres, p) Service canadien des forêts, q) Service canadien de la faune?

2. Quel est le nom et le traitement de chacun?

3. Quelle a été la durée de leur emploi?

4. A-t-on lancé un appel d'offres avant de les engager? (Document parlementaire n° 301-2/3785).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et

déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Bills publics)

Les ordres numéros 34, 4, 10, 24, 37, 38 et 43 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-244, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.

M. Robinson, appuyé par M. Roy (Timmins), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

M. Lee, appuyé par M. Kaplan, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en y retranchant tous les mots qui suivent le mot «Que» et en y substituant ce qui suit:

le Bill C-244, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué, le bill retiré et l'objet déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques est révoqué, le bill retiré et l'objet déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Nowlan en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Roche en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gilbert en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. De Bané en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Halliday, Schellenberger et La Salle en remplacement de MM. Whittaker, Towers et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Anderson en remplacement de M. Loiselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Baker (Grenville-Carleton) et McGrath en remplacement de MM. McKenzie et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Towers en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Holmes en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Johnston en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Lachance et Loiselle (Chambly) en remplacement de MM. De Bané et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Brewin en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Duquet en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Allard en remplacement de M. Laprise sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de M. La Salle sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Cadieu, Nielsen et Yewchuk en remplacement de MM. Smith (Churchill), Marshall et Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Robinson en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Macquarrie en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Harquail en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Malone en remplacement de M. Crouse sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Towers en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Whiteway en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Martin en remplacement de M. Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Alkenbrack en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 300

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 12 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), appuyé par M. De Bané, le quinzième rapport du Comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le lundi 10 mai 1976, est agréé.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3967—*M. Matte*

1. Depuis l'entrée en vigueur du Programme sur le multiculturalisme, le ministre compétent y a-t-il consenti des subventions et, dans l'affirmative, de quel montant?

2. Dans chaque cas, quels en sont a) l'objet, b) la liste des associations, c) la province, d) l'année? (Document parlementaire n° 301-2/3967).

N° 5092—*M. Caouette* (Témiscamingue)

1. Depuis la mise en vigueur du programme de conversion au système métrique au niveau national, combien a été dépensé annuellement de la part des différents ministères a) pour éduquer le public, b) pour appliquer ce nouveau système au matériel nécessaire au bon fonctionnement du Ministère?

2. Combien de personnes sont directement responsables de l'application de ce programme? (Document parlementaire n° 301-2/5092).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stevens, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que cette Chambre, croyant que la tendance continue de la présente administration à intervenir de façon téméraire et parfois contradictoire dans l'économie a engendré une atmosphère d'incertitude et la défiance du public, et voyant que cette incertitude a abouti à une hausse du chômage, une baisse de la productivité et des taux de croissance réelle et d'inflation inacceptables, exprime sa défiance à l'égard du gouvernement.

Après débat, à 5 h. 45 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9)a) de l'article 58 du Règlement.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 136)

POUR

Messieurs

Alexander	Hamilton
Alkenbrack	(Swift Current- Maple Creek)
Andre	Hargrave
(Calgary-Centre)	Hees
Baker	Hnatyshyn
(Grenville-Carleton)	Hogan
Baldwin	Holmes
Balfour	Horner
Bawden	Huntington
Beatty	Hurlburt
Benjamin	Jarvis
Blackburn	Jelinek
Brewin	Johnston
Brisco	Jones
Broadbent	Kempling
Clarke	Knowles
(Vancouver Quadra)	(Winnipeg- Nord-Centre)
Cossitt	Korchinski
Crouse	Lambert
Darling	(Edmonton-Ouest)
Dick	Laprise
Dionne	La Salle
(Kamouraska)	Lawrence
Douglas	Leggatt
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	MacDonald
Ellis	(Egmont)
Epp	MacDonald (M ^{lle})
Firth	(Kingston et les Îles)
Fraser	MacKay
Gilbert	MacLean
Gillies	Macquarrie
Grafftey	Malone
Halliday	Masniuk
Hamilton	Mazankowski
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McCain
	McCleave

CONTRE

Messieurs

Abbott	Demers
Allmand	Dionne
Andras	(Northumberland- Miramichi)
(Port Arthur)	Douglas
Andres	(Bruce-Grey)
(Lincoln)	Drury
Baker	Duclos
(Gander-Twillingate)	Dupont
Basford	Duquet
Béchar	Ethier
Bégin (M ^{lle})	Fleming
Blais	Flynn
Blouin	Fox
Breau	Francis
Buchanan	Gauthier
Bussières	(Ottawa-Vanier)
Caccia	Gendron
Cafik	Gillespie
Campagnolo (M ^{me})	Goyer
Campbell (M ^{lle})	Gray
(South Western Nova)	Guay
Campbell	(Saint-Boniface)
(LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)	Guay
Caron	(Lévis)
Clermont	Guilbault
Collenette	Haidasz
Comtois	Harquail
Condon	Herbert
Corbin	Holt (M ^{me})
Corriveau	Hopkins
Côté	Isabelle
Cullen	Jamieson
Cyr	Joyal
Danson	Kaplan
Daudlin	Lajoie
De Bané	Lalonde

Messieurs

Portelance	Rooney	Stewart
Poulin	Roy	(Cochrane)
Prud'homme	(Timmins)	Tessier
Railton	Roy	Trudeau
Raines	(Laval)	Trudel
Reid	Sauvé (M ^{me})	Turner
Richardson	Sharp	Watson
Roberts	Smith	Yanakis
Rompkey	(Saint-Jean)	Young—116

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Prud'homme en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Crouse et McCain en remplacement de MM. Malone et Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McKenzie en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Korchinski en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Skoreyko et Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de MM. Fraser et Johnston sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Guilbault, Abbott, La Salle et Hnatyshyn en remplacement de MM. MacGuigan, Robinson, McKinley et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Ritchie en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Maine en remplacement de M. McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

M. Benjamin en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Ordon-

nances sanctionnées par le commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest au cours de la première session, 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 16 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie (en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-906, en date du 13 avril 1976, approuvant ces Ordonnances. (Document parlementaire n° 301-1/200A).

Par M. Buchanan,—Exemplaires (en français et en anglais) d'une Ordonnance sanctionnée par le commissaire en conseil du Yukon au cours de la première session, 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre Y-2, S.R.C., 1970, ainsi que copie (en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-847, en date du 6 avril 1976, approuvant cette Ordonnance. (Document parlementaire n° 301-1/263B).

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de la Commission de la Capitale nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976,

conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1976-996, en date du 27 avril 1976, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/182A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3504), demandant: 1. Depuis 1968, quel a été le rendement annuel sur le capital investi de chacune des sociétés de la Couronne dites propriétaires?

2. En cas de rendement inférieur à 7 p. 100, quelle mesure la société envisage-t-elle de prendre pour remédier à la situation? (Document parlementaire n° 301-2/3504B).

A 6 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 301

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 13 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur le Bureau de la Chambre, en conformité des dispositions des articles 19 et 21 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970.—Exemplaires certifiés, en anglais, du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario, avec des amendements, reçus aujourd'hui du Commissaire à la représentation. (Document parlementaire n° 301-1/426A).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, un ordre du jour relatif à l'étude d'une motion des voies et moyens est désigné pour mardi le 25 mai 1976, à huit heures du soir, en vue de permettre la présentation d'un exposé budgétaire par le ministre des Finances.

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, d'un Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Espagne concernant le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Signé à Madrid, le 7 juillet 1975. En vigueur le 21 avril 1976. (Document parlementaire n° 301-6/149).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 4446—*M. Orlikow*

1. Quels ministères, organismes et sociétés de la Couronne publient régulièrement des périodiques, journaux et communiqués qu'ils distribuent à leur personnel ou au grand public?

2. Combien d'exemplaires sont publiés par chaque ministère, organisme ou société d'État et de quelle façon sont-ils distribués?

3. Combien en coûte-t-il à chaque ministère, organisme ou société de la Couronne, pour imprimer et distribuer ces publications? (Document parlementaire n° 301-2/4446).

N° 4955—*M. Rodriguez*

1. Pour les douze derniers mois, combien les ministères et organismes gouvernementaux ont-ils dépensé pour l'utilisation des services a) de courrier, b) de messagerie privés et, dans chaque cas, quel était le nom de la société?

2. A-t-on accordé des contrats pour certains de ces services?

3. Pour quel genre de courrier a-t-on recours aux services privés et, dans chaque cas, pourquoi n'emploie-t-on pas le service postal normal? (Document parlementaire n° 301-2/4955).

N° 5099—*M. Dick*

1. Quels entrepôts d'attente utilisent les camions au Canada et, dans chaque cas, a) où sont-ils situés, b) en quelle année ont-ils obtenu leur permis?

2. Combien d'entrepôts d'attente sur les autoroutes comptait le Canada en a) 1945, b) 1950, c) 1960, d) 1970, e) 1971, f) 1972, g) 1973, h) 1974, i) 1975?

3. Quels sont les entrepôts d'attente sur les autoroutes et dans chaque cas, combien de déclarations d'entrée et de sortie de marchandises ont été enregistrées en a) 1973-1974 ou 1973, b) 1974-1975 ou 1974, c) 1975-1976 ou 1975? (Document parlementaire n° 301-2/5099).

N° 5158—*M. McGrath*

1. Combien de groupes de consommateurs ont reçu des subventions, depuis l'entrée en vigueur du Programme de subventions d'aide au consommateur, pour chaque année et dans chaque province?

2. Quels sont, pour chacune de ces subventions, a) le montant accordé, b) le nom du groupe bénéficiaire, c) la date d'attribution, d) le but visé? (Document parlementaire n° 301-2/5158).

N° 5172—*M. Caouette (Témiscamingue)*

1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec Berlitz, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élèvent-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5172).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Kempling, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que cette Chambre reconnait la nécessité pour le Canada d'intensifier ses efforts dans les domaines scientifique et technique, pour en tirer des bénéfices à long terme, et condamne le gouvernement pour n'avoir pas adopté de politique scientifique solide ni de mesures permettant d'accroître la recherche et le développement dans les secteurs universitaire et industriel.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Friesen en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Brisco en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Gilbert, Korchinski et Robinson en remplacement de MM. Leggatt, Hnatyshyn et Olivier sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Reynolds et Duclos en remplacement de MM. Kempling et Bécharde sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Huntington, Hnatyshyn, Whittaker, Skoreyko, McRae, Condon, Baker (Gander-Twillingate) et Loisel (Chambly) en remplacement de MM. Ritchie, Halliday, Macquarrie, Munro (Esquimalt-Saanich), Baker (Gander-Twillingate), Loisel (Chambly), Goodale et McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Brisco et Schellenberger en remplacement de MM. Cadieu et Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Anderson en remplacement de M. Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Corbin en remplacement de M. De Bané sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Landers en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. De Bané sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Bécharde en remplacement de M. Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Benjamin, Goodale et McIsaac en remplacement de MM. Rodriguez, Baker (Gander-Twillingate) et Loisel (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Gray en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Raiton en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Halliday en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. La Salle en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Ethier en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3092), demandant: 1. Pour chaque *a*) ministère, *b*) organisme, quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas *a*) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, *b*) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur *a*) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, *b*) les coûts requis pour fournir ces renseignements, *c*) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant *a*) la conservation, *b*) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une

étude effectuée pour le compte de la *National Academy of Science*, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement *a*) possède-t-il, *b*) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés *a*) sur ordinateur, *b*) dans des dossiers classiques, *c*) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, *a*) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, *b*) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il? (Document parlementaire n° 301-2/3092F).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 3093), demandant: 1. Pour chaque ministère ou organisme, quels sont *a*) les lois, *b*) les directives, *c*) les règlements régissant (i) la consignation (ii) l'utilisation de renseignements concernant des particuliers et des organisations?

2. Dans chaque cas, *a*) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, *b*) par qui ont-ils été formulés ou émis? (Document parlementaire n° 301-2/3093D).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 302

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 14 MAI 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20 et 4 sont réservés à la demande du gouvernement.

M. McCleave, appuyé par M. Forrestall, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à signer, avec les autres paliers de gouvernement intéressés, des accords nécessaires sur: a) le partage des coûts de construction d'un pont sur la rivière Shubenacadie et de

tronçons de route inachevés de *Fundy Trail*, b) sa participation au financement de la construction d'un tunnel payant sous le *Northwest Arm* à Halifax.—(Avis de motion n° 45).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Macquarrie, McKenzie, Clarke (Vancouver Quadra) et Kaplan en remplacement de MM. Holmes, Knowles (Norfolk-Haldimand), Halliday et Railton sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Bussières en remplacement de M. Loisselle (Saint-Henri) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. MacFarlane en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Guay (Saint-Boniface) en remplacement de M. Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Halliday, Elzinga et Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de MM. Macquarrie, McKenzie et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Pearsall en remplacement de M. Watson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—
Rapport (en français et en anglais) sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 9 de cette Loi, chapitre H-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/157B).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 303

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 17 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Lavoie, appuyé par M. Wagner, il est résolu,—Que la Chambre adresse des félicitations à la direction, à l'instructeur et aux joueurs de l'équipe de hockey Les Canadiens pour l'éclatante victoire d'hier soir en remportant, encore une fois, la coupe Stanley, pour leur succès mérité et pour la brillante façon dont ils ont contribué à la réputation internationale du Canada dans un domaine où leur renom est devenu proverbial.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 3597—*M. Reynolds*

Le Solliciteur général peut-il préciser quand les détenus suivants, considérés comme récidivistes dans le Rapport sur les congés temporaires du Service canadien des pénitenciers, ont été condamnés comme tels *a*) à l'Institution Ferndale (i) détenu n° 1211, nombre de laissez-passer: 26 (ii) détenu n° 1008, nombre de laissez-passer: 8 (iii) détenu n° 8325, nombre de laissez-passer: 18 (iv) détenu n° 2334, nombre de laissez-passer: 17 (v) détenu n° 7649, nombre de laissez-passer: 90, *b*) à l'Institution de correction d'Agassiz (i) détenu n° 4971, nombre de laissez-passer: 23 (ii) détenu n° 6020, nombre de laissez-passer: 9, *c*) à la Prison Mount-ain (i) détenu n° 7059, nombre de laissez-passer: 153 (ii)

détenu n° 5837, nombre de laissez-passer: 3 (iii) détenu n° 1387, nombre de laissez-passer: 42 (iv) détenu n° 2698, nombre de laissez-passer: 14 (v) détenu n° 2623, nombre de laissez-passer: 14 (vi) détenu n° 3302, nombre de laissez-passer: 21 (vii) détenu n° 1255, nombre de laissez-passer: 4 (viii) détenu n° 3302, nombre de laissez-passer: 8 (ix) détenu n° 3455, nombre de laissez-passer: 5 (x) détenu n° 4554, nombre de laissez-passer: 19 (xi) détenu n° 3455, nombre de laissez-passer: 2 (xii) détenu n° 2763, nombre de laissez-passer: 41 (xiii) détenu n° 2020, nombre de laissez-passer: 12 (xiv) détenu n° 2174, nombre de laissez-passer: 13, *d*) au Pénitencier à sécurité moyenne de Matsqui (i) détenu n° 7522, nombre de laissez-passer: 10 (ii) détenu n° 3712, nombre de laissez-passer: 4 (iii) détenu n° 7640, nombre de laissez-passer: 2, *e*) à l'Institution William Head (i) détenu n° 7950, nombre de laissez-passer: 3 (ii) détenu n° 2141, nombre de laissez-passer: 6 (iii) détenu n° 4209, nombre de laissez-passer: 23, *f*) à l'Institution Bowden, détenu n° 1972, nombre de laissez-passer: 52, *g*) à l'Institution Drumheller, détenu n° 2511, nombre de laissez-passer: 3, *h*) au Pénitencier de la Saskatchewan (i) détenu n° 2170, nombre de laissez-passer: 3 (ii) détenu n° 1998, nombre de laissez-passer: 9, *i*) à l'Institution Pittsburgh, détenu n° 9764, nombre de laissez-passer: 11, *j*) à Collins Bay (i) détenu n° 7075, nombre de laissez-passer: 7 (ii) détenu n° 9506, nombre de laissez-passer: 3, *k*) au Centre psychiatrique de l'Ontario, détenu n° 1509, nombre de laissez-passer: 10, *l*) à l'Institution de Cowansville (i) détenu n° 5277,

nombre de laissez-passer: 3 (ii) détenu n° 7275, nombre de laissez-passer: 5, *m*) à l'Institution Archambault (i) détenu n° 0372, nombre de laissez-passer: 1 (ii) détenu n° 5926, nombre de laissez-passer: 1, *n*) à l'Institution Leclerc, détenu n° 0060, nombre de laissez-passer: 2, *o*) à l'Institution Laval, détenu n° 8310, nombre de laissez-passer: 3, *p*) à l'Institution Westmorland, détenu n° 2466, nombre de laissez-passer: 9, *q*) au Pénitencier Dorchester (i) détenu n° 1630, nombre de laissez-passer: 6 (ii) détenu n° 1847, nombre de laissez-passer: 12? (Document parlementaire n° 301-2/3597).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Saltsman, appuyé par M. Broadbent, propose,— Que cette Chambre condamne le gouvernement parce qu'il n'a pas de stratégie industrielle, ce qui *a*) a entraîné une baisse de la production, des pertes d'emploi et de l'incertitude, notamment pour *Westinghouse, Microsystems, Dunlop Tire* et d'autres, *b*) est l'une des principales causes du taux de chômage actuel de 7.4%, ce qui signifie que 761,000 Canadiens sont sans emploi, situation qui demande une action immédiate.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa *b*) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Neil, Hargrave, Schellenberger et Korchinski en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Balfour, Clarke (Vancouver Quadra), Whiteway et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Oberle en remplacement de M. Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Hogan en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Cadieu en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Marshall en remplacement de MM. Patterson et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Fairweather et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Bawden, Reynolds et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Blackburn sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 19 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 304

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 18 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Langlois, du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 3 mai 1976, votre Comité a étudié le Bill C-81, Loi visant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes ainsi que la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires relativement à l'augmentation de certains paiements et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

Article 1

Retrancher les lignes 3 à 21 à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

« (5) Les traitements et indemnités que les sénateurs et députés reçoivent, en application des articles 33, 41, 42 et du paragraphe 43(3) de la présente loi, des articles 4 et 5 de la *Loi sur les traitements* et du paragraphe 4(1) de la *Loi sur les secrétaires parlementaires*, sont, pour toute période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1977, assimilés aux indemnités de session et rajustés, selon les modalités prévues au paragraphe (3). » »

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-81, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 60*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 176 aux Journaux*)

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1146, en date du 14 mai 1976, ordonnant l'émission d'un bref d'élection partielle pour la circonscription électorale d'Ottawa-Carleton (Ontario). (Document parlementaire n° 301-7/47A).

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé: « Propositions visant à corriger certaines anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs mineures et évidentes dans les Statuts revisés du Canada de 1970 et certaines lois postérieures. » (Document parlementaire n° 301-7/54).

Il est ordonné.—Qu'à huit heures ce soir, la Chambre revienne à l'appel des « Affaires courantes ordinaires ».

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Bills publics)

Les ordres numéros 34, 4, 10, 24, 37, 38, 43, 45, 46, 48, 50 et 54 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-255, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.

M. Reynolds, appuyé par M. Paproski, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des «Affaires courantes ordinaires».

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Anderson en remplacement de M. Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lachance en remplacement de M. Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Beaudoin en remplacement de M. Allard sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Beatty et Symes en remplacement de MM. Scott et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Gilbert, Olivier, Robinson et Fairweather en remplacement de MM. Leggatt, Anderson, Loiselle (Chambly) et Horner sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Reynolds, Scott et Alkenbrack en remplacement de MM. Wise, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Neil sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Fraser en remplacement de M. Skoreyko sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Hargrave en remplacement de M. La Salle sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Nystrom en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Blackburn en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. McRae sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Hurlburt et Stewart (Marquette) en remplacement de MM. Korchinski et Wise sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Cyr, Lapointe, Marceau et Lachance en remplacement de MM. Goodale, Caron, Condon et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Goodale, Caron, Condon et Robinson en remplacement de MM. Cyr, Lapointe, Marceau et Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Raiiton et Maine en remplacement de M^{lle} Nicholson et M. Gauthier (Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 305

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 19 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Daudlin, du Comité permanent de l'agriculture, présente le quinzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 26 avril 1976, votre Comité a étudié le Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n°s 87 et 89*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 177 aux Journaux*).

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé «L'observance du dimanche», en date du mois de mars 1976, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/410F).

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-34, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.—*M. Lang.*

Bill S-35, Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.—*M. Lalonde.*

Du consentement unanime, il est ordonné.—Qu'à cinq heures cet/après-midi, la Chambre revienne à l'appel des «Affaires courantes ordinaires», afin de permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration et de déposer un document; et

Que la Chambre continue de siéger aujourd'hui jusqu'à ce que toutes les délibérations relatives à ladite déclaration soient terminées.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2835—*M. Reynolds*

1. Combien d'hommes et de femmes a-t-on condamnés à l'emprisonnement à vie au cours des quinze dernières années, a) qui sont-ils, b) à quelle date a-t-on rendu la sentence, c) à quel pénitencier les a-t-on envoyés initialement purger leur peine?

2. Combien d'entre eux ont reçu des permis d'absence hebdomadaire ou temporaire, a) qui sont-ils, b) quelle était la date du permis, c) combien de fois les ont-ils obtenus?

3. Combien de personnes ont été mises en liberté conditionnelle et à quelle date? (Document parlementaire n° 301-2/2835).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

A cinq heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des «Affaires courantes ordinaires».

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un document, en date du mois de mai 1976, intitulé: «Énoncé de politique—Projet d'une loi sur le pétrole et le gaz naturel et Nouveau règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada». (Document parlementaire n° 301-7/9E).

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gilbert en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Pinard en remplacement de M. Guilbault sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Côté en remplacement de M. Ethier sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. McGrath, Lavoie et McKenzie en remplacement de MM. Yewchuk, Rynard et Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Anderson en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Lajoie en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Brisco en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Firth en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de juillet 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/357A).

A 6 h. 09 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 306

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 20 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 20 mai 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Louis-Philippe de Grandpré, C.C., juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 20 mai, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-34, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.—*M. Lang.*

Bill S-35, Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.—*M. Lalonde.*

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété pour la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le document intitulé: «Propositions visant à corriger certaines anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs mineures et évidentes dans les Statuts révisés du Canada de 1970 et certaines lois postérieures», déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 18 mai 1976, soit déferé au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.—*Le président du Conseil privé.*

Sur motion de M. Lang, au nom de M. Sharp, appuyé par M. Whelan, il est ordonné,—Que, si un vote par appel

nominal est demandé sur la motion portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), ce vote soit différé à une heure devant être annoncée par un ministre de la Couronne à la suite d'une entente conclue avec les représentants de chaque parti. Ce vote ne pourra pas être différé plus tard qu'à une semaine.

Sur motion de M. Lang, au nom de M. Sharp, appuyé par M. Cullen, il est ordonné,—Que les députés devant faire partie, avec M. l'Orateur, du Comité spécial sur les droits et immunités des députés soient les suivants: MM. Baldwin, Beaudoin, Fairweather, Gray, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), Prud'homme et Reid.

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition d'un certain poste des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, conformément aux dispositions des paragraphes 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

La résolution suivante est étudiée (*moins la somme votée au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1976-1977
AGRICULTURE

1 Administration—Dépenses du programme
et contributions \$35,451,000.00

Après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission de reprendre l'étude de la résolution plus tard aujourd'hui.

Un message est reçu de l'honorable Louis-Philippe de Grandpré, C.C., juge puîné de la Cour suprême du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-89, Loi modifiant la Loi anti-inflation.—Chapitre n° 98.

La Chambre se forme de nouveau en Comité plénier pour l'étude et l'expédition d'un certain poste des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, conformément aux dispositions des paragraphes 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

La résolution suivante est adoptée (*moins la somme votée au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1976-1977
AGRICULTURE

1 Administration—Dépenses du programme
et contributions \$35,451,000.00

Rapport à faire de cette résolution.

A 9 h. 45 du soir, rapport est fait de cette résolution qui est agréée.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Wise et Korchinski en remplacement de MM. Halliday et Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Darling, Whiteway et Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de MM. McKenzie, Halliday et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Brewin en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. O'Connell en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Balfour et Lawrence en remplacement de MM. Schumacher et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Whiteway et Korchinski en remplacement de MM. Jarvis et Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Gilbert en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur la situation du Compte d'assurance-chômage, y compris le rapport de l'au-

diteur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1975, conformément à l'article 138 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972 (Document parlementaire n° 301-1/253B).

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1023, en date du 6 mai 1976, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/1600).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 307

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 21 MAI 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 mai 1976, votre Comité a étudié l'accusation attribuée à M. Auguste Choquette comme quoi un nombre important de députés à la Chambre des communes ont reçu des pots-de-vin.

Votre Comité, en comparant une copie conforme de la partie pertinente de la transcription des délibérations, dans l'affaire de la Reine c. Stephen Byer, et une traduction de la copie, a établi que la déclaration faite par M. Auguste Choquette devant l'honorable juge Stephen Cudihy, J.C.S.P., le 6 mai 1976, avait été, en substance, rapportée avec exactitude par les media et peut être résumée comme suit d'après la transcription de la cour:

Je reviens souvent à des expériences vécues ... mais ayant été cinq ans en politique, s'il fallait que toute personne qui accepte ou reçoit un montant indiqué ... il y a cinquante pour cent des parlementaires qui ne pourraient pas siéger; j'ai fait assez de politique pour cela.

Plus tard, sur votre invitation, M. Choquette a comparu devant votre Comité pour expliquer ladite déclaration.

Après avoir montré quelque réticence, il a indiqué sa position générale en réponse aux questions:

R. «... après avoir affirmé à quelques reprises tout le respect que j'ai pour le Parlement ... ce serait bien mal comprendre mon attitude que de croire que j'ai voulu ... attirer le mépris sur l'Institution parlementaire qui est la vôtre.» (page 46:15)

et plus loin:

R. «Je ne voulais pas m'attaquer à la réputation des députés du gouvernement fédéral. Je ne m'attaquerai jamais à un député.» (page 46:17)

ensuite, quand on lui a posé la question: «Rétractez-vous donc ce que vous disiez concernant 50 p. 100 des parlementaires, en parlant des députés à Ottawa, qui ne pourraient pas siéger?», M. Choquette a répondu:

R. «A Ottawa, certainement, certainement.» (page 46:17)

R. «Je n'ai jamais insinué quoi que ce soit au sujet des députés de la Chambre des communes.» (page 46:18)

et plus loin:

R. «Je suis ici pour vous dire qu'à aucun moment, je ne voulais porter atteinte à l'intégrité des parlementaires canadiens ... (J'ai) réitéré à maintes reprises le respect que j'ai toujours voué à cette Institution ... (page 46:19)

M. Choquette a ensuite établi par son propre témoignage que jamais, pendant toute la durée de son mandat de député à la Chambre des communes, il n'a eu connaissance qu'un député de la Chambre des communes avait reçu de l'argent en considération d'un service rendu dans l'exercice de ses fonctions de député:

- Q. «Doit-on comprendre que le témoin n'a pas de preuve à nous présenter concernant des cas de corruption d'un autre député ou d'autres députés en remplissant leur devoir?» (page 46:21)
- R. «En tant que député, la réponse est négative ... Que j'aie eue connaissance du fait qu'un parlementaire ait accepté une somme d'argent en retour de quoi il aurait fait des choses illicites, ma réponse est non.» (page 46:21)
- R. «Lorsque M. Young m'a demandé si j'avais déjà été témoin, en tant que membre du Parlement, du fait que quelqu'un a reçu directement une somme d'argent dans le but d'obtenir un avantage illicite à une autre personne, je lui ai répondu que je n'ai jamais été témoin de choses semblables.» (page 46:24)

Et plus loin:

- Q. «... l'occasion de nous donner, si vous le voulez, des faits et des preuves provenant de votre expérience personnelle et qui démontrent qu'un député ait reçu des pots-de-vin.»
- R. «... La réponse est la suivante: je n'ai pas l'intention de porter d'accusation contre qui que ce soit de la Chambre des communes.» (page 46:24)

et ensuite:

«... je suis convaincu que connaissant l'honnêteté des media, ils vont transmettre avec assez de force le fait que j'ai déclaré la foi que j'ai à l'égard de l'intégrité de l'ensemble des parlementaires... C'est que je déclare que je ne mets pas en doute l'intégrité des membres de la Chambre des communes dans leur ensemble.» (page 46:25)

M. Choquette a indiqué que les députés de la Chambre des communes avaient raison de s'offenser de ce qu'il a dit à la cour:

- Q. «... comment un avocat compétent comme vous l'êtes peut-il faire une telle affirmation sans se rendre compte qu'il prouve par le fait même au peuple canadien que nous, les députés, nous courons énormément de risques d'être salis? ...» (page 46:24)
- R. «Je comprends très bien vos sentiments, monsieur le député et je crois que des mises au point ont été faites, cet après-midi. Et si j'avais été moi-même à la Chambre des communes, j'aurais sûrement réagi de la même façon ...» (page 46:24)
- Q. «Cela signifie-t-il, monsieur, que vous continuez à affirmer—à mon avis, c'est extrêmement important, parce que nous devons prendre une décision à ce sujet—qu'il n'y a rien, selon l'interprétation d'une personne raisonnable, qui puisse se refléter sur les députés? Est-ce là la position que vous avez adoptée?» (page 46:35)
- R. «... Oui; vous avez raison en ce sens que cela peut être interprété comme cela; mais je ne veux pas que cela soit interprété de cette façon ...» (page 46:35)

M. Choquette a maintenu que sa déclaration ne visait pas et ne devait pas être interprétée comme visant les députés de la Chambre des communes. C'est pourquoi il a refusé de retirer ses remarques ou de s'excuser, disant:

- «Donc, en général, je n'ai rien à rétracter en ce qui concerne l'intégrité des députés à la Chambre des communes.» (page 46:24)
- «Je pense que je ne peux pas retirer ce que je n'ai pas dit.» (page 46:28)
- «Je ne puis rien retirer car jamais je n'ai voulu parler de ...» (page 46:28)
- «Quant à moi, je vous l'ai dit: je ne peux pas retirer ce que je n'ai pas dit et je ne peux pas m'excuser pour ce que je n'ai pas fait.» (page 46:33)

Après avoir revu les droits, immunités et privilèges du Parlement, lu la transcription de la cour et écouté M. Auguste Choquette, votre Comité a tiré les conclusions suivantes:

1. Que les Canadiens ont le droit d'être assurés de façon indubitable de l'intégrité de chaque député de la Chambre des communes. En aucun cas, on ne devrait tolérer que des remarques sans fondement puissent dénigrer cette intégrité.
2. Qu'en se référant à ses propres expériences politiques, quand il a fait des remarques en cour dans l'affaire de la Reine c. Stephen Byer, M. Choquette a fait, à l'égard des parlementaires, une généralisation absolue qui peut être une allusion directe à des députés de la Chambre des communes.
3. Que, lorsqu'on lui a permis de fournir des faits, des détails ou des preuves démontrant que les députés de la Chambre des communes ont accepté des pots-de-vin, M. Choquette a été incapable d'appuyer sa généralisation en ce qui concerne les parlementaires.
4. Que M. Choquette a réaffirmé sa confiance dans l'intégrité des députés de la Chambre des communes.
5. Que M. Choquette a affirmé qu'il ne voulait pas projeter une image négative des députés de la Chambre des communes.
6. Que votre Comité est convaincu que M. Choquette n'a jamais voulu insinuer que les députés de la Chambre des communes reçoivent des pots-de-vin.
7. Que votre Comité a entendu M. Choquette admettre que l'interprétation de sa déclaration pouvait sous-entendre des malversations de la part des députés de la Chambre des communes; bien que M. Choquette le déplore, votre Comité regrette qu'il fasse fi de toute logique et toute convenance en refusant de retirer ladite déclaration franchement et sans équivoque.
8. Que votre Comité considère comme immodérés et irréflectifs les propos tenus par M. Choquette devant le tribunal.
9. Que la déclaration de M. Choquette ne pouvant être interprétée que comme portant atteinte à la crédibilité de celui-ci et non à l'intégrité des députés de la Chambre des communes, votre Comité recommande qu'il serait préférable, pour la dignité de la Chambre, de ne pas poursuivre l'affaire.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant à ce sujet (*fascicules nos 45, 46 et 47*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 178 aux Journaux*).

M. Loiseau (Chambly), au nom de M. Loiseau (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 mai 1976 et à la suite des procédures exposées par M. l'Orateur le lundi 9 décembre 1974, le Comité recommande que les dispositions de l'article 91(3) du Règlement qui s'appliquent au Bill S-11 soient suspendues, pour le motif que l'adoption du Bill C-29 au cours de la présente session rend lesdites dispositions inéquitables, et que le remboursement des frais reçus en vertu de ces dispositions, s'élevant à \$200,400, soit autorisé.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 9*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 179 aux Journaux*).

M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage sur le système d'appel ainsi que la correspondance entre le président du Comité et le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. (Document parlementaire n° 301-1/252A).

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport du groupe de travail sur l'amiantose, sous-comité de l'Hygiène du milieu, en date du 15 février 1976. (Document parlementaire n° 301-4/79).

M^{me} Appolloni, appuyée par M^{me} Holt, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-438, Loi modifiant le Code criminel (infractions d'ordre sexuel), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 5005—M. Baker (Grenville-Carleton)

1. M^{me} Eva Ryten a-t-elle obtenu de Statistique Canada ou de la Commission de la fonction publique un congé de formation en vue d'obtenir un baccalauréat et, dans l'affirmative, quand a) commençait, b) se terminait le congé, et à quelles conditions a-t-il été accordé, quels en étaient notamment les ententes salariales, les frais de scolarité et autres coûts?

2. Quel sera le total des dépenses gouvernementales engendrées par ce congé?

3. Quand M^{me} Ryten a-t-elle présenté une demande écrite visant l'obtention d'un congé de formation et quelle a été la réaction de ses supérieurs immédiats?

4. Quels sont les a) nom, b) titres des hauts fonctionnaires de Statistique Canada qui ont autorisé le congé?

5. Quand Statistique Canada prévoit-il que M^{me} Ryten recevra son premier diplôme universitaire?

6. Le congé a-t-il été accordé conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor et, dans l'affirmative, comment Statistique Canada a-t-il justifié le besoin d'une formation universitaire dans le cas de M^{me} Ryten?

7. Le Conseil du Trésor a-t-il pour politique d'accorder un congé de formation payé aux employés fédéraux, citoyens canadiens ou autres, qui désirent parfaire leurs connaissances en obtenant un baccalauréat?

8. Le Conseil du Trésor a-t-il l'intention de limiter le droit à un congé de formation en vue de l'obtention du baccalauréat à la seule catégorie professionnelle S.I.?

9. Combien de fonctionnaires se sont vus accorder un congé de formation payé en vue de l'obtention d'un baccalauréat en a) 1974, b) 1975 et de ce nombre, combien étaient citoyens canadiens?

10. M^{me} Ryten a-t-elle récemment présenté une demande visant l'obtention d'un congé de maternité à Statistique Canada ou à la Commission d'assurance-chômage en vue, dans ce dernier cas, d'obtenir l'indemnité de maternité prévue dans la Loi sur l'assurance-chômage et, dans l'affirmative, ce congé lui a-t-il été accordé et pour combien de temps?

11. M^{me} Ryten a-t-elle la citoyenneté canadienne et, dans la négative, a-t-elle fait une demande pour l'obtenir et, dans l'affirmative, quand?

12. Quand M^{me} Ryten a-t-elle commencé à travailler pour Statistique Canada?

13. Quels étaient a) la classification, b) le salaire du premier poste occupé par M^{me} Ryten?

14. Quels étaient les a) nom, b) titres des membres du comité qui ont choisi M^{me} Ryten pour le poste?

15. a) Combien de candidats avaient présenté une demande pour ce poste, b) combien d'entre eux étaient citoyens canadiens, c) combien d'entre eux avaient un diplôme universitaire?

16. Au chapitre de la scolarité, les candidats devaient-ils détenir un baccalauréat?

17. A-t-on accordé des promotions à M^{me} Ryten à Statistique Canada et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) combien, b) quels étaient (i) la classification du poste (ii) le salaire, c) la date d'entrée en fonction?

18. Depuis son entrée en fonction, M^{me} Ryten a-t-elle effectué des voyages officiels pour le compte du Ministère et, dans l'affirmative, quels étaient dans chaque cas, a) le nom, b) l'emplacement, c) le tarif quotidien des hôtels dans lesquels elle a séjourné, d) le montant total des dépenses imputées au gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/5005).

N° 5006—M. Baker (Grenville-Carleton)

1. Depuis son entrée en fonction, M. Jacob Ryten a-t-il effectué des voyages officiels pour le compte du Ministère et, dans l'affirmative, quels étaient dans chaque cas, a) le nom, b) l'emplacement, c) le tarif quotidien des hôtels dans lesquels il a séjourné, d) le montant total des dépenses imputées au gouvernement?

2. Quand M. Ryten a-t-il commencé à travailler pour Statistique Canada?

3. Quel traitement a) a-t-on proposé à M. Ryten, b) a-t-il accepté lors de sa nomination?

4. Quels étaient les a) nom, b) titres des membres du comité qui, à Ottawa, ont choisi M. Ryten pour ce poste?

5. Des membres du comité sont-ils entrés en communication avec M. Ryten avant sa nomination alors que M. Ryten était à Paris et, dans l'affirmative, a) quel est leur nom, b) comment ont-ils procédé?

6. Statistique Canada a-t-il demandé à la Commission de la fonction publique de publier un avis de concours pour le poste qui a été, par la suite, offert à M. Ryten, et, dans l'affirmative, a) ce poste a-t-il fait l'objet d'un avis et quelles en ont été les formalités, b) combien de candidatures ont été présentées?

7. Les candidats ont-ils tous été interviewés par le comité qui a choisi M. Ryten, et, dans la négative, pourquoi?

8. Combien de candidats étaient a) citoyens canadiens, b) avaient une scolarité équivalente à celle de M. Ryten, soit un baccalauréat?

9. Le gouvernement a-t-il contribué financièrement aux dépenses contractées par M. Ryten lors de son entrevue qui a eu lieu à Ottawa en octobre 1968 pendant son voyage de Paris à Tokyo et, dans l'affirmative, de quel montant?

10. Le gouvernement a-t-il contribué financièrement aux frais de déplacement de M. Ryten et de sa famille lorsqu'il a immigré de Paris au Canada via Tokyo et Vancouver et, dans l'affirmative, a) quel a été le montant des frais, b) comment se répartissaient-ils?

11. L'ancien employeur de M. Ryten, l'O.C.D.E., a-t-il contribué à ces frais et, dans l'affirmative, a) de quel montant, b) des pièces justificatives ont-elles été présentées au gouvernement?

12. Les autorités canadiennes ont-elles procédé normalement à l'examen du dossier d'immigration de M. Ryten et, dans la négative, comment a-t-on procédé?

13. A-t-on tenté de supprimer le triage sécuritaire dans le cas de M. Ryten et, dans l'affirmative, quels étaient les a) nom, b) fonction de la personne (i) qui a tenté de le faire (ii) à qui on a adressé une demande à cette fin?

14. La personne qui a tenté de le faire était-elle en relation quelconque avec des membres du comité de sélection ou avec certains employés de Statistique Canada à cette époque?

15. A-t-on renoncé au triage sécuritaire et, dans l'affirmative, pourquoi?

16. Au Portugal, pays d'origine de M. Ryten, a-t-on fait l'enquête de sécurité habituelle avant de lui accorder son visa d'immigrant?

17. Statistique Canada a-t-il exercé des pressions sur les conseillers à l'immigration canadiens pour abrégier les formalités normales, spécialement celles du triage sécuritaire, en faveur de M. Ryten et, dans l'affirmative, de quelle façon?

18. Le chef des conseillers à l'immigration canadiens à Paris savait-il que des interventions avaient eues lieu en faveur de M. Ryten?

19. M. Ryten a-t-il reçu des promotions à Statistique Canada depuis sa première nomination et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quelles en étaient, a) la date d'entrée en fonction, b) l'échelle de traitement? (Document parlementaire n° 301-2/5006).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition d'un certain poste des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, con-

formément aux dispositions des paragraphes 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

La résolution suivante est adoptée (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1976-1977
POSTES

1 Postes—Dépenses de fonctionnement, contributions et autorisation de dépenser les recettes de l'année pour services financiers et autres \$977,488,000

Rapport à faire de cette résolution.

A 4 h. 45 de l'après-midi, rapport est fait de cette résolution qui est agréée, sur division.

Du consentement unanime, M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi sur les Jeux olympiques de 1976—Programme de la monnaie olympique—pour la période terminée le 31 mars 1976, conformément aux paragraphes (2) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60H).

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Darling, Corbin et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. Korchinski, Dionne (Northumberland-Miramichi) et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Ethier en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1975, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/96B).

Par M. Lang,—Rapport (en français et en anglais) des vérificateurs, au Parlement, concernant les comptes du

réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1975, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/97C).

A 5 h. 03 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne au mardi 25 mai 1976, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.

N° 308

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 25 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies d'un rapport, en français et en anglais, du Comité consultatif du Régime de pensions du Canada, en date du 1^{er} avril 1976, intitulé «Analyse de certaines propositions en vue de modifier le Régime de pensions du Canada». (Document parlementaire n° 301-1/83C).

M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un Protocole d'accord, en date du 31 mars 1976, entre la *Lockheed Aircraft Corporation* et le Gouvernement ainsi que des documents y afférents. (Document parlementaire n° 301-7/42C).

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété pour la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole terminée le 31 juillet 1975, déposé sur le Bureau de la Chambre le 8 avril 1976, soit déferé au Comité permanent de l'agriculture.—*Le président du Conseil privé.*

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modi-

fiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires émanant des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après plus ample débat, le débat est ajourné.

A huit heures du soir, il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat;

Il est ordonné,—Que des tableaux supplémentaires relatifs au Budget soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/312B)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—(1) Documents budgétaires, en date du 25 mai 1976. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/315B).

(2) Aperçu des modifications proposées aux indicateurs visant les prix et bénéfiques en vertu de la Loi anti-inflation, en date du 25 mai 1976. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/317).

(3) Avis de motion des voies et moyens relatif au Tarif des douanes. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/311C).

(4) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/308D).

(5) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/309A).

(6) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/310C).

Le débat se poursuit et sur motion de M. Stevens, appuyé par M. Stanfield, ce débat est ajourné.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Nystrom et Clermont en remplacement de MM. Benjamin et Andres (Lincoln) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Dionne (Northumberland-Miramichi) et Anderson en remplacement de MM. Corbin et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Rodriguez en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Oberle en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

M. Schumacher en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Harquail en remplacement de M. Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Jarvis en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Cadieu en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. MacLean en remplacement de M. Muir sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Lawrence en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Gilbert et Hnatyshyn en remplacement de MM. Leggett et Brisco sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Loiselle (Chambly) en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Laprise en remplacement de M. Allard sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Exemplaires certifiés du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario, avec des amendements reçus aujourd'hui du Commissaire à la représentation, en conformité des dispositions des articles 19 et 21 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/426B).

Par M. l'Orateur,—Exemplaire certifié, en anglais, du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, avec des amendements reçus aujourd'hui du Commissaire à la représentation, en conformité des dispositions des articles 19 et 21 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/428B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3792), demandant: 1. Les 1^{er} janvier 1971 et 1975, quel était, dans chaque ministère, le nombre de personnes embauchées, a) pour une période limitée, b) par contrat, c) temporairement selon (i) la classification (ii) l'échelle de traitement?

2. A ces mêmes dates et dans chaque cas, quels avantages étaient accordés à ces employés, selon a) leur classification, b) leur échelle de traitement, le cas échéant? (Document parlementaire n° 301-2/3792L).

A 10 h. 01 du soir, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 309

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 26 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur le Bureau de la Chambre, — Copies, en français et en anglais, d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de l'Économie interne tenue le mercredi 24 mars 1976 (Document parlementaire n° 301-1/2A), qui se lit ainsi:

Les commissaires ont autorisé les députés à utiliser les services téléphoniques de l'État pour les appels en provenance ou à destination de tout poste desservi par le réseau.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Allmand, cet extrait est agréé.

Sur motion de M. Loiselle (Saint-Henri), appuyé par M. Corbin, le onzième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le vendredi 21 mai 1976, est agréé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen, — Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Rodriguez en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Bawden en remplacement de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Grafftey en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Hogan en remplacement de M. Firth sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Ethier, Cadieu et Andres (Lincoln) en remplacement de MM. Clermont, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Corbin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Whiteway, Roche et Marshall en remplacement de MM. Jarvis, Darling et Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Friesen et Anderson en remplacement de MM. Lawrence et Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McIsaac en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,— Budgets d'établissement de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, de l'Administration de pilotage des Laurentides, de l'Administration de pilotage des Grands Lacs Ltée et de l'Administration de pilotage du Pacifique pour l'année financière 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P.1976-986, en date du 27 avril 1976, approuvant ces budgets. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/420B).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 310

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 27 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Flynn, au nom de M. Langlois, du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le douzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié le crédit 15 sous la rubrique Finances, le crédit 1 sous la rubrique Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, le crédit 1 sous la rubrique Parlement, les crédits 1, 5, 15 et 25 sous la rubrique Conseil privé, les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 sous la rubrique Sciences et Technologie, le crédit 105 sous la rubrique Secrétariat d'État, les crédits 1, 5, L10, 15, 20 et 25 sous la rubrique Approvisionnement et Services et les crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25 sous la rubrique Conseil du Trésor dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 50 à 59 inclusivement et 61*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 180 aux Journaux*).

M. Béchar, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Environnement dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 53 à 71*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 181 aux Journaux*).

M. Marchand (Kamloops-Cariboo), du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires indiennes et Nord canadien dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 33, 34 et 36 à 54 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 182 aux Journaux*).

M. Lumley, du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Expansion économique régionale du Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 13 à 24 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 183 aux Journaux*).

M^{lle} Campbell (South Western Nova), au nom de M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies de la lettre, en date du 12 mai 1976, adressée aux dix ministres provinciaux de l'Éducation au sujet du financement de l'enseignement post-secondaire, conformément à la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (Document parlementaire n° 301-5/64).

M. Reynolds, appuyé par M. Beatty, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-439, Loi modifiant le Code criminel (contrefaçon de pièces de numismatique), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, de son siège à la Chambre, déclare qu'en vertu du paragraphe 12(2) de la Loi anti-inflation, Son Excellence le Gouverneur en conseil a ordonné aujourd'hui à la Commission de la lutte contre l'inflation de procéder aux enquêtes qu'elle juge nécessaires pour être en mesure de dire au Gouverneur en conseil si les quatre administrations de pilotage au Canada et les fournisseurs de services de pilotage du secteur privé devraient être assujettis à ladite Loi ainsi qu'aux indicateurs; et, en conformité du paragraphe 3(3.2) de la Loi, avise la Chambre des communes qu'advient l'émission d'un décret par le Gouverneur en conseil, en vertu du sous-alinéa 3(2)(a)(v) de la Loi, ledit décret s'appliquera à compter d'aujourd'hui.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 4600—M. Yewchuk

1. Quel a été le coût des services de renseignements de chacun des ministères en a) 1975, b) 1974?

2. Combien ont coûté a) les communiqués de presse, b) les discours ministériels, c) les discours du Premier ministre, d) les discours des députés, distribués aux hebdomadaires canadiens? (Document parlementaire n° 301-2/4600).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que la

Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

M. Stevens, appuyé par M. Wagner, propose l'amendement suivant,—Que tous les mots suivant les mots «Que la Chambre» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«regrette que le gouvernement n'ait pris aucun engagement concernant les possibilités d'emploi et la croissance à long terme de l'économie canadienne, qu'il n'ait pas compris que la création d'emplois et une croissance économique saine sont essentielles à un contrôle efficace de l'inflation et qu'il refuse de s'imposer des restrictions budgétaires réelles et honnêtes pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens.»

Il s'élève un débat;

M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose le sous-amendement suivant,—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant les mots qui suivent:

«la Chambre regrette notamment qu'au moment où plus de 760,000 Canadiens sont en chômage, le gouvernement ait annoncé son intention de porter de huit à douze semaines la durée minimale d'emploi exigée au cours de la période de référence pour l'ouverture du droit aux prestations d'assurance-chômage».

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Horner, Halliday, Côté, Andres (Lincoln), Robinson, MacFarlane, Loiseau (Saint-Henri) et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. Ritchie, Fairweather, Roy (Laval) et Marceau, M^{lle} Campbell (South Western Nova) et MM. Roberts, Joyal et Guilbault sur la liste des membres du Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Wenman, McCain et Jarvis en remplacement de MM. Crouse, Marshall et Roche sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^{lle} Campbell (South Western Nova) et M. Dinsdale en remplacement de M^{me} Campagnolo et M. Malone sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Brisco et McIsaac en remplacement de MM. Fairweather et Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Bussièrès et Harquail en remplacement de MM. Leblanc (Laurier) et Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Herbert, Corbin, Robinson, MacFarlane et Harquail en remplacement de MM. Baker (Gander-Twillingate), Caron, Joyal, Lefebvre et Tessier sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Fairweather en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Crouse en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Yewchuk, Rynard et Halliday en remplacement de MM. Grafftey, Whiteway et Lavoie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Roy (Laval) et Marceau, M^{lle} Campbell (South Western Nova) et MM. Roberts, Joyal et Guilbault en remplacement de MM. Côté, Andres (Lincoln), Robinson, MacFarlane, Loiselle (Saint-Henri) et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Grafftey, Whiteway et Lavoie en remplacement de MM. Yewchuk, Rynard et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M^{me} Campagnolo en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lachance en remplacement de M. McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Leblanc (Laurier) et Joyal en remplacement de MM. Bussièrès et Harquail sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Baker (Gander-Twillingate), Caron, Joyal, Lefebvre et Tessier en remplacement de MM. Herbert, Corbin, Robinson, MacFarlane et Harquail sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M^{me} Appolloni en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Schumacher et Philbrook en remplacement de MM. MacDonald (Egmont) et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. McRae en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Orlikow en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi concernant les Jeux olympiques de 1976—Pièces olympiques—pour la période terminée le 31 mars 1976, conformément aux paragraphes (1) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60i).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 311

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 28 MAI 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Robinson, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le douzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 65 sous la rubrique Santé nationale et Bien-être social dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 56 et 57*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 184 aux Journaux*).

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

JULES LÉGER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ce Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132i.

En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 59 du Règlement, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), il est ordonné,—Que le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, déposé aujourd'hui sur le Bureau de la Chambre, soit déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, ainsi qu'il suit:

Conseil du Trésor, crédit L27a

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill S-35, Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.

M. Sharp, au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Buchanan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill S-34, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Buchanan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 4 et 9, ayant été appelés sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Rodriguez, appuyé par M^{lle} Bégin, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un Office national de l'éducation en vue a) de recueillir et de diffuser dans tout le Canada les renseignements et les recherches sur l'éducation, b) d'organiser dans les provinces et les territoires, des échanges entre le personnel, les enseignants ou les étudiants, c) de concentrer les efforts déployés par le Canada en vue d'améliorer les possibilités éducatives à l'étranger, d) de créer un organisme qui permette de porter les problèmes éducatifs de la population canadienne à l'attention du Conseil des ministres provinciaux de l'éducation.—*(Avis de motion n° 47)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Yewchuk, Rynard, Halliday, M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Herbert en remplacement de MM. Grafftey, Whiteway, Lavoie, McGrath et Gauthier

(Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Fairweather, Gilbert, Côté, M^{lle} Nicholson et M. Macquarrie en remplacement de MM. Friesen, Leggatt, Poulin, Robinson et Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Poulin, Robinson et Woolliams en remplacement de M. Côté, M^{lle} Nicholson et M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Stevens, Lambert (Edmonton-Ouest), Clarke (Vancouver Quadra), Kempling et Balfour en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Neil, Hargrave, Schellenberger et Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3765), demandant: 1. En 1975 jusqu'à ce jour, combien de personnes ont subi le test de bilinguisme à la Fonction publique en vue de la prime de 7%?

2. Combien de personnes d'expression a) anglaise, b) française ont (i) réussi (ii) échoué?

3. Quels sont les critères d'évaluation?

4. Le test est-il valable? (Document parlementaire n° 301-2/3765i).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 4446), demandant: 1. Quels ministères, organismes et sociétés de la Couronne publient régulièrement des périodiques, journaux et communiqués qu'ils distribuent à leur personnel ou au grand public?

2. Combien d'exemplaires sont publiés par chaque ministère, organisme ou société d'État et de quelle façon sont-ils distribués?

3. Combien en coûte-t-il à chaque ministère, organisme ou société de la Couronne, pour imprimer et distribuer ces publications? (Document parlementaire n° 301-2/4446A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 4955), demandant: 1. Pour les douze derniers mois, combien les ministères et organismes gouvernementaux ont-ils dépensé pour l'utilisation des services a) de courrier, b) de messagerie privés et, dans chaque cas, quel était le nom de la société?

2. A-t-on accordé des contrats pour certains de ces services?

3. Pour quel genre de courrier a-t-on recours aux services privés et, dans chaque cas, pourquoi n'emploie-t-on pas le service postal normal? (Document parlementaire n° 301-2/4955A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1976 (Question n° 5092), demandant: 1. Depuis la mise en vigueur du programme de conversion au système métrique au niveau national, combien a été dépensé annuellement de la part des différents ministères a) pour éduquer le public, b) pour appliquer ce nouveau système au matériel nécessaire au bon fonctionnement du Ministère?

2. Combien de personnes sont directement responsables de l'application de ce programme? (Document parlementaire n° 301-2/5092A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 5172), demandant: 1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec

Berlitz, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élèvent-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5172A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 312

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 31 MAI 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. McGrath, appuyé par M. MacDonald (Egmont), il est agréé,—Que la Chambre appuie les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'Habitat, qui s'ouvre aujourd'hui à Vancouver et qui tente de résoudre les problèmes des peuples en matière de logement, d'alimentation et de milieu.

M. Bussières, du Comité permanent de l'agriculture, présente le seizième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60 sous la rubrique Agriculture du Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91 et 92*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 185 aux Journaux.*)

Il est ordonné,—Qu'à huit heures ce soir, la Chambre revienne à l'appel des «Affaires courantes ordinaires».

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976*)

(*Avis de motions*)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20 et 4 sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Clark (Rocky Mountain), appuyé par M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain),—Que, de l'avis de la Chambre, un Comité devrait être désigné en vue d'examiner les pouvoirs, les prérogatives et les privilèges rattachés au Cabinet du Premier ministre et de signaler les garanties qu'il serait souhaitable ou nécessaire d'accorder afin de protéger

les principes constitutionnels de souveraineté du Parlement et de suprématie de la Loi.—(Avis de motion n° 9).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des «Affaires courantes ordinaires».

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la «Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux».

M. Parent, au nom de M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires des anciens combattants du Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 23 et 24*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 186 aux Journaux*).

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Saltsman en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Scott et Leggatt en remplacement de MM. Hnatyshyn et Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations du Compte du fonds des changes ainsi que le rapport de l'Auditeur général concernant la vérification du Compte, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 17 et au paragraphe (2) de l'article 18 de la Loi sur la monnaie et les changes, chapitre C-39, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/133B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1976, demandant copie du plus récent exemplaire de tout journal, revue ou bulletin publié par chaque ministère, organisme ou société de la Couronne.—(Avis de motion portant production de documents n° 94). (Document parlementaire n° 301-3/94).

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 313

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 1^{er} JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur le Bureau de la Chambre,— Copie, en anglais, d'une lettre, en date du 18 mars 1976, de l'Orateur de la Chambre des communes au Premier ministre du Canada, recommandant que l'édifice de l'Est devienne un immeuble à l'usage du Parlement. (Document parlementaire n° 301-7/55).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 4961—*M. Caouette* (Témiscamingue)

1. En 1975, le gouvernement a-t-il consenti des prêts à des gouvernements étrangers ou à des organismes internationaux et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) à quelles fins, c) de quel montant, d) à quelles conditions de remboursement, y compris le taux d'intérêt et les périodes d'amortissement?

2. Le gouvernement a-t-il consenti certains de ces prêts sur les fonds, a) de banques situées au Canada, b) de banques étrangères et, dans l'affirmative, quel en était le pourcentage? (Document parlementaire n° 301-2/4961).

N° 5409—*M. Beatty*

La Société du crédit agricole a-t-elle confié des causes à des avocats de l'Ontario au cours de l'année 1975-1976 et, dans l'affirmative, a) quels sont leur nom et adresse, b) quel a été le montant des honoraires de chaque avocat, c) de combien de cas s'est occupé chacun des avocats? (Document parlementaire n° 301-2/5409).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité de l'article 58 du Règlement, M. Rondeau, appuyé par M. Caouette (Témiscamingue), propose,—Que cette Chambre déplore vivement l'attitude de ce gouvernement qui abuse de sa majorité pour élaborer plusieurs de ses projets de loi qui réunissent des sujets tout à fait différents dans un même texte, ainsi que sa tendance trop marquée à élargir le champ de la réglementation qui définit l'application des lois, attitude qui a pour effet de fausser l'esprit du législateur et surtout d'enlever à cette Chambre des pouvoirs réels qui subsistaient par la coutume.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{me} Campagnolo et M. Milne en remplacement de MM. Poulin et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Stanbury en remplacement de M. Loiselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et Wenman en remplacement de M. Ritchie et M^{me} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Baker (Gander-Twillingate), M^{me} Nicholson et MM. Roberts et Ethier en remplacement de M^{me} Appolloni et MM. Marceau, Dupont et Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—————

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1976 (Question n° 4600), demandant: 1. Quel a été le coût des services de renseignements de chacun des ministères en a) 1975, b) 1974?

2. Combien ont coûté a) les communiqués de presse, b) les discours ministériels, c) les discours du Premier ministre, d) les discours des députés, distribués aux hebdomadaires canadiens? (Document parlementaire n° 301-2/4600A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 5172), demandant: 1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec Berlitz, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élèvent-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5172B).

—————

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 314

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 2 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Robinson, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le treizième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 28 novembre 1975, votre Comité a étudié le Bill C-242, Loi concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher les lignes 6 à 10 à la page 1 et les remplacer par ce qui suit:

«2. (1) Sous réserve de toute autre loi ou règle de droit, certaines sections peuvent être réservées aux fumeurs dans les wagons de chemin de fer, les navires, les aéronefs ou les véhicules à moteur qui servent au transport des passagers en contrepartie d'un prix de location ou d'une récompense, savoir:»

Ajouter immédiatement après la ligne 25 à la page 1 ce qui suit:

«(2) Quiconque fume sciemment dans les sections destinées aux passagers des wagons de chemin de fer, des navires, des aéronefs ou des véhicules à moteur qui servent au transport des passagers en contrepartie d'un prix de location ou d'une récompense visés au paragraphe (1), en dehors des sections réservées aux fumeurs en vertu de ce paragraphe, est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de cent dollars au maximum.»

(3) Tout exploitant d'un moyen de transport visé au paragraphe (1) qui permet sciemment, ou dont un employé ou mandataire permet sciemment la commission d'une infraction prévue au paragraphe (2) dans un wagon de chemin de fer, navire, aéronef ou véhicule à moteur exploité par lui sans prendre toutes mesures raisonnables pour l'empêcher est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

(4) Une personne déclarée coupable en vertu des paragraphes (2) ou (3) est passible de toute amende prescrite par le tribunal et imposée conformément à ces paragraphes, mais à toute autre fin cette personne est réputée ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction aux termes d'une loi du Parlement du Canada.

(5) Nul ne doit produire ni reproduire pour une autre personne ou autorité un document ou dossier judiciaire relatif à l'arrestation, au procès ou à la condamnation d'une personne déclarée coupable aux termes des paragraphes (2) ou (3) ou au paiement d'une amende par cette personne, sauf dans la mesure où cela est nécessaire pour le paiement de l'amende et la comptabilité y afférente.

(6) Quiconque produit ou reproduit un document ou dossier judiciaire en violation du paragraphe (5) est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de cent dollars au maximum.»

Nouvel article 3

Ajouter immédiatement après l'article 2 ce qui suit:

«3. Le gouverneur en conseil peut, par règlement,

a) exempter de l'application de la présente loi toute catégorie de wagons de chemin de fer, de navires, d'aéronefs ou de véhicules à moteur;

b) prescrire par qui et comment seront établies les sections réservées aux fumeurs;

c) fixer le pourcentage maximal de l'espace destiné aux passagers qui peut être réservé en vertu du paragraphe 2(1) dans toute catégorie de wagons de chemin de fer, de navires, d'aéronefs ou de véhicules à moteur; et

d) régir, d'une manière générale, l'application de la présente loi.»

Nouvel article 4

Ajouter immédiatement après le nouvel article 3 ce qui suit:

«4. Le gouverneur en conseil peut, par décret, désigner parmi les membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le Ministre responsable de l'application de la présente loi.»

Nouvel article 5

Ajouter immédiatement après le nouvel article 4 ce qui suit:

«5. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-242, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 51, 53, 54, 55, 58 et 63*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 187 aux Journaux.*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Sur l'amendement de M. Stevens, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots suivant les mots «Que la Chambre» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«regrette que le gouvernement n'ait pris aucun engagement concernant les possibilités d'emploi et la croissance à long terme de l'économie canadienne, qu'il n'ait pas compris que la création d'emplois et une croissance économique saine sont essentielles à un contrôle efficace de l'inflation et qu'il refuse de s'imposer des restrictions budgétaires réelles et honnêtes pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens.»

Et sur le sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant les mots qui suivent:

«la Chambre regrette notamment qu'au moment où plus de 760,000 Canadiens sont en chômage, le gouvernement ait annoncé son intention de porter de huit à douze semaines la durée minimale d'emploi exigée au cours de la période de référence pour l'ouverture du droit aux prestations d'assurance-chômage.»

Après plus ample débat, à 5 h. 45 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (6) de l'article 60 du Règlement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 137)

POUR

Messieurs

Allard	Douglas	Leggatt
Beaudoin	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Matte
Benjamin	Fortin	Nystrom
Blackburn	Jones	Orlikow
Broadbent	Knowles	Peters
Caouette	(Winnipeg- Nord-Centre)	Rondeau
(Villeneuve)	Lambert	Saltsman
Dionne	(Bellechasse)	Symes—20
(Kamouraska)		

CONTRE

Messieurs

Abbott	De Bané	Herbert
Alexander	Demers	Hnatyshyn
Alkenbrack	Dick	Hopkins
Allmand	Dinsdale	Howie
Anderson	(Northumberland- Miramichi)	Huntington
Andras	Douglas	Hurlburt
(Port Arthur)	(Bruce-Grey)	Isabelle
André	Drury	Jamieson
(Calgary-Centre)	Duclos	Jarvis
Andres	Dupont	Jelinek
(Lincoln)	Dupras	Johnston
Appolloni (M ^{me})	Duquet	Joyal
Baker	Ellis	Kaplan
(Gander-Twillingate)	Elzinga	Kempling
Baker	Epp	Knowles
(Grenville-Carleton)	Ethier	(Norfolk-Haldimand)
Balfour	Faulkner	Korchinski
Beatty	Fleming	Lachance
Béchar	Flynn	Lajoie
Bégin (M ^{lle})	Forrestall	Lalonde
Blais	Foster	Lambert
Blouin	Fox	(Edmonton-Ouest)
Breau	Francis	Landers
Buchanan	Frasier	Lang
Bussièrès	Friesen	Laniel
Caccia	Gendron	Lapointe
Cadieu	Gillespie	La Salle
Cafik	Goodale	Lawrence
Campagnolo (M ^{me})	Goyer	Leblanc
Campbell (M ^{lle})	Grafftey	(Laurier)
(South Western Nova)	Gray	LeBlanc
Campbell	Guay	(Westmorland-Kent)
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	(Saint-Boniface)	Lee
Caron	Guay	Lessard
Chrétien	(Lévis)	Loiselle
Clark	Guilbault	(Chambly)
(Rocky Mountain)	Haidasz	Loiselle
Clermont	Halliday	(Saint-Henri)
Comtois	Hamilton	Lumley
Condon	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	MacDonald
Corbin	Hamilton	(Cardigan)
Corriveau	(Swift Current- Maple Creek)	Macdonald
Crouse	Harquail	(Rosedale)
Cullen	Hees	MacDonald (M ^{lle})
Cyr		(Kingston et les Îles)
Darling		MacEachen
Daudlin		MacFarlane

MacGuigan	Oberle	Schellenberger
MacKay	O'Connell	Schumacher
MacLean	Olivier	Scott
Macquarrie	O'Sullivan	Sharp
Maine	Ouellet	Skoreyko
Marceau	Paproski	Smith
Marchand	Parent	(Churchill)
(Kamloops-Cariboo)	Pelletier	Smith
Martin	Penner	(Saint-Jean)
Masniuk	Philbrook	Stanbury
Mazankowski	Pinard	Stanfield
McCain	Portelance	Stevens
McCleave	Poulin	Stewart
McIsaac	Prud'homme	(Marquette)
McKenzie	Railton	Stollery
McKinley	Raines	Towers
McKinnon	Reid	Trudeau
McRae	Reynolds	Trudel
Milne	Richardson	Turner
Mitges	Ritchie	Wagner
Munro	Roberts	Watson
(Esquimalt-Saanich)	Robinson	Wenman
Munro	Rompkey	Whelan
(Hamilton-Est)	Roy	Whittaker
Murta	(Timmins)	Wise
Neil	Roy	Woolliams
Nicholson (M ^{lle})	(Laval)	Yanakis
Nilsen	Sauvé (M ^{me})	Young—192

M. Lavoie en remplacement de M. Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Maine en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1976 (Question n° 4600), demandant: 1. Quel a été le coût des services de renseignements de chacun des ministères en a) 1975, b) 1974?

2. Combien ont coûté a) les communiqués de presse, b) les discours ministériels, c) les discours du Premier ministre, d) les discours des députés, distribués aux hebdomadaires canadiens? (Document parlementaire n° 301-2/4600B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 4955), demandant: 1. Pour les douze derniers mois, combien les ministères et organismes gouvernementaux ont-ils dépensé pour l'utilisation des services a) de courrier, b) de messagerie privés et, dans chaque cas, quel était le nom de la société?

2. A-t-on accordé des contrats pour certains de ces services?

3. Pour quel genre de courrier a-t-on recours aux services privés et, dans chaque cas, pourquoi n'emploie-t-on pas le service postal normal? (Document parlementaire n° 301-2/4955B).

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Scott sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M^r Symes sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Loïselle (Chambly), Poulin et Robinson en remplacement de M. Anderson, M^{me} Campagnolo et M. Milne sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A 6 h. 12 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 315

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 3 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Yewchuk, appuyé par M. Alexander, il est résolu,—Que la Chambre exprime l'espoir que les cas comme celui de Valentyn Moroz soient traités conformément aux principes gouvernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales et aux autres principes pertinents de l'acte final d'Helsinki.

M. Baker (Gander-Twillingate), au nom de M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copie, en anglais, du Rapport du Groupe de travail sur les biphényles polychlorés, en date du 1^{er} avril 1976, au Comité mixte des ministères de l'Environnement et de la Santé nationale et du Bien-être social sur les contaminants intitulé «*Background to the Regulation of Polychlorinated Biphenyls (PCB) in Canada*» ainsi que copies, en français et en anglais, d'un résumé. (Document parlementaire n° 301-4/80).

M. Caccia, appuyé par M. Breau, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-440, Loi concernant l'usage domestique et industriel de l'énergie solaire, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur l'amendement de M. Stevens, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots suivant les mots «Que la Chambre» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«regrette que le gouvernement n'ait pris aucun engagement concernant les possibilités d'emploi et la croissance à long terme de l'économie canadienne, qu'il n'ait pas compris que la création d'emplois et une croissance économique saine sont essentielles à un contrôle efficace de l'inflation et qu'il refuse de s'imposer des restrictions budgétaires réelles et honnêtes pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens.»

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

À dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Howie et Philbrook, M^{me} Appolloni, MM. Marceau et Côté en remplacement de MM. Lavoie, Baker (Gander-Twillingate), Ethier, Roberts et Gauthier (Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Friesen, M^{me} Campagnolo et M. Anderson en remplacement de MM. Hnatyshyn, Olivier et Guay (Lévis) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Allard en remplacement de M. Laprise sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des dépenses effectuées et des procédures prises sous le régime de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 41 de cette Loi, chapitre F-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/145B).

Par M. Mackasey,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1151, en date du 18 mai 1976, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160P).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 316

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 4 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Marshall, appuyé par M. Railton, il est résolu,—Que la Chambre, en ce 32^e anniversaire du «jour J», exprime sa reconnaissance et rende hommage aux anciens combattants qui ont pris part aux opérations du 6 juin 1944 et aux familles de ceux qui y sont tombés.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Parent, appuyé par M. Prud'homme, il est résolu,—Que la Chambre félicite les citoyens de St. Catharines pour cent ans de réalisations dans les domaines de l'éducation, de la culture, des loisirs, du commerce et de l'industrie.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole terminée le 31 juillet 1975, déposé sur le Bureau de la Chambre le 8 avril 1976, soit déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le Bill C-81, Loi visant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes ainsi que la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires relativement à l'augmentation de certains paiements, rapporté avec un amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires

en général, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

Du consentement unanime, le Bill S-33, Loi concernant la United Grain Growers Limited, rapporté sans amendement par le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

(Bills publics)

Le Bill C-242, Loi concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des

affaires sociales, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

M. Robinson, appuyé par M. Francis, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 317

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 7 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué, en date du 7 juin 1976, au sujet de la démission de M. John T. Keenan du poste de responsable de la Commission d'enquête sur les incidences en termes de sécurité de l'introduction du bilinguisme dans le contrôle du trafic aérien dans la province de Québec, ainsi que la lettre de démission, en date du 7 juin 1976. (Document parlementaire n° 301-7/34A).

M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose.—Que, nonobstant le Règlement ou tout ordre spécial, l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue pour le reste de la session et que, les mardis et jeudis, la Chambre siège à compter de onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi afin d'étudier les bills émanant du gouvernement et que les Affaires courantes ordinaires soient abordées à deux heures de l'après-midi.

Il s'élève un débat et ce débat est ajourné jusqu'à neuf heures ce soir.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen.—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés suivant les dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 février 1976)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20, 4, 10, 48, 49 et 50 sont réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Johnston, appuyé par M. Paproski.—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait enquêter sur la grave pénurie de couvercles et de pots servant à la mise en conserve à la maison de fruits et de légumes et prendre en outre les mesures nécessaires pour que l'an prochain, ces deux articles existent en quantités suffisantes sur le marché canadien.—*(Avis de motion n° 25)*.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen.—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves),

soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après plus ample débat, conformément aux dispositions de l'ordre adopté plus tôt ce jour, M. l'Orateur interrompt les délibérations.

Le débat ajourné reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury,—Que, nonobstant le Règlement ou tout ordre spécial, l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue pour le reste de la session et que, les mardis et jeudis, la Chambre siège à compter de onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi afin d'étudier les bills émanant du gouvernement et que les Affaires courantes ordinaires soient abordées à deux heures de l'après-midi.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code

criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté ce jour.

N° 318

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 8 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit et ce débat est interrompu.

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un document de la société Radio-Canada, en date du 12 avril 1976, intitulé: «Reportage télévisé des délibérations parlementaires—Aperçu des coûts et des exigences». (Document parlementaire n° 301-7/56).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur l'amendement de M. Stevens, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots suivant les mots «Que la Chambre» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«regrette que le gouvernement n'ait pris aucun engagement concernant les possibilités d'emploi et la croissance

à long terme de l'économie canadienne, qu'il n'ait pas compris que la création d'emplois et une croissance économique saine sont essentielles à un contrôle efficace de l'inflation et qu'il refuse de s'imposer des restrictions budgétaires réelles et honnêtes pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens.»

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (7) de l'article 60 du Règlement.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 138)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Bawden
Beatty
Beaudoin

Benjamin
Blackburn
Brewin
Brisco
Cadieu
Clark
(Rocky Mountain)
Coates
Cossitt
Crouse
Darling

Dick
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Elzinga
Epp
Fairweather
Fortin
Friesen

Gauthier
(Roberval)
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Horne
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Kemping
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta

Neil
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Ritchie
Rodriguez
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—90

Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)

Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stollery

Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—121

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)

Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fox
Francis
Gendron
Gillespie
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)

LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Nicholson (M^{lle})
Olivier
Ouellet
Pearsall
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Milne et Dick en remplacement de MM. Robinson et Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Guay (Lévis) en remplacement de M. Loisel (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Oberle et Skoreyko en remplacement de MM. Friesen et Towers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Patterson en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Condon et Collenette en remplacement de MM. Côté et Railton sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) au sujet du nombre et du montant des prêts consentis aux Indiens en vertu du paragraphe (1) de l'article 70 de la Loi sur les Indiens, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (6) de l'article 70 de cette Loi, chapitre I-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/161B).

A 10 h. 13 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 319

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 9 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Corbin, au nom de M. Robinson, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le quatorzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 28 mai 1976, votre Comité a étudié le Bill S-35, Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 64*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 188 aux Journaux*).

Du consentement unanime, il est ordonné.—Qu'à 5 h. 50 cet après-midi, la Chambre aborde l'étude du Bill S-35, Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, d'un Traité d'extradition entre le Canada et la Suède, fait le 25 février 1976. (Document parlementaire n° 301-6/182A).

L'avis de motion portant production de documents n° 100, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux et lettres entre le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et leurs homologues des divers ministères de la Santé des provinces, au sujet de la mise en œuvre d'un programme national de vaccination contre la grippe porcine,

est appelé et, à la demande de l'honorable député d'Athabasca (M. Yewchuk), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 101, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents relatifs aux calculs qui ont permis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de prévoir que le vaccin contre la grippe porcine coûterait entre \$0.60 et \$1.00 l'unité,

est appelé et, à la demande de l'honorable député d'Athabasca (M. Yewchuk), est reporté par le Greffier à l'ordre

relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit et, conformément aux dispositions de l'ordre adopté ce jour, M. l'Orateur interrompt les délibérations.

Le Bill S-35, Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport.

M. Goyer, au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Lessard, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Towers, Friesen, Howie et Olivier en remplacement de MM. Oberle, Skoreyko, McCleave et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Loiselle (Chambly) en remplacement de M. Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McCleave en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Smith (Saint-Jean) et Martin en remplacement de MM. Bécharde et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 4446), demandant: 1. Quels ministères, organismes et sociétés de la Couronne publient régulièrement des périodiques, journaux et communiqués qu'ils distribuent à leur personnel ou au grand public?

2. Combien d'exemplaires sont publiés par chaque ministère, organisme ou société d'État et de quelle façon sont-ils distribués?

3. Combien en coûte-t-il à chaque ministère, organisme ou société de la Couronne, pour imprimer et distribuer ces publications? (Document parlementaire n° 301-2/4446B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 4955), demandant: 1. Pour les douze derniers mois, combien les ministères et organismes gouvernementaux ont-ils dépensé pour l'utilisation des services a) de courrier, b) de messagerie privés et, dans chaque cas, quel était le nom de la société?

2. A-t-on accordé des contrats pour certains de ces services?

3. Pour quel genre de courrier a-t-on recours aux services privés et, dans chaque cas, pourquoi n'emploie-t-on pas le service postal normal? (Document parlementaire n° 301-2/4955C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 5172), demandant: 1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec Berlitz, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élèvent-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5172C).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre C-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/116B).

À six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1976.

N° 320

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 10 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit et ce débat est interrompu.

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copie, en anglais, d'un rapport de surveillance du ministère de l'Environnement, en date du mois de septembre 1975, intitulé «*Characterization of Wastewaters from the Great Canadian Oil Sands Bitumen Extraction and Upgrading Plant*». (Document parlementaire n° 301-4/81).

M. Marchand (Langelier), dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copie, en anglais, d'un rapport de surveillance du ministère de l'Environnement, en date du mois d'avril 1976, intitulé «*Atmospheric Asbestos Fibre Concentrations in the Baie Verte Area, Newfoundland*». (Document parlementaire n° 301-4/82).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 5423—*M. Matte*

1. Combien y a-t-il de Centres de la Main-d'oeuvre du Canada au Québec?

2. Quels en sont les adresses et les numéros de téléphone? (Document parlementaire n° 301-2/5423).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Anderson en remplacement de M. Guay (Lévis) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Jelinek, Loisselle (Saint-Henri), Roy (Laval), La Salle, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et Elzinga en remplacement de MM. McCleave, Corbin, Smith (Saint-Jean), Fairweather, Blackburn et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Côté en remplacement de M. Poulin sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Guay (Lévis) en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Poulin en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Côté et Ouellet en remplacement de MM. Leblanc (Laurier) et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Maine en remplacement de M. Demers sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Benjamin, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Horner en remplacement de MM. Nystrom, Korchinski et Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. McCain et Murta en remplacement de MM. Schellenberger et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,— Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'août 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/358A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3721), demandant: 1. Quel est le montant global des frais, pour lesquels il est possible d'obtenir des données, payés l'an dernier aux frais des contribuables, pour offrir des moyens de transport aux sous-ministres et en particulier pour a) les services de chauffeurs, b) le salaire des chauffeurs, c) les allocations pour le millage, d) les indemnités de repas, e) le montant global des salaires, y compris le surtemps et autres?

2. Quelle fraction est imputable à chaque ministère? (Document parlementaire n° 301-2/3721D).

A 10 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 321

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 11 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission de lutte contre l'inflation au Gouverneur général en conseil soumettant à l'examen du Directeur de la Loi anti-inflation la convention collective entre l'*International Nickel Company of Canada Limited*, Division du Manitoba, et les employés représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 6166. (Document parlementaire n° 301-1/134F).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 5346—*M. McKenzie*

1. Quel est le nom et l'emplacement de chacun des aéroports exploités par le ministère des Transports?
2. Quelle est la politique officielle du Ministère au sujet des véhicules moteur trouvés abandonnés dans les aéroports?
3. Combien de voitures ont été abandonnées dans chacun de ces aéroports depuis le 1^{er} janvier 1975?
4. Ces voitures deviennent-elles propriété de la Couronne, et dans l'affirmative, de quelle manière en dispose-t-on?
5. Le gouvernement en a-t-il tiré des revenus, et dans l'affirmative, quel en est le montant? (Document parlementaire n° 301-2/5346).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité de l'article 58 du Règlement, M. Horner, appuyé par M. Paproski, propose,—Que la Chambre conteste l'application du principe du «paiement par l'utilisateur» du ministère des Transports aux régions canadiennes «pleinement développées» et «en période de développement» ainsi qu'à différents moyens de transport, et presse le ministre de préciser les lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique et d'expliquer toute modification qu'on songe à y apporter.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel de «Déclarations de ministres».

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lambert (Bellechasse) en remplacement de M. Beau-doin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

A 5 h. 06 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 322

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 14 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Holmes, appuyé par M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), il est résolu.—Que la Chambre reconnaisse le jalon de l'éducation des autochtones posé lors de la remise au Dr Irwin Norbert Antone, de la réserve Muncey, d'un diplôme de la faculté de médecine de l'Université Western Ontario, et qu'une lettre de félicitations soit adressée au Dr Antone, au nom de tous les députés.

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration du Premier ministre du Canada faite à l'occasion de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, à Ottawa les 14 et 15 juin 1976, intitulée «Financement des programmes établis de longue date: proposition relative aux principaux programmes à frais partagés en matière de santé et d'enseignement postsecondaire». (Document parlementaire n° 301-5/29).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 5327—M. Caouette (Témiscamingue)

1. Depuis 1970 jusqu'à maintenant, par le biais de l'Agence Canadienne de Développement International, ou par tout autre organisme, combien le gouvernement a-t-il consenti de bourses à des étudiants étrangers venant étudier dans les collèges et les universités canadiennes?

2. Pour chacune de ces années, a) combien le gouvernement a-t-il déboursé d'argent par l'accord de telles bourses, b) combien d'étudiants ont reçu de telles bourses et quels étaient les pays d'origine des étudiants concernés?

3. Pour chacune de ces années, quels sont les collèges et les universités canadiennes qui ont reçu ces étudiants et quelle était la répartition de ces étudiants dans chacune de ces institutions? (Document parlementaire n° 301-2/5327).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen.—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Stanbury, Caron, Pearsall, Douglas (Bruce-Grey), Lapointe et Andres (Lincoln) en remplacement de MM. Marceau, Poulin, M^{me} Campagnolo et MM. Guay (Lévis), Loïselle (Chambly) et Olivier sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Olivier en remplacement de M. Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 34 de la Loi sur les travaux

publics, chapitre P-38, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/21A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur l'administration du Régime de pensions du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 118 de cette Loi, chapitre C-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/83D).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du Trust des titres des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1975, conformément à l'article 17 de la Loi sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 301-1/101B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1976, demandant copie de tout journal, revue ou bulletin publié par chaque ministère, organisme ou société de la Couronne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 94*). (Document parlementaire n° 301-3/94A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1976.

N° 323

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 15 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen.—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit et ce débat est interrompu.

M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 26 mai 1976, sur une enquête relative aux vêtements de dessus en cuir. (Document parlementaire n° 301-4/39A).

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 15 juin 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jean Beetz, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 15 juin, à 9 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité de l'article 58 du Règlement, M. Yewchuk, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que la Chambre considère avec grande inquiétude les décisions illogiques et irréfléchies du gouvernement qui n'accorde pas l'importance voulue au financement de la recherche dans le domaine de la santé.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-81, Loi visant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes ainsi que la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires relativement à l'augmentation de certains paiements.

Un message est reçu de l'honorable Jean Beetz, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-81, Loi visant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes ainsi que la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires relativement à l'augmentation de certains paiements.—Chapitre n° 99;

Bill S-34, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.—Chapitre n° 100;

Bill S-35, Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.—Chapitre n° 101;

Bill S-33, Loi concernant la United Grain Growers Limited.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 08 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Wenman, Gilbert et Grafftey en remplacement de MM. Patterson, Knowles (Winnipeg-Nord Centre) et Howie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Poulin, Loiselle (Chambly) et Dupont en remplacement de MM. Caron, Andres (Lincoln) et Lapointe sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Alkenbrack et Ritchie en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Stewart (Cochrane) et Maine en remplacement de MM. Maine et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

MM. Côté et Flynn en remplacement de MM. Dupont et Fox sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1284, en date du 1^{er} juin 1976, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160Q).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3860), demandant: 1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 a) pour rénover, b) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on a) des voitures officielles, b) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860G).

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 324

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 16 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Fundy-Royal (M. Fairweather) présente une pétition.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité de l'article 58 du Règlement, M. Balfour, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que la Chambre voit avec inquiétude l'effondrement accéléré de l'industrie textile canadienne, rejette l'inertie fataliste du ministère de l'Industrie et du Commerce et exige une action sérieuse pour résister à la pression ruineuse de niveaux d'importation excessivement élevés.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. La Salle sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

MM. Douglas (Bruce-Grey) et Fox en remplacement de MM. Côté et Loiseau (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Dupont en remplacement de M. Milne sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de Télésat Canada pour l'année civile 1975, y compris les états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, conformément à l'article 37 de la Loi de la Télésat Canada, chapitre T-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/305B).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1976.

N° 325

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 17 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

M. Langlois, du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le treizième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 28 mai 1976, votre Comité a étudié le crédit L27a sous la rubrique Conseil du Trésor dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 63, 64, 65 et 66*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 189 aux Journaux*).

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau de la Chambre le trente et unième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par les travailleurs du cinéma dans l'industrie cinématographique canadienne anglaise, résidant dans différentes provinces canadiennes,

relativement à l'industrie cinématographique canadienne, présentée par l'honorable député de Fundy-Royal (M. Fairweather), le mercredi 16 juin 1976, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 5169—M. Caouette (Témiscamingue)

1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec le Centre des langues Feuille d'érable Ltée, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élèvent-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5169).

N° 5170—*M. Caouette* (Témiscamingue)

1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec le Centre linguistique Cartier, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élevaient-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5170).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le jeudi 20 mai 1976, le vote par appel nominal est différé.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux.

M. Lalonde, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le jeudi 20 mai 1976, le vote par appel nominal sur le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), est différé jusqu'à 12 h. 30 de l'après-midi, le mardi 22 juin 1976.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Fraser, Whittaker, Railton, Milne et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Towers, Brisco, Olivier, Pearsall et Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Corbin en remplacement de M. Ouellet sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Fairweather et Schumacher en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. La Salle en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

M. Lawrence en remplacement de M. Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Jarvis, Andres (Lincoln), Stollery et Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de MM. Johnston, Marceau, Joyal et Harquail sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Loiselle (Chambly), Fleming et Andres (Lincoln) en remplacement de MM. Smith (Saint-Jean), Dupont et Milne sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Guilbault en remplacement de M. Andres (Lincoln) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1976 (Question n° 3654), demandant: 1. Depuis le 20 avril 1968, combien en a-t-il coûté aux contribuables pour les meubles, l'équipement, les installations fixes, les moquettes et autres du bureau de chaque ministre, a) au Ministère, b) à la Chambre des communes?

2. Pour la même période de temps, quel a été le total des dépenses de tous les ministères? (Document parlementaire n° 301-2/3654F).

Par M. Sharp.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1976 (Question n° 5092), demandant: 1. Depuis la mise en vigueur du programme de conversion au système métrique au niveau national, combien a été dépensé annuellement de la part des différents ministères *a)* pour éduquer le public, *b)* pour appliquer ce nouveau système au matériel nécessaire au bon fonctionnement du Ministère?

2. Combien de personnes sont directement responsables de l'application de ce programme? (Document parlementaire n° 301-2/5092B).

A 10 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 326

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 18 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Douglas (Bruce-Grey), au nom de M. MacGuigan, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le dix-septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 13 avril 1976, votre Comité a étudié le Bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher les lignes 24 à 29, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

« munitions » désigne les munitions employées pour les armes à feu y compris les amorces ou les poudres principalement utilisées comme éléments constitutifs de munitions pour armes à feu.»

Retrancher les lignes 30 à 32, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

«une carcasse, une chambre ou un canon d'une telle arme ainsi que toute chose»

Retrancher les lignes 33 à 46, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

« préposé aux autorisations » désigne toute personne qui a été désignée par écrit en qualité de préposé aux

autorisations par le commissaire ou le procureur général ou qui fait partie d'une catégorie de personnes qui a été ainsi désignée;

«registraire local d'armes à feu» désigne toute personne qui a été désignée par écrit en qualité de registraire local d'armes à feu par le commissaire ou le procureur général ou qui fait partie d'une catégorie d'officiers ou d'agents de police qui a été ainsi désignée;»

Retrancher la ligne 5, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«c) toute arme à feu, autre qu'une arme à autorisation restreinte telle que décrite à l'alinéa c) de la définition de cette expression au présent article, destinée de par sa»

Retrancher la ligne 11, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«une antiquité ni une arme à feu d'un genre»

Retrancher les lignes 21 et 22, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

«ou autrement,

c) toute arme à feu destinée, de par sa construction ou ses modifications, à permettre de tirer rapidement plusieurs balles pendant la durée d'une pression sur la détente et qui, le 1^{er} juin 1976, était

enregistrée comme arme à autorisation restreinte et faisait partie d'une collection d'armes à feu au Canada d'un collectionneur d'armes à feu de bonne foi, ou

d) n'importe quelle arme qui n'est ni

Retrancher les lignes 1 et 2, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Nonobstant la définition d'«arme à feu» au paragraphe (1) aux fins des définitions d'«arme prohibée» et d'«arme à autorisation restreinte» audit paragraphe et aux fins de l'article 88, du paragraphe 90(2) et des articles 91, 95, 100, 101, 104 et 106.8, une arme dotée d'un

Ajouter immédiatement après la ligne 11, à la page 4, le paragraphe suivant:

«(3) Un officier ou agent de police désigné par écrit par le commissaire ou le procureur général aux fins du présent paragraphe, peut exercer les fonctions d'un registraire local d'armes à feu en vertu des paragraphes 106.2(1), (2) et (3) et 106.3(3), (4) et (7) que spécifie sa désignation.»

Retrancher les lignes 36 à 38, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit:

«a) détentrice d'un permis en vertu des paragraphes 106.3(9) ou (11);»

Retrancher la ligne 28, à la page 7, et la remplacer par ce qui suit:

«possession une arme ou des munitions en raison de leurs fonc-»

Renommer l'article 89, à la page 7, qui devient le paragraphe 89(1), et ajouter immédiatement après la ligne 29, le paragraphe suivant:

«(2) Par dérogation à la présente loi, un curateur ou un employé d'un musée prescrit par les règlements ne sont pas coupables d'une infraction à la présente loi du seul fait qu'ils ont en leur possession une arme afin de la mettre en montre dans le musée ou aux fins de la réparer, restaurer ou entretenir pour la mettre en montre.»

Ajouter immédiatement après la ligne 46, à la page 7, le paragraphe suivant:

«(3) N'est pas illégale au sens de la présente loi, la possession par une personne âgée de moins de dix-huit ans d'une arme à feu ou de munitions dans le but de s'initier au maniement des armes

a) si elle est en présence et sous la surveillance directe et immédiate d'un de ses parents ou de son tuteur; ou

b) dans le cas d'une personne âgée de douze ans ou plus, si elle s'initie au maniement des armes au cours d'un programme d'entraînement au maniement des armes et elle est en présence et sous la surveillance directe et immédiate d'un instructeur qualifié nommé par le ministre de la Défense nationale ou le procureur général,

et n'est pas illégal au sens de la présente loi, le fait pour les parents ou un tuteur ou un instructeur qualifié nommé par le ministre de la Défense nationale ou le procureur général de prêter, transférer ou livrer une arme à feu ou des munitions à une personne âgée de moins de dix-huit ans dans le but de l'initier au maniement des armes dans les circonstances décrites à l'alinéa a) ou b), selon le cas.»

Retrancher la ligne 13, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«délivré en vertu du paragraphe 106.3(4) ou qui, dans le cas d'une arme à autorisation restreinte décrite à l'alinéa c) de la définition d'«arme à autorisation restreinte», n'est pas un collectionneur d'armes à feu de bonne foi qui le 1^{er} juin 1976 avait au Canada une collection d'armes à feu qui comprenait une telle arme à autorisation restreinte.»

Retrancher les lignes 10 à 12, à la page 10, et les remplacer par ce qui suit:

«(ii) détentrice d'un permis délivré en vertu du paragraphe 106.3(9) ou (11); ou»

Retrancher les lignes 13 à 15, à la page 10, et les remplacer par ce qui suit:

«b) à une personne détentrice d'un permis spécial temporaire délivré en vertu du paragraphe 106.3(8), des munitions ou une arme à feu du même genre que celle pour laquelle ce permis fut délivré.»

Retrancher les lignes 37 à 45, à la page 11, et les lignes 1 à 2, à la page 12, et les remplacer par ce qui suit:

«98. (1) Quiconque utilise une arme offensive

a) lors de la perpétration ou de la tentative de perpétration d'un acte criminel, ou

b) lors de sa fuite après avoir commis ou tenté de commettre un acte criminel

qu'il cause ou non des lésions corporelles ou qu'il ait ou non l'intention d'en causer, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement

c) d'au plus quatorze ans et d'au moins un an, dans le cas d'une première infraction au présent paragraphe, sauf dans les cas où l'alinéa d) s'applique; et

d) d'au plus quatorze ans et d'au moins trois ans, dans le cas d'une infraction au présent paragraphe subséquente à une première infraction ou dans le cas d'une première infraction au présent paragraphe commise par une personne qui, avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe, avait déjà été trouvée coupable d'un acte criminel ou d'une tentative d'acte criminel et avait utilisé une arme offensive lors de la perpétration ou de la tentative de perpétration de cet acte criminel ou lors de sa fuite après avoir commis ou tenté de commettre cet acte criminel.»

Retrancher les lignes 19 et 20, à la page 12, et les remplacer par ce qui suit:

«a) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement

(i) de deux ans, dans le cas d'une première infraction, et

(ii) de cinq ans, dans le cas d'une infraction subséquente, ou»

Dans la version française, retrancher les lignes 25 et 26, à la page 12, et les remplacer par ce qui suit:

«feu ou des munitions d'une manière négligente ou sans prendre suffisamment de pré-»

Retrancher les lignes 34 à 38, à la page 12, et les remplacer par ce qui suit:

«a) tenir des registres de ses opérations, en la forme prescrite par le commissaire, en ce qui concerne les armes, armes à feu et munitions que ce dernier désigne et contenant les renseignements qu'il exige;»

Retrancher les lignes 1 à 3, à la page 13, et les remplacer par ce qui suit:

«d) poster copie du registre et de l'inventaire au commissaire ou à toute personne que les paragraphes 106.3(5) ou (6) autorisent à délivrer un permis d'exploitation de l'entreprise sur demande écrite du commissaire ou de cette personne.»

Retrancher les lignes 8 et 9, à la page 13, et les remplacer par ce qui suit:

«autorisation restreinte ou d'armes à feu survenus dans le cours de son»

Retrancher la ligne 23, à la page 14, et la remplacer par ce qui suit:

«arme à feu, qu'il croit pour»

Retrancher les lignes 18 à 25, à la page 15, et les remplacer par ce qui suit:

«paix ou le magistrat, selon le cas,

a) doit, dans le cas où cette personne est trouvée coupable d'une infraction à l'article 98, en sus de toute autre peine qui peut être imposée pour cette infraction, rendre une ordonnance lui interdisant le port ou la possession d'une arme à feu ou de munitions

(i) dans le cas d'une infraction à cet article à laquelle l'alinéa 98(1)c) s'applique, pendant une période minimale de deux années indiquée dans l'ordonnance, et

(ii) dans le cas d'une infraction à cet article à laquelle l'alinéa 98(1)d) s'applique, pendant une période minimale de cinq années indiquée dans l'ordonnance,

à compter de sa mise en liberté après avoir purgé la peine d'emprisonnement pour cette infraction; et

b) peut, dans les autres cas, en sus de toute autre peine qui peut être imposée pour cette infraction, rendre une ordonnance lui interdisant le port ou la possession d'une arme à feu ou de munitions pendant la période y indiquée, à compter du moment où elle a été déclarée coupable de cette infraction.»

Retrancher les lignes 31 et 32, à la page 21, et les remplacer par ce qui suit:

«requérant, qu'il a lu la demande et qu'au meilleur de sa connaissance, son contenu est vrai et il n'existe»

Ajouter immédiatement après la ligne 5, à la page 22, le paragraphe suivant:

«(4.1) Rien dans la présente loi ne permet d'exiger, à titre de renseignements ou documents que le requérant d'un permis ou d'une autorisation doit fournir, ou à titre de renseignements ou documents supplémentaires que peut exiger de lui un registraire local d'armes à feu ou un préposé aux autorisations, des détails concernant la marque ou le numéro de série des fusils de chasse ou carabines d'un genre utilisé habituellement au Canada pour la chasse ou le sport dont il est propriétaire ou qui sont en sa possession.»

Retrancher les lignes 36 à 39, à la page 24, et les remplacer par ce qui suit:

«(7) Un certificat d'enregistrement ne peut être délivré que si un registraire local d'armes à feu certifié par écrit au commissaire qu'au»

Retrancher les lignes 8 à 16, à la page 25, et les remplacer par ce qui suit:

«certificat, ou

b) est destinée à la collection d'armes à feu du requérant qui est un collectionneur d'armes à feu de bonne foi et ne sera entreposée, montrée, manipulée et transportée qu'en conformité avec les conditions prescrites en vertu de l'alinéa 106.8(1)h.1), ou

c) est ou est réputée être en vertu de l'alinéa 106.8(1)h) une antiquité, une curiosité ou un souvenir aux fins de la présente Partie,

et qu'une autorisation ou un permis en vertu des paragraphes 106.3(7), (9) ou (11) a été délivré au requérant.»

Retrancher les lignes 31 et 32, à la page 26, et les remplacer par ce qui suit:

«(6) Le commissaire ou le procureur général de la province où est située ou prévue l'entreprise ou toute personne que le commissaire ou le procureur général nomme à cette fin, par écrit, peuvent délivrer des permis pour»

Retrancher la ligne 47, à la page 26, et la remplacer par ce qui suit:

«sonne âgée d'au moins douze ans résidant habituellement au Canada,»

Retrancher la ligne 12, à la page 27, et la remplacer par ce qui suit:

«délivré à une personne âgée d'au moins douze ans qui ne réside pas»

Retrancher les lignes 17 à 19, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

«b) dans les autres cas, par un registraire local d'armes à feu, un préposé aux autorisations ou un agent de la paix ou un agent de la paix de la catégorie désignée par écrit par le commissaire ou le procureur général aux fins du présent paragraphe,»

Retrancher les lignes 33 à 44, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

«(9) Le registraire local d'armes à feu ou le préposé aux autorisations dans une province peut délivrer un permis de possession d'armes à feu ou de munitions aux personnes pour qui la chasse et le trappage constituent un mode de vie et qui résident dans les régions de cette province que, par décret, le gouverneur en conseil désigne en tant que tel, à la condition

a) qu'il soit convaincu qu'elles ont besoin de chasser ou de trapper pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille; et

b) que la demande soit assortie

(i) dans le cas d'un requérant âgé de moins de dix-huit ans, d'une déclaration des personnes mentionnées au paragraphe (13) établissant et affirmant ce qui est mentionné dans ce dernier paragraphe, ou

(ii) dans le cas d'un requérant âgé de dix-huit ans ou plus, de la déclaration de deux répondants, résidant habituellement au Canada et membres de l'une des catégories de personnes spécifiées par les règlements établissant et affirmant ce qui est mentionné à l'alinéa 106.1(3)c.)»

Ajouter immédiatement après la ligne 44, à la page 27, le paragraphe suivant:

«(9.1) Les paragraphes 106.1(5) à (7) s'appliquent *mutatis mutandis* aux demandes de permis et aux permis mentionnés au paragraphe (9).»

Retrancher les lignes 3 à 7, à la page 28, et les remplacer par ce qui suit:

«été délivré, ou

b) jusqu'à ce que la personne à laquelle il»

Retrancher la ligne 15, à la page 28, et la remplacer par ce qui suit:

«une personne âgée d'au moins douze ans»

Retrancher la ligne 33, à la page 28, et la remplacer par ce qui suit:

«vertu des paragraphes (7) ou (8) à une personne âgée de moins de dix-huit ans ou en vertu du paragraphe (11) que si la demande»

Retrancher la ligne 2, à la page 29, et la remplacer par ce qui suit:

«mant qu'au meilleur de leur connaissance son contenu est vrai et ils»

Supprimer le mot «ou» à la ligne 26 de la page 29.

Retrancher la ligne 30, à la page 29, et la remplacer par ce qui suit:

«endroit indiqués dans le permis, ou

c) d'un permis mentionné au paragraphe (7), (8), (9) ou (11) sur lequel la personne qui le délivre appose, aux fins du présent paragraphe, un visa indiquant les provinces où ce permis est valide.»

Retrancher la ligne 34, à la page 31, et la remplacer par ce qui suit:

«requis, doit être signifiée dans les quatorze jours de la production de l'avis d'appel à la personne qui»

Ajouter immédiatement après la ligne 36, à la page 35, l'alinéa suivant:

«a.1) régir la manipulation, l'entreposage et la mise en montre des armes par les curateurs et employés des musées prescrits aux fins du paragraphe 89(2);»

Retrancher les lignes 37 à 39, à la page 36, et les remplacer par ce qui suit:

«106.1 à 106.3 avec celle des lois et programmes provinciaux sur la chasse, sur le contrôle de l'aptitude au maniement des armes à feu et sur l'entraînement à leur maniement;»

Ajouter immédiatement après la ligne 43, à la page 36, l'alinéa suivant:

«h.1) prescrire les conditions relatives à l'entreposage, à la mise en montre, à la manipulation et au transport des armes à autorisation restreinte qui

font partie des collections d'armes à feu des collectionneurs d'armes à feu de bonne foi;»

Article 6

Retrancher les lignes 36 à 48, à la page 38, et les lignes 1 à 7, à la page 39, et les remplacer par ce qui suit:

«*«infraction»* relativement à une autorisation ou demande d'autorisation, désigne une infraction visée aux alinéas a) à d) ou un complot en vue de commettre cette infraction, y compris tout complot ou toute infraction de cette sorte dont il existe des motifs raisonnables de croire qu'ils ont été commis ou sont susceptibles de l'être, notamment

a) une infraction que crée une loi du Parlement et dont l'auteur est passible d'un emprisonnement de cinq ans ou plus,

b) une infraction prévue au paragraphe 185(1) (tenancier d'une maison de jeu ou de pari) ou à l'alinéa 186(1)e) (vente d'une mise collective ou bookmaking),

c) une infraction prévue à l'article 192 de la *Loi sur les douanes* (contrebande), ou

d) une infraction prévue aux articles 158 ou 163 de la *Loi sur l'accise* (distillation ou vente illégale d'eau-de-vie)

et toute autre infraction que crée une loi du Parlement et dont l'auteur peut être poursuivi par voie de mise en accusation ou qui est une infraction prévue aux articles 3 ou 20 de la *Loi sur les petits prêts*, dont il existe des motifs raisonnables de croire qu'elle est reliée à un type d'activité criminelle fomentée et organisée par deux ou plusieurs personnes agissant de concert afin de promouvoir la perpétration de crimes impliquant une ou plusieurs infractions visées aux alinéas a) et d) ou un complot en vue de commettre une ou plusieurs de ces infractions;»

Nouvel article 6.1

Ajouter immédiatement après la ligne 7, à la page 39, l'article suivant:

«6.1 L'article 178.12 de ladite loi est modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(2) La demande d'autorisation peut être accompagnée d'une autre demande, signée par le procureur général de la province ou une demande d'autorisation a été présentée ou le solliciteur général du Canada, dans le cas où la demande a été présentée par lui ou en son nom, visant à faire remplacer la période prévue au paragraphe 178.23(1) par une période d'au plus cinq ans, tel qu'indiqué dans la demande.

(3) Le juge auquel sont présentées la demande d'autorisation et la demande visée au paragraphe (2) doit premièrement considérer celle qui est visée au paragraphe (2) et, s'il est convaincu, sur la base de la déclaration assermentée jointe à la demande d'autorisation et de toute autre déclaration assermentée qui appuie la demande visée au paragraphe (2), que les intérêts de la justice justifient qu'il accepte cette demande, doit fixer une autre période d'une durée

maximale de cinq ans, en remplacement de celle qui est prévue au paragraphe 178.23(1).

(4) Lorsque le juge auquel la demande d'autorisation et la demande visée au paragraphe (2) sont présentées refuse de modifier la période prévue au paragraphe 178.23(1) ou fixe une autre période en remplacement de celle-ci plus courte que celle indiquée dans la demande mentionnée au paragraphe (2), la personne qui comparaît devant lui sur la demande d'autorisation peut alors la retirer; le juge ne doit pas considérer la demande d'autorisation ni accorder l'autorisation et doit remettre à la personne qui comparaît devant lui sur la demande d'autorisation les deux demandes et toutes les pièces et documents qui s'y rattachent.»

Article 8

Retrancher la ligne 10, à la page 40, et la remplacer par ce qui suit:

«(2) Par dérogation au paragraphe (1), le juge ou magistrat qui préside à une instance quelconque peut déclarer admissible en preuve une communication privée qui serait irrecevable en vertu du paragraphe (1), s'il estime:

- a) qu'elle concerne un des points en litige; et
- b) que l'irrecevabilité tient non pas au fond mais uniquement à un vice de forme ou de procédure dans la demande d'interception ou dans l'autorisation qui a été accordée à cet effet.

(3) Les communications privées qui ont»

Article 10

Retrancher la ligne 31, à la page 40, et la remplacer par ce qui suit:

«10. L'article 178.23 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«178.23 (1) Le procureur général de la province où une demande d'autorisation a été présentée ou le solliciteur général du Canada, dans le cas où la demande a été présentée par lui ou en son nom, doit aviser par écrit, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la période pour laquelle l'autorisation a été donnée ou à l'intérieur de toute autre période fixée en vertu du paragraphe 178.12(3) ou du paragraphe (4) du présent article, la personne qui a fait l'objet de l'interception en exécution de cette autorisation et doit, de la façon prescrite par règlement établi par le gouverneur en conseil, certifier au tribunal qui a octroyé l'autorisation que cette personne a été ainsi avisée.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas dans le cas d'un mandat délivré en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur les secrets officiels*.

(3) A tout moment pendant la période de quatre-vingt-dix jours prévue au paragraphe (1) ou pendant toute autre période inférieure à cinq ans fixée par un juge en vertu du paragraphe 178.12(3) au sujet d'une

autorisation donnée, le procureur général qui a présenté ou au nom duquel a été présentée la demande ou le solliciteur général du Canada, dans le cas où la demande a été présentée par lui ou en son nom peut demander à un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle ou à un juge tel que défini à l'article 482 le remplacement de la période de quatre-vingt-dix jours mentionnée au paragraphe (1) ou de toute autre période ainsi fixée par l'autre période plus longue d'au plus cinq ans, qu'il indique dans la demande.

(4) Le juge auquel une demande visée au paragraphe (3) est présentée doit, s'il est convaincu, sur la base de la déclaration assermentée appuyant la demande, que les intérêts de la justice justifient qu'il accepte cette demande, fixer une autre période d'au plus cinq ans, en remplacement de la période de quatre-vingt-dix jours visée au paragraphe (1) ou de celle fixée en vertu du paragraphe 178.12(3).»

Article 11

Retrancher les lignes 40 à 45, à la page 42, et les remplacer par ce qui suit:

«689. (1) La cour doit entendre et statuer sur une demande faite en vertu de la présente Partie si

- a) le procureur général de la province où le délinquant a été jugé, soit avant ou après leur présentation, a autorisé la demande;»

Retrancher les lignes 38 et 39, à la page 46, et les remplacer par ce qui suit:

«période indéterminée dès l'expiration d'un délai de trois ans à compter du jour où ces personnes ont été mises sous garde et, par la suite»

Article 13

Retrancher l'article 13.

Article 14

Ajouter immédiatement après la ligne 27, à la page 53, l'alinéa suivant:

«d.1) les armes dotées d'un canon qui, en vertu du paragraphe 82(2) du *Code criminel*, sont réputées, aux fins de certaines dispositions de cette loi énumérées dans ce paragraphe, ne pas être des armes à feu;»

Article 19

Retrancher la ligne 41, à la page 56, et la remplacer par ce qui suit:

«posent de deux ou plus de deux membres de»

Retrancher les lignes 4 et 5, à la page 57, et les remplacer par ce qui suit:

«peut exercer tous les pouvoirs que les lois du Parlement, notamment la présente, confèrent à la Commission.»

Article 23

Retrancher les lignes 25 à 28, à la page 59, et les remplacer par ce qui suit:

«puisse être accordée à un détenu lors de l'examen de son cas ou lors de l'audition de la demande qu'il présente en ce sens;»

Retrancher les lignes 21 à 25, à la page 60, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Les règlements établis en vertu du paragraphe (1) peuvent être destinés à s'appliquer

a) partout au Canada ou, pendant que des commissions provinciales des libérations conditionnelles sont en cours d'établissement, dans les régions désignées, ou

b) à toutes ou à certaines catégories de détenus.»

Article 24

Retrancher la ligne 3, à la page 61, et la remplacer par ce qui suit:

«fin à l'absence temporaire sans escorte accordée à un détenu en vertu des articles 26.1 ou 26.2 de la *Loi sur les pénitenciers* ou à la libération conditionnelle de jour de»

Article 27

Retrancher la ligne 16, à la page 62, et la remplacer par ce qui suit:

«d'achever de purger sa peine *intra muros*, mais ce choix n'engage pas définitivement le détenu qui choisit plus tard d'être remis en liberté sous surveillance obligatoire; tout choix ultérieur d'être remis en liberté sous surveillance obligatoire doit être respecté dès que possible; le détenu ne peut cependant demander sa remise en liberté que pendant les heures diurnes d'une semaine normale de travail.»

Article 30

Retrancher les lignes 16 et 17, à la page 64, et les remplacer par ce qui suit:

«nelle;

c) les réductions de peine méritées après l'entrée en vigueur du présent paragraphe pour le temps passé en détention lors d'une suspension de sa libération conditionnelle; et

d) les réductions de peine méritées qu'il»

Article 40

Retrancher la ligne 43, à la page 67, et la remplacer par ce qui suit:

«cales et pour cinq dans les autres cas.»

Article 43

Retrancher les lignes 30 à 33, à la page 70, et les remplacer par ce qui suit:

«réduction de peine méritée qui enfreignent les règlements de la prison peuvent, à la discrétion de la personne qui constate l'infraction, être déçus, en tout ou en partie, de leur»

Article 46

Retrancher les lignes 15 à 20, à la page 73, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Les certificats d'enregistrement délivrés en vertu de l'article 98 du *Code criminel* demeurent en vigueur jusqu'à un jour fixé par proclamation, sauf»

Article 47

Retrancher l'article 47.

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-83, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 39 à 51, 53 et 55 à 67 inclusive-ment*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 190 aux Journaux.*)

M. Guilbault, du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité n'ayant pas eu le temps d'achever l'étude de la question des émissions agricoles de Radio-Canada, dont il a été saisi le vendredi 30 avril 1976, recommande que cette question lui soit renvoyée à la prochaine session, au nombre des premières questions de l'ordre du jour.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 56*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 191 aux Journaux.*)

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 5408—M. Caouette (Témiscamingue)

1. Combien y a-t-il de Centres de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration au Canada et où sont situés chacun de ces centres?

2. Combien d'agents de la Main-d'oeuvre sont en poste dans chacun de ces bureaux?

3. De 1970 à 1975, quels ont été les frais annuels pour le perfectionnement de ces agents dans chacun de ces bureaux?

4. Quelle est la population active desservie par chacun de ces Centres de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration? (Document parlementaire n° 301-2/5408).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill S-32, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgique et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, propose.—Qu'on modifie le Bill S-32, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgique et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, à l'article 11, page 5, en ajoutant immédiatement après le paragraphe (7) le nouveau paragraphe (8) suivant:

«(8) Au cas où une motion examinée conformément au présent article n'est pas adoptée par la Chambre devant laquelle elle a été présentée ou si elle est adoptée, avec ou sans modification, par cette Chambre mais que l'autre Chambre ne l'approuve pas, le décret visé par la motion entre en vigueur lors du rejet de la motion.»

(9) Pour l'application du paragraphe (2),».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, ce bill est agréé à l'étape du rapport, tel que modifié.

Du consentement unanime, M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

M. Leggatt, appuyé par M. Firth, propose l'amendement suivant.—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après débat, l'amendement est mis aux voix et, du consentement unanime, il est ordonné, qu'un vote par appel nominal soit différé à une date ultérieure qui sera fixée par les leaders de chaque parti à la Chambre.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 8 de cette Loi, chapitre U-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/251B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3860), demandant: 1. Combien chaque ministre du présent cabinet a-t-il dépensé depuis 1970 a) pour rénover, b) redécorer son bureau (i) au ministère (ii) à la Chambre des communes?

2. Combien ont coûté, l'an dernier, tous les porte-documents que le gouvernement distribue à ses fonctionnaires?

3. A quelles catégories et à combien de fonctionnaires fédéraux, sauf les ministres du cabinet, fournit-on a) des voitures officielles, b) des chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier? (Document parlementaire n° 301-2/3860H).

A 3 h. 51 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 327

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 21 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du Rapport, en date du 13 avril 1976, de la Commission d'enquête sur la mise en marché du boeuf et du veau. (Document parlementaire n° 301-4/83).

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du communiqué de la Conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux tenue à Vancouver les 17 et 18 juin 1976. (Document parlementaire n° 301-5/25A).

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Basford, il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions de l'article 58(4)a) du Règlement, au cours de la période se terminant le 30 juin 1976, un préavis de vingt-quatre heures, par écrit, sera requis pour toute motion portant adoption de prévisions budgétaires principales ou supplémentaires.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité de l'article 58 du Règlement, M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre condamne le gouvernement pour son attitude cynique à la Conférence sur l'Habitat, tenue récemment à Vancouver, d'abord par sa prise de position au sujet de la spéculation foncière; ensuite par sa politique plaçant les critères commerciaux au-dessus de tous autres

pour la vente de réacteurs nucléaires; et enfin par la contradiction manifeste entre ses déclarations audacieuses au sujet de questions écologiques comme la pureté des eaux et son incapacité ou son refus d'établir des normes minimales au Canada, notamment dans le cas de l'exploitation de la *Great Canadian Oil Sands*, dans le nord de l'Alberta.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Howie et Ritchie en remplacement de MM. Grafftey et Wenman sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Guay (Lévis), Marceau, Stanbury, Olivier et Milne en remplacement de MM. Flynn, Douglas (Bruce-Grey), Railton, Fleming et Guilbault sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Towers en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Baker (Gander-Twilligate) en remplacement de M. Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1976.

N° 328

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 22 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, rapporté sans amendement par le Comité permanent de l'agriculture.

M. Neil, appuyé par M. Hees, propose,—Qu'on modifie le Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, à l'article 1,

a) en retranchant la ligne 9, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sion; il est formé de onze membres étant des producteurs réels qui»;

b) en retranchant aux lignes 18 et 19, page 3, les mots «pour être éligible au comité consultatif ou».

Après débat, la motion est mise aux voix et, du consentement unanime, différée à une date ultérieure qui sera fixée par les leaders de chaque parti à la Chambre.

A midi trente, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le jeudi 20 mai 1976, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit main-

tenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 139)

POUR

Messieurs

Abbott	Bussières	Drury
Alexander	Caccia	Duclos
Allmand	Cafik	Dupont
Andras	Campbell (M ^{lle})	Ethier
(Port Arthur)	(South Western Nova)	Fairweather
Andres	Chrétien	Faulkner
(Lincoln)	Clark	Firth
Appolloni (M ^{me})	(Rocky Mountain)	Fleming
Baldwin	Collenette	Flynn
Basford	Corbin	Forrestall
Beatty	Côté	Foster
Béchar	Cullen	Fox
Bégin (M ^{lle})	Cyr	Gauthier
Benjamin	Danson	(Ottawa-Vanier)
Blackburn	Daudlin	Gendron
Blais	De Bané	Gilbert
Blaker	Dionne	Gillespie
Boulanger	(Northumberland-	Gillies
Breau	Miramichi)	Goodale
Brewin	Douglas	Goyer
Broadbent	(Nanaimo-Cowichan-	Grafftey
Buchanan	Les Îles)	Gray

Guilbault	MacDonald	Pelletier
Haidasz	(Egmont)	Penner
Halliday	Macdonald	Peters
Harquail	(Rosedale)	Philbrook
Hees	MacDonald (M ^{lle})	Pinard
Hnatyshyn	(Kingston	Poulin
Hogan	et les Îles)	Prud'homme
Holmes	MacEachen	Railton
Jamieson	MacFarlane	Raines
Johnston	MacGuigan	Reid
Joyal	MacKasey	Richardson
Kaplan	Macquarrie	Roberts
Knowles	Marceau	Robinson
(Winnipeg-	Marchand	Rodriguez
Nord-Centre)	(Langelier)	Rompkey
Lachance	Marchand	Rooney
Lalonde	(Kamloops-Cariboo)	Roy
Lang	Martin	(Timmins)
Laniel	McGrath	Saltsman
Lapointe	McIsaac	Sauvé (M ^{me})
LeBlanc	McRae	Sharp
(Westmorland-Kent)	Milne	Stanbury
Lefebvre	Munro	Stanfield
Leggatt	(Hamilton-Est)	Stewart
Lessard	Nicholson (M ^{lle})	(Cochrane)
Loiselle	Nystrom	Stollery
(Chambly)	O'Connell	Symes
Lumley	Olivier	Trudeau
MacDonald	Orlikow	Whelan
(Cardigan)	Ouellet	Yanakis—133

Trudel	Wenman	Woolliams
Turner	Whiteway	Yewchuk
Wagner	Whittaker	Young—125
Watson	Wise	

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-441, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (actions collectives *ex relatione*), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 5249—M. Marshall

Quelle a été la valeur monétaire des importations canadiennes de poissons, par espèce, de 1970 à 1975? (Document parlementaire n° 301-2/5249).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. Paproski, propose,—Que la Chambre, jugeant inacceptable le comportement du gouvernement, particulièrement sa tendance à rejeter le blâme sur d'autres, réaffirme sa croyance dans l'importance du principe admis de la responsabilité ministérielle et exprime son manque de confiance dans le gouvernement.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique *Dépôt de documents*.

M. Cullen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Directeur en vertu de la Loi anti-inflation concernant la convention collective entre l'*International Nickel Company of Canada Limited*, Division du Manitoba, et les employés représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 6166, en date du 22 juin 1976. (Document parlementaire n° 301-1/134G).

Le débat reprend sur la motion de M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. Paproski,—Que la Chambre,

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack	Francis	MacKay
Allard	Fraser	MacLean
Anderson	Friesen	Maine
Andre	Gauthier	Malone
(Calgary-Centre)	(Roberval)	Marshall
Baker	Guay	Masniuk
(Gander-Twillingate)	(Saint-Boniface)	Matte
Baker	Guay	Mazankowski
(Grenville-Carleton)	(Lévis)	McCain
Balfour	Hamilton	McCleave
Bawden	(Qu'Appelle-Moose	McKenzie
Beaudoin	Mountain)	McKinley
Blouin	Hamilton	McKinnon
Brisco	(Swift Current-	Mitges
Cadieu	Maple Creek)	Muir
Campagnolo (M ^{me})	Hargrave	Munro
Campbell	Herbert	(Esquimalt-Saanich)
(LaSalle-Émard-Côte	Holt (M ^{me})	Murta
Saint-Paul)	Hopkins	Neil
Caouette	Horner	Nowlan
(Villeneuve)	Howie	Oberle
Caouette	Huntington	O'Sullivan
(Témiscamingue)	Hurlburt	Paproski
Caron	Isabelle	Parent
Clarke	Jarvis	Patterson
(Vancouver Quadra)	Jelinek	Pearsall
Clermont	Jones	Portelance
Coates	Kempling	Reynolds
Comtois	Knowles	Ritchie
Condon	(Norfolk-Haldimand)	Roche
Corriveau	Korhinski	Rondeau
Cossitt	Lajoie	Roy
Crouse	Larabert	(Laval)
Darling	(Bellechasse)	Rynard
Demers	Lambert	Schellenberger
Dick	(Edmonton-Ouest)	Schumacher
Diefenbaker	Landers	Scott
Dionne	Langlois	Skoreyko
(Kamouraska)	Laprise	Smith
Douglas	La Salle	(Churchill)
(Bruce-Grey)	Lavoie	Smith
Dupras	Lawrence	(Saint-Jean)
Duquet	Leblanc	Stevens
Ellis	(Laurier)	Stewart
Elzinga	Lee	(Marquette)
Epp	Loiselle	Tessier
Fortin	(Saint-Henri)	Towers

jugeant inacceptable le comportement du gouvernement, particulièrement sa tendance à rejeter le blâme sur d'autres, réaffirme sa croyance dans l'importance du principe admis de la responsabilité ministérielle et exprime son manque de confiance dans le gouvernement.

Le débat se poursuit;

Ce jour étant le treizième et dernier jour désigné pour la période des subsides se terminant le 30 juin 1976, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 140)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Hamilton	McCleave
Andre (Calgary-Centre)	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McGrath
Baker (Grenville-Carleton)	Hamilton	McKenzie
Balfour	(Swift Current- Maple Creek)	McKinley
Bawden	Hargrave	McKinnon
Beatty	Hees	Munro
Beaudoin	Hnatyshyn	(Esquimalt-Saanich)
Benjamin	Hogan	Murta
Blackburn	Holmes	Neil
Brewin	Horner	Nowlan
Brisco	Huntington	Nystrom
Broadbent	Hurlburt	Oberle
Cadieu	Jarvis	Orlikow
Caouette (Villeneuve)	Jelinek	O'Sullivan
Clark (Rocky Mountain)	Johnston	Paproski
Clarke (Vancouver Quadra)	Jones	Patterson
Coates	Kemping	Peters
Darling	Knowles	Reynolds
Dick	(Winnipeg- Nord-Centre)	Ritchie
Dionne	Knowles	Roche
(Kamouraska)	(Norfolk-Haldimand)	Rodriguez
Douglas	Lambert	Rondeau
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Edmonton-Ouest)	Rynard
Ellis	La Salle	Saltsman
Elzinga	Lavoie	Schellenberger
Epp	Lawrence	Schumacher
Firth	Leggatt	Scott
Forrestall	MacDonald	Skoreyko
Fraser	(Egmont)	Smith
Friesen	MacDonald (M ^{lle})	(Churchill)
Gauthier (Roberval)	(Kingston et les Îles)	Stanfield
Gilbert	MacKay	Stevens
Gillies	MacLean	Stewart
Grafftey	Macquarrie	(Marquette)
Halliday	Malone	Symes
	Marshall	Towers
	Mazankowski	Wenman
	McCain	Whittaker
		Wise
		Woolliams
		Yewchuk—102

CONTRE

Messieurs

Abbott	Basford	Campagnolo (M ^{me})
Allmand	Béchar	Campbell (M ^{lle})
Anderson	Bégin (M ^{lle})	(South Western Nova)
Andras (Port Arthur)	Blais	Campbell
Andres (Lincoln)	Blouin	(LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)
Appolloni (M ^{me})	Boulanger	Caron
Baker	Buchanan	Chrétien
(Gander-Twillingate)	Bussièrès	Clermont
	Caccia	Collenette
	Cafik	

Comtois	Holt (M ^{me})	Nicholson (M ^{lle})
Condon	Hopkins	O'Connell
Corbin	Isabelle	Olivier
Corriveau	Jamieson	Ouellet
Côté	Joyal	Parent
Cullen	Kaplan	Pearsall
Cyr	Lachance	Pelletier
Danson	Lajoie	Penner
Daudlin	Lalonde	Philbrook
De Bané	Landers	Pinard
Demers	Lang	Portelance
Dionne	Langlois	Poulin
(Northumberland- Miramichi)	Laniel	Prud'homme
Douglas	Lapointe	Railton
(Bruce-Grey)	Leblanc	Raines
Drury	(Laurier)	Reid
Duclos	Lee	Richardson
Dupont	Lefebvre	Roberts
Dupras	Loiselle	Robinson
Duquet	(Chambly)	Rompkey
Ethier	Loiselle	Rooney
Faulkner	(Saint-Henri)	Roy
Fleming	Lumley	(Timmins)
Flynn	MacDonald	Roy
Foster	(Cardigan)	(Laval)
Fox	Macdonald	Sauvé (M ^{me})
Francis	(Rosedale)	Sharp
Gauthier	MacFarlane	Smith
(Ottawa-Vanier)	MacGuigan	(Saint-Jean)
Gendron	MacKasey	Stanbury
Gillespie	Maine	Stewart
Goodale	Marceau	(Cochrane)
Goyer	Marchand	Stollery
Guay	(Langelier)	Tessier
(Saint-Boniface)	Marchand	Trudeau
Guay	(Kamloops-Cariboo)	Turner
(Lévis)	Martin	Watson
Guilbault	Mclsaac	Yanakis
Haidasz	McRae	Young—130
Harquail	Milne	
Herbert	Munro	
	(Hamilton-Est)	

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, à l'exception des crédits adoptés au cours de séances antérieures et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Bill C-93, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La motion inscrite au nom de l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Que le crédit L27a, au montant de \$5,000,000 du Conseil du Trésor—Loto-Canada, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, soit agréé.

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé par l'honorable député de Vegreville (M. Mazankowski).

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Le rappel au Règlement soulevé par le député de Vegreville (M. Mazankowski) est très important et les députés ne seront pas étonnés d'apprendre que la présidence avait pu l'anticiper dans une certaine mesure. L'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et du député de Grenville-Carleton (M. Baker) a été soigneusement noté; il est conforme à de nombreuses déclarations et à des précédents cités ainsi qu'à d'autres déjà mentionnés dans la recherche faite jusqu'ici.

Le président du Conseil privé (M. Sharp) a présenté en partie la thèse adverse. Je constate que son secrétaire parlementaire (M. Blais) et celui du président du Conseil du Trésor (M. Francis) étaient également désireux de participer au débat, mais je n'ai pas cru nécessaire alors de les entendre.

Il semble y avoir deux questions à trancher. La première est celle de savoir si la méthode utilisée pour saisir la Chambre d'une affaire qui comporte non seulement un aspect pécuniaire mais aussi une question de principe est souhaitable. Si nous acceptons la théorie selon laquelle le vote de deuxième lecture donne aux députés l'occasion de se prononcer pour ou contre le principe du bill, il aurait certes été préférable qu'une question comme celle-ci, qui en est une non seulement d'argent mais aussi de principe, ait été soumise à la Chambre sous la forme d'un bill. Ainsi, les députés auraient pu se prononcer en même temps sur l'à-propos de voter des crédits pour l'établissement d'une loterie et sur l'opportunité pour le gouvernement de s'engager dans une telle entreprise à l'heure actuelle. Cependant, il s'agit de déterminer si la méthode employée par le gouvernement est souhaitable. Les arguments des trois députés siégeant à ma gauche qui sont intervenus dans ce débat ont fortement éclairé cet aspect.

Néanmoins, je n'ai pas à juger si cette méthode est souhaitable, mais si elle est conforme à nos procédures, en d'autres termes si elle est acceptable. On ne saurait comparer cette motion à un crédit d'un dollar dans le budget, parce qu'il s'agit de questions hautement techniques, pas plus qu'on ne saurait établir de lien entre le cas qui nous occupe et certains cas qui ont donné lieu à des débats assez serrés par le passé et à l'issue desquels on a conclu à la difficulté de refuser un bill des subsides parce qu'il contenait une disposition d'emprunt. En effet, la question de la disposition d'emprunt ne se posait que lors de la présentation du bill des subsides. Le cas présent est fondamentalement différent en ce sens que ce crédit a été déposé dans le budget il y a un mois et diffère donc fondamentalement du

principe en cause dans le cas d'une disposition d'emprunt. Lorsque ce pouvoir permet la création du genre de société dont il est question ici, et, en fait, les deux renvois au Code criminel et à la Loi sur les sociétés sont justifiés et accordent ce pouvoir, le gouvernement ne demande pas alors au Parlement le pouvoir législatif de faire quelque chose puisqu'il le détient, en fait, mais il demande au Parlement les sommes nécessaires au financement.

Je le répète, cette méthode souhaitable est sérieusement mise en doute, et il serait certes préférable lorsqu'une question de principe se pose dans une situation urgente, comme celle qui a nécessité le recours à cette méthode, en l'occurrence, qu'elle soit considérée comme tout à fait particulière et qu'elle ne se reproduise plus.

Toutefois, je dois statuer que le pouvoir législatif existe distinctement et indépendamment des prévisions budgétaires et que, par conséquent, les crédits demandés dont est saisie la Chambre représentent les sommes nécessaires pour entreprendre l'action législative qui existe indépendamment d'elles. Dans ces circonstances, je dois conclure qu'il n'y a aucun obstacle juridique à cette façon de procéder.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le crédit L27a, au montant de \$5,000,000 du Conseil du Trésor—Loto-Canada, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 141)

POUR

Messieurs

Abbott	Campbell (M ^{lle})	Dionne
Allmand	(South Western Nova)	(Northumberland-
Anderson	Campbell	Miramichi)
Andras	(LaSalle-Émard-Côte	Douglas
(Port Arthur)	Saint-Paul)	(Bruce-Grey)
Andres	Caron	Drury
(Lincoln)	Chrétien	Duclos
Appoloni (M ^{me})	Clark	Dupont
Baker	(Rocky Mountain)	Dupras
(Gander-Twillingate)	Clarke	Duquet
Baker	(Vancouver Quadra)	Elzinga
(Grenville-Carleton)	Clermont	Epp
Basford	Coates	Ethier
Beatty	Collenette	Faulkner
Beaudoin	Comtois	Fleming
Bécharde	Condon	Flynn
Bégin (M ^{lle})	Corbin	Foster
Blais	Corriveau	Fox
Blouin	Côté	Francis
Boulanger	Cullen	Fraser
Brisco	Cyr	Gauthier
Buchanan	Danson	(Roberval)
Bussièrès	Darling	Gauthier
Caccia	Daudlin	(Ottawa-Vanier)
Cadiou	De Bané	Gendron
Cafik	Demers	Gillespie
Campagnolo (M ^{me})	Dick	Goodale

Goyer	Loiselle	Parent
Grafftey	(Chambly)	Pearsall
Guay	Loiselle	Pelletier
(Saint-Boniface)	(Saint-Henri)	Penner
Guay	Lumley	Philbrook
(Lévis)	MacDonald	Pinard
Guilbault	(Cardigan)	Portelance
Haidasz	MacDonald	Poulin
Hamilton	(Egmont)	Prud'homme
(Qu'Appelle-Moose	Macdonald	Railton
Mountain)	(Rosedale)	Raines
Hamilton	MacDonald (M ^{lle})	Reid
(Swift Current-	(Kingston	Richardson
Maple Creek)	et les îles)	Ritchie
Hargrave	MacFarlane	Roberts
Harquail	MacGuigan	Robinson
Hees	Mackasey	Rompkey
Herbert	MacLean	Rondeau
Hnatyshyn	Macquarrie	Rooney
Holmes	Maine	Roy
Hopkins	Malone	(Timmins)
Hurlburt	Marceau	Roy
Isabelle	Marchand	(Laval)
Jamieson	(Langelier)	Rynard
Jarvis	Marchand	Sauvé (M ^{me})
Jelinek	(Kamloops-Cariboo)	Schellenberger
Jones	Marshall	Sharp
Joyal	Martin	Skoreyko
Kaplan	Mazankowski	Smith
Kempling	McCain	(Churchill)
Knowles	McCleave	Smith
(Norfolk-Haldimand)	McGrath	(Saint-Jean)
Lachance	McIsaac	Stanbury
Lajoie	McKinley	Stanfield
Lalonde	McKinnon	Stevens
Lambert	McRae	Stewart
(Edmonton-Ouest)	Milne	(Marquette)
Landers	Munro	Stewart
Lang	(Esquimalt-Saanich)	(Cochrane)
Langlois	Munro	Stollery
Laniel	(Hamilton-Est)	Towers
Lapointe	Murta	Trudeau
La Salle	Neil	Trudel
Lavoie	Nicholson (M ^{lle})	Turner
Lawrence	Oberle	Wenman
Leblanc	O'Connell	Wise
(Laurier)	Olivier	Yanakis
Lec	O'Sullivan	Yewchuk
Lefebvre	Ouellet	Young—190
	Paproski	

CONTRE

Messieurs

Benjamin	Gilbert	Nystrom
Blackburn	Hogan	Orlikow
Broadbent	Knowles	Peters
Douglas	(Winnipeg-	Rodriguez
(Nanaimo-Cowichan-	Nord-Centre)	Saltsman
Les Îles)	Leggatt	Symes—15
Firth		

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Bill C-94, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, sur division, lu une troisième fois et adopté, sur division.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-32, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgique et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, sans amendement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lawrence en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Reynolds en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Oberle et Bawden en remplacement de MM. Lawrence et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Stewart (Marquette) et Wise en remplacement de MM. McCleave et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Maine en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Fairweather et Stevens en remplacement de MM. Wise et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Fraser en remplacement de M. Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M^{me} Holt en remplacement de M. Guay (Lévis) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Horner et Schumacher en remplacement de MM. Fraser et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. MacFarlane et Gendron en remplacement de MM. Lachance et MacFarlane sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Wise en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'assurance-chômage pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 130 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/250B).

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des mesures prises en vertu de la Partie III (Normes du travail) du Code canadien du travail, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 75 du Code canadien du travail, chapitre L-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/82B).

A 11 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 329

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 23 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, de rapports de la Commission de lutte contre l'inflation au Gouverneur général en conseil soumettant à l'examen du Directeur de la Loi anti-inflation: (1) La convention collective entre la Commission des écoles séparées du district de Sudbury et les employés représentés par le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1369;

(2) La convention collective entre le *Wentworth County Board of Education*, Hamilton (Ontario) et ses employés du groupe du secrétariat et des écritures;

(3) Certaines augmentations de rémunération proposées et acceptées entre la Commission des écoles séparées catholiques romaines du district de Prescott et Russell et ses employés de la direction. (Document parlementaire n° 301-1/134H).

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1576, en date du 23 juin 1976, nommant l'honorable W. R. Sinclair et l'honorable Julien Chouinard Co-Commissaires enquêteurs relativement à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec, en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes. (Document parlementaire n° 301-1/190A).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir: N° 4040—*M. Korchinski*

1. Pour chacune des deux dernières années, quelle quantité de grains de provende était emmagasinée en situation commerciale au début de l'année culturale et à la fin de chaque mois après le début de l'année culturale dans a) l'Est du Canada, b) les Prairies?

2. Dans chaque cas, quelles quantités étaient détenues par a) la Commission canadienne du blé, b) d'autres?

3. Le prix initial a-t-il été augmenté par la Commission ces deux dernières années et, dans l'affirmative, quand?

4. Quel était le prix initial établi par la Commission pour le blé, l'avoine et l'orge destinés aux animaux, au début des deux récoltes?

5. Quel était le prix moyen du blé, de l'avoine et de l'orge non régis par la Commission entre le 1^{er} août et la date à laquelle le prix initial de la Commission a été augmenté? (Document parlementaire n° 301-2/4040).

N° 5115—*M. Jones*

1. Au sujet des rapports sur la transmission de l'encéphalite par certains moustiques, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de l'Environne-

ment ont-ils pris des mesures afin d'étudier et d'analyser les problèmes croissants que causent les moustiques dans certaines régions du Canada et, notamment dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, lesquelles?

2. Un ministère a-t-il fait des études et des analyses sur les moustiques, leur mode de reproduction et leur aptitude à transmettre des maladies?

3. a) Combien de personnes sont mortes d'encéphalite transmise par des moustiques entre 1965 et 1975, b) en quel endroit?

4. a) Combien de cas d'encéphalite se sont déclarés entre 1965 et 1975, b) en quel endroit, c) quelles en ont été les séquelles?

5. A-t-on envisagé d'examiner la relation existant entre l'encéphalite et les moustiques et, dans l'affirmative, comment?

6. A-t-on l'intention de prendre des mesures afin d'exterminer les moustiques porteurs de maladie et, dans l'affirmative, lesquelles?

7. A-t-on étudié les mesures prises par la *Moncton Mosquito Control Authority* en vue d'exterminer les moustiques?

8. Le gouvernement envisage-t-il d'accorder une subvention importante à la *Moncton Mosquito Control Authority* afin de l'aider à exterminer la population de moustiques dans l'agglomération de Moncton? (Document parlementaire n° 301-2/5115).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, rapporté sans amendement par le Comité permanent de l'agriculture, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Neil, appuyé par M. Hees,—Qu'on modifie le Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, à l'article 1,

a) en retranchant la ligne 9, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sion; il est formé de onze membres étant des producteurs réels qui»;

b) en retranchant aux lignes 18 et 19, page 3, les mots «pour être éligible au comité consultatif ou».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 142)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Betty	Dick
Allard	Brisco	Diefenbaker
Andre	Cadieu	Dionne
(Calgary-Centre)	Clark	(Kamouraska)
Baker	(Rocky Mountain)	Elzinga
(Grenville-Carleton)	Clarke	Epp
Balfour	(Vancouver Quadra)	Fairweather

Forrestall	Laprise	Oberle
Fraser	La Salle	O'Sullivan
Gillies	Lawrence	Paproski
Halliday	MacDonald	Patterson
Hamilton	(Egmont)	Reynolds
(Qu'Appelle-Moose	MacLean	Ritchie
Mountain)	Macquarrie	Roche
Hamilton	Malone	Rondeau
(Swift Current-	Marshall	Schellenberger
Maple Creek)	Masniuk	Schumacher
Hargrave	Mazankowski	Scott
Hnatyshyn	McCleave	Skoreyko
Horner	McGrath	Smith
Huntington	McKenzie	(Churchill)
Hurlburt	McKinley	Stevens
Jarvis	McKinnon	Stewart
Johnston	Mitges	(Marquette)
Jones	Muir	Towers
Kempling	Munro	Wagner
Korchinski	(Esquimalt-Saanich)	Whittaker
Lambert	Murta	Wise
(Bellechasse)	Neil	Woolliams
Lambert	Nowlan	Yewchuk—76
(Edmonton-Ouest)		

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fleming	Marceau
Allmand	Flynn	Marchand
Anderson	Fox	(Langelier)
Andres	Francis	Marchand
(Lincoln)	Gauthier	(Kamloops-Cariboo)
Appoloni (M ^{me})	(Ottawa-Vanier)	McIsaac
Baker	Gendron	McRae
(Gander-Twillingate)	Gilbert	Milne
Basford	Gillespie	Nicholson (M ^{lle})
Béchar	Goodale	O'Connell
Bégin (M ^{lle})	Goyer	Olivier
Benjamin	Guay	Orlikow
Blackburn	(Saint-Boniface)	Quellet
Blais	Guay	Parent
Blaker	(Lévis)	Pearsall
Blouin	Guilbault	Pelletier
Boulanger	Herbert	Penner
Brewin	Hogan	Peters
Broadbent	Holt (M ^{me})	Philbrook
Bussièrès	Hopkins	Pinard
Caccia	Isabelle	Portelance
Cafik	Jamieson	Poulin
Campagnolo (M ^{me})	Joyal	Prud'homme
Campbell (M ^{lle})	Kaplan	Railton
(South Western Nova)	Knowles	Raines
Caron	(Winnipeg-	Reid
Clermont	Nord-Centre)	Roberts
Comtois	Lachance	Robinson
Condon	Lajoie	Rodriguez
Corbin	Landers	Rompkey
Corriveau	Lang	Rooney
Côté	Langlois	Roy
Cyr	Laniel	(Timmins)
Danson	Lapointe	Roy
Daudlin	Leblanc	(Laval)
Demers	(Laurier)	Saltsman
Dionne	LeBlanc	Sauvé (M ^{me})
(Northumberland-	(Westmorland-Kent)	Sharp
Miramichi)	Lee	Smith
Douglas	Lefebvre	(Saint-Jean)
(Bruce-Grey)	Leggatt	Stanbury
Douglas	Loiselle	Stewart
(Nanaimo-Cowichan-	(Chambly)	(Cochrane)
Les Îles)	Loiselle	Stollery
Drury	(Saint-Henri)	Symes
Duclos	Lumley	Tessier
Dupont	Macdonald	Trudeau
Dupras	(Rosedale)	Trudel
Duquet	MacEachen	Turner
Ethier	MacFarlane	Watson
Faulkner	MacGuigan	Yanakis
Firth	Maine	Young—132

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Sur ce, la Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Leggatt, appuyé par M. Firth,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté, par le vote suivant:

(Vote n° 143)

POUR

Messieurs

Alkenbrack
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Beatty
Benjamin
Blackburn
Brewin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Dick
Diefenbaker
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Iles)
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Fraser
Gilbert
Gillies
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)

Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hnatyshyn
Hogan
Horner
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Johnston
Jones
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacDonald
(Egmont)
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Bussièrès
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)

Caron
Clermont
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet

Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane

MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McIsaac
McRae
Milne
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines

Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Yanakis
Young—117

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Fairweather, Lachance et McCleave en remplacement de MM. Schumacher, Gendron et Wise sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. La Salle en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Railton en remplacement de M. McRae sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Côté en remplacement de M. Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McRae en remplacement de M. Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Towers et Horner en remplacement de MM. McCleave et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Stanbury et Laprise en remplacement de MM. Côté et Caouette (Villeneuve) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Lawrence en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine.—Rapport (en français et en anglais) de l'Auditeur général concernant l'examen des comptes et des états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 12 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908. (Document parlementaire n° 301-1/194D).

Par M. Buchanan.—Budget d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'année

financière se terminant le 31 mars 1977, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1976-1089, en date du 11 mai 1976, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/194E).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Uranium Canada, Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/407B).

A 6 h. 04 du soir, la Chambre s'ajourne à vendredi le 25 juin 1976, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.

N° 330

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 25 JUIN 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Basford désigne un ordre du jour pour l'étude de motions de voies et moyens, déposées sur le Bureau de la Chambre le mardi 25 mai 1976.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 5282—*M. Korchinski*

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il participé au Programme d'épanouissement humain (Programme 1), et, dans l'affirmative, quel est le montant?

2. Quelles sommes sont accordées au projet 1, option Nord, pour les *a)* sous-projet 1, planification de la main-d'oeuvre, *b)* sous-projet 2, plan de carrières dans le Nord, *c)* sous-projet 3, formation en administration pour les résidents du Nord, *d)* sous-projet 4, programme perspectives de formation, *e)* sous-projet 5, création de collèges communautaires et, dans chaque cas, combien (i) d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la répartition des fonds pour chaque groupe (ii) de fonctionnaires ou de spécialistes participent et quel est le coût de leurs services?

3. *a)* Quelles sommes sont accordées au projet 2, services d'éducation permanente et d'information du public pour le sous-projet 1, centre régional de communications, *b)* combien d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la répartition des fonds pour chaque groupe, *c)* combien de

fonctionnaires ou de spécialistes participent et quel est le coût de leurs services?

4. Quelles sommes sont accordées au projet 3, planification de l'épanouissement humain et action pilote, pour les *a)* sous-projet 1, agent communautaire des libérations conditionnelles, *b)* sous-projet 2, conseiller en matière de services d'ethno-histoire et d'éducation, *c)* sous-projet 3, étude sur la nutrition, *d)* sous-projet 4, planification des services de santé—programme d'éducation sur la santé, *e)* sous-projet 5, programme de formation des trappeurs, *f)* sous-projet 6, centres de formation au travail, *g)* sous-projet 7, services aux personnes âgées et, dans chaque cas, combien (i) d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la répartition des fonds pour chaque groupe (ii) de fonctionnaires ou de spécialistes participent et quel est le coût de leurs services? (Document parlementaire n° 301-2/5282).

N° 5328—*M. Caouette* (Témiscamingue)

1. Depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui, combien le gouvernement fédéral a-t-il déboursé d'argent en vertu des dispositions de la Loi des subventions au développement régional pour chacune de ces années dans les circonscriptions électorales de *a)* Témiscamingue, *b)* Abitibi, *c)* Villeneuve?

2. Dans chaque cas, quel est *a)* l'endroit, *b)* l'objet de la subvention, *c)* le montant accordé, *d)* l'année? (Document parlementaire n° 301-2/5328).

N° 5403—*M. Caouette* (Témiscamingue)

1. Combien y a-t-il de bureaux d'assurance chômage au Canada et où sont-ils situés?

2. Combien d'agents de la Commission sont en poste dans chacun de ces bureaux?

3. De 1970 à 1975, quels ont été les frais annuels pour le perfectionnement de ces agents dans chacun de ces bureaux? (Document parlementaire n° 301-2/5403).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de *M. Lalonde*, appuyé par *M. Sharp*.—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, la motion est mise aux voix et, du consentement unanime, le vote par appel nominal est différé à une date ultérieure qui sera fixée par un ministre de la Couronne après consultation.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

M. Sharp, au nom de *M. Lang*, appuyé par *M. Cullen*, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Goodale, Tessier, McIsaac, Stollery, M^{lle} Nicholson, MM. Robinson et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. Olivier, Loiseau (Chambly), Fox, M^{me} Holt, MM. Pinard, Stollery et Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Stollery en remplacement de *M. Robinson* sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Loiseau (Chambly) en remplacement de *M. McIsaac* sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Fraser en remplacement de *M. La Salle* sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par *M. Drury*, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de recherches du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil national de recherches, chapitre N-14, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/192B).

Par *M. Drury*,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Sciences du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des Sciences du Canada, chapitre S-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/234B).

Par *M. Sharp*, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 4446), demandant: 1. Quels ministères, organismes et sociétés de la Couronne publient régulièrement des périodiques, journaux et communiqués qu'ils distribuent à leur personnel ou au grand public?

2. Combien d'exemplaires sont publiés par chaque ministère, organisme ou société d'État et de quelle façon sont-ils distribués?

3. Combien en coûte-t-il à chaque ministère, organisme ou société de la Couronne, pour imprimer et distribuer ces publications? (Document parlementaire n° 301-2/4446C).

Par *M. Sharp*,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1976 (Question n° 4600), demandant: 1. Quel a été le coût des services de renseignements de chacun des ministères en a) 1975, b) 1974?

2. Combien ont coûté a) les communiqués de presse, b) les discours ministériels, c) les discours du Premier ministre, d) les discours des députés, distribués aux hebdomadaires canadiens? (Document parlementaire n° 301-2/4600C).

A 4 h. 38 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 331

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 28 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, (1) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1588, en date du 28 juin 1976, nommant l'honorable W. R. Sinclair, l'honorable Julien Chouinard et l'honorable D. V. Heald, Co-Commissaires enquêteurs relativement à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec, en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes;

(2) du Protocole d'accord entre le ministre des Transports, *The Canadian Air Traffic Controllers Association* et *The Canadian Air Line Pilots' Association*. (Document parlementaire n° 301-1/190B).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ces documents soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour.

Il est ordonné,—Que, conformément à l'entente conclue le vendredi 25 juin 1976, le vote par appel nominal différé sur le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit fixé à 9 h. 30 du soir, le mardi 29 juin 1976.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 5394—M. Crouse

1. Quel est le nom de tous les avocats des comtés de Lunenburg, Queens et Shelburne nommés par le gouverne-

ment depuis 1968 pour agir en tant que procureur du gouvernement?

2. De 1968 à 1975 inclusivement, combien le ministère de la Justice ou tout autre ministère a-t-il versé à ces avocats en salaire, commissions ou honoraires?

3. Depuis le 1^{er} janvier 1970, quel est le nom des avocats retenus par le ministère de la Justice, le ministère de la Consommation et des Corporations, le ministère des Transports et le Conseil du Trésor en Nouvelle-Écosse et combien ont-ils reçu en honoraires? (Document parlementaire n° 301-2/5394).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion de voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes (document parlementaire n° 301-1/311C), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 25 mai 1976.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, le Bill C-95, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 4), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/308D), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 25 mai 1976.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion de voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/309A), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 25 mai 1976.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Gillespie, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise (document parlementaire n° 301-1/310C), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 25 mai 1976.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, le Bill C-96, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (n° 2), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Huntington, appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest), propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-61,

Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent des transports et des communications afin d'en reconsidérer les articles 8 à 14 inclusivement y compris tous amendements qui pourraient être proposés par le gouvernement.

Il s'élève un débat;

M. Goodale, appuyé par M. Blais, propose le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié en y retranchant les mots «articles 8 à 14 inclusivement» et en y substituant les mots suivants:

«articles 8, 11 et 14».

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que notwithstanding les dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal différé sur le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit fixé à huit heures du soir, le mardi 29 juin 1976.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, notwithstanding le Règlement ou tout ordre spécial:

1. La Chambre ne siège pas de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le mardi 29 juin 1976;

2. La Chambre ne siège pas le vendredi, 2 juillet 1976;

3. La Chambre retourne à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux* à dix heures du soir, aujourd'hui;

4. L'étude à l'étape du rapport du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), sera entreprise à l'appel de l'Ordre du jour le mardi, 29 juin 1976;

5. Les avis de motions à être proposés à l'étape du rapport de ce bill pourront être reçus jusqu'à midi, le mardi 29 juin 1976; et

6. Le Greffier soit autorisé à publier un Feuilleton des avis supplémentaire avant trois heures de l'après-midi le mardi 29 juin 1976, afin de permettre la mise en vigueur de la partie 5 de cet ordre.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. MacGuigan, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le dix-huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 22 juin 1976, votre Comité a étudié le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 21

Retrancher les lignes 1 à 4, à la page 10, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Sur réception de la demande prévue au paragraphe (1), le juge en chef compétent doit charger un juge de la cour supérieure de juridiction criminelle de constituer un jury pour l'entendre et pour»

Retrancher la ligne 11, à la page 10, et la remplacer par ce qui suit:

«utile dans les circonstances, et cette décision doit être prise par les deux tiers au moins des membres de ce jury.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-84, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 69, 70, 71 et 72*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 192 aux Journaux.*)

—————
(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————
Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Fox, Olivier et Pinard en remplacement de MM. Loisel (Chambly), Stollery et M^{lle} Nicholson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Douglas (Bruce-Grey) et MacFarlane en remplacement de MM. Olivier et Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. McRae, Raines, Blaker et McIsaac en remplacement de MM. Goodale, Tessier, Douglas (Bruce-Grey) et MacFarlane sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Halliday et Olivier en remplacement de MM. Fraser et McRae sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Stanbury en remplacement de M. Raines sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M^{lle} Nicholson et M. Loisel (Chambly) en remplacement de MM. McIsaac et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Marceau en remplacement de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du directeur de la Monnaie royale canadienne, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/176D).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,— Budget d'établissement révisé du Conseil des ports nationaux, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1976-988, en date du 27 avril 1976, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/155C).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3862), demandant: 1. Quel est le nom des programmes en vertu desquels le gouvernement a accordé des subventions à des particuliers, groupes, organismes ou sociétés et, pour chaque programme, quels montants a-t-il accordés en a) 1972, b) 1973, c) 1974?

2. Dans chaque cas, existe-t-il un répertoire ou une brochure qui fasse état des détails de chaque subvention? (Document parlementaire n° 301-2/3862F).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 5172), demandant: 1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec Berlitz, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élèvent-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5172D).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur les accords conclus en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 7 de cette Loi, chapitre A-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/53A).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi.

N° 332

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 29 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 29 juin 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 29 juin, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur administratif du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français

et en anglais, du communiqué conjoint émis à la suite de la Conférence internationale tenue à Porto Rico les 27 et 28 juin 1976. (Document parlementaire n° 301-6/29).

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport, en date du mois de mai 1976, sur les régimes privés de retraite, d'invalidité et de survivants présenté par le Comité consultatif du régime de pensions du Canada. (Document parlementaire n° 301-4/85).

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission de secours de Halifax de 1918 à 1976. (Document parlementaire n° 301-4/84).

Du consentement unanime, M. Sharp, appuyé par M. Allmand, propose,—Que tout vote par appel nominal requis pendant l'étude, à l'étape du rapport ou de la troisième lecture, du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), ait lieu à un moment fixé par les leaders de la Chambre, étant entendu que ce moment soit dans la semaine suivant la demande de vote.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 144)

POUR

Messieurs

Abbott
Alexander
Allard
Allmand
Anderson
Andras
 (Port Arthur)
Andres
 (Lincoln)
Appoloni (M^{me})
Baker
 (Gander-Twillingate)
Baker
 (Grenville-Carleton)
Baldwin
Basford
Beaudoin
Béchar
Bégin (M^{lle})
Benjamin
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Buchanan
Bussièr
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
 (South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clark
 (Rocky Mountain)
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
 (Kamouraska)
Dionne
 (Northumberland-
 Miramichi)
Douglas
 (Bruce-Grey)
Douglas
 (Nanaimo-Cowichan-
 Les Îles)

Drury
Dupont
Dupras
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Flynn
Fortin
Fox
Francis
Gauthier
 (Roberval)
Gauthier
 (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goodale
Goyer
Graffey
Guay
 (Saint-Boniface)
Guay
 (Lévis)
Guilbault
Harquail
Herbert
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Johnston
Joyal
Kaplan
Knowles
 (Winnipeg-
 Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
LeBlanc
 (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Loiselle
 (Chambly)
Loiselle
 (Saint-Henri)
Lumley

Macdonald
 (Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
 (Kingston
 et les Îles)
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Macquarrie
Marceau
Marchand
 (Langelier)
Marchand
 (Kamloops-Cariboo)
McCleave
McIsaac
McRae
Milne
Nicholson (M^{lle})
Nystrom
O'Connell
Olivier
Orlikow
Ouellet
Paproski
Parent
Pelletier
Penner
Peters
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Roy
 (Timmins)
Saltsman
Smith
 (Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stewart
 (Cochrane)
Stollery
Symes
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Yanakis
Young—148

CONTRE

Messieurs

Andre
 (Calgary-Centre)
Bawden
Beatty
Clarke
 (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse

Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Halliday
Hamilton
 (Qu'Appelle-Moose
 Mountain)

Horner
Huntington
Jarvis
Kempling
Knowles
 (Norfolk-Haldimand)
Lambert
 (Edmonton-Ouest)
La Salle

Messieurs

Lavoie
Lawrence
MacLean
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McKenzie
McKinley
Muir

Munro
 (Esquamalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche

Rynard
Scott
Stevens
Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Wooliams
Yewchuk—53

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants:

Bill C-94, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977;

Bill C-93, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 28 juin 1976, il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

La motion numéro (1) inscrite au nom de l'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 1, est retirée.

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à l'acceptabilité de certaines motions, M. l'Orateur réserve sa décision.

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill S-32, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgi-

que et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.—Chapitre n° 104.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député du Gouverneur général dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977;

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général s'est exprimé ainsi:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Bill C-93, Loi n° 3 de 1976 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 102;

Bill C-94, Loi n° 4 de 1976 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 103.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 28 juin 1976, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 145)

POUR

Messieurs

Abbott	Blaker	Caron
Allmand	Blouin	Chrétien
Anderson	Boulanger	Clermont
Andras	Breau	Collette
(Port Arthur)	Buchanan	Comtois
Andres	Bussièrès	Condon
(Lincoln)	Caccia	Corbin
Appolloni (M ^{me})	Cafik	Corriveau
Baker	Campagnolo (M ^{me})	Côté
(Gander-Twillingate)	Campbell (M ^{lle})	Cyr
Basford	(South Western Nova)	Danson
Béchar	Campbell	Daudlin
Bégin (M ^{lle})	(LaSalle-Émard-Côte)	De Bané
Blais	Saint-Paul)	Demers

Messieurs

Dionne	Landers	Pelletier
(Northumberland-Miramichi)	Lang	Penner
Douglas	Langlois	Philbrook
(Bruce-Grey)	Laniel	Pinard
Drury	Lapointe	Portelance
Duclos	Leblanc	Poulin
Dupont	(Laurier)	Prud'homme
Dupras	LeBlanc	Railton
Ethier	(Westmorland-Kent)	Raines
Faulkner	Lee	Reid
Fleming	Lefebvre	Richardson
Flynn	Lessard	Roberts
Fox	Loiselle	Robinson
Francis	(Chambly)	Rompkey
Gauthier	Loiselle	Rooney
(Ottawa-Vanier)	(Saint-Henri)	Roy
Gendron	Lumley	(Timmins)
Gillespie	Macdonald	Roy
Goodale	(Roseale)	(Laval)
Goyer	MacFarlane	Sauvé (M ^{me})
Guay	MacGuigan	Sharp
(Saint-Boniface)	Mackasey	Smith
Guay	Marceau	(Saint-Jean)
(Lévis)	Marchand	Stanbury
Guilbault	(Langelier)	Stewart
Harquail	Marchand	(Cochrane)
Herbert	(Kamloops-Cariboo)	Stollery
Hopkins	McIsaac	Tessier
Isabelle	McRae	Trudeau
Jamieson	Milne	Trudel
Joyal	Nicholson (M ^{lle})	Turner
Kaplan	O'Connell	Watson
Lachance	Olivier	Yanakis
Lajoie	Ouellet	Young—123
	Parent	

CONTRE

Messieurs

Allard	Gilbert	Masniuk
Andre	Grafftey	Mazankowski
(Calgary-Centre)	Halliday	McCain
Baker	Hamilton	McCleave
(Grenville-Carleton)	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKenzie
Ballfour	Hogan	McKinley
Bawden	Holmes	Munro
Beatty	Horne	(Esquimalt-Saanich)
Beaudoin	Huntington	Murta
Benjamin	Jarvis	Neil
Blackburn	Johnston	Orlikow
Brewin	Kempling	O'Sullivan
Broadbent	Knowles	Paproski
Clark	(Winnipeg-Nord-Centre)	Patterson
(Rocky Mountain)	Knowles	Peters
Clarke	(Norfolk-Haldimand)	Reynolds
(Vancouver Quadra)	Lambert	Ritchie
Coates	(Edmonton-Ouest)	Roche
Crouse	La Salle	Rodriguez
Darling	Lavoie	Rynard
Dinsdale	Lawrence	Saltsman
Dionne	Leggatt	Scott
(Kamouraska)	MacDonald (M ^{lle})	Stanfield
Douglas	(Kingston et les Îles)	Stevens
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	MacLean	Symes
Ellis	Macquarrie	Towers
Elzinga	Malone	Wenman
Fairweather	Marshall	Whiteway
Firth		Whittaker
Gauthier		Wise
(Roberval)		Yewchuk—77

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres

infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Il s'agit maintenant d'établir conformément à l'article 75 du Règlement la recevabilité des motions présentées à l'étape du rapport du Bill C-84.

Cet après-midi, j'ai dit qu'il pourrait y avoir certaines difficultés à l'égard du principe accepté depuis longtemps par la Chambre et qui est revenu si fréquemment et si clairement dans les arguments invoqués cet après-midi. Je ferai remarquer, pour être plus précis, qu'il est stipulé à la page 509 de la 18^e édition de May:

Un amendement qui équivaut à la négation du bill ou qui prend le contre-pied du principe du bill adopté en deuxième lecture est irrecevable.

Nous devons étudier un certain nombre d'amendements présentés à l'étape du rapport du Bill C-84 et la présidence a indiqué cet après-midi qu'il pourrait y avoir certaines difficultés à l'égard des amendements visant à rétablir dans le Code criminel une certaine forme de peine capitale. Comme on a fait valoir au comité que le principe du bill était l'abolition de la peine de mort, tout amendement proposant de la rétablir va à l'encontre du principe que je viens de mentionner.

De nombreux honorables députés ont pris part cet après-midi aux discussions qui ont duré jusqu'à six heures ou presque. Des arguments intéressants ont été invoqués par les députés des deux tendances plutôt que des deux côtés de la Chambre. Bon nombre d'entre eux ont fait valoir que le principe du bill différait de ce que d'autres avaient soutenu, à savoir que ce principe était l'abolition de la peine capitale. Il y a eu des discussions intéressantes et les arguments avaient été bien préparés et bien pensés, mais finalement tout cela se résume à la question de savoir si, quand à la deuxième lecture du bill, la Chambre s'est prononcée sur une question de principe et, dans l'affirmative, sur quel principe.

Avec tout le respect dû à l'opinion contraire, je n'ai pu me persuader que le bill a d'autre principe que l'abolition de la peine capitale pour les crimes énumérés au Code criminel.

A considérer tous les discours et les propos qui ont été tenus, devant l'angoissante difficulté qu'ils avaient à prendre une décision, beaucoup de députés ont observé que le bill est le premier du genre, que les autres bills déjà présentés à la Chambre au sujet de la peine de mort ne concernaient que certains crimes et n'avaient qu'une durée limitée. Le caractère distinctif du bill actuel, celui qui a soulevé tant d'inquiétude et rendu la décision si difficile, est qu'il propose l'abolition intégrale de la peine capitale pour les crimes énumérés au Code criminel.

S'il faut attacher le moindre sens à la règle voulant que les amendements présentés après la deuxième lecture ne peuvent aller à l'encontre du principe déjà adopté par la Chambre à cette deuxième lecture et je sais que de tous les

précédents qui établissent ce principe de façon solide et claire, aucun n'est du moindre secours pour nous aider à définir le principe d'un bill. Peut-être est-ce là une chose prudente et intelligente, et j'en tire la leçon qu'il ne me faut absolument pas proposer de généralisation à ce sujet. En d'autres termes, j'ai à dire si le bill a un principe central et, dans l'affirmative, quel est ce principe. Compte tenu de l'ensemble des débats et des avis ainsi que de toutes les circonstances qui ont entouré l'adoption du bill en deuxième lecture, je me vois contraint de conclure que le bill a bien un principe central, qui est l'abolition de la peine de mort pour les crimes énumérés au Code criminel. Je dois donc statuer qu'à l'étape actuelle, tous les amendements qui tendent à rétablir la peine de mort, pour quelque circonstance que ce soit, violent le principe et sont donc irrecevables.

J'ai parlé du précédent qu'a invoqué cet après-midi l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens), selon lequel une motion d'annulation a été proposée à l'égard d'un bill comportant un seul article. J'ai écouté attentivement les arguments avancés par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Blais) et l'honorable député de Drummond (M. Pinard), ce dernier, soit dit en passant, a fait un exposé très direct et très constructif dans le cadre du débat de cet après-midi.

Je serais disposé à accepter les arguments à l'encontre des motions d'annulation si ce n'était que l'article 75(5) du Règlement semble leur accorder un prestige que n'ont pas d'autres motions.

Peut-être cette disposition a-t-elle été prévue au départ parce que les changements de procédure adoptés en même temps que cette disposition ont eu pour effet de supprimer l'étape de l'étude du bill en comité plénier et de renvoyer le bill à un comité permanent. Par conséquent, la Chambre ne s'est jamais prononcée au moyen de votes article par article.

Cette disposition a peut-être été incorporée dans le Règlement en raison du pouvoir de présenter des amendements à l'étape de l'étude en comité. Ce pouvoir exigeait que la Chambre ait en contrepartie le pouvoir—c'était en fait pour le gouvernement, je suppose—de présenter des motions tendant à annuler des amendements qui avaient été inclus dans le bill à l'étape de l'étude en comité. Tout ceci n'est que pure hypothèse.

Il me reste à déterminer si l'article 75(5) du Règlement et les précédents, notamment celui qu'a invoqué l'honorable député de York-Simcoe, s'appliquent aux honorables députés qui cherchent à présenter des motions d'annulation à l'étape du rapport.

Si je devais déclarer irrecevables des motions d'annulation en fonction des arguments qui ont été avancés, car on a prétendu qu'elles ont pour effet de violer le principe du bill, il se poserait dans le cas présent le problème, par exemple, du député qui n'a présenté qu'une seule motion d'annulation. D'autres en ont présenté plusieurs.

Si je considérais toutes ces motions en bloc et déclarais qu'elles ont pour effet de modifier le principe du bill, le

député qui a présenté une motion d'annulation perdrait ce droit. J'outrepasserais de loin les dispositions de notre Règlement en disant que parce que ces motions, prises en bloc ou collectivement, ont pour effet de modifier le principe du bill, tout député qui désire présenter une motion d'annulation à cette étape devrait être privé de ce droit. Je ne puis l'accepter.

Je le répète, il y a quelque incertitude quant aux droits des députés à cette étape. A mon avis, c'est le comité permanent de la procédure et de l'organisation qui devrait tirer les choses au clair à ce sujet. Dans l'intervalle, nous accorderons le bénéfice du doute au député qui désire proposer une motion à l'étape du rapport.

Je serais disposé à trouver recevables du point de vue procédural toutes les motions tendant à retrancher certains articles, en vertu de l'article 75(5) du Règlement. Nous devrions, je pense, passer à l'étude du bill à l'étape du rapport.

La motion numéro (16) inscrite au nom de l'honorable député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 5, aux lignes 35 et 36, page 4, en supprimant les mots «ou un meurtre au deuxième degré»,

est retirée.

La motion numéro (20) inscrite au nom de l'honorable député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 5 en retranchant les lignes 39 à 42, page 4 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Quiconque commet un meurtre au deuxième degré est coupable d'un acte criminel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité.»

est retirée.

M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 2, en retranchant les lignes 38 à 46 inclusivement, page 2, et les lignes 1 à 11 inclusivement, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«pétuité ou, s'il le préfère, à mort.»

M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 3, en retranchant les lignes 17 et 18, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«nel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité ou, s'il le préfère, à mort.»

M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 5, en retranchant les lignes 37 à 42 inclusivement, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«minel et doit être condamné

a) pour une première infraction, à l'emprisonnement à vie, et

b) pour une deuxième infraction, à l'emprisonnement à vie ou, s'il le préfère, à mort.»

M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21, en ajoutant immédiatement après la ligne 33, page 8, le nouveau paragraphe suivant:

«(2) La sentence prononcée contre un condamné à mort ne doit pas ordonner la pendaison jusqu'à ce que mort s'ensuive, mais se conforme à tout mode d'exécution humain que le gouverneur en conseil peut établir par règlement.»

Il s'élève un débat:

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'ai dit plus tôt que je donnerais à la Chambre une compilation précise des amendements étudiés jusqu'à maintenant. Trois motions ont été retirées: les motions nos 1, 16 et 20. Les motions suivantes ont été jugées irrecevables: nos 2, 3, 5, 6, 8, 14, 15, 17, 19 et 39. Par conséquent, il reste à étudier les quatre motions qui ont été groupées aux fins de la discussion et qui sont inscrites au nom de l'honorable député d'Oxford (M. Halliday), savoir les motions nos 4, 9, 18 et 38. De plus, il reste les motions nos 7, 10, 11, 12, 13, 21 à 37 inclusivement et 40 à 46 inclusivement.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Lawrence et Wenman en remplacement de MM. Halliday et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Roy (Timmins) et Stollery en remplacement de M. Maine et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Comité consultatif de l'assurance-chômage pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 109 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/252B).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil canadien des normes, y compris les comptes et les états financiers, ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Conseil canadien des normes, chapitre 41, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/76B).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) de la Banque fédérale de développement, ainsi que le relevé des comptes, pour la période du 2 octobre 1975 au 31 mars 1976, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/162B).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de recherches médicales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, y compris les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Conseil de recherches médicales, chapitre M-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/299B).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du rapport du ministère des Affaires extérieures, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre E-20, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/10B).

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil Privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du premier rapport du Conseil canadien des relations de travail pour la période de vingt-cinq mois terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 210 du Code canadien du travail, chapitre 18, Statuts du Canada 1972. (Document parlementaire n° 301-1/111).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 16 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/419B).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 333

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 30 JUIN 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), appuyée par M. Baker (Grenville-Carleton), il est résolu,— Que les membres de cette Chambre présentent aux membres du Congrès américain et au peuple qu'ils représentent leurs meilleurs vœux et leurs félicitations à l'occasion de leur 200^e anniversaire le dimanche 4 juillet 1976.

M. Crouse, du Comité permanent des comptes publics, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du 9 décembre 1975: Que les Comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1975 et le Rapport de l'Auditeur général y afférent soient renvoyés au Comité permanent des comptes publics, qui soumet par la présente son rapport provisoire.

Votre Comité a entendu le témoignage de l'honorable Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor qui a comparu le 9 mars 1976, et il voudrait le remercier de sa collaboration, ainsi que les témoins suivants qui ont comparu à ses autres réunions.

Du Bureau de l'Auditeur général:

M. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada;

M. Rhéal Chatelain, sous-auditeur général;

M. John R. Douglas, adjoint de l'Auditeur général;

M. L. D. Desautels, directeur général, Comptes publics et Vérifications internationales;

M. R. M. Dubois, directeur général, Vérifications spéciales/Enquêtes;

M. J. E. Kirchner, directeur général, Travaux de vérification;

M. Bill Kuhn, directeur général, Travaux de vérification;

M. P. D. Lafferty, directeur exécutif;

M. E. F. McNamara, directeur général, Travaux de vérification;

M. D. L. Meyers, directeur général, Études de la gestion et du contrôle financiers;

M. E. R. Rowe, directeur général, Vérification des ministères;

M. Kenneth J. G. Young, gestionnaire de vérification;

M. N. Glenn Ross—Coopers et Lybrand

M. G. D. J. Grosset—Peat, Marwick, Mitchell et Cie;

*M. R. D. Bromley—Price Waterhouse et Cie;

*M. Edward J. Case—Arthur Anderson et Cie;

*M. Robert B. Dale-Harris—Coopers et Lybrand;

*M. T. C. Dawson—Touche Ross et Cie;

*M. Tom Gregory—Winspear, Higgins, Stevenson et Cie;

*M. Robert E. l'Abbé—Raymond, Chabot, Martin, Paré et associés;

*M. Bruce Matthews—Thorne Riddle et Cie;

*M. J. B. McKnight—Peat, Marwick, Mitchell et Cie;

*M. J. Zittler—Zittler, Siblin, Stein, Levine et Cie;

*Comptables agréés ayant participé à l'étude de la gestion et du contrôle financiers (1974-1975), effectuée dans le cadre du programme des échanges de cadres de la Fonction publique du Canada.

Du secrétariat du Conseil du Trésor:

Comparaît: L'honorable Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor;

M. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor;

M. B. A. MacDonald, sous-secrétaire, direction des Programmes;

M. S. Mensforth, secrétaire adjoint, direction de l'Administration financière;

M. L. M. McGimpsey, directeur, Évaluation de la politique financière;

M. Alan Ross, directeur, Élaboration de la politique financière.

Du ministère des Approvisionnements et Services:

M. J. L. Fry, sous-ministre des Services et sous-receveur général du Canada;

M. J. M. DesRoches, sous-ministre des Approvisionnements;

M. Jean Caron, sous-ministre adjoint, Services opérationnels;

M. A. G. Irvine, directeur général, Direction de la comptabilité du gouvernement du Canada;

M. E. O. Landry, directeur général de l'administration;

M. D. Myhill, directeur général, Approvisionnements;

M. D. Beatty, sous-contrôleur;

M. Bernard Vaillant, directeur, Division des pensions de retraite;

De la Commission de la Fonction publique:

M. J. J. Carson, président;

M. K. R. L. Evans, directeur des Finances.

Du ministère de la Défense nationale:

M. T. C. Greig, sous-ministre adjoint (Finances);

M. W. B. Stoddart, Section de l'évaluation, personnel du directeur général des immeubles et services publics;

M. John W. Pasch, directeur, rémunérations et avantages sociaux;

Colonel H. H. Richardson, directeur des services;

Colonel W. R. Thompson, directeur du Service dentaire (Soins);

Lieutenant-colonel J. B. Liberty, directeur des services d'alimentation;

Major J. C. Y. Marcoux, officier d'état-major, Section de la gestion et de la publicité, Unité de recrutement et de sélection.

Du ministère des Travaux publics:

M. G. B. Williams, sous-ministre;

M. A. Perrier, sous-ministre adjoint, Planification et aménagement des immeubles;

M. L. V. McGurran, sous-ministre adjoint, finances et gestion;

M. E. F. Atkins, Évaluation de la gestion des programmes.

De l'Agence canadienne de développement international:

M. Paul Gérin-Lajoie, président;

M. John Toller, vice-président, Finances et administration;

M. Jean-Marie Thibault, directeur des finances.

Du ministère des Transports:

M. Sylvain Cloutier, sous-ministre;

M. G. R. MacGougan, sous-ministre adjoint, Finances.

D'Environnement Canada:

M. J. B. Seaborn, sous-ministre;

M. W. E. Armstrong, sous-ministre adjoint, Service de la planification et des finances;

M. G. Vachon, directeur général, Direction générale des finances et des installations.

M. R. J. Kelly, Directeur, Services financiers du ministère.

De l'Énergie atomique du Canada, Limitée:

M. J. S. Foster, président;

M. E. Deslauriers, trésorier.

De l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent:

M. Paul D. Normandeau, président;

M. J. H. Graham, trésorier.

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. A. Kroeger, sous-ministre;

M. P. C. Mackie, sous-ministre adjoint, Affaires indiennes et esquimaudes;

M. E. F. McTaggart, directeur, Direction des services financiers et de gestion du ministère;

M. E. T. Parker, directeur, Direction des finances et de la gestion, Programme des affaires indiennes et esquimaudes.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. Charles H. Smith, premier sous-ministre adjoint;

M. Pierre Bourgault, sous-ministre adjoint chargé de la Planification et de l'Évaluation;

M. Richard P. St. John, sous-ministre adjoint chargé de l'Administration;

M. Dal Browne, directeur des Services financiers.

De l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie:

M. N. J. Stewart, président;

M. W. D. Archbold, vice-président;

M. C. Drabble, membre du conseil d'administration.

De l'Office national de l'énergie:

M. B. H. Whittle, directeur chargé de l'Administration.

Étude de la gestion et du contrôle financiers

Votre Comité a examiné le contenu des divers chapitres de l'étude sur la gestion et le contrôle financiers, étude qui a été menée par l'Auditeur général au cours de 1975, et dont on trouvera le compte rendu dans le supplément de son rapport annuel présenté à la Chambre. Le but de cette étude était d'évaluer la qualité de la gestion et du contrôle financiers au sein du gouvernement du Canada, de ses ministères et organismes, et de certaines sociétés de la Couronne.

Votre Comité a entendu des témoins représentant tant les organismes centraux du gouvernement que certains ministères et organismes choisis, notamment l'ACDI, les ministères de l'Environnement, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Travaux publics, des Approvisionnements et Services, et des Transports, ainsi que la Commission de la Fonction publique. Il est finalement apparu évident au Comité que les conclusions auxquelles en est arrivé l'Auditeur général étaient bien fondées:

«dans leur état actuel, les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes du gouvernement du Canada sont d'une qualité et d'une efficacité sensiblement inférieures au niveau acceptable».

Afin de remédier à la situation, l'Auditeur général a formulé 34 recommandations intéressantes, et votre Comité, en se fondant sur les preuves qui lui ont été présentées les a endossées à l'unanimité.

Votre Comité est heureux d'annoncer à la Chambre que le Conseil du Trésor a accepté trente-deux des principales recommandations, et qu'il a déjà mis sur pied un programme d'ensemble pour les appliquer. Une nouvelle Direction d'administration financière a été créée au Conseil du Trésor, pour assurer que les mesures nécessaires à l'amélioration des normes de gestion et de contrôle financiers gouvernementaux soient appliquées et surveillées de façon appropriée.

Votre Comité a demandé à l'Auditeur général de surveiller étroitement les mesures prises à l'échelon tant gouvernemental que ministériel, à la suite des constatations et des recommandations dont il a rendu compte. L'Auditeur général a assuré votre Comité qu'il lui ferait part de tous les cas où des mesures prises pour remédier à des lacunes et à des imperfections dans le domaine du contrôle financier se révéleraient insuffisantes ou insatisfaisantes.

De plus, le secrétaire du Conseil du Trésor a assuré votre Comité qu'il lui ferait parvenir périodiquement des rapports sur les progrès effectués quant à l'application de ces mesures, de sorte que le Parlement sera tenu au courant, et le raffermissement des procédures financières des ministères et du gouvernement dans son ensemble, sera assuré.

Affaiblissement du contrôle parlementaire

Le Comité s'est beaucoup inquiété de la présentation du budget. Il a exprimé l'avis que les changements apportés à la présentation et au contenu du budget au cours des dix dernières années ont gravement réduit l'efficacité du contrôle que le Parlement pouvait avoir sur les dépenses gouvernementales. La réduction du nombre des crédits,

leur formulation plus vague et l'uniformisation du budget ont, de façon générale, considérablement diminué l'information dont le Parlement a besoin pour autoriser ces dépenses en bonne connaissance de cause. De plus, à cause de cette situation, la nature des dépenses publiques auxquelles se rapportent les affectations budgétaires par le Parlement est devenue de plus en plus vague.

Par conséquent, votre Comité est heureux qu'à la suite de ses délibérations, le Conseil du Trésor ait décidé d'entreprendre une étude complète sur la présentation du budget, telle que recommandée par l'Auditeur général dans son étude sur la gestion et le contrôle financiers. De plus, votre Comité s'est chargé de préparer un livret qui aura pour objet d'aider les parlementaires à comprendre le processus et la présentation du budget, document qui sera rédigé par le Conseil du Trésor en collaboration avec l'Auditeur général et le chercheur du Comité. Toutes ces mesures nous semblent bien démontrer la valeur et les résultats tangibles de cette étude, tant pour le Parlement que pour le contrôle par celui-ci des fonds publics.

Irrégularités relevées dans les transactions ministérielles

Les exemples de gaspillage, de médiocre gestion financière et de non-conformité à la Loi sur l'administration financière, ont été portés à l'attention du Comité par l'Auditeur général en vertu de l'article 61. Pour l'année financière 1974-1975, près d'un million de dollars ont été dépensés par le gouvernement du Canada pour des locaux inutilisés, loués ou achetés par la Couronne. A la fin de la même année, environ \$3.8 millions ont été consacrés à un nouveau système de rémunération qui a dû être mis de côté parce qu'il a été jugé inutilisable.

Votre Comité a également noté d'autres exemples d'irrégularités telles l'insuffisance des contrôles financiers exercés sur les dépenses de publicité et le défaut de se conformer aux règlements sur les avances comptables dans le programme de la défense; les pratiques de comptabilité et de contrôle financier ont été inadéquates dans le programme d'aide aux indiens; et une société de la Couronne n'a pas fait courir les intérêts des prêts consentis par le Canada.

Votre Comité a reçu l'assurance du secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que des ministères et organismes intéressés que des mesures sont prises pour veiller à ce que les procédures financières soient renforcées là où c'est nécessaire dans ce domaine. L'Auditeur général surveillera également ces secteurs.

Votre Comité, toutefois, a été des plus préoccupé par la mesure prise par l'Office national de l'énergie pendant l'année financière 1974-1975. Les fonds affectés à ses programmes par le crédit 50 ayant été épuisés avant la fin de l'année financière, l'Office national de l'énergie s'est arrangée plutôt que de tenter d'obtenir des fonds additionnels au moyen d'un budget supplémentaire, pour que \$90,000 de ses coûts d'exploitation soient imputés à l'Office de répartition des approvisionnements en énergie. En outre, les hauts fonctionnaires d'aucun des deux Offices n'ont fait de tentatives ultérieures pour corriger cette situation.

Ayant entendu les témoignages de toutes les parties intéressées, votre Comité a conclu que la mesure prise par l'Office national de l'énergie enfreint nettement l'article 19 ainsi que les dispositions (1) et (3) a) de l'article 26 de la Loi sur l'administration financière et, que par conséquent, elle est illégale. Votre Comité désapprouve fortement la

méthode grâce à laquelle l'O.N.E. a obtenu des crédits additionnels et recommande que le ministre prenne immédiatement une mesure disciplinaire à cet égard.

Votre Comité désapprouve fortement tout arrangement pris par n'importe quel organisme du gouvernement, qui a pour effet d'éviter les contrôles financiers établis par le Parlement et recommande donc que le Conseil du Trésor prenne les mesures nécessaires pour que l'autorité du Parlement soit respectée.

Votre Comité réexprime son appréciation au groupe des comptables du Canada pour leur coopération et leur empressement à aider le Comité dans ses délibérations.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 45 à 69 inclusivement, première session, trentième législature*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 193 aux Journaux*).

M. Baldwin, au nom de M. McCleave, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont il est donné lecture, ainsi qu'il suit:

En rapport avec son Ordre de renvoi permanent, l'article 26 de la Loi sur les textes réglementaires, 1970-1971-1972, c. 38, votre Comité projette de poursuivre son examen rigoureux des textes réglementaires après l'ajournement du Parlement au cours de l'été 1976.

Votre Comité recommande donc qu'à cette fin, et nonobstant l'ordonnance du Sénat du mardi 29 octobre 1974 et l'ordonnance de la Chambre des communes du jeudi 31 octobre 1974 relative au quorum du Comité, les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions au cours des prochaines vacances d'été afin de recevoir et de faire imprimer les témoignages lorsque trois membres du Comité sont présents, pourvu que les deux Chambres soient représentées.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 81*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 194 aux Journaux*).

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-97, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 3), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins énoncées dans une mesure intitulée «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 3)».

Du consentement unanime, sur motion de M. Baldwin, appuyé par M. Blais, le neuvième rapport du Comité mixte

permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, est agréé.

Le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 2, en retranchant les lignes 38 à 46 inclusivement, page 2, et les lignes 1 à 11 inclusivement, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«pétuité ou, s'il le préfère, à mort.»

Et sur la motion de M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 3, en retranchant les lignes 17 et 18, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«nel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité ou, s'il le préfère, à mort.»

Et sur la motion de M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 5, en retranchant les lignes 37 à 42 inclusivement, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«minel et doit être condamné

a) pour une première infraction, à l'emprisonnement à vie, et

b) pour une deuxième infraction, à l'emprisonnement à vie ou, s'il le préfère, à mort.»

Et sur la motion de M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code

criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21, en ajoutant immédiatement après la ligne 33, page 8, le nouveau paragraphe suivant:

«(2) La sentence prononcée contre un condamné à mort ne doit pas ordonner la pendaison jusqu'à ce que mort s'ensuive, mais se conforme à tout mode d'exécution humain que le gouverneur en conseil peut établir par règlement.»

Après plus ample débat, ces motions sont mises aux voix et le vote par appel nominal est différé.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de février 1976, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/323A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—État concernant l'application de la Loi sur l'assurance du service civil, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 de cette Loi, chapitre 49, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/110B).

A 5 h. 03 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi le 5 juillet 1976, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 28 juin 1976.

N° 334

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 5 JUILLET 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 5252—*M. Jones*

1. Le ministère des Transports a-t-il indiqué en 1974 qu'il y aurait une expansion ou une rénovation du réseau ferroviaire canadien pour les passagers et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises à cet égard?

2. A-t-on pris des mesures afin d'inciter les compagnies ferroviaires à améliorer et à renouveler le rôle essentiel des trains, intégré dans un réseau de transport équilibré et, dans l'affirmative, lesquelles?

3. Les gouvernements fédéral et provinciaux contribuent-ils, directement ou indirectement, à construire et à entretenir les terminaux, les installations ferroviaires, le matériel roulant, et les autres services et, dans l'affirmative et dans chaque cas, a) quelles sommes a-t-on consacrées, b) quels sont les déboursés pour les années 1965 à 1975?

4. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent-ils effectuer des paiements directs ou indirects pour la construction et le maintien des aéroports, les services météorologiques et aéronautiques, les routes, les ponts, les installations portuaires, l'enlèvement de la neige, le dragage des ports, etc. en vue d'assurer les services des transporteurs aériens, des sociétés d'autobus, et des entreprises de navigation et, dans l'affirmative, quelles furent les sommes déboursées dans chaque cas?

5. A-t-on fait des études pour prouver la supériorité considérable du train et du transport ferroviaire, sur les autres moyens de transport, eu égard de l'utilisation des terres, à l'énergie et à sa préservation à la pollution, à la capacité de transport, au confort, à la sécurité, etc.?

6. A-t-on étudié la possibilité d'adopter, au Canada, le concept du transport intermodulaire qui a été accepté en Europe et aux États-Unis où des services ferroviaires interurbains rapides jouent un rôle important, dans un système de transport équilibré?

7. Dans la politique des transports qu'il envisage, le ministère des Transports adoptera-t-il une attitude défavorable au transport ferroviaire et, dans l'affirmative, pourquoi?

8. Quels procédés ou méthodes le ministère des Transports a-t-il mis de l'avant pour encourager l'utilisation massive du transport en commun?

9. Le gouvernement fédéral a-t-il étudié la possibilité d'accorder des subventions afin d'encourager les systèmes de transports en commun, et répondre ainsi par des arguments logiques et économiquement valables aux problèmes de conservation de l'énergie de la réduction de la pollution, de la diminution du nombre d'automobiles dans les villes, des problèmes de stationnement, afin de protéger la santé des citoyens, de même que l'économie en général? (Document parlementaire n° 301-2/5252).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

M. Reynolds, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 2.

Après débat, cette motion est mise aux voix et le vote par appel nominal est différé.

M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 3.

M. Reynolds, appuyé par M. O'Sullivan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 3.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant l'ordre du mardi 29 juin 1976, le jeudi 8 juillet 1976, à 9 h. 30 du soir, M. l'Orateur interrompe les délibérations alors en cours et mette immédiatement aux voix toutes les questions dont le vote aura été jusque-là différé au cours de l'étude, à l'étape du rapport, du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves).

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 13 de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre A-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/58B).

Par M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi relative aux Comptes de pension de retraite des Forces canadiennes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément aux articles 28 et 41 de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/92B).

Par M. Richardson,—État concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (4) de l'article 11 de la Loi sur la défense nationale, chapitre N-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/185B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1975 (Question n° 2985), demandant: 1. Depuis 1968, date d'accession au pouvoir du Premier ministre actuel, combien de personnes chargées des relations publiques par le gouvernement ont travaillé chaque année auprès de chaque a) ministère, b) conseil, c) organisme, d) société d'État et, dans chaque cas, quel en a été le coût?

2. Pour la même période, combien a-t-on dépensé en frais de publicité ou pour d'autres programmes d'information qui ne font pas l'objet de la Partie 1 et quelle est la ventilation de ces coûts? (Document parlementaire n° 301-2/2985F).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 4955), demandant: 1. Pour les douze derniers mois, combien les ministères et organismes gouvernementaux ont-ils dépensé pour l'utilisation des services a) de courrier, b) de messagerie privés et, dans chaque cas, quel était le nom de la société?

2. A-t-on accordé des contrats pour certains de ces services?

3. Pour quel genre de courrier a-t-on recours aux services privés et, dans chaque cas, pourquoi n'emploie-t-on pas le service postal normal? (Document parlementaire n° 301-2/4955D).

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1976.

N° 335

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 6 JUILLET 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse).—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 3.

Et sur la motion de M. Reynolds, appuyé par M. O'Sullivan.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 3.

Le débat se poursuit;

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. Dupras, il est ordonné.—Que le paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement soit modifié en ajoutant ce qui suit:

«Lorsque les fêtes du 24 juin et du 1^{er} juillet sont un jeudi, la Chambre ne siégera pas le 25 juin et le 2 juillet.»

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, d'une lettre, en date du 1^{er} juillet 1976, envoyée par

le ministre des Transports à M. Roger Demers, président de l'Association des Gens de l'Air du Québec. (Document parlementaire n° 301-1/190C).

M. Lang dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, d'une lettre, en date du 6 juillet 1976, des commissaires de la Commission d'enquête relative à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec, au ministre des Transports. (Document parlementaire n° 301-1/190D).

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, de l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et les Communautés européennes. Fait à Ottawa le 6 juillet 1976. (Document parlementaire n° 301-6/30).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 5709—*M. Marshall*

1. A quels endroits de la côte canadienne se trouvent les stations réservées à la flotte spécialisée de garde-côtes canadiens?

2. Quel est l'effectif de l'équipage des types suivants de garde-côtes: a) les dix patrouilleurs de haute mer, b) l'aérogilisseur de 33 pieds, c) les six vedettes de quarante pieds remisées dans des postes de sauvetage de la côte, d) les neuf bateaux pneumatiques de quinze pieds pour le sauvetage côtier, e) les quatorze canots de sauvetage de quarante-quatre pieds remisés dans des postes de sauvetage de la côte?

3. A quels endroits de la côte les trente-trois hélicoptères qui répondent aux appels de détresse en mer, sont-ils stationnés?

4. Quel est le type et le tonnage de chacun des soixante-cinq bateaux qui remplissent un rôle secondaire en matière de recherche et de sauvetage et à quels endroits de la côte sont-ils stationnés? (Document parlementaire n° 301-2/5709).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse),—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 3.

Et sur la motion de M. Reynolds, appuyé par M. O'Sullivan,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 3.

Après plus ample débat, ces motions sont mises aux voix et le vote par appel nominal est différé.

M. Lawrence, appuyé par M. Reynolds, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 4 en y ajoutant immédiatement après la ligne 28, page 4, le nouveau paragraphe (6) suivant:

«(6) Est assimilé au meurtre au premier degré celui commis par une personne qui a antérieurement été déclarée coupable de meurtre au premier ou au deuxième degré»;

et en renumérotant le paragraphe suivant qui devient (7).

Après débat, cette motion est mise aux voix et le vote par appel nominal est différé.

M. Reynolds, appuyé par M. Lawrence, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meur-

tre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 4.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{me} Appolloni en remplacement de M. Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Reid et Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de MM. Stollery et Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et les états financiers, ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/142B).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 336

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 7 JUILLET 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Robinson, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le quinzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 6 décembre 1974, votre Comité a étudié la question des enfants maltraités et négligés.

AUDIENCES DU COMITÉ

Mandat

Le 6 décembre 1974, M. J. Robert Howie (*York-Sunbury*) proposait à la Chambre des communes:

«Que, de l'avis de la Chambre, le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales étudie les recommandations concernant les mesures utiles à prendre afin de prévenir, de déterminer et de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants ainsi que toute autre mesure du genre que le comité jugerait souhaitable.»

Tous les partis ont appuyé cette motion.

Audiences du Comité

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a ouvert des audiences sur cette question le 16 décembre 1975, alors que comparaissaient le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable Marc Lalonde, et le solliciteur général, l'honorable

Warren Allmand, et leurs collaborateurs respectifs. Les personnes sous-mentionnées ont comparu devant le Comité, et les audiences se sont terminées le 24 février 1976.

Extraits des procès-verbaux

Certains extraits des mémoires, témoignages et autres documents déposés au Comité ainsi que des extraits de lois provinciales figureront en appendice du Rapport du Comité imprimé dans le fascicule n° 65 des procès-verbaux et témoignages du Comité, et dans une édition spéciale du Rapport du Comité. Ces extraits sont classés par sujets et sont inclus à titre d'information pour le lecteur. Naturellement, ceux qui désirent obtenir tous les détails des audiences doivent consulter les procès-verbaux du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales des dates où ces témoins ont comparu devant le Comité. Les documents déposés au Comité mais ne figurant pas aux procès-verbaux peuvent être obtenus auprès du Comité ou de la personne ou de l'organisation les ayant déposés.

Les témoins suivants ont comparu devant le Comité:

Le 16 décembre 1975

L'honorable Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

L'honorable Warren Allmand, solliciteur général du Canada

Le 18 décembre 1975

M. Bruce Rawson, sous-ministre du Bien-être nationale, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

M. D. C. Préfontaine, directeur de l'unité de la politique, ministère du Solliciteur général

M. H. G. Needham, analyste en chef de la politique, ministère du Solliciteur général

Le 27 janvier 1976

Dr John P. Anderson, directeur des services externes de l'hôpital Izaak Walton Killam pour enfants à Halifax, Nouvelle-Écosse

Professeur Murray Fraser, doyen de la faculté de droit de l'Université Victoria, Colombie-Britannique

Le 29 janvier 1976

Dr H. B. Cotnam, coroner en chef de l'Ontario

Le 5 février 1976

M. George W. Goth, pasteur de l'Église Unie, London, Ontario

Dr David Bakan, département de psychologie, Université de York, Toronto, Ontario

Le 6 février 1976

M^{me} Karen Molgaard, adjointe administrative de M^{me} Mary Van Stolk pour M^{me} Mary Van Stolk

Le 17 février 1976

M. Bryon Gero, vice-président de l'Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario

Professeur Cyril Greenland de l'Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario

Le 24 février 1976

M^{me} Margaret Hughes, pour le ministre de la Justice, l'honorable Ronald Basford

Les personnes et les organismes suivants ont soumis des mémoires ou de la documentation mais n'ont pas comparu devant le Comité:

- Le Comité de l'Hygiène mentale, Association canadienne de pédiatrie
- La Section de la psychiatrie de l'enfance, de l'adolescence et de l'arriération mentale, Association canadienne de psychiatrie
- Le Conseil canadien du développement social
- L'honorable James Taylor, c.r., Ministre des Services sociaux et communautaires de la province d'Ontario
- L'honorable William N. Vander Zalm, ministre des ressources humaines, province de la Colombie-Britannique (*Mémoire imprimé en appendice du fascicule no 38*).
- M. John A. MacDonald, École de travail social, Université de la Colombie-Britannique
- Le Comité Interdisciplinaire de Saskatoon sur l'enfance maltraitée
- L'Association des femmes diplômées des universités (Montréal)
- Mme Corinne Robertshaw, Ottawa, Ontario

INTRODUCTION

Le Comité a recueilli les témoignages des témoins mentionnés précédemment au cours de huit séances, et a reçu

des mémoires et lettres d'autres organisations et particuliers.

Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont participé aux délibérations et qui ont contribué de diverses façons à nous faire comprendre les questions et problèmes en cause. Nous avons été agréablement surpris de constater l'intérêt manifesté par tous ceux avec qui nous avons communiqué et leur désir sincère de protéger nos enfants.

En formulant nos recommandations, nous avons tenté de situer le problème à l'intérieur des structures sociales, économiques et juridiques de notre pays.

Étant conscients du fait que les services essentiels offerts aux enfants négligés et maltraités relèvent des autorités provinciales, nous avons concentré nos efforts sur les aspects qui, selon nous, permettent de mieux comprendre la nature générale du problème et nous avons tenté de limiter nos travaux aux domaines dans lesquels les autorités fédérales pourraient agir.

Nous regrettons de n'avoir pas eu le temps de recueillir les témoignages de tous les particuliers et groupes qui auraient pu souhaiter comparaître. Nous considérons cependant que les mémoires et les documents qui nous ont été présentés, reflètent les opinions actuelles à ce sujet.

Dans la préparation de nos commentaires et de nos recommandations, nous avons tenu compte des points suivants:

- la négligence et les mauvais traitements dont sont victimes les enfants ne sont pas attribuables à une cause unique;
- les mauvais traitements physiques constituent l'aboutissement de la négligence constante dont l'enfant est victime et il n'existe pas de ligne de démarcation précise entre la négligence et les mauvais traitements;
- il incombe aux autorités provinciales de déceler les cas de négligence et de mauvais traitements et d'offrir des services aux enfants qui en sont victimes et ce sont les lois provinciales qui prévalent dans ce domaine;
- le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en matière de négligence et de mauvais traitements dont les enfants sont victimes, en appliquant le Code criminel, en concluant des accords visant à partager avec les provinces et territoires les coûts de certains services de santé et de bien-être et en accordant des octrois destinés à la recherche, des projets témoins et des services de consultation et autres offerts aux provinces et territoires.

Le mandat du Comité ne se limitait pas aux mauvais traitements infligés aux enfants ou aux cas «d'enfants battus», mais couvrait tous les aspects de la négligence.

Votre Comité a donc étudié les définitions des cas où l'on considère qu'un enfant a besoin d'être protégé, contenues dans les lois provinciales de même que celles qui ont été soumises par plusieurs témoins. (*Voir annexe B*). Ces définitions portent sur un vaste ensemble de situations où une forme de protection s'impose. A la limite se situent les cas où il n'est pas question de mauvais traitements physiques ou psychologiques mais où des mesures s'imposent parce que personne ne prend soin d'orphelins. Les cas où des mauvais traitements physiques entraînent des lésions permanentes ou même la mort, constituent l'autre extrême.

On passe donc de cas où il n'est pas question de négligence volontaire ou délibérée à d'autres où les enfants sont

victimes de mauvais traitements délibérés et il n'existe pas de distinction nette entre les divers stades de cette suite.

Toutefois, à la lumière des témoignages nombreux que nous avons entendus et des recommandations qui nous ont été soumises concernant en particulier le Code criminel, nous avons concentré nos efforts sur les cas d'enfants «battus» ou maltraités physiquement. Ce sont ces cas dont les organes d'information font état, qui sont soumis aux hôpitaux et, dans les situations extrêmes, à l'enquête du coroner et dont les parents ou tuteurs qui en sont responsables s'exposent à des poursuites sérieuses.

A partir des témoignages qu'il a entendus, le Comité a conclu que cette forme extrême de négligence constitue un problème sérieux. Elle représente néanmoins une faible proportion des enfants qui sont négligés à divers degrés et pour diverses raisons.—(Selon les témoignages soumis, les enfants battus représentaient 2 p. 100 des cas signalés aux sociétés d'aide à l'enfance, en Ontario, en 1974. D'autres témoignages ont indiqué que ce groupe constitue une proportion très faible de l'ensemble des enfants victimes de négligence. (Voir annexe A))

On a toutefois reconnu dans l'ensemble que même si l'enfant battu constitue la preuve très évidente d'un type particulier d'abus, il existe une multitude d'autres formes de négligence. Plusieurs témoins ont exprimé l'espoir que le Comité ne considérera pas cette question d'un point de vue limité mais étudiera l'ensemble du problème en le plaçant dans le contexte de notre société et de la mentalité actuelles.

Étant donné son mandat et les témoignages entendus, le Comité a tenté de considérer le problème sous ses aspects les plus vastes et de formuler des recommandations en conséquence.

PARTIE I—RESPONSABILITÉS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES CONCERNANT LES ENFANTS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Selon la constitution, la législation sur l'enfance relève des autorités fédérales et provinciales.

La responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral et l'intérêt qu'il porte au milieu social et économique des familles et de leurs enfants ont été exprimées tant de façon formelle qu'indirecte par l'entremise de diverses mesures de sécurités sociales d'envergure nationale ou presque comme les allocations familiales, l'assurance-chômage, les indemnités aux survivants, les indemnités aux anciens combattants notamment les indemnités aux orphelins, les services aux autochtones, et par l'entremise de programmes à frais partagés avec les provinces dans le secteur des services de santé et de bien-être.

Les rôles du gouvernement fédéral et des provinces en matière de lois et de services offerts aux enfants victimes de négligence et de mauvais traitements sont décrits ci-après.

JURIDICTION CONCERNANT LES ENFANTS VICTIMES DE NÉGLIGENCE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

1) Lois

Les provinces légifèrent dans le domaine de la propriété et des droits civils et le gouvernement fédéral, dans celui du droit criminel.

Selon ce partage des responsabilités constitutionnelles, les provinces ont adopté des lois visant la protection des enfants, qui comportent des dispositions autorisant l'intervention d'autorités publiques dans les cas où un enfant en bas d'un certain âge (16, 17 ou 18 ans, selon la province) semble être victime de mauvais traitements ou avoir besoin de protection selon les critères établis dans la loi (voir annexe B). Le tribunal peut, en vertu des lois sur le bien-être de l'enfant, ordonner qu'on protège et qu'on surveille l'enfant ou qu'on le soustraie à la garde de ses parents ou de son tuteur. Toujours selon ces lois, la plupart des provinces exigent la déclaration obligatoire des cas de mauvais traitements.

Dans l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels, le gouvernement fédéral a adopté le Code criminel qui comporte certaines dispositions visant les enfants victimes de mauvais traitements ou de négligence (voir annexe A). Ces dispositions concernent le recours à la force comme mesure disciplinaire (articles 26 et 43), les sanctions pour rapports sexuels avec un enfant de sexe féminin (articles 146 et 166), les sanctions contre quiconque met en danger les mœurs de l'enfant ou rend la demeure impropre à la présence de l'enfant (article 168), l'obligation pour un parent ou un tuteur de fournir les choses nécessaires à l'existence d'un enfant et les sanctions pour négligence à cet égard (article 197) et les sanctions pour abandon ou exposition d'un enfant de moins de 10 ans, de manière que la vie de cet enfant soit mise en danger ou exposée à l'être, ou que sa santé soit compromise de façon permanente ou exposée à l'être (article 200). Les infractions telles qu'homicide, voies de fait, etc., donnent lieu aux peines prévues peu importe l'âge de la victime.

Le Code criminel renforce ainsi d'une certaine façon les lois provinciales dans les cas de mauvais traitements ou de négligence à l'égard des enfants lorsqu'il existe des preuves suffisantes pour justifier le recours à des poursuites en justice, en plus des mesures de protection prises au nom de l'enfant conformément aux lois provinciales.

2) Services offerts aux enfants victimes de négligence et de mauvais traitements

Conformément aux responsabilités constitutionnelles des provinces en matière de propriété et de droits civils, les services offerts directement aux enfants sont administrés par les autorités provinciales. Ces services comprennent toutes les mesures prises à partir du moment où un cas de négligence ou de mauvais traitements est signalé jusqu'à ce que la situation soit rétablie; cela peut exiger une audience devant un tribunal dont la décision peut charger les services de protection de l'enfance d'un rôle de surveillance au foyer ou d'intermédiaire chargé de placer l'enfant dans un foyer nourricier ou une institution. Les services de protection de l'enfance et d'autres services communautaires existants (garderies, services d'aide familiale, services médicaux et hospitaliers, écoles, police, etc.) peuvent participer directement au dépistage et au traitement des cas, et à des efforts communs afin d'aider l'enfant et sa famille.

La contribution fédérale. Le gouvernement fédéral paie actuellement une partie des coûts des services offerts aux enfants victimes de mauvais traitements et de négligence et des services de prévention, dans le cadre d'accords de partage de coûts conclus avec les provinces en vertu du Programme d'aide, de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et de la Loi sur les soins médicaux. De plus, les projets de santé et de bien-être peuvent profiter d'octrois destinés à la recherche et à des

projets témoins. En veillant à l'application de ces lois, le ministère de la Santé et du Bien-être social offre également aux provinces des services de consultation et se charge, dans une certaine mesure, de distribuer l'information.

PARTIE II—CONCLUSIONS (Établies à partir des témoignages recueillis)

1. Il n'existe pas de chiffres précis sur la fréquence des mauvais traitements infligés aux enfants à cause du manque d'uniformité dans les définitions et les systèmes de déclaration. En 1973, les autorités provinciales chargées du bien-être de l'enfant ont signalé environ 1,100 cas. D'autres autorités estiment que les chiffres sont en fait beaucoup plus élevés, à cause des imperfections du système de déclaration.

2. La fréquence de ces cas «d'enfants battus» est relativement faible en regard de l'ensemble des cas de négligence.

Il s'agit des cas qui causent le plus d'angoisse et d'inquiétude à ceux qui sont en contact direct avec l'enfant lorsque la situation est officiellement connue. Le personnel hospitalier, le médecin et l'agent de police sont souvent les premiers à entrer en contact avec l'enfant maltraité.

3. Les mauvais traitements et la négligence dont les enfants sont victimes semblent être attribuables à une multitude de causes. Dans certains cas, surtout lorsque l'enfant est maltraité physiquement, la faute est imputable à des maladies mentales, à l'abus de drogues ou d'alcool ou à d'autres causes pathologiques. Cependant, dans bien des cas, il n'en est pas question.

Des études montrent qu'une proportion importante des mauvais traitements infligés aux enfants s'inscrivent dans un contexte de puériculture ou les parents disent châtier leurs enfants pour leur propre bien, dans l'intention de les corriger et non de les blesser. Il semble que ce type de sévices soit plus répandu qu'on ne le croit généralement.

4. Il est difficile de cerner l'étiologie des sévices et de la négligence à l'égard des enfants, et il est donc nécessaire d'effectuer des recherches en ce domaine.

5. Le châtiment corporel des enfants est fréquemment utilisé comme méthode disciplinaire dans notre société et qu'il est mentionné dans les dispositions du Code criminel (article 43), bien que la loi provinciale prévoit des sanctions en cas de mauvais traitement de l'enfant. Un exposé indiquait que «la définition des notions de force raisonnable et de mauvais traitement devient vague et imprécise».

6. Les dispositions actuelles de la Loi sur la preuve au Canada voulant qu'un conjoint ne soit pas considéré comme un témoin compétent et contraignable lors de procédures au criminel, constituent un obstacle aux poursuites judiciaires dans les cas de sévices envers l'enfant, puisqu'on peut rarement compter sur d'autres témoins.

7. Les procédures au criminel, conçues pour punir le délinquant, ne peuvent être intentées que dans les cas où il y a une preuve suffisante pour les justifier, et dans la plupart des cas, il est impossible d'y recourir en raison des règles de la preuve et d'autres exigences. Le Code criminel contient actuellement des dispositions prévoyant des procédures si elles sont justifiées.

8. Le Code criminel offre fort peu de possibilité de prévenir ou de soigner les enfants maltraités, à l'exception des cas où une condamnation pour infraction au Code peut permettre de séparer l'enfant du parent ou de la personne qui le remplace. Toutes les provinces et territoires ont des lois qui prévoient la protection, le traitement et des services de gardiennage dans les cas d'enfants maltraités en

vertu de lois sur la protection de l'enfance ou autres mesures.

9. Les lois provinciales visant la protection des enfants prévoient, lorsque des anomalies sont rapportées, des enquêtes et des interventions, si nécessaire, y compris la surveillance du foyer ou l'arrestation par les autorités chargées du bien-être de l'enfance. Celles-ci assurent en outre la protection et la surveillance continues de l'enfant lorsque la condition de ce dernier est telle qu'un tribunal compétent déclare que, selon la loi, il est négligé ou a besoin de protection.

10. Il faudrait, au niveau provincial, des registres où l'on inscrirait tous les cas de sévices déclarés. Il existe, en fait, de tels registres dans presque toutes les provinces, et il y a, en outre, dans certaines localités, des comités multidisciplinaires sur les sévices infligés aux enfants. Il n'existe pas de registre fédéral.

11. Toutes les lois provinciales et territoriales renfermant des dispositions visant la déclaration obligatoire des cas de sévices protègent l'informateur contre toutes poursuites, pourvu que la déclaration ne découle pas d'intentions malveillantes.

12. Généralement, les dispositions des lois provinciales concernant la déclaration des cas ne sont pas très bien comprises, et les citoyens ne sont pas disposés à signaler les cas parce qu'ils sont réticents à intervenir dans les affaires des autres et qu'ils craignent des représailles juridiques. Dans certaines provinces, on a mené efficacement des campagnes publicitaires visant à renseigner la population au sujet de ces procédures.

13. Les services offerts actuellement aux enfants maltraités et négligés s'intéressent surtout à l'enfant après la séparation de la famille, au lieu d'aider activement les parents à s'occuper de leurs enfants avant l'explosion d'une crise familiale. En conséquence, les services de surveillance de la santé et du bien-être des enfants dans leur propre foyer et les services d'aide aux parents de ces enfants se voient accorder une priorité plutôt faible dans certaines circonstances.

14. Les familles ayant besoin d'aide pour renforcer l'unité familiale n'ont pas facilement accès aux services compétents et réceptifs de la collectivité et en ignorent même l'existence.

15. Les parents semblent, en général, ignorer l'existence de services pour les familles et les enfants, ce qui peut découler de l'isolement relatif de beaucoup de familles et d'un manque de motivation.

16. Chaque cas de négligence ou de sévices doit être abordé sous l'angle des besoins individuels de l'enfant et des circonstances particulières de chaque cas.

17. Le fait que la population exige qu'on punisse les parents, ce qui constitue une réaction émotive à la publicité faite aux sévices infligés aux enfants, peut faire oublier les vrais problèmes de la négligence envers l'enfant et des services à dispenser aux familles où un tel danger existe.

18. Au niveau provincial, on a fait des progrès importants au cours des cinq dernières années dans l'administration des services de bien-être de l'enfance pour traiter des aspects précis des sévices, et il existe maintenant suffisamment de connaissances pour permettre aux autorités provinciales d'améliorer considérablement la prévention des sévices et de la négligence à l'égard des enfants, pourvu que les ressources nécessaires soient disponibles.

19. Il faudrait mettre sur pied des programmes d'éducation visant à faire prendre conscience à la population des responsabilités, tant des particuliers que de la société, envers les enfants.

20. Les conditions dans lesquelles beaucoup de familles vivent, loin de leurs parents et amis et sans liens avec les institutions communautaires, sont sources de négligence et de sévices à l'égard de l'enfant.

21. Bien qu'un éminent expert en la matière ait décrit le mauvais traitement de l'enfance comme «ayant des connotations psycho-dynamiques et ne concernant en rien la race, la couleur, les croyances,...» le Comité a également appris que dans certains groupes ethno-culturels, les sévices infligés aux enfants étaient rares sinon inexistantes, et que certaines personnes attribuaient cette situation à l'entraide assurée par les familles nombreuses dans la collectivité ethno-culturelle.

22. En plus des programmes et services communautaires s'adressant aux enfants et aux familles, une attitude et un esprit de vigilance de la part de chaque citoyen, constitue un élément essentiel.

PARTIE III—COMMENTAIRES DU COMITÉ SUR LES QUESTIONS LES PLUS IMPORTANTES

Votre Comité, en formulant ses conclusions, a identifié un certain nombre de questions importantes donnant lieu à divers points de vue. Aucune de ces questions n'est simplement ou facilement tranchée. En raison des difficultés que présentent certains changements proposés et de leurs conséquences possibles, la section suivante commente plus en détail les délibérations et les conclusions du Comité.

Cette section comprend ce qui suit: Déclaration obligatoire (exigences provinciales, question de l'inclusion des exigences de déclaration dans le Code criminel); registres centraux (registres provinciaux, un registre fédéral); une modification du Code criminel en vertu de laquelle la cruauté à l'égard des enfants constituera une infraction; le retranchement de l'article 43 du Code criminel; et les services de prévention.

1. DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Exigences provinciales

Huit provinces et le Yukon exigent maintenant la déclaration obligatoire. Dans toutes ces juridictions, «toute» personne ayant un renseignement quant à la nécessité de protéger un enfant doit donner ce renseignement aux responsables de la protection de l'enfance. Les déclarations peuvent également être faites à d'autres instances: à Terre-Neuve, à un agent du bien-être; en Ontario, à un procureur de la Couronne; en Saskatchewan, à un agent de la paix, et au Yukon, à tout travailleur social du ministère du Bien-être social.

À l'exception de la Saskatchewan, la loi dans ces juridictions précise que l'exigence relative à la déclaration est valide, que l'information soit confidentielle ou soumise au secret professionnel. La loi prévoit également qu'aucune poursuite ne peut être intentée contre l'informateur à moins que la déclaration n'ait été faite avec malveillance ou sans motif raisonnable et probable.

Les exigences qu'impose l'Alberta sont typiques et se lisent comme suit:

(Child Welfare Act)

«41—(1) Toute personne qui a un motif raisonnable et probable de croire qu'un enfant a été abandonné, délaissé, maltraité physiquement ou a besoin de protection doit déclarer ce motif au Directeur ou à un travailleur en bien-être de l'enfance du Ministère.

(2) Le paragraphe (1) s'applique que si le motif de la déclaration soit une information confidentielle ou soumise au secret professionnel ou non, et aucune poursuite ne peut être intentée contre la personne qui fait ladite déclaration à moins que la déclaration ne soit faite avec malveillance ou sans motif raisonnable et probable.»

La plupart des articles provinciaux ne précisent pas de peine définie bien que les peines générales pour violation des dispositions de la loi peuvent être imposées. Il est difficile d'imposer une peine pour défaut de faire une déclaration. On note également que, même si l'article de l'Alberta exigeant la déclaration obligatoire prévoit une peine pour défaut de faire une déclaration, cette clause n'a pas été proclamée.

Déclaration

Des témoins ont fait état d'une répugnance à déclarer les cas de mauvais traitements et ils ont aussi souligné le besoin d'éducation à cet égard dans les écoles professionnelles et la nécessité d'expliquer l'exigence de déclaration à ceux qui oeuvrent dans ce domaine.

Des témoins ont souligné qu'il existe un manque d'information sur les mauvais traitements à l'égard des enfants dans les programmes d'étude des facultés professionnelles. Le Comité approuve les recommandations des témoins, voulant que les membres des professions touchées par ce domaine reçoivent une formation à ce sujet. Toutefois, le Comité a pris note des efforts faits par certaines provinces pour informer le public des nombreux aspects du problème de l'enfance maltraitée, et des efforts qui sont faits dans certaines provinces et collectivités pour créer des équipes multidisciplinaires chargées de traiter des cas de mauvais traitements à l'égard des enfants.

Question de l'inclusion des exigences de déclaration dans le Code criminel

Votre Comité a reçu des requêtes voulant qu'une exigence de déclaration obligatoire aux provinces soit incluse dans le Code criminel et qu'une peine y soit prévue pour défaut de faire une déclaration. Il faudrait donc que l'autorité Fédérale exige une déclaration à l'autorité provinciale ou territoriale appropriée parce que c'est elle qui est chargée de donner suites aux déclarations de mauvais traitements ou de négligence à l'égard des enfants.

Les raisons données pour que l'autorité fédérale exige dans le Code criminel la déclaration et y prévoit une peine pour défaut de faire une déclaration sont qu'on atteindra ainsi une certaine uniformité qui manque dans la loi provinciale, à certains égards tels les personnes tenues de faire une déclaration, les organismes chargés de la recevoir, la protection contre des poursuites pouvant découler de cette exigence, etc. De plus, une telle modification ferait du défaut de faire une déclaration une infraction criminelle ce qui devrait inciter un plus grand nombre de personnes à prendre cette responsabilité au sérieux. Le Comité a examiné ces dispositions dans les lois provinciales et territoriales et les trouve remarquablement similaires. (Voir annexe B pour les exigences provinciales).

Le Comité se demande si le Parlement du Canada a le pouvoir de légiférer en matière de défaut de déclarer un cas de mauvais traitements à l'égard d'un enfant, à l'autorité provinciale appropriée, puisque c'est un domaine qui pourrait être considéré comme relevant de la propriété et des droits civils. Les dispositions civiles, y compris les peines, relèvent des provinces.

Sauf lorsqu'une personne est réellement témoin de sévices infligés à un enfant, votre Comité croit que les difficultés inhérentes à l'établissement de la culpabilité dans le cadre d'une poursuite intentée pour défaut de faire une déclaration rendraient un article imposant des peines en vertu d'une loi provinciale ou fédérale inopérant. Les médecins peuvent constituer une exception, puisqu'ils peuvent avoir des preuves comme les radiographies qui les porteraient à croire qu'un abus a été commis. Le Comité, toutefois, ne croit pas que la profession médicale devrait être choisie comme groupe cible dans les dispositions relatives aux peines.

Votre Comité croit que la déclaration est un aspect de la responsabilité civile et que le défaut de faire une déclaration est plus souvent le résultat de l'ignorance quant aux modalités de la déclaration, et aux résultats. Le Comité note par conséquent les efforts louables d'un certain nombre de provinces pour faire connaître les sévices à l'égard des enfants par la distribution de brochures sur l'enfance maltraitée et négligée et par d'autres moyens d'éducation du public.

2. REGISTRES CENTRAUX

Registres provinciaux

Les services sociaux de la plupart des provinces disposent actuellement d'un registre central, où sont signalés les cas d'enfants maltraités.

Le but principal d'un registre central est de permettre à son personnel formé à cet effet d'enquêter immédiatement sur les mauvais traitements qui lui sont signalés et d'assurer les services de surveillance appropriés. Son personnel joue aussi un rôle important en expliquant au public la nécessité de signaler les sévices, et en fournissant le cas échéant une collaboration et des services de consultation à l'organisme qui fait enquête.

Lorsque des membres de la collectivité signalent des mauvais traitements au registre central, ce dernier les soumet, pour enquête, à l'organisme compétent, et conserve les dossiers pour assurer la surveillance et le contrôle.

Les registres sont une création récente, la plupart ayant été instaurés au cours des trois ou quatre dernières années, et certains en sont encore au stade de l'élaboration des politiques. Toutes les provinces ont admis la nécessité d'éduquer le public. En Alberta par exemple, la campagne publicitaire qui a suivi la création du registre, visait à familiariser le public avec les problèmes de l'enfance maltraitée, à lui expliquer comment et où il devait signaler les cas suspects, et la nécessité d'une telle action. Selon les autorités provinciales, le programme d'information intitulé «Raggedy Ann», connut un très grand succès. Le signalement des mauvais traitements est simplifié grâce à un service téléphonique ininterrompu, et à un numéro zénith à composer, sans frais, dans les localités autres qu'Edmonton.

L'usage de registres centraux comporte un certain nombre de problèmes, entre autres:

- faut-il enregistrer un cas lorsqu'il est signalé ou lorsqu'une enquête l'a établi?
- combien de temps un cas doit-il figurer au registre?
- qui a accès au registre?
- de quelle manière sera assurée la transmission des renseignements entre les provinces?

Les provinces n'ont pas toutes trouvé des réponses à ces questions.

En général, les organismes locaux (sociétés d'aide à l'enfance, bureaux régionaux du ministère ou autres organismes autorisés) remplissent la formule prescrite et l'envoient au registre central dans un délai fixé, en général 48 heures après avoir reçu la plainte de sévices infligés à un enfant en précisant les circonstances et les mesures prises.

Dans certaines provinces, ne sont enregistrés que les cas de mauvais traitements physiques étayés par l'enquête. D'autres provinces enregistrent tous les cas signalés, et pour au moins deux provinces, l'Alberta et la Colombie-Britannique, le registre central contient tous les cas de négligence.

Après 30 jours, la Nouvelle-Écosse supprime les dossiers des plaintes injustifiées, ce qui inclut les cas présentés devant un tribunal et non fondés, à moins d'appel à un tribunal de plus haute instance. Les cas dont la véracité ne peut être prouvée au-delà de tout doute raisonnable, restent dans les dossiers pendant cinq ans; si pendant cette période, on ne signale aucun autre mauvais traitement, ils sont alors supprimés.

En général, l'accès aux renseignements du registre est limité. En Nouvelle-Écosse par exemple, les renseignements peuvent être communiqués, avec l'approbation du directeur des services de protection de la famille et de l'enfance, lorsqu'un travailleur social soupçonne qu'un enfant subit des mauvais traitements et que des renseignements sur des sévices antérieurs soupçonnés ou prouvés, permettraient d'établir un diagnostic et d'assurer la protection de l'enfant.

Dans certaines provinces, l'organisme local envoie au registre central des renseignements sur les antécédents sociaux d'une famille soupçonnée d'infliger des sévices à des enfants et le registre central doit les envoyer à l'organisme approprié de la province, ou à l'agent compétent dans une autre province ou dans un autre territoire, lorsque la famille se déplace et que l'organisme est au courant de ce déplacement.

Registre fédéral

Votre Comité estime qu'un registre fédéral ne serait justifié que s'il permettait de transmettre aux autorités provinciales des renseignements leur permettant de dispenser de meilleurs services de contrôle à l'égard de l'enfance maltraitée.

Les avantages d'un registre fédéral ne sont pas évidents puisqu'il serait alimenté par les registres provinciaux et que les services assurés ou devant l'être par la suite incombent aux provinces. Un registre fédéral auquel les cas d'abus seraient signalés directement par téléphone n'est pas approprié non plus, puisque le fédéral n'offre aucun service direct, ni d'enquête ni de surveillance des familles.

Un registre fédéral serait souhaitable, a-t-on dit, parce qu'il permettrait d'identifier les familles qui se déplacent,

surtout si elles quittent la province ou le territoire. Votre Comité ne considère pas cet argument comme convaincant; comme nous l'avons déjà dit au sujet des registres provinciaux, l'organisme qui connaît la famille doit envoyer des renseignements sur les antécédents sociaux et les faits pertinents au registre provincial qui les transmet à l'organisme desservant la nouvelle localité où réside la famille. Cette méthode ne fonctionne que lorsque l'organisme qui transmet ces renseignements connaît d'avance les déplacements de la famille, ou que les services de la nouvelle localité lui demandent d'envoyer les antécédents sociaux de la famille. Un registre fédéral, étant alimenté par les registres provinciaux, n'offrirait donc aucun avantage supplémentaire.

On a aussi prétendu qu'un registre fédéral aiderait les autorités des provinces à vérifier si une famille responsable de mauvais traitements à des enfants a déjà été signalée par d'autres provinces. Le Comité reconnaît l'importance d'un échange de renseignements entre les provinces mais préférerait que cet échange soit mis au point par les provinces en collaboration, plutôt que par le gouvernement fédéral.

3. AMENDEMENT AU CODE CRIMINEL, FAISANT DE LA CRUAUTÉ ENVERS UN ENFANT UNE INFRACTION CRIMINELLE

Votre Comité remarque que le Code criminel permet maintenant des poursuites contre un parent ou toute autre personne lorsqu'il existe des preuves suffisantes pour intenter des poursuites judiciaires, en vertu des dispositions relatives aux homicides, voies de fait, danger pour les mœurs de l'enfant rendant la demeure impropre à sa présence, omission de pourvoir aux choses nécessaires à son existence, et abandon ou négligence à l'égard d'un enfant âgé de moins de 10 ans.

Les lois provinciales et territoriales prévoient des peines pour la négligence ou les mauvais traitements à l'égard d'enfants. La loi du Québec prévoit des situations que ne comprend pas le Code criminel:

«Quiconque volontairement et sans excuse valable, expose un enfant à des dangers graves sur le plan moral ou physique, ou étant responsable de cet enfant, néglige de le protéger de ce danger d'une manière et dans des circonstances non prévues au Code criminel est passible, sur déclaration sommaire de culpabilité,...

(Loi de la protection de l'enfance, Paragraphe 39(2)).

Quoiqu'il n'en soit pas clairement fait état, il est possible que d'autres lois provinciales se situent de cette manière par rapport au Code criminel, puisque les provinces ne peuvent légiférer dans des domaines du droit criminel.

Le Comité est conscient des difficultés qu'il faut surmonter pour prouver, en vertu de la loi provinciale, qu'un enfant a besoin de protection. Ces difficultés ont été bien résumées dans un exposé présenté au Comité. Ce même exposé affirmait également:

«Si les lois ne renferment pas des dispositions pourvoyant à la prestation de services de prévention et de rééducation appuyés et payés par la collectivité, la seule solution sera d'emprisonner les parents coupables. Une telle situation ne contribuerait pas beaucoup au bonheur de la société ni à la protection des enfants sans défense».

L'excellente brochure «Mauvais traitements infligés aux enfants», publiée par le ministère de la Santé et du Bien-

être social du Manitoba comprend les considérations suivantes:

«Pourquoi le traitement vaut mieux que le recours au droit criminel?

«Le traitement préserve et améliore le milieu naturel d'éducation de l'enfant.

«Le traitement constitue un effort des plus constructifs et des plus humanitaires qui tient compte du parent pris dans une situation tragique qui peut échapper à son contrôle.

«Dans le domaine de l'irrationnel, l'intervention de la juridiction criminelle, qui doit établir la culpabilité pour ensuite imposer un châtement n'a sans doute pas grande valeur. Ni poursuite ni emprisonnement ne pourront améliorer des parents, ni résoudre les problèmes à l'origine de ces sévices. Cependant, dans des cas désespérés, elle devient le dernier recours et c'est la seule solution possible lorsque les mauvais traitements entraînent la mort de l'enfant.»

Votre Comité est heureux de remarquer que dans son mémoire, le ministère de la Justice signale que la nécessité ou l'opportunité de faire de la «cruauté envers des enfants» une infraction prévue dans le Code criminel, est actuellement à l'étude.

4. SUPPRESSION DE L'ARTICLE 43 DU CODE CRIMINEL

Plusieurs témoins se sont penchés sur l'article 43 du Code criminel, en rapport avec l'éducation des enfants et aux punitions corporelles qui leur sont infligées dans les écoles, ainsi qu'à titre de reflet des valeurs culturelles. Le Comité est conscient que certaines lois provinciales interdisent formellement d'infliger toute punition physique aux enfants.

Bon nombre des personnes ayant acquis une expérience dans le domaine des soins offerts à des groupes d'enfants et dans celui de l'instruction et de la formation du personnel chargé de la prestation de soins communautaires, estiment que la suppression des punitions corporelles encourage ce personnel à élaborer des programmes plus innovateurs et à trouver des moyens plus délicats de favoriser un comportement positif chez l'enfance. Une telle attitude se traduit par l'amélioration des relations établies entre le personnel et les enfants.

Le Comité est d'avis que les relations entre parents et enfants devraient être étudiées séparément des rapports unissant un enfant avec un enseignant, une infirmière, un spécialiste des soins à l'enfance ou toute autre personne remplaçant le parent.

Le Comité recommande une étude plus poussée de l'article en question.

En vertu de l'article 43,

Tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, est fondé à employer la force pour corriger un élève ou l'enfant, selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances. 1953-54. c. 51, art. 43.

Le Comité a pris note du témoignage d'un témoin qui a affirmé que «...L'imposition de châtements corporels aux enfants en bas âge devait être tenue pour un cas grave de mauvais traitement de l'enfance et qu'il fallait penser aux mesures que la société pourrait prendre afin d'établir des sanctions contre les auteurs de sévices infligés aux très

jeunes enfants». Toutefois, certains membres du Comité s'étant préoccupés du fait que l'abrogation de l'article 43 (recommandée au Comité dans certains exposés) pouvait priver les parents et les enseignants de la protection nécessaire contre des plaintes mal fondées, le Comité n'est pas disposé à recommander l'abrogation dudit article, sans procéder à une étude plus approfondie de la question.

Le Comité propose de favoriser, au moyen d'études et de programmes visant à renseigner le public, l'adoption de méthodes disciplinaires destinées à remplacer le recours à la force physique. Le Comité remarque l'intérêt manifesté actuellement tant pour les cours d'éducation des enfants, destinés aux parents et offerts par des organismes de formation, qu'aux cours offerts par les sociétés d'aide à l'enfance, à l'intention des parents nourriciers et des foyers de groupe—souvent, à la demande de ces derniers. Le Comité souhaite qu'une importance accrue soit accordée aux cours traitant des relations familiales et des soins à l'enfance, dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans les maisons d'enseignement post-secondaire.

5. SERVICES DE PRÉVENTION

Nos audiences ont souligné l'importance et même la nécessité de services de prévention.

Si le critère doit être le bien-être de l'enfant, il faut se demander quels services de prévention s'imposent, et votre Comité en est arrivé à plusieurs conclusions. Tout d'abord, il faut prévoir des services de planification familiale et des services assurant le bien-être de l'enfant à partir de sa conception. Il est extrêmement important de dispenser des services avant la naissance de l'enfant.

Le Comité a entendu des témoins proposer des services pour veiller au bien-être de l'enfant depuis sa naissance jusqu'à la période scolaire, et il a retenu l'idée des visites d'un inspecteur des services de santé peu après la naissance de l'enfant, comme moyen de prévenir les sévices ou les négligences possibles.

A cet égard, le Comité a été particulièrement intéressé par les modalités de fonctionnement de ces centres dans d'autres pays, particulièrement les pays scandinaves et la Grande-Bretagne. Le principe des «inspections par les services de la santé» a été appliqué avec succès dans ces centres. On a dit que ce système fonctionne aussi de manière très satisfaisante dans certaines régions du Colorado, où le docteur Kempe a beaucoup favorisé leur création. Dans ces centres, «l'inspecteur des services de la santé» est une personne attachée à un centre médical communautaire, qui rend visite aux familles ayant eu un nouveau-né. Le cas échéant, elle peut envoyer certaines personnes à des spécialistes. Ces centres sont ouverts 24 heures par jour et tout parent désireux d'avoir recours aux services offerts peut s'y rendre. En Suède, on estime que le public a recours à ces centres de façon volontaire dans une proportion de 80 p. 100 alors que ce taux se situe à environ 40 p. 100 en Angleterre.

Le Comité a été heureux d'apprendre que les ministres de la Santé et du Bien-être social s'intéressent au concept des centres d'hygiène communautaires qui offrent, 24 heures sur 24, une vaste gamme de services de santé et de services sociaux connexes, et qui nécessitent la participation de la collectivité. Il existe actuellement un certain nombre de ces centres communautaires au Canada (environ 74 en octobre 1975). Les services qu'on y trouve sont variés; certains offrent notamment des services périphé-

riques, de planification familiale, de préparation à la naissance et de garderie de jour, ainsi que des programmes d'hygiène scolaire.

Votre Comité estime que les services d'hygiène destinés aux nouveaux-nés et aux jeunes enfants sont d'une importance fondamentale. Les services communautaires comme celui des visites à domicile constituent un premier mode de prévention et le public juge ces services acceptables et s'y montre favorable.

Les centres hygiéniques et de services sociaux sont également des organismes adéquats pour la prestation de services de repos aux familles qui en ont besoin et pour la mise en oeuvre de programmes libres ou structurés, d'éducation ou de formation en puériculture. Dans ce domaine, l'enseignement aux adultes pourrait et devrait être partagé par plusieurs organismes communautaires—services d'aide familiale; autorités scolaires au moyen de cours du soir ou autres; organismes d'aide à la famille et à l'enfance; de services sociaux provinciaux et municipaux; églises et groupes autonomes, pour n'en nommer que quelques-uns.

Par conséquent, votre Comité insiste sur la nécessité d'offrir, dans les écoles primaires et secondaires ainsi que post-secondaires, des cours sur l'art d'être parent, la puériculture et la gestion et la vie familiale. Les organes d'information pourraient également jouer un rôle beaucoup plus efficace en diffusant des renseignements pratiques et de haute qualité sur ces sujets.

Comme on l'a remarqué précédemment, la prestation de services directs relève des gouvernements provinciaux, et le gouvernement fédéral intervient en vertu d'accords sur le partage des coûts. Il semblerait également y avoir un rôle important réservé aux particuliers et organismes qui ne font pas partie intégrante des services sociaux reconnus. Le Comité est convaincu qu'un rôle pourrait être confié aux bénévoles pour aider les jeunes familles, particulièrement en ce qui concerne les services de repos.

Plusieurs témoins ont fait remarquer la nécessité d'offrir des services communautaires en instaurant des centres d'accueil pour les familles où les parents pourraient prendre part aux initiatives lancées et partager les expériences communes. Un témoin a mentionné un autre type de service offert par une église qui mettait certaines installations à la disposition du public, permettant à un groupe de jeunes mères de confier, une matinée par semaine, leurs enfants à la garde de deux parents. Cette méthode permettait aux jeunes mères de profiter gratuitement de trois heures de liberté loin des enfants. Ces services ne reposent pas sur des mesures ou sur le financement du gouvernement. Beaucoup d'initiatives similaires ont été lancées au niveau de la collectivité, témoignant de la tendre attention que porte la collectivité à ses enfants. Il faudrait encourager les programmeurs et les initiatives de cet ordre, bon nombre de collectivités en ayant grandement besoin.

Parmi tous les aspects de la prestation de services de prévention aux enfants et aux familles, une question revenait constamment: «Quels sont les droits de l'enfant?» et «Quels sont les droits des parents?» Plusieurs témoins ont établi clairement qu'en vertu de la tradition et de la loi, les droits des parents avaient toujours eu préséance sur ceux des enfants, sauf si l'éclatement de la famille nécessitait l'intervention d'une autorité publique. Pour cette raison, les citoyens et même les organismes officiels hésitent souvent à s'ingérer dans les affaires d'une famille, même s'il peut y avoir des raisons de s'inquiéter pour l'enfant. Les organismes chargés de veiller au bien-être de l'enfant ne

prennent généralement aucune initiative pour aider les parents à bien traiter leurs enfants, jusqu'à ce qu'un des parents ou que l'enfant fasse lui-même appel à leurs services, ou encore qu'un étranger se plaigne des soins prodigués à l'enfant. Il est alors souvent trop tard pour aider la famille.

Le Comité croit qu'il est possible de préserver l'intégrité, l'intimité et l'inviolabilité de la famille tout en lui offrant une aide pour l'éducation des enfants. Les organismes et les associations communautaires peuvent travailler efficacement en collaboration avec la famille pour améliorer le milieu dans lequel parents et enfants doivent évoluer. Les écoles et les autres organismes communautaires qui offrent des services visant à apprendre à l'enfant à être un adulte responsable et un bon parent offrent maintes possibilités d'une telle collaboration entre les parents et la collectivité, et dont les parents, les enfants et la collectivité tirent parti.

En ce qui a trait à la prévention de l'enfance négligée et maltraitée, votre Comité juge importants des groupes autonomes comme les parents anonymes. Ces groupes sont formés de parents qui ont maltraité ou négligé leurs enfants, ou qui pourraient le faire, et qui croient qu'ils auraient avantage à devenir membre d'une telle association. En se réunissant, ils apportent une aide et reçoivent un appui, afin d'améliorer leur façon d'éduquer leurs enfants.

En remarquant le manque d'appui offert aux familles comptant des enfants, le Comité a également remarqué que bon nombre de services sont offerts à l'enfant une fois que celui-ci a été soustrait à la garde de ses parents, à cause de l'échec de leur union. Le Comité admet que le fait de soustraire un enfant à la garde de ses parents est souvent la seule solution possible. Si des services de soutien adéquats avaient été offerts à la famille dès la naissance de l'enfant, l'enfant aurait peut-être pu demeurer dans son foyer.

Votre Comité a remarqué que les enfants souffrant de troubles émotifs ou ayant été victimes de sévices ainsi que les familles dans l'indigence exigent des services coûteux mais que, si un service de prévention n'est pas offert simultanément, il en résulte un cercle vicieux. Les services permettant aux parents de prendre soin de leurs propres enfants, peuvent souvent éviter le recours à des méthodes de protection.

PARTIE IV—RECOMMANDATIONS

Les recommandations et conclusions suivantes se fondent sur les constatations et les délibérations de votre Comité et sont centrées sur les besoins de l'enfant.

Les services préventifs

1. Que toutes les instances de gouvernement s'engagent à aider les familles dans l'éducation des enfants et à améliorer ainsi la qualité de la vie familiale.

2. Que toutes les instances de gouvernement favorisent et facilitent la mise sur pied de ressources communautaires pour les familles qui ont des enfants.

3. Que tout enfant ait droit à des services de protection appropriés dans son foyer et que ces services comprennent des services d'aide à l'intention des parents de même que des services de santé et d'autres services communautaires à l'intention de l'enfant lui-même.

4. Que chaque collectivité envisage de mettre sur pied un programme de parents auxiliaires comme ceux qui fonc-

tionnent dans plusieurs agglomérations depuis de nombreuses années; en vertu d'un tel programme, des parents auxiliaires offrent leur foyer aux enfants qui ont besoin d'aide dans des cas d'urgence (par exemple, s'ils sont perdus, s'ils ont été maltraités ou s'ils ont été suivis par des étrangers).

5. Que des centres communautaires de services de santé et de services sociaux soient mis sur pied pour fournir une gamme de services coordonnés correspondant aux besoins de la collectivité.

6. Que les centres de ce genre envisagent la possibilité de rendre visite à tous les nouveaux parents et de les visiter par la suite au besoin en vue de les appuyer et de les aider, de faire toute recommandation que les parents peuvent demander ou qui peut sembler souhaitable, et de les informer des services offerts aux familles.

7. Que le gouvernement fédéral envisage l'opportunité de partager les coûts avec les provinces en vertu du Programme d'aide du Canada ou de la nouvelle Loi sur les services sociaux qui est proposée ou encore par le biais de:

(a) services de repos, de traitement ou d'autres services pour les familles et les enfants qui ont pour but d'aider les parents à prendre soin de leurs enfants de façon plus appropriée;

(b) programmes conçus pour promouvoir la participation des parents et des couples qui attendent un enfant à des discussions, des réunions, des cours touchant l'éducation et la formation des enfants; et

(c) colloques inter-professionnels et inter-organismes ainsi que de projets de formation du personnel en enfance maltraitée.

8. Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social envisage l'opportunité de préconiser le recours aux services préventifs à la fois dans les domaines de la santé et du bien-être dans la mesure où ils s'appliquent aux enfants et d'élargir son programme de consultation à cette fin. En particulier, le Ministère devrait favoriser l'extension des services d'hygiène préventive et de services sociaux par le biais de centres communautaires intégrés offrant des services de santé et des services sociaux.

Recherche

9. Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social envisage l'opportunité de voir à ce que des fonds soient disponibles pour la recherche et les projets témoins appropriés touchant les aspects de la négligence et des mauvais traitements qui relèvent de la santé et du bien-être afin d'encourager la recherche et les expériences dans ces domaines.

Plus particulièrement, que le gouvernement envisage l'opportunité de favoriser la recherche

(a) sur tous les aspects du problème des enfants maltraités y compris l'interaction de la personnalité des parents, les caractères particuliers de l'enfant et les tensions dues au milieu; dans le domaine de la détection précoce des enfants plus exposés; et sur la part positive des comportements et des différences ethno-culturelles dans l'étiologie de l'enfance maltraitée et négligée; et

(b) sur la surveillance périodique, l'évaluation et l'efficacité du programme de services de prévention.

Statistiques et information

10. Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social envisage l'opportunité de:

(a) favoriser et aider les provinces à mettre sur pied un système commun des données sur tous les cas d'enfants maltraités prouvés afin de faciliter l'échange de

renseignements entre les provinces quand des personnes inscrites au registre se déplacent d'une province à l'autre;

(b) favoriser les échanges de renseignements en convoquant des réunions avec les fonctionnaires compétents des provinces au sujet des registres d'enfants maltraités; et

(c) fournir un service ressource aux provinces pour les informer de la loi, des programmes et des services offerts aux enfants et aux familles y compris les services visant à prévenir l'abus et la négligence et les services assurés aux enfants maltraités ou négligés.

La Loi sur la preuve au Canada et le Code criminel

11. (1) Qu'il serait souhaitable de modifier la Loi sur la preuve au Canada pour permettre à un conjoint de témoigner dans les causes criminelles comme le recommandait récemment la Commission de réforme du droit. Une telle modification aurait une influence sur les causes criminelles relatives aux enfants maltraités.

(2) Que l'obligation de signaler les cas d'enfants maltraités est déjà prévue dans les lois provinciales et territoriales et l'inclusion d'une telle disposition au Code criminel n'est donc pas recommandée.

12. Que des registres centraux soient mis sur pied au niveau provincial. Dans ces circonstances, un registre fédéral devient inutile.

L'éducation du public et des professionnels

13. Que le gouvernement envisage l'opportunité d'éduquer le public au moyen des organes de masse tels que Radio-Canada, l'Office national du film et des programmes du genre Programme société nouvelle, en incluant des programmes sur l'éducation des enfants, les soins aux enfants, la vie familiale et les enfants maltraités.

14. Que les écoles professionnelles appropriées étendent la portée de leurs cours pour inclure l'étiologie de l'enfance maltraitée et négligée.

15. Que la formation en puériculture débute à l'école élémentaire et se poursuive à l'école secondaire et post-secondaire.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 64 et 65*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 195 aux Journaux*).

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, de rapports de la Commission de lutte contre l'inflation au Gouverneur en conseil soumettant à l'examen du Directeur de la Loi anti-inflation: (1) La convention collective entre l'*Atlantic Consolidated Foods Limited*, *Atlantic Sugar Division* et les employés représentés par la Section 443 de la *Bakery and Confectionary Worker's International Union of America*. (Document parlementaire n° 301-1/134I).

(2) La convention collective entre la *Western Grocers Limited*, Winnipeg (Man.) et les employés représentés par la Section 469 de la *Retail, Wholesale and Department Store Union*. (Document parlementaire n° 301-1/134J).

(3) La convention collective entre la *City Motors Ltd.*, et la *Hickman Motors Ltd.*, Saint-Jean (T.-N.) et les employés

représentés par la Section 855 de la *Transport and Allied Workers Union*. (Document parlementaire n° 301-1/134K).

(4) La convention collective entre la *City Motors Ltd.*, et la *Hickman Motors Ltd.*, Gander (T.-N.) et les employés représentés par la Section 544 de *International Association of Machinists and Aerospace Workers*. (Document parlementaire n° 301-1/134L).

(5) La convention collective entre la *City Motors Ltd.*, Corner Brook (T.-N.) et les employés représentés par la Section 544 de *International Association of Machinists and Aerospace Workers*. (Document parlementaire n° 301-1/134M).

L'avis de motion portant production de documents n° 102, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de toutes les lettres, comptes de dépenses de voyage, demandes de salaires, rapports de travaux sur le terrain et états des distances parcourues par des voitures particulières, échangés du 8 mai au 8 juillet 1974 entre les employés de l'Administration agricole des Prairies, en Alberta et en Saskatchewan, et les bureaux de l'Administration agricole des Prairies situés dans l'immeuble Financial à l'angle de la 13^e rue et de la rue Scarth, à Regina, Saskatchewan,

est appelé et, à la demande de l'honorable député de Red Deer (M. Towers), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Reynolds, appuyé par M. Lawrence,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 4.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux

immigrants en vertu du paragraphe (1) de l'article 65 de la Loi sur l'immigration au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (6) de l'article 65 de cette Loi chapitre I-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/159B).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) des Arsenaux Canadiens Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/85D).

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—État relatif aux opérations découlant de la

Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 17 de cette Loi, chapitre 59, Statuts du Canada, 1951. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/228B).

Par M. MacDonald (Cardigan),—État relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 18 de cette Loi, chapitre V-3, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/254B).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1976.

N° 337

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 8 JUILLET 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Reynolds, appuyé par M. Lawrence.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 4.

Le débat se poursuit;

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Cossitt, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), il est résolu,—Que les représentants élus du peuple canadien, assemblés à la Chambre des communes le 8 juillet 1976, présentent leurs félicitations et leurs vœux au maire, aux membres du conseil municipal et à tous les habitants de la municipalité de Smiths Falls, en Ontario, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la fondation de cette importante localité de l'est de l'Ontario.

M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 12 mai 1976, sur une enquête relative

aux filés texturés de filaments de polyester. (Document parlementaire n° 301-4/33A).

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-442, Loi modifiant le Code criminel (jours-amende), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3338—*M. Cossitt*

Depuis le 20 avril 1968, quelle est la liste complète, de même que tous les détails y afférents, des transactions commerciales entre le gouvernement et la société *Olympia and York Development* ou toute filiale, ou Albert Reichmann ou Paul Reichmann? (Document parlementaire n° 301-2/3338).

N° 5808—*M. Lambert (Bellechasse)*

1. Au cours des années financières 1974-1975 et 1975-1976, la Commission canadienne du lait a-t-elle loué des locaux pour entreposer du beurre, du fromage et de la poudre de lait et, dans l'affirmative, quels sont a) les nom et adresse

des personnes et sociétés locatrices, b) le loyer global versé, c) les conditions de location?

2. Au sujet des conditions de location, s'agit-il d'un prix a) fixe, b) proportionnel à la quantité de produits laitiers entreposés et, dans l'affirmative, quel est le prix d'entreposage (i) d'une livre de beurre (ii) d'une livre de fromage (iii) de cent livres de poudre de lait?

3. Le 31 mars 1976, combien de livres de beurre, b) fromage, c) poudre de lait étaient entreposés?

4. Au sujet du fromage entreposé, s'agit-il de fromage importé et, dans l'affirmative, a) de quelle sorte, b) de quel pays? (Document parlementaire n° 301-2/5808).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Reynolds, appuyé par M. Lawrence.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 4.

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et le vote par appel nominal est différé.

M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 7.

M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 8.

Après débat, ces motions sont mises aux voix et le vote par appel nominal est différé.

M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 10.

Cette motion est mise aux voix et le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, M. Stevens, appuyé par M. O'Sullivan, propose.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21, en remplaçant la ligne 22, page 12, par ce qui suit:

«ne peuvent être autorisées, les absences sans escorte, pour des motifs humanitaires ou de redressement moral, prévues à la Loi sur les pénitenciers, ne peuvent être autorisées sans l'approbation de la Commission

nationale des libérations conditionnelles et les libérations».

M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21,

a) en retranchant les lignes 21 à 33, inclusivement, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«669. Le bénéfice de la libération conditionnelle est subordonné

a) en cas de commutation d'une sentence de mort en un emprisonnement à perpétuité ou en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour une infraction au paragraphe 214(3) ou aux alinéas 214(5)b) ou c), à l'accomplissement d'au moins vingt-cinq ans de la peine;

b) en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au deuxième degré, à l'accomplissement d'au moins dix ans de la peine, délai que le juge peut porter à au plus vingt-cinq ans en vertu de l'article 671; et

c) en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour toute autre infraction, à l'application des conditions normalement prévues.»

b) en retranchant les lignes 30 à 38 inclusivement, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«672. (1) La personne qui a purgé quinze ans de sa peine d'emprisonnement à perpétuité relativement à laquelle le bénéfice de la libération conditionnelle est subordonné à l'accomplissement de plus de quinze ans de la peine,».

Il s'élève un débat;

A 9 h. 30 du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 5 juillet 1976, M. l'Orateur interrompt le débat.

La Chambre aborde le vote différé de la motion de M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 2, en retranchant les lignes 38 à 46 inclusivement, page 2, et les lignes 1 à 11 inclusivement, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«pétuité ou, s'il le préfère, à mort.»

Et de la motion de M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 3, en retranchant les lignes 17 et 18, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«nel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité ou, s'il le préfère, à mort.»

Et de la motion de M. Halliday, appuyé par M. O'Sullivan.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code

criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 5, en retranchant les lignes 37 à 42 inclusivement, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«minel et doit être condamné

a) pour une première infraction, à l'emprisonnement à vie, et

b) pour une deuxième infraction, à l'emprisonnement à vie ou, s'il le préfère, à mort.»

Ces motions, mises aux voix, sont rejetées, par le vote suivant:

(Vote n° 146)

POUR

Messieurs

Allard	Hamilton
Andre (Calgary-Centre)	(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Bawden	Hamilton
Beaudoin	(Swift Current- Maple Creek)
Brisco	Hargrave
Cadieu	Howie
Caouette (Villeneuve)	Huntington
Caouette (Témiscamingue)	Hurlburt
Clarke (Vancouver Quadra)	Jarvis
Coates	Jelinek
Crouse	Jones
Dick	Kempling
Dinsdale	Knowles (Norfolk-Haldimand)
Dionne (Kamouraska)	Korchinski
Elzinga	Lambert
Fortin	(Bellechasse)
Gauthier (Roberval)	Lambert (Edmonton-Ouest)
Halliday	Laprise
	La Salle
	Lawrence
	MacLean

Masniuk
Matte
McCain
McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
O'Sullivan
Patterson
Peters
Reynolds
Rondeau
Rynard
Scott
Skoreyko
Stevens
Stewart (Marquette)
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Yewchuk—59

CONTRE

Messieurs

Abbott	Cafik
Allmand	Campagnolo (M ^{me})
Anderson	Campbell (M ^{lle})
Andras (Port Arthur)	(South Western Nova)
Andres (Lincoln)	Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Appolloni (M ^{me})	Caron
Baker (Grenville-Carleton)	Chrétien
Baldwin	Clark (Rocky Mountain)
Balfour	Clermont
Basford	Collenette
Beatty	Comtois
Bécharde	Condon
Bégin (M ^{lle})	Corbin
Benjamin	Cossitt
Blackburn	Côté
Blais	Cullen
Blaker	Cyr
Blouin	Danson
Boulanger	Darling
Breau	Daudlin
Brewin	De Bané
Broadbent	Demers
Buchanan	Dionne
Bussièrès (Northumberland- Miramichi)	

Douglas (Bruce-Grey)
Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Îles)
Drury
Duclos
Dupont
Duquet
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Flynn
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Friesen
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Goodale

Goyer
Grafftey
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Hees (Rosedale)
Herbert
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Holt (M ^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Johnston
Joyal
Kaplan
Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Lavoie
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Lessard

Messieurs

Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles)
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Macquarrie
Maine
Malone
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Martin
McGrath
Mclsaac
McRae
Milne
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Nicholson (M ^{lle})
Nowlan
Nystrom
O'Connell
Olivier
Orlikow
Ouellet
Paproski
Parent
Pearsall

Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (M ^{me})
Schellenberger
Sharp
Smith (Churchill)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stewart (Cochrane)
Symes
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—177

La Chambre aborde le vote différé de la motion de M. Reynolds, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich),— Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 2.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 147)

POUR

Messieurs

Allard
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Balfour
Bawden
Beatty
Beaudoin
Brisco
Cadieu (Kamouraska)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caouette (Villeneuve)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Clarke (Vancouver Quadra)

Clermont
Coates
Comtois
Condon
Cossitt
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Bruce-Grey)
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Fortin

Francis
Fraser
Friesen
Gauthier (Roberval)
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle- Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current- Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hopkins
Horne
Howie
Huntington
Hurlburt

Messieurs

Isabelle
Jarvis
Jelinek
Jones
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lajoie
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Langlois
Laprise
La Salle
Lavoie
Lawrence
MacKay
MacLean
Maine
Malone
Masniuk

Matte
Mazankowski
McCain
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Portelance
Reynolds
Ritchie
Roche

Rondeau
Roy
(Laval)
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Trudel
Turner
Wagner
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk
Young—107

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baldwin
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Bussièrès
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Collenette
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Drury
Duclos
Dupont
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Flynn
Forrestall
Foster
Fox

Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Goodeale
Goyer
Graffey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Holt (M^{me})
Jamieson
Johnston
Joyal
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lachance
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)

MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Macquarrie
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McGrath
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
Nyström
O'Connell
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
Penner
Peters
Philbrook
Pinard
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)

Saltsman
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stewart
(Cochrane)
Symes
Tessier
Trudeau
Watson
Wenman
Whelan
Yanakis—143

La Chambre aborde le vote différé de la motion de M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse),—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 3.

Et de la motion de M. Reynolds, appuyé par M. O'Sullivan,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 3.

Ces motions, mises aux voix, sont rejetées, par le vote suivant:

(Vote n° 148)

POUR

Messieurs

Allard
André
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Bowden
Beatty
Beaudoin
Brisco
Cadieu
Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Condon
Cossitt
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Ellis
Elzinga
Epp
Fortin
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Horner
Howie
Huntington
Hurlburt
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Jones
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Langlois
Laprise
La Salle
Lavoie
Lawrence
MacKay
MacLean
Maine
Malone
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Parent
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Roy
(Laval)
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Trudel
Turner
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk
Young—97

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baldwin
(South Western Nova)
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Benjamin
Blackburn
Blouin
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clermont
Collenette
Comtois
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Drury

Messieurs

Duclos
 Dupont
 Duquet
 Ethier
 Fairweather
 Faulkner
 Firth
 Fleming
 Flynn
 Forrestall
 Foster
 Fox
 Francis
 Gauthier
 (Ottawa-Vanier)
 Gendron
 Gilbert
 Gillespie
 Gillies
 Goodale
 Goyer
 Grafftey
 Gray
 Guay
 (Saint-Boniface)
 Guay
 (Lévis)
 Guilbault
 Haidasz
 Harquail
 Hees
 Herbert
 Hnatyshyn
 Hogan
 Holmes
 Holt (M^{me})
 Hopkins
 Jamieson
 Johnston
 Joyal
 Kaplan
 Knowles
 (Winnipeg-
 Nord-Centre)

Lachance
 Lajoie
 Lalonde
 Landers
 Lang
 Laniel
 Lapointe
 Leblanc
 (Laurier)
 LeBlanc
 (Westmorland-Kent)
 Lee
 Lefebvre
 Leggatt
 Lessard
 Loisel
 (Chambly)
 Loiselle
 (Saint-Henri)
 Lumley
 MacDonald
 (Cardigan)
 MacDonald
 (Egmont)
 Macdonald
 (Rosedale)
 MacDonald (M^{lle})
 (Kingston
 et les Îles)
 MacFarlane
 MacGuigan
 Mackasey
 Macquarrie
 Marceau
 Marchand
 (Langelier)
 Marchand
 (Kamloops-Cariboo)
 Martin
 McGrath
 McIsaac
 McRae
 Milne

Munro
 (Hamilton-Est)
 Nicholson (M^{lle})
 Nystrom
 O'Connell
 Olivier
 Orlikow
 Ouellet
 Pearsall
 Pelletier
 Penner
 Peters
 Philbrook
 Pinard
 Portelance
 Poulin
 Prud'homme
 Raitlon
 Raines
 Reid
 Richardson
 Roberts
 Robinson
 Rodriguez
 Rompkey
 Rooney
 Roy
 (Timmins)
 Saltsman
 Sauvé (M^{me})
 Sharp
 Smith
 (Saint-Jean)
 Stanbury
 Stanfield
 Stewart
 (Cochrane)
 Symes
 Tessier
 Trudeau
 Watson
 Whelan
 Yanakis—153

Messieurs

Brisco
 Broadbent
 Buchanan
 Caccia
 Cadieu
 Cafik
 Campagnolo (M^{me})
 Campbell (M^{lle})
 (South Western Nova)
 Campbell
 (LaSalle-Énard-Côte
 Saint-Paul)
 Caron
 Chrétien
 Clark
 (Rocky Mountain)
 Clarke
 (Vancouver Quadra)
 Clermont
 Coates
 Collenette
 Comtois
 Condon
 Corbin
 Cossitt
 Côte
 Crouse
 Cullen
 Cyr
 Danson
 Darling
 Daudlin
 De Bané
 Demers
 Dick
 Diefenbaker
 Dinsdale
 Dionne
 (Northumberland-
 Miramichi)
 Douglas
 (Bruce-Grey)
 Douglas
 (Nanaimo-Cowichan-
 Les Îles)
 Drury
 Duclos
 Duquet
 Ellis
 Elzinga
 Epp
 Fairweather
 Faulkner
 Firth
 Fleming
 Forrestall
 Foster
 Francis
 Fraser
 Friesen
 Gauthier
 (Ottawa-Vanier)
 Gendron
 Gilbert
 Gillespie
 Gillies
 Goodale
 Goyer
 Grafftey
 Gray
 Guay
 (Saint-Boniface)
 Guilbault
 Haidasz
 Halliday

Hamilton
 (Qu'Appelle-Moose
 Mountain)
 Hamilton
 (Swift Current-
 Maple Creek)
 Hargrave
 Harquail
 Hees
 Hnatyshyn
 Hogan
 Holmes
 Hopkins
 Horner
 Howie
 Huntington
 Hurlburt
 Isabelle
 Jamieson
 Jarvis
 Jelinek
 Johnston
 Jones
 Kaplan
 Kempling
 Knowles
 (Winnipeg-
 Nord-Centre)
 Knowles
 (Norfolk-Haldimand)
 Korchinski
 Lajoie
 Lalonde
 Lambert
 (Edmonton-Ouest)
 Lang
 Langlois
 Laniel
 La Salle
 Lavoie
 Lawrence
 LeBlanc
 (Westmorland-Kent)
 Lefebvre
 Leggatt
 Lessard
 Loisel
 (Saint-Henri)
 Lumley
 MacDonald
 (Cardigan)
 MacDonald
 (Egmont)
 Macdonald
 (Rosedale)
 MacDonald (M^{lle})
 (Kingston
 et les Îles)
 MacFarlane
 MacGuigan
 Mackasey
 MacKay
 MacLean
 Macquarrie
 Maine
 Malone
 Marchand
 (Langelier)
 Marshall
 Martin
 Masniuk
 Mazankowski
 McCain
 McCleave
 McGrath

McIsaac
 McKenzie
 McKinley
 McKinnon
 McRae
 Milne
 Mitges
 Muir
 Munro
 (Esquimalt-Saanich)
 Munro
 (Hamilton-Est)
 Murta
 Neil
 Nicholson (M^{lle})
 Nowlan
 Nystrom
 Oberle
 O'Connell
 Orlikow
 O'Sullivan
 Paproski
 Parent
 Patterson
 Pelletier
 Penner
 Peters
 Poulin
 Prud'homme
 Raitlon
 Raines
 Reynolds
 Richardson
 Ritchie
 Robinson
 Roche
 Rodriguez
 Rompkey
 Roy
 (Timmins)
 Roy
 (Laval)
 Rynard
 Saltsman
 Sauvé (M^{me})
 Schellenberger
 Schumacher
 Scott
 Sharp
 Smith
 (Churchill)
 Smith
 (Saint-Jean)
 Stanfield
 Stevens
 Stewart
 (Marquette)
 Stewart
 (Cochrane)
 Symes
 Towers
 Trudeau
 Turner
 Wagner
 Watson
 Wenman
 Whelan
 Whiteway
 Whittaker
 Wise
 Woolliams
 Yanakis
 Yewchuk
 Young—208

La Chambre aborde le vote différé de la motion de M. Lawrence, appuyé par M. Reynolds.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 4 en y ajoutant immédiatement après la ligne 28, page 4, le nouveau paragraphe (6) suivant:

«(6) Est assimilé au meurtre au premier degré celui commis par une personne qui a antérieurement été déclarée coupable de meurtre au premier ou au deuxième degré»;

et en renumérotant le paragraphe suivant qui devient (7).

Cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 149)

POUR

Messieurs

Abbott
 Allmand
 Andras
 (Port Arthur)
 Andre
 (Calgary-Centre)
 Andres
 (Lincoln)

Appolloni (M^{me})
 Baker
 (Grenville-Carleton)
 Baldwin
 Balfour
 Basford
 Bawden
 Beatty

Benjamin
 Blackburn
 Blais
 Blaker
 Blouin
 Boulanger
 Breau
 Brewin

CONTRE

Messieurs

Allard
 Anderson
 Beauvoisin
 Béchard
 Bégin (M^{lle})
 Caouette
 (Villeneuve)

Caouette
 (Témiscamingue)
 Dionne
 (Kamouraska)
 Dupont
 Ethier
 Fortin

Fox
 Gauthier
 (Roberval)
 Guay
 (Lévis)
 Herbert
 Holt (M^{me})

Messieurs

Joyal	Loiselle	Pinard
Lachance	(Chambly)	Portelance
Lambert	Marceau	Reid
(Bellechasse)	Marchand	Roberts
Landers	(Kamloops-Cariboo)	Breau
Lapointe	Matte	Rondeau
Laprise	Olivier	Rooney
Leblanc	Ouellet	Skoreyko
(Laurier)	Pearsall	Stanbury
Lee	Philbrook	Tessier—41

La Chambre aborde la mise aux voix différé de la motion de M. Reynolds, appuyé par M. Lawrence,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 4.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 150)

POUR

Messieurs

Allard	Guay	McCain
Andre	(Saint-Boniface)	McCleave
(Calgary-Centre)	Guay	McKenzie
Baker	(Lévis)	McKinley
(Grenville-Carleton)	Hamilton	McKinnon
Balfour	(Qu'Appelle-Moose	Mitges
Bawden	Mountain)	Muir
Beaudoin	Hamilton	Munro
Blouin	(Swift Current-	(Esquimalt-Saanich)
Brisco	Maple Creek)	Murta
Cadiou	Hargrave	Neil
Campagnolo (M ^{me})	Hees	Nowlan
Campbell	Holt (M ^{me})	Oberle
(LaSalle-Émard-Côte	Hopkins	O'Sullivan
Saint-Paul)	Horne	Paproski
Caouette	Howie	Parent
(Villeneuve)	Huntington	Patterson
Caouette	Hurlburt	Portelance
(Témiscamingue)	Isabelle	Reynolds
Caron	Jarvis	Ritchie
Clarke	Jelinek	Roche
(Vancouver Quadra)	Jones	Rondeau
Clermont	Kempling	Roy
Coates	Knowles	(Laval)
Comtois	(Norfolk-Haldimand)	Rynard
Condon	Korchinski	Schellenberger
Cossitt	Lajoie	Schumacher
Crouse	Lambert	Scott
Darling	(Bellechasse)	Skoreyko
Demers	Lambert	Smith
Dick	(Edmonton-Ouest)	(Churchill)
Diefenbaker	Landers	Smith
Dinsdale	Langlois	(Saint-Jean)
Dionne	Laprise	Stevens
(Kamouraska)	La Salle	Stewart
Douglas	Lavoie	(Marquette)
(Bruce-Grey)	Lawrence	Towers
Duquet	Lee	Trudel
Ellis	Loiselle	Turner
Elzinga	(Saint-Henri)	Wagner
Epp	MacKay	Watson
Fortin	MacLean	Wenman
Francis	Malone	Whiteway
Fraser	Marshall	Whittaker
Friesen	Masniuk	Wise
Gauthier	Matte	Woolliams
(Roberval)	Mazankowski	Yewchuk
		Young—117

CONTRE

Messieurs

Abbott	Andres	Beatty
Allmand	(Lincoln)	Béchar
Anderson	Appolloni (M ^{me})	Bégin (M ^{lle})
Andras	Baldwin	Benjamin
(Port Arthur)	Basford	Blackburn

Messieurs

Blais	Goyer	Marchand
Blaker	Grafftey	(Langelier)
Boulanger	Gray	Marchand
Breau	Guilbault	(Kamloops-Cariboo)
Brewin	Halliday	Martin
Broadbent	Harquail	McGrath
Buchanan	Herbert	McIsaac
Caccia	Hnatyshyn	McRae
Cafik	Hogan	Milne
Campbell (M ^{lle})	Holmes	Munro
(South Western Nova)	Jamieson	(Hamilton-Est)
Chrétien	Johnston	Nicholson (M ^{lle})
Clark	Joyal	Nystrom
(Rocky Mountain)	Kaplan	O'Connell
Collenette	Knowles	Olivier
Corbin	(Winnipeg-	Orlikow
Côté	Nord-Centre)	Ouellet
Cullen	Lachance	Pearsall
Cyr	Lalonde	Pelletier
Danson	Lang	Penner
Daudlin	Laniel	Peters
De Bané	Lapointe	Philbrook
Dionne	Leblanc	Pinard
(Northumberland-	(Laurier)	Poulin
Miramichi)	LeBlanc	Prud'homme
Douglas	(Westmorland-Kent)	Railton
(Nanaimo-Cowichan-	Lefebvre	Raines
Les Îles)	Leggatt	Reid
Drury	Lessard	Richardson
Duclos	Loiselle	Roberts
Dupont	(Chambly)	Robinson
Ethier	Lumley	Rodriguez
Fairweather	MacDonald	Rompkey
Faulkner	(Cardigan)	Rooney
Firth	MacDonald	Roy
Fleming	(Egmont)	(Timmins)
Flynn	Macdonald	Saltsman
Forrestall	(Rosedale)	Sauvé (M ^{me})
Foster	MacDonald (M ^{lle})	Sharp
Fox	(Kingston	Stanbury
Gauthier	et les Îles)	Stanfield
(Ottawa-Vanier)	MacFarlane	Stewart
Gendron	MacGuigan	(Cochrane)
Gilbert	Mackasey	Symes
Gillespie	Macquarrie	Trudeau
Gillies	Maine	Whelan
Goodale	Marceau	Yanakis—132

La Chambre aborde le vote différé de la motion de M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse),—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 7.

Et de la motion de M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse),—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 8.

Ces motions, mises aux voix, sont rejetées, sur division.

La Chambre aborde le vote différé de la motion de M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse),—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 10.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Du consentement unanime, M. Fortin, appuyé par M. Dionne (Kamouraska), propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 12.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Du consentement unanime, M. Lawrence, appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest), propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 12.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformé-

ment aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en anglais) de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (3) de l'article 76 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/62B).

Par M. Gillespie,—Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement révisé de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en Conseil C.P. 1976-1500, en date du 22 juin 1976, approuvant ce budget. (Document parlementaire n° 301-1/63B).

A onze heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 338

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 9 JUILLET 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Cullen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, de rapports du Directeur de la Loi anti-inflation concernant (1) la convention collective entre la *Wentworth County Board of Education*, Hamilton (Ontario) et son groupe de commis et de secrétaires. (Document parlementaire n° 301-1/134N).

(2) La convention collective entre la Commission des écoles séparées du district de Sudbury et son personnel de sécurité et d'entretien. (Document parlementaire n° 301-1/134O).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 5261—*M. Blais*

1. Outre les subventions des Programmes des Initiatives locales et Perspectives-Jeunesse et Nouveaux Horizons, combien d'argent la circonscription électorale de Nipissing a-t-elle reçu du gouvernement fédéral en subventions du 1^{er} janvier 1973 au 1^{er} avril 1976?

2. Pour chacune des subventions accordées, quels en sont a) la date d'approbation, b) le montant alloué, c) le nom de la municipalité, des associations ou groupements en cause, d) la nature du projet? (Document parlementaire n° 301-2/5261).

N° 5296—*M. Nowlan*

1. Combien de personnes ont été engagées à forfait par le gouvernement pour le ministère des Communications en a) 1972, b) 1973, c) 1974, d) 1975?

2. Pour chacun de ces contrats, quels étaient a) le but, b) la durée, c) le montant, d) à qui le montant a-t-il été payé? (Document parlementaire n° 301-2/5296).

N° 5690—*M. Forrestall*

1. Au sujet de la côte est de l'Amérique du Nord, à combien le gouvernement évalue-t-il le nombre de containers de 20 pieds, 35 pieds et 40 pieds, a) qui ont été fabriqués au Canada et exportés via (i) les ports canadiens (ii) les ports américains, b) que le Canada a importés via (i) les ports canadiens (ii) les ports américains, au cours de chaque année, depuis 1970?

2. Quels sont les chiffres concernant la côte ouest. (Document parlementaire n° 301-2/5690).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

M. l'Orateur déclare que les motions numéros 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 40, 41, 43 et 44 sont maintenant inacceptables du point de vue de la procédure.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. O'Sullivan.—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21, en remplaçant la ligne 22, page 12, par ce qui suit:

«ne peuvent être autorisées, les absences sans escorte, pour des motifs humanitaires ou de redressement moral, prévues à la Loi sur les pénitenciers, ne peuvent être autorisées sans l'approbation de la Commission nationale des libérations conditionnelles et les libérations».

Et sur la motion de M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse),—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21,

a) en retranchant les lignes 21 à 33, inclusivement, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«669. Le bénéfice de la libération conditionnelle est subordonné

a) en cas de commutation d'une sentence de mort en un emprisonnement à perpétuité ou en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour une infraction au paragraphe 214(3) ou aux alinéas 214(5)b) ou c), à l'accomplissement d'au moins vingt-cinq ans de la peine;

b) en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au deuxième degré, à l'accomplissement d'au moins dix ans de la peine, délai que le juge peut porter à au plus vingt-cinq ans en vertu de l'article 671; et

c) en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour toute autre infraction, à l'application des conditions normalement prévues.»

b) en retranchant les lignes 30 à 38 inclusivement, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«672. (1) La personne qui a purgé quinze ans de sa peine d'emprisonnement à perpétuité relativement à laquelle le bénéfice de la libération conditionnelle est subordonné à l'accomplissement de plus de quinze ans de la peine,».

M. Halliday soumet l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro 37 en retranchant le paragraphe a) et en le remplaçant par ce qui suit:

«a) En retranchant les lignes 21 à 32 inclusivement, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«669. Le bénéfice de la libération conditionnelle, en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité, est

a) refusé, pour haute trahison ou meurtre au premier degré, la sentence étant la condamnation à l'emprisonnement pendant toute la durée de la vie naturelle,

a.1) refusé, pour meurtre au deuxième degré, si la personne a déjà été reconnue coupable de meurtre au premier ou au deuxième degré, la sentence étant la condamnation à l'emprisonnement pendant toute la durée de la vie naturelle;

b) subordonné, pour meurtre au deuxième degré, à l'accomplissement d'au moins dix ans de la peine, délai que le juge peut porter à au plus vingt-cinq ans en vertu de l'article 671;

c) subordonné, pour toute autre infraction à l'applica-».

M. l'Orateur déclare que la proposition d'amendement est inacceptable étant donné qu'elle introduit une nouvelle notion dans la motion.

Le débat reprend sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. O'Sullivan,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21, en remplaçant la ligne 22, page 12, par ce qui suit:

«ne peuvent être autorisées, les absences sans escorte, pour des motifs humanitaires ou de redressement moral, prévues à la Loi sur les pénitenciers, ne peuvent être autorisées sans l'approbation de la Commission nationale des libérations conditionnelles et les libérations».

Du consentement unanime, cette motion est réservée jusqu'à plus tard ce jour.

Le débat reprend sur la motion de M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse),—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21,

a) en retranchant les lignes 21 à 33, inclusivement, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«669. Le bénéfice de la libération conditionnelle est subordonné

a) en cas de commutation d'une sentence de mort en un emprisonnement à perpétuité ou en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour une infraction au paragraphe 214(3) ou aux alinéas 214(5)b) ou c), à l'accomplissement d'au moins vingt-cinq ans de la peine;

b) en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au deuxième degré, à l'accomplissement d'au moins dix ans de la peine, délai que le juge peut porter à au plus vingt-cinq ans en vertu de l'article 671; et

c) en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité pour toute autre infraction, à l'application des conditions normalement prévues.»

b) en retranchant les lignes 30 à 38 inclusivement, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«672. (1) La personne qui a purgé quinze ans de sa peine d'emprisonnement à perpétuité relativement à laquelle le bénéfice de la libération conditionnelle est subordonné à l'accomplissement de plus de quinze ans de la peine,».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Lawrence, appuyé par M. Reynolds, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 25, en retranchant les lignes 39 et 40, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«25. (1) La présente loi entrera en vigueur le premier juillet 1978, et ce jour, toute peine de mort prononcée pour».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Stevens, appuyé par M. Lawrence, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 28, en ajoutant immédiatement après la ligne 7, page 15, le paragraphe suivant:

«(3) Si, postérieurement au 31 décembre 1977, une motion destinée à l'étude de la Chambre des communes, signée par au moins 50 députés, est déposée au bureau de l'Orateur, à l'effet que l'article 218 du Code criminel, tel qu'il est édicté par l'article 5, soit modifié de façon à réinstaurer la peine capitale

- a) pour meurtre de policiers et employés de prison
- b) pour meurtre au premier degré
- c) pour toute forme de meurtre au premier degré, ou
- d) pour trahison,

pendant toute période, fixée ou indéterminée, commençant après l'adoption de la motion, la Chambre des communes doit, dans les quinze premiers jours où elle siège après le dépôt de la motion, procéder, conformément aux règles de la Chambre, à l'étude de la motion, et si la motion, avec ou sans amendement, est approuvée par la Chambre, le ministre de la Justice ou le solliciteur général doivent faire le nécessaire pour présenter sans délai à la Chambre, en leur nom, une mesure donnant effet à la motion.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Reynolds, appuyé par M. Paproski, propose,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 30, en retranchant les lignes 11 et 12, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«30. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 1978.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Le débat reprend sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. O'Sullivan,—Qu'on modifie le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), à l'article 21, en remplaçant la ligne 22, page 12, par ce qui suit:

«ne peuvent être autorisées, les absences sans escorte, pour des motifs humanitaires ou de redressement moral, prévues à la Loi sur les pénitenciers, ne peuvent être autorisées sans l'approbation de la Commission

nationale des libérations conditionnelles et les libérations»,

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Allmand, appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé à l'étape du rapport, tel que modifié.

Du consentement unanime, M. Allmand, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Allmand, il est ordonné,—Que la Chambre siège de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le lundi 12 juillet 1976, en vue d'étudier le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves);

Que si le débat, à toutes les étapes du Bill C-84, se termine au plus tard le mardi 13 juillet 1976, tout vote requis pour disposer de la troisième lecture et de l'adoption du bill ait lieu le mercredi 14 juillet 1976, immédiatement après les délibérations en conformité de l'article 15(1) du Règlement;

Qu'aussitôt après la troisième lecture et l'adoption du bill, la Chambre s'ajourne et demeure ajournée jusqu'à une heure fixée par M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, heure à laquelle la Chambre pourra se réunir pour toute procédure subséquente ou afin de donner la sanction royale à un ou plusieurs bills ayant été adoptés avant l'ajournement;

Que, après la sanction royale de ce bill ou de ces bills ou si la Chambre ne se réunit pas à cette fin, la Chambre s'ajourne ou demeure ajournée, selon le cas, jusqu'au 12 octobre 1976. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, le débat est ajourné.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du directeur général de la Bibliothèque nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre N-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/169B).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surin-

tendant des Assurances sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pension, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 22 de cette Loi, chapitre P-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/207B).

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de la liste des commissions délivrées durant l'année civile 1975, conformément à l'article 4 de la Loi sur les fonctionnaires publics, chapitre P-30, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/413A).

A 4 h. 08 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à onze heures du matin, en conformité de l'ordre adopté ce jour.

N° 339

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 12 JUILLET 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

M. Condon, appuyé par M. Knowles (Norfolk-Haldimand), propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans trois mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Brisco, appuyé par M. Johnston, il est résolu,—Que la Chambre des communes, représentant tous les Canadiens, présente ses félicitations et ses meilleurs voeux au maire, au Conseil municipal et à tous les habitants de Trail, en Colombie-Britannique, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la constitution en corporation de cette collectivité industrielle et industrielle du centre sud de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur, présente le premier rapport du Comité spécial sur les droits et immunités des députés, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 19 février 1976, votre Comité s'est d'abord penché sur la question des droits et immunités des députés de la Chambre des communes et a étudié les mécanismes par lesquels la Chambre traite de ces questions. Les travaux du Comité ne sont pas assez avancés pour qu'il puisse soumettre des recommandations précises à la Chambre, mais ils ont néanmoins atteint un stade qui permet au Comité d'en faire rapport.

Votre Comité s'est réuni quatre fois pour étudier divers aspects du privilège parlementaire. Pour ces réunions, le Comité a pu compter sur l'aide de M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre; M. Philip Laundy, directeur du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et de M. Norman B. Willans, recherchiste juridique de la Bibliothèque du Parlement. Sur instructions du Comité, M. Willans a préparé de la documentation sur des cas d'atteinte aux privilèges et d'outrage à la Chambre des communes du Canada, à celle de la Grande-Bretagne et à la Chambre des Représentants d'Australie. L'un de ces documents portait sur des questions de privilèges qui ont été soulevées à la Chambre des communes du Canada sans être renvoyées au Comité permanent des privilèges et élections. Ces docu-

ments qui font mention de divers précédents que constituent divers cas d'atteinte aux privilèges et d'outrage, sont annexés au présent rapport.

QUESTIONS ÉTUDIÉES PAR LE COMITÉ

Le privilège parlementaire a pour objet de permettre aux députés de la Chambre des communes de remplir sans entraves indues, leurs fonctions en tant que représentants des électeurs. Dans son sens traditionnel, le privilège parlementaire ne vise pas les avantages personnels dont jouissent les députés. Erskine May le définit comme étant

«la somme des droits particuliers dont jouissent collectivement chaque Chambre en tant que partie constituante de la Haute Cour du Parlement, et les députés de chaque Chambre individuellement, sans lesquels ils ne pourraient remplir leurs fonctions; ces droits vont au-delà de ceux dont jouissent d'autres organismes ou particuliers.» (*Traité des lois, privilèges, procédures et usages du Parlement* d'Erskine May, Londres, Butterworth, 1971, p. 64.)

Comme le terme «privilège» peut être mal interprété par le public, on lui préfère l'expression «droits et immunités».

Les droits et immunités des députés de la Chambre des communes ne sont pas souvent violés et ce n'est qu'en de rares occasions qu'on a dû recourir à la juridiction pénale de la Chambre des communes. Votre Comité est d'avis qu'on devrait recourir aux sanctions imposées par la Chambre uniquement dans les cas où il est impossible d'appliquer d'autres mesures correctives. La question de privilège est grave lorsqu'elle est soulevée à propos, mais on l'invoque souvent sans raison véritable. Il faudrait instituer un autre mécanisme pour permettre aux députés de contester des rapports ou de faire rectifier des affirmations.

Un député siège au Parlement pour remplir les fonctions d'un représentant élu. Si l'un d'eux est mêlé à une question de privilège, cette situation nuit souvent à ses devoirs parlementaires à un point tel qu'il ne peut accomplir son travail avec efficacité tant que la question n'est pas réglée. Il est évidemment souhaitable que les questions de privilège soient réglées le plus rapidement possible afin que l'attention des députés ne soit pas détournée inutilement de leurs travaux.

Votre Comité a étudié le rapport que le Comité spécial des privilèges parlementaires a soumis à la Chambre des communes britannique en 1967. Même si l'histoire parlementaire canadienne est unique et n'est pas entièrement comparable à l'expérience britannique, les travaux du Comité spécial britannique constituent un instrument de travail utile. Plus souvent que son homologue canadien, la Chambre des communes de la Grande-Bretagne a renvoyé des questions à son Comité des privilèges. On a porté régulièrement à l'attention du Comité britannique des critiques injustes parues dans la presse à l'endroit de certains députés alors que la Chambre des communes du Canada s'est montrée plus tolérante même dans les cas de critiques exagérées. La différence entre le commentaire pertinent et l'outrage au Parlement peut être très tenue et l'expérience démontre que les parlementaires canadiens ont préféré faire preuve d'une grande tolérance dans le cas d'articles publiés dans la presse plutôt que d'insister sur une interprétation stricte du privilège parlementaire. (Voir, par

exemple, la réaction de la Chambre aux commentaires violents contenus dans un article de journal sur les activités d'un comité qui étudiait la question de la chasse au phoque. Débats de la Chambre des communes, Canada, 9 juin 1969, page 9855.)

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DU COMITÉ

Un grand nombre de droits et d'immunités des députés ne sont valables que lorsque ces derniers se trouvent dans l'enceinte du Parlement. Le Comité étudiera la possibilité de définir d'une façon précise l'expression «enceinte parlementaire».

Il arrive parfois que les comités parlementaires se réunissent hors du Parlement pour recueillir des témoignages qui ne pourraient pas l'être autrement. Les droits et immunités d'un comité siégeant hors du Parlement ne sont pas définis. Le Comité étudiera la possibilité de clarifier la situation dans laquelle se trouve un comité qui siège hors de l'enceinte parlementaire.

Le privilège parlementaire est lié aux «délibérations au Parlement». Il existe pour protéger la liberté de parole et de débat au Parlement. D'après la décision judiciaire rendue en 1973 à l'égard de la *Roman Corporation Limited*, *Stephen B. Roman* et la *Hudson Bay Oil and Gas Company Limited*, le très honorable Pierre E. Trudeau et l'honorable John J. Greene, (Rapport de la Cour suprême 1973, p. 820) on pourrait conclure que les «délibérations du Parlement» comprennent également les déclarations faites par les députés à l'extérieur de la Chambre des communes. Le Comité envisagera la possibilité de définir clairement les «délibérations du Parlement.»

Au cours des dernières années, des projets de rapports de comités parlementaires et d'autres documents confidentiels ont été divulgués prématurément aux organes d'information. Le projet de rapport confidentiel de 1975 du Comité mixte spécial de la politique de l'immigration a paru dans les journaux et la question a été soulevée en Chambre par l'un des présidents de comité. (Débats de la Chambre des communes, Canada, 21 octobre 1975, pp. 8395-8397 et 22 octobre 1975, pp. 8451-8452). En Grande-Bretagne, il existe des précédents très clairs à cet égard et on considère que ces divulgations sont graves. (En 1968, l'Orateur a sévèrement réprimandé un député du Parlement britannique, Tam Dalyell, pour avoir révélé des témoignages confidentiels à un journaliste. Les délibérations du Parlement britannique, 24 juillet 1968, pp. 587-666). La publication prématurée de rapports confidentiels peut nuire aux enquêtes que mènent des comités parlementaires. Le Comité se penchera sur cette question.

Étant donné que votre Comité a été chargé d'étudier les droits et immunités des députés, il a conclu que son mandat englobait le respect de la convention du *sub judice* puisque cette question touche directement les droits des députés. La convention constitue, de la part du Parlement, une contrainte volontaire par laquelle celui-ci accepte de restreindre son droit à la liberté de débat dans l'intérêt de la justice et de l'équité. Cette convention s'est établie au fil des années sans directives précises, mais des précédents importants ont été créés. Traditionnellement, l'interprétation de cette convention est laissée à la discrétion de l'Orateur. Le président a toutefois besoin d'être orienté par la Chambre dans l'établissement des règles à suivre. A la

Chambre des communes de Grande-Bretagne, la convention *sub judice* a été dans une certaine mesure codifiée par suite de deux études que des comités ont été chargés de faire à ce sujet. Votre Comité recommande donc d'entreprendre une étude semblable en vue de proposer des lignes de conduite concernant la mise en application de cette convention à la Chambre des communes canadienne.

S'il juge que des modifications des droits et immunités des députés s'imposent, votre Comité soumettra des recommandations pertinentes après étude sérieuse de la question. Il est possible que certains des droits et immunités dont les députés jouissent de longue date puissent ne plus être pertinents aujourd'hui et qu'il faille en redéfinir d'autres en fonction des circonstances actuelles.

Un exemplaire des procès-verbaux (*fascicule n° 1*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 196 aux Journaux).

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, du Rapport aux fidéicommissaires de la Fondation canadienne du cancer, créée pour les vingt-cinq ans du règne de George V, conformément au paragraphe (2) de l'article 4 de la Loi portant liquidation de la Fondation du roi George V pour le cancer, chapitre 78, Statuts du Canada 1974-1975-1976. (Document parlementaire n° 301-7/57).

M. Reynolds, appuyé par M. Huntington, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-443, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Buchanan, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-98, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière, aux montants et aux fins énoncés dans une mesure intitulée: «Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la

Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada».

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3121—M. Cossitt

1. Le gouvernement a-t-il acheté un avion de la société T. Eaton Co. Ltée et, dans l'affirmative, a) de quel type d'appareil s'agissait-il, b) quand, c) à quel prix, d) dans quel but, e) quand et par qui les négociations de l'achat ont-elles été entamées, f) pourquoi cet achat n'a-t-il pas été mentionné dans la réponse à la question n° 344?

2. Combien de fois, à quelles occasions et quand cet avion a-t-il été utilisé par a) le Premier ministre ou un membre de sa famille, b) un ministre?

3. Quelle est l'identité de tous les autres usagers?

4. Le Premier ministre, un membre de sa famille ou une autre personne au gouvernement a-t-il utilisé cet avion avant que le gouvernement ne s'en porte officiellement acquéreur et, dans l'affirmative, a) quand, b) dans quel but, c) quelle est l'identité de toutes les personnes intéressées? (Document parlementaire n° 301-2/3121).

N° 5095—M. Lambert (Bellechasse)

1. Quelle a été, au cours de l'année 1974-1975, la valeur totale des exportations de produits agricoles, exception faite des céréales?

2. Quels sont ces produits exportés?

3. Quelle est la quantité de livres ou de tonnes de ces produits?

4. Au cours de la même période de temps, le Canada a-t-il importé des produits agricoles et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) en quelle quantité dans chaque cas? (Document parlementaire n° 301-2/5095).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et sur l'amendement de M. Condon, appuyé par M. Knowles (Norfolk-Haldimand),—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans trois mois à compter de ce jour.

Après plus ample débat, l'amendement est mis aux voix et le vote par appel nominal est différé.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 151)

POUR

Messieurs

Allmand	Flynn
Andras	Foster
(Port Arthur)	Fox
Appolloni (M ^{me})	Francis
Baldwin	Gauthier
Béchar	(Ottawa-Vanier)
Bégin (M ^{lle})	Gillespie
Benjamin	Goodale
Blais	Guay
Blouin	(Saint-Boniface)
Breau	Herbert
Buchanan	Holt (M ^{me})
Caccia	Hopkins
Cafik	Isabelle
Campagnolo (M ^{me})	Jamieson
Clermont	Johnston
Condon	Joyal
Corriveau	Knowles
Cyr	(Winnipeg-
Daudlin	Nord-Centre)
De Bané	Lachance
Demers	Lajoie
Douglas	Lalonde
(Bruce-Grey)	Lang
Douglas	Leblanc
(Nanaimo-Cowichan-	(Laurier)
Les Îles)	LeBlanc
Dupras	(Westmorland-Kent)
Faulkner	Lefebvre
Firth	Lessard
Fleming	

CONTRE

Messieurs

Baker	Clarke
(Grenville-Carleton)	(Vancouver Quadra)
Beatty	Coates
Beaudoin	Cossitt
Brisco	Darling
Caouette	Dinsdale
(Villeneuve)	Ellis
Caouette	Gauthier
(Témiscamingue)	(Roberval)

Loiselle
(Chambly)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
MacGuigan
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nystrom
O'Connell
Orlikow
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rooney
Sauvé (M ^{me})
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Symes
Turner
Watson—77

Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hnatyshyn
Hornor

Messieurs

Huntington	Malone	Munro
Jarvis	Marshall	(Esquimalt-Saanich)
Jelinek	Matte	Oberle
Kempling	Mazankowski	Reynolds
Knowles	McCain	Ritchie
(Norfolk-Haldimand)	McGrath	Skoreyko
Lambert	McKinnon	Stanfield
(Edmonton-Ouest)	Mitges	Towers
La Salle	Muir	Wagner—43
Lawrence		

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement d'Air Canada pour l'année civile 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copies de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1573, en date du 22 juin 1976, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/56B).

Par M. Lang,—Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, pour l'année se terminant le 31 mars 1977, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copies de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1572, en date du 22 juin 1976, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/243D).

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 31 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/286B).

A 6 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1976.

N° 340

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 13 JUILLET 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Nowlan, appuyé par M^{me} MacDonald (Kingston et les Îles), il est résolu.—Que les députés de la Chambre des communes envoient leurs meilleurs voeux à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux à son arrivée en Nouvelle-Écosse et lui souhaitent la bienvenue au Canada.

M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le douzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 4 octobre 1974, votre Comité a étudié l'objet de l'article 16 de la Loi concernant la Chambre des communes, chapitre H-9, S.R.C. 1970, traitant de la nomination des commissaires à l'Économie interne.

Votre Comité est d'avis que le gouvernement devrait examiner l'opportunité de modifier ledit article afin de

rendre plus précise la signification de l'expression «Conseil privé».

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 24, 32, et 48*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 197 aux Journaux).

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, du rapport, en date du mois de septembre 1975, de la Commission d'enquête sur les événements survenus au pénitencier de la Colombie-Britannique entre le 9 et le 11 juin 1975. (L'honorable John L. Farris, président). (Document parlementaire n° 301-7/58).

M^{me} Campagnolo, au nom de M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre.—Copies, en français et en anglais, d'une Convention entre: le gouvernement du Québec et la Société d'énergie de la Baie James et la Société de développement de la Baie James et la Commission hydroélectrique du Québec (Hydro-Québec) et: le Grand Council of the Crees (of Québec) et les Cris de la Baie James et la Northern Quebec Inuit Association et les Inuit du Québec et les Inuit de Port Burwell et: le gouvernement du Canada, en date du 11 novembre 1975 et les amendements y afférents, en date

du 12 décembre 1975. (Document parlementaire n° 301-5/180C).

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-444, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (dispositifs automatiques de protection en cas de collision), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Kaplan, appuyé par M^{lle} Campbell (South Western Nova), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-445, Loi modifiant la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 5189—M. Coates

1. a) Quel est le nom des sociétés qui ont loué des bureaux au gouvernement, à Ottawa, à Hull ou dans la région de la Capitale nationale, b) dans chaque cas, quelle est la superficie des bureaux loués, c) quelle est la valeur en dollars de chacun des contrats ou baux et quelle est la durée, en années, de chacun?

2. Parmi les ententes de location ou les baux actuellement en vigueur, combien contiennent une clause d'échelle mobile liée à l'inflation et, dans chacun de ces cas, quelle est la durée du bail? (Document parlementaire n° 301-2/5189).

N° 5299—M. Brisco

1. En 1975-1976, combien de provinces et de territoires avaient une Commission de délimitation des circonscriptions électorales?

2. a) Combien de membres faisaient partie de chaque Commission, b) quel est (i) leur nom (ii) leur adresse, par province et par territoire?

3. Quelles dispositions ou ententes financières ont été conclues avec chaque membre de Commission, c'est-à-dire le salaire et les dépenses autorisées, et quel en était la durée?

4. Dans chaque province et chaque territoire, combien d'audiences ont été tenues et combien de témoins ont comparu dans chaque cas?

5. Quel a été le coût total pour a) le Canada, b) chaque province et chaque territoire, c) chaque audience, par province et par territoire?

6. Quel est par province et par territoire, le coût prévu des réunions des commissaires qui seront tenues à la suite du débat survenu à la Chambre des communes sur les rapports des révisions des circonscriptions électorales? (Document parlementaire n° 301-2/5299).

*N° 5386—M. Stevens

1. Quel est le montant global demandé par les requérants qui ont présenté une demande au Conseil de recherche médicale et dont les projets ont été cotés à 6 ou plus par les comités de révision au concours de mars dernier et quelle est la somme globale qui leur a été accordée?

2. Pour chacun des cas où la première demande portait sur un montant de plus de \$4000, a) quels sont les nom et adresse des requérants, b) quel montant a été demandé, c) a été accordé? (Document parlementaire n° 301-2/5386).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, ce débat est terminé.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Darling, Ritchie, Halliday, Lambert (Edmonton-Ouest), Leblanc (Laurier), Flynn, Côté et Caccia en remplacement de MM. Hnatyshyn, Dick, Baker (Grenville-Carleton), McGrath, Dionne (Northumberland-Miramichi), Ethier, Prud'homme et Young sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les activités de la Commission de révision de l'impôt, pour l'année civile 1975, conformément à l'article 17 de la Loi sur la Commission de révision de l'impôt, chapitre 11, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/297A).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Radio-Canada, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 47 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/86B).

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de Téléglobe Canada, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/102B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1976 (Question n° 3569), demandant: 1. En 1972 et 1974, à combien se sont établies les dépenses totales des ministères suivants: a) Agriculture, b) Main-d'oeuvre

et Immigration, c) Industrie et Commerce, d) Travail, e) Secrétariat d'État, f) Transports, g) Énergie, Mines et Ressources, h) Affaires indiennes et Nord canadien, i) Affaires extérieures, j) Consommation et Corporations, au chapitre des (i) publications (ii) présentations audio-visuelles, à l'exception des films (iii) présentations cinématographiques?

2. Quels ministères possèdent des installations de a) télédiffusion, b) cinématographie et c) radiodiffusion et, dans chaque cas, quelles sont (i) la nature (ii) la valeur monétaire de ces installations? (Document parlementaire n° 301-2/3569C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1976 (Question n° 4600), demandant: 1. Quel a été le coût des services de renseignements de chacun des ministères en a) 1975, b) 1974?

2. Combien ont coûté a) les communiqués de presse, b) les discours ministériels, c) les discours du Premier ministre, d) les discours des députés, distribués aux hebdomadaires canadiens? (Document parlementaire n° 301-2/4600D).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 5172),

demandant: 1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec Berlitz, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élèvent-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5172E).

Du consentement unanime, à 4 h. 42 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 341

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 14 JUILLET 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 9 juillet 1976, la Chambre aborde l'étude de la motion de M. Allmand, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et le vote différé sur l'amendement de M. Condon, appuyé par M. Knowles (Norfolk-Haldimand),—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans trois mois à compter de ce jour.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté, par le vote suivant:

(Vote n° 152)

POUR

Messieurs

Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Balfour
Bawden
Beaudoin
Brisco

Cadiou
Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)
Clarke
(Vancouver Quadra)

Coates
Condon
Cossitt
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker

Abbott
Allmand
Anderson

Messieurs

Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Bruce-Grey)
Ellis
Elzinga
Epp
Fortin
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Holt (M^{me})
Horner
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jones

Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lavoie
Lawrence
MacKay
MacLean
Malone
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil

Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Parent
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Trudel
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams—89

CONTRE

Messieurs

Andras
(Port Arthur)

Andres
(Lincoln)

Messieurs

Appolloni (M^{me})
 Baker
 (Grenville-Carleton)
 Baldwin
 Basford
 Beatty
 Béchard
 Bégin (M^{lle})
 Benjamin
 Blackburn
 Blais
 Blaker
 Blouin
 Boulanger
 Breau
 Brewin
 Broadbent
 Buchanan
 Bussièrès
 Caccia
 Cafik
 Campagnolo (M^{me})
 Campbell (M^{lle})
 (South Western Nova)
 Caron
 Chrétien
 Clark
 (Rocky Mountain)
 Clermont
 Collenette
 Corbin
 Corriveau
 Côté
 Cullen
 Cyr
 Danson
 Daudlin
 De Bané
 Demers
 Dionne
 (Northumberland-
 Miramichi)
 Douglas
 (Nanaimo-Cowichan-
 Les Îles)
 Drury
 Duclos
 Dupont
 Ethier
 Fairweather
 Faulkner
 Firth
 Fleming
 Flynn
 Forrestall
 Foster
 Fox
 Gauthier
 (Ottawa-Vanier)
 Gendron
 Gilbert

Gillespie
 Gillies
 Goodale
 Goyer
 Graffey
 Gray
 Guay
 (Saint-Boniface)
 Guay
 (Lévis)
 Guilbault
 Haidasz
 Harquail
 Hees
 Herbert
 Hnatyshyn
 Hogan
 Holmes
 Hopkins
 Ouellet
 Jamieson
 Johnston
 Joyal
 Kaplan
 Knowles
 (Winnipeg-
 Nord-Centre)
 Lachance
 Lajoie
 Lalonde
 Lang
 Langlois
 Laniel
 Lapointe
 Leblanc
 (Laurier)
 LeBlanc
 (Westmorland-Kent)
 Lee
 Lefebvre
 Leggatt
 Lessard
 Loisel
 (Chambly)
 Loisel
 (Saint-Henri)
 Lumley
 MacDonald
 (Cardigan)
 MacDonald
 (Egmont)
 Macdonald
 (Rosedale)
 MacDonald (M^{lle})
 (Kingston
 et les Îles)
 MacEachen
 MacFarlane
 MacGuigan
 Mackasey
 Macquarrie

Maine
 Marceau
 Marchand
 (Langelier)
 Marchand
 (Kamloops-Cariboo)
 Martin
 McGrath
 McIsaac
 McRae
 Milne
 Munro
 (Hamilton-Est)
 Nicholson (M^{lle})
 Nielsen
 Nystrom
 O'Connell
 Olivier
 Orlikow
 Ouellet
 Paproski
 Pearsall
 Pelletier
 Penner
 Peters
 Philbrook
 Pinard
 Poulin
 Prud'homme
 Raitlon
 Raines
 Reid
 Richardson
 Roberts
 Rodriguez
 Rompkey
 Rooney
 Roy
 (Timmins)
 Roy
 (Laval)
 Saltzman
 Sauvé (M^{me})
 Sharp
 Smith
 (Saint-Jean)
 Stanbury
 Stanfield
 Stewart
 (Cochrane)
 Stollery
 Symes
 Tessier
 Trudeau
 Turner
 Watson
 Whelan
 Yanakis
 Young—158

Cyr
 Danson
 Daudlin
 De Bané
 Dionne
 (Northumberland-
 Miramichi)
 Douglas
 (Nanaimo-Cowichan-
 Les Îles)
 Drury
 Duclos
 Dupont
 Ethier
 Fairweather
 Faulkner
 Firth
 Fleming
 Flynn
 Forrestall
 Foster
 Fox
 Gauthier
 (Ottawa-Vanier)
 Gendron
 Gilbert
 Gillespie
 Gillies
 Goodale
 Goyer
 Graffey
 Gray
 Guilbault
 Haidasz
 Halliday
 Harquail
 Hnatyshyn
 Hogan
 Holmes
 Jamieson

Messieurs

Johnston
 Joyal
 Kaplan
 Knowles
 (Winnipeg-
 Nord-Centre)
 Lachance
 Lalonde
 Lang
 Laniel
 Lapointe
 LeBlanc
 (Westmorland-Kent)
 Lefebvre
 Leggatt
 Lessard
 Loisel
 (Chambly)
 Lumley
 MacDonald
 (Cardigan)
 MacDonald
 (Egmont)
 Macdonald
 (Rosedale)
 MacDonald (M^{lle})
 (Kingston
 et les Îles)
 MacEachen
 MacFarlane
 MacGuigan
 Mackasey
 Macquarrie
 Marceau
 Marchand
 (Langelier)
 Marchand
 (Kamloops-Cariboo)
 Martin
 McGrath

McIsaac
 McRae
 Milne
 Munro
 (Hamilton-Est)
 Nicholson (M^{lle})
 Nystrom
 O'Connell
 Olivier
 Orlikow
 Ouellet
 Pelletier
 Penner
 Peters
 Philbrook
 Pinard
 Poulin
 Prud'homme
 Raitlon
 Raines
 Reid
 Richardson
 Roberts
 Rodriguez
 Rompkey
 Rooney
 Roy
 (Timmins)
 Saltzman
 Sauvé (M^{me})
 Sharp
 Stanbury
 Stanfield
 Stewart
 (Cochrane)
 Stollery
 Symes
 Trudeau
 Whelan
 Yanakis—130

CONTRE

Messieurs

Allard
 Anderson
 Andre
 (Calgary-Centre)
 Baker
 (Gander-Twillingate)
 Baker
 (Grenville-Carleton)
 Balfour
 Bawden
 Beaudoin
 Blouin
 Brisco
 Cadieu
 Campagnolo (M^{me})
 Campbell
 (LaSalle-Émard-Côte
 Saint-Paul)
 Caouette
 (Villeneuve)
 Caouette
 (Témiscamingue)
 Caron
 Clarke
 (Vancouver Quadra)
 Clermont
 Coates
 Comtois
 Condon
 Corriveau
 Cossitt
 Crouse
 Darling
 Demers
 Dick
 Diefenbaker
 Dinsdale
 Dionne
 (Kamouraska)

Douglas
 (Bruce-Grey)
 Duquet
 Ellis
 Elzinga
 Epp
 Fortin
 Francis
 Fraser
 Friesen
 Gauthier
 (Roberval)
 Guay
 (Saint-Boniface)
 Guay
 (Lévis)
 Hamilton
 (Qu'Appelle-Moose
 Mountain)
 Hamilton
 (Swift Current-
 Maple Creek)
 Hargrave
 Hees
 Herbert
 Holt (M^{me})
 Hopkins
 Horner
 Howie
 Huntington
 Hurlburt
 Jarvis
 Jelinek
 Jones
 Kempling
 Knowles
 (Norfolk-Haldimand)
 Korchinski

Lajoie
 Lambert
 (Bellechasse)
 Lambert
 (Edmonton-Ouest)
 Landers
 Langlois
 La Salle
 Lavoie
 Lawrence
 Leblanc
 (Laurier)
 Lee
 Loisel
 (Saint-Henri)
 MacKay
 MacLean
 Maine
 Malone
 Marshall
 Masniuk
 Matte
 Mazankowski
 McCain
 McCleave
 McKenzie
 McKinley
 McKinnon
 Mitges
 Muir
 Munro
 (Esquimalt-Saanich)
 Murta
 Neil
 Nielsen
 Nowlan
 Oberle
 O'Sullivan
 Paproski

La motion principale, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 153)

POUR

Messieurs

Abbott
 Allmand
 Andras
 (Port Arthur)
 Andres
 (Lincoln)
 Appolloni (M^{me})
 Baldwin
 Basford
 Beatty
 Béchard

Bégin (M^{lle})
 Benjamin
 Blackburn
 Blais
 Blaker
 Boulanger
 Breau
 Brewin
 Broadbent
 Buchanan
 Bussièrès

Caccia
 Cafik
 Campbell (M^{lle})
 (South Western Nova)
 Chrétien
 Clark
 (Rocky Mountain)
 Collenette
 Corbin
 Côté
 Cullen

Messieurs

Parent	Schumacher	Towers
Patterson	Scott	Trudel
Pearsall	Skoreyko	Turner
Portelance	Smith	Wagner
Reynolds	(Churchill)	Watson
Ritchie	Smith	Wenman
Roche	(Saint-Jean)	Whiteway
Rondeau	Stevens	Whittaker
Roy	Stewart	Wise
(Laval)	(Marquette)	Wooliams
Rynard	Tessier	Young—124
Schellenberger		

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, y compris les comptes et les états financiers, ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/104B).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'administration de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants pour l'année terminée le 30 juin 1975, conformément à l'article 18 de cette Loi, chapitre S-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/245B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date

du 29 octobre 1975 (Question n° 3092), demandant: 1. Pour chaque *a*) ministère, *b*) organisme, quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas *a*) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, *b*) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur *a*) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, *b*) les coûts requis pour fournir ces renseignements, *c*) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant *a*) la conservation, *b*) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une étude effectuée pour le compte de la *National Academy of Science*, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement *a*) possède-t-il, *b*) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés *a*) sur ordinateur, *b*) dans des dossiers classiques, *c*) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, *a*) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, *b*) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il? (Document parlementaire n° 301-2/3092G).

A 2 h. 53 de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 9 juillet 1976, M. l'Orateur déclare que la Chambre est ajournée.

N° 342

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 16 JUILLET 1976

Onze heures 45 du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 16 juillet 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 16 juillet, à midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur administratif du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves).

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves).—Chapitre n° 105;

Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.—
Chapitre n° 106;

Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux.—
Chapitre n° 107;

Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté.—Chapitre n°
108;

Bill C-88, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Commission
canadienne du blé.—Chapitre n° 109.

A 12 h. 10 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'au
mardi 12 octobre 1976, à onze heures du matin, en confor-
mité des dispositions des ordres adoptés les lundi 7 juin
1976 et vendredi 9 juillet 1976.

N° 343

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 12 OCTOBRE 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA

le 29 septembre 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat à onze heures du matin le mardi 12 octobre dans le but de proroger la première session du trentième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur administratif du Gouverneur général,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable,

Le Président de la Chambre des communes.

Un message est reçu du très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant du

Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle des séances du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du trentième Parlement par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La première session de la trentième Législature s'ouvrait le 30 septembre 1974. Depuis, le Sénat s'est réuni 216 fois, la Chambre, 343 fois. Par le nombre de jours écoulés et par le nombre de séances dans les deux Chambres, il s'agit, et de loin, de la plus longue session de l'histoire du Parlement du Canada. C'est aussi la plus fructueuse sur le plan législatif, même s'il faut reconnaître que le rythme annuel d'adoption des lois a été celui auquel, depuis deux décennies, on s'attend normalement.

Les lois adoptées au cours de la session sont avant tout axées sur la mise en valeur et le juste partage des grandes richesses de notre pays. Outre l'adoption de plusieurs mesures fiscales importantes, le Parlement a approuvé la mise en oeuvre d'un programme de lutte contre l'inflation, afin que les Canadiens puissent réellement recueillir les

fruits de leur propre travail et dans le cadre duquel le Gouvernement s'est imposé une politique de compression de dépenses, tandis que le Parlement modifiait des textes comme la Loi sur les soins médicaux et la Loi sur l'assurance-chômage.

Cependant, le Parlement n'a pas perdu de vue la nécessité d'une croissance économique continue puisqu'il a aussi modifié la Loi sur l'expansion des exportations et créé la Banque fédérale de développement. L'adoption de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes favorisera l'expansion méthodique du commerce, et les modifications apportées à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions stimuleront une saine concurrence.

Au plan socio-économique, la question de l'habitation revêt au cours de la présente session une grande importance, et vous avez à deux reprises modifié la Loi nationale sur l'habitation et la législation connexe.

Les ressources énergétiques sont au coeur du développement du pays, fait que vous avez reconnu en adoptant la Loi sur l'administration du pétrole et en créant la société Petro-Canada.

L'agriculture a été jusqu'à présent l'une de vos grandes préoccupations. C'est pourquoi vous avez adopté un régime à double prix pour le blé et voté la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Vous avez apporté d'importantes modifications à la Loi sur le crédit agricole et à la Loi sur la Commission canadienne du blé, ainsi qu'à plusieurs autres lois de grand intérêt pour les agriculteurs canadiens.

Plusieurs mesures ont été adoptées pour renforcer notre régime de sécurité sociale. Vous avez majoré les prestations du Régime de pensions du Canada et amélioré la Loi sur la sécurité de la vieillesse. On a approuvé des modifications à la législation concernant la pension de retraite. On s'est souvenu des services rendus par ceux qui ont pris les armes pour défendre le pays, en amendant les lois relatives aux allocations destinées aux anciens combattants et des soldats de retour au pays et à l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre.

Au cours de la présente session, on s'est vivement préoccupé du cadre institutionnel du Gouvernement. Le Parlement a créé le poste de secrétaire du Cabinet chargé des relations fédérales-provinciales et modifié les arrangements fiscaux entre le Gouvernement fédéral et les provinces. Il a pris des mesures pour protéger la représentation de toutes les provinces à la Chambre des communes et améliorer celle des territoires du Nord. Vous avez assumé vos responsabilités en statuant sur les dispositions financières relatives aux représentants de la Couronne, aux juges et aux législateurs. Un certain nombre de mesures ont été votées relativement à la structure des tribunaux, notamment d'importantes modifications à la Loi sur la Cour suprême. Des comités des deux Chambres ont examiné la question des conflits d'intérêt parmi les membres du Parlement et ont fait des recommandations à ce sujet. Un comité spécial mixte des deux Chambres a étudié les relations de travail dans la Fonction publique du Canada (employeur-employés) et a formulé des recommandations pertinentes. Le Comité permanent mixte sur les règlements et autres textes réglementaires a non seulement pris ses responsabilités aux termes de la Loi sur les textes réglementaires,

mais il s'est aussi engagé dans une importante étude de la politique gouvernementale sur la diffusion de l'information, étude dont les conclusions sont attendues avec impatience. Les Chambres ont examiné la réforme de la procédure et, bien que des progrès aient été accomplis, toutes deux sont invitées à poursuivre leurs travaux au cours des prochaines sessions.

Vous avez apporté plusieurs changements au droit pénal, notamment par l'adoption d'une loi permanente relative au meurtre et à certains autres crimes.

Plusieurs des mesures législatives votées ont pour but d'assurer l'égalité des hommes et des femmes, tant dans la formulation que dans l'application de la loi.

La présente session a vu l'adoption d'une nouvelle loi sur la citoyenneté et la réglementation de l'importation et de l'exportation des articles ayant valeur culturelle, la création du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, et une mesure législative destinée à encourager les publications et la radiodiffusion canadiennes.

Presque toutes les mesures prévues dans le Discours du Trône qui a ouvert la présente session, le 30 septembre 1974, ont maintenant force de loi. Elles constituent toutefois à peine la moitié de la législation que le Parlement a adoptée au cours de la session. Le Parlement a en effet produit un nombre remarquablement élevé de lois. Néanmoins, la demande est encore plus grande et, pour réussir à satisfaire aux besoins de la nation, le Parlement n'a pas une minute à perdre.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises dans l'intérêt du Canada au cours de la présente année financière et des deux précédentes.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer de bénir notre pays.

Après quoi, Son Honneur le Président du Sénat s'exprime en ces termes:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à deux heures de l'après-midi aujourd'hui, le mardi, douzième jour d'octobre 1976, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est en conséquence prorogé jusqu'à deux heures de l'après-midi, aujourd'hui, le mardi, douzième jour d'octobre 1976.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Blais et MacGuigan en remplacement de MM. Maine et Francis sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Lachance en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil économique du Canada, y compris l'état financier ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 21 de la Loi sur le Conseil économique du Canada, chapitre E-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/125B).

Par M. Abbott, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1910, en date du 27 juillet 1976, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, dans sa forme modifiée, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160R).

Par M. Abbott,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1912, en date du 27 juillet 1976, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, dans sa forme modifiée, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160S).

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Auditeur général concernant l'examen des comptes et des états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 12 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908. (Document parlementaire n° 301-1/194F).

Par M. Allmand,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 24 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, chapitre N-21, S.R.C., 1970, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/196B).

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31

mars 1976, conformément à l'article 34 de la Loi sur les travaux publics, chapitre P-38, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/21B).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 20 de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre A-19, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/61B).

Par M. Gillespie,—Budgets d'établissement de l'*Eldorado Nuclear Limited* et de l'*Eldorado Aviation Limited*, pour l'année civile 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et copies de l'arrêté en conseil C.P. 1976-1986, en date du 5 août 1976, approuvant ces budgets. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/130C).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Centre de recherches pour le développement international, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 22 de la Loi sur le Centre de recherches pour le développement international, chapitre 21, S.R.C., 1970, (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/365B).

Par M. LeBlanc (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais), sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada au cours de la période terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 36 de cette Loi, chapitre 5, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/363B).

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de mars 1976, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/324B).

Par M. Lessard,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'avril 1976, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/325B).

Par M. Lessard,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de mai 1976, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/333B).

Par M. Lessard,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juin 1976, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/326B).

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—État détaillé des engagements financiers conclus et des dépenses faites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 49 de cette Loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970. (Textes

français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/256B).

Par M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Construction de Défense (1951) Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/120B).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office des produits agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976,

conformément à l'article 7 de la Loi sur l'Office des produits agricoles, chapitre A-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/51B).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office de stabilisation des prix agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 14 de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre A-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/52B).

Rapport (en français et en anglais) de la Société royale du Canada, 1975, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en société la Société royale du Canada, chapitre 46, Statuts du Canada, 1883, ainsi que les états financiers pour la période terminée le 29 février 1976. (Document parlementaire n° 301-1/233B).

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976

No 1 – Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 2*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 53.

No 2 – Budget des dépenses de 1974-1975 du département d'Etat chargé des Affaires urbaines: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 65.

No 3 – Budget des dépenses de 1974-1975 du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, 71.

No 4 – Budget des dépenses de 1974-1975 des ministères des Transports, des Postes et des Communications: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 2, 3 et 4*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des transports et des communications, 77.

No 5 – Budget des dépenses du Conseil privé, des ministères de l'Industrie et du Commerce, du Revenu national et des Finances: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 2, 3 et 4*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 77.

No 6 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec les premier et deuxième rapports du Comité permanent des affaires des anciens combattants, avec une recommandation, 77-8.

No 7 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 2*) imprimés et déposés avec les premier et deuxième rapports du Comité permanent des affaires des anciens combattants, avec une recommandation, 77-8.

No 8 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 2 et 3*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture, 78.

No 9 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de la Justice: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 2*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 78.

No 10 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 2 et 3*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 78.

No 11 – Quorum: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 89.

No 12 – Permission d'ajourner d'un endroit à un autre: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 89.

No 13 – Régime de pensions du Canada (Loi modifiant), Bill C-22: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modification, 93.

No 14 – Anciens combattants, allocations, Loi (Loi modifiant), Bill C-4: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3 et 4*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, avec modifications, 103-4.

No 15 – Critères d'étude: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 108.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 16 – Compagnies fiduciaires, Loi, Bill S-7: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 9*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 111.

No 17 – Banque fédérale de développement, Loi, Bill C-14: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 5, 6, 7, 8 et 10*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 115.

No 18 – Quorum: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 119.

No 19 – Comptes publics de 1971 à 1973 et les rapports de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 8 à 20 de la 1re session du 29e Parlement*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des comptes publics, 119-22.

No 20 – Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi, Bill C-17: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 131.

No 21 – Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi, Bill C-15: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 4, 6, 7 et 8*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, avec modifications, 133.

No 22 – Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant), Bill C-18: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 134.

No 23 – Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi, Bill S-13: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 134.

No 24 – British Columbia Telephone Company, Bill S-11: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 137.

No 25 – British Columbia Telephone Company, Bill S-11: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 137.

No 26 – Séances pendant les séances de la Chambre: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité spécial mixte des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 147.

No 27 – Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-214: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, 149.

No 28 – Critères: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3 et 6*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 168.

No 29 – Représentation (1974), Loi, Bill C-36: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 à 4*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 193-4.

No 30 – Commercialisation des oeufs: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 16*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité spécial sur la commercialisation des oeufs, 197-211.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 31 – Exportations, expansion, Loi (Loi modifiant), Bill C-9: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 11, 12, 13, 14, 16 et 17*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 219.

No 32 – Corporations commerciales canadiennes, Loi, Bill C-29: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3 à 12*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 219-22.

No 33 – Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi, Bill S-16: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 227.

No 34 – Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant), Bill S-2: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 227.

No 35 – Lois, revision, Loi, Bill S-3: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, 227.

No 36 – Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant), Bill C-43: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 227-8.

No 37 – Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi, Bill C-38: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 11*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 231-2.

No 38 – Blé, double prix, Loi, Bill C-19: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 4 à 17*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 255.

No 39 – Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-370: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des privièges et élections, 259.

No 40 – Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill S-6: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 18*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 269.

No 41 – Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant), Bill C-10: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 18*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 269.

No 42 – Association de Transport Aérien International, Loi, Bill S-18: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6 et 7*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 285.

No 43 – Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant), Bill C-13: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 à 13, 15, 16 et 17*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 294.

No 44 – Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant), Bill C-367: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 307.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 45 – Chemins de fer, Loi (Loi modifiant), Bill C-48: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 et 10*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 335.

No 46 – Comptes publics de 1971 à 1973 et les rapports de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 à 16*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité des comptes publics, 339-49.

No 47 – Accusation envers les journalistes de la tribune de la presse: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6, 7, 8 et 12*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, 349.

No 48 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 349.

No 49 – Biens culturels, exportation et importation, Loi, Bill C-33: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3 à 8*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 359-60.

No 50 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 3*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 367.

No 51 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 5, 6 et 7*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 367.

No 52 – Code criminel (Loi modifiant), Bill C-223: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 15*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 371.

No 53 – Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi, Bill C-373: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 15*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 372.

No 54 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 des ministères de la Justice et du Solliciteur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 14 et 16*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent de la justice et questions juridiques, 372.

No 55 – Budget des dépenses (D) du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 7, 8, 9 et 10*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 372.

No 56 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 de la Commission canadienne des transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 372.

No 57 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 du ministère des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 11, 12 et 14*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 372.

No 58 – Règlement et procédure de la Chambre et des comités: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 à 5*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, 372-6.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 59 – Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant), Bill C-26: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 16*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 383.

No 60 – Budget principal de 1975-1976 du Gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 17*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 389.

No 61 – Habitation, Loi nationale (Loi modifiant), Bill C-46: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 4 à 9*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 389-90.

No 62 – Crédit agricole, Loi (Loi modifiant), Bill C-34: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 22, 23 et 25*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 395.

No 63 – Budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale et de la Société de développement du Cap-Breton: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 403.

No 64 – Jour du Patrimoine canadien, Loi, Bill C-208: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 18*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 427-8.

No 65 – Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi, Bill C-5: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13, 14 et 15*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, avec modifications, 435-6.

No 66 – Budget principal de 1975-1976 du département d'Etat de la Science et de la Technologie: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 18, 19, 22 et 24*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 445.

No 67 – Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 23 et 25*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, avec modifications, 457-9.

No 68 – Etude de la politique du Canada au sujet de la coopération avec les Etats-Unis en matière de défense et du NORAD: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3, 4, 7, 8, 9, 10 et 14*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 469-81.

No 69 – Entente sur un programme international de l'Energie conclue à Bruxelles le 27 septembre 1974: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 4 et 14*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité des ressources nationales et des travaux publics, 483.

No 70 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du département d'Etat chargé des Affaires urbaines: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 10, 14, 15, 16 et 18*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 513.

No 71 – Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 25*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, 517.

No 72 – Terres territoriales, Loi (Loi modifiant): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 28*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 533.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 73 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 19 et 20*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité de la santé nationale et du bien-être social, 537.

No 74 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 4 et 6 à 8*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité de l'expansion économique régionale, 537.

No 75 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère du Travail: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 12, 13, 14 et 16*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 541.

No 76 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 29*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 545.

No 77 – Immersion de déchets en mer, Loi: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 21, 22, 23, 25, 26 et 27*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité des pêches et des forêts, 555-6.

No 78 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 18*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité des affaires des anciens combattants, 563.

No 79 – Prix agricoles, stabilisation, Loi, Bill C-50: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 26 à 41*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 570-1.

No 80 – Juges, Loi (Loi modifiant), Bill C-47: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 27*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 577-9.

No 81 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de la Justice: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 19 et 27*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, 579.

No 82 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère du Solliciteur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26 et 28*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, 581.

No 83 – Commission des relations de travail dans la Fonction publique: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 35*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité mixte des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 583.

No 84 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 5, 6, 10 à 15, 17 et 28 à 34*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 587.

No 85 – Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant), Bill C-2: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 39, 40, 41, 43, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions juridiques, avec modifications, 603-9.

No 86 – Traitements, Loi (Loi modifiant), Bill C-24: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 37*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 615.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 87 – Livre Vert sur les conflits d'intérêts: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 à 23*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 615-8.

No 88 – Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974, Bill C-16: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 24*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modifications, 623-4.

No 89 – Banque Nationale de Commerce du Canada, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 624.

No 90 – Anciens combattants, rapport au sujet d'une enquête sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 14, 15, 16, 17 et 19*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 627-8.

No 91 – Société Petro-Canada, Loi, Bill C-8: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 15, 16, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 33, 34, 35, 36 et 37*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, avec modifications, 631-2.

No 92 – Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant), Bill C-62: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 25 et 26*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 645-6.

No 93 – Industrie et Commerce, ministère, Loi (Loi modifiant), Bill S-15: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 56*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 646.

No 94 – Explosifs, Loi (Loi modifiant), Bill S-17: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 38*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 646.

No 95 – Rapport pour 1973-1974 de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 16 à 21 inclusivement, première session, trentième législature*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des comptes publics, 657-62.

No 96 – Permission de poursuivre son examen après l'ajournement au cours de l'été 1975: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 31*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 662.

No 97 – Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant), Bill C-53: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 54*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 665.

No 98 – Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant), Bill C-63: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 38 et 39*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 675.

No 99 – Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant), Bill C-57: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 40*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 680.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 100 – Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant), Bill S-25: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 28*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 680.

No 101 – Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 16, 18, 19, 20, 24 et 35 à 42*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 681-2.

No 102 – Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi, Bill S-24: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 57 et 58*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 685.

No 103 – Mariage, exemption, Loi, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 2*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 689.

No 104 – Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi, Bill C-23: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 41*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 715.

No 105 – Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi, Bill S-26: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 716.

No 106 – Mariage, exemption, Loi, Bill C-1001: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 716.

No 107 – Relations de travail dans la Fonction publique, Loi (Loi modifiant), Bill C-70: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 41*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 717.

No 108 – Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 45 à 53 et 55 à 59 inclusivement*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 719-21.

No 109 – Règlement et procédure de la Chambre et des comités: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6, 7 et 8*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, 725-6.

No 110 – Quorum: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale, 726.

No 111 – Légion royale canadienne, Loi, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 4*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 737.

No 112 – Articles de presse parus dans la *Gazette* de Montréal comportant des allégations de fuites de renseignements sur le budget de novembre 1975: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 25 à 32*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 781.

No 113 – Norbanque, Loi, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 823.

No 114 – Examen du Livre Vert sur la politique de l'immigration: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 53*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité mixte spécial de l'immigration, 847.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 115 – Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 6*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 849.

No 116 – Banque Continentale du Canada, Loi, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 6*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 849-50.

No 117 – Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant), Bill S-10: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 60 à 63*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 869.

No 118 – Anti-inflation, Loi, Bill C-73: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 62 à 73 inclusivement*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modifications, 873-5.

No 119 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 9*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 875.

No 120 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 20*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des Affaires des anciens combattants, 887.

No 121 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Travaux publics: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 40 et 42*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 887.

No 122 – Norbanque, Loi, Bill C-1002: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 74*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 895.

No 123 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 41, 42, 43 et 44*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 895.

No 124 – Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant), Bill C-74: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9, 10 et 11*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 903.

No 125 – Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant), Bill S-27: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 27*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 903-4.

No 126 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Postes et des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 27*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 904.

No 127 – Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 45*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 904.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 128 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 29, 30, 31 et 32*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 907.

No 129 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 66 et 67*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 909.

No 130 – Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant), Bill C-69: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 21 à 28 inclusivement*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, avec modifications, 909-10.

No 131 – Droit statutaire, modification, Loi de 1975, Bill C-52: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 42, 43, 44, 45 et 46*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, avec modifications, 915-8.

No 132 – Epizooties, Loi (Loi modifiant), Bill C-28: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 64, 65 et 68*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 921-2.

No 133 – Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 23 à 33 inclusivement*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts, 922.

No 134 – Rentes sur l'Etat, Loi, Bill C-75: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 29*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, avec modifications, 922.

No 135 – Règlement et procédure de la Chambre et des comités: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 et 10*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, avec modifications, 927.

No 136 – Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant), Bill C-21: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 69*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 927.

No 137 – Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant), Bill C-77: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 30*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 933.

No 138 – Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant), Bill C-71: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 29, 32 à 35 inclusivement*) imprimés et déposés avec le quinzième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 939-42.

No 139 – Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, Bill S-29: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 79*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 943.

No 140 – Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi): procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13, 15, 17, 19, 22, 32, 41, 45, 47, 48, 50, 52 et 53*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité mixte des règlements et textes réglementaires, 943.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 141 – Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi modifiant), Bill C-78: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 79*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 949.

No 142 – Etude du programme gouvernemental fixant les échéances pour la conversion au système métrique: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 59, 60, 61, 75, 76, 77, 78 et 79*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 949-50.

No 143 – Comptes publics de 1972-1973 et le rapport de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 22 à 36 inclusivement, première session, trentième législature*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport des comptes publics, 953-61.

No 144 – Banque Continentale du Canada, Loi: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 80, 81, 82, 83, 84 et 85*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modifications, 1031.

No 145 – Code maritime, Loi, Bill C-61: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36 et 37*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des transports et des communications, avec modifications, 1053-6.

No 146 – Création d'un Comité mixte spécial pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé "Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada": procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 40 inclusivement, 42 et 47*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité mixte spécial des relations "employeur-employés" dans la Fonction publique, 1056-69.

No 147 – Rapport sur l'Etude des comptes publics du Canada: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 37, 39 à 45 inclusivement, première session, trentième législature*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité des comptes publics, 1097-8.

No 148 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Finances, du Conseil Privé, des Approvisionnements et Services, du Conseil du Trésor: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 48 et 49*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 1107.

No 149 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Affaires urbaines et de la Santé nationale et du Bien-être social: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 39 et 40*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1119.

No 150 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 41 et 42*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 1119.

No 151 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 70 et 71*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 1123.

No 152 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 21*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 1127.

No 153 – Habilité à retenir les services de conseillers pour étudier les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 21*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale, 1127.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 154 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 12*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 1127.

No 155 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de l'Energie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 56, 58, 59 et 60*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 1133.

No 156 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de la Justice: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 37 et 38*) imprimés et déposés avec le seizième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 1133.

No 157 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 48, 49, 50, 51 et 52*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 1138.

No 158 – Citoyenneté, Loi: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 34 à 42 inclusivement et 44, 45*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, avec modifications, 1157-9.

No 159 – Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi, Bill S-8: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 44, 45, 46 et 47*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent des transports et des communications, avec modifications, 1167-8.

No 160 – Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi, Bill C-92: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 22*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, avec une modification, 1171.

No 161 – Quarantaine, Loi (Loi modifiant), Bill S-31: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 47, 48 et 49*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1199.

No 162 – United Grain Growers Limited, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 7*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1199-200.

No 163 – Budget principal de 1976-1977 du Parlement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 et 3*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la gestion et des services aux députés, 1203.

No 164 – Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 67*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, 1203.

No 165 – Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 42, 43, 44, 45, 46, 49 et 50*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modifications, 1209.

No 166 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère du Travail: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 32 et 33*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1210.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 167 – Anti-inflation, Loi (Loi modifiant), Bill C-89: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 97, 98 et 99*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modifications, 1213.

No 168 – Autorisation au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale d'étudier l'ensemble des politiques du Canada concernant le développement international: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 28 à 34*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, avec modifications, 1217-39.

No 169 – Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection": procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 33, 34, 35, 41, 42, 44 et 45*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, avec recommandation, 1249.

No 170 – Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection": procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 33, 34, 35, 41, 42, 44 et 45*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, avec recommandations, 1249.

No 171 – Rapport supplémentaire en date du 13 février 1976 du Directeur général des élections: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 44 et 45*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, avec recommandations, 1249-50.

No 172 – Loi électorale du Canada: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 33, 34, 38, 41, 42, 43, 44 et 45*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, avec recommandations, 1251.

No 173 – United Grain Growers Limited, Loi, Bill S-33: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1269.

No 174 – Budget principal de 1976-1977 du ministère des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 48 à 58 inclusivement*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 1277.

No 175 – Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël), Bill S-32: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 104 et 105*) imprimés et déposés avec le quinzième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modifications, 1281-2.

No 176 – Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant), Bill C-81: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 60*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, avec modification, 1297.

No 177 – Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill C-88: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 87 et 89*) imprimés et déposés avec le quinzième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 1299.

No 178 – Etude de l'accusation alléguée par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 45, 46 et 47*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 1305-7.

No 179 – Etude des frais payés pour la présentation du Bill S-11 (British Columbia Telephone Company): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 9*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1307.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 180 – Budget des dépenses pour 1976-1977 des ministères des Finances, Approvisionnement et Services, Secrétariat d'Etat et du Conseil du Trésor, Conseil privé, Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, Parlement, Sciences et Technologie, Département d'Etat: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 50 à 59 inclusivement et 61*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 1315.

No 181 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 53 à 71*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des pêches et forêts, 1315.

No 182 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 33, 34 et 36 à 54 inclusivement*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 1315.

No 183 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13 à 24 inclusivement*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 1316.

No 184 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 56 et 57*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1319.

No 185 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 70 à 86 et 88 à 92*) imprimés et déposés avec le seizième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 1323.

No 186 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 23 et 24*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 1324.

No 187 – Assistance aux non-fumeurs, Loi, Bill C-242: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 51, 53, 54, 55, 58 et 63*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modifications, 1327-8.

No 188 – Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant), Bill S-35: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 64*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1339.

No 189 – Budget supplémentaire (A) de 1976-1977 du Conseil du Trésor: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 63, 64, 65 et 66*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 1351.

No 190 – Droit pénal, Loi, Bill C-83: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 39 à 51, 53 et 55 à 67 inclusivement*) imprimés et déposés avec le dix-septième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 1355-60.

No 191 – Etude de la question des émissions agricoles de Radio-Canada: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 56*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1360.

No 192 – Droit pénal, Loi, Bill C-84: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 69, 70, 71 et 72*) imprimés et déposés avec le dix-huitième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 1378-9.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Fin

No 193 – Rapport provisoire des comptes publics du Canada de 1974-1975 et le rapport de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 45 à 69 inclusivement, première session, trentième législature*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des comptes publics, 1387-90.

No 194 – Permission au Comité des règlements et textes réglementaires de tenir des réunions au cours des vacances d'été de 1976: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 81*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 1390.

No 195 – Etude des mesures à prendre afin de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 31 à 38, 64 et 65*) imprimés et déposés avec le quinzième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1406.

No 196 – Réunions: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité spécial sur les droits et immunités des députés, 1421-3.

No 197 – Etude de l'objet de l'article 16 de la Loi concernant la Chambre des communes: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 24, 32 et 48*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 1425.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Affaires extérieures et défense nationale:

- Fascicule no 1 – Ministère de la Défense nationale, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
 - Fascicule no 2 – Ministère des Affaires extérieures, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
 - Fascicules nos 5 et 6 – Ministère des Affaires extérieures, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
 - Fascicules nos 5, 6, 11, 13, 16, 17, 19, 22, 24, 26 et 27 – Ministère des Affaires extérieures, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
 - Fascicules nos 12, 15, 18, 20, 21, 23, 25 – Ministère de la Défense nationale, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
 - Fascicules nos 33, 35, 36, 37, 39, 41, 43 – Ministère de la Défense nationale, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
 - Fascicules nos 38, 40 et 42 – Ministère des Affaires extérieures, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
 - Fascicule no 44 – Rapports des délégations canadiennes qui se sont entretenues avec des délégations de parlements étrangers ou qui ont participé à des réunions d'association parlementaires (*non rapporté*).
- Développement international (sous-comité):*
- Fascicules nos 20, 21 et 22 – Politiques relatives au développement international (*non rapportés*).

Affaires indiennes et développement du Nord canadien:

- Fascicules nos 1, 2 et 3 – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, budget principal pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 5 – Pour entendre l'Association des Inuits du Nord québécois (*non rapporté*).
- Fascicule no 14 – Pour entendre la Fraternité des Indiens du Manitoba (*non rapporté*).
- Fascicules nos 30, 31 et 32 – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 35 – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).

Agriculture:

- Fascicules nos 19, 20, 24, 42, 43, 44 – Ministère de l'Agriculture, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 21 – Ministère de l'Agriculture, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 93 – Rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole terminée le 31 juillet 1975 (*non rapporté*).

Capitale nationale, région (Comité mixte spécial):

- Fascicules nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 – Etude et rapport sur les questions de l'aménagement de la région de la capitale nationale, y compris, les programmes et les activités de la Commission de la capitale nationale (*non rapportés*).

Comptes publics:

- Fascicule no 38 – Rapport de l'Auditeur général du Canada à la Chambre des communes pour l'année financière terminée le 31 mars 1975 ainsi que le supplément au rapport annuel (*non rapporté*).
- Fascicule no 70 – Sixième rapport du Comité à la Chambre (*non rapporté*).

Députés, gestion et services:

- Fascicule no 1 – Parlement, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 1 et 4 – Ordre de renvoi permanent (art. 65 (13) du Règlement) (*non rapporté*).

**PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX
NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES (Suite)**

Finances, commerce et questions économiques:

- Fascicule no 27 – Bill C-2 (Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques) (*non rapporté*).
- Fascicules nos 26, 38, 44 et 48 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 28 et 47 – Ministère du Revenu national, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 29 – Conseil privé, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 33, 36 et 42 – Ministère des Finances, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 86 – Budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 88 et 90 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 89 – Ministère des Finances, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 91 – Conseil privé, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 92, 93, 94, 95, 100, 107 et 108 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 96, 101 et 103 – Ministère des Finances, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 102 – Ministère du Revenu national, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 106 – Document intitulé "Revue économique", avril 1976 (*non rapporté*).

Justice et questions juridiques:

- Fascicules nos 30 et 31 – Ministère du Solliciteur général, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 36 – Sujet du Bill C-231 (Loi modifiant la Loi des jours fériés) (*non rapporté*).
- Fascicule no 52 – Ministère du Solliciteur général, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 54 – Ministère de la Justice, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 68 – Dix-septième rapport du Comité à la Chambre (*non rapporté*).

Pêches et forêts:

- Fascicules nos 1, 2, 3 et 4 – Ministère de l'Environnement, budget principal pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 43 – Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour 1973-1974 dans le but d'entendre les mémoires de la Fundy Weir Fisherman's Association, N.-B. et de l'Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba (*non rapporté*).
- Fascicules nos 44, 45, 46 et 47 – Ministère de l'Environnement, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 72 – Conformément à une motion adoptée à la séance de lundi 7 octobre 1974, les documents sont imprimés sur l'autorité du président (*non rapporté*).

Prévisions budgétaires en général:

- Fascicule no 1 – Conseil du Trésor, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 2 – Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 3 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget supplémentaire (A) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 4 – Information Canada, budget supplémentaire (A) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 4 et 5 – Ministère des Approvisionnements et Services, budget principal pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 6 – Ministère de l'Agriculture, budget supplémentaire (B) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 7 – Ministère des Affaires urbaines et ministère des Affaires extérieures, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 8 – Conseil du Trésor, budget supplémentaire (B) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES (Suite)

Prévisions budgétaires en général – (Suite)

- Fascicule no 9 – Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministère de l'Industrie et du Commerce, budget supplémentaire (B) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 10 – Ministère des Finances, budget supplémentaire (B) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 12 – Conseil du Trésor, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 13 – Ministère des Approvisionnements et Services, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 14 – Ministère des Finances, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 15 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 20, 21 et 26 – Parlement, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 27 – Ministère des Finances, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 27 et 28 – Ministère des Approvisionnements et Services, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 29 – Conseil du Trésor, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 30, 31, 32, 33 et 36 – Conseil privé, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 34 et 35 – Ministère du Secrétariat d'État, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 42, 43 et 47 – Ministère du Secrétariat d'État, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 44 – Conseil du Trésor, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 45 – Ministère des Finances, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 46 – Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 62 – Ministère des Approvisionnements et Services, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).

Procédure et organisation:

- Fascicules nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 – Étude du Règlement de la Chambre et de la procédure à la Chambre et aux séances de ses Comités (*non rapportés*).

Radiodiffusion, films et assistance aux arts:

- Fascicules nos 1 et 2 – Secrétariat d'État, budget principal pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 2 – Société Radio-Canada, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 9, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 20, 21 et 22 – Secrétariat d'État, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 18 – Ministère des Communications, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 43 – Secrétariat d'État, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 46, 47, 48, 49 et 50 – Secrétariat d'État, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 51, 52, 53, 54 et 55 – Ministère des Communications, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).

Règlements et autres textes réglementaires:

- Fascicules nos 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 46, 49, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 65, 68, 72, 74, 75, 77, 78, 80, 82 – Référence permanente article 26, Loi sur les textes réglementaires, 1970-1971-1972, C. 38 (*non rapportés*).
- Fascicules nos 61, 62, 64, 66, 69, 70, 71, 73, 76, 78, 79 et 80 – Objet du Bill C-225, Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques; exposé de la politique gouvernementale au sujet des avis de motions portant production de documents; Loi sur les secrets officiels; Loi sur la Cour fédérale; Loi sur la statistique; brefs de prérogative et autres lois qui sont reliées à la question de la liberté de l'information et à la protection de la vie privée; traitement automatique de l'information, compte tenu du contexte mentionné ci-dessus et d'une protection adéquate de la vie privée des personnes (*non rapportés*).

**PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX
NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES (Fin)**

Ressources nationales et travaux publics:

- Fascicules nos 6, 7, 8 et 10 – Ministère de l’Energie, des Mines et des Ressources, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 9 et 10 – Ministère des Travaux publics, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 11 et 12 – Ministère des Travaux publics, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 13, 17, 19, 20, 21, 22, 29, 30, 31 et 32 – Ministère de l’Energie, des Mines et des Ressources, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 39, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 73 et 74 – Délibérations sur les oléoducs et gazoducs sur les approvisionnements en pétrole et gaz naturel extraits des régions frontalières (*non rapportés*).
- Fascicules nos 61, 62, 64, 65, 66, 69, 70 et 72 – Ministère de l’Energie, des Mines et des Ressources, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 63, 67, 68 et 71 – Ministère des Travaux publics, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).

Santé, bien-être social et affaires sociales:

- Fascicule no 2 – Société centrale d’hypothèques et de logement, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 11 et 17 – Ministère des Affaires urbaines, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 12, 13, 21, 22 et 23 – Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 27 – Ministère des Affaires urbaines, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 28 – Ministère de la Consommation et des Corporations, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 29 – Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 41, 52 et 60 – Ministère des Affaires urbaines, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 59 et 62 – Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, budget principal pour 1976-1977 (*rapport partiel*).
- Fascicule no 61 – Ministère de la Consommation et des Corporations, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).

Transports et communications:

- Fascicules nos 15, 16, 17, 18, 19 et 20 – Ministère des Transports, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 33, 38, 39, 40, 43, 59 et 60 – Etude des documents intitulés: “Politique des Transports au cadre d’ensemble pour les transports au Canada – Rapport sommaire”, “Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada” et “Rapport provisoire sur le transport des marchandises au Canada” (*non rapportés*).

Travail, main-d’oeuvre et immigration:

- Fascicule no 3 – Ministère du Travail, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 4 – Ministère de la Main-d’oeuvre et de l’Immigration, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 8, 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19 et 20 – Ministère de la Main-d’oeuvre et de l’Immigration, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 30 – Ministère du Travail, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 31 – Ministère de la Main-d’oeuvre et de l’Immigration, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 – Ministère de la Main-d’oeuvre et de l’Immigration, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).

LE MINISTÈRE DU
TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

(par ordre de préséance)

et

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

MINISTRES

PORTEFEUILLE

SECRÉTAIRES
PARLEMENTAIRES

LE TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU ..	Premier ministre	
L'HON. MITCHELL SHARP ¹	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	* M. JOHN REID ² M. J.-J. BLAIS
L'HON. ALLAN JOSEPH MACEachen ³	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	⁴ M. RALPH GOODALE
L'HON. CHARLES MILLS DRURY ⁵	Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre des Travaux publics	* M. CHARLES TURNER
L'HON. JEAN MARCHAND ⁶	Ministre de l'Environnement	⁸ M. JACK CULLEN
L'HON. JOHN N. TURNER ⁷	Ministre des Finances	* M. GASTON CLERMONT ¹⁰ M. HUGH POULIN
L'HON. JEAN CHRÉTIEN ⁹	Ministre de l'Industrie et du Commerce ..	* M. RAYNALD GUAY ¹³ M. ROBERT KAPLAN
L'HON. BRYCE STUART MACKASEY ¹¹	Ministre des Postes	* M. MARK MACGUIGAN †† M. JACQUES OLIVIER
L'HON. DONALD STOVEL MACDONALD ¹²	Ministre des Finances	* M. GILLES MARCEAU ¹⁶ M. FRANCIS FOX †† M. MICHAEL LANDERS
L'HON. JOHN CARR MUNRO	Ministre du Travail	* M. HERBERT BREAU ¹⁸ M ^{lle} MONIQUE BÉGIN ¹⁹ M. FERNAND-E. LEBLANC
L'HON. GÉRARD PELLETIER ¹⁴	Ministre des Communications	²¹ M. LLOYD FRANCIS ²³ M. JACQUES-L. TRUDEL
L'HON. RONALD BASFORD ¹⁵	Ministre de la Justice et Procureur général	* M. LEONARD HOPKINS ** M. MAURICE A. DIONNE
L'HON. DONALD CAMPBELL JAMIESON ¹⁷ ..	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	²⁴ M. MARCEL ROY
L'HON. ROBERT KNIGHT ANDRAS ²⁰	Président du Conseil du Trésor	
L'HON. JAMES ARMSTRONG RICHARDSON ..	Ministre de la Défense nationale	
L'HON. OTTO EMIL LANG ²³	Ministre des Transports	

¹ Démission le 14 septembre 1976.

² Nomination le 10 octobre 1975; démission à la suite de sa nomination au poste de ministre des Postes le 14 septembre 1976.

³ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures jusqu'au 14 septembre 1976.

⁴ Secrétaire parlementaire du ministre des Transports jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

⁵ Démission le 14 septembre 1976.

⁶ Ministre des Transports jusqu'au 26 septembre 1975; ministre d'État jusqu'au 22 janvier 1976; démission le 30 juin 1976.

⁷ Démission le 10 septembre 1975.

⁸ Démission à la suite de sa nomination au poste de ministre du Revenu national le 26 septembre 1975.

⁹ Président du Conseil du Trésor jusqu'au 14 septembre 1976.

¹⁰ Secrétaire parlementaire du solliciteur général jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

¹¹ Ministre de la Consommation et des Corporations à compter du 8 avril 1976; démission le 14 septembre 1976.

¹² Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources jusqu'au 26 septembre 1975.

¹³ Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

¹⁴ Démission à la suite de sa nomination au poste d'ambassadeur en France le 29 août 1975.

¹⁵ Ministre du Revenu national jusqu'au 26 septembre 1975.

¹⁶ Nomination le 10 octobre 1975; démission à la suite de sa nomination au poste de solliciteur général le 14 septembre 1976.

¹⁷ Ministre de l'Expansion économique régionale jusqu'au 26 septembre 1975; ministre de l'Industrie et du Commerce jusqu'au 14 septembre 1976.

¹⁸ Nomination le 10 octobre 1975; démission à la suite de sa nomination au poste de ministre du Revenu national le 14 septembre 1976.

¹⁹ Secrétaire parlementaire du ministre du Travail jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

²⁰ Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration jusqu'au 14 septembre 1976.

²¹ Nomination le 10 octobre 1975; démission le 16 septembre 1976.

²² Secrétaire parlementaire du ministre des Finances jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

²³ Ministre de la Justice et Procureur général jusqu'au 26 septembre 1975.

²⁴ Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

MINISTRES	PORTEFEUILLE	SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES
L'HON. JEAN-PIERRE GOYER	Ministre des Approvisionnements et Services et Receveur général	†† M. ROD BLAKER
L'HON. ALASTAIR GILLESPIE ²⁵	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	²⁶ M. MAURICE FOSTER †† M. MAURICE DUPRAS
L'HON. EUGENE F. WHELAN	Ministre de l'Agriculture	* M. LÉOPOLD CORRIVEAU ** M. IRÉNÉE PELLETIER
L'HON. WARREN ALLMAND ²⁷	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	²⁸ M ^{me} IONA CAMPAGNOLO ²⁹ M. KEITH PENNER
L'HON. JAMES HUGH FAULKNER ³⁰	Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie	* M. NORMAN CAFIK
L'HON. ANDRÉ OUELLET ³¹	Ministre de la Consommation et des Corporations	** M. VICTOR RALTON
L'HON. DANIEL J. MACDONALD	Ministre des Affaires des anciens combattants	³² M. PAUL E. McRAE
L'HON. MARC LALONDE	Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	†† M. ROSS MILNE
L'HON. JEANNE SAUVÉ ³³	Ministre des Communications	* M. PIERRE DE BANÉ ** M. JEAN-ROBERT GAUTHIER
L'HON. RAYMOND JOSEPH PERRAULT	Leader du gouvernement au Sénat	** M. ALEXANDRE CYR * M. LEONARD MARCHAND
L'HON. BARNETT JEROME DANSON	Ministre d'État chargé des Affaires urbaines	³⁶ M. JAMES FLEMING
L'HON. JUDD BUCHANAN ³⁴	Ministre des Travaux publics	* M. JOSEPH-PHILIPPE GUAY ³⁹ M. CLIFF McISAAC
L'HON. ROMÉO LEBLANC ³⁵	Ministre des Pêcheries et de l'Environnement	†† M. ED. LUMLEY
L'HON. PIERRE JUNEAU ³⁷	Ministre des Communications	* M. WILLIAM ROMPKY ** M. ARTHUR PORTELANCE
L'HON. MARCEL LESSARD ³⁸	Ministre de l'Expansion économique régionale	* M. GUSTAVE BLOUIN ⁴¹ M ^{me} COLINE CAMPBELL
L'HON. JACK CULLEN ⁴⁰	Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	†† M. JACQUES GUILBAULT ⁴² M. GEORGE BAKER
L'HON. LEONARD MARCHAND†	Ministre d'État (petites entreprises)	⁴³ M. WALTER SMITH ⁴⁴ M. ARTHUR LEE
L'HON. JOHN ROBERTS†	Secrétaire d'État	⁴⁵ M. CLAUDE LAJOIE
L'HON. MONIQUE BÉGIN†	Ministre du Revenu national	
L'HON. JEAN-JACQUES BLAIS†	Ministre des Postes	
L'HON. FRANCIS FOX†	Solliciteur général	
L'HON. ANTHONY ABBOTT†	Ministre de la Consommation et des Corporations	
L'HON. IONA CAMPAGNOLO†	Ministre d'État (santé et sports amateurs)	

²⁵ Ministre de l'Industrie et du Commerce jusqu'au 26 septembre 1975.

²⁶ Fin du mandat le 1^{er} octobre 1976.

²⁷ Solliciteur général jusqu'au 14 septembre 1976.

²⁸ Démission à la suite de sa nomination au poste de ministre d'État (santé et sports amateurs) le 14 septembre 1976.

²⁹ Secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

³⁰ Secrétaire d'État jusqu'au 14 septembre 1976.

³¹ Démission le 16 mars 1976.

³² Secrétaire parlementaire du ministre des Postes jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

³³ Ministre de l'Environnement jusqu'au 5 décembre 1975.

³⁴ Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien jusqu'au 14 septembre 1976.

³⁵ Ministre d'État (Pêcheries); ministre par intérim de l'Environnement du 5 décembre 1975 au 22 janvier 1976; ministre d'État (Pêcheries) jusqu'au 14 septembre 1976.

³⁶ Secrétaire parlementaire du ministre des Communications jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

³⁷ Nomination le 29 août 1975; défait à l'élection complémentaire du 14 octobre 1975.

³⁸ Nomination le 26 septembre 1975.

³⁹ Secrétaire parlementaire du ministre des Transports jusqu'au 10 octobre 1975; fin du mandat le 1^{er} octobre 1976.

⁴⁰ Nomination le 26 septembre 1975; ministre du Revenu national jusqu'au 14 septembre 1976.

⁴¹ Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social jusqu'au 10 octobre 1975; fin du mandat le 1^{er} octobre 1976.

⁴² Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du ministre d'État (Pêcheries) jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

⁴³ Secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

⁴⁴ Secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

⁴⁵ Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

* Fin du mandat le 10 octobre 1975.

** Nomination le 10 octobre 1975.

† Nomination le 14 septembre 1976.

†† Nomination le 1^{er} octobre 1976.

CHAMBRE DES COMMUNES

<p>Orateur</p> <p>Orateur adjoint et président des comités pléniers</p> <p>Vice-président des comités pléniers</p> <p>Vice-président adjoint des comités pléniers</p>	<p>L'HON. JAMES JEROME</p> <p>M. GÉRALD LANIEL</p> <p>¹M. KEITH PENNER</p> <p>²M. CHARLES TURNER</p> <p>³M^{me} ALBANIE MORIN</p>
<p>Greffier de la Chambre des communes</p> <p>Greffier adjoint</p> <p>Greffier adjoint (affaires juridiques)</p> <p>Légiste et conseiller parlementaire</p> <p>Second greffier adjoint</p> <p>Troisième greffier adjoint</p> <p>Troisième greffier adjoint</p> <p>Directeur des Services législatifs</p>	<p>M. ALISTAIR FRASER, B.A., LL.B.</p> <p>⁴M. GORDON DUBROY</p> <p>⁵M. C. B. KOESTER, C.D., MA., PH.D.</p> <p>M. MARCEL R. PELLETIER, B.A., B.PH., LL.L., D.E.S.D.</p> <p>M. JOSEPH MAINGOT, B.COMM., LL.B.</p> <p>M. ALEXANDER SMALL</p> <p>⁶M. RÉGINALD BOIVIN</p> <p>⁷M. MAXIME GUITARD, B.A.</p> <p>⁸M. R. E. THOMAS</p>
<p>Sergent d'armes</p> <p>Sergent d'armes adjoint</p>	<p>LIEUTENANT-COL. DAVID V. CURRIE, V.C.</p> <p>M. JEAN-LOUIS LACROIX</p>
<p>Journaux</p> <p>Section française</p> <p>Chef</p> <p>Chef adjoint</p> <p>Section anglaise</p> <p>Chef</p> <p>Chef adjoint</p>	<p>⁹M. M. GUITARD</p> <p>¹⁰M. C. L. DESROSIERS</p> <p>¹¹M. F. DESPATIE</p> <p>¹²M. R. E. THOMAS</p> <p>¹³M. B. KIRBY</p> <p>¹⁴M. J. F. COOKE</p>
<p>Index et Références</p> <p>Section française</p> <p>Chef</p> <p>Chef adjoint</p> <p>Section anglaise</p> <p>Chef</p> <p>Chef adjoint</p>	<p>¹⁵M^{lle} H. TASSÉ</p> <p>M^{lle} M. BISSONNETTE</p> <p>M. J. W. MACLEOD</p> <p>M. J. A. TAYLOR</p>
<p>Comités et Législation privée</p> <p>Chef</p> <p>Chef adjoint</p>	<p>¹⁶M. R. BOIVIN</p> <p>¹⁷M. R. V. VIRR</p> <p>¹⁸M. A. MCKENZIE</p>
<p>Comptes rendus des comités</p> <p>Chef</p> <p>Chef adjoint</p>	<p>¹⁹M. F. J. BELZILE</p> <p>²⁰M. K. SHAW</p>

¹ Démission le 30 septembre 1975.

² Nomination le 10 octobre 1975.

³ Décès le 30 septembre 1976.

⁴ Démission le 27 décembre 1974.

⁵ Nomination le 1^{er} septembre 1975.

⁶ Nomination le 5 janvier 1975.

⁷ Nomination le 5 janvier 1975.

⁸ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

⁹ Démission le 5 janvier 1975.

¹⁰ Nomination le 5 janvier 1975.

¹¹ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

¹² Démission le 1^{er} juillet 1975.

¹³ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

¹⁴ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

¹⁵ Nomination le 8 décembre 1975.

¹⁶ Démission le 5 janvier 1975.

¹⁷ Nomination le 5 janvier 1975.

¹⁸ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

¹⁹ Démission le 1^{er} juin 1976.

²⁰ Nomination le 1^{er} juin 1976.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES COMITÉS PERMANENTS, SPÉCIAUX ET MIXTES

(au dernier jour de la session)

Comité	Président	Vice-président
Affaires des anciens combattants	M. PROSPER BOULANGER	M. GILBERT PARENT
Affaires extérieures et défense nationale	M. MAURICE DUPRAS	M. HUGH ANDERSON
Affaires indiennes et développement du Nord canadien..	L'HON. LEONARD MARCHAND	M. CHARLES LAPOINTE
Agriculture	M. ROBERT DAUDLIN	M. PIERRE BUSSIÈRES
Bibliothèque du Parlement	M. L'ORATEUR (coprésident)	
Bills privés en général et Règlement	M. GÉRARD LOISELLE	M. BERNARD LOISELLE
Comptes publics	M. LLOYD R. CROUSE	M. SERGE JOYAL
Droits et immunités des députés	M. L'ORATEUR	
Expansion économique régionale	M. ED. LUMLEY	M. MIKE J. LANDERS
Finances, commerce et questions économiques	M. J.-ROLAND COMTOIS	M. NORMAN CAFIK
Gestion et services aux députés	L'HON. J. ANGUS MACLEAN	M. J.-ROLAND COMTOIS
Impressions		
Justice et questions juridiques	M. MARK MACGUIGAN	M. YVON PINARD
Pêches et forêts	M. ALBERT BÉCHARD	M. JACK PEARSALL
Politique de l'immigration	L'HON. SÉNATEUR MAURICE RIEL (coprésident)	
	M. MARTIN O'CONNEL (coprésident)	
Prévisions budgétaires en général	M. PAUL LANGLOIS	M. JOE FLYNN
Privilèges et élections	M. ROD BLAKER	M. DAVID COLLENETTE
Procédure et organisation	L'HON. MITCHELL SHARP	L'HON. MARCEL LAMBERT
Radiodiffusion, films et assistance aux arts	M. JACQUES GUILBAULT	M. CRAWFORD DOUGLAS
Région de la capitale nationale	L'HON. SÉNATEUR JEAN-PAUL DESCHATELETS (coprésident)	
	M. RALPH STEWART (coprésident)	
Règlements et autres textes réglementaires	L'HON. SÉNATEUR EUGENE A. FORSEY (coprésident)	M. KENNETH ROBINSON
	M. ROBERT McCLEAVE (coprésident)	
Relations employeurs-employés dans la fonction publique	L'HON. SÉNATEUR SIDNEY L. BUCKWOLD (coprésident)	
	M. HAL HERBERT (coprésident)	
Ressources nationales et travaux publics	M. ALAN MARTIN	M. ROSS MILNE
Restaurant du Parlement	M. L'ORATEUR (coprésident)	
Santé, bien-être social et affaires sociales	M. KENNETH ROBINSON	M. EYMARD CORBIN
Comité de sélection	L'HON. MITCHELL SHARP	
Transports et communications	M. JOHN CAMPBELL	M. DAVID COLLENETTE
Travail, main-d'œuvre et immigration	M. WILLIAM ROMPKY	M ¹¹⁰ AIDEEN NICHOLSON

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Indiquant leur circonscription et leur affiliation politique

Première session de la trentième législature

Orateur: L'HON. JAMES JEROME

-
- | | |
|---|---|
| ABBOTT, L'HON. ANTHONY—Mississauga—L | CAOUCETTE, RÉAL—Témiscamingue—CS |
| ALEXANDER, LINCOLN—Hamilton-Ouest—PC | CARON, YVES—Beauce—L |
| ALKENBRACK, DOUGLAS—Frontenac-Lennox et
Addington—PC | ¹⁾ CARTER, WALTER—Saint-Jean-Ouest—PC |
| ALLARD, EUDORE—Rimouski—CS | CHRÉTIEN, L'HON. JEAN—Saint-Maurice—L |
| ALLMAND, L'HON. WARREN—Notre-Dame-de-Grâce—L | CLARK, JOE—Rocky Mountain—PC |
| ANDERSON, HUGH—Comox-Alberni—L | CLARKE, WILLIAM—Vancouver-Quadra—PC |
| ANDRAS, L'HON. ROBERT K.—Port Arthur—L | CLERMONT, GASTON—Gatineau—L |
| ANDRE, HARVIE—Calgary-Centre—PC | COATES, ROBERT C.—Cumberland-Colchester-Nord—PC |
| ANDRES, WILLIAM—Lincoln—L | COLLENETTE, DAVID—York-Est—L |
| APPOLLONI, M ^{me} URSULA—York-Sud—L | COMTOIS, J.-ROLAND—Terrebonne—L |
| BAKER, GEORGE—Gander-Twillingate—L | CONDON, LARRY—Middlesex-London-Lambton—L |
| BAKER, WALTER—Grenville-Carleton—PC | CORBIN, EYMARD—Madawaska-Victoria—L |
| BALDWIN, GERALD W.—Peace River—PC | CORRIVEAU, LÉOPOLD—Frontenac—L |
| BALFOUR, JIM—Regina-Est—PC | COSSITT, TOM—Leeds—PC |
| BASFORD, L'HON. RONALD—Vancouver-Centre—L | CÔTÉ, FLORIAN—Richelieu—L |
| BAWDEN, PETER—Calgary-Sud—PC | CROUSE, LLOYD R.—South Shore—PC |
| BEATTY, PERRIN—Wellington-Grey-Dufferin-
Waterloo—PC | CULLEN, L'HON. JACK—Sarnia-Lambton—L |
| BEAUDOIN, LÉONEL—Richmond—CS | CYR, ALEXANDRE—Gaspé—L |
| BÉCHARD, ALBERT—Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine—L | DANSON, L'HON. BARNETT—York-Nord—L |
| BÉGIN, L'HON. MONIQUE—Saint-Michel—L | DARLING, STANLEY—Parry Sound-Muskoka—PC |
| BENJAMIN, LES—Regina-Lake Centre—NPD | DAUDLIN, ROBERT—Kent-Essex—L |
| BLACKBURN, DEREK—Brant—NPD | DE BANÉ, PIERRE—Matane—L |
| BLAIS, L'HON. JEAN-JACQUES—Nipissing—L | DEMERS, YVES—Duvernay—L |
| BLAKER, ROD—Lachine-Bord-du-Lac—L | DICK, PAUL—Lanark-Renfrew-Carleton—PC |
| BLOUIN, GUSTAVE—Manicouagan—L | DIEFENBAKER, LE TRÈS HON. JOHN G.—Prince-Albert—PC |
| BOULANGER, PROSPER—Mercier—L | DINSDALE, L'HON. WALTER—Brandon-Souris—PC |
| BREAU, HERBERT—Gloucester—L | DIONNE, CHARLES-EUGÈNE—Kamouraska—CS |
| BREWIN, ANDREW—Greenwood—NPD | DIONNE, MAURICE—Northumberland-Miramichi—L |
| BRISCO, BOB—Kootenay-Ouest—PC | DOUGLAS, CRAWFORD—Bruce-Grey—L |
| BROADBENT, EDWARD—Oshawa-Whitby—NPD | DOUGLAS, T. C.—Nanaimo-Cowichan-Les Îles—NPD |
| BUCHANAN, L'HON. JUDD—London-Ouest—L | DRURY, L'HON. CHARLES M.—Westmount—L |
| BUSSIÈRES, PIERRE—Portneuf—L | ²⁾ DUBÉ, L'HON. JEAN-EUDES—Restigouche—L |
| CACCIA, CHARLES L.—Davenport—L | DUCLOS, LOUIS—Montmorency—L |
| CADIEU, ALBERT—Meadow Lake—PC | DUPONT, RAYMOND—Sainte-Marie—L |
| CAFIK, NORMAN—Ontario—L | DUPRAS, MAURICE—Labelle—L |
| CAMPAGNOLO, L'HON. IONA—Skeena—L | DUQUET, GÉRARD—Québec-Est—L |
| CAMPBELL, M ^{lle} COLINE—South Western Nova—L | ELLIS, JACK—Hastings—PC |
| CAMPBELL, JOHN—LaSalle-Émard-Côte-Saint-Paul—L | ELZINGA, PETER—Pembina—PC |
| CAOUCETTE, ARMAND—Villeneuve—CS | EPP, JAKE—Provencher—PC |
| | ÉTHIER, DENIS—Glengarry-Prescott-Russell—L |
-

¹⁾ Démission le 3 septembre 1975.

²⁾ Démission le 8 avril 1975.

- FAIRWEATHER, GORDON L.—Fundy-Royal—PC
 FAULKNER, L'HON. HUGH—Peterborough—L
 FIRTH, WALLY—Territoires du Nord-Ouest—NPD
 FLEMING, JIM—York-Ouest—L
 FLYNN, JOE—Kitchener—L
 FORRESTALL, J. MICHAEL—Dartmouth-Halifax-Est—PC
 FORTIN, ANDRÉ—Lotbinière—CS
 FOSTER, MAURICE—Algoma—L
 FOX, L'HON. FRANCIS—Argenteuil-Deux-Montagnes—L
 FRANCIS, LLOYD—Ottawa-Ouest—L
 FRASER, JOHN—Vancouver-Sud—PC
 FRIESEN, BENNO—Surrey-White Rock—PC
- GAUTHIER, CHARLES-A.—Roberval—CS
 GAUTHIER, JEAN-ROBERT—Ottawa-Vanier—L
 GENDRON, ROSAIRE—Rivière-du-Loup-Témiscouata—L
 GILBERT, JOHN—Broadview—NPD
 GILLESPIE, L'HON. ALASTAIR—Etobicoke—L
 GILLIES, JAMES—Don Valley—PC
 GOODALE, RALPH—Assiniboia—L
 GOYER, L'HON. JEAN-PIERRE—Dollard—L
 GRAFFTEY, W. H.—Brome-Missisquoi—PC
 GRAY, L'HON. HERBERT E.—Windsor-Ouest—L
 GUAY, JOSEPH-PHILIPPE—Saint-Boniface—L
 GUAY, RAYNALD—Lévis—L
 GUILBAULT, JACQUES—Saint-Jacques—L
- HAIDASZ, L'HON. STANLEY—Parkdale—L
 HALLIDAY, BRUCE—Oxford—PC
 HAMILTON, L'HON. ALVIN—Qu'Appelle-Moose
 Mountain—PC
 HAMILTON, FRANK—Swift Current-Maple Creek—PC
 HARGRAVE, BERT—Medicine Hat—PC
³¹HARQUAIL, MAURICE—Restigouche—L
 HEES, L'HON. GEORGE—Prince-Edward-Hastings—PC
 HERBERT, HAL—Vaudreuil—L
 HNATYSHYN, RAY—Saskatoon-Biggar—PC
 HOGAN, ANDY—Cape Breton-East Richmond—NPD
 HOLMES, J. ROBERT—Lambton-Kent—PC
 HOLT, M^{me} SIMMA—Vancouver-Kingsway—L
 HOPKINS, LEONARD—Renfrew-Nord-Nipissing Est—L
 HORNER, J. H.—Crowfoot—PC
 HOWIE, J. ROBERT—York-Sunbury—PC
 HUNTINGTON, RON—Capilano—PC
 HURLBURT, KEN—Lethbridge—PC
- ISABELLE, GASTON—Hull—L
- JAMIESON, L'HON. DONALD—Burin-Burgeo—L
 JARVIS, BILL—Perth-Wilnot—PC
 JELINEK, OTTO—High Park-Humber Valley—PC
 JEROME, L'HON. JAMES A.—Sudbury—L
 JOHNSTON, HOWARD—Okanagan-Kootenay—PC
 JONES, LEONARD C.—Moncton—Ind
 JOYAL, SERGE—Maisonnette-Rosemont—L
- KAPLAN, ROBERT—York-Centre—L
 KEMPLING, BILL—Halton-Wentworth—PC
 KNOWLES, STANLEY—Winnipeg-Nord-Centre—NPD
 KNOWLES, WILLIAM—Norfolk-Haldimand—PC
 KORCHINSKI, STANLEY—Mackenzie—PC
- LACHANCE, CLAUDE-ANDRÉ—Lafontaine-Rosemont—L
 LAJOIE, CLAUDE-G.—Trois-Rivières-Métropolitain—L
 LALONDE, L'HON. MARC—Outremont—L
 LAMBERT, ADRIEN—Bellechasse—CS
 LAMBERT, L'HON. MARCEL—Edmonton-Ouest—PC
 LANDERS, MICHAEL J.—Saint-Jean-Lancaster—L
 LANG, L'HON. OTTO—Saskatoon-Humboldt—L
 LANGLOIS, PAUL—Chicoutimi—L
 LANIEL, GÉRALD—Beauharnois-Salaberry—L
 LAPOINTE, CHARLES—Charlevoix—L
 LAPRISE, GÉRALD—Abitibi—CS
 LA SALLE, ROCH—Joliette—PC
⁴¹LAVOIE, JACQUES—Hochelaga—PC
 LAWRENCE, ALLAN—Northumberland-Durham—PC
 LEBLANC, FERNAND-E.—Laurier—L
 LEBLANC, L'HON. ROMÉO—Westmorland-Kent—L
 LEE, ARTHUR—Vancouver-Est—L
 LEFEBVRE, THOMAS—Pontiac—L
 LEGGATT, STUART—New Westminster—NPD
 LESSARD, L'HON. MARCEL—Lac-Saint-Jean—L
 LOISELLE, BERNARD—Chambly—L
 LOISELLE, GÉRALD—Saint-Henri—L
 LUMLEY, ED.—Stormont-Dundas—L
- MACDONALD, L'HON. DANIEL J.—Cardigan—L
 MACDONALD, DAVID—Egmont—PC
 MACDONALD, L'HON. DONALD S.—Rosedale—L
 MACDONALD, M^{lle} FLORA—Kingston et les Îles—PC
 MACEACHEN, L'HON. ALLAN J.—Cape Breton Highlands-
 Canso—L
 MACFARLANE, ANGUS—Hamilton-Mountain—L
 MACGUIGAN, MARK—Windsor-Walkerville—L
 MACKASEY, L'HON. BRYCE STUART—Verdun—L
 MACKAY, ELMER—Central Nova—PC
 MACLEAN, L'HON. J. ANGUS—Malpègue—PC
 MACQUARRIE, HEATH—Hillsborough—PC
 MAINE, FRANK—Wellington—L
 MALONE, ARNOLD—Battle River—PC
 MARCEAU, GILES—Lapointe—L
 MARCHAND, L'HON. JEAN—Langelier—L
 MARCHAND, L'HON. LEONARD—Kamloops—Cariboo—L
 MARSHALL, JACK—Humber-Saint-Georges-Sainte-
 Barbe—PC
 MARTIN, ALAN—Scarborough-Ouest—L
 MASNIUK, PETER—Portage—PC
 MATTE, RENÉ—Champlain—CS
 MAZANKOWSKI, DON—Vegreville—PC
 McCAIN, FRED A.—Carleton-Charlotte—PC
 McCLEAVE, ROBERT—Halifax-East Hants—PC
 McGRATH, JAMES A.—Saint-Jean-Est—PC
 McISAAC, CLIFF—Battleford-Kindersley—L
 McKENZIE, DAN—Winnipeg-Sud-Centre—PC
 McKINLEY, ROBERT E.—Huron-Middlesex—PC
 McKINNON, ALLAN B.—Victoria—PC
 McRAE, PAUL—Fort William—L
 MILNE, ROSS—Peel-Dufferin-Simcoe—L
 MITGES, GUS—Grey-Simcoe—PC
⁵¹MORIN, M^{me} ALBANIE—Louis-Hébert—L
 MUIR, ROBERT—Cape Breton-The Sydneys—PC
 MUNRO, DONALD W.—Esquimalt-Saanich—PC
 MUNRO, L'HON. JOHN C.—Hamilton-Est—L
 MURTA, JACK—Lisgar—PC

³¹ Élection le 14 octobre 1975.⁴¹ Élection le 14 octobre 1975.⁵¹ Décès le 30 septembre 1976.

NEIL, DOUGLAS—Moose Jaw—PC
 NICHOLSON, M^{11e} AIDEEN—Trinity—L
 NIELSEN, ERIK—Yukon—PC
 NOWLAN, J. PATRICK—Annapolis Valley—PC
 NYSTROM, LORNE—Yorkton-Melville—NPD

OBERLE, FRANK—Prince George—Peace River—PC
 O'CONNELL, L'HON. MARTIN P.—Scarborough—Est—L
 OLIVIER, JACQUES—Longueuil—L
 ORLIKOW, DAVID—Winnipeg—Nord—NPD
 O'SULLIVAN, SEAN—Hamilton—Wentworth—PC
 OUELLET, L'HON. ANDRÉ—Papineau—L

PAPROSKI, STEVEN—Edmonton—Centre—PC
 PARENT, GILBERT—St. Catharines—L
 PATTERSON, ALEX—Fraser Valley—Est—PC
 PEARSALL, JACK—Coast Chilcotin—L
⁶¹PELLETIER, L'HON. GÉRARD—Hochelaga—L
 PELLETIER, IRÉNÉE—Sherbrooke—L
 PENNER, KEITH—Thunder Bay—L
 PETERS, ARNOLD—Timiskaming—NPD
 PHILBROOK, FRANK—Halton—L
 PINARD, YVON—Drummond—L
 PORTELANCE, ARTHUR—Gamelin—L
 POULIN, HUGH—Ottawa—Centre—L
 PRUD'HOMME, MARCEL—Saint-Denis—L

RAILTON, VICTOR—Welland—L
 RAINES, MARKE—Burnaby—Seymour—L
 REID, JOHN—Kenora—Rainy River—LT
 REYNOLDS, JOHN—Burnaby—Richmond—Delta—PC
 RICHARDSON, L'HON. JAMES A.—Winnipeg—Sud—L
 RITCHIE, GORDON—Dauphin—PC
 ROBERTS, L'HON. JOHN—St. Paul's—L
 ROBINSON, KENNETH—Toronto—Lakeshore—L
 ROCHE, DOUGLAS—Edmonton—Strathcona—PC
 RODRIGUEZ, JOHN—Nickel Belt—NPD
 ROMPKEY, WILLIAM—Grand Falls—White Bay—
 Labrador—L
 RONDEAU, GILBERT—Shefford—CS

ROONEY, DAVID—Bonavista—Trinity—Conception—L
 ROY, JEAN-R.—Timmins—L
 ROY, MARCEL—Laval—L
 RYNARD, P. B.—Simcoe—Nord—PC
 SALTSMAN, MAX—Waterloo—Cambridge—NPD
 SAUVÉ, L'HON. JEANNE—Ahuntsic—L
 SCHELLENBERGER, STAN—Wetaskiwin—PC
 SCHUMACHER, STAN—Palliser—PC
 SCOTT, WILLIAM—Victoria—Haliburton—PC
 SHARP, L'HON. MITCHELL—Eglington—L
 SKOREYKO, WILLIAM—Edmonton—Est—PC
 SMITH, CECIL—Churchill—PC
 SMITH, WALTER—Saint-Jean—L
 STANBURY, L'HON. ROBERT—York—Scarborough—L
 STANFIELD, L'HON. ROBERT L.—Halifax—PC
 STEVENS, SINCLAIR—York—Simcoe—PC
 STEWART, CRAIG—Marquette—PC
 STEWART, RALPH—Cochrane—L
 STOLLERY, PETER—Spadina—L
 SYMES, CYRIL—Sault-Sainte-Marie—NPD

TESSIER, CLAUDE—Compton—L
 TOWERS, GORDON—Red Deer—PC
 TRUDEAU, LE TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT—Mont-Royal—L
 TRUDEL, JACQUES—L.—Montréal—Bourassa—L
 TURNER, CHARLES—London—Est—L
⁷¹TURNER, L'HON. JOHN N.—Ottawa—Carleton—L

WAGNER, CLAUDE—Saint-Hyacinthe—PC
 WATSON, IAN—Laprairie—L
 WENMAN, BOB—Fraser Valley—Ouest—PC
 WHELAN, L'HON. EUGENE F.—Essex—Windsor—L
 WHITEWAY, DEAN—Selkirk—PC
 WHITTAKER, GEORGE H.—Okanagan—Boundary—PC
 WISE, JOHN—Elgin—PC
 WOOLLIAMS, ELDON—Calgary—Nord—PC

YANAKIS, ANTONIO—Berthier—Maskinongé—L
 YEWCHUK, PAUL—Athabasca—PC
 YOUNG, ROGER—Niagara Falls—L

⁶¹ Démission le 29 août 1975.

⁷¹ Démission le 12 février 1976.

NOTA: Affiliation politique: L—libéral; PC—progressiste conservateur; LT—libéral travailliste; NPD—Nouveau parti démocratique; CS—Le Parti Crédit Social du Canada; Ind—indépendant.

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES REPRÉSENTÉES À LA
CHAMBRE DES COMMUNES

Indiquant le nom des députés et leur affiliation politique

Première session de la trentième législature

ABITIBI—Laprise, Gérard—CS	CHURCHILL—Smith, Cecil—PC
AHUNTSIC—Sauvé, l'hon. Jeanne—L	COAST CHILCOTIN—Pearsall, Jack—L
ALGOMA—Foster, Maurice—L	COCHRANE—Stewart, Ralph—L
ANNAPOLIS VALLEY—Nowlan, J. Patrick—PC	COMOX-ALBERNI—Anderson, Hugh—L
ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES—Fox, l'hon. Francis—L	COMPTON—Tessier, Claude—L
ASSINIBOIA—Goodale, Ralph—L	CROWFOOT—Horner, J. H.—PC
ATHABASCA—Yewchuk, Paul—PC	CUMBERLAND-COLCHESTER-NORD—Coates, Robert C.—PC
BATTLE RIVER—Malone, Arnold—PC	DARTMOUTH-HALIFAX-EST—Forrestall, J. Michael—PC
BATTLEFORD-KINDERSLEY—McIsaac, Cliff—L	DAUPHIN—Ritchie, Gordon—PC
BEAUCE—Caron, Yves—L	DAVENPORT—Caccia, Charles L.—L
BEAUHARNOIS-SALABERRY—Laniel, Gérald—L	DOLLARD—Goyer, l'hon. Jean-Pierre—L
BELLECHASSE—Lambert, Adrien—CS	DON VALLEY—Gillies, James—PC
BERTHIER-MASKINONGÉ—Yanakis, Antonio—L	DRUMMOND—Pinard, Yvon—L
BONAVENTURE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE—Béchar, Albert—L	DUVERNAY—Demers, Yves—L
BONAVISTA-TRINITY-CONCEPTION—Rooney, David—L	EDMONTON-CENTRE—Paproski, Steven—PC
BRANDON-SOURIS—Dinsdale, l'hon. Walter—PC	EDMONTON-EST—Skoreyko, William—PC
BRANT—Blackburn, Derek—NPD	EDMONTON-OUEST—Lambert, l'hon. Marcel—PC
BROADVIEW—Gilbert, John—NPD	EDMONTON-STRATHCONA—Roche, Douglas—PC
BROME-MISSISQUOI—Grafftey, W. H.—PC	EGLINTON—Sharp, l'hon. Mitchell—L
BRUCE-GREY—Douglas, Crawford—L	EGMONT—MacDonald, David—PC
BURIN-BURGeo—Jamieson, l'hon. Donald—L	ELGIN—Wise, John—PC
BURNABY-RICHMOND-DELTA—Reynolds, John—PC	ESQUIMALT-SAANICH—Munro, Donald W.—PC
BURNABY-SEYMOUR—Raines, Marke—L	ESSEX-WINDSOR—Whelan, l'hon. Eugene F.—L
CALGARY-CENTRE—Andre, Harvie—PC	ETOBICOKE—Gillespie, l'hon. Alastair—L
CALGARY-NORD—Woolliams, Eldon—PC	FORT WILLIAM—McRae, Paul—L
CALGARY-SUD—Bawden, Peter—PC	FRASER VALLEY-EST—Patterson, Alex—PC
CAPE BRETON-EAST RICHMOND—Hogan, Andy—NPD	FRASER VALLEY-OUEST—Wenman, Bob—PC
CAPE BRETON HIGHLANDS-CANSO—MacEachen, l'hon. Allan J.—L	FRONTENAC—Corriveau, Léopold—L
CAPE BRETON-THE SYDNEYS—Muir, Robert—PC	FRONTENAC-LENNOX ET ADDINGTON—Alkenbrack, Douglas—PC
CAPILANO—Huntington, Ron—PC	FUNDY-ROYAL—Fairweather, Gordon L.—PC
CARDIGAN—MacDonald, l'hon. Daniel J.—L	GAMELIN—Portelance, Arthur—L
CARLETON-CHARLOTTE—McCain, Fred A.—PC	GANDER-TWILLINGATE—Baker, George—L
CENTRAL NOVA—MacKay, Elmer—PC	GASPÉ—Cyr, Alexandre—L
CHAMBLY—Loiselle, Bernard—L	GATINEAU—Clermont, Gaston—L
CHAMPLAIN—Matte, René—CS	GLENGARRY-PRESCOTT-RUSSELL—Éthier, Denis—L
CHARLEVOIX—Lapointe, Charles—L	
CHICOUTIMI—Langlois, Paul—L	

- GLOUCESTER—Breau, Herbert—L
 GRAND FALLS-WHITE BAY-LABRADOR—Rompkey, William—L
 GREENWOOD—Brewin, Andrew—NPD
 GRENVILLE-CARLETON—Baker, Walter—PC
 GREY-SIMCOE—Mitges, Gus—PC
- HALIFAX—Stanfield, l'hon. Robert L.—PC
 HALIFAX-EAST HANTS—McCleave, Robert—PC
 HALTON—Philbrook, Frank—L
 HALTON-WENTWORTH—Kempling, Bill—PC
 HAMILTON-EST—Munro, l'hon. John C.—L
 HAMILTON MOUNTAIN—MacFarlane, Angus—L
 HAMILTON-OUEST—Alexander, Lincoln—PC
 HAMILTON-WENTWORTH—O'Sullivan, Sean—PC
 HASTINGS—Ellis, Jack—PC
 HIGH PARK-HUMBER VALLEY—Jelinek, Otto—PC
 HILLSBOROUGH—Macquarrie, Heath—PC
 HOCHELAGA—¹⁾ Pelletier, l'hon. Gérard—L
²⁾ Lavoie, Jacques—PC
 HULL—Isabelle, Gaston—L
 HUMBER-SAINT-GEORGES-SAINTE-BARBE—Marshall, Jack—PC
 HURON-MIDDLESEX—McKinley, Robert E.—PC
- JOLIETTE—La Salle, Roch—PC
- KAMLOOPS-CARIBOO—Marchand, l'hon. Leonard—PC
 KAMOURASKA—Dionne, Charles-Eugène—CS
 KENORA-RAINY RIVER—Reid, John—LT
 KENT-ESSEX—Daudlin, Robert—L
 KINGSTON ET LES ÎLES—MacDonald, M^{11e} Flora—PC
 KITCHENER—Flynn, Joe—L
 KOOTENAY-OUEST—Brisco, Bob—PC
- LABELLE—Dupras, Maurice—L
 LACHINE-BORD-DU-LAC—Blaker, Rod—L
 LAC-SAINT-JEAN—Lessard, l'hon. Marcel—L
 LAFONTAINE-ROSEMONT—Lachance, Claude-André—L
 LAMBTON-KENT—Holmes, J. Robert—PC
 LANARK-RENFREW-CARLETON—Dick, Paul—PC
 LANGELIER—Marchand, l'hon. Jean—L
 LAPOINTE—Marceau, Gilles—L
 LAPRAIRIE—Watson, Ian—L
 LASALLE-ÉMARD-CÔTE-SAINT-PAUL—Campbell, John—L
 LAURIER—Leblanc, Fernand-E.—L
 LAVAL—Roy, Marcel—L
 LEEDS—Cossitt, Tom—PC
 LETHBRIDGE—Hurlburt, Ken—PC
 LÉVIS—Guay, Raynald—L
 LINCOLN—Andres, William—L
 LISGAR—Murta, Jack—L
 LONDON-EST—Turner, Charles—L
 LONDON-OUEST—Buchanan, l'hon. J. Judd—L
 LONGUEUIL—Olivier, Jacques—L
 LOTBINIÈRE—Fortin, André—CS
 LOUIS-HÉBERT—³⁾ Morin, M^{me} Albanie—L
- MACKENZIE—Korchinski, Stanley—PC
 MADAWASKA-VICTORIA—Corbin, Eymard—L
 MAISONNEUVE-ROSEMONT—Joyal, Serge—L
 MALPÈQUE—MacLean, l'hon. J. Angus—PC
 MANICOUAGAN—Blouin, Gustave—L
- MARQUETTE—Stewart, Craig—PC
 MATANE—De Bané, Pierre—L
 MEADOW LAKE—Cadieu, Albert—PC
 MEDICINE HAT—Hargrave, Bert—PC
 MERCIER—Bou langer, Prosper—L
 MIDDLESEX-LONDON-LAMBTON—Condon, Larry—L
 MISSISSAUGA—Abbott, l'hon. Anthony—L
 MONCTON—Jones, Leonard C.—Ind
 MONTMORENCY—Duclos, Louis—L
 MONTRÉAL-BOURASSA—Trudel, Jacques-L.—L
 MONT-ROYAL—Trudeau, le très hon. Pierre Elliott—L
 MOOSE JAW—Neil, Douglas—PC
- NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES—Douglas, T. C.—NPD
 NEW WESTMINSTER—Leggatt, Stuart—NPD
 NIAGARA FALLS—Young, Roger—L
 NICKEL BELT—Rodriguez, John—NPD
 NIPISSING—Blais, l'hon. Jean-Jacques—L
 NORFOLK-HALDIMAND—Knowles, William—PC
 NORTHUMBERLAND-DURHAM—Lawrence, Allan—PC
 NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI—Dionne, Maurice—L
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE—Allmand, l'hon. Warren—L
- OKANAGAN BOUNDARY—Whittaker, George H.—PC
 OKANAGAN KOOTENAY—Johnston, Howard—PC
 ONTARIO—Cafik, Norman—L
 OSHAWA-WHITBY—Broadbent, Edward—NPD
 OTTAWA-CARLETON—⁴⁾ Turner, l'hon. John N.—L
 OTTAWA-CENTRE—Poulin, Hugh—L
 OTTAWA-OUEST—Francis, Lloyd—L
 OTTAWA-VANIER—Gauthier, Jean-Robert—L
 OUTREMONT—Lalonde, l'hon. Marc—L
 OXFORD—Halliday, Bruce—PC
- PALLISER—Schumacher, Stan—PC
 PAPINEAU—Ouellet, l'hon. André—L
 PARKDALE—Haidasz, l'hon. Stanley—L
 PARRY-SOUND-MUSKOKA—Darling, Stanley—PC
 PEACE RIVER—Baldwin, Gerald W.—PC
 PEEL-DUFFERIN-SIMCOE—Milne, Ross—L
 PEMBINA—Elzinga, Peter—PC
 PERTH-WILMOT—Jarvis, Bill—PC
 PETERBOROUGH—Faulkner, l'hon. Hugh—L
 PONTIAC—Lefebvre, Thomas—L
 PORTAGE—Masniuk, Peter—PC
 PORT ARTHUR—Andras, l'hon. Robert K.—L
 PORTNEUF—Bussiè res, Pierre—L
 PRINCE-ALBERT—Diefenbaker, le très hon. John George—PC
 PRINCE EDWARD-HASTINGS—Hees, l'hon. George—PC
 PRINCE GEORGE-PEACE RIVER—Oberle, Frank—PC
 PROVENCHER—Epp, Jake—PC
- QU'APPELLE-MOOSE MOUNTAIN—Hamilton, l'hon. Alvin—PC
 QUÉBEC-EST—Duquet, Gérard—L
- RED DEER—Towers, Gordon—PC
 REGINA-EST—Balfour, Jim—PC
 REGINA-LAKE CENTRE—Benjamin, Les—NPD
 RENFREW-NORD-NIPISSING-EST—Hopkins, Leonard—L

¹⁾ Démission le 29 août 1975.²⁾ Élection le 14 octobre 1975.³⁾ Décès le 30 septembre 1976.⁴⁾ Démission le 12 février 1976.

- RESTIGOUCHE—⁵⁾ Dubé, l'hon. Jean-Eudes—L
⁶⁾ Harquail, Maurice—L
 RICHELIEU—Côté, Florian—L
 RICHMOND—Beaudoin, Léonel—CS
 RIMOUSKI—Allard, Eudore—CS
 RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA—Gendron, Rosaire—L
 ROBERVAL—Gauthier, Charles A.—CS
 ROCKY-MOUNTAIN—Clark, Joe—PC
 ROSEDALE—Macdonald, l'hon. Donald S.—L
 SAINT-BONIFACE—Guay, Joseph-Philippe—L
 ST. CATHARINES—Parent, Gilbert—L
 SAINT-DENIS—Prud'homme, Marcel—L
 SAINT-HENRI—Loiselle, Gérard—L
 SAINT-HYACINTHE—Wagner, Claude—PC
 SAINT-JACQUES—Guilbault, Jacques—L
 SAINT JEAN—Smith, Walter—L
 SAINT-JEAN-EST—McGrath, James A.—PC
 SAINT-JEAN-LANCASTER—Landers, Michael—L
 SAINT-JEAN-OUEST—⁷⁾ Carter, Walter—PC
 SAINTE-MARIE—Dupont, Raymond—L
 SAINT-MAURICE—Chrétien, l'hon. Jean—L
 SAINT-MICHEL—Bégin, l'hon. Monique—L
 ST. PAUL'S—Roberts, l'hon. John—L
 SARNIA-LAMBTON—Cullen, l'hon. Jack—L
 SASKATOON-BIGGAR—Hnatyshyn, Ray—PC
 SASKATOON-HUMBOLDT—Lang, l'hon. Otto—L
 SAULT-SAINTE-MARIE—Symes, Cyril—NPD
 SCARBOROUGH-EST—O'Connell, l'hon. Martin P.—L
 SCARBOROUGH-OUEST—Martin, Alan—L
 SELKIRK—Whiteway, Dean—PC
 SHEFFORD—Rondeau, Gilbert—CS
 SHERBROOKE—Pelletier, Irénée—L
 SIMCOE-NORD—Rynard, P. B.—PC
 SKEENA—Campagnolo, l'hon. Iona—L
 SOUTH SHORE—Crouse, Lloyd R.—PC
 SOUTH WESTERN NOVA—Campbell, M¹¹e Coline—L
 SPADINA—Stollery, Peter—L
 STORMONT-DUNDAS—Lumley, Ed.—L
 SUDBURY—Jerome, l'hon. James A.—L
 SURREY-WHITE ROCK—Friesen, Benno—PC
 SWIFT CURRENT-MAPLE CREEK—Hamilton, Frank—PC
 TÉMISCAMINGUE—Caouette, Réal—CS
 TERREBONNE—Comtois, J.-Roland—L
 TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Firth, Wally—NPD
 THUNDER BAY—Penner, Keith—L
 TIMISKAMING—Peters, Arnold—NPD
 TIMMINS—Roy, Jean-R.—L
 TORONTO-LAKESHORE—Robinson, Kenneth—L
 TRINITY—Nicholson, M¹¹e Aideen—L
 TROIS-RIVIÈRES-MÉTROPOLITAIN—Lajoie, Claude G.—L
 VANCOUVER-CENTRE—Basford, l'hon. Ronald—L
 VANCOUVER-EST—Lee, Arthur—L
 VANCOUVER-KINGSWAY—Holt, M^me Simma—L
 VANCOUVER-QUADRA—Clarke, William—PC
 VANCOUVER-SUD—Fraser, John—PC
 VAUDREUIL—Herbert, Hal—L
 VEGREVILLE—Mazankowski, Don—PC
 VERDUN—Mackasey, l'hon. Bryce Stuart—L
 VICTORIA—McKinnon, Allan B.—PC
 VICTORIA-HALIBURTON—Scott, William—PC
 VILLENEUVE—Caouette, Armand—CS
 WATERLOO—CAMBRIDGE—Saltsman, Max—NPD
 WELLAND—Railton, Victor—L
 WELLINGTON—Maine, Frank—L
 WELLINGTON-GREY-DUFFERIN-WATERLOO—Beatty, Perrin—PC
 WESTMORLAND-KENT—LeBlanc, l'hon. Roméo—L
 WESTMOUNT—Drury, l'hon. Charles M.—L
 WETASKIWIN—Schellenberger, Stan—PC
 WINDSOR-OUEST—Gray, l'hon. Herbert E.—L
 WINDSOR-WALKERVILLE—MacGuigan, Mark—L
 WINNIPEG-NORD—Orlikow, David—NPD
 WINNIPEG-NORD-CENTRE—Knowles, Stanley—NPD
 WINNIPEG-SUD—Richardson, l'hon. James A.—L
 WINNIPEG-SUD-CENTRE—McKenzie, Dan—PC
 YORK-CENTRE—Kaplan, Robert—L
 YORK-EST—Collenette, David—L
 YORK-NORD—Danson, l'hon. Barnett—L
 YORK-OUEST—Fleming, Jim—L
 YORK-SCARBOROUGH—Stanbury, l'hon. Robert—L
 YORK-SIMCOE—Stevens, Sinclair—PC
 YORK-SUD—Appolloni, M^me Ursula—L
 YORK-SUNBURY—Howie, J. Robert—PC
 YORKTON-MELVILLE—Nystrom, Lorne—NPD
 YUKON—Nielsen, Erik—PC

⁵⁾ Démission le 8 avril 1975.

⁶⁾ Élection le 14 octobre 1975.

⁷⁾ Démission le 3 septembre 1975.

NOTA: Affiliation politique: L—libéral; PC—progressiste conservateur; LT—libéral travailliste; NPD—Nouveau parti démocratique; CS—Le Parti Crédit Social du Canada; Ind—indépendant.

INDEX
DES
JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

Depuis le lundi 30 septembre 1974
jusqu'au mardi 12 octobre 1976, inclusivement,
durant les
vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième années du règne
de Notre Souveraine Dame la Reine Elizabeth II

1974-1976

Première session du trentième Parlement

Volume CXXI

121^e volume

A

Accise et taxe d'accise, Lois (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 128. Document parlementaire no 301-1/310A. Présentation et adoption, 165. Bill C-40, ministre des finances. 1re lecture, 166. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité plénier, 175. Etude en Comité plénier et rappel au Règlement, après débat, M. l'Orateur réserve sa décision, 188. Reprise et interruption du débat, 188. Reprise du débat et M. l'Orateur déclare que le rappel au Règlement n'est pas fondé, 224-5. Reprise et interruption du débat, 247, 248, 249, 253. Reprise du débat, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 253. Adoption par le Sénat, 320. Sanction royale, 323. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 24, S.C. 1974-1976.

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.:

1. Convention de Vienne sur les relations consulaires, 293. Document parlementaire no 301-6/8.
2. Convention douanière pour l'importation de matériel scientifique, 293. Document parlementaire no 301-6/9.
3. Accord international sur le sucre, 293. Document parlementaire no 301-6/22.
4. Accord avec la Banque interaméricaine de développement, 294. Document parlementaire no 301-6/23.
5. Convention à Londres, Moscou et Washington sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, 789. Document parlementaire no 301-6/25.
6. Convention à Genève relative au transport international de marchandises sur le couvert de carnets tir, 789. Document parlementaire no 301-6/26.
7. Convention à Londres, Moscou et Washington sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction, 789. Document parlementaire no 301-6/27.
8. Protocole relatif aux marins réfugiés, Haye, 789. Document parlementaire no 301-6/28.
9. Accord-cadre de coopération commerciale et économique avec les Communautés européennes, 1395. Document parlementaire no 301-6/30.
10. Convention internationale sur l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, 293. Document parlementaire no 301-6/125.
11. Accord de prêt avec la Société andine de développement, 294. Document parlementaire no 301-6/126.
12. Note aux Etats-Unis au sujet de la limitation des importations américaines de certains produits du bétail, du boeuf et du porc provenant du Canada, 134. Document parlementaire no 301-6/134.
13. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant l'usage de la station de radar Pinetree, Labrador, 293. Document parlementaire no 301-6/136.
14. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, 533. Document parlementaire no 301-6/136A.
15. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant la participation commune au projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire, 789. Document parlementaire no 301-6/136B.
16. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant le Projet Skylab, 789. Document parlementaire no 301-6/136C.
17. Accord avec les Etats-Unis visant à assurer la sécurité sur les Grands lacs par la radio, 789-90. Document parlementaire no 301-6/137.
18. Accord relatif aux services aériens non réguliers avec les Etats-Unis, 294. Document parlementaire no 301-6/138.
19. Echange de notes avec les Etats-Unis modifiant l'Accord relatif aux transports aériens du 17 janvier 1966, 294. Document parlementaire no 301-6/139.
20. Accord avec les Etats-Unis relatif au prédédouanement du transport aérien, 294. Document parlementaire no 301-6/139A.
21. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant le Plan d'urgence conjoint en cas de pollution des eaux, 294. Document parlementaire no 301-6/140.
22. Traité d'extradition avec les Etats-Unis, 790. Document parlementaire no 301-6/141.
23. Echange de notes avec les Etats-Unis prolongeant l'accord relatif au fonctionnement d'observatoires sismographiques mobiles (Projet Vela Uniform), 790. Document parlementaire no 301-6/141A.
24. Echange de notes avec les Etats-Unis prorogeant l'accord relatif aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes, 790. Document parlementaire no 301-6/141B.

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc. – (Suite)

25. Accord avec les Etats-Unis concernant l'échange de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps, 790. Document parlementaire no 301-6/141C.
26. Accord *ad referendum* avec les Etats-Unis concernant les pipe-lines de transit, 1282. Document parlementaire no 301-6/141D.
27. Echange de notes avec l'URSS à Moscou concernant l'accord sur la coopération en matière de pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique, 790. Document parlementaire no 301-6/147.
28. Echange de notes avec l'URSS prolongeant l'accord sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique, 790. Document parlementaire no 301-6/147A.
29. Accord de coopération avec l'Espagne concernant le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, 1289. Document parlementaire no 301-6/149.
30. Accord commercial avec la Tunisie, 293. Document parlementaire no 301-6/151.
31. Accord relatif aux services aériens avec l'Australie, 294. Document parlementaire no 301-6/155.
32. Echange de notes avec la Barbade constituant un accord intérimaire de transport aérien, 790. Document parlementaire no 301-6/158.
33. Accord général de coopération technique avec la Colombie, 790. Document parlementaire no 301-6/164.
34. Accord général de coopération avec Cuba, 294. Document parlementaire no 301-6/166.
35. Accord avec Cuba établissant une ligne de crédit, 790. Document parlementaire no 301-6/166A.
36. Copie du communiqué conjoint signé par le Premier ministre Castro et le Premier ministre du Canada, à la Havane, 995. Document parlementaire no 301-6/166B.
37. Echange de notes avec l'Allemagne au sujet de l'entraînement des unités de la Bundeswehr au Canada (CFB SHILO), 790. Document parlementaire no 301-6/169.
38. Accord relatif aux transports aériens avec l'Allemagne, 790. Document parlementaire no 301-6/169A.
39. Accord de coopération au développement conclu avec la Jamaïque, 790. Document parlementaire no 301-6/172.
40. Accord avec la Corée tendant à éviter la double imposition des revenus de l'exploitation de navires ou d'aéronefs, 294. Document parlementaire no 301-6/175.
41. Accord de coopération avec la Corée concernant le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, 991. Document parlementaire no 301-6/175A.
42. Accord avec le Danemark relatif à la délimitation du plateau continental entre le Groenland et le Canada, 790. Document parlementaire no 301-6/181.
43. Accord avec la Suède concernant la coopération en recherche, en développement et en production de défense, 790. Document parlementaire no 301-6/182.
44. Traité d'extradition avec la Suède, 1339. Document parlementaire no 301-6/182A.
45. Accord avec la France sur les relations cinématographiques, 790. Document parlementaire no 301-6/187.
46. Accord avec le Kenya concernant la formation de personnel militaire, 293. Document parlementaire no 301-6/195.
47. Accord avec les Etats-Unis et le Mexique tendant à éviter la double imposition du trafic de navires ou d'aéronefs, 293. Document parlementaire no 301-6/196.
48. Copie du communiqué conjoint émis par le Président Echeverria et le Premier ministre du Canada, à Mexico, 995. Document parlementaire no 301-6/196A.
49. Echange de notes avec la Norvège amendant l'accord concernant la conservation des réserves de phoque dans l'Atlantique Nord-Ouest, 790. Document parlementaire no 301-6/198.
50. Accord avec la Roumanie concernant le règlement des problèmes financiers en suspens, 293. Document parlementaire no 301-6/204.
51. Accord relatif aux investissements canadiens au Maroc, 294. Document parlementaire no 301-6/205.
52. Accord relatif aux transports aériens, entre le Canada et le gouvernement de Fidji, 194. Document parlementaire no 301-6/206.
53. Echange de notes avec la République d'Argentine constituant un accord relatif à la coopération nucléaire, 705. Document parlementaire no 301-6/208.
54. Copie de la traduction anglaise de "*The Agreement between the International Atomic Energy and the Government of the Republic of Argentina for the Application of Safeguards to the Embalse Power Reactor Facility*", 741. Document parlementaire no 301-6/208A.
55. Accord de coopération avec l'Argentine concernant le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, 991. Document parlementaire no 301-6/208B.
56. Echange de notes avec le Sénégal constituant un accord relatif à la participation du Canada au GARP et au protocole d'exécution connexe, 790. Document parlementaire no 301-6/209.

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc. – (Fin)

57. Accord relatif à l'expérience tropicale du GARP dans l'Atlantique (ETGA) entre l'organisation météorologique mondiale, le Sénégal et les autres Etats membres de l'OMN, 790-1. Document parlementaire no 301-6/209A.
58. Echange de notes avec Trinité et Tobago constituant un accord d'assurance-investissement à l'étranger, 791. Document parlementaire no 301-6/210.
59. Echange de notes avec Honduras constituant un accord réciproque de l'opération des radioamateurs, 791. Document parlementaire no 301-6/211.
60. Accord de coopération au développement avec Honduras, 791. Document parlementaire no 301-6/211A.
61. Echange de notes avec Nicaragua constituant un accord afin de permettre aux stations radio d'amateur d'échanger des messages émanant de tierces parties, 791. Document parlementaire no 301-6/212.
62. Echange de notes avec la Guyane constituant un accord afin de permettre aux stations radio d'amateur d'échanger des messages émanant de tierces parties, 791. Document parlementaire no 301-6/213.
63. Echange de notes avec la Tanzanie au sujet de la responsabilité pour dommages en rapport avec le programme d'entraînement des pilotes de la force de défense populaire, 791. Document parlementaire no 301-6/214.
64. Accord avec Ghana concernant l'instruction au Canada de membres du personnel des forces armées, 791. Document parlementaire no 301-6/217.
65. Accord de commerce avec Afghanistan, 791. Document parlementaire no 301-6/218.
66. Copie du communiqué conjoint émis par le Président Perez et le Premier ministre du Canada, à Venezuela, 995. Document parlementaire no 301-6/219.

Voir aussi **Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.; Pêcheries.**

Achats effectués à l'aide de cartes de crédit, annulation, Loi:

Bill C-425, M. Reynolds. 1re lecture, 991.

Acier, industrie:

Copies de l'étude préliminaire du projet Canstel, 147. Document parlementaire no 301-4/55.

Acte de l'Amérique du Nord britannique:

Copies de lettres du Premier ministre du Canada aux premiers ministres provinciaux, en date du 19 avril 1975 et du 31 mars 1976, au sujet du rapatriement de l'AANB et documents annexés, 1210. Document parlementaire no 301-5/63.

Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant):

1. Bill C-205, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Abolition du Sénat). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 68.
2. Bill C-207, M. McKinnon (Durée du mandat des sénateurs). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 100.
3. Bill C-224, M. Isabelle (Capitale nationale du Canada). 1re lecture, 60.
4. Bill C-261, M. McKinnon (Nomination des sénateurs). 1re lecture, 61.
5. Bill C-282, M. Herbert (Durée du mandat des sénateurs). 1re lecture, 61.

Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant):

1. Bill C-234, M. Nielsen (Représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 420-1.
2. Bill C-257, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Quorum de la Chambre des communes). 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 992.
3. Bill C-296, M. Caouette (Témiscamingue) (Durée du mandat de la Chambre des communes). 1re lecture, 61.
4. Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-3, Président du Conseil privé (Représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat). 1re lecture, 23. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 460. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 71 aux *Journaux*), 517. Etape du rapport, motions, 589. Motions adoptées, 589. Adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, motion tendant à la 3e lecture, débat et adoption, 589. Adoption par le Sénat, 647. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 53, S.C. 1974-1976.

Administration agricole des Prairies:

Voir **Assistance à l'agriculture des Prairies.**

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 18. Document parlementaire no 301-1/242.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y afférant, 690. Document parlementaire no 301-1/242A.
4. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 18. Document parlementaire no 301-1/243.
5. Budget d'établissement pour 1972 et copie du décret approuvant ledit budget, 225. Document parlementaire no 301-1/243A.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 560. Document parlementaire no 301-1/243B.
7. Budget d'établissement pour 1974-1975 et pour la période supplémentaire allant du 1er janvier au 31 mars 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 927. Document parlementaire no 301-1/243C.
8. Budget d'établissement pour 1976-1977 ainsi que copies du décret approuvant ledit budget, 1424. Document parlementaire no 301-1/243D.

Administration de pilotage de l'Atlantique:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 18. Document parlementaire no 301-1/415.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 760. Document parlementaire no 301-1/415A.
4. Budget d'établissement pour 1972-1974 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420.
5. Budget d'établissement pour 1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420A.
6. Budget d'établissement pour 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1314. Document parlementaire no 301-1/420B.

Administration de pilotage des Grands Lacs:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 18. Document parlementaire no 301-1/417.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 760. Document parlementaire no 301-1/417A.
4. Budget d'établissement pour 1972-1974 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420.
5. Budget d'établissement pour 1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420A.
6. Budget d'établissement pour 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1314. Document parlementaire no 301-1/420B.

Administration de pilotage des Laurentides:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général à ce sujet, 18. Document parlementaire no 301-1/416.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 760. Document parlementaire no 301-1/416A.
4. Budget d'établissement pour 1972-1974 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420.
5. Budget d'établissement pour 1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420A.
6. Budget d'établissement pour 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1314. Document parlementaire no 301-1/420B.

Administration de pilotage du Pacifique:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 18. Document parlementaire no 301-1/418.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 760. Document parlementaire no 301-1/418A.
4. Budget d'établissement pour 1972-1974 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420.
5. Budget d'établissement pour 1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420A.
6. Budget d'établissement pour 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1314. Document parlementaire no 301-1/420B.

Administration du passage de Terre-Neuve, Loi:

Bill C-342, M. Marshall. 1re lecture, 62.

Administration financière, Loi:

Copies des mandats spéciaux émis en vertu de la Loi depuis la dissolution du Parlement le 9 mai 1974, 57. Document parlementaire no 301-1/258.

Adresse en réponse au discours du trône, débat:

Rapport du discours du trône, M. l'Orateur, 8. Motion (M. Trudeau): Etude du discours du trône à la prochaine séance de la Chambre, présentation et adoption, 13. Motion (M. Duclos) tendant à l'adoption de l'Adresse, présentation et ajournement du débat sur motion, 21. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Stanfield): Contribution des ministres au désarroi social, présentation, débat et sous-amendement (M. Broadbent): Négligence à aider les victimes de l'inflation, présentation et ajournement du débat sur motion, 24-5. Reprise du débat (2e jour désigné) et interruption, 28, 32. Reprise du débat et rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 34-5. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 38. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 50. Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 54-5. Reprise et interruption du débat (6e jour désigné), 58. Reprise et interruption du débat (7e jour désigné), 63. Reprise du débat (8e jour désigné) et adoption de la motion principale sur division, 65. Motion tendant à faire grossoyer l'Adresse et à la transmettre à l'Administrateur, 65. (*Lettre de remerciement non reçue*).

Aéronautique, Loi (Loi modifiant):

Bill S-34, ministre des Transports. Reçu du Sénat, 1299. 1re lecture, 1301. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et du consentement unanime, renvoi au Comité plénier, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1320. Sanction royale, 1348. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 100, S.C. 1974-1976.

Aéroports:

1. Danger de radiation du personnel préposé à l'appareil de fluoroscopie servant à examiner les bagages: M. Brisco—Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 301-2/360.
2. Trafic à l'aéroport international No 1 de Toronto pour 1973 et 1974: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 257. Document parlementaire no 301-2/1170.
3. Vacances créées dans le groupe de personnel chargé de l'entretien des aéroports, postes pourvus, délais, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/1745.
4. Services de nettoyage et d'entretien des installations à l'intention des passagers, personnel, emploi d'enfants, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 696. Document parlementaire no 301-2/2288.
5. Mirabel, commission de services consultatifs et d'études de rentabilité créées depuis 1968, contrats adjugés, etc.: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2945.
6. Exploitées par le ministère des Transports, nom et emplacement, voitures abandonnées, etc.: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 1343. Document parlementaire no 301-2/5346.
7. Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère des Transports et la société *Sky Shops Export Limited* de Montréal concernant le bail d'une boutique hors-taxe aux aéroports internationaux de Dorval et Mirabel: M. MacKay, 1035. Dépôt de la réponse, 1044. Document parlementaire no 301-3/65.

Aéroports – (Fin)

8. Rapport de la Commission d'enquête sur l'aéroport et copies des chapitres III et V dudit rapport, 263. Documents parlementaires nos 301-4/60 et 301-4/60A.
9. Commentaires du ministre des Transports à propos du nouvel aéroport de Pickering à Toronto, 309. Document parlementaire no 301-7/11.
10. Copies du Résumé de la procédure de sélection d'un soumissionnaire dans la boutique hors-taxe de Mirabel, 887. Document parlementaire no 301-7/29.
11. Correspondance échangée entre M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles et M. Sylvain Cloutier, sous-ministre des Transports concernant la suspension de trois contrôleurs de l'air d'expression française à l'aéroport de Dorval, 950. Document parlementaire no 301-7/34. Ordre,—Que copie de ladite correspondance soit imprimée en appendice aux *Débats* du 18 décembre 1975, 961.
12. Pétition ayant trait au bail accordé pour l'exploitation d'un magasin d'articles en franchise de droits à l'aéroport international de Montréal, présentation (M. MacKay), 819. Rapport du greffier des pétitions, 821.

Affaires des anciens combattants, Comité:

1. Composition, 31, 43, 58, 66, 74, 79, 82, 94, 98, 104, 325, 328, 334, 361, 384, 422, 433, 455, 464, 562, 598, 622, 767, 814, 893, 1130, 1172, 1294, 1324.
2. Bills déferés: Anciens combattants, allocations, Loi (Loi modifiant), Bill C-4, 74. Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi, Bill C-17, 108. Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi, Bill C-92, 1169.
3. Déféré: Rapport au sujet d'une enquête portant sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe lors de la 2^e Guerre mondiale, 412.
4. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants, 34.
5. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants, 330.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants, 314.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants, 854.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants, 1080.
9. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère des Affaires des anciens combattants, 1050.
10. Rapports: Premier et deuxième (Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendices nos 6 et 7 aux *Journaux*), 77-8; Troisième (Anciens combattants, allocations, Loi (Loi modifiant), Bill C-4, avec modifications) (Appendice no 14 aux *Journaux*), 103-4; Quatrième (Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi, Bill C-17) (Appendice no 20 aux *Journaux*), 131; Cinquième (Budget des dépenses (D) pour 1974-1975) (Appendice no 48 aux *Journaux*), 349; Sixième (Budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 78 aux *Journaux*), 563; Septième (Rapport au sujet d'une enquête sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale) (Appendice no 90 aux *Journaux*), 627-8; Huitième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 120 aux *Journaux*), 887; Neuvième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 152 aux *Journaux*), 1127; Dixième (Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi, Bill C-92, avec une modification) (Appendice no 160 aux *Journaux*), 1171; Onzième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 186 aux *Journaux*), 1324.
11. Adoption des rapports: Septième, motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre), présentation et interruption, 929. Reprise du débat et adoption de la motion sur vote par appel nominal, 930.

Affaires des anciens combattants, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires des anciens combattants, 34. Rapports (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendices nos 6 et 7 aux *Journaux*), 77-8.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des affaires des anciens combattants, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 48 aux *Journaux*), 349.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des affaires des anciens combattants, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 78 aux *Journaux*), 563.

Affaires des anciens combattants, Ministère – (Fin)

4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des affaires des anciens combattants, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 120 aux *Journaux*), 887.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des affaires des anciens combattants, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 152 aux *Journaux*), 1127.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des affaires des anciens combattants, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 186 aux *Journaux*), 1324.
7. Rapport pour 1973-1974, 274. Document parlementaire no 301-1/27.
8. Rapport pour 1974-1975, 996. Document parlementaire no 301-1/27A.
9. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/874.

Affaires extérieures:

1. Développement, projets à long terme, assistance financière, etc.: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 525-30. Documents parlementaires nos 301-2/1373 à 301-2/1440. (*Imprimé en appendice aux Débats du 8 mai 1975*).
2. Cadeaux offerts à des représentants de gouvernements étrangers, coût, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 809-10. Document parlementaire no 301-2/2541.
3. Copies d'un aide-mémoire et d'un document de travail entre le Canada et les Communautés européennes et texte officiel de la communication à la Commission de coordination politique du Groupe des neuf, 104. Document parlementaire no 301-6/20.
4. Copies du communiqué conjoint émis à la suite de la Conférence internationale tenue à Porto Rico les 27 et 28 juin 1976, 1381. Document parlementaire no 301-6/29.
5. Copies de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki, le 1er août 1975, 904. Document parlementaire no 301-6/56.
6. Copies d'un communiqué de presse commun relativement à la visite au Brésil de la Mission ministérielle canadienne, 89. Document parlementaire no 301-6/160.
7. Rapport sur les convergences afro-canadienne, 649. Document parlementaire no 301-6/207.
8. Texte d'une résolution adoptée par le Parlement d'Israël au sujet de certaines organisations arabes, 139. Document parlementaire no 301-7/5.
9. Texte des résolutions adoptées par la République de Chypre concernant la situation à Chypre, 332. Document parlementaire no 301-7/5A.
10. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Haidasz): Position du Canada concernant l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki, 1053.
11. Pétition signée par des Canadiens demandant que la Chambre affirme son appui envers Israël et exprime par vote son appui envers Israël aux Nations-Unies, présentation (M. Roberts), 183. Rapport du greffier des pétitions, 187. Rappel au Règlement et M. l'Orateur remet sa décision, 187. M. l'Orateur déclare que la pétition ne peut pas être lue, 211-2.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Affaires extérieures et Défense nationale, Comité:

1. Composition, 29, 38, 43, 55, 56, 58, 68, 72, 74, 79, 86, 91, 132, 245, 324-5, 328, 357-8, 360, 384, 393, 397, 422, 425, 433, 442-3, 446, 451, 455, 461, 466, 482, 485, 488, 503, 510, 514-5, 519, 523, 543, 552-3, 557, 560, 562, 564, 572, 576, 580, 584, 642, 683, 723, 759, 767, 792, 822, 876, 883-4, 886, 893, 900, 905, 911, 918, 925, 947, 994, 1000, 1017, 1040, 1087, 1121, 1130, 1141, 1150, 1163, 1166, 1172, 1204, 1215-6, 1256, 1283, 1317, 1326, 1352.
2. Bills déferés: Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant), Bill S-25, 597.
3. Déféré: Etude de la politique du Canada au sujet de la coopération avec les Etats-Unis en matière de défense et du NORAD, 303.
4. Déféré: Ordre du consentement unanime, étude de l'ensemble des politiques du Canada concernant le développement international et les relations économiques entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement, 641.
5. Motion du consentement unanime (M. Sharp): Autorisation à étudier l'ensemble des politiques du Canada concernant le développement international, et en particulier les relations économiques entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement, 641. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 168 aux *Journaux*), 1217-39.

Affaires extérieures et Défense nationale, Comité – (Fin)

6. Motion du consentement unanime (M. Sharp): Autorisation à se rendre à Washington, D.C., du 10 au 12 mars 1976, 1093-4.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 329.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 313.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 853.
10. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 1079.
11. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 1050.
12. Rapports: Premier (Autorisation de voyager), 324; Deuxième (Etude de la politique du Canada au sujet de la coopération avec les Etats-Unis en matière de défense et du NORAD) (Appendice no 68 aux *Journaux*), 469-81; Troisième (Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant), Bill S-25) (Appendice no 100 aux *Journaux*), 680; Quatrième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale) (Appendice no 128 aux *Journaux*), 907; Cinquième (Etude des politiques du Canada concernant le développement international) (Appendice no 168 aux *Journaux*), 1217-39.
13. Adoption des rapports: Premier, sur motion, du consentement unanime, 324.

Affaires extérieures, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 853. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 128 aux *Journaux*), 907.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 1050.
7. Rapport pour 1973, 225. Document parlementaire no 301-1/10.
8. Rapport pour 1974, 851. Document parlementaire no 301-1/10A.
9. Rapport pour 1975, 1386. Document parlementaire no 301-1/10B.
10. M. Pierre Brisson, fonctions, plaintes, congédiement, etc.: M. Macquarrie—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/37.
11. Publications, employés, traitement, fourchette de salaire, etc. de la Direction de planification et perfectionnement de personnel: M. Paposki—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/325.
12. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1004.

Affaires indiennes:

1. Logement, niveau de vie et santé des Indiens par rapport aux autres Canadiens: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 188. Document parlementaire no 301-2/177.
 2. Autorisation au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien à entendre des représentations de l'Association des Indiens du Manitoba, 248.
 3. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Holmes): Hommage au Dr Irwin Norbert Antone, le premier autochtone diplômé en médecine de l'Université Western, Ontario, 1345.
 4. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Smith) (Churchill): Que la Chambre adresse des messages de félicitation aux bandes d'Indiens qui célèbrent le centième anniversaire de la signature du Traité no 5 des Indiens du Lac Winnipeg, 741.
 5. Ordre,—Autorisation au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien à entendre des représentations de l'Association des Inuits du Nord du Québec, 91.
- Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Affaires indiennes et Développement du Nord canadien, Comité:

1. Composition, 29, 46, 51, 58, 66, 68, 74, 79, 88, 91, 98, 117, 123, 126, 129, 132, 139, 145, 148, 182, 185, 188, 192, 248, 254, 257, 260, 264, 288, 368-9, 381, 384, 393, 402, 422, 446-7, 466, 485, 503, 531, 544, 598, 602, 610, 612, 625, 629, 642, 654, 678, 683, 717, 723, 759, 767, 872, 900, 908, 911, 1071, 1081, 1084, 1090, 1101-2, 1104-5, 1114, 1116, 1125, 1141, 1163, 1255, 1262, 1266, 1283-4, 1290, 1298, 1302, 1312, 1316-7.
2. Bills déferés: Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi, Bill C-15, 74. Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant), Bill C-13, 108. Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant), Bill C-18, 108. Terres territoriales, Loi (Loi modifiant), Bill S-20, 437.
3. Déféré: Autorisation à entendre des représentations de l'Association des Indiens du Manitoba, 248.
4. Déféré: Ordre du consentement unanime, autorisation au Comité à entendre des représentations de l'Association des Inuits du Nord du Québec, 91.
5. Motion (M. Sharp): Autorisation à se rendre à Sarnia (Ont.) et dans les environs, du 6 au 8 juillet 1975, pour étudier le développement économique des réserves indiennes de la région: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 675. Du consentement unanime, présentation et adoption, 681.
6. Motion (M. Sharp): Autorisation de voyager à divers endroits au Québec et en Ontario pendant l'ajournement d'été de la Chambre pour étudier le développement économique des réserves et pour inspecter certains sites historiques et parcs: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 579. Présentation et adoption, 597.
7. Motion (M. Sharp): Habilité à se transporter d'un lieu à l'autre dans les provinces de l'Est et dans le Nord canadien pendant le prochain congé: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 675. Du consentement unanime, présentation et adoption, 681.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Commission d'énergie du Nord canadien, 33.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 330.
10. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 314.
11. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 854.
12. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1080.
13. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1050.
14. Rapports: Premier (Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi, Bill C-15, avec modifications) (Appendice no 21 aux *Journaux*), 133; Deuxième (Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant), Bill C-18) (Appendice no 22 aux *Journaux*), 134; Troisième (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant), Bill C-13) (Appendice no 43 aux *Journaux*), 294; Quatrième (Terres territoriales, Loi (Loi modifiant), Bill S-20) (Appendice no 72 aux *Journaux*), 533; Cinquième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) (Appendice no 76 aux *Journaux*), 545; Sixième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) (Appendice no 182 aux *Journaux*), 1315.

Affaires indiennes et Nord canadien, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 76 aux *Journaux*), 545.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 1080.

Affaires indiennes et Nord canadien, Ministère – (Fin)

6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 182 aux *Journaux*), 1315.
7. Rapport pour 1973-1974, 260. Document parlementaire no 301-1/13.
8. Rapport pour 1974-1975, 984. Document parlementaire no 301-1/13A.
9. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/714.
10. Contrats signés avec la Société Tremblay, Héroux et Associés et la Société Sanitek: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 257. Document parlementaire no 301-2/1146.

Affaires urbaines, département d'Etat:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 2 aux *Journaux*), 65.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 70 aux *Journaux*), 513.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 149 aux *Journaux*), 1119.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 268. Document parlementaire no 301-1/31.
8. Rapport pour 1974-1975, 992. Document parlementaire no 301-1/31A.
9. Sommes consacrées à des contrats aux fins de recherche, adjudicataires: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/561.
10. Somme consacrée à des programmes de logement depuis 1970 et répartition de la population: M. Dick—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/640.
11. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 505. Document parlementaire no 301-2/704.
12. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1001.

Agence canadienne de développement international:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.
 2. Services d'experts-conseils, contrats accordés entre 1968 et 1973: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 128. Document parlementaire no 301-1/273.
 3. Contrat avec le Zaïre mettant en cause la société québécoise Sintec: M. Grafftey—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/986.
 4. Président, M. Paul Gérin-Lajoie, voyages, destination, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 301-2/1295.
 5. Président, fonctions, attributions, employés, traitement, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 785. Document parlementaire no 301-2/1583.
 6. Président, membres du Conseil d'administration, personnel, traitements, dépenses, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 561. Document parlementaire no 301-2/1591.
 7. Prêts et subventions consentis à des pays francophones ou anglophones, de 1971-1975, but, taux d'intérêt, président et personnel, origines ethniques, langue maternelle et traitement: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1144. Document parlementaire no 301-2/3685.
 8. Ordre,—Liste des experts-conseils consultés, honoraires versés depuis 1973: M. Munro (Esquimalt-Saanich), 412. Dépôt d'une réponse, 535. Document parlementaire no 301-3/31.
- Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Agriculture:

1. Etablissement d'un programme de commercialisation des produits agricoles pour venir en aide aux exploitants de fermes familiales et aux jeunes agriculteurs, coût, etc.: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 301-2/1460.
2. Pâturages communautaires exploités par ARAP, emplacement, superficie, revenu et coût: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 770. Document parlementaire no 301-2/2885.
3. Produits agricoles, exportations et importations, quantité, etc.: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 1423. Document parlementaire no 301-2/5095.
4. Copies d'une "Analyse du coût de production des engrais", 409. Document parlementaire no 301-7/12.

Agriculture, Comité:

1. Composition, 28, 46, 58, 63, 66, 106, 109, 112, 113, 117, 132, 151, 159, 168, 185, 188, 192, 218, 225, 233, 254, 270, 274, 288, 318, 320, 324, 332, 334, 338, 350, 357, 369, 384, 386-7, 393, 416, 422, 432, 446, 451, 455, 464, 466, 482, 485, 503, 507, 515, 519, 523, 531, 543, 548, 552-3, 557, 560, 564, 572, 576, 580, 584, 598, 610, 621, 629, 632, 663, 683, 689, 692, 712, 767, 814, 816, 848, 855, 859, 862, 868, 886, 911, 925, 1021, 1039, 1110, 1121, 1125, 1130, 1141, 1147, 1163, 1166, 1170, 1197, 1200, 1244, 1248, 1260, 1262, 1283, 1286, 1290-1, 1298, 1300, 1302, 1312, 1313, 1342, 1344.
2. Bills déferés: Blé, double prix, Loi, Bill C-19, 94. Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant), Bill C-10, 132. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill S-6, 191. Prix agricoles, stabilisation, Loi, Bill C-50, 376. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41, 518. Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant), Bill C-53, 647. Epizooties, Loi (Loi modifiant), Bill C-28, 815. Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant), Bill C-21, 815. Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant), Bill S-10, 815. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill C-88, 1241.
3. Déferé: Rapport pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1975, 1333.
4. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère de l'Agriculture, de la Commission canadienne du lait, de l'Office canadien des provendes et de la Société du crédit agricole, 33.
5. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère de l'Agriculture, 329.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture, 313.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture, 853.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture, 1079.
9. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère de l'Agriculture, 1049.
10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de l'Agriculture) (Appendice no 8 aux *Journaux*), 78; Deuxième (Blé, double prix, Loi, Bill C-19, avec modifications) (Appendice no 38 aux *Journaux*), 255; Troisième (Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill S-6) (Appendice no 40 aux *Journaux*), 269; Quatrième (Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant), Bill C-10) (Appendice no 41 aux *Journaux*), 269; Cinquième (Crédit agricole, Loi (Loi modifiant), Bill C-34) (Appendice no 62 aux *Journaux*), 395; Sixième (Prix agricoles, stabilisation, Loi, Bill C-50, avec modifications) (Appendice no 79 aux *Journaux*), 570-1; Septième (Permission de voyager), 571; Huitième (Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant), Bill C-53) (Appendice no 97 aux *Journaux*), 665; Neuvième (Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41, avec modifications) (Appendice no 108 aux *Journaux*), 719-21; Dixième (Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant), Bill S-10, avec modifications) (Appendice no 117 aux *Journaux*), 869; Onzième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture) (Appendice no 129 aux *Journaux*), 909; Douzième (Epizooties, Loi (Loi modifiant), Bill C-28, avec modifications) (Appendice no 132 aux *Journaux*), 921-2; Treizième (Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant), Bill C-21) (Appendice no 136 aux *Journaux*), 927; Quatorzième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture) (Appendice no 151 aux *Journaux*), 1123; Quinzième (Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill C-88) (Appendice no 177 aux *Journaux*), 1299; Seizième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Agriculture), 1323.
11. Adoption des rapports: Septième, sur motion, 583.

Agriculture des Prairies, assistance, Loi:

1. Rapport de l'activité pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, 22. Document parlementaire no 301-1/210.
2. Rapport de l'activité pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1974, 761. Document parlementaire no 301-1/210A.

Agriculture des Prairies, assistance, Loi (Loi abrogeant):

- Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-30, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 81.
Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 437. Reprise et ajournement du débat, 450.

Agriculture, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 8 aux *Journaux*), 78.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de l'agriculture, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de l'agriculture, 853. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 129 aux *Journaux*), 909.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de l'agriculture, 1079. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 151 aux *Journaux*), 1123.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de l'agriculture, 1049. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 185 aux *Journaux*), 1323.
7. Rapport pour 1972-1973, 69. Document parlementaire no 301-1/6.
8. Rapport pour 1973-1974, 507. Document parlementaire no 301-1/6A.
9. Rapport pour 1974-1975, 1263. Document parlementaire no 301-1/6B.
10. Sommes dépensées pour voyages, bénéficiaires, but, destination, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 301. Document parlementaire no 301-2/715.
11. Permis émis en 1974 pour l'importation de bétail, importateurs, animaux importés, etc.: M. Neil—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/879. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 332. Document parlementaire no 301-2/879A.
12. Particuliers ou associations ayant reçu des permis en 1974 pour l'importation de races exotiques de bétail, etc.: M. Neil—Dépôt immédiat de la réponse, 483. Document parlementaire no 301-2/1846.

Aide aux améliorations municipales, Loi:

1. Rapport sur les opérations découlant de la Loi pour 1974, 387. Document parlementaire no 301-1/178.
2. Rapport sur les opérations découlant de la Loi pour 1975, 1033. Document parlementaire no 301-1/178A.

Aide extérieure:

1. Subventions, prêts à Israël et aux pays arabes depuis 1967: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 289. Document parlementaire no 301-2/73.
2. Aide au Chili depuis 1970: M. Brewin—Dépôt immédiat de la réponse, 265. Document parlementaire no 301-2/108.
3. Aide aux gouvernements de Saïgon et de Hanoi, Viêt-nam depuis 1970: M. Brewin—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/109.
4. Aide alimentaire accordée au Tiers-Monde, produits envoyés, frais, etc.: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/507.
5. Sommes prêtées par le gouvernement à un taux d'intérêt nominal ou sans taux d'intérêt depuis 1970, conditions, remboursement recouvré, pays concernés, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/789.
6. Prêts consentis de 1965 à 1973 à certains pays, montant, durée, taux d'intérêt, etc.: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 301-2/1162.
7. Prêts aux pays sous-développés, montants attribués, etc.: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 727. Document parlementaire no 301-2/2477.
8. Projets financés en Afghanistan, coût, etc.: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 985. Document parlementaire no 301-2/3360.
9. Prêts consentis par le gouvernement à des gouvernements étrangers ou à des organismes internationaux, conditions, taux d'intérêt, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1325. Document parlementaire no 301-2/4961.
10. Ordre, —Copie des communiqués de presse relatifs aux projets listés: M. Munro (Esquimalt-Saanich), 411. Dépôt de la réponse, 817. Document parlementaire no 301-3/29.
11. Ordre, —Copie des résumés des programmes régionaux depuis 1972: M. Munro (Esquimalt-Saanich): Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 412. Présentation et interruption du débat, 772. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 797.

Air Canada:

1. Rapport de la Société pour 1973, 17. Document parlementaire no 301-1/54.
2. Rapport de la Société pour 1974, 534. Document parlementaire no 301-1/54A.
3. Rapport de la Société pour 1975, 1256. Document parlementaire no 301-1/54B.
4. Rapport des vérificateurs pour 1974, 698. Document parlementaire no 301-1/55.
5. Budget d'établissement pour 1974 et copies du décret approuvant ledit budget, 504. Document parlementaire no 301-1/56.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copies du décret approuvant ledit budget, 782. Document parlementaire no 301-1/56A.
7. Budget d'établissement pour 1976 et copies du décret approuvant ledit budget, 1424. Document parlementaire no 301-1/56B.
8. Appareil Lockheed L-1011, atterrissages, retards, frais d'exploitation, coefficient de charge, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 291. Document parlementaire no 301-2/1103.
9. Avions, utilisation quotidienne, comparaison avec d'autres lignes aériennes: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 666. Document parlementaire no 301-2/2633.
10. Ordre,—Copie du contrat et des modifications: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 306. Présentation et adoption, 530. Dépôt de la réponse, 530. Document parlementaire no 301-3/24.
11. Copies d'un décret en date du 25 avril 1975, nommant le juge Willard Zebedee Estey, commissaire pour enquêter sur les transactions financières de la Corporation, 487. Document parlementaire no 301-4/115.
12. Copies du rapport de l'enquête Estey, en date du 23 octobre 1975, 918. Document parlementaire no 301-4/116.
13. Correspondance échangée entre M. Yves Pratte, président du Conseil d'administration et directeur général et le ministre des Transports, 895. Document parlementaire no 301-7/30.
14. Ordre,—Copie de tous documents, rapports, études et états financiers concernant l'exploitation d'Econair depuis sa création: M. Sharp: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 647.
15. Ordre,—Copie de toute correspondance échangée et d'accords conclus avec *Sunset Crest Ltd.* actuellement filiale de la *Barbados Shipping and Trading Co.*: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 424. Présentation, débat et du consentement unanime, la motion conserve son rang au *Feuilleton*, 858. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 891.

Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 40(1) du Règlement:

Motion: "Que la Chambre s'ajourne maintenant" est considérée comme ayant été proposée, après discussion, et adoptée, 43, 55, 63, 68, 74, 79, 88, 91, 102, 104, 109, 113, 123, 132, 147, 159, 166, 168, 175, 182, 192, 216, 233, 248, 252, 254, 260, 267, 270, 277, 283, 288, 295, 302, 304, 309, 315, 317, 324, 332, 334, 350, 360, 368, 381, 384, 416, 421, 432, 442, 446, 455, 466, 484, 490, 503, 510, 514, 519, 531, 538, 543, 552, 560, 564, 572, 575, 584, 594, 598, 610, 613, 621, 628, 639, 642, 683, 689, 697, 708, 712, 722, 730, 732, 739, 746, 748, 759, 785, 787, 797, 804, 808, 813, 820, 822, 848, 858, 868, 872, 879, 883, 892, 900, 904, 911, 918, 931, 938, 947, 962, 980, 990, 994, 996, 1000, 1006, 1010, 1029, 1033, 1044, 1046, 1071, 1077, 1081, 1087, 1094, 1101, 1109, 1116, 1130, 1138, 1160, 1163, 1169, 1182, 1204, 1212, 1215, 1242, 1244, 1255, 1260, 1261, 1273, 1278, 1283, 1290, 1296, 1298, 1302, 1316, 1324, 1325-6, 1331-2, 1336, 1345, 1348, 1352, 1363, 1379, 1385, 1394, 1396.

Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante:

1. Motion (M. Broadbent): Etude de la crise que traversent les éleveurs de bétail, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 97. Ordre,—Que les discours sur cette motion soient limités, 98. M. Broadbent propose: Que cette Chambre s'ajourne maintenant, présentation et, après débat, adoption de la motion, 98.
2. Motion (M. Broadbent): Etude de la décision du Congrès du travail du Canada d'abandonner toute collaboration avec le gouvernement fédéral par suite de la décision de la Commission anti-inflation concernant la société Irving, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 1036. M. Broadbent propose: Que cette Chambre s'ajourne maintenant, présentation et, après débat, adoption de la motion, 1036.
3. Motion (M. Clarke): Etude de l'absence prolongée du service postal, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 863. M. Clarke propose: "Que cette Chambre s'ajourne maintenant", présentation et interruption du débat, 864. Reprise du débat et adoption de la motion, 865.

Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante – (Fin)

4. Motion (M. Fraser): Examen des arrêts de travail nuisant aux livraisons de grain, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 386. M. Fraser propose: "Que cette Chambre s'ajourne maintenant", présentation et, après débat, adoption de la motion, 386.
5. Motion (M. Lambert) (Bellechasse): Etude de la grève des débardeurs dans les ports du Saint-Laurent nuisant aux livraisons de grain, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 450. M. Lambert (Bellechasse) propose: "Que cette Chambre s'ajourne maintenant", présentation et, après débat, adoption de la motion, 451.

Ajournement de la Chambre, Motions spéciales:

1. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le vendredi 20 décembre 1974, elle demeure ajournée, excepté pour la sanction royale, jusqu'au mercredi 22 janvier 1975, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et adoption, 235.
2. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le mercredi 26 mars 1975, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 7 avril 1975 sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, 412.
3. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le lundi 23 juin 1975, elle demeure ajournée jusqu'au mercredi le 25 juin 1975 à 2 heures de l'après-midi, présentation et adoption, 656.
4. Motion (M. Sharp),—Que la Chambre ne siège pas le 30 juin et le 7 juillet 1975, présentation et adoption, 671.
5. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le mercredi 30 juillet 1975, elle demeure ajournée, excepté pour les sanctions royales, jusqu'au mardi 14 octobre 1975, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et interruption du débat, 749. Reprise du débat et motion adoptée, 750.
6. Motion (M. Sharp),—Que la Chambre ne siège pas le 10 novembre 1975, 824.
7. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le samedi 20 décembre 1975, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 26 janvier 1976, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et adoption, 976.
8. Motion (M. Sharp),—Que la Chambre s'ajourne à 5 h. p.m. le jeudi 19 février 1976 et demeure ajournée jusqu'à 2 h. p.m. le lundi 23 février 1976, présentation, débat et adoption, 1025.
9. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le mercredi 14 avril 1976, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 26 avril 1976, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et interruption du débat, 1239-40. Reprise du débat et adoption de la motion, 1240.
10. Motion (M. Sharp),—Que la Chambre ne siège pas le vendredi, 2 juillet 1976, présentation et adoption du consentement unanime, 1378.
11. Motion du consentement unanime (M. Sharp),—Que la Chambre s'ajourne le mercredi 14 juillet 1976, après l'adoption du Bill C-84 (Droit pénal, Loi) et demeure ajournée, excepté pour la sanction royale, jusqu'au mardi 12 octobre 1976, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et adoption, 1419.
12. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Lambert) (Bellechasse): Que lorsque le 24e jour de juin et le 1er jour de juillet sont un mardi, la Chambre ne siège pas le 23e jour et le 30e jour de juin, présentation et adoption, 671.

Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi:

Bill S-13, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. Reçu du Sénat, 99. 1re lecture, 101. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 111. Rapport avec modification (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 23 aux *Journaux*), 134. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 162. Adoption de l'amendement par le Sénat, 173. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 11, S.C. 1974-1976.

Alcoolisme:

Lutte, budget affecté dans les Territoires du Nord-Ouest, programmes de réhabilitation, etc.: M. Firth—Dépôt immédiat de la réponse, 579. Document parlementaire no 301-2/1053.

Alimentation:

Voir **Denrées alimentaires.**

Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant):

1. Copies d'un rapport en vertu de l'article 3 de la Déclaration canadienne des droits, 415. Document parlementaire no 301-7/13.
2. Bill S-10, ministre de l'Agriculture. Reçu du Sénat, 353. 1^{re} lecture, 355. 2^e lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 815. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 117 aux *Journaux*), 869. Adoption à l'étape du rapport et 3^e lecture, 886. Adoption par le Sénat avec un amendement, 965. Motion tendant à l'adoption de l'amendement du Sénat, présentation et sur un rappel au Règlement, M. l'Orateur réserve sa décision, 1085. Reprise du débat et adoption de l'amendement du Sénat, 1160. Sanction royale, 1162. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 94, S.C. 1974-1976.

Aliments et drogues, Stupéfiants et Code criminel, Lois (Loi modifiant):

- Bill S-19, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Reçu du Sénat, 647. 1^{re} lecture, 649.

Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi:

- Présentation d'une pétition, 641. Rapport du greffier des pétitions ainsi que le rapport de l'Examineur des pétitions, 648. Bill S-26, M. Blais. Reçu du Sénat et 1^{re} lecture, 650. Motion tendant à la 2^e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 696. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 105 aux *Journaux*), 716. Adoption à l'étape du rapport et 3^e lecture, 738. Adoption de l'amendement par le Sénat, 743. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 115, S.C. 1974-1976

Allocation de retraite des membres du Parlement, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 369. Document parlementaire no 301-1/173.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 1138. Document parlementaire no 301-1/173A.

Allocations familiales, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/141.
2. Rapport sur les dépenses et l'administration de la Loi pour 1974-1975, 822. Document parlementaire no 301-1/141A.

Améliorations agricoles, prêts, Loi:

Voir **Prêts destinés aux améliorations agricoles, Loi.**

Amendements:*Adresse, débat:*

1. Amendement (1^{er} et 4^e jours désignés) de M. Stanfield (chef de l'Opposition): Contribution des ministres au désarroi social, présentation, 24. Rejet sur vote par appel nominal, 50.
2. Sous-amendement (1^{er} et 2^e jours désignés) de M. Broadbent: Négligence à aider les victimes de l'inflation, présentation, 25. Rejet sur vote par appel nominal, 35.

Bills d'intérêt public et inscrits au nom des députés – 2^e lecture:

3. Intérêt, Loi (Loi modifiant), Bill C-244: Révocation de l'ordre portant 2^e lecture, retrait du bill et renvoi de l'objet au Comité, 1283.
4. Jours fériés, Loi (Loi modifiant), Bill C-231: Renvoi de la teneur du bill au Comité de la justice et des questions juridiques, amendement adopté, 376.

Bills d'intérêt public et inscrits au nom des députés – Etape du rapport:

5. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-370, 280.

Amendements – (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement – 2e lecture:*

6. Droit pénal, Loi, Bill C-83: Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, présentation, 1094. Amendement modifié, présentation, 1101. Reprise et interruption du débat, 1107-8, 1160, 1162, 1166, 1200, 1204, 1210, 1211. Rejet sur vote par appel nominal, 1214.
7. Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25: Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, présentation, 195. Rejet sur division, 400.
8. Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25: Remise à plus tard et renvoi du sujet à un Comité, 192. Amendement déclaré irrecevable, 195.
9. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41: Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, présentation et interruption du débat, 514. Rejet sur vote par appel nominal, 518.
10. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-49: La Chambre approuve certaines mesures mais refuse la 2e lecture à cause des mesures éliminant des déductions de frais, présentation, 270. Amendement déclaré irrecevable, 275-6.
11. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-49: Refus de la 2e lecture à cause d'un manque à prévoir une réduction additionnelle, présentation, 276. Amendement déclaré recevable, 276-7. Rejet sur vote par appel nominal, 287.
12. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-49: Remplacer certains mots par d'autres, présentation, 285. Déclaré recevable, 286. Rejet sur vote par appel nominal, 286-7.
13. Juges, Loi (Loi modifiant), Bill C-47: Refus de la 2e lecture à cause d'un manque à prévoir une hausse de traitement, présentation et amendement déclaré irrecevable, 551.
14. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44: Remise à plus tard et renvoi de la question à une commission, présentation, 231. Amendement déclaré irrecevable, 232-3.
15. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44: Remise à six mois de ce jour, présentation, 421. Rejet sur vote par appel nominal, 424-5.
16. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68: Remise à six mois de ce jour, présentation, 1045. Reprise et interruption du débat, 1052, 1071, 1074, 1080, 1081, 1083, 1116, 1125. Rejet sur vote par appel nominal, 1128-9.
17. Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant), Bill C-66: Remise à six mois de ce jour, présentation, 692. Rejet sur vote par appel nominal, 707-9, 717, 721-2, 727, 730-1, 735.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Etape du rapport:

18. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant), Bill C-3, 589.
19. Anciens combattants, allocations, Loi (Loi modifiant), Bill C-4, 109.
20. Anti-inflation, Loi, Bill C-73, 883, 887-90.
21. Anti-inflation, Loi (Loi modifiant), Bill C-89, 1243-4, 1247, 1251-4.
22. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant), Bill C-69, 936-8, 943-5, 950-1, 962, 966-70.
23. Banque fédérale de développement, Loi, Bill C-14, 154-9, 161-2, 170-2.
24. Biens culturels, exportation et importation, Loi, Bill C-33, 396.
25. Blé, double prix, Loi, Bill C-19, 519, 521-2.
26. Citoyenneté, Loi, Bill C-20, 1215.
27. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill C-88, 1365.
28. Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant), Bill C-13, 412, 429-31.
29. Crédit agricole, Loi (Loi modifiant), Bill C-34, rejeté sur division, 429.
30. Droit pénal, Loi, Bill C-84, 1382, 1385, 1391, 1394, 1396, 1410, 1418-9.
31. Droit statutaire, modification, Loi de 1975, Bill C-52, 972-5.
32. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant), Bill C-2, 620-1, 764-6, 773-4.
33. Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25, 800, 815-6.
34. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41, 890-2, 896-7.
35. Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant), Bill C-77, 966.
36. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant), Bill C-46, 403-7.
37. Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël), Bill S-32, 1361.
38. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58, 995-7, 999-1000, 1003, 1005, 1007-10, 1013-4, 1020-1, 1025-9, 1032.
39. Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant), Bill C-63, 687-9, 700-2.
40. Juges, Loi (Loi modifiant), Bill C-47, 589-90.
41. Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974, 636-8.

Amendements – (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement – Etape du rapport – (Fin)*

42. Petro-Canada, Société, Loi, Bill C-8, 677-8, 679-80.
43. Prix agricoles, stabilisation, Loi, Bill C-50, 596-7, 624, 647.
44. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44, 491-6.
45. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68, 1255, 1257-8, 1269-72.

Bills inscrits au nom du gouvernement – 3e lecture:

46. Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant), Bill C-57: Remise de la 3e lecture à six mois de ce jour, présentation et rejet sur division après débat, 687.
47. Code maritime, Loi, Bill C-61, 1086-7, 1089-90, 1098-101.
48. Code maritime, Loi, Bill C-61: Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité des transports et des communications pour reconsidérer les articles 8 à 14, présentation et interruption du débat, 1378.
49. Code maritime, Loi, Bill C-61, sous-amendement: Retrancher certains mots et les remplacer par d'autres, présentation et interruption du débat, 1378.
50. Droit pénal, Loi, Bill C-84: Remise de la 3e lecture à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 1421. Reprise du débat et vote par appel nominal différé à plus tard, 1423. Rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 1429-30.
51. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41: Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité de l'agriculture pour étudier les articles 8 à 11, présentation, débat et vote par appel nominal différé, 980. Reprise du débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 986.
52. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-49: Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité plénier pour étudier les articles 4 et 7 à nouveau, présentation et rejet sur vote par appel nominal après débat, 322-3.
53. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58: Renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1039. Rejet sur vote par appel nominal, 1050-1.
54. Saint-Laurent, ports, opérations, Loi, Bill C-59: Renvoi au comité plénier pour étudier les articles 5(3), 7, 8, 11(2), 13 et 14 à nouveau, présentation et rejet sur vote par appel nominal après débat, 482.
55. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44: Remise de la 3e lecture à six mois à compter de ce jour, présentation et rejet sur vote par appel nominal, 505-6.
56. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68: Remise de la 3e lecture à six mois de ce jour, présentation et du consentement unanime, vote par appel nominal différé à plus tard, 1361. Amendement rejeté sur vote par appel nominal, 1373.
57. Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant), Bill C-66: Remise de la 3e lecture à six mois à compter de ce jour, présentation et rejet sur vote par appel nominal, 747-8.

Bills privés et pétitions – 2e lecture:

58. Légion royale canadienne, Loi, Bill S-28, 738.

Bills privés et pétitions – Etape du rapport:

59. British Columbia Telephone Company, Bill S-11, 156.

Budget, 1974, débat:

60. Amendement (1er et 4e jours désignés) M. Stanfield: Absence d'action concertée contre l'inflation, présentation, 134. Rejet sur vote par appel nominal, 144.
61. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) M. Nystrom: Absence d'avantage fiscal pour les Canadiens à faible revenu, présentation, 135. Rejet sur vote par appel nominal, 138.

Budget, 1975, débat:

62. Amendement (1er et 4e jours désignés) M. Stevens: Echec du budget au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine, présentation, 662. Rejet sur vote par appel nominal, 676-7.
63. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) M. Broadbent: Et aussi injustice de la taxe déguisée et régressive, présentation, 662-3. Rejet sur vote par appel nominal, 668.

Amendements – (Fin)*Budget, 1976, débat:*

64. Amendement (1er et 4e jours désignés) M. Stevens: Absence de mesures concernant le chômage et la croissance à long terme de l'économie nationale, présentation, 1316. Rejet sur vote par appel nominal, 1337-8.
65. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) M. Saltsman: Annonce du gouvernement au sujet de la période ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage, présentation, 1316. Rejet sur vote par appel nominal, 1328-9.

Comités permanents et spéciaux:

66. Amendement (M. Murta) à la motion portant adoption du premier rapport du Comité spécial de la commercialisation des oeufs, présentation, 301.

Motions:

67. Amendement (M. Broadbent) à la motion de M. Reid portant sur les fuites de renseignements parus dans la *Gazette* de Montréal au sujet du budget de novembre 1975, 743.
68. Amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) à la motion portant que la Chambre approuve le programme de conversion au système métrique: Adoption d'une loi pour ce programme, présentation, 381.
69. Amendement (M. Stanfield) à la motion portant étude du Livre Vert sur les conflits d'intérêts par un Comité, présentation et rejet sur vote par appel nominal, 183-4.

Motions d'initiative parlementaire:

70. Amendement (M. Symes) à la motion tendant à l'établissement d'un régime représentatif aux Territoires: Renvoi de l'objet de la motion au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présentation et M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 267. Amendement déclaré irrecevable, 1278.

Subsides, motions:

71. Amendement (M. Leggatt) à la motion d'opposition de M. Carter: Prises de mesures immédiates pour la juridiction du plateau continental, présentation, débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 650-1.
72. Amendement (M. Stanfield) à la motion de M. Broadbent: Inertie du gouvernement en matière de planification en vue de lutter contre l'inflation, présentation et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 546-7.

Anciens combattants:

1. Enquête sur les incapacités physiques des militaires prisonniers de guerre lors de la 2e Guerre mondiale, résultats, rapport, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 301. Document parlementaire no 301-2/1360.
2. Ordre,—Correspondance échangée avec le ministre et procès-verbaux des réunions tenues au sujet du rapport du Comité d'étude sur le taux de base des pensions pour 1972, 1973 et 1974: M. Marshall, 81. Dépôt de la réponse, 365. Document parlementaire no 301-3/6.
3. Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement et d'autres paliers de gouvernement, des associations d'anciens combattants, au sujet du projet de transfert de l'hôpital Westminster à London (Ont.): M. Marshall, 676. Dépôt de la réponse, 865. Document parlementaire no 301-3/49.
4. Ordre,—Copie de tous les documents pertinents, procès-verbaux, lettres, etc. au sujet de réunions tenues avec des organismes d'anciens combattants intéressés au transfert de l'hôpital Westminster à London (Ont.): M. Marshall, 854-5. Dépôt de la réponse, 876-7. Document parlementaire no 301-3/62.
5. Rapport au sujet d'une enquête sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale, 127. Document parlementaire no 301-4/53. Ordre,—Renvoi au Comité des affaires des anciens combattants, 412. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 90 aux *Journaux*), 627-8.
6. Copie de documents relatifs à une réunion de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de Motions (documents)", 245. Présentation et interruption du débat, 277. Reprise du débat et rejet sur vote par appel nominal, 294-5.
7. Etudier l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de vieillesse afin de rendre justice aux anciens combattants: Motion (M. Whittaker), présentation, modification du consentement unanime et adoption, 263.

Anciens combattants – (Fin)

8. Ordre,—Prise en considération d'une motion relative à la Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 97. Présentation et interruption du débat, 104. Reprise du débat et rejet sur vote par appel nominal, 106.

Voir aussi **Guerre mondiale (1939-1945)**.

Anciens combattants, allocations, Législation (Loi de 1974 modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-4, ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 23. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et 2e lecture après débat, 74. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 14 aux *Journaux*), 103. Etape du rapport, motion présentée et retirée du consentement unanime, 109. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 109. Adoption par le Sénat, 135. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 8, S.C. 1974-1976.

Anciens combattants, Assurance, Loi:

1. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1973-1974, 17. Document parlementaire no 301-1/254.
2. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1974-1975, 629. Document parlementaire no 301-1/254A.
3. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1975-1976, 1407. Document parlementaire no 301-1/254B.

Anciens combattants et soldats de retour au pays, assurance, Lois (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-86, Ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 1069-70. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1085. Reprise du débat, 2e lecture, étude au Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, sur division, 1086. Adoption par le Sénat, 1130. Sanction royale, 1162. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 92, S.C. 1974-1976.

Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-92, ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 1159. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1162. Du consentement unanime, reprise du débat, adoption de la 2e lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants, 1169. Rapport avec une modification (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 160 aux *Journaux*), 1171. Ordre,—Limite d'un représentant de chaque parti lors du débat tendant à la 3e lecture, 1172. Du consentement unanime, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1172. Sanction royale, 1265. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 95, S.C. 1974-1976.

Angola:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Macquarrie): Inquiétude du Canada quant à la poursuite des hostilités, réclame le retrait de tous les combattants et incite les partis politiques en cause à prendre des mesures pour établir la paix, 1005.

Animaux exotiques, commerce, Loi:

Bill C-286, M. Watson. 1re lecture, 61.

Animaux, protection pendant le transport, Loi:

Bill C-210, M. O'Sullivan. 1re lecture, 60.

Antidumping, Loi:

1. Règles en date d'octobre 1974, 80. Document parlementaire no 301-1/281.
2. Rapport du Tribunal antidumping pour 1974, 417. Document parlementaire no 301-1/282.
3. Rapport du Tribunal antidumping pour 1975, 1182. Document parlementaire no 301-1/282A.

Anti-inflation, Commission:

1. Rapport relatif à la société de bois de pâte et papier *Irving Pulp and Paper Limited*, 991. Document parlementaire no 301-1/134A.
2. Rapport du Directeur en vertu de la Loi anti-inflation concernant l'affaire *Irving Pulp and Paper Limited*, 1019. Document parlementaire no 301-1/134B.
3. Copies du rapport, en date du 19 mars 1976, relativement aux assureurs de biens et des responsabilités, 1149. Document parlementaire no 301-1/134D.
4. Copies des recommandations, en date du 14 avril 1976, relativement aux fournisseurs d'articles ou de services du secteur privé, ainsi qu'une Annexe, 1247. Document parlementaire no 301-1/134E.
5. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre l'*International Nickel Company of Canada Limited*, Division du Manitoba, et les employés représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 6166, 1343. Document parlementaire no 301-1/134F.
6. Rapport du Directeur en vertu de la Loi anti-inflation concernant la convention collective entre l'*International Nickel Company of Canada Limited*, Division du Manitoba, et les employés représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 6166, 1366. Document parlementaire no 301-1/134G.
7. Copies de rapports soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, les conventions collectives touchant la Commission scolaire du comté de Wentworth, la Commission des écoles séparées catholiques romaines du comté de Prescott et Russell et la Commission des écoles séparées catholiques romaines du district de Sudbury, 1371. Document parlementaire no 301-1/134H.
8. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre l'*Atlantic Consolidated Foods Limited*, *Atlantic Sugar Division* et les employés représentés par la Section 443 de la *Bakery and Confectionary Worker's International Union of America*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134I.
9. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre la *Western Grocers Limited*, Winnipeg (Man.) et les employés représentés par la Section 469 de la *Retail, Wholesale and Department Store Union*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134J.
10. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre la *City Motors Ltd.* et la *Hickman Motors Ltd.*, Saint-Jean (T.-N.) et les employés représentés par la Section 855 de la *Transport and Allied Workers Union*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134K.
11. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre la *City Motors Ltd.* et la *Hickman Motors Ltd.*, Gander (T.-N.) et les employés représentés par la Section 544 de l'*International Association of Machinists and Aerospace Workers*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134L.
12. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre la *City Motors Ltd.*, Corner Brook (T.-N.) et les employés représentés par la Section 544 de l'*International Association of Machinists and Aerospace Workers*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134M.
13. Copies d'un rapport du Directeur de la Loi concernant la convention collective entre la *Wentworth County Board of Education*, Hamilton (Ontario) et son groupe de commis et de secrétaires, 1417. Document parlementaire no 301-1/134N.
14. Copies d'un rapport du Directeur de la Loi concernant la convention collective entre la Commission des écoles séparées du district de Sudbury et son personnel de sécurité et d'entretien, 1417. Document parlementaire no 301-1/134O.
15. Copie de l'arrêté en Conseil, nommant l'hon. Jean-Luc Pepin et Mme Beryl Plumtre, commissaires, 754. Document parlementaire no 301-4/151.
16. Ordre, — Application des indicateurs de la Loi anti-inflation aux quatre administrations de pilotage au Canada et aux fournisseurs du secteur privé, 1316.

Anti-inflation, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-73, ministre des Finances. 1re lecture, 769. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 782. Reprise et interruption du débat, 785, 787, 792, 796, 797. Reprise du débat et vote sur la motion tendant à la 2e lecture différé à 8 heures du soir, le lundi 27 octobre 1975, 800. Reprise du débat et adoption de la motion tendant à la 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 803-4. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 118 aux *Journaux*), 873-5. Etape du rapport, motions, 881-3, 888-90. Présentation d'une nouvelle recommandation royale, 883, 887-8. Motions différées, 881-2, 883. Motion déclarée irrecevable, 881. Motions adoptées, 888, 890. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 888-9. Motion

Anti-inflation, Loi – (Fin)

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-73 – (Fin) rejetée, sur division, 889. Amendement rejeté sur vote par appel nominal, 889-90. Adoption à l'étape du rapport, 890. Ordre du consentement unanime.—Que le vote par appel nominal tendant à la 3e lecture si nécessaire, soit différé au lendemain, 900. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 900. Reprise et interruption du débat, 904. Reprise du débat et 3e lecture sur vote par appel nominal, 907-8. Adoption par le Sénat, 931. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 75, S.C. 1974-1976.

Anti-inflation, Loi (Loi modifiant):

Bill C-89, Ministre des Finances. 1re lecture, 1107. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1129. Reprise et interruption du débat, 1130, 1137, 1138, 1153. Reprise du débat, 2e lecture, sur division et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 1159. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 167 aux *Journaux*), 1213. Etape du rapport, motions, 1243-4, 1247, 1251-4. Amendements rejetés sur vote par appel nominal, 1251-3. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 1252-4. Adoption à l'étape du rapport, sur division et du consentement unanime, adoption de la 3e lecture sur vote par appel nominal, 1254. Adoption par le Sénat, 1301. Sanction royale, 1302. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 98, S.C. 1974-1976.

Anti-inflation, programme:

1. Copies du Règlement prescrivant des indicateurs en vertu de la Loi, 962. Document parlementaire no 301-1/134.
2. Copies des recommandations de la Commission de lutte anti-inflation, en date du 26 février 1976, concernant les négociations collectives dans certains secteurs, ainsi qu'un rapport intitulé "Application des indicateurs aux fournisseurs membres d'associations négociatrices", 1093. Document parlementaire no 301-1/134C.
3. Copies des Règles sur les appels interjetés devant le Tribunal d'appel en matière d'inflation, en vertu de la Loi anti-inflation, 1044. Document parlementaire no 301-1/135.
4. Document intitulé "Aperçu des modifications proposées aux indicateurs visant les prix et bénéfices en vertu de la Loi anti-inflation, en date du 25 mai 1976, 1312. Document parlementaire no 301-1/317.
5. Copies du Livre blanc intitulé "Offensive contre l'inflation—un engagement national", 754. Document parlementaire no 301-4/150.
6. Copies d'un protocole d'accord fait le 10 mars 1976, entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, 1107. Document parlementaire no 301-5/183.
7. Motion du consentement unanime.—Qu'aujourd'hui la Chambre s'ajourne pour discuter du Livre blanc intitulé "Offensive contre l'inflation", 754. Motion adoptée, 759.
8. Pétition présentée par M. Epp concernant les lignes directrices du gouvernement en matière de salaires et de prix, 854. Rapport du greffier des pétitions, 857.

Voir aussi **Inflation, mesures anti-inflationnistes; Relations fédérales-provinciales; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Antone, Dr Irwin Norbert:

Voir **Affaires indiennes.**

Appendices aux Procès-verbaux:

1. Avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes, le 1er octobre 1974.
2. Avis de motion des voies et moyens au sujet de l'exportation du pétrole du Canada, le 2 octobre 1974.
3. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le 18 novembre 1974.
4. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le 17 avril 1975.
5. Avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes (no 3), le 23 juin 1975.
6. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le 23 juin 1975.
7. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, le 23 juin 1975.
8. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le 18 décembre 1975.
9. Etat des travaux à la prorogation, 12 octobre 1976.

Appendices aux Procès-verbaux – (Fin)

10. Texte d'une opposition signée par certains députés de l'Alberta au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 3 mars 1976.
11. Texte d'une opposition signée par certains députés de la Nouvelle-Ecosse au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 14 février 1976.
12. Texte d'une opposition signée par certains députés des Territoires du Nord-Ouest au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 5 mars 1976.
13. Textes d'oppositions signées par certains députés de la Colombie-Britannique au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 10 mars 1976.
14. Textes d'oppositions signées par certains députés de l'Ontario au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 8, 12, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 29 mars 1976.
15. Textes d'oppositions signées par certains députés du Québec au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 10, 23, 24, 25, 26 mars 1976.

Approvisionnements et Services, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Rapport pour 1973-1974, 264. Document parlementaire no 301-1/29.
8. Rapport pour 1974-1975, 992. Document parlementaire no 301-1/29A.
9. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/558.
10. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 699. Document parlementaire no 301-2/702.
11. Contrats d'au moins \$250,000 accordés depuis 1969: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/1741.
12. Lettre adressée le 15 janvier 1975 au chef des relations avec les médias, M. I. Rolstone demandant des renseignements divers sur les contrats, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 460. Document parlementaire no 301-2/1937.
13. Somme dépensée pour des ordinateurs et leur entretien, sociétés, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 624. Document parlementaire no 301-2/1948.
14. Contrats aux fins de recherche et de développement, accords conclus depuis 1973: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 533. Document parlementaire no 301-2/1993.
15. Commandes passées pour plus de 25 ministères et organismes, ventilation: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/2004.
16. Contrats, nombre de catégories: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 542. Document parlementaire no 301-2/2009.
17. Contrat d'achat type, échantillon, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 301-2/2018.
18. Locaux loués dans la région de la Capitale nationale, loyer, bail, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2670.
19. Contrats affectés par province et territoire en 1968-1974, etc.: M. Elzinga—Dépôt immédiat de la réponse, 730. Document parlementaire no 301-2/2695.
20. Personnel, fonctions, traitements, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 876. Document parlementaire no 301-2/3124.
21. Contrats, adjudications, appels d'offre, valeur, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 1036. Document parlementaire no 301-2/3577.
22. Ordre, —Copie du contrat accordé à *Canadian Laboratory Supplies Ltd.* concernant la fourniture de matériel et d'accessoires de laboratoire depuis 1972: M. Fleming, 1013.

Architectes et ingénieurs-conseils:

Voir **Gouvernement, contrats, achats, propriétés, etc.**

Archives publiques:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Acquisitions, publications et expositions concernant le nord de l'Ontario depuis 1957: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/267.

Armes atomiques:

1. Pétition concernant la construction d'une base pour sous-marins et de missiles nucléaires Trident, à Bangor dans l'Etat de Washington, E.-U., présentation (M. Leggatt), 950. Rapport du greffier des pétitions, 953.
2. Pétition des citoyens du Pacifique ayant trait aux essais nucléaires et afin de presser la Chine et la France de signer le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, présentation (M. Leggatt), 122. Rapport du greffier des pétitions, 125.

Armes et munitions:

1. Copies de document sur les statistiques relatives au contrôle des armes à feu, 1134. Document parlementaire no 301-7/48B.
2. Pétition présentée par M. Francis, 979. Rapport du greffier des pétitions, 983.
3. Pétition présentée par M. Fraser, 871. Rapport du greffier des pétitions, 876.

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-57, ministre des Finances. 1re lecture, 399. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 596. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 99 aux *Journaux*), 680. Adoption à l'étape du rapport, 686. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Orlikow): Remise à six mois de ce jour, présentation, débat et rejet de l'amendement sur division, 687. 3e lecture, sur division, 687. Adoption par le Sénat, 722. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 65, S.C. 1974-1976.

Arsenaux Canadiens Limitée:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/85.
3. Budget d'établissement pour 1974-1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 38. Document parlementaire no 301-1/85A.
4. Budget d'établissement pour 1975-1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 504. Document parlementaire no 301-1/85B.
5. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 678. Document parlementaire no 301-1/85C.
6. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1407. Document parlementaire no 301-1/85D.
7. Clients, marchandises achetées pour 1973-1974: M. Kaplan—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 301-2/270.

Assistance à l'agriculture des Prairies:

Ordre,—Correspondance échangée avec l'Administration agricole des Prairies au sujet des dépenses de voyage, salaires et voitures particulières, etc.: M. Towers: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1406.

Assistance aux non-fumeurs, Loi:

Bill C-242, M. Robinson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 897. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 187 aux *Journaux*), 1327-8. Adoption à l'étape du rapport, 1333-4. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 1334.

Assistance-chômage, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/251.
2. Rapport sur les dépenses et l'administration de la Loi pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/251A.
3. Rapport sur les dépenses et l'administration de la Loi pour 1974-1975, 1361. Document parlementaire no 301-1/251B.

Assistance-vieillesse, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/203.
2. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/203A.
3. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/203B.

Association de Transport Aérien International, Loi:

Présentation d'une pétition, 149. Rapport du greffier des pétitions, 159. Rapport de l'Examineur des pétitions, 189. Bill S-18, M. Béchar. Reçu du Sénat et 1re lecture, 194. 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 231. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 42 aux *Journaux*), 285. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 294. Sanction royale, 323. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 111, S.C. 1974-1976.

Association internationale de développement, Loi:

1. Rapport sur les opérations pour 1974, 417. Document parlementaire no 301-1/74.
2. Rapport sur les opérations pour 1975, 1164. Document parlementaire no 301-1/74A.

Assurance-chômage:

1. Rapport du Comité consultatif pour 1973, 58. Document parlementaire no 301-1/252.
2. Rapport du Comité consultatif sur le système d'appel ainsi que la correspondance entre le président du Comité et le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 1307. Document parlementaire no 301-1/252A.
3. Rapport du Comité consultatif pour 1975, 1386. Document parlementaire no 301-1/252B.
4. Prestations versées en 1974-1975, bénéficiaires admissibles, etc.: M. Alexander—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3082.
5. Révision de la Loi afin d'en supprimer les dispositions fondées sur le principe du bien-être social: Motion (M. Knowles) (Norfolk-Haldimand), présentation et interruption du débat, 442.

Assurance-chômage, Commission:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.
2. Rapport pour 1973, 58. Document parlementaire no 301-1/250.
3. Rapport pour 1974, 672. Document parlementaire no 301-1/250A.
4. Rapport pour 1975, 1370. Document parlementaire no 301-1/250B.
5. Rapport de l'Auditeur général sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/253.
6. Rapport de l'Auditeur général sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission pour 1974-1975, 786. Document parlementaire no 301-1/253A.
7. Rapport de l'Auditeur général sur la situation du Compte d'assurance-chômage pour 1974-1975, 1303. Document parlementaire no 301-1/253B.
8. Bureaux, nombre, emplacement et agents affectés: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1376. Document parlementaire no 301-2/5403.

Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant):

1. Bill C-212, M. Oberle (Inventaire d'emplois). 1re lecture, 60.
2. Bill C-236, M. Rodriguez (Période de référence pour éligibilité aux prestations). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 596.
3. Bill C-340, M. Rodriguez (Travailleurs non syndiqués). 1re lecture, 62.

Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant) – (Fin)

4. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-69, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. 1re lecture, 688. Motion tendant à la 2e lecture, débat et ajournement du débat, sur motion, 803. Reprise et interruption du débat, 804, 808, 810. Ordre, — Que tous les discours à l'étape de la 2e lecture soient limités à trente minutes au cours du débat, 813. Reprise et interruption du débat, 819, 821, 824. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, sur vote par appel nominal, 824-5. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 130 aux *Journaux*), 909-10. Etape du rapport, motions, 936-8, 943-5, 950-1, 962, 966-70. Motion retirée, du consentement unanime, 966. Motions différées, 936, 938, 943, 951, 962, 966. Motions déclarées irrecevables, 936-7, 943. Motions rejetées, sur division, 936. Motions rejetées, sur vote par appel nominal, 944-7, 967-70. Adoption à l'étape du rapport, sur division, 970. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption sur vote par appel nominal, 971-2. Adoption par le Sénat, 976. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 80, S.C. 1974-1976.

Assurance-chômage, Loi (Loi modifiant):

Bill C-293, M. Robinson. 1re lecture, 61.

Assurance-dépôts du Canada, Société:

1. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 417. Document parlementaire no 301-1/78.
2. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1201. Document parlementaire no 301-1/78A.

Assurance des crédits à l'exportation, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Partie II de la Loi pour 1974-1975, 515. Document parlementaire no 301-1/139.
2. Rapport sur l'application de la Partie II de la Loi pour 1975-1976, 1242. Document parlementaire no 301-1/139A.

Assurance-hospitalisation et services diagnostiques, Loi:

1. Rapport sur l'application des accords avec les provinces au titre de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/157.
2. Rapport sur le fonctionnement des accords avec les provinces au titre de la Loi pour 1973-1974, 515. Document parlementaire no 301-1/157A.
3. Rapport sur le fonctionnement des accords avec les provinces au titre de la Loi pour 1974-1975, 1294. Document parlementaire no 301-1/157B.

Assurance-récolte, Loi:

1. Rapport sur le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces pour 1972-1973, 19. Document parlementaire no 301-1/116.
2. Rapport sur le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces pour 1973-1974, 622. Document parlementaire no 301-1/116A.
3. Rapport sur le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces pour 1974-1975, 1340. Document parlementaire no 301-1/116B.

Assurances, surintendant:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 du Département des assurances au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport sur les sociétés coopératives de crédit pour 1973, 97. Document parlementaire no 301-1/114.
3. Rapport, Volume I — Précis des Etats des Compagnies d'assurance au Canada pour 1973, 22. Document parlementaire no 301-1/165.
4. Rapport, Volume I — Précis des Etats des Compagnies d'assurance au Canada pour 1974, 786. Document parlementaire no 301-1/165A.
5. Rapport, Volume II — Etats annuels — Compagnies d'assurances biens et risques divers pour 1973, 123. Document parlementaire no 301-1/166.
6. Rapport, Volume II — Etats annuels — Compagnies d'assurances biens et risques divers pour 1974, 925. Document parlementaire no 301-1/166A.

Assurances, surintendant – (Fin)

7. Rapport, Volume III – Etats annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuels pour 1973, 246. Document parlementaire no 301-1/167.
8. Rapport, Volume III – Etats annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuels pour 1974, 1074. Document parlementaire no 301-1/167A.
9. Rapport sur les compagnies de fiducie et de prêt pour 1973, 139. Document parlementaire no 301-1/170.
10. Rapport sur les compagnies de fiducie et de prêt pour 1974, 981. Document parlementaire no 301-1/170A.
11. Rapport sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pensions pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/207.
12. Rapport sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pensions pour 1974-1975, 690. Document parlementaire no 301-1/207A.
13. Rapport sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pensions pour 1975-1976, 1420. Document parlementaire no 301-1/207B.
14. Rapport – Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent – pour 1973, 194. Document parlementaire no 301-1/241.
15. Rapport sur l'application de la Loi sur les sociétés d'investissement pour 1973-1974, 257. Document parlementaire no 301-1/435.
16. Rapport sur l'application de la Loi sur les sociétés d'investissement pour 1974-1975, 987. Document parlementaire no 301-1/435A.

Auditeur général:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour 1973-1974, 153. Document parlementaire no 301-1/64. Ordre du consentement unanime: Renvoi au Comité des comptes publics, 153. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 95 aux *Journaux*), 657-62.
3. Copie d'un rapport du Comité indépendant de révision sur les fonctions du Bureau de l'Auditeur général du Canada, 441. Document parlementaire no 301-1/64A.
4. Rapport et supplément pour 1974-1975, 922. Document parlementaire no 301-1/64B. Ordre,—Renvoi au Comité des comptes publics, 923.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Austin, M. Jack:

Emploi, fonctions, salaire, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/234.

Automobile, industrie:

Chrysler, automobiles rappelées depuis 1970: M. Robinson—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/2971.

Aveugles, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/73.
2. Rapport sur l'administration des allocations pour 1973-1974, 245. Document parlementaire no 301-1/73A.
3. Rapport sur l'administration des allocations pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/73B.

Avions:

1. Aéronefs achetés après le 1er janvier 1968, coût, destination: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/344.
2. ADAC, service entre Ottawa et Montréal, utilisation par des employés du gouvernement, d'agences ou des sociétés de la Couronne, coût: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3062.
3. Avion de la société T. Eaton Co. Ltée acheté par le gouvernement, type, prix, utilisation, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1423. Document parlementaire no 301-2/3121.
4. Copies du mandat d'enquête sur l'écrasement de la *Panarctic Oil Ltd.*, à Rea Point, Territoires du Nord-Ouest, 881. Document parlementaire no 301-4/120.
5. Copies du rapport H40001 au sujet d'un accident du *Sabreliner* CF-BRL survenu le 27 février 1974 à Frobisher Bay, 85. Document parlementaire no 301-5/205.

Voir aussi **Air Canada; Défense, équipement et armement; Forces canadiennes; Ministres.**

Avis de motions portant production de documents:

Exposé de la politique du gouvernement, 229. Document parlementaire no 301-7/7. Ordre,—Renvoi au Comité mixte des règlements et autres textes réglementaires, 231. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 127 aux *Journaux*), 904. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 140 aux *Journaux*), 943. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 164 aux *Journaux*), 1203.

Avocats:

1. Avocats de la Colombie-Britannique engagés par le gouvernement ou une de ses agences: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 289. Document parlementaire no 301-2/9.
2. Avocats de la Saskatchewan engagés par le gouvernement ou une de ses agences: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 319. Document parlementaire no 301-2/282.
3. Avocats de l'Alberta aux services du gouvernement ou d'agences gouvernementales: M. Hurlburt—Dépôt immédiat de la réponse, 635-6. Document parlementaire no 301-2/2041.
4. Avocats de l'Ontario engagés par la Société centrale d'hypothèques et de logement ou par le ministère de la Justice de 1973-1975: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 727. Document parlementaire no 301-2/2232.
5. Avocats de l'Ontario aux services de la Société du crédit agricole, causes, honoraires: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 763. Document parlementaire no 301-2/3059.
6. Avocats de la Saskatchewan engagés par le gouvernement ou une de ses agences: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3485.
7. Avocats de la Nouvelle-Ecosse engagés par le gouvernement, honoraires, etc.: M. Crouse—Dépôt immédiat de la réponse, 1377. Document parlementaire no 301-2/5394.
8. Avocats de l'Ontario aux services de la Société du crédit agricole, causes, honoraires: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 1325. Document parlementaire no 301-2/5409.

Voir aussi les noms des **Sociétés** particulières et des **Ministères**.

Avortement:

1. Nombre d'hôpitaux avec et sans commission d'avortement thérapeutique, etc.: M. Leggatt—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/366.
2. Copies du mandat du Comité d'étude sur les dispositions législatives ainsi qu'un communiqué, en date du 26 septembre 1975, 763. Document parlementaire no 301-7/28.
3. Adresse,—Copie de la correspondance échangée avec les ministres de la justice fédéral et provinciaux sur l'avortement: M. Leggatt: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motion (Documents)", 411. Présentation et interruption du débat, 583. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 796-7.
4. Pétition présentée par Mme Appolloni, 583. Rapport du greffier des pétitions, 588.
5. Pétition présentée par M. Dupont, 867. Rapport du greffier des pétitions, 869.
6. Pétition présentée par M. Whittaker, 353. Rapport du greffier des pétitions, 355.

Avortement, plébiscite, Loi:

Bill C-259, M. Reynolds. 1re lecture, 61.

B**Baie de Fundy, force marémotrice:**

Voir **Energie; Motions d'initiative parlementaire**.

Baie James:

1. Documents relatifs à l'Entente de principe concernant la région de la Baie James, 127. Document parlementaire no 301-5/180.
2. Rapport en date du 24 mars 1975 concernant le projet hydroélectrique, 399. Document parlementaire no 301-5/180A.
3. Copies de la convention concernant la région de la Baie James, 847. Document parlementaire no 301-5/180B.
4. Convention entre des groupes d'autochtones et les gouvernements du Canada et du Québec, 1425-6. Document parlementaire no 301-5/180C.

Baie James et Nord québécois, règlement des revendications des autochtones, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-98, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. 1re lecture, 1423.

Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi:

Bill S-24, M. Abbott. Reçu du Sénat et 1re lecture, 632. Du consentement unanime, motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 653-4. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 102 aux *Journaux*), 685. Adoption à l'étape du rapport, motion tendant à la 3e lecture, débat et adoption, 696. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 114, S.C. 1974-1976.

Voir aussi **Banque Nationale de Commerce du Canada.**

Banque Continentale du Canada, Loi:

Présentation d'une pétition (en retard), 815. Rapport du greffier des pétitions, 820. Ordre, –Renvoi de la pétition et du seizième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 821. Rapport du Comité recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 116 aux *Journaux*), 849-50. Rapport de l'Examineur des pétitions, 851. Bill S-30, M. Reid. Reçu du Sénat et 1re lecture, 858. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 934. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 144 aux *Journaux*), 1031. Etape du rapport, rappels au Règlement quant à la recevabilité des amendements, 1070, 1085-6. Etape du rapport, motions, 1108, 1129, 1168.

Banque d'expansion industrielle:

1. Rapport ainsi que relevé des comptes pour 1973-1974, 182. Document parlementaire no 301-1/162.
2. Rapport ainsi que relevé des comptes pour 1974-1975, 984. Document parlementaire no 301-1/162A.

Banque du Canada:

1. Rapport du Gouverneur et relevé des comptes pour 1974, 387. Document parlementaire no 301-1/65.
2. Rapport du Gouverneur et relevé des comptes pour 1975, 1130-1. Document parlementaire no 301-1/65A.

Banque du Canada, Loi (Loi modifiant):

Bill C-201, M. Caouette (Témiscamingue). 1re lecture, 59. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 79.

Banque fédérale de développement:

Rapport ainsi que le relevé des comptes, pour la période du 2 octobre 1975 au 31 mars 1976, 1386. Document parlementaire no 301-1/162B.

Banque fédérale de développement, Loi:

1. Bill C-437, M. Dick (Objets de la Corporation). 1re lecture, 1259.
2. Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-14, ministre de l'Industrie et du Commerce. 1re lecture, 42. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 68. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 71. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 17 aux *Journaux*), 115. Etape du rapport, motions, 154-9, 161-2, 170-2. Motion supprimée suite à une décision de M. l'Orateur, 154-5. Motions adoptées sur division, 158, 172. Motion rejetée sur division, 162. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 171-2. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 173. Adoption par le Sénat, 233. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 14, S.C. 1974-1976.

Banque Nationale de Commerce du Canada:

Réception d'une pétition (en retard) visant à modifier la loi de constitution en société, 577. Rapport du greffier des pétitions, 584-5. Ordre, –Renvoi de la pétition et du huitième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 601. Rapport du Comité recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 89 aux *Journaux*), 624. Rapport de l'Examineur des pétitions, 629.

Voir aussi **Banque commerciale et industrielle du Canada.**

Banques, constitution par lettres patentes et participation des gouvernements provinciaux, Loi:
Bill C-7, ministre des Finances. 1re lecture, 27.

Banques, Loi (Loi modifiant):
Bill C-281, M. Saltsman. 1re lecture, 61.

Banques, rapports:

1. Classification des prêts en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 septembre 1974, 129. Document parlementaire no 301-1/66.
2. Classification des prêts en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 septembre 1975, 886. Document parlementaire no 301-1/66A.
3. Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour 1973-1974, 261. Document parlementaire no 301-1/67.
4. Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour 1974-1975, 1006. Document parlementaire no 301-1/67A.
5. Listes des actionnaires des banques à charte pour 1973-1974, 310. Document parlementaire no 301-1/68.
6. Listes des actionnaires des banques à charte pour 1974-1975, 1078. Document parlementaire no 301-1/68A.
7. Relevé relatif au passif-dépôts des banques à charte du Canada pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/70.
8. Relevé relatif au passif-dépôts des banques à charte du Canada pour 1975, 746. Document parlementaire no 301-1/70A.
9. Liste des actionnaires des banques d'épargne du Québec, 310. Document parlementaire no 301-1/71.

Bétail:

Recommandation à la Chambre d'adopter des lois préventives contre le vol de bétail, etc.: Motion (M. Hargrave), présentation, débat et adoption, 315.

Voir aussi **Agriculture, Ministère; Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante; Motions d'initiative parlementaire.**

Bibliothèque du Parlement:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la procédure et de l'organisation, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 3 aux *Journaux*), 71.
2. Rapport du Bibliothécaire parlementaire, 14. Document parlementaire no 301-1/3.
3. Rapport du Bibliothécaire parlementaire, 1244. Document parlementaire no 301-1/3A.

Bibliothèque du Parlement, Comité (mixte):

1. Composition, 41, 446.
2. Représentation du Sénat, 66, 123, 652, 886.

Bibliothèque nationale:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974, 47. Document parlementaire no 301-1/169.
3. Rapport pour 1974-1975, 703. Document parlementaire no 301-1/169A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1420. Document parlementaire no 301-1/169B.

Bibliothèques fédérales:

Quotidiens et hebdomadaires publiés dans le nord de l'Ontario et conservés par la Bibliothèque nationale, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 423-4. Document parlementaire no 301-2/266.

Biens culturels, exportation et importation, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-33, Secrétaire d'Etat. 1re lecture, 93. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 279. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 49 aux *Journaux*), 359-60. Etape du rapport, motion, 396. Motion adoptée, 396. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 396. Adoption par le Sénat avec amendements, 549-50. Adoption des amendements du Sénat, 596. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 50, S.C. 1974-1976.

Biens fonds, acquisition par des non-Canadiens:

Voir **Droit des étrangers à la propriété foncière, Loi.**

Bilinguisme:

Voir **Langues officielles.**

Bills d'intérêt privé et pétitions:

Voir aussi les titres des divers bills. (Pour la liste par ordre numérique, voir **Bills d'intérêt privé** dans l'*Index des Débats*).

1. Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi—(Bill S-26)—*M. Blais*—(émanant du Sénat, chapitre 115, S.C. 1974-1976).
2. Association de Transport Aérien International, Loi—(Bill S-18)—*M. Béchard*—(émanant du Sénat, chapitre 111, S.C. 1974-1976).
3. Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi—(Bill S-24)—*M. Abbott*—(émanant du Sénat, chapitre 114, S.C. 1974-1976).
4. Banque Continentale du Canada, Loi—(Bill S-30)—*M. Reid*—(émanant du Sénat, ordre tendant à la reprise du débat à l'étape du rapport, resté en plan au *Feuilleton*).
5. *British Columbia Telephone Company*, Loi—(Bill S-11)—*M. Anderson*—(reçu du Sénat, chapitre 110, S.C. 1974-1976).
6. Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, Loi—(Bill S-29)—*M. Breau*—(émanant du Sénat, chapitre 117, S.C. 1974-1976).
7. Légion royale canadienne, Loi—(Bill S-28)—*M. Francis*—(reçu du Sénat, chapitre 112, S.C. 1974-1976).
8. Mariage, exemption, Loi—(Bill C-1001)—*M. Campbell* (LaSalle-Emard-Côte Saint-Paul)—(reçu du Sénat, chapitre 113, S.C. 1974-1976).
9. Norbanque, Loi—(Bill C-1002)—*M. Guay* (Saint-Boniface)—(reçu du Sénat, chapitre 116, S.C. 1974-1976).
10. United Grain Growers Limited, Loi—(Bill S-33)—*M. McIsaac*—(émanant du Sénat, chapitre 118, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire:

Voir aussi les titres des divers bills; **Orateur, M. l', Décisions et déclarations; Procédure et Règlement de la Chambre.** (Pour la liste des bills par ordre numérique, voir **Bills publics** dans l'*Index des Débats*).

1. Accise et taxe d'accise, Lois (Loi modifiant)—(Bill C-40)—*Ministre des Finances*—(chapitre 24, S.C. 1974-1976).
2. Achats effectués à l'aide de cartes de crédit, annulation, Loi—(Bill C-425)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
3. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Abolition du Sénat)—(Bill C-205)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
4. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Capitale nationale du Canada)—(Bill C-224)—*M. Isabelle*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

5. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Durée du mandat des sénateurs)—(Bill C-207)—*M. McKinnon*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
6. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Durée du mandat des sénateurs)—(Bill C-282)—*M. Herbert*—(restée en plan au *Feuilleton*).
7. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Nomination des sénateurs)—(Bill C-261)—*M. McKinnon*—(restée en plan au *Feuilleton*).
8. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant) (Durée du mandat de la Chambre des communes)—(Bill C-296)—*M. Caouette* (Témiscamingue)—(restée en plan au *Feuilleton*).
9. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant) (Quorum de la Chambre des communes)—(Bill C-257)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
10. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant) (Représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)—(Bill C-3)—*Président du Conseil privé*—(chapitre 53, S.C. 1974-1976).
11. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant) (Représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)—(Bill C-234)—*M. Nielsen*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
12. Administration du passage de Terre-Neuve, Loi—(Bill C-342)—*M. Marshall*—(restée en plan au *Feuilleton*).
13. Aéronautique, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-34)—*Ministre des Transports*—(émanant du Sénat, chapitre 100, S.C. 1974-1976).
14. Agriculture des Prairies, assistance, Loi (Loi abrogeant)—(Bill C-30)—*Ministre de l'Agriculture*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
15. Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi—(Bill S-13)—*Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources*—(émanant du Sénat, chapitre 11, S.C. 1974-1976).
16. Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-10)—*Ministre de l'Agriculture*—(émanant du Sénat, chapitre 94, S.C. 1974-1976).
17. Aliments et drogues, Stupéfiants et Code criminel, Lois (Loi modifiant)—(Bill S-19)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(émanant du Sénat, resté en plan au *Feuilleton*).
18. Anciens combattants, allocations, législation (Loi de 1974 modifiant)—(Bill C-4)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(chapitre 8, S.C. 1974-1976).
19. Anciens combattants et soldats de retour au pays, assurance, Lois (Loi modifiant)—(Bill C-86)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(chapitre 91, S.C. 1974-1976).
20. Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi—(Bill C-92)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(chapitre 95, S.C. 1974-1976).
21. Animaux exotiques, commerce, Loi—(Bill C-286)—*M. Watson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
22. Animaux, protection pendant le transport, Loi—(Bill C-210)—*M. O'Sullivan*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

23. Anti-inflation, Loi—(Bill C-73)—*Ministre des Finances*—(chapitre 75, S.C. 1974-1976).
24. Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-89)—*Ministre des Finances*—(chapitre 98, S.C. 1974-1976).
25. Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant)—(Bill C-57)—*Ministre des Finances*—(chapitre 65, S.C. 1974-1976).
26. Assistance aux non-fumeurs, Loi—(Bill C-242)—*M. Robinson*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 3e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
27. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)—(Bill C-69)—*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*—(chapitre 80, S.C. 1974-1976).
28. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant) (Inventaire d'emplois)—(Bill C-212)—*M. Oberle*—(restée en plan au *Feuilleton*).
29. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant) (Période de référence pour éligibilité aux prestations)—(Bill C-236)—*M. Rodríguez*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
30. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant) (Travailleurs non syndiqués)—(Bill C-340)—*M. Rodríguez*—(restée en plan au *Feuilleton*).
31. Assurance-chômage, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-293)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
32. Avortement, plébiscite, Loi—(Bill C-259)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
33. Baie James et Nord québécois, règlement des revendications des autochtones, Loi—(Bill C-98)—*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*—(restée en plan au *Feuilleton*).
34. Banque du Canada, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-201)—*M. Caouette* (Témiscamingue)—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
35. Banque fédérale de développement, Loi—(Bill C-14)—*Ministre de l'Industrie et du Commerce*—(chapitre 14, S.C. 1974-1976).
36. Banque fédérale de développement, Loi (Objets de la Corporation)—(Bill C-437)—*M. Dick*—(restée en plan au *Feuilleton*).
37. Banques, constitution par lettres patentes et participation des gouvernements provinciaux, Loi—(Bill C-7)—*Ministre des Finances*—(restée en plan au *Feuilleton*).
38. Banques, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-281)—*M. Saltsman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
39. Biens culturels, exportation et importation, Loi—(Bill C-33)—*Secrétaire d'Etat*—(chapitre 50, S.C. 1974-1976).
40. Blé, double prix, Loi—(Bill C-19)—*Ministre de la Justice*—(chapitre 54, S.C. 1974-1976).
41. Bruits industriels, Loi—(Bill C-247)—*M. Robinson*—(restée en plan au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration).
42. Canada-Alaska et Canada-Maine, Administration des corridors, Loi—(Bill C-272)—*M. Watson*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
43. Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-271)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

44. Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant) (Demande de pardon)—(Bill C-285)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
45. Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant) (Octroi du pardon)—(Bill C-220)—*M. Rynard*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
46. Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant) (Personnes déclarées coupables et libérées)—(Bill C-406)—*M. Maine*—(restée en plan au *Feuilleton*).
47. Cautionnement, réforme, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-349)—*M. O'Connell*—(restée en plan au *Feuilleton*).
48. Chambre des communes, Loi et Loi électorale (élection partielle)—(Bill C-427)—*M. Dick*—(restée en plan au *Feuilleton*).
49. Chambre des communes, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-339)—*M. Lambert* (Edmonton-Ouest)—(restée en plan au *Feuilleton*).
50. Chambre des communes, obstructions, restriction, Loi—(Bill C-428)—*Mme Holt*—(restée en plan au *Feuilleton*).
51. Chemins de fer, Loi (Loi modifiant) (Billets demi-tarif pour les personnes âgées)—(Bill C-288)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
52. Chemins de fer, Loi (Loi modifiant) (Clôtures en bordure des voies ferrées)—(Bill C-312)—*M. Schumacher*—(restée en plan au *Feuilleton*).
53. Chemins de fer, Loi (Loi modifiant) (Renseignements sur les coûts)—(Bill C-48)—*Ministre des Transports*—(chapitre 41, S.C. 1974-1976).
54. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Considérations d'ordre géographique)—(Bill C-370)—*M. Reid*—(chapitre 25, S.C. 1974-1976).
55. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Consultation des députés)—(Bill C-369)—*M. Fortin*—(restée en plan au Comité des privilèges et élections).
56. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Modification du nom de la circonscription de Berthier à Berthier-Maskinongé)—(Bill C-365)—*M. Yanakis*—(chapitre 31, S.C. 1974-1976).
57. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Modification du nom de la circonscription de Bruce à Bruce-Grey)—(Bill C-228)—*M. Douglas* (Bruce)—(chapitre 29, S.C. 1974-1976).
58. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Modification du nom de la circonscription de Lafontaine à Lafontaine-Rosemont)—(Bill C-229)—*M. Lachance*—(chapitre 30, S.C. 1974-1976).
59. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Motifs des recommandations de la Commission de délimitation)—(Bill C-214)—*M. Lambert* (Edmonton-Ouest)—(chapitre 10, S.C. 1974-1976).
60. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Régions rurales et du Nord)—(Bill C-366)—*M. Blais*—(restée en plan au Comité des privilèges et élections).
61. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Règles)—(Bill C-316)—*M. Reid*—(restée en plan au Comité des privilèges et élections).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

62. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté)—(Bill C-311)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(objet du bill déferé au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts).
63. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Demande de citoyenneté à 18 ans)—(Bill C-344)—*M. Jarvis*—(restée en plan au *Feuilleton*).
64. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Enfant né d'un citoyen canadien résidant hors du Canada)—(Bill C-260)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
65. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Enfants de parents canadiens nés hors du Canada)—(Bill C-275)—*M. Andre*—(restée en plan au *Feuilleton*).
66. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Enfants de parents canadiens nés hors du Canada)—(Bill C-358)—*M. Fairweather*—(restée en plan au *Feuilleton*).
67. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Exigence minimum de résidence)—(Bill C-209)—*M. Prud'homme*—(objet du bill déferé au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts).
68. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Exigence minimum de résidence)—(Bill C-283)—*M. Benjamin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
69. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Mêmes exigences de résidence appliquées aux aubains conjoints de Canadiens)—(Bill C-317)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
70. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Minimum de résidence)—(Bill C-310)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
71. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Période de résidence)—(Bill C-319)—*M. Benjamin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
72. Citoyenneté, Loi—(Bill C-20)—*Secrétaire d'Etat*—(chapitre 108, S.C. 1974-1976).
73. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Activités syndicales)—(Bill C-308)—*M. Oberle*—(restée en plan au *Feuilleton*).
74. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Augmentation du salaire horaire minimum)—(Bill C-256)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
75. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Commission d'enquête industrielle)—(Bill C-386)—*M. Jelinek*—(restée en plan au *Feuilleton*).
76. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Disposition créant dix jours fériés payés)—(Bill C-249)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
77. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Distinction injuste à cause de l'âge)—(Bill C-405)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
78. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique)—(Bill C-354)—*M. Herbert*—(restée en plan au *Feuilleton*).
79. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Distinction injuste en matière d'âge ou de sexe)—(Bill C-295)—*M. Forrestall*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

80. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Justes méthodes d'emploi)–(Bill C-237)–*Mlle Nicholson*–(restée en plan au *Feuilleton*).
81. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Retenues salariales versées à un parti politique)–(Bill C-280)–*M. Herbert*–(restée en plan au *Feuilleton*).
82. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Vacances annuelles de trois semaines)–(Bill C-343)–*M. Herbert*–(restée en plan au *Feuilleton*).
83. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Vacances annuelles de trois semaines après trois ans)–(Bill C-350)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton*).
84. Code criminel (Loi modifiant) (Appel de l'acquittement d'un jury)–(Bill C-414)–*M. Leggatt*–(restée en plan au *Feuilleton*).
85. Code criminel (Loi modifiant) (Appels)–(Bill C-395)–*M. Diefenbaker*–(restée en plan au *Feuilleton*).
86. Code criminel (Loi modifiant) (Armes à feu à poudre noire)–(Bill C-398)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).
87. Code criminel (Loi modifiant) (Avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)–(Bill C-245)–*M. Robinson*–(restée en plan au *Feuilleton*).
88. Code criminel (Loi modifiant) (Avortement)–(Bill C-219)–*M. Beattie*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
89. Code criminel (Loi modifiant) (Avortement)–(Bill C-338)–*M. Robinson*–(restée en plan au *Feuilleton*).
90. Code criminel (Loi modifiant) (Avortement)–(Bill C-385)–*M. Leggatt*–(restée en plan au *Feuilleton*).
91. Code criminel (Loi modifiant) (Avortement)–(Bill C-408)–*M. Oberle*–(restée en plan au *Feuilleton*).
92. Code criminel (Loi modifiant) (Capacité affaiblie de conduite)–(Bill C-391)–*M. Ellis*–(restée en plan au *Feuilleton*).
93. Code criminel (Loi modifiant) (Conduite dangereuse)–(Bill C-351)–*M. Ellis*–(restée en plan au *Feuilleton*).
94. Code criminel (Loi modifiant) (Contrefaçon de pièces de numismatique)–(Bill C-439)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).
95. Code criminel (Loi modifiant) (Contrôle des armes offensives et des armes à feu)–(Bill C-392)–*M. Leggatt*–(restée en plan au *Feuilleton*).
96. Code criminel (Loi modifiant) (Cruauté envers les animaux)–(Bill C-241)–*M. Robinson*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
97. Code criminel (Loi modifiant) (Cruauté envers les animaux)–(Bill C-387)–*M. McKinnon*–(restée en plan au *Feuilleton*).
98. Code criminel (Loi modifiant) (Destruction d'aliments)–(Bill C-361)–*M. Saltsman*–(restée en plan au *Feuilleton*).
99. Code criminel (Loi modifiant) (Destruction volontaire d'anciens drapeaux)–(Bill C-397)–*M. Douglas* (Bruce-Grey)–(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

100. Code criminel (Loi modifiant) (Détenion préventive)—(Bill C-318)—*M. Orlikow*—(restée en plan au *Feuilleton*).
101. Code criminel (Loi modifiant) (Drapeaux canadien, provinciaux et étrangers)—(Bill C-223)—*M. Hopkins*—(restée en plan au Sénat).
102. Code criminel (Loi modifiant) (Enlèvement et piraterie aérienne)—(Bill C-330)—*M. Woolliams*—(restée en plan au *Feuilleton*).
103. Code criminel (Loi modifiant) (Fonds obtenus illégalement)—(Bill C-346)—*M. Salzman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
104. Code criminel (Loi modifiant) (Infractions d'ordre sexuel)—(Bill C-438)—*Mme Appoloni*—(restée en plan au *Feuilleton*).
105. Code criminel (Loi modifiant) (Jeunes contrevenants)—(Bill C-334)—*M. Woolliams*—(restée en plan au *Feuilleton*).
106. Code criminel (Loi modifiant) (Jours-amende)—(Bill C-442)—*M. MacDonald* (Egmont)—(restée en plan au *Feuilleton*).
107. Code criminel (Loi modifiant) (Paris mutuels urbains)—(Bill C-419)—*M. Leblanc* (Laurier)—(restée en plan au *Feuilleton*).
108. Code criminel (Loi modifiant) (Paris sur les compétitions sportives)—(Bill C-421)—*M. Leblanc* (Laurier)—(restée en plan au *Feuilleton*).
109. Code criminel (Loi modifiant) (Peine capitale)—(Bill C-403)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
110. Code criminel (Loi modifiant) (Peine pour certaines infractions)—(Bill C-402)—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)—(restée en plan au *Feuilleton*).
111. Code criminel (Loi modifiant) (Peine pour meurtre)—(Bill C-407)—*M. Fleming*—(restée en plan au *Feuilleton*).
112. Code criminel (Loi modifiant) (Peine pour vol de bestiaux)—(Bill C-337)—*M. Marchand* (Kamloops-Cariboo)—(restée en plan au *Feuilleton*).
113. Code criminel (Loi modifiant) (Piégeage sans cruauté)—(Bill C-396)—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)—(restée en plan au *Feuilleton*).
114. Code criminel (Loi modifiant) (Port d'ames au cours d'un acte criminel)—(Bill C-379)—*M. Diefenbaker*—(restée en plan au *Feuilleton*).
115. Code criminel (Loi modifiant) (Prêts à taux usuraire)—(Bill C-203)—*M. Robinson*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
116. Code criminel (Loi modifiant) (Protection des jeunes)—(Bill C-360)—*M. Kaplan*—(restée en plan au *Feuilleton*).
117. Code criminel (Loi modifiant) (Radiodiffusion obscène)—(Bill C-230)—*M. Towers*—(restée en plan au *Feuilleton*).
118. Code criminel (Loi modifiant) (Sécurité des pneumatiques)—(Bill C-246)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

119. Code criminel (Loi modifiant) (Verdict de non-culpabilité rendu par un jury)–(Bill C-394)–*M. Leggatt*–(restée en plan au *Feuilleton*).
120. Code de la preuve, Loi–(Bill C-423)–*M. Fairweather*–(restée en plan au *Feuilleton*).
121. Code maritime, Loi–(Bill C-61)–*Ministre des Transports*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 3e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
122. Colline du Parlement, gardien, Loi–(Bill C-356)–*M. Watson*–(objet du bill déferé au Comité de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts).
123. Commerce, réglementation, Loi–(Bill C-345)–*M. Saltzman*–(restée en plan au *Feuilleton*).
124. Commissaire à la représentation, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-381)–*M. Reid*–(restée en plan au *Feuilleton*).
125. Commissaire parlementaire, création du poste, Loi–(Bill C-332)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).
126. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-88)–*M. Lang*–(chapitre 109, S.C. 1974-1976).
127. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant)–(Bill S-6)–*M. Lang*–(émanant du Sénat, chapitre 27, S.C. 1974-1976).
128. Commission consultative de conservation des lignes ferroviaires abandonnées, Loi–(Bill C-341)–*M. Watson*–(restée en plan au *Feuilleton*).
129. Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-13)–*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*–(chapitre 51, S.C. 1974-1976).
130. Commission de conservation du littoral canadien, Loi–(Bill C-253)–*M. Watson*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
131. Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-43)–*Ministre de la Justice*–(chapitre 40, S.C. 1974-1976).
132. Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi abrogeant)–(Bill C-78)–*Ministre des Finances*–(chapitre 88, S.C. 1974-1976).
133. Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement, Loi–(Bill C-226)–*M. Forrestall*–(Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité des transports et des communications).
134. Commissions de port, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-323)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).
135. Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Loi modifiant)–(Bill C-445)–*M. Kaplan*–(restée en plan au *Feuilleton*).
136. Compagnies fiduciaires, Loi–(Bill S-7)–*Ministre des Finances*–(émanant du Sénat, chapitre 7, S.C. 1974-1976).
137. Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-18)–*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*–(chapitre 12, S.C. 1974-1976).
138. Conseil canadien de la main-d'oeuvre et de l'immigration, Loi de 1974–(Bill C-6)–*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*–(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

139. Conseil canadien de la publicité, Loi—(Bill C-276)—*M. Francis*—(restée en plan au *Feuilleton*).
140. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi—(Bill C-5)—*Ministre des Communications*—(chapitre 49, S.C. 1974-1976).
141. Corporations commerciales canadiennes, Loi—(Bill C-29)—*Ministre de la Consommation et des Corporations*—(chapitre 33, S.C. 1974-1976).
142. Corporations de la Couronne, Loi—(Bill C-216)—*M. Fortin*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
143. Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi—(Bill S-16)—*Ministre de la Justice*—(émanant du Sénat, chapitre 19, S.C. 1974-1976).
144. Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant)—(Bill S-2)—*Ministre de la Justice*—(émanant du Sénat, chapitre 18, S.C. 1974-1976).
145. Cour suprême, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-239)—*M. MacKay*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
146. Cour suprême, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-443)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
147. Crédit agricole, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-34)—*Ministre de l'Agriculture*—(chapitre 45, S.C. 1974-1976).
148. Criminels, identification, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-238)—*M. Blais*—(restée en plan au *Feuilleton*).
149. Cultivateurs et créanciers, arrangements, Loi (Loi modifiant) (Aide)—(Bill C-384)—*M. Jones*—(restée en plan au *Feuilleton*).
150. Cultivateurs et créanciers, arrangements, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-327)—*M. Baldwin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
151. Déclaration canadienne des droits, Loi modifiant—(Bill C-382)—*M. Kaplan*—(restée en plan au *Feuilleton*).
152. Défense nationale, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-363)—*M. Huntington*—(restée en plan au *Feuilleton*).
153. Démarcheurs parlementaires, activités, réglementation, Loi (Carte d'identité)—(Bill C-248)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
154. Démarcheurs parlementaires, activités, réglementation, Loi (Carte d'identité)—(Bill C-254)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
155. Démarcheurs parlementaires, enregistrement, Loi—(Bill C-432)—*M. Baker* (Grenville-Carleton)—(restée en plan au *Feuilleton*).
156. Denrées périssables emballées, Loi (Indication de la date-limite de consommation)—(Bill C-263)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
157. Denrées périssables emballées, Loi (Indication de la date-limite de consommation)—(Bill C-270)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
158. Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-74)—*Ministre de l'Expansion économique régionale*—(chapitre 84, S.C. 1974-1976).
159. Divorce, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-415)—*M. Brewin*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

160. Divulgarion des intérêts, Loi-(Bill C-324)-*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)-(restée en plan au *Feuilleton*).
161. Dossiers de circonscription, Loi-(Bill C-436)-*M. Dick*-(restée en plan au *Feuilleton*).
162. Dossiers de solvabilité, divulgation, Loi-(Bill C-305)-*M. McGrath*-(restée en plan au *Feuilleton*).
163. Douanes, Loi (Loi modifiant)-(Bill S-4)-*Ministre du Revenu national*-(émanant du Sénat, chapitre 5, S.C. 1974-1976).
164. Drapeaux du Canada, déploiement dans les deux Chambres du Parlement, Loi-(Bill C-302)-*M. Schumacher*-(restée en plan au *Feuilleton*).
165. Droit à l'information, Loi-(Bill C-225)-*M. Baldwin*-(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).
166. Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant) (Bill C-71)-*Ministre de la Justice*-(chapitre 93, S.C. 1974-1976).
167. Droit des étrangers à la propriété foncière, Loi-(Bill C-429)-*M. Stollery*-(restée en plan au *Feuilleton*).
168. Droit pénal, Loi (Crimes violents et autres crimes)-(Bill C-83)-*Ministre de la Justice*-(examen par le Comité de la justice et des questions juridiques, qui en fait rapport, sans plus).
169. Droit pénal, Loi (Peine capitale)-(Bill C-84)-*Solliciteur général*-(chapitre 105, S.C. 1974-1976).
170. Droit statutaire, modification, Loi de 1975-(Bill C-52)-*Président du Conseil du Trésor*-(chapitre 81, S.C. 1974-1976).
171. Droits de l'homme, Loi-(Bill C-72)-*Ministre de la Justice*-(restée en plan au *Feuilleton*).
172. Emblème national du Canada, Loi-(Bill C-331)-*M. Darling*-(restée en plan au *Feuilleton*).
173. Energie solaire, usage domestique et industriel, Loi-(Bill C-440)-*M. Caccia*-(restée en plan au *Feuilleton*).
174. Enquêtes, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-206)-*M. Alexander*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
175. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant) (Actions collectives *ex relatione*)-(Bill C-441)-*M. Rodriguez*-(restée en plan au *Feuilleton*).
176. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-2)-*Ministre de la Consommation et des Corporations*-(chapitre 76, S.C. 1974-1976).
177. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant) (Lois commerciales étrangères nuisibles au Canada)-(Bill C-374)-*M. Stanbury*-(restée en plan au *Feuilleton*).
178. Environnement, contaminants, Loi-(Bill C-25)-*Ministre de l'Environnement*-(chapitre 72, S.C. 1974-1976).
179. Environnement, Ministère, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-251)-*M. McGrath*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
180. Epizooties, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-28)-*Ministre de l'Agriculture*-(chapitre 86, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

181. Explosifs, Loi (Loi modifiant)-(Bill S-17)-*Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources*-(émanant du Sénat, chapitre 60, S.C. 1974-1976).
182. Exportations, expansion, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-9)-*Ministre de l'Industrie et du Commerce*-(chapitre 17, S.C. 1974-1976).
183. Faillite, Loi-(Bill C-60)-*Ministre de la Consommation et des Corporations*-(restée en plan au *Feuilleton*).
184. Femmes dans l'industrie, statut, Loi-(Bill C-378)-*M. Kaplan*-(restée en plan au *Feuilleton*).
185. Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant) (Congés et ancienneté)-(Bill C-300)-*M. Francis*-(restée en plan au *Feuilleton*).
186. Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant) (Distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique)-(Bill C-326)-*M. Herbert*-(restée en plan au *Feuilleton*).
187. Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant) (Distinction injuste en matière d'âge)-(Bill C-274)-*M. Forrestall*-(restée en plan au *Feuilleton*).
188. Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant) (Grèves dans les services essentiels)-(Bill C-416)-*M. Jelinek*-(restée en plan au *Feuilleton*).
189. Fonction publique, Loi sur les relations de travail (Loi modifiant)-(Bill C-70)-*Président du Conseil privé*-(chapitre 67, S.C. 1974-1976).
190. Fonction publique, Loi sur les relations de travail (Loi modifiant)-(Bill C-357)-*M. Orlikow*-(restée en plan au *Feuilleton*).
191. Fonction publique, Loi sur les relations de travail (Loi modifiant)-(Bill C-420)-*M. Forrestall*-(restée en plan au *Feuilleton*).
192. Fondation du roi George V pour la cancer, liquidation, Loi-(Bill C-76)-*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*-(chapitre 78, S.C. 1974-1976).
193. Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi-(Bill C-17)-*Ministre des Affaires des anciens combattants*-(chapitre 3, S.C. 1974-1976).
194. Formulaire, réforme, Loi-(Bill C-422)-*M. Hnatyshyn*-(restée en plan au *Feuilleton*).
195. Gardien archéologique du Canada, Loi-(Bill C-329)-*M. Watson*-(révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts).
196. Gouvernement, dépenses, compression, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-87)-*Président du Conseil privé*-(restée en plan au *Feuilleton*).
197. Gouvernement du Canada, emplois, Loi-(Bill C-267)-*M. Orlikow*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
198. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi-(Bill C-41)-*M. Lang*-(chapitre 87, S.C. 1974-1976).
199. Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-10)-*Ministre de la Justice*-(chapitre 34, S.C. 1974-1976).
200. Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant)-(Bill C-53)-*M. Lang*-(chapitre 64, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

201. Grande Charte, anniversaire, Loi—(Bill C-435)—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)—(restée en plan au *Feuilleton*).
202. Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant)—(Bill C-77)—*Ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines*—(chapitre 82, S.C. 1974-1976).
203. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant) (Bail de deux ans sans hausse des loyers)—(Bill C-352)—*M. Fleming*—(restée en plan au *Feuilleton*).
204. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant) (Facilités)—(Bill C-46)—*Ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines*—(chapitre 38, S.C. 1974-1976).
205. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant) (Justification du besoin)—(Bill C-409)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
206. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant) (Rénovation de logements à l'extérieur des zones désignées)—(Bill C-227)—*M. Carter*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
207. Handicapés de l'industrie, jour national, Loi—(Bill C-372)—*Mme Appolloni*—(restée en plan au *Feuilleton*).
208. Handicapés, semaine nationale d'embauchage, Loi—(Bill C-412)—*Mme Appolloni*—(restée en plan au *Feuilleton*).
209. Hausse des prix, mesures d'urgence, Loi—(Bill C-328)—*M. Caouette* (Témiscamingue)—(restée en plan au *Feuilleton*).
210. Hauts fonctionnaires pensionnés, emploi, Loi—(Bill C-434)—*M. Baker* (Grenville-Carleton)—(restée en plan au *Feuilleton*).
211. Hymne national du Canada, Loi—(Bill C-11)—*Secrétaire d'Etat*—(restée en plan au *Feuilleton*).
212. Iles Turks et Caicos, union avec le Canada, Loi—(Bill C-269)—*M. Saltsman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
213. Immersion de déchets en mer, Loi—(Bill C-37)—*Ministre de l'Environnement*—(chapitre 55, S.C. 1974-1976).
214. Immigration, Loi (Loi modifiant) (Arriération mentale)—(Bill C-347)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
215. Immigration, Loi (Loi modifiant) (Ordonnance d'expulsion)—(Bill S-12)—*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*—(émanant du Sénat, chapitre 9, S.C. 1974-1976).
216. Immigration, Loi (Loi modifiant) (Personnes atteintes d'épilepsie)—(Bill C-303)—*M. Benjamin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
217. Immigration, Loi (Loi modifiant) (Personnes atteintes d'épilepsie)—(Bill C-309)—*M. Herbert*—(restée en plan au *Feuilleton*).
218. Immigration, sécurité, Loi—(Bill C-85)—*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*—(chapitre 91, S.C. 1974-1976).
219. Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël)—(Bill S-32)—*Ministre des Finances*—(chapitre 104, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

220. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-49)—*Ministre des Finances*—(chapitre 26, S.C. 1974-1976).
221. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-58)—*Ministre des Finances*—(chapitre 106, S.C. 1974-1976).
222. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-65)—*Ministre des Finances*—(chapitre 71, S.C. 1974-1976).
223. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-97)—*Ministre des Finances*—(restée en plan au *Feuilleton*).
224. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-417)—*M. Neil*—(restée en plan au *Feuilleton*).
225. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-426)—*M. Woolliams*—(restée en plan au *Feuilleton*).
226. Indiens et Esquimaux, commission d'emploi, création, Loi—(Bill C-218)—*M. Watson*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
227. Indiens, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-294)—*M. Foster*—(restée en plan au *Feuilleton*).
228. Industrie et Commerce, ministère, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-15)—*Ministre de l'Industrie et du Commerce*—(émanant du Sénat, chapitre 59, S.C. 1974-1976).
229. Intérêt, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-244)—*M. Robinson*—(Révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et renvoi de l'objet au Comité des finances, du commerce et des questions économiques).
230. Interprétation, Loi—(Bill C-376)—*Mme Holt*—(restée en plan au *Feuilleton*).
231. Jeunesse, semaine nationale, Loi—(Bill C-221)—*M. Reynolds*—(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).
232. Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant) (Autorisation)—(Bill C-424)—*M. Joyal*—(restée en plan au *Feuilleton*).
233. Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-63)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 68, S.C. 1974-1976).
234. Jour du drapeau canadien, Loi—(Bill C-335)—*M. Haidasz*—(restée en plan au *Feuilleton*).
235. Jour du Patrimoine canadien, Loi—(Bill C-208)—*M. MacGuigan*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 3e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
236. Jours fériés, Loi (Loi modifiant) (Emploi du mot "Dominion")—(Bill C-231)—*M. Herbert*—(Objet du bill déferé au Comité de la justice et des questions juridiques).
237. Jours fériés, Loi (Loi modifiant) (Emploi du mot "Dominion")—(Bill C-320)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
238. Juges, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-47)—*Ministre de la Justice*—(chapitre 48, S.C. 1974-1976).
239. Justice, Ministère, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-268)—*M. Fortin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
240. Langues officielles (Loi modifiant) (Renvoi des rapports)—(Bill C-430)—*M. Joyal*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

241. Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974—(Bill C-16)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(chapitre 66, S.C. 1974-1976).
242. Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi—(Bill C-23)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 73, S.C. 1974-1976).
243. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Accès au scrutin)—(Bill C-304)—*M. O'Connell*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
244. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Appartenance politique)—(Bill C-389)—*M. Jones*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
245. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Bureaux de scrutin accessibles aux automobiles)—(Bill C-413)—*M. Whittaker*—(restée en plan au *Feuilleton*).
246. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Bureaux de scrutin mobiles)—(Bill C-336)—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
247. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Bureaux spéciaux de scrutin pour les handicapés)—(Bill C-292)—*M. Fleming*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
248. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Congé)—(Bill C-307)—*M. Reynolds*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
249. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Emploi des contributions)—(Bill C-362)—*M. MacGuigan*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
250. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Liste des électeurs militaires)—(Bill C-287)—*M. O'Sullivan*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
251. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Liste électorale permanente)—(Bill C-279)—*M. Reynolds*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
252. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Liste électorale permanente)—(Bill C-290)—*M. Fleming*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
253. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Prisonniers habilités à voter)—(Bill C-222)—*M. MacDonald* (Egmont)—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
254. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Publication de résultats de sondages électoraux)—(Bill C-213)—*M. Coates*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
255. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Sondages d'opinion)—(Bill C-404)—*M. Reynolds*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
256. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Vote par procuration)—(Bill C-232)—*M. Horner*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
257. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Vote par procuration, personnel navigant des services aériens)—(Bill C-431)—*M. Forrestall*—(restée en plan au *Feuilleton*).
258. Lois, revision, Loi—(Bill S-3)—*Ministre de la Justice*—(émanant du Sénat, chapitre 20, S.C. 1974-1976).
259. MacDonald, sir John A., fête, Loi—(Bill C-240)—*M. Macquarrie*—(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité de la justice et des questions juridiques).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

260. Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère, Loi (Loi modifiant) (Handicapés)—(Bill C-273)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
261. Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère, Loi (Loi modifiant) (Handicapés)—(Bill C-306)—*M. Holmes*—(restée en plan au *Feuilleton*).
262. Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974—(Bill C-12)—*Ministre du Travail*—(chapitre 1, S.C. 1974-1976).
263. Marine marchande du Canada, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-401)—*M. Friesen*—(restée en plan au *Feuilleton*).
264. Marque de commerce nationale et étiquetage exact, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-217)—*M. Francis*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
265. Négociation par secteur, Loi—(Bill C-399)—*M. Jelinek*—(restée en plan au *Feuilleton*).
266. Normes des prestations de pension, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-325)—*M. Guay* (Saint-Boniface)—(restée en plan au *Feuilleton*).
267. Office national de l'énergie, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-289)—*M. Andre*—(restée en plan au *Feuilleton*).
268. Offices de commercialisation des produits de ferme, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-313)—*M. Francis*—(restée en plan au *Feuilleton*).
269. Ombudsman, création du poste, Loi—(Bill C-204)—*M. Reid*—(restée en plan au *Feuilleton*).
270. Opérations sur la côte ouest, Loi de 1975—(Bill C-56)—*Ministre du Travail*—(chapitre 32, S.C. 1974-1976).
271. Orateur de la Chambre des communes, Loi—(Bill C-250)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
272. Ordonnances de pension alimentaire, exécution, Loi fédérale-provinciale—(Bill C-377)—*M. Huntington*—(restée en plan au *Feuilleton*).
273. Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-25)—*Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*—(chapitre 69, S.C. 1974-1976).
274. Ottawa, aéroport international, Loi—(Bill C-322)—*M. Isabelle*—(restée en plan au *Feuilleton*).
275. Ours polaires, protection, Loi—(Bill C-277)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
276. Parcs nationaux, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-388)—*M. Whittaker*—(restée en plan au *Feuilleton*).
277. Peine capitale, plébiscite national sur l'abolition, Loi—(Bill C-321)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
278. Petro-Canada, Société, Loi—(Bill C-8)—*Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources*—(chapitre 61, S.C. 1974-1976).
279. Pétrole, administration, Loi—(Bill C-32)—*Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources*—(chapitre 47, S.C. 1974-1976).
280. Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi—(Bill C-15)—*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*—(chapitre 15, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

281. Pièces pyrotechniques, vente aux mineurs, Loi—(Bill C-355)—*M. McGrath*—(restée en plan au *Feuilleton*).
282. Plateau continental, Loi—(Bill C-284)—*M. McGrath*—(restée en plan au *Feuilleton*).
283. Pont des Mille-Iles, Loi—(Bill C-82)—*Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*—(restée en plan au *Feuilleton*).
284. Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-367)—*M. Reid*—(chapitre 46, S.C. 1974-1976).
285. Pouvoir d'emprunt supplémentaire, Loi—(Bill C-80)—*Ministre des Finances*—(chapitre 79, S.C. 1974-1976).
286. Preuve au Canada, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-233)—*M. Orlikow*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
287. Prisons et maisons de correction, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-315)—*M. Dick*—(restée en plan au *Feuilleton*).
288. Prix agricoles, stabilisation, Loi—(Bill C-50)—*Ministre de l'Agriculture*—(chapitre 63, S.C. 1974-1976).
289. Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-21)—*Ministre de l'Agriculture*—(chapitre 85, S.C. 1974-1976).
290. Produits de consommation, emballage et étiquetage, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-390)—*M. Saltsman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
291. Produits de consommation, garanties, Loi—(Bill C-433)—*M. McKenzie*—(restée en plan au *Feuilleton*).
292. Produits domestiques dangereux, étiquetage, Loi—(Bill C-262)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
293. Quarantaine, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-31)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(chapitre 97, S.C. 1974-1976).
294. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Examen d'une décision du CRTC par le gouverneur en conseil)—(Bill C-353)—*M. Marchand* (Kamloops-Cariboo)—(restée en plan au *Feuilleton*).
295. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Matériel éducatif à la disposition des commissions scolaires)—(Bill C-291)—*M. McKenzie*—(restée en plan au *Feuilleton*).
296. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Publicité destinée aux enfants)—(Bill C-211)—*M. McGrath*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
297. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Représentation de la sexualité et de la violence)—(Bill C-380)—*M. McGrath*—(restée en plan au *Feuilleton*).
298. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Techniques subliminales interdites)—(Bill C-314)—*M. Francis*—(restée en plan au *Feuilleton*).
299. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Temps de diffusion égal aux partis de l'opposition)—(Bill C-298)—*M. Orlikow*—(restée en plan au *Feuilleton*).
300. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant) (Appel à la Commission d'appel)—(Bill C-265)—*M. Coates*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

301. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant)-(Bill C-22)-*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*-(chapitre 4, S.C. 1974-1976).
302. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant) (Cotisation et prestation des ménagères)-(Bill C-202)-*M. Saltsman*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
303. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant) (Enfant d'un cotisant invalide)-(Bill C-364)-*M. Blais*-(restée en plan au *Feuilleton*).
304. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant) (Exemption pour motifs religieux)-(Bill C-243)-*M. Saltsman*-(restée en plan au *Feuilleton*).
305. Régime de pensions du Canada, protection de l'indexation, Loi-(Bill C-383)-*M. Reid*-(restée en plan au *Feuilleton*).
306. Rentes sur l'Etat, Loi (Augmentation du rendement)-(Bill C-75)-*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*-(chapitre 83, S.C. 1974-1976).
307. Représentation (1974), Loi-(Bill C-36)-*Président du Conseil privé*-(chapitre 13, S.C. 1974-1976).
308. Responsabilité de la Couronne, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-393)-*M. Francis*-(restée en plan au *Feuilleton*).
309. Ressources en eau du Canada, gestion, Loi-(Bill C-359)-*M. Reynolds*-(restée en plan au *Feuilleton*).
310. Route Alaska-Yukon, établissement de l'Administration, Loi (Route de l'Alaska)-(Bill C-264)-*M. Oberle*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
311. Route transcanadienne, prolongement dans l'Ouest, Loi-(Bill C-348)-*M. Anderson*-(restée en plan au *Feuilleton*).
312. Saint-Laurent, ports, opérations, Loi-(Bill C-59)-*Ministre du Travail*-(chapitre 39, S.C. 1974-1976).
313. Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi-(Bill C-38)-*Premier ministre*-(chapitre 16, S.C. 1974-1976).
314. Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant) (Admissibilité)-(Bill C-235)-*M. Whittaker*-(Appel de l'ordre tendant à la 2e lecture et bill déclaré irrecevable).
315. Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-62)-*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*-(chapitre 58, S.C. 1974-1976).
316. Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant) (Paiement aux personnes dont le conjoint a 65 ans)-(Bill C-266)-*M. Reynolds*-(restée en plan au *Feuilleton*).
317. Semaine nationale d'embauchage des handicapés, Loi (1re semaine de mai)-(Bill C-297)-*M. Reynolds*-(restée en plan au *Feuilleton*).
318. Semaine nationale d'embauchage des handicapés, Loi (1re semaine de mai)-(Bill C-301)-*M. Holmes*-(restée en plan au *Feuilleton*).
319. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-81)-*Président du Conseil du Trésor*-(chapitre 99, S.C. 1974-1976).
320. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-368)-*M. Jones*-(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

321. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant) (Interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique)–(Bill C-400)–*M. McKenzie*–(restée en plan au *Feuilleton*).
322. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant) (Statut de parti)–(Bill C-418)–*M. Caouette* (Témiscamingue)–(restée en plan au *Feuilleton*).
323. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)–(Bill C-44)–*Président du Conseil privé*–(chapitre 44, S.C. 1974-1976).
324. Serments d'office (pro forma)–(Bill C-1)–*Premier ministre*.
325. Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-26)–*Ministre des Finances*–(chapitre 42, S.C. 1974-1976).
326. Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant)–(Bill S-27)–*Ministre des Communications*–(émanant du Sénat, chapitre 77, S.C. 1974-1976).
327. Société centrale d'hypothèques et de logement, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-215)–*M. Fleming*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
328. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-68)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(chapitre 107, S.C. 1974-1976).
329. Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi–(Bill C-373)–*M. O'Sullivan*–(chapitre 35, S.C. 1974-1976).
330. Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant)–(Bill S-9)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(émanant du Sénat, chapitre 43, S.C. 1974-1976).
331. Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant)–(Bill S-35)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(émanant du Sénat, chapitre 101, S.C. 1974-1976).
332. Statistique, Loi (Loi modifiant) (Création de comités et rémunération des membres)–(Bill C-35)–*Ministre de l'Industrie et du Commerce*–(restée en plan au *Feuilleton*).
333. Statistique, Loi (Loi modifiant) (Suppression des peines)–(Bill C-371)–*Mlle MacDonald* (Kingston et les Iles)–(restée en plan au *Feuilleton*).
334. Stupéfiants, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-258)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).
335. Subsidés (1re loi principale de la session fondée sur les budgets principal et supplémentaire (A) de 1974-1975)–(Bill C-31)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 2, S.C. 1974-1976).
336. Subsidés (2e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (B) de 1974-1975)–(Bill C-42)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 21, S.C. 1974-1976).
337. Subsidés (3e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (C) de 1974-1975)–(Bill C-45)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 22, S.C. 1974-1976).
338. Subsidés (4e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (D) de 1974-1975)–(Bill C-54)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 36, S.C. 1974-1976).
339. Subsidés (1re loi provisoire de la session fondée sur le budget principal de 1975-1976)–(Bill C-55)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 37, S.C. 1974-1976).
340. Subsidés (1re loi provisoire de la session fondée sur le budget supplémentaire (B) de 1975-1976)–(Bill C-90)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 89, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

341. Subsidés (3e loi principale de la session fondée sur le budget principal de 1975-1976)–(Bill C-64)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 57, S.C. 1974-1976).
342. Subsidés (4e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (A) de 1975-1976)–(Bill C-79)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 74, S.C. 1974-1976).
343. Subsidés (2e loi provisoire de la session fondée sur le budget provisoire de 1976-1977)–(Bill C-91)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 90, S.C. 1974-1976).
344. Subsidés (3e loi principale de la session fondée sur le budget principal de 1976-1977)–(Bill C-93)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 102, S.C. 1974-1976).
345. Subsidés (4e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (A) de 1976-1977)–(Bill C-94)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 103, S.C. 1974-1976).
346. Tarif des douanes (Loi modifiant)–(Bill C-27)–*Ministre des Finances*–(chapitre 6, S.C. 1974-1976).
347. Tarif des douanes (No 2) (Loi modifiant)–(Bill C-39)–*Ministre des Finances*–(chapitre 23, S.C. 1974-1976).
348. Tarif des douanes (No 3) (Loi modifiant)–(Bill C-67)–*Ministre des Finances*–(chapitre 70, S.C. 1974-1976).
349. Tarif des douanes (No 4) (Loi modifiant)–(Bill C-95)–*Ministre des Finances*–(restée en plan au *Feuilleton*).
350. Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-66)–*Ministre des Finances*–(chapitre 62, S.C. 1974-1976).
351. Taxe d'accise (No 2) (Loi modifiant)–(Bill C-96)–*Ministre des Finances*–(restée en plan au *Feuilleton*).
352. Techniques publicitaires s'adressant au subconscient, contrôle, Loi–(Bill C-333)–*M. Francis*–(restée en plan au *Feuilleton*).
353. Téléphone, numéro universel en cas d'urgence, Loi–(Bill C-252)–*M. Robinson*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
354. Téléphone, numéro universel en cas d'urgence, Loi–(Bill C-255)–*M. Reynolds*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
355. Terres destinées aux anciens combattants, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-278)–*M. Marshall*–(restée en plan au *Feuilleton*).
356. Terres territoriales, Loi (Loi modifiant)–(Bill S-20)–*M. Buchanan*–(émanant du Sénat, chapitre 52, S.C. 1974-1976).
357. Territoires du Nord-Ouest, représentation, Loi–(Bill C-51)–*Président du Conseil privé*–(chapitre 28, S.C. 1974-1976).
358. Territoires du Nord-Ouest, représentation, Loi–(Bill C-299)–*M. Firth*–(restée en plan au *Feuilleton*).
359. Traitements fédéraux, révision, Loi–(Bill C-375)–*M. Stanbury*–(restée en plan au *Feuilleton*).
360. Traitements, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-24)–*Président du Conseil privé*–(chapitre 56, S.C. 1974-1976).
361. Trimestres parlementaires, Loi–(Bill C-411)–*M. Baker (Grenville-Carleton)*–(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Fin)

362. Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi—(Bill S-8)—*Ministre des Transports*—(émanant du Sénat, chapitre 96, S.C. 1974-1976).
363. Véhicules automobiles, sécurité, Loi (Ceintures de sécurité)—(Bill C-410)—*M. MacDonald* (Egmont)—(restée en plan au *Feuilleton*).
364. Véhicules automobiles, sécurité, Loi (Dispositifs automatiques de protection en cas de collision)—(Bill C-444)—*M. MacDonald* (Egmont)—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills privés en général et Règlement, Comité:

1. Composition, 30, 46, 58, 64, 129, 621, 689-90, 712, 739, 767, 817, 822, 848, 900, 1040, 1197, 1210, 1216, 1266, 1298, 1300.
2. Bills et pétitions (en retard) déferés: Banque Nationale de Commerce du Canada, 624. Mariage, exemption, Loi, 671. Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi, 696. Mariage, exemption, Loi, 696-7. Norbanque, Loi, 807. Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, 821. Banque Continentale du Canada, Loi, 821. United Grain Growers Limited, Loi, 1255.
3. Déferé: Etude des frais payés pour la présentation du Bill S-11 (British Columbia Telephone Company), 1275.
4. Rapports: Premier (Banque Nationale de Commerce du Canada, pétition reçue en retard) (Appendice no 89 aux *Journaux*), 624; Deuxième (Mariage, exemption, Loi, pétition reçue en retard) (Appendice no 103 aux *Journaux*), 689; Troisième (Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi, Bill S-26, avec modifications) (Appendice no 105 aux *Journaux*), 716; Quatrième (Mariage, exemption, Loi, Bill C-1001) (Appendice no 106 aux *Journaux*), 716; Cinquième (Légion royale canadienne, Loi, pétition reçue en retard) (Appendice no 111 aux *Journaux*), 737; Sixième (Norbanque, Loi, pétition reçue en retard) (Appendice no 113 aux *Journaux*), 823; Septième (Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, pétition reçue en retard) (Appendice no 115 aux *Journaux*), 849; Huitième (Banque Continentale du Canada, Loi, pétition reçue en retard) (Appendice no 116 aux *Journaux*), 849-50; Neuvième (United Grain Growers Limited, pétition et vingt-septième rapport révisé du greffier des pétitions) (Appendice no 162 aux *Journaux*), 1199-200; Dixième (United Grain Growers Limited, Loi, Bill S-33) (Appendice no 173 aux *Journaux*), 1269; Onzième (Etude des frais payés pour la présentation du Bill S-11 (British Columbia Telephone Company)) (Appendice no 179 aux *Journaux*), 1307.
5. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 635. Deuxième, sur motion, du consentement unanime, 691. Cinquième, sur motion, du consentement unanime, 738. Sixième, sur motion, du consentement unanime, 824. Septième, sur motion, du consentement unanime, 849. Huitième, sur motion, du consentement unanime, 850. Neuvième, sur motion, 1214. Onzième, sur motion, 1313.

Blé, double prix, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-19, ministre de la Justice. 1re lecture, 49. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 91. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 94. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 38 aux *Journaux*), 255. Etape du rapport, motions, 519, 521. Reprise du débat et motions rejetées sur vote par appel nominal, 522. Adoption à l'étape du rapport, sur division, 523. 3e lecture et adoption, 531. Adoption par le Sénat, 650. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 54, S.C. 1974-1976).

Bois de pâte et papier, industrie:

Voir **Anti-inflation, Commission.**

Brésil:

Voir **Affaires extérieures.**

Bretton Woods, accords, Loi:

1. Rapport sur les opérations pour 1974, 417. Document parlementaire no 301-1/74.
2. Rapport sur les opérations pour 1975, 1164. Document parlementaire no 301-1/74A.

Brevets, Loi:

Rapport du Bureau de la Propriété intellectuelle ainsi que le rapport du Commissaire intérimaire pour 1974-1975, 1110. Document parlementaire no 301-1/302.

British Columbia Telephone Company:

1. Document intitulé "Etude des méthodes et politiques d'achat et des relations financières inter-société de la *British Columbia Telephone Company*", 695. Document parlementaire no 301-4/72.
2. Ordre du consentement unanime,—Etude par le Comité des bills privés en général et du Règlement, des frais payés pour la présentation du Bill S-11, 1275. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 179 aux *Journaux*), 1307.
3. Réception d'une pétition, 87. Rapport du greffier des pétitions, 91. Bill S-11, M. Anderson. Reçu du Sénat et 1re lecture, 90. Rapport de l'Examineur des pétitions, 95. Le bill est réservé du consentement unanime, 98. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 108. Rapports (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendices nos 24 et 25 aux *Journaux*), 137. Etape du rapport, présentation et adoption d'une motion, du consentement unanime, 156. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, du consentement unanime, 157. Adoption de l'amendement par le Sénat, 173. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 110, S.C. 1974-1976.

Bruits industriels, Loi:

Bill C-247, M. Robinson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, adoption après débat et du consentement unanime, renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1243-4.

Bryden, M. Roderick M.:

Emploi au gouvernement, relations avec la société Bryden Ltd. et contrats accordés à cette société: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 356. Document parlementaire no 301-2/985.

Budget des dépenses:

1. Renvoi du budget des dépenses aux comités, 32-4, 141, 313-4, 329-30, 853-4, 1049-50, 1079-80, 1319.
2. Budget principal des dépenses pour 1974-1975, dépôt, 32. Document parlementaire no 301-1/132.
3. Budget supplémentaire (A) pour 1974-1975, dépôt, 32. Document parlementaire no 301-1/132A.
4. Budget supplémentaire (B) pour 1974-1975, dépôt 141. Document parlementaire no 301-1/132B. Présentation et adoption, 184.
5. Budget supplémentaire (C) pour 1974-1975, dépôt, 215. Document parlementaire no 301-1/132C. Présentation et adoption, 215.
6. Budget principal des dépenses pour 1975-1976, 305. Document parlementaire no 301-1/132D.
7. Budget supplémentaire (D) pour 1974-1975, dépôt, 320. Présentation et adoption, 392. Document parlementaire no 301-1/132E.
8. Budget supplémentaire (A) pour 1975-1976, dépôt, 853. Document parlementaire no 301-1/132F. Présentation et adoption, 923.
9. Budget principal des dépenses pour 1976-1977, 1035. Document parlementaire no 301-1/132G.
10. Budget supplémentaire (B) pour 1975-1976, dépôt, 1079. Document parlementaire no 301-1/132H. Présentation et adoption, 1146.
11. Budget supplémentaire (A) pour 1976-1977, dépôt, 1319. Document parlementaire no 301-1/132I.
12. Dépenses prévues pour 1974-1975, par ministère, comparaison avec celles de 1975-1976: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2496.
13. Ordre,—Présentation d'un budget supplémentaire, adoption sur motion plutôt que renvoi au Comité et que le bill fondé sur ce budget franchisse toutes les étapes le même jour, 194.

Voir aussi **Procédure et Règlement de la Chambre; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions; Voies et moyens (Budget).**

C**Caisse d'aide à la santé, Loi:**

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/156.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/156A.

Camionnage, industrie:

Entrepôts d'attente sur les autoroutes, permis, nombre, marchandises enregistrées, etc.: M. Dick—Dépôt immédiat de la réponse, 1289-90. Document parlementaire no 301-2/5099.

Campeau Corporation Limited:

Projets financés par la SCHL, bureaux loués au gouvernement, etc.: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3060.

Canada-Alaska et Canada-Maine, Administration des corridors, Loi:

Bill C-272, M. Watson. 1re lecture, 61. A l'appel de l'ordre tendant à la 2e lecture, déclaration de M. l'Orateur adjoint sur la recevabilité du bill, 1080-1. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1081.

Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.:

Motion (M. Sharp): Etude par le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale de la politique du Canada au sujet de la coopération avec les Etats-Unis en matière de défense et du NORAD: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 300. Présentation et adoption, 303. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 68 aux *Journaux*), 469-81.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**; **Plateau continental**.

Canadien National:

1. Politiques et règles en matière d'embauchage dans les provinces de l'Atlantique, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3318.
2. Copie d'un document concernant l'augmentation de la pension des employés, 583. Document parlementaire no 301-7/20. (*Imprimé en appendice aux Débats du 29 mai 1975*).
3. Ordre,—Copie de l'accord et de toute correspondance concernant une éventuelle cession des hôtels au consortium formé par le CN, Air Canada, Hilton et Trizec Corp.: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 449.

Canadien Pacifique:

Subventions ou autres versements et terrains cédés depuis 1880: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 222. Document parlementaire no 301-2/17.

Cancer:

Voir **Fondation du roi George V pour le cancer, liquidation, Loi; Gouvernement, dépenses**.

Canstel, projet:

Voir **Acier, industrie**.

Capitale nationale, Commission:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Rapport pour 1973-1974 y compris les comptes et états financiers et le rapport de l'Auditeur général, 64. Document parlementaire no 301-1/181.
3. Rapport pour 1974-1975 y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 728. Document parlementaire no 301-1/181A.
4. Budget d'établissement pour 1974-1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 633. Document parlementaire no 301-1/182.
5. Budget d'établissement pour 1975-1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1287. Document parlementaire no 301-1/182A.
6. Document de travail intitulé "La Capitale de demain", 175. Document parlementaire no 301-4/57.

Capitale nationale, région:

Bureaux loués par le gouvernement dans la région Ottawa-Hull, superficie, contrats, durée du bail: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1426. Document parlementaire no 301-2/5189.

Capitale nationale, région, Comité mixte spécial:

1. Composition, 717, 767, 931, 938, 1121, 1141, 1163, 1169, 1200, 1349, 1352.
2. Motion (M. Sharp): Institution d'un Comité mixte spécial pour étudier les questions de l'aménagement de la région ainsi que les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale et habilité à retenir les services de conseillers: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 587-8. Présentation et adoption, 655-6. Message du Sénat, 672. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 153 aux *Journaux*), 1127.
3. Rapports: Premier (Quorum) (Appendice no 110 aux *Journaux*), 726; Deuxième (Habilité à retenir les services de conseillers) (Appendice no 153 aux *Journaux*), 1127.
4. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 731. Deuxième, sur motion, 1139.
5. Représentation de la Chambre des communes, 702.
6. Représentation du Sénat, 672, 717, 722, 743.

Carter, M. Walter, député:

Démission, 753.

Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-220, M. Rynard (Octroi du pardon). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 286.
2. Bill C-271, M. Robinson (Pardon). 1re lecture, 61.
3. Bill C-285, M. Reynolds (Demande de pardon). 1re lecture, 61.
4. Bill C-406, M. Maine (Personnes déclarées coupables et libérées). 1re lecture, 721.

Cautionnement, réforme, Loi (Loi modifiant):

Bill C-349, M. O'Connell. 1re lecture, 63.

Centre de recherches pour le développement international:

1. Rapport pour 1973-1974, 22. Document parlementaire no 301-1/365.
2. Rapport pour 1974-1975, 798. Document parlementaire no 301-1/365A.
3. Rapport pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/365B.

Centre international de criminologie:

Contributions du gouvernement, rôle et fonctions du Centre, poste d'Alice Parizeau: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 315. Document parlementaire no 301-2/975.

Centre national des Arts, Corporation:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974, 250. Document parlementaire no 301-1/179.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 788. Document parlementaire no 301-1/179A.

Céréales:

1. Valeur alimentaire du blé no 1 du Nord moulu: M. Reid—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/416.
2. Transport au Canada, syndicat, nom, activités, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2634.
3. Céréales de provende, quantité entreposée, prix initial, etc.: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 1371. Document parlementaire no 301-2/4040.
4. Adresse,—Copie de requêtes présentées par des gouvernements provinciaux et des groupes de producteurs concernant les données sur les coûts et revenus ayant trait au mouvement des grains: M. Mazankowski, 763. Dépôt de la réponse, 783. Document parlementaire no 301-3/48.
5. Rapport de la Commission d'enquête industrielle (Bayda) dans l'industrie de la manutention du grain dans le port de Vancouver, 913. Document parlementaire no 301-4/46.
6. Copies d'une déclaration au sujet d'une hausse du prix de base du blé, de l'orge et de l'avoine, 127. Document parlementaire no 301-7/4.

Céréales - (Fin)

7. Liste des prix de base proposés, du blé, de l'orge et de l'avoine pour la prochaine campagne agricole, 327. Document parlementaire no 301-7/4A.
Voir aussi **Élévateurs à grain; Ministères.**

Chambre des communes:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la procédure et de l'organisation, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 3 aux *Journaux*), 71.
2. Extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne, 377. Document parlementaire no 301-1/1.
3. Copies d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne concernant la revision des traitements des employés, 1171. Document parlementaire no 301-1/1A.
4. Copies d'un extrait du procès-verbal d'une réunion de la Commission de la régie interne, 112. Document parlementaire no 301-1/2.
5. Copies d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne concernant l'autorisation aux députés à utiliser les services téléphoniques de l'Etat, 1313. Document parlementaire no 301-1/2A.
6. Programme législatif mentionné dans le discours du trône, 13. Document parlementaire no 301-1/371. (*Imprimé en appendice aux Débats du 30 septembre 1974*).
7. Publications de la Chambre, impression, traduction, etc.: M. Homer—Dépôt immédiat de la réponse, 257. Document parlementaire no 301-2/1052.
8. Création d'un comité chargé d'examiner le rôle du Sénat: Motion (M. Orlikow), présentation et interruption du débat, 1137.
9. Motion (M. Sharp): Examen du Règlement et de la procédure de la Chambre et des comités par le Comité de la procédure et de l'organisation et permission au Comité d'inclure dans ses rapports, des projets de règles: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 281. Présentation et adoption, 311. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 58 aux *Journaux*), 372-6. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 109 aux *Journaux*), 725-6. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 135 aux *Journaux*), 927.
10. Motion (M. Sharp): Que la Chambre approuve la radiodiffusion et la télévision de ses délibérations et de celles de ses comités: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 624.
11. Nomination des commissaires de l'Economie interne, 14.
Voir aussi **Elections; Greffier de la Chambre; Parlement.**

Chambre des communes, Loi:

Ordre,—Renvoi de l'objet de l'article 16 de la Loi au Comité des privilèges et élections, 37. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 197 aux *Journaux*), 1425.

Chambre des communes, Loi et Loi électorale du Canada:

Bill C-427, M. Dick (élection partielle). 1re lecture, 1113.

Chambre des communes, Loi (Loi modifiant):

Bill C-339, M. Lambert (Edmonton-Ouest). 1re lecture, 62.

Chambre des communes, obstructions, restriction, Loi:

Bill C-428, Mme Holt. 1re lecture, 1139.

Chambre des communes, représentation, modification:

1. Nouveaux députés: Hochelaga (M. Jacques Lavoie), 795. Restigouche (M. Harquail), 799.
2. Vacances de siège: Restigouche (démission de M. Dubé), 423. Hochelaga (démission de M. Gérard Pelletier), 753. Saint-Jean-Ouest (démission de M. Walter Carter), 753. Ottawa-Carleton (démission de l'hon. John N. Turner), 1016.

Charbon:

Importation et exportation de charbon: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1095.

Chemins de fer, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-48, ministre des Transports (Renseignements sur les coûts). 1re lecture, 231. Ordre,—Limite de cinq orateurs lors du débat tendant à la 2e lecture, 259. Ordre,—Que la Chambre aborde et complète la 2e lecture avant 10h. ce soir, 303. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 304. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 45 aux *Journaux*), 335. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 395. Adoption par le Sénat, 466. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 41, S.C. 1974-1976.
2. Bill C-288, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Billets de demi-tarif pour les personnes âgées). 1re lecture, 61.
3. Bill C-312, M. Schumacher (Clôtures en bordure des voies ferrées). 1re lecture, 62.

Chemins de fer Nationaux du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport pour 1973, 17. Document parlementaire no 301-1/96.
3. Rapport pour 1974, 553. Document parlementaire no 301-1/96A.
4. Rapport pour 1975, 1308. Document parlementaire no 301-1/96B.
5. Rapports des vérificateurs pour 1973, 17. Documents parlementaires nos 301-1/97 et 301-1/97A.
6. Rapport des vérificateurs pour 1974, 643. Document parlementaire no 301-1/97B.
7. Rapport des vérificateurs pour 1975, 1308-9. Document parlementaire no 301-1/97C.
8. Budgets d'établissement et d'exploitation pour 1974 et copie du décret approuvant cesdits budgets, 17. Document parlementaire no 301-1/98.
9. Budgets d'investissement et d'exploitation pour 1975 et copie du décret approuvant cesdits budgets, 783. Document parlementaire no 301-1/98A.
10. Budgets d'investissement et d'exploitation pour 1976 et copie du décret approuvant cesdits budgets, 1256. Document parlementaire no 301-1/98B.
11. Copie d'un état des finances et des immobilisations pour 1974 concernant la construction d'une ligne ferroviaire près de Grimshaw, Alberta vers le nord des Territoires du Nord-Ouest, 451. Document parlementaire no 301-1/99.
12. Copie d'un état financier et des immobilisations pour 1975 concernant la construction d'une ligne ferroviaire près de Grimshaw, Alberta vers le nord des Territoires du Nord-Ouest, 1256. Document parlementaire no 301-1/99A.
13. Rapport du Trust des titres pour 1973, 17. Document parlementaire no 301-1/101.
14. Rapport du Trust des titres pour 1974, 553. Document parlementaire no 301-1/101A.
15. Rapport du Trust des titres pour 1975, 1346. Document parlementaire no 301-1/101B.
16. Coût des dommages lors de déraillements ou autres accidents depuis 1968: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/505.
17. Gares fermées par le CN et le CP dans la province de Saskatchewan: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 301-2/1200.
18. Déraillements à Terre-Neuve depuis 3 ans, réparations, frais, etc.: M. Carter—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1282.
19. Copies d'une directive destinée à servir de guide à la Commission canadienne des transports, du Rapport sur les services-voyageurs, d'un rapport intitulé "Technologie et productivité du transport des passagers" et d'un document intitulé "Un programme de services-voyageurs des chemins de fer du Canada", 989. Document parlementaire no 301-7/37.
20. Institution d'une enquête royale sur les accidents: Motion (M. Allard) présentation et interruption du débat, 87. Reprise et interruption du débat, 800.

Voir aussi **Transports**.

Chômage:

Taux de chômage et nombre d'assistés sociaux par circonscription: M. Reid—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/256.

Churchill Falls, projet hydro-électrique:

Voir **Terre-Neuve**.

Churchill, Sir Winston:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Stevens): Hommage à sa mémoire et message à Lady Clementine Churchill, 161.

Chypre:

Voir **Affaires extérieures.**

Circonscriptions électorales, Commission de délimitation:

1. Rapport pour la province de la Colombie-Britannique, 1013. Document parlementaire no 301-1/421.
2. Rapport reçu du Commissaire à la représentation pour la province de la Colombie-Britannique, avec amendements, 1281. Document parlementaire no 301-1/421A.
3. Rapport pour la province du Manitoba, 995. Document parlementaire no 301-1/422.
4. Rapport pour la province du Nouveau-Brunswick, 933. Document parlementaire no 301-1/423.
5. Rapport pour la province de Terre-Neuve, 1013. Document parlementaire no 301-1/424.
6. Rapport pour la province de la Nouvelle-Ecosse, 979. Document parlementaire no 301-1/425.
7. Rapport reçu du Commissaire à la représentation pour la province de la Nouvelle-Ecosse, sans amendement, 1281. Document parlementaire no 301-1/425A.
8. Rapport pour la province de l'Ontario, 1073. Document parlementaire no 301-1/426.
9. Rapports reçus du Commissaire à la représentation pour la province de l'Ontario, avec amendements, 1289, 1312. Documents parlementaires nos 301-1/426A et 301-1/426B.
10. Rapport pour la province de l'Île du Prince-Edouard, 754. Document parlementaire no 301-1/427.
11. Rapport pour la province de Québec, 1073. Document parlementaire no 301-1/428.
12. Rapports reçus du Commissaire à la représentation pour la province de Québec, avec amendements, 1281, 1312. Documents parlementaires nos 301-1/428A et 301-1/428B.
13. Rapport pour la province de la Saskatchewan, 1044. Document parlementaire no 301-1/429.
14. Rapport pour la province de l'Alberta, 1035. Document parlementaire no 301-1/430.
15. Rapport reçu du Commissaire à la représentation pour la province de l'Alberta, avec amendements, 1281. Document parlementaire no 301-1/430A.
16. Rapport pour les Territoires du Nord-Ouest, 1045. Document parlementaire no 301-1/431.
17. Rapport reçu du Commissaire à la représentation pour les Territoires du Nord-Ouest, avec amendements, 1281. Document parlementaire no 301-1/431A.
18. Nombre de provinces et de territoires ayant une Commission, réunions tenues, coût, etc.: M. Brisco—Dépôt immédiat de la réponse, 1426. Document parlementaire no 301-2/5299.

Circonscriptions électorales, Commission de délimitation, rapports, opposition:

1. Ordre,—Étude par la Chambre des oppositions dans l'ordre suivant: Territoires du Nord-Ouest, Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Alberta et Colombie-Britannique, 1172.
2. Alberta, province, 1083. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 3 mars 1976. Ordre portant étude d'une opposition, présentation, débat et ajournement, 1109. Étude de l'opposition, 1196-7.
3. Colombie-Britannique, province, 1103-4. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 10 mars 1976. Ordre portant étude des oppositions, présentation, débat et ajournement, 1108-9. Étude des oppositions, 1197.
4. Nouvelle-Ecosse, province, 1045. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 24 février 1976. Ordre portant étude d'une opposition, présentation, débat et ajournement, 1108. Étude de l'opposition, 1196.
5. Ontario, province, 1094, 1113, 1128, 1137, 1139, 1140, 1149-50, 1153-4, 1159. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 8, 12, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 29 mars 1976. Ordre,—Étude des oppositions, 1173-82, 1185-93.
6. Québec, province, 1104, 1139, 1143, 1149-50, 1154. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 10, 23, 24, 25, 26 mars 1976. Ordre,—Étude des oppositions, 1193-6.
7. Territoires du Nord-Ouest, 1089. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 5 mars 1976. Ordre,—Étude de l'opposition, 1173.

Circonscriptions électorales, limites, révision, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-214, M. Lambert (Edmonton-Ouest) (Motifs des recommandations de la Commission de délimitation). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des privilèges et élections, 122. Rapport avec modification (*Procès-verbaux* et témoignages — Voir Appendice no 27 aux *Journaux*), 149. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 157. Adoption par le Sénat, 192. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 10, S.C. 1974-1976.

Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) – (Fin)

2. Bill C-228, M. Douglas (Bruce) (Modification du nom de la circonscription de Bruce à Bruce-Grey). 1re lecture, 60. Du consentement unanime, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 333. Adoption par le Sénat, 357. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 29, S.C. 1974-1976.
3. Bill C-229, M. Lachance (Modification du nom de la circonscription de Lafontaine à Lafontaine-Rosemont). 1re lecture, 60. Du consentement unanime, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 333. Adoption par le Sénat, 357. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 30, S.C. 1974-1976.
4. Bill C-316, M. Reid (Règles). 1re lecture, 62. 2e lecture du consentement unanime et renvoi au Comité des privilèges et élections, 236.
5. Bill C-365, M. Yanakis (Modification du nom de la circonscription de Berthier à Berthier-Maskinongé). 1re lecture, 150. Du consentement unanime, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 333. Adoption par le Sénat, 357. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 31, S.C. 1974-1976.
6. Bill C-366, M. Blais (Régions rurales et du Nord). 1re lecture, 150. 2e lecture du consentement unanime et renvoi au Comité des privilèges et élections, 236.
7. Bill C-369, M. Fortin (Consultation des députés). 1re lecture, 212. 2e lecture du consentement unanime et renvoi au Comité des privilèges et élections, 236.
8. Bill C-370, M. Reid (Considérations d'ordre géographique). 1re lecture, 212. 2e lecture du consentement unanime et renvoi au Comité des privilèges et élections, 236. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 39 aux *Journaux*), 259. Etude à l'étape du rapport, 280. Amendement présenté et retiré du consentement unanime, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 280. Sanction royale, 323. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 25, S.C. 1974-1976.

Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-209, M. Prud'homme (Exigence minimum de résidence). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et, du consentement unanime, la 2e lecture n'est pas agréée et l'objet du bill est déferé au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 249.
2. Bill C-260, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Enfant né d'un citoyen canadien résidant hors du Canada). 1re lecture, 61.
3. Bill C-275, M. Andre (Enfants de parents canadiens nés hors du Canada). 1re lecture, 61.
4. Bill C-283, M. Benjamin (Exigence minimum de résidence). 1re lecture, 61.
5. Bill C-310, M. Robinson (Minimum de résidence). 1re lecture, 62.
6. Bill C-311, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté). 1re lecture, 62. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1215.
7. Bill C-317, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Mêmes exigences de résidence appliquées aux aubains conjoints de Canadiens). 1re lecture, 62.
8. Bill C-319, M. Benjamin (Période de résidence). 1re lecture, 62.
9. Bill C-344, M. Jarvis (Demande de citoyenneté à 18 ans). 1re lecture, 62.
10. Bill C-358, M. Fairweather (Enfants de parents canadiens nés hors du Canada). 1re lecture, 63.

Citoyenneté, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-20, Secrétaire d'Etat. 1re lecture, 53. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 561. Reprise et interruption du débat, 918, 927. Reprise du débat, adoption de la motion, sur division et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 983. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 158 aux *Journaux*), 1157-9. Etape du rapport, motions, 1215. Motions rejetées, sur division, 1215. Adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, 3e lecture, 1215. Sanction royale, 1434. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 108, S.C. 1974-1976.

Code canadien du travail:

1. Rapport du ministre du Travail concernant les mesures prises dans le conflit concernant les travailleurs du grain, 39. Document parlementaire no 301-1/79.
2. Rapport – Partie V – sur les mesures prises pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/81.
3. Rapport – Partie III – sur les mesures prises pour 1973-1974, 18. Document parlementaire no 301-1/82.

Code canadien du travail – (Fin)

4. Rapport – Partie III – sur les mesures prises pour 1974-1975, 669. Document parlementaire no 301-1/82A.
5. Rapport – Partie III – sur les mesures prises pour 1975-1976, 1370. Document parlementaire no 301-1/82B.

Code canadien du travail (Loi modifiant):

1. Bill C-237, Mlle Nicholson (Justes méthodes d'emploi). 1re lecture, 60.
2. Bill C-249, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Disposition créant dix jours fériés payés). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 654.
3. Bill C-256, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Augmentation du salaire horaire minimum). 1re lecture, 61.
4. Bill C-280, M. Herbert (Retenues salariales versées à un parti politique). 1re lecture, 61.
5. Bill C-295, M. Forrestall (Distinction injuste en matière d'âge ou de sexe). 1re lecture, 61.
6. Bill C-308, M. Oberle (Activités syndicales). 1re lecture, 62.
7. Bill C-343, M. Herbert (Vacances annuelles de trois semaines). 1re lecture, 62.
8. Bill C-350, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Vacances annuelles de trois semaines après trois ans). 1re lecture, 63.
9. Bill C-354, M. Herbert (Distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique). 1re lecture, 63.
10. Bill C-386, M. Jelinek (Commission d'enquête industrielle). 1re lecture, 409.
11. Bill C-405, M. Reynolds (Distinction injuste à cause de l'âge). 1re lecture, 695.

Code criminel:

1. Rapport concernant les autorisations et les interceptions en vertu de l'article 178.22 pour la période du 14 juillet au 31 décembre 1974, 283. Document parlementaire no 301-1/127.
2. Rapport concernant les autorisations et les interceptions en vertu de l'article 178.22 pour 1975, 1019. Document parlementaire no 301-1/127A.

Code criminel (Loi modifiant):

1. Bill C-203, M. Robinson (Prêts à taux usuraire). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 559.
2. Bill C-219, M. Beattie (Avortement). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 253.
3. Bill C-223, M. Hopkins (Drapeaux canadien, provinciaux et étrangers). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 304. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 52 aux *Journaux*), 371. Adoption à l'étape du rapport et modification du titre du bill (Drapeau national du Canada), 3e lecture, 383.
4. Bill C-230, M. Towers (Radiodiffusion obscène). 1re lecture, 60.
5. Bill C-241, M. Robinson (Cruauté envers les animaux). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1101.
6. Bill C-245, M. Robinson (Avertissement sur les contenants de boissons alcooliques). 1re lecture, 60.
7. Bill C-246, M. Robinson (Sécurité des pneumatiques). 1re lecture, 60.
8. Bill C-318, M. Orlikow (Détenion préventive). 1re lecture, 62.
9. Bill C-330, M. Woolliams (Enlèvement et piraterie aérienne). 1re lecture, 62.
10. Bill C-334, M. Woolliams (Jeunes contrevenants). 1re lecture, 62.
11. Bill C-337, M. Marchand (Kamloops-Cariboo) (Peine pour vol de bestiaux). 1re lecture, 62.
12. Bill C-338, M. Robinson (Avortement). 1re lecture, 62.
13. Bill C-346, M. Saltsman (Fonds obtenus illégalement). 1re lecture, 62.
14. Bill C-351, M. Ellis (Conduite dangereuse). 1re lecture, 63.
15. Bill C-360, M. Kaplan (Protection des jeunes). 1re lecture, 89.
16. Bill C-361, M. Saltsman (Destruction d'aliments). 1re lecture, 105.
17. Bill C-379, M. Diefenbaker (Port d'armes au cours d'un acte criminel). 1re lecture, 305.
18. Bill C-385, M. Leggatt (Avortement). 1re lecture, 389.
19. Bill C-387, M. McKinnon (Cruauté envers les animaux). 1re lecture, 428.
20. Bill C-391, M. Ellis (Capacité affaiblie de conduire). 1re lecture, 559.
21. Bill C-392, M. Leggatt (Contrôle des armes offensives et des armes à feu). 1re lecture, 601.

Code criminel (Loi modifiant) – (Fin)

22. Bill C-394, M. Leggatt (Verdict de non-culpabilité rendu par un jury). 1re lecture, 646.
23. Bill C-395, M. Diefenbaker (Appels). 1re lecture, 662.
24. Bill C-396, M. Munro (Esquimalt-Saanich) (Piégeage sans cruauté). 1re lecture, 671.
25. Bill C-397, M. Douglas (Bruce-Grey) (Destruction volontaire d'anciens drapeaux). 1re lecture, 675.
26. Bill C-398, M. Reynolds (Armes à feu à poudre noire). 1re lecture, 681.
27. Bill C-402, M. Munro (Esquimalt-Saanich) (Peine pour certaines infractions). 1re lecture, 688.
28. Bill C-403, M. Reynolds (Peine capitale). 1re lecture, 688.
29. Bill C-407, M. Fleming (Peine pour meurtre). 1re lecture, 726.
30. Bill C-408, M. Oberle (Avortement). 1re lecture, 726.
31. Bill C-414, M. Leggatt (Appel de l'acquittement d'un jury). 1re lecture, 819.
32. Bill C-419, M. Leblanc (Laurier) (Paris mutuels urbains). 1re lecture, 913.
33. Bill C-421, M. Leblanc (Laurier) (Paris sur les compétitions sportives). 1re lecture, 965.
34. Bill C-438, Mme Appolloni (Infractions d'ordre sexuel). 1re lecture, 1307.
35. Bill C-439, M. Reynolds (Contrefaçon de pièces de numismatique). 1re lecture, 1316.
36. Bill C-442, M. MacDonald (Egmont) (Jours-amende). 1re lecture, 1409.

Code de la preuve, Loi:

- Bill C-423, M. Fairweather. 1re lecture, 985.

Code maritime, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-61, ministre des Transports. 1re lecture, 571. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 876. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications, 885. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 145 aux *Journaux*), 1053-6. Etape du rapport, motions, 1086-7, 1089-90, 1098-101. Motions différées, 1089-90. Motion déclarée irrecevable, 1090. Motion adoptée, 1098. Motions adoptées, sur division, 1087. Motions rejetées, sur vote par appel nominal, 1098-100. Motion rejetée, sur division, 1101. Adoption à l'étape du rapport, 1101. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Huntington): Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité des transports et des communications pour reconsidérer les articles 8 à 14, présentation, débat et sous-amendement (M. Goodale): Retrancher certains mots et les remplacer par d'autres, présentation et interruption du débat, 1378.

Colline du Parlement, gardien, Loi:

Bill C-356, M. Watson. 1re lecture, 63. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, et, du consentement unanime révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts, 280.

Columbia, traité:

1. Rapport de la Commission permanente d'ingénieurs pour 1973-1974, 274. Document parlementaire no 301-1/264.
2. Rapport de la Commission permanente d'ingénieurs pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/264A.

Comités permanents:

1. Comité de sélection, composition, 767, 817, 1170.
2. Institution du Comité chargé de la formation des comités permanents, 14. Rapports sur la composition des comités, présentation et adoption, 28-31, 41-2.
3. Séances, suspension, 699.
4. Témoins, interdiction de comparaître ou de témoigner: Motion (M. Baldwin), présentation et interruption du débat, 571-2.

Comités pléniers de la Chambre:

1. Nomination, sur motion, de M. Charles Turner, député à titre de vice-président, 754.
2. Nomination, sur motion, de M. Gérald Laniel, député, à titre de président, 14.
3. Nomination, sur motion, de M. Keith Penner, député, à titre de vice-président, 14, démission, 754.
4. Nomination, sur motion, de Mme Albanie Morin, député à titre de vice-président adjoint, 14.

Commerce:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Commerce, réglementation, Loi:

Bill C-345, M. Saltsman. 1re lecture, 62.

Commissaire à la représentation, Loi (Loi modifiant):

Bill C-381, M. Reid. 1re lecture, 322.

Commissaire parlementaire, création du poste, Loi:

Bill C-332, M. Reynolds. 1re lecture, 62.

Commission canadienne des grains:

1. Rapport pour la campagne agricole de 1973, 185. Document parlementaire no 301-1/153.
2. Rapport pour la campagne agricole de 1974, 728. Document parlementaire no 301-1/153A.

Commission canadienne des transports:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport pour 1974, 393. Document parlementaire no 301-1/105.
3. Rapport pour 1975, 1141. Document parlementaire no 301-1/105A.

Commission canadienne du blé:

1. Rapport pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1974, ainsi que le rapport des vérificateurs, 422. Document parlementaire no 301-1/259.
2. Rapport pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1975, ainsi que le rapport des vérificateurs, 1205. Document parlementaire no 301-1/259A. Motion (Président du Conseil privé),—Renvoi du rapport au Comité de l'agriculture: Appel de l'avis qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 1311. Motion,—Renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 1333.

Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant):

1. Bill S-6, M. Lang. Reçu du Sénat, 134. 1re lecture, 138. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 191. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 40 aux *Journaux*), 269. Adoption à l'étape du rapport, 331. 3e lecture après débat, 332. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 27, S.C. 1974-1976.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-88, M. Lang. 1re lecture, 1093. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1241. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 1241. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 177 aux *Journaux*), 1299. Etape du rapport, motion, 1365, 1372. Motion différée, du consentement unanime, 1365. Motion rejetée sur vote par appel nominal, 1372. Adoption à l'étape du rapport, 1372. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption, sur division, après débat, 1376. Adoption par le Sénat, 1415. Sanction royale, 1434. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 109, S.C. 1974-1976.

Commission canadienne du lait:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974, 91. Document parlementaire no 301-1/90.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 761. Document parlementaire no 301-1/90A.
4. Locaux loués pour l'entreposage de produits laitiers: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 1409-10. Document parlementaire no 301-2/5808.

Commission consultative de conservation des lignes ferroviaires abandonnées, Loi:

Bill C-341, M. Watson. 1re lecture, 62.

Commission d'appel de l'immigration:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.

Commission d'énergie du Nord canadien:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/196.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 759. Document parlementaire no 301-1/196A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1437. Document parlementaire no 301-1/196B.
5. Ordre,—Copie des états financiers vérifiés pour les années, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975: M. Firth, 1103. Dépôt de la réponse, 1126. Document parlementaire no 301-3/93.

Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-13, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. 1re lecture, 42. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 108. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 43 aux *Journaux*), 294. Etape du rapport, motions, 412, 429-32. Motions adoptées, 412, 431. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 431-2. Amendements adoptés, 412, 431. Amendements déclarés irrecevables, 429-31. Adoption à l'étape du rapport, 432. Motion tendant à la 3e lecture et adoption sur vote par appel nominal, 450. Adoption par le Sénat avec un amendement, 518-9. Adoption de l'amendement du Sénat, 589. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 51, S.C. 1974-1976.

Commission de conservation du littoral canadien, Loi:

Bill C-253, M. Watson. 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 816.

Commission de contrôle de l'énergie atomique:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33.
2. Rapport pour 1973-1974, 17. Document parlementaire no 301-1/61.
3. Rapport pour 1974-1975, 914. Document parlementaire no 301-1/61A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/61B.
5. Personnes nommées à titre de conseiller pour les questions de sécurité: M. Francis—Dépôt immédiat de la réponse, 411. Document parlementaire no 301-2/1721.
6. Convention standard à propos des permis, 757. Document parlementaire no 301-2/2761.

Commission de réforme du droit au Canada:

1. Deuxième rapport annuel pour 1973-1974, 72. Document parlementaire no 301-1/409.
2. Rapport annuel pour 1974-1975, 759. Document parlementaire no 301-1/409A.
3. Rapport intitulé "La preuve", 965. Document parlementaire no 301-1/410.
4. Rapport intitulé "Sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal—Principes directeurs", 1003. Document parlementaire no 301-1/410A.
5. Copies d'un rapport intitulé "Notre droit pénal", en date de mars 1976, 1149. Document parlementaire no 301-1/410B.
6. Copies d'un rapport intitulé "L'expropriation", en date de mars 1976, 1203-4. Document parlementaire no 301-1/410C.
7. Copies d'un rapport intitulé "Désordre mental dans le processus pénal", en date de mars 1976, 1213. Document parlementaire no 301-1/410D.
8. Rapport intitulé "Droit de la famille", 1261. Document parlementaire no 301-1/410E.
9. Rapport intitulé "L'observance du dimanche", 1299. Document parlementaire no 301-1/410F.

Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-43, ministre de la Justice. 1re lecture, 187. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 191-2. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 36 aux *Journaux*), 227-8. Adoption à l'étape du rapport, 331. 3e lecture après débat, 332. Adoption par le Sénat, 425. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 40, S.C. 1974-1976.

Commission de révision de l'impôt:

1. Rapport annuel des activités pour 1974, 422. Document parlementaire no 301-1/297.
2. Rapport sur les activités pour 1975, 1426. Document parlementaire no 301-1/297A.

Commission de secours d'Halifax:

Copies du rapport de 1918-1976, 1381. Document parlementaire no 301-4/84.

Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi abrogeant):

Message et recommandation du Gouverneur. Bill C-78, ministre des Finances. 1re lecture, 910. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions juridiques, 934. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 141 aux *Journaux*), 949. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 980. Adoption par le Sénat, 1000. Sanction royale, 1052. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 88, S.C. 1974-1976.

Commission de surveillance du prix des produits alimentaires:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Rapport sur les oeufs, 67. Document parlementaire no 301-4/51.

Commission des champs de bataille nationaux:

1. Rapport de l'Auditeur général sur l'examen des comptes et états financiers pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/194.
2. Budgets révisés d'établissement pour 1973-1974 ainsi que le décret approuvant ces budgets, 14-15. Document parlementaire no 301-1/194A.
3. Budget d'établissement pour 1974-1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 15. Document parlementaire no 301-1/194B.
4. Budget d'établissement pour 1975-1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 538. Document parlementaire no 301-1/194C.
5. Rapport de l'Auditeur général sur l'examen des comptes et états financiers pour 1974-1975, 1374. Document parlementaire no 301-1/194D.
6. Budget d'établissement pour 1976-1977 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1374. Document parlementaire no 301-1/194E.
7. Rapport de l'Auditeur général sur l'examen des comptes et états financiers pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/194F.

Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée:

1. Rapport y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/58.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 718. Document parlementaire no 301-1/58A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1394. Document parlementaire no 301-1/58B.

Commission du parc international Roosevelt de Campobello:

Rapport et état financier pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 792-3. Document parlementaire no 301-1/229.

Commission du tarif:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport de l'enquête au sujet de l'appareillage photographique, 27. Document parlementaire no 301-4/1.
3. Rapport de l'enquête au sujet de bateaux de plaisance—Renvoi no 149 ainsi qu'un exemplaire des délibérations de l'audience publique s'y affèrent, 1251. Document parlementaire no 301-4/2.

Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement, Loi:

Bill C-226, M. Forrestall. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et, du consentement unanime, révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité des transports et des communications, 273-4.

Commission mixte internationale:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.

Commission royale d'enquête sur les concentrations de pouvoirs des sociétés:

Copie d'un décret en date du 22 avril 1975, nommant M. Robert Broughton Bryce, commissaire, 467. Document parlementaire no 301-4/110.

Commissions de port, Loi (Loi modifiant):

Bill C-323, M. Reynolds. 1re lecture, 62.

Communications:

Correspondance échangée avec les ministres des communications de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et communiqué émis à la suite de la 5e conférence sur les communications, 85. Document parlementaire no 301-5/10.

Communications, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 4 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 313.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1079.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1049.
6. Rapport pour 1973-1974, 264. Document parlementaire no 301-1/22.
7. Rapport pour 1974-1975, 1198. Document parlementaire no 301-1/22A.
8. Somme dépensée pour des voyages à l'étranger, personnes concernées, frais remboursés, destination, durée des séjours, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/713.
9. Employés du bureau régional de Moncton, N.-B., nom, traitement, fonctions, langue, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 267. Document parlementaire no 301-2/1144.
10. Personnel engagé à forfait, contrat, but, durée et montant: M. Nowlan—Dépôt immédiat de la réponse, 1417. Document parlementaire no 301-2/5296.

Compagnie des jeunes Canadiens:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, 72. Document parlementaire no 301-1/113.

Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Loi modifiant):

Bill C-445, M. Kaplan. 1re lecture, 1426.

Compagnies fiduciaires, Loi:

Bill S-7, ministre des Finances. Reçu du Sénat, 85. 1re lecture, 87. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 90. Reprise du débat, 2e lecture sur vote inscrit et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 90-1. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 16 aux *Journaux*), 111. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 128. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 7, S.C. 1974-1976.

Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-18, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. 1re lecture, 49. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 108. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 22 aux *Journaux*), 134. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 162. Adoption par le Sénat, 185. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 12, S.C. 1974-1976.

Comptes publics, Comité:

1. Composition, 30, 46, 66, 88, 91, 102, 114, 117, 145, 148, 159, 168, 176, 304, 306, 309, 315, 332, 455, 485, 510, 515, 544, 562, 584, 598, 610, 612, 782, 817, 876, 925, 983, 994, 996, 997-8, 1001, 1006, 1010, 1081, 1084, 1121, 1163, 1170, 1204, 1210, 1212, 1385.
2. Déféré: Les comptes publics pour 1971-1972 et 1972-1973, les rapports de l'Auditeur général s'y rapportant ainsi que les témoignages recueillis lors de la dernière session, 73.
3. Déféré: Les comptes publics pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 923.
4. Déféré: Rapport de 1973-1974 de l'Auditeur général, 153.
5. Déféré: Rapport sur l'Etude des comptes publics du Canada en date du 7 octobre 1975, 991.
6. Rapports: Premier (Comptes publics de 1971 à 1973 et les rapports de l'Auditeur général) (Appendice no 19 aux *Journaux*), 119-22; Deuxième (Comptes publics de 1971 à 1973 et les rapports de l'Auditeur général) (Appendice no 46 aux *Journaux*), 349; Troisième (Rapport pour 1973-1974 de l'Auditeur général) (Appendice no 95 aux *Journaux*), 657-62; Quatrième (Comptes publics de 1972-1973 et le rapport de l'Auditeur général) (Appendice no 143 aux *Journaux*), 953-61; Cinquième (Rapport sur l'Etude des comptes publics du Canada) (Appendice no 147 aux *Journaux*), 1097-8; Sixième (Comptes publics de 1974-1975 et le rapport de l'Auditeur général) (Appendice no 193 aux *Journaux*), 1387-90.

Comptes publics du Canada:

1. Comptes publics, Volumes I et III pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/214.
2. Comptes publics, Volume II pour 1973-1974, 51. Document parlementaire no 301-1/214A.
3. Comptes publics, Volumes I, II et III pour 1974-1975, 780. Document parlementaire no 301-1/214B.
4. Rapport sur l'Etude en date du 7 octobre 1975, 991. Document parlementaire no 301-4/76. Ordre du consentement unanime, –Renvoi au Comité des comptes publics, 991. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 147 aux *Journaux*), 1097-8.
5. Motion (M. Macdonald) (Rosedale), –Renvoi des comptes publics pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 923. Rapport provisoire (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 193 aux *Journaux*), 1387-90.
6. Motion (Président du Conseil privé), –Renvoi des comptes publics pour 1971-1972 et 1972-1973 ainsi que les rapports de l'Auditeur général y afférents et les témoignages recueillis au cours du 29e Parlement, au Comité des comptes publics: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 54. Présentation et adoption, 73. Rapport avec recommandations (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 19 aux *Journaux*), 119-22. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 46 aux *Journaux*), 339-49. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 143 aux *Journaux*), 953-61.

Conférence du Commonwealth:

Copies d'un communiqué final de la réunion des chefs du Commonwealth tenue à Kingston, Jamaïque, du 29 avril au 6 mai 1975, 537. Document parlementaire no 301-6/10.

Conférence internationale du Travail:

Copies d'un document intitulé "La situation au Canada concernant les conventions et recommandations adoptées à la 58e session", 691. Document parlementaire no 301-6/24.

Conférences fédérales-provinciales:

1. Adresse, –Copie des procès-verbaux des réunions des ministres de la Santé nationale et du Bien-être social, tenues le 30 avril et le 1er mai 1975 ainsi que copie des conditions de l'accord conclu: M. Mazankowski, 764. Dépôt de la réponse, 780. Document parlementaire no 301-3/50.

Conférences fédérales-provinciales – (Fin)

2. Copies de la déclaration du ministre des Finances à la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances, en date du 1er avril 1976, intitulée "Revue et réforme—Les arrangements fiscaux qui nous conduiront dans les années 80", 1168. Document parlementaire no 301-5/16.
3. Copies d'une déclaration du ministre des Finances à la Conférence des premiers ministres sur le contexte économique et les consultations sur l'inflation, 428. Document parlementaire no 301-5/19A.
4. Copies d'un communiqué de la réunion des procureurs généraux tenue à Halifax, les 23 et 24 octobre 1975, 807. Document parlementaire no 301-5/25.
5. Communiqué de la conférence des procureurs généraux tenue à Vancouver, les 17 et 18 juin 1976, 1363. Document parlementaire no 301-5/25A.
6. Copies d'un communiqué émis à l'issue de la conférence des ministres fédéral et provinciaux du Bien-être, tenue à Ottawa, les 30 avril et 1er mai 1975, 511. Document parlementaire no 301-5/51.

Conférences maritimes, Loi dérogatoire:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974, 393. Document parlementaire no 301-1/367.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1975, 1121. Document parlementaire no 301-1/367A.

Conférences nationales ou internationales:

Publication de la liste des conférences prévues pour 1975, délégation, etc.: M. Fairweather—Dépôt immédiat de la réponse, 445. Document parlementaire no 301-2/606. Dépôt des réponses supplémentaires, 565, 672-3, 760. Documents parlementaires nos 301-2/606A, 301-2/606B, 301-2/606C.

Conflits d'intérêts:

1. Copies d'un Livre Vert intitulé "Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts", 149. Document parlementaire no 301-4/61.
2. Motion (Président du Conseil privé),—Renvoi du Livre Vert sur les conflits d'intérêts au Comité de la justice et des questions juridiques et étude par le Comité de questions pertinentes: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 161. Ordre,—mise aux voix de toutes questions concernant la motion à 9h.45 du soir, le mardi 10 décembre 1974, 181. Présentation, débat et amendement (M. Stanfield): Rapport après avoir soumis des recommandations sur les conflits d'intérêts, présentation, débat, rejet de l'amendement sur vote par appel nominal et adoption de la motion, 183-4. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 87 aux *Journaux*), 615-8.

Congrès du travail du Canada:

Voir **Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante.**

Conseil canadien de la main-d'oeuvre et de l'immigration, Loi de 1974:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-6, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. 1re lecture, 24.

Conseil canadien de la publicité, Loi:

Bill C-276, M. Francis. 1re lecture, 61.

Conseil canadien de la sécurité routière:

Financement, sommes versées, capital de base, etc.: M. Allard—Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 301-2/95.

Conseil canadien des normes:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973-1974, 15. Document parlementaire no 301-1/76.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 703. Document parlementaire no 301-1/76A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1386. Document parlementaire no 301-1/76B.

Conseil canadien des relations du travail:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.
2. Rapport pour la période de vingt cinq mois terminée le 31 mars 1975, 1386. Document parlementaire no 301-1/111.

Voir aussi **Sociétés de la Couronne.**

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-5, ministre des Communications. 1re lecture, 24. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 333. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 333. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 65 aux *Journaux*), 435-6. Adoption à l'étape du rapport, 463. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat sur division, 463. Adoption par le Sénat, 597-8. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 49, S.C. 1974-1976.

Conseil de la radio-télévision canadienne:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974, 25. Document parlementaire no 301-1/286.
3. Rapport pour 1974-1975, 703. Document parlementaire no 301-1/286A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1424. Document parlementaire no 301-1/286B.

Conseil de recherche en consommation:

Copies du rapport sur les Offices de mise en marché et les intérêts du consommateur, en date de septembre 1974, 65. Document parlementaire no 301-4/50.

Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada:

1. Rapport pour 1973, 67. Document parlementaire no 301-1/149.
2. Rapport pour 1974, 885. Document parlementaire no 301-1/149A.

Conseil de recherches médicales:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 64. Document parlementaire no 301-1/299.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 639. Document parlementaire no 301-1/299A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1975-1976, 1386. Document parlementaire no 301-1/299B.
5. Demandes présentées par les requérants, montant accordé, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 1426. Document parlementaire no 301-2/5386.

Conseil des Arts du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 47. Document parlementaire no 301-1/80.
3. Rapport et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/80A.

Conseil des ports nationaux:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y afférant, 17. Document parlementaire no 301-1/154.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y afférant, 690. Document parlementaire no 301-1/154A.

Conseil des ports nationaux – (Fin)

4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 744. Document parlementaire no 301-1/154B.
5. Rapport des états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1198. Document parlementaire no 301-1/154C.
6. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 17. Document parlementaire no 301-1/155.
7. Budget d'établissement pour 1972 et copie du décret approuvant ledit budget, 225. Document parlementaire no 301-1/155A.
8. Budget d'établissement révisé pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 1279. Document parlementaire no 301-1/155B.
9. Budget d'établissement révisé pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 1379. Document parlementaire no 301-1/155C.

Conseil des Sciences du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour 1973-1974, 15. Document parlementaire no 301-1/234.
3. Rapport pour 1974-1975, 678. Document parlementaire no 301-1/234A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1376. Document parlementaire no 301-1/234B.

Conseil du Trésor:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1319. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 189 aux *Journaux*), 1351.
8. Emploi d'experts-conseils depuis 1963, honoraires versés: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/396.
9. Somme dépensée pour des voyages à l'étranger, personnes concernées, frais remboursés, destination, durée des séjours, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 379. Document parlementaire no 301-2/707.
10. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1113.
11. Concours, circulaire no 1973-88, application des dispositions de la clause 32, etc.: M. Baker (Grenville-Carleton)—Dépôt immédiat de la réponse, 1200. Document parlementaire no 301-2/3261.

Conseil économique du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport ainsi que l'état financier et le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 245. Document parlementaire no 301-1/125.
3. Rapport ainsi que l'état financier et le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 712. Document parlementaire no 301-1/125A.
4. Rapport ainsi que l'état financier et le rapport de l'Auditeur général pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/125B.

Conseil national de commercialisation des produits de ferme:

1. Rapport pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/419.
2. Rapport pour 1974-1975, 728. Document parlementaire no 301-1/419A.
3. Rapport pour 1975-1976, 1386. Document parlementaire no 301-1/419B.
4. Membres, traitement et rôle: M. McGrath—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/307.

Conseil national de recherches:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour 1973-1974, 15. Document parlementaire no 301-1/192.
3. Rapport pour 1974-1975, 633. Document parlementaire no 301-1/192A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1376. Document parlementaire no 301-1/192B.
5. Fonctions et traitement des chefs de section de la Direction du personnel, budget, etc.: M. Holmes—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/498.

Conseil privé:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 5 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, au Comité des prévisions budgétaires en général et au Comité des privilèges et élections, 313-4.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques, des prévisions budgétaires en général et des privilèges et élections, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Nombre d'employés au bureau du président, traitement et fonctions: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/43.
8. Bureau, personnel, fonction et traitement: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 1003. Document parlementaire no 301-2/2984.

Conserves alimentaires:

Enquête sur la grave pénurie de couvercles de pots de conserves: Motion (M. Johnston), présentation et interruption du débat, 283. Reprise et interruption du débat, 1335.

Consommation:

1. Frais additionnels assumés par le consommateur suite à la mise en vigueur de lois sur les produits de consommation, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/959.
2. Consommateurs, groupes ayant reçu des subventions en vertu du Programme d'aide, montant accordé, par province, but: M. McGrath—Dépôt immédiat de la réponse, 1290. Document parlementaire no 301-2/5158.

Consommation et Corporations, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques et de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1079-80.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques et de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 382. Document parlementaire no 301-1/7.
8. Rapport pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/7A.
9. Sommes consacrées depuis 1972 à des contrats de publicité ou d'information, adjudicataires, coût, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 150. Document parlementaire no 301-2/562.
10. Somme consacrée à des dépenses de voyage depuis 1972, objet des voyages, destination, nom des voyageurs, durée du séjour, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 330-1. Document parlementaire no 301-2/712.

Consommation et Corporations, Ministère – (Fin)

11. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/870.
12. Accusations portées contre les sociétés mentionnées, avocats engagés, honoraires versés, coût de l'enquête, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 272. Document parlementaire no 301-2/1201.

Construction de Défense (1951) Limitée:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.
2. Rapport y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/120.
3. Rapport y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 672. Document parlementaire no 301-1/120A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1975-1976, 1438. Document parlementaire no 301-1/120B.
5. Contrats consentis à des sociétés et corporations: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 301-2/1743.

Containers:

Voir Ports.

Corporation commerciale canadienne:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/88.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 678. Document parlementaire no 301-1/88A.

Corporation de disposition des biens de la Couronne:

1. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/117.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 678. Document parlementaire no 301-1/117A.
3. Biens publics, conditions de vente, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 646. Document parlementaire no 301-2/1988.

Corporations commerciales canadiennes, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-29, Ministre de la Consommation et des Corporations. 1re lecture, 73. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 111. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 32 aux *Journaux*), 219-22. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 252. Adoption par le Sénat avec des amendements, 390-1. Adoption des amendements du Sénat, 400. Sanction royale, 402. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 33, S.C. 1974-1976.

Corporations de la Couronne, Loi:

Bill C-216, M. Fortin. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 217.

Corporations et syndicats ouvriers, déclarations, Loi:

1. Rapport – Partie II – pour 1972, 15. Document parlementaire no 301-1/115.
2. Rapport – Partie I – Corporations – pour 1972, 392. Document parlementaire no 301-1/115A.
3. Rapport – Partie II – Syndicats ouvriers – pour 1973, 898. Document parlementaire no 301-1/115B.
4. Rapport – Partie I – Corporations – pour 1973, 1094-5. Document parlementaire no 301-1/115C.

Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi:

Bill S-16, ministre de la Justice. Reçu du Sénat, 149. 1re lecture, 154. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 162. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 33 aux *Journaux*), 227. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 237. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 19, S.C. 1974-1976.

Cour fédérale:

Copies de l'Ordonnance modificatrice no 6 ainsi que copie du décret approuvant cette Ordonnance, 39. Document parlementaire no 301-1/404.

Cour suprême du Canada:

Ordonnance générale des juges, en date du 1er avril 1976, modifiant les règles de la Cour suprême du Canada, 1242. Document parlementaire no 301-1/246.

Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant):

Bill S-2, ministre de la Justice. Reçu du Sénat, 119. 1re lecture, 125. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 191. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 34 aux *Journaux*), 227. Rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 236. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 18, S.C. 1974-1976.

Cour suprême, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-239, M. MacKay. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 727-8.
2. Bill C-443, M. Reynolds. 1re lecture, 1423.

Crédit agricole, Loi:

Modification de la Loi afin de stimuler les jeunes cultivateurs: Motion (M. Schellenberger), présentation et interruption du débat, 252. Reprise et interruption du débat, 1258.

Crédit agricole, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-34, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 99. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 328. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 62 aux *Journaux*), 395. Etape du rapport, motion, 428-9. Motion rejetée sur division, 429. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 429. Adoption par le Sénat, 530. Sanction royale, 531. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 45, S.C. 1974-1976.

Crédit agricole, Société:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 33.
 2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 19. Document parlementaire no 301-1/142.
 3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 686. Document parlementaire no 301-1/142A.
 4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1396. Document parlementaire no 301-1/142B.
 5. Budget d'établissement pour 1974-1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 64. Document parlementaire no 301-1/143.
 6. Budget d'établissement pour 1975-1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 576. Document parlementaire no 301-1/143A.
 7. Budget d'établissement pour 1976-1977 et copie du décret approuvant ledit budget, 1198. Document parlementaire no 301-1/143B.
 8. Terre-Neuve, bureau, établissement, personnel affecté, prêts acceptés ou rejetés de 1970-1975, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 1159. Document parlementaire no 301-2/3903.
- Voir aussi **Avocats**.

Crime:

1. Enlèvement et viol, condamnations, libération sur parole, etc.: M. Diefenbaker—Dépôt immédiat des réponses, 356. Documents parlementaires nos 301-2/759 et 301-2/766.
2. Commis au moyen d'armes à feu, de couteaux, de gourdins, de haches, de ciseaux et autres, nombre, etc.: M. Whiteway—Dépôt immédiat de la réponse, 721. Document parlementaire no 301-2/2533.

Crime organisé:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Criminels, identification, Loi (Loi modifiant):

Bill C-238, M. Blais. 1re lecture, 60.

Cultivateurs et créanciers, arrangements, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973-1974, 18. Document parlementaire no 301-1/145.
2. Rapport des dépenses effectuées et des procédures prises sous le régime de la Loi pour 1974-1975, 485. Document parlementaire no 301-1/145A.
3. Rapport des dépenses effectuées et des procédures prises sous le régime de la Loi pour 1975-1976, 1332. Document parlementaire no 301-1/145B.

Cultivateurs et créanciers, arrangements, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-327, M. Baldwin. 1re lecture, 62.
2. Bill C-384, M. Jones (Aide). 1re lecture, 383.

D**Déclaration canadienne des droits, Loi modifiant:**

Bill C-382, M. Kaplan. 1re lecture, 367.

Décrets du Conseil:

1. Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* du 19 mars 1975 de l'arrêté en conseil P.C. 1974-1835 en date du 8 août 1974, 386.
2. Sommaire des décrets adoptés de septembre 1973 à octobre 1976, 110, 252, 759, 782, 804, 848, 855, 1154, 1163, 1205, 1300, 1342. Documents parlementaires nos 301-1/359, 301-1/360, 301-1/361, 301-1/362, 301-1/351, 301-1/352, 301-1/353, 301-1/354, 301-1/355, 301-1/356, 301-1/357, 301-1/358, 301-1/359A, 301-1/361A, 301-1/362A, 301-1/360A, 301-1/351A, 301-1/352A, 301-1/353A, 301-1/354A, 301-1/355A, 301-1/356A, 301-1/357A, 301-1/358A.

Défense aérienne de l'Amérique du Nord, Commandement (NORAD):

Voir **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.**

Défense, équipement et armement:

1. Type d'équipement et coût de l'équipement militaire vendu à d'autres pays concernés, etc.: M. Macquarrie—Dépôt immédiat de la réponse, 385. Document parlementaire no 301-2/39.
2. Appels d'offres pour l'entretien et la révision des Boeings 707, soumissions, adjudicataires, etc.: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 356. Document parlementaire no 301-2/363.
3. Contrats adjugés en vue de la construction, de l'acquisition ou du radoub de navires, etc.: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3045.
4. Copie d'une lettre du président de *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie, adressée au ministre de la Défense nationale, au sujet d'un contrat pour l'achat d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, 1005. Document parlementaire no 301-7/42.
5. Du consentement unanime,—Copie d'une lettre du vice-président exécutif des programmes gouvernementaux à la *Lockheed Aircraft Corporation*, M. R. R. Heppe, en date du 12 juin 1975, adressée au directeur adjoint de la gestion du projet d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, M. L. H. Stopforth, 1167. Document parlementaire no 301-7/42A.

Défense, équipement et armement — (Fin)

6. Du consentement unanime,—Copie d'une lettre du directeur adjoint de la gestion du projet d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, M. L. H. Stopworth, en date du 5 juin 1975, adressée au vice-président exécutif des programmes gouvernementaux à la *Lockheed Aircraft Corporation*, M. R. R. Heppe, 1183. Document parlementaire no 301-7/42B.
7. Copies d'un Protocole d'accord, en date du 31 mars 1976, entre la *Lockheed Aircraft Corporation* et le Gouvernement ainsi que des documents y afférents, 1311. Document parlementaire no 301-7/42C.
8. Adresse,—Copie du projet de contrat entre la *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie et le gouvernement du Canada, pour l'achat par le Canada de dix-huit avions patrouilleurs à long rayon d'action: M. McKinnon: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1166.
9. Copie du projet de contrat entre la *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie et le gouvernement du Canada, pour l'achat d'avions patrouilleurs à long rayon: Motion (M. McKinnon), présentation et interruption du débat, 1204.

Défense nationale et Affaires extérieures, Comité:

Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, de l'Agence canadienne de développement international, de la Commission mixte internationale et de la Construction de défense (1951) Limitée, 33.

Défense nationale, Loi:

1. Etat concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/185.
2. Etat concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour 1974-1975, 672. Document parlementaire no 301-1/185A.
3. Etat concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour 1975-1976, 1394. Document parlementaire no 301-1/185B.

Défense nationale, Loi (Loi modifiant):

Bill C-363, M. Huntington. 1re lecture, 125.

Défense nationale, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 853. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 128 aux *Journaux*), 907.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 1050.
7. Utilisation de la salle d'armes de la ville de Régina par des civils: M. Benjamin—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/331.
8. Contrats de transport accordés à Lapointe Transport Ltée de Longueuil, P.Q., appels d'offres: M. Grafftey—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/647.
9. Marchandises, fourniture, bureaux à l'étranger, rapports avec le ministère des Approvisionnement et Services, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 514. Document parlementaire no 301-2/2011. Voir aussi **Défense, équipement et armement; Forces canadiennes.**

Démarcheurs parlementaires, activités, réglementation, Loi:

1. Bill C-248, M. Robinson (Carte d'identité). 1re lecture, 60.
2. Bill C-254, M. Reynolds (Carte d'identité). 1re lecture, 61.

Démarcheurs parlementaires, enregistrement, Loi:

Bill C-432, M. Baker (Grenville-Carleton). 1re lecture, 1200.

Denrées alimentaires:

1. Importations en 1960 et de 1965 à 1974, volume, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 696. Document parlementaire no 301-2/2130.
 2. Copies du rapport du Comité consultatif d'évaluation de la solubilité des aliments, 875-6. Document parlementaire no 301-4/74.
 3. Copie de la déclaration du Secrétaire d'Etat faite à la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome, 105. Document parlementaire no 301-6/54. (Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* de ce jour).
 4. Copies d'un rapport, en date du 11 avril 1975, sur le Programme d'aide alimentaire du Canada-Affections 1975-1976, 436. Document parlementaire no 301-6/55.
 5. Copies de la déclaration faite à la Chambre des communes, concernant la première séance du Conseil mondial sur l'alimentation, tenue à Rome du 23 au 27 juin 1975 et des déclarations faites par le ministre de l'Agriculture les 26 et 27 juin 1975, 685. Document parlementaire no 301-7/23.
 6. Création d'une Commission mondiale des aliments et des ressources: Motion (M. MacDonald) (Egmont), présentation et interruption du débat, 74. Reprise et interruption du débat, 1116.
 7. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Allard): Etablissement d'un escompte compensé des prix à la consommation, présentation et rejet sur vote par appel nominal, 297.
- Voir aussi **Aide extérieure; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Denrées périssables emballées, Loi:

1. Bill C-263, M. Robinson (Indication de la date-limite de consommation). 1re lecture, 61.
2. Bill C-270, M. Reynolds (Indication de la date-limite de consommation). 1re lecture, 61.

Députés:

1. Motion (M. Baker) (Grenville-Carleton): Etude par le Comité des privilèges et élections de l'accusation alléguée par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés, présentation et adoption, 1275. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 178 aux *Journaux*), 1305-7.
2. Motion (M. Reid): Que tous les articles parus dans la *Gazette* de Montréal au sujet des allégations de fuites de renseignements sur le budget de novembre 1975, soient déferés au Comité permanent des privilèges et élections, débat différé, 743. Reprise du débat et amendement (M. Broadbent): Que la motion soit modifiée en remplaçant le mot "notamment" par "y compris", présentation, débat et amendement adopté, 743. Motion principale adoptée et renvoi au Comité des privilèges et élections, 743. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 112 aux *Journaux*), 781-2.

Voir aussi **Chambre des communes.**

Députés, droits et immunités, Comité:

1. Composition, 1302.
2. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Baldwin): Institution d'un Comité pour étudier les droits et immunités des députés et d'examiner les procédures suivies par la Chambre pour traiter de ces questions, 1039. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 196 aux *Journaux*), 1421-3.
3. Rapports: Premier (Réunions) (Appendice no 196 aux *Journaux*), 1421-3.

Députés, gestion et services, Comité:

1. Composition, 735, 739, 746, 748, 848, 962-3, 998, 1087, 1102, 1104, 1110, 1125, 1130, 1200, 1286, 1314, 1329, 1348.
2. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du Parlement, 1080.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du Parlement, 1050.
4. Rapports: Premier (Budget principal de 1976-1977 du Parlement) (Appendice no 163 aux *Journaux*), 1203.

Développement international:

Voir **Affaires extérieures et Défense nationale, Comité.**

Développement régional, subventions, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour janvier 1976, 1242. Document parlementaire no 301-1/322.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour février 1975, 573. Document parlementaire no 301-1/323.
3. Rapport sur l'application de la Loi pour février 1976, 1391. Document parlementaire no 301-1/323A.

Développement régional, subventions, Loi – (Fin)

4. Rapport sur l'application de la Loi pour mars 1974, 16. Document parlementaire no 301-1/324.
5. Rapport sur l'application de la Loi pour mars 1975, 739. Document parlementaire no 301-1/324A.
6. Rapport sur l'application de la Loi pour mars 1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/324B.
7. Rapport sur l'application de la Loi pour avril 1974, 16. Document parlementaire no 301-1/325.
8. Rapport sur l'application de la Loi pour avril 1975, 760. Document parlementaire no 301-1/325A.
9. Rapport sur l'application de la Loi pour avril 1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/325B.
10. Rapport sur l'application de la Loi pour juin 1974, 16. Document parlementaire no 301-1/326.
11. Rapport sur l'application de la Loi pour juin 1975, 760. Document parlementaire no 301-1/326A.
12. Rapport sur l'application de la Loi pour juin 1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/326B.
13. Rapport sur l'application de la Loi pour juillet 1974, 56. Document parlementaire no 301-1/327.
14. Rapport sur l'application de la Loi pour juillet 1975, 990. Document parlementaire no 301-1/327A.
15. Rapport sur l'application de la Loi pour août 1974, 98. Document parlementaire no 301-1/328.
16. Rapport sur l'application de la Loi pour août 1975, 990. Document parlementaire no 301-1/328A.
17. Rapport sur l'application de la Loi pour septembre 1974, 245. Document parlementaire no 301-1/329.
18. Rapport sur l'application de la Loi pour septembre 1975, 1021. Document parlementaire no 301-1/329A.
19. Rapport sur l'application de la Loi pour octobre 1974, 245. Document parlementaire no 301-1/330.
20. Rapport sur l'application de la Loi pour octobre 1975, 1021. Document parlementaire no 301-1/330A.
21. Rapport sur l'application de la Loi pour novembre 1974, 318. Document parlementaire no 301-1/331.
22. Rapport sur l'application de la Loi pour novembre 1975, 1102. Document parlementaire no 301-1/331A.
23. Rapport sur l'application de la Loi pour décembre 1974, 361. Document parlementaire no 301-1/332.
24. Rapport sur l'application de la Loi pour décembre 1975, 1242. Document parlementaire no 301-1/332A.
25. Rapport sur l'application de la Loi pour mai 1974, 16. Document parlementaire no 301-1/333.
26. Rapport sur l'application de la Loi pour mai 1975, 760. Document parlementaire no 301-1/333A.
27. Rapport sur l'application de la Loi pour mai 1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/333B.
28. Rapport sur l'application de la Loi pour janvier 1975, 464. Document parlementaire no 301-1/334.

Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-74, ministre de l'Expansion économique régionale. 1re lecture, 823-4. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité de l'expansion économique régionale, 850. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 124 aux *Journaux*), 903. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 913. Adoption par le Sénat, 970. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 84, S.C. 1974-1976.

Directeur général des élections:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des privilèges et élections, 34.
2. Rapport, 51. Document parlementaire no 301-1/4.
3. Copies de formules prescrites relativement aux dépenses d'élection d'un parti enregistré, 51. Document parlementaire no 301-1/4A.
4. Rapport supplémentaire en date du 13 février 1976, 1029. Document parlementaire no 301-1/4B. Motion (M. Sharp): Renvoi du rapport au Comité permanent des privilèges et élections, 1045-6. Rapport avec recommandations (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 171 aux *Journaux*), 1249-50.
5. Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection", 1007. Document parlementaire no 301-1/5. Motion (M. Sharp): Renvoi du rapport au Comité permanent des privilèges et élections, 1035. Rapports avec recommandations (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendices nos 169 et 170 aux *Journaux*), 1249.

Direction de la sécurité automobile et routière:

1. Rapport pour 1972-1973, 18. Document parlementaire no 301-1/370.
2. Rapport pour 1973-1974, 455. Document parlementaire no 301-1/370A.
3. Rapport pour 1974-1975, 925. Document parlementaire no 301-1/370B.

Direction des rentes de l'Etat:

1. Rapport pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 91. Document parlementaire no 301-1/57.
2. Rapport pour 1974-1975 y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1147. Document parlementaire no 301-1/57A.

Discours du trône:

Voir **Adresse en réponse au discours du trône, débat; Chambre des communes.**

Divorce, Loi (Loi modifiant):

Bill C-415, M. Brewin. 1re lecture, 824.

Divulgence des intérêts, Loi:

Bill C-324, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre). 1re lecture, 62.

Dossiers de circonscription, Loi:

Bill C-436, M. Dick. 1re lecture, 1257.

Dossiers de solvabilité, divulgation, Loi:

Bill C-305, M. McGrath. 1re lecture, 62.

Douanes, Loi (Loi modifiant):

Bill S-4, ministre du Revenu national. Reçu du Sénat, 99. 1re lecture, 101. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, renvoi du consentement unanime à un Comité plénier, étude et rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 132. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 5, S.C. 1974-1976.

Dragage:

1. Appels d'offres publics présentés au cours des cinq dernières années, soumissionnaires, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 692. Document parlementaire no 301-2/1808.
2. Contrats adjugés entre 1970 et 1974 à *Marine Industries, J.P. Porter et McNamara Corporation*, ou leurs filiales: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 699-700. Document parlementaire no 301-2/2118.
3. Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre 1970-1974 concernant des contrats à Toronto, Québec, île Orléans, Cap-de-la-Roche, South Baymouth et Hamilton: M. Paproski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 450.

Drapeaux du Canada, déploiement dans les deux Chambres du Parlement, Loi:

Bill C-302, M. Schumacher. 1re lecture, 62.

Drogues et narcotiques:

Subventions affectées à l'étude sur les effets de l'usage prolongé du cannabis: M. Jelinek—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1124.

Droit à l'information, Loi:

Bill C-225, M. Baldwin. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et ordre,—Renvoi de l'objet du bill au Comité mixte des règlements et textes réglementaires, révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et message au Sénat, 231. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 127 aux *Journaux*), 904. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 140 aux *Journaux*), 943. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 164 aux *Journaux*), 1203.

Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant):

Bill C-71, ministre de la Justice. 1re lecture, 721. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 867-8. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 869-70. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 138 aux *Journaux*), 939-42. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 983. Adoption par le Sénat, avec amendements, 1125. Adoption des amendements du Sénat, 1160. Sanction royale, 1162. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 93, S.C. 1974-1976.

Droit de la mer, Conférence:

Fonctionnaires et ministres participants, fonctions et frais occasionnés: M. Crouse—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/338.

Droit des étrangers à la propriété foncière, Loi:

Bill C-429, M. Stollery. 1re lecture, 1161.

Droit fiscal, Loi:

Voir **Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)**, Bill C-49.

Droit pénal, Loi:

1. Bill C-84, Solliciteur général (Peine capitale). 1re lecture, 1045. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1260. Reprise et interruption du débat, 1265, 1272, 1273, 1278, 1282-3, 1293, 1298, 1300. Ordre,—Que si vote est requis, il soit différé à une heure devant être annoncée par un ministre et ne pourra pas être différé plus tard qu'une semaine, 1301-2. Reprise et ajournement du débat, 1311. Reprise et interruption du débat, 1313, 1320, 1323, 1324, 1333, 1335-6, 1337, 1341, 1345, 1347, 1351. Reprise du débat et vote par appel nominal différé à 12 h. 30 de l'après-midi, le mardi 22 juin 1976, 1352. Reprise du débat, 2e lecture adoptée sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 1365-6. Etape du rapport, étude, modalités, 1378. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 192 aux *Journaux*), 1378-9. Motion (M. Sharp),—Que tout vote requis pendant l'étude, à l'étape du rapport ou de la 3e lecture, ait lieu à un moment fixé par les leaders de la Chambre, présentation, débat et adoption sur vote par appel nominal, 1381-2. Etape du rapport, motions, 1382-5, 1391, 1394, 1395-6, 1406, 1409-15, 1417-9. Motions retirées, 1382, 1385. Motions déclarées irrecevables, 1385. Motions déclarées irrecevables sur décision de l'Orateur, 1418. Motions différées, 1391, 1394, 1396, 1410, 1418. Motions rejetées sur division, 1414-5, 1419. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 1410-4. Motion adoptée, 1419. Motion adoptée sur vote par appel nominal, 1413. Amendement déclaré irrecevable sur décision de l'Orateur, 1418. Adoption à l'étape du rapport, 1419. Du consentement unanime, motion tendant à la 3e lecture, présentation et ajournement du débat, 1419-20. Reprise du débat et amendement (M. Condon): Remise à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 1421. Reprise du débat et vote sur l'amendement différé à plus tard, 1423. Reprise et fin du débat, 1425-6. Rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 1429-30. Adoption de la motion tendant à la 3e lecture, sur vote par appel nominal, 1430-1. Adoption par le Sénat, 1433. Sanction royale, 1433. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 105, S.C. 1974-1976.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-83, Ministre de la Justice (Crimes violents et autres crimes). 1re lecture, 1045. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et amendement (M. Woolliams): Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, M. l'Orateur réserve sa décision quant à l'acceptabilité de l'amendement, 1094. Reprise et interruption du débat, 1094, 1101. Reprise du débat et amendement modifié, du consentement unanime, présentation et interruption du débat, 1101. Reprise et interruption du débat, 1107-8, 1160, 1162, 1166. Avis de motion (M. Sharp) visant à attribuer pas plus de quatre jours aux délibérations tendant à la 2e lecture, 1166. Reprise du débat et présentation de la motion, dont avis a été donné, adoption sur vote par appel nominal, 1168-9. Reprise et interruption du débat, 1200. Ordre,—Vote sur la motion tendant à la 2e lecture différé à 4 h. 30, le mardi 13 avril 1976, 1203. Reprise et interruption du débat, 1204, 1210, 1211. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 1214. Adoption, sur division de la motion tendant à la 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 1214. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 190 aux *Journaux*), 1355-60.

Droit statutaire:

Copies d'un document intitulé: "Propositions visant à corriger certaines anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs mineures et évidentes dans les Statuts révisés du Canada de 1970 et certaines lois postérieures", 1297. Document parlementaire no 301-7/54. Motion (M. Sharp): Renvoi au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 1301.

Droit statutaire, modification, Loi de 1975:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-52, président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 299-300. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 847. Reprise du débat, 2e lecture et du consentement unanime renvoi au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 850. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 131 aux *Journaux*), 915-8. Etape du rapport, motions, 972-5. Motions déclarées irre-

Droit statutaire, modification, Loi de 1975 – (Fin)

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-52 – (Fin)
cevables, 972. Motions adoptées, 973-5. Adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption sur vote par appel nominal, 975-6. Adoption par le Sénat, 976. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 81, S.C. 1974-1976.

Droits de l'homme, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-72, ministre de la Justice. 1re lecture, 729.

Drury, l'hon. Charles M.:

Ordre,—Copie de la lettre de démission du Cabinet, remise le ou vers le 12 mars 1976, par le ministre et copie de la réponse du Premier ministre: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), 1144. Dépôt de la réponse, 1172. Document parlementaire no 301-3/96.

Dubé, l'hon. Jean-Eudes, député:

Démission, 423.

Dubroy, M. Gordon:

Ex-greffier adjoint de la Chambre des communes, décès, 803.

E**Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company:**

Présentation d'une pétition demandant le fusionnement, 813. Rapport du greffier des pétitions, 817. Ordre,—Renvoi de la pétition et du quinzième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 821. Bill S-29, M. Breau. Reçu du Sénat et 1re lecture, 847. Rapport du Comité recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 115 aux *Journaux*), 849. Rapport de l'Examineur des pétitions, 851. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 930. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 139 aux *Journaux*), 943. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 962. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 117, S.C. 1974-1976.

Eaux territoriales:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Econair:

Voir **Air Canada.**

Economie interne:

Voir **Chambre des communes.**

Economie nationale:

1. Document intitulé "Revue économique", avril 1975, 489. Document parlementaire no 301-1/315.
2. Document intitulé "Revue économique", avril 1976, 1257. Document parlementaire no 301-1/315A.
3. Ordre du consentement unanime,—Renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le document intitulé "Revue économique", avril 1976, 1257.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Edifices du Parlement:

Copie d'une lettre, en date du 18 mars 1976, de l'Orateur de la Chambre des communes au Premier ministre, recommandant que l'édifice de l'Est devienne un immeuble à l'usage du Parlement, 1325. Document parlementaire no 301-7/55 (Texte anglais).

Education:

1. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Poulin): Opportunité de négociations avec l'Ontario en vue de la permanence des cours de français de la région d'Ottawa-Carleton, 1167.
 2. Office national, création: Motion (M. Rodriguez), présentation et interruption du débat, 1320.
- Voir aussi **Relations fédérales-provinciales**.

Eldorado Aviation Limitée:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973, 100. Document parlementaire no 301-1/129.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975, 1266. Document parlementaire no 301-1/129B.
3. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 35. Document parlementaire no 301-1/130.
4. Budget d'établissement révisé pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 512. Document parlementaire no 301-1/130A.
5. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 512. Document parlementaire no 301-1/130B.
6. Budget d'établissement pour 1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 1437. Document parlementaire no 301-1/130C.

Eldorado Nucléaire Limitée:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973, 100. Document parlementaire no 301-1/129.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975, 539. Document parlementaire no 301-1/129A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975, 1266. Document parlementaire no 301-1/129B.
4. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 35. Document parlementaire no 301-1/130.
5. Budget d'établissement révisé pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 512. Document parlementaire no 301-1/130A.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 512. Document parlementaire no 301-1/130B.
7. Budget d'établissement pour 1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 1437. Document parlementaire no 301-1/130C.

Elections:

1. Election tenue le 8 juillet 1974 dans la circonscription électorale de Vancouver-Est, contestation, jugement rendu, etc., 1043-4. Document parlementaire no 301-1/296 (Texte anglais).
2. Copies de décrets abrogeant le Tarif des horaires d'élections fédérales, générales et aux Conseils des Territoires, en date du 30 avril 1974, 47. Documents parlementaires nos 301-1/402, 301-1/402A et 301-1/402B.
3. Emploi par le gouvernement de candidats défaits aux dernières élections, noms, poste, traitement: M. Crouse—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/34.
4. Offres d'emploi, rémunération ou autre accordés aux candidats libéraux défaits aux élections du 8 juillet 1974 ou aux ex-députés: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/426.
5. Impression de formulaires, etc. servant à la déclaration des dépenses électorales, sociétés autorisées, contrats, adjudication, etc.: M. Benjamin—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/523.
6. Commissaire à la représentation, voyages, frais, etc.: M. Blackburn—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1579.
7. Dépenses totales et ventilées de l'Etat, etc. dans chaque circonscription lors des élections générales de 1972 et 1974: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 871. Document parlementaire no 301-2/3502.
8. Ordre,—Copie des dépenses d'élection de chaque candidat à l'élection du 8 juillet 1974 et nom des candidats dont l'état des dépenses n'a pas été transmis: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), 81. Dépôt de la réponse, 159. Document parlementaire no 301-3/1.

Elections – (Fin)

9. Copies du décret, en date du 4 mars 1976, ordonnant l'émission d'un bref d'élection partielle pour la circonscription électorale de Saint-Jean-Ouest, Terre-Neuve, 1085. Document parlementaire no 301-7/47.
10. Copies du décret, en date du 14 mai 1976, ordonnant l'émission d'un bref d'élection partielle pour la circonscription électorale d'Ottawa-Carleton, Ontario, 1297. Document parlementaire no 301-7/47A.
11. Certificats d'élections des députés de: Hochelaga (M. Lavoie), 795. Restigouche (M. Harquail), 799.
12. Liste des députés élus au 30e Parlement, 2-7.
13. Mandat d'émission d'un nouveau bref d'élection dans les circonscriptions de: Restigouche, 423; Hochelaga, 753; Ottawa-Carleton, 1016.

Voir aussi **Directeur général des élections; Privilèges et élections, Comité.**

Elévateurs à grain:

1. Points de livraison du Canadien Pacifique, nombre, capacité, wagons, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 530. Document parlementaire no 301-2/1877.
2. Points de livraison du Canadien National, nombre, capacité, wagons, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/1878.

Emblème national du Canada, Loi:

Bill C-331, M. Darling, 1re lecture, 62.

Emplois locaux, programme d'aide:

1. Projets soumis par province, origine, sommes dépensées, etc.: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 319. Document parlementaire no 301-2/410.
2. Roberval, circonscription, projets, somme affectée, municipalité visée: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 1080. Document parlementaire no 301-2/4074.

Encéphalite:

Transmission par certains moustiques, études, analyses, personnes affectées, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1371-2. Document parlementaire no 301-2/5115.

Energie:

1. Annonce concernant la conservation de l'énergie, publication dans la *Gazette* de Montréal et autres, coût: M. Towers—Dépôt immédiat de la réponse, 416. Document parlementaire no 301-2/1851.
2. Etudes sur l'utilisation de l'énergie solaire, coût, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2289.
3. Energie électrique, consommation, coût: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 770. Document parlementaire no 301-2/3094. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 808. Document parlementaire no 301-2/3094A.
4. Rapport du Comité de revision des études marémotrices de la baie de Fundy, 153. Document parlementaire no 301-4/56.
5. Rapport intitulé "Science et Technologie pour les besoins énergétiques du Canada", 721. Document parlementaire no 301-4/141.
6. Correspondance échangée avec les premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan, 143, 153. Document parlementaire no 301-5/60.
7. Entente sur un programme international de l'Energie, conclue à Bruxelles le 27 septembre 1974, dépôt et renvoi au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 86. Document parlementaire no 301-6/15 (Texte anglais). Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 69 aux *Journaux*), 483.
8. Programme interne de conservation de l'énergie du gouvernement fédéral et propositions de conservation de l'énergie, 277. Documents parlementaires nos 301-7/9 et 301-7/9A.
9. Document intitulé "Nouvelles mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie—Données concrètes", 1049. Document parlementaire no 301-7/9C.
10. Copies d'un rapport et d'un résumé intitulés: "Une stratégie de l'énergie pour le Canada—Politique d'autonomie", 1243. Document parlementaire no 301-7/9D.
11. Etudes nécessaires à la construction des barrages d'énergie marémotrice de la Baie de Fundy: Motion (M. Coates), présentation et interruption du débat, 301.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Energie atomique:

1. Rapport sur la concentration en radon à l'école St. Mary, Port Hope, Ontario, 979. Document parlementaire no 301-7/36.
2. Document de base sur les garanties nucléaires et la politique canadienne les concernant, 991. Document parlementaire no 301-7/38.
3. Extraits de "Garanties", document publié par l'Agence internationale de l'énergie atomique, 991. Document parlementaire no 301-7/39.
4. Rapport rédigé à la suite de deux manoeuvres de l'Armée canadienne à Port Hope en 1951 et 1953, 993. Document parlementaire no 301-7/40. Ordre du consentement unanime, —Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* du 2 février 1976.
5. Rapport provisoire, en date du 19 février 1976, de l'enquête sur les déchets radio-actifs à Port Hope, Ontario, 1039. Document parlementaire no 301-7/43.
6. Rapport, en date du 19 février 1976, sur les zones de déchets radio-actifs au Canada, 1039. Document parlementaire no 301-7/44.
7. Ordre, —Production de toutes études ou enquêtes concernant les radiations dans le voisinage de Port Hope, Ont.: M. Lawrence: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1165-6.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Energie atomique du Canada Limitée:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 17. Document parlementaire no 301-1/62.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 692-3. Document parlementaire no 301-1/62A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1415. Document parlementaire no 301-1/62B.
5. Budget d'établissement révisé pour 1974-1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 139. Document parlementaire no 301-1/63.
6. Budget d'établissement pour 1975-1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 417. Document parlementaire no 301-1/63A.
7. Budget d'établissement révisé pour 1975-1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 1415. Document parlementaire no 301-1/63B.
8. Ordre, —Copie de lettres échangées depuis 1965 avec la société *Canadian General Electric* concernant la construction et l'exploitation d'une usine d'eau lourde à Port Hawkesbury, N.-E.: M. Sharp: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 717.
9. Ordre, —Copie du contrat ou des termes de l'entente intervenue avec la société *Canadian General Electric* concernant la production d'eau lourde: M. Sharp: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 716-7.

Energie, Mines et Ressources, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 10 aux *Journaux*), 78.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 314.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 123 aux *Journaux*), 895.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 155 aux *Journaux*), 1133.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 1050.
6. Rapport pour 1973-1974, 261. Document parlementaire no 301-1/9.
7. Rapport pour 1974-1975, 1105. Document parlementaire no 301-1/9A.

Energie, Mines et Ressources, Ministère – (Fin)

8. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 251. Document parlementaire no 301-2/100.
9. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 754. Document parlementaire no 301-2/710.
10. Publicité dans les journaux concernant la conservation d'énergie en éteignant les lumières dans l'immeuble de la rue Booth à Ottawa: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2293.

Energie solaire, usage domestique et industriel, Loi:

Bill C-440, M. Caccia. 1re lecture, 1331.

Enfants:

Voir **Santé; Télévision.**

Enquêtes, Loi (Loi modifiant):

Bill C-206, M. Alexander. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 98.

Enquêtes sur les coalitions, Loi:

1. Rapport sur les procédures prises en vertu de la Loi pour 1973-1974, 84. Document parlementaire no 301-1/112.
2. Rapport sur les procédures prises en vertu de la Loi pour 1974-1975, 870. Document parlementaire no 301-1/112A.
3. Accusations portées envers les sociétés mentionnées, avocats engagés, honoraires versés, coût de l'enquête, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 273. Documents parlementaires nos 301-2/1202 et 301-2/1203.

Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-2, ministre de la Consommation et des Corporations. 1re lecture, 23. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 78. Reprise et interruption du débat, 79, 87. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 87-8. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 85 aux *Journaux*), 603-9. Etape du rapport, motions, 618-21, 711-2, 764-7, 770-80. Motions adoptées, 712, 765, 771-2, 774. Motions adoptées, sur division, 774-6. Motion réservée, 711. Motion retirée, 770. Motions différées, 621, 764-6, 770-1. Motions rejetées, sur division, 620-1. Motions rejetées, sur vote par appel nominal, 776-80. Motions déclarées irrecevables, 772-3. Amendements adoptés, sur division, 712, 774-6. Amendements adoptés, sur vote par appel nominal, 773-4. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 780. Adoption par le Sénat, 931. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 76, S.C. 1974-1976.
2. Bill C-374, M. Stanbury (Lois commerciales étrangères nuisibles au Canada). 1re lecture, 251.
3. Bill C-441, M. Rodriguez (Actions collectives *ex relatione*). 1re lecture, 1366.

Environnement:

1. Copie du Groupe de travail sur les biphényles polychlorés, en date du 1er avril 1976, ainsi que copies, d'un résumé, 1331. Document parlementaire no 301-4/80.
2. Création en collaboration avec les provinces d'un Institut des études humaines de l'environnement: Motion (M. MacLean), présentation et interruption du débat, 72. Reprise et interruption du débat, 1090.
3. Programme fédéral-provincial de lutte contre l'érosion des rives du lac Winnipeg: Motion (M. Whiteway), présentation et interruption du débat, 460.

Environnement, contaminants, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-25, ministre de l'Environnement. 1re lecture, 57. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 132. Reprise du débat et ajournement sur motion, 162. Reprise du débat et amendement (M. Fraser): Remise à plus tard et renvoi du sujet à un Comité, présentation, rappel au Règlement et M. l'Orateur remet sa décision, 192. Reprise et interruption du débat, 192. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 195. Reprise du débat et amendement (M. Fairweather): Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, présentation et interruption du débat, 195. Reprise et interruption du débat, 216, 396. Reprise du débat, rejet de

Environnement, contaminants, Loi - (Fin)

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-25 - (Fin)

l'amendement sur division, 400. 2e lecture et renvoi au Comité des pêches et des forêts, 400. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 101 aux *Journaux*), 681-2. Etude à l'étape du rapport, motions, 800, 815-6. Motions retirées, 800, 815-6. Motions rejetées, sur division, 816. Motions adoptées, 800, 816. Adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, 3e lecture, 816. Adoption par le Sénat, 879. Sanction royale, 904. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 72, S.C. 1974-1976.

Environnement, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des pêches et des forêts, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des pêches et des forêts, 329. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 55 aux *Journaux*), 372.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des pêches et des forêts, 313. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 84 aux *Journaux*), 587.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des pêches et forêts, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des pêches et des forêts, 1079. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 157 aux *Journaux*), 1138.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des pêches et des forêts, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 181 aux *Journaux*), 1315.
7. Rapport pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/14. Ordre, - Renvoi au Comité des pêches et des forêts, 587.
8. Rapport pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/14A.
9. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Symes - Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/552. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 562. Document parlementaire no 301-2/552A.
10. Conseillers, emploi, traitement, etc.: M. Crouse - Dépôt immédiat de la réponse, 1282. Document parlementaire no 301-2/3785.
11. Rapport de surveillance intitulé "*Characterisation of Wastewaters from the Great Canadian Oil Sands Bitumen Extraction and Upgrading Plant*", 1341. Document parlementaire no 301-4/81.
12. Rapport de surveillance intitulé "*Atmospheric Asbestos Fibre Concentrations in the Baie Verte Area, Newfoundland*", 1341. Document parlementaire no 301-4/82.

Environnement, Ministère, Loi (Loi modifiant):

Bill C-251, M. McGrath. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 782.

Epizooties, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-28, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 73. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 815. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 132 aux *Journaux*), 921-2. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 934. Adoption par le Sénat, 970. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 86, S.C. 1974-1976.

Etablissements humains, conférence-exposition de l'ONU (Habitat '76):

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. McGrath): Que la Chambre appuie les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'Habitat, 1323.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Etats-Unis:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (Mlle MacDonald) (Kingston et les Iles): Hommages au peuple et au Congrès américain à l'occasion de leur bicentenaire, 1387.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.**

Etudiants:

1. Subventions et bourses accordées à des universitaires canadiens et non-canadiens depuis 1970: M. Holmes - Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 301-2/485.

Etudiants – (Fin)

2. Programme d'échanges et programme "Canada Jeunesse-Monde", coût, demandes par province, etc.: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 745. Document parlementaire no 301-2/1753.
 3. Programme national d'échange d'étudiants, sommes dépensées dans chaque province, écoles, etc.: M. Elzinga—Dépôt immédiat de la réponse, 655. Document parlementaire no 301-2/2349.
- Voir aussi **Prêts aux étudiants, Loi canadienne.**

Examen de l'investissement étranger, Loi:

Rapport sur les opérations pour 1974-1975, 804. Document parlementaire no 301-1/89.

Examineur des pétitions:

Rapports, 95, 189, 629, 648, 693, 731, 739, 824, 851, 1240.

Expansion économique régionale, Comité:

1. Composition, 31, 46, 56, 357-8, 361, 364-5, 369, 381, 384, 408, 422, 466, 482, 507, 515, 519, 523, 767, 868, 872, 876, 880, 883-4, 886, 900, 1006, 1040, 1121, 1141, 1147, 1163, 1169, 1172, 1200, 1204, 1216, 1242, 1284, 1290, 1296, 1312, 1317.
2. Bills déferés: Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant), Bill C-74, 850.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère de l'Expansion économique régionale et de la Société de développement du Cap-Breton, 34.
4. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère de l'Expansion économique régionale, 330.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale, 314.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale, 854.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale, 1080.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère de l'Expansion économique régionale, 1050.
9. Rapports: Premier (Budget des dépenses (D) du ministère de l'Expansion économique régionale pour 1974-1975) (Appendice no 50 aux *Journaux*), 367; Deuxième (Budget des dépenses de 1975-1976 de la Société de développement du Cap-Breton et du ministère de l'Expansion économique régionale)(Appendice no 63 aux *Journaux*), 403; Troisième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale) (Appendice no 74 aux *Journaux*), 537; Quatrième (Budget supplémentaire (A) du ministère de l'Expansion économique régionale pour 1975-1976) (Appendice no 119 aux *Journaux*), 875; Cinquième (Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant), Bill C-74) (Appendice no 124 aux *Journaux*), 903; Sixième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale) (Appendice no 154 aux *Journaux*), 1127; Septième (Budget des dépenses de 1976-1977 du ministère de l'Expansion économique régionale) (Appendice no 183 aux *Journaux*), 1316.

Expansion économique régionale, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'expansion économique régionale, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de l'expansion économique régionale, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 50 aux *Journaux*), 367.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de l'expansion économique régionale, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 63 aux *Journaux*), 403. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 74 aux *Journaux*), 537.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de l'expansion économique régionale, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 119 aux *Journaux*), 875.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de l'expansion économique régionale, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 154 aux *Journaux*), 1127.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de l'expansion économique régionale, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 183 aux *Journaux*), 1316.
7. Rapport pour 1973-1974, 358. Document parlementaire no 301-1/28.
8. Rapport pour 1974-1975, 919. Document parlementaire no 301-1/28A.

Expansion économique régionale, Ministère – (Fin)

9. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherches depuis 1972, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 593. Document parlementaire no 301-2/556.
10. Subventions à l'usine de carreaux de céramique de Trois-Rivières, demandes des usines de l'Ouest canadien, etc.: M. Schellenberger—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/558.
11. Employés mutés depuis 1973: M. Roche—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/1029.
12. Subventions versées par province, entreprises, nouveaux emplois, etc.: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 567. Document parlementaire no 301-2/1116.
13. Projets proposés en Saskatchewan dans le cadre du programme spécial d'aménagement régional et de développement agricole, nouveaux emplois, coût, etc.: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/1663.
14. Maisons de salaison, établissement, subventions, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/1868.
15. Conseillers engagés en 1974, fonctions, etc.: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 796. Document parlementaire no 301-2/2089.
16. Ile du Prince-Edouard, plan de développement, dépenses pour la phase 1 et la phase 2: M. MacDonald (Egmont)—Dépôt immédiat de la réponse, 1077. Document parlementaire no 301-2/3531.
17. Programme d'épanouissement humain (Programme 1), sommes accordées, etc.: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 1375. Document parlementaire no 301-2/5282.
18. Sommes dépensées depuis 1970 en vertu des dispositions de la Loi des subventions au développement régional pour les circonscriptions de Témiscamingue, Abitibi, Villeneuve: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1375. Document parlementaire no 301-2/5328.

Explosifs, Loi (Loi modifiant):

Bill S-17, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. Reçu du Sénat, 141. 1re lecture, 143. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 597. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 94 aux *Journaux*), 646. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, débat et adoption, 653. Sanction royale, 667. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 60, S.C. 1974-1976.

Exportation et importation, licences, Loi:

1. Rapport sur les opérations découlant de la Loi pour 1974, 351. Document parlementaire no 301-1/137.
2. Rapport sur les opérations découlant de la Loi pour 1975, 1240. Document parlementaire no 301-1/137A.
3. Document relatif à l'adjonction à la liste de marchandises d'importation contrôlée des espèces de la faune et flore sauvages menacées d'extinction, 822. Document parlementaire no 301-1/175.

Exportations et importations:

Bénéficiaires de subventions en vertu du PEME depuis 1973, montants accordés: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/413.

Exportations, expansion, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-9, ministre de l'Industrie et du Commerce. 1re lecture, 37. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 72. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 31 aux *Journaux*), 219. Ordre relatif à l'étape du rapport, rapport sans amendement et 3e lecture, 236. Adoption par le Sénat, 237. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 17, S.C. 1974-1976.

Expositions et foires:

1. Contribution annuelle des ministères fédéraux à Toronto et à Vancouver: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 415. Document parlementaire no 301-2/84.
2. Dépenses ou contributions effectuées par un ministère à Toronto et Vancouver depuis 1970: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 1023. Document parlementaire no 301-2/3496. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1155. Document parlementaire no 301-2/3496A.

F

Faillite, Loi:

1. Décret en conseil en date du 17 février 1976 modifiant l'arrêté en conseil du 15 décembre 1954, 1095. Document parlementaire no 301-1/284.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-60, ministre de la Consommation et des Corporations. 1re lecture, 513-4.

Faune:

Réserves nationales, date d'établissement, participation financière, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—
Dépôt immédiat de la réponse, 666. Document parlementaire no 301-2/2368.

Femmes:

Programme de l'année internationale de la femme, subventions accordées, répartition, etc.: M. Marshall—
Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3007.

Femmes dans l'industrie, statut, Loi:

Bill C-378, M. Kaplan. 1re lecture, 303.

Films, industrie:

1. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Friesen): Félicitations à M. Budge Crawley de *Crawley Films of Ottawa*, pour son succès en remportant un Oscar des "Academy Awards", 1161.
 2. Pétition des travailleurs de l'industrie cinématographique anglophone, présentation (M. Fairweather), 1349. Rapport du greffier des pétitions, 1351.
- Voir aussi **Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.**

Finances, Commerce et Questions économiques, Comité:

1. Composition, 29, 38, 47, 55, 58, 63, 64, 68, 74, 79, 86, 91, 98, 104, 109, 114, 117, 123, 126, 132, 135, 139, 142, 148, 168, 185, 192, 248, 280, 302, 304, 306, 309, 320, 325, 332, 350, 353, 361, 365, 369, 381-2, 384, 386, 393, 397, 402, 408, 422, 433, 443, 451, 455, 464, 466, 485, 488, 503, 511, 515, 531, 538, 543, 552-3, 560, 564, 568, 572-3, 576, 584, 591, 594, 598, 643, 654, 663, 668-9, 683, 767, 786, 787, 792, 798, 801, 804, 808, 810, 813-4, 817, 820, 822, 848, 851, 855, 858-9, 865, 868, 870, 872, 876, 880, 893, 900, 905, 911, 918, 925, 947, 962-3, 984, 987, 992, 1001, 1004, 1010, 1040, 1071, 1081, 1102, 1104, 1121, 1125, 1130, 1134, 1141, 1147, 1150, 1163, 1166, 1169-70, 1197, 1204-5, 1212, 1215-6, 1240, 1242, 1244, 1258, 1262, 1266, 1273, 1283-4, 1290, 1296, 1298, 1324.
2. Bills déferés: Banque fédérale de développement, Loi, Bill C-14, 71. Exportation, expansion, Loi (Loi modifiant), Bill C-9, 72. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant), Bill C-2, 88. Compagnies fiduciaires, Loi, Bill S-7, 91. Industrie et Commerce, ministère, Loi (Loi modifiant), Bill S-15, 597. Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi, Bill S-24, 654. Anti-inflation, Loi, Bill C-73, 804. Norbanque, Loi, Bill C-1002, 847. Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, Bill S-29, 930. Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi modifiant), Bill C-78, 934. Banque Continentale du Canada, Loi, Bill S-30, 934. Anti-inflation, Loi, Bill C-89, 1159. Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël), Bill S-32, 1258.
3. Déféré: Document intitulé "Revue économique", avril 1976, 1257.
4. Déféré: L'objet du Bill C-244 (Intérêt, Loi (Loi modifiant)), 1283.
5. Motion (M. Sharp): Autorisation à étudier le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre à la prochaine séance de la Chambre, 741. Présentation et adoption, 745.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et du Revenu national, du Département des assurances, de la Commission du tarif, du Conseil canadien des normes, de Statistique Canada et du Conseil économique du Canada, 33.
7. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et du Revenu national et du Conseil privé, 313.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de la Consommation et des Corporations, des Finances, de l'Industrie et du Commerce et du Revenu national, 1079.

Finances, Commerce et Questions économiques, Comité – (Fin)

9. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères de la Consommation et des Corporations, des Finances, de l'Industrie et du Commerce, du Revenu national et du Conseil privé, 1050.
10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 des ministères des Finances, du Revenu national et de l'Industrie et du Commerce et du Conseil privé) (Appendice no 5 aux *Journaux*), 77; Deuxième (Compagnies fiduciaires, Loi, Bill S-7) (Appendice no 16 aux *Journaux*), 111; Troisième (Banque fédérale de développement, Loi, Bill C-14) (Appendice no 17 aux *Journaux*), 115; Quatrième (Exportations, expansion, Loi (Loi modifiant), Bill C-9) (Appendice no 31 aux *Journaux*), 219; Cinquième (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant), Bill C-2, avec modifications) (Appendice no 85 aux *Journaux*), 603-9; Sixième (Industrie et Commerce, ministère, Loi (Loi modifiant), Bill S-15) (Appendice no 93 aux *Journaux*), 646; Septième (Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi, Bill S-24) (Appendice no 102 aux *Journaux*), 685; Huitième (Anti-inflation, Loi, Bill C-73, avec modifications) (Appendice no 118 aux *Journaux*), 873-5; Neuvième (Norbanque, Loi, Bill C-1002) (Appendice no 122 aux *Journaux*), 895; Dixième (Eastern Canada Savings and Loan Company et Central Nova Scotia Trust Company, Loi, Bill S-29) (Appendice no 139 aux *Journaux*), 943; Onzième (Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi modifiant), Bill C-78) (Appendice no 141 aux *Journaux*), 949; Douzième (Etude du programme gouvernemental fixant les échéances pour la conversion au système métrique) (Appendice no 142 aux *Journaux*), 949-50; Treizième (Banque Continentale du Canada, Loi) (Appendice no 144 aux *Journaux*), 1031; Quatorzième (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant), Bill C-89, avec modifications) (Appendice no 167 aux *Journaux*), 1213; Quinzième (Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël), Bill S-32, avec modifications) (Appendice no 175 aux *Journaux*), 1281-2.

Finances, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 5 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques et au Comité des prévisions budgétaires en général, 313-4.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques et des prévisions budgétaires en général, 1079-80. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques et des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Emploi d'experts-conseils depuis 1968, nom, poste, traitement: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 363. Document parlementaire no 301-2/397.
8. Somme dépensée pour des voyages à l'étranger, frais remboursés, destinations, durée des séjours, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 738. Document parlementaire no 301-2/716.
9. Traduction de documents en français et publication de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 267. Document parlementaire no 301-2/1003.

Foetus:

Voir **Recherches médicales.**

Fonction publique:

1. Rapport du Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction pour avril 1975, 741. Document parlementaire no 301-1/75.
2. Rapport sur l'application de la Loi sur la pension pour 1973-1974, 402. Document parlementaire no 301-1/220.
3. Rapport sur l'application de la Loi sur la pension pour 1974-1975, 1150. Document parlementaire no 301-1/220A.
4. Rapport sur l'examen actuariel quinquennal du Compte de pension de retraite au Fonds du revenu consolidé pour 1972, 397. Document parlementaire no 301-1/221.
5. Rapport sur l'examen actuariel quinquennal du Compte de prestations de décès au Fonds du revenu consolidé pour 1972, 397. Document parlementaire no 301-1/222.

Fonction publique - (Suite)

6. Liste des commissions délivrées pour 1974, 523. Document parlementaire no 301-1/413.
7. Liste des commissions délivrées pour 1975, 1420. Document parlementaire no 301-1/413A.
8. Formation linguistique à des conjoints de fonctionnaires aux frais du gouvernement, depuis 1971, nombre, coût, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 239. Document parlementaire no 301-2/24.
9. Fonctionnaires dans les provinces maritimes, ministères et agences représentés, bureaux, etc.: M. McGrath—Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 301-2/71.
10. Augmentation annuelle du nombre des hauts fonctionnaires: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 181. Document parlementaire no 301-2/197.
11. Personnel exclus, traitements, répartition par ministère, par ville ou région: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 449. Document parlementaire no 301-2/271. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 793. Document parlementaire no 301-2/271A.
12. Fonctionnaires recevant une double rémunération de ministères différents: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 306. Document parlementaire no 301-2/391.
13. Employés dans les provinces maritimes, postes, traitement, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 289. Document parlementaire no 301-2/393.
14. Français employés au gouvernement de 1963 à 1974 au lieu de faire leur service militaire en France, traitement, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 320. Document parlementaire no 301-2/418.
15. Somme consacrée à l'amélioration de la formation des fonctionnaires depuis 1968, fonctionnaires concernés: M. Gauthier (Ottawa-Vanier)—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/547.
16. Argent consacré au bilinguisme: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/688.
17. Fonctionnaire de langue maternelle française suivant des cours de français du gouvernement: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 315. Document parlementaire no 301-2/728.
18. Fonctionnaires appartenant aux catégories DM1-DM3 et SX1-SX4, traitements, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/769. Dépôt de réponses supplémentaires, 451, 512. Documents parlementaires nos 301-2/769A, 301-2/769B, 301-2/769C.
19. Fonctionnaires en poste au Québec mutés au Nouveau-Brunswick, fonctions, traitement et raison de la négligence à engager des gens du Nouveau-Brunswick—Dépôt immédiat de la réponse, 320. Document parlementaire no 301-2/962.
20. Postes bilingues, désignation, critères: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/983.
21. Fonctionnaires dans la circonscription de Moncton, ministères et agences représentés, postes, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 446. Document parlementaire no 301-2/1099. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 573. Document parlementaire no 301-2/1099A.
22. Coût en cas d'adoption de la parité salariale à l'échelle nationale: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1251.
23. Employés embauchés à plein temps, à temps partiel, experts-conseils, par ministère, salaires, etc.: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 733-4. Document parlementaire no 301-2/1453. Dépôt de réponses supplémentaires, 760-1, 865-6. Documents parlementaires nos 301-2/1453A et 301-2/1453B.
24. Dicerni, M. Richard, emploi, traitement, frais de déplacement, etc.: M. O'Sullivan—Dépôt immédiat de la réponse, 691-2. Document parlementaire no 301-2/1738.
25. Coates, M. Daniel, emploi, traitement, frais de déplacement, etc.: M. O'Sullivan—Dépôt immédiat de la réponse, 692. Document parlementaire no 301-2/1739.
26. Ecole de langue à Hull, Québec, coût, étudiants, budget pour 1975-1976, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 514. Document parlementaire no 301-2/1746.
27. Personnes ayant suivi des cours d'anglais aux frais du gouvernement, nom, adresse et profession: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 530. Document parlementaire no 301-2/2106.
28. Personnes ayant suivi des cours de français aux frais du gouvernement, nom, adresse et profession: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/2107.
29. Heures-hommes perdues à la suite de grèves et d'abandons de travail légaux et illégaux de 1967 à 1974, par ministère, organismes et sociétés de la Couronne: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 646. Document parlementaire no 301-2/2196.
30. Journées-hommes perdues par ministère, organismes et sociétés de la Couronne de 1967 à 1974 par suite de débrayages illégaux, de grèves légales, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 646. Document parlementaire no 301-2/297.

Fonction publique - (Fin)

31. Emploi de MM. A.E. Gotlieb et Richard Tait ainsi que leurs épouses, fonctions, traitements, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 646-7. Document parlementaire no 301-2/2271.
32. Employés suivant des cours de conduite préventive, par ministère, coût: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 688. Document parlementaire no 301-2/2276.
33. Fonctionnaires ayant suivi des cours de français et d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2373. Dépôt de réponses supplémentaires, 761. Documents parlementaires nos 301-2/2373A, 301-2/2373B.
34. Fonctionnaires ayant suivi ou suivent actuellement aux frais du publique des cours de français ou d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2374. Dépôt de réponses supplémentaires, 761. Documents parlementaires nos 301-2/2374A, 301-2/2374B.
35. Postes, traitements et salaires, disparité régionale, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 716. Document parlementaire no 301-2/2393.
36. Fonctionnaires dans la province de Terre-Neuve, nombre par ministère: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 731. Document parlementaire no 301-2/2409.
37. Programme des sciences et de la technologie, postes, concours, traitements, etc.: M. Andre—Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 301-2/2462.
38. Bureaux d'enseignement du français et de l'anglais distincts de l'école de la Commission de la Fonction publique, etc.: M. Lambert (Edmonton-Ouest)—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2811. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 855. Document parlementaire no 301-2/2811A.
39. Fonctionnaires appartenant aux catégories DM1-DM3 et SX1-SX4, nombre, traitements, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1044. Document parlementaire no 301-2/3256.
40. Programmes temporaires de formation, fonctionnaires inscrits, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1139-40. Document parlementaire no 301-2/3259.
41. Sous-ministres, bureau, rénovations, coût, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1019. Document parlementaire no 301-2/3281. Dépôt de réponses supplémentaires, 1074-5, 1266. Documents parlementaires nos 301-2/3281A et 301-2/3281B.
42. Sous-ministres adjoints, bureau, rénovations, coût, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3282. Dépôt de réponses supplémentaires, 1033-4, 1110, 1266. Documents parlementaires nos 301-2/3282A, 301-2/3282B, 301-2/3282C.
43. Sous-ministres, frais de déplacement: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3721. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1078, 1342. Documents parlementaires nos 301-2/3721A, 301-2/3721B, 301-2/3721C, 301-2/3721D.
44. Personnes ayant subi le test de bilinguisme en vue de la prime de 7%, nombre, critères d'évaluation: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3765. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1046, 1075, 1078, 1111, 1166, 1267, 1320. Documents parlementaires nos 301-2/3765A, 301-2/3765B, 301-2/3765C, 301-2/3765D, 301-2/3765E, 301-2/3765F, 301-2/3765G, 301-2/3765H, 301-2/3765I.
45. Anciens sous-ministres rémunérés à titre de consultants, fonctions, salaire: M. Bawden—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3857. Dépôt de réponses supplémentaires, 1047, 1075. Documents parlementaires nos 301-2/3857A et 301-2/3857B.
46. Somme consacrée aux cours de langue, fonctionnaires, participation, réussite, critères d'évaluation, etc.: M. Bawden—Dépôt immédiat de la réponse, 1032. Document parlementaire no 301-2/3858.
47. Fonctionnaires, porte-documents, voitures officielles et chauffeurs, coût: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 1024-5. Document parlementaire no 301-2/3860. Dépôt de réponses supplémentaires, 1041, 1047, 1075, 1078, 1088, 1111, 1348, 1361. Documents parlementaires nos 301-2/3860A, 301-2/3860B, 301-2/3860C, 301-2/3860D, 301-2/3860E, 301-2/3860F, 301-2/3860G, 301-2/3860H.
48. Ordre,—Copie d'une étude comparative des traitements des hauts fonctionnaires et des cadres dans le secteur privé: M. Orlikow: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 245. Présentation et interruption du débat, 247. Reprise du débat et rejet sur vote par appel nominal, 259-60.

Voir aussi **Hauts fonctionnaires pensionnés, emploi, Loi; Négociation par secteur, Loi.**

Fonction publique, Commission:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.

Fonction publique, Commission – (Fin)

2. Rapport pour 1973, 21-22. Document parlementaire no 301-1/216
3. Rapport pour 1974, 576. Document parlementaire no 301-1/216A.
4. Rapport pour 1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/216B.
5. Rapport sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour 1973, 22. Document parlementaire no 301-1/218.
6. Rapport sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour 1974, 576. Document parlementaire no 301-1/218A.
7. Rapport sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour 1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/218B.

Fonction publique, Commission des relations de travail:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/219.
3. Rapport pour 1974-1975, 1166. Document parlementaire no 301-1/219A.
4. Etude du rapport Finkelman par le Comité mixte des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 581-3. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 83 aux *Journaux*), 583.

Fonction publique, Loi sur l'emploi:

1. Rapport sur les postes soustraits à l'application de la Loi pour 1973, 22. Document parlementaire no 301-1/217.
2. Rapport sur les postes soustraits à l'application de la Loi pour 1974, 576. Document parlementaire no 301-1/217A.
3. Rapport sur les postes soustraits à l'application de la Loi pour 1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/217B.

Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant):

1. Bill C-274, M. Forrestall (Distinction injuste en matière d'âge). 1re lecture, 61.
2. Bill C-300, M. Francis (Congés et ancienneté). 1re lecture, 61.
3. Bill C-326, M. Herbert (Distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique). 1re lecture, 62.
4. Bill C-416, M. Jelinek (Grèves dans les services essentiels). 1re lecture, 863.

Fonction publique, Loi sur les relations de travail (Loi modifiant):

1. Bill C-357, M. Orlikow. 1re lecture, 63.
2. Bill C-420, M. Forrestall. 1re lecture, 929.
3. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-70, Président du Conseil privé. 1re lecture, 705. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 711. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 107 aux *Journaux*), 717. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 730. Adoption par le Sénat, 735. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 67, S.C. 1974-1976.

Fonction publique, relations employeur-employés, Comité spécial:

1. Composition, 112, 116, 148, 166, 176, 185, 192, 260, 270, 295, 304, 318, 320, 324, 328, 433, 531, 621, 629, 647, 717, 728, 730, 872, 876, 893, 911, 925, 947, 951, 1017, 1040, 1046, 1052.
2. Bills déferés: Relations de travail dans la Fonction publique, Loi (Loi modifiant), Bill C-70, 711. Droit statutaire, modification, Loi de 1975, Bill C-52, 850.
3. Motion,—Création d'un Comité mixte spécial pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé "Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada", et message au Sénat: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 54. Présentation et adoption, 78. Message du Sénat, 83, 112. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 146 aux *Journaux*), 1056-69.
4. Rapports: Premier (Quorum) (Appendice no 18 aux *Journaux*), 119; Deuxième (Séances pendant les séances de la Chambre) (Appendice no 26 aux *Journaux*), 147; Troisième (Commission des relations de travail dans la Fonction publique) (Appendice no 83 aux *Journaux*), 581-3; Quatrième (Relations de travail dans la Fonction publique, Loi (Loi modifiant), Bill C-70) (Appendice no 107 aux *Journaux*), 717; Cinquième (Droit statutaire, modification, Loi de 1975), Bill C-52, avec modifications) (Appendice

Fonction publique, relations employeur-employés, Comité spécial – (Fin)

4. Rapports – (Fin)
no 131 aux *Journaux*), 915-8; Sixième (Création d'un Comité mixte spécial pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé "Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada"), 1056-69.
5. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 143. Deuxième, sur motion, 153.
6. Représentation du Sénat, 188, 260, 309, 625, 931, 996.

Fondation du roi George V pour le cancer, liquidation, Loi:

1. Rapport aux fidéicommissaires de la Fondation canadienne du Cancer, 1423. Document parlementaire no 301-7/57.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-76, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 879. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, étude en Comité plénier du consentement unanime, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 885. Adoption par le Sénat, 908. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 78, S.C. 1974-1976.

Fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II:

Rapport du Conseil de fiducie sur les maladies de l'enfance, y compris les états financiers et le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/224.

Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-17, ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 49. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires des anciens combattants, 108. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 20 aux *Journaux*), 131. Ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport, du consentement unanime, 132. Rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 132. Adoption par le Sénat, 150. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 3, S.C. 1974-1976.

Fonds monétaire international:

1. Communiqué du Conseil des gouverneurs concernant la 2e réunion à Washington, 239. Document parlementaire no 301-6/19.
2. Communiqué du Conseil des gouverneurs concernant sa 3e réunion tenue à Paris les 10 et 11 juin 1975, 646. Document parlementaire no 301-6/19A.
3. Communiqué des Conseils des gouverneurs concernant sa 3e réunion tenue à Paris les 12 et 13 juin 1975, 646. Document parlementaire no 301-6/19B.
4. Communiqué concernant les réunions du Groupe des Dix, 239. Document parlementaire no 301-6/21.

Forces canadiennes:

1. Etat concernant la situation et les transactions du Compte de pension pour 1973-1974, 35-6. Document parlementaire no 301-1/92.
2. Rapport sur l'application de la Loi relative aux Comptes de pension de retraite pour 1974-1975, 672. Document parlementaire no 301-1/92A.
3. Rapport sur l'application de la Loi relative aux Comptes de pension de retraite pour 1975-1976, 1394. Document parlementaire no 301-1/92B.
4. Bilan et transactions du compte de prestations au décès pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/226.
5. Candidats professeurs outre-mer depuis 1970: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 301-2/150.
6. Effectif pour chaque grade, en 1969 et en 1973, salaires: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/192.
7. Base de Gagetown, construction et entretien des routes et bâtiments, contrats: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 301-2/260.
8. Effectifs, répartition dans le monde, contribution aux Nations-Unies, etc.: M. Whittaker—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/303.
9. Formation d'étrangers dans les collèges militaires depuis cinq ans, pays en cause, frais, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 331. Document parlementaire no 301-2/905.

Forces canadiennes - (Fin)

10. Recrutement par province et à l'échelle nationale depuis 1972, campagne publicitaire, coût, etc.: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 460. Document parlementaire no 301-2/1079.
11. Prestataires de la pension de retraite de 1959 à 1974, membres participant au régime depuis 1946: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 364. Document parlementaire no 301-2/1550.
12. Nombre de fanfares permanentes et autres formations musicales recevant une aide du ministère de la Défense: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1673.
13. Régime d'épargne-retraite, sondage auprès d'institutions financières: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 557. Document parlementaire no 301-2/2345.
14. Cadets de l'air aux camps d'été, demandes acceptées, subventions, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3006.
15. Message du Chef de l'état-major de la Défense, en date de septembre 1974, 59. Document parlementaire no 301-7/1.
16. Déclaration sur l'écrasement d'un avion BUFFALO des Forces armées en Syrie, 229. Document parlementaire no 301-7/6.
17. Proposition de créer une distinction honorifique pour les militaires anciens et actuels pour services rendus dans le cadre de l'OTAN: Motion (M. Kaplan), présentation, débat et adoption de la motion du consentement unanime, 1094.

Voir aussi **Pensions; Recherche et sauvetage.**

Forêts:

1. Régions du Nouveau-Brunswick traitées contre la tordeuse d'épinette par des insecticides, résultats: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 105. Document parlementaire no 301-2/220.
2. Coupes de bois autorisées sur des terres de la Couronne à Gagetown, N.-B., et droits de coupe: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 127. Document parlementaire no 301-2/262.
3. Nom, emplacement et rôle des établissements de sylviculture subventionnés, etc.: M. Oberle—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/965.

Formulaires, réforme, Loi:

Bill C-422, M. Hnatyshyn. 1re lecture, 965-6.

Fritz et Strass, mariage:

Voir **Mariage, exemption, Loi.**

G**Garde-côtière:**

Stations réservées à la flotte spécialisée, effectifs, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 1395-6. Document parlementaire no 301-2/5709.

Gardien archéologique du Canada, Loi:

Bill C-329, M. Watson. 1re lecture, 62. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et, du consentement unanime, révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 279-80.

Garrison, projet:

Communiqué, en date du 24 juin 1975 concernant le détournement, 662. Document parlementaire no 301-6/135.

Gendarmerie royale du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 34.
2. Rapport sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension pour 1973-1974, 732. Document parlementaire no 301-1/230.
3. Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil du Trésor concernant la répartition du surplus de la Caisse des pensions, 732. Document parlementaire no 301-1/230A.

Gendarmerie royale du Canada – (Fin)

4. Rapport sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension au 31 mars 1976, 1262. Document parlementaire no 301-1/230B.
5. Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil du Trésor concernant la Caisse des pensions, 1262. Document parlementaire no 301-1/230C.
6. Rapport, Partie I, sur l'administration de la Loi sur la pension de retraite pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/231.
7. Rapport de l'Auditeur général sur la caisse de retraite pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/232.
8. Rapport de l'Auditeur général sur la caisse de retraite pour 1974-1975, 792. Document parlementaire no 301-1/232A.
9. Copies d'un accord avec la municipalité de MacLeod, Alberta, 25. Document parlementaire no 301-1/266.
10. Copies d'un accord avec la municipalité de Wetaskiwin, Alberta, 196. Document parlementaire no 301-1/266A.
11. Copie d'un accord avec la municipalité de Cardston, Alberta, 245. Document parlementaire no 301-1/266B.
12. Copie d'un accord avec la municipalité de Devon, Alberta, 485. Document parlementaire no 301-1/266C.
13. Copie d'un accord avec la municipalité de Morinville, Alberta, 712-3. Document parlementaire no 301-1/266D.
14. Copies d'accords avec les municipalités de Coquitlam, Courtenay, North Vancouver, Quesnel, Richmond, Summerland et Vernon, Colombie-Britannique, 25. Document parlementaire no 301-1/268.
15. Copie d'un accord avec la municipalité de Merrit, Colombie-Britannique, 88. Document parlementaire no 301-1/268A.
16. Copie d'un accord avec la municipalité de Steinback, Manitoba, 810-1. Document parlementaire no 301-1/270.
17. Copie d'un accord avec la municipalité de Boissevain, Manitoba, 1110. Document parlementaire no 301-1/270A.
18. Copies d'accords avec les municipalités de McAdam, Minto et Richibucto, Nouveau-Brunswick, 25. Document parlementaire no 301-1/272.
19. Copies d'un accord avec la municipalité de Cap-Pelé, Nouveau-Brunswick, 338. Document parlementaire no 301-1/272A.
20. Copie d'un accord avec la municipalité de Neguac, Nouveau-Brunswick, 811. Document parlementaire no 301-1/272B.
21. Copie d'un accord avec la municipalité de Buctouche, Nouveau-Brunswick, 859. Document parlementaire no 301-1/272C.
22. Copie d'un accord avec la municipalité de St-Quentin, Nouveau-Brunswick, 1170. Document parlementaire no 301-1/272D.
23. Copies d'accords avec les municipalités de Parkdale et Sherwood, Ile du Prince-Edouard, 185. Document parlementaire no 301-1/273.
24. Copies d'accords avec les municipalités de Parkdale et Sherwood, Ile du Prince-Edouard, 998. Document parlementaire no 301-1/273A.
25. Copies d'un accord avec les municipalités de Kindersley et Radville, Saskatchewan, 25. Document parlementaire no 301-1/274.
26. Copies d'un accord avec la municipalité de Digby, Nouvelle-Ecosse, 25. Document parlementaire no 301-1/275.
27. Copies d'un accord avec la municipalité d'Oxford, Nouvelle-Ecosse, 298. Document parlementaire no 301-1/275A.
28. Copies d'un accord avec la municipalité de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, 868. Document parlementaire no 301-1/275B.
29. Copies du rapport de la Commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du Canada, 1133. Document parlementaire no 301-4/112.

Voir aussi **Initiatives locales, programme; Pensions; Syndicat international des marins canadiens.**

Gouvernement:

Administration, décentralisation: Motion (M. Roche), présentation et interruption du débat, 1160.
Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Gouvernement, contrats, achats, propriétés, etc.:

1. Baux annuels avec hôtels, auberges ou pavillons, utilisation, coût: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/50.
2. Imprimeries de la province de Québec ayant obtenu des contrats: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/65.
3. Imprimeries d'Ontario contractant pour le gouvernement: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 319. Document parlementaire no 301-2/66.
4. Contrats avec la société Arthur D. Little: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 289. Document parlementaire no 301-2/343.
5. Sommes dépensées dans chaque province par les ministères de l'Industrie et du Commerce et des Approvisionnements et Services et par l'Agence canadienne de développement international depuis cinq ans: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/354.
6. Biens et services, achats effectués par le gouvernement de chaque province en 1972-1974: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 641. Document parlementaire no 301-2/958.
7. Versements à des sociétés de l'Alberta pour des services d'architectes et d'ingénieurs-conseils: M. Andre—Dépôt immédiat de la réponse, 559. Document parlementaire no 301-2/1556.
8. Société *Herbert Brune Construction Limited*, Ottawa, contrats, soumissions, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 301-2/1685.
9. Contrats de publicité pour le territoire du Québec: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2358. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 798. Document parlementaire no 301-2/2358A.
10. Sociétés *Canus Equipment Ltd.* et *Cadillac Plastics*, contrats, soumissions, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3321. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1150. Document parlementaire no 301-2/3321A.
11. Transactions commerciales avec la société *Olympia and York Development*, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1409. Document parlementaire no 301-2/3338.
12. Ordre,—Copie de la décision du Conseil du Trésor en date du 19 décembre 1974 ayant trait aux demandes en réparation de locations d'immeubles par la Couronne: M. Reid, 885. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/63.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Gouvernement, dépenses:

1. Montant consacré pour les programmes de subventions en 1974-1975 et montant prévu pour 1975-1976: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/1285.
2. Montant dépensé pour les recherches médicales, cancer, maladies cardiaques: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 754. Document parlementaire no 301-2/1455.
3. Dépenses prévues pour 1974-1975, par ministère, etc.: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2496.
4. Subventions, par programme, montant accordé en 1972-1974, personnes, groupes, organismes concernés, etc.: M. Halliday—Dépôt immédiat de la réponse, 1025. Document parlementaire no 301-2/3862. Dépôt de réponses supplémentaires, 1038, 1047, 1075, 1111, 1121, 1379. Documents parlementaires nos 301-2/3862A, 301-2/3862B, 301-2/3862C, 301-2/3862D, 301-2/3862E, 301-2/3862F.
5. Subventions accordées dans la circonscription de Nipissing de 1973-1976, projet, date d'approbation, municipalités, associations ou groupements en cause, etc.: M. Blais—Dépôt immédiat de la réponse, 1417. Document parlementaire no 301-2/5261.
6. Copies d'un communiqué sur les réductions de dépenses, 962. Document parlementaire no 301-7/35. Ordre,—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* du 18 décembre 1975.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Gouvernement, dépenses, compression, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-87, Président du Conseil privé. 1re lecture, 1093.

Gouvernement du Canada, emplois, Loi:

Bill C-267, M. Orlikow. 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1000.

Gouvernement, information:

1. Sociétés adjudicataires de contrats de publicité en Colombie-Britannique: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 181. Document parlementaire no 301-2/8.
2. Somme consacrée depuis 1956 dans les journaux et autres publications: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 419. Document parlementaire no 301-2/152. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 534-5. Document parlementaire no 301-2/152A.
3. Annonces dans les journaux, valeur des annonces, journaux désignés, critères, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 330. Document parlementaire no 301-2/157.
4. Emploi d'agent d'information par ministère, fonctions, traitement, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 363. Document parlementaire no 301-2/317.
5. Agents d'information employés depuis 1967, traitements ou autres rémunérations, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 436. Document parlementaire no 301-2/637. Réponse, 610. Document parlementaire no 301-2/637A.
6. Publication d'un supplément *Lifestyle Calendar* dans les journaux, coût, frais de production, etc.: M. O'Sullivan—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1177.
7. Contrats de publicité de plus de \$1,000 octroyés aux journaux, aux revues, à la radio et à la télévision, montant, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2473. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 859. Document parlementaire no 301-2/2473A.

Gouverneur général et Lieutenants-gouverneurs:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 60 aux *Journaux*), 389.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 853.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.

Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-41, M. Lang. 1re lecture, 169. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 490. Reprise et interruption du débat, 507, 509-11, 514. Reprise du débat et amendement (M. Baker) (Grenville-Carleton): Remise à plus tard et renvoi du sujet à un Comité, présentation et interruption du débat, 514. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 517-8. Reprise et interruption du débat, 518. Reprise du débat, 2e lecture, sur division et renvoi au Comité de l'agriculture, 518. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 108 aux *Journaux*), 719-21. Etape du rapport, motions, 891-2, 896-7. Motions rejetées, sur division, 891, 896-7. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 896. Motions adoptées, 892, 896-7. Adoption à l'étape du rapport, 897. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 931. Reprise et ajournement du débat, sur motion, 933. Reprise du débat et amendement (M. Blackburn): Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité de l'agriculture pour étudier les articles 8 à 11, présentation, débat et vote par appel nominal différé, 980. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal et 3e lecture, sur division, 986. Adoption par le Sénat, 1033. Sanction royale, 1052. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 87, S.C. 1974-1976.

Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-10, ministre de la Justice. 1re lecture, 38. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et ajournement du débat sur motion, 128. Reprise et interruption du débat, 131. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 132. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 41 aux *Journaux*), 269. Adoption à l'étape du rapport, 331. 3e lecture, 332. Adoption par le Sénat, 397. Sanction royale, 402. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 34, S.C. 1974-1976.

Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-53, M. Lang. 1re lecture, 355. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 647. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 97 aux *Journaux*), 665. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 687. Adoption par le Sénat, 717. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 64, S.C. 1974-1976.

Graines de semence, dettes contractées pour avances:

Etat des répartitions et mises à point des dettes du 27 février au 29 septembre 1974, 15. Document parlementaire no 301-1/237.

Grains du Canada, Loi:

Copies d'amendements à l'annexe 1 de la Loi et décret du Conseil approuvant ces amendements, 1004. Document parlementaire no 301-1/95.

Grande Charte, anniversaire, Loi:

Bill C-435, M. Munro (Esquimalt-Saanich). 1re lecture, 1239.

Grands lacs:

Voir **Pollution des eaux.**

Greffier de la Chambre:

1. Communique la lettre du Secrétaire adjoint du Gouverneur général relative à l'ouverture du Parlement, 7.
2. Dépose la liste des députés élus au 30e Parlement, 1.
3. Informe la Chambre de l'absence de l'Orateur, 161.
4. Préside à l'élection de l'Orateur, 8.

Greffier des pétitions:

1. Rapport sur des pétitions d'ordre public, 125, 187, 319, 355, 509, 588, 731, 821, 857, 869, 876, 953, 983, 999, 1053, 1123, 1143, 1241, 1275, 1351.
2. Rapport sur des pétitions relatives à des bills d'intérêt privé, 91, 159, 584-5, 648, 663, 693, 723, 804, 817, 820, 1160.

Voir aussi **Bills d'intérêt privé et pétitions; Orateur, Monsieur l', décisions et déclarations.**

Grippe porcine:

1. Adresse,—Copie de tous procès-verbaux et lettres échangés entre le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet de la mise en oeuvre d'un programme: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1339.
2. Ordre,—Production de tous documents relatifs au coût du vaccin: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1339-40.

Groupe de planification et d'analyses policières et sécuritaires:

Voir **Solliciteur général, Ministère.**

Guerre mondiale (1939-1945):

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Marshall): Jour J, 32e anniversaire, hommage aux anciens combattants, 1333.

H**Habitat '76 (Vancouver), conférence des Nations Unies:**

Voir **Etablissements humains, conférence-exposition de l'ONU (Habitat '76).**

Habitation:

1. Enquête relative au formulaire SHU 74-100, coût, conclusions, publication, etc.: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/364.
2. Enquêtes, financement, titre, coût et but: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 754. Document parlementaire no 301-2/1562.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-77, ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines. 1re lecture, 899. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 908. Reprise et interruption du débat, 910. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 913. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 137 aux *Journaux*), 933. Etape du rapport, motion, 966. Motion différée, 966. Ordre du consentement unanime, – Que toutes délibérations en cours soient interrompues et que tout vote par appel nominal différé en vertu de l'art. 75 du Règlement, soit abordé à 3h. cet après-midi. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 966-7. Adoption à l'étape du rapport, 967. 3e lecture, du consentement unanime, 970. Adoption par le Sénat, 976. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 82, S.C. 1974-1976.

Habitation, Loi nationale (Loi modifiant):

1. Bill C-227, M. Carter (Rénovation de logements à l'extérieur des zones désignées). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, rappel au Règlement et M. l'Orateur réserve sa décision. Reprise et interruption du débat, 360.
2. Bill C-352, M. Fleming (Bail de deux ans sans hausse des loyers). 1re lecture, 63.
3. Bill C-409, M. Reynolds (Justification du besoin). 1re lecture, 733.
4. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-46, ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines (Facilités). 1re lecture, 229. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 252. Reprise et interruption du débat, 257, 320. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal, et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 324. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 61 aux *Journaux*), 389-90. Etape du rapport, motions, 403-7. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 405-7. Motion rejetée sur division, 407. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 407. Adoption par le Sénat, 409. Sanction royale, 412. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 38, S.C. 1974-1976.

Handicapés de l'industrie, jour national, Loi:

Bill C-372, Mme Appolloni. 1re lecture, 249.

Handicapés, semaine nationale d'embauchage, Loi:

Bill C-412, Mme Appolloni. 1re lecture, 782.

Hausse des prix, mesures d'urgence, Loi:

Bill C-328, M. Caouette (Témiscamingue). 1re lecture, 62.

Hauts fonctionnaires pensionnés, emploi, Loi:

Bill C-434, M. Baker (Grenville-Carleton). 1re lecture, 1211.

Head, M. Yvan:

Fonctions, traitement, voyages, titres de compétence, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)–Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/242.

Héritage Canada, jour:

Voir *Jour du Patrimoine canadien, Loi*.

Hull, P.Q.:

Liste des bureaux du gouvernement installés ou agrandis à Hull depuis 1968: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 320. Document parlementaire no 301-2/466.

Hymne national du Canada, Loi:

Bill C-11, Secrétaire d'Etat. 1re lecture, 38.

I

Ile du Prince-Edouard:

Voir **Expansion économique régionale, Ministère.**

Iles Turks et Caicos:

Union avec le Canada, opportunité d'étude par un Comité mixte spécial: Motion (M. Macquarrie), présentation et interruption du débat, 557.

Iles Turks et Caicos, union avec le Canada, Loi:

Bill C-269, M. Saltsman. 1re lecture, 61.

Immersion de déchets en mer, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-37, ministre de l'Environnement. 1re lecture, 143. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 465. Reprise et interruption du débat, 490. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts, 490. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 77 aux *Journaux*), 555-6. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 589. Adoption par le Sénat, 650. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 55, S.C. 1974-1976.

Immigration:

1. Pays de provenance et province d'établissement des immigrants de langue française: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 134. Document parlementaire no 301-2/206.
2. Médecins étrangers admis au cours des cinq dernières années, pays de provenance, province d'établissement, profession, etc.: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 589. Document parlementaire no 301-2/1275.
3. Admission de médecins à titre d'immigrants reçus depuis 1972: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 331. Document parlementaire no 301-2/1451.
4. Demandes rejetées ou acceptées par pays, de 1971 à 1974: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 641. Document parlementaire no 301-2/1903.
5. Immigrants ayant obtenu le statut d'immigrant reçu par décret en conseil depuis dix ans, pays d'origine, etc.: M. Epp—Dépôt immédiat de la réponse, 993. Document parlementaire no 301-2/2391.
6. Renseignements sur les réclamations faites par les Arméniens immigrés entre 1919 et 1928, concernant leurs biens personnels demeurés en Turquie, etc.: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 688. Document parlementaire no 301-2/2421.
7. Immigrants vietnamiens, nombre résidant dans la région de la Capitale nationale, aide financière, etc.: M. Baker (Grenville-Carleton)—Dépôt immédiat de la réponse, 1261. Document parlementaire no 301-2/4083.
8. Immigrants reçus depuis 1970, emploi, lieu d'établissement, origine ethnique, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1200. Document parlementaire no 301-2/4927.
9. Livre vert sur la politique d'immigration et déclaration du ministre, 265. Document parlementaire no 301-4/175.
10. Copies d'une entente sur le recrutement de ressortissants étrangers désirant résider au Québec, 821. Document parlementaire no 301-5/182.

Immigration, Comité spécial mixte:

1. Composition, 384, 386, 402, 408, 416, 433, 446-7, 451, 466, 484-5, 507, 515, 519, 523, 552, 562, 564, 568, 576, 594, 598, 610, 613, 621, 625, 632, 647, 654, 656, 692, 697, 767, 780, 782, 786, 797-8, 801, 804, 810, 814, 817, 822, 883, 928.
2. Motion (M. Sharp): Institution d'un Comité spécial mixte pour examiner le Livre Vert sur la politique de l'immigration et pour connaître l'opinion du public sur ce sujet: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 314. Présentation et adoption, 331. Message du Sénat, 338. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 114 aux *Journaux*), 827-47.
3. Représentation de la Chambre des communes, 360.
4. Représentation du Sénat, 368, 386, 484, 564, 584, 602, 610, 628, 652, 711.

Immigration, Comité spécial mixte – (Fin)

5. Rapports: Premier (Date de présentation du rapport sur l'examen du Livre Vert, différée au 31 octobre 1975), 593; Deuxième (Date de présentation du rapport sur l'examen du Livre Vert, différée au 14 novembre 1975), 807; Troisième (Examen du Livre Vert sur la politique de l'immigration) (Appendice no 114 aux *Journaux*), 827-47.
6. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 609. Deuxième, sur motion, 813.

Immigration, Loi:

1. Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/159.
2. Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis pour 1974-1975, 759. Document parlementaire no 301-1/159A.
3. Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis pour 1975-1976, 1406-7. Document parlementaire no 301-1/159B.

Immigration, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-303, M. Benjamin (Personnes atteintes d'épilepsie). 1re lecture, 62.
2. Bill C-309, M. Herbert (Personnes atteintes d'épilepsie). 1re lecture, 62.
3. Bill C-347, M. Reynolds (Arriération mentale). 1re lecture, 62.
4. Bill S-12, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ordonnance d'expulsion). Reçu du Sénat, 115. 1re lecture, 122. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, renvoi au Comité plénier du consentement unanime, rapport sans amendement et 3e lecture, 181. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 9, S.C. 1974-1976.

Immigration, sécurité, Loi:

Bill C-85, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. 1re lecture, 1052. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et du consentement unanime renvoi à un Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1070. Adoption par le Sénat, 1120. Sanction royale, 1162. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 91, S.C. 1974-1976.

Impôt sur le revenu:

1. Document d'étude sur la fiscalité indirecte, 656. Document parlementaire no 301-1/306A.
2. Répartition des contribuables selon les tranches de revenus pour 1973: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 105. Document parlementaire no 301-2/189.
3. Pourcentage du revenu versé en impôt et répartition fédérale, provinciale et locale: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/190.
4. Somme versée par des sociétés ou des particuliers par province, au cours des cinq dernières années et population de chaque province au dernier recensement: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 301-2/1199.
5. Régime enregistré d'épargne retraite et déductions des contribuables selon la tranche de revenu, groupe d'âge, etc.: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2882.
6. Rapport final sur les mesures fiscales relatives aux sociétés par le Comité d'étude, 609. Document parlementaire no 301-4/68.
7. Propositions d'amendements au Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), 283. Document parlementaire no 301-7/10.
8. Déduction du coût des outils nécessaires au travail: Motion (M. Balfour), présentation et interruption du débat, 166. Reprise et interruption du débat, 914.
9. Document intitulé "Sommaire de la surtaxe proposée", 961. Ordre,—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* du 18 décembre 1975.
10. Impôts fonciers et loyers, proposition de déductibilité à concurrence de \$300 par an: Motion (M. Haidasz), présentation et interruption du débat, 514.
11. Modification de la Loi en vue d'accorder des déductions d'au moins cinq mille dollars à un couple marié et de deux mille huit cents dollars à une personne célibataire: Motion (M. Lambert) (Bellechasse), présentation et interruption du débat, 703.
12. Modification de la Loi en vue d'accorder des déductions pour services bénévoles au profit d'une société de bienfaisance: Motion (M. Reynolds), présentation et interruption du débat, 128. Reprise du débat et du consentement unanime, motion réservée, 850. Reprise et interruption du débat, 876.

Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël):

Bill S-32, ministre des Finances. Reçu du Sénat, 1108. 1re lecture, 1113. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1172. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 1258. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 175 aux *Journaux*), 1281-2. Etape du rapport, motion, 1360. Motion adoptée, 1361. Adoption à l'étape du rapport, 1361. Motion, du consentement unanime, tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat, 1361. Adoption des amendements par le Sénat, 1369. Sanction royale, 1382-3. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 104, S.C. 1974-1976.

Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant):

1. Avis de motion des voies et moyens, 453. Document parlementaire no 301-1/308A. Présentation et adoption, 460. Bill C-58, ministre des Finances. 1re lecture, 460. Ordre du consentement unanime, renvoi au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts plutôt qu'au Comité plénier, 488. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 530. Reprise du débat et ajournement, du consentement unanime, 531. Reprise et interruption du débat, 531, 557, 559-60, 571, 572, 602, 855. Avis de motion (M. Sharp) visant à attribuer cinq heures supplémentaires aux délibérations tendant à la 2e lecture, 855. Présentation de la motion, dont avis a été donné, débat et adoption sur vote par appel nominal, 857-8. Reprise et interruption du débat, 858. Reprise du débat et vote sur la motion tendant à la 2e lecture différé à 9h. 30 ce soir, 863. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 864. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 133 aux *Journaux*), 922. Etape du rapport, motions, 995-7, 999-1000, 1003, 1005, 1007-10, 1013-4, 1020-1, 1025-9, 1032. Motions différées, 996, 997, 1000, 1008, 1025. Motions rejetées, sur division, 1028. Motions réservées, 1008, 1025. Motions supprimées, 1029. Motions rejetées, sur vote par appel nominal, 1008-10, 1026-8, 1032. Amendement adopté, sur division, 999. Amendements rejetés, sur vote par appel nominal, 1026-7. Adoption à l'étape du rapport, sur division, 1032. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 1036. Reprise et interruption du débat, 1039. Reprise du débat et amendement (M. Friesen): Renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1039. Reprise et interruption du débat, 1044. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 1050-1. 3e lecture sur vote par appel nominal, 1051-2. Adoption par le Sénat, 1433. Sanction royale, 1434. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 106, S.C. 1974-1976.
2. Avis de motion des voies et moyens, dépôt, 961. Document parlementaire no 301-1/308C.
3. Avis de motion des voies et moyens, 1378. Document parlementaire no 301-1/308D. Présentation et adoption, 1378. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-97, ministre des Finances. 1re lecture, 1390.
4. Avis de motion des voies et moyens, 656. Présentation et adoption, 686. Bill C-65, ministre des Finances. 1re lecture, 686. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 847. Reprise du débat, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport, 847. 3e lecture, sur division, 850. Adoption par le Sénat, 886. Sanction royale, 904. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 71, S.C. 1974-1976.
5. Avis de motion des voies et moyens, dépôt, 128. Présentation et adoption, 236. Bill C-49, ministre des Finances. 1re lecture, 236. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 254. Reprise et interruption du débat, 259, 260, 263, 267, 269. Reprise du débat et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest): La Chambre approuve certaines mesures mais refuse la 2e lecture à cause des mesures éliminant des déductions de frais, présentation et interruption du débat, 270. Reprise et interruption du débat, 273. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 275-6. Reprise du débat et amendement (M. Lawrence): Refus de la 2e lecture à cause d'un manque à prévoir une réduction additionnelle, présentation, rappel au Règlement, amendement déclaré recevable et interruption du débat, 276-7. Reprise et interruption du débat, 282. Dépôt, du consentement unanime de propositions d'amendements, 283. Reprise et interruption du débat, 283. Reprise du débat et sous-amendement (M. Broadbent): Remplacer certains mots par d'autres, présentation, sous-amendement déclaré recevable et interruption du débat, 286. Reprise du débat et rejet du sous-amendement puis de l'amendement sur votes par appel nominal, 286-7. 2e lecture, et renvoi au Comité plénier, 288. Etude en Comité plénier, 288, 291, 294, 295, 298, 303, 304, 306, 311, 312, 315, 317. Reprise de l'étude rapport avec amendements et adopté à l'étape du rapport, 320. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Douglas) (Nanaimo-Cowichan-Les Iles): Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité plénier pour étudier les articles 4 et 7 à nouveau, présentation, débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 322-3. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat,

Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant) – (Fin)

5. Avis de motion des voies et moyens, dépôt – (Fin)
323. Adoption par le Sénat, 368. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 26, S.C. 1974-1976.
6. Bill C-417, M. Neil. 1re lecture, 867.
7. Bill C-426, M. Woolliams. 1re lecture, 995.

Impôt sur le revenu, Règle 1971, Loi (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 128. Présentation et adoption, 236.

Impressions, Comité (mixte):

1. Composition, 41.
2. Représentation du Sénat, 66, 123, 628, 822.

Indiens et Esquimaux, commission d'emploi, création, Loi:

Bill C-218, M. Watson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 195.

Indiens et Inuits:

Voir **Affaires indiennes; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Indiens, Loi:

1. Rapport sur les prêts consentis aux Indiens pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/161.
2. Rapport sur les prêts consentis aux Indiens pour 1974-1975, 534. Document parlementaire no 301-1/161A.
3. Rapport sur les prêts consentis aux Indiens pour 1975-1976, 1338. Document parlementaire no 301-1/161B.

Indiens, Loi (Loi modifiant):

Bill C-294, M. Foster. 1re lecture, 61.

Industrie et Commerce, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 5 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 254. Document parlementaire no 301-1/12.
8. Rapport pour 1974-1975, 1170. Document parlementaire no 301-1/12A.
9. Sommes consacrées depuis 1972 à des contrats de publicité ou d'information, adjudicataires, coût, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 509. Document parlementaire no 301-2/564.

Industrie et Commerce, Ministère, Loi (Loi modifiant):

Bill S-15, ministre de l'Industrie et du Commerce. Reçu du Sénat, 217. 1re lecture, 222. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions juridiques, 597. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 93 aux *Journaux*), 646. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, débat et adoption, 653. Sanction royale, 667. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 59, S.C. 1974-1976.

Industries:

Voir **Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Inflation, mesures anti-inflationnistes:

1. Avis de motion des voies et moyens, dépôt, 962. Document parlementaire no 301-1/316. Du consentement unanime, retrait, 1070.
 2. Copies d'un document intitulé "Propositions pour la première année d'application de l'accord volontaire", 525. Document parlementaire no 301-7/17.
- Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Information Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974, 127. Document parlementaire no 301-1/304.
3. Rapport pour 1974-1975, 1049. Document parlementaire no 301-1/304A.
4. Direction des expositions, personnel, salaires, documentation produite, budget, etc.: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/323.
5. Coût des programmes publicitaires pour les années 1972-1973 et 1973-1974: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 416. Document parlementaire no 301-2/1340.
6. Politiques et règles en matière d'embauchage dans les provinces de l'Atlantique, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3318.

Initiatives locales, programme:

1. Projets provenant de la circonscription de Rosedale, Ont., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/53.
2. Projets provenant de la circonscription de Langelier, P.Q., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/54.
3. Projets provenant de la circonscription d'Hochelaga, P.Q., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/55.
4. Projets provenant de la circonscription de Dollard, P.Q., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 423. Document parlementaire no 301-2/56.
5. Projets provenant de la circonscription de Saskatoon-Humboldt, Saskatchewan pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 355. Document parlementaire no 301-2/57.
6. Somme affectée dans la circonscription de Westmount, P.Q., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 541. Document parlementaire no 301-2/58.
7. Somme affectée en 1972-1973 dans la circonscription de Vancouver-Centre, C.-B., projets concernés, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 545. Document parlementaire no 301-2/59.
8. Somme affectée à des projets de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, N.-E. pour 1972-1973, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 301-2/60.
9. Sommes affectées aux projets de 1972-1973 dans la circonscription de Mount Royal, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/61.
10. Argent versé à chacune des circonscriptions pour 1973-1974 et 1974-1975: M. Stewart (Marquette)—Dépôt immédiat de la réponse, 188. Document parlementaire no 301-2/203.
11. Projets acceptés et argent alloué pour 1974-1975: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 134. Document parlementaire no 301-2/230.
12. Evaluation du taux de chômage et sommes d'argent distribuées par circonscriptions: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 134. Document parlementaire no 301-2/237.
13. Demandes reçues, projets subventionnés, emplois créés et argent distribué en 1973-1974 dans la circonscription d'Okanagan Boundary: M. Whittaker—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/299.
14. Projets provenant de la circonscription de Vancouver-Centre, C.-B., pour 1973-1974, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 424. Document parlementaire no 301-2/518.
15. Montant affecté à des projets de la circonscription de Mount Royal, P.Q., pour 1973-1974 et personnes concernées, 364. Document parlementaire no 301-2/609.
16. Somme affectée à des projets de la circonscription de Westmount, P.Q. pour 1973-1974, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 556. Document parlementaire no 301-2/613.
17. Projets provenant de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, N.-E., pour 1973-1974, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/615.

Initiatives locales, programme — (Fin)

18. Somme affectée dans la circonscription de Rosedale, Ont. pour 1973-1974, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 545. Document parlementaire no 301-2/616.
19. Somme affectée dans la circonscription de Langelier, P.Q., bénéficiaires, projets concernés, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 330. Document parlementaire no 301-2/617.
20. Somme consacrée à des projets de la circonscription d'Hochelaga, P.Q. pour 1973-1974, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/618.
21. Somme affectée dans la circonscription de Dollard, P.Q., bénéficiaires, projets concernés, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 330. Document parlementaire no 301-2/619.
22. Somme consacrée à des projets de la circonscription de Saskatoon-Humboldt, Saskatchewan, pour 1973-1974, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/620.
23. Demandes de Toronto, de Montréal, des provinces de Québec et d'Ontario, montant total des projets approuvés, etc.: M. Jelinek—Dépôt immédiat de la réponse, 271. Document parlementaire no 301-2/1033.
24. Argent affecté aux projets de la circonscription de Capilano pour 1973-1974, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/1035.
25. Somme affectée dans la circonscription de Capilano pour 1972-1973, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/1036.
26. Projets de 1971-1972 ayant fait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale, résultats: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 356. Document parlementaire no 301-2/1040.
27. Intervention de l'honorable Haidasz en faveur d'un centre culturel à Toronto: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 364. Document parlementaire no 301-2/1083.
28. Somme accordée à des projets de la circonscription Stormont-Dundas depuis 1972, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/1096.
29. Montant disponible pour chaque circonscription: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/1185.
30. Données du recensement ayant servi de base à l'allocation de subventions du Programme et montants alloués dans les circonscriptions mentionnées: M. Oberle—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1220.
31. Projets dans la circonscription de Compton, somme consacrée en 1975, demandes reçues, emplois créés: M. Allard—Dépôt immédiat de la réponse, 481. Document parlementaire no 301-2/2116.
32. Montant affecté dans la circonscription de Moncton, projets concernés, emplois créés, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 579. Document parlementaire no 301-2/2423.
33. Projets dans la circonscription de Pembina, demandes présentées et reçues, etc.: M. Elzinga—Dépôt immédiat de la réponse, 867. Document parlementaire no 301-2/3143.
34. Somme affectée dans la circonscription de Rimouski, projets acceptés, etc.: M. Allard—Dépôt immédiat de la réponse, 896. Document parlementaire no 301-2/3477.
35. Somme consacrée dans la circonscription de Champlain, projets acceptés, etc.: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 966. Document parlementaire no 301-2/3605.
36. Somme consacrée dans la circonscription de Gaspé, projets acceptés, etc.: M. Cyr—Dépôt immédiat de la réponse, 966. Document parlementaire no 301-2/3645.
37. Somme affectée dans la circonscription de Roberval, projet, nature, municipalité visée: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 1080. Document parlementaire no 301-2/4074.
38. Somme consacrée dans la circonscription de Témiscamingue, projets acceptés, emplois créés: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1161-2. Document parlementaire no 301-2/4919.
39. Ordre,—Copie des documents et études ayant servi de base à la répartition du budget des projets: M. Orlikow, 81. Dépôt de la réponse, 95. Document parlementaire no 301-3/4.
40. Document intitulé "Programme des initiatives locales 1975-1976—Le processus de l'attribution des fonds", 1005. Document parlementaire no 301-7/41.

Insecticides:

Voir Forêts.

Institut canadien de l'Arctique:

Subventions depuis 1968, liens avec la CIA, poste de M.-J. Beaulac, etc.: M. Leggatt—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/365.

Intérêt, Loi (Loi modifiant):

Bill C-244, M. Robinson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et amendement (M. Lee): Révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et renvoi de l'objet au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, amendement adopté, 1283.

Interpol:

Voir **Sécurité nationale**.

Interprétation, Loi:

Bill C-376, Mme Holt. 1re lecture, 271.

Invalides:

Proposition de mise au point des programmes de réadaptation de concert avec les provinces: Motion (M. Dinsdale), présentation du consentement unanime et interruption du débat, 463-4.

Invalides, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/121.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/121A.
3. Rapport sur l'administration des allocations pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/121B.

Invalides, réadaptation professionnelle, Loi:

1. Rapport pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/257.
2. Rapport pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/257A.

Investissement:

1. Copies d'un rapport intitulé "Investissements privés et publics au Canada - Perspectives 1975", 415. Document parlementaire no 301-1/213.
2. Copies du Règlement sur l'examen de l'investissement étranger (nouvelles entreprises), 726. Document parlementaire no 301-7/24.

Voir aussi **Examen de l'investissement étranger, Loi**.

Israël:

Voir **Affaires extérieures**.

Italie:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Caccia): Séisme, offre de condoléances et d'aide financière accrue aux sinistrés, 1277.

J**Jerome, M. James, député:**

Election au poste d'Orateur, 8.

Jeunes, allocations, Loi:

Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/262.

Jeunesse, semaine nationale d'appréciation:

Désignation: Motion (M. Reynolds), présentation, débat et du consentement unanime adoption de la motion, 437.

Jeunesse, semaine nationale d'appréciation, Loi:

Bill C-221, M. Reynolds. 1re lecture, 60. Du consentement unanime, révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill, 437.

Jeux olympiques de 1976 à Montréal:

Adresse, — Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et l'administration de la ville de Montréal, en particulier les lettres traitant de l'aide fédérale: M. Diefenbaker, 601. Dépôt de la réponse, 761. Document parlementaire no 301-3/23.

Jeux olympiques de 1976, Loi:

1. Rapport — Pièces olympiques — pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/60.
2. Rapport — Programme de la monnaie olympique — pour 1973-1974, 64. Document parlementaire no 301-1/60A.
3. Rapport — Pièces olympiques — pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1974, 159. Document parlementaire no 301-1/60B.
4. Rapport — Programme de la monnaie olympique — pour la période du 1er avril au 30 septembre 1974, 166. Document parlementaire no 301-1/60C.
5. Rapport — Pièces olympiques — pour la période allant jusqu'au 31 mars 1975, 584. Document parlementaire no 301-1/60D.
6. Rapport semestriel — Programme de la monnaie olympique — pour la période du 1er octobre 1974 au 31 mars 1975, 594. Document parlementaire no 301-1/60E.
7. Rapport — Pièces olympiques — pour 1974-1975, 893. Document parlementaire no 301-1/60F.
8. Rapport — Programme de la monnaie olympique — pour 1974-1975, 898. Document parlementaire no 301-1/60G.
9. Rapport semestriel — Programme de la monnaie olympique — pour la période terminée le 31 mars 1976, 1308. Document parlementaire no 301-1/60H.
10. Rapport semestriel — Pièces olympiques — pour 1975-1976, 1317. Document parlementaire no 301-1/60I.

Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-424, M. Joyal (Autorisation). 1re lecture, 985.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-63, Président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 641. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, sur division et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 653. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 98 aux *Journaux*), 675. Etape du rapport, motions, 687-9, 697, 700-1. Motions différées, 689, 700. Motion déclarée irrecevable sur une décision de l'Orateur, 700-1. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 701-2. Adoption à l'étape du rapport, 702. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 702-3. Adoption par le Sénat, 722. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 68, S.C. 1974-1976.

Jour du drapeau canadien, Loi:

Bill C-335, M. Haidasz. 1re lecture, 62.

Jour du Patrimoine canadien, Loi:

Bill C-208, M. MacGuigan. 1re lecture, 60. 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 384. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 64 aux *Journaux*), 427-8. Adoption à l'étape du rapport, 465. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 1021.

Jour J:

Voir **Guerre mondiale (1939-1945)**.

Jours fériés, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-231, M. Herbert (Emploi du mot "Dominion"). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture et amendement (M. Francis): Renvoi de la teneur du bill au Comité de la justice et des questions juridiques, débat et adoption de l'amendement, 376.
2. Bill C-320, M. Reynolds (Emploi du mot "Dominion"). 1re lecture, 62.

Juges, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-47, ministre de la Justice. 1re lecture, 229-30. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 550. Reprise, débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): Refus de la 2e lecture à cause d'un manque à prévoir une hausse de traitement, M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable, 551. 2e lecture, adoption sur vote

Juges, Loi (Loi modifiant) – (Fin)

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-47 – (Fin)

par appel nominal, 552. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 80 aux *Journaux*), 577-9. Etape du rapport, motions, 589-90. Motions adoptées, 590. Adoption à l'étape du rapport, sur division et du consentement unanime, 3e lecture, sur division, 590. Adoption par le Sénat, 647. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 48, S.C. 1974-1976.

Justice, administration:

1. Rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel pour 1973-1974, 165. Document parlementaire no 301-1/72.
2. Rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel pour 1974-1975, 1153. Document parlementaire no 301-1/72A.
3. Accord d'aide juridique entre le gouvernement fédéral et les provinces, coût, etc.: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2845.
4. Copie d'une lettre de l'hon. Jean Chrétien au très hon. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, en date du 2 mars 1976, au sujet d'une allégation du juge Kenneth MacKay, 1083. Document parlementaire no 301-7/45.
5. Copie d'une lettre du juge Kenneth C. MacKay à MM. Guy, Vaillancourt, Bertrand, Bourgeois et Laurent, avocats, Montréal (Qué.), en date du 3 mars 1976, 1093. Document parlementaire no 301-7/45A.
6. Du consentement unanime, copies de lettres échangées entre le ministre de la Justice et le Juge en chef de la Cour supérieure du Québec, en date des 4 et 10 mars 1976, ainsi qu'une traduction de ces lettres, 1113. Document parlementaire no 301-7/45B. Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* du 12 mars 1976.
7. Copies d'une lettre du ministre de la Justice au Premier ministre, datée du 12 mars 1976, concernant une lettre du juge Deschênes, 1120. Document parlementaire no 301-7/45C.
8. Copies de la bibliographie des sources documentaires se rapportant aux projets de la loi C-83 et C-84, 1089. Document parlementaire no 301-7/48.
9. Copies de document d'un recueil statistique—aspects choisis de la justice pénale, 1133. Document parlementaire no 301-7/48C.

Voir aussi **Ouellet, l'hon. André; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Justice et Questions juridiques, Comité:

1. Composition, 29, 46, 55, 66, 79, 126, 132, 139, 176, 218, 225, 245, 252, 361, 364-5, 369, 381-2, 384, 386, 425, 443, 446, 455, 464, 466, 482, 504, 510, 515, 519, 523, 534, 544, 552, 572, 576, 580, 621, 654, 656, 717, 767, 814, 817, 820, 900, 908, 911-2, 918, 928, 931, 934, 938, 994, 1040, 1046, 1084, 1116, 1121, 1125, 1130, 1197, 1244, 1248, 1256, 1258, 1260, 1262, 1266, 1273, 1276, 1283, 1286, 1290, 1296, 1298, 1302, 1312, 1314, 1317, 1320, 1324, 1326, 1329, 1332, 1338, 1340, 1341-2, 1346, 1348, 1349, 1352, 1364, 1369, 1373, 1376, 1379.
2. Bills déferés: Corporations commerciales canadiennes, Loi, Bill C-29, 111. Lois, revision, Loi, Bill S-3, 162. Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi, Bill S-16, 162. Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant), Bill S-2, 191. Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant), Bill C-43, 192. Code criminel (Loi modifiant), Bill C-223, 304. Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi, Bill C-373, 312. Jour du Patrimoine canadien, Loi, Bill C-208, 284. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant), Bill C-3, 460. Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant), Bill C-71, 870. Droit pénal, Loi, Bill C-84, 1366.
3. Déferé: L'objet du Bill C-240 (MacDonald, sir John A., fête, Loi), 496.
4. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, des Services correctionnels et de la Gendarmerie royale du Canada, 34.
5. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, 330.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, 314.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère du Solliciteur général, 854.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, 1080.
9. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, 1050.

Justice et Questions juridiques, Comité – (Fin)

10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de la Justice) (Appendice no 9 aux *Journaux*), 78; Deuxième (Corporations commerciales canadiennes, Loi, Bill C-29, avec modifications) (Appendice no 32 aux *Journaux*), 219-22; Troisième (Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi, Bill S-16) (Appendice no 33 aux *Journaux*), 227; Quatrième (Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant), Bill S-2) (Appendice no 34 aux *Journaux*), 227; Cinquième (Lois, revision, Loi, Bill S-3) (Appendice no 35 aux *Journaux*), 227; Sixième (Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant), Bill C-43) (Appendice no 36 aux *Journaux*), 227-8; Septième (Code criminel (Loi modifiant), Bill C-223) (Appendice no 52 aux *Journaux*), 371; Huitième (Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi, Bill C-373) (Appendice no 53 aux *Journaux*), 371-2; Neuvième (Budget des dépenses (D) de 1974-1975 des ministères de la Justice et du Solliciteur général) (Appendice no 54 aux *Journaux*), 372; Dixième (Jour d'Héritage Canada, Loi, Bill C-208, avec modifications) (Appendice no 64 aux *Journaux*), 427-8; Onzième (Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant), Bill C-3, avec modifications) (Appendice no 71 aux *Journaux*), 517; Douzième (Juges, Loi (Loi modifiant), Bill C-47, avec modifications) (Appendice no 80 aux *Journaux*), 577-9; Treizième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de la Justice) (Appendice no 81 aux *Journaux*), 579; Quatorzième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère du Solliciteur général) (Appendice no 82 aux *Journaux*), 581; Quinzième (Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant), Bill C-71, avec modifications) (Appendice no 138 aux *Journaux*), 939-42; Seizième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de la Justice) (Appendice no 156 aux *Journaux*), 1133; Dix-septième (Droit pénal, Loi, Bill C-83, avec modifications) (Appendice no 190 aux *Journaux*), 1355-60; Dix-huitième (Droit pénal, Loi, Bill C-84, avec modifications) (Appendice no 192 aux *Journaux*), 1378-9.

Justice, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 9 aux *Journaux*), 78.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 54 aux *Journaux*), 372.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 81 aux *Journaux*), 579.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 156 aux *Journaux*), 1133.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la justice et des questions juridiques, 1050.
6. Avocats du Nouveau-Brunswick employés en 1973 et 1974 et honoraires versés: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/228.
7. Avocats de la Saskatchewan employés entre le 1er octobre 1973 et le 30 juillet 1974: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/257.
8. Avocats employés en Nouvelle-Ecosse depuis 1973, rémunération: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 267. Document parlementaire no 301-2/1123.
9. Ordre,—Copie d'une lettre du ministre au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon: M. Fairweather: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 245. Présentation, débat et, du consentement unanime, la motion conserve son rang au *Feuilleton*, 323. Reprise et interruption du débat, 429. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 454.

Voir aussi **Avocats**.

Justice, Ministère, Loi (Loi modifiant):

Bill C-268, M. Fortin. 1re lecture, 61.

K**Koester, M. Beverley:**

Nomination au poste de greffier adjoint de la Chambre des communes, 754.

L

Lac Winnipeg:

Voir **Environnement; Motions d'initiative parlementaire.**

Lait:

Prix, ajustement au coût de production: Motion (M. Beaudoin), présentation et interruption du débat, 743.
Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Langues officielles:

1. Rapport du Conseil consultatif des districts bilingues, 875. Document parlementaire no 301-1/285.
2. Nombre de fonctionnaires inscrits à des cours de langue, nombre ayant suivi les cours et réussi l'examen, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 335. Document parlementaire no 301-2/46. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 365. Document parlementaire no 301-2/46A.
3. Employés recrutés à des postes directement en rapport avec la Loi sur les langues officielles, concours, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 445. Document parlementaire no 301-2/47.
4. Sociétés ou particuliers engagés par contrat avec le gouvernement à donner une formation linguistique à leurs employés: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 419. Document parlementaire no 301-2/48. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 451. Document parlementaire no 301-2/48A.
5. Personnes autres que les employés du gouvernement ayant reçu une formation linguistique: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 335-6. Document parlementaire no 301-2/51.
6. Brochures et publications des ministères publiés dans une langue autre que le français et l'anglais, etc.: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/121.
7. Langue parlée à la maison selon le recensement de 1971: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 251. Document parlementaire no 301-2/689.
8. Somme consacrée à la formation linguistique par les provinces, etc.: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/957.
9. Etudes sur les difficultés d'apprendre une 2e langue et critères pour déterminer les postes bilingues, 244. Document parlementaire no 301-2/1009.
10. Coût total du programme du bilinguisme, au chapitre des cours de langues, du perfectionnement et de la promotion, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1173. Document parlementaire no 301-2/3683.
11. Rapport sur la mise en oeuvre de la résolution adoptée par le Parlement en juin 1973, 137. Document parlementaire no 301-4/54.
12. Copies de la correspondance échangée entre le Premier ministre et le président de la *Quebec Association of Protestant School Boards* concernant la constitutionnalité de la Loi sur la langue officielle du Québec, 729. Document parlementaire no 301-5/185.

Voir aussi **Fonction publique.**

Langues officielles, Commissaire:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour la période du 1er avril 1973 au 31 décembre 1974, 409. Document parlementaire no 301-1/301.
3. Rapport pour 1975, 1165. Document parlementaire no 301-1/301A.

Langues officielles (Loi modifiant):

Bill C-430, M. Joyal (Renvoi des rapports). 1re lecture, 1165.

Laniel, M. Gérald, député:

Nomination à titre de président des comités pléniers de la Chambre, 14.

Légion royale canadienne, Loi:

Réception d'une pétition (en retard), 715. Bill S-28, M. Francis. Reçu du Sénat et 1re lecture, 722. Rapport du greffier des pétitions, 723. Ordre.—Renvoi de la pétition et du douzième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 726. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 111 aux *Journaux*), 737. Motion tendant à la 2e lecture et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) visant à renvoyer

Légion royale canadienne, Loi – (Fin)

Réception d'une pétition – (Fin)

le bill à un Comité plénier, présentation et amendement adopté, 2e lecture, après débat, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 738. Rapport de l'Examineur des pétitions, 739. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 112, S.C. 1974-1976.

Législation:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-16, ministre de la Santé et du Bien-être social. 1re lecture, 45. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 583. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 583-4. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 88 aux *Journaux*), 623-4. Etape du rapport, motion, 636-8. Motion adoptée, 638. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 638. Adoption par le Sénat, avec amendement et du consentement unanime, adoption de l'amendement du Sénat, 667. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 66, S.C. 1974-1976.

Libérations conditionnelles, Commission:

Frais d'exploitation, personnel, traitements, etc.: M. Friesen—Dépôt immédiat de la réponse, 807-8. Document parlementaire no 301-2/3004.

Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-23, Président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 57. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 638. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 104 aux *Journaux*). Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 800. Adoption par le Sénat, 847-8. Sanction royale, 904. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 73, S.C. 1974-1976.

Lockheed Aircraft Corporation:

Voir **Défense, équipement et armement.**

Loi électorale du Canada (Loi modifiant):

1. Bill C-213, M. Coates (Publication de résultats de sondages électoraux). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 162. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
2. Bill C-222, M. MacDonald (Egmont) (Prisonniers habilités à voter). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 317. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
3. Bill C-232, M. Horner (Vote par procuration). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 518. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
4. Bill C-279, M. Reynolds (Liste électorale permanente). 1re lecture, 61. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
5. Bill C-287, M. O'Sullivan (Liste des électeurs militaires). 1re lecture, 61. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport avec recommandations (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
6. Bill C-290, M. Fleming (Liste électorale permanente). 1re lecture, 61. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.

Loi électorale du Canada (Loi modifiant) – (Fin)

7. Bill C-292, M. Fleming (Bureaux spéciaux de scrutin pour les handicapés). 1re lecture, 61. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
8. Bill C-304, M. O'Connell (Accès au scrutin). 1re lecture, 62. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
9. Bill C-307, M. Reynolds (Congé). 1re lecture, 62. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
10. Bill C-336, M. Munro (Esquimalt-Saanich) (Bureaux de scrutin mobiles). 1re lecture, 62. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
11. Bill C-362, M. MacGuigan (Emploi des contributions). 1re lecture, 115. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
12. Bill C-389, M. Jones (Appartenance politique). 1re lecture, 541. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
13. Bill C-404, M. Reynolds (Sondages d'opinion). 1re lecture, 695. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
14. Bill C-413, M. Whittaker (Bureaux de scrutin accessibles aux automobiles). 1re lecture, 791.
15. Bill C-431, M. Forrestall (Vote par procuration, personnel navigant des services aériens). 1re lecture, 1168.

Lois, revision, Loi:

Bill S-3, ministre de la Justice. Reçu du Sénat, 119. 1re lecture, 125. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 162. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 35 aux *Journaux*), 227. Etude à l'étape du rapport, rapport sans amendement et 3e lecture, 236-7. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 20, S.C. 1974-1976.

Loto-Canada:

Copies d'un document d'information, en date du 10 mai 1976, 1277. Document parlementaire no 301-7/53.

M**Macdonald, sir John A., fête, Loi:**

Bill C-240, M. Macquarrie. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, et du consentement unanime, révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et renvoi de l'objet du bill au Comité de la justice et des questions juridiques, 496.

Main-d'oeuvre:

1. Information supplémentaire des coûts de main-d'oeuvre (tableaux 1 et 2), 656. Document parlementaire no 301-1/306.
2. Barèmes de salaires régionaux, écart de salaire dans les diverses zones, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 150. Document parlementaire no 301-2/292.
3. Centres pour étudiants, personnes employées, demandes d'emploi reçues par province, coût du projet: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 716. Document parlementaire no 301-2/2529.
4. Et immigration, centres, emplacement, agents affectés, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1360. Document parlementaire no 301-2/5408.

Main-d'oeuvre – (Fin)

5. Centres, nombre au Québec, adresses et numéros de téléphone: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1341. Document parlementaire no 301-2/5423.
6. Copies d'un dépliant au sujet de l'embauche de travailleurs étrangers, 99. Document parlementaire no 301-7/3.

Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 51 aux *Journaux*), 367.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1080.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 264. Document parlementaire no 301-1/17.
8. Rapport pour 1974-1975, 990. Document parlementaire no 301-1/17A.
9. Somme consacrée de 1972 à 1974 à des contrats de recherche, de développement et autres services consultatifs, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 537-8. Document parlementaire no 301-2/554.
10. Traduction de documents en français et publication de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/872.
11. Campagne de placement, centres, personnes affectées, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 481. Document parlementaire no 301-2/2038.
12. Programmes d'extension de la main-d'oeuvre, nombre par région, emplacement, etc.: M. Gauthier (Ottawa-Vanier)—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2536.
13. Rapport de la Commission d'enquête L'Heureux-Dubé relative au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration à Montréal, 979. Document parlementaire no 301-4/117.

Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-273, M. Reynolds (Handicapés). 1re lecture, 61.
2. Bill C-306, M. Holmes (Handicapés). 1re lecture, 62.

Maladies contagieuses et infectieuses:

Voir **Santé**.

Maladies tropicales et parasitaires:

Voir **Quarantaine, Loi (Loi modifiant)**.

Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974:

Bill C-12, ministre du Travail. 1re lecture, 42. Ordre,—Limite de vingt minutes sur les discours lors de l'étude en 2e lecture, 42. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 43. Reprise du débat, 2e lecture sur vote inscrit et renvoi au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 46. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 1 aux *Journaux*), 53. Ordre,—Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture le même jour que le rapport du Comité, 53. Motion tendant à l'étude à l'étape du rapport, adoption et 3e lecture sur division, 54. Adoption par le Sénat, 55. Sanction royale, 55. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 1, S.C. 1974-1976.

Mariage, exemption, Loi:

Réception d'une pétition (en retard) des requérants Richard Fritz et Marianne Strass, présentation, 655. Rapport du greffier des pétitions, 663. Ordre,—Renvoi de la pétition et du onzième rapport du Comité des bills privés en général et du Règlement, 671. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 103 aux *Journaux*), 689. Bill C-1001, M. Campbell (LaSalle-Emard-Côte Saint-Paul). Reçu du Sénat et 1re lecture, 691. Rapport de l'Examineur des pé-

Mariage, exemption, Loi – (Fin)

Réception d'une pétition – (Fin)

titions, 693. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 696-7. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 106 aux *Journaux*), 716. Du consentement unanime, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 721. Adoption par le Sénat, 739. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 113, S.C. 1974-1976.

Marine marchande du Canada:

Ordre, – Production de documents ayant trait aux besoins de la marine marchande du Canada: M. Forrestall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 291. Présentation et interruption du débat, 350. Reprise du débat et du consentement unanime retrait de la motion, 454.

Marine marchande du Canada, Loi:

1. Rapport de la Caisse de réclamations de la pollution maritime pour 1973-1974, 17. Document parlementaire no 301-1/59.
2. Rapport de la Caisse de réclamations de la pollution maritime pour 1974-1975, 690. Document parlementaire no 301-1/59A.
3. Rapport concernant les états des recettes et des dépenses de la Loi pour 1972-1973, 320. Document parlementaire no 301-1/238 (Texte français).
4. Rapport concernant l'état des recettes et des dépenses pour 1973-1974, 328. Document parlementaire no 301-1/238 (Texte français).
5. Rapport concernant les états des recettes et des dépenses de la Loi pour 1974-1975, 788. Document parlementaire no 301-1/238A (Texte français).
6. Rapport concernant les exemptions autorisées dans les cas où l'on a pu obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant le certificat et l'expérience exigés pour 1974, 422. Document parlementaire no 301-1/239.
7. Rapport concernant les exemptions autorisées dans les cas où l'on a pu obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant le certificat et l'expérience exigés pour 1975, 1117. Document parlementaire no 301-1/239A.

Marine marchande du Canada, Loi (Loi modifiant):

Bill C-401, M. Friesen (Pollution). 1re lecture, 688.

Marque de commerce nationale et étiquetage exact, Loi (Loi modifiant):

Bill C-217, M. Francis. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 465.

Marques de commerce, Loi:

Voir **Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant)**.

Médecins:

Voir **Immigration**.

Minéraux:

Document intitulé "Vers une politique minérale canadienne – Choix possibles", 303. Document parlementaire no 301-4/63.

Mines d'or, aide à l'exploitation, Loi d'urgence:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 22. Document parlementaire no 301-1/131.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 760. Document parlementaire no 301-1/131A.

Mines, industrie:

Programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord, subventions, régions visées, etc.: M. Matte – Dépôt immédiat de la réponse, 1044. Document parlementaire no 301-2/3945.

Ministères:

1. Emploi d'experts-conseils, but, rémunération, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/151. Dépôt de réponses supplémentaires, 417, 443, 565. Documents parlementaires nos 301-2/151A, 301-2/151B, 301-2/151C.
2. Surtemps payé à des fonctionnaires dont le traitement annuel excède \$18,000: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 305-6. Document parlementaire no 301-2/196.
3. Renseignements fournis sur des citoyens canadiens à des étrangers, nature des renseignements, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 385. Document parlementaire no 301-2/238.
4. Nombre de fonctionnaires recevant un salaire de \$20,000 ou plus en 1968 et en 1974: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/274.
5. Et agences gouvernementales, somme consacrée depuis 1969 aux frais de déplacements des employés à l'étranger: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 449. Document parlementaire no 301-2/318. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 535. Document parlementaire no 301-2/318A.
6. Employés de l'Etat en 1972, en 1974, lieux d'emploi, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/319.
7. Personnes employées pour une période déterminée, sous contrat ou temporaire, échelle de salaire: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 424. Document parlementaire no 301-2/320. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 535. Document parlementaire no 301-2/320A.
8. Et agences gouvernementales, services d'ordinateurs, banques des données fédérales, activités, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/621.
9. Et agences gouvernementales, ordinateurs en service, système utilisé, nature et buts, données, méthodes, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 410-1. Document parlementaire no 301-2/622.
10. Décentralisation ou réorganisation, employés, traitements, etc.: M. Dinsdale—Dépôt immédiat de la réponse, 441-2. Document parlementaire no 301-2/722. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 565. Document parlementaire no 301-2/722A.
11. Et agences gouvernementales, décentralisation, personnel affecté, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 453. Document parlementaire no 301-2/881.
12. Conseillers à contrat le 15 novembre 1974, but et coût de la consultation: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 411. Document parlementaire no 301-2/897. Dépôt de réponses supplémentaires, 443, 557-8. Documents parlementaires nos 301-2/897A et 301-2/897B.
13. Et agences gouvernementales, montants versés à l'Association des producteurs de blé de Palliser ou à des particuliers agissant au nom de cette association, à Ron Bryden, etc.: M. Benjamin—Dépôt immédiat de la réponse, 754. Document parlementaire no 301-2/1215.
14. Et agences gouvernementales, listes d'adresses accessibles aux organisations privées pour leurs campagnes postales directes: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 301-2/1283.
15. Publications, distribution, coût, etc.: M. Dinsdale—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/1577. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 866. Document parlementaire no 301-2/1577A.
16. Et sociétés de la Couronne, agents d'information, nom, titre, salaires, etc.: M. Roche—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/1752. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 987. Document parlementaire no 301-2/1752A.
17. Aide fédérale, en argent, services, etc. au Festival international de la jeunesse francophone tenu à Québec, en août 1974: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 819. Document parlementaire no 301-2/1847. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1036-7. Document parlementaire no 301-2/1847A.
18. Fonctionnaires de Terre-Neuve, classification et traitement: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 632. Document parlementaire no 301-2/1852.
19. Nom de chaque ministre, ministre suppléant et du second ministre adjoint: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 385. Document parlementaire no 301-2/2075.
20. Services d'information, fonctions, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2082. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 761. Document parlementaire no 301-2/2082A.
21. Services d'information, fonctions, frais d'exploitation: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2207.
22. Et agences gouvernementales, services d'avocats, emploi de MM. Roy Gould et John Lang, coût, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 301-2/2231.
23. Agence, comité, commission et société de la Couronne, tests psychologiques destinés aux employés ou aux postulants, buts, résultats, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 716. Document parlementaire no 301-2/2402.

Ministères – (Suite)

24. Et agences gouvernementales, système informatique de renseignements, nom, nature et but, stockage des données, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2641. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1074. Document parlementaire no 301-2/2641A.
25. Utilisation d'avions gérées par les ministères de la Défense nationale et des Transports, heures ou jours de vol, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 756-7. Document parlementaire no 301-2/2687. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 912. Document parlementaire no 301-2/2687A.
26. Agences de publicité employés par ministère, nom, adresse: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2696.
27. Et agences gouvernementales, relations publiques, personnel, coût, dépenses en frais de publicité, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 301-2/2985. Dépôt de réponses supplémentaires, 901, 1010, 1014, 1033, 1182, 1394. Documents parlementaires nos 301-2/2985A, 301-2/2985B, 301-2/2985C, 301-2/2985D, 301-2/2985E, 301-2/2985F.
28. Et agences gouvernementales, directives et règlements concernant la divulgation des renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 301-2/3092. Dépôt de réponses supplémentaires, 855-6, 1010-1, 1014, 1040, 1141-2, 1291, 1431. Documents parlementaires nos 301-2/3092A, 301-2/3092B, 301-2/3092C, 301-2/3092D, 301-2/3092E, 301-2/3092F, 301-2/3092G.
29. Et agences gouvernementales, divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées, directives, consignation et utilisation, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 301-2/3093. Dépôt de réponses supplémentaires, 1011, 1033, 1040, 1291. Documents parlementaires nos 301-2/3093A, 301-2/3093B, 301-2/3093C, 301-2/3093D.
30. Et agences gouvernementales, budget alloué aux employés occasionnels embauchés pour une période fixe ou temporaire pour 1975-1976: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1015. Document parlementaire no 301-2/3255. Dépôt de réponses supplémentaires, 1033, 1037, 1087, 1147. Documents parlementaires nos 301-2/3255A, 301-2/3255B, 301-2/3255C, 301-2/3255D.
31. Et agences gouvernementales, budget affecté aux employés sous contrat pour 1975-1976: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1015. Document parlementaire no 301-2/3257. Dépôt de réponses supplémentaires, 1033, 1037, 1041. Documents parlementaires nos 301-2/3257A, 301-2/3257B, 301-2/3257C.
32. Et agences gouvernementales, réorganisation, contrats accordés, montant: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1015. Document parlementaire no 301-2/3258. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1087. Documents parlementaires nos 301-2/3258A et 301-2/3258B.
33. Et agences gouvernementales, Programme de rémunération d'affectation spéciale, coût, personnes affectées aux unités francophones, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1015. Document parlementaire no 301-2/3260. Dépôt de réponses supplémentaires, 1126, 1155. Documents parlementaires nos 301-2/3260A et 301-2/3260B.
34. Et agences gouvernementales, bureaux situés à Hull (Qué.) ou dans les environnements, succursales, superficie, employés, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1185. Document parlementaire no 301-2/3319.
35. Fonctionnaires recevant un salaire de \$30,000 et plus, nombre, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3350. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1078. Document parlementaire no 301-2/3350A.
36. Et agences gouvernementales, dépenses effectuées dans les circonscriptions de Restigouche et de Kootenay-Ouest de 1963 à 1975: M. Brisco—Dépôt immédiat de la réponse, 1023. Document parlementaire no 301-2/3525. Dépôt de réponses supplémentaires, 1046, 1262. Documents parlementaires nos 301-2/3525A et 301-2/3525B.
37. Dépenses effectuées en 1972 et 1974 pour frais de publications, de présentations audio-visuelles et cinématographiques, etc.: M. Friesen—Dépôt immédiat de la réponse, 1023-4. Document parlementaire no 301-2/3569. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1075, 1426-7. Documents parlementaires nos 301-2/3569A, 301-2/3569B, 301-2/3569C.
38. Dépenses depuis 1968: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1036. Document parlementaire no 301-2/3654. Dépôt de réponses supplémentaires, 1078, 1087, 1110, 1150, 1352. Documents parlementaires nos 301-2/3654A, 301-2/3654B, 301-2/3654C, 301-2/3654D, 301-2/3654E, 301-2/3654F.
39. Personnel embauché pour une période limitée, par contrat ou temporaire, classification, traitement: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3792. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1046, 1087-8, 1111, 1121, 1126, 1134, 1182, 1216, 1262, 1312. Documents parlementaires nos 301-2/3792A, 301-2/3792B, 301-2/3792C, 301-2/3792D, 301-2/3792E, 301-2/3792F, 301-2/3792G, 301-2/3792H, 301-2/3792I, 301-2/3792J, 301-2/3792K, 301-2/3792L.

Ministères – (Fin)

40. Agents d'information et employés du personnel de soutien embauchés en 1974-1975, classification et traitement, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3793. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1075, 1126, 1142, 1150-1, 1262-3. Documents parlementaires nos 301-2/3793A, 301-2/3793B, 301-2/3793C, 301-2/3793D 301-2/3793E, 301-2/3793F, 301-2/3793G.
41. Et agences gouvernementales, effectif de 1973 et 1975, employés travaillant en dehors ou dans la région d'Ottawa-Hull, endroit, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1159. Document parlementaire no 301-2/3794.
42. Et agences gouvernementales, somme consacrée depuis 1970 aux frais de voyage des employés à l'étranger: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3795. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1047, 1075, 1088, 1142, 1263. Documents parlementaires nos 301-2/3795A, 301-2/3795B, 301-2/3795C, 301-2/3795D, 301-2/3795E, 301-2/3795F, 301-2/3795G.
43. Et agences gouvernementales, hauts fonctionnaires appartenant aux catégories SX1 à SX4, nombre, augmentation entre 1969 et 1974: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1007. Document parlementaire no 301-2/3796.
44. Et agences gouvernementales, fonctionnaires touchant un traitement supérieur à \$18,000 et rétribués pour des heures supplémentaires: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3797. Dépôt de réponses supplémentaires, 1041, 1088, 1126, 1212. Documents parlementaires nos 301-2/3797A, 301-2/3797B, 301-2/3797C, 301-2/3797D, 301-2/3797E.
45. Et agences gouvernementales, périodiques, journaux et communiqués, publication, coût, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1289. Document parlementaire no 301-2/4446. Dépôt de réponses supplémentaires, 1320, 1340, 1376. Documents parlementaires nos 301-2/4446A, 301-2/4446B, 301-2/4446C.
46. Services de renseignements pour 1974 et 1975, communiqués de presse, discours ministériels, etc., coût: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 1316. Document parlementaire no 301-2/4600. Dépôt de réponses supplémentaires, 1326, 1329, 1376, 1427. Documents parlementaires nos 301-2/4600A, 301-2/4600B, 301-2/4600C, 301-2/4600D.
47. Et agences gouvernementales, livraison du courrier, recours aux services privés, dépenses, nom des sociétés, contrats, etc.: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 1289. Document parlementaire no 301-2/4955. Dépôt de réponses supplémentaires, 1320-1, 1329, 1340, 1394. Documents parlementaires nos 301-2/4955A, 301-2/4955B, 301-2/4955C, 301-2/4955D.
48. Et agences gouvernementales, contrats négociés avec le Centre des langues Feuille d'érable Ltée, pour l'enseignement d'une langue seconde, fonctionnaires affectés, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1351. Document parlementaire no 301-2/5169.
49. Et agences gouvernementales, contrats négociés avec le Centre linguistique Cartier, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1352. Document parlementaire no 301-2/5170.
50. Et agences gouvernementales, contrats négociés avec l'école de langues Berlitz, somme affectée aux salaires, personnel enseignant, fonctionnaires suivant des cours, nombre, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1290. Document parlementaire no 301-2/5172. Dépôt de réponses supplémentaires, 1321, 1326, 1340, 1379, 1427. Documents parlementaires nos 301-2/5172A, 301-2/5172B, 301-2/5172C, 301-2/5172D, 301-2/5172E.
51. Ordre, —Copie de tout journal, revue ou bulletin publié par chaque ministère ou agences gouvernementales: M. Orlikow, 1103. Dépôt de la réponse, 1324. Document parlementaire no 301-3/94. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1346. Document parlementaire no 301-3/94A.

Voir aussi **Avocats; Expositions et foires; Fonction publique; Gouvernement; Langues officielles.**

Ministres:

1. Nom, traitement, poste, fonctions des employés de chaque ministre: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/42.
2. Emploi de rédacteurs de discours à la pige ou par contrat: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 300. Document parlementaire no 301-2/156.
3. Nom et traitement des personnes employées par chaque ministre à titre de chefs de cabinet, adjoints spéciaux, etc., ainsi que des sociétés ou des particuliers engagés par contrat: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 424. Document parlementaire no 301-2/518. Dépôt de réponses supplémentaires, 451, 686. Documents parlementaires nos 301-2/518A et 301-2/518B.

Ministres — (Fin)

4. Effectif au cours des trois dernières années, salaires: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 749. Document parlementaire no 301-2/1204.
5. Services d'un rédacteur de discours à la pige ou par contrat, honoraires: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 721. Document parlementaire no 301-2/1784.
6. Sous-ministre et sous-ministre adjoint, discours rédigés par des agents d'information du gouvernement: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 695-6. Document parlementaire no 301-2/1786.
7. Ministre de l'Agriculture et famille, voyages, avions de l'Etat utilisés, destination, but, durée, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1282. Document parlementaire no 301-2/3240.
8. Bureaux, rénovations, coût, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1019. Document parlementaire no 301-2/3280. Dépôt de réponses supplémentaires, 1033, 1046, 1074, 1087, 1266. Documents parlementaires nos 301-2/3280A, 301-2/3280B, 301-2/3280C, 301-2/3280D, 301-2/3280E.
9. Nom, poste, fonctions et traitement des employés de chaque ministre et secrétaire parlementaire: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3348. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1034. Document parlementaire no 301-2/3348A.
10. Bureaux, meubles, équipement et installations, etc., coût depuis 1968: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1036. Document parlementaire no 301-2/3654. Dépôt de réponses supplémentaires, 1078, 1087, 1110, 1150, 1352. Documents parlementaires nos 301-2/3654A, 301-2/3654B, 301-2/3654C, 301-2/3654D, 301-2/3654E, 301-2/3654F.
11. Bureaux, rénovations, coût: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3860. Dépôt de réponses supplémentaires, 1041, 1047, 1075, 1078, 1088, 1111, 1348, 1361. Documents parlementaires nos 301-2/3860A, 301-2/3860B, 301-2/3860C, 301-2/3860D, 301-2/3860E, 301-2/3860F, 301-2/3860G, 301-2/3860H.

Monnaie:

Contrefaçon de l'argent canadien depuis 1960: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 267. Document parlementaire no 301-2/1024.

Monnaie et change, Loi:

1. Rapport sur les opérations du compte du fonds de change pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général sur l'état financier, 51. Document parlementaire no 301-1/133.
2. Rapport sur les opérations du compte du fonds de change pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général sur l'état financier, 584. Document parlementaire no 301-1/133A.
3. Rapport sur les opérations du compte du fonds de change pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général concernant la vérification du compte, 1324. Document parlementaire no 301-1/133B.

Monnaie royale du Canada:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973, ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/176.
2. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 15-16. Document parlementaire no 301-1/176A.
3. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 417. Document parlementaire no 301-1/176B.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974, ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 573. Document parlementaire no 301-1/176C.
5. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975, ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1379. Document parlementaire no 301-1/176D.

Morin, Mme Albanie, député:

Nomination à titre de vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre, 14.

Moroz, M. Valentyn:

Voir **Union soviétique**.

Motions d'initiative parlementaire:

1. Anciens combattants, étude de l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin de rendre justice aux anciens combattants, présentation, modification du consentement unanime et adoption après débat, 263.

Motions d'initiative parlementaire – (Suite)

2. Assurance-chômage, révision de la Loi afin d'en supprimer les dispositions fondées sur le principe du bien-être social, présentation et interruption du débat, 442.
3. Bétail, recommandation à la Chambre d'adopter des lois préventives contre le vol, etc., présentation et adoption après débat, 315.
4. Chambre des communes, proposition de création d'un comité chargé d'examiner le rôle du Sénat, présentation et interruption du débat, 1137.
5. Chemins de fer Nationaux, institution d'une enquête royale sur les accidents, présentation et interruption du débat, 87. Reprise et interruption du débat, 800.
6. Comités permanents, témoins, interdiction de comparaître ou de témoigner, présentation et interruption du débat, 571-2.
7. Conserves alimentaires, enquête sur la grave pénurie de couvercles de pots de conserves, présentation et interruption du débat, 283. Reprise et interruption du débat, 1335.
8. Crédit agricole, Loi, modification de la Loi afin de stimuler les jeunes cultivateurs, présentation et interruption du débat, 252. Reprise et interruption du débat, 1258.
9. Défense, équipement et armement, copie du projet de contrat entre la *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie et le gouvernement du Canada, pour l'achat d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, présentation et interruption du débat, 1204.
10. Denrées alimentaires: Création d'une Commission mondiale des aliments et des ressources, présentation et interruption du débat, 74.
11. Education, création d'un Office national, présentation et interruption du débat, 1320.
12. Energie, études nécessaires à la construction des barrages d'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, présentation et interruption du débat, 301.
13. Environnement, création d'un Institut des études humaines de l'environnement, présentation et interruption du débat, 72.
14. Environnement, programme fédéral-provincial de lutte contre l'érosion des rives du lac Winnipeg, présentation et interruption du débat, 460.
15. Forces canadiennes, proposition de créer une distinction honorifique pour les militaires anciens et actuels pour services rendus dans le cadre de l'OTAN, présentation, débat et adoption de la motion du consentement unanime, 1094.
16. Gouvernement, administration, décentralisation, présentation et interruption du débat, 1160.
17. Iles Turks et Caicos, union avec le Canada, opportunité d'étude par un Comité mixte spécial, présentation et interruption du débat, 557.
18. Impôt sur le revenu, déduction du coût des outils nécessaires au travail, présentation et interruption du débat, 166. Reprise et interruption du débat, 914.
19. Impôt sur le revenu, modification de la Loi en vue d'accorder des déductions d'au moins cinq mille dollars à un couple marié et de deux mille huit cents dollars à une personne célibataire, présentation et interruption du débat, 703.
20. Impôt sur le revenu, modification de la Loi en vue d'accorder des déductions pour services bénévoles au profit d'une société de bienfaisance, présentation et interruption du débat, 128. Reprise du débat et du consentement unanime, motion réservée, 850. Reprise et interruption du débat, 876.
21. Impôt sur le revenu, proposition de déductibilité à concurrence de \$300 par an des impôts fonciers et loyers, présentation et interruption du débat, 514.
22. Invalides, proposition de mise au point des programmes de réadaptation de concert avec les provinces, présentation du consentement unanime et interruption du débat, 463-4.
23. Jeunesse, semaine nationale d'appréciation, désignation, présentation, débat et adoption de la motion du consentement unanime, 437.
24. Lait, prix, ajustement au coût de production, présentation et interruption du débat, 743.
25. Obligations perpétuelles à 3%, rachat par le gouvernement, présentation et interruption du débat, 511.
26. Pêches en eaux douces et intérieures, proposition de création d'un comité permanent, présentation et interruption du débat, 1172.
27. Pêches, étude d'une mesure visant à la création d'un ministère autonome, présentation et interruption du débat, 298.
28. Pension de vieillesse, étude de l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada afin de réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité, présentation et interruption du débat, 591.
29. Pension de vieillesse, étude de la possibilité de verser la pension aux femmes à 60 ans et de réduire progressivement l'âge d'admissibilité des hommes, présentation et interruption du débat, 331.

Motions d'initiative parlementaire – (Fin)

30. Pension de vieillesse, proposition d'une mesure permettant à un conjoint de bénéficiaire de pension, de toucher aussi sa pension, présentation et interruption du débat, 401.
31. Pension de vieillesse, proposition de rétroactivité des versements, à la date où une personne a atteint l'âge de 65 ans, présentation et interruption du débat, 1241.
32. Pensions, élimination des restrictions pour le personnel des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des sénateurs et députés retraités lorsqu'ils entrent au service du gouvernement, présentation, débat, retrait de la motion du consentement unanime, 416.
33. Premier ministre, désignation d'un comité pour examiner les pouvoirs, prérogatives et privilèges rattachés au Cabinet du Premier ministre, présentation et interruption du débat, 181. Reprise et interruption du débat, 1323-4.
34. Régime de pensions du Canada, mesure autorisant les cultivateurs et les pêcheurs indépendants à faire le calcul de la moyenne quinquennale de leurs revenus en vue de toucher des prestations, présentation et interruption du débat, 490.
35. Régime de pensions du Canada, mesures en vue de permettre aux infirmières de prendre leur retraite à 60 ans, présentation et interruption du débat, 215.
36. Routes, partage des frais de construction d'un pont sur la rivière Shubanacadie et de tronçons de route inachevés de Fundy Trail ainsi que d'un tunnel sous le *Northwest Arm* à Halifax, présentation et interruption du débat, 1293.
37. Santé, ordre au Comité de la justice et des questions juridiques d'étudier les mesures afin de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants, présentation, modification de la motion du consentement unanime et adoption, 177.
38. Société de développement du Cap-Breton, création d'un centre culturel sur l'Île-du-Cap-Breton, présentation et interruption du débat, 328.
39. Sociétés de la Couronne, activités financières et administratives, etc., étude par un Comité, présentation et interruption du débat, 101. Reprise et interruption du débat, 1004.
40. Sports, création d'un ministère, présentation et interruption du débat, 396.
41. Terre-Neuve, établissement d'une Commission de consultation et de planification pour l'Ouest, présentation et interruption du débat, 381.
42. Territoires du Nord-Ouest et Yukon, présentation d'une mesure par le gouvernement permettant l'établissement d'un régime représentatif et responsable aux territoires, présentation, débat et amendement, renvoi du sujet au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 267. Reprise du débat et du consentement unanime conserve son rang au *Feuilleton*, 1260. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 1278.
43. Transports: Réduction du tarif des voitures et du tarif-marchandises sur le traversier reliant Terre-Neuve à la Nouvelle-Ecosse, présentation et interruption du débat, 112.

Multiculturalisme:

1. Rapport du Conseil consultatif, 649. Document parlementaire no 301-1/414.
2. Rapport de l'étude sur les langues non officielles, 649. Document parlementaire no 301-1/414A.
3. Ministères concernés, administrateur principal à Ottawa et Toronto, politique, recherches, coût, etc.: M. Jelinek—Dépôt immédiat de la réponse, 595-6. Document parlementaire no 301-2/1362.
4. Programme, subventions consenties, montant, objet, liste des associations, etc.: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1285. Document parlementaire no 301-2/3967.

Musées nationaux du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférant, 22. Document parlementaire no 301-1/300.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 808. Document parlementaire no 301-1/300A.
4. Expositions et fouilles ainsi que publications de la Galerie nationale dans le nord de l'Ontario: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 128. Document parlementaire no 301-2/265.

N

Nations Unies:

1. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, financement, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 436. Document parlementaire no 301-2/1789.
2. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, financement, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 556-7. Document parlementaire no 301-2/2274.
3. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2438.
4. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, financement, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 807. Document parlementaire no 301-2/2909.
5. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, financement, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3217.
6. Rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture pour 1973-1974, 22. Document parlementaire no 301-6/3.
7. Rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture pour 1974-1975, 792. Document parlementaire no 301-6/3A.
8. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Diefenbaker): Réprobation de la résolution de l'ONU dénonçant Israël comme pays raciste, 853.

Voir aussi **Etablissements humains, conférence-exposition de l'ONU (Habitat '76)**.

NATO:

Voir **Traité de l'Atlantique-Nord, Organisation**.

Navigation:

1. Achat par le gouvernement de produits de nettoyage de fonds de cale, toxiques et non toxiques, coût, pollution, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 411. Document parlementaire no 301-2/635.
2. Ordre,—Copie de documents concernant la mise sur pied d'un Conseil consultatif national de la formation maritime: M. Marshall, 824. Dépôt de la réponse, 865. Document parlementaire no 301-3/57.
3. Document intitulé "Enquête sur les accidents aux bateaux de pêche de la Côte ouest, mars 1975—Sommaire administratif", 699. Document parlementaire no 301-4/45.

Navires, construction:

Voir **Défense nationale, Ministère**.

Négociation par secteur, Loi:

Bill C-399, M. Jelinek. 1re lecture, 685.

Nelson, fleuve:

Copies de la correspondance portant sur l'achat par *Manitoba Hydro* d'un équipement de conversion pour le deuxième bipole de la station de transmission, 611. Document parlementaire no 301-5/120.

Newfoundland and Labrador Development Corporation:

Sommes consenties pour 1971 à 1976, ventilation par catégorie d'industrie, projets, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 1128. Document parlementaire no 301-2/4061.

Newfoundland Broadcasting Company Limited:

Actionnaires, permis délivrés et annulés, contrats avec le gouvernement: M. Nowlan—Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 301-2/883.

Norbanque, Loi:

Présentation d'une pétition (en retard), 799. Rapport du greffier des pétitions, 804-5. Sur motion, renvoi de la pétition et du quatorzième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 807. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 113 aux *Journaux*), 823. Rapport de l'Examineur des pétitions, 824. Bill C-1002, M. Guay (Saint-Boniface). Reçu du Sénat et 1re lecture, 824. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 847. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 122 aux *Journaux*), 895. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 910. Adoption par le Sénat, 938. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 116, S.C. 1974-1976.

Normes des prestations de pension, Loi (Loi modifiant):

Bill C-325, M. Guay (Saint-Boniface). 1re lecture, 62.

Nouveau-Brunswick:

Voir **Forêts**.

Nouveaux horizons, programme:

1. Demandes reçues, projets subventionnés, emplois créés et argent distribué en 1973-1974 dans la circonscription d'Okanagan Boundary: M. Whittaker—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/296.
2. Subventions demandées dans chaque circonscription: M. Hogan—Dépôt immédiat de la réponse, 556. Document parlementaire no 301-2/1843.

Nouvelle-Ecosse:

Ordre,—Copie de cartes prototypes de la région de Brown's Bank établies par le Service hydrographique canadien: M. Marshall, 824. Dépôt de la réponse, 856. Document parlementaire no 301-3/55.

Voir aussi **Routes**.

0

Obligations de l'Etat:

Obligations perpétuelles à 3%, rachat par le gouvernement: Motion (M. Broadbent), présentation et interruption du débat, 511.

Oeufs:

Voir **Commission de surveillance du prix des produits alimentaires**.

Oeufs, commercialisation, Comité spécial:

1. Composition, 68, 82, 91, 98, 104, 106, 109, 114, 117, 123, 126, 129, 132, 135, 138, 139, 142, 145, 147, 148, 151, 159, 176, 177, 185, 188, 192.
2. Ordre du consentement unanime,—Prise en considération dès l'appel des ordres émanant du gouvernement plus tard aujourd'hui d'une motion visant à la création d'un Comité spécial, 67. Motion (M. Sharp),—Institution d'un Comité spécial pour enquêter et faire rapport sur les activités de l'Office et les autorités responsables de cet organisme, présentation, débat et adoption, 67-8. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 30 aux *Journaux*), 197-211.
3. Rapports: Premier (Appendice no 30 aux *Journaux*), 197-211.
4. Adoption des rapports: Premier: Ordre,—Etude de la motion portant adoption à l'appel de l'ordre du Jour, 299. Présentation et interruption du débat, 301. Reprise du débat et amendement (M. Murta): Renvoi au Comité de l'agriculture pour révision, présentation et interruption du débat, 301-2.

Oeufs, Commercialisation, programme:

Accords fédéraux-provinciaux et documents concernant la mise en place d'un système global de commercialisation visant à la réglementation des oeufs au Canada, 695. Document parlementaire no 301-5/61.

Oeufs, Office canadien de commercialisation:

1. Rapport et états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs pour 1974, 515. Document parlementaire no 301-1/433.
2. Rapport et états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs pour 1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/433A.
3. Rapport intitulé "Modèles provinciaux du coût de production des oeufs encouru à la ferme pour les producteurs de taille moyenne", 731. Document parlementaire no 301-4/73.

Office canadien des provendes:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 33.
2. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 417. Document parlementaire no 301-1/94.
3. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1170. Document parlementaire no 301-1/94A.

Office canadien du poisson salé:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 69. Document parlementaire no 301-1/368.
2. Budget d'établissement pour 1975-1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 539. Document parlementaire no 301-1/368A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 859. Document parlementaire no 301-1/368B.

Office de commercialisation du dindon:

1. Rapport y compris les états financiers pour 1974 ainsi que le rapport des vérificateurs, 580. Document parlementaire no 301-1/434.
2. Rapport y compris les états financiers pour 1975 ainsi que le rapport des vérificateurs, 1198. Document parlementaire no 301-1/434A.

Office de commercialisation du poisson d'eau douce:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 288. Document parlementaire no 301-1/294.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 998. Document parlementaire no 301-1/294A.
3. Motion (M. LeBlanc) (Westmorland-Kent): Que le rapport annuel de 1973-1974 soit déferé au Comité permanent des pêches et forêts dans le but d'entendre les mémoires de la *Fundy Weir Fisherman's Association*, Nouveau-Brunswick et de l'*Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba*: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 705. Du consentement unanime, présentation et adoption, 711.

Office de stabilisation des prix agricoles:

1. Rapport pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/52.
2. Rapport pour 1974-1975, 698. Document parlementaire no 301-1/52A.
3. Rapport pour 1975-1976, 1438. Document parlementaire no 301-1/52B.

Office des prix des produits de pêche:

1. Rapport pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/148.
2. Rapport pour 1974-1975, 760. Document parlementaire no 301-1/148A.
3. Demandes d'aide et de financement, auteurs des demandes et somme demandée: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 301-2/85.

Office des produits agricoles:

1. Rapport pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/51.
2. Rapport pour 1974-1975, 698. Document parlementaire no 301-1/51A.
3. Rapport pour 1975-1976, 1438. Document parlementaire no 301-1/51B.

Office national de l'énergie:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33.
2. Rapport au sujet de l'exportation du pétrole, 142. Document parlementaire no 301-1/188.
3. Rapport pour 1974, 485. Document parlementaire no 301-1/188A.
4. Rapport intitulé "L'huile au Canada-Besoins et Approvisionnements", 871. Document parlementaire no 301-1/188B.
5. Rapport pour 1975, 1170. Document parlementaire no 301-1/188C.
6. Rapport intitulé "Le gaz naturel au Canada-Besoins et Approvisionnements", 716. Document parlementaire no 301-4/69.
7. Rapport au sujet du prix du gaz naturel exporté en vertu de licences déjà existantes, 513. Document parlementaire no 301-7/16.

Office national de l'énergie, Loi (Loi modifiant):

Bill C-289, M. Andre. 1re lecture, 61.

Office national du film:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport y compris les états financiers et le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 47. Document parlementaire no 301-1/189.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 900-1. Document parlementaire no 301-1/189A.

Offices de commercialisation des produits de ferme, Loi (Loi modifiant):

Bill C-313, M. Francis. 1re lecture, 62.

Ombudsman, création du poste, Loi:

Bill C-204, M. Reid. 1re lecture, 60.

Ontario:

Voir Archives publiques; Bibliothèques fédérales; Musées nationaux du Canada.

ONU:

Voir Nations Unies.

Opérations sur la côte ouest, Loi de 1975:

Bill C-56, ministre du Travail. 1re lecture sans avis, 399. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 401. Reprise du débat, 2e lecture, renvoi au Comité plénier, étude en Comité plénier, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 401. Sanction royale, 402. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 32, S.C. 1974-1976.

Orateur de la Chambre des communes, Loi:

Bill C-250, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre). 1re lecture, 60.

Orateur, Monsieur l':

1. Absence de M. l'Orateur pour cas de force majeure, 161.
2. Annonce à la Chambre la réception des certificats d'élections de nouveaux députés, 795, 799.
3. Donne lecture d'un message nommant les commissaires de l'Economie interne, 13-14.
4. Election de l'honorable James Jerome, 8.
5. Fait part à la Chambre des vacances survenues dans la députation et de l'envoi d'un mandat pour l'émission de brefs d'élection, 423, 753, 1016.
6. Fait part d'une lettre du Directeur administratif du Gouverneur général au sujet de la prorogation, 1435-6.
7. Fait part de la lettre du Chef du Cabinet du Gouverneur général au sujet de l'ouverture du Parlement, 8.
8. Fait part de lettres au sujet de la sanction royale, 55, 94, 150, 194, 237, 321, 368, 401, 404, 409, 484, 530-1, 649, 666, 750, 903, 936-7, 976, 1049, 1162, 1265, 1301, 1347-8, 1381, 1433.
9. Fait savoir que le discours du trône a été prononcé, 8.

Orateur, Monsieur l' – (Fin)

10. Informe la Chambre que M. Beverley Koester a été nommé au poste de greffier adjoint, 754.
11. Informe la Chambre que M. Keith Penner a démissionné en tant que vice-président des Comités pléniers, 754.
12. Informe la Chambre que M. R.E. Thomas a été nommé au poste de Directeur des Services législatifs, 754.
13. Informe la Chambre que MM. Réginald Boivin et Maxime Guitard ont été nommés au poste de troisième greffier adjoint, 239.
14. Présente le rapport du Bibliothécaire parlementaire, 14.
15. Présente le rapport du Directeur des élections, 51.
16. Revendique les droits relatifs à la reconnaissance habituelle des privilèges des Communes, 8.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations:*Bills inscrits au nom du gouvernement – Amendements – 2e lecture:*

- M. Fraser présente un amendement à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-25 (Environnement, contaminants, Loi) visant à déférer l'objet du bill au Comité des pêches et forêts avec propositions d'étudier un sujet particulier. M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 192. M. l'Orateur suppléant déclare que l'amendement est irrecevable parce qu'il tend à faire étudier par le Comité certaines propositions de fond en plus du sujet du bill, 195.
- M. Broadbent présente un amendement lors de l'étude en 2e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), visant à remettre la 2e lecture et à renvoyer la question à une commission indépendante. M. l'Orateur déclare que le libellé de la motion, soit, la définition du sujet du bill au lieu de l'utilisation des termes "sujet du bill" pourrait amener à élargir la portée de la recevabilité d'un amendement en 2e lecture. Il ajoute aussi que la commission décrite dans la motion porte à confusion, pour ces raisons, l'amendement est irrecevable, 232-3.
- M. Lambert (Edmonton-Ouest) présente un amendement à la motion portant 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), visant à approuver certaines mesures mais à refuser la 2e lecture à cause de certaines autres mesures contenues dans le bill. M. l'Orateur déclare qu'un amendement à la 2e lecture doit consister en une déclaration de principe s'opposant aux dispositions du bill à l'étude. Il ajoute que l'amendement présent ne s'oppose qu'à certaines dispositions du bill et en approuve certaines autres voilà pourquoi il est irrecevable, 275-6.
- M. Lawrence présente un amendement à la motion portant 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)) visant à refuser la 2e lecture à cause du manque à prévoir certaines dispositions. M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement recevable parce qu'il bloque l'adoption du bill et dénonce les principes fondamentaux d'imposition contenus dans le bill, 276-7.
- M. Broadbent propose un sous-amendement à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)) visant à remplacer certains mots de l'amendement par d'autres. M. l'Orateur suppléant est d'avis que le sous-amendement respecte les règles de la pertinence et le déclare recevable, 286.
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soumet un amendement à la motion portant 2e lecture du Bill C-47 (Juges, Loi (Loi modifiant)), visant à refuser la 2e lecture à cause du manque à prévoir certaines dispositions. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il ne s'agit pas d'une déclaration d'opposition, mais d'une déclaration de principe contraire au principe du bill, 551.
- M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), visant à rejeter le bill et à le présenter sous une autre forme, M. l'Orateur diffère sa décision, 692. M. l'Orateur estime qu'une fois les motions de voies et moyens adoptées par la Chambre, tout changement plus fondamental que celui dont elle est saisie devrait être apporté par la Chambre. Il lui laisse donc jusqu'à 3 heures de l'après-midi, le lendemain, le soin d'apporter des amendements au bill ou à la motion de voies et moyens, 706-7. Les partis n'ayant pu se mettre d'accord, M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable et ordonne la suppression du passage vicieux et la réimpression du bill, 709-11.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Etape du rapport:

- Déclaration concernant les modalités d'étude de motions présentées, 155, 618-20, 935-7, 1385.
- M. Dick présente une motion tendant à modifier le Bill C-14 (Banque fédérale de développement, Loi), à l'étape du rapport. M. l'Orateur déclare que l'amendement tend à ajouter un alinéa entièrement

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations - (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement - Etape du rapport - (Fin)*

- M. Dick présente une motion tendant à modifier le Bill C-14 - (Fin) nouveau à l'article des définitions, ce qui dépasse la portée de l'article concernée et aussi le principe du bill lui-même. Il suggère de présenter plutôt un amendement de fond au principe du bill au lieu de tenter d'ajouter un élément nouveau à l'article des définitions, 154-5.
- Durant le débat sur le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), M. Neil propose un amendement à la motion de M. Nielsen. M. l'Orateur adjoint déclare l'amendement irrecevable parce qu'il a aucun rapport avec la motion dont la Chambre est saisie en vertu de l'article 75(5) du Règlement et que par conséquent, un préavis de 24 heures doit être présenté pour une nouvelle proposition, 429-30.
- Durant le débat sur le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), M. Dinsdale propose un amendement à la motion de M. Nielsen. M. l'Orateur adjoint déclare l'amendement irrecevable parce qu'il a aucun rapport avec la motion dont la Chambre est saisie en vertu de l'article 75(5) du Règlement et que par conséquent, un préavis de 24 heures doit être présenté pour une nouvelle proposition, 430.
- M. Nielsen présente une motion à l'étape du rapport tendant à modifier le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)). M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement irrecevable parce qu'il introduit une nouvelle disposition de fond et alors dépasse le cadre du bill, 431.
- Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), un rappel au Règlement est soulevé et M. l'Orateur diffère sa décision, 465. M. l'Orateur déclare que l'amendement est irrecevable parce qu'il outre-passe la recommandation initiale et ordonne que l'amendement soit supprimé du bill et réimprimé dans l'état modifié par le Comité et que les avis d'amendements à l'étape du rapport déjà déposés soient rayés du *Feuilleton*, 467-9. Réimpression du bill, 487.
- MM. Horner et Towers proposent des motions visant à modifier à l'étape du rapport, le Bill C-50 (Prix agricoles, stabilisation, Loi). M. l'Orateur suppléant déclare qu'une motion ne peut changer les objectifs, buts, conditions et réserves de la recommandation royale. En plus, ces motions dépassent le principe du bill tel qu'adopté en 2e lecture et ne peuvent être acceptées, 597.
- Durant le débat du Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), M. Rodriguez propose une motion pour ajouter un nouveau concept au bill, c'est-à-dire l'inclusion de "comité parlementaire". Etant donné la nature plutôt restrictive de l'article en question, M. l'Orateur accorde donc le bénéfice du doute au député afin qu'il puisse en faire discuter le concept, 618.
- Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-8 (Société Petro-Canada, Loi) un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptation des motions présentées par M. Andre. M. l'Orateur déclare les amendements irrecevables parce qu'elles essaient d'introduire un concept entièrement nouveau et de ce fait s'attaquent au principe fondamental du bill, 677-8.
- M. Jelinek présente une motion tendant à modifier le Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)), M. l'Orateur déclare la motion irrecevable parce qu'il s'agit d'une interprétation particulière d'un passage d'une autre loi et de ce fait dépasse la portée de l'amendement présenté à l'étape du rapport, 700-1.
- Durant le débat du Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), M. l'Orateur dit qu'il a de sérieuses réserves en ce qui concerne la motion de M. Stevens soumettant certains aspects de la loi à la Cour suprême du Canada, il diffère donc sa décision, 619. M. l'Orateur déclare que la motion est irrecevable parce qu'elle dépasse la portée du bill, 772-3.
- Lors de l'étude du Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), M. Rodriguez propose une motion pour modifier les dispositions concernant les peines. M. l'Orateur déclare que le bill modificatif ne modifie pas précisément cet article, il accorde donc au député le bénéfice du doute et diffère sa décision, 618-20. M. l'Orateur déclare la motion irrecevable, 773.
- M. l'Orateur énumère les motions présentées à l'étape du rapport du Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)) et émet de sérieuses réserves quant à l'aspect procédural de ces motions. Il invite les députés à exprimer leur point de vue avant de rendre une décision, 935-6. Il ajoute que les motions 4 et 5 sont irrecevables parce qu'elles dépassent la portée du bill et proposent un nouvel article entraînant des dépenses additionnelles, 937.
- Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), M. l'Orateur déclare que tous les amendements qui tendent à rétablir la peine de mort vont à l'encontre du bill tel qu'adopté en 2e lecture et sont irrecevables. Il ajoute que les motions tendant à retrancher certains articles du bill sont recevables en vertu de l'article 75(5) du Règlement et si incertitude, il y a, elles devraient être examinées par le Comité de la procédure et de l'organisation, 1384-5.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement – Motions – Etape du rapport:*

- Déclaration déposant une copie réimprimée du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, traitements et secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)) et dépôt d'avis de motions au *Feuilleton*, 487.
- M. Stevens propose une motion tendant à modifier le Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), M. l'Orateur déclare la motion irrecevable à l'effet qu'elle dépasse la portée du bill, 881.
- Durant le débat sur le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), M. Orlikow propose une motion pour faire supprimer un article dont le bill ne propose pas la suppression, M. l'Orateur diffère sa décision, 935. M. l'Orateur déclare la motion irrecevable, 943.
- Durant le débat sur le Bill C-52 (Droit statutaire, modification, Loi de 1975), M. Lambert (Bellechasse) propose des motions et M. l'Orateur déclare les motions irrecevables parce qu'elles impliquent des dépenses imprévues et de plus, elles tendent à modifier la loi elle-même et non le bill, 972.
- Durant le débat sur le Bill C-61 (Code maritime, Loi), M. Forrestall propose une motion cherchant à modifier la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. M. l'Orateur suppléant déclare la motion irrecevable à l'effet qu'elle dépasse la portée du bill, 1090.
- Durant le débat sur le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), M. l'Orateur déclare les motions de MM. Fortin, Halliday et Lawrence irrecevables du point de vue de la procédure, 1418.
- Durant le débat sur le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), M. Halliday propose un amendement à la motion de M. Fortin. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il introduit une nouvelle notion de la motion, 1418.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Comité plénier:

- M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement à l'effet que le Bill C-40 (Accise et taxe d'accise, Lois (Loi modifiant)) n'est pas conforme à la motion des voies et moyens sur laquelle il est fondé. M. l'Orateur réserve sa décision, 188. Il déclare que les motions des voies et moyens sont l'expression de l'initiative financière de la Couronne et elles servent de base aux projets de loi. Dans le cas présent, le bill diffère de la motion en élargissant la catégorie des bateaux visés par l'exemption de taxe. La différence porte sur un degré d'exclusion et non sur le taux ou la taxe elle-même; les dispositions fondamentales de la motion sont respectées par le bill et le rappel au Règlement n'est pas fondé, 224-5.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Recommandation royale:

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement quant à l'irrégularité de la recommandation lors du dépôt de la 1re lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)). M. l'Orateur déclare que le but de la 1re lecture est d'imprimer et de distribuer le bill. Les erreurs ou irrégularités sont corrigées aux étapes suivantes, 212-3.

Bills privés et pétitions – Etape du rapport:

- Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill S-30 (Banque Continentale du Canada, Loi), M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement sur la validité d'assujettir les bills privés au principe de l'étape du rapport et M. l'Orateur déclare que sauf disposition contraire, la procédure régissant l'étude des bills publics s'applique aussi aux bills privés, 1070.
- Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill S-30 (Banque Continentale du Canada, Loi), M. Reid soulève un rappel au Règlement et M. l'Orateur déclare que les motions devraient toutes être rejetées, en même temps car, ensemble, elles auraient l'effet d'une négation amplifiée à cette étape du bill. Il ajoute que certaines motions vont à l'encontre du bill mais parce qu'une ou deux peuvent tomber dans cette catégorie cela ne lui permet pas de les déclarer toutes irrecevables, il est donc évident que chaque motion devrait être discutée séparément, 1086.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Dépôt ou 1re lecture:

- Le 11e jour de séance de la session, lors de la publication dans le *Feuilleton* de la première liste des bills publics et inscrits au nom des députés, M. l'Orateur déclare que tous les bills devront être étudiés, afin d'y dépister les erreurs avant l'étape de la 2e lecture, car la Présidence n'est pas en mesure de se prononcer sur leur admissibilité aux termes du Règlement, et, afin d'épargner du temps, tous les bills sont réputés avoir été présentés et avoir franchi l'étape de la première lecture, 59.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Suite)*Bills publics et inscrits au nom des députés – 2e lecture:*

Lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-234 (Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant)), M. l'Orateur adjoint déclare que le bill prévoit des dépenses supplémentaires et que ce genre de bill ne peut être présenté sans une nouvelle recommandation royale, décision différée, permission de poursuivre le débat accordée, 420-1.

Sur un rappel au Règlement soulevé par Mlle Campbell quant à l'acceptabilité du Bill C-235 (Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant)), M. l'Orateur adjoint déclare le bill irrecevable parce qu'il porte atteinte aux initiatives financières de la Couronne, 488.

Lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-272 (Canada-Alaska et Canada-Maine, Administration des corridors, Loi), M. l'Orateur adjoint déclare que le bill cherche à entraîner indirectement des dépenses et que ce genre de bill devrait être présenté sous forme d'avis de motion plutôt que sous forme de bill. Toutefois comme les députés se sont entendus pour étudier des bills semblables, M. l'Orateur adjoint déclare que l'étude dudit bill peut être poursuivie, 1080-1.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Sujet:

M. Leggatt tend de présenter un bill intitulé: Loi concernant la libération conditionnelle du Dr Henry Morgentaler. M. l'Orateur déclare que le bill soumis a pour objet de soustraire une personne à l'application de la loi et que cela fait l'objet d'un bill privé d'initiative ministérielle et non d'un bill public, 795-6.

Budget des dépenses:

M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement au sujet d'un avis d'opposition inscrit au nom de M. Kempling concernant le crédit 10b du ministère du Revenu national. M. l'Orateur déclare que la motion ne vise pas à rétablir un crédit mais plutôt elle tend à l'adoption du crédit et que l'avis d'opposition du député ne peut être mis aux voix, alors il n'y a pas matière à discussion. Il ajoute que la méthode suivie par le député va provoquer un vote à la Chambre non pas sur la motion déposée par le député pour modifier le crédit mais sur la motion du président du Conseil du Trésor tendant à l'adoption du crédit, 1144-5.

M. Mazankowski soulève un rappel au Règlement concernant le crédit L27a du Conseil du Trésor pour l'établissement d'une loterie. M. l'Orateur déclare que les crédits demandés, dont est saisie la Chambre, représentent les sommes nécessaires pour entreprendre l'action législative qui existe indépendamment d'elles. Dans ces circonstances, il n'y a aucun obstacle juridique à cette façon de procéder, 1368.

Comités permanents:

M. McGrath soulève une question de privilège concernant un rappel au Règlement sur des questions posées par des secrétaires parlementaires aux séances des Comités. M. l'Orateur déclare qu'il s'agit d'un problème de procédure au sein des Comités et qu'il doit être réglé aux Comités et non à la Chambre. Il ajoute qu'il n'a aucun pouvoir d'autorité aux Comités permanents et doit s'abstenir d'intervenir avant que le Comité ait fait rapport à la Chambre, 1183-4.

Comités permanents – Rapports:

Le Comité permanent des transports et des communications recommande dans son 2e rapport de garder en suspens les frais, en vertu de l'article 91 du Règlement, d'un bill privé à l'étude jusqu'à ce que la Chambre ait statué sur la Loi concernant les corporations commerciales canadiennes. Lors de la motion portant adoption dudit rapport, un Rappel au Règlement est soulevé et M. l'Orateur remet sa décision, 168. M. l'Orateur déclare qu'un Comité ne peut étudier que les questions que la Chambre lui a confiées, que le sujet de ce rapport outrepassé les dispositions du bill déferé, partant, la portée du mandat du Comité, donc la motion d'adoption ne peut pas être mise en délibération, 179-81.

Comités permanents et spéciaux – Rapports:

M. Murta présente un amendement à la motion d'adoption du premier rapport du Comité spécial de la commercialisation des oeufs, visant à déferer ledit rapport au Comité de l'agriculture pour révision. M. l'Orateur suppléant émet des doutes sur la recevabilité de l'amendement, 301-2.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Suite)*Déclarations ministérielles:*

Doivent être brèves et s'en tenir aux faits et par la suite un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra commenter la déclaration qui sera suivie d'une période de questions limitée, nouvelle procédure, essai et modifications en conséquence, 459-60.

Motions émanant des députés:

M. Symes propose un amendement à une motion émanant des députés, visant à la renvoyer au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien pour plus ample considération. M. l'Orateur suppléant diffère sa décision, 267. M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement irrecevable, 1278.

Pétitions:

M. Roberts présente une pétition et demande qu'elle soit lue. M. l'Orateur déclare qu'une pétition doit éviter d'exprimer une opinion à l'égard du gouvernement mais doit chercher à exprimer un grief, alors il réserve sa décision, 187. Il ajoute que la pétition concernée est réglementaire quant à sa formulation mais ne peut pas être lue parce qu'elle tente de présenter les opinions de personnes qui ne sont pas élus, 211-2.

Mme Appolloni présente une pétition et demande qu'elle soit lue. M. l'Orateur déclare qu'il ne peut accéder à sa demande parce que la pétition a déjà été lue; ensuite qu'il s'agit non pas d'un grief personnel mais d'une affaire d'intérêt général; et afin, que les recommandations et propositions relatives à l'amendement d'un projet de loi doivent être présentées par des députés et non pas par de simples citoyens, 588-9.

Questions de privilège:

- M. l'Orateur ayant reporté par deux fois l'examen d'une question de privilège soulevée par M. LaSalle concernant les allégations de M. Caouette (Témiscamingue) sur l'acceptation de pots-de-vin par les journalistes de la Galerie parlementaire. M. l'Orateur considère que la Chambre a fourni au député toutes les occasions de discuter de la motion et permet alors que ladite motion soit proposée maintenant, 228.
- M. Watson soulève la question de privilège alléguant que lors d'une affaire portée devant un tribunal fédéral, une société de la Couronne a soutenu qu'un député ne doit pas intervenir dans les relations ouvrières-patronales de cette société et a demandé au tribunal d'émettre une décision à cet effet. M. l'Orateur déclare qu'il s'agit d'un grief de première importance mais non d'une atteinte aux privilèges parlementaires qui se limitent au droit de libre parole et de s'acquitter de ses fonctions à la Chambre. Il ajoute que les griefs de ce genre doivent être soumis au ministre responsable, 307-8.
- M. Trudel soulève la question de privilège suite au refus de certains fonctionnaires occupant des postes désignés bilingues de communiquer dans les deux langues officielles. M. l'Orateur déclare qu'il s'agit d'une violation évidente de la loi mais que ce genre de plainte contre les services de l'Etat ne peut faire l'objet d'une question de privilège et que cela concerne des événements extérieurs à la Chambre. Il s'agit d'un grief qui mérite d'être soumis au ministre. M. l'Orateur suggère aux députés d'envisager de nouvelles méthodes efficaces pour disposer de ces griefs, 308-9.
- M. Reid soulève la question de privilège à propos de la comparution de députés devant un comité du Sénat pour témoigner au sujet de projets de loi adoptés en Chambre, M. l'Orateur diffère sa décision, 313. M. l'Orateur souligne deux aspects de la question; d'abord le droit de comparaître devant un comité du Sénat, il déclare qu'aucun précédent ou autorité lui permette d'empêcher un député d'agir de la sorte, puis au sujet de la question à savoir si un député peut susciter des doutes à l'égard d'une mesure adoptée en Chambre, M. l'Orateur déclare qu'il n'y a aucune preuve d'un cas précis d'atteinte aux privilèges ou de violation du Règlement, mais signale aux députés que l'article 35 du Règlement leur interdit de critiquer une décision de la Chambre et les incite à la prudence, 321-2.
- M. Stevens soulève une question de privilège concernant la conduite du président d'un Comité ayant refusé la mise aux voix sur une question et par la suite M. Kaplan soulève une question de privilège concernant ses remarques sur sa conduite comme président. M. l'Orateur déclare que la question doit être résolue au Comité car ni la présidence ni un autre Comité ne peut entendre un appel des décisions prises au Comité permanent, 569-70.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Suite)*Questions de privilège – (Fin)*

- M. Diefenbaker soulève une question de privilège dont l'étude a été soulevée à plusieurs reprises concernant des allégations diffamatoires et calomnieuses faites par le premier ministre au Comité plénier et demande de renvoyer l'étude de la question au Comité permanent des privilèges et élections. M. l'Orateur déclare que le grief dont on veut faire l'objet de la question de privilège doit mentionner un fait précis sur la conduite d'un député. Il ajoute que les désaccords quant aux faits, aux conséquences ou à leur portée peuvent faire l'objet d'un débat mais ne sont pas matière à une question de privilège, 599-601.
- M. Cossitt soulève une question de privilège sur des déclarations faites par un haut fonctionnaire du gouvernement. M. l'Orateur déclare que des remarques provenant de l'extérieur ne portent pas atteinte aux privilèges d'un député à titre de représentant élu, question non fondée, 645.
- MM. Reid, Stevens et Broadbent soulèvent des questions de privilège par suite d'allégations de la *Gazette* de Montréal contre M. Reid concernant des fuites de renseignements relatives au budget 1975. M. l'Orateur déclare que les motions de MM. Stevens et Broadbent sont irrecevables car une motion visant la conduite d'un député doit contenir une accusation précise. Il ajoute que la motion de M. Reid tente de faire examiner l'attitude d'un journal national l'accusant d'avoir abusé de ses privilèges en tant que député, en conséquence, il déclare qu'il y a de *prime abord* une violation de privilège, 742.
- M. O'Connell soulève une question de privilège au sujet de la publication du projet de rapport du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, M. l'Orateur réserve sa décision, 787. M. l'Orateur déclare qu'il serait malvenu de soumettre des délibérations d'un Comité à un autre Comité de la Chambre. De plus, il ajoute que la motion est imprécise et ne contient aucun détail particulier alléguant une conduite qui constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre, question non fondée, 791-2.
- M. Sharp soulève une question de privilège concernant certains propos irrévérencieux relatifs aux actes de certains ministres dans l'affaire des juges, M. l'Orateur réserve sa décision, 1133. M. l'Orateur déclare que l'expression utilisée est antiparlementaire et doit donc être retirée, 1135-7.
- M. Yewchuk soulève une question de privilège au sujet des observations de Mme Holt et du journaliste, M. Eric Mallin. M. l'Orateur déclare que la question concerne le déroulement des travaux au Comité et doit être résolue au Comité sans l'intervention d'un autre Comité. En ce qui concerne les observations des journalistes et des citoyens, le droit de critiquer doit toujours pencher en faveur du public et la protection accordée aux citoyens devrait largement suffire aux députés. M. l'Orateur déclare qu'il n'y a aucune atteinte suffisante aux droits collectifs ou individuels des députés, alors, il n'y a pas matière à question de privilège, 1207-9.
- M. Baker (Grenville-Carleton) soulève une question de privilège concernant une accusation alléguée en dehors de la Chambre par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés, M. l'Orateur déclare que la question de privilège paraît effectivement fondée de *prime abord*, 1275.

Questions inscrites au Feuilleton:

Avis, publication, modification de la présentation, 415.

Questions orales:

- Déclaration de M. l'Orateur concernant la nouvelle procédure et l'exposé de principes visant à améliorer les délibérations et la participation des députés, 439-41.
- M. l'Orateur déclare qu'on ne devrait pas anticiper au cours de la période des questions sur un sujet figurant à l'ordre du jour, cependant, dans le cas du débat sur le budget on a montré plus de souplesse, alors il permet un nombre raisonnable de questions, 665.

Quorum:

On signale à M. l'Orateur suppléant qu'il n'y a pas quorum lors de l'étude du Bill C-216 (Corporations de la Couronne, Loi), sur ce, M. Peters invoque le Règlement et soutient que la Chambre doit ajourner. M. l'Orateur suppléant déclare que la Chambre s'ajourne jusqu'à 2 h. demain après-midi, 217-8.

Séances de la Chambre:

Durant le débat sur le Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), M. McKinnon propose que la Chambre s'ajourne, M. l'Orateur déclare la motion irrecevable, 708.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Fin)*Secrétaires parlementaires:*

Voir la déclaration sous la rubrique *Comités permanents*.

Subsides, Loi:

M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement concernant la présence dans le Bill C-79 se rapportant au budget supplémentaire (A) de 1975-1976, d'un article portant sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement. M. l'Orateur ordonne que l'article 5 soit rayé du bill avant de poursuivre l'étude en 2e lecture, 924.

Subsides, motions:

M. Broadbent présente une motion d'opposition en vertu de l'article 58 du Règlement. M. l'Orateur déclare que la motion anticipe sur un bill déjà à l'étude et que sous aucun prétexte l'étude de cette motion ou le vote pris plus tard ne doit en aucun cas entraver la poursuite de l'étude du bill, 861-2.

Ordinateurs, services:

Voir *Ministères*.

Ordonnances de pension alimentaire, exécution, Loi fédérale-provinciale:

Bill C-377, M. Huntington. 1re lecture, 298.

Ordres de dépôt de documents (Ordres demeurés sans réponse à la fin de la session):

Voir aussi, dans l'index, les rubriques correspondant aux divers sujets.

Avis de motions portant production de documents

1. Approvisionnements et Services, ministère, copie du contrat accordé à *Canadian Laboratory Supplies Ltd.* concernant la fourniture de matériel et d'accessoires de laboratoire depuis 1972: M. Fleming (Motion documents no 85), 1013.
2. Travaux publics, ministère, copie des appels d'offres lancés depuis le 1er janvier 1975: M. Ellis (Motion documents no 32), 386.

Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant):

Bill S-25, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Reçu du Sénat, 583. 1re lecture, 587. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 597. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 100 aux *Journaux*), 680. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 711. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 69, S.C. 1974-1976.

Organismes de bienfaisance:

Document d'étude sur le régime fiscal, 656. Document parlementaire no 301-1/306B.

OTAN:

Voir *Traité de l'Atlantique-Nord, Organisation*.

Ottawa, aéroport international, Loi:

Bill C-322, M. Isabelle. 1re lecture, 62.

Ouellet, l'hon. André, député:

Du consentement unanime, – Copies de la correspondance échangée le 16 mars 1976 entre le Premier ministre et le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet de sa démission, 1119. Document parlementaire no 301-1/190.

Ours polaires, protection, Loi:

Bill C-277, M. Reynolds. 1re lecture, 61.

Ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, Loi:

1. Rapport sur les opérations de la Loi pour 1974, 261. Document parlementaire no 301-1/168.
2. Rapport sur les opérations de la Loi pour 1975, 1029. Document parlementaire no 301-1/168A.

P**PACLE, Programme:**

Voir **Emplois locaux, programme d'aide.**

Parcs nationaux:

1. Véhicules utilisés, location, coût, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/2970.
2. Adresse,—Copie des documents concernant l'amélioration des installations de pêche au parc Gros-Morne, Terre-Neuve: M. Marshall, 134. Dépôt de la réponse, 413. Document parlementaire no 301-3/18.

Parcs nationaux, Loi (Loi modifiant):

Bill C-388, M. Whittaker. 1re lecture, 483.

Parlement:

1. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la gestion et des services aux députés, 1080.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités de la gestion et des services aux députés et des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 163 aux *Journaux*), 1203. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
6. Prorogation de la première session de la trentième législature, 1435-6.

Partis politiques:

Participation de fonctionnaires aux caucus, but, fonctions, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 305. Document parlementaire no 301-2/149.

Passeports:

Ordre,—Copie des nouveaux modèles des couvertures de passeport: M. Munro (Esquimalt-Saanich), 94. Dépôt de la réponse, 365. Document parlementaire no 301-3/5.

Pêche, développement, Loi:

1. Rapport des travaux effectués en vertu de la Loi pour 1973-1974, 598. Document parlementaire no 301-1/292.
2. Rapport des travaux effectués en vertu de la Loi pour 1974-1975, 1091. Document parlementaire no 301-1/292A.

Pêcheries:

1. Pollution par le mercure au lac St. Clair, poissons touchés, enquêtes, indemnisation aux pêcheurs, etc.: M. Holmes—Dépôt immédiat de la réponse, 215. Document parlementaire no 301-2/202.
2. Bateaux étrangers ayant pêché dans les eaux des côtes canadiennes depuis 1965, pays d'origine, tonnage, prises, etc.: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 301. Document parlementaire no 301-2/276.
3. Subventions versées à l'industrie de la pêche depuis huit ans: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/284.
4. Gardes-pêches, gardiens des pêcheries, et agents des pêches pour la circonscription Humber-Saint Georges-Sainte-Barbe, allocation, période d'emploi, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/886.

Pêcheries — (Fin)

5. Directives nationales relatives au contrôle des déchets des usines de traitement du poisson, programme, participation, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3552.
 6. Navires étrangers venus dans les ports de l'Est depuis 1968, nationalité, port, recettes réalisées, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 1165. Document parlementaire no 301-2/3704.
 7. Ile du Prince-Edouard, secteur des pêches du Programme général de développement, usines de transformation du poisson, aide fédérale, nombre de poissons pris, valeur marchande, etc.: M. MacDonald (Egmont)—Dépôt immédiat de la réponse, 1277-8. Document parlementaire no 301-2/3838.
 8. Valeur monétaire des importations canadiennes de poissons, par espèce, de 1970 à 1975, 1366. Document parlementaire no 301-2/5249.
 9. Adresse,—Copie de tous les documents pertinents concernant les réunions des 6 et 7 août 1975 sur les pêches: M. Marshall, 854. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/56.
 10. Adresse,—Copie de tous les dossiers, procès-verbaux et documents se rapportant aux réunions des délégations canadiennes et soviétiques tenues entre les 25 et 27 août 1975: M. Marshall, 854. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/58.
 11. Adresse,—Copie de l'accord intervenu entre le Canada et l'URSS à la suite des pourparlers sur les pêcheries tenus du 25 au 27 août 1975: M. Marshall, 854. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/60.
 12. Adresse,—Copie de la convention bilatérale provisoire de pêche intervenue entre le Canada et l'URSS: M. Marshall, 854. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/61.
 13. Copies du Rapport d'enquête sur les circonstances entourant l'invasion par l'eau du navire de pêche côtier "San Juan", au large de la côte est, à Terre-Neuve, 1214. Document parlementaire no 301-4/78.
 14. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. McGrath): Que la Chambre appuie l'initiative du gouvernement d'obtenir de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, une réduction de 40 p. 100 des contingents, 733.
 15. Pétition concernant la pêche à la seine dans le canal de Port Alberni, présentation (M. Anderson), 1119. Rapport du greffier des pétitions, 1123.
- Voir aussi **Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada; Environnement, Ministère; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Pêches en eaux douces et intérieures, Comité:

Comité permanent, proposition de création: Motion (M. Smith) (Churchill), présentation et interruption du débat, 1172.

Pêches et Forêts, Comité:

1. Composition, 29, 43, 46, 56, 58, 66, 69, 79, 324-5, 328, 334, 338, 350, 357-8, 360, 368-9, 377, 381, 384, 386, 407, 422, 437, 443, 451, 455, 485, 488, 503-4, 510, 515, 519, 523, 531, 534, 544, 552, 564, 567-8, 572, 576, 584, 591, 598, 612, 621-2, 625, 629, 632, 642, 652, 654, 663, 668-9, 672, 697, 717, 723, 728, 739, 767, 780, 872, 884, 893, 904, 1004, 1029, 1040, 1104, 1121, 1130, 1134, 1138, 1141, 1163, 1182, 1204-5, 1210, 1216, 1240, 1244, 1248, 1255, 1262, 1273, 1276, 1283-4, 1286, 1290, 1294, 1296, 1300, 1302, 1308, 1312, 1313, 1316-7.
2. Bills déferés: Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25, 400. Immersion de déchets en mer, Loi, Bill C-37, 490.
3. Déferé: Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour 1973-1974, 711.
4. Déferé: Rapport annuel du ministère de l'Environnement pour 1973-1974, 587.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère de l'Environnement, 33.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère de l'Environnement, 329.
7. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère de l'Environnement, 313.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Environnement, 854.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Environnement, 1079.
10. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère de l'Environnement, 1050.
11. Rapports: Premier (Budget des dépenses (D) de 1974-1975 du ministère de l'Environnement) (Appendice no 55 aux *Journaux*), 372; Deuxième (Immersion de déchets en mer, Loi, Bill C-37) (Appendice no 77 aux *Journaux*), 556; Troisième (Rapport annuel du ministère de l'Environnement pour 1973-1974), 587; Quatrième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de l'Environnement) (Appendice no 84 aux *Journaux*), 587; Cinquième (Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25) (Appendice no 101 aux *Journaux*), 681-2; Sixième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Environnement)

Pêches et Forêts, Comité – (Fin)

11. Rapports – (Fin)

(Appendice no 157 aux *Journaux*), 1138; Septième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Environnement) (Appendice no 181 aux *Journaux*), 1315.

Pêches, Ministère:

Etude d'une mesure visant la création d'un ministère des pêches autonome: Motion (M. McGrath) présentation et interruption du débat, 298.

Peine capitale:

1. Copies de document de questions et réponses se rapportant à la peine capitale, 1133. Document parlementaire no 301-7/48A.
2. Pétition ayant trait à la commutation de la peine capitale, présentation (M. Anderson), 317. Rapport du greffier des pétitions, 319.
3. Pétition ayant trait à la commutation de la peine capitale, présentation (M. Reynolds), 505. Rapport du greffier des pétitions, 509.

Voir aussi **Code criminel, Loi (Loi modifiant) (Bill C-407); Droit pénal, Loi (Bill C-84).**

Peine capitale, plébiscite national sur l'abolition, Loi:

Bill C-321, M. Reynolds. 1re lecture, 62.

Pelletier, l'hon. Gérard, député:

Démission, 753.

Penfield, Dr Wilder Graves:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Grafftey): Hommage de gratitude du peuple canadien pour la vie et l'oeuvre de Wilder Graves Penfield et condoléances à Mme Penfield et à sa famille, 1183.

Voir aussi **Radio-Canada, Société.**

Pénitenciers:

1. Statistiques et renseignements sur les évasions: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/329.
2. Détenus, comportement, études sur l'évolution, participation fédérale, coût, personnel affecté, traitement, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2401.
3. Prisonniers, par institution, libération, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 979. Document parlementaire no 301-2/2607.
4. Détenus condamnés à l'emprisonnement à vie au cours des quinze dernières années, nombre de permis d'absence et de mises en liberté conditionnelle, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 1299-300. Document parlementaire no 301-2/2835.
5. Directeurs des opérations de sécurité des pénitenciers fédéraux, fonctions, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 763. Document parlementaire no 301-2/3061.
6. Centre de correction Paratown, Saint-Jean (N.-B.), nombre de détenus, etc.: M. Landers—Dépôt immédiat de la réponse, 989-90. Document parlementaire no 301-2/3141.
7. Congés temporaires accordés aux criminels dangereux condamnés pour délit sexuel, nombre de laissez-passer, institutions, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 1015-6. Document parlementaire no 301-2/3596.
8. Détenus considérés comme récidivistes, nombre de laissez-passer, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 1295-6. Document parlementaire no 301-2/3597.
9. Isolement cellulaire, rapport Vantour, 1007. Document parlementaire no 301-4/77.
10. Rapport de la Commission d'enquête sur les événements survenus au pénitencier de la Colombie-Britannique, entre le 9 et le 11 juin 1975, 1425. Document parlementaire no 301-7/58.

Voir aussi **Solliciteur général, Ministère.**

Penner, M. Keith, député:

Nomination à titre de vice-président des comités pléniers de la Chambre, 14, démission, 754.

Pension de vieillesse:

1. Etude de l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada afin de réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité: Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre), présentation et interruption du débat, 591.
2. Etude de la possibilité de verser la pension aux femmes à 60 ans et de réduire l'âge d'admissibilité des hommes progressivement: Motion (M. Korchinski), présentation et interruption du débat, 331.
3. Pétition demandant la majoration de la pension mensuelle à \$350 ainsi que l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, présentation (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre), 1139. Rapport du greffier des pétitions, 1143.
4. Proposition d'une mesure permettant à un conjoint de bénéficiaire de pension, de toucher aussi sa pension: Motion (M. Laprise), présentation et interruption du débat, 401.
5. Proposition de rétroactivité des versements, à la date où une personne a atteint l'âge de 65 ans: Motion (M. Condon), présentation et interruption du débat, 1241.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Pensions:

Elimination des restrictions pour le personnel des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des sénateurs et députés retraités lorsqu'ils entrent au service du gouvernement: Motion (M. Lambert) (Edmonton-Ouest), présentation, débat, retrait de la motion du consentement unanime, 416.

Voir aussi **Régime de pensions du Canada.**

Pensions du Canada:

Voir **Régime de pensions du Canada.**

Personnes âgées:

Programme national d'échange, dépenses par province, etc.: M. Elzinga—Dépôt immédiat de la réponse, 463. Document parlementaire no 301-2/1702.

Perspectives-Jeunesse, Programme:

1. Projets de recyclage du papier, nombre, circonscriptions, noms, subventions accordées: M. Dick—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/368.
2. Fonds, répartition en fonction des régions administratives de Main-d'oeuvre: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/1372.
3. Roberval, circonscription, projets, somme affectée, municipalité visée: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 1080. Document parlementaire no 301-2/4074.

Petites entreprises, prêts, Loi:

Voir **Prêts aux petites entreprises, Loi.**

Pétitions:

Voir **Examineur des pétitions; Greffier des pétitions.**

Petro-Canada, Société, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-8, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. 1^{re} lecture, 27. Motion tendant à la 2^e lecture, présentation et interruption du débat, 364. Reprise et interruption du débat, 383, 384. Reprise du débat et ajournement du débat sur motion, 386. Reprise et interruption du débat, 416. Reprise du débat, 2^e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 419-20. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 91 aux *Journaux*), 631-2. Ordre, —Que deux jours soient désignés pour l'étude à l'étape du rapport, la troisième lecture et l'adoption de ce bill, et mise aux voix sans débat ni amendement, le deuxième jour, 632. Etape du rapport, motions, 677-80. Motions déclarées irrecevables, 677-8. Motions différées, 678, 679. Motion rejetée sur division, 679. Motion rejetée sur vote par appel nominal, 680. Adoption à l'étape du rapport, 680. Motion tendant à la 3^e lecture, présentation et interruption du débat, 696. Reprise du débat et adoption de la motion tendant à la 3^e lecture sur vote par appel nominal, 697. Adoption par le Sénat, 735. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 61, S.C. 1974-1976.

Pétrole, administration, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-32, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. 1re lecture, 85. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et ajournement du débat, 97. Reprise du débat et ajournement, 101. Reprise et interruption du débat, 101, 102, 108. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité plénier, 109. Etude en Comité plénier, 116, 122, 173, 175, 181, 442, 446, 454, 483-4, 487-8. Reprise de l'étude en Comité plénier, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport, 489. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, sur division, 507. Adoption par le Sénat, avec amendements, 602. Adoption des amendements du Sénat, 612. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 47, S.C. 1974-1976.

Pétrole et gaz:

1. Etude sur les aspects écologiques des travaux de Syncrude Canada Ltée dans les sables bitumineux, sommes investies dans le projet, etc.: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 700. Document parlementaire no 301-2/2483.
2. Rapport sur le transport ferroviaire du pétrole et du gaz dans l'Arctique et observations sur la route de la Colombie-Britannique pour le transport vers le sud, 108. Document parlementaire no 301-4/52.
3. Copie de commentaires au sujet de *Documents Comprising the Syncrude Environmental Impact Assessment*, 143. Document parlementaire no 301-4/140.
4. Correspondance concernant le projet *Syncrude*, 285. Document parlementaire no 301-5/100.
5. Copies des Principes directeurs ayant trait à l'acquisition de participations à des droits d'exploitation, 1019. Document parlementaire no 301-7/9B.
6. Copies d'un document, en date du mois de mai 1976, intitulé: "Enoncé de politique—Projet d'une loi sur le pétrole et le gaz naturel et Nouveau règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada", 1300. Document parlementaire no 301-7/9E.
7. Copies d'une lettre du ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources à la *Home Oil Company Limited*, Calgary, Alb., au sujet du projet envisagé dans la région des sables bitumineux, 491. Document parlementaire no 301-7/15.

Voir aussi **Energie; Office national de l'énergie; Pollution des eaux; Ressources nationales et travaux publics, Comité.**

Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-15, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. 1re lecture, 42-3. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 74. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 74. Rapport avec modification (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 21 aux *Journaux*), 133. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 162. Adoption par le Sénat, 225. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 15, S.C. 1974-1976.

Pièces pyrotechniques, vente aux mineurs, Loi:

Bill C-355, M. McGrath. 1re lecture, 63.

Pilotage, Loi:

Rapport au sujet d'une enquête proposée en vertu de l'article 23 de la Loi, 222. Document parlementaire no 301-4/58.

Pipe-lines:

Voir **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Pitfield, M. Michael:

Voyages aux frais du gouvernement: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/447.

Plateau continental:

1. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre le Groenland et le Canada dans le détroit de Davis: M. Marshall, 1103. Dépôt de la réponse, 1117. Document parlementaire no 301-3/69.
2. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre l'Etat du Maine et la province de la Nouvelle-Ecosse: M. Marshall, 1103. Dépôt de la réponse, 1117. Document parlementaire no 301-3/71.

Plateau continental – (Fin)

3. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et la France dans le cadre des conflits relatifs à la frontière autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon: M. Marshall, 1124. Présentation et du consentement unanime, modification de la motion, 1272-3.
4. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre l'Alaska et la province de la Colombie-Britannique dans l'entrée Dixon: M. Marshall, 1124.
5. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre l'Alaska et le Canada dans la mer de Beaufort: M. Marshall, 1124-5.
6. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis dans le détroit de Juan de Fuca: M. Marshall, 1124.

Plateau continental, Loi:

Bill C-284, M. McGrath. 1re lecture, 61.

Police et sécurité, direction de planification et d'analyse:

Voir **Solliciteur général, Ministère.**

Pollution:

Voir **Environnement.**

Pollution atmosphérique, lutte, Loi:

1. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1973-1974, 291. Document parlementaire no 301-1/15.
2. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/15A.

Pollution des eaux:

1. Rivière English, pollution par le mercure, conséquences, enquêtes, dédommagement, etc.: M. Reid—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/880.
2. Equipement disponible pour nettoyer d'éventuels déversements de pétrole dans la région de l'île de Vancouver: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 364. Document parlementaire no 301-2/1530.
3. Agents chimiques de dispersion pour neutraliser les déversements de pétrole dans les Grands lacs ou au large des côtes du Canada: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 563. Document parlementaire no 301-2/2178.
4. Copies d'un communiqué concernant les décisions gouvernementales pour solutionner le problème de la contamination par le mercure, 754. Document parlementaire no 301-7/27.

Voir aussi **Pêcheries; Ressources en eau du Canada, gestion, Loi.**

Polymer Corporation Limited:

Voir **Société Polymer Limitée.**

Pont des Mille-Iles, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-82, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. 1re lecture, 993.

Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant):

Bill C-367, M. Reid. 1re lecture, 165. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 280. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 44 aux *Journaux*), 307. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 446. Adoption par le Sénat, 523. Sanction royale, 531. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 46, S.C. 1974-1976.

Population:

Fonctionnaires et ministres participant à la Conférence de Bucarest, poste, fonctions et frais occasionnés: M. Roche—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/339.

Voir aussi **Impôt sur le revenu.**

Ports:

1. Containers fabriqués au Canada, exportations et importations via les ports canadiens et américains, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 1417. Document parlementaire no 301-2/5690.
2. Résumé du rapport du comité Scott, en date de juin 1975, 665. Document parlementaire no 301-4/71.
3. Document intitulé "Politique concernant la délégation de pouvoirs aux comités de ports pour les ports de Montréal et Vancouver", 734. Document parlementaire no 301-7/25.

Voir aussi **Conseil des ports nationaux**.

Ports et jetées de l'Etat, Loi:

1. Relevé des recettes de quaiage, des droits portuaires et une liste des baux consentis en vertu de la Loi pour 1973-1974, 18. Document parlementaire no 301-1/261.
2. Relevés des recettes de quaiage et des droits portuaires pour 1974-1975, 760. Document parlementaire no 301-1/261A.

Ports, quais et brise-lames:

1. Contrats accordés aux ports de Toronto, d'Hamilton et de Montréal, montants, entrepreneurs, etc.: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 688. Document parlementaire no 301-2/1538.
2. Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la province de Terre-Neuve relative au partage des frais du programme de construction de centres de service maritime: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1144.
3. Ordre,—Copie du rapport de M. Morris Trevithick sur les études concernant les ports pour petites embarcations: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 546.

Postes, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 4 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 126 aux *Journaux*), 904.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des transports et des communications, 1050.
6. Rapport pour 1973-1974, 117. Document parlementaire no 301-1/20.
7. Rapport pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/20A.
8. Bureau de poste de Lyndhurst, Ontario, location: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 150. Document parlementaire no 301-2/63.
9. Dépenses pour voyages depuis 1972, personnes concernées, destination, objet du voyage, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/709.
10. Bureaux de poste à commission construits en Saskatchewan, revenu de chacun: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1537.
11. Courrier du gouvernement, expédition par la société *Batterton Mail Services Ltd.* dans la région d'Ottawa: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2411.
12. Activités, services, installations et immeubles des postes dans les cités, villes, villages et localités du pays: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 666. Document parlementaire no 301-2/2482.
13. Installations en Alberta, par type et emplacement, nombre, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2917.
14. Programme national des installations des Postes canadiennes, contrat ou transaction, etc.: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 961-2. Document parlementaire no 301-2/3073.
15. Livraison du courrier pendant la grève, services de remplacement, coût, etc.: M. Clarke (Vancouver-Quadra)—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3642. Dépôt de réponses supplémentaires, 1046, 1075, 1110, 1117, 1126, 1142, 1267. Documents parlementaires nos 301-2/3642A, 301-2/3642B, 301-2/3642C, 301-2/3642D, 301-2/3642E, 301-2/3642F, 301-2/3642G.
16. Copies d'un communiqué énonçant la décision du Gouverneur en conseil ayant trait à la convention collective envisagée entre le Conseil du Trésor et l'Union canadienne des postiers, 933. Document parlementaire no 301-7/33.

Pouvoir d'emprunt supplémentaire, Loi:

Bill C-80, ministre des Finances. 1re lecture, 935. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et du consentement unanime renvoi à un Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 943. Adoption par le Sénat, 962. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 79, S.C. 1974-1976.

Prairies, rétablissement agricole, Loi:

1. Rapport sur les opérations en vertu de la Loi pour 1973-1974, 384. Document parlementaire no 301-1/211.
2. Rapport sur les opérations en vertu de la Loi pour 1974-1975, 1260. Document parlementaire no 301-1/211A.

Premier ministre:

1. Personnel, fonctions, traitement, postes, antécédents, nombre, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/23.
2. Utilisation des avions des Forces armées ou du gouvernement, destination, passagers, frais payés, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 363. Document parlementaire no 301-2/40.
3. Nombre d'employés au bureau du premier ministre, traitement et fonctions: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/43.
4. Bureau, personnel, fonction et traitement: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 1003. Document parlementaire no 301-2/2984.
5. Personnel, nom, poste, fonctions et traitement: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3348. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1034. Document parlementaire no 301-2/3348A.
6. Liste des économistes avisant le premier ministre sur les questions économiques importantes, 249. Document parlementaire no 301-7/8.
7. Désignation d'un comité pour étudier les pouvoirs, prérogatives et privilèges rattachés au Cabinet du Premier ministre: Motion (M. Clark) (Rocky Mountain), présentation et interruption du débat, 181. Reprise et interruption du débat, 1323-4.

Premier ministre, résidences:

Préposés à l'entretien, noms, poste, traitement, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/68.

Presse:

Voir Tribune de la presse.

Prestations de retraite supplémentaires, Loi:

1. Rapport pour 1973-1974, 402. Document parlementaire no 301-1/366.
2. Rapport pour 1974-1975, 1150. Document parlementaire no 301-1/366A.

Prêts aidant aux opérations de pêche, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 163. Document parlementaire no 301-1/147.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 1117. Document parlementaire no 301-1/147A.

Prêts aux étudiants, Loi canadienne:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 25. Document parlementaire no 301-1/245.
2. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973-1974, 760. Document parlementaire no 301-1/245A.
3. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1974-1975, 1431. Document parlementaire no 301-1/245B.

Prêts aux petites entreprises, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973, 163. Document parlementaire no 301-1/240.
2. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1974, 1117. Document parlementaire no 301-1/240A.

Prêts destinés aux améliorations agricoles, Loi:

1. Rapport pour 1973, 163. Document parlementaire no 301-1/144.
2. Rapport pour 1974, 1117. Document parlementaire no 301-1/144A.

Preuve au Canada, Loi (Loi modifiant):

Bill C-233, M. Orlikow. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 620.

Prévisions budgétaires en général, Comité:

1. Composition, 30, 43, 55, 58, 63, 66, 68, 74, 123, 159, 163, 166, 174, 176, 177, 218, 233, 248, 338, 353, 358, 361, 365, 368-9, 381-2, 384, 386-7, 393, 402, 408, 413, 416, 422, 433, 437, 443, 446-7, 455, 464, 466, 485, 490, 515, 519, 523, 531, 534, 538, 544, 548, 552, 560, 572, 580, 610, 612, 613, 668-9, 672, 683, 708, 712, 767, 814, 820, 862, 868, 870, 872, 883, 886, 893, 898, 900, 904, 1040, 1090, 1094, 1110, 1116, 1141, 1169, 1182, 1204, 1212, 1242, 1255, 1278, 1290, 1296, 1298, 1302, 1313, 1317, 1340, 1342, 1348, 1352.
2. Bills déferés: Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi, Bill C-38, 231. Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant), Bill C-26, 279. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44, 425. Traitements, Loi (Loi modifiant), Bill C-24, 557. Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant), Bill C-57, 596. Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi, Bill C-23, 638. Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant), Bill C-63, 653. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant), Bill C-81, 1260.
3. Déferé: Budget des dépenses supplémentaires (A) pour 1974-1975, 32.
4. Déferé: Budget des dépenses supplémentaires (B) pour 1974-1975, 141.
5. Déferé: Budget des dépenses supplémentaires (A) pour 1976-1977, 1319.
6. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère des Approvisionnementnements et Services, du département d'Etat chargé de la Science et de la Technologie, du Conseil privé, du Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, du Commissaire aux langues officielles, du Conseil du Trésor, etc., 34.
7. Ordre.—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères du Revenu national, des Finances, des Approvisionnementnements et Services et de l'Industrie et du Commerce, du Conseil privé, du Parlement, etc., 330.
8. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Finances, du Secrétariat d'Etat et des Approvisionnementnements et Services, du Parlement, du Conseil du Trésor, etc., 314.
9. Ordre.—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Communications, des Finances, de l'Industrie et du Commerce, du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, du Revenu national, du Parlement, du Conseil privé, de la Science et de la Technologie, du Secrétariat d'Etat, des Approvisionnementnements et des Services et du Conseil du Trésor, 853-4.
10. Ordre.—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Finances, des Approvisionnementnements et des Services, du Conseil privé et du Conseil du Trésor, 1080.
11. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères des Finances, du Conseil privé, du Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, du Parlement, des Sciences et de la Technologie, du Secrétariat d'Etat, des Approvisionnementnements et Services et du Conseil du Trésor, 1050.
12. Rapports: Premier (Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi, Bill C-38) (Appendice no 37 aux *Journaux*), 231-2; Deuxième (Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant), Bill C-26) (Appendice no 59 aux *Journaux*), 383; Troisième (Budget principal des dépenses du Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs) (Appendice no 60 aux *Journaux*), 389; Quatrième (Budget principal des dépenses du département d'Etat de la Science et de la Technologie) (Appendice no 66 aux *Journaux*), 445; Cinquième (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44) (Appendice no 67 aux *Journaux*), 457-9; Sixième (Traitements, Loi (Loi modifiant), Bill C-24) (Appendice no 86 aux *Journaux*), 615; Septième (Jeux olympiques de 1976 Loi (Loi modifiant), Bill C-63) (Appendice no 98 aux *Journaux*), 675; Huitième (Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant), Bill C-57) (Appendice no 99 aux *Journaux*), 680; Neuvième (Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi), Bill C-23, avec modifications (Appendice no 104 aux *Journaux*), 715; Dixième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Finances, du Conseil privé, des Approvisionnementnements et Services, du Conseil du Trésor) (Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107; Onzième (Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant), Bill C-81, avec modification) (Appendice no 176 aux *Journaux*), 1297; Douzième (Budget principal de 1976-1977 des ministères des Finances, Approvisionnementnements et Services, Secrétariat d'Etat et du Conseil du Trésor, Conseil privé, Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, Parlement et Sciences et Technologie, Département d'Etat) (Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315; Treizième (Budget supplémentaire (A) de 1976-1977 du Conseil du Trésor) (Appendice no 189 aux *Journaux*), 1351.

Prisons et maisons de correction, Loi (Loi modifiant):

Bill C-315, M. Dick. 1re lecture, 62.

Privilèges et Elections, Comité:

1. Composition, 30, 46, 58, 148, 151, 174, 182, 185, 188, 192, 216, 245, 252, 254, 257, 260, 264, 274, 280, 291, 295, 304, 309, 318, 324, 332, 338, 350, 357, 361, 365, 384, 408, 413, 416, 507, 523, 552, 602, 735, 744, 746, 759, 780, 782, 817, 1029, 1033, 1040, 1046, 1052, 1071, 1074, 1077, 1081, 1084, 1087, 1101, 1121, 1130, 1141, 1169, 1197, 1200, 1283-4, 1286, 1300, 1308, 1426.
2. Bills déferés: Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-214, 122. Représentation (1974), Loi, Bill C-36, 173. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bills C-316, C-366, C-369 et C-370, 236.
3. Déféré: Etude de l'accusation alléguée par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés, 1275.
4. Déféré: Examen de l'accusation du député de Témiscamingue envers les journalistes de la Galerie parlementaire, 228.
5. Déféré: Examen de tous les articles parus dans la *Gazette* de Montréal au sujet des allégations de fuites de renseignements sur le budget de novembre 1975, 743.
6. Déféré: L'objet de l'article 16 de la Loi sur la Chambre des communes, 37.
7. Déféré: Ordre du consentement unanime, rapport supplémentaire du directeur général des élections, 1045-6.
8. Déféré: Rapport du directeur général des élections intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection", 1035.
9. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du Conseil privé, 314.
10. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du Conseil privé, 1050.
11. Ordre,—Renvoi du budget principal du Directeur général des élections, 34.
12. Rapports: Premier (Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-214) (Appendice no 27 aux *Journaux*), 149; Deuxième (Représentation (1974), Loi, Bill C-36, avec modifications) (Appendice no 29 aux *Journaux*), 193-4; Troisième (Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-370) (Appendice no 39 aux *Journaux*), 259; Quatrième (Accusation envers les journalistes de la tribune de la presse) (Appendice no 47 aux *Journaux*), 349; Cinquième (Livre Vert sur les conflits d'intérêts) (Appendice no 87 aux *Journaux*), 615-8; Sixième (Articles de presse parus dans la *Gazette* de Montréal comportant des allégations de fuites de renseignements sur le budget de novembre 1975) (Appendice no 112 aux *Journaux*), 781-2; Septième avec recommandation (Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection") (Appendice no 169 aux *Journaux*), 1249; Huitième avec recommandations (Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection") (Appendice no 170 aux *Journaux*); Neuvième avec recommandations (Rapport supplémentaire en date du 13 février 1976 du Directeur général des élections) (Appendice no 171 aux *Journaux*); Dixième avec recommandations (Objet des bills sur la loi électorale du Canada) (Appendice no 172 aux *Journaux*), 1250-1; Onzième (Etude de l'accusation alléguée par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés) (Appendice no 178 aux *Journaux*), 1305-7; Douzième (Etude de l'objet de l'article 16 de la Loi concernant la Chambre des communes) (Appendice no 197 aux *Journaux*), 1425.

Prix agricoles, stabilisation, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-50, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 281. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 337. Reprise et interruption du débat, 350, 360. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 376. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 79 aux *Journaux*), 570-1. Etape du rapport, motions, 596. Motions déclarées irrecevables et du consentement unanime, interruption du débat, 597. Reprise du débat à l'étape du rapport et interruption, 624. Reprise du débat et motion rejetée, sur division, 647. Adoption à l'étape du rapport, 647. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat, 695. Adoption par le Sénat, 722. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 63, S.C. 1974-1976.

Procédure et organisation, Comité:

1. Composition, 31, 38, 43, 68, 72, 147, 188, 192, 233, 238, 245, 302, 324-5, 328, 334, 338, 350, 353, 357-8, 361, 386, 647, 652, 698, 723, 767, 817, 872, 918, 925, 1091, 1125, 1212, 1216, 1266, 1369, 1437.

Procédure et organisation, Comité – (Fin)

2. Délégué: Examen du Règlement et de la procédure de la Chambre des communes et des comités, 311.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement, 34.
4. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement) (Appendice no 3 aux *Journaux*), 71; Deuxième (Règlement et procédure de la Chambre et des comités) (Appendice no 58 aux *Journaux*), 372-6; Troisième (Examen du Règlement et de la procédure de la Chambre et des comités) (Appendice no 109 aux *Journaux*), 725-6; Quatrième (Examen du Règlement et de la procédure de la Chambre et des comités) (Appendice no 135 aux *Journaux*), 927.
5. Adoption des rapports: Deuxième, sur motion, 399. Troisième, sur motion, 729. Quatrième, sur motion, 933.
6. Suspension de l'article 65(1) du Règlement concernant le nombre de membres devant siéger au comité, 31.

Procédure et Règlement de la Chambre:*Adresse, débat:*

Ordre,—Que le temps consacré au débat sur le Bill C-12 et à sa mise aux voix soit ajouté à la fin du débat sur l'Adresse, 53.

Affaires courantes ordinaires:

Ordre portant que la Chambre revienne à l'appel des *Affaires courantes ordinaires*, 27, 961, 1070, 1210, 1297, 1299, 1300, 1323.

Ajournement, heures:

Adoption de motions tendant à la prolongation des heures de séance en vertu de l'article 6(5) du Règlement, 401, 481-2, 1134, 1239.

Après l'heure réglementaire, 98, 106, 142, 182, 304, 393, 860, 1134, 1147, 1198, 1239, 1370.

Avant l'heure réglementaire, 72, 86, 250, 851, 934, 970, 983, 984, 1017, 1114, 1258, 1361, 1391, 1420, 1424, 1427, 1431.

Ordre,—Suspension de l'article 6(3) du Règlement pour permettre l'adoption d'un bill ainsi que sa sanction royale, 401.

Rejet de motions tendant à la prolongation des heures de séance en vertu de l'article 6(5) du Règlement, 421, 1021.

Suspension, 31, 303, 655.

Ajournement (Motion) en vertu de l'article 26 du Règlement:

Délibérations doivent être terminées au plus tard à minuit ce soir, 98.

Ordre,—Suspension de l'application de l'article, 31.

Réservée jusqu'à 8 heures du soir, ce jour, 97, 386, 450, 863, 1036.

Attribution d'une période de temps:

Avis de motions en vertu de l'article 75c du Règlement, 855, 1101, 1166.

Motions en vertu de l'article 75c du Règlement pour limiter le débat de la 2e lecture, adoptées sur vote par appel nominal, après débat, 857-8, 1103-4, 1168-9.

Ordre,—Limite de cinq orateurs lors du débat tendant à la 2e lecture du Bill C-48 (Chemins de fer, Loi (Loi modifiant)), 259.

Ordre,—Limite d'un représentant de chaque parti et durée du discours ne devra pas dépasser cinq minutes lors du débat tendant à la 3e lecture du Bill C-92 (Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi), 1172.

Ordre,—Prise en considération de la mise aux voix de la motion sur la politique des Transports, à six heures ce soir, 636.

Ordre,—Que deux jours de séance soient désignés pour l'étude de bills du gouvernement à l'étape du rapport et de la 3e lecture, 632, 741-2.

Ordre du consentement unanime,—Mise aux voix de toutes questions en vue de disposer du Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)) à 12 h. 45, le vendredi, 11 juillet 1975 et interruption au plus tard à 4 h. de l'après-midi pourvu qu'un vote par appel nominal, si nécessaire, soit différé à date ultérieure, 697.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Avis de motions portant production de documents:*

Adopté, après débat, 530.

Conserve son rang au *Feuilleton*, du consentement unanime, 323, 858.

Exposé de la politique du gouvernement, 229.

Modifié, du consentement unanime, 1272.

Ordre du consentement unanime, — Que les motions numéros 15 et 30 soient débattues successivement et qu'à 5 h. 30 de l'après-midi, elles soient mises aux voix, 796.

Rejetés, sur vote par appel nominal, 260, 295, 454, 550-1.

Retiré, après débat, 454.

*Bills – Présentation:*Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique *Dépôt de bills*, 1052.*Bills inscrits au nom du gouvernement – Amendements – Comité plénier:*

Amendements déposés, du consentement unanime, 283.

*Bills inscrits au nom du gouvernement – Amendements par le Sénat:*Voir **Sénat, amendements à des bills émanant de la Chambre des communes.***Bills inscrits au nom du gouvernement – Dépôt ou 1re lecture:*

Ordre, — Dépôt et 2e lecture à la même séance, 37.

Ordre, — Présentation sans avis et 2e lecture fixée à 4 heures de l'après-midi, 399.

Bills inscrits au nom du gouvernement – 2e lecture:

Ajournement du débat, 128, 162, 386, 450, 803, 1311.

2e lecture, étude en Comité plénier, rapport avec des amendements et adoption à l'étape du rapport à la même séance, 847.

2e lecture et étude à toutes les étapes à la même séance, 327, 401, 481-2, 711, 885-6, 943, 1070, 1086.

2e lecture fixée à plus tard le même jour, 42, 401, 481.

Rejet sur vote par appel nominal d'un amendement visant à ajourner le débat, 708.

Renvoi à un autre Comité, 279, 488, 850.

Renvoi à un Comité plénier, 109, 327, 401, 482, 484, 711, 885, 924, 943, 1070, 1086.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Amendements – 2e lecture:

Amendement modifié, du consentement unanime, 1101.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Etape du rapport:

Ajournement du débat, 883.

Etape du rapport et 3e lecture à la même séance que la présentation du rapport du Comité, 53, 132, 1172.

Ordre, — Que tous les avis de motions reçus avant midi, le mardi 29 juin 1976, soient publiés dans un *Feuilleton des avis supplémentaire*, 1378.

Ordre, — Reprise du débat et adoption à l'étape du rapport à 9 h. 30 ce soir, 303.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Motions – Etape du rapport:

Nouvelle recommandation royale, présentation, 973-5.

Bills inscrits au nom du gouvernement – 3e lecture:

Adoption de bills rapportés avec amendements à l'étape du rapport et 3e lecture à la même séance, 109, 162, 173, 216, 396, 401, 407, 482, 589, 590, 638, 687, 780, 800, 816, 934, 970, 975-6, 983, 1172, 1254, 1333.

Débats ajournés, sur motion, 933, 1420, 1423-4 (sur vote par appel nominal).

Bills inscrits au nom du gouvernement – Emanant du Sénat:

Adoption de bills rapportés avec amendements à l'étape du rapport et 3e lecture à la même séance, 913, 1215, 1242, 1361.

2e lecture et étude à toutes les étapes à la même séance, 132, 181, 436, 1320.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement – Emanant du Sénat – (Fin)*

Etape du rapport et 3e lecture à la même séance que la présentation du rapport du Comité, 1340.

Renvoi à un Comité plénier, 132, 181, 436, 1320.

Ordre, – Qu'à 5 h. 50 cet après-midi, la Chambre aborde l'étude du Bill S-35 (Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogée)), 1339.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Recommandation royale:

Du consentement unanime, présentation d'une nouvelle recommandation à l'étape de la 2e lecture, 612.

Présentation d'une nouvelle recommandation à l'étape du rapport, 492-3, 590, 637-8 883, 887-8, 897, 973-5.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Réimpression:

Monsieur l'Orateur ordonne la réimpression du bill, 710.

Bills privés et pétitions – 3e lecture:

Adoption d'un bill rapporté avec amendement à l'étape du rapport et 3e lecture à la même séance, 157, 1333.

Bills publics et inscrits au nom des députés:

Du consentement unanime, révocation de l'ordre et retrait du bill, 437.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Dépôt ou 1re lecture:

Déclaré irrecevable, 795-6.

Bills publics et inscrits au nom des députés – 2e lecture:

Du consentement unanime, conserve son rang au *Feuilleton*, 421.

2e lecture, du consentement unanime, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture à la même séance, 333, 738.

2e lecture et toutes les étapes à la même séance, 333, 738.

Renvoi à un autre Comité, du consentement unanime, 1244.

Bills publics et inscrits au nom des députés – 3e lecture:

Adoption d'un bill à la 3e lecture à la même séance que l'étude à l'étape du rapport, 383-4, 446.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Amendements – 3e lecture:

Retrait de l'amendement, 280.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Objet:

Révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité, 231, 249, 274, 279, 280, 437, 496, 738, 1283.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Titres modifiés:

Amendement par le Comité adopté à l'étape du rapport, 371-2, 383, 384, 427-8.

Budget, débat:

Discours, limite de temps, 137.

Ordre, – Poursuite des délibérations jusqu'à 6 h. du soir, le 6e jour désigné, nonobstant les dispositions du paragraphe (8) de l'article 60 du Règlement, 150.

Budget des dépenses:

Motions tendant à l'adoption d'un poste, adoptées sur vote par appel nominal, 1145-6, 1368-9.

Ordre, – Présentation d'un budget supplémentaire, adoption sur motion plutôt que renvoi au Comité et que le bill fondé sur ce budget franchisse toute les étapes à la même séance, 194.

Ordre, – Rapport des comités permanents rapportés ou réputés rapportés au plus tard le 22 octobre 1974 et préavis de vingt-quatre heures concernant les motions portant adoption du susdit budget et qu'un projet de loi fondé sur le budget peut être avancé d'étapes, 31.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Budget des dépenses – (Fin)*

Ordre du consentement unanime, — Que durant la période se terminant le 30 juin 1976, un préavis de vingt-quatre heures, par écrit, sera requis pour toute motion portant adoption du budget principal des dépenses et des budgets supplémentaires, 1363.

Comité de sélection:

Suspension de l'article 65(1) du Règlement, concernant le nombre des membres lors de l'institution du Comité de sélection, 14.

Comités – Rapports:

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux*, 231, 294, 323, 389, 395, 681, 689, 717, 904, 943, 1138, 1324, 1378.

Comités permanents:

Suspension de l'article 65(1) du Règlement, concernant le nombre des membres du Comité de la procédure et de l'organisation, 31.

Comités permanents – Ordres de renvoi:

Déféré au Comité de la procédure et de l'organisation, l'examen du Règlement et de la procédure de la Chambre des communes et des comités, 311.

Déféré au Comité des règlements et textes réglementaires, la politique gouvernementale au sujet des avis de motions portant production de documents, 231.

Examen par le Comité des privilèges et élections de l'accusation alléguée en dehors de la Chambre des communes par Me Auguste Choquette concernant des pots-de-vin reçus par des députés, 1275.

Examen par le Comité des privilèges et élections de l'accusation du député de Témiscamingue au sujet des journalistes de la Galerie parlementaire, 228.

Séances du comité à divers endroits:

Autorisation, 324, 907.

Demandes des comités, 89, 323-4, 453, 571, 904, 1203, 1214, 1277.

Sur ordre de la Chambre, 188, 597, 681, 1093.

Témoignages de la dernière session déferés, 73.

Comités permanents – Rapports:

Bill déferé et rapporté à la même séance, 231.

Motion d'adoption, ajournement du débat, 930-1.

Motion d'adoption, retrait du consentement unanime, 183, 1020.

Motion présentée par un simple député, 929.

Comités spéciaux:

Du consentement unanime, — Appel d'une motion portant création d'un Comité spécial, sans avis, 67, 1275.

Comités spéciaux – Ordres de renvoi:

Recommandation que soit différée la présentation du rapport du Livre Vert sur l'immigration, 593.

Comités spéciaux – Rapports:

Ordre, — Motion tendant à l'adoption soit considérée la première question de l'*Ordre du jour*, 299.

Discours:

Limite de temps, 42, 98, 137, 309, 655, 813, 1171-2.

Documents:

Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique *Dépôts de documents*, 487, 676, 1299-300, 1366.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Heure réservée à l'étude des Affaires inscrites au nom des députés:*

Différée ou suspendue, 97, 269, 970, 1161, 1171, 1211, 1311, 1335-6.

Motion (M. Sharp): Qu'à compter du 1^{er} mars 1976 et pour la durée de la présente session, l'application du paragraphe (6) de l'article 15 du Règlement soit suspendue, présentation, débat et adoption de la motion sur vote par appel nominal, 1073-4.

Ministres, déclarations:

Du consentement unanime, — Que la Chambre revienne à l'appel des *Déclarations de ministres*, 1113-4, 1343.

Motions:

Adoptées en vertu de l'article 43 du Règlement, 161, 289, 311, 671, 733, 741, 853, 1005, 1023, 1039, 1053, 1115, 1161, 1167, 1183, 1199, 1257, 1277, 1295, 1323, 1331, 1333, 1345, 1387, 1395, 1409, 1421, 1425.

La Chambre revient à l'appel des *Motions*, 32, 86, 91, 112, 141, 188, 215, 231, 247, 249, 269, 275, 309, 412, 702, 735, 738, 971, 976, 1419.

Ordre, — Prise en considération d'une motion concernant la Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 97.

Ordre, — Qu'à huit heures ce soir, la Chambre étudie les oppositions au rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales, 1107-9.

Ordre, — Qu'un député soit maintenant entendu, rejet sur vote par appel nominal, 929-30.

Ordre du consentement unanime, — Que la motion sur l'ajournement de la Chambre proposée pour discuter du Livre blanc intitulé "Offensive contre l'inflation" soit réputée avoir été adoptée à dix heures du soir, 754.

Rejetée en vertu de l'article 43 du Règlement, sur vote par appel nominal, 297.

Motions émanant des députés:

Adoptées, après débat, 177, 315, 437, 1094.

Débatue et du consentement unanime, garde son rang au *Feuilleton*, 1260.

Présentation, amendement déclaré irrecevable, 1278.

Présentation, modifications du consentement unanime et adoption après débat, 263.

Retirée, après débat, 416.

Questions inscrites au Feuilleton:

Avis, publication, modification de la présentation, 415.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Questions inscrites au Feuilleton*, 1036.

Questions orales:

Voir **Procédure et Organisation, Comité – Rapports, Deuxième.**

Quorum:

Ajournement de la Chambre, faute de quorum, 218.

Séances de la Chambre:

Mercredi soir, jeudi matin et vendredi jusqu'à 4 heures de l'après-midi pour la prise en considération du budget et des projets de loi s'y rapportant, 31-2.

Motion, — Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation et motion adoptée, 983, 1114, 1423-4 (sur vote par appel nominal).

Motion, — Que la Chambre s'ajourne maintenant, rejet sur vote par appel nominal, 1115-6, 1123-4.

Motion d'ajournement déclarée irrecevable, 708.

Motion portant que la Chambre s'ajourne, mercredi 2 octobre 1974, seulement après les discours des chefs de partis à l'occasion du Débat sur l'Adresse, 14.

Ordre, — Que, le lundi 5 avril 1976, la Chambre continue de siéger entre six et huit heures du soir, 1171.

Ordre, — Que les mardis et jeudis, la Chambre siège à compter de onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi pour le reste de la session afin d'étudier le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), présentation et adoption, après débat, 1335-6.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Fin)*Séances de la Chambre – (Fin)*

Ordre du consentement unanime, — Que la Chambre siège de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le lundi 12 juillet 1976, en vue d'étudier le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), 1419.

Suspension jusqu'à l'appel de la sonnerie, 237, 401, 976.

Subsides:

Ordre, — Mise aux voix de toutes questions concernant une motion inscrite au nom du gouvernement à 9 h. 45, suivi de la prise en considération et de la disposition de toute motion ou bill comme s'il s'agissait du dernier jour prévu régulier, 181.

Ordre, — Que nonobstant toute disposition du Règlement, l'avant-dernier jour de la période des subsides, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, toutes questions sur la motion de subsides, les crédits provisoires et la 1^{re} lecture d'un bill fondé sur ces crédits seront mises aux voix sur-le-champ, sans débat et que le dernier jour de la période des subsides, toutes questions nécessaires à la disposition du bill sur les crédits provisoires soient mises aux voix, sans amendement ni débat, 1143-4.

Ordre du consentement unanime, — Jours désignés transférés à la prochaine période des subsides, 181, 376, 641, 911.

Ordre du consentement unanime, — Que la motion qui doit être prise en considération par la Chambre lors d'une journée de subsides soit un rapport de Comité, 1013, 1016.

Voies et moyens:

Du consentement unanime, retrait de l'avis de motion concernant la perception de certains droits dans le cadre de la lutte contre l'inflation, 1070.

Etudes de motions, désignation des jours, 21, 23, 122, 150, 228, 229, 453, 649, 681, 1289, 1375.

Votes par appel nominal:

Différés en vertu de l'article 75(11), 158, 404-5, 416, 429, 431, 493, 498, 521, 678, 679, 689, 764-6, 770-1, 882-3, 936, 938, 943, 951, 962, 966, 996, 1000, 1008, 1025, 1089-90, 1211, 1255, 1258, 1391, 1394, 1396, 1410.

Ordre, — Que le vote différé sur la 3^e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)) soit fixé à 9 h. 30 du soir, le mardi 29 juin 1976, 1377.

Ordre, — Que si des votes sont requis concernant le passage du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), ils soient différés au plus tard à une semaine, 1301-2, 1381-2.

Ordre, — Que tous votes différés à l'étape du rapport soient abordés, sur-le-champ, dès l'appel des *Ordres émanant du gouvernement*, 1255, 1258.

Ordre du consentement unanime, — Nonobstant l'ordre adopté le 29 juin 1976, mise aux voix à 9 h. 30 du soir, jeudi 8 juillet 1976, de tous les amendements pour lesquels les votes ont été différés jusqu'à cette date au cours de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), 1394.

Ordre du consentement unanime, — Que tout vote requis pour disposer de la 3^e lecture et de l'adoption du Bill C-84 (Droit pénal, Loi) ait lieu le mercredi, 14 juillet 1976, 1419.

Votes différés autre que l'article 75(11), 416, 858, 863, 900, 980, 1044, 1203, 1352, 1361, 1365, 1376, 1377-8, 1423.

Procès-verbaux et témoignages des comités permanents et spéciaux non rapportés ou réputés rapportés à la Chambre des communes:

Voir pages 1457-1460.

Procureurs généraux, conférence:

Voir *Conférences fédérales-provinciales*.

Produits agricoles, vente coopérative, Loi:

1. Rapport sur les accords conclus pour 1974-1975, 739. Document parlementaire no 301-1/53.
2. Rapport sur les accords conclus pour 1975-1976, 1379. Document parlementaire no 301-1/53A.

Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-21, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 53-4. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 815. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 136 aux *Journaux*), 927. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 934. Adoption par le Sénat, 951. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 85, S.C. 1974-1976.

Produits dangereux, Loi:

1. Copie du décret, en date du 14 mars 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160.
2. Copie du décret, en date du 14 mars 1974, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160A.
3. Copie du décret, en date du 30 mai 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160B.
4. Copie du décret, en date du 30 mai 1974, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160C.
5. Copie du décret, en date du 6 juin 1974, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160D.
6. Copie du décret, en date du 6 juin 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160E.
7. Copie du décret, en date du 4 juillet 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160F.
8. Copie du décret, en date du 4 juillet 1974, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160G.
9. Copie du décret, en date du 16 juillet 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 19. Document parlementaire no 301-1/160H.
10. Copie du décret en date du 26 novembre 1974 modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 166. Document parlementaire no 301-1/160I.
11. Copies du décret, en date du 6 mai 1975, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 548. Document parlementaire no 301-1/160J.
12. Copies du décret, en date du 6 mai 1975, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 548. Document parlementaire no 301-1/160K.
13. Copies du décret, en date du 7 novembre 1975, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 870. Document parlementaire no 301-1/160L.
14. Copies du décret, en date du 3 février 1976, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 1036. Document parlementaire no 301-1/160M.
15. Copies du décret, en date du 26 février 1976, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 1110. Document parlementaire no 301-1/160N.
16. Copies du décret, en date du 6 mai 1976, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 1303. Document parlementaire no 301-1/160O.
17. Copies du décret, en date du 18 mai 1976, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 1332. Document parlementaire no 301-1/160P.
18. Copies du décret, en date du 1er juin 1976, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 1348. Document parlementaire no 301-1/160Q.
19. Copies du décret, en date du 27 juillet 1976, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 1437. Document parlementaire no 301-1/160R.
20. Copies du décret, en date du 27 juillet 1976, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 1437. Document parlementaire no 301-1/160S.

Produits de consommation, emballage et étiquetage, Loi (Loi modifiant):

Bill C-390, M. Saltsman. 1re lecture, 556.

Produits de consommation, garanties, Loi:

Bill C-433, M. McKenzie. 1re lecture, 1204.

Produits de ferme:

Voir Conseil national de commercialisation des produits de ferme.

Produits domestiques dangereux, étiquetage, Loi:

Bill C-262, M. Robinson. 1re lecture, 61.

Produits laitiers:

Quantité entreposée, exportée et importée entre 1970 et 1973: M. Wise—Dépôt immédiat de la réponse, 411. Document parlementaire no 301-2/1208.

Voir aussi **Commission canadienne du lait**.

Propriété étrangère du sol:

Copies du rapport du Comité fédéral-provincial aux Premiers ministres, 885. Document parlementaire no 301-4/75.

Provinces de l'Atlantique, transport des marchandises:

Décret en date du 22 octobre 1974 concernant l'abaissement des tarifs, 102. Document parlementaire no 301-1/283.

Publications du gouvernement:

Voir les titres des divers **Ministères**.

Publicité:

Voir **Gouvernement, information; Information Canada**.

Q**Quarantaine, Loi (Loi modifiant):**

Bill S-31, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Reçu du Sénat, 1123. 1re lecture, 1127. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1159. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1160. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 161 aux *Journaux*), 1199. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 1215. Sanction royale, 1266. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 97, S.C. 1974-1976.

Québec:

Voir **Langues officielles**.

R**Radar, stations:**

1. *Ligne Pinetree* située à Terre-Neuve, installations existantes, usage éventuel, surveillance, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 415-6. Document parlementaire no 301-2/724.

2. *B.F.C. Foymount*, vente, soumissions, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/2025.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Radio-activité:

Voir **Energie atomique**.

Radio-Canada, Société:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.

2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973-1974, 75. Document parlementaire no 301-1/86.

3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 713. Document parlementaire no 301-1/86A.

Radio-Canada, Société – (Fin)

4. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975-1976, 1426. Document parlementaire no 301-1/86B.
 5. Budget d'établissement pour 1974-1975 ainsi que copies du décret approuvant ledit budget, 633. Document parlementaire no 301-1/87.
 6. Coût du fonctionnement depuis 1966, émissions présentées, qualité, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 676. Document parlementaire no 301-2/1709.
 7. Emission de la série *Performance*, résultats d'enquêtes, dépenses effectuées, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 665-6. Document parlementaire no 301-2/2258.
 8. Employés à plein temps, à temps partiel, à contrat depuis 1970, salaires et dépenses, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3114.
 9. Politiques et règles en matière d'embauchage dans les provinces de l'Atlantique, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3318.
 10. Copies d'un document au sujet de la reprise de l'émission *Encounter with Cancer*, motifs, 541. Document parlementaire no 301-7/18.
 11. Document intitulé "Reportage télévisé des délibérations parlementaires—Aperçu des coûts et des exigences", 1337. Document parlementaire no 301-7/56.
 12. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Broadbent): Mécontentement à Radio-Canada pour avoir consacré à *National News* plus d'attention à la mort d'un multimillionnaire américain qu'à celle du distingué docteur canadien Wilder Graves Penfield, 1183.
 13. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Jarvis): Diffusion d'émissions agricoles, renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1257. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 191 aux *Journaux*), 1360.
- Voir aussi **Télévision**.

Radiodiffusion, Films et Assistance aux Arts, Comité:

1. Composition, 28, 43, 51, 58, 69, 79, 84, 318, 325, 328, 334, 338, 350, 357, 361, 377, 382, 384, 386, 393, 407, 416, 421, 433, 437, 443, 446, 455, 464, 482, 485, 488, 504, 515, 534, 544, 547-8, 552, 572, 767, 782, 792, 798, 865, 872, 876, 880, 884, 886, 892-3, 897-8, 900, 904-5, 908, 911-2, 914, 918, 925, 1016-7, 1039-40, 1046, 1052, 1071, 1077, 1081, 1084, 1087, 1102, 1104, 1110, 1114, 1116, 1121, 1125, 1130, 1141, 1212, 1244, 1255, 1262, 1273, 1283, 1290, 1293, 1298, 1312, 1316-7, 1352.
2. Bills déferés: Biens culturels, exportation et importation, Loi, Bill C-33. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi, Bill C-5, 333. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58, 864. Citoyenneté, Loi, Bill C-20, 983.
3. Déferé: Etude de la question des émissions agricoles de Radio-Canada, 1257.
4. Déferé: L'objet du Bill C-209 (Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant)), 249.
5. Déferé: L'objet du Bill C-329 (Gardien archéologique du Canada, Loi), 279.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère du Secrétariat d'Etat, du Conseil des Arts du Canada, de la Société Radio-Canada, d'Information Canada, de la Compagnie des jeunes Canadiens, de la Corporation du Centre national des Arts, de l'Office national du film, de la Bibliothèque nationale, des Musées nationaux du Canada, des Archives publiques et du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, 33.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères du Travail et du Secrétariat d'Etat, 329.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères du Travail, des Communications et du Secrétariat d'Etat, 313.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Communications et du Secrétariat d'Etat, 1079.
10. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères des Communications et du Secrétariat d'Etat, 1049.
11. Rapports: Premier (Biens culturels, exportation et importation, Loi, Bill C-33) (Appendice no 49 aux *Journaux*), 360; Deuxième (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi, Bill C-5, avec modifications) (Appendice no 65 aux *Journaux*), 435-6; Troisième (Permission de voyager), 453; Quatrième (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58) (Appendice no 133 aux *Journaux*), 922; Cinquième (Citoyenneté, Loi, Bill C-20, avec modifications) (Appendice no 158 aux *Journaux*), 1157-9; Sixième (Etude de la question des émissions agricoles de Radio-Canada) (Appendice no 191 aux *Journaux*), 1360.
12. Adoption des rapports: Troisième, sur motion, 481.

Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-211, M. McGrath (Publicité destinée aux enfants). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 191.
2. Bill C-291, M. McKenzie (Matériel éducatif à la disposition des commissions scolaires). 1re lecture, 61.
3. Bill C-298, M. Orlikow (Temps de diffusion égal aux partis de l'opposition). 1re lecture, 61.
4. Bill C-314, M. Francis (Techniques subliminales interdites). 1re lecture, 62.
5. Bill C-353, M. Marchand (Kamloops-Cariboo) (Examen d'une décision du CRTC par le gouverneur en conseil). 1re lecture, 63.
6. Bill C-380, M. McGrath (Représentation de la sexualité et de la violence). 1re lecture, 319.

Radio-Télévision canadienne, Conseil:

1. Copies du décret en date du 20 février 1975, 629. Document parlementaire no 301-1/288.
2. Programme visant à faire profiter de la télévision par câble aux habitants des régions éloignées: M. McCleave—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/781.

Recensement:

Copies des listes des Commissaires du recensement nommés le 17 mars 1976, 1139. Document parlementaire no 301-7/49.

Recherche et développement scientifique, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 80. Document parlementaire no 301-1/164.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 801. Document parlementaire no 301-1/164A.

Recherche et sauvetage:

Pétitions présentées par des citoyens de Terre-Neuve ayant trait aux équipes de recherche et de sauvetage, présentation (MM. McGrath et Marshall), 1269. Rapports du greffier des pétitions, 1275.

Recherches médicales:

1. Somme affectée de 1971 à 1974, organismes concernés, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 579. Document parlementaire no 301-2/1524.
2. Recherches effectuées sur les foetus vivants ou morts, financement, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 791. Document parlementaire no 301-2/2400.
3. Pétition concernant l'affectation des fonds, présentation (M. Epp), 1239. Rapport du greffier des pétitions, 1241.

Voir aussi **Conseil de recherches médicales; Gouvernement, dépenses; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Récompenses et décorations:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Prud'homme): Proposition d'affirmation du soutien de la Chambre pour l'Ordre du Canada, 1199.

Voir aussi **Forces canadiennes.**

Régie interne:

Voir **Chambre des communes.**

Régime d'assistance publique du Canada:

1. Rapport sur l'application du Régime pour 1973-1974, 245. Document parlementaire no 301-1/77.
2. Rapport sur l'application du Régime pour 1973-1974, 760. Document parlementaire no 301-1/77A.

Régime de pensions du Canada:

1. Rapport ajouté au rapport actuariel de l'application et de l'état de compte pour 1973, 69. Document parlementaire no 301-1/83.
2. Rapport sur l'administration du Régime pour 1973-1974, 332. Document parlementaire no 301-1/83A.
3. Rapport du Comité consultatif intitulé "Le taux de rendement du fonds de placement du Régime de pensions du Canada", 769. Document parlementaire no 301-1/83B.
4. Rapport du Comité consultatif intitulé "Analyse de certaines propositions en vue de modifier le Régime de pensions du Canada", 1311. Document parlementaire no 301-1/83C.

Régime de pensions du Canada – (Fin)

5. Rapport sur l'administration du Régime pour 1974-1975, 1346. Document parlementaire no 301-1/83D.
6. Rapport du Comité consultatif, en date de mai 1976, sur les régimes privés de retraite, d'invalidité et de survivants, 1381. Document parlementaire no 301-4/85.
7. Mesure autorisant les cultivateurs et les pêcheurs indépendants à faire le calcul de la moyenne quinquennale de leurs revenus en vue de toucher des prestations: Motion (M. Wise), présentation et interruption du débat, 490.
8. Mesures en vue de permettre aux infirmières de prendre leur retraite à 60 ans: Motion (M. Towers), présentation et interruption du débat, 215.

Régime de pensions du Canada (Loi modifiant):

1. Bill C-202, M. Saltsman (Cotisation et prestation des ménagères). 1re lecture, 59. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 90.
2. Bill C-243, M. Saltsman (Exemption pour motifs religieux). 1re lecture, 60.
3. Bill C-265, M. Coates (Appel à la Commission d'appel). 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 990.
4. Bill C-364, M. Blais (Enfant d'un cotisant invalide). 1re lecture, 143.
5. Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-22, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 54. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 72. Rapport avec modification (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 13 aux *Journaux*), 93. Adoption à l'étape du rapport, 100. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat, 109. Adoption par le Sénat, 150. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 4, S.C. 1974-1976.

Régime de pensions du Canada, protection de l'indexation, Loi:

Bill C-383, M. Reid. 1re lecture, 383.

Régions désignées:

Voir **Expansion économique régionale, Ministère.**

Registraire général:

1. Rapport sur les opérations pour 1974, 246. Document parlementaire no 301-1/411.
2. Rapport sur les opérations pour 1975, 981. Document parlementaire no 301-1/411A.
3. Copies de l'Etat détaillé des cautionnements enregistrés pour la période du 27 février au 30 septembre 1974, 56. Document parlementaire no 301-1/412.

Règlements et textes réglementaires, Comité (mixte):

1. Composition, 41, 94, 102, 174, 176, 191, 822, 848, 947, 990, 998, 1014, 1204, 1283, 1312, 1332.
2. Déféré: L'objet du Bill C-225 (Droit à l'information, Loi), 231.
3. Rapports: Premier (Quorum) (Appendice no 11 aux *Journaux*), 89; Deuxième (Permission d'ajourner d'un endroit à un autre) (Appendice no 12 aux *Journaux*), 89; Troisième (Critères) (Appendice no 15 aux *Journaux*), 107-8; Quatrième (Critères) (Appendice no 28 aux *Journaux*), 168; Cinquième (Permission de poursuivre son examen après l'ajournement au cours de l'été 1975) (Appendice no 96 aux *Journaux*), 662; Sixième (Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi)) (Appendice no 127 aux *Journaux*), 904; Septième (Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motion portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi)) (Appendice no 140 aux *Journaux*), 943; Huitième (Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi)) (Appendice no 164 aux *Journaux*), 1203; Neuvième (Permission de tenir des réunions au cours des vacances d'été de 1976) (Appendice no 194 aux *Journaux*), 1390.
4. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 97. Troisième, retrait de l'avis de motion, du consentement unanime, 183. Quatrième, sur motion, 194. Cinquième, du consentement unanime, sur motion, 662. Sixième, du consentement unanime, sur motion, 907. Septième, motion d'adoption (M. McCleave), présentation, 1013. Motion adoptée, 1016. Avis de motion retiré du consentement unanime, 1020. Huitième, sur motion, 1214. Neuvième, du consentement unanime, sur motion, 1390-1.
5. Représentation du Sénat, 66, 113, 123, 625, 911, 1014.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Reine Elizabeth II:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Nowlan): Hommage à Sa Majesté à l'occasion de sa visite au Canada, 1425.

Reisman et Grandy Limited:

Copies de contrats, en date du 1er avril 1975, adjugés avec le gouvernement, 1161. Document parlementaire no 301-7/50.

Relations fédérales-provinciales:

1. Copies de la correspondance échangée avec le Manitoba au sujet des dispositions publicitaires de programmes à frais partagés, 726. Document parlementaire no 301-2/120A.
2. Copies d'un message aux premiers ministres provinciaux au sujet de la 15e conférence annuelle des premiers ministres, 99. Document parlementaire no 301-5/19.
3. Déclaration du Premier ministre du Canada intitulé "Financement des programmes établis de longue date: proposition relative aux principaux programmes à frais partagés en matière de santé et d'enseignement post-secondaire", 1345. Document parlementaire no 301-5/29.
4. Copies de lettres aux premiers ministres provinciaux relativement à la propriété étrangère du sol, 847. Document parlementaire no 301-5/62.
5. Lettre, en date du 12 mai 1976, adressée aux dix ministres provinciaux de l'Éducation au sujet du financement de l'enseignement post-secondaire, 1316. Document parlementaire no 301-5/64.
6. Copies d'un Communiqué fédéral-provincial au sujet d'une Stratégie d'emploi communautaire, 165. Document parlementaire no 301-5/110.
7. Copies de la correspondance échangée avec la Saskatchewan au sujet de l'aide fédérale au développement économique de la province, 913. Document parlementaire no 301-5/190.
8. Protocole d'entente avec les gouvernements provinciaux, en vertu du Bill C-73, Loi anti-inflation, 922-3. Document parlementaire no 301-7/32.

Remboursements, Loi:

Etat de tous les deniers remboursés, du 27 février au 29 septembre 1974, 15. Document parlementaire no 301-1/225.

Rentes sur l'Etat, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-75, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (augmentation du rendement). 1re lecture, 861. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 867. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 134 aux *Journaux*), 922. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 933-4. Adoption par le Sénat, 976. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 83, S.C. 1974-1976.

Représentation (1974), Loi:

Bill C-36, président du Conseil privé. 1re lecture, 141. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 166. Reprise et interruption du débat, 166. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité des privilèges et élections, 173. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 29 aux *Journaux*), 193-4. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 216. Adoption par le Sénat, 233. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 13, S.C. 1974-1976.

Responsabilité de la Couronne, Loi (Loi modifiant):

Bill C-393, M. Francis. 1re lecture, 635.

Ressources en eau du Canada, gestion, Loi:

Bill C-359, M. Reynolds. 1re lecture, 73.

Ressources en eau du Canada, Loi:

1. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1973-1974, 22. Document parlementaire no 301-1/363.
2. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1974-1975, 760. Document parlementaire no 301-1/363A.

Ressources en eau du Canada, Loi - (Fin)

3. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/363B.

Ressources nationales et Travaux publics, Comité:

1. Composition, 30, 56, 58, 63, 64, 66, 68, 72, 79, 88, 91, 126, 129, 132, 135, 166, 248, 260, 283, 334, 338, 350, 353, 357, 361, 364, 386, 393, 413, 416, 443, 455, 466, 485, 488, 503-4, 507, 514-5, 519, 523, 531, 538, 544, 547, 552, 560, 562, 564, 572-3, 576, 584, 594, 598, 602, 610, 621-2, 629, 642, 717, 723, 735, 739, 746, 759, 767, 792, 798, 817, 865, 868, 884, 886, 893, 900, 905, 914, 938, 990, 997-8, 1040, 1046, 1052, 1094, 1102, 1110, 1116, 1121, 1130, 1141, 1150, 1160, 1163, 1169-70, 1204-5, 1210, 1212, 1216, 1242, 1273, 1286, 1296, 1298, 1300, 1302, 1308, 1312, 1317, 1329, 1352, 1369, 1373.
2. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, de la Commission de contrôle de l'Énergie atomique, d'Énergie atomique du Canada Limitée et de l'Office national de l'Énergie, 33.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Travaux publics et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 314.
4. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, 854.
5. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, 1080.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, 1050.
7. Bills déferés: Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi, Bill S-13, 111. Explosifs, Loi (Loi modifiant), Bill S-17, 597.
8. Déferé: L'Entente sur un Programme international de l'énergie, conclue à Bruxelles, le 27 septembre 1974, 86.
9. Motion (M. Sharp): Autorisation de voyager pour étudier des questions des oléoducs et gazoducs ainsi que l'approvisionnement provenant des régions frontalières: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 705. Du consentement unanime, présentation et adoption, 711, 733.
10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) (Appendice no 10 aux *Journaux*), 78; Deuxième (Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi, Bill S-13) (Appendice no 23 aux *Journaux*), 134; Troisième (Entente sur un programme international de l'Énergie) (Appendice no 69 aux *Journaux*), 483; Quatrième (Société Petro-Canada, Loi, Bill C-8, avec modifications) (Appendice no 91 aux *Journaux*), 631-2; Cinquième (Explosifs, Loi (Loi modifiant), Bill S-17) (Appendice no 94 aux *Journaux*), 646; Sixième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Travaux publics) (Appendice no 121 aux *Journaux*), 887; Septième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) (Appendice no 123 aux *Journaux*), 895; Huitième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics) (Appendice no 155 aux *Journaux*), 1133.

Restaurant du Parlement, Comité (mixte):

1. Composition, 42, 55, 104, 254, 295, 510.
2. Représentation du Sénat, 66, 598, 1125.

Revenu:

- Répartition, programmes: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 301-2/1475.

Revenu national, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 5 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 313.

Revenu national, Ministère – (Fin)

4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 43. Document parlementaire no 301-1/19.
8. Rapport pour 1974-1975, 792. Document parlementaire no 301-1/19A.
9. Sommes consacrées à la publicité, contrats, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/567.
10. Postes des douanes, frontière canado-américaine, système de communication avec leurs homologues américains, agents au port d'entrée de Port Douglas, etc.: M. Friesen—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2928.

Révision constitutionnelle:

Rapport 1968-1971, 265. Document parlementaire no 301-4/62.

Richmond, circonscription:

Subventions reçues depuis 1968, date d'approbation, municipalités concernées, nature du projet, etc.: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 1185. Document parlementaire no 301-2/3490.

Route Alaska-Yukon, établissement de l'Administration, Loi:

Bill C-264, M. Oberle (Route de l'Alaska). 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1074.

Route transcanadienne, prolongement dans l'Ouest, Loi:

Bill C-348, M. Anderson. 1re lecture, 62.

Routes:

Nouvelle-Ecosse, partage des frais de construction d'un pont sur la rivière Shubanacadie et de tronçons de route inachevés de Fundy Trail ainsi que d'un tunnel sous le *Northwest Arm* à Halifax: Motion (M. McCleave), présentation et interruption du débat, 1293.

S**Saint-Bonaventure, Québec:**

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Pinard): Que le gouvernement fédéral vienne en aide aux sinistrés, 741.

St. Catharines, Ontario:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Parent): Hommage à l'occasion du centenaire de l'érection en municipalité, 1333.

Saint-Laurent, fleuve:

Rapport du Commissaire-conciliateur, le juge en chef A.B. Gold, concernant le différend entre l'Association des Employeurs Maritimes et l'Association Internationale des Débardeurs, 481. Document parlementaire no 301-7/14.

Saint-Laurent, ports:

Voir **Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante.**

Saint-Laurent, ports, opérations, Loi:

Bill C-59, ministre du Travail. 1re lecture du consentement unanime, 481. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 481. Reprise du débat et motion tendant au renvoi au Comité plénier, adoption sur division, 482. 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport avec amendement, adoption à l'étape du rapport, 482. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): tendant au renvoi au Comité plénier afin d'étudier à nouveau les articles 5(3), 7, 8, 11(2), 13 et 14, présentation, débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 482. Adoption en 3e lecture, 482. Adoption par le Sénat, 484. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 39, S.C. 1974-1976.

Saint-Pierre-et-Miquelon:

Voir **Plateau continental**.

Sanction royale:

1. Bills ayant reçu la sanction royale, 55, 94, 151, 194, 237, 323, 368, 402, 404, 412, 484, 531, 650, 667, 750, 904, 937, 977, 1052, 1163, 1265-6, 1301, 1348, 1433.
2. Lettres émanant de la résidence du Gouverneur général, 55, 94, 151, 194, 237, 321, 368, 401, 404, 409, 484, 530-1, 649, 666, 750, 903, 937, 976, 1049, 1162, 1265, 1301, 1347-8, 1381, 1433.

Santé:

1. Sommes dépensées en 1973-1974 par les régimes provinciaux et national d'assurance médicale, régimes d'assurance-hospitalisation, etc.: M. Rynard—Dépôt immédiat de la réponse, 567. Document parlementaire no 301-2/1910.
2. Maladies contagieuses et infectieuses, cas, nombre par province, mesures, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 301-2/2432.
3. Copies du rapport du groupe de travail sur l'amiantose, en date du 15 février 1976, 1307. Document parlementaire no 301-4/79.
4. Copies du Rapport de déclaration du Comité consultatif national sur les agents immunisants, 1161. Document parlementaire no 301-7/51.
5. Ordre au Comité de la justice et des questions juridiques d'étudier les mesures afin de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants: Motion (M. Howie), présentation, modification du consentement unanime et adoption, 177. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 195 aux *Journaux*), 1397-406.

Voir aussi **Grippe porcine; Relations fédérales-provinciales; Soins médicaux, Loi (Loi modifiant); Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Santé, Bien-être social et Affaires sociales, Comité:

1. Composition, 29, 43, 46, 55, 63, 64, 66, 68, 69, 88, 91, 123, 126, 139, 252, 332, 334, 338, 350, 357-8, 360, 369, 382, 384, 386, 408, 425, 443, 446, 451, 455, 464, 466, 485, 488, 503, 507, 510, 512, 515, 519, 523, 531, 562, 572, 602, 612, 613, 621, 629, 642-3, 654, 767, 780, 820, 822, 886, 893, 898, 900, 905, 918, 928, 931-2, 938, 947, 962, 980, 987, 1001, 1004, 1040, 1120-1, 1130, 1141, 1150, 1154, 1163, 1197, 1204-5, 1215-6, 1242, 1256, 1262, 1266, 1273, 1290, 1293-4, 1298, 1300, 1302, 1313, 1317, 1320, 1324, 1326, 1329, 1332, 1338, 1348, 1364, 1386, 1396.
2. Bills déferés: Régime de pensions du Canada (Loi modifiant), Bill C-22, 72. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant), Bill C-46, 324. Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974), Bill C-16, 583-4. Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant), Bill C-62, 612. Assistance aux non-fumeurs, Loi, Bill C-242, 897. Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant), Bill C-77, 913. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68, 1129. Quarantaine, Loi (Loi modifiant), Bill S-31, 1160. Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant), Bill S-35, 1319.
3. Ordre, —Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social, du département d'Etat chargé des Affaires urbaines, du Conseil des recherches médicales, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de la Commission de la Capitale nationale et de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, 33.
4. Ordre, —Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social et du Département d'Etat des Affaires urbaines, 329.

Santé, Bien-être social et Affaires sociales, Comité – (Fin)

5. Ordre,—Renvoi du budget de 1975-1976 des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Consommation et des Corporations et du Département d'Etat des Affaires urbaines, 313-4.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires urbaines, 854.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires urbaines, 1080.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires urbaines, 1050.
9. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du département d'Etat chargé des Affaires urbaines) (Appendice no 2 aux *Journaux*), 65; Deuxième (Régime de pensions du Canada (Loi modifiant), Bill C-22) (Appendice no 13 aux *Journaux*), 93; Troisième (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant), Bill C-46) (Appendice no 61 aux *Journaux*), 389-90; Quatrième (Budget des dépenses de 1975-1976 du département d'Etat chargé des Affaires urbaines) (Appendice no 70 aux *Journaux*), 513; Cinquième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) (Appendice no 73 aux *Journaux*), 537; Sixième (Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974), Bill C-16, avec modifications (Appendice no 88 aux *Journaux*), 623-4; Septième (Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant), Bill C-62) (Appendice no 92 aux *Journaux*), 645-6; Huitième (Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant), Bill C-77) (Appendice no 137 aux *Journaux*), 933; Neuvième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Affaires urbaines et de la Santé nationale et du Bien-être social) (Appendice no 149 aux *Journaux*), 1119; Dixième (Quarantaine, Loi (Loi modifiant), Bill S-31) (Appendice no 161 aux *Journaux*), 1199; Onzième (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68, avec modifications) (Appendice no 165 aux *Journaux*), 1209; Douzième (Budget des dépenses de 1976-1977 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) (Appendice no 184 aux *Journaux*), 1319; Treizième (Assistance aux non-fumeurs, Loi, Bill C-242, avec modifications) (Appendice no 187 aux *Journaux*), 1327-8; Quatorzième (Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant), Bill S-35) (Appendice no 188 aux *Journaux*), 1339; Quinzième (Etude des mesures à prendre afin de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants) (Appendice no 195 aux *Journaux*), 1397-406.

Santé nationale et Bien-être social, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 313-4. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 73 aux *Journaux*), 537.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 149 aux *Journaux*), 1119.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 184 aux *Journaux*), 1319.
7. Rapport pour 1973-1974, 564. Document parlementaire no 301-1/18.
8. Rapport pour 1974-1975, 1205. Document parlementaire no 301-1/18A.
9. Sommes consacrées à la publicité, contrats, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/566.
10. Subventions, projets admissibles, critères de sélection, etc.: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/1836.
11. Locaux loués dans la région de la Capitale nationale, loyer, bail, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2664.
12. Subventions consenties pour le développement et l'efficacité des services de bien-être social au Canada, montant total, etc.: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1128. Document parlementaire no 301-2/3977.
13. Copie, en anglais, de la transcription d'une interview du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hon. Marc Lalonde, par M. Eric Malling de *CTV News*, 899. Document parlementaire no 301-7/31.

Santé physique et sport amateur, direction:

1. Rapport pour 1973-1974, 288. Document parlementaire no 301-1/150.
2. Rapport pour 1974-1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/150A.

Science et Technologie:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Science et Technologie, département d'Etat:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 66 aux *Journaux*), 445.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
4. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
5. Rapport pour 1973-1974, 252. Document parlementaire no 301-1/30.
6. Rapport pour 1974-1975, 1141. Document parlementaire no 301-1/30A.
7. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 655. Document parlementaire no 301-2/557.
8. Sommes consacrées à la publicité, contrats, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/570.
9. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/998.

Séances de la Chambre:

1. Ordre,—Prolongation des heures de séances les 2, 3, 8 et 10 juillet 1975, 671.
2. Ordre,—Que la Chambre ne siège pas le 30 juin et le 7 juillet 1975, 671.
3. Ordre du consentement unanime,—Que lorsque le 24e jour de juin et le 1er jour de juillet sont un mardi, la Chambre ne siège pas le 23e jour et le 30e jour de juin, 671.
4. Ordre,—Prolongation des heures de séances pour dix jours à compter du 12 novembre 1975, sauf les vendredis et les jours prévus conformément à l'article 58 du Règlement, 824.
5. Ordre,—Que la Chambre siège le samedi 20 décembre 1975, 970.
6. Ordre,—Que, le lundi 5 avril 1976, la Chambre continue de siéger entre six et huit heures du soir et que, le mardi 6 avril 1976, elle ne s'ajourne pas avant d'avoir terminé les affaires prévues dans le présent ordre, 1171.
7. Ordre du consentement unanime,—Que la Chambre ne siège pas de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le mardi 29 juin 1976 et ne siègera pas le vendredi 2 juillet 1976, 1378.
8. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Lambert) (Bellechasse): Que lorsque les fêtes du 24 juin et du 1er juillet sont un jeudi, la Chambre ne siègera pas le 25 juin et le 2 juillet, présentation et adoption, 1395.

Voir aussi **Ajournement de la Chambre, Motions spéciales.**

Seaway International Bridge Corporation Ltd.:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 17. Document parlementaire no 301-1/235.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 690. Document parlementaire no 301-1/235A (Texte français), 693.

Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur, Bill C-38, M. Trudeau. 1re lecture, 154. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 224. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des prévisions budgétaires en général, 231. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 37 aux *Journaux*), 231-2. Etude à l'étape du rapport, rapport sans amendement et 3e lecture, 236. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 16, S.C. 1974-1976.

Secrétariat d'Etat, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.

Secrétariat d'Etat, Ministère – (Fin)

2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et au Comité des prévisions budgétaires en général, 313-4.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et des prévisions budgétaires en général, 1049-50. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Rapport pour 1972-1973, 135. Document parlementaire no 301-1/24.
8. Rapport pour 1973-1974, 142. Document parlementaire no 301-1/24A.
9. Rapport pour 1974-1975, 822. Document parlementaire no 301-1/24B.
10. Dépenses pour voyages depuis 1972, personnes concernées, destination, objet du voyage, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 662. Document parlementaire no 301-2/706.

Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.

Secrets officiels, Loi:

1. Rapport sur les mandats émis en vertu de la Loi du 1er juillet au 31 décembre 1974, 283. Document parlementaire no 301-1/126.
2. Rapport sur les mandats émis en vertu de la Loi pour 1975, 1019. Document parlementaire no 301-1/126A.

Sécurité de la vieillesse, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/204.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 822. Document parlementaire no 301-1/204A.
3. Rapport concernant les prêts temporaires consentis à la Caisse de la sécurité de la vieillesse pour 1973-1974, 328. Document parlementaire no 301-1/206.
4. Document intitulé "Amendements proposés à la Loi sur la sécurité de vieillesse", 1239. Document parlementaire no 301-7/52.

Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-235, M. Whittaker (Admissibilité). 1re lecture, 60. Du consentement unanime, motion tendant à la 2e lecture, présentation, 488. Rappel au Règlement et M. l'Orateur adjoint déclare que le bill est irrecevable, 488.
2. Bill C-266, M. Reynolds (Paiement aux personnes dont le conjoint a 65 ans). 1re lecture, 61.
3. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-62, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 595. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 612. Du consentement unanime, reprise du débat, 2e lecture, adoption et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 612. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 92 aux *Journaux*), 645-6. Du consentement unanime, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 647. Adoption par le Sénat, 667. Sanction royale, 667. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 58, S.C. 1974-1976.

Sécurité et coopération en Europe, Conférence:

Voir **Affaires extérieures**.

Sécurité nationale:

Pétition concernant la remise d'informations sur les citoyens canadiens à certains pays, par l'intermédiaire de l'Interpol, présentation (M. Lambert) (Bellechasse), 1049. Rapport du greffier des pétitions, 1053.

Semaine nationale d'embauchage des handicapés, Loi:

1. Bill C-297, M. Reynolds (1re semaine de mai). 1re lecture, 61.
2. Bill C-301, M. Holmes (1re semaine de mai). 1re lecture, 62.

Sénat:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la procédure et de l'organisation, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 3 aux *Journaux*), 71.
Voir aussi **Chambre des communes**.

Sénat, amendement à des bills émanant de la Chambre des communes:

1. Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi (Bill S-26), modifié au Comité des bills privés en général et du Règlement, 716. Adoption de l'amendement par le Sénat, 743.
2. Biens culturels, exportation et importation, Loi (Bill C-33) adopté par le Sénat avec des amendements, 549-50. Adoption des amendements du Sénat, 596.
3. Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant) (Bill C-13) adopté par le Sénat avec un amendement, 518-9. Adoption de l'amendement du Sénat, 589.
4. Corporations commerciales canadiennes, Loi (Bill C-29) adopté par le Sénat avec des amendements, 390-1. Adoption des amendements du Sénat, 400.
5. Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant) (Bill C-71) adopté par le Sénat avec des amendements, 1125. Adoption des amendements du Sénat, 1160.
6. Impôt sur le revenu Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël) (Bill S-32), modifié au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1281-2. Adoption des amendements par le Sénat, 1369.
7. Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974 (Bill C-16) adopté par le Sénat avec un amendement et du consentement unanime, adoption de l'amendement du Sénat, 667.
8. Pétrole, administration, Loi (Bill C-32) adopté par le Sénat avec des amendements, 602. Adoption des amendements du Sénat, 612.

Sénat, Bills modifiés par la Chambre des communes:

1. Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi: Modifié au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 134. Adoption de l'amendement par le Sénat, 173.
2. Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant): Modifié au Comité de l'agriculture, 869. Amendé de nouveau par le Sénat, 965. Ordre tendant à l'adoption des amendements du Sénat, 1085, adoption, 1160.
3. British Columbia Telephone Company, Loi: Etape du rapport, motion, 156-7. Adoption de l'amendement par le Sénat, 173.
4. Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi: Modifié au Comité des transports et des communications, 1167-8. Adoption de l'amendement par le Sénat, 1247.

Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-81, président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 966. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 1259-60. Rapport avec modification (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 176 aux *Journaux*), 1297. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1333. Adoption par le Sénat, 1347. Sanction royale, 1348. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 99, S.C. 1974-1976.
2. Bill C-368, M. Jones. 1re lecture, 168.
3. Bill C-400, M. McKenzie (Interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique). 1re lecture, 687-8.
4. Bill C-418, M. Caouette (Témiscamingue) (Statut de parti). 1re lecture, 899.

Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant):

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement lors de la présentation du bill. M. l'Orateur déclare le bill recevable à l'étape de la 1re lecture, 212-3. Message et recommandation de l'administrateur. Bill C-44, président du Conseil privé. 1re lecture, 213. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 217. Reprise du débat et amendement (M. Broadbent): Remise à plus tard et renvoi de la question à une commission, présentation et interruption du débat, 231. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 232-3. Reprise et interruption du débat, 420. Reprise du débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): Remise à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 421. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal,

Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant) – (Fin)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement – (Fin)

424-5. 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 425. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 67 aux *Journaux*), 457-9. Etape du rapport, présentation et rappel au Règlement, interruption du débat et décision de M. l'Orateur, différée, 465. Reprise du débat et décision de M. l'Orateur sur le rappel au Règlement, 467. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable et ordonne que cet amendement soit supprimé du bill et que les avis d'amendements déjà déposés soient rayés du *Feuilleton* et que le bill soit réimprimé, 467-9. Reprise du débat à l'étape du rapport, motions, 491-6, 496-503. Motion adoptée, 491. Motion adoptée sur vote par appel nominal, 500. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 493-5, 500-3. Motions différées, 493, 498. Amendements rejetés sur vote par appel nominal, 495-6. Adoption à l'étape du rapport, sur division, 503. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): Remise à six mois à compter de ce jour, présentation et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 505-6. Adoption en 3e lecture sur vote par appel nominal, 506-7. Adoption par le Sénat, 530. Sanction royale, 531. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 44, S.C. 1974-1976.

Séquestre des biens ennemis:

1. Rapport pour 1974, 393. Document parlementaire no 301-1/118.
2. Rapport pour 1975, 1150. Document parlementaire no 301-1/118A.

Serments d'office (pro forma):

Bill C-1, premier ministre (Loi concernant la prestation des serments d'office). 1re lecture, 8.

Service civil, assurance, Loi:

1. Etat concernant l'application de la Loi pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/110.
2. Etat concernant l'application de la Loi pour 1974-1975, 663. Document parlementaire no 301-1/110A.
3. Etat concernant l'application de la Loi pour 1975-1976, 1391. Document parlementaire no 301-1/110B.

Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-26, ministre des Finances. 1re lecture, 63. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des prévisions budgétaires en général, 279. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 59 aux *Journaux*), 383. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 395-6. Adoption par le Sénat, 432. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 42, S.C. 1974-1976.

Services correctionnels:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 34.

Smiths Falls, Ontario:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Cossitt): Hommages à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de fondation, 1409.

Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers et le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 15. Document parlementaire no 301-1/104.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 703. Document parlementaire no 301-1/104A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1431. Document parlementaire no 301-1/104B.

Société canadienne des télécommunications transmarines:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 75. Document parlementaire no 301-1/102.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 751. Document parlementaire no 301-1/102A.

Société canadienne des télécommunications transmarines – (Fin)

4. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975-1976, 1426. Document parlementaire no 301-1/102B.
5. Installation d'un commutateur pour appels outre-mer à Scarborough, Ont., contrat, adjudicataire, etc.: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 144. Document parlementaire no 301-2/389.

Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant):

Bill S-27, ministre des Communications. Reçu du Sénat, 647. 1re lecture, 649. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et renvoi au Comité permanent des transports et des communications, 800. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 125 aux *Journaux*), 903-4. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 913. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 77, S.C. 1974-1976.

Société centrale d'hypothèques et de logement:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Rapport pour 1974, 408. Document parlementaire no 301-1/108.
3. Rapport pour 1975 ainsi que les états financiers, 1147. Document parlementaire no 301-1/108A.
4. Budget d'établissement pour 1974, et décret approuvant ledit budget, 15. Document parlementaire no 301-1/109.
5. Budget d'établissement révisé pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 233. Document parlementaire no 301-1/109A.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 261. Document parlementaire no 301-1/109B.
7. Budget d'établissement révisé pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 759-60. Document parlementaire no 301-1/109C.
8. Budget d'établissement pour 1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 981. Document parlementaire no 301-1/109D.
9. Accords avec les provinces et des municipalités en vertu du Programme d'amélioration des quartiers, pour le déblaiement des terrains, pour la remise en état des édifices résidentiels déjà sur place, etc.: M. Brewin—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/522.
10. Argent dépensé pour des logements, habitations construites par province: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/687.
11. Contrats accordés à la société *Canada Consulting* de Toronto: M. Oberle—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3579. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1142. Document parlementaire no 301-2/3579A.

Voir aussi **Avocats**.

Société centrale d'hypothèques et de logement, Loi (Loi modifiant):

Bill C-215, M. Fleming. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 175.

Société d'étude du patrimoine canadien:

Copies d'un rapport sur les relations entre le Secrétariat d'Etat et la Société, 561. Document parlementaire no 301-7/19.

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne:

1. Films, production, financement, etc.: M. Friesen—Dépôt immédiat de la réponse, 641-2. Document parlementaire no 301-2/2412.
2. Copies de la correspondance échangée avec *Famous Players Limited* et *Odeon Theatres (Canada) Limited* au sujet du Programme d'investissement et de contingentement, 1083. Document parlementaire no 301-7/46.

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, Loi:

1. Rapport pour 1973-1974 y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général, 66. Document parlementaire no 301-1/91.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 787. Document parlementaire no 301-1/91A.

Société de développement du Cap-Breton:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'expansion économique régionale, 34.
2. Supplément au rapport de 1973-1974, y compris les comptes et états financiers, 16. Document parlementaire no 301-1/106.
3. Rapport pour 1974-1975, y compris les états financiers, 744. Document parlementaire no 301-1/106A.
4. Budgets d'investissement pour 1975-1976 et copie du décret approuvant lesdits budgets, 703. Document parlementaire no 301-1/107.
5. Création d'un centre culturel sur l'Ile-du-Cap-Breton: Motion (M. Muir), présentation et interruption du débat, 328.

Société des transports du Nord Limitée:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 17. Document parlementaire no 301-1/201.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 510. Document parlementaire no 301-1/201A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1242. Document parlementaire no 301-1/201B.
5. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 17. Document parlementaire no 301-1/202.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 510. Document parlementaire no 301-1/202A.
7. Budget d'établissement pour 1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 1279. Document parlementaire no 301-1/202B.

Société Polymer Limitée:

- Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973, 16. Document parlementaire no 301-1/208.

Société pour l'expansion des exportations:

1. Budget d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 22. Document parlementaire no 301-1/289.
2. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 22. Document parlementaire no 301-1/289A.
3. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 447. Document parlementaire no 301-1/289B.
4. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 576. Document parlementaire no 301-1/289C.
5. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1040. Document parlementaire no 301-1/289D.
6. Copies des modifications au règlement no 1, 145. Document parlementaire no 301-1/291.
7. Copies d'une modification au règlement no 1, 639. Document parlementaire no 301-1/291A.
8. Copies d'une modification au règlement no 1, 1279. Document parlementaire no 301-1/291B.

Société royale du Canada:

1. Rapport et états financiers pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/233.
2. Rapport et états financiers pour 1974-1975, 672. Document parlementaire no 301-1/233A.
3. Rapport et états financiers pour 1975-1976, 1438. Document parlementaire no 301-1/233B.

Sociétés de la Couronne:

1. Mise de fonds des sociétés, prêts, taux d'intérêt, etc.: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 301-2/81.
2. Experts-conseils engagés par contrat depuis 1968, mandat, salaires, etc.: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/401. Dépôt de réponses supplémentaires, 557, 669, 793. Documents parlementaires nos 301-2/401A, 301-2/401B, 301-2/401C.
3. Nom des organismes, conseils, agences, sociétés qui font rapport de leurs activités au Parlement: M. Reid—Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 301-2/428.
4. Argent investi dans les sociétés et agences du gouvernement, en 1968 et en 1974, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/786.

Sociétés de la Couronne - (Fin)

5. Publication du dernier rapport annuel de chacune des sociétés: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2230.
6. Conseil d'administration, personnel, propriétaires, administrateurs, rémunération: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 757-8. Document parlementaire no 301-2/2969. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 866. Document parlementaire no 301-2/2969A.
7. Employés à plein temps, employés occasionnels ou saisonniers, nombre, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3340. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1126. Document parlementaire no 301-2/3340A.
8. Employés sous contrat, traitement de \$30,000 et plus, durée, fonctions, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3349. Dépôt de réponses supplémentaires, 1041, 1126. Documents parlementaires nos 301-2/3349A et 301-2/3349B.
9. Société dite propriétaire, prêts consentis, capital-actions, etc.: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 986. Document parlementaire no 301-2/3498.
10. Sociétés dites propriétaires, capital investi, rendement annuel depuis 1968: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 1023. Document parlementaire no 301-2/3504. Dépôt de réponses supplémentaires, 1110, 1287. Documents parlementaires nos 301-2/3504A et 301-2/3504B.
11. Activités financières et administratives, etc., étude par un Comité: Motion (M. Fortin), présentation et interruption du débat, 101. Reprise et interruption du débat, 1004.
12. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Herbert): Employés convoqués par le Conseil canadien des relations de travail, perte de salaire, etc., 311.

Soins médicaux, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 408. Document parlementaire no 301-1/298.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 1240. Document parlementaire no 301-1/298A.

Soins médicaux, Loi (Loi modifiant):

Bill C-68, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 688. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 986. Reprise et interruption du débat, 990, 991, 994, 1032. Reprise du débat et amendement (M. Gilbert): Remise à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 1046. Reprise et interruption du débat, 1052, 1071, 1074, 1080, 1081, 1083. Avis de motion (M. Sharp) visant à attribuer pas plus de cinq heures aux délibérations tendant à la 2e lecture, 1101. Présentation de la motion, dont avis a été donné, débat et adoption sur vote par appel nominal, 1103-4. Reprise et interruption du débat, 1116, 1125. Reprise du débat et amendement rejeté, sur vote par appel nominal, 1128-9. Adoption de la motion tendant à la 2e lecture, sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1129. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 165 aux *Journaux*), 1209. Etape du rapport, motions, 1255, 1257-8, 1269-72. Motions différées, 1255. Amendement différé, 1258. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 1269-71. Amendement rejeté sur vote par appel nominal, 1271-2. Motion adoptée, 1272. Adoption à l'étape du rapport, 1272. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 1352. Reprise du débat et amendement (M. Leggatt): Remise à six mois de ce jour, présentation, débat et du consentement unanime, vote par appel nominal différé à plus tard, 1361. Reprise du débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 1373. Reprise du débat tendant à la 3e lecture et du consentement unanime, la motion est différée à une date ultérieure, 1376. Ordre du consentement unanime, vote différé à 8 h. du soir, le mardi 29 juin 1976, 1378. Mise aux voix de la motion différée et adoption de la 3e lecture, sur vote par appel nominal, 1383. Adoption par le Sénat, 1433. Sanction royale, 1434. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 107, S.C. 1974-1976.

Soldats de retour au pays, Assurance, Loi:

1. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1973-1974, 16-17. Document parlementaire no 301-1/228.
2. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1974-1975, 629. Document parlementaire no 301-1/228A.
3. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1975-1976, 1407. Document parlementaire no 301-1/228B.

Solliciteur général, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 34.
 2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 54 aux *Journaux*), 372.
 3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 82 aux *Journaux*), 581.
 4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 854.
 5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 1080.
 6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la justice et des questions juridiques, 1050.
 7. Rapport pour 1973-1974, 253. Document parlementaire no 301-1/25.
 8. Rapport pour 1974-1975, 1130. Document parlementaire no 301-1/25A.
 9. Identité, poste et salaire des employés associés au groupe de Planification et d'Analyse de la police: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/240.
 10. Enquêtes sur l'évasion des détenus ou l'état des prisons depuis 1970, coût: M. Dick—Dépôt immédiat de la réponse, 105. Document parlementaire no 301-2/371.
 11. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 481. Document parlementaire no 301-2/708.
 12. Service de la Planification et de l'Analyse de la police et de la sécurité, personnel, renseignements obtenus, etc.: M. Leggatt—Dépôt immédiat de la réponse, 727. Document parlementaire no 301-2/2170.
- Voir aussi **Avocats**.

Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi:

Bill C-373, M. O'Sullivan. 1re lecture, 249. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 311. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 53 aux *Journaux*), 371-2. Adoption à l'étape du rapport, titre modifié et 3e lecture, 384. Adoption par le Sénat, 401. Sanction royale, 402. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 35, S.C. 1974-1976.

Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant):

1. Bill S-9, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Reçu du Sénat, 119. 1re lecture, 125. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, 436. 2e lecture et étude en Comité plénier du consentement unanime, rapport sans amendement et adoption à l'étape du rapport, 3e lecture, 436. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 43, S.C. 1974-1976.
2. Bill S-35, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Reçu du Sénat, 1299. 1re lecture, 1301. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1319. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 188 aux *Journaux*), 1339. Ordre, —Qu'à 5 h. 50, la Chambre aborde l'étude du bill, 1339. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1340. Sanction royale, 1348. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 101, S.C. 1974-1976.

Sports:

1. Sommes consacrées au sport amateur: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/987.
2. Subventions accordées à Loisirs Canada, Sports Canada et Sports Participaction Canada depuis 1971: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 463. Document parlementaire no 301-2/1247.
3. Création d'un ministère: Motion (M. Herbert), présentation et interruption du débat, 396.
4. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Flynn): Félicitations à M. Egon Beiler, de Kitchener, gagnant d'une médaille d'or aux championnats mondiaux de lutte, 1115.
5. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Lavoie): Félicitations à l'équipe de hockey *Les Canadiens* de Montréal pour avoir remporté la coupe Stanley, 1295.
6. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. McGrath): Félicitations à quatre Terre-Neuviens pour avoir gagné le trophée *Canadian Brier* au Curling, 1115.
7. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Roy) (Timmins): Félicitations à Mlle Kathy Kreiner, gagnante d'une médaille d'or aux Jeux olympiques d'hiver de 1976, 1023.
8. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Smith) (Churchill): Visant à transmettre les vœux de la Chambre aux concurrents des Jeux d'hiver du Canada de 1975, 289.

Statistique Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport pour 1972-1973, 148. Document parlementaire no 301-1/122.
3. Rapport pour 1973-1974, 981. Document parlementaire no 301-1/122A.
4. Rapport pour 1974-1975, 1166. Document parlementaire no 301-1/122B.
5. Ryten, Mme Eva, congé de formation en vue d'obtenir un baccalauréat, dépenses gouvernementales engendrées, etc.: M. Baker (Grenville-Carleton)—Dépôt immédiat de la réponse, 1307. Document parlementaire no 301-2/5005.
6. Ryten, M. Jacob, fonction, traitement, voyages effectués, statut d'immigrant, etc.: M. Baker (Grenville-Carleton)—Dépôt immédiat de la réponse, 1308. Document parlementaire no 301-2/5006.

Statistique, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-371, Mlle MacDonald (Kingston et les Iles) (Suppression des peines). 1re lecture, 236.
2. Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-35, ministre de l'Industrie et du Commerce (Création de comités et rémunération des membres). 1re lecture, 127.

Statuts du Canada:

Avis de motion des voies et moyens visant à modifier le chapitre 17 de 1960-1961, 128. Présentation et adoption, 236.

Stupéfiants, Loi (Loi modifiant):

Bill C-258, M. Reynolds. 1re lecture, 61.

Subsides:

1. Ordre relatif à la prise en considération des travaux des subsides, 21, 113, 125, 168, 183, 309, 353, 356, 367, 389, 546, 567, 575, 593, 613, 628, 632, 650, 813, 862, 879, 923, 1016, 1077, 1113, 1119, 1134, 1140, 1144, 1261, 1276, 1285, 1290, 1296, 1325, 1343, 1347, 1349, 1363, 1366.
2. (a) Budget des dépenses, 1974-1975:
 - Principal, présentation et renvoi, 32. Document parlementaire no 301-1/132.
 - Supplémentaire (A), présentation et renvoi, 32. Document parlementaire no 301-1/132A.
 - Supplémentaire (B), présentation et renvoi, 141. Document parlementaire no 301-1/132B.
 - Supplémentaire (C), présentation et renvoi, 215. Document parlementaire no 301-1/132C.
 - Supplémentaire (D), présentation et renvoi, 320. Document parlementaire no 301-1/132E.
- (b) Budget des dépenses, 1975-1976:
 - Principal, présentation et renvoi, 305. Document parlementaire no 301-1/132D.
 - Supplémentaire (A), présentation et renvoi, 853. Document parlementaire no 301-1/132F.
 - Supplémentaire (B), présentation et renvoi, 1079. Document parlementaire no 301-1/132H.
- (c) Budget des dépenses, 1976-1977:
 - Principal, présentation et renvoi, 1035. Document parlementaire no 301-1/132G.
 - Supplémentaire (A), présentation et renvoi, 1319. Document parlementaire no 301-1/132I.
3. Résolutions adoptées (Budget des dépenses par ministère):
 - (a) Budget principal de 1974-1975, 82.
 - (b) Budget supplémentaire (A) pour 1974-1975, 82.
 - (c) Budget principal pour 1975-1976, crédits provisoires, 392-3.
 - (d) Budget supplémentaire (B) de 1975-1976: Crédit 10b du ministère du Revenu national, adopté sur vote par appel nominal, 1144-6.
 - (e) Budget supplémentaire (B) de 1975-1976, moins le crédit adopté aujourd'hui, 1146.
 - (f) Budget provisoire de 1976-1977, crédits provisoires, 1146.
 - (g) Budget principal de 1976-1977, moins les crédits adoptés antérieurement, 1367.
 - (h) Budget supplémentaire (A) de 1976-1977: Crédit L27a du Conseil du Trésor—Loto Canada, adopté sur vote par appel nominal, 1368-9.
4. Résolutions adoptées (Budget des dépenses par ministère, moins les crédits provisoires):
 - (a) Budget principal, 1975-1976: Crédits: Conseil du Trésor, 533-4, agréé, sur division; ministère des Transports, 538, 542-3, agréé; Conseil privé, 564, agréé, sur division; ministère de l'Industrie et du Commerce, 579-80, agréé; ministère de la Défense nationale, 609-10, agréé, sur division; ministère des Affaires extérieures, agréé, 642.
 - (b) Budget principal, 1976-1977: Crédits: ministère de l'Agriculture, agréé, 1302; ministère des Postes, agréé, sur division, 1308.

Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions:

1. Motion (M. Wagner): Prise de mesures pour combattre le crime organisé, présentation, débat et fin des délibérations, 113.
2. Motion (M. Hogan): Négligence du gouvernement à assumer un rôle directeur à la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome, présentation, débat et fin des délibérations, 125-6.
3. Motion (M. Laprise): Négligence du gouvernement à abaisser l'âge de la pension à 60 ans, présentation, débat et fin des délibérations, 168.
4. Motion (M. Wagner): Comportement du gouvernement déplorable face à l'Agence canadienne de développement international, présentation, débat et fin des délibérations, 309.
5. Motion (M. Murta): Echec du ministère des Transports à organiser des transports dans le pays et à régler les problèmes urgents, présentation, débat et fin des délibérations, 353.
6. Motion (M. Mazankowski): Absence de politique coordonnée en matière de transport, présentation, débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 356-7.
7. Motion (M. Broadbent): Présentation d'un nouveau budget pour remédier à la situation précaire de l'économie canadienne, présentation et interruption du débat, 368. Reprise du débat et fin des délibérations, 368.
8. Motion (M. Matte): Inaction du gouvernement envers l'inflation et ignorance des propositions du Crédit social, présentation et interruption du débat, 389. Reprise du débat et fin des délibérations, 391. Rejet de la motion sur vote par appel nominal, 392.
9. Motion (M. Broadbent): Economie nationale, inertie du gouvernement en matière de planification en vue de lutter contre l'inflation, présentation, débat et amendement (M. Stanfield): Et manque de politique de modération propre à une saine croissance économique, débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 546-7. Rejet de la motion principale sur vote par appel nominal, 547.
10. Motion (Mlle MacDonald): Mesures énergiques et immédiates pour relancer la construction domiciliaire, présentation, débat et fin des délibérations, 567.
11. Motion (M. Dionne) (Kamouraska): Négligence du gouvernement à résoudre les problèmes dans le domaine du travail, mesures pour y remédier, présentation, débat et fin des délibérations, 575.
12. Motion (M. Baldwin): Mesures afin d'examiner, de prévenir et corriger les dépenses abusives de deniers publics par le gouvernement, notamment par l'adoption de mesures législatives visant à renforcer et améliorer le bureau de l'Auditeur général, présentation, débat et fin des délibérations, 593-4.
13. Motion (M. Andre): Demande au gouvernement d'adopter une politique nationale scientifique et technique, présentation, débat et fin des délibérations, 613.
14. Motion (M. Holmes): Demande de moratoire et de consultation des autochtones avant la mise en application de toute nouvelle politique, présentation, débat et fin des délibérations, 628.
15. Motion (M. Yewchuk): Négligence du gouvernement à l'égard des questions sanitaires, notamment les crédits affectés à la recherche, présentation, débat et fin des délibérations, 632.
16. Motion (M. Carter): Prises de mesures immédiates pour la juridiction du plateau continental, présentation, débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): Limite de 200 milles, présentation et interruption du débat, 650. Reprise du débat, rejet de l'amendement sur vote par appel nominal et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 650-1.
17. Motion (M. Stanfield): Que le gouvernement devrait donner l'exemple en réduisant les dépenses gouvernementales et en appliquant immédiatement les recommandations du rapport Wilson, présentation, débat et fin des délibérations, 813.
18. Motion (M. Broadbent): Que la Chambre rejette le programme anti-inflation du gouvernement, présentation et interruption du débat, 862. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 864-5.
19. Motion (M. MacKay): Que la Chambre presse le gouvernement à prendre des mesures pour mettre fin aux conflits d'intérêts et autres incorrections de fonctionnaires publics concernant les baux et contrats du gouvernement, présentation, débat et fin des délibérations, 871-2.
20. Motion (M. Gillies): Négligence du gouvernement à mettre en oeuvre un programme efficace de conservation de l'énergie, présentation, débat et fin des délibérations, 879.
21. Motion (M. Beaudoin): Mauvaise administration découlant du manque de prévoyance et de leadership du gouvernement en matière d'économie nationale, présentation, débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 923.
22. Motion (M. McCleave): Adoption du septième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, présentation, débat et fin des délibérations, 1016.
23. Motion (M. Stevens): Carence du gouvernement en matière d'amélioration de la position du Canada sur les marchés d'exportation, présentation, débat et fin des délibérations, 1077.

Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions – (Fin)

24. Motion (M. Marshall): Demande au gouvernement de proclamer unilatéralement sa juridiction sur une zone de pêches côtières de 200 milles, présentation et interruption du débat, 1113. Reprise du débat et fin des délibérations, 1114.
25. Motion (M. Broadbent): Refus du gouvernement d'instituer une enquête sur les allégations d'ingérence de ministres dans le cours de la justice, présentation, débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 1119-20.
26. Motion (M. Fortin): Présumé refus du gouvernement d'assurer une politique laitière à long terme et de mettre sur pied un vaste programme de mise en marché et de distribution des produits, etc., afin que la production serve les intérêts et les besoins de la consommation, présentation et interruption du débat, 1134. Reprise du débat et fin des délibérations, 1134.
27. Motion (M. Lawrence): Imprudence du gouvernement en matière de prolifération des armes nucléaires et de négociations avec l'Inde, présentation et interruption du débat, 1140. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 1140-1.
28. Motion (M. Stevens): Politiques économiques contradictoires du gouvernement, présentation et interruption du débat, 1144.
29. Motion (M. Gillies): Incapacité du gouvernement de mettre au point une stratégie efficace en matière d'énergie pour les Maritimes, présentation, débat et fin des délibérations, 1261.
30. Motion (M. Holmes): Inaction du gouvernement face au problème de l'hydrargyrisme notamment sur la santé et la situation sociale et économique des autochtones, présentation, débat et fin des délibérations, 1276.
31. Motion (M. Stevens): Echec du gouvernement dans la recherche de solutions aux problèmes économiques, présentation, débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 1285-6.
32. Motion (M. Kempling): Négligence du gouvernement pour n'avoir pas adopté de politique scientifique et technique solide ni de mesures permettant d'accroître la recherche et le développement dans les secteurs universitaire et industriel, présentation, débat et fin des délibérations, 1290.
33. Motion (M. Saltsman): Carence du gouvernement en matière de stratégie industrielle, présentation, débat et fin des délibérations, 1296.
34. Motion (M. Rondeau): Législation, attitude abusive du gouvernement en matière d'élaboration, présentation, débat et fin des délibérations, 1325.
35. Motion (M. Horner): Contestation de l'application du principe du "paiement par l'utilisateur" du ministère des Transports aux régions canadiennes et demande d'une politique en matière des transports, présentation, débat et fin des délibérations, 1343.
36. Motion (M. Yewchuk): Reproche au gouvernement de ne pas appuyer le financement de la recherche dans le domaine de la santé, débat et fin des délibérations, 1347.
37. Motion (M. Balfour): Inquiétude d'effondrement accéléré de l'industrie du textile, débat et fin des délibérations, 1349.
38. Motion (M. Gilbert): Condamnation de l'attitude cynique du gouvernement à la Conférence sur l'Habitat, tenue à Vancouver, présentation, débat et fin des délibérations, 1363.
39. Motion (M. Baker) (Grenville-Carleton): Inacceptation de la Chambre du comportement du gouvernement en matière de responsabilité ministérielle, présentation et interruption du débat, 1366. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 1366-7.

Subsides (Lois):

1. Adoption des budgets principal et supplémentaire (A) de 1974-1975, 82. Bill C-31 (Loi des subsides no 3 de 1974), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975. 1re lecture, 2e lecture et étude en Comité plénier, 82. Reprise de l'étude à l'étape du Comité plénier, 83, 86. Reprise de l'étude, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 86. Adoption par le Sénat, 94. Sanction royale, 94. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 2, S.C. 1974-1976.
2. Adoption du budget supplémentaire (B) de 1974-1975. (étudié par le Comité des prévisions budgétaires en général), 184. Bill C-42 (Loi des subsides no 4 de 1974), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 184. Adoption par le Sénat, 225. Sanction royale, 238. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 21, S.C. 1974-1976.

Subsides (Lois) – (Fin)

3. Adoption du budget supplémentaire (C) de 1974-1975, 215. Bill C-45 (Loi des subsides no 5 de 1974), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 215. Adoption par le Sénat, 233. Sanction royale, 238. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 22, S.C. 1974-1976.
4. Adoption du budget supplémentaire (D) pour 1974-1975, 392. Bill C-54 (Loi des subsides no 1 de 1975), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 392. Adoption par le Sénat, 404. Sanction royale, 404. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 36, S.C. 1974-1976.
5. Adoption d'une motion de subsides (Crédits provisoires fondés sur le budget principal de 1975-1976), 392-3. Bill C-55 (Loi des subsides no 2 de 1975), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 393. Adoption par le Sénat, 404. Sanction royale, 404. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 37, S.C. 1974-1976.
6. Adoption du budget principal de 1975-1976, 651. Bill C-64 (Loi des subsides no 3 de 1975), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 652. Adoption par le Sénat, 667. Sanction royale, 667. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 57, S.C. 1974-1976.
7. Adoption du budget supplémentaire (A) pour 1975-1976, 923. Bill C-79 (Loi des subsides no 4 de 1975), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture et motion tendant à la 2e lecture, présentation et un rappel au Règlement est soulevé concernant un article relatif au pouvoir d'emprunter. M. l'Orateur ordonne que cet article soit rayé du bill avant de procéder à l'étude en 2e lecture, 924. 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport, sur division et 3e lecture, 924. Adoption par le Sénat, 931. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 74, S.C. 1974-1976.
8. Adoption, sur division, du budget supplémentaire (B) de 1975-1976, 1146. Bill C-90 (Loi des subsides no 1 de 1976), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture, motion tendant à la 2e lecture, présentation et adoption, sur division, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1146. Adoption par le Sénat, 1162. Sanction royale, 1163. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 89, S.C. 1974-1976.
9. Adoption du budget provisoire de 1976-1977, 1146. Bill C-91 (Loi des subsides no 2 de 1976), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture, 1146. Motion tendant à la 2e lecture et renvoi à un Comité plénier, présentation, débat et adoption, 1150. Reprise du débat de l'étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1150. Adoption par le Sénat, 1162. Sanction royale, 1163. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 90, S.C. 1974-1976.
10. Adoption, sur division, du budget principal de 1976-1977, 1367. Bill C-93 (Loi des subsides no 3 de 1976), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1367. Adoption par le Sénat, 1382. Sanction royale, 1383. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 102, S.C. 1974-1976.
11. Adoption, sur vote par appel nominal, du budget supplémentaire (A) de 1976-1977, 1368. Bill C-94 (Loi des subsides no 4 de 1976), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977. 1re lecture et sur division, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1369. Adoption par le Sénat, 1382. Sanction royale, 1383. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 103, S.C. 1974-1976.

Sucre:

Consommation et production canadienne, importation et prix: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/610.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Syndicat international des marins canadiens:

Ordre,—Copie de tous documents échangés entre le Solliciteur général et le commissaire de la Gendarmerie royale canadienne au sujet d'un mandat relatif à une enquête: M. Lawrence, 579. Dépôt de la réponse, 767. Document parlementaire no 301-3/47.

Syndicats:

Voir **Corporations et syndicats ouvriers, Loi.**

Système métrique:

1. Document intitulé "Dates indicatives pour la conversion au système métrique", 381. Document parlementaire no 301-1/303. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Débats* de ce jour, 381.
2. Somme consacrée à la publicité depuis janvier 1973, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 618. Document parlementaire no 301-2/2218.
3. Programme de conversion au niveau national, dépenses, personnel responsable, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1285. Document parlementaire no 301-2/5092. Dépôt de réponses supplémentaires, 1321, 1353. Documents parlementaires nos 301-2/5092A et 301-2/5092B.
4. Motion (Ministre de l'Industrie et du Commerce): Approbation du programme gouvernemental fixant les échéances pour la conversion au système métrique et message au Sénat: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 265. Présentation et interruption du débat, 381. Reprise du débat et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest): adoption d'une loi pour ce programme, présentation, rappel au Règlement et madame l'Orateur réserve sa décision, 381. Radiation de l'ordre et renvoi de la question au Comité des finances, du commerce et des questions juridiques, 745. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 142 aux *Journaux*), 949-50.

Voir aussi **Finances, Commerce et Questions économiques, Comité.**

T

Tarif des douanes (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 21. Document parlementaire no 301-1/311. Présentation et adoption, 71. Bill C-27, ministre des Finances. 1^{re} lecture, 71. Motion tendant à la 2^e lecture, présentation, débat, 2^e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3^e lecture, 109. Adoption par le Sénat, 138. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 6, S.C. 1974-1976.

Tarif des douanes (No 2) (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 128. Document parlementaire no 301-1/311A. Présentation et adoption, 165. Bill C-39, ministre des Finances. 1^{re} lecture, 165. Motion tendant à la 2^e lecture, présentation, débat, 2^e lecture, renvoi au Comité plénier, étude en Comité plénier et interruption du débat, 245. Reprise du débat, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3^e lecture, 247. Adoption par le Sénat, 288. Sanction royale, 323. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 23, S.C. 1974-1976.

Tarif des douanes (No 3) (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 656. Document parlementaire no 301-1/311B. Présentation et adoption, 686. Bill C-67, ministre des Finances. 1^{re} lecture, 686. Motion tendant à la 2^e lecture, présentation et interruption du débat, 711. Reprise du débat, 2^e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3^e lecture, 711. Adoption par le Sénat, 722. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 70, S.C. 1974-1976.

Tarif des douanes (No 4) (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 1377. Document parlementaire no 301-1/311C. Présentation et adoption, 1377. Bill C-95, ministre des Finances. 1^{re} lecture, 1378.

Taxe:

Rapport intitulé "Effets sur les prix – Détaxe sur les vêtements et les souliers", 409. Document parlementaire no 301-4/65.

Taxe d'accise:

Copie de la correspondance et de télégrammes relativement à la taxe d'accise de dix pour cent sur les embarcations et les moteurs de plus de 20 c.v., 737. Document parlementaire no 301-7/26.

Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 656. Document parlementaire no 301-1/310B. Présentation et adoption, sur division, 686. Bill C-66, ministre des Finances. 1re lecture, 686. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest): Rejet du bill et présentation d'une autre mesure, présentation, rappel au Règlement et décision de M. l'Orateur différée. Reprise du débat et amendement (M. Stanfield): Remise à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 692. Reprise du débat et décision sur le rappel au Règlement, 706-7. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable et M. l'Orateur ordonne la suppression du passage vicieux et la réimpression du bill, 709-11. Reprise du débat et amendement (M. Knowles) (Norfolk-Haldimand): Que ce débat s'ajourne maintenant, présentation et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 707-8. Reprise et interruption du débat, 708, 717, 721, 722, 727, 730, 731, 735. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 735. Reprise et interruption du débat, 738. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi à un Comité plénier, 738-9. Etude en Comité plénier, 743, 745. Reprise de l'étude en Comité plénier, rapport avec amendements et adoption à l'étape du rapport. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et amendement (M. Broadbent): Remise à six mois de ce jour, présentation, débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 747-8. Reprise du débat et 3e lecture sur vote par appel nominal, 748. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 62, S.C. 1974-1976.

Taxe d'accise (No 2) (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 1378. Document parlementaire no 301-1/310C. Présentation et adoption, 1378. Bill C-96, ministre des Finances. 1re lecture, 1378.

Techniques publicitaires s'adressant au subconscient, contrôle, Loi:

Bill C-333, M. Francis. 1re lecture, 62.

Télécommunications:

Document intitulé "Télécommunications: quelques propositions fédérales", 487. Document parlementaire no 301-4/66.

Télélobe Canada:

Voir Société canadienne des télécommunications transmarines.

Téléphone, numéro universel en cas d'urgence, Loi:

1. Bill C-252, M. Robinson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1154.
2. Bill C-255, M. Reynolds. 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1298.

Téléstat Canada:

1. Copie de l'état financier et du rapport annuel pour 1973, 25. Document parlementaire no 301-1/305.
2. Rapport y compris les états financiers pour 1974, 598. Document parlementaire no 301-1/305A.
3. Rapport y compris les états financiers pour 1975 ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, 1349. Document parlementaire no 301-1/305B.

Télévision:

1. Scènes de violence, restriction, influence et répercussion sur le comportement des enfants: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/394.
 2. Correspondance échangée avec Radio-Canada au sujet de l'émission "Baptizing" présentée le 19 janvier 1975: M. Dinsdale: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 411. Du consentement unanime, présentation et interruption du débat, 484. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 550-1.
- Voir aussi **Radio-Canada**.

Terre-Neuve:

1. Adresse,—Copie de documents concernant le creusage d'un tunnel entre le Labrador et Terre-Neuve pour le passage d'un câble hydro-électrique: M. Marshall, 337. Dépôt de la réponse, 397. Document parlementaire no 301-3/8.
 2. Adresse,—Copie de documents concernant l'exploitation de l'aval des chutes Churchill au Labrador: M. Marshall, 338. Dépôt de la réponse, 397. Document parlementaire no 301-3/9.
 3. Adresse,—Copie des ententes supplémentaires en vertu de l'Entente sur l'aménagement général: M. Marshall, 150. Dépôt de la réponse, 248. Document parlementaire no 301-3/12.
 4. Etablissement d'une Commission de consultation et de planification pour l'Ouest de Terre-Neuve: Motion (M. Marshall), présentation et interruption du débat, 381.
- Voir aussi **Chemins de fer Nationaux du Canada; Crédit agricole, Société; Parcs nationaux; Transports; Universités et collèges**.

Terres destinées aux anciens combattants, Loi:

1. Etat des engagements conclus et des dépenses faites en vertu de la Loi pour 1973-1974, 17. Document parlementaire no 301-1/256.
2. Etat des engagements conclus et des dépenses faites en vertu de la Loi pour 1974-1975, 690. Document parlementaire no 301-1/256A.
3. Etat des engagements conclus et des dépenses faites en vertu de la Loi pour 1975-1976, 1437-8. Document parlementaire no 301-1/256B.
4. Ordre,—Copie de documents concernant l'élargissement de la Loi, de 1968 à septembre 1974: M. Marshall, 81-2. Dépôt de la réponse, 455. Document parlementaire no 301-3/7.

Terres destinées aux anciens combattants, Loi (Loi modifiant):

Bill C-278, M. Marshall. 1re lecture, 61.

Terres territoriales, Loi (Loi modifiant):

Bill S-20, M. Buchanan. Reçu du Sénat, 327. 1re lecture, 330. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 436-7. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 72 aux *Journaux*), 533. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, sur division, 596. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 52, S.C. 1974-1976.

Territoires du Nord-Ouest:

1. Exemple d'une Ordonnance, chapitre 1, sanctionnée le 2 mai 1975 ainsi que copie du décret approuvant cette Ordonnance, 759. Document parlementaire no 301-1/200.
2. Exemples des Ordonnances sanctionnées par le commissaire en Conseil au cours de la première session de 1974 ainsi que copie du décret approuvant ces Ordonnances, 1286-7. Document parlementaire no 301-1/200A.
3. Présentation de mesure par le gouvernement permettant l'établissement d'un régime représentatif et responsable: Motion (M. Nielsen), présentation, débat et amendement (M. Symes): Renvoi de l'objet de la motion au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présentation et M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 267. Reprise et interruption du débat, 1260. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 1278.

Territoires du Nord-Ouest, représentation, Loi:

1. Bill C-299, M. Firth. 1re lecture, 61.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-51, président du Conseil privé. 1re lecture, 299. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, étudié en Comité plénier, du consentement unanime, rapporté sans amendement, adopté à l'étape du rapport et lu une 3e fois, 327. Adoption par le Sénat, 364. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 28, S.C. 1974-1976.

Textile et vêtement, Commission:

1. Rapport en date du 1er mai 1974 concernant les tissus larges de filaments de polyester, 153. Document parlementaire no 301-4/21.
2. Rapport en date du 5 juin 1974 concernant les tricots doubles et les tricots sur métier chaîne, 153. Document parlementaire no 301-4/22.
3. Rapport en date du 5 février 1974 concernant une enquête sur les tissés de nylon ou de filament de rayonne, 153. Document parlementaire no 301-4/23.
4. Rapport intérimaire en date du 17 décembre 1974 relativement aux tissus de nylon, 235. Document parlementaire no 301-4/23A.
5. Rapport en date du 30 octobre 1974 concernant les chemises pour hommes et pour garçons, 235. Document parlementaire no 301-4/24.
6. Rapport en date du 11 février 1976 concernant les chemises pour hommes et pour garçons, 1239. Document parlementaire no 301-4/24A.
7. Rapport en date du 11 décembre 1974 concernant les filés acryliques, 235. Document parlementaire no 301-4/25.
8. Rapport en date du 11 février 1976 concernant les filés acryliques, 1239. Document parlementaire no 301-4/25A.
9. Rapport en date du 18 septembre 1974 concernant certains filés de coton, 235. Document parlementaire no 301-4/26.
10. Rapport en date du 11 juillet 1974 concernant les serviettes et tissus pour serviettes de coton éponge, 236. Document parlementaire no 301-4/27.
11. Déclaration à l'occasion de la présentation en Chambre de cinq rapports de la Commission, 349. Document parlementaire no 301-4/28.
12. Rapport en date du 6 février 1975 concernant les tissus larges de filaments de nylon, de polyester, les tricots doubles et les tricots sur métier chaîne, 349. Document parlementaire no 301-4/29.
13. Rapport en date du 14 février 1975 sur une enquête relative aux tissus de mélanges de polyester et de coton, 349. Document parlementaire no 301-4/30.
14. Rapport en date du 14 février 1974 sur une enquête relative aux tissus de laine peignée, 349. Document parlementaire no 301-4/31.
15. Rapport en date du 22 janvier 1975 concernant les draps et les taies d'oreillers, 350. Document parlementaire no 301-4/32.
16. Rapport en date du 14 février 1975 sur une enquête relative aux filés de filament de polyester, 350. Document parlementaire no 301-4/33.
17. Rapport en date du 12 mai 1976 sur une enquête relative aux filés texturés de filaments de polyester, 1409. Document parlementaire no 301-4/33A.
18. Rapport intérimaire concernant les complets pour hommes importés de la République de Corée, 513. Document parlementaire no 301-4/34.
19. Rapport en date du 14 mai 1975 concernant une enquête relative aux complets, vestons, ensembles coordonnés et pantalons pour hommes et pour garçons, 635. Document parlementaire no 301-4/35.
20. Rapport en date du 8 juillet 1975 sur une enquête relative aux tissus larges de filaments de rayonne, 895. Document parlementaire no 301-4/36.
21. Rapport en date du 27 novembre 1975 sur une enquête relative aux chaussettes, 965. Document parlementaire no 301-4/37.
22. Rapport en date du 8 août 1975 sur une enquête relative aux gants de travail, 965. Document parlementaire no 301-4/38.
23. Rapport en date du 11 février 1976 relative à une enquête sur les vêtements de dessus, 1239. Document parlementaire no 301-4/39.
24. Rapport en date du 26 mai 1976 sur une enquête relative aux vêtements de dessus en cuir, 1347. Document parlementaire no 301-4/39A.

Textile, industrie:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Thomas, M. R.E.:

Nomination au poste de Directeur des Services législatifs, 754.

Timbre-poste:

Montant dépensé pour la conception de timbres spéciaux, dessinateurs, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2240.

Trail, Colombie-Britannique:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Brisco): Hommages à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la constitution en corporation, 1421.

Traité de l'Atlantique-Nord, Organisation:

1. Copies d'un communiqué final de la Conférence au sommet, tenue à Bruxelles les 29 et 30 mai 1975, 593. Document parlementaire no 301-6/17.
2. Adresse,—Copie de toute correspondance se rapportant à la réclamation de \$11 millions du Canada au gouvernement de la France, par suite de son retrait de l'alliance militaire de l'OTAN, etc.: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 1200. Voir aussi **Forces canadiennes.**

Traitements fédéraux, révision, Loi:

Bill C-375, M. Stanbury. 1re lecture, 253.

Traitements, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-24, Président du Conseil privé. 1re lecture, 57. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 552. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des prévisions budgétaires en général, sur division, 557. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Appendice no 86 aux *Journaux*), 615. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, sur division, 636. Adoption par le Sénat, 650. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 56, S.C. 1974-1976.

Transbordeurs, service:

Voir **Transports.**

Transports:

1. Service de réapprovisionnement annuel dans l'Arctique, navires utilisés, cargaisons, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 144. Document parlementaire no 301-2/476.
2. Subventions versées pour l'exploitation de services de traversiers: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 257. Document parlementaire no 301-2/1128.
3. Expansion du réseau de transport ferroviaire des voyageurs, construction et maintien des aéroports, des services météorologiques et aéronautiques, etc. et utilisation du système de transport en commun, sommes consacrées, participation des gouvernements fédéral et provinciaux: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1393. Document parlementaire no 301-2/5252.
4. Adresse,—Correspondance et documents échangés avec Terre-Neuve au sujet de la construction routière dans la circonscription d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe: M. Marshall, 291. Dépôt de la réponse, 413. Document parlementaire no 301-3/11.
5. Rapport intitulé "Les Eléments d'une Politique internationale canadienne en matière de Navigation", 259. Document parlementaire no 301-4/59.
6. Rapport sommaire en date de juin 1975 sur la politique des transports—Un cadre d'ensemble pour les transports au Canada, 635. Document parlementaire no 301-4/70.
7. Rapport provisoire en date de juin 1975 sur le transport des marchandises au Canada, 635. Document parlementaire no 301-4/70A.
8. Rapport provisoire en date de juin 1975 sur le transport interurbain des passagers au Canada, 635. Document parlementaire no 301-4/70B.

Transports - (Fin)

9. Motion (M. Marchand) (Langelier): Renvoi au Comité permanent des transports et des communications, les documents intitulés "Politique des transports au cadre d'ensemble pour les transports au Canada-rapport sommaire", "Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada" et "Rapport provisoire sur le transport de marchandises au Canada": Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à plus tard aujourd'hui, 635. Ordre, -Prise en considération de la mise aux voix de la motion à six heures ce soir, 636. Présentation, débat et adoption, 636.
 10. Réduction du tarif des voitures et du tarif-marchandises sur le traversier reliant Terre-Neuve à la Nouvelle-Ecosse: Motion (M. Carter), présentation et interruption du débat, 112.
- Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Transports aériens:

1. Copies du décret en conseil, en date du 23 juin 1976, nommant l'hon. W.R. Sinclair et l'hon. Julien Chouinard, Co-Commissaires enquêteurs relativement à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec, 1371. Document parlementaire no 301-1/190A.
2. Copies du décret en conseil, en date du 28 juin 1976, nommant l'hon. W.R. Sinclair, l'hon. Julien Chouinard et l'hon. D.V. Heald, Co-Commissaires enquêteurs relativement à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec et protocole d'accord entre le ministre des Transports, *The Canadian Air Traffic Controllers Association* et *The Canadian Air Line Pilots' Association*, 1377. Document parlementaire no 301-1/190B. Du consentement unanime, *impression en appendice aux Débats du 28 juin 1976.*
3. Copies d'une lettre, en date du 1er juillet 1976, envoyée par le ministre des Transports à M. Roger Demers, président de l'Association des Gens de l'Air du Québec, 1395. Document parlementaire no 301-1/190C.
4. Copies d'une lettre, en date du 6 juillet 1976, des commissaires de la Commission d'enquête relative à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec, au ministre des Transports, 1395. Document parlementaire no 301-1/190D.
5. Rapport majoritaire sur le projet BILCOM, communications air-sol, langues officielles, politique, ainsi que le rapport minoritaire, 563. Document parlementaire no 301-4/67.
6. Copies d'un communiqué, en date du 7 juin 1976, au sujet de la démission de M. John T. Keenan, responsable de la Commission d'enquête sur les incidences en termes de sécurité de l'introduction du bilinguisme dans la province de Québec, 1335. Document parlementaire no 301-7/34A.

Transports et Communications, Comité:

1. Composition, 31, 51, 55, 58, 63, 66, 68, 69, 72, 74, 75, 84, 86, 126, 139, 267, 277, 280, 283, 309, 312, 332, 334, 338, 350, 357, 361, 369, 377, 386, 451, 455, 485, 490, 507, 510, 512, 515, 572, 642, 668-9, 683, 686, 698, 723, 767, 780, 786, 905, 908, 911, 918, 931, 947, 963, 997-8, 1000, 1017, 1029, 1033, 1040, 1046, 1052, 1071, 1084, 1110, 1114, 1116, 1125, 1130, 1138, 1141, 1160, 1163, 1197, 1200, 1205, 1210, 1212, 1240, 1242, 1244, 1248, 1255, 1260, 1262, 1266, 1273, 1276, 1290, 1294, 1296.
2. Bills déferés: British Columbia Telephone Company, Bill S-11, 108. Association de Transport Aérien International, Loi, Bill S-18, 231. Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant), Bill C-367, 280. Chemins de fer, Loi (Loi modifiant), Bill C-48, 304. Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant), Bill S-27, 800. Code maritime, Loi, Bill C-61, 885. Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi, Bill S-8, 1085. Aéronautique, Loi (Loi modifiant), Bill S-34, 1320.
3. Déferé: l'objet du Bill C-226 (Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement, Loi), 274.
4. Ordre, -Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères des Communications, des Postes et des Transports, de la Société canadienne de télécommunications transmarines, des Administrations de pilotage, de la Commission canadienne des transports, du Conseil des ports nationaux, de la Société des transports du Nord Limitée et des Chemins de fer Nationaux du Canada, 34.
5. Ordre, -Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères des Postes et des Transports, 330.
6. Ordre, -Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Postes et des Transports, 314.
7. Ordre, -Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Postes et des Transports, 854.

Transports et Communications, Comité – (Fin)

8. Ordre, —Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Transports, 1080.
9. Ordre, —Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères des Postes et des Transports, 1050.
10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 des ministères des Postes, des Communications et des Transports) (Appendice no 4 aux *Journaux*), 77; Deuxième et troisième (British Columbia Telephone Company, Bill S-11) (Appendices nos 24 et 25 aux *Journaux*), 137; Quatrième (Association de Transport Aérien International, Loi, Bill S-18) (Appendice no 42 aux *Journaux*), 285; Cinquième (Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant), Bill C-367) (Appendice no 44 aux *Journaux*), 307; Sixième (Chemins de fer, Loi (Loi modifiant), Bill C-48) (Appendice no 45 aux *Journaux*), 335; Septième et huitième (Budget des dépenses (D) de 1974-1975) (Appendices nos 56 et 57 aux *Journaux*), 372; Neuvième (Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant), Bill S-27) (Appendice no 125 aux *Journaux*), 903-4; Dixième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Postes et des Transports) (Appendice no 126 aux *Journaux*), 904; Onzième (Code maritime, Loi, Bill C-61, avec modifications) (Appendice no 145 aux *Journaux*), 1053-6; Douzième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Transports) (Appendice no 150 aux *Journaux*), 1119; Treizième (Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi, Bill S-8, avec modifications) (Appendice no 159 aux *Journaux*), 1167-8; Quatorzième (Budget principal de 1976-1977 du ministère des Transports) (Appendice no 174 aux *Journaux*), 1277; Quinzième (Autorisation de voyager), 1277.
11. Adoption des rapports: Deuxième, motion, présentation, rappel au Règlement et décision remise, 168. Motion déclarée irrecevable, 179-81. Quinzième, sur motion, 1285.

Transports, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 4 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 330. Rapports (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendices nos 56 et 57 aux *Journaux*), 372.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 126 aux *Journaux*), 904.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 150 aux *Journaux*), 1119.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des transports et des communications, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 174 aux *Journaux*), 1277.
7. Rapport pour 1973-1974, 196. Document parlementaire no 301-1/26.
8. Rapport pour 1974-1975, 893. Document parlementaire no 301-1/26A.
9. Sommes consacrées à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 379. Document parlementaire no 301-2/560.
10. Rapports, études, enquêtes et autres documents analysés, etc.: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/576.
11. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/873.
12. Conseillers engagés, attributions, etc.: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 727. Document parlementaire no 301-2/2090.

Voir aussi **Aéroports; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Travail:

Voir **Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Travail, Main-d'oeuvre et Immigration, Comité:

1. Composition, 30, 43, 51, 58, 74, 79, 82, 86, 358, 361, 365, 369, 386, 446, 466, 485, 488, 490, 503, 507, 510, 512, 519, 523, 531, 560, 572, 584, 767, 817, 848, 855, 859, 865, 868, 872, 884, 886, 893, 900, 905, 914, 918, 925, 1040, 1091, 1094, 1102, 1110, 1121, 1130, 1197, 1204-5, 1248, 1258, 1262, 1273, 1276, 1286, 1298, 1302-3, 1312.
2. Bills déferés: Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974, Bill C-12, 46. Rentes sur l'Etat, Loi, Bill C-75, 867.

Travail, Main-d'oeuvre et Immigration, Comité - (Fin)

3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de la Commission d'assurance-chômage, de la Commission d'appel de l'immigration et du Conseil canadien des relations du travail, 34.
4. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 330.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 314.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 1080.
7. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 1050.
8. Rapports: Premier (Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974, Bill C-12) (Appendice no 1 aux *Journaux*), 53; Deuxième (Budget des dépenses (D) de 1974-1975) (Appendice no 51 aux *Journaux*), 367; Troisième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère du Travail) (Appendice no 75 aux *Journaux*), 541; Quatrième (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant), Bill C-69, avec modifications) (Appendice no 130 aux *Journaux*), 909-10; Cinquième (Rentés sur l'Etat, Loi, Bill C-75, avec modifications) (Appendice no 134 aux *Journaux*), 922; Sixième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère du Travail) (Appendice no 166 aux *Journaux*), 1210.

Travail, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 329-30.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 313-4. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 75 aux *Journaux*), 541.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1080.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 166 aux *Journaux*), 1210.
7. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 709. Document parlementaire no 301-2/711.
8. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1110.
9. Coût des programmes publicitaires pour les années 1972-1973 et 1973-1974: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 416. Document parlementaire no 301-2/1340.

Travaux publics:

Contribution du gouvernement pour 1972-1973, travaux exécutés et répartition par province: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/76.

Travaux publics, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 314.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 121 aux *Journaux*), 887.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 155 aux *Journaux*), 1133.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 1050.
6. Rapport pour 1973-1974, 75. Document parlementaire no 301-1/21.
7. Rapport pour 1974-1975, 1346. Document parlementaire no 301-1/21A.

Travaux publics, Ministère – (Fin)

8. Rapport pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/21B.
9. Travaux en Abitibi depuis 1973 et pour 1975: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/269.
10. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/555.
11. Somme dépensée pour des voyages à l'étranger, frais remboursés, destinations, durée des séjours, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/703.
12. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/999.
13. Contrats adjugés de 1969-1970 à des sociétés ou corporations: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/1742.
14. Services d'entretien, frais de publicité et adjudication pour contrats, subventions, etc.: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 799-800. Document parlementaire no 301-2/1779.
15. Somme accordée pour des contrats dans la circonscription de Champlain: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1036. Document parlementaire no 301-2/3778.
16. Adresse,—Correspondance échangée avec le Manitoba concernant l'utilisation des logements situés à Fort Churchill: M. Orlikow, 170. Dépôt de la réponse, 291. Document parlementaire no 301-3/14.
17. Ordre,—Copie des appels d'offres lancés depuis le 1er janvier 1975: M. Ellis, 386.

Tribune de la presse:

Motion (M. La Salle): Examen par le Comité des privilèges et élections de l'accusation du député de Témiscamingue envers les journalistes, présentation, rappel au Règlement et M. l'Orateur remet sa décision. Déclaration de M. l'Orateur à l'effet que la motion peut être présentée, 228. Adoption de la motion sur vote par appel nominal, 228. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 47 aux *Journaux*), 349.

Trimestres parlementaires, Loi:

Bill C-411, M. Baker (Grenville-Carleton). 1re lecture, 737.

Turner, l'hon. John N.:

Démission, 1016.

Turner, M. Charles, député:

Nomination à titre de vice-président des comités plénières, 754.

U**Union soviétique:**

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Yewchuk): Demandes d'instances auprès des autorités soviétiques en faveur de Valentyn Moroz et d'autres cas semblables, 1331.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Pêcheries.**

United Aircraft of Canada Limited:

1. Subventions ou prêts du gouvernement depuis 1968, montants, taux d'intérêts et conditions: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/784.
2. Lettre du président, en date du 11 octobre 1974, au sujet de la production des moteurs PT6 et JT15D, 59. Document parlementaire no 301-7/2.
3. Documents échangés avec le gouvernement, 251. Document parlementaire no 301-7/2A.
4. Ordre,—Copie de la correspondance échangée avec le gouvernement ainsi que des contrats pour octroi de subventions depuis cinq ans: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 291. Présentation et interruption du débat, 509. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 722.

United Grain Growers Limited:

Réception d'une pétition visant à modifier la loi la constituant en société, 1153. Rapport du greffier des pétitions, 1160. Rapport *revisé*, 1163. Ordre du consentement unanime.—Renvoi de la pétition et du vingt-septième rapport *revisé* du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1165. Bill S-33, M. McIsaac. Reçu du Sénat et 1re lecture, 1167. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 162 aux *Journaux*), 1199-200. Rapport de l'Examineur des pétitions, 1240. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1254-5. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 173 aux *Journaux*), 1269. Du consentement unanime, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1333. Sanction royale, 1348. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 118, S.C. 1974-1976.

Universités et collèges:

1. Subventions octroyées aux universités canadiennes de 1973-1974: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3693. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1111, 1121. Documents parlementaires nos 301-2/3693A, 301-2/3693B, 301-2/3693C, 301-2/3693D.
2. Bourses consenties par le gouvernement à des étudiants étrangers, pays d'origine, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1345. Document parlementaire no 301-2/5327.
3. Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve au sujet du Programme de bourses d'étude du Centre de développement des transports: M. Marshall, 1035. Dépôt de la réponse, 1047. Document parlementaire no 301-3/76.

Uranium:

1. Rapport sur l'enrichissement de l'uranium, 353. Document parlementaire no 301-4/64.
2. Copies d'une lettre, en date du 22 décembre 1975, adressée à M. Charles Boulva, président de la Société Canadif ainsi qu'un document intitulé "L'enrichissement de l'uranium au Canada", 1161. Document parlementaire no 301-5/186.

Uranium Canada Limitée:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973, 422. Document parlementaire no 301-1/407.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973-1974, 951. Document parlementaire no 301-1/407A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1974-1975, 1374. Document parlementaire no 301-1/407B.

Uranium, industrie:

Voir **Baie James**.

V

Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi:

Bill S-8, ministre des Transports. Reçu du Sénat, 83. 1re lecture, 86. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 638-9. Reprise du débat, adoption de la 2e lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications, 1085. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 159 aux *Journaux*), 1167-8. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 1242. Adoption des amendements par le Sénat, 1247. Sanction royale, 1266. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 96, S.C. 1974-1976.

Véhicules automobiles, sécurité, Loi:

1. Bill C-410, M. MacDonald (Egmont) (Ceintures de sécurité). 1re lecture, 733.
2. Bill C-444, M. MacDonald (Egmont) (Dispositifs automatiques de protection en cas de collision). 1re lecture, 1426.

Vêtements:

Voir **Taxe**.

Viande:

1. Abattoirs relevant du gouvernement, abattage de chevaux, etc.: M. Mitges—Dépôt immédiat de la réponse, 271. Document parlementaire no 301-2/1106.
2. Rapport, en date du 13 avril 1976, de la Commission d'enquête sur la mise en marché du boeuf et du veau, 1363. Document parlementaire no 301-4/83.
3. Copies d'un document ayant trait à l'inspection fédérale, 583. Document parlementaire no 301-7/21.

Voie maritime du Saint-Laurent:

Voir **Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.**

Voies et moyens:

1. Ordre relatif à la prise en considération d'une motion des voies et moyens, 71, 128, 165, 460, 656, 1289, 1375.
2. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 128. Document parlementaire no 301-1/308. Présentation et adoption, 236.
3. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 453. Document parlementaire no 301-1/308A. Présentation et adoption, 460.
4. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 656. Documents parlementaires nos 301-1/308B et 301-1/313A. Présentation et adoption, 685-6.
5. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 961. Document parlementaire no 301-1/308C.
6. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 1312. Document parlementaire no 301-1/308D. Présentation et adoption, 1378.
7. Avis de motion visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, 128. Document parlementaire no 301-1/309. Présentation et adoption, 236.
8. Avis de motion visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, 1312. Document parlementaire no 301-1/309A. Présentation et adoption, 1378.
9. Avis de motion au sujet de l'exportation du pétrole du Canada, 23. Document parlementaire no 301-1/310. Présentation et adoption, 79.
10. Avis de motion relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, 128. Document parlementaire no 301-1/310A. Présentation et adoption, 165.
11. Avis de motion relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, 656. Document parlementaire no 301-1/310B. Présentation et adoption, sur division, 686.
12. Avis de motion relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, 1312. Document parlementaire no 301-1/310C. Présentation et adoption, 1378.
13. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 21. Document parlementaire no 301-1/311. Présentation et adoption, 71.
14. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 128. Document parlementaire no 301-1/311A. Présentation et adoption, 165.
15. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 656. Document parlementaire no 301-1/311B. Présentation et adoption, 686.
16. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 1312. Document parlementaire no 301-1/311C. Présentation et adoption, 1377.
17. Avis de motion visant à modifier le chapitre 17 des Statuts du Canada de 1960-1961, 128. Document parlementaire no 301-1/313. Présentation et adoption, 236.
18. Avis de motion prévoyant la perception de certains droits dans le cadre de la lutte contre l'inflation, 962. Document parlementaire no 301-1/316. Du consentement unanime, retrait, 1070.

Voies et moyens (Budget, 1974):

1. Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* du 18 novembre 1974 des tableaux relatifs au Budget, 128. Document parlementaire no 301-1/312.
2. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentation, débat et ajournement du débat sur motion de M. Stanfield, 128. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Stanfield): absence d'action concertée contre l'inflation, présentation, débat et sous-amendement (M. Nystrom): absence d'avantage fiscal pour les Canadiens à faible revenu, présentation et interruption du débat, 134-5. Reprise du débat (2e jour désigné) et rejet du sous-amendement sur vote par appel nominal, 138. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 141-2. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 144.

Voies et moyens (Budget, 1974) – (Fin)

2. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) – (Fin)
Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 147. Reprise du débat (6e jour désigné) et adoption de la motion sur division, 150.

Voies et moyens (Budget, 1975):

1. Etat des transactions financières 1974-1975, 656. Document parlementaire no 301-1/306C.
2. Ordre, — Impression en appendice aux *Débats* du 23 juin 1975 des tableaux supplémentaires relatifs au Budget, 656. Document parlementaire no 301-1/312A.
3. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentation, débat et ajournement du débat sur motion de (M. Stevens), 656. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Stevens): Echec du budget au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine, présentation, débat et sous-amendement (M. Broadbent): Et aussi injustice de la taxe déguisée et régressive, présentation et interruption du débat, 662-3. Reprise du débat (2e jour désigné) et rejet du sous-amendement sur vote par appel nominal, 666-8. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 672. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 676-7. Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 681-2. Reprise du débat (6e jour désigné) et adoption de la motion, sur division, 685.

Voies et moyens (Budget, 1976):

1. Ordre, — Impression en appendice aux *Débats* du 25 mai 1976 des tableaux supplémentaires relatifs au Budget, 1312. Document parlementaire no 301-1/312B.
2. Documents budgétaires, en date du 25 mai 1976, 1312. Document parlementaire no 301-1/315B.
3. Motion (M. Macdonald) (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentation, débat et ajournement du débat sur motion de (M. Stevens), 1311-2. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Stevens): absence de mesures concernant le chômage et la croissance à long terme de l'économie nationale, présentation, débat et sous-amendement (M. Saltsman): et annonce du gouvernement au sujet de la période ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage, présentation et interruption du débat, 1316. Reprise du débat (2e jour désigné) et rejet du sous-amendement sur vote par appel nominal, 1328-9. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 1331. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 1337-8. Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 1340. Reprise du débat (6e jour désigné) et adoption de la motion, sur division, 1341.

Volailles:

Poulets de grill, importations, exportations, valeur, nombre, permis, etc.: M. Rondeau—Dépôt immédiat de la réponse, 1275-6. Document parlementaire no 301-2/3720.

Votes par appel nominal:

1. Sous-amendement (M. Broadbent) à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, rejet par 123 voix contre 97, 35.
2. Motion (M. Munro) (Hamilton-Est) tendant à la 2e lecture du Bill C-12 (Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974), adoption par 137 voix contre 77, 46.
3. Amendement (M. Stanfield) à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, rejet par 122 voix contre 103, 50.
4. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) tendant à la 2e lecture du Bill S-7 (Compagnies fiduciaires, Loi), adoption par 166 voix contre 19, 90.
5. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) relative à la Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, rejet par 112 voix contre 94, 106.
6. Sous-amendement (M. Nystrom) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1974), rejet par 116 voix contre 95, 138.
7. Amendement (M. Stanfield) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1974), rejet par 264 voix contre 90, 144.
8. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-14 (Banque fédérale de développement, Loi), rejet par 114 voix contre 99, 171.
9. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-14 (Banque fédérale de développement, Loi), rejet par 114 voix contre 100, 172.

Votes par appel nominal – (Suite)

10. Motion (M. Drury) tendant à la 2e lecture du Bill C-36 (Représentation (1974), Loi), adoption par 122 voix contre 82, 173.
11. Amendement (M. Stanfield) à la motion portant étude du Livre Vert sur les conflits d'intérêts par un Comité, rejet par 114 voix contre 95, 184.
12. Motion (M. La Salle) portant que l'accusation d'un député envers les journalistes soit déferée au Comité permanent des privilèges et élections, adoption par 111 voix contre 93, 228.
13. Motion (M. Orlikow) portant production d'une étude comparative des traitements des hauts fonctionnaires, rejet par 111 voix contre 61, 260.
14. Amendement (M. Lawrence) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 124 voix contre 97, 287.
15. Sous-amendement (M. Broadbent) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 203 voix contre 18, 286-7.
16. Motion de production de documents (M. Marshall), rejet par 194 voix contre 77, 295.
17. Motion (M. Allard) en vertu de l'article 43 du Règlement visant à l'établissement d'un escompte compensé des prix à la consommation, rejet par 85 voix contre 51, 297.
18. Amendement (M. Douglas) (Nanaimo-Cowichan-Les Iles) à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 115 voix contre 87, 322-3.
19. Motion (M. Danson) tendant à la 2e lecture du Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), adoption par 143 voix contre 8, 324.
20. Motion de subsides (M. Mazankowski), rejet par 113 voix contre 86, 357.
21. Motion de subsides (M. Matte), rejet par 177 voix contre 10, 392.
22. Motion (M. Gilbert) en vue d'amender à l'étape du rapport, le Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 10, 405.
23. Motion (M. Gilbert) en vue d'amender à l'étape du rapport, le Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 10, 406.
24. Motion (M. Gilbert) en vue d'amender à l'étape du rapport, le Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), rejet par 169 voix contre 11, 406-7.
25. Motion (M. Gilbert) en vue d'amender à l'étape du rapport, le Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 10, 407.
26. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 2e lecture du Bill C-8 (Société Pétro-Canada, Loi), adoption par 136 voix contre 67, 420.
27. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) tendant à la 2e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 13, 424-5.
28. Motion (M. Sharp) tendant à la 2e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), adoption par 160 voix contre 27, 425.
29. Motion (M. Nielsen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), rejet par 102 voix contre 60, 431-2.
30. Motion (M. Nielsen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), rejet par 100 voix contre 63, 432.
31. Motion (M. Buchanan) tendant à la 3e lecture du Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), adoption par 138 voix contre 76, 450.
32. Motion (M. Fairweather) tendant à l'adoption d'un ordre de la Chambre en vue de la production d'une copie d'une lettre du ministre de la Justice au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon, rejet par 115 voix contre 70, 454.
33. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) tendant à la 3e lecture du Bill C-59 (Saint-Laurent, ports, opérations, Loi), rejet par 126 voix contre 8, 482.
34. Motion (M. Saltsman) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 171 voix contre 15, 493-4.
35. Motion (M. Darling) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 171 voix contre 15, 494-5.
36. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 167 voix contre 18, 495.

Votes par appel nominal – (Suite)

37. Amendement (M. Stanbury) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 18, 495-6.
38. Motion (M. Sharp) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), adoption par 162 voix contre 15, 500.
39. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 165 voix contre 13, 500-1.
40. Motion (M. Broadbent) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 164 voix contre 14, 501-2.
41. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 167 voix contre 11, 502.
42. Motion (Darling) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 165 voix contre 13, 502-3.
43. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 178 voix contre 17, 506.
44. Motion (M. Sharp) tendant à la 3e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), adoption par 175 voix contre 25, 506.
45. Amendement (M. Baker) (Grenville-Carleton) tendant à la 2e lecture du Bill C-41 (Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi), rejet par 112 voix contre 82, 518.
46. Motion (M. Horner) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-19 (Blé, double prix, Loi), rejet par 97 voix contre 60, 522.
47. Motion (M. Horner) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-19 (Blé, double prix, Loi), rejet par 89 voix contre 69, 522.
48. Amendement (M. Stanfield) à une motion de subsides, rejet par 108 voix contre 80, 546-7.
49. Motion de subsides (M. Broadbent), rejet par 103 voix contre 83, 547.
50. Motion (M. Dinsdale) portant production de correspondance échangée avec Radio-Canada au sujet de l'émission "Baptizing", rejet par 94 voix contre 56, 550-1.
51. Motion (M. Lang) tendant à la 2e lecture du Bill C-47 (Juges, Loi (Loi modifiant)), adoption par 114 voix contre 10, 552.
52. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) à la motion d'opposition de M. Carter, rejet par 85 voix contre 55, 651.
53. Motion de subsides (M. Carter), rejet par 85 voix contre 55, 651.
54. Sous-amendement (M. Broadbent) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1975), rejet par 107 voix contre 83, 668.
55. Amendement (M. Stevens) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1975), rejet par 125 voix contre 94, 676-7.
56. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-8 (Société Petro-Canada, Loi), rejet par 130 voix contre 74, 680.
57. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 3e lecture du Bill C-8 (Société Petro-Canada, Loi), adoption par 112 voix contre 65, 697.
58. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)), rejet par 93 voix contre 60, 701.
59. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)), rejet par 93 voix contre 60, 701-2.
60. Motion (M. Jelinek) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)), rejet par 99 voix contre 54, 702.
61. Amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), rejet par 85 voix contre 47, 708.
62. Motion (M. Broadbent) portant production de correspondance échangée avec la United Aircraft of Canada Limited depuis cinq ans, rejet par 116 voix contre 67, 722.
63. Amendement (M. Stanfield) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), rejet par 92 voix contre 80, 735.

Votes par appel nominal – (Suite)

64. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) tendant à la 2e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), adoption par 100 voix contre 65, 738-9.
65. Amendement (M. Broadbent) tendant à la 3e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), rejet par 91 voix contre 56, 747-8.
66. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) tendant à la 3e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), adoption par 87 voix contre 54, 748.
67. Amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), adoption par 183 voix contre 12, 773-4.
68. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 182 voix contre 13, 776.
69. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 183 voix contre 12, 777.
70. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 183 voix contre 12, 778.
71. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 183 voix contre 12, 779.
72. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 183 voix contre 12, 779-80.
73. Motion (M. Leggatt) portant sur la correspondance échangée avec les ministres de la justice fédéral et provinciaux sur l'avortement, rejet par 109 voix contre 85, 796-7.
74. Motion (M. Munro) (Esquimalt-Saanich) portant sur des programmes régionaux depuis 1972 à l'aide extérieure, rejet par 109 voix contre 84, 797.
75. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 2e lecture du Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), adoption par 161 voix contre 20, 803-4.
76. Motion (M. Sharp) tendant à la 2e lecture du Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), adoption par 105 voix contre 86, 824-5.
77. Motion (M. Sharp) visant à attribuer cinq heures supplémentaires au débat à l'étape de la 2e lecture du Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), adoption par 106 voix contre 68, 857-8.
78. Motion (M. Sharp) tendant à la 2e lecture du Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), adoption par 123 voix contre 80, 864.
79. Motion (M. Broadbent) proposant que la Chambre rejette le programme anti-inflation du gouvernement, rejet par 183 voix contre 19, 864-5.
80. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), rejet par 127 voix contre 67, 888-9.
81. Motion (M. Stanfield) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), rejet par 127 voix contre 67, 889.
82. Amendement (M. Benjamin) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), rejet par 114 voix contre 79, 890.
83. Motion (M. Mazankowski) portant production de toute correspondance échangée entre Air Canada et *Sunset Crest Ltd.*, rejet par 112 voix contre 71, 891.
84. Motion (M. Benjamin) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-41 (Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi), rejet par 80 voix contre 55, 896.
85. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 3e lecture du Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), adoption par 111 voix contre 96, 907-8.
86. Motion de subsides (M. Beaudoin), rejet par 108 voix contre 79, 923.
87. Motion en vertu de l'article 29 du Règlement (M. Baker) (Grenville-Carleton): Que M. Marshall soit entendu, rejet par 103 voix contre 76, 929-30.
88. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) tendant à l'adoption du septième rapport du Comité des affaires des anciens combattants, adoption par 99 voix contre 60, 930-1.
89. Motion (M. Alexander) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 127 voix contre 74, 944.
90. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 115 voix contre 86, 944-5.
91. Motions (MM. Alexander et Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 113 voix contre 86, 945-6.
92. Motion (M. Peters) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 178 voix contre 21, 946-7.

Votes par appel nominal — (Suite)

93. Motion (M. Gilbert) visant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-77 (Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant)), rejet par 164 voix contre 14, 967.
94. Motions (MM. Alexander et Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 112 voix contre 68, 967-8.
95. Motion (M. Peters) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 166 voix contre 13, 968.
96. Motions (MM. Alexander et Orlikow) visant à modifier à l'étape du rapport, le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 114 voix contre 65, 969.
97. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 167 voix contre 12, 969-70.
98. Motion (M. Andras) tendant à la 3e lecture du Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), adoption par 89 voix contre 45, 971-2.
99. Motion (M. Sharp) tendant à la 3e lecture du Bill C-52 (Droit statutaire, modification, Loi de 1975), adoption par 105 voix contre 6, 975-6.
100. Amendement (M. Blackburn) à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-41 (Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi), rejet par 120 voix contre 95, 986.
101. Motions (M. Fairweather) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 111 voix contre 73, 1008-9.
102. Motion (M. Fairweather) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 111 voix contre 74, 1009.
103. Motion (M. Roy) (Timmins) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 107 voix contre 76, 1010.
104. Amendement (Mme Holt) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 93 voix contre 63, 1026.
105. Motion (M. Cafik) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 90 voix contre 66, 1026-7.
106. Amendement (M. McKenzie) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 97 voix contre 59, 1027.
107. Motion (M. Friesen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 98 voix contre 59, 1027-8.
108. Motion (M. Friesen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 100 voix contre 58, 1028.
109. Motion (M. Friesen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 123 voix contre 82, 1032.
110. Amendement (M. Friesen) tendant à la 3e lecture du Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 136 voix contre 91, 1051.
111. Motion (M. Chrétien) tendant à la 3e lecture du Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), adoption par 134 voix contre 95, 1051-2.
112. Motion (M. Sharp) proposant la suspension de l'application du paragraphe (6) de l'article 15 du Règlement à compter du 1er mars 1976 et pour la durée de la présente session, adoption par 92 voix contre 9, 1073-4.
113. Motions (MM. Forrestall et Munro (Esquimalt-Saanich)) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-61 (Code maritime, Loi), rejet par 112 voix contre 82, 1099-100.
114. Motion (M. Forrestall) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-61 (Code maritime, Loi), rejet par 112 voix contre 82, 1099-100.
115. Motion (M. Forrestall) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-61 (Code maritime, Loi), rejet par 112 voix contre 82, 1100.
116. Motion (M. Sharp) visant à attribuer pas plus de cinq heures aux délibérations tendant à la 2e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), adoption par 105 voix contre 72, 1103-4.
117. Motion, — Que la Chambre s'ajourne maintenant, rejet par 95 voix contre 56, 1115-6.
118. Motion de subsides (M. Broadbent), rejet par 128 voix contre 102, 1120.
119. Motion, — Que la Chambre s'ajourne maintenant, rejet par 127 voix contre 92, 1123-4.
120. Amendement (M. Gilbert) tendant à la 2e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 121 voix contre 93, 1128-9.
121. Motion (M. Lalonde) tendant à la 2e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), adoption par 121 voix contre 93, 1129.
122. Motion de subsides (M. Lawrence), rejet par 125 voix contre 98, 1140-1.

Votes par appel nominal – (Suite)

123. Motion (M. Chrétien) tendant à l'adoption du crédit 10b du ministère du Revenu national, adoption par 124 voix contre 85, 1145-6.
124. Motion (M. Sharp) visant à attribuer pas plus de quatre jours aux délibérations tendant à la 2e lecture du Bill C-83 (Droit pénal, Loi), adoption par 115 voix contre 81, 1168-9.
125. Amendement (M. Woolliams) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-83 (Droit pénal, Loi), rejet par 129 voix contre 90, 1214.
126. Amendement (M. Broadbent) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), rejet par 161 voix contre 17, 1251-2.
127. Motions (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), rejet par 107 voix contre 70, 1252-3.
128. Amendement (M. Benjamin) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), rejet par 155 voix contre 19, 1253.
129. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), rejet par 105 voix contre 65, 1253-4.
130. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 3e lecture du Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), adoption par 119 voix contre 52, 1254.
131. Motion (M. Chrétien) tendant à la 2e lecture du Bill C-81 (Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant)), adoption par 125 voix contre 5, 1259-60.
132. Motion (M. Brisco) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 113 voix contre 80, 1269-70.
133. Motion (M. Yewchuk) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 113 voix contre 81, 1270.
134. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 113 voix contre 82, 1271.
135. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 176 voix contre 18, 1271-2.
136. Motion de subsides (M. Stevens), rejet par 116 voix contre 97, 1286.
137. Sous-amendement (M. Saltsman) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1976), rejet par 192 voix contre 20, 1328-9.
138. Amendement (M. Stevens) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1976), rejet par 121 voix contre 90, 1337-8.
139. Motion (M. Allmand) tendant à la 2e lecture du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), adoption par 133 voix contre 125, 1365-6.
140. Motion de subsides (M. Baker) (Grenville-Carleton), rejet par 130 voix contre 102, 1367.
141. Motion (M. Chrétien) tendant à l'adoption du crédit L27a du Conseil du Trésor—Loto Canada, adoption par 190 voix contre 15, 1368-9.
142. Motion (M. Neil) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-88 (Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant)), rejet par 132 voix contre 76, 1372.
143. Amendement (M. Leggatt) tendant à la 3e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 117 voix contre 91, 1373.
144. Motion (M. Sharp),—Que tout vote requis pendant l'étude, à l'étape du rapport ou de la 3e lecture du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), ait lieu à un moment fixé par les leaders de la Chambre, adoption par 148 voix contre 53, 1382.
145. Motion (M. Lalonde) tendant à la 3e lecture du Bill C-94 (Droit pénal, Loi), adoption par 123 voix contre 77, 1383.
146. Motions (M. Halliday) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 177 voix contre 59, 1410-1.
147. Motion (M. Reynolds) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 143 voix contre 107, 1411-2.
148. Motions (MM. Fortin et Reynolds) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 153 voix contre 97, 1412-3.
149. Motion (M. Lawrence) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), adoption par 208 voix contre 41, 1413-4.
150. Motion (M. Reynolds) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 132 voix contre 117, 1414.
151. Motion (M. Macdonald) (Rosedale): Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation et adoption par 77 voix contre 43, 1423-4.

Votes par appel nominal - (Fin)

152. Amendement (M. Condon) tendant à la 3e lecture du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 158 voix contre 130, 1429-30.
153. Motion (M. Allmand) tendant à la 3e lecture du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), adoption par 130 voix contre 124, 1430-1.

Y**Yukon, Territoire:**

1. Exemplaires des Ordonnances rendues par le Conseil et sanctionnées le 31 juillet 1973 ainsi que copie du décret approuvant ces Ordonnances, 15. Document parlementaire no 301-1/263.
2. Exemplaires des Ordonnances sanctionnées par le commissaire en Conseil au cours de la deuxième session de 1974, 898. Document parlementaire no 301-1/263A.
3. Exemplaires d'une Ordonnance sanctionnée par le commissaire en Conseil au cours de la première session de 1976 ainsi que copie du décret approuvant cette Ordonnance, 1287. Document parlementaire no 301-1/263B.
4. Présentation de mesure par le gouvernement permettant l'établissement d'un régime représentatif et responsable: Motion (M. Nielsen), présentation, débat et amendement (M. Symes): Renvoi de l'objet de la motion au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présentation et M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 267. Reprise et interruption du débat, 1260. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 1278.